

DICTIONNAIRE

Topographique

Historique, Biographique, Généalogique et Héraldique

DU VENDOMOIS

ET DE

L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

PAR

R. DE SAINT-VENANT

Président de la Société archéologique du Vendômois

Publié sous les auspices de la Société archéologique, scientifique et littéraire
du Vendômois

TOME DEUXIÈME

F-N

C. MIGAULT & C^o; Imprimeurs

BLOIS

ROUILLY, Libraire
VENDOME

CHARTIER, Libraire
VENDOME

RÉIMPRESSION PHOTO-OFFSET

LIBRAIRIE LIBRAIDISQUE
VENDÔME

1983

DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE

Historique et Biographique, etc.

DU VENDOMOIS

ET DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDOME

F

Fagerie (La), éc., c^e du Plessis-Dorin.

Fagotterie (La), anc. mét., c^e d'Authon.

— Elle était tout proche le couvent de l'Etoile et se composait d'abord seulement de 4 arpents. — Elle avait été acquise par le couvent en 1527 et agrandie en 1531 et 1532 par d'autres acquisitions. — Elle fut vendue par Claude Quesnault, abbé de l'Etoile en 1600, mais rachetée par le couvent en 1671. Elle fut vendue national¹ en 1791, unie à la Rabatterie, pour 24.000 livres. — (Arch. Nat., P 605.

— Arch. L.-et-Cher, H, layette de l'Etoile, D 113, 595 ; Q [Vendôme], 378. — *Annales Norbertines*, 1887, p. 9 ; 1888, p. 80).

Fains, aujourd'hui *Fins*, c^e de Ternay.

— *Feni* ou *Fena*, XII^e s. (Cart. Tiron). — *Feings*, XV^e s. (Aveux de Ranay). — *Fains* (Cassini). — *Le Grand et le Petit Fins* (Etat-Major). — (Près de là, d'après Petigny, se trouvait un cromlech). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie de Ranay. A une époque reculée, ce fief avait été divisé en deux parties, le Grand et le Petit Fains, tous deux relevant de Ranay et devant outre la foy et h., le Grand Fains, 12 deniers, et le Petit Fains, une paire de gants blancs de service.

Au XVIII^e s., on voit qu'un retard de sept années dans le paiement de la paire de gants blancs obligea le Sgr du Petit F. à déboursier 3 livres 10 sols, ce qui fait 10 sous par paire de gants.

Du Grand Fains relevaient plusieurs fiefs et métairies, les suivantes : Ferrières, Assé, la Fosse, le Petit Fains, Vaublusson, à 10 sous de service annuel chacun, et enfin le fief de S^t-Rimay, situé paroisse du même nom, qui devait cinq sols de service annuel, mais qui fut réuni à Fains dès le XVI^e s. — A cette Sgie était attaché le droit de nomination au titre de chapelain de la Chesnollière, desservie dans l'église S^t-Pierre de Ternay.

En 1135, une partie de la terre de Fains, limitée par le lieu de Fosse-Claire, était donnée au prieur de Croixval par un chevalier de la paroisse de Ternay appelé *Odo de Aco* (peut-être d'Acé ou d'Assé). — Hugues de Fains (*Hugo de Fenis*), est le premier personnage du nom de Fains que nous ayons pu rencontrer. Il vivait au XII^e s.

Ont été seigneurs de Fains : — Pierre ou Perrot de la Flotte, époux de Macée Freslonne ; c'est sans doute par elle qu'il eut Fains avec Boisfreslon au XIII^e s. — Jean de la Flotte en 1335 et 1410. — Étienne de la Flotte sans doute fils du précédent. Il fut fait prisonnier à Azincourt. On le rencontre peu d'années après s'employant à des démarches tantôt en France, tantôt en Angleterre pour arriver à payer la rançon de son seigneur le comte de Vendôme, prisonnier comme lui à Azincourt. Il dut recouvrer sa liberté

vers 1422. Il est encore Sr de Fains en 1435 et dut mourir peu après.

A cette époque, on voit déjà le Petit Fains séparé du grand Fains. Et l'aveu de Ranay en 1445 lui attribue pour vassaux les héritiers de dame Phelippe de Bourrot (veuve d'Almaury de Trou) et comme devant « foy et h. et une paire de gants blancs par chacun an pour leur métairie et appartenances sise au lieu de Fains » ; tandis que Jean de la Flotte est porté comme devant foy simple et 3 sous quatre deniers de service pour son manoir et habbergement de Feings.

En 1457 Pierre de Gouzolles paraît avoir le Petit-Fains, tandis que Jean de la Flotte possède le Grand Fains mais n'en doit plus que 12 deniers de service attendu qu'il en a racheté la foy et h. à l'aïeul de Louis de Lavardin, Sgr de Ranay, qui le dit dans son aveu de Ranay en 1457. — Depuis cette époque, la métairie du Petit Fains appartient toujours aux Sgrs de Boisfreslon jusqu'en 1683, époque où elle fut achetée avec le Grand-Fains par le Sgr de la Rocheturpin.

Jean de la Flotte, fils d'Étienne, paraît comme Sgr de Fains en 1458. Il est époux de Jeanne Quérétain qui est sa veuve en 1488 et est tutrice de ses enfants qui sont Guillaume, Jeanne et Ysabeau. Cette dernière épousa François de Richomme, Sgr de Marray. Ils eurent une fille, Jeanne de Richomme, qui épousa Guy de Montesson. Ce dernier vendit le 16 octobre 1527 à Geoffroy Louis, Sgr de Vallières, tous les droits que sa femme avait reçus de sa mère Ysabeau sur les terres de Fains et St-Rimay moyennant 200 livres.

Jeanne de la Flotte, sœur aînée d'Ysabeau fut dame de Fains (le Grand). Elle épousa : 1^o François de Dampierre vers 1491. On la voit dame de Fains en 1499. A cette date elle paraît veuve et sa terre et métairie de Fains remise et abournée à douze deniers tournois de cens. Elle épousa en secondes nocces Nicolas de Milleville qu'on voit seigneur de Fains dès 1506. Il meurt en 1525.

Guy de Dampierre, fils du premier mariage de la précédente, est dit seigneur de la Chesnollière, Fains, St-Rimay et l'Aunay en 1526. — Jean de Dampierre, seigneur de Fains, 1559 ; — Louis de Dampierre, époux de Jacqueline du Bellay laquelle est veuve de lui en 1591 et fut inhumée dans l'église de Ternay le 2 octobre 1619 ; — Gilles de Dampierre, Sgr de Fains et de l'Aunay, 1607. — Françoise de Dampierre, femme d'Étienne de Jussac, seigneur de la Morinière,

dame de Fains en 1628. Elle paraît avoir pour fils le suivant :

René de Jussac, Sr de Fains et St-Rimay en 1651. Il est époux de Anne de la Barre, et paraît avoir pour enfants les suivants : 1^o René, qui suit ; 2^o N. de Jussac, épouse de Claude de Préaux, fils du Sr de Ranay.

René de Jussac, 2^e du nom, seigneur de Fains et St-Rimay. En 1667, le fief de St-Rimay est saisi momentanément sur sa veuve, Anne Aubert de Villeserain, faute de devoirs rendus au Sgr des Hayes. En 1672, elle est épouse en secondes nocces de François Béthon, écuyer. — De son premier mari elle a eu un fils, Henri de Jussac, qui lui-même est décédé et dont elle est héritière, au moins en partie. Elle a vendu ses droits sur Fains et St-Rimay le 30 janv. 1669 à Anne de la Barre, veuve de René I^{er} de Jussac, sa belle-mère, mais en 1672, fait saisir Fains sur Claude de Preaux et les héritiers de son premier mari, faute du paiement d'une somme de 1471 livres 7 sous, qui lui sont encore dus sur cette terre de Fains. Le 3 août 1682, Fains était vendu par le Sr de Preaux aux héritiers du Sr de Jussac.

En 1683, Fains et St-Rimay sont aux mains de Mess. Alexis de Jussac et de Dlle Henriette de Jussac, non autrement qualifiée. La terre de Fains fut saisie réellement sur eux en 1683 et adjugée le 13 août 1683 au Châtelet de Paris, pour 20 mille livres à François Le Coigneux, Sr de Bachaumont et de la Roche-Turpin (Voir Bachaumont). — La terre de Fains comprenait alors les fiefs et Sgies de Fains, Ferrières, Assé, Vaubelussion, le moulin avec banquiers et sujets de l'Aunay, métairies et bordages du Petit Fains, la Jametière, la Touche-Gaugain, la Cou-drairie et la Henrissière.

Depuis cette époque, Fains resta la propriété des sires de la Rocheturpin et dut être vendu comme bien national en 1791 avec la Rocheturpin. Mais nous n'en avons pas vu le détail aux archives de Loir-et-Cher, Série Q (Biens nationaux du district de Vendôme).

Pétigny croit voir dans ce nom de Fains, porté aujourd'hui par ce lieu, un dérivé de *Finis*, *Fin* ou frontière. Cette notice sur Feins ou Feings et Fains fait voir qu'il est dans l'erreur. Il y avait là, paraît-il, de son temps, les débris d'un dolmen ou d'un cromlech ; ils ont aujourd'hui disparu. Pétigny plaçait là la limite du Pagus de Troo et de la cité des Cenomani. On dit qu'il existait près de cette ferme une borne milliaire qui aurait été détruite au commencement du XIX^e s.

On trouve aux Archives de L.-et-Ch.,

titres de la Rocheturpin, les noms de quelques baillis de cette seigneurie de Fains : Gilles, 1524 à 1562. — Jacques Boulton, 1573. — Jean Souchay, 1618. — Paul Arnoul, 1630. — Olivier de la Rivière, 1643. — Jean Méillon, 1691. — Jacques Lemaire, 1733.

Arch. L.-et-Cher, B, 91, 92, 99, 100, 101, 102. — Arch. Nat., P 661, n^o 36 et 37 ; P 664, n^o 1. — Pétigny, pp. 31, 50 et 51. — P. Clément, *Monographie de Ternay*, pp. 27 à 30. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 189 ; 1892, p. 254 ; 1899, pp. 123 à 127 ; 1901, p. 199.

Faio (*Nemus de*). — (Le Bois du Fay). — Voir *Fiot-Bouchet*.

Farderie (Le lieu de la), psse de Savigny. — Il relevait cens^l de la Gilottière. — (Arch. Nat., P 697, n^o 2).

Fargot, château et ferme, c^e de Montoire. — *Afergus*, *Fergoz*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Fulgot*, XIII^e s. (Cartul. de St-Calais). — *Fergoz*, XV^e s. (Anciens titres). — *Fargots*, XVI^e s. (Aveux). — *Fargot* (Cassini, Etat-major et Cadastre). — Ancien fief mouvant à foy et h. simple et un mois de garde du château de Lavardin.

L'ancien manoir de Fargot, du XVI^e s., est aujourd'hui modernisé et entouré d'un parc anglais de dimensions assez grandes et très pittoresque, traversé par le ruisseau venant de la Vallée (Virginité) et se poursuivant en une suite de cascades.

Au XI^e s., c'est-à-dire entre 1037 et 1047, Salomon de Lavardin et sa femme Adèle, voulant, du consentement de leurs filles Mathilde et Aveline, fonder le prieuré de St-Gilderic de Lavardin, donnèrent aux moines de Marmoutiers une place pour construire ce prieuré au-dessous de son château et les gratifia de plusieurs biens entre autres un manse de terre situé à la villa nommée *Afergus*. Il y ajouta encore deux fours au même lieu.

Quelques auteurs font naître à Fargot Geoffroy Freslon, évêque du Mans de 1258 à 1269, se fondant sur la tradition qui veut qu'il ait pris naissance entre Les Roches et Montoire, et aussi sur ce qu'en 1280, un chevalier nommé Guillaume Freslon, donnait à la Virginité des terres au lieu même de la Virginité près Fargot. Mais à cette époque Fargot est à la famille Pointvillain et nous croyons bien que la famille Freslon était en possession du fief de la *Chawignière*, mouvant de Fargot et qui existait vers le Tertre.

Au XIII^e s. Fargot est à la famille Pointvillain.

I. — Mathieu Pointvillain possède à cette époque des vignes dans la psse St-Laurent de Montoire, au lieu appelé *Fulgot*. (Cartul. St-Calais, 27).

II. — Bouchard Pointvillain, en 1270, est le lieutenant de Geoffroy de la Bruère, gouverneur de Troo. (Salies, *Monogr. de Troo*, p. 126).

III. — Philippe Pointvillain, en 1284, reconnaît qu'il est dans le censif du prieuré de Lavardin pour deux pièces de terre joignant son manoir. (*Cart. blés. de Marm.* 357).

IV. — Jean Pointvillain en 1367 est positivement dit Sgr de Fargot. Il paraît avoir pour fille la suivante (Decamp, ms. 103, p. 182) :

V. — Jeanne Pointvillain, dame de Fargot, épouse de Macé de Vallaines (1368). Il doit être père du suivant (id. p. 183) :

VI. — Geoffroy de Vallaines, Sgr de Fargot. Il en fait l'aveu en 1395 et 1398. Il paraît laisser pour enfants : 1^o Jean, qui suit ; 2^o Ysabeau, dont les enfants auront Fargot plus tard.

VII. — Jean de Vallaines, Sgr de Fargot. Il est époux de Jeanne de Vendôme, laquelle est fille de Jean de Vendôme, Sgr de Bourguérin, et de Marguerite de Rochefort. Elle est veuve en 1446 et en secondes nocces épouse son cousin Geoffroy de Vendôme auquel elle porte Bourguérin dont elle venait d'hériter à la mort de ses frères. (Voir Bourguérin). — De son premier mariage, elle avait eu une fille, la suivante :

VIII. — Ambroise de Vallaines, dame de Fargot, après sa mère. Elle épousa Pierre Le Chevalier, éc. qui en 1456 porta au C^o de Vendôme son aveu et déclaration en ces termes «... pour la cour et hébergement de Fergoz ainsi qu'il se poursuit, tant en maison que caves. — *Item* ma fuye de Fergoz située es vignes. — *Item*, mes vignes derrière ladite fuye de Fergoz... lesquelles vignes se vendant par corvées par mes hommes et subjects. — *Item*, mes deux étangs... mon moulin... garenne à lièvres et à conins... les bois de Fargot contenant 70 arpens... joignant au bois de M. le Comte (de Vendôme), appelé le bois du Breuil et les bois de la Virginité, avec droit de corvoyeurs et plesseurs que sont tenus de faire mes hommes et subjects. — *Item*, ma métairie de Fousse avec 6 mouées de terre. — *Item* s'ensuit le feage de ma dite terre de Fargot : — Jean de Céré, pour son fief du Ruau près les Halles de Vaast, (au Maine). — Les héritiers feu madame Jeanne la Freslonne me doivent... que je ne puis avoir connaissance de ceux qui tiennent le fief entre leurs mains. — Autre fief... occupé par les héritiers de plusieurs familles dont je n'ai pu avoir connaissance. —

M^e Dreux Budé à cause de sa métairie de la Chauvignière... — *Item*, les dîmes de Toucheseraie assise paroisse de S^t-Quentin, Fontaine et S^t-Laurent de Varennes (Montoire)..... — Moyenne justice, prison, en laquelle prison est une fosse profonde, etc... » — (Arch. Nat., P 631, n^o 25).

Pierre Lechevalier et Ambroise de Vallaines moururent sans laisser d'enfants, et Fargot arriva par succession au cousin germain d'Ambroise, le suivant :

IX. — Jean Levasseur, fils de Pierre Levasseur, Sgr de Cogners, qui, en 1395 avait épousé Ysabeau de Vallaines, sœur de Jean, qui était père d'Ambroise; J. Levasseur était alors époux de Jeanne d'Argenson, qui était fille de Patry d'Argenson et de Jeanne de Chaourses, laquelle Jeanne de Chaourses était devenue la seconde femme de son père Pierre Levasseur. — En 1484, J. Levasseur fait son avéu au château de Lavardin pour Fargot, au château de Montoire pour Leudon, et à celui de Savigny pour la Roche-Montgrefrier. Sa procuration pour ces choses était donnée à Alain son fils. Outre ce fils, il avait encore une fille, Yvonne Levasseur, épouse de Jean de Villarceau.

X. — Alain (ou Adam) Levasseur, fils des précédents. Il fait l'aveu de F. en 1488 et décède le 13 juillet 1501, étant époux de Marguerite d'Andigné. Il laissa pour fils le suivant :

XI. — Jean Levasseur, Sgr de Fargot en 1501. Il est qualifié premier veneur du roi, Sgr de Cogners et de Fargot. Il avait épousé le 23 avril 1500, Louise Aubry, dite Louise de Villermaise, laquelle est sa veuve en 1512 alors qu'elle fait l'aveu de ses terres comme ayant le bail de son fils mineur. Elle était dame de Cogners, Fargot, Leudon, Champigny et le Fief-Peschau, ce dernier relevant de S^t-Calais. Son fils qui paraît unique, était le suivant :

XII. — Antoine Levasseur, Sgr de Fargot, Cogners, etc. Il est qualifié ainsi en 1528, étant majeur. Il fut tué à Thérouanne en juillet 1537, laissant d'Agnès de Renty qu'il avait épousée le 7 nov. 1516, cinq enfants : 1^o) Joachim, qui suit ; 2^o) Bernard ou Léonard ; 3^o) Rolande, qui épousa Hugues des Loges, Sr d'Artins ; 4^o) Jehanne ; 5^o) Antoinette.

XIII. — Joachim Levasseur, fils aîné des précédents. En 1548, avant partages, il fait l'aveu de ses terres tant en son nom qu'au nom de ses frères et sœurs, et ces terres sont : Cogners, Aillières (toutes deux au Maine), Fargot, Leudon, etc. — A ce propos il nomme les vassaux de Fargot, qui sont : — 1^o) Dreux Buday (ou Budé), écuyer, conseiller du roi, pour le

lieu de la Chauvignière ; 2^o) Mathurin Huart fils et héritier de Louis Huart, foy et hommage simple et 2 sous un dernier tournois de service pour le fief de Lassy situé au lieu du Tertre en la paroisse S^t-Laurent de Montoire. — Suivent encore quatre autres vassaux pour terres et vignes vers le Tertre et aussi pour terres vers les paroisses de Vaas et de la Bruère au Maine, où Fargot avait comme vassale la terre du Petit Perray.

Ce Joachim Levasseur était en propre nom en 1556, Sgr de Cogners, Fargot, Aillières, etc. En 1563, il est nommé gouverneur du Vendômois par Jeanne d'Albret dont il était coreligionnaire. Il fut tué à la S^t-Barthélemy le 24 août 1572. Il avait épousé en prem. n. en 1547, Louise de Thouars, et en sec. n. Françoise de Ponthieu, qui elle même en prem. n. était veuve d'Alain de S^te-Maure, Sgr de Jonzac, et en sec. noces de Paul de Polignac, Sgr de Toys (?) en Saintonge. — Du premier mariage il avait eu deux fils, Jacques et Joachim.

XIV. — Jacques Levasseur, fils aîné du précédent. Il rend aveu pour F. en 1600. Il est nommé en 1602 un des commissaires pour l'exécution de l'Édit de Nantes en Bretagne. Il avait aussi la charge de Substitut du Procureur Général au Parlement. Mais il ne fut pas admis à cause de sa religion. — Il avait épousé en 1568 Ysabeau de S^te-Maure, dont il n'eut pas d'enfants. Il eut pour successeur son frère cadet, qui suit :

XV. — Joachim II Levasseur, Sgr de F. en 1572. Il était époux de Elisabeth d'Argenson dont il eut Louis et Antoine qui partagèrent la succession de leur père en 1629.

XVI. — Louis Levasseur, chev., Sgr de Cogners, Thouars, Fargot, Beaumont-la-Ronce, Suillé, La Guignonie, Boispézar, Contres, S^te-Osmane, le Fougerais, le Perray, Davailé, la Bataillière, Pontils leux et le Fief-Corbin, qualifié ainsi dans un aveu du Fief-Corbin (de Sargé), en 1635. Il était aide de camp de Mgr le Dauphin et gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Il avait épousé : 1^o) Suzanne, fille de Pierre Malery, Sgr d'Ardené, et 2^o) Suzanne, fille Daniel du Voisin, Sr de Vitenval et de Marie de Courcillon. — Du premier (?) lit, il eut deux fils : 1^o) Jacques, qui suit ; 2^o) Benjamin-Emmanuel, qui fut Sgr de S^te-Osmane, les Essarts et Pineaux. — Tous deux avaient partagé la success. de leur père le 23 nov. 1649, dev^t Déniau, not. au Maine.

XVII. — Jacques II Levasseur, appelé le *Marquis de Cogners*, Sgr de Fargot, Beaumont-la-Ronce, etc. Il épousa : 1^o

Françoise des Noues ; 2^o) Françoise de Bellanger de Vautourneux. Du premier mariage, il eut un fils qui suit :

XVIII. — Louis Levasseur, fils aîné du précédent, Sgr de F. à la mort de son père. Il épousa Charlotte de S^t-Offange, et paraît être revenu à la religion catholique, étant rencontré comme parrain à Montoire en 1674 et 1687. Sa femme était veuve en 1694 (?) et fut inhumée à Montoire, en l'église N.-D. de Pitié, en 1715. — La terre de F. avait été vendue à réméré, et abandonnée aux créanciers dès avant 1694. Un de ceux-ci s'en rendit adjudicataire par suite d'arrangement avec les autres en date du 6 déc. 1697. C'était Gabriel du Verdier, éc^r, Sr de Beauvau. Sur ces entrefaites, le droit à réméré avait été racheté à Charlotte de S^t-Offange et fut exercé le 13 sept. 1698 par le suivant :

XIX. — Philippe de Courcillon, M^{rs} de Dangeau, C^{te} de Civray, Meslé le Husson, baron de S^te-Hermine et autres lieux, chev. des Ordres du Roi, chev. d'honneur de Madame la Duchesse de Bourgogne, gouverneur de Touraine. Il était veuf en prem. n. de Françoise Morin, fille du Sgr de Chateaufort, et époux en sec. n. de Sophie de Bavière-Lœvenstein, princesse en Bavière. (C'était le fameux M^{rs} de Dangeau, l'auteur des mémoires sur la Cour de Louis XIV). Il paraît avoir racheté ce réméré pour se couvrir lui-même d'une créance.

Le château était alors composé de plusieurs chambres hautes et basses, salle, cabinets, une grande cour, grande écurie, étable, pressoirs, « un beau portail de pierres de taille où il y a des portes ouvrantes et fermantes de menuiserie, une petite porte ronde à côté accompagnée de deux pavillons, d'une chapelle et autres commodités. Ledit portail et face dudit château ayant son aspect de vent de galerne, d'autre côté par le derrière une petite porte ronde aussi de pierre de taille, ou il y a une porte ouvrante et fermante de menuiserie du vent de solaire, du vent d'amont à un petit bois de haute futaie et du vent d'abas au jardin et bois taillis, le tout dépendant dudit lieu. Les dits bâtiments pour la plus grande et meilleure partie couverts d'ardoises, et l'autre de tuilles et bardeau ».... « Lequel château, fief, terre et seigneurie de Fargot avec les fiefs de Ludon, Villebazin, le Tertre, Tournemont, les parties de Montoire, les Rochettes, S^t-Outille, Vallon-Montoire, Gastevin, les Rothes, le Grand et petit Val-lez-Montoire en dépendant, terres labourables, etc., moulin de la Pointe tant à blé qu'à foulon, rivières..... ainsi qu'il se poursuit

et comporte... etc. — (Chartrier des Minières, titres de la famille Hugu).

Le nouveau seigneur de Fargot ne semble pas avoir jamais habité son château. Le 17 juillet 1715 il passait bail de cette terre et seigneurie devant Lemaitre, notaire à Montoire, à Gilles Carré, notaire à Artins, sous la réserve des chambres hautes, moyennant un prix de fermage annuel de 3,500 livres. — Le 17 janvier 1720, le M^{rs} de Dangeau, (qui devait mourir peu après), par contrat devant Capet et Dejean, notaires à Paris, vendait la terre et S^gie de Fargot au suivant :

XX. — Mathieu Pézié, contrôleur ordinaire de la maison de la duchesse de Berry, inspecteur général de la Maisou du Régent, demeurant à Paris. Celui-ci, le 11 septembre 1736, par acte devant Pattu, notaire au Chatelet de Paris vendait lui-même sa terre de Fargot au suivant :

XXI. — Nicolas-François Hugu de la Sauverie, écuyer, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, époux de Suzanne-Françoise Morisset. Ces personnages donnaient Fargot à bail en 1738 à Jacques-Claude Chartier de la Touche et Madeleine Roger son épouse. — Nicolas-François Hugu décéda le 1^{er} décembre 1758 à 81 ans, et sa femme Suzanne Morisset le 31 janvier 1759 à 72 ans. Ils laissaient 4 enfants, sur onze qu'ils avaient eus : 1^o) Nicolas-François-Alexandre, qui suit ; 2^o) François-Jacques, qui fut président en l'Élection de Vendôme en 1707, et plus tard subdélégué de l'Intendant d'Orléans après le décès de Christophe Rigault, lui-même remplaçant de Nicolas-François Hugu, le père ; il eut de son mariage avec Françoise-Henriette Pothier, une fille unique, Marie-Françoise Suzanne Hugu, qui épousa elle-même Pierre-Alexandre de Passac, et devint ainsi mère de Philippe-Jérôme-Gaucher de Passac, l'historien du Vendômois ; 3^o) Marie-Suzanne Hugu, baptisée à la Madeleine le 15 août 1717, qui épousa le 15 sept. 1750, dans la même église, Louis-Toussaint Ferrand, chevalier, Sgr des Minières ; 4^o) Marie-Madeleine Hugu, qui qui suivra après son frère Nicolas. — Tous quatre paraissent être restés indivis après la mort de leur père sur la terre de Fargot qui dans le règlement de leur succession fut estimée 66 mille livres.

XXII. — Nicolas-François-Alexandre, fils aîné des époux Hugu-Morisset, baptisé à la Madeleine le 15 nov. 1709, Sgr de Fargot, épousa, par contrat devant Desmerent, notaire à Paris, le 21 sept. 1784, Françoise-Madeleine de Cailly, fille de Jean-Jacques de Cailly, fermier géné-

ral de Mgr le duc d'Orléans, et de dame Jeanne Prosper Frémiet, son épouse. — Cette dame de Fargot, étant en son hôtel à Vendôme (rue Poterie, 59), se faisait enlever par le chevalier de la Morlière, le 20 mars 1758. Les deux époux se séparaient alors de corps et de biens, par acte du 7 déc. 1759 ; et en 1760, la femme plaidait pour arriver à se faire restituer sa dot et pour faire prononcer la nullité de son mariage pour cause d'impuissance du mari. Elle paraît avoir échoué sur ce dernier point. — En 1782, Nicolas-Alexandre était mort, et sa femme écrivait à M. de Pérignat, neveu de son mari, pour lui réclamer son douaire.

A partir de 1782, Fargot est à la dernière survivante des enfants Hugu-Morisset, la suivante :

XXIII. — Marie-Madeleine Hugu, alors épouse non commune en biens de François-René de Taillevin, fils de François-Raphaël de T., Sgr de la Mézière, et de Marie-Catherine Neils. Ce dernier mourut âgé de 68 ans et fut inhumé à la Mézière le 10 avril 1779. Après la mort de Mme de Taillevin-La Mézière, à la fin du XVIII^e s., la propriété de Fargot passa par héritage à la suivante :

XXIV. — Louise-Sophie Durant de Pérignat, épouse de Bernard-François de Marescot, chev^r, Sgr de la Noue, qui mourut à Vendôme colonel du génie et membre du Corps législatif en 1835. En 1808, il avait vendu Fargot au suivant :

XXV. — Hubert, baron Rohault de Fleury, qui fut général de division du Génie, pair de France, Grand-Croix de la Légion d'honneur, époux de Honorine de Sèze, fille de l'avocat Desèze, défenseur de Louis XVI. Elle décéda en 1855 et lui-même en son château de Fargot, le 17 sept. 1866, dans sa 88^e année (voir sa notice). Il laissait la propriété de F. à son petit-fils, fils de sa fille décédée, le suivant :

XXVI. — Adrien Leroy, baron de La Tournelle, officier de cavalerie, qui en premières noces, en 1868, épousa Marie Clary, et en sec. n., Nina Meinell. Il en est encore auj. propriétaire (1908).

Arch. Nat., P. 631, n^{os} 23 à 29 ; P. 639, n^{os} 42 à 47 ; P. 700, n^{os} 58 et 59 ; P. 712, n^o 4. — *Bulletin vendômois* 1872, p. 71 ; 1874, p. 44 ; 1899, p. 251 ; 1890, p. 63 ; 1893, p. 47. — *Cart. vendômois de Marm.*, II A, 12 A. — *Le Paige*, II, p. 337. — *Cart. St-Calais*, 27. — D. Piolin, *Hist. de l'égl. du Mans*, p. 114. — *Salles, Monographie de Troé*, p. 126. — *Decamp*, Ms. 103, pp. 182 et 183. — *Bulletin Dunois*, p. 400. — *Le Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 17. — *Laumay, Répertoire*, p. 47. — *Lhermite Soullers*, art. *Lecasseur*. — *Annales Fléchoises*, VII, mars-avril 1907, pp. 121, 122 et 125. — *Cart. Perseigne, préface*, pp. 227 à 233 (*Les Sgrs d'Aillières*). — Arch. du

Cogner, B 42, n^o 12 ; B 14, n^o 34. — R. Graffin, pp. 13, 20 et 24. — *Le Bas-Vendômois histor. et monumental*, p. 191. — *Passac*, p. 80. — *Chartrier des Minières*, Pap. de la famille Hugu de la Sauverie. — *Reg. de la Madeleine*, 1 dec. 1758, 31 janv. 1759, 15 nov. 1709 ; de Montoire, 5a vr. 1674, 6 déc. 1687. — Titres de la Blotinière, liasse de Bessé. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, II, p. 47. — *Le Corvaisier*, p. 526. — Titres de la terre de la Sauverie. — *Fleury-Vindry*, p. 410. — *Arch. L.-et-Cher*, R. 215 (Fief-Corlin), et *Fonds des Imprimés n^o 41* (1384) — *Bibl. de Vendôme* : 1^o Ms. 323, II, p. 64 ; 2^o Ms. 286, p. 186 ; 3^o *Fonds Trémault*, Carton des Fiefs, aux mots *Bourguérin, Fiefs divers et Fargot*. — *Malardier*, pp. 256 à 258. — *Collection R. de St-Venant, Liasse Familles Vendômoises, Génér. ms. Taillevin et Marescot*.

Farinières (Les), anc. mét., psse de Gombergean. — Elle appartenait au chapitre de St-Georges et fut vendue national^e en 1791 pour 3.025 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 344).

Faron (Famille). — *Le Vigneau et la Joinière*, xv^e s.

Faroueil, anc. mét., proche la Chapelle de Lorette, psse des Hayes. — Elle faisait partie du domaine de la Roche-Perdriau. (Arch. Nat., P. 605, Avenu de l'Étoile).

Faton (Famille). — *L'Arrêté*, XIX^e s.

Faton (Emile), docteur-médecin, né à Montoire en 1823, mort à Vendôme en 1879. Il fut pendant 45 ans médecin de l'hospice et du lycée de Vendôme. Il se fit là remarquer par sa science réelle et par-dessus tout par sa bienfaisance et son esprit de charité. — (*Bulletin vendômois*, 1911, p. 159 [Art. Bonhoure]).

Faubert (Famille de). — *La Trousserie*, XVI^e siècle.

Faucherie (La), éc., c^o des Hayes. — Ce lieu relevait de la Roche-Perdriau. — En 1640 il est à Léonard Haye, Sr de la F. — (Arch. Nat., P. 606. — Titres de Sasnières).

Faucherie (La), f., c^o de Villechauve.

Fauchette (Famille). — *La Fosse (de Chauvigny)*, XVII^e s.

Faucille (Famille de la). — *Villennoble*, fin XVI^e s. — Armes : *D'azur, à une bande d'argent, cotée d'or, accompagnée de six losanges d'or en orle*. — Titres de la terre de la Faucille d'Anjou).

Fauconnière (La), h., c^o de Sargé. — *Les Fauconnières (Cassini)*. — En 1661, ce lieu est à Jean Angeneau, Sr des F., époux de Marguerite Denizot et père de Jean Angeneau, Sr de la Pilonnière, époux de Jeanne Allard. — (Reg. de St-Martin de Vendôme, 7 nov. 1661).

Faulte du Puyparlier (Famille). — *La Vallée (de Villiers)*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à l'arbre terrassé de sinople, au*

lion léopardé d'or brochant sur le fût de l'arbre. — (Armorial du Limousin).

Fauperies (Les), écart du bourg de Bouffry. — *Les Fauperies (Cassini)*. — *Faux-Prix (Etat-maj.)*.

Faure de la Roberdière (Famille). — *Richeborde*, XVII^e s.

Faurel (Famille). — *Bracueil*, XVI^e s.

Fautran, h., c^o de Savigny. — *Faulte-rcan*, 1545. (Avenu de la Ferrière). — *Fautrain (Etat-Major)*. — (Arch. Nat., P. 699, n^o 1 [1545]).

Fauvelle (La), éc., c^o de Souday.

Fauvellières (Les Grandes), 2 fermes, c^o du Plessis-Dorin.

Fauvellières (Les Petites), 2 fermes, c^o du Plessis-Dorin.

Faux-Prix (Les) ou Feux-Pris. — Voir *Fauperies*.

Faverney (Famille de). — Voir *Morsau de Faverney*.

Faverolles (Famille de). — *La Chape*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à 3 chevrons d'or*. — (Busserolle).

Favières (Famille de). — *Les Deffaits (de Selommes)*, XIV^e et XVI^e s. — *Villennoble*, XVI^e s. — Armes : *D'azur à un pélican avec ses petits dans une aire, le tout d'or*. — (Adr. Thibault).

Faverie (La), f., c^o de Fontaines. — *La Faverie*, XVII^e siècle. — *La Faverie (Cassini)*. — Ce lieu était en 1685 à François Le Lièvre, chanoine de Troo. — (Arch. L.-et-Cher, G 891).

Fay (Famille de). — *La Fosse (de Fontaines)*, XV^e s.

Fay (Le), éc., c^o d'Azé. — Ce lieu était d'Azé et Mazangé en tournée, c'est-à-dire de 2 années l'une, ainsi que le hameau de Pin qui lui était proche. — On donnait aussi le nom de Fay à un moulin sur le Boulon, même paroisse d'Azé mais ce moulin garda plutôt le nom de *Villeneuve*. — De même que les habitants de Pin, ceux de Fay avaient des droits d'usage dans les bois de Motteux à Danzé. — (Titres des Minières, année 1560).

Fayau (Famille de). — *Villemalour, La Croix (de Trehet)*, XVII^e s.

Fayo (Famille de). — *Etrivet*, XVIII^e s.

Faye, bourg et commune du canton de Selommes, à 6 kil. nord de ce chef-lieu et à 11 kil. de Vendôme. — *Faigidius*, XI^e s. (Cart. St-Lomer). — *Faia, Faya*, XI^e s. (Cartul. Marm.). — *Faia, Faum, Fagia, Fai, Phayor*, XII^e s., (Cart. Trinité). — *Feya*, XIII^e s. (Pouillé Chartrain). — *Fay*, XIV^e au XVII^e s. (Cartul. Trin.). — *Fée*, XVII^e s. — *Faye*, (Cassini et Etat-maj.).

Cette commune est bornée au Nord par Renay et la Chapelle-Anschéry ; à l'Est par St-Gemmes ; au sud par Selommes

et Villetrun ; à l'ouest par Rocé. — Elle est traversée par la route de Villetrun à la Chapelle-Anschéry. Le tramway de Vendôme à Orléans fournit une station à son bourg. — L'ancien ruisseau, dit *de la Garenne*, aujourd'hui desséché, prenait sa source dans le vieil Etang-Cléreau et allait se jeter dans le Réveillon au Gué de Bonne-Fontaine après un parcours de 4 kil. environ. — Aujourd'hui Faye n'a plus de cours d'eau régulier.

Lieux habités : Le bourg qui compte 14 feux et 63 hab. — Villemarest, ancien fief, 52 hab. — Le Perray, anc. fief, 30 hab. — Montbaril. — Huveau, 39 hab. — Cornailles, 66 hab. — Chausseux. — Le Petit-Roux, 26 hab. — La Chenevière. — Le Theuil. — La Fuye. — La Chantoire. — La Boutinière. — Le Breuil. — Le Chapitre. — La Maison-Noire. — La Perrine. — La Pommeraye. — La Sommerie. — Villeclèche, anc. fief. — La Chauvellière. — La Thuinière.

Lieux dits : La Croix-Fouillon, les Réguenettes, la Justice, le Clos-du-Pour, les Prasles, la Fosse à la Dame ou Marchais-à-la-Dame, les Besseaux, l'Homme-Mort, anc. fief, le Pommier-Lorin, la Grosse-Pierre, la Noue-Madelon, Toucheday, le Clos-d'Argent, le Bois-du-Mans, la Hauladerie, le Chat-Borgne, la Fosse-de-Poids, la Tuinière, les Fiches-Manon, la Colassière, Hausse-Cul, l'Étang-Claireau, les Touchaux, la Croix-du-Bourg, la Tirelle, le Beaumarchais, le Paradis, les Émaux, Fosse-Couturier, le Bois-de-Bufferelle ou Bufferetièrre, Priétay, la Noue-de-St-Mesmin, Ringenette ou Reineguenette, Grimboeuf, Viveau, les Bresseaux, le Clos-Huveau, la Noue-Rabi, Paris, les Cêteaux, le Marchais-Branchet, la Noue-Borit, Souriau, les Affiaux, le Hersant, le Fontaine-Belet, la Bourrière, le Bois-de-Renaulne, Chavernay ou Chevernay, le Tur ou Tuc, le Gué-Barry, la Ruelle-Brizard, la Rue-Perouse, la Prallièrre, la Putardièrre, l'Ailly, la Fontaine-du-Charne, le Jardin-Matron, le Deffas, les Harzards-Moreau, la Vallée-de-Pisseboeuf, le Pré-Garnier, les Estriers, le Pré-Toupin, la Garenne-Maslon, Bonnefortune-des-Affiaux, La Noue-St-Laumer, la Haie-Chatelet, les Marronniers-de-Davau, le Bois-de-Villepeau.

Superficie : 858 hectares dont 130 en bois. — Cadastre terminé en 1631 par Lecoq. — Altitude du bourg, 135 m. — Poste de Selommes. — Perception de Villetrun. — Assemblée le dernier dimanche de juillet.

Population : 80 feux au XIII^e s. — 40 feux en 1762 (Expilly). — 150 communiants au XVIII^e s. — 229 hab. en 1806. —

229 en 1812. — 233 en 1824. — 230 en 1831. — 256 en 1896. — 266 en 1841. — 276 en 1846. — 277 en 1851. — 278 en 1856. — 282 en 1861. — 303 en 1866. — 293 en 1872. — 283 en 1876. — 292 en 1881. — 304 en 1886. — 304 en 1891. — 305 en 1896. — 302 en 1901. — 286 en 1906. — 277 en 1912.

Noms principaux rencontrés aux reg. paroiss. commençant en 1588 avec interruption de 1595 à 1630 : Fromentières, Gobinet, Cottin, Grimaudet, Malon, De-robert, Malherbe, du Huesme, La Livre, Renard de Maugué, Richard de Fleury, Daumale ou d'Aumale, Rivaulde, Monnepveu, Bellanger, Dorsemaine (notaire), Moreau de Brézolles, Fousteau, Lofficial, Guiloiseau, Joubert de Montigny et de Villemarest, Javary, Vimeur, Beauregard, Lemesureur, Taillevis, Lestang, Felins, Denis de Tierceville, Legourd, Salmon, de Brion, Aubry, Miloys, Hurault de S'-Denys, Berland de la Louère.

Curés : Noël Baudouin, 1536. — Collin, 1588. — Haudebert, 1595. — M. R. Pally, 1607. — Nourry, 1630. — Hérière, 1647. — René Guiot, 1664. — Pierre Baussan, 1684. — Jacquineau, 1715. — Dehargne, 1721, enterré dans l'église. — François de Berland de la Louère, 1740. — Pierre Roussille de Clermont, 1773. — Morillon, 1791, devint officier public. — Depuis la Révolution, Faye n'a pas eu de curé résidant. Son presbytère est vendu. Le curé de Villetrun fait le service paroissial.

Maires : Morillon, curé, puis officier public 29 mai 1791. — Hulot, 25 pluviose, an II. — Jacques Pardessus, 2 déc. 1792. — Morin, germinal an VI. — Jean Gallois, an VIII. — Eloi Hulot, 1813. — Gervais Cornet, 5 février 1816. — Pierre Morin, 16 nov. 1830. — Joseph Lenain, 12 déc. 1835. — Thomas Pardessus, 5 juillet 1855. — Joseph Morin, 23 oct. 1859. — Victor Bizieux, 7 mars 1861. — Pierre Richard, 13 sept. 1863. — Anatole Pasquier, 21 janvier 1878. — Pierre Chevreau, 15 mai 1892. — Guiffert, 1897. — Aimé Augis, 1900. — Louis Guiffert, 1906. — Emmanuel Nouvellon, 1908.

Avant la Révolution, la paroisse de Faye était du doyenné de Oucques, Archidiaconé, Bailliage et Election de Vendôme. — L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure. Le Pouillé du diocèse de Chartres du XIII^e s. qui fait connaître cette particularité (p. CCCVIII), dit ailleurs (p. CCCIII) que le présentateur à la cure était l'abbé de S'-Lomer de Blois. Or comme l'abbé de S'-Lomer possédait des biens sur la paroisse, il se peut que le présentateur à cette cure ait tout d'abord appartenu à cet abbé, puis que par suite

de conventions elle ait passé à l'archidiacre. Une chartre de S'-Lomer de Blois rapportée par Noël Mars fait savoir que Thibault, C^{te} de Blois, donna à S'-Lomer des biens au lieu appelé « *Faigidius, in pago vindocinense* ».

Il y avait aussi à Faye des biens appartenant au couvent de l'Aumône du Petit-Cîteaux et provenant de la donation faite en 1242 par Guillaume de Romilly et Mathieu du Boile. — D'autres appartenaient au couvent de S^{te}-Marie de Beaugency, au sujet desquels il y eut accord en 1219 sous les auspices de Jean IV, C^{te} de Vendôme.

Il s'est fait une confusion entre ce Faye du Vendômois et Faye-la-Vineuse en Touraine à propos du mariage de Grécie, fille de Raoul de Faye, contracté au XII^e s. avec Ursion de Préteval. Ce Raoul de Faye était seigneur, non de Faye en Vendômois, mais bien de Faye-la-Vineuse (Busserolle, *Dictionnaire*).

L'église de Faye est dédiée à S^t Brice. Saint Brice (Briccius) fut archevêque de Tours au V^e s. Disciple de S^t Martin, il lui succéda sur ce siège épiscopal. Sa vie fut très mouvementée. Il avait été dans sa jeunesse d'un caractère difficile et emporté et ses fautes avaient causé du scandale. Mais Martin qui connaissait ses mérites voulut l'avoir pour successeur. Il fut donc nommé évêque de Tours à la mort de Martin mais fut en butte à cause de sa conduite passée, à toutes sortes de calomnies, si bien qu'il fut obligé de quitter son diocèse dans lequel il ne rentra qu'au bout de sept ans. Ses vertus finirent enfin par triompher de la calomnie et il mourut en odeur de sainteté. C'est à lui qu'on doit la basilique dédiée à saint Martin qui ne fut d'abord qu'une chapelle édiflée sur son tombeau et devint ensuite un des sanctuaires les plus magnifiques des Gaules. On le fête le 13 novembre.

Cette église de Faye (classée) se compose d'une nef du XI^e s., d'un chœur et d'un sanctuaire du XII^e au XIII^e s. Elle est aujourd'hui fort délabrée. Elle possède encore de très belles stalles sculptées, qui doivent provenir de Cîteaux (?) et sont classées comme objets historiques.

Une plaque en fonte, placée contre le mur porte cette inscription : 1850 | *Reconstruction de l'église et du clocher de Faye par Guillard père | refonte de la cloche | par Bruère-Davignon et Deniau de Fréteval | sous la direction de | M. Marganne architecte à Vendôme | Monseigneur Marie-Auguste de Saussin (sic) Fabe (sic) Desessars | étant évêque de Blois | Mr Rochette curé.*

(Suivent les noms du maire et autres paroissiens présents).

La cure relevait du château de Faye à cinq sols de cens. Elle était estimée au XIII^e s. valoir 20 l. et 700 l. au XVIII^e s.

Seigneurie. — La seigneurie de Faye relevait directement du château de Vendôme à foy et hommage et aussi en partie de Montigny-le-Ganelon. Cette dernière mouvance paraît résulter de conventions de famille vers la fin du XVI^e s. Et en 1715 on voit la terre de Faye saisie par la dame de Montigny, faute de devoirs rendus en 1694.

Les Sgrs de Faye se rencontrent dès le XI^e s. comme témoins et bienfaiteurs des abbayes de S'-Laumer, de Marmoutier et de la Trinité. Mais dans cette quantité de noms que fournissent les cartulaires de la région il est malaisé de discerner les possesseurs mêmes de la seigneurie, de leurs frères et sœurs portant le même nom de terre.

Hamericus de Faia ou de Fagia est le premier rencontré, il est deux fois témoin de dons faits en la ville de Vendôme à Marmoutier et à la Trinité vers 1030 et encore vers 1050. — En 1067 Thierry de Faye « *Theodoricus de Faia* » et Tédouin qui paraît son frère, font à la Trinité un don de terre vers Villarsau. — En 1074 *Ozanna*, fille de Geoffroy de Faye donne au même couvent des prés vers Morias (Villemarest ?). — En 1095 *Hugo de Faicis* est témoin de dons faits à Marmoutier vers Maves et le même en 1108 est témoin d'une donation de Ursion de Préteval. — Vers 1130 et 1140 *Robertus de Fagia* est témoin de donations à S'-Laumer de Blois ; mais ce dernier pourrait tirer son nom du lieu de *Feings* en Blésois.

— Vers 1150 *Simon de Phaya* donnait à la Trinité une roche près S'-Bienheure de Vendôme et en 1152, les deux fils de Turpin de Faye approuvaient ce don fait par leur oncle. Ils s'appelaient l'un *Pochun*, qui était clerc, et l'autre *Crivium*.

Duchesne donne à ce propos tous les personnages qui composaient la famille des sires de Faye, Simon et Turpin, deux frères ; Pochun et Crivium, fils de Turpin ; Geoffroy de Faye et sa femme Aremburge, leurs fils Guillaume, Geoffroy, Robert et Eudes. — Ce Geoffroy avait pour sœurs Hadvigia, Bogota et Brita qu'on appelle aussi Havisia, Odvilla et Sizilla. — Geoffroy de Faye fut père de Gervais et de Jean ; Hadvise épousa Tédouin, et leurs 4 fils furent Guillaume et Gauthier, Tédouin et Geoffroy. Mais de la vie de ces personnages aucune date n'est donnée. Ils devaient vivre aux XII^e et XIII^e siècle.

On voit encore en 1226 *Raherius de*

Feio qui paraît avec Hugues de S'-Avit par devant Simon de Beaugency au sujet de donations faites à la Maison-Dieu de Vendôme. Enfin en 1227, *Johan de Faia* et Jean de S'-Martin avec Eremburge, sa femme, vendent au C^{te} de Blois, Jean de Châtillon, un pré à Coulommiers.

On ne peut suivre approximativement la filiation des sires de Faye qu'à partir du XIV^e siècle, ou cette seigneurie est aux mains de la famille de S'-Martin.

Jean de S'-Martin, Sgr de F. et Villarsau en 1337, de même en 1352. Il a pour fils : 1^o) Jean, qui fait un don en 1359 au chapitre S'-Georges, et 2^o) le suivant :

Pierre de S'-Martin, Sgr de F. et Mathia sa femme donnent à la Trinité 50 sous de rente en 1362 ; ils semblent avoir pour fille la suivante :

Catherine de S'-Martin, dame de Faye. En 1414 elle se rencontre comme épouse de Jean Beauxoncles, bourgeois de Vendôme, qui est lui-même fils d'autre Jean Beauxoncles et de Thévotte, fille elle-même de Robin Lefèvre, aussi bourgeois de Vendôme, lesquels vivaient tous deux en 1387. Avec Faye, le mari de Catherine de S'-Martin possédait la Vacherie et S^{te}-Anne. Ils paraissent avoir pour fils le suivant :

Jean II de Beauxoncles, Sgr de Faye, Plessis-S'-Martin, la Salle de Vieuxpont et Changast. En 1449, on le voit époux de Henriette d'Avaugour, sœur du Sgr de Courtalain, et veuve de Jean Pezas. Ils ont pour fille la suivante :

Catherine de Beauxoncles, dame de Faye et du Plessis-S'-Martin. Elle épouse avant 1468 Robert de Beauvilliers, Sgr de la Bosse, les Rivaudières, Clairefontaine, la Salle et Villegomblain. — Il fait hommage pour Faye au C^{te} de Vendôme en 1468. Ils ont deux enfants : 1^o) Lionnet de Beauvilliers, seigneur du Plessis-S'-Martin ; 2^o) Perette, qui suit :

Perette de Beauvilliers, dame de Faye, épouse de Gilles Potin, éc^r, Sgr de Mytanville, au Comté de Montfort-l'Amaury. Elle ne paraît pas avoir eu d'enfants et hérita de son mari la terre de Mitenville qu'elle échangea avec son frère contre celle de Clairefontaine, paroisse S'-Hilaire la-Gravelle. — Mais Faye était aussi sorti de ses mains.

Jean de Lespine le jeune, frère cadet du Sgr de Meslay, était Sgr de F. vers 1475. Il est époux de Isabeau de Couhé, dont il a une fille, Jeanne, qui meurt sans enfants peu après son père. La terre de Faye va alors à la cousine germaine de la décédée qui suit :

Marguerite de Lespine, dame de Faye en 1479, comme héritière de sa cousine-

germaine, Jeanne de Lespine. Elle porta cette terre à son mari, Jacques de Renty, Sgr de Montigny-le-Ganelon, mais elle n'en eut pas d'enfants et la terre de Faye alla au suivant qui était fils de René de Fromentières et de Isabeau de Lespine, dame de Meslay, autre cousine-germaine de la susdite Jeanne et sœur de Marguerite.

André de Fromentières, Sgr de Meslay et de Faye. Il est neveu de Marguerite de Lespine et époux de Jeanne de Montailié. Il meurt en 1521 et est inhumé à Meslay où se trouve sa pierre tombale. — Ils laissaient les enfants suivants : 1^o) Jean de Fr. qui fut Sgr de Meslay ; 2^o) Charles, qui suit ; 3^o) Ysabeau, femme de Jacques Savary, Sgr du Fresne-de-Rorthie ; 4^o) Renée, femme de Jean de Peigné, Sgr de Pray ; 5^o) Louise, femme de Jean de Maillé, Sgr de Ruillé.

Charles de Fromentières, fils puiné des précédents, seigneur de Faye en 1521 après la mort de son père. Il meurt avant 1532 et son frère aîné Jean hérite de lui la seigneurie de Faye.

Jean de Fromentières, écuyer, seigneur de Meslay, Faye et la Grapperie, maître d'hostel ordinaire de Mgr le cardinal de Bourbon, époux de Catherine d'Anthe-naise. En 1540 il achète à sa sœur Ysabeau, femme de Jacques Savary, seigneur du Fresne-de-Rorthie, tous ses droits dans la succession de leur frère Charles. Il meurt le 11 mars 1579 laissant pour fils René et Charles qui suivront l'un après l'autre.

René de Fromentières. Il est seigneur de Faye dès 1563 du vivant de son père, puis Sgr de Meslay après lui. Il a épousé Anne de Renty qui lui apporta la moitié de la seigneurie de Montigny-le-Ganelon. En 1570 il partagea avec son frère Charles qui suit :

Charles de Fromentières, seigneur de Faye en 1570 par suite du partage avec son frère aîné René. Il est qualifié Sgr de Faye, Cornouailles, Germeraude et le Perray, et est époux de Charlotte Descartes. — Il meurt avant 1583, époque où son frère René (que le compte de la Recette du duché de Vendôme de cette année-là appelle à tort Jean fils de Jean) rend aveu pour lui au nom de sa veuve et ses enfants. Ce compte, du reste, confond aussi Faye avec Meslay dans la phrase où ledit Jean est déclaré bon à poursuivre pour les droits non rendus à cause de Meslay. (*Bulletin vendômois*, 1879, pp. 87 et 88).

Charlotte des Cartes mourut en 1512, elle avait conservé l'usufruit de Faye, et à sa mort eut lieu un partage entre ses trois

filles ou les héritiers de celles-ci. Ces trois filles furent : 1^o) Renée de Fromentières, alors décédée, épouse de Louis de l'Arable, Sgr du Lude, laissant pour enfants Pierre, Louis, César, Jacques, Marie et Claude de l'Arable ; 2^o) Madeleine de Fromentières, épouse de Pierre de Bagneux, Sgr de Courcival ; 3^o) Gabrielle de Fromentières, épouse de Pierre de St-Denis, Sgr de Haut.

Le partage en trois lots, à la mort de la susdite Charlotte Descartes, attribuait aux enfants de Renée, décédée, un lot en dehors de Faye et qui n'est pas connu. La terre de Faye était partagée en deux lots ainsi qu'il suit :

Premier lot, au sieur de St-Denis : Le lieu et maison seigneuriale de Fay... entourés de douves et fossés avec pont dormant et pont-levis avec la métairie de la Bassécourt, etc. — Le moulin à vent de la seigneurie dudit lieu ; l'étang appelé le grand étang de Claireau en la paroisse de Fay ; la métairie du Petit-Roux ; le censif de la Sgie de Fay. — Cette Sgie ayant pour vassaux hommages : Le Sgr de la Thuinière ; le Sr de la Fresmaillière, paroisse de (en blanc) ; le Sr de la Grande-Dixme de Fay ; le Sr de la Presse (la Prasle) ; le Sr de l'Eglise-Barbe, près Amboise (peut-être l'Île-Barbe) ; le Sr de la maison de défunte Noel Gault ; le Sr de Villemportun, psse de St^e-James ; le Sr de Bourganon, paroisse de Limeray (près Amboise) ; le Sr de Connan ; le Sr de Moulins ou autrement de Boismoral ; (ces quatre derniers étant encore indivis pour la mouvance).

Second lot, au sieur de Coucival : La maison seigneuriale du Perray... sa garenne, etc. ; la métairie de la Maison-Noire, paroisses de St^e-James et Selommes ; le Four à ban de Cornouailles ; L'étang du Petit-Roux, les deux étangs du Boys ; le fief censif de Cornouailles. — Cette Sgie ayant pour vassaux hommages : Défunt Jean de Locques pour 19 bois-selées ; le Sr de Villeprun (Villemprun) pour 12 septérées de terre ; divers pour 19 septérées de terre ; le curé de Fay pour 5 sols de devoir ; M^e Raoul Bugy pour son fief de Frieday ; le Sr de Musy (Bussy) pour 12 arpents de terre près Montault ; le fief des Damours, paroisse de Fay ; le fief de St^e-James aux héritiers feu Elie Lefebvre ; le fief de la Corne audit lieu de St^e-James ; la Sgie de Dammé-Marié-du-Bois, située près d'Amboise ; le seigneur de Bourgonon, paroisse de Lameray (ou Limeray) ; les Sgrs de Connan en tant et pour tant qu'ils relèvent de Fay ; le Sgr de la Dime de Villemportun ; le Sr de Moulins, psse de Landes ; (ces quatre derniers signalés dans l'autre lot

comme indivis pour la mouvance). — Le possesseur de ce second lot devait prendre la qualité de *Seigneur de Perray, Germeraude et Cornouailles*.

Ces deux copartageants durent vendre ensemble vers 1620 toute leur terre de Faye y compris le Perray et Cornouailles au suivant :

Raymond de la Livre, apothicaire et valet de chambre du roi, Sgr des Bordes, de la Musse et de Prépatoir, époux de Ether Authier. (Voir sa notice). Il possédait déjà 300 arpents de la forêt de Boisbreton, qu'il avait achetées en 1595. — On ignore le prix de cet acquet de la terre de Faye. — Ces deux époux paraissent avoir pour enfants : 1^o) Jacques, qui suit ; 2^o) Ester de la Livre qui est femme d'un sieur de Rozières, et a pour héritière Jacqueline de Gennes, épouse de Louis de Clinchamp ; 3^o) Jacqueline de la Livre, épouse de Louis des Lions, éc^r, baron de Mesté (?) ; 4^o) Louise de la Livre, épouse de Pierre de Boutraye, Sr de Contreben ; 5^o) Catherine de la Livre, épouse de Antoine Fousteau, Sr de Bonmars ou Aubemare, président des Grands Jours du Vendômois. — Tous ces enfants sont connus par un acte de partage de la succession de Jacqueline, décédée en 1650, ladite succession se composant de rentes sur l'église St-Georges de Vendôme et aussi par un acte concernant l'hôtel de la Livre, rue Poterie à Vendôme, en 1623.

Jacques de la Livre, valet de chambre et apothicaire du roi après son père, Sgr de Faye, la Musse, le Perray, Cornouailles, Germeraude, etc., époux de Judith Grimaudet. Il est déjà Sgr de Faye en 1628. En 1631 sa femme est dite veuve. — Ils ont deux filles : 1^o) Judith, qui suit ; 2^o) Isabelle, épouse de Florimont Hurault, Sgr de Villeuisant dont elle fut la seconde femme.

Judith de la Livre, dame de Faye après son père. Elle épouse Pierre de Monnepveu, éc^r, premier valet de chambre de S. A. R. (le duc de Vendôme). On le voit Sgr de Faye en 1643. — Ils ont pour enfants : 1^o) Jacques, qui suit ; 2^o) Gilles, né le 20 janvier 1643 ; 3^o) Pierre-Antoine, qui suit après son frère Jacques ; 4^o) Marguerite-Isabelle, née en 1651.

Jacques de Monnepveu, éc^r, né en 1642 et baptisé seulement en 1651, Sgr de Faye en 1656, ne paraît pas avoir eu d'enfants. Il est encore seigneur de Faye en 1686.

Pierre-Antoine de Monnepveu, frère du précédent, né en 1647, Sgr de Faye après son frère, il est curé de Mortagne au Perche. — A sa mort vers 1715, la terre de Faye fut adjugée à André Godineau

et à l'Hôtel-Dieu de Vendôme, tous deux créanciers du défunt. En 1720, eurent lieu des lettres de rescision en faveur de Nicolas-David et Françoise-Florimonde Hurault leur permettant de revendiquer l'héritage de Pierre de Monnepveu (leur cousin) héritage auquel leur mère et tutrice Florimonde de Troyes avait renoncé. La terre de Faye était alors saisie par la M^lle d'Estampes, dame de Montigny, faute de paiement des redevances féodales dues à la seigneurie de Montigny par celle de Faye en l'année 1694. Ces faits furent suivis de procédures qui durèrent de 1720 à 1730 entre le sieur Godineau, acquéreur de la terre de Faye et l'hôpital de Vendôme d'une part et la famille Hurault, d'autre part. Ces procédures se terminèrent en 1730 par un envoi en possession de la terre de Faye et de la succession de Pierre de Monnepveu en faveur de la famille Hurault, héritière du *de cujus*.

Le partage de la succession du susdit Pierre de Monnepveu, curé de Mortagne et Sgr de Faye, eut lieu le 4 juillet 1736 entre David-Nicolas Hurault, chevalier, seigneur de St-Denis et Françoise-Florimonde Hurault, sa sœur, enfants de Jacques-Florimond Hurault, éc^r, Sgr de St-Denys et de Marie-Florimonde de Troyes de Montifaux. Ce partage attribuait la terre de Faye à la suivante :

Françoise-Florimonde Hurault, demoiselle majeure et dame de Faye (décédée en 1779) qui par acte du 7 octobre 1760 (ou 1761) fit donation de ladite terre à son neveu le suivant :

Anne-Raoul-Marc Hurault, M^l de St-Denys, qui eut en 1781 procès à ce sujet avec son frère André-Guillaume Hurault, Sgr de Villeuisant, vicaire général du diocèse de Dijon. — La terre de Faye resta à Raoul-Marc, qui en 1783, était dit M^l de St-Denis, Sgr de Faye, Villeuisant, la Bave (?) et autres lieux, ancien capitaine de dragons au régiment de Caraman, demeurant ordinairement à son château de St-Denis-sur-Loire, lequel eut pour enfants les suivants, entre lesquels il partagea ses biens le 7 pluviôse an X (27 janvier 1802) : 1^o) Anne-Philippe-Charles-Toussaint Hurault de St-Denys ; 2^o) Madeleine, alors veuve d'Antoine-Etienne-François de Clinchamp ; 3^o) Louise-Renée, épouse de Nicolas Besnard de St-Loup ; 4^o) Louise-Agathe qui suit :

Louise-Agathe Hurault de St-Denis, qui en 1802 était veuve de Louis-Etienne Le Boucher de Martigny. — Cette dernière à la suite d'arrangements de famille eut la totalité de la terre de Faye et fut saisie par ses créanciers, en 1820. — Elle avait

pour fille Alexandrine-Marguerite Le Boucher, épouse de Jean-Baptiste Henri Bernardon de Bouville et pour fils Pierre le Boucher de Martigny, décédé en 1825 sans alliance.

Les créanciers furent mis en possession de la terre de Faye et se nommaient :

Pierre Bucheron et Marie-Anne Rousseau, Marie-Thérèse Jupite, veuve de Etienne-Charles-Rousseau, Elisabeth-Julie Rousseau de Mellanville, Henri-Claude Ferdinand, C^{te} de Couhé de Lusignan. — Ce dernier devenu seul propriétaire revendait la terre de Faye le 16 décembre 1824, devant Delagrangé, notaire à Blois, à M. Auguste-Ferdinand, C^{te} de Beau-corps-Créquy, capitaine au régiment de grenadiers de la garde royale, qui lui-même la passa à sa fille Mme de Marolles qui la laissa à sa fille, la M^lle Desmiers de Chenon.

La succession de la M^lle Desmiers de Chenon fut partagée en 1899 entre ses neveux Gaston, Henri, Fernand, Robert et Geneviève de Marolles qui vendirent au commencement du XX^e siècle à M. Jules Hénissart, ppre de Maugué.

La terre est aujourd'hui divisée et le château est réduit à l'état de simple ferme. Un pigeonnier et des restes de douves témoignent seuls de son antique importance féodale.

On rencontre comme bailli de Faye en 1502 et 1517 François Daguier, bailli de Faye et Cornuaille (Titre de Faye) ; et comme notaires résident à Faye : Mathurin Dorsemaine, en 1643 et une famille Bois dont les membres se succèdent au notariat du lieu depuis l'an 1680 jusqu'en 1771 (d'après l'état sommaire de 1861).

Cart. blésois de Marm., Introduction, p. LVII, et ch. 69. — *Chartes vendômoises*, 25 et 234. — *Cart. dunois de Marm.*, 164, 193. — *Cart. vendômois de Marm.*, 116. — *Cart. St-Père de Chartres*, Introduction (Pouille), pp. CCCIII, CCCXXXIII et CCCXXXVIII. — Dupré, *Hist. de St-Laumer de Blois par Noël Mars*, pp. 131, 148, 361. — *Cart. Trinité*, 21, 181, 185, 244, 525, 538, 783. — *Bibl. Vendôme*, 1^o Fonds Bouchet, Chem. VIII, doss. 5, p. 2; Chem. X, doss. I, p. 4, et doss. 2, p. 37; chem. XI, doss. I, p. 4; 2^o Album Launay, III, p. 115; 3^o Ms. 285, pp. 94 et 127; 4^o Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 193. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 146; 1870, pp. 41 et 52; 1879, p. 88; 1887, p. 263; 1888, p. 249; 1899, p. 88. — *Arch. L.-et-Cher*, G 267, 279 et 1449; H (Oratoire). — *Arch. Nat.*, P 625, n^o 102 à 104; P 627, n^o 57; P 631, n^o 7. — Père Anselme, IV, p. 731 B. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie Hurault*. — Ch. de Beaumont, *Généalogie de la Boninière*, pp. 110 et 221. — Chartrier de Meslay, *passim*. — Chartrier de Maugué. — Titres de la terre de Faye (à Maugué). — Titres de Villeporcher. — *Reg. de Faye, passim*. — Passac, p. 90. — Pétigny, pp. 200 et 493. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*,

II, p. 611. — *Le Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 408. — *Launay, Répertoire*, p. 123. — *Bibl. de Blois*, ms. 123, (Bénéf. du dioc. de Blois au XVIII^e s.) — *Collection Bernault, Titres du Plessis*. — Carré de Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-Loire*, (Faye-la-Vineuse). — *Le Lait-et-Cher historique*, 15 oct. 1894. — *Etat sommaire des Notaires de l'arrond. de Vendôme*, 1861. — *Expilly, Dictionnaire Géographique*, 1762.

Faye-la-Vineuse, commune du canton de Richelieu (Indre-et-Loire) qu'on a confondue avec Faye-en-Vendômois parce que, au XI^e siècle, Ursion de Meslay, seigneur de Fréteval, ayant épousé Gricie, fille de Raoul de Faye, devint lui-même seigneur de Faye, et que Faye en Vendômois est proche Fréteval. Mais ce Raoul était seigneur de Faye-la-Vineuse et après lui son gendre Ursion devint seigneur de Faye (la Vineuse) comme de Fréteval. — (Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, article *Faye-la-Vineuse*).

Fayet (Famille de). — *Montmirail*, XIX^e s. — Armes : D'azur à la fasce d'or chargée d'une cotice de sable, surchargée d'une coquille d'argent et de deux étoiles du second; la fasce accompagnée en chef d'un levrier courant d'argent et en pointe de trois losanges d'or 2 et 1. — (De Maude).

Felins ou Flins (Famille de). — *Villetrun, La Montellière, St-Hilaire* (de Villiers), XVII^e s. — Armes : D'or à une fasce de gueules accompagnée de sept merlettes de même, 4 et 3. — (Gaignières, Pe 5, f^o 45. — La Chesnaie-des-Bois).

Felletière (La), f., c^e de Droué. — *La Feuilletière* (Cassini). — *La Felrière*, (Etat-Major).

Fenas (Les), lieu dit, à Ternay. — Voir *Monfenaïs*.

Fenis (Familia de). — *Fains*, XII^e s.

Fenouillet, anc. mét., psse de Lignéres. — Elle relevait en fief, à foy et h. de Fréteval. — (Arch. Nat. Q 495, f^o 95, r^o)

Férasse (La), éc., c^e de Prunay.

Ferme (La), anc. mét., psse de Romilly. — Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue national^e en 1791, pour 7950 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau] 287).

Ferme (La), f., c^e de St-Quentin. — Elle fait partie de la terre de Chally.

Ferme-Neuve (La), f., c^e de St^e-Gemme. — C'est la ferme, nouvellement rebâtie, de la terre de Noyers.

Ferrières (Les), éc., c^e de Gombegean.

Ferpinières (Les), f., c^e de Choue. — *La Ferpinière, la Terpinière*, XVI^e s. (Vieux titres). — *La Serpinière*, (Etat-maj.). — Ancien fief relevant à foy et h., pour partie de la baronnie de Mondoubleau et pour partie de la Ralluère. —

En 1520 ce fief est à Etienne Peschard, homme de foy de la Ralluère pour la Ferpinière. — En 1543 à Marie et Françoise Peschard, sceurs de Nicolas Peschard, sieur de la Ralluère, mais, avant elles, à un appelé Rebutet, sans doute leur b.-frère. — En 1582, ce lieu échet en partage, avec la ferme de l'Épinay, à François Peschard, fils de Michel Peschard, sieur de la Ralluère et de Jeanne Brocard. — En 1677 il est à Louis de Bellec, avocat à Montmirail, comme veuf de Marie Rousseau et à ses enfants. — En 1780 à la famille Gheerbrant. — *Arch. Nat.*, P 704, n^o 16; P 705, n^o 1. — *Arch. du Loiret*, A, n^o 1708. *Etat des fiefs de Mondoubleau*, XVIII^e s. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Ferrand (Famille). — *Teillé*, XVI^e s. — *La Henrière, Les Minières, Les Ventes* (du Temple), *Houdebert*, XVII^e s. — *La Poissetière, Belair et Pierrefitte* (de St-Ouen), XVIII^e s. — Armes : De sable, à la fasce ondulée d'argent, accompagnée de 3 traits de flèche, la pointe en bas. — (De Maude).

Ferrand [de Lisle] (Famille). — *Le Soucy*, XVIII^e s.

Ferrandières (Les), f., c^e de Bouffry. — *La Ferrandière*, XVII^e s. (Reg. de St-Avit). — Il y avait là une métairie qui appartenait aux religieuses de St-Avit au XVII^e s. On les voit la donner à bail avant 1582 à un Sr de la Rousselle. Elle paraît ensuite passer à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, puis à la Madeleine dudit lieu. — C'est sur ce dernier couvent qu'elle fut vendue national^e en 1791, pour 10.500 l. et ses bois 4.290 l.

Une autre ferme audit lieu est en 1633 à Charles de Ferré, éc^r, sieur de Ravier (?) et à Jeanne d'Allonville, son épouse. — En 1684, Perrine de Brossard, qu'on appelle la Dlle de la Ferrandière légua à la fabrique de St-Avit 20 sols de rente pour elle et René de Ferré, son fils, éc^r, Sr de la Borde. — Au XIX^e s. cette ferme appartient à la famille de Villaret-Joyeuse qui semble l'avoir eu par les d'Eschallards. Elle paraît avoir absorbé la première. — (Arch. L.-et-Cher, E, 425 [Mondoubleau] 126 et 127. — *Arch. hospital. de Châteaudun* [1633]. — *Collection Bernault, titres de St-Jacques*. — *Reg. de St-Avit* [1684]).

Ferrant (Famille). — *Loisville*, XIV^e s.

Ferrant (Paulin), né en 1795 à Amboise, fut juge de paix à Mondoubleau de 1838 à 1840. — Il donna sa démission pour voyager et parcourut ainsi la France, l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre. — Il se fit surtout remarquer par sa grande générosité envers les églises du pays et les établissements de bienfaisance. Le

musée de Vendôme lui doit un lot de médailles et plusieurs livres et gravures. — Il mourut en 1881 à 86 ans. — (*Bulletin vendômois*, 1881, p. 257).

Ferraudière (La), ancien fief, psse de Ternay. — Il relevait censiv^e de Croix-Val et en 1635 appartenait à plusieurs. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Ferré (Famille de). — *Les Proustières*, XVI^e s. — *La Bauberderie*. — *La Rondellière*. *Le Buisson* (d'Oigny), *La Margotière*, XVII^e s. — Armes : D'argent à la fasce d'azur accomp. de 3 molettes de gueules. — (Adr. Thibault).

Ferrettes (Les), f., c^e de Fontaines.

Ferrière (Famille de la). — *La Blotinière, Le Vivier et le Pré* (d'Épuisay), *La Gauterie* (de Savigny), *La Loupe, Tafforeau, Brulaines, La Bastière et Chappadasne* (d'Arènes), *Le Désert* (de Lisle), *La Boulaie* (de Villeporcher), *La Fredonnière, Villechatin*, XVII^e s. — *Villemisson, La Ripopière, Echoiseau* (de Mazangé), XVIII^e s. — Armes : D'or à 6 fers de mulet d'azur cloués d'argent, 4 et 2. — (Lepaige). — Alias : D'argent à 2 léopards de sable couronnés et armés d'or, posés l'un sur l'autre. — (La Vallière). — (Mais il y a probablement là deux familles La Ferrière.)

Ferrière (La), château et commune du canton de Neuzy-le-Roi, (Indre-et-Loire). — Cette paroisse faisait autrefois partie du Vendômois et formait une châtellenie relevant à foy et h. lige de la baronnie de Lavardin. — Elle a appartenu aux familles suivantes : La Ferrière, XI^e s.; — de Berrie, XII^e et XVI^e s.; — de Daillon, XVI^e et XVII^e s.; — du Plessis-Liancourt, XVII^e s.; — de la Rochefoucauld, XVII^e s.; — Toutant de Belair, XVII^e s.; — de Rancher, XVII^e et XVIII^e s.; — du Pouget de Nadaillac, XVIII^e et XIX^e s.; — de Perusse d'Escars, XIX^e s.; — de Podenas, XIX^e s.; — encore du Pouget de Nadaillac, XX^e s. — (Busserolle, article *Ferrière*, etc.)

Ferrière (La), f., c^e de Chauvigny. — En 1688, ce lieu était parmi les biens de la succession de Jacques Durand, sieur de la Chatière, décédé à la Thomasserie, époux de Madeleine Graiffard. Il échoit alors à son fils, Jacques Durand, procureur à la Ville-aux-Clercs. — (Collection Bernault, liasse de Chauvigny).

Ferrière (La grande et petite), h., c^e de Choue. — La grande Ferrière était la propriété de la cure de Choue et fut vendue national^e 5275 l. — La Ferrière était en 1609, (sans doute la petite Ferrière) à Nicolas Rousseau, eslu à Mondoubleau. Elle était dite relever « de la Sgie de la Pinochère, qui relève de celle de la Vove, qui relève de Mondoubleau, qui relève

de Vendôme, qui relève de la Tour du Louvre » (*sic*). — On trouve en ce lieu de nombreux débris de forge, d'où vient sans doute le nom de Ferrière. — (Arch. Nat., P 773, 65a, Dossier de Choue. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 39. — Notes ms. de M. l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Ferrière (La), h., c^e de Houssay, ancien fief. — En 1695 il était à Jean Percheron, né en 1657, fils de René Percheron, avocat à Montoire et bailli de Villedieu et de Antoinette Badère. Il était époux de Marie Tergat. — Deux de ses filles se marièrent à Sasnières, en 1731; l'une épousa Jacques Denis de Tierceville et l'autre Claude-René Rouillon, ancien officier du roi. — Ce lieu est cité en 1587 comme étant parmi les estagers du moulin de Croué. — (*Cartul. Trinité*, 834. — Malardier, p. 679. — Reg. de Sasnières, 1731).

Ferrière (La), éc., c^e de St-Martin. — *Ferrières*, xvii^e s. — Ancien fief relevant des Hayes à foy et h. et de Fains à 10 sous de cens. — Au xvii^e s. il fut annexé à la Sgr de Fains, et en 1683 fut acheté avec Fains par le Sr de la Roche-Turpin. — (Malardier, p. 1333. — P. Clément, Notes ms. sur la Roche-Turpin).

Ferronnières (Les), éc. du bourg, c^e de Cellé.

Ferté (Famille de la). — (*De Firmitate*). — *Crucheray*; la *Cigogne* (de Rocé), xi^e s. — *La Musse* (de Selommes), xiii^e s.

Ferté (La), à Rocé. — Voir *Ormeau*.

Fertièrre (La), moulin et f., c^e de Savigny. Le moulin est sur la Braye à un kil. de la ferme. — *La Ferretière* (Aveu du xv^e s.). — *La Feltière*, xviii^e s. — *La Ferretière*, (État-major et service vicinal). — *La Haute-Fertièrre*, xviii^e s. — Ancien fief relevant à foy-h. de la châtellenie de Savigny pour deux tiers et aussi des Roches-l'Évesque au moins pour le troisième tiers.

En 1460 ce fief est à Guillaume de la Saussayé qui cette année-là rend aveu à Savigny.

En 1470, il est à Jean de la Beschère, Sgr de la Fertièrre, le Breuil et Frétay; de même en 1486. — Le sire de la Fertièrre avec celui de Sasnières étaient choisis par le C^e de Vendôme (François de Bourbon) pour accompagner l'évêque d'Évreux et assister avec lui le 8 septembre 1487 à son contrat de mariage avec Marie de Luxembourg. — En 1490 il rend encore aveu à Savigny et en 1503 aux Roches-l'Évesque pour le tiers de la même seigneurie.

En 1545 la Fertièrre est à Jacques de la Beschère qui rend aveu au château de

Savigny. Il est seigneur de la Fertièrre, Landes et Frétay. Il est époux de Jacqueline de Tibivilliers, qui en secondes noces épousa Hugues de Vancé, Sgr de Villiers avec lequel elle demeura à Frétay.

En 1563 ce fief est à François de Salmon, Sgr du Chatellier, fils aîné de défunt Jean de Salmon, Sgr du Chatellier et de Marie Le Boucher, qui cette année-là épousa Jacqueline de la Beschère, fille aînée des précédents. Il rend aveu en 1565 pour la Fertièrre, tant pour les deux tiers relevant de Savigny que pour le tiers indivis relevant des Roches. En 1605, par acte devant Pilon, notaire à Savigny, il s'engageait à continuer la rente constituée par son père en faveur des écoles de Savigny.

Vers 1625 la F. est à Jean de Salmon, seigneur du Chatellier, fils aîné des précédents, époux de Renée de Coutances. (Voir le Chatellier). Il abandonne ce fief à son fils aîné le suivant :

François de Salmon, Sgr de la F., qui paraît comme tel aux reg. de Savigny, le 1^{er} avril 1619, du vivant de son père. Il est époux de Anne de Menon.

En 1630, la F. est à Léonor de Salmon, second fils de Jean et de Renée de Coutance, Sgr de Négron en Touraine et de la F. Il avait épousé en 1627 Marie Dionneau, fille de Louis Dionneau, bailli de la Chartre et de Marie Roulleau dont il eut au moins neuf enfants : (D'Hozier n'en nomme que 6) tous baptisés à Savigny : 1^o) Renée, baptisée le 13 juillet 1628; 2^o) Léonor, le 20 avril 1630; 3^o) François, qui suit; 4^o) Jacqueline, nommée aussi Marie, le 24 mars 1636, et qui vit encore (d'après d'Hozier) en 1660; 5^o) René, le 1^{er} févr. 1638, qui fut prêtre et chanoine de St-Calais; 6^o) Renée (2^e), le... déc. 1638, qui épousa à Savigny le 19 mars 1671 Jacques de Petitjean, éc^r, Sr de la Roussardière; 7^o) Geneviève, le 6 sept. 1641; 8^o) Léonor ou Léonard, le 1^{er} janvier 1643 qui fut Sgr de Liaudon; 9^o) Claude, fille, le... juillet 1647.

François de Salmon, baptisé à Savigny le 1^{er} décembre 1634. Il paraît déjà comme seigneur de la F. en 1644 alors que son père n'est plus qualifié que Sgr de Négron. Il épousa le 16 mars 1671, à Thoré, Marie, fille de Charles de Musset, Sgr de la Bonaventure et de Marie Moreau dont il eut François-Charles, baptisé à Savigny le 8 févr. 1672 et qui paraît n'avoir pas vécu. Le premier mai 1672, Marie de Musset qui était protestante faisait la déclaration suivante inscrite au bas de la page 36 du registre de 1672 à Savigny. « Je soussigné, souscris de bon cœur la profession que je viens de

faire publiquement, telle quelle est écrite dans le saint concile de Trente. Fait dans l'église de Saint-Pierre de Savigny ce premier may mil six cent soixante et douze ». (Signé) *Marie de Musset*.

François de Salmon mourut sans enfants en 1702 et laissa l'usufruit de la Fertièrre à sa veuve Marie de Musset, qualifiée dame de la Fertièrre le 21 janv. 1720 aux registres des Hayes et la nue-propriété à son neveu le suivant :

Léonor de Salmon, né le 25 oct. 1664, fils de Léonor de Salmon, Sr de Liaudon et de Anne de Guillot. Il est Sgr de Courtemblay et du Coudray et est mis en possession de la Fertièrre après la mort de Marie de Musset sa tante (après 1710), il est cornette de cavalerie au régiment de Vaillac. Il épouse Marie de Petit-Jean, sa cousine-germaine, fille de Jacques de Petitjean, sieur de la Roussardière et de Renée de Salmon. — Vers 1730 elle était sa veuve et devait foy et h. à la Sgr de Savigny pour le fief et moulin de la Fertièrre qui était d'un revenu de 500 livres. Mais elle ne devait le posséder qu'en usufruit, vu que parmi ses cinq enfants (voir *Courtemblay*) la Fertièrre était dite (par d'Hozier) appartenir au suivant :

François-Joseph de Salmon, Sgr de la F., né le 9 août 1702, capitaine d'infanterie, tué en 1743 au combat d'Ettingen. Il avait du vendre au suivant :

Georges-Louis de Maumeschin, chev., qui paraît aux registres de Savigny en 1731 comme Sgr du Lac, les Patys, la Fertièrre, etc. — La Fertièrre depuis cette époque paraît être restée aux mains des Sgrs des Patys. (Voir les *Patys*).

Le 8 mai 1812, la ferme de la Fertièrre et celle de la Villaine étaient vendues par Louis de Rostaing, époux de Madeleine-Denise de la Fragerdie, à Augustin-Charles-Antoine de Sarrazin et à Elisabeth-Marie-Geneviève de Trémault, son épouse.

Arch. Nat., P 698, n^o 1; P 699, n^{os} 1 et 2; P 700, n^{os} 3 et 7 à 10. — Arch. L.-et-Cher, E 276, 252. — Arch. du Cognier, E 33, n^{os} 3 à 5; E 45, n^o 4. — D'Hozier, Reg. IV, *Généalogie de Salmon*. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chem. III, pièce 8 (1646). — Collection R. de St-Venant, Liasse des Comtes et ducs, Dossier François de Bourbon, d'après Bibl. Nat^e, Fonds Brienne, 314^o 7. — *Bulletin vendômois*, 1868, pp. 41 et 50; 1889, p. 121; 1901, p. 69. — Collection Eug. Vallée, Documents Pastys, Notes diverses, II, p^o 40 (1812). — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendôme*, pp. 52 à 54, d'après Archives de l'église de Savigny. — Roger Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 20. — Titres de la Blotinière, liasse du moulin de Bessé (1490). — Registres État-civil : 1^o de Savigny, xvii^e s., *passim*; 2^o d'Épuisay, 30 nov. 1636;

3^o des Hayes, 21 janv. 1710; 4^o de Portan, 1621, 1643 — Abbé Proger, *Généalogie de Vanssay*, année 1550.

Fescan (Famille de). — *Le Plessis-Sasnières*, xvii^e s. — Armes : D'azur à trois fusées d'or. — (Busserolle).

Fesques de la Rochebousseau (Famille de). — *La Rocheturpin*, *Le Plessis-Desrèes*, *Les Essarts*, *La Flotte*, xviii^e s. — Armes : D'or à une aigle éployée à deux têtes de gueules au vol abaissé. — (Cauvin et Busserolle).

Fessardièrre (La), h., c^e de St-Jacques-les-Guèrets et de St-Martin-des-Bois. — *La Ressardièrre* (Cadastre). — Ancien fief relevant de Montoire et de Villemalour. — Il appartenait au prieur de St-Jacques-les-Guèrets. — (Arch. Nat., P 648, n^o 82; P 656, n^o 1. — Arch. de la Mairie de Montoire, Papiers des Emigrés [au nom de Querhoent]).

Feubrun, écart, ancien moulin, c^e de Lavardin, sur le Langeron. — *Bruni defuncti Molendinum* 1267 (Cart. blésois de Marm.). — *Le Fief de Feubrun*, xiv^e s. — *Le Moulin-aux-Bruns*, xvii^e s. — Comme fief, ce lieu semble relever des Roches-Lèvesque, du moins on voit des aveux faits aux Roches-Levesque en 1399, 1434 et 1442 par Pierre Frogier et Jean Frogier, son fils, pour le fief de Feubrun. — Le moulin *aux Bruns* de Langeron est cité parmi les joignants, dans un aveu de l'Hôtel-Dieu de Lavardin de 1634. — Au xviii^e s. on le voit appartenir au chapitre de la Collégiale St-Georges de Vendôme. — Il fut vendu national¹ en 1791 pour 4575 l. — (*Cart. blésois de Marm.* 319. — Arch. L.-et-Cher, G 272; Q [Vendôme], 249. — Malardier, p. 771. — Arch. Nat., P 686, n^{os} 33 à 35).

Feuillards (Le lieu des), psse du Temple, relevant de la Fredonnière. — (Collect. Bernault, titres de la Fredonnière, xvi^e s.)

Feuillée (La), f., c^e d'Oigny. — *Les Taillés* (Cassini). — *La Feuille* (État-maj.). — Ancien fief relevant de Droué. — Du xvi^e au xviii^e s. ce fief est aux Sgrs de Glatigny. — Près de là on a trouvé au xix^e s., sur les bords du Coitron un polissoir décrit par Launay au *Bulletin vendômois* en 1878. — (*Bulletin vendômois*, 1878, p. 187; 1897, p. 262. — Arch. L.-et-Cher, G 926, [1769]).

Feuillet (Le). — *Folium*. — Lieu à déterminer qui doit être situé non loin de Fréteval et est indiqué au Cartulaire dunois de Marmoutiers comme existant en 1098, de cette façon : — *Notum sil omnibus quod Hubertus, filius Hannonis, dedit nobis, monachis scilicet Majoris Monasterii, terram quamdam, in silva longnia, prope castellum quod Fractavallis*

marcupatur, in loco scilicet ubi quondam extiterat castellum, quod Foliolum vocabatur; dedit autem nobis quicquid illic habebat. — Peut-être s'agit-il ici des *Porteaux*, ancien manoir dans les bois communaux vers Ecoman. — (*Cart. Dunois de Marm.*, 63).

Feuillet (Le), écart du Poirier, c^e de Sargé.

Faux-Pris ou Faux-Pris (Les). — Voir *Fauperies*.

Ficaudière (La), f., c^e de Chauvigny, écart du bourg. — Elle fait partie de la terre de l'Odière. — On l'appelle aussi *Le Touchereau*.

Ficelleries (Les), écart, c^e de la Ville-aux-Clercs. — Cette maison fait partie du domaine de la Gaudinière.

Fichepain (Famille). — *La Jametière*, xv^e s.

Ficquet (Famille). — *Monclé, Flamme-sec, Beauvoir* (d'Épuisay), *La Perrine* (de Villetrun), xv^e s.

Fief-Aberry (Le), psse S^t-Laurent de Montoire. — Il était uni à celui du Tertre (1527). — (*Arch. Nat.*, P 658, n^o 1).

Fief-Aignan (Le), ancien fief, psse de S^t-Avit. — Il est cité dans les aveux de Boisvinet comme réuni à cette Sgie.

Fief-au-Jay (Le), psse de Pezou. — Il appartenait en 1364 à Simon Lejay, chev^r. — (*Bibl. de Vendôme*, ms. 285, p. 56).

Fief-Bardon (Le), ancien fief, mouvant de Montoire, psse d'Authon. — En 1398, il appartenait à Huet de Montigny qui en rendait aveu. — (*Arch. Nat.*, P 648, n^o 28).

Fief-Beauxoncles (Le), psse de Pezou et par extension sur Lignéres. — Il relevait du château de Vendôme à foy et h. et consistait en un manoir situé sur le bord du Loir et la rivière joignant, et en deux îlots situés au-dessus et appelés les îlots de Repussé. Il avait appartenu à Jean Beauxoncles bourgeois de Vendôme, qui y avait établi des tanneries et lui avait donné son nom au xiv^e siècle. Ses descendants vendirent au xv^e s. le manoir du Fief-Beauxoncles à la Trinité qui en fit le chef-lieu de son prieuré. Ce manoir existe encore et s'appelle la Secrétainerie (voir ce nom). — La rivière Beauxoncles fut vendue par les mêmes aux Sgrs de Chicheray qui la possédèrent dans la suite et en firent plusieurs fois l'aveu aux C^{tes} de Vendôme. — La partie du Fief-Beauxoncles qui était sur Lignéres, relevait à foy et h. de Fréteval. — (*Arch. Nat.*, P 627, n^{os} 66 à 70, 76; P 712, n^o 68; P 714, n^{os} 204 et 205; *QI*, 495, f^o 97. — Chartier de Renay, liasse des Moulins de Pezou. — *Arch. Loiret*, A 1654).

Fief-Bertrand (Le), à Artins, ancien fief qui était uni à celui du Bas-Pineau. — Il relevait du *Fief parti de Ponsay*, qui lui-même relevait de Poncé et appartenait au xvii^e s. à Jeanne Haussart, veuve de Jean Lérault, Sr de la Rougerie. — Peut-être était-ce la même chose que la Gougeardière ou Gougeandière. — (*Arch. L.-et-Cher*, Titres de la Roche-Turpin).

Fief-Bichot (Le), à Pezou. — Voir *Bouchet-Rougemont*.

Fief-Bizieu (Le), ancien fief et mét. situés psse de Selommes. — Il appartenait en 1519 au Sgr de Périgny. — (Titres de la fabrique de Périgny).

Fief-Bouchet (Le), f., c^e de Romilly. — Voir : *Fiot Bouchet*.

Fief-Bouchet (Le), ancien fief, psse des Roches. — (Voir *Carmélière*).

Fief-Boursier (Le), à Lancé. — Il relevait du Bouchet-Touteville. Il appartenait déjà en 1445 à plusieurs tenanciers jusqu'au nombre de 21, qui devaient chacun une bourse neuve au Sgr du Bouchet à mutation de seigneur et d'homme. — « De plus est ainsi que toutes et quantes fois que aucun malfaiteur est pris et emprisonné par justice du dit Boschet pour aucun cas de délit, un chascun d'iceux hommes tenant ainsi de moi en icelluy fief Bourcier, est tenu et subject de garder le prisonnier ou prisonniers estant en mes dites prisons par lespasse de un jour et une nuit. (illisible)... par les couz et despens ». — (*Arch. Nat.*, P 611, n^o 33).

Fief-Boursier (Le). — Ce fief, situé à S^t-Avit relevait de Boisvinet à foy et h. et appartenait en 1397 à Etienne du Bouchet. — Au xv^e s. à la famille Tihier. — (*Chartier de Glatigny, Avenu d'Arras*, 1397, et aveu de Boisvinet, 1504).

Fief-Commun (Le), f., c^e de Couture. — *Les Fiefs-Communs*, xvi^e s. — Ce fief relevait à foy et h. simple de la Sgie d'Aubemare. — En 1515, Louis de Ron-sard, Sgr de la Poissonnière avait acheté ce fief de Pierre Bretheau, fourrier du Roi, et Marie Lenet, sa femme. — Depuis ce temps, il resta aux mains des Sgrs de la Poissonnière, sauf un moment, au xvii^e s., où il est, au moins en partie, au Sgr de la Rocheturpin. — (*Arch. Nat.*, P 661, n^{os} 91, 92 et 93; P 652, n^{os} 41 et 42; P 712, n^{os} 177 bis et 178. — *Annales Fléchoises*, 1904, 2^e sem., p. 62).

Fief-Conan (Le). — Voir *Fief du Gué-de-la-Ville*.

Fief-Corbin (Le), château, c^e de Sargé. — Comme fief, le F.-C. était partagé en deux; une partie se trouvait située psse de Chapelle-Huon, près Bessé, dans la censive de S^t-Calais et relevait aussi en partie de la Sgie de la Barre, en Chapelle-

Huon. — Le Fief-Corbin de Sargé, séparé de l'autre probablement au xv^e s., en relevait lui-même à foy et h., tout au moins jusqu'au xvii^e siècle.

Le Fief-Corbin de la Chapelle-Huon relevait à foy et h. lige de Mondoubleau et appartenait au xvi^e s. à la famille Levasseur.

En 1451 un aveu à Mondoubleau, de la part de Jean Levasseur portait d'abord sur les métairies de Courtay et la Cuisse-rie autrement Villeboulain, puis il ajoutait : « Et pour le Fief-Corbin, vous suis tenu faire un charroy et un mois de garde audit lieu de Mondoubleau et une foy et un hommage seulement, nonobstant que anciennement mes prédécesseurs en fussent tenus faire deux foys et deux hommages, lesquels deux foys et deux hommages furent remises à une seule, à feu messire Macé de Valaines, chevalier, par feu haut et puissant seigneur de Mondoubleau pour les bons et appréciables services que ledit feu messire Macé de Valaines lui avait rendus, etc... le 25^e jour de décembre 1392 ».

Cet aveu est répété par le même en 1455 et il ajoute : « J'ai une foy simple pour ce que les héritiers feu Simon de Montdoulcet, me sont tenus faire à cause et pour raison de leur fief appelé le Fief-Corbin ou quel y a cens, dixmes, pou-lailles et simple justice. — (*Arch. Nat.*, P 704, n^{os} 90 et 91).

Un autre aveu était rendu pour le même fief en 1499 par Alain Le Vasseur à la C^{tesse} de Vendôme, baronne de Mondoubleau. — Un autre en 1549 par Joachim Le Vasseur.

De ces divers aveux et du suivant, fait en 1635, il résulte que les possesseurs du Fief-Corbin de Sargé tenaient cette terre en fief de celui de la Chapelle-Huon et que les Sgrs de la Chapelle-H. et de Cogners le reportaient directement à Mondoubleau.

Un autre aveu du Fief-Corbin en date de 1635 s'exprimait ainsi : — « De vous, haut et puissant seigneur Monseigneur Louis Le Vasseur chevalier seigneur de Cogners, Thouars, Fargots, Beaumont-la-Ronce, Suillé, la Guignonnye, Boispe-zard, Coutres, S^t-Osmane, Le Fougeray, le Perray, Davailé, la Bataillère, Pontilleux et le *Fief-Corbin*, Je, Elisée de Vallée, écuyer, sieur du Fief-Corbin [de Sargé] et de Launay du Chevin, fils aîné et principal héritier de défunt Jean de Vallée, vivant écuyer, sieur de Launay du Chevin et dudit Fief-Corbin, et de Dlle Anne d'Avril, mes père et mère, tiens et confesse tenir à foy et h. simple, les choses ci-après dont je suis en votre foy

et hommage simple, et ce au regard de votre fief appelé Le Fief-Corbin : c'est assavoir ma terre, fief et seigneurie du Fief-Corbin en la paroisse S^t-Cyr de Sargé : — Premièrement mon domaine composé d'un corps de logis ayant chambres basses, cave au-dessous, chambres hautes et garde-robres, greniers dessus, un fournil devant ledit logis, une grange, écurie, étable et cour, le tout enclos de murailles, tourelles et portaux, sur l'une desquelles est un colombier à pigeons... deux jardins proche le dit logis, rivière à poissons, prés, aulnaies, portion de mon étang, bois de haulte futaie et taillis, garennes, vignes, etc... le tout en un tenant contenant 50 arpens... joignant d'une part au chemin tendant de Sargé à Epuisay, d'autre part à une métairie neuve appelée ma métairie des Bois, d'autre à la métairie de Poiriers, tenue de moi, etc. »... — Suivait l'état du domaine comprenant : La métairie du Bois, la Chénétière, la Clergerie, le clos de vigne de la Cormerie, la Racquerie, autrement la Clergerie, etc... — La censive portait sur Borde-Berthe, la Borde-Ralluau, le Peray, la Planchardière, les Places, Mineray, la Hézardière, le Poirier, le Vollenchet, la Vigne des Cornillaux, la vallée des Genets, etc. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 215).

Les détenteurs connus du domaine et fief du Fief-Corbin (de Sargé) étaient les suivants : En 1455 les héritiers Simon de Mondoulcet. — En 1509, Alexandre d'Avril, Sgr de la Ciffière (psse de Courde-manche près S^t-Calais) et du Fief-Corbin, dont la veuve, Catherine de Lyon, se remariait en 1520 avec Jean de Vendôme, Sgr d'Alleray, lequel en 1522 payait à Antoine Levasseur la somme de 20 livres pour raison du déport de minorité du par son beau-fils Claude d'Avril, fils de feu Alexandre d'Avril, Sgr du Fief-Corbin.

En 1555 le F.-C. est au dit Claude d'Avril, Sr de la Ciffière, demeurant au lieu du Fief-Corbin; il a procès avec Marguerit de Vendômois, Sgr de Roches, son frère utérin. — En 1582 à Jacques d'Avril, Sgr de la Ciffière qui fait inhumer sa femme (non nommée) à S^t-Cyr de Sargé, le 25 août 1584. — En 1601 à Louis d'Avril, qui le 12 déc. 1601, fait inhumer à la même église sa femme Marie de Malaise. Il paraît avoir pour fille la suivante :

Anne d'Avril qui épousa Jean de Vallée, chev., fils de Jean de Vallée, sieur de Launay-Chevin et lui porta le Fief-Corbin. Ils ont pour enfants : 1^o) Renée de Vallée, qui épousa Antoine de S^t-Mélair; 2^o) Elisée, qui suit; 3^o) Jacques de Vallée,

baptisé à Sargé le 1^{er} mars 1613; 4^o) Perrine qui fut inhumée en 1661.

Elisée de Vallée, Sgr du Fief-Corbin en 1635. C'est lui qui rendit l'aveu précité à Louis Levasseur. Il mourut avant 1673, époque où sa femme Françoise du Buisson qu'il avait épousée le 20 sept. 1649 est dite sa veuve. Cette dernière mourut en 1692 et fut inhumée le 28 sept. à St-Cyr de Sargé. C'est à partir de cette époque que le Fief-Corbin paraît s'être affranchi de la mouvance des seigneurs de Cogners et de Fargot. Il y a au Fief-Corbin un aveu porté directement à Mondoubleau par Elisée de Vallée pour ce fief. — Elisée de Vallée et Françoise du Buisson laissaient pour fille la suivante :

Françoise de Vallée, dame du Fief-Corbin, qui épousa par contrat devant Chasselou à Mondoubleau, le 16 sept. 1676, Jacques II de Coutance, Sgr des Trois-Buissons, fils de Jacques de C. et d'Elisabeth du Doigt. — Ce Coutance était veuf en 1700 et épousa en secondes noces en 1702 Marguerite Chevrier. — De son premier mariage il eut : 1^o) Jacques de Coutance, qui suit ; 2^o) Françoise, baptisée le 18 mai 1683, qui épousa le 20 avril 1700 Louis-Joseph Lelièvre, Sgr de la Voute, psse de Troo ; 3^o) Marianne, religieuse ursuline à Vendôme ; 4^o) Louise, morte sans alliance. — Ces trois filles (d'après *Perche et Percherons*, p. 616) étaient célèbres par leur beauté. — De son second mariage avec Marguerite Chevrier, il eut encore quatre enfants. (Voir les *Trois-Buissons*).

Jacques II de Coutance, Sgr du Fief-Corbin après sa mère, vers 1700. (Son père paraît en avoir eu la jouissance, même après son second mariage). Il épousa en 1715 Anne-Angélique Marin, fille de Pierre Marin, Sgr de Montmarin et de Anne-Angélique Aubert du Chesne, qui fut inhumée à Sargé le 22 août 1771 à 79 ans. Lui-même était mort avant 1753. Ils eurent un fils, Jacques, inhumé à Sargé le 6 juillet 1739 à l'âge de 23 ans, et une fille, qui suit :

Louise-Françoise-Angélique de Coutance, dame du Fief-Corbin, la Mauvaltière, la Bénardière, etc., qui épousa à Sargé, le 23 mars 1753, Pierre-Hubert de Bouillé, chev., fils aîné de Pierre-Nicolas-Urbain de Bouillé, chev., et lui porta le Fief-Corbin. — Ils eurent deux enfants : 1^o) Louis-Anne de Bouillé, baptisé le 5 janvier 1754 ; 2^o) Anne-Marie-Dominique-Jacqueline, baptisée le 18 mars 1755.

Ils vendirent le Fief-Corbin le 26 mars 1772 à un sieur Elie Savatier, de Bessé, dont la fille Angélique Savatier l'eut en 1786 par partage avec ses cohéritiers,

étant alors veuve de maître René Beausier, procureur du roi à l'Hôtel de Ville de Vendôme. Elle vendit elle-même le 26 juillet 1788 « les terre, fief et seigneurie domaine et métairies du Fief-Corbin... et nommément les métairies de la Clergerie, des Bois, de la Saulnerie, les bordages de la Chênetière et de la Vallée des Genêts », aux charges de les tenir et relever, partie de nature noble et partie de nature censive de la Berruère des Radrets d'Illiers, de la baronnie de Mondoubleau, de la Besnardière aux Bluteaux, de l'abbé de St-Calais et autres ». Le prix était de 29 mille livres.

L'acquéreur était Marie-Joseph-François de Borthon, chevalier, seigneur de l'Étang, l'un des 46 gendarmes de la garde du roi avec rang de capitaine de cavalerie et dame Antoinette Brunot de Beyre, son épouse. — La dame vendresse stipulait comme clause expresse qu'elle se réservait « le droit d'aller passer un mois chaque année au Fief-Corbin dans la demeure des dits sieurs et dame de Borthon, dans quelque temps de l'année que bon lui semblera lorsque les dits sieur et dame acquéreurs y seront, afin d'y partager avec eux leur table et leurs soins, ce qui a été accepté par les acquéreurs en faveur de ladite dame vendresse seulement, laquelle pension est estimée 10 livres par an ». — Le père du sieur de Borthon, Claude-François Borthon de l'Étang, ancien procureur général au conseil supérieur du Cap Français, île et côte de St-Domingue, décéda au château du Fief-Corbin le 2 floréal an III laissant pour veuve Elisabeth Moulineau, son épouse, créole de St-Domingue. — Joseph-François décéda lui-même en 1806 âgé de 59 ans. Il laissait sa femme veuve avec deux enfants : 1^o) Anne de Borthon qui fut marraine de cloche à Sargé le 2 juin 1807 et 2^o) N. de Borthon, chef de bataillon, qui fut tué à la bataille de Dresde le 27 septembre 1813.

La terre du Fief-Corbin fut saisie sur Mme veuve de Borthon, et vendue par autorité de justice le 1^{er} pluviôse an XIII (21 janvier 1805) à Charles-Robert Cuvier et Marie-Anne Mercier son épouse. Ce dernier, avec ses enfants vendit le 10 juillet 1815 à Jean-Charles Michelet de la Chevalerie et Charlotte Perrier, demeurant au Mans.

Eux-mêmes échangèrent le Fief-Corbin le 4 juin 1828 contre un hôtel à Paris, rue de Chabrol, n^o 23, qui leur est cédé en échange par Mlle Sophie-Herminie Robert de l'Épinay qui elle-même le 26 août 1829, devant J.-Bapt.-Marin Fouquerais, not. à Paris, revendait à M. Joseph Le Scellier, propriétaire, demeurant à Paris,

rue St-Jacques, 286, la terre du Fief-Corbin, d'une contenance de 293 hectares.

Le 19 juin 1833, ce dernier revendait à M. N. Taupinard, C^{te} de Tillières et à dame Marie-Elisabeth de Moligny, son épouse.

Ceux-ci le 24 oct. 1841 vendaient à Mme Charlotte-Sophie-Henriette Duvié, veuve de Louis-Joseph St^{te}-Claire-Deville, laquelle par procuration donnée à son fils Charles-Joseph St^{te}-Claire-Deville membre de l'Institut, revendait au suivant, vers 1860 (?)

Casimir-Louis Roche, ancien agent de change près la Bourse de Paris, époux de Julie-Alexandrine Bréard. Ce dernier, par contrat du 29 sept. 1879 revendait à M. Henri-Gabriel de Gastebois, ancien conseiller de préfecture, époux de M^{me} Caroline de St-Légier demeurant à Versailles, la terre du Fief-Corbin, composée de 253 hectares environ.

M. de Gastebois, le 19 janvier 1888 revendait enfin à M. Gaston de Marin, C^{te} de Montmarin, capitaine de cavalerie (frère du M^{te} de M. possesseur du château de Montmarin, même commune) et Mme Elisabeth-Marie d'Hugon, son épouse. — Ils en sont encore actuellement propriétaires (1910).

Arch. Nat., P 695, n^o 5 (1687) ; P 700, n^o 58 (1549) ; P 704, n^{os} 90 et 91 (1455). — Arch. L.-et-Cher, E 215 (1635). — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 109 et 120 ; 1870, pp. 40 et 51 ; 1901, p. 163. — Arch. du Cognier, E 32, n^o 2. — Eug. Vallée, Notes manuscrites, chartrier de Coulange (1634 et 1673). — Collection R. de St-Venant, Domiers Chéramy, liasse de Cloué. (1520, 1522, 1535). — Reg. de St-Cyr de Sargé, *passim* ; — Etat-civil de Sargé, 2 floréal an III ; 5 juin 1836 ; 5 oct. 1845. — Bibl. Vendôme, 1^o Fonds Bouchet, chem. VIII, doss. 2 (1788) ; 2^o Album Launay, II, p. 58. — Passac, p. 73. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 438. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, pp. 613 à 621. — Archives du château du Fief-Corbin. (Notes fournies en 1910 par le M^{te} de Montmarin). — *Le Loir*, 7 janv. 1842.

Fief-Corbin (Le), ancien fief, situé paroisse de la Chapelle-Huon, (Sarthe). — Il relevait de Mondoubleau à un mois de garde et à deux foys et hommages jusqu'en 1382, époque où Charles de Dammartin, Sgr de Mondoubleau permit à Macé de Valennes, Sgr du Fief-Corbin de n'en faire plus qu'une seule, pour récompenser ses services. — De ce Fief-Corbin relevait l'autre Fief-Corbin, de la paroisse St-Cyr de Sargé, avec lequel sans doute dans le principe il n'avait fait qu'un. — On appelait aussi paraît-il le F.-C. : *Tréjours* (?). [Pasty]. — (Arch. Nat., P 704, n^o 90. — Collect. Eug. Vallée, Ms. Pasty, Notes div., I, p. 215).

Fief de la Vicomté (Le). — Il était situé dans la ville de Vendôme et était attaché au moulin de ce nom, ou moulin de Chanteloup. Il relevait à foy et h. du château, et portait sur un assez grand nombre de maisons de Vendôme qui relevaient de lui censivement. — Il est impossible d'expliquer la division extrême de ce fief, autrement qu'en le supposant formé d'acquisitions faites à l'origine par les Vicomtes de Vendôme, alors que leur charge était effective dans la ville. — Le fief de la Vicomté portait sur des maisons ou jardins situés au bourg St-Martin, dans la rue au Blé, sur la place du Marché, dans la rue St-Père la Motte, dans la rue St-Bié, et particulièrement dans l'allée ou ruelle Choquet sur les arrières-fossés (du Mail), au Faubourg Chartrain, et notamment la maison du Plat d'Étain (auj. n^o 8) ; et le cimetière ancien de l'Hôtel-Dieu qui lui était attenant, etc... — Un registre censif appartenant à la famille de Trémault qui a possédé ce fief en 1780, fait connaître sa composition détaillée. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton *Vendôme-Ville*, dossier *Viellies Maisons*).

Fief des Prieures de St^{te}-Catherine (Le), psse de Crucheray. — Ce fief est cité dans une pièce du chartier de Meslay (liasse du Bouchet) comme relevant de la Sgrie du Bouchet-Touteville et appartenant à une communauté de filles, peut-être les religieuses de Moncé. — (Chartier de Meslay, liasse du Bouchet).

Fief des Docteurs de la Loi (Le), psse de Boursay. — Ce fief était aux religieuses de St-Avit-lez-Chateaudun et paraissait être celui même du bourg de Boursay. — Son origine est inconnue. Il est cité dans un titre du XVII^e siècle portant plainte contre les religieuses par les seigneurs du fief du Boulay au sujet des cens de Boursay et répétant un autre titre du XIII^e s. où ce nom est déjà connu. — Il paraît provenir d'un personnage du XI^e s. appelé *Gaufredus Legis-Doctor* cité au *Cart. blésois de Marmoutier*, et qui vivait vers 1080. — (*Cart. blésois de Marm.*, 46. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay 1636], d'après archives du château de Baillou).

Fief du Gué de la Ville (Le). — *Villa Mumbra*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Villa Nobla*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Le Fief du Gué de la Ville* ou *Fief Conan*, XIV^e au XVI^e s. — *Le Fief de la Ville*, XIV^e s. (Arch. Sarthe, H, n^o 1424). — *Le Gué du Moulin de la Ville*, XVII^e s. (Chartier de Renay, Titres de Naveil). — Ce fief relevait du château de Vendôme à foy et hommage. Il s'étendait sur la paroisse ancienne de St-Martin-de-Vendôme et par extension

sur celle de Naveil, et même jusqu'après la porte S^t-Georges, vers S^t-Lubin.

Le gué qui lui donna son nom était situé sur le Loir, là où s'élevait le moulin à papier dit de Montrieux. Il faisait communiquer les deux rives du Loir quand arriva la destruction du pont de *Villa-Nobla* cité au Cartulaire de la Trinité comme existant au XI^e siècle. Le gué est aujourd'hui abandonné. — Voir *Gué de la Ville*.

De ce fief relevaient trois autres fiefs hommages : 1^o) Le Coudray-Héron appelé aussi la Gaultrie, situé paroisse de Landes (arrond^t de Blois) ; 2^o) celui de la Souefve, paroisse de Faye ; et 3^o) celui des Moulins de la Ville ou Moulins du Gué de la Ville, situés au-dessus dudit Gué. On l'appelait aussi *Fief de Conan* parceque, au XIV^e s., il arriva dans les mains des Sgrs de Conan en Blésois qui le conservèrent jusqu'au XVII^e s. — Son chef-lieu devait être au moulin.

Au commencement du XIV^e s., ce Fief du Gué de la Ville était à Jean de Rougemont, qui le céda ou le vendit à Robert de Sauleux, duquel il passa à Jean Thierry, écuyer. — Ce dernier en 1342 le céda à N... d'Estouteville, Sgr du Bouchet, avec d'autres biens et rentes, et reçut en échange le bois de Villemarchez à Azé.

En 1375 il est à Guillaume Chevalier, seigneur de Conan qui en fait l'aveu ; — en 1459 à Jean Gaignon, Sgr de Conan ; — en 1484 à Etienne Gaignon aussi Sgr de Conan qui fait sa déclaration pour le fief de Conan situé es forsbourgs de Vendôme à la Porte S^t-Georges dont étaient tenus les Moulins de la Ville ». (Arch. Nat., P 627, nos 61 à 63) ; — en 1505 à Louise de Villiers, veuve du susdit Etienne Gaignon, qui rend aveu pour le fief au nom de ses enfants. — En 1524 à Jean de Gaignon, Sgr de S^t-Bohaire, de la Salle, de Conan-en-Blésois, de Souvigny et du Gué-de-la-Ville, époux de Marguerite de Chasteignier ; — En 1583 à autre Jean de Gaignon, éc^r, qui déclare être homme de foy du Roi de Navarre (duc de Vendôme) pour raison du fief et seigneurie du Gué de la Ville autrement le fief de Connan dont relèvent trois fiefs, etc... Il était époux de Jeanne d'Angennes. — En 1634 à dame Jeanne de Gaignon, fille des précédents et épouse de Charles de Balzac, Sgr d'Entraigues ; — Vers 1660 à Charles de Lescoux, Sr de S^t-Bohaire, Conan et autres lieux ; — En 1679 à Jeanne-Louise de Lescoux, fille du précédent, épouse de Anne-François Darnet, chev., Sgr de Vieux et S^t-Valérien, par partage avec son frère Charles-Paul de Lescoux, chev., Sgr de S^t-Bohaire, en date du 6 et 18 juillet 1678.

En 1744 il est à Louis Lesourd, papetier à Vendôme, en même temps que les moulins. — En 1754 à Jacques-François Bernard ou Bésnard de Beaulieu, mort en 1763. — En 1769 à Claude Van den Berg ou Vandeburgue, éc^r, Sgr de Villiers, qui est dit aussi raffineur, demeurant à Orléans, acquéreur de la famille Lesourd, le 13 décembre 1769.

En 1770 ce fief ayant été saisi sur le sieur Vandeburgue faute de devoirs, il était dit consister en : Un moulin à blé sur la rivière du Loir, 12 deniers de rente, 12 livres en argent, cent rames de papier fin et 6 anguilles de rente assignés sur le moulin à papier ; la vigne et closerie de la Blancardière, paroisse de Naveil ; quatre boisselées de vigne au clos de Mourieu ; deux boisselées de vigne au clos de Baugé (Fonds Trémault, Fief de Montrieux).

Ce même Vandeburgue vendit au seigneur de Rochambeau en 1776 ses fiefs de Villiers, de Montrieux et du Gué de la Ville.

Cart. Trinité, 2 (XI^e s.). — Cartul. vendômois de Marm. 33 (id.). — Arch. Nat., P 627, nos 60 à 63 ; P 714, nos 23 et 24. — Arch. Loiret, A 1624 (1754) ; A 1625 (1634) ; A 1636 (1744 et 1769). — Duchesne, Généalogie de la maison de Chasteignier, p. 213 (1524). — Arch. Sarthe, H 1624 et 1626 (1342). — Filleau, Les Familles du Poitou, (Chasteignier et Gaignon). — Bibl. Vendôme, mss., Fonds Trémault, Cartons Fiefs (Montrieux 1770 et 1776). — Neill, Histoire de la Conditia de Naveil, p. 98. — La Chesnaye des Bois, Généalogies de Gaignon et Balzac.

Fief du Pont-S^t-Bié (Le), situé psse S^t-Bienheure de Vendôme. — Il consistait en une tenue située le long du faubourg S^t-Bienheure. Le chef-lieu paraît en avoir été la maison proche le pont. — Là se trouvait le siège de la justice des *fiefs jadis blésois*, devenus Vendômois depuis 1329. Ce fief relevait directement du château de Vendôme depuis cette année 1329.

En 1108, d'après une charte de la Trinité, un certain *Jean du Pont-S^t-Bié* était parmi les témoins de l'accord entre la Trinité et le C^{te} Geoffroy Grisegonelle, d'après lequel ledit comte reconnaissait ses torts envers l'abbaye. Ce Jean du Pont a pour fils Geoffroy qui est clerc. En 1134, un certain *Ingebalus de Sancto-Beato* et en 1188 *Hamericus et Robertus de Sancto-Beato* sont témoins dans des chartes de la Trinité.

Ce fief semble au XIV^e s., ou depuis, être passé en la possession des Sgrs d'Huchigny. — Bien que devenu Vendômois en 1329, il continua, comme les autres fiefs jadis blésois, à être régi, avec tout le faubourg S^t-Bienheure, par la coutume de

Blois. — Mathurin Maslon était bailli du Pont S^t-Bié en 1500. — (*Cartul. Trinité*, 420 [1108] ; 470 [1131] ; 624 [1188]. — Arch. L.-et-Cher, H, Titres de la Virginité [1500]. — *Compte rendu du Congrès archéologique tenu à Vendôme en 1872*, p. 159, note).

Fief du Prieur de Lavardin (Le). — Voir *Porte-Chartraine*.

Fief-en-l'Air (Le), psse de Crucheray. — C'était un fief dont le chef-lieu paraissait être à Blois et s'appelait le *Fief du Quartier de Blois*. — Il portait sur plusieurs métairies, psse de Crucheray, entre autres celles de la Rochebourgogne et des Murats. — (Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire], p. 151).

Fief-Huet-de-Vaux (Le), et le fief Hubert de Vaux, étaient deux fiefs situés psse de S^t-Quentin, relevant des Créneaux à foy et h. — Ils appartenaient en 1553, au Sgr de Challay. — (Arch. Nat., P 648, n^o 1).

Fief-Fumer (Le), f., c^e de Villiersfaux. — Cette ferme appartient aujourd'hui à la famille de Rochambeau. — (Renseignements locaux).

Fief-Labbé (Le), ancien fief, psse de Savigny. — Il relevait à foy et h. de la Sgr de Marcé. Il était dépecé au XVIII^e siècle. — (Collection Eug. Vallée, mss Pasty, Dictionnaire des fiefs de S^t-Calais [Labbé]).

Fief-Mouton (Le), psse de Sougé. — Il y formait le quart de ce que l'on appelait *Le Fief des Quatre-Seigneurs*. — Il s'étendait jusque sur Lavenay. — Voir *Quatre-Seigneurs*.

Fief parti de Poncé ou Ponsay, à Artins. — Ancien fief qui devait avoir été séparé à une époque inconnue de la Sgr de Poncé dont il relevait à foy et h. — Son chef-lieu était le moulin à blé au bourg même d'Artins (le vieil Artins). — De lui relevait le fief du Bas-Pineau et le Fief-Bertrand. — En 1558, ce fief, au moins en majeure partie, était vendu par Gilbert de la Curée, sieur de la Rocheturpin à Jean de Chambray. — Au commencement du XVII^e s. il est revenu aux Sgrs de la Roche-Turpin. En 1608 l'aveu de ce fief donnait ce détail : *Fief Parti de Ponsay*, « consistant en moulin à blé, banquiers, maisons, logis et appartenances » du dit moulin situé au bourg d'Artins, etc. — (Clément, Notes ms. sur la Roche-Turpin. — *Bulletin vendômois*, 1899, pp. 273 et 274. — Arch. Nat., P 662, n^o 1).

Fief-Patrix (Le), anc. fief, psse de Lavardin. — En 1494, ce fief est à Isabeau Le Prévost, veuve de Joachim Morice. Cette année-là, Pierre Tesnières acquérait de Jean, bâtard de Vendôme, une

rente sur ce lieu. — En 1551, René Doulcin, docteur en médecine, au nom de Jacqueline Tesnières, veuve de Marin Guinebault, le céda à Gilles Tesnières, chanoine de S^t-Georges, et maître de la maladrerie de Vendôme, qui lui-même dut le laisser au chapitre S^t-Georges, attendu que en 1629 on voit ce chapitre donner ce fief à bail à Thomas Labbé, livreur d'oiseaux de la Fauconnerie du roi, demeurant à Huisseau, avec les cens de Langeron et de Beauchesne. — En 1790, ce fief appartenait encore au chapitre S^t-Georges. — (Bibl. Vendôme, Fonds Bouchet, chem. VI, pièce 2. — Arch. L.-et-Ch., G 272 ; D 595, n^o 18. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 210).

Fief-Pétreau (Le). — Voir *Avénaiges*.

Fief-Possonnier (Le), psse de Couture, mouvant de Lavardin. — Il appartenait en 1440 à Philippe Hargnes et Jeanne de la Vallée, sa femme. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 59, p. 87).

Fief-Quarré (Le), ancien fief, situé paroisse du Temple. Il était uni à la Fredonnière. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière, XVI s.).

Fief-Rorteau, appelé aussi *Fief de la Rue Ganault* ou *Guesnault*, paroisse S^t-Martin de Vendôme. — Il relevait du château de Vendôme à foy et h. lige et à 40 jours de garde. — Il avait plusieurs vassaux relevant eux-mêmes de lui à foy et h. simple et qui étaient : 1^o Le fief du Boulon et Champart en la paroisse de Mazangé, fief sans domaine ; 2^o La Henrière, paroisse d'Espéreuse ; 3^o Le Moulin Friquembault appelé aussi le Moulin-Chéreau et ensuite Moulin-Signac, en la ville de Vendôme, près la porte S^t-Georges ; 4^o La Gouabellière ou Grésillière, psse d'Epiais ; 5^o Une terre à Faye qui fut à Courtois de Faye, puis à la famille de l'Espine ; 6^o Autre terre vers Epiais qui fut aux Regnard.

Son censif s'étendait sur la plus grande partie de la rue Guesnault, sur la rue Renarderie et la Grande-Rue ; et aussi en dehors de la ville, à la Motte-S^t-Léonard, au faubourg S^t-Georges, à la Joubardière de Mazangé, etc. — Il était dit en 1583 être d'un rapport de 16 sols 6 deniers tournois.

En 1378, ce fief est à Guillaume Rorteau ; — en 1400 à Guyard Rorteau ; — en 1439 à Julien, sieur de la Bécardière, fils de Jean Rorteau, de même en 1461 ; — en 1496 à Perrine, fille de Julien Rorteau et femme de Jean Bourgeois qui est sa veuve en 1501 et dont le fils, Jacques Bourgeois fait son aveu pour elle ; — en 1505 à la même Perrine, alors remariée à Perrin Guinebault ; — en 1515 à Ma-

thurin Dryse (ou Doyse) demeurant à S^t-Calais, époux de Thomynne Bourgeois.

Ce fief fut retiré féodalement par le duc Charles le 18 juillet 1522 et incorporé au duché. Il fit dès lors partie du duché.

Au XVIII^e s., l'Intendance d'Orléans dans ses inventaires l'attribua par erreur à la famille de Musset qui n'en posséda que deux fiefs vassaux, c'est-à-dire le Boulon avec Champiart à Mazangé et le Moulin-Signac à Vendôme. — (*Bulletin vendômois*, 1879, pp. 90, 91, 107, 172; 1880, pp. 263 et 264. — Arch. Nat., P 611, n^{os} 23 et 24; P 615, n^o 29; P 625, n^{os} 45, 48, 49, 55; P 627, n^{os} 23 à 29. — Arch. Loiret, A 1625 (XVIII^e s.) et A 1654 (XIV^e au XVIII^e s.).

Fief-Rouvray (Le), situé au hameau de l'Estriverde, paroisse de Fontaine-Raoul. Il tirait son nom de la famille Gueau de Gravelle de Rouvray, seigneurs du Breuil-S^t-Jouin et de Pasboureau qui le possédaient au XVIII^e siècle. — Il se composait de 124 arpens « joignant d'un côté les terres de la Timonerie et des Ventes... les terres de la seigneurie de Malitourne; d'un bout aux terres de la Pautellerie... relevant du fief de Pasboureau, et chargé envers lui de 6 livres 4 sols de cens et rente ». — (Arch. L.-et-Cher, E 207).

Fief-S^t-André (Le). — Voir *S^t-André*.
Fief-S^t-Barthélemy (Le). — Il était situé psse de S^t-Ouen, tant dans la plaine que sur le coteau. On l'appelait aussi la *Varenne-S^t-B.* — Il relevait en partie du château de Vendôme, en partie de Courtiras et en partie du Bouchet-Touteville; il avait la basse justice. — Un autre fief, appelé S^t-Thomas lui avait été uni très anciennement. Il finit par absorber en 1364 une partie du fief des Perles. — Ce fief avait été donné en 1225 par un moine appelé Bouchard, à la Maison-Dieu de Vendôme avec l'autorisation du C^{te} Jean IV, et du consentement de Geoffroy de Vendôme, oncle du comte. Ce moine y ajoutait sept quartiers de vigne audit lieu, à la charge de 12 deniers de cens et 28 livres une fois payées. — L'autre moitié de ce fief était à Gilon de la Roche qui fit un accord avec les Frères pour percevoir les revenus, de deux années l'une, chacun. Cette autre moitié fut donnée aussi aux mêmes frères en 1334 par Jean Lusurier, qui l'avait reçu de Jean de la Roche. — (Bibl. Vendôme, ms 285 ou 286, pp. 6, 101, 103, 216, 228. — Arch. Loiret, A, n^o 1625).

Fief-S^{te}-Catherine, à Sougé. — Voir *Couture* (église).

Fief-S^t-Jacques (Le), situé psse de la Madeleine de Vendôme. — C'était le fief primitif appartenant à la Maison-Dieu

puis à l'Oratoire. Son chef-lieu était l'église S^t-Jacques, aujourd'hui chapelle du Lycée. — (Voir église S^t-Jacques).

Le fief S^t-Jacques, d'après une déclaration de 1460 se composait : d'abord « de l'église, du cimetière et du dortoir aux pauvres, maisons, granges, cour, vergers, avec le four à ban, le tout au-dedans du fief S^t-Jacques appartenant à l'Hôtel-Dieu... La rivière descendant du pont Perrin au pont de la Chevrerie et un pré contenant un arpent ou environ, avec une maison, jardins et fossés appelés le Paradis » (aujourd'hui jardin du lycée). Tout cela relevait du Château de Vendôme à la seule rétribution du service divin dans l'église S^t-Jacques. — Le dénombrement du fief lui-même comprenait 64 articles qui étaient chargés envers le Comte de Vendôme de trois livres de cens, moins un denier et de trente trois livres quatorze sols six deniers de rente, situés en différents cantons, savoir : Dans la rue de la Porte-Chartraine, dans la rue aux Béguines, dans la rue S^t-Jacques et « sur le pont de la Chevrerie en tournant par derrière des maisons à rentrer dans la rue S^t-Jacques ». — Le fief s'étendait en outre sur deux quartiers de terre au petit Bourg-Robert, en la rue des Soubs abutant au Loir, sur terres aux Sablonnières, hors la ville, sur le faubourg de la porte S^t-Georges au faubourg S^t-Lubin, sur le faubourg de Pont-S^t-Bié, sur un clos en la paroisse de Villerable appelé le Clos de l'Aumosne, sur deux sestrées de terre proche la Béguinière, sur vingt boissellées et trois minées de terre à la Chapelle-d'Arènes, sur plusieurs vignes et terres à Bellesiette (Belle-assiette) et Beauvoir, près Courtiras, sur le territoire de Montjoye au-dessus de Montrieux, sur des terres au Coudray, psse de Villiers, et dans la varenne de la dite paroisse, des terres et prés à Brénières, sur l'aitre de Mézières en la paroisse de Périgny, sur terres et prés situés à Fortunas et Chichéré. — (Extrait des titres de l'Oratoire, p. 145).

D'après les titres de la terre de S^t-Amand, déposés à la Bibliothèque de la Soc. archéol. de Vendôme, le C^{te} Bouchard, le 19 mai 1200, aurait donné aux frères de la Maison-Dieu la rivière qui coule entre le Pont-Perrin et celui de la Chevrerie. Cette rivière fut ainsi toute entière dans le Fief-S^t-Jacques. — Le même Fief S^t-Jacques avait aussi un four banal situé rue du Change, en face la maison des Pères Cordeliers. Il avait aussi droit de foire le jour de la Nativité S^t Jean-Baptiste (24 juin). Cette foire paraît s'être tenue rue S^t-Jacques. Elle a disparu

aujourd'hui. — (Bibl. de Vendôme : 1^o ms. 285, p. 145; 2^o ms. 286, p. 86; 3^o ms. de la Soc. archéologique, carton n^o 2, titres de S^t-Amand. — *Chartes vendômoises*, 104).

Fief-S^t-Lubin (Le), au faubourg de ce nom, à Vendôme. — Il s'étendait dans le faubourg S^t-Lubin et au-dessus, derrière le château. Le fief du Temple avait été composé à son détriment au XII^e siècle. — Il relevait censiv^t du château. Il appartenait pour la plus grande partie au prieur de S^t-Lubin. — (Bibl. de Vendôme, ms 322, [Mémoires de Duchemin], p. 210. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 156 et suiv.)

Fief-S^t-Mars (Le), psse de Savigny. — Il était dans la censive de Glatigny (1482). — (Arch. Nat., P 714, XXIV).

Fief-S^t-Martin (Le), psse de Crucheray. — Il dépendait de la terre de Villethierry et relevait du Bouchet-Touteville. — En 1445 on le voit entre les mains de Jean Beauxoncles. — (Arch. Nat., P 611, n^o 302).

Fief-S^t-Pierre-La-Motte (Le), paroisse S^t-Martin-de-Vendôme. — Il relevait à foy et h. du château, et appartenait aux prieurs du lieu. — (Voir *Vendôme-Eglises*, S^t-Pierre-la-Motte). — Il avait un censif à Arènes. — (*Bulletin vendômois*, 1882, p. 157).

Fiefs-Blésois (Les). — On donnait ce nom à certains fiefs, qui, tout en étant situés dans le pays vendômois relevaient de la Sgie de Beaugency, laquelle Sgie, dès le moyen-âge, avait été absorbée par le comté de Blois. Ces fiefs étaient situés à l'est de Vendôme. — Les principaux étaient S^t-Bienheure, Huchigny, Coulommiers, Faye, Selommes en partie, S^{te}-Gemmes, Rodon en partie, Rocé, S^t-Firmin en partie, etc. — Ces fiefs devinrent vendômois en 1329 au moment de l'accord entre les deux comtes de Blois et de Vendôme qui stipulait l'échange de différents fiefs entre eux. — On les appela alors les *Fiefs jadis blésois, maintenant vendômois*. — (Bibl. Nat., Fonds Brienne, vol. 309, f^o 123. — Bulletin Soc. Sciences de Blois, 1872, t. I, 4^e livraison).

Fiefs-Communs (Les). — Voir *Fief-Commun*.

Fiefs-Doubleaux (Les). — On appelait ainsi certains fiefs situés en plein pays manseau et qui relevaient des barons de Mondoubleau, lesquels les reportaient à Touvois, Sgie appartenant aux évêques du Mans. C'était les fiefs de S^t- Quentin, du Quart, Semur et la Corvée, ces deux derniers situés psse de Lavaré.

Fief-Valennes (Le), ancien fief situé paroisses de Choue et Souday. — *Valennes*,

XVI^e s. (Aveux). — Ce fief était un démembrement de celui de la Sgie de Valennes, situé psse du même nom, en la chatellenie de S^t-Calais, en face Baillon, de l'autre côté de la Braye, (aujourd'hui département de la Sarthe). — Il paraît avoir toujours fait partie de la dite Sgie. Les Sgrs en faisaient un aveu spécial à la baronnie de Mondoubleau, de laquelle pour cela ils relevaient à foy et h. et deux mois de garde, avec 14 livres de taille. — En 1551, Jean de Bueil, seigneur de Valennes faisait l'aveu au baron de Mondoubleau, « pour le fief et seigneurie de Valeines, pour la partie séant en la Seigneurie de Mondoubleau ». — A cette occasion il énumérait les vassaux de sa terre dans la Sgie de Mondoubleau. — 1^o Guillaume de Maridor, homme de foy et h. simple pour sa seigneurie de Courgadil (Courgady, paroisse de Valennes), sauf et excepté le fort et foussés dudit lieu. Dans la censive duquel fief se trouve la métairie de la Faucherie sur la Braye « au-dedans de la quelle a été fait, et y a à present une grosse forge à fer et ung fourneau à fondre la myne de fer » et les métairies de la Pinterie, la Charmerie, la Cailleterie et une touche de bois de haute futaie (le tout paraît situé paroisse de Valennes); — 2^o Françoise d'Avagour, veuve de Foulques de Courtalvert pour son fief domaine et seigneurie du Grand-Bouchet; — 3^o Les Bautre, héritiers de Thibault Bautre, pour la Chopardière (de Choue); — 4^o Louis de la Vove, éc^r, Sr de S^t-Agil et de la Vove et Guillemain du Pont pour les métairies des Grand et Petit Vaulions. — 5^o Jean Bontemps, licencié es-lois, pour son fief de Vaulouzeran, se composant... du lieu et métairie de la Clergerie, etc... — (Arch. Nat., P 707, n^o 1; P 708, n^o 1).

Fief-Vaudour (Le), psse de Savigny. — Ancien fief relevant à foy et h. de Savigny, et à 10 deniers de service. — Il avait dans sa censive les fiefs du Quartier et de la Baussanière. — Au XVI^e s. il est aux Sgrs du Châtellier. — Au commencement du XVII^e, à la famille Gaing, puis aux Ronsard des Pâtis. — En 1687, il est aux Sgrs des Pâtis et leur appartenait encore en 1762. — En 1736 il était coté valoir 60 livres de revenu. — (D'Hozier, Reg. IV, *Généalogie des Salmn.* — Arch. Nat., n^o 3. — Arch. du Cognac, E 33, n^o 3. — Graffin, *La Sgie de la Cour du Bois*. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 321 et 328. — Métais, *Les Petites écoles...*, p. 54).

Fiennes (Famille de). — *Droué, La Fontenelle*, XVIII^e s. — Armes : D'argent au lion de sable lampassé de gueules. — (Gourdon de G).

Filandièrre (Le lieu de la), à Boisvinet, contre le Chemin-Chaussé, paroisse du Plessis-Dorin. — Il relevait censivement de Glatigny. — (*Bulletin vendômois*, 1896, p. 74; 1897, p. 264).

Filhet de la Curée (Famille). — *Les Hayes*, XVI^e s. — *La Rocheturpin et Arntins*, XVI^e et XVII^e s. — *La Petite-Fosse* (de Tréhet), XVI^e s. — Armes : *De gueules à cinq fusées d'argent mises en bande*. — (De Maude).

Filière (La Haute et Basse), f. et h., c^o de Morée.

Fillette (N.), curé de Ruan, 1696. — Armes : *Tiercé en pal d'hermines, d'or et de vair*. — (Arm. ms.).

Filonnière (La), éc., c^o de Cellé. — En 1666 ce lieu est à Jacques Norgue, Sr de la Filonnière. — (Reg. Fontaines 1666).

Filonnière (La), h., c^o de Savigny.

Fins (Le grand et le Petit). — Voir *Fains*.

Fiot-Bouchet (Le), éc., c^o de Romilly. — *Nemus de Faio* (XII^e s.). — *Fai Boschettum*, 1205 (Chartes vendômoises, n^o 160). — *Faium Boscheti*, 1212. — *Fai Bouchet*, 1215, (*Bulletin dunois*, VII, p. 396). — *Le Fiot-Bouché* (Etat-major).

Ce lieu, avec le *Fief-Bouché* ou mieux *Fief-Bouchet*, situé à un kil. au sud et aussi les lieux alentour, comme les Ronces, la Touche, la Petite-Marie, les Arpents, la Reine-Bergère, le Marchais-Thiévrain et d'autres encore, tous ensemble proviennent de défrichements dans la forêt de Mondoubleau.

En 1285, sous le nom de *Nemus de Faio* il paraît comme fournissant le chauffage des chanoines résidant aux Chauvellières, par suite du don de Nivelon de Meslay, Sgr de Fréteval.

Il fut cause d'un accord daté de juillet 1205 entre le C^{te} Jean de Vendôme (Jean II) et le vicomte Geoffroy de Chateaudun, au sujet d'une tenue de bois appelée *Fai-Boschetum*, pour laquelle ledit vicomte prétendait que le père du comte restait débiteur envers son père de la somme de 100 marcs, et qui était en droit dans les dépendances du comté de Vendôme. — Ce bois fut abandonné par le comte au vicomte en augmentation de son fief du Bouchet (sans doute le Petit-Bouchet de Choue); et en même temps, il affranchissait ce fief du Bouchet du stage-lige au château de Vendôme ainsi qu'il avait l'habitude de le réclamer de ce fief. Néanmoins il devait continuer à réclamer ce service tout le temps que cette terre du Bouchet serait entre les mains de la mère du vicomte ou de son second mari (Jeanne de la Guerche, épouse en secondes nocces de Robert, C^{te} d'Alençon).

En compensation de cet abandon, le vicomte reconnaissait que pour la tour, le château et la ville de Mondoubleau il était l'homme-lige du C^{te} de Vendôme. — Cet accord était fait à Mont-Trichart (*sic*) et signé plus tard à Vendôme en présence des principaux seigneurs du pays, parmi lesquels : Raymond, abbé de St-Calais, Geoffroy, archidiacre de Tours, Guy et Guillaume Corpin (sans doute *Turpin*), Hugues d'Amboise, Geoffroy du Rouillis, Barthelemy du Plessis, Bouchard de St-Amand, Baudouin des Roches, Pierre de Terné, Guillaume de St-Martin, Raoul de Marçilly, Eude de St-Amand, Geoffroy de la Grève, etc.

En 1212 le même vicomte reconnaissait aux Templiers établis aux Materas de Beauchesne certains droits dans ce bois « qui dicitur *Faium Boscheti* ». — En 1215, le même Geoffroy avec Alix, sa femme, concédait aux mêmes frères le droit de prendre l'herbe dans ce bois « quod *Fai-Bouchet* nominatur ». — En 1563 Jeanne d'Albret agissant comme tutrice de son fils Henri, duc de Vendôme et sire de Mondoubleau, céda un certain nombre de terres vagues de la forêt de Mondoubleau et du Fief-Bouchet à différents particuliers entre autres à Raphaël de Taillevis qui y fonda la Petite-Mézière aujourd'hui *Les Mézières* et autres. Ce fut là l'origine des fiefs pris sur la tenue du Fay-Boschet.

Charles vendômoises, 160 et 194; (extrait des Arch. Nat., K 27^b n^o 38, et S 500^b n^o 37). — Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly-St-Mars, Dossier *Mézières* — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton des Fiefs, au mot *Fai-Bouchet*. — *Bulletin Dunois*, VII, p. 396. — *Cart. Magd de Chateaudun*, 34. — Bordas, II, p. 226.

Fiquet (Famille). — Voir *Ficquet*.

Firmin (Famille). — *La Ratellerie* (de Villiersfaux), XIX^e s.

Fiselière (La), anc. mét., psse de Choue — *La Friselière*, XVI^e s. — Elle faisait partie de la tenue de la Robichonnière et relevait féodalement du Petit-Bouchet. — En 1409 elle appartenait à Geoffroy Robichon; — en 1458 à Perrin Le Rétif; — en 1595 à Jean Deniau et Jean Lubineau. — (Arch. Nat., P 700, n^o 31 et 32; P 773, 65 A (Dossier de Choue). — Abbé Chéramy, Notes manuscrites sur Choue).

Flammesec, lieu dit, c^o de Villetrun, ancien fief, et moulin aujourd'hui détruit, sur le ruisseau de Flammesec. — *Flammesay*, XIV^e s.; *Flammesaiche*, XV^e s. (Aveux).

Ce fief relevait du château de Vendôme à foy et h. simple et un demi-roussin de service. C'était un démembrement de la

Scie de Villetrun. Les vassaux de cette Scie étaient contraints de venir moudre à ce moulin.

Flammesay en 1373 fut vendu par le Sgr de Villetrun, Huet Lejay, époux de Jeanne de la Boissière, veuve de Jean de Boisgarnier et Macée de la Boissière, sœur de la première, toutes deux filles de Macé de la Boissière; cette vente se composant d'un moulin avec son étang, ses bannières, etc. L'acquéreur était Jean de Beauvoir, sieur de la Picottière, et Agnès Copelet, sa femme, veuve elle-même de Gervais Malon. Jean de Beauvoir en rend aveu au château de Vendôme en 1377.

Après la mort de Jean de Beauvoir et de sa femme eurent lieu en 1394 les partages de leur succession entre leurs enfants. Flammesay fut attribué aux enfants de Jean de Beauvoir qui étaient : Jean, son fils, Jean Bégin, son petit-fils, Pierre Bégin, son gendre, comme tuteur de ses deux filles mineures Catherine et Jeanne Bégin, et encore Jacqueline, fille aussi de Jean de Beauvoir et épouse de Guillaume Forestier.

En 1399, Flammesay (*sic*) est à Jeanne, fille de Jean de Beauvoir, fils. Elle en rend aveu au C^{te} de Vendôme. Cette Jeanne a pour sœur et sans doute héritière Michelette qui épousa Henri Rebours à qui elle porta Flammesec et la Picottière. — En 1434 ce fief est à Mathieu Picquet, Sgr de Moncé, époux de Jeanne Rebours, fille des susdits Henri et Michelette, laquelle Jeanne épousa en secondes nocces Jean Boursier et lui porta Flammesec et la Picottière. — En 1485 il est à Jean Boursier, fils du susdit et de Jeanne Rebours (Aveux). — En 1511 et 1516 à Nicolas Boursier, fils du précédent (Aveu), époux de Renée d'Argouges. — En 1523 à Jean Tizart, trésorier des Ecosnais de la garde du roi, Sgr de la Montelière, de Moncé et du Coudray-Turbot, époux de Jacqueline Boursier, fille des précédents (Aveu), veuve de Jean ou Julien Tiercein, bailli du Vendômois. — En 1562 à Jean Thizard (*sic*) le fils (Aveu), seigneur du Coudray, puis de la Montelière, époux sans enfants de Jeanne de Salmon. — En 1576 à François du Bouchet, écuyer, Sgr de la Guichardière, époux de Françoise Thizard, sœur du défunt Jean susdit. — En 1612 à Mathieu de Thizard, Sgr du Coudray-Turbot et de la Montelière, qui cette année-là, le 5 avril, vendit Flammesay à Jacques Richard de Villetrun, qui réunit Flammesay à sa terre de Villetrun; mais ce lieu continua à relever directement et séparément du château de Vendôme. — Le moulin a été

détruit au XVIII^e s. — On appelle ce lieu aujourd'hui *Le Moulin*. — (Arch. Nat., P 623, n^o 79 à 90; P 656, n^o 1. — Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, Carton des familles (Thizart et Malou); 2^o Titres de la maison de Courtenvau (le Musée actuel); 3^o Fonds anciens, carton *Divers*. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 93, et 1880, p. 264).

Flammesec ou **Flammesay** (Le), ruisseau qui prend sa source à Villetrun, passe au bas du bourg de Coulommiers, et va se jeter dans la Houzée au lieu appelé *La Gravelle*, après un parcours d'environ 6 kil. Il faisait autrefois tourner le moulin de Villetrun ou de Flammesec, aujourd'hui détruit.

Flandière (La). — Voir *Flardièrre*.

Flandre (Maison de), seigneurs de Mondoubleau, XIV^e s. — Armes : *Ecartelé, au 1 et 4 de Flandre, qui est d'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules, chargé d'une bande de même brisée aux deux bouts d'une coquille d'argent; au 2 et 3 chevronné d'or et de sable de 6 pièces*. — (De Maude).

Flarde, f., c^o de Lancé. — *Les Fardes*, XVIII^e s. — Elle appartenait au prieuré de Lancé et fut vendue national^e en 1791, 12.600 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 263. — *Bulletin vendômois*, 1876, 271).

Flardièrre (La), h., c^o d'Authon.

Flardières (Les), f., c^o de Chauvigny. — *Les Fluardières* (Cassini). — *La Flandière* (Etat-major). — *Les Bardières* (Cadastre).

Flécherie (La), h., c^o de Chauvigny.

Fleuriau (Famille). — *Les Mornas*, XVIII^e siècle.

Fleuriau du Plessis (Famille). — *Villegomblain*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à un épervier d'argent grilleté et longé de même, perché sur un bâton de gueules, au chef d'or chargé de 3 glands tigés et feuillés de sinople*. — (Adr. Thibault).

Fleuriaux (Les), anc. mét., psse de la Ville-aux-Clercs, semble avoir été unie à celle des Marchais, au XVII^e et XVIII^e s. — (Mss. Société archéol. du Vendômois, carton 1^{er}, doss. 10, pièce 5).

Fleurière (La petite), anc. fief, psse du Gault. — Il relevait à foy et h. de Courtalain. — (Arch. Nat., Q1 495, f^o 33, v^o. — *Bulletin dunois*, II, p. 298).

Fleurière (La), éc., c^o de Lunay.

Fleuriette (La), h. et fontaine, c^o de la Ville-aux-Clercs. — *Fons de la Fioriata*, 1155 (Cartul. dunois de Marm.). — *La Floreta*, v. 1160 (Chartes vendômoises). — Ce lieu de la fontaine de la Fleuriette est cité comme faisant au sud, la limite du prieuré de Chauvigny au XII^e siècle. — Là demeurait en 1674 Jacques Durand, sieur de la Châtierre et Madeleine Graf-

fard, sa femme. — (*Cart. dunois de Marm.* 225. — *Chartes vendômoises*, 95. — Collection Bernault, liasse de Chauvigny, 1674).

Fleuriette (Ruisseau de la). — Il est sur la commune de la Ville-aux-Clercs; il prend sa source à la fontaine de la Fleuriette, et va se jeter dans le Gratteloup au Moulinet, après un parcours de 1,500 m. — Il est susceptible de tarir par les saisons trop sèches.

Fleurigny, château, c^e de St-Rimay, sur le coteau qui regarde le Loir au Nord. — *Florigny*, xv^e s. (*Arch. Nat.*, P 704). — *Flurigny*, xvii^e s. (Vente de Fleurigny à André Neilz). — (Ce lieu par un oubli singulier ne se trouve si sur la carte de Cassini, ni sur celles de l'Etat-major et du service vicinal). — Ancien fief relevant à foy et h. simple de la châtellenie de Lavardin, avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Dans un titre du 1^{er} décembre 1683, contenant vente de Fleurigny par Louis de Ronsard à André Neilz, Fleurigny est dit relever des Roches-l'Évesque, ce qui est une erreur; car tous les aveux du dit lieu de Fleurigny reportent à Lavardin. — De ce fief de Fleurigny, relevait à foy et h. simple, celui de Montrieux, paroisse de Navell.

Fleurigny paraît un démembrement du fief de Charchenay, aujourd'hui Cherchenois, qui lui est voisin. C'est là ce qui ressort de l'examen des vieux titres et aveux de Fleurigny et Cherchenois. Il a pris son nom de Fleurigny de la famille Le Jay de Fleurigny qui l'a possédé au xv^e s. — Dès le xv^e s., on le voit toujours uni au fief de Vaubouin ou Vauboyon qui le touchait, et les seigneurs de Fleurigny sont aussi seigneurs de Vauboyon.

D'après des notes laissées par M. de Tremault (*Biblioth. de Vendôme, Fonds Tremault, Carton Personnages*, au mot *Le Jay*), ce lieu de Fleurigny aurait appartenu à une famille Le Jay, dont une branche avait pris le nom de Fleurigny, et à laquelle appartint Nicolas Le Jay, secrétaire du Roi et maître des Comptes sous le règne de François 1^{er}, qui fut envoyé au-devant de Charles Quint entrant en France en 1539. Mais on connaît des Le Jay bien avant cette date.

Philippe Le Jay, conseiller chambellan du roi, est époux de Catherine Le Drouais, nièce de Pierre Le Drouais, chevalier (qui décéda le 4 mars 1383), époux de Jeanne de Cloyes en Dunois et nièce aussi de Jean de Vendôme, chevalier, sire de la Ferté. Par le contrat de mariage passé devant le bailli de Chartres le vendredi 3 juin 1379, le C^{te} de la Marche, de Vendôme et Castres (Jean VII) ainsi que

son épouse (Catherine de Vendôme) s'obligeaient envers le dit Philippe et Catherine Le Drouais pour une somme de 346 livres de rente. Ce Philippe Le Jay est qualifié garde et capitaine de la tour de Yenville-en-Beauce.

Le 4 février 1403, le susdit Philippe, sous le nom de Philippe de Florigny, rendait aveu à Catherine de Vendôme, comtesse de Vendôme, de la Marche et de Chartres (Castres) à cause de sa châtellenie de Lavardin « pour son hostel assis à Charchenay en la paroisse de St-Rimay. (il n'est pas nommé Fleurigny) sauf le portail dudit hostel qui est tenu du seigneur du Breuil à deux deniers de cens... et pour sa justice dudit lieu, haute, moyenne et basse. (*Arch. Nat.*, P 704, n^o 157). — Il déclare en outre un vassour appelé Jean Beauxoncles pour son *abergement de Monrieul*; ces choses lui venant de sa femme appelée Catherine La Drouaise. Il vivait encore en 1436.

En 1496 autre aveu pour Fleurigny par Jehanne de Florigny, veuve de Jehan de Saverville en son vivant bailli et capitaine d'Evreux et auparavant veuve de feu noble homme messire Antoine de Chateaufort, en son vivant seigneur du Lau..... pour raison de la terre et Sgie dudit lieu de Charchenay, paroisse de St-Rimay. — En 1516 Jean de Thibivilliers faisait encore aveu comme procureur et au nom de ladite dame, pour Fleurigny et *Chassenay* (Charchenay). — En 1517, Loys de Maricourt, écuyer, Sgr de Sérifontaine, fils aîné et procureur spécial de Jean de Maricourt, seigneur de Rouleboise et baron de Moncy le Châtel, avoue à Lavardin pour raison du lieu, fief, terre et Sgie de *Cercenay* autrement appelé *La Court de Fleurigny* « lesquelles choses sont advenues à son père par le trépas de Jeanne de Fleurigny en son vivant dame dudit lieu, sa cousine remuée de germain ». Ce Jean de Maricourt était fils de Thibault de Maricourt et de Robine de Trie, septième fille de Jacques de Trie, Sgr de Mouchy-le-Châtel et de Catherine de Fleurigny. Cette Catherine avait hérité de Philippe de Trie son frère les terres de Mouchy-le-Chatel, Sérifontaine, Tachainville en Beauce, etc. (Thibault était mort en 1481).

Louis de Maricourt, fils de Jean, fut seigneur baron de Mouchy-le-Chatel. Il fit en 1521 (sans doute à la mort de son père Jean) son aveu pour Fleurigny. Il mourut sans laisser d'enfants d'Antoinette de Mailly, sa femme.

Jean de Maricourt, frère de Louis et son héritier fit son aveu en 1529. Il fut chevalier de l'ordre du roi et son premier échan-

son. Il mourut en 1583 après avoir épousé en 1523 Renée du Quesnel, gouvernante des enfants de Henri II, fille de Pierre du Quesnel, seigneur de Coupigny et d'Hélène de Garancières. — Il paraît avoir vendu Fleurigny-Cherchenois au suivant, vers 1570 :

Raphaël de Taillevis, médecin du roi de Navarre Antoine de Bourbon, et époux de Marie Rouer (Voir Mézière de Lunay). Ceux-ci laissèrent Fleurigny à leur quatrième fils, Raphaël II de Taillevis, qui mourut assassiné en 1594. (Voir Mézières de St-Mars-du-Cor). Son héritière pour Fleurigny fut sa sœur la suivante :

Françoise de Taillevis, qui épousa en premières noces Edmond de la Chataigneraie et en secondes noces en 1576 Gilles de Ronsard, Sgr de Glatigny, second fils de Claude de Ronsard (le frère du poète), Sgr de la Poissonnière et de Catherine Tiercelin. — Gilles de Ronsard rendit aveu en 1602 au duc de Vendôme, Sgr de Lavardin dans les termes suivants : Gilles de Ronsard, seigneur de Glatigny, la Linoterie et *Charchenais autrement dit Fleurigny*, maréchal de camp des armées du roi conduites par le prince de Conty et le maréchal de Lavardin... pour « mon hostel, manoir et hébergement de Cherchenois, composé de chambre basse, chambre haute... la place d'une fuye et colombier... garenne à conils dessus, etc., et le droit de haute, moyenne et basse justice sur Charchenay... » (*Arch. Nat.*, P 638, n^o 1). — Ils laissèrent Fleurigny et la Linoterie avec Glatigny à leur fils, aîné de 8 enfants, qui suit. (Voir la Linoterie) :

Jean de Ronsard, déjà qualifié Sgr de Fleurigny du vivant de son père, aux registres de Prunay, puis après la mort de son père, Sgr de la Linoterie et Glatigny, époux, dès 1610, de Hélène de Percy, fille de René de Percy, Sgr des Genets. Ils eurent 14 enfants (voir *La Linoterie*) dont le 13^e fut le suivant :

Louis de Ronsard, baptisé en 1634, époux en 1666 de Geneviève Cottin. Il est Sgr de Fleurigny avec sa sœur Claude (qui avait été baptisée en 1626). — Avec elle, le 1^{er} décembre 1683, par acte devant Jean Mauclerc, notaire à Lavardin et Robert Pichery, notaire à Prunay, il vendait à titre de rente foncière et perpétuelle à M^e André Neils, lieutenant au Bas-Vendômois demeurant à Montoire, le lieu fief et Sgie de Fleurigny et aussi Vauboyon, le tout situé paroisse de St-Rimay... avec haute, moyenne et basse-justice, consistant le domaine de Fleurigny en une mesure servant autrefois de logement... *Item* la garenne à conils, etc...

tenues lesdites choses de la châtellenie *des Roches* à foy et hommage simple... (c'est là probablement un erreur provenant de ce que les Roches et Lavardin étaient dans les mêmes mains). Le prix était de 225 livres de rente annuelle et perpétuelle, à payer à M. Claude Brossier, curé de Villavard, ayant le droit de M. de Boissy, conseiller du roi, qui était au droit des créanciers desdits défunts sieur et dame de Ronsard (Jean de Ronsard et Hélène de Percy).

Le 4 septembre 1686, André Neilz, sieur de Fleurigny, Vaubouin, la Roche, les Tourelles et fief de St-Calais et d'Asnières, lieutenant du bailli du Vendômois et maître des Eaux et Forêts audit lieu, avouait tenir de la *baronnie de Lavardin* son hôtel de Fleurigny, présentement en ruine, etc. Il avait épousé Marguerite de Mehabert. Ils furent inhumés à Montoire, le mari le 1^{er} novembre 1689 et la femme à 82 ans le 20 septembre 1724. Ils laissèrent 6 enfants parmi lesquels la suivante :

Marie Neilz, dame de Fleurigny, fille aînée des susdits qui épousa à Montoire, le 6 juin 1689, Philippe Frédeureau, sieur de Villedrouin, officier de Monsieur le Prince, fils de Jacques Frédeureau, maître des requestes, et de Madeleine Lecomte. Elle devint dame de Fleurigny en vertu du partage entre les enfants et petits-enfants de son père, passé devant Godet, notaire à Montoire, le 8 octobre 1726. — Jacques Frédeureau consentit le 15 mars 1727 un bail de Fleurigny, consistant alors en caves en roc, à cheminées, granges, étables, terres, prés, bois et vignes. Le manoir paraît détruit. — Marie Neilz fut inhumée à 79 ans à Montoire le 3 mars 1744. Ils laissèrent plusieurs enfants, entre autres le suivant :

Philippe Frédeureau, sieur de Villedrouin, la Pommeraye, Fleurigny, Vaubuisson, etc., bailli du comté de Montoire, ma re perpétuel de la même ville, qui avait été baptisé le 1^{er} mars 1690 à Montoire et décéda le 4 février 1776. Il avait épousé Marie-Anne Culère qui décéda elle-même le 30 mai 1784. Ils laissèrent 18 enfants qui sont énumérés par Malardier dans ses notes manuscrites sur le canton de Montoire, p. 977 (art. la Pommeraye). — Nous ignorons auquel de ces enfants fut attribué Fleurigny.

Au milieu du xix^e s., Fleurigny appartenait à M. Charles, dit *Dharcourt* qui décéda vers 1870. — Le château de Fleurigny actuel qui paraît avoir été bâti dans la première moitié du xix^e s., appartient aujourd'hui à la famille Micard.

Launay dans son album, dessine une

ruine de manoir qui paraît avoir été le manoir ancien de Fleurigny auquel il donne le nom de *ruines de Cherchenois*.

Arch. Nat., P 631, n° 3 ; P 638, n° 5 ; P 704, n° 57 à 60. — Bibl. Vendôme : 1° Fonds Trémault, carton *Personnages*, article *Le Jay* ; 2° Album Launay, II, p. 148. — La Chesnaye des Bois, Généalogies des familles *Le Jay, Maricourt, de Trie*. — Rochambeau, *La famille de Ronsart*, pp. 56 à 59 et 279 à 281. — Malardier, pp. 976, 1066 à 1070. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 79 ; 1865, p. 66 ; 1876, p. 141. — Collection R. de St-Venant, *Liasses Familiales* (Le Bouchier).

Fleury (Famille). — *La Tuilière ; Les Haies* (de St-Agil), XVI^e s.

Fleury (Famille de). — Voir *Le Tellier de Fleury*.

Flines (Famille de). — Voir *Phelines*.
Flins ou Felins (Famille de). — Voir *Felins*.

Floreau (Famille). — *Les Broses* (de Romilly), XVIII^e s.

Florentin (Famille). — *La Gougetière*, XVIII^e s.

Flotte (Famille de la). — *La Flotte*, XII^e au XIV^e s. — *Boisfreslon*, XIV^e s. — *Le Grand-Léhon*, XIV^e s. — *Fains*, XIV^e et XV^e s. — *Armes : Lozangé d'argent et de gueules au chef d'or*. — (Adr. Thibault).

Flotte (La), château, c^o de Lavenay, canton de la Chartre (Sarthe). — La Flotte, pour sa haute justice relevait de Savigny et pour sa seigneurie même et sa justice moyenne et basse, était vassale de Monthodon en la paroisse de Savigny. Son fief s'étendait jusque sur Sougé et Couture ; de plus les Sgrs de la Flotte possédaient le quart du fief dit des *Quatre-Seigneurs* à Sougé et aussi au XVII^e s., celui des Roches de Sougé.

Voici les noms des seigneurs de la Flotte puisés (en grande partie) dans la notice de M. P. Clément sur la Flotte au *Bulletin vendômois* 1909, p. 118 et suiv., et aux aveux divers au comté de Vendôme (Archives Nationales, Série P).

I. (Vers 1200). — Goffridus de Flota (Chartes vendômoises, 149).

II (1308). — Pierre de la Flotte, qui à cette date met deux de ses filles au couvent de la Virginité.

III. (1342). — Pierre de la Flotte, fils du précédent, époux de Macée Freslon, fille du seigneur de Boisfreslon.

IV. (1351). — Isabeau de la Flotte, femme de Jean-Haliquant, Sgr de Bourrot, fille du précédent ; elle teste, étant veuve, en 1398.

V. (vers 1400). — Philippe de Bourrot, d'abord femme de Guillaume de Montigny, puis de Amaury de Trou ; elle est à nouveau veuve en 1404.

VI. (1410). — Jean de Trou, Sgr de la

Flotte, fils de la précédente. Il meurt en 1437 ou peu auparavant, et laisse pour héritière sa sœur Jeanne de Trou, alors veuve de Bouchard de Lespine, Sgr de Meslay. Mais il avait vendu la Flotte avec son annexe de Bréhault au suivant :

VII (1413). — Jean I^{er} du Bellay, Sgr de la Flotte et de Bréhault. On le rencontre ainsi qualifié en 1413. Il paraît fils aîné (d'après Moréri), de Hugues du Bellay, tué en 1415 à Azincourt et de Ysabeau de Montigny, dame de Langey et de la Jousnelière. Il fut aussi à la bataille d'Azincourt, y fut prisonnier, et toujours d'après Moréri, mourut sans alliance en Angleterre, on ne sait à quelle date. Il paraît avoir eu pour héritier son frère cadet le suivant :

VIII. (Vers 1420). — Jean II du Bellay, Sgr de Langey et de la Jousnelière, chambellan du roi Louis XI. Par la mort de ses frères, il devint l'aîné, et fut ainsi Sgr de la Flotte, de Gizeux, de Langey, de la Jousnelière et de la Capitainerie de Troo. Il vivait encore en 1461. Il avait épousé Jeanne de Logé, dame de Boisthibault, dont il eut jusqu'à onze enfants, parmi lesquels le suivant :

IX. (1472). — Jean III du Bellay, capitaine de 100 hommes d'armes, Sgr de la Flotte en 1472, époque où il rend aveu à Savigny pour la haute justice de la Flotte. Il dut mourir vers 1500. De sa femme Thomine de Villiers, qui, d'après l'abbé Angot, épousa en sec. noces, avant 1503, Geoffroy Rayné et mourut le 20 mai 1518, il eut entre autres enfants le suivant :

X. (1503). — Jean IV du Bellay, fils des précédents, époux : 1^o de Françoise de Villeprouver, et 2^o de Françoise de Mailly. Il mourut en 1545. Sa veuve se remaria avec Antoine de Neuville

XI. (Vers 1545). — René I du Bellay, fils de Jean et de Françoise de Mailly, épouse Jeanne de Souvré, fille du seigneur de Courtenvaux. Il acheta un quart du fief des Quatre-Seigneurs en 1576, et en 1577 le Vau de Sougé. Il est veuf en 1589 et dut mourir peu après 1596. Ils eurent pour fils le suivant :

XII. (Vers 1596). — René II du Bellay qui acheta en 1612 le fief des Roches de Sougé et mourut en 1621. Catherine Le Vayer, sa veuve, possédait encore la Flotte en usufruit, en 1633, (Pasty de la Hilais, Dict. manuscrit).

XIII. (1608). — Renée du Bellay, fille aînée des précédents, dame de la Flotte, épouse le 3 février 1608 Charles, M^{is} d'Hautefort, C^{is} de Montignac, qui mourut à Poitiers en 1616.

XIV. (1650). — Jacques-François

d'Hautefort, fils des précédents, mort célibataire en 1680 ; il était frère de la célèbre Marie d'Hautefort.

XV. (1680). — Gilles d'Hautefort, frère du précédent, appelé le baron de la Flotte, héritier de Jacques-François, époux en 1650 de Marthe d'Estournel, mourut en 1693 âgé de 81 ans.

XVI. (1693). — François-Marie, M^{is} de Hautefort, né en 1654, mort à Paris en 1727 sans laisser d'enfants de Marie Françoise de Pompadour qu'il avait épousée en 1688.

XVII. (1727). — Emmanuel-Dieudonné de Hautefort, dit le baron de la Flotte, né le 13 février 1700, fils de Gilles qui était frère cadet du précédent. Il succéda à son oncle le M^{is} d'Hautefort dans tous ses biens. Il se maria en... avec Renée-Madeleine de Durfort-Duras et en 1738 avec Françoise-Claude d'Harcourt. — Il vendit la terre de la Flotte avec toutes ses dépendances par acte devant Hachette, notaire à Paris, le 11 septembre 1741 à Joseph-Gabriel Le Coigneux, Sgr de la Rocheturpin. — Les Sgrs de la Flotte sont alors ceux de la Rocheturpin.

XVIII. — (1741). Joseph-Gabriel Le Coigneux, Sgr de la Rocheturpin et baron de la Flotte, fut tué comme capitaine de dragons à Dettingen en 1743.

XIX. (1743). — Gabrielle-Elisabeth Le Coigneux, sœur consanguine du précédent et son héritière épousa : 1^o le marquis de Cromières ; 2^o en 1764, François-Marie de Fesques, M^{is} de la Rochebousseau. Elle mourut en 1776, et lui fut guillotiné en 1794. La Rocheturpin avait été donnée à son fils qui émigra et dont les biens furent confisqués et vendus national¹ le 12 vendémiaire an III.

XX. (1794). — La Flotte fut cédée vers 1802 à un sieur Vacher, régisseur de la propriété, qui plus tard rendit cette terre au légitime propriétaire, Gabriel-François-Alexandre de Fesques, M^{is} de la Rochebousseau, colonel de gendarmerie à Toulouse qui avait épousé en... Augustine-Jeanne-Amélie de Bavière-Grossberg, dont deux fils : 1^o Albert-Ferdinand de Fesques, M^{is} de la Rochebousseau ; 2^o Antoine, C^{is} de la Rochebousseau. — Gabriel-François mourut à Toulouse en 1820, laissant la Flotte à sa veuve qui en 1829 l'abandonna à son fils aîné :

XXI. (1829). — Albert-Ferdinand de Fesques, M^{is} de la Rochebousseau, mort sans enfants en 1853. Sa veuve Marie-Léontine de Colbert racheta la terre à sa belle-mère Amélie de Bavière. Elle mourut en 1877 sans enfants. Le château avait été reconstruit dans la première

moitié du XIX^e siècle par Albert-Ferdinand.

XXII. (1877). — Le comte Fernand de Partz, héritier de la M^{is} de la Rochebousseau est aujourd'hui propriétaire de la Flotte, il est époux de Mlle de la Bonnière de Beaumont.

Gaignières donne un plan de ce château.

Arch. Nat., P 618, n° 53 et 55 ; P 625, n° 83, 84, 85 ; P 629, n° 3, 6 et 7. — P. Clément, Notice manuscrite sur le château et la seigneurie de la Flotte, d'après les Arch. de L.-et-Cher, E 116 à 121 et 275. — *Bulletin vendômois*, 1909, pp. 118 et suiv. (Art. Clément). — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty sur les fiefs de St-Calais. — Arch. L.-et-Cher, E 121 (registre terrier de Bréhault). — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, article *Hautefort*. — Bibl. Nat., Estampes, Vo 195, et Bouchot, *Inventaire Gaignières*, 5794.

Flotté (Famille). — *La Fourmillère* (de Beauchêne), XVIII^e s.

Fluardières (Les). — Voir *Flardières*.

Flotteries (Les), éc., c^o de Prunay.

Focherie (La), anc. mét., psse des Hayes, — Elle relevait de l'abbaye de l'Étoile, et appartenait en 1549 aux héritiers de feu Geoffroy Loys. — (Arch. Nat., P 605).

Foireau (Le lieu de), psse de Fontaines. — Il était dans la censive du prieuré de Grandry et appartenait en 1602 au Sgr des Fontaines. — (Arch. Nat., P 652, n° 25 à 28).

Folie (La), éc., c^o de Cormenon.

Folie (La), h., c^o de Droué.

Folie (La), éc., c^o de Huisseau.

Folie (La), villa et h., c^o de Lavardin. — On l'appelle aussi *Tivoli*.

Folie (La), éc., c^o de Rocé.

Folie (La), f., c^o de Rhodon. — Elle appartient à l'hospice de Blois.

Folie (La), f., c^o de Romilly.

Folie (La), éc., c^o de St-Ouen, sur la route de Paris.

Folie (La), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé, sur la carte de Cassini, entre les Câneries et les Bordes, rive gauche de la Bray.

Folie (La), f., c^o de Villebaut. — Cette ferme est aussi appelée *le Petit Ricoudé*.

Folie (La), éc., c^o de Villedieu.

Folie (La), écart de Chanteloup, c^o de Villerable. — C'était une closerie appartenant en 1645 à M^e Jacques Nivelet, de la succession de M^e Jacques Nivelet, avocat, son père. De même en 1683. — (Titres de la fabrique de Villerable. — Registres de St-Amand, 1683).

Folie-aux-Roses (La), villa, c^o de Vendôme, écart de la Borde. — *La Borde*, (Cassini). — *La Folie*, (Etat-Major et Service vicinal). — Cette villa en 1852, appartenait à la famille Roussel. — Dans la seconde moitié du XIX^e s. elle appartente

naît à la famille Patès puis à la famille Peltier, par suite d'alliance. — (*Le Loir*, 9 avril 1852).

Foliette (La), h., c^e de Naveil, 22 hab. — *La Foliette*, 1564. — Ce hameau est un écart des Coulis, coupé de ce dernier par le chemin de fer. — On a donné même le nom de Foliette aux Coulis au XVI^e s. — (Biblioth. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 4, pièce 2. — Cadastre de Naveil).

Folliolum. — Voir *Feuillet*.

Folleville (Famille). — *Puits-fondu et La Guignardièrre* (de St^e-Anne), XVII^e s. — Armes : *D'azur à la fasce coupée, emmanchée d'or et de gueules, accompagnée en pointe d'une quintefeuille du second*. — (Busserolle).

Fondées (Les), h., c^e de Thoré, écart du bourg.

Fonderie (La), à St-Ouen. — Voir *Plaine-St-Ouen*.

Fond-Grillé (Le), éc., c^e de Busloup.

Fondonnière (Le lieu de la) situé sur la psse de Savigny, relevait de la Fourrière qui relevait elle-même de la Cour du Bois, psse de Conflans au Maine. — En 1587, ce lieu appartenait à Jean Cybert, écuyer. — (R. Graffin, *La Sgie de la Cour du Bois*, p. 150).

Fons (Famille de la). — *La Gaulerie* (de Savigny), XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois hures de sanglier de sable à la bordure componée d'argent et de gueules*. — (Manuscrits Pasty).

Font (Jean IV, dit Jean de la). — *Johannes de Fonte*, 27^e abbé de la Trinité, 1413 à 1415, du temps du C^{te} Louis de Bourbon. — Il succéda à Pierre de Péruse. Il était alors prieur de St-Georges d'Oléron et fut élu le 9 oct. 1413. — Il obtint du pape Jean XXIII une bulle d'excommunication contre les personnes coupables de ne pas rendre aux religieux les meubles et objets précieux qu'elles avaient reçus en dépôt au temps des guerres. — Il mourut le vendredi 29 nov. 1415, et eut pour successeur Yves de la Font. — Ses armes étaient : *D'or au chevron de sable accomp. en pointe d'un arbre de sinople naissant de la pointe de l'écu*. (Métais).

Font (Yves de la). — *Yvo de Fonte*, 28^e abbé de la Trinité, de 1415 à 1440, du temps du C^{te} Louis de Bourbon. — Il succéda à Jean de la Font, son oncle. Il était alors prieur de St-Clément de Craon et sacristain du monastère. — (Mêmes armoiries que son oncle). — Il ne prit le titre d'abbé qu'en 1417 n'ayant pu se faire bénir que le 31 mai. Il gouverna l'abbaye comme sacristain jusque là. C'est sous sa prélature que fut instituée en 1427 la cérémonie de la procession

du Lazare qui eut lieu tous les ans depuis cette époque le vendredi avant la Passion. — Yves mourut le 7 oct. 1440. Il eut pour successeur Jean de Villeray. — (*Cart. Trinité*, 787 et 803 et 938 à 948. — Abbé Simon, II, pp. 278 à 305. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1374).

Fontaine (Famille de la). — *La Chalopinrière* (de Lavardin), *Le Boil* (d'Azé), XVI^e siècle.

Fontaine (Familles). — *Curin*, *Anseys*, XVIII^e s.

Fontaine (La), f., c^e d'Artins.

Fontaine (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle faisait partie du domaine de la Sgie de Baillou. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Fontaine (La), h., c^e de Bouffry, 26 hab. — *Les Vallées*, XVII^e s. (Reg. de Bouffry). — *La Vallée* (Cassini). — François Regnault, Sr des Vallées en 1602, était en prison pour dettes. Il avait une fille Madeleine Regnault, qui paraît en 1616 aux reg. de Bouffry. — En 1637 et 1647 ce lieu est à François Regnault, éc^r, avocat au Parlement. — (Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, n^o 510 (1602). — Reg. de Bouffry, 1616 et 1637. — *Id.* de Droué (1647).

Fontaine (La), f., c^e de Cellé.

Fontaine (La), h., c^e de Chauvigny, écart du bourg. — C'est là où se trouve la source du Thierray ou ruisseau de Chauvigny.

Fontaine (La), au lieu des Souches, paroisse de Choue. — Ce lieu, sur la carte de Cassini est confondu avec les Souches. — En 1546, on rencontre un Olivier Desnyau, éc^r, Sgr de la Fontaine, homme d'armes de la C^{te} de M. le prince de la Roche-sur-Yon, époux de Dlle Jeanne de Morées, demeurant au lieu et bourg de la Chapelle-Vicomtesse. Il est à croire que c'est de cette *Fontaine* qu'il s'agit là (?). — (Abbé Peschot, Notes manuscrites sur les minutes des Notaires de Cloyes).

Fontaine (La), h., c^e des Essarts. — Il appartenait en 1522 à la famille Breteau. — En 1564 il était vendu, avec la Bergerie d'Artins, par Christophe de Chapuiset pour 1070 livres à Gilbert de la Curée, Sgr de la Rocheturpin. — (Adr. Thibault, notes ms. sur famille Breteau. — P. Clément, note ms. sur la Rocheturpin).

Fontaine (L'Aître de la), ancien fief, paroisse de Montrouveau. — Il relevait censiv^t de Croixval. — (Arch. Nat., P, 639, n^o 38).

Fontaine, village et moulin, c^e de Pezou, environ 275 hab. — *Fontaine de Fractevallée*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Fontaine-sous-Pezou*, XVIII^e s. (Bordas).

— *Fontaine* (Cassini et Etat-Major). — Ce village se divise en quatre groupes distincts : Fontaine proprement dit, (village) ; le Haut-de-Fontaine, (hameau) ; le Bas-de-Fontaine (hameau) ; enfin le moulin de Fontaine. — Son nom vient d'une fontaine abondante qui donne lieu à un petit étang, lequel alimente la roue d'un moulin. Le ruisseau qui en sort va se jeter incontinent dans le Loir un peu en aval de la papeterie de Courcelles.

Fontaine relevait en fief de la baronnie de Fréteval.

Le commencement des possessions de la Trinité en ce lieu paraît être dû à Osanna, fille de Geoffroy de Fai, qui donna là en 1074 deux arpents de pré, et deux autres dépendant de sa mainferme de Morée. Le titre de cette charte est : *De Osanna filia Gosfridi que dedit II arpenas prati ad Fontanas de Fractevallée*. — On en peut conclure qu'il s'agit là de Fontaine au-dessus de Pezou, qui dans le principe devait en effet être de la paroisse de St-Lubin de Morée avant la fondation de celle de St-Nicolas de Fréteval et était dans tous les cas proche Fréteval.

Les religieux de la Trinité étaient déjà en possession de la dime du lieu quinze ans avant et plus. Et pourtant cette dime leur fut, vers 1090, disputée par les moines de Marmoutier établis à Fréteval. Pour trancher leur différend les deux parties convinrent de recourir au duel judiciaire. Mais les champions mal choisis ne purent en venir aux mains. (Voir abbé Simon, III, p. 236) et la querelle finit par un accord en vertu duquel les moines de la Trinité gardèrent cette dime de Fontaine.

Cent cinquante ans après, Ursion II, seigneur de Fréteval, avait soustrait aux moines de la Trinité les revenus féodaux qu'ils tiraient de leur terre de Fontaine. Mais sur le point de mourir, il renonça à ses empiètements et reconnut n'avoir sur ce lieu de Fontaine que la suzeraineté et la justice féodale.

En 1214 les moines de Vendôme, afin d'être seuls maîtres à Fontaine et dans leurs biens proche la ville de Morée, acquièrent de Ursion III de Fréteval tout ce qu'il possédait en ces lieux et en échange lui abandonnèrent tout ce qu'ils avaient eux-mêmes au bois de Corbigny dans la forêt de Fréteval.

De bonne heure les moines de la Trinité rattachèrent leurs biens de Fontaine à leur prieuré de Pezou ; et il est assez à croire que ceci ne fut pas étranger au rattachement de Fontaine à la paroisse de Pezou, bien que cette église fut du Vendômois, tandis que Fontaine était

en Dunois et que les appels de sa justice allassent à Fréteval. — Ce village avait pour les tailles un rôle particulier distinct de celui de Pezou. Il était de l'Electio de Châteaudun.

Cart. Trinité, 244, 333 et note, 492, 493, 656, 856 — Arch. L.-et-Cher, E 160, 514. — Arch. Loiret, A 1624. — Bordas, II, p. 155. — Abbé Simon III, p. 236. — Bibl. Vendôme, Ms. 323 (Mémoires de Duchemin), II, p. 181. — Bibl. Châteaudun, Notes ms. de l'abbé Courgibet sur les paroisses du Dunois (Pezou et Fréteval). — Pétigny, pp. 429, 430, 529. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 120.

Fontaine (La), anc. fief, situé au bourg de Rocé. — Il relevait à foy et h. du fief de la Rivière, lui-même vassal de la Cour de Rocé. — En 1546 il appartenait aux héritiers feu Philippot Moreau. — (Arch. Nat., P 610, f^o 975).

Fontaine (La), c^e de Rhodon. — Voir *Fontaine St-Cloud*.

Fontaine (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Fontaine (La), f., c^e de Sargé, vers le Chêne de la Bosse.

Fontaine (La), h., c^e de Savigny, écart du bourg, vers l'Est, 78 hab. — *La Fontaine ou Courtenjon*, XVII^e s. — Ancien fief relevant partie de Courtenjon de Lunay, partie du Chatellier. Il y avait là un moulin sur le ruisseau de Savigny ou de la Fontaine. — La partie appelée Courtenjon fut vendue en 1624 par Jean de Ronsard, Sgr de Glatigny à Jean de Salmon, Sgr du Chatellier. — Une autre métairie au même lieu appartenait en 1652 à Jacques Charlot, Sr de la Fontaine, avocat à Savigny. Cette métairie en 1672 était donnée à rente par René Charlot, curé de St-Agil, à Pierre Crosneau, avocat au Parlement et maître des requêtes ordinaires de la reine. — En 1787 le sieur Michel Truguet en possédait une grande partie ; le moulin avait alors disparu et son emplacement appartenait au Sgr de Fretay. — (D'Hoziér, registre IV, *Généalogie de Salmon*, p. 509. — Arch. L.-et-Cher, E 17 et 2297. — Reg. de Savigny, 1652).

Fontaine (La), f. et moulin, c^e de Thoré. — Ce moulin et sa métairie appartenait au Chapitre de St-Georges de Vendôme et en 1479 étaient affermés à Jean Levassour, paroissien de Thoré, moyennant 5 muids de grain, quatre douzaines d'anguilles « bonnes et raisonnables » et la somme de trente sous ; en 1778 à François Augis, meunier, moyennant 1650 livres par an. — Il fut vendu national^l en 1792 pour 32.600 l. — En 1851 ce moulin appartient au propriétaire de Prépatour. — Il est aujourd'hui au propriétaire de la

Mézière. — Ce lieu tire son nom d'une belle fontaine qui prend sa source au pied du coteau au-dessous de la Saunerie et dont le ruisseau va se jeter dans le Loir au-dessus du moulin. — (Arch. L.-et-Cher G 298 ; Q (Vendôme), 883. — Arch. Nat., P 610, f° 36 (Aveu de St-Georges. — *Le Loir* du 5 déc. 1851).

Fontaine (Le lieu de la), c^e de Villebout, écart de l'Estriverde.

Fontaine (La), anc. mét., psse de Villetrun. — Elle faisait partie de la terre de Villetrun et fut vendue national^e au citoyen Chevê sur le citoyen St-Chamans, émigré, en 1794, pour 45400 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q (Emigrés de Vendôme), 980).

Fontaine (La), éc., c^e de Villiersfaux. — Ce lieu appartenait aux Phélines, Srs de Villiersfaux. — (Reg. St-Avit, 1662).

Fontaine-Aubert (La), c^e de St-Amand. — Elle est citée dans l'aveu du chapelain de Villethiou au Plessis-Fromentières, en 1552. — Voir *Fontaine du Rit*. — (Abbé Landault, *Notre-Dame de Villethiou*, p. 18).

Fontaine-Audée (La), ou plutôt au *Duê*, c^e de Lavardin. — M. Georges Renault, dans un article inséré au *Bulletin vendômois*, a montré que cette appellation au *Duê*, voulait dire au *Dieu*. Cette fontaine serait donc hantée par une divinité payenne. — Elle est située à mi-côte sur le coteau entre Lavardin et les Reclusages au-dessous des Grottes des Vierges et de la caverne dite du *Grand-Prêtre*. — Elle n'est restée sous l'invocation d'aucun saint ; mais on la considère dans le pays comme susceptible de guérir certaines maladies par la vertu de ses eaux. Près de là est aussi la *Grotte au Duê*. — (Petigny, pp. 56 et 58. — *Compte rendu du Congrès de 1872, à Vendôme*, p. 495. — G. Renault, *Les Pierres aux Fées, le Coteau du Duê*, etc... au *Bulletin vendômois*, 1908, pp. 227 à 232).

Fontaine-aux-Repousseaux (La), éc., c^e de Cellé.

Fontaine-Badran (La), au faubourg St-Bienheure de Vendôme. — Elle s'appela autrefois Fontaine-Regnard, et elle a pris le nom de F.-Badran de la maison de Badran qui lui faisait face, et aussi de ce qu'elle faisait partie du fief de ce nom, entre le faub. Saint-Bienheure et la Haute-Chape. Cette fontaine est aujourd'hui captée et munie d'un robinet. — Voir *Badran*.

Fontaine-Bertin (La), ancien fief, psse de Rocé. — Il était sans domaine et relevait à foy et h. de la Sgie de la Salle de Vieuxpont. — Son nom lui venait de a fontaine qui donne naissance au ruis-

seau qui va se jeter dans le Réveillon vers St-Vrain. — (Arch. Nat., P 610, f° 843. — Titres de la terre de la Jousseinière).

Fontaine-Boisson (La). — Voir *Fontaine-Roisson*.

Fontaine-Chevolleau (La), ruisseau, c^e de Fréteval. — Ce ruisseau alimente les douves de la ville de Fréteval. — (Arch. L.-et-Cher, E 39).

Fontaine de Baumé (La), h., c^e d'Arènes. — *Tournebride* (Cadastre). — Ce lieu reçoit son nom d'une belle fontaine qui lui est proche, de l'autre côté de la route de Vendôme à Orléans, et qui est dans le val même de la Houzée. — Il constituait un petit fief relevant censivement du Bouchet-Toutteville. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Toutteville).

Fontaine de Biré (Famille). — *Le Grand Bouchet, La Dalvoudière*, XIX^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois trèfles et en pointe d'une gerbe de même*. — (Chartrier du Grand Bouchet)

Fontaine d'Estine (La), ancien fief relevant à foy et h. du comté de Vendôme, psse de Danzé. — En 1355, il est à Jean Letort. — En 1433, il est à autre Jean Letort que les Arch. du Loiret appellent improprement Jean de Vauré. — Ce Jean Letort, Sr de Courtenvau le donne à l'Hôtel-Dieu de Vendôme. — (Bibl. Vendôme, ms. 285, pp. 54 et 96. — Arch. Nat., p. 629, n° 91. — Arch. Loiret, A 1624, p. 24).

Fontaine de Gondré (Moulin de la), c^e de St-Rimay. — *Molendinus de Husseio*, XIII^e s., (Cart. Trinité). — *Molin de la Fontaine de Houssay*, XV^e s. (id.). — *La Fontaine*, XVI^e s. (Cart. Trinité). — *Moulin de la Soilverie* ou *Soitiverie* (Etat-major). — *Moulin de la Souilverie* (Service vicinal). — Ce moulin jusqu'au milieu du XIX^e s. faisait partie de la commune de Houssay. Il appartenait à la Trinité, et il a du faire d'abord partie des biens du monastère de Gondré, fondé par St-Rimay au VII^e s., puis donné à la Trinité par Geoffroy-Martel, ainsi que beaucoup de biens dudit monastère. Il était dans le fief du prieur de Houssay.

Une famille le tenait en fief du dit prieur au XIII^e s. — A cette époque, Agnès, veuve de Henri de l'Estang, Philippa sa fille, avec Eremburge dite Larétine et Nicole, sa petite fille, vendirent les droits qu'ils avaient sur ce moulin au prévôt Multon. — C'est alors qu'en 1263, le prieur de Houssay reprit ce moulin par retrait féodal. Il resta faire partie des revenus du prieuré de Houssay jusqu'au XV^e s., époque où il fut réuni à l'office du cellérier de l'abbaye. Le cellérier le donna

à bail perpétuel à Renault Trémereau en 1435. Les descendants de celui-ci s'y maintinrent pendant près de deux siècles, pour une rente de 15 setiers de grain. — Jean de la Chataigneraie, écuyer, sieur de Chauffour, des Pins et la Barre, l'avait par bail en 1587, mais il en fut dessaisi en 1609 pour défaut de paiement. — Le moulin fut alors vendu à Jean Poulleau, de Houssay, pour 80 livres et une rente de 2 muids de grain.

En 1587, fut faite une détermination des estagers des moulins de la Fontaine et de Croué. Au moulin de la Fontaine furent attribués les estagers des lieux suivants : Le bourg de Houssay, la Baudinière, la Tassetière, les Coustils, les Hayes, les Morines, la Maulderie, Sauleux, la Soefverie, Villegenal, Craon, les Vaux, Juchepye, la Guilberdière, Ville-neuve, la Marcerye et le Tertre. — (Cart. Trinité, 723 et 834).

Fontaine de la Coudre (La), h., c^e de Fontaines. — Là existe une fontaine dont les eaux vont se perdre dans le ravin de la Gouffrande.

Fontaine de la Coudre (La), c^e de St-Amand. — C'est la fontaine miraculeuse de Villethiou. Ses eaux se perdent de suite dans la Brenne. — Voir *Villethiou*, et *Fontaine-du-Rit*.

Fontaine de Pissoison (La), c^e de Morée. — Elle est dans le bourg, derrière l'hôtel-de-ville. Elle appartient à la commune.

Fontaine de Pouiller (La), fontaine, c^e de St-Firmin. — Elle donne naissance au petit ruisseau des étangs de la Mouline qui est intermittent.

Fontaine de Veas, ou de *Viars* (La). — Elle est citée sous ce nom comme étant située à Villeromain. — (Arch. L.-et-Cher, G 305).

Fontaine des Bœufs-Blancs (La), dans le parc de Droué. — On prétend que son nom serait plutôt *des Deux Blancs* et viendrait de deux énormes Blancs de Hollande qui se dressaient à ses côtés et ont disparu en 1900, abattus par la tempête. Mais ce nom des *Bœufs-Blancs* paraît trop ancien de date pour avoir pris naissance de l'existence d'arbres qui ne durent guère plus de 70 ans. — Cette fontaine est la source principale alimentant la Rivière de Droué, appelée Eggonne ou Aigronne. — Un article fantaisiste sur la fontaine des Bœufs-Blancs a paru à l'*Hebdomadaire*, journal vendômois, le 18 juillet 1831.

Fontaine des Pierres (La), éc., c^e d'Artins.

Fontaine des Prés (La), éc., c^e de Mazangé.

Fontaine des Tailles (Les), éc., c^e de Prunay.

Fontaine de Villée (La), h., c^e de Fontaines. — Ce lieu tient son nom d'une fontaine dont les eaux se jettent dans le Grandry. — Le ruisseau, à partir de là, prend le nom de ruisseau de Villée ou d'Echoiseau.

Fontaine du Pissot (La), sur le chemin de la H^{te}-Chape, c^e de Vendôme. — Elle fournit l'eau à la fontaine Godineau sur la place St-Martin. — (*Bulletin vendômois*, 1902, p. 77 [Art. Châteaud.] ; 1913, p. 64 [art. Martellière]).

Fontaine du Pot (La), h., c^e de St-Mars-du-Cor.

Fontaine du Rit (La), éc., c^e de St-Amand. — Là se trouve une fontaine qui augmente assez fort le débit de la rivière de Brenne ; c'est la fontaine du pèlerinage de Villethiou. — On l'appelle aussi la Fontaine-Aubert et aussi Fontaine-de-la-Coudre. — (Abbé Landault, *Notice sur N.-Dame de Villethiou*).

Fontaine-Effondrée (La), fontaine, c^e de Morée, au pied du coteau regardant l'ouest. — On l'appelle aussi Fontaine du Dué. — Voir *Duê*. — (*Bulletin vendômois*, 1908, pp. 227 à 232).

Fontaine-en-Beauce. — Voir *Fontaines* (sur Grand-Ry).

Fontaine-Estrée (La), anc. mét., citée au Cartul. de la Trinité comme étant cédée par les religieux à Renault de Graçay en 1373, en paiement de partie de l'acquisition faite par eux, du dit Renault, des terres de Lisle et du Rouillis. — Ce lieu paraît s'être appelé depuis *La Fortunière*. — (Cart. Trinité, 785).

Fontaine-Foucher (La), fontaine, au N.-E. et proche le bourg d'Authon. — Elle donne naissance à un ruisseau intermittent qui va rejoindre la Brenne au sud du Moulin-Gouin.

Fontaine-Grenier (La), h., c^e de Prunay. **Fontaine-Guérin** (Famille de). — *Les Roches de Sougé*, XV^e s. — Armes : *De gueules à un aigle d'or, becqué et membré d'azur*. — (Busserolle).

Fontaines-les-Blanches, ancienne abbaye d'hommes, située c^e d'Autrèche, c^{on} de Châteaurenault, (Indre-et-Loire). — Elle avait pour armoiries : *De gueules à 3 pals de vair*. — Elle avait été fondée vers 1120. La collection de Dom Housseau, à la Bibl. Nat., contient plusieurs extraits du cartul. de cette abbaye. Mabille les a indiqués dans sa table des *Documents relatifs à la Touraine*. — Quatre chartes de cette abbaye sont reproduites par Dupré dans la *Revue des Sociétés savantes*, juillet-août 1874. — Fontaine-les-Bl. reçut des dons de divers

seigneurs vendômois, et particulièrement des Comtes, au XII^e s. — Les religieux possédaient une maison rue Ferme à Vendôme, une ferme à Villemalin, des terres à la Guinetière, d'autres à la Couture près Montoire, le bois de *Cresimentum* ou *Incrementum* (Accroissement, aujourd'hui du *Croissement*) près Vendôme, vers S^{te}-Anne, et des dîmes et terres à Pray, etc. — Les pièces relatives aux possessions de Fontaine-les-Bl. en Vendômois ont été insérées dans le *Recueil de Chartes vendômoises*, par l'abbé Métais. — (*Chartes vendômoises*, (Voir Tables aux mots *Fontana* et *Fontanae albae*, notamment ch. 136, 305 et 340). — *Revue Soc. savantes*, 1874, pp. 65 et suiv. — *Gallia Christiana*, XIII, col. 321 et suiv. — Carré de Busserolle, *Dictionn. d'Indre-et-L.*, au mot *Fontaine-les-Bl.*).

Fontaine-Lion (La), éc., c^o de Savigny.

Fontaine-Raoul, bourg et commune du canton de Droué à 7 kil. Est de ce chef-lieu et à 26 kil. Nord de Vendôme. — *Fons Radulfi* ou *Radulphi*, XII^e s. (Cart. Tiron). — *Fons Rader*, XIII^e s., (Pouillé du diocèse de Chartres).

Cette commune est bornée au nord par Ruan; à l'est par Villebout et S^t-Jean-Frémentel; au sud par S^t-Hilaire, la Ville-aux-Clercs et Chauvigny; à l'ouest par Bouffry. — Elle est arrosée au nord par l'Eggonne ou Rivière de Droué qui la sépare de Ruan l'espace d'un demi kil.; au sud se trouve la fontaine qui donne son nom au Gratteloup; et son bourg possède une fontaine qu'on appelle Fontaine-S^t-Marc. Cette fontaine fournit de l'eau aux habitants du bourg mais pas assez pour donner naissance à un ruisseau. — Les routes de Cloyes à Mondoubleau et de Morée à Droué se croisent en son bourg. — Ses stations les plus proches sont Cloyes et Droué; la première sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme (C^{ie} d'Orléans), la deuxième sur la ligne de Paris à Bordeaux (Etat); toutes deux à 8 kil. Une station du tramway de Vendôme à Droué se trouve à Chauvigny (6 kil.).

Lieux habités : Le bourg qui compte 197 hab. — Louisville ou Loïsville, ancien fief, 50 hab. — Estriveux ou l'Estrive, 76 hab. — La Remonerie, 53 hab. — Les Vieilles-Ventes, 46 hab. — Le Poteau, 28 hab. — Le Petit-Fontaine-Raoul, ancien fief, 25 hab. — Les Pichardières, 22 hab. — La Charonnerie. — La Belle-Etoile. — La Bruèrerie. — Le Bourbier. — Belair. — La Joubarderie. — La Guionnerie. — Les Petites-Maisons. — Baillé. — La Vallée. — La Hardoussière ou Nardoussière, ancien fief. — La

Bégotte. — Les Pineauviers ou Plumauviers. — La Blanchardière. — La Pinstonnrière, villa. — Le Mat. — Le Vieux-Puits. — L'Aumône. — Bellevue. — Les Jambriels. — Pignerie. — Maison-Neuve. — Les Cirardières. — Le Pavillon-S^t-Charles. — Les Pocteries. — La Pigeonnerie. — La Boillarderie. — La Madeleine, ancien fief et chapelle. — Les Buis ou Pasboureau, ancien fief.

Lieux dits : Les Mardelins, la Peau-de-Bique, la Vallée-du-Loup, les Grands-Mats, les Vallées-de-Loisville, la Saboterie, la Prise des Raguins, les Bertinières, la Triellerie, la Crapauderie, Raillé, la Balocherie, les Daveniers, les Bernardoux, la Chrétiennerie, les Painchaudières le Clos-Boureau, la Bocandrie, la Chançonnerie, la Beaugetterie, le Clos de Laurent, la Bignonnerie, le Boulon, la Méaltière, la Trotterie, les Beauvilliers, le *Poirier de la Dispute*, les Boiteaux, l'Abbaye, la Chançonnerie, et dans la forêt : les Routes de Beauchien, de la Ligne, de la Petite-Forêt, le Clos de Larinville, la Queue-du-Prince, le *Grand-Breuil* ou *Breuil S^t-Jouin* (anc. fief), *S^{te}-Cécile* (anc. chapelle), *Beaufou*, (ruines).

Superficie : 2190 hect. dont 1300 en bois, et 45 en prés. — Cadastre fini en 1825 par Pasquier. — Altitude du bourg, 241 m. — Poste de Droué. — Perception de la Ville-aux-Clercs. — Assemblées le 25 avril et le 3^e dimanche de septembre.

Population : 40 feux au XIII^e s. — 250 communicants au XVIII^e s. — 87 feux en 1762 (Expilly). — 545 hab. en 1806. — 525 en 1812. — 588 en 1824. — 618 hab. en 1831. — 674 en 1836. — 679 en 1841. — 740 en 1846. — 702 en 1851. — 728 en 1856. — 765 en 1861. — 753 en 1866. — 702 en 1872. — 678 en 1876. — 686 en 1881. — 703 en 1886. — 681 en 1891. — 653 en 1896. — 665 en 1901. — 602 en 1906. — 572 en 1910. — (Cette commune a perdu le quart de ses habitants en 50 ans).

Noms principaux qu'on rencontre aux reg. paroissiaux qui commencent en 1612 : Lamyre, Graffard, Ferry, Peschard, Beau-gendre, Barré du Chesne, Toustain, Cyber, La Couronne, Sublet, Vassé, Taillevis, Duvallet, Méry, Allonville, Meschinault, Le Masson, Breslay, Courtin, Brossard, Mervilliers, de Roux, de Louy ou Loys, Vilsans, Herlé, Cherché, de Brette, Renty, Langan, Brossard, Levisier, Lorin, Le Moynes, Gilbert, Courtarvel, Mégret, Tourtier, Meslan, Barat, Grattemesnil, le Loubbes, Marescot, Phéline, Mésenge, Bouillé, des Loges, de Josne, de Lunel.

Curés : Willclmus, sacerdos de Fonte-

Radulfi, 1204 (Cartul. Madeleine). — Guillaume Pelé, 1612. — Charles Henriau, 1634. — C. Peschard, 1639. — Ragot, 1644. — Samuel de Mathieu, sieur de Berthé, 1646. — P. Malherbe, 1653. — J. Malherbe, 1676. — P. Rivière, 1704. — Broutin, 1704. — Marin Lefort, 1711; il teste en 1747 en faveur de la fabrique. — Maurice Boucher, 1750. — Paul-François Preaulx, 1772, mort le 18 décembre 1790. — Chevié, 1791. — Quesnot, 1792..... (Vacance jusqu'en 1823). — Lamperrière, 1823. — Provost, 1828. — Jouet, 1838. — Pilon, 1849. — Boullier, 1887. — Lafontaine, 1895. — Louvel, 1898.

Maires : Jacques le Portier, 1793. — Gauron, an II. — Pierre Olivier, an III. — François-Médard Vinsot, an IV. — Pierre Habert, 1813. — François Leclerc, 1837. — Pierre-Charles-François Habert, 1845. — Vincent Duvallet, 1848. — François Leclerc, 1852. — Jacques Vinsot, 1857. — Joseph Dubois, 1878. — Alfred Venot, 1886. — Joseph Dubois, 1888. — Léon Girard, 1892. — Alexandre Vinsot, 1900. — Théophile Trécul, 1904.

On rencontre aux XVII^e et XVIII^e siècles quelques notaires résidant à Fontaine-Raoul. Ils sont notaires en la Cour de la Chapelle-Vicomtesse : — Augustin Peschard, 1621. — Marc Mahé, 1639. — Jean Juché ou Juchet, 1669 à 1680. — Pierre Peschard, époux de Madeleine de Brossard, 1693 et 1703. — Jacques Bodineau, 1721. — Guillaume Georget, 1745.

Avant la Révolution la paroisse de Fontaine-Raoul était du diocèse de Chartres, puis depuis 1698, du diocèse de Blois, doyenné de Cloyes. — Sa justice était celle même de la Chapelle-Vicomtesse qui relevait de Mondoubleau; mais pour cette justice une partie de la paroisse vers l'est était de la chatellenie de Fréteval. Armand Brette dans son atlas des bailliages en 1789 fait relever cette justice directement du Mans ainsi que celle de la Chapelle-Vicomtesse. — Elle était de l'Élection de Châteauaudun. — L'abbé de Tiron présentait à la cure, qui au XVIII^e s. était dite rapporter 600 livres. — Le curé était seul décimateur du lieu.

L'église de Fontaine-Raoul, dédiée à S^t-Marc l'Évangéliste (pour sa notice, voir *Saint-Marc de la Jousselinière*), est du XII^e s., élargie au XV^e. — Sa cloche est de 1752 ayant pour parrains Louis-Anne Desmés de la Chesnaye, Sgr de Rougemont avec sa mère Louise-Geneviève du Bouchet de Souches.

La paroisse de Fontaine-Raoul ne devait pas exister en tant que paroisse avant le milieu du XII^e s., attendu que,

entre 1119 et 1147, il était convenu entre le chapitre N.-D. de Chartres et l'abbaye de Tiron, que les hommes ou colons appartenant au monastère de Tiron et vivant à Fontaine-Raoul devaient considérer Bouffry comme leur paroisse. — Ce lieu de Fontaine-Raoul appartenait alors aux seigneurs de Mondoubleau et l'abbaye de Tiron y devint propriétaire par suite du don fait en 1133 par Geoffroy, v^{te} de Châteauaudun, et sa femme Héloïse qui donnèrent à ce couvent, avec des biens vers Bouffry, quatre charnières de terre *ad Fontem-Radulphi*. Hugues de Châteauaudun, fils de Geoffroy, complétait ce don en 1148, en donnant à l'abbaye la terre même de *Fontem-Radulphi*, et cela avec le consentement de sa mère Héloïse.

Les terres de ce lieu de Fontaine-Raoul furent annexées à celles du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse qui en était proche et qui appartenait aussi à Tiron. Et les prieurs de la Chapelle-Vicomtesse se qualifiaient toujours *Seigneurs de la Chapelle-Vicomtesse et Fontaine-Raoul*.

Une autre terre, à Fontaine-Raoul, appartenait au monastère de S^t-Denis de Nogent-le-Rotrou et avait été donnée par un chevalier appelé Robert de Mézessèle, qui en 1100 ou 1120 avait été blessé au cou dans un combat; cette terre était accompagnée d'une place de moulin. Son emplacement devait être sur le bord de la rivière, il est aujourd'hui ignoré.

Fontaine-Raoul suivit le sort de la Chapelle-Vicomtesse au XVIII^e s. et ces deux paroisses furent incorporées à la messe du séminaire de Blois, à la suite d'un arrangement avec l'abbaye de Tiron. — Voir *Chapelle-Vicomtesse*.

La Grande-Métairie du bourg de Fontaine-Raoul, appartenant au prieuré de la Chapelle-Vicomtesse (séminaire de Blois) fut vendue national^e en 1791 pour 9350 livres, et le bois y attaché pour 3500 livres.

L'hôpital de Fontaine-Raoul qui naguère encore existait dans le bourg avait été fondé vers 1867 par le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville. Il a été depuis converti en maison d'école de filles tenue par les sœurs de S^t-Paul de Chartres (1900). Cette école a aujourd'hui disparu. — Les lits des malades et leur service ont été transportés à l'hôpital de la Grand-Borne ou Asile La Rochefoucauld, c^o de la Ville-aux-Clercs, où se trouve une maison hospitalière fondée par la même famille.

Il y avait au XVII^e siècle une école à Fontaine-Raoul; Edouard Mahé y était maître d'école en 1621 (Registres paroissiaux).

Cart. Tiron, 185, 186, 189, 202, 306, 308, 410. — Arch. L.-et-Cher, G 220 et 221 et 1480; Q (Vendôme), 325 et 326. — *Cart. N.-D. de Chartres*, 40. — *Cart. Magd. de Chateaulun*, 52. — Abbé Métais, *Cartul. de St-Denis de Nogent-le-Rotrou*, 19. — Bordes, II, p. 75. — Passac, p. 69. — Launay, *Répertoire*, p. 7. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 261. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 290. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 147. — *Bibl. d'Orléans*, Ms 435 bis, p. 235. — *Bulletin dunois*, X, p. 64. — *Cart. St-Père de Chartres*, Introduction, p. cccxxx. — Armand Brette, *Atlas des Bailliages de France en 1789*, tableau n° 6 (Généralité d'Orléans). — *Bibl. de Vendôme* (manuscrits) 1° Album Launay, II p. 17; 2° Ms. 322, p. 59. — *Bibl. de Blois*, ms. 123, copié par l'abbé Plat, curé de Lantenay (Bénéf. du dioc. de Blois). — Expilly, *Dictionn. Géographique*, 1762.

Fontaine-Raoul (Le Petit), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul, écart du *Petit-Quartier*. — En 1687 et 1690 Charlotte de Phelines, veuve de Charles de Brosard, Sgr de Claire-Fontaine, faisait bâtir en ce lieu un logis seigneurial. — Au commencement du XVIII^e s. le Petit-F. est encore aux Sgrs de Clairefontaine. — En 1759, ce lieu est à Jacques le Parlier ou le Portier, marchand. — (Merlet, *Inventaire des Minutes des Notaires du Dunois*, n° 1039 [1867]. — Arch. L.-et-Cher, G 220, liasse 4^e).

Fontaine-Regnard (La) au faub. St-Bienheure. — C'est auj. la Fontaine-Badrin. — (Arch. L.-et-Ch., G 231. — *Bulletin vendômois*, 1913, pp. 61 et 62, [art. Martellière]).

Fontaine-Roisson (La), à Villedieu. — C'est la fontaine qui alimente le ruisseau de Villedieu. — *Fons Rossonii* (1039), (Charte XV de la Trinité. — Elle est à un demi-kil. au dessus du bourg de Villedieu. — On l'appelle aussi la *Bouillante*. — Le ruisseau de cette fontaine du nom de *Fons Rossonii* fut donné aux moines de la Trinité, en 1039, par Gervais, évêque du Mans, à la condition qu'ils établissent en ce lieu des étangs spacieux et qu'ils lui payent annuellement un cens de douze deniers. — Le ruisseau est encore appelé le *Niclos*. — Pétigny nomme cette fontaine, la Fontaine-Boisson. — Voir *Bouillante* et *Niclos*. — (*Cart. Trinité*, 15. — Pétigny, p. 297. — *Le Loir* du 22 sept. 1848, [Niclos]).

Fontaines (Famille de). — *Auvine*, XIV^e s.

Fontaines (sur Grand-Ry), bourg et commune du canton de Savigny, à 11 kil. sud de ce canton et à 21 kil. ouest de Vendôme. — *Ecclesia de Fontibus*, XIII^e s. (Chartes vendômoises et Cartul. vendômois de Marm.). — *Fontes*, XVI^e s. (Cart. Blésois de Marm.). — *Fontaines*, XVI^e s. (Titres de la Fosse). — *Fontaines*, 1762

(Expilly). — *Fontaine* (Cassini). — *Fontaines*, XVIII^e s., (Le Paige). — *Fontaine-en-Beauce* (Etat-major et Cadastre). — *Fontaines-sur-Grandry* ou *Fontaines de Grand-Ry* (appellations modernes).

Cette commune est bornée au nord par Cellé et Savigny; à l'est par Savigny et Montoire; au sud par Montoire et St-Quentin; à l'ouest par Troo. — Elle est traversée par la route de Montoire à Savigny qui passe à un kil. à l'Est de son bourg et possède là une station de chemin de fer, sous le nom de *Fontaine-en-Beauce* sur la ligne de l'Etat de Tours à Sargé. — Elle est arrosée du nord au sud par le Grand-Ry, ruisseau qui a sa source initiale (intermittente) au lieu des Fontaines, à trois kil. au nord du bourg et sa source permanente au hameau de Grand-Ry. Son bourg lui-même est arrosé par le petit ruisseau intermittent de Béra qui se jette dans le Grand-Ry. Un autre ruisseau, dit de Vaumignon, existe au sud du bourg mais il est aussi intermittent.

Lieux habités. — Le bourg, qui compte 66 hab. et même 99 en y comprenant ses écarts appelés les Malvoisies (23 hab.) et le Castel (10 hab.). — La Guignarderie, 22 hab. — L'Aître-Tariau, 34 hab. — Boispoulain, 25 hab. — Valleron (Haut et Bas), 51 hab. — La Haloperie, 46 hab. — L'Aître-aux-Fourmis, 39 hab. — Chateaufort, 22 hab. — La Brionnière. — Les Ferrettes. — La Bourdaserie. — La Fontaine de la Coudre. — La Favrerie. — L'Aître-Sébron. — Vaux. — L'Abbaye. — Les Epinettes. — Le Luiset. — Les Bordes. — La Bazollière. — La Coudorière. — La Saulerie. — Le Grand-Ry, ancienne chapelle. — Les Fontaines. — Les Hauts-de-Mée. — La Divellerie. — La Frileuse. — Les Epineaux. — La Cambuse. — La Richardière. — Les Pavillons. — Les Coupes. — La Ville. — Le Gouffre. — La Touche-du-Bois. — La Mercerie. — La Sevrerie. — L'Aître-Pasquier. — La Tudonnière. — La Proustière. — Noyers. — Vaumignon. — La Gare. — La Hulotterie. — La Coudannerie. — Lavau. — La Blonnière. — La Comté. — La Poularderie. — Le Lierre. — Champoiseau. — La Fontaine-de-Villée. — La Fosse, château, ancien fief. — Le Vivier. — La Croix-du-Préau. — Les Blineaux. — L'Aître-aux-Pénils. — Le Baulay. — L'Aître-aux-Blins. — Et en plus, les 13 maisonnettes de passages à niveau n° 10 à 22, sur la ligne de ch. de fer de Sargé à Tours.

Lieux dits: La Fosse-Levain, les Champivarts, les Murgers, la Croix-Noyer, le Guisson, les Foireaux, la Taille-Guillot, Moque-Chien, Casse-Sabots, le Clos-

Royau, la Croix-Vallée, le Chêne-Boissé, les Bois-Saillards, la Vallée-Vaudeau, le Chapet, les Tailles-Gagnées, Puichoison, la Blinière, le Poirier-Mollier, la Poistièrre, le Clos-Reboulleau, la Bernetterie, la Clotte, le Bois-Loriau, les Jourmandières, les Courbes, la Ducrie, la Chérouterie, les Pauvardières, la Vallée-Gaulier, le Gouffre, les Blineaux, les Touches-Besnard, les Martineries, les Champs-Rousseaux, les Vignes-à-Rente, Beauvoir, les Ténnières, le Clos-de-la-Porte, la Diète, les Caudières, les Davitières, la Duboiserie, la Guillonnière, Bois-des-Forges, la Douillarderie, le Grand-Bignon, les Grands-Bourgs, les Ferrettes, le Gouffre-de-Beauvoir, le Vivier-de-la-Basinière, les Bizolières, les Cadettes, les Moque-Baris, la Voie-Blanche, la Croix-Periau, les Mortiers, les Ouches, les Ferrières, le Clos-Diard, la Guignetterie, la Mazetterie, Barbilane, les Nœuds, la Courtine, l'Audreau, les Quartes, l'Aître-Renard, les Brunelles, la Pommeuverie, les Daubignières, la Philippiotière, Rochefusil, la Gendrière, les Chapionnières, le Plotoir, Champvaleur, la Carcasse, l'Air-Glacé, le Ravin-de-la-Gouffrande, la Vallée-Gauthier, les Belenais, la Fontaine-d'Enée, l'Aître-Guiffard, les Daubrinères, la Vallée-Régulier, les Bissetières, la Fosse-Lennain, la Vallée-du-Berra, les Fosses-de-Guissou, la Tricaudière, la Soumardièrre, la Rotte-Marchande, les Riperies, le Bois-Saillard, les Davitières, les Loquetières, Landreau, le Clous-Dieu, les Bourgaudières, la Philippière, Maugrattée, la Porte-Loreau, le Lay, la Vallée-de-Chopin, la Poule-qui-Gratte, le Clos-Debaugé, la Chabillandière, la Roche-Frondebauf, anc. fief.

Superficie: 2.208 hectares. — *Altitude*: 134 à 149 m. — Cadastre terminé en 1837 par Crépin. — Poste de Troo. — Perception de Lunay. — Assemblée le dimanche 29 juin ou dimanche suivant.

Population. — 170 feux en 1762 (Expilly). — 400 communicants au XVIII^e s. (Le Paige). — 749 hab. en 1806. — 730 en 1824. — 785 en 1831. — 736 en 1836. — 716 en 1841. — 739 en 1846. — 700 en 1851. — 712 (?) en 1856. — 712 en 1861. — 676 en 1866. — 665 en 1872. — 687 en 1876. — 703 en 1881. — 807 en 1886. (Construction du chemin de fer). — 727 en 1891. — 730 en 1896. — 743 en 1901. — 794 en 1906. — 790 en 1912.

Noms principaux rencontrés aux rég. paroiss. qui commencent en 1579. — Chapuiset, la Bonnière, Savary, la Chataigneraie, Geuffron, Garault, Fougères, Leconte, Merlin, de Hannes, Marescot, Meslet, la Sansonnière, Dampierre,

Prédureau, Pageau, Taillevis, Damours; la Fontaine, Malherbe, Berziau, Vanssay; Marans, Petitjean, Hangeot, Le Roux, Dolbeau, Soulas, Guestier, Preaulx, Peray, Lelièvre, Le Boucher, Coisson, Deniau, Broissin, Toutans, Norjeu, Le Petit, Bonvallet, Lejay, Le Vasseur, Salmon, Gaignon, etc.

Curés: Mathes Personne, rector ecclésiastique de Fontibus, 1243 (Arch. L.-et-Ch. G 292 et 296). — Guido, canonicus et rector de Fontibus, 1256, (Chartes vendômoises, 380). — Gerberon, 1579. — Jean Leconte, mort en 1582. — Rousseau, 1586. — Guillon, 1592. — Pierre Jamin, docteur en Sorbonne et chevequier du chapitre de Troo, 1594. — Houysier, docteur en théologie, 1600. — Jacques Rolland, 1626. — René Gerberon, 1628. — René Rigault, 1663. — Ledoux, 1701. — René Rigault, 1702. — Bellamy, 1736. — Jacques-Gilbert de Torquat, 1770. (En 1792 il est officier public). — J.-G. de Torquat, derechef, 1805. — F. L. Simon, 1818. — A. Mercier, 1827. — T. Colas, 1847. — Chevillard, 1881. — T. Colas, 1883. — J. Vivet, 1889. — H. Tonnellier, 1908.

Maires: Detorquat, curé et officier public. — Sallier, *id.*, an III. — Pierre Fortin, officier public, puis maire, an VI. — Julien Blot, an XI. — Jacques Guettrot, 1844. — Alexandre Gérard, 1870. — Noël Buisson, 1880. — Désiré Roberton, 1888. — Noël Buisson, 1892. — Alexandre Gérard, 1896. — Buisson-Noël, 1901. — Guettrot, 1908.

Avant la Révolution, la psse de Fontaines était du diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir, doyenné de Troo. — Elle était du bailliage et de l'élection de Vendôme. — L'abbé de St-Calais présentait à la cure qui était d'un revenu de 800 livres au XVIII^e s.

L'église actuelle de Fontaines, dédiée à St Pierre, prince des apôtres, paraît dater du XII^e s. et avoir été agrandie au XV^e s. Cette église avait été parmi celles qui, au IX^e s., passèrent des mains ecclésiastiques en des mains laïques, par suite de spoliation, et qui furent rendues à l'évêché du Mans par ordre de Charlemagne. — Sa cloche est de 1736 et eut pour parrains: Pierre Godard, éc^r, M^r de Belbeuf, Sgr de la Fosse et Fontaines et Augustine-Hélène Lepelletier de St-Gervais, son épouse.

Au XI^e s., on voit l'abbé de St-Calais exercer son droit de patronage sur la paroisse de Fontaines, et percevoir la cinquième partie des offrandes aux cinq fêtes annuelles. — Au XII^e s., l'évêque du Mans crut devoir concéder cette église à l'abbé

de Gastines en Touraine. Mais vers l'an 1220, S..., abbé de ce monastère, la rendit au chapitre du Mans et reconnut les droits que le monastère de S^t-Calais avait sur elle — En 1302, l'église de Fontaines est citée encore parmi celles dont les gardiens des régales, ou dîmes royales, avaient à tort perçu, pour le roi, certains droits féodaux, qui furent alors restitués à l'évêque du Mans.

La seigneurie de la paroisse, depuis le moyen-âge, appartenait réellement au curé, comme délégué de l'abbé de S^t-Calais. Le curé la reportait en fief à Montoire et sans doute à la Roche-Frondelbœuf avant incorporation à Montoire, mais les seigneurs de la Fosse, qui avaient probablement des droits honorifiques dans l'église, finirent par usurper sans opposition le titre de Seigneurs de Fontaines, au moins à partir du XVIII^e s. Lepaige le leur accorde dans sa notice sur Fontaines et dit que le Seigneur de la Fosse est seigneur de Fontaines.

Le nom absurde de *Fontaine-en-Beauce* que porte aujourd'hui cette localité, paraît moderne. Nous ne l'avons pas rencontré dans les vieux titres. Il a dû être adopté à l'époque de la Révolution, au moment de la formation des départements, à seule fin de pouvoir distinguer cette commune du Bas-Vendômois de celle de Fontaine-en-Sologne. Car Lepaige, dans son dictionnaire du Maine, qui fut imprimé tout à la fin de l'ancien régime, n'ajoute à ce nom de *Fontaines* aucune appellation de terroir.

Le véritable nom de cette commune, d'après des indications locales, non contrôlées, mais parfaitement logiques, est *Fontaines sur Grand-Ry* du nom de son ruisseau (Grandis Rivus), qui arrose la paroisse du Nord au Sud et que contribue à alimenter le Béra ou ruisseau du bourg. Par suite des déboisements de la contrée, ce ruisseau de Béra n'apporte plus ses eaux dans le Grand-Ry que pendant la saison pluvieuse; il n'en est pas moins son tributaire. Mais il paraît évident que ce sont ces fontaines de Béra qui ont fait donner primitivement à ce village le nom de *Fontes* (en latin).

On a trouvé à Fontaines des cercueils de pierre, et certains objets qui indiquent que cette localité a été habitée aux temps mérovingiens.

Arch. L.-et-Cher, G 892 et 896 et 1463 à 1464. — Arch. Nat., P 652, n^o 25 à 28; PP 50, vol. 114, n^o 140. — *Cart. blésois de Marm.*, 626, 768. — *Charles vendômois*, 149, 380. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 113; 1870, pp. 40 et 49; 1874, p. 45. — Malardier, pp. 416 et 854. — Le Puigge, au mot *Fontaines*. — Trémault, Notes ms. sur

Lunay (à la mairie de Lunay), d'après les *Oliv* (1302). — *Passeo*, p. 76. — *Froger, Cart. de S^t-Calais*, ch. 27. — *Expilly; Dictionn. géographique* (1762). — *Pétigny*, pp. 50, 164, 466. — *Launay, Répertoire*, p. 109. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, p. 541. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, 373. — *Bibl. Vendôme*, Album Launay, III, p. 894.

Fontaines (Les), h., c^o de Baillou.

Fontaine-S^t-Martin (La), c^o de Villoromain. — C'est la principale source du ruisseau qui porte son nom. — Voir *Ruisseau-S^t-Martin*.

Fontaines (Les), h., c^o de Fontaines. — *Les Fontaines de Chapée*, (Titres de la fabrique de Fontaines). — Ancien fief relevant à foy et h. de Lavardin. — En 1503 ce fief est à Christophe de Chapuiset, Sgr des Fontaines et de la Richardière. — En 1581 et 1588 à Geoffroy de Chapuiset. — En 1589 à Antoine de Chapuiset. — En 1623 à Gilbert de Chapuiset, époux de Isabelle Garault. — En 1644 à Jacqueline de Chapuiset, femme de Louis de Fousard, éc^r, S^r du Mesnil-les-Fontaines, y demeurant. — En 1714, à Joseph Le Boucher, S^r de Martigny en Touraine, comme héritier de la précédente. — C'est à ce hameau que se trouve la source supérieure du Grandry. — (S^t-Allais, II, art. Chapuiset. — Reg. de Fontaines, *passim*. — Id. de Savigny, 8 août 1589. — Arch. L.-et-Cher G 1463).

Fontaines (Les), ancien lieu-dit dont le nom semble s'être perdu, situé sur le territoire de la paroisse de S^t-Amand, indiqué au XI^e s. comme servant de limite à certain alleu près S^t-Amand donné par Germain de Lavardin. — Les Fontaines étaient ainsi désignées dans la charte de donation : « terra sancti Mauricii, quam dicunt de Fontanis ». — (*Cartul. vendômois de Marm.*, 122).

Fontaines (Les), h., c^o de S^t-Mars-du-Cor, 20 hab. — Ce lieu en 1575 faisait partie du domaine de la Fredonnière. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Fontaines (Les), h., c^o de S^t-Ouen, 39 hab. — Ce lieu est situé à la fontaine initiale du ruisseau de S^t-Ouen.

Fontaines (Les), villas, c^o de Vendôme, au-dessus de Courtiras. — Ce lieu prend son nom de sources qui donnent elles-mêmes leur nom au ruisseau des Fontaines ou de Courtiras, lequel après avoir arrosé Courtiras et S^t-Mars, va se jeter dans le Loir après un parcours de 2 kil. — Il faisait autrefois tourner deux moulins, ceux de Courtiras et de S^t-Mars.

Fontaine-S^t-Aubin (La), ancien fief, psse de Lancé. — En était Sgr en 1587 Antoine de Juston, dont la fille Louise

épousa cette année-là à Lancé Nicolas de Vancé, sieur de Bouis et à qui elle porta le fief de la Salle. — (*Froger, Généalogie de Vanssay*, p. 137).

Fontaine-S^t-Bouchard (La), près du bourg de Selommes. — C'est la source de la Houzée. — Nous ne savons pourquoi elle porte le nom de S^t-Bouchard. Elle passe pour avoir jailli de terre à l'ordre de Saint Leufroy au VII^e s. — Voir *Selommes*.

Fontaine-S^t-Cloud (La), h., c^o de Rhodon. — Ce lieu tire son nom d'une fontaine située au bas du bourg de Rhodon et qui alimente un ruisseau intermittent, dont les eaux vont rejoindre au-dessous de Boisseleau celles qui viennent de Boisseleau et vont se jeter dans la Cisse à un kil. plus loin. Ces eaux, autrefois, alimentaient l'étang de Boisseleau aujourd'hui disparu. — (Cassini et Cadastre de Rhodon).

Fontaine-S^t-Etienne (La), au bourg de Villoromain. — Elle donne naissance au ruisseau dit de S^t-Martin, qui, uni au ruisseau de Selommes, forme la Houzée. — (Voir *Ruisseau S^t-Martin*. — (Arch. Nat., P 619).

Fontaine-S^t-Gervais (La), c^o des Hayes. — Elle donne naissance au ruisseau qui se jette dans la Cendrine à Croixval. Elle est ainsi appelée dans un aveu de Croixval en 1638. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Fontaine-S^t-Julien (La). — Elle est située sous le coteau proche Fréteval, vers Morée, et citée aux titres de la Fosse, psse S^t-Lubin des Prés. — (Arch. L.-et-Cher, E 40).

Fontaine-S^t-Julien (La), au village de Ris, c^o des Roches. — Elle porte ce nom parce que la légende prétend qu'elle surgit de terre au III^e siècle sous l'invocation de saint Julien, évêque du Mans. — Voir *Ris*.

Fontaine-S^t-Martin. — Voir *Ruisseau-S^t-Martin*.

Fontaine-S^t-Ouzille (La), c^o de Pezou. — Ancien fief relevant de la tour de Coulommiers. — Non loin de là eut lieu, le 5 juillet 1194, la rencontre entre l'armée de Richard Cœur de Lion et celle de Philippe-Auguste. Cette dernière y fut battue et eut tous ses charriots pris. On appelle dans l'histoire cette rencontre : *le Combat de Fréteval*. — On trouve aux XV^e et XVI^e siècles des seigneurs de la Fontaine-S^t-Ouzille. — En 1487 ce lieu est à Mathurin de Gallon, écuyer, époux de Perette Potin et frère du seigneur de Renay. — En 1511, à leur fils, Laurent de Gallon, époux de Renée du Gastel; il demeurait à la Fontaine-S^t-Ouzille. — En 1524 et 1527 la Fontaine-S^t-O. est

à Louis de Gallon, y demeurant. — (Voir la vie de saint Ouzille à *Montoire* [églises]). — (Chartrier de Renay. — *Bulletin vendômois*, 1895, pp. 85, 94, 101, 126, 128; 1896, p. 17. — *Cart. Trinité*, 676, note. — *Pétigny*, pp. 81 et 105.)

Fontaine-Trouillebout (La), c^o de Bonnevau, près les Savatiers. — Elle donne naissance au Ruisseau des Savatiers.

Fontanet, lieu indiqué comme étant commune du Gault, au Cartul. de N.-Dame de Chartres. — « *Apud Gaudum, versus Basochiam Goeti, in metis prepositura Fontaneti est precaria cum habergamento sito sublus Gaudum* ». — Mais il est possible qu'il y ait confusion avec le paragraphe précédent, ainsi conçu : « *Apud Nogentum Rotrodi in Pertico super metas prepositura Fontaneti super Auduram* » auquel cas ce Fontanet du Gault n'aurait jamais existé. Il est possible encore que *Fontanetum* ait été mis là pour *Fontanella*, La Fontenelle. — (*Cartul. N.-D. de Chartres* (polypticon), II, p. 374).

Font-Bouillant, lieu dit près Villemailin, sans doute sur la psse de Coulommiers. — *Fons-Bulliens*, XII^e s. — Sur ce lieu les moines de la Trinité possédaient des prés, du don de Hugues de Martheil, vers 1140. — Hardouin de Villeporcher les leur contesta plus tard, mais fut obligé d'abandonner ses prétentions. — (*Cart. Trinité*, 489 et 584).

Fontenaille, ou *Les Fontenailles*, faubourg de Fréteval, aujourd'hui fonderie de fer, au-dessous du château. — Ancien fief relevant à foy et h. du château de Fréteval. Ce fief était joint à celui de la Perrine qui lui était proche et qui relevait tout d'abord de lui. On a fini par les confondre en un seul fief.

Le manoir de ce fief consistait en 1580 en « une maison, court, étable et jardin contenant quatre boisselées, assis en la ville de Fréteval, joignant d'un côté à Jean Berthelot, d'autre aux murailles [ouest] de la dite ville et à la descente des Caves de la Rue-Creuse à la rivière du Loir; d'un bout à la rivière et d'autre bout à la grande rue dudit Fréteval joignant la Porte Blésoise ». (Arch. L.-et-Ch., E 44). — Il était donc situé dans l'intérieur des murailles autrement dit la baillie extérieure du château qui était formée d'une rue fermée ou rue fortifiée. — Le fief s'étendait au dehors vers Courcelles.

Au XV^e s., Fontenaille avec la Perrine et la Fosse se trouvaient aux mains de la famille des Hayes. — Dans la seconde moitié du XV^e s., ces fiefs sont à Guillaume des Hayes, éc^r, Sgr de Montreuil, des Tesnières et de Fontenaille, lequel était

lui-même fils de Jean des Hayes, Sgr de Montreuil, issu de Richard des Hayes et de Catherine d'Illiers. Ils descendaient probablement d'un certain Guy des Hayes, qui au XIV^e s. était Sgr des Bois de Fréteval dont il vendit six cents arpens au comte Guy de Chatillon, Sgr du château de Fréteval.

Au commencement du XVI^e s., Fontenaille est à Marin des Hayes, fils du susdit Guillaume, qualifié écuyer, Sgr de Crie, les Hayes, Montreuil, Fontenaille, la Perrine, les Téniers, la Fosse, la Motte, etc. Il est époux de Jeanne, fille de Yvon d'Illiers, Sgr des Radrets et du Tertre de Lignières et de Marguerite de Beauvilliers. — Jeanne d'Illiers, veuve en 1515, avait pour fils François des Hayes, éc^r, Sgr des mêmes terres, époux vers 1539 de Marie de Clinchamp. La dite veuve et son fils fondaient leur anniversaire à St-Victor-de-Fréteval en 1531, au moyen d'une rente de 10 sous assise sur leur métairie de Bois-Blanc. — En 1650 ce fief est à Jean des Hayes, éc^r, Sgr de la Saussaye et de Fontenaille. Il le tenait de son père, feu Jean des Hayes, écuyer, sieur de la Boissière, Crys, la Fosse, etc., et le vendit cette année-là, avec la Fosse, à Jean Alde, sieur de Lormoys, par contrat passé devant Barthélemy Guichelin, notaire au comté de Dunois. — Depuis cette acquisition, les seigneurs de Lormoys ou l'Ormoys furent seigneurs de la Fosse et Fontenaille. C'est en ce lieu que se payaient les cens et rentes dues à la seigneurie de la Fosse.

En 1671 les masures de Fontenaille, au faubourg de Laleau, joignant le gué du Moulin, étaient données à bail par le sire de Rougemont, Sgr de l'Ormoys pour 4 livres 10 sols. En 1687 ses rentes seigneuriales étaient cotées 5 livres 15 sols non compris le cens assis sur le lieu appelé la Perrine. — En 1701 Fontenaille autrement dit *Les Forges à fer* faisait 24 livres de rente seigneuriale à l'Ormoys.

Ce lieu fut définitivement transformé en usine métallurgique au XVIII^e siècle. — Voir *Fréteval* (Forge et Fonderie).

Arch. L.-et-Cher, H 39, 44, 162, 178, 179 ; G 1511. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 1045. — Bordas, I, p. 193. — Eug. Vallée, *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers*, p. 83.

Fontenaille (Le Petit), alias *Les Tourelles*, c^e de Lunay. — Voir *Tourelles*.

Fontenaille (Le Grand et le Petit), deux fermes, c^e de Nourray, 60 hac. avant la dispersion de la colonie agricole en 1901 et aujourd'hui 15 hab.). — *Fontenail*, XVI^e s. — *Fontenailles*, XVII^e et XVIII^e s. — *Le Grand et le Petit-Fontenail*, XVII^e s.

— *Fontenailles, Gd et Pt* (Cassini). — *La Colonie et le Pt-Fontenail* (État-Major rectifié). — *Le Grand-Fontenail* (Carte Service vicinal). — *Gd et Pt Fontenail* (Cadastre). — Ancien château et seigneurie avec haute justice, relevant du comté, à deux foys et hommages lige et simple et 8 jours de garde au château de Vendôme avec cheval et armes, soit une foy-hommage lige pour la haute justice et une autre, simple, pour la basse.

De ce château il ne reste plus que les douves formant deux enceintes contiguës et unies entre elles. Dans ces douves même se trouve une fontaine qui jadis devait les mettre à plein ; mais à cause de la destruction d'une digue qui en retenait les eaux dans la partie basse, elles sont maintenant à sec, sauf l'écoulement de l'eau de la fontaine.

Il faut mentionner ici une particularité bizarre relative aux défenses de cet ancien fort de F. ; « c'est la nombreuse quantité de buttes en terre disposées sur plusieurs rangs... à 5 ou 6 m. des fossés au sud-est et parallèlement à la direction des dits fossés, à des distances irrégulières, avec directions alternant entre elles. Ces buttes rectangulaires de 3 à 4 m. de longueur, sur 2 m. environ d'épaisseur, et de hauteurs variables formant des cubes de 10 à 12 m., renfermaient parfois des pierres à l'intérieur, mais le plus souvent étaient construites en terre seulement ». (*Bulletin vendômois*, 1884, p. 184, art. G. Launay, avec plan). — On pense que ces buttes durent servir à la défense de la place dont elles constituaient une sorte de défense offensive. Mais il est bien possible qu'il y ait là des vestiges de travaux préhistoriques, ce que semblerait indiquer le gros polissoir situé dans le même champ. (Voir le plan sus-indiqué).

De ces deux fermes, l'une, la plus éloignée des douves s'appelle le *Grand Fontenaille*, et cela depuis que le château est détruit. L'autre s'appelle le *Petit-Fontenaille* et cette dernière paraît être composée des terres qui jadis formaient le domaine réservé du château. Il en était autrement autrefois, et le Petit-F. formait une métairie détachée du grand, sans doute à une époque éloignée et qui appartenait à d'autres seigneurs. Cette dernière avait un autre suzerain, et relevait du Bouchet-Touteville. C'est là qu'au XIX^e s. a été établie la colonie agricole qui est aujourd'hui le Gd-Fontenaille. — Du fait que le Petit-F. a été possédé par la même famille que les Tourelles, à Lunay, on a appelé les Tourelles, le *Petit-Fontenaille*. — (Voir *Tourelles*, à Lunay).

Près du vieux château de Fontenailles on a découvert un énorme polissoir qui est resté sur les lieux et qui a été décrit par G. Launay dans le *Bulletin de la Société archéol. du Vendômois*, 1884, pp. 189 et suiv. Ce polissoir appartient à la Soc. Archéol. du Vendômois.

La dime du lieu de Fontenailles fut cédée en 1342 par les frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, à Gervais Malon, bourgeois de Vendôme en échange d'autres biens. Il leur devait pour cela foy et hommage et 12 deniers de service. — En 1452 cette dime rentra en la possession des frères de l'Hôtel-Dieu.

De cette Sgie de Fontenailles relevaient plusieurs terres vassales, entre autres Fricuse, psse de Tourailles et deux autres terres appelées l'une *Les Cartes* ou *Quartes*, située psse de Villemardi, proche Villanmoy et l'autre Racon ou Raton, psse de Périgny.

Les aveux du XV^e s. déclarent que Fontenailles consiste en un habergement clos de fossés et en la métairie de la Béguinière ou Begunière et garenne à conins. À cette époque le manoir primitif avait donc déjà disparu. — Un aveu de 1637 pour Fontenailles fournit l'état de la terre à cette époque : « Maison manable avec quatre chambres à feu... close de fossés d'eau... contenant 2 septérées environ... pont-levis, garenne à conins, etc... Droit de Justice moyenne et basse... droit de douves, fossés et pont d'eau... droit de moulins, de fuye et chasse », etc.

On a parfois confondu ce Fontenailles de Nourray avec un autre Fontenailles paroisse de Louestault en Touraine qui relevait de Lavardin.

Une dalle funéraire dans l'église de Nourray indique qu'au XIII^e s. Fontenailles était possédé par un chevalier appelé Hugo Bisolii (sans doute *Hugues Bezou*) et qu'il fut inhumé en l'an 1308. On rencontre des membres de cette famille Bezou sous cette forme : *Bisol* dans les Cartulaires de la région aux XI^e et XII^e s. — (Par erreur, le Vendômois épigraphique nomme ce personnage *Hugo Yrsolii* et le fait mourir en 1208).

Vers 1370 Fontenailles est à Almaury de Trou, chev., sire de Fontenailles, époux de Philippine de Bourot. — En 1398 à Macé de Trou. — En 1399 à Jean de Trou, de même en 1409.

En 1438 il est à Guillaume de la Tousse, Sgr de Fontenailles, de la Vacherie, d'Illiard et de Pincé, qui paraît époux de N. de Lespine, fille de Bouchard de Lespine et de Jeanne de Trou, sœur du susdit Jean. — En 1458 et 1468 à André de la Tousse, Sgr de Fontenailles et du Plessis-

la-Cour. — En 1481 à Nicole de Royne, épouse ou veuve de André de la Tousse. — En 1484 à autre André de la Tousse qui fait son aveu par procuration donnée à son curateur, Jean de Voisines, Sgr de Lalleu.

Dans le premier tiers du XVI^e s., on trouve Fontenailles indivis entre deux sœurs, Marie et Jeanne de la Tousse ; la première, femme de Jean de Peigné ou d'Épeigné, Sr de Pray, dont elle est veuve après 1516 ; la seconde, épouse de Mathurin de Saltun, Sr de la Burelière, Landrecie, puis de Fontenailles et du Plessis-Barthélemy, à cause de sa femme Jeanne de la Tousse. Cette dernière paraît devenir seule dame de Fontenailles, (1534). Elle semble morte en 1535, et Mathurin de Saltun, en sec. n., épousait Madeleine de Villars qui devait devenir propriétaire de la moitié de F. par suite d'actes qui ne nous sont pas parvenus.

Antoine de Saltun, qui paraît fils aîné des précédents est dit Sgr de F. en 1535. Il est aussi Sgr de la Ville-aux-Clercs, et époux de Blanche de Conen, de même en 1540. Il a pour héritier et successeur le suivant qui paraît son frère :

Pierre de Saltun, époux de Esther de Rochefort, Sgr de la Ville-aux-Clercs et de Fontenailles en 1560. Le 19 mai 1586, conjointement avec sa belle-mère Madeleine de Villars, veuve de Mathurin de Saltun, il vendait la terre de Fontenailles qui était ainsi composée : « Les logis, courty et terre appelée du Domaine de Fontenailles contenant en tout 36 arpens, 4 perches ; la métairie de la Béguinière, 79 arpens et demy, 8 perches ; la métairie de la Court, 68 arpens, une perche ; la mestairie neuve 71 arpens et demy et 7 perches ; la métairie du Grand-Matz 207 arpens, 15 perches. Somme totale du tout 462 arpens 35 perches ». — Le prix était 8678 écus revenant à 26,335 livres tournois.

L'acquéreur était Jeanne Hurault de Vibraye, sœur du Chancelier de Cheverny et veuve depuis 1572 de Louis de Vendômois, seigneur d'Alleray. Elle en rend aveu en 1600 à César de Vendôme.

En 1611 Fontenailles est à Jacques de Vendômois, seigneur d'Alleray, Souday et de Fontenailles, fils de la précédente et époux de Marguerite de Marescot. Il fut assassiné cette année-là par le sieur de l'Épicière sur le bord de l'étang de Boisvinct. — (Voir Alleray). — En 1634 il est à Denise de Vendômois, fille des précédents, femme de Jean d'Amilly, seigneur d'Alleray, Fontenailles, le Grand-Mat, et autres lieux. Mathurin Bellanger, procureur à Vendôme était alors bailli de Fontenailles. — En 1667 à Bernard de

Fortia, seigneur du Plessis-Fortia, de Fontenailles et du Grand-Mat, etc. — (Voir *Plessis-Fortia*).

Depuis cette époque, la terre et seigneurie de Fontenailles fit partie de la grande terre du Plessis-Fortia.

En 1779 Fontenailles, avec Montjoie, était à Auguste-Thomas-Nicolas Sanlot de Fontenailles, chevalier de St-Louis, major du corps royal du génie. Il paraît être frère du propriétaire du Plessis-Fortia. Il fut convoqué à l'assemblée de la Noblesse du Vendômois en 1789, comme seigneur de Fontenailles.

Aujourd'hui les fermes du Grand et Petit Fontenaille font encore partie de la Grande terre du Plessis-Fortia. — En 1863, le C^{te} de Gouvello fonda dans la ferme, appelée aujourd'hui du Grand-Fontenaille, une colonie agricole. — Voir *Colonie de Nourray*.

Arch. Nat., P 611, n° 32; P 625, n° 29 à 84 bis; P 627, n° 34; P 629, n° 1 à 7; P 712, n° 66. — Arch. Loiret, A 1648 (an 1398); A 1624 et 1625. — Dalle funéraire de l'an 1308 en l'église de Nourray. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 120 et 219; 1874, p. 225; 1875, p. 203 (an 1308); 1879, pp. 41 et 86; 1880, p. 260; 1884, p. 184; 1891, p. 58; 1901, p. 225. — Bibl. Vendôme, manuscrits: 1° Mss de la Société archéol., Carton n° 2, pièce 27; 2° Fonds Bouchet, chemise VII, dossier 4; chemise VIII, dossier 4, pièce 7; 3° Dossier Marchal, Titres du Plessis (1458 et 1481); 4° Album Launay, III, p. 64. — Arch. Loiret-et-Cher, E 6 (1581); H (Oratoire), pp. 31 et 120. — Chartrier de Maugué, Aveu de 1370. — Chartrier de l'Épau, Papiers de la famille Godineau. — Collection R. de St-Venant, liasse de la Ville-aux-Clercs, Copie d'un registre terrier de Fort-Girard, 1575. — Collection Bernault, Titres du Plessis. — Abbé Landault, *Notice sur Villethion*, pp. 15 et suiv. — Reg. de Nourray et d'Huisseau (passim). — Laroque et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de 1789* (Orléanais, p. 47) — *Cart. Trinité*, 327, note 1; 537, note 1. — Pétigny, p. 580. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 472. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 267. — Launay, *Répertoire*, etc., p. 100.

Fontenailles (Famille de). — Voir *Gilles de Fontenailles*.

Fontenais, lieu-dit, c^e de Villeporcher. — *Terra de Fonteneto*, 1180; *Territorium de Fontenais*, 1252 (Dictionn. de Carré de Busserolle). — *Fontenay et Fontenas*, xv^e s. (Titres du Breuil). — *Le Grand-Fontenay* (Titres divers). — Ancienne seigneurie qui, d'après Carré de Busserolle, relevait directement du Roi, et était répandue sur les paroisses de Villeporcher, de Villechauve et de St-Gourgon. On la désignait parfois sous le titre de Chatellenie. Elle avait le droit de Justice haute, moyenne et basse. Son chef-lieu était en une maison au bourg de Villeporcher, appelée *La Cohue*, là où était

le siège de sa justice. Son nom ne se trouve pas sur les cartes.

La Seigneurie de Fontenais était en la possession du chapitre de St-Gatien de Tours mais il s'était créé là une *mairerie* héréditaire dite Mairerie de Villeporcher, dont les titulaires avaient fini par prendre le nom de Fontenais. Vers l'an 1400, Ambroise de Fontenais, Sgr de St-Gatien en Loudunois, époux de Marguerite du Puy, était Sgr de Fontenais, comme maire héréditaire de Villeporcher. Les avantages de cette mairie étaient considérables; elle avait: 1° Le droit au sixième de tous les gros blés et au neuvième de tous les menus blés qui s'engrangeaient dans la grange des religieux, provenant du terroir de Fontenais et récoltés dans les paroisses de St-Gourgon, Villechauve et Villeporcher avec les pailles, pillons et agras provenant de ces blés; 2° le droit de lever la neuvième partie du vin et du marc de la vendange amené au pressoir des religieux; 3° le tiers des amendes prononcées aux plaids et assises de la terre de Fontenais sur ses habitants et sujets; 4° le produit de l'ajustage des mesures à blé à vin et à huile, à la charge de conserver l'étalon de ces mesures; 5° 40 sols tournois à prendre sur les cens de Fontenais; 6° le profit et émoulement des sceaux et contrats de cette même terre, dont la garde lui appartenait. Ce dernier droit comportait l'établissement d'un notaire dont on retrouve la trace au xvii^e siècle, comme résidant à Fontenais même; 7° le droit d'avoir le cimier du cerf, la hampe de la bische et la hure du sanglier, pris sur ses dépendances.

Le fief de cette *mairerie* relevait du Chapitre St-Gatien de Tours, à foy et hommage simple et une redevance annuelle de dix livres tournois, onze setiers de froment, onze setiers d'avoine, etc. De plus le maire ou seigneur de Fontenais avait l'obligation de faire battre les blés du chapitre, de payer les émoulements des juges, sergents, prévôts et autres officiers tenant les plaids et assises de Fontenais, de payer le salaire ou pension du juge, de garder les prisonniers, de garder les bois de la terre de Fontenais et de payer 40 sols de rente annuelle.

Cette mairie ou *mairerie* de Fontenais avait fini par être incorporée au domaine et seigneurie du Grand-Breuil (paroisse de St-Gourgon), ainsi que les domaines de la Chappe et du Liège; c'est ainsi que Annette de Fontenais fille du susdit Ambroise qui avait été mariée en 1438 avec Pierre de Beauvau, conseiller et chambellan du roi, recueillit la succession de son père qui portait sur les seigneuries du

Breuil et la mairie de Fontenais. Mais elle était veuve en 1453, son mari ayant été blessé à mort à la bataille de Castillon. Elle se trouva alors en grande contestation avec le chapitre de St-Gatien pour cause de l'enchevêtrement de leurs droits respectifs dans l'exercice de la mairie de Fontenais. Pour terminer leurs différends qui menaçaient de tourner en procès dispendieux, un accord intervint qui fut signé le 30 août 1456. Madame de Beauvau abandonnait aux chanoines la mairie de Fontenais avec tous les droits et prérogatives qui y étaient attachés; ceux-ci affranchissaient de tous droits, services, devoirs et redevances la seigneurie du Breuil-Fontenais sauf la foy et hommage simple, 12 deniers tournois de service annuel et le droit de rachat quand le cas y échéait. La dame du Breuil conservait son droit de chasse et garenne et celui de basse justice sur l'étendue de la seigneurie du Breuil, droit d'avoir un sénéchal et un sergent et encore le droit d'usage pour ses métayers dans les bois de Fontenais, et « tout bois pour maisonner es dits lieux, quand mestier en serait et pour leur chauffage avec droit de pasturage et de passage à toutes bestes, etc... »

La seigneurie de *Fontenais* se confond dès lors avec celle du Grand-Breuil ou *Breuil-Fontenais* (Voir ce nom).

On trouve comme officiers de justice de Fontenais: Victor Vivet, Sr de Mézière, bailli, 1680 et 1693 (Reg. Villechauve). — Etienne Bourguignon, Sr de la Boisselière, bailli, 1716, (*id.*). — Mathurin Debeure, notaire de la Chatellenie de F., 1682, (Reg. de Gombergean). — (*Bulletin vendômois*, article Malardier, 1885, p. 253 et suiv. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 503. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 271. — Carré de Busserolle, art. *Fontenais*).

Fontenay ou Fontenais (Famille de). — *Fontenais* (de Villeporcher), *Le Breuil-Fontenais*, *Les Tourelles*, *La Galoche*, xv^e s. — *Bellissime*, xvii^e s. — *Villanmoy* (d'Espéreuse), xviii^e s. — (Peut-être y a-t-il là deux familles de F.: celle du xv^e et celle du xvii^e s.). — Armes: *D'argent, à 2 lions passants de sable l'un sur l'autre, couronnés, langués et armés de gueules*. — (Trémault).

Fontenay (Famille de). — Voir *Gouhier de F.*

Fontenay (Jean de), 19^e abbé de l'Etoile de 1419 à 1469. — Il succéda à Etienne Broderelle et fut remplacé par Guillaume de Cormeray. — Sous sa prélature, l'Etoile souffrit des dévastations produites par la guerre de Cent ans. Tous les moines de Prémontré furent obligés de s'exiler pen-

dant plusieurs années. — Il avait pour armoiries: *Echiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermines*. — (*Annales norbertines*, 1887, pp. 251, et 1888, p. 247).

Fontenay (Le Haut et Bas), villa et ferme, c^e de Meslay. — Ancien fief relevant censiv^t du Bouchet-Toutteville. La villa actuelle du Haut-Fontenay paraît n'avoir été bâtie qu'au commencement du xix^e s. par la famille Crignon de Méraiville, et n'avoir été jusque-là qu'une simple métairie.

En 1529, il existait en ce lieu des tuileries qui devaient chaque année un millier de tuiles aux frères de l'Hôtel-Dieu. Cette rente de tuiles fut amortie en 1640 et les Tuileries de Fontenay prirent le nom de *La Thiellerie*.

En 1505, les métairies du H^t et Bas-F., appartenant à Jean Rogier, md gantier à Vendôme. Il les donna à rente perpétuelle cette même année 1505. Cette rente, en 1506 est acquise par Guillaume Le Bru, md à Vendôme, qui en 1507 la vend lui-même à Claude Salmon, trésorier du Vendômois, époux de Jeanne de Cherbeye. Ces derniers la léguent en 1513 à la fabrique St-Martin de Vendôme à la charge de certaines fondations, et la distribution annuelle d'un échaudé à chaque enfant des écoles de Vendôme. — Cette rente paraît être restée à la fabrique de l'église St-Martin jusqu'à la Révolution, et avoir servi en partie à alimenter l'œuvre dite de la *Charité de la Blée*.

De 1542 à 1596 on voit F. simultanément à plusieurs familles qui se le sont partagé, les Leroy, Dupont, Colas, Cotteureau, Mesny, de Locques, etc.

En 1598, ce fief paraît être à Pierre de Signac, Sr du Plessis-Signac et de Fontenay. — En 1601, à Josias Matras, qui est de religion protestante. — En 1644 à Pierre de Champrond, gentilhomme protestant, époux de Noémi Matras, et autres héritiers de Josias Matras. Ce P. de Champrond en est encore Sgr en 1675, ainsi que de Rahard; de même en 1679. — En 1689, le Bas-F. est à Dlle Noémi de Champrond qui y demeure et va demeurer à Brulaines en 1690 après avoir vendu à Marie-Madeleine de Coutance, veuve de Pierre de Biars. — En 1719, Marie-Madeleine de Coutance, conjointement avec son gendre J. L. de Vezien, Sr de la Guette, vendait le Bas-Fontenay aux Ursulines de Vendôme qui n'en furent dépossédées que par la Révolution.

Le Haut-Fontenay, dès 1688 appartient à Benjamin Pineau, avocat à Vendôme.

Au xviii^e s. tout Fontenay paraît

appartenir aux Vendulines de Vendôme. Cette terre fut vendue national¹ en 1791 pour 15 mille livres.

Le H¹-Fontenay au XIX^e s. appartient à M. Crignon de Méraïnville puis à sa fille la C¹esse de Sourdis. — Le Bas-F. était à la famille Bozerian. — Auj. les H¹ et Bas-F. sont à la famille Riverain qui les a réunis à sa grande exploitation rurale du Gué-la-Bergerie à Arènes.

Sur cette terre de Fontenay existait une rente de 3 septiers de froment qui appartenait au XVII^e s. à la famille Augry. René Augry par son testament en date de 1700 légua cette rente, avec d'autres biens, à l'Oratoire de Vendôme, pour la fondation d'une seconde chaire de philosophie.

Bibl. Vendôme, 1^o Ms 285, p. 346 ; 2^o Ms. 286, p. 131 (1704). — Arch. L.-et-Cher, H (Oratoire), ans 1644, 1662, 1703 ; G 2345, f^o 45 et 50. — Arch. Nat., P 625, n^o 31 (1635). — Chartier de Renay, Minutes des notaires (1688, 1689, 1691). — Reg. S^t-Martin de Vendôme, 22 juin 1598 et 4 sept. 1699. — *Bulletin vendômois*, 1889, p. 189.

Fontenay, anc. fief, qui dans la deuxième moitié du XVI^e s. était à la maison de Ranay-Lavardin et paraît situé psse de Montoire. Ce n'est ni Fontenay de S^t-Gourgon, ni Fontenaille de Nourray. — (*Bulletin vendômois*, 1888, p. 171).

Fonteneau (Famille). — *Vareille*, XV^e s. **Fonteneau**, f. c^e de Savigny, ancien fief. — Vers 1580, un certain Melchissédec de Salmon s'en disait seigneur. — En 1687 elle est du domaine du Chatellier. — (D'Hoziar, Registre IV, *Généalogie de Salmon*. — Arch. Nat., P 695, n^o 5).

Fontenelle (La), bourg et commune du canton de Droué, à 5 kil. N.-O. de ce chef-lieu et à 34 kil. nord de Vendôme. — *Juvenis Fontanella*, 1129 (Arch. Eure-et-Loir, G 1110). — *Nova Fontanella*, 1169 (Cart. N.-D. de Chartres). — *Juvenis Fontanella*, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres).

Cette commune est bornée au nord par Arville, le Gault et le Poislay ; à l'est par le Poislay et Droué ; au sud par Droué, Boursay et S^t-Agil ; à l'ouest par Arville. — Elle est arrosée par une fontaine qui donne naissance à un ruisseau intermittent, lit initial ou baignon de l'Egvonne ou rivière de Droué. — Elle est traversée par les routes d'intérêt commun n^o 19 d'Oucques au Gault et n^o 23 d'Oigny à Cloyes. — Elle a une station de chemin de fer sur la ligne de l'Etat de Courtalain à Connéré.

Lieux habités : Le bourg qui compte 59 maisons et 157 hab. — La Bouvetière, 24 hab. — La Ratière, 21 hab. — Les

Bordes, 26 hab. — Les Grandes Haies, 53 hab. — La Guignardière. — Le Gué. — Le Souchay. — La Salmondière. — Les Gaudinières. — Les Forêts. — Les Forgeries. — La Tarannerie. — La Pilonnerie. — La Grande et la Petite Triboulardière. — Le Marchais. — Beaulieu. — Montautin. — La Brunellière, ancien fief. — La Chailloire. — La Clairière. — La Bégaudière. — La Guénucherie. — Villemaigre. — Bois-la-Lande, ancien château et fief. — Le Buisson. — La Boulaye. — Les Blatières. — Le Saussé. — Le Boulé. — Les Reverdières. — Les Augerais. — La Bichetière (basse). — Les Bouleaux. — La Blauterie. — Les Blatières. — Les Coualonniers. — Les Friches. — La Borde. — Les Bersinières. — La Mare. — La Bruyère. — La Bellangerie. — Beauvoir ou Paradis. — La Loretterie. — La Queue-aux-Anes.

Lieux dits : Les Guigniers, le Champ-Hervé, la Rivière-Morte, le Champ-de-Port, la Perrache, les Soubardières, les Champignards, les Accotes, les Chauvels, le Champ-S^e-Barbe, le Pré-de-la-Ville, le Pré-du-Rosaire, le Bois-des-Amourettes, la Férandière, les Pionneries, les Champs-Sourcin, le Champ-de-Baron, le Bois-de-la-Nation, la Fosse-Nette, Charlotte, le Haut et le Bas-des-Forts, le Pré-du-Gueller, la Carrière, la Ratière, le Pré-d'Hervet, le Champ-Joseph, le Champ-des-Demoiselles, la Maigrerie, le Tessery, le Pas-d'Asnier, les Rudes, les Champs-de-la-Piquette, la Choubardière, les Communs, le Champ-des-Rois, Brise-mur, les Champs-de-Sillet.

Superficie : 2010 hectares. — Cadastre terminé en 1827 par Lecoy. — Altitude : 180 m. — Poste et perception de Droué. — Assemblée le premier dimanche de septembre.

Population : 66 paroissiens au XIII^e s. — 156 feux en 1762 (Expilly). — 701 hab. en 1806. — 692 en 1812. — 708 en 1824. — 777 en 1831. — 805 en 1836. — 834 en 1841. — 834 en 1846. — 840 en 1854. — 774 en 1856. — 769 en 1861. — 718 en 1866. — 675 en 1872. — 686 en 1876. — 686 en 1881. — 637 en 1886. — 640 en 1891. — 666 en 1896. — 636 en 1901. — 654 en 1906. — 656 en 1911.

Les registres de l'état-civil de la Fontenelle commencent en 1607, avec interruption de 1649 à 1665 et de 1678 à 1686. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : XVII^e s. : Beauxoncles, Laleu, Phélines, du Buisson, des Chesnes, Limétain, Le More, Denyau, du Raynier, Lancé, Montmorency, Leviston, Bernardin, des Loges, Hérode, Boutarvilliers, Lesbahy, Méry, Fumée, du Plessis du Mée, du Val,

Le Gabilleux, Peschard, Le Courtois, Tascher, Girondeau, Houdebert, Chauffourneau, Aulde, Chouaine, Trajin, Broissin, Camus des Fontaines, Fromentières, la Clergerie, Haudry, de Vallée, Louvenecourt, Deguest de la Potinière, Neau de la Noue, du Portail, Sansavoir, de la Croix, Brizard, Courtarvel, Ourceau, Couette, Ramezan, Longueval, du Bourg, Tarragon, Paris du Guiny, du Rousseau, Rémilly, Haudry de Villardin, Tullières, Le Lièvre, Malnoue, Bouchard, Chérouvrier de la Martinerie, Fauville, Tourtier de Bellande, Sommerey, Huet de Montrouset, Montlibert. — XVIII^e s. : Leviston, Montlibert, Chérouvrier, Bretheau, Pui-set (maître d'école), Lebas (notaire), Rosly de la Mairie, Graffart, Courtarvel, d'Arange, du Coeur-Joly, Hermant de Fonteny, Villesan, du Raynier, la Chassaingne, de Fiennes, d'Ysarn d'Haussey, de Créquy, Tuffier, Alès de Corbet, des Loges, Jouffre de Morinville, Parizot-Bernard, Villamblain, de Belet.

Curés : Nicolas de Frescot, chanoine de Chartres et prêtre de la Fontenelle, 1229. (Cartul. N.-D. de Chartres). — Philippus, quondam presbyter Fontanelle, 1264 (Cartul. de la Madeleine).... — Calais Cognard, 1607. — Toussaint Gueffier, 1615. — Yves Baguet, 1623. — Gilles Lescoublé, 1635. — Germain Belanger, 1655, inhumé en 1666. — Jean Basset, 1667. — Jacques Houdoire, 1670, inhumé dans l'église le 22 janvier 1671. — François Ronce, 1671. — François Métaier, 1699. — Pierre Gilles, 1705. — L. Nivet, 1707. — Lambert, 1710. — Duchesne, 1733. — Jacques Goulard, maître es arts de la Faculté de la Sorbonne, 1734, décédé à 57 ans en 1753. — Pierre-Nicolas Boulay, 1753, décédé en 1765 à 51 ans. — Louis-Honoré Meunier de Fonteny, 1765. — Trécul, 1780. — J. Tasse, 1784. — Tasse, 1811. — Hérisse, 1818. — N. 1820. — Beauciel, 1829. — Boizard du Ferney, 1837. — Deniau, 1838. — Oger, 1877. — Boullier, 1892. — N. 1894. — Ruisseau, 1903. — N. 1904. — Thouzet, 1905. — N. 1906.

Maires : Jean-Jacques-René Pigalle, 1806. — Leclerc, 1834. — Trécul, 1837. — Coudray, 1839. — Duguet-Boulay, 1848. — Trécul-Chevalier, 1852. — Desrez-Simonet, 1892. — Duvivier, 1907.

Notaires en la cour de Droué, résidant à la Fontenelle : Christophe Boys, 1648. — Charles Esnault, 1670. — Meunier, 1675. — Christophe Boys (2^e), 1689. — Jacques Lebas, 1692. — Bouchet, 1740. — Henri-Valentin Boys, 1745. — L. J. Tardiveau, 1772. — Paris, 1800. — Petit, 1802 à 1812. (Les minutes de ces notaires

sont généralement déposées en l'étude du Gault).

Un maître d'école, appelé Charles Paisot, résidait à la Fontenelle en 1705.

On rencontre à la Fontenelle comme officiers de justice : Jean Landier, lieutenant général du bailliage de la Fontenelle, 1578 (Arch. L.-et-Ch., E 34). — Dominique Gauthier, bailli, fin XVI^e s. (Arch. E.-et-L., G 1105). — Roch More, procureur fiscal, 1619 et 1626. — François Le More, contrôleur des guerres et bailli, époux de Marguerite Guiné, 1642. — Louis Boys, bailli, 1650. — Charles Dumans, bailli de la Fontenelle et de Droué, 1675. — Alexis Beaugé, procureur fiscal, 1705. — Denis Jolly, sieur des Brisardières, bailli, et Jean Forest, procureur fiscal, 1738.

Un polissoir, déposé dans la cour de l'ancien château de la Fontenelle, a été décrit par M. Alexandre, au *Bulletin vendômois*, 1903, p. 191.

Une ancienne voie romaine appelée *Le Chemin de César* passe par la Fontenelle au nord du bourg.

Une enceinte de fossés, dont on voit encore des traces, entourait le bourg, et doit dater du Moyen-Age.

Avant la Révolution, la paroisse de la Fontenelle était du diocèse de Chartres, doyenné du Perche, archidiaconé de Dunois, et pour les finances, de l'élection de Châteauaun. Sa justice relevait de Droué-Montigny et en dernier ressort, de Blois. Le Chapitre de la cathédrale de Chartres présentait à la cure.

L'église est sous le patronage de deux saints appelés Loup et Gilles dont la fête à tous deux se célèbre le 1^{er} septembre. — Loup ou Leu vivait aux VI^e et VII^e s., Né près d'Orléans, d'une famille princière, il se retira dans la solitude de l'île de Lérins, dans la Méditerranée, comptant vivre en ermite. Mais le bruit de ses vertus s'étant répandu au loin, on vint le prendre pour en faire un archevêque de Sens ; après une vie mouvementée, mais pleine de mérites, il mourut sur ce siège le 1^{er} septembre 623. — Quant à Gilles (Egidius), il était athénien de nation, né vers l'an 640, et chrétien de religion. Il quitta de bonne heure son pays pour se dérober aux honneurs et débarqua en Gaule où il vécut d'abord dans la solitude, puis fonda un monastère qui prit plus tard son nom et devint l'embrion de la ville de S^t-Gilles près Nîmes. Il mourut le 1^{er} septembre 720. — C'est la coincidence de la date de la mort de ce saint et de la mort de saint Leu qui fait associer leurs cultes. Mais Leu est le saint populaire de nos contrées, étant notre compatriote.

Cette église de la Fontenelle paraît dater tout au moins du XII^e s. On y remarque à l'intérieur sept travées qui sont presque entièrement couvertes d'arabesques et d'écussons peints, sur quelques-uns desquels on distingue encore un sautoir cantonné de..... — Ces peintures peuvent être du XV^e s.

Deux dalles funéraires existent dans l'église, une est ornée d'un écusson, mais fruste et illisible ; l'autre porte cette inscription : « D. O. M. — Ici repose le cœur de Marie-Jeanne-Catherine Parizot, dame de la Fontenelle, veuve de messire Tous-saint Bernard, écuyer, conseiller secrétaire du roy, maison, couronne de France et des finances, décédé le 7 juin 1787. R. I. P. ».

La cloche est de 1853, ayant pour parrain M. Ernest Peltreueau, de Vendôme, et pour marraine Mlle Marie-Pauline Bournet-Verron ». — (Bollée, fondateur).

Le territoire de la Fontenelle était au XIII^e s. divisé en deux parties dont l'une s'appelait la *Vieille* et l'autre la *Nouvelle-Fontenelle*. Ceci est indiqué par deux titres insérés au Cartulaire de N.-D. de Chartres (charte 82 de 1169 et Polypticon, t. II, p. 373). De ces deux titres, le premier donne un accord fait en 1169 entre Rahier de Montigny, seigneur de ces lieux, et le chapitre, au sujet des droits à percevoir au *Gault du Trésorier* et à la *Nouvelle-Fontenelle*. Cette pièce établit entre autres les droits possédés sur ces parages par Rahier le clerc, fils de Rahier de Montigny. Elle stipule en outre que seront édiflés en lieu approprié (*in loco competente*), une église et un presbytère, et que cette église sera desservie par le prêtre de la Fontenelle ou son chapelain ; mais que, au décès du prêtre de la Fontenelle, le susdit clerc Rahier aura la nomination du nouveau desservant de cette église mais dans le cas où Rahier viendrait à mourir avant d'exercer son pouvoir de nommer ce remplaçant, ce pouvoir devait appartenir de plein droit au chapitre.

C'est donc là l'époque de la construction de l'église actuelle de la Fontenelle, celle de la *Vieille-Fontenelle* ayant été abandonnée (voir *Vieille-Fontenelle*).

Ce bénéfice ecclésiastique était appelé *Precaria*, ce qui est synonyme de Prêtrière, c'est-à-dire église desservie par un prêtre révocable et n'ayant pas le titre de curé.

Le droit de présenter le prêtre de la Fontenelle, qui par le fait portait le nom de curé, fut exercé par le Chapitre de Chartres jusqu'à la Révolution.

La Sgîe de la Fontenelle appartenait en fief aux Sgrs de Montigny au XII^e s., et cela probablement de temps immémorial.

Cette Sgîe n'en fut détachée qu'au moment où le sire de Droué, seigneur de Montigny en partie, obtint au XVII^e s. de partager la Sgîe de Montigny par moitié et d'établir à Droué le siège de cette partie détachée. Dès lors la Fontenelle releva de Droué.

Il y avait à la Fontenelle une mairie héréditaire dont l'existence est constatée en 1196 à propos d'un accord entre le Chapitre et Godin, maire de la Fontenelle, qui tenait cette *mairerie* de son père et de leurs prédécesseurs. Il s'agissait de partager les dîmes de la Teuse sur le territoire même de la paroisse (Cart. de N.-D. de Chartres). — Cette mairie héréditaire dut devenir la seigneurie même du lieu, tenue en fief des Sgrs de Montigny, suzerains de la contrée.

En 1229 cette mairie paraît appartenir au Sgr de Droué, car on voit Geoffroy de Droué (Gaufridus de Droy) faire accord à cette date avec Nicolas de Frescot, chanoine de Chartres, qui semble bien être curé de la Fontenelle, au sujet des dîmes de la paroisse qui furent partagées entre eux.

En l'année 1300, le maire de la Fontenelle est cité par les chanoines, d'une manière impersonnelle, comme possédant les fourrages de la petite grange du Gault. C'est à propos du règlement des droits des chanoines sur le Gault et la Fontenelle. On voit par ce règlement que les dîmes et champarts de la Fontenelle valaient environ 24 mesures de grains dont le Sgr de la Fontenelle (le sire de Droué) avait la moitié et l'autre moitié était à la prêtre du lieu. Mais sur cette prêtre le desservant de la Fontenelle avait 18 setiers de blé et 18 d'avoine. — Le chapitre avait 20 sous de cens pour ce qui regarde son fief et 20 sous de rente sur les revenus de l'église même. A la vieille Fontenelle se trouvait en outre un pré dont le foin devait se partager sur place par moitié entre le seigneur et la cure.

Ce n'est qu'au XV^e s. qu'on rencontre des titres (aux Arch. L.-et-Cher, E 34), qui donnent des détails sur la seigneurie et les seigneurs du lieu. — A cette époque les lieux ci-après relevaient à cens de cette seigneurie. — La Borde ou Villousiète, le Sançay, la Rigaudière, la Guénucherie, les Haies-Rayer ou Michau et les Haies-de-Buron, les Augerets, la Carrelière, la Bersinière, la Tribouardière, les Forgeries, la Brunelière, la Renoulière, Villemaigre, la Pelleterie, la Barbilerie, la Bégauderie, la Ratière, les Reverrières, le Souchay, Montautin, les Blutières.

Au XV^e s., la seigneurie de la Fontenelle est à la famille de Haumeray. — En 1492

elle appartenait par moitié à Jean de la Pierre, écuyer, fourrier du roi, à cause de Anne de Haumeray, sa femme, et Etienne de Haumeray, frère de celle-ci. Tous deux en cette qualité recevaient déclaration pour une maison appelée *La Grand-Maison de la Fontenelle*, tenant d'un bout aux fossés de la ville, d'autre bout à la Grande-Rue de la Fontenelle, d'un côté au jardin du presbytère, et d'autre aux héritiers de Jean de Lyon. Cette maison étant chargée de 5 sous de cens et 4 livres 15 sous de rente envers la Sgîe du lieu.

En 1499 la Fontenelle était alors partagée entre ledit Jean de la Pierre et François et Marin de Haumeray, fils mineurs du susdit Etienne décédé, tous deux étaient sous la tutelle de leur oncle Amaury de Terné, fils de Marguerite de St-Amand, laquelle, de son second mari Jacques de Haumeray, était mère des dits Anne et Etienne de Haumeray (Voir *Poulines*). Ces mineurs étaient dits majeurs en 1507.

En 1530 la Fontenelle reste partagée entre François et Marin et le fils de Jean de la Pierre appelé Julien de la Pierre, époux de Jeanne de Salmon qu'il avait épousée en 1530.

En 1534 cette terre est à Charles de Haumeray et Pierre de Haumeray, sieur de Thiville et à Julienne de la Pierre, fille mineure de feu Julien de la Pierre et de Jeanne de Salmon, ladite Julienne sous la tutelle de Jean de Salmon, Sgr du Chatellier, son oncle.

En 1562 la Fontenelle est dite partagée entre Pierre de Haumeray et Aimé de Monsollart. — En 1576 elle est encore partagée entre les suivants : 1^o François de Maraffin, chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, Sgr de Nots, Rochecot, Maraffin, le Raoulet, le Plessis d'Arrou, Boisruffin et la Fontenelle pour moitié ; et 2^o Jehan de Bonsouval, écuyer, sieur de la Boulinière et de la dite Fontenelle pour l'autre moitié, tant pour lui que pour Dlle Madeleine de Bonsouval, sa sœur, héritiers de défunts Jean de Bonsouval, vivant écuyer, seigneur de la dite Fontenelle et de Dlle Julienne de la Pierre, son épouse en premières noces et Aimé de Monsollart aussi écuyer, seigneur de Boissenay au nom et comme ayant la garde-noble de Dlle Etienne de Monsollart, fille de lui et de feu Dlle Julienne de la Pierre son épouse (en deuxièmes noces).

En 1586 la Fontenelle est à Guillaume de St-Aman.

En 1602 elle est à Isaac du Raynier, capitaine des gardes du Roi, Sgr de Droué et de la Fontenelle. En 1628, au même, qui

est qualifié alors chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et premier capitaine de ses gardes, Sgr de Droué, Bourguérin-Boisseleau et la Fontenelle, châtelain de Montigny pour moitié et gouverneur pour Sa Majesté du marquisat, ville et château de Royan et baronnie de Didonne, époux de Magdeleine de Moulitard. — De cette première femme il eut 9 enfants, (voir à *Droué*).

En secondes nocces, Isaac du Raynier épousait, en 1646, Lucrèce de Fourmentières ou Fromentières, veuve de Jacques des Ligneris, qui lui survécut et vivait encore en 1650. Il dut mourir lui-même en 1647 ou 1648. (Voir sa notice).

Louis du Raynier, Sgr de la Fontenelle, du vivant de son père, en 1629, était capitaine aux Gardes et devint Sgr de Droué à la mort de son père vers 1648. Il était époux de Marguerite Coustel. Il céda la Fontenelle à son frère, le suivant :

René du Raynier, né probablement en 1618. (Son acte de baptême, du 4 juin à Boisseleau, ne lui donne pas de nom). — En 1649, il est qualifié chevalier, et capitaine des gardes du roi. En 1670, il est dit : seigneur de Boisseleau en Blésois, Rhodon, la Fontenelle, Mareuil-lez-Meaux le Catelet en Picardie, Villeneuve-Prouville, etc. Il mourut le 14 déc. 1694, ayant eu de Marguerite de Longueval, qui fut inhumée à Droué en 1681, les enfants suivants : 1^o Marguerite, baptisée à la Visitation de Blois en 1729 ; 2^o Alexandre, qui suit ; 3^o Henri-Valentin, qui succéda à son oncle Valentin comme abbé de Châteaudun.

Alexandre du Raynier de Boisseleau, fils aîné des précédents. En 1690 il est capitaine au régiment des gardes, maître de camp des armées du roi en Irlande, et gouverneur de Limerick. Il fut depuis gouverneur de Charleroy, puis de Cherbourg. Il fut Sgr de Boisseleau de Rhodon du vivant de son père et Sgr de la Fontenelle après sa mort en 1694. Il mourut le 8 octobre 1698, laissant pour veuve Française-Angélique Choart, épousée en 1680, fille et septième enfant de Gabriel Choart et de Philippine de Pénis. Elle mourut à Boisseleau de Rhodon le 26 août 1699 et fut inhumée à Droué. Ils laissaient cinq filles qui furent mises sous la tutelle de leur oncle Henri-Valentin du Raynier, abbé de la Madeleine de Châteaudun et qui sont les suivantes : 1^o Henriette-Madeleine qui suit ; 2^o Nicole-Catherine, qui fut dame de Boisseleau de Rhodon et épousa en 1715 Jules Cornier, chevalier, seigneur de la Courneuve ; 3^o Pauline Catherine, qui testa en faveur de sa sœur Marie-Louise ; 4^o Marie-Louise, qui épou-

sa François Le Bigot, chevalier, seigneur de Lignières la Carelle ; 5^o) Marie-Henriette, dont le sort est inconnu. — Toutes sont nommées dans cet ordre en un compte de tutelle rendu en 1700 par l'abbé du Raynier leur tuteur. (Archives hospitalières de Châteaudun, B 807).

Henriette-Madeleine du Raynier, dame de la Fontenelle par suite de partage avec ses sœurs, baptisée à Rhodon le 24 septembre 1690, inhumée à Droué le 10 décembre 1729. Elle est dite, par erreur, morte à l'âge de 31 ans, dans l'acte de Droué en 1729 qui relate sa mort ; mais son acte de baptême à Rhodon est bien du 24 sept. 1690. — Elle épousa vers 1720 son cousin Charles-Maximilien, marquis de Fiennes, né en 1701, fils de Maximilien, marquis de Fiennes, et de Louise-Charlotte d'Estampes, dame de Droué-Montigny. Il fut capitaine de cavalerie puis maître de camp au régiment de Cossé-Cavalerie en 1735 et brigadier des armées du roi en juin 1744, mort le 10 février 1750. Ils eurent pour enfants : 1^o) Christian-Maximilien, qui fut M^{lre} de Fiennes, baptisé à Droué le 28 janvier 1740, mais né au château de Montigny le 1^{er} juin 1726 ; 2^o) Marie-Charlotte-Eugénie, qui épousa à Droué le 1^{er} avril 1751 René Édouard Colbert, M^{lre} de Maulevrier, et mourut en couches, deux ans après ; 3^o) Adélaïde-Félicité, qui épousa le 22 mai 1752 Marie-Joseph de Matharel, né en 1720, gouverneur de Honfleur, Pont-l'Évêque, etc., chev. de St-Louis, dont elle fut la seconde femme, et dont elle resta veuve le 9 octobre 1777. Elle lui avait apporté Droué et la Fontenelle. Ils vendirent la Fontenelle avec Droué en 1763 au M^{lre} de Brancas, sur lequel ces terres furent saisies en 1775. — La terre de la Fontenelle fut alors vendue par acte devant Bouland, notaire à Paris, le 17 nov. 1780, à la suivante :

Marie-Jeanne-Catherine Parizot, veuve de Messire Toussaint Bernard, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, laquelle, le 15 décembre 1780, faisait son entrée solennelle dans sa seigneurie. — Elle mourut le 7 juin 1787 et son cœur fut inhumé en l'église de la Fontenelle, ainsi qu'en témoigne la dalle funéraire reproduite plus haut. — Elle laissait pour filles : 1^o) Marie-Anne-Madeleine Bernard, épouse de Pierre-Barthélémy-François de Villamblain, chevalier d'honneur du bureau des finances, seigneur de Durfort, de Campoix et autres lieux ; et 2^o) Marie-Jeanne Bernard, épouse de Michel-Paul-Augustin-Antoine de Bellet, chevalier, seigneur de Villeneuve et des

domaines et censives de Patay, etc., avec lesquelles elle figure comme témoin à la Fontenelle en 1784. M^{lre} de Villamblain fit partie de l'assemblée de la noblesse du bailliage de Blois en 1789 comme seigneur de la Fontenelle ; et sa femme, en 1792, sous le nom de la M^{lre} de Villamblain, était comptée au nombre des émigrés.

La Fontenelle passa alors à M. Achille-Charles-Victor de Noailles, chevalier de Malte, qui vendit à la famille du Moulinet d'Hardemare. Cette dernière vena 1845 revendit la Fontenelle à M. Davenne, marchand de bois à Courtalain, lequel fut mis en faillite quelques années plus tard. La propriété vendue par autorité de justice fut acquise par M. Bournet-Verron, notaire à Paris.

Elle se composait alors de 461 hectares et comprenait les fermes de la Basse-Cour, Beaulieu, la Renouillère, les Bouleaux, la Haute et Basse Bichetière, la Chailloire, la Boulaye, la Buffetière, les Gaudinières, la Vigne, la Perrière, plus des prés et des bois et la maison d'école de la Fontenelle. — Elle appartient (en 1900) à M. Bucquet, petit-fils de M. Bournet-Verron.

Le château était déjà ruiné du temps de Bordas au XVIII^e s., et sans doute inhabitable déjà au XVII^e. Aujourd'hui il ne se compose plus que de masures au milieu d'une enceinte quadrangulaire de douves maçonnées, avec poivrières à chaque angle. Le chef-lieu de l'exploitation agricole est à la ferme de la Basse-Cour, à côté de l'enceinte de douves.

Launay dans son *Album du Vendômois* à reproduit en dessin l'église et le château de la Fontenelle, avec plan.

Arch. Nat., Q 495, f^o 22, r^o et v^o. — Arch. L.-et-Cher, E 34 (1492 à 1786) ; F 23 à 26 ; G 924 à 926 et 1481 à 1490. — Arch. Eure-et-Loir, B 3250 ; E 1211 ; G 1105 et 1110. — *Cartul. N.-D. de Chartres*, I, p. 282 note ; Chartres 82, 85, 88, 133, 269 ; *Polypticon*, II, p. 373, 375 et 376 ; III, p. 19. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 197. — Merlet, *Inventaire des Archives hospitalières de Châteaudun*, BB 806, 807, 808. — *Cart. St-Père de Chartres, Pouillé du diocèse au XIII^e s.* (Juvenis Fontanella). — Courgibet, (Ms. de la Biblioth. de Châteaudun), p. 93. — D'Hozier, reg. IV, *Généalogie Salmon*. — La Chesnaye des Bois, *Généalogies Fiennes, Matharel, du Raynier*, etc. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1762. — Passac, p. 69. — Petigny, pp. 77 et 78. — Launay, *Répertoire*, p. 8. — Biblioth. Vendôme : 1^o) Mémoires mss. de Duchemin ; 2^o) Album Launay, II, p. 19. — Abbé Métais, *Vendôme pendant la Révolution* (1792) I, p. 164. — Rochemaubeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 273. — Notes manuscrites de M. Morançais, pp. de Boisseleau de Rhodon. — *Etat sommaire des études des Notaires de l'arrond. de Vendôme en 1861*. — *Le Loir* du 1^{er} mars et 7 juin 1850. —

Collection R. de St-Venant, Notes mss. de M. Chéramy, curé de Choue. — Reg. de Droué, la Fontenelle, Rhodon, etc., *passim*. — Ducange, au mot *Precaria*. — *Bulletin vendômois*, 1903, p. 191. — Laroque et Barthelemy, *Catalogue des gentilshommes de 1789*, (Orléanais p. 6).

Fontenelle (La Vieille). — Voir *Vieille-Fontenelle*.

Fontenelle (La), éc., c^e d'Arènes.

Fontenelle (La), f., c^e d'Ecoman. — Cette ferme est hors de l'arrondissement mais proche Morée. Elle est renommée par son enceinte antique qui dessine un camp romain parfaitement caractérisé. Ce camp a été décrit par M. J. de St-Venant, avec plans et dessins, dans le *Bulletin vendômois*, 1889, pp. 33 à 62, ainsi que d'autres enceintes à Viévy-le-Rahier.

Fontenelles (Les), éc., c^e de Bonneveau.

Fontenette, h., c^e des Roches et de Lunay, 35 hab., dont 23 sur les Roches.

Fontenils (Les), f., c^e de Romilly.

Ce lieu paraît avoir appartenu au XVII^e s. à la famille de Chabot. — (Bibl. Vendôme, Mss. liasse de Mondoubleau, terrier de Vaulouzeran.

Fonteny (Famille de). — *Rocheux* (de Mondoubleau), XVIII^e s. — Armes : *De gueules à 3 épérons d'argent*. — (Adr. Thibault).

Forest (Famille). — *Les Coulis*, XVII^e s.

Forest (François), l'ainé, procureur au siège de Vendôme, né en 1630, inhumé à St-Martin de Vendôme le 13 janv. 1704. — Il est l'auteur d'une œuvre indigeste en vers, restée manuscrite, mais dont certaines parties ont vu le jour au *Bulletin vendômois*. — Il l'intitule : *Les sylves pieuses et plaisantes*, composées à Vendôme, pendant les vacances des métives. — Ce poème est contenu dans un livre qui ne compte pas moins de 265 feuillets. Il porte sur les sujets les plus divers. L'auteur s'y révèle bon catholique et pénétré d'amour pour son pays natal. — (*Bulletin vendômois*, [article Dupré], 1867, pp. 163 à 176 ; 1897, p. 158. — Reg. de St-Martin, 13 janv. 1705).

Forestier (Famille). — Voir *Le Forestier*

Forêt (Famille de la). — *La Jouannière* (de Savigny), XIII^e s.

Forêt (La), éc., c^e d'Ambloy.

Forêt (La), deux fermes, c^e de Baillou. — *La Forest*, 1529 (Aveu de Baillou). — Ce lieu est un défrichement de l'ancienne forêt de Baillou, détachée au XIV^e s. de la terre et Sgie de ce nom. — Il relevait à foy et h. de la baronnie de Mondoubleau et participait aux 2 mois de garde dus par la Sgie de Baillou à ce château. — En 1529 il est aux héritiers feu Jean Pillon des Hayes et n'est pas encore défriché. —

Il fut réuni à la Tabaise en 1687 par Angélique Mauroy, veuve Lemaigre de la Tabaise. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1, [1529]. — Collection R. de St-Venant, liasse de Baillou, Titres de la Tabaise).

Forêt (La), écart, c^e de Coulommiers. — Ce lieu est probablement sur l'emplacement de l'ancienne *forest de Coulombier* citée par Frossard, comme étant sur la route de Marchenoir à Vendôme. — C'était un fief relevant du château de Coulommiers. — En 1610 il était à un nommé Josias Mathias qui en faisait la déclaration au bureau des francs-fiefs. — En 1730 à Jean de Rémyilly, sieur de la Forêt. — Ce fief devait trois livres de rente à la fabrique de Coulommiers, rente qui au XVIII^e s. fut rachetée par le sieur de Rémyilly moyennant l'abandon d'un fonds de terre au dit lieu. — (Froissard, éd^{on} Kervin de Letenhove, [voir table]. — Arch. Nat., P 773, 65^a [Coulommiers]. — Archives de la Fabrique de Coulommiers. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 169).

Forêt (La), f., c^e de la Fontenelle.

Forêt (La), éc., c^e de Fréteval.

Forêt (La), écarts, c^e de Montoire. — Ce nom provient de ce que là se trouvait la *Forest de Montoire*, appartenant aux ducs de Vendôme et anciennement aux seigneurs de Montoire. — Des défrichements en furent pratiqués en tous temps mais particulièrement à la suite de l'aliénation qui en fut faite en 1574 par le roi Henri (Henri IV). — Les centres de défrichements prirent le nom des propriétaires défricheurs et l'on a ainsi quatre fermes appelées : La Forêt-Bourgois, la Forêt-Couty, la Forêt-Rouilleau, (que Cassini appelle la forêt Bouslay), et la Forêt-Bailly. — Marie Dubois, sieur de Lestournière, valet de chambre de Louis XIV, était propriétaire d'une maison en ce lieu appelée La Forêt. — (Chartrier de Coulonges ; notes mss. de MM. l'abbé Chambois et Eug. Vallée. — *Bulletin vendômois*, 1894, p. 246).

Forêt (La), h., c^e de Savigny, 32 hab.

Forêt-Bailly (La), psse St-Oustrille de Montoire. — Ancien défrichement de la forêt de Montoire. — (Carte de Cassini).

Forêt-Bourgois (La), éc., c^e de Montoire. — Ce lieu est un défrichement de l'ancienne forêt de Montoire. — Non loin de là se dressaient les fourches patibulaires de Montoire. — (Carte de Cassini).

Forêt-Couty (La), f., c^e de Montoire. — *La Forest-Bailly* (Cassini). — Ancien défrichement de la forêt du lieu, au XVI^e s.

Forêt de Fréteval. — Elle est répandue sur 8 communes : Fréteval, Busloup, La Ville-aux-Clercs, Chauvigny, Fontaine-Raoul, Villeboubert, St-Jean-Frémentel et

St-Hilaire. — Elle se compose : 1^o des bois de la Gaudinière (2828 hect.) ; 2^o des bois de l'Aumône (aux hospices de Châteaudun, 323 h.) ; 3^o des Bois-Normands (aux communes de Fréteval et de St-Hilaire, 150 h.) ; 4^o des bois des Tafforeaux, etc. (au C^{te} de Lévis-Mirepoix, 200 h.) ; 5^o de bois à divers, (49 h.). Soit en tout 3550 h. — L'essence en est tout particulièrement le chêne, puis le bouleau dans certaines parties. Il y a aussi quelques hêtres. — On y rencontre comme allées principales celles dont les noms suivent : des Trompettes, de la Grande-Borne, de la Madeleine, de Rougemont, du Général, des Breloques, du Cyclope, de la Verrerie, de la Corne-de-Cerf, de Montmorency, du Jour, etc. — Parmi les arbres remarquables, on distingue *Le Beau Hêtre de Montmorency* qui a 8 mètres de tour et couvre un terrain de 20 mètres de diamètre. — Voir l'Aumône, Mauvoisin, Beaufou, S^{te}-Cécile, Corbigny, la Gaudinière, le Bois-Normand, etc., lieux habités ou lieux-dits de la forêt.

Pour exploiter les bois de cette forêt, les seigneurs de Fréteval à qui elle appartenait pour la plus grande partie, avaient de temps immémorial donné à bail diverses parties à des verriers qui s'y installèrent d'autant mieux que le sol contenait en de nombreux endroits le sable idoine. Un canton de la forêt en a conservé le nom de *La Verrerie*. Mais les verriers transportaient leur établissement dans les uns ou les autres de ces cantons qui avec le temps leur paraissaient le plus favorables à leur industrie, suivant qu'ils étaient plus proches des coupes de bois en exploitation ou des carrières de sable argileux. Il y a eu ainsi les verreries de l'Aumône, de Mauvoisin, de la Madeleine, etc. — La dernière verrerie, située au lieu même de *La Verrerie*, a été transportée à Rougemont. On ne recherche plus aujourd'hui le minerai de la forêt et les bois s'exploitent normalement selon les usages forestiers.

Au milieu ou à peu près de cette forêt, le duc de Luynes avait bâti au commencement du XIX^e s. un rendez-vous de chasse qui a été transformé vers 1867 en un château somptueux par le vicomte Stanislas, devenu depuis le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville. C'est le château de la Gaudinière. Depuis ce temps la forêt de Fréteval s'appelle le plus souvent *Forêt de la Gaudinière*. — Les sires de Fréteval étaient possesseurs primitifs de cette forêt. Ils en aliénèrent plusieurs morceaux en faveur des maisons religieuses, puis les hazards des successions tombées en quenouilles obligèrent à des partages qui

la firent diviser. Mais sa partie principale fut toujours rachetée par eux et elle est encore aujourd'hui aux mains des héritiers de ces seigneurs. — (*Cart. Magdeleine de Châteaudun*, 191 à 193, 206, 217. — Arch. L.-et-Cher, E 164. — Bordas, I, pp. 10 et 194. — *Bulletin vendômois* 1907, p. 200. — Notes ms. tirées du chartrier de la Gaudinière, etc.)

Forêt de Gastines, c^o de Montrouveau, et par extension sur celle des Hayes et aussi sur celle des Ermites (Indre-et-Loire). — *Wastina-Silva*, XI^e s. (Livre des serfs de Marmoutiers). — *Guastinensis Silva*, XI^e s. (Cart. vend. de Marm.). — *Guastina*, XI^e, XII^e et XIII^e s. (id.), et Cartul. blésois du même et Cart. Trinité). — *Gastina Foresta*, XI^e au XIII^e s. (Cart. Trinité). — *Wastina, Vastina, Wastinoforesta*, XI^e au XII^e s. (id.). — *Saltus Wastinensis*, XI^e s. (Cart. Trinité). — D'après Cocheris (*Etymologies des Noms de lieux*), ce nom viendrait du mot german *Gwast, wast*, qui voudrait dire *dé-vasté*. — Pétigny est du même avis.

Le morceau de bois, qui a conservé le nom de Gastines, n'est qu'un faible reste de l'immense forêt de Gastines qui couvrait au moyen-âge presque toute la partie du Vendômois située au sud du Loir et s'étendait en Touraine jusqu'à Monnaie. Les principaux morceaux qui en restent sont, outre le bois de Gastines, les bois de Prunay et Sarnières et ceux du Plessis-Fortia, ceux d'Authon et de Villechauve pour le Vendômois ; et dans la Touraine les bois de la Ferrière et du Boulay, celui de Gastines près Villedomer, le bois de Nouzilly et la forêt de Beaumont-la-Ronce.

Cette Forêt de Gastines presque en entier, appartenait aux comtes de Vendôme ; elle avait été donnée pour la plus grande partie par Sigefroy, évêque du Mans, vers 955 ou 960, à Bouchard Ratepilate, C^{te} de Vendôme, avec 64 paroisses du Bas-Vendômois. — Elle s'étendait sur les paroisses suivantes, qui pour la plupart ont été formées de défrichements de son sol : Villedieu, Les Essarts, Marcé, Montrouveau, Les Hayes, St-Martin-des-Bois, St-Rimay, St-Arnoul, St-Oustrille de Montoire, Lavardin, Houssay, Prunay, Authon, Sarnières, Ambloy, etc. Et dans le département d'Indre-et-Loire, les Hermites ou Ermites, Chemillé, Monthodon, Marray, la Ferrière, St-Laurent, Nouzilly, Beaumont, Le Boulay, le Sentier, etc.

L'initiative des défrichements dans l'immense forêt de Gastines paraît revenir à St Aldric, évêque du Mans au IX^e s. qui créa dans le pays jusqu'à 53 exploi-

tations rurales dont plusieurs dans la forêt de Gastines. Mais les Normands détruisirent bientôt ces établissements et les ronces et broussailles recouvrirent encore une fois ces contrées.

C'est à Renaud, évêque de Paris et C^{te} de Vendôme (de 1005 à 1018), que l'on doit les seconds défrichements de la forêt. Il fit cultiver à Prunay un vaste terrain qu'on appela la ville de l'Evêque (Villa episcopi). Ce fut l'origine de la paroisse de Prunay. — Geoffroy Martel donna plus tard, entre 1032 et 1040 ce lieu à la Trinité, ainsi que beaucoup d'autres qui avaient été conquis aux envirois sur la forêt.

Les seigneurs de Montoire et de Lavardin avaient dans leurs attributions, la garde de la forêt de Gastines. Ils étaient proprement forestiers de cette forêt.

Les plus grands défrichements eurent lieu ainsi dans le courant du XI^e siècle. C'est alors que se constituèrent ces prieurés appartenant à différentes abbayes qui se donnèrent pour tâche de mettre en valeur ces terres incultes.

Montrouveau, Marcé, Villedieu, les Ermites, Prunay, Houssay, Sarnières étaient des prieurés appartenant à la Trinité de Vendôme. — Les paroisses de St-Martin et St-Pierre avec St-Arnoul, étaient à l'abbaye de St-Georges-des-Bois. — Ternay et Croixval étaient à l'abbaye de Tiron.

L'abbaye de Gastines, paroisse de Villedomer en Touraine, était aussi établie sur un défrichement de la forêt. De même l'abbaye de l'Etoile, psses d'Authon et Monthodon.

Les dons faits par les comtes de Vendôme dans la forêt de Gastines tant aux abbayes qu'aux particuliers donnèrent lieu à nombre de contestations qui furent réglées par des accords constatés par différentes chartes de la Trinité, de Marmoutier et d'autres. Les droits de passage pour leurs pores dans toute la forêt furent particulièrement confirmés aux moines de la Trinité par Geoffroy Grise-gonelle en 1134 (Trin. 470).

Chaque comte de Vendôme, au XII^e s. ajouta aux possessions de la Trinité dans cette forêt, particulièrement vers Villedieu, mais malgré tous les défrichements opérés par les moines, les comtes de Vendôme possédaient encore au XV^e s. une grande étendue de bois qui portait toujours le nom de *Forest de Gastines* et qui paraissait subsister sur les paroisses de Montoire, Lavardin, St-Arnoul, St-Martin, Montrouveau, etc.

Quatre sergenteries nobles et fiefées avaient été créées pour la garde de cette

forêt. Elles paraissent avoir été constituées en sous ordre des grands forestiers qu'étaient les sires de Montoire et de Lavardin. Ces fiefs de sergenterie noble possédés héréditairement, relevaient à foy et hommage de leurs châteaux. Un grand nombre d'aveux existent pour ces fiefs, dont les pièces se retrouvent aux Archives nationales, série P. Nous en donnons ici l'énumération, sans pouvoir au juste indiquer leur succession, ni si chacune d'elles relevait de Montoire ou de Lavardin.

1389. — Aveu au comte de Vendôme à cause de sa chatellenie de Montoire par Martin Leverrier «c'est assavoir toutes choses foyaites et mésuées dedans la forêt de Gastines... et empeschements de chemins », etc. — Foy et hommage et 8 sous quatre deniers de service (Arch. Nat., P 652, n^o 58).

1393. — Aveu de Firmin Gaugain pour les droits de sergenterie en Gastines, (Id., n^o 57).

1397. — Aveu pour les mêmes droits de sergenterie par André Ronsard à la comtesse de la Marche, de Vendôme et de Castres... pour les bois de la Houssaye avec leurs appartenances et les droits d'amendes dans la forêt de Gastines. (Id., n^o 65).

1397. — Le même, pour ses bois des Hamelières et les droits sur la justice rendue dans la forêt de Gastines. (Id., n^o 66. — Voir le détail dans Longnon).

1400. — Aveu de Berthelot Dupin, écuyer, pour droits de sergenterie en Gastines (Id., n^o 67).

1407. — André Ronsart pour ses bois et landes de la Houssaye avec toutes leurs appartenances..... et fausses mesures... (Id., n^o 68).

1410. — Jean de Trou, seigneur de Fontenailles et de la Flotte « tient au regard de votre forêt de Gastine (au C^{te} de Vendôme) les choses qui s'ensuivent : Premièrement *Les Tierceries* (12 arp.)... « Item ma sergenterie fiefée que j'ai en votre dite forest de Gastines avec les droits qui s'en suivent, lesquels je dois desservir par moi ou par mon sergent baillé en jugement pour aller devant votre bailli ou sénéchal en votre assise de Gastines. (Id., n^o 63).

1484. — Aveu par la dame de la Fosse au nom des enfants d'elle et de Jean de Voré pour la sergenterie fiefée de la forêt de Gastines mouvant de Montoire à foy et hommage (Id. 639, n^o 60).

1497. — Aveu de Jean Grosleau pour la sergenterie ou office fiefé de la forêt de Gastine, mouvant de Montoire. (Ibid., n^o 54).

1511. — Jean de la Couture, écuyer, à cause de Isabeau de Voiré, sa femme avoue pour office de sergenterie fieffée en la forêt de Gastines (*Ibid.*, n° 69).

1517. — Jacques Denet, seigneur de la Barre (de Couture), tient à foy et hommage simple de la Baronnie de Lavardin son office de sergenterie en la forêt de Gastines. (*Ibid.*, n° 56).

1523. — Par acte devant Hervault, notaire à Villedieu, Jean du Bellay, Sr de la Flotte, époux de Françoise de Villeprouver échange à M^e Louis de Ronsard, Sr de la Possonnière, époux de Jeanne Chaudrier, les droits qu'il avait sur la forest de Gastines et l'office de sergent fieffé avec le droit d'usage à charge par le dit Sr de la Possonnière de payer chacun an au jour de la Purification 5 sous de service au duc de Vendôme à cause de sa baronnie de Lavardin. — En contre échange le Sr de la Possonnière a donné au Sr du Bellay la somme de 10 l. de rente à prendre sur la métairie de la Roche, paroisse de la Chapelle-Gaugain. — (Arch. L.-et-Cher, E, 108).

1539. — Louis de Ronsard, Sgr de la Ratellerie, la Possonnière, Sarceau, etc. l'un des quatre gardes-nobles de la forest de Gastines et maître d'hostel du roi et de Mgr le dauphin constitue comme procureurs pour rendre aveu pour la sergenterie fieffée de la forest de Gastine n. h. Pierre Bretheau, fourrier des logis du Roi, demeurant paroisse des Essarts avec Julien Chéreau, pbtre, demeurant à St-Georges-des-Bois et Jean Lefebvre, pbtre, demeurant à Couture. (*Ibid.*, n° 142 et 70).

1540. — Jacques Denet, seigneur de la Barre de Couture, tient de la Baronnie et Chatellenie de Montoire le droit de sergent fieffé en la forêt de Gastines. (*Ibid.*, n° 55).

1540. — Isabeau de Voré, dame de la Petite-Fousse, veuve de Jean de la Couture, donne procuration à Jean Dupin pour servir féodalement... pour les mêmes choses. (*Ibid.*, n° 61 et 62).

1552. — Claude Baranger, licencié es lois fait son aveu pour mêmes choses. (*Ibid.*, n° 60).

Un aveu daté du 5 mars 1539 (a. s.) rendu par Louis de Ronsard, Sgr de la Possonnière, et qui paraît faire double emploi avec celui de la même année relaté plus haut (reproduit in extenso par M. Henri Longnon dans son *Pierre de Ronsard*, p. 493) donne le détail des droits et devoirs qui accompagnaient la charge de sergent fieffé de la forêt. En voici les principaux : 1° droit de constituer sergent pour la garde de la forêt, tel que celui-ci puisse agir au nom du titulaire de la

Sergenterie ; 2° droit de chasse en la dite forêt au lièvre, au goupil (renard), au tesson (blaireau), au fouyn, au chat sauvage, à l'écureuil ; 3° droit de prendre et ramasser les bêtes mortes ou blessées telles que cerf, biche, porc, truie, ou autre grosse bête ; 4° droit de mettre dans ladite forêt 25 porcs avec le verrat et le porc du porchier qui les mène, et cela depuis Pasques jusqu'à Noël, du matin au soir ; 4° droit de prendre 10 sous par amende infligée dans ladite forêt, que cette amende soit de 60 sous ou au-dessous comme au-dessus ; 6° droit de bois mort et mort bois pour son usage ainsi que l'usage dans les bruyères, genets et bourdaines ; 7° droit de faire paître ses bêtes aumailles (bœufs et vaches) dans ladite forêt, mais seulement dans les taillis âgés de plus de 5 ans ; 8° droit de prendre la somme de 5 sols tournois sur le pasnage des porcs dans la forêt, s'il advient qu'il y ait lieu à pasnage ; 9° droit de prendre pour lui le bois rond (bois de charpente), qui serait abandonné sur place après un an et jour depuis l'abattage. — Pour toutes ces choses il était du foy et h. et cinq sols tournois de service rendus au château de Montoire. — (Extrait des Arch. nat. P 652, n° 70. — Voir le détail dans Longnon, qui donne à tort cette pièce comme portant le n° 68).

Au XVI^e s., les ducs de Vendôme possédaient encore des bois considérables en Gastines. L'étendue de cette forêt à cette époque est encore indiquée par l'aveu ci-dessus rendu par Louis de Ronsard en 1539. Il avoue qu'il a pouvoir d'exercer son office de Sergent « au fil de l'eau du Loir jusques à Longpré..... jusques à la fontaine du Sentier (auj. Indre-et-Loire) jusques à la Fontaine-Veneau, jusques au gué de Seully... jusques à l'Ormeau de Beaumont (Beaumont-la-Ronce ?), et jusques à la fousse du Boulet ». (Extrait des Arch. Nat., P. 652, n° 70). — Mais le duc Antoine, en 1573, s'avisa d'en vendre la plus grande partie. L'acte constatant cette aliénation ne nous est point parvenu, mais il est constaté par certaines pièces, déposées aux Archives des Basses-Pyrénées et dont l'extrait a été publié au *Bulletin vendômois* (an 1878, p. 383).

Ce qui restait de la forêt de Gastines suivit le sort des chatellenies de Montoire et Lavardin. Aliénés en 1718, ces biens passèrent au C^{te} de Belle-Isle puis incontinent après à Desnoyers de l'Orme ; au duc d'Hostun en 1737 ; à Pierre-Christophe le Tessier en 1740 ; aux Querhoent en 1743.

Le morceau restant de cette forêt ap-

partient encore en grande partie aux descendants des Querhoent. C'est, avec les ruines de Lavardin, tout ce qui reste de l'ancien domaine du marquisat de Querhoent.

De la famille de Querhoent, le bois de Gastine passa par succession à la famille de Gaalon, puis, toujours par succession, à la famille de Beaucorps, et enfin, une Dlle de Beaucorps le porta à son mari M. de Canongète de Canecaude. Il appartient aujourd'hui aux enfants de ce dernier, sous l'administration de leur père, depuis le décès de leur mère survenu en 1906. — Voir *Gâtine* (Maison forestière).

Cart. Trinité, 1, 2, 6, (notes 2 et 3, p. 16), 7, 14, 35, 36, 37, 38, 68, 76, 107, 143, 146, 152, 154 (note 1), 164, 224, 231 (note 1), 356, 433, 450, 460, 470, 473, 486, 516, 517, 568, 576, 612, 647 (note 1), 672, 722 (note 3), 729. — *Cart. blésois de Marm.*, 86, 304. — *Cart. vendômois de Marm.*, 50, 82, 117, 118, 85 A. — *Arch. Nat.*, P, 652, n° 43, 54 à 58, 60 à 68. — *Arch. L.-et-Cher*, E, 108. — *Pétigny*, pp. 33, 36, 51, 62, 86, 87, 133, 173, 184, 213, 248, 254, 257 à 259, 275, 284, 293 à 296, 334, 341, 343, 347, 423, 426, 433, 435, 452, 463, 485, 487, 513, 522, 596. — *Carré de Bussierolle*, au mot *Gâtine*. — *Malardier*, pp. 68, 79 à 800. — *Le Paige, Dictionnaire... du Maine*, II, p. 350. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 383 ; 1896, p. 322 note. — *Henri Longnon, Pierre de Ronsard* (1912), pp. 476 à 481 (Pièces justificatives).

Forêt de Mondoubleau. — D'après le *Rouge Livre* de la Sgie de Mondoubleau, détruit au moment de la Révolution et qui fut confectionné en 1381, cette forêt de Mondoubleau était encore à cette date d'une étendue d'environ 3.500 arpents de bois. Elle avait contenu jusqu'à 4 verriers, mais n'en comptait plus alors qu'une seule. Les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem résidant au Temple y avaient « usage à four, à chauffer et à mésonner ; item le sire de la Croisille (Croisierie) ». — Dans une autre partie de la forêt appelée le Chesne-Bouchet les « estaigers » de Chauvigny et de Romilly avaient des droits d'usage en payant certaines redevances.

Cette forêt fut aliénée par parcelles par les sires de Mondoubleau, surtout par Antoine de Bourbon et son fils le roi Henri IV. Ce dernier réduisit cette forêt à 742 arpents. En 1770 elle ne comptait plus que 400 arpents dont 150 seulement au seigneur. Néanmoins l'administration des Eaux et Forêts au XVIII^e s. portait encore sur 2021 arpents de l'ancienne forêt de M. qui étaient considérés comme possédés à titre d'engagement.

Au commencement du XIX^e s., les bois domaniaux de Mondoubleau ne comptaient plus que deux morceaux qui portaient les noms de *Bois Impérial* et

Bois du Grand-Marchais, sur la c^{te} de Beauchêne. Ces morceaux ont été aliénés depuis. — (Beauvais de St-Paul, pp. 83 et 84. — Cadastre de Beauchêne).

Forêt de Montoire (La). — Elle s'étendait au sud de Montoire, sur le coteau derrière le château et pouvait contenir environ 1.000 arpents au XVI^e s. — Elle était évidemment un morceau détaché de la grande forêt de Gastine, et composait le domaine propre des sires de Montoire. — Elle paraît être restée intacte pendant tout le moyen-âge et jusqu'au XVI^e s. Mais Antoine de Bourbon et son fils la morcelèrent. — Antoine, en 1539, en avait détaché un canton vers le Deffait, entre Montoire et Lavardin, en faveur de Jacques de Gaudebert, éc^r. Sr de Forges, dont la femme, Marie, était dite issue de (sans doute petite fille) de M. Jean de Vendôme, en son vivant gouverneur du Vendômois. — En 1552, Jeanne d'Albret gratifiait encore Raphaël de Taillevis de 50 arpents pris dans cette forêt. — Enfin Henri IV, en 1574 paraît avoir achevé de morceler ces bois en en vendant à plusieurs particuliers de Montoire, et notamment à Philippe Dolbeau, Liger Parrain et Jean Fortin, qui se partagèrent 354 arpents, et encore à Louis Lemaire, Guillaume de la Beauce et Denis Roger, marchands, et Macé du Perray qui acquirent une soixantaine d'arpents.

Il restait néanmoins encore une partie de la forêt de Montoire au XVIII^e s. On l'appelaient les *Bois Domaniaux de Montoire*.

Aujourd'hui cette forêt est à peu près toute défrichée. Plusieurs acquéreurs ont donné leurs noms à leurs cantons de défrichements, en y bâtissant des métairies. — (*Bulletin vendômois*, 1888, p. 167 (1539). — Baron de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, I, p. 74, note (1552). — Collection Eug. Vallée, *miss Pasty*. — *Malardier*, pp. 997 à 999 (1574). — *Arch. Nat.*, P 648, n° 86). — *Arch. L.-et-Cher*, Eaux et Forêts en 1773.

Forêt de Prunay (La). — Elle s'étend sur les communes de Prunay et de Sasnières. — Cassini la nomme à tort *Forêt de St-Arnouf*. C'est un reste de la Grande forêt de Gastine. Elle appartenait en partie au prieuré de la Hubaudière, en partie aux Sgrs de Sasnières. Une partie au XVIII^e s. était aux Quéroent, Sgrs de Montoire. — Elle appartient aujourd'hui pour la plus grande partie aux propriétaires du Fresne. — (Titres de Sasnières, et autres).

Forêt de Vendôme (La). — Elle est située à 3 kil. au nord de la ville, derrière la Tuilerie. — Ce n'est qu'un faible reste

de ce que l'on appelait ainsi au moyen-âge, et qui s'étendait jusqu'à Romilly et Chauvigny, en passant par Azé et Danzé. Cette dénomination, du reste, a toujours été vague et se confondait avec le *Bois du Perche*. — La forêt actuelle de Vendôme se compose d'une partie des bois appartenant à l'ancien domaine du Duché; de ceux de l'ancien Collège de l'Oratoire, c'est-à-dire ceux de Courtiras; de ceux de l'ancienne abbaye de la Virginité; de ceux de la Jousselière et de Villamnoy, etc..

D'après Duchemin de la Chesnaye, la forêt de Vendôme se serait encore composée à l'époque de la Restauration des parties suivantes: — 1^o) La forêt même du dit Vendôme, appartenant d'ancienne origine à l'État (Duché de V.), qui contient 204 h. — 2^o) Le bois de la ci-devant congrégation de l'Oratoire, 420 h. — 3^o) Le bois de la ci-devant abbaye de la Virginité, 111 h. — 4^o) Le bois de l'Arrêté, 25 h. — 5^o) Le bois du Ripier, 25 h. — 6^o) Le Bois-Cochon, au ci-devant chapitre de la Collégiale de Vendôme, 26 h. — 7^o) Le bois des Écossais (Écorcés), bois engagé et rentré au domaine, 20 h. — 8^o) Le Bois-Ancelin, aux ci-devant Calvairiennes de V., 70 h. — 9^o) Le Bois-des-Blanchissons (?) engagé et rentré au domaine, 35 h. — Le tout faisant un total de 936 h.

Mais les n^{os} 4 à 9 n'appartiennent plus à la forêt. En revanche on trouve annexés à la dite forêt les bois de Villamnoy et de la Jousselière, ce qui constitue la forêt de V. d'une étendue à peu près égale à ce qu'elle était au temps de Duchemin.

Les bois de l'ancien domaine ont été acquis dans la première moitié du XIX^e s. par les ppres de la Roulière d'Azé puis vendus par eux vers la fin du même siècle. Ils appartiennent auj. à la famille Taillebois. — Ceux de la Virginité ont été morcelés à l'infini, et ceux de l'Oratoire appartiennent encore aux ppres du château de Courtiras ou de l'Oratoire. — Sur cette dernière partie, le propriétaire, M. Coupa a loué 35 hectares environ à l'administration militaire qui a fait défricher pour créer un grand terrain de manœuvres. — (*Cart. Dunois de Marm.* 225. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 201; 1879, p. 322; 1880, p. 58. — *Bibl. de Vendôme*, Mém. de Duchemin, III, p. 27).

Forêt du Perche. — *Foresta que Perticus dicitur, Sylva Perticus, Boscus qui Perticus dicitur*, XI^e et XII^e s. (*Cart. Trinité*). — On donnait le nom de Forêt ou Bois du Perche, tout particulièrement aux bois répandus sur les pses de Lisle,

de Pezou, de la Ville-aux-Clercs et du Rouillis. Il en reste les bois de l'Épau et de Rahart. En grande partie ils appartenaient à la Trinité, provenant des dons de Foucher de la Tour et de Nivelon de Fréteval au XI^e s. — Mais on appelait encore ainsi d'autres bois situés vers Cormenon, et qui, en 1134, furent aussi donnés à la Trinité par le sire de Mondoubleau. — (*Cart. Trinité*, 256, 325, 359, 471).

Forêt-Longue (La). — *Silva Lognia, Silva Lonnia*, XI^e et XII^e s., (*Cart. dunois de Marm.*). — *Silva Longna*, ou *Sylva Longna*, XI et XII^e s. (*Cart. Trinité*). — *Sylva lignearia*, 1135, (*Cart. Trin.*, 324). — *La Forêt-Longue*, (Duchemin, Petigny, etc).

Il reste à savoir si ce nom de *Sylva lonnia* ou *longna* n'a pas une autre signification que *Forêt-longue* que lui donnent les divers auteurs. On serait induit à le penser en voyant cette forêt nommée *Sylva lignearia*, dans une charte de la Trinité (324), où Raoul de Beaugency, en l'année 1085, donne à cette abbaye la chapelle de Montfollet (auj. St-Mandé). — Cet acte étant passé « *in planitia que est inter SYLVAM LIGNEARIAM et Ozareacum* » (Ouzouer). En sorte que cette forêt serait *La Forêt-Boisée*, pour la distinguer d'autres, formées de bruyères et de landes. Et ce qui reste de cette forêt indique bien qu'elle devait être couverte de hauts bois, vu la fertilité de son sol. — Mais qu'elle soit la forêt longue ou la forêt lignée ou boisée, cette forêt s'étendait sur la plus grande partie de la Beauce située entre Beaugency d'un côté et Fréteval et Pezou de l'autre. Quelques-uns la faisaient même chevaucher par-dessus la vallée du Loir à Fréteval, et se continuer de l'autre côté vers le Perche. Mais nous croyons que c'est là une erreur et la forêt sur la rive droite du Loir était proprement la *Forêt du Perche* qui finit par prendre le nom de *Forêt de Fréteval*. — Il reste de la Forêt-Longue ou Forêt-Lignée, d'abord la forêt de Marchenoir, qui en forme le plus gros morceau, puis les bois de Viévy, d'Écoman, de Rocheux et plus au sud, les Bois-Bretons, ceux de Brixard, de Renay et de Chicherau, ainsi que ceux de Meslay. On devait jadis y comprendre encore la forêt de Coulommiers dont il ne reste que le bois de Monteaux. Tous les villages qui sont entre le Loir et Marchenoir paraissent être des défrichements pris sur la *Sylva-longnia*.

Le Grand-Massif dit de Marchenoir qui avec Citeaux forme le morceau le plus considérable de ces restes appartenait aux C^{tes} de Dunois, et est encore à leurs des-

cendants, c'est-à-dire à la famille de Luynes. — (*Cart. Dunois de Marm.*, 63, 67, 73, 76, 77, 83. — *Cart. Trinité*, 307, 324, 385. — *Chartes vendômoises*, 69. — Petigny, pp. 71, 214, 215, 403, etc., etc)

Forêt-Rouleau (La), éc., c^o de Montoire. — *La Forest-Bouslay*, (Cassini).

Forêts (Les), h., c^o de Bouffry, 54 hab. — *La Forêt de Langey*, XVII^e s. (*Reg. Bouffry*). — *La Forest de Langei* (Cassini). — Ce lieu doit tirer son nom de Langey du fait de sa possession au XVI^e ou XVII^e s. par les sires de Langey.

Forêts (Les), h., c^o de la Fontenelle. — *La grande et la Petite-Forest*, (Cassini).

Forge (Famille de la). — *La Croiserie*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *D'azur à un chevron renversé d'argent accompagné de trois marteaux d'or*. — (Écusson sculpté sur la porte d'entrée de la Croiserie).

Forge (La), ou *Petite Hamelière*, c^o de Couture. — Voir *Hamelières*.

Forge (La), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — (Arch. L.-et-Cher, G 221).

Forge (La), écart du bourg, c^o de Huisseau.

Forge (La), h., c^o de St-Gourgon. (Voir *Bordebure*).

Forge (La), lieudit, ancienne forge, sur le ruisseau de la Forge, affluent du Coitron, près le château de la Cour, c^o de Souday. — *La Forge* (État-Major).

Forge-Bufferet (La), h., c^o de la Ville-aux-Clercs et de Danzé. — En 1722, ce lieu était avec le bordage de la Pierre, en la possession de Dlle Marie-Anne Goislard, fille du Sgr de l'Épau. — (Arch. L.-et-Cher, E 495).

Forgerot (Famille). — *Le Vivier* (de Villedieu), XVII^e s.

Forgerie (Le lieu de la), psse de St-Amand, était au XVI^e s. une métairie qui relevait de Claireau à deux deniers tournois tant cens que rente. — (Titres de la Noue aux Minières).

Forgeries (Les), h., c^o de la Fontenelle.

Forges (Famille de). — *Ambloy*, XIII^e s. **Forges (Les),** ancien bordage, paroisse d'Azé. — Il fut réuni au XVIII^e siècle à Boisrobert. On l'appelait aussi Le Bignon. — En 1663, il était acquis par Jean Brosier, bailli de Mondoubleau et Sgr de la Roulière. — (Titres de la Roulière).

Forges (Les), anc. mét., psse de Lunay, proche la Virginité. — (Arch. Nat., P 608. — Arch. L.-et-Cher, [Virginité]).

Forgette (Fontaine de la), c^o de Bonneveau. — Elle donne naissance au ruisseau des Planches qui va se jeter dans la Braye, après un parcours d'un kil. environ. — (Cadastre de Bonneveau. — Abbé Martin, *Monographie de Bonneveau*).

Fors ou Fours (Famille de). — *Rougemont*, XVI^e s. — Armes : *De gueules à la croix dentelée d'or ou d'argent*. — (Adr. Thibault).

Forsan (Famille de), à *Couture*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois chouettes de sable, becquées et membrées de gueules*. — (Malardier).

Forsbourg-Chartrain (Fief du). — Il appartenait aux comtes et ducs de Vendôme et faisait partie du domaine direct du château. — Il s'étendait en la Varenne de Vendôme, commençait au fief du Prieur de Lavardin près la Porte-Chartraine et tendait au grand cimetière, jusques aux puits Quénier, etc. — Il valait 8 sols et 10 deniers oboles tournois en 1583. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 108).

Fort (Le), lieudit, c^o de Lavardin, sur le coteau, au-dessus des caves des Vierges. — Là se trouvent les soubassements d'une construction ancienne qui ont exercé considérablement les recherches des archéologues sans qu'on en ait, jusqu'à ce jour, pu rencontrer une explication plausible. Voici la description qu'en fait Launay : « Plan rectangulaire : longueur, 13 m. 40 ; largeur, 10 m. 40 ; contreforts très saillants aux angles et au milieu des côtés. Le revêtement en pierres d'appareil a été enlevé ». — (Il en reste pourtant une partie du côté de la vallée). — « La hauteur moyenne des murs est encore de 1 m. 50, sans traces d'ouvertures avec un empâtement énorme pour les fondations. Est-ce un ouvrage prinitif, ou un ouvrage avancé du château ? ». — Cette dernière supposition est inadmissible, attendu que cette construction se trouve à plus de 300 m. à l'ouest du château. — Launay oublie de dire que tout autour de ces vieux restes se rencontrent des traces d'un large fossé. Peut-être est-ce là la *Turris Dominica* de Saint-Richimer ou Rimay, autrement dit l'ancien emplacement de la tour de Lavardin (?). — (Voir *Rimay*). — (Launay, *Répertoire*, p. 39).

Fortaluche, anc. mét., psse de Choue, proche le bourg. — Cette métairie paraissait être le chef-lieu du fief de la Guicherie et constituer son domaine. — En 1539 elle est à François du Val, v^e de Michel Peschard. — En 1601 elle était baillée à rente pour 80 livres tournois par Jeanne Hurault, mère de Jacques de Vendôme, Sgr d'Alleray. — A la mort de Jeanne Hurault en 1604 son fils Jacques de Vendôme, Sgr d'Alleray et de la Guicherie, donnait l'habitation de Fortaluche à Marie de la Motte, veuve de Jacques de Marescot et en secondes noces d'Urbain de Vonnes, Sgr du Breil, laquelle était grand-mère de sa femme Marguerite de

Marescot. — Le 4 nov. 1675 Jean Nau, Sgr d'Alleray et de la Guicherie bailla à rente perpétuelle le lieu de Fortaluche à Jean Coullon, notaire royal et à Marguerite Prégean, son épouse. Ceux-ci le passèrent à leur fille Marguerite Coullon, femme de Jacques de Chenu, chev., Sgr de la Pagerie. — Au XVIII^e s., Fortaluche paraît avoir fait retour aux Sgrs d'Alleray. — (*Bulletin vendômois*, 1891, pp. 63 et 64. — Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Choue-La Guicherie]. — Journal *Le Loir* du 30 juill. 1847. — Terrier de St-Agil, 1731).

Fortan, bourg et commune du canton de Savigny, à 10 kil. Est de ce chef-lieu et à 15 kil. N.-O. de Vendôme. — *Fortanum*, XIII^e s. — (Cauvin). *Sanctus Carilephus de Fortano*, 1569 (*id.*).

Cette commune est bornée au nord par Savigny ; à l'est par Mazangé ; au sud par Mazangé et Lunay ; à l'ouest par Lunay. — Elle n'est arrosée par aucun cours d'eau. — Le bourg est traversé par les routes de Mazangé à Savigny et de Lunay à Epuisay. Il a, à 500 mètres, une station du tramway de Vendôme à Mondoubleau.

Lieux habités : Son bourg qui compte 36 feux et 109 hab. — La Hirlière, 26 hab. — Laugisière ou l'Augisière, 36 hab. — Bréviande, 20 hab. — La Cochetière. — Le Petit-Lehon. — Champvoy ou Champhouet. — La Dionnière, anc. fief. — La Landasière. — Posse-Garnier. — Chemiron. — Huchepie. — La Mairie. — Bellevue. — Malitourne. — Le Cassereau. — Les Points-Fileés. — Le Poirier-St-Blaise. — Les Naudières. — Le Chesnoy. — Le Clos-Pasquier.

Lieux dits : La Pièce-du-Valet, les Taconnées, la Rossignolière, la Fosse-Puante, les Obus, le Clos-de-Luneau, la Grande-Nue, les Aises, les Chonnrières-Longues, la Vouette, la Chute, les Grands-Ricaux, le Clos-Rouquier, les Monnaisses, le Paradis, les Masnières, les Bidonnières, les Vautreries, la Rougerie, Vauracuneau, Taillefer, la Croix-Brossier, les Buttes, la Bézardière, les Hattes, les Réaux-Blancs, la Maugrattée, la Hucherie, l'Aubert, les Arcillières, Lostelinère, Tuffilet, Champphation, la Croix-aux-Cochets, la Fricaudière.

Superficie : 597 hectares. — Altitude du bourg : 140 mètres. — Cadastre terminé en 1837. — Poste de Savigny. — Perception de Lunay. — Assemblée le dimanche qui suit celui où la St Pierre est célébrée.

Population : 160 communians au XVIII^e siècle. — 320 habitants en 1806. — 326 en 1820. — 356 en 1836. — 356 en 1841. —

344 en 1846. — 348 en 1851. — 356 en 1856. — 356 en 1861. — 329 en 1866. — 317 en 1872. — 333 en 1876. — 343 en 1881. — 351 en 1886. — 351 en 1891. — 324 en 1896. — 319 en 1901. — 354 en 1906. — 348 en 1911.

Les registres de l'Etat-civil de Fortan commencent en 1609. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Thysard, du Breuil, Aubert de la Cochetière, de la Vallée, Salmon, Coutance, Guibert, Frémont, Le Petit de la Vaudourière, Besnard d'Harville, La Pallu, Louault, Villezan, Taillevis, du Bouchet, Menou, Vimeur, Musset, Le Lièvre, Denis de Tierceville.

Prieurs-Curés : Jean Anceau, 1411. — Guillaume Maudhui, 1443. — Michel Mignard, 1467. — Gabriel Dugué, protonotaire apostolique, 1492. — Jean Rabot, 1522. — Pierre Loriot, bachelier puis docteur en droit canon, 1528. — Julien Loriot, religieux profès de la Trinité de Vendôme, 1553. — Julien Hameau, 1602. — Nicolas Hameau, official de la Prévôté de Mazangé, 1645. — Felix de Lommeau, 1666, prieur de Glatigny en 1679. — Alexandre de Lichany, ancien religieux bénédictin, 1680; en 1688, il est doyen rural de St-Calais. — Chaintron, 1709. — De Metz, 1709. — Jacques-François Caurier, 1726. — Louis Huet, religieux bénédictin, 1730, inhumé à la Madeleine de Vendôme à 69 ans en 1754. — Hallier, 1751. — Lambron, 1760. — Laborde, 1781. — Jean-Pierre Baussan, 1793, puis officier public. — Lebouc, 1811. — N., 1824. — Pigé, 1833. — Girard 1834. — Osseume, 1841. — Mercier, 1847. — Chesnebeau, 1859. — Brocheux, 1871. — N., 1882. — Maudhui, 1883. — Aubert, 1884. — N., 1887. — Boury, 1889. — N., 1890.

Maires : J.-Pierre Bausseron, curé, puis officier public. — Pierre Brossier, officier public, an IV. — Pierre Grandamy, officier public, 1802. — Jacques Bellande, maire, 1806. — Grand-Amy, 1837. — Augis, 1846. — Besnard, 1853. — Aubert, 1855. — Ferron, 1865. — Gaudineau, 1871. — Ferron, 1878. — Gaudineau, 1882. — Roussineau, 1884. — Auguste Augis, 1888. — Ferrand-Blond, 1904.

Avant la Révolution, la psse de Fortan était du diocèse du Mans, archidiaconé de Montfort, doyenné de St-Calais, du bailliage et de l'élection de Vendôme, coutume d'Anjou. L'abbé de St-Calais présentait à la cure, qui était un prieuré-cure dépendant de son abbaye. La cure au XVIII^e s. passait pour rapporter 600 livres de rente.

L'église de Fortan a pour patron Saint Calais. Mais d'après *Le Paige*, cette église n'était d'abord qu'une simple chapelle prioriale sous l'invocation de St-Blaise. (Pour la vie de Saint Blaise, voir St-Blaise [chapelle] à la Chapelle-Vicomtesse)

Calais (Carilephus), vivait au VI^e s. Il est né au diocèse de Clermont d'une famille riche et de bonne heure se fit moine dans le monastère de Ménat où il rencontra Avitus, qui devint l'apôtre percheron. Tous deux se rapprochèrent du pays chartrain. Avit fonda le monastère qui porte son nom près Châteaudun et Calais se séparant de lui vécurent en ermite sur les bords de l'Anille en un endroit appelé *Casa Gaiani*, (la maison de Gaianus) où se forma un collège de moines qui fut, depuis, l'abbaye de St-Calais et donna naissance à la ville de ce nom.

Cette église de Fortan paraît ne dater que du XV^e s. Elle a du être détruite au temps des guerres et rebâtie à cette époque. Il y a là de remarquables fonts baptismaux en pierre qui représentent Sainson un genou en terre, soulevant le monde et tenant dans sa main droite une machoire d'âne. Le globe en pierre qui simule le monde est scindé en deux parties, une cuve et un couvercle. Le couvercle est en bois et est surmonté de deux personnages finement sculptés représentant le baptême du Christ. — Le portail de cette église porte les statues de St-Calais et de saint Blaise. — Saint Calais étouffe dans ses bras un monstre qui est censé représenter l'Idolâtrie. — Saint Calais et saint Blaise ont encore leurs statues dans l'intérieur, ainsi que sainte Anne et saint Jacques, toutes statues en pierre. Il y a sur les murs quelques traces de fresques qui s'effacent tous les jours. — La cloche est de 1851, ayant pour parrain et marraine, M. de Brunier, fils, de la Montellière, et sa sœur Mlle Marie-Caroline de Brunier. — (Bollée, fondeur).

L'ancien bâtiment du prieuré, sorte de petit manoir est devenu le presbytère au XIX^e s. Il est aujourd'hui désaffecté.

La seigneurie de la paroisse était annexée au prieuré, avec moyenne et basse justice. Elle relevait à foy et h. simple de la Sgie des Roches-l'Évesque, membre du comté et duché de Vendôme, et à rétribution du divin service. — Elle comprenait les deux tiers de la psse de Fortan et s'étendait sur Lunay, Savigny et Mazangé.

Ce sont probablement les Sgrs primitifs des Roches qui ont fondé ce prieuré à une époque inconnue et très ancienne. — On n'a pas de noms de prieurs de Fortan avant le XV^e s., époque où le curé avait

hérité du titre de prieur et comme tel; par délégation de l'abbé de St-Calais, rendait avec aux comtes et ducs de Vendôme lesquels étaient Sgrs des Roches-l'Évesque. — Le véritable prieur de Fortan était l'abbé de St-Calais. On voit celui-ci au XIII^e s., y percevoir toutes les dîmes de blé sauf deux muirs par an, un de froment, l'autre de seigle que percevait le curé. L'abbé y avait en outre les deux tiers de toutes les prémices, et aux cinq fêtes annuelles les deux tiers des offrandes et les deux tiers des dîmes de vin tandis que le curé n'avait qu'un tiers de toutes ces choses; sauf pourtant sur certaine vigne appelée Chalonneau, où le curé avait toute la dîme.

Les Arch. nat., série P, donnent des aveux des prieurs-curés de Fortan, pour les années 1443, 1457, 1458, 1507, 1550, 1553, 1554, 1602, 1607, 1634 et 1671.

Au XVIII^e s., les biens du prieuré de Fortan portaient sur 17 tenues de terre dont 12 étaient sur la paroisse même de Fortan, c'étaient : La Bézardière, Chemiron, Les Cheneviers, l'Augisière, la Hirlière, la Landasière, les Naudières, le Chesnay, le Petit-Léon (Léhon), les Bidonnières, la Gasselinière, la Dianière, la Chalopinière, Champhorée, la Planchette, la Cochetière (plusieurs de ces tenues étaient réunies en une seule). — Sur Savigny : La Roulière aux Auberts et la tenue des Guinebaults. — Sur Mazangé : La Roulière-aux-Guinebaults, les Bodaines, la Budinière, la Girardière. — Sur Lunay : Le fief du Cibot et le fief de Pesle.

En 1791 les bâtiments du prieuré furent vendus pour 3650 livres et le domaine lui-même pour 3.000 livres. Le reste des biens portant sur des tenues féodales fut anorti.

On rencontre quelques notaires résidant à Fortan aux XVII^e et XVIII^e s. — Hameau, 1624. — Mathurin Hameau, 1661 et 1698. — Frouard, 1727 à 1737. — Pierre Noulin, notaire royal en Vendôme, colloqué à Fortan et notaire en la prévôté de Mazangé, y résidant 1759.

Cart. St-Calais, 27. — *Cart. Trinité*, 738, n^o 41. — Arch. Nat. P 611 n^o 12 à 22; P 613 n^o 1; P 614 n^o 1; P 712 n^o 234; P 714 n^o 158. — *Bulletin vendômois*, 1866 p. 194; 1879 p. 83; 1901 p. 163. — *Revue du Maine*, III, p. 325. — Arch. Loiret, A 1624 et 1625. — Arch. du Cognec, E 20 et 27; H n^o 68. — Abbé Proger, *Histoire de St-Calais*, pp. 139 et 383. — Arch. L.-et-Cher, G 1491 à 1498, liasse de la fabrique de Fortan et Q. (Mondoubleau) 242 et 244. — Passac, p. 76. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 346. — Launay, *Répertoire*, p. 111. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. VII. — *Etat sommaire des notaires de l'arrondissement de Ven-*

dôme (1861). — Reg. de Fortan, *passim*. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hyliais sur St-Calais. — Bibliothèque de Vendôme, manuscrits : 1^{er} Mémoires de Duchemin, II, p. 190 ; 2^o Album Lannay III, p. 91 ; 3^o Titres anciens de la Bonaventure (Fonds Bouchet).

Fort-de-Beauchêne (Le), nom donné à l'ancien château de Beauchêne, c^o de ce nom. — Voir *Motte de Beauchêne*.

Fort-du-Boulon (Le), lieu dit, au village du Gué-du-Loir, c^o de Mazangé. — On donne ce nom à un rocher où sont creusées des grottes autrefois habitées et qui aujourd'hui servent de caves et de celliers. — Ce rocher se trouve terminer le plateau que coupent en ce lieu les deux vallées du Loir et du Boulon. Il forme ainsi un angle droit ou éperon dominant les deux vallées. — Ce rocher a été utilisé comme système de défense en 1421 par une troupe de la petite armée du dauphin (futur Charles VII) qui vint là s'opposer au passage des Anglais et les mit en déroute. Ce combat heureux sauva Vendôme d'un siège, et sans doute d'un pillage. Ce rocher en a conservé le nom de Fort. On l'appelle le *Fort du Boulon*. — (Neils, *La Conditio de Naveil*, pp. 115 à 117. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 259 [Art. Martellière]).

Forte-Pièce (La), aujourd'hui deux feux, c^o de Romilly. — Ce lieu relevait censivement de la baronnie de Mondoubleau et avait été formé d'un défrichement de la forêt dudit Mondoubleau. — En 1563 la Forte-Pièce est à Jacques Ruer qui la laisse à sa fille Marie Ruer. — En 1610 elle est à Françoise Authier, fille de Joachim Authier et de Marie Ruer qui la vend à cette date à Nicolas Mérillon. — En 1633, les héritiers Mérillon vendent la Forte-Pièce à Pierre Crosneau, avocat à Mondoubleau et Marguerite Rousseau, sa femme, qui la laissent à leur fils, Pierre Crosneau, avocat à Mondoubleau, époux de Gabrielle Certain. — En 1693, Gabrielle Certain, veuve de Pierre Crosneau achetait les fief et seigneurie de la Petite-Mézière et leur réunissait la Forte-Pièce qui fit alors partie de cette terre jusqu'au XIX^e s. — (Voir *Mézières*). — (Collection R. de St-Venant, Liasse de Romilly-St-Mars, Dossiers *Mézières* et *Forte-Pièce*).

Forterie (La), f., c^o du Plessis-Dorin.

Fortes-Têtes (Les), anc. mét., psse de Troo. — Elle fut incendiée en 1750. — (Carte de Cassini. — Malardier, p. 1347).

Fort-Girard (Le), château, c^o de la Ville-aux-Clercs. — *Forum-Girardi* (?), (au moyen-âge). — *For-Girard*, 1581 (Vente par Pierre de Saltun). — *Le Château de la Ville-aux-Clercs*, (21 oct. 1640, Registres

de St-Martin-de-Vendôme). — *Le Ft-Girard*, (État-major et Service vicinal). — Ancien fief qui paraissait relever en partie de la seigneurie de la Ville-aux-Clercs appartenant à l'évêque de Chartres et en partie de la seigneurie de Lisle.

Voici comment s'exprime sur le Fort-Girard, Duchemin de la Chesnaie qui écrivait vers 1820 : « ... Le château, bâti sur le côté gauche de la cour en entrant, est précédé d'une autre cour servant de basse-cour, accompagnée de fossés larges et profonds revêtus de pierre, avec un grand portail au milieu. On remarque encore au-dessus de ce portail des vestiges d'armoires brisées en partie lors de la Révolution. Au haut du grand portail de la cour du château on voit aussi des restes d'armoires détruites dans le même temps, avec ces mots latins au-dessus et très lisibles : *hic terminus*. On a ignoré jusqu'à présent à qui ces deux mots peuvent faire allusion. Aux extrémités de ces cours on voit encore quelques vieilles tourelles avec la chapelle en face du château attenant aux jardins et à un bois ».

De ces anciens bâtiments, il ne reste plus que de vieilles écuries construites dans la première enceinte, avec quelques vestiges de douves et le portail du XVII^e s. isolé sur une pelouse. Le reste a disparu.

On s'est livré sur l'étymologie du nom de *Fort-Girard* à diverses appréciations desquelles il résulte que pour ce lieu, l'appellation de *fort*, comme signifiant *lieu fortifié* doit être abandonnée, cette appellation spéciale attachée aux lieux fortifiés ne datant que du XVII^e s. — M. H. de Boismarmin, érudit berrichon qui a fait un travail sur les verreries et les gentilshommes verriers français penchait vers l'idée que ce château tirait son nom de *For*, prononcé ainsi pour *Four-Girard* et que là avait du se trouver un four à verrerie à l'instar de ceux répandus dans la forêt de Fréteval. Mais l'origine du nom paraît autre, et provenir de *Forum-Girardi*, le *For-Girard*, comme on dit *Le For-l'Evêque* ; c'est-à-dire la Cour de justice de Girard ; Girard étant supposé seigneur du lieu. — Le *For-Girard* paraît s'être trouvé le chef-lieu du fief du prévôt de la Ville-aux-Clercs et sa résidence, alors qu'il était chargé de rendre la justice aux vassaux de la chatellenie. Ces prévôts, devenus inévitablement héréditaires, partageaient avec les chanoines, puis les évêques de Chartres, les droits seigneuriaux du lieu. Ils durent cesser leurs fonctions au moment de l'établissement des baillis et leur fief se transmit comme les autres de la région.

On ne rencontre de Sgrs de F.-G. qualifiés ainsi qu'à la fin du XV^e s. — A cette époque, ce fief est à Georges Gaston, conseiller et maître d'hôtel du Roi ; il est témoin des partages des filles de Jean de Vendôme, Sgr de Bourguérin, le 7 mars 1499.

En 1506 le F.-G. est à Louis de Racine, qualifié Sgr de Fort-Girard, alors qu'il reçoit à bail le moulin de Palteau de la part du C^o de Dunois ; — En 1575 à Etienne de Racine, gentilhomme de la chambre du roi, Sgr de For-Girard, époux de Renée ou Roberte de Tascher. Il a pour fils Jacques de Racine.

En 1565 Claude, fils de Louis Racine, époux de Françoise de Campo-Basso prenait encore le titre de seigneur de F.-Girard et de Palteau. Sa fille Louise épousait à cette époque Vincent de Tasché Sgr de la Pagerie.

D'après la *Revue de Loir-et-Cher*, (1899, p. 111), en cette même année 1565, un certain François Allard ou Hallard se serait qualifié sieur de Fort-Girard alors qu'il prenait à bail emphytéotique de l'abbé de Citeaux la métairie de la Convertière. Mais cette qualification donnée à ce François Allard doit être fautive ; on a voulu dire sans doute Sgr *des Diorières*, et non de F. G.

C'est peu après cette date que les Racine, Sgrs de Fort-Girard, durent vendre la plus grande partie de la seigneurie avec le domaine et le manoir à la famille de Saltun, Sgrs de la Ville-aux-Clercs. Mais ils continuèrent à se qualifier Sgrs de F.-G. tout en habitant Palteau, psse de Busloup, et conservèrent même ce titre après que Palteau eut quitté leurs mains. C'est ainsi que l'on voit le 19 févr. 1665, Robert de Racine, éc^o, se dire *Sgr de Forgirard*, comme fils de feu André de Racine, vivant écuyer et Sgr dudit Forgirard et de Dlle Elisabeth de Gobé, alors qu'il épouse Jeanne Lardé, fille de Mathieu Lardé, lieutenant criminel en l'élection de Chartres (Arch. communales de Chartres) ; et en 1674 Michel Racine, écuyer, Sgr de *Forgirard* être condamné par défaut dans un procès avec J. Charon (Arch. Loir-et-Cher, E 415). — Cette famille de Racine ne peut plus alors posséder le Fort-Girard qu'en partie et le chef-lieu du fief était bien certainement depuis au moins 1575 aux seigneurs de la Ville-aux-Clercs et notamment au suivant :

Pierre de Saltun, second fils de Mathurin de Saltun et de Jeanne de la Tousse. Il avait hérité de son frère Antoine, les Sgies de Fontenailles, La Ville-aux-Clercs et le Plessis-Barthélémy (La Cour). —

Le 17 mars 1575 il achetait de la famille de Courcillon-Dangeau les terres, vignes et bois de Richeray-Corbigny et lui cédait en échange les moulins à vent et à eau de la Ville-aux-Clercs ; puis le 31 mai 1581, avec sa belle-mère Madeleine de Villars, seconde femme de son père, qui avait des droits sur le Fort-Girard et la Ville-aux-Cl., il vendait ces terres à François de Gaignon, où plutôt les échangeait contre la terre et seigneurie de Chantosse, psse de Binas en Blésois, et cela d'après un acte dont la teneur suit :

Devant Jehan Guillomet, not^e à Blois, comparut Dame Magdeleine de Villars veuve def^t mess. Mathurin de Saltun en son viv^t chev., Sgr de Fontenailles... et de la Ville-aux-Clercs et Messire Pierre de Saltun, chevalier, Sgr de la dite Ville-aux-Clercs et Fortgirard (sic) et dame Hester de Rochefort, son épouse demeurant au lieu de Forgirard (sic) en la paroisse de la Ville-aux-Clercs d'une part, et Messire François de Gaignon, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy, Seigr de St-Bouhaire, Souigny, Thierville et Chantosse et dame Marie de Menou, son épouse, demeurant au lieu seigneurial de Thierville en la paroisse de Charray, d'autre part... — Les dits de Saltun, etc., cèdent... aux dits de Gaignon, le lieu, terre, seigneurie et chatellenie de la Ville-aux-Clercs assis en la paroisse dudit lieu et au dedans du baillage de Chartres, ainsi qu'il se poursuit et comporte, savoir est le droit de Chatellenie et de Justice à cause d'icelle tel que à un seigneur châtelain appartient dont les appellations sortissent directement par devant le juge et garde de la juridiction temporelle de Monsieur l'évesque de Chartres.

Item, un château et maison seigneuriale du dict lieu, autrement appelé le Fortgirard (sic), convert savoir est le nouvel bastiment d'ardoise, et l'ancien de thuille, ainsi qu'il se poursuit et comporte d'une grande salle, deux cuisines, chambres basses et hautes, fournil, escuryes, court, tours, portail, pont-levis, le tout clos à fossés, avec la basse-cour dedans laquelle y a logis, deux granges, estables, bergeries et autres appartenances.

Item, les jardins devant et derrière ledict château et maison seigneuriale avec sa garenne et colombier tout en ung tenant.

Item, en cinquante-sept septrées ou environ de terres labourables à la mesure du pays, qui est douze boisseles pour chacune septrée, qui sont en domaine du dict lieu de Forgirard (sic), au dedans de la dicte paroisse de la Ville-aux-Clercs.

Item, en quarante quartiers de pré et noue en plusieurs pièces, dont la plupart des prés sont à deux gerbes aussi assis en ladite paroisse.

Item, l'ancienne maison de la Ville-aux-Clercs assise audit lieu de la Ville-aux-Clercs, couverte de bardeaux ainsi qu'elle se poursuit et comporte en maison manable contenant trois chambres, cuisines, fournil et un corps de logis ou il y a des greniers, jardins, vergers et court, et de toutes et chacunes ses autres appartenances et dépendances, sans aucune en plus en excepter, recenser ni retenir, contenant le tout trois septrées de terre ou environ.

Item, l'estang du dict lieu de la Ville-aux-Clercs avecq la rivière.

Item, deux moulins a bled qui sont banniers. l'ung a eaux et l'autre à vent, garnys de tournans et moulans et aultres ustansiles servant à iceux, assis, savoir celuy a eau sur la rivière de la Ville-aux-Clercs en la paroisse du dict lieu, lequel se consiste en ung corps de logis court et jardin, et ledict moulin à vent assis près ledict chasteau en la dicte paroisse de la Ville-aux-Clercs, couvert de bardeau.

Item, le droit de terrage et champart deffendant du dict lieu terre et seigneurie de la Ville-aux-Clercs, que les seigneurs et dame du dict lieu ont droit d'avoir et prendre par chacun an, à raison de neuf gerbes l'une sur tous les grains cuillis et percus en onze cens seprées de terre ou environ, assis au terroir de la dicte ville aux-Clercs, subjects au dict droit en et au-dedans des fins et lymites de la dicte paroisse, ledict droit de terrage et champart payable et rendu par chacun an par les seigneurs et détenteurs des dictes terres subjects au dict droit en la grange champaresse du dict lieu et seigneurie, a peyne de soixante sols tournoys d'amende, et outre, lesdites terres chargées envers la seigneurie de la Ville-aux-Clercs du droit de gands et ventes advenant ventes et aliénation d'icelles tout ainsi que lesdits seurs et dames de la dicte V.-aux-C. ont droit de les avoir et prendre sur les aultres terres subiectes et chargées envers eux a droit de cens, sur lequel droit de terrage et champart est deub par chacun an au curé de la dicte V.-a.-Cl. pour son gros deulx muids de bled mesteil, mesure du dict lieu, pour toutes charges.

Item, le censif du dict lieu payable par chacun an au dict lieu, le jour et feste S^t Remy, par les subjects aux dits droits, a raison de leurs maisons, courts, jardins, assis en et au dedans de la dicte seigneurie de la Ville-aux-Clercs et se monte le dict droit de cens en menus deniers, à la somme de onze livres quatre sols tournoys quatre chappons et soixante sept poulles.

Item, les menues rentes deues par chacun an par les dictes subjects à cause de la dite seigneurie, payables le jour des morts, et rendus au dict lieu seigneurial, lesquelles rentes le dict seigneur de la Ville-aux-Clercs a droit d'avoir et prendre, sur certaines maisons, courts, jardins et aultres héritages assis en la dicte seigneurie, montant les dictes rentes par chacun an à la somme de vingt-quatre livres tournoys en argent, onze chapons et quatre poulles.

Item, le four à ban du dict lieu de la Ville-aux-Clercs assis au dict lieu ainsi qu'il se poursuit et comporte de toutes et chacunes ses appartenances et dépendances, couvert de bardeaux, a présent affermé à la somme de quarante huit livres tournoys, deux chapons, six poulets, un gâteau et deux testons dessus iceluy par chacun an payable et rendu au dict lieu de Forgirard (sic).

Item, le droit de boucherie de la dicte Ville-aux-Clercs affermé à présent à la somme de dix livres tournoys par chacun an, payable et rendu comme dessus.

Item, le droit à la prévosté des deffaux et amendes de la justice de la dicte Ville-aux-Clercs, droits de marcs, adjuncts, mesures, étalages, pesages de vins, et droicts de foires et marché appartenant à la dicte seigneurie, le tout affermé avec les jours de quatre foires par an et le marché

tous les huit jours au dict lieu, à la somme de trente-cinq livres tournoys.

Item, le greffe et tabellionage du dict lieu qui peut valoir de ferme par chacun an la somme de soixante livres tournoys.

Item, le droit d'usage que le dict seigneur de la Ville-aux-Clercs a droit d'avoir et prendre à boys mort et mort boys en trois cents arpens de terre plantés en boys de haulte fustaye appelé le petit Gratelou et les quatre-vingt chennes en la dicte paroisse pour son chauffage, des quels boys n'y a que ledict seigneur de la Ville-aux-Clercs et les paroissiens de la paroisse du dict lieu qui aient droit de prendre ledit boys mort et mort boys, esquels boys de haulte fustaye ci-dessus le seigneur du dict lieu et les dictes paroissiens peuvent mener pasturer leur bestial.

Item, le droit d'usage et pasturage pour tout le bestial du dict seigneur de la Ville-aux-Clercs en cent cinquante arpens de terres vagues près le dict lieu de la Ville-aux-Clercs, appelés les Usages du Perche.

Item, un hommage deffendant du dict lieu appelé le Dommaine, avec les proficts qui en peuvent venir et escheoir quand le cas y eschet, lorsque les proficts féodaux et censifs deffendant du dict lieu de la Ville-aux-Clercs peuvent valoir par communes années la somme de deux cents livres tournoys par an.

Item, onze quartiers de vigne, partie plantés de plants d'aubernats et l'autre partie en plant commun, assis au-dessus de Pezou.

Item, les cens et rentes deubs à la dicte seigneurie à cause des lieux de Richeray et Corbigny assis en la dicte paroisse de la Ville-aux-Clercs, les dictes lieux consistants en huit cent cinquante arpens de terre en ce comprins trente-cinq arpens d'aultres terres baillées au prier de l'Escotière par le droit d'usage qu'il prétendait audict Richeray, assises toutes les dites terres en la dicte paroisse de la Ville-aux-Clercs, lesquelles terres de Richeray et Corbigny ont despiéca esté baillées à cens et rente en emphytéose par les seigneurs du dict lieu de la Ville-aux-Clercs, à deux sols six deniers tournoys pour chacun arpent, à la charge que par défaut de paiement du dict cens et rente par trois ans consécutifs le Sgr foncier des dictes terres s'en peut ressaisir et reprendre icelles fors celles qui ont esté baillées au dict prier de l'Escotière qui ne sont chargées que de trois deniers tournoys de cens et outre esdits cens et rentes, sont icelles terres chargées de droit de disme envers la dicte seigneurie de la Ville-aux-Clercs, à icelle disme avoir et prendre sur tous et chacuns les grains qui sont cuillis esdites terres à raison de treize gerbes l'une, portant les dictes cens et rentes les droits de gands et ventes quand le cas y eschet, comme les aultres terres tenues à droit de cens d'icelle seigneurie, payables les dits cens et rentes par chacun an le jour S^t Louis et rendus au dict lieu de Forgirard, et se montent les dictes cens et rentes à cause desdites terres de Richeray et Corbigny à la somme de cent trois livres ts.,..... Tenues les dictes terres et seigneuries en fief rachat et cheval de service quand le cas y eschet par la coustume et sans droit de quinte et requinte de Messieurs le Cardinal abbé de Vendôme à cause de sa chastellenie de Lisle, et l'évesque de Chartres. Richeray et Corbigny de Monseigneur de Longueville à cause de sa terre et chastellenie de Préteval, et pareillement les usages des qua-

tre-vingt chennes et les usages de Gratelou du seigneur des Dyorières.

Item, tous les droits qui peuvent leur appartenir.... dans et au lieu appelé la *Bardinière* assis en la pisse de Bullois, lequel lieu et appartenances, les dits Srs tiennent à titre de ferme des Religieux de la S^{te}-Trinité de Vendôme. Mouvants iceux lieux terres et Sgles.... partie du patrimoine du dit de Saltun et aultres partie d'acquets par luy faits.

Pour récompense et contre eschange... le lieu terre et seigneurie de Chantosse assis en la paroisse de Binas, etc.

La soulte rapportée par François de Gaignon était de 7.666 escus et deux tiers égalant 23 mille livres tournois. — Les témoins de cet acte passé à S^t-Bohaire en Blésois, étaient Messires Jean de Rochefort, chevalier, seigneur d'Ermylly (Armillly), demeurant audit lieu, pays de Touraine; Jean Guischard, aussi chevalier, seigneur de Peray, demeurant à Renay en Vendômois; Claude Baranger, seigneur de la Verrerie, conseiller du roi de Navarre et maître des requestes ordinaires de son hostel, président en la chambre des comptes de Vendôme; René Sacquin, procureur au présidial de Blois; Raoul ou Arnoul Dupuy, lieutenant de la Ville-aux-Clercs demeurant à Fréteval. — 31 mai 1581. — (Extrait des Archives de Loir-et-Cher, E, n^o 6).

François de Gaignon, écuyer, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la défunte reine mère (Jeanne d'Albret) seigneur de la Ville-aux-Clercs, S^t-Bohaire, etc., époux de Marie de Menou. Ils ont pour fille Marie de Gaignon qui paraît comme marraine à la Ville-aux-Clercs en 1583 et disparaît depuis. — François de Gaignon meurt avant 1596, époque où sa veuve, Marie de Menou, qui hérite de lui, rendait avec le 13 septembre de cette année-là à l'abbé de Vendôme, Sgr de la chatellenie de Lisle. Elle même mourait le 28 avril 1599 et était enterrée le 3 mai dans l'église de la Ville-aux-Clercs à côté de défunt son mari. — Elle laissait pour héritier Jean de la Chataigneraie, chevalier, qui cédaït ses droits à Amblard de Chadieu, Sgr dudit lieu, vicomte d'Azé le Chadieu en Touraine et de Thierville près Charré (non loin de la Ferté-Ville-neuil), gentilhomme de la chambre du roi, époux de Jeanne de Gaignon, lequel le 13 décembre 1600, vendait cette terre au suivant :

Antoine de Loménie, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et secrétaire de ses ordonnances, époux de Anne d'Ausbourg de Porcheux. Celle-ci, en 1607, fait un legs à la chapelle S^t-Michel de la ville de Cloyes. Ils ont pour fils le suivant :

Henri-Auguste de Loménie, C^{te} de

Montbron, Sgr de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'Etat, époux de Louise de Béon de Massis. (Voir sa notice). — Le 27 janvier 1640, il échangeait la terre de la Ville-aux-Clercs et Forgirard contre la seigneurie de Boussac que lui cédaït la suivante :

Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur, femme de César, duc de Vendôme. Elle paraît avoir acheté ce château comme maison de campagne pour ses enfants, alors que leur père était réfugié en Angleterre. César s'y retira même un moment avec sa famille en 1652 à l'époque des troubles de la Fronde, et c'est là qu'il reçut une députation des bourgeois de Vendôme qui venait l'entretenir de la nécessité de s'occuper de la défense de la ville.

Françoise de Lorraine, veuve de César en 1665, mourut le 8 septembre 1669 laissant le Forgirard à ses petits-fils Louis-Joseph et Philippe, fils de feu Louis, duc de Vendôme, qui venait de mourir un mois auparavant. — Ceux-ci, en 1670 ou 1671, vendaient au suivant :

François de Verthamon, chevalier, C^{te} de Villeménon, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et maître des requestes ordinaire de son hôtel, époux de Marie-Anne de Goury. Il eut pour fils : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Michel de Verthamon, mort chevalier de Malte à l'âge de 61 ans, et dont l'épithaphe se voit en l'église de la Ville-aux-Clercs. (Voir *Ville-aux-Clercs*, église).

François de Verthamon, conseiller au Parlement, Sgr de la Ville-aux-Clercs, etc. — Cette terre fut saisie par ses créanciers et vendue le 19 août 1730 au suivant :

Jean Grison, écuyer, conseiller du roi, maison, couronne de France et de ses finances, châtelain de la Ville-aux-Clercs, Richeray, Corbigny, Grand-Grateloup, la Champignelle, les Vieilles-Métairies, le Neufmanoir, la Couetterie, S^t-Martin-de-Briconart et autres lieux. C'est muni de ces titres, qu'il faisait en 1746 déclaration censière au seigneur des Diorières pour sa métairie de S^t-Joudry, paroisse de Chauvigny. Il était époux de Françoise Châtelain, dont il paraît avoir eu deux filles, la première, Marie-Anne Grison de la Ville-aux-Clercs, qu'on rencontre en 1762 comme légataire de son mari Pierre François de Maissat, M^{re} de Levéville en Chartrain, et la seconde (qui peut être l'aînée) Françoise-Hiacinthe Grison de Champignelle qui est marraine en 1732 à S^t-Martin de Vendôme.

En 1749, Jean Grison revendait le Fort-Girard et la Sgr de la Ville-aux-

Clercs avec tous les domaines qu'il possédait dans la contrée au suivant :

Charles-Antoine-Armand-Odet d'Aydie, C^{te} de Ribeyrac, et le 12 avril 1777, ces domaines étaient encore vendus par Louis-Charles-Gabriel de Chapt de Rastignac, chevalier, M^{is} de Chapt, C^{te} de Ribeyrac et de Lambertye, V^{te} des Pluches et de Montagnie, M^{is} de Laxion et Besnardière, seigneur de la Ville-aux-Clercs et autres lieux et dame Henriette de Javerlhac, C^{esse} d'Aydie d'Abjac de Savignac et autres lieux, sa belle-mère, veuve de Jean, comte d'Aydie, seigneur de la Baurie-Saulmières, Champagnac, St-Laurent, les Roches et autres lieux en Périgord. Ces domaines leur appartenant en leur qualité d'héritiers et légataires universels du C^{te} de Ribeyrac leur oncle et cousin. — L'acquéreur était le suivant :

Louis-Auguste Fournier de la Chataigneraie, chevalier, ancien mousquetaire du roi de la première C^{te}, écuyer de main ordinaire de la feue reine, écuyer de main honoraire de la reine régnante, époux de Augustine-Eléonore Leconte. — Il était inhumé dans le caveau de l'église de la Ville-aux-Clercs le 22 sept. 1780 âgé de 61 ans laissant pour fille la suivante :

Angélique-Augustine Fournier de la Chataigneraie, dame de la Ville-aux-Clercs. Elle épousait en..... Louis-Marie de Johanne de la Carre, M^{is} de Saumery, bailli de Blois, gouverneur de Chambord en survivance. Ils eurent pour enfants : 1^o) Louis-Marie-Auguste-Bernard de Johanne de la Carre, C^{te} de Saumery, capitaine de cavalerie, qui le 1^{er} juin 1824, épousa Marthe-Françoise-Léocadie de Perrochel. Il eut le château de Saumery près Chambord ; 2^o) Augustine qui suit ; 3^o) Marie-Rose-Ernestine, née en 1803 qui le 21 oct. 1822 épousa à la Ville-aux-Clercs François-Christophe-Gustave d'Estienne de Chaussegros, baron de Léry, âgé de 20 ans, officier aide-major au régiment des Hussards de la Meurthe.

Augustine-Henriette-Marie de Johanne de la Carre de Saumery, née en 1801. Le 5 juin 1818 elle épousait à la Ville-aux-Clercs Eugène-Anne-François, V^{te} de Louvencourt, âgé de 31 ans, chef d'escadrons au régiment de cuirassiers d'Angoulême, fils de Jacques-Eustache de Louvencourt et de Antoinette-Elisabeth de Campagne et lui apporta le Fort-Girard. — C'est à ces époux que l'on devait la reconstruction du château. — Ils eurent pour fils : Marie-Auguste-Raoul, né le 10 juillet 1823 et Louis-Marie-Georges, né le 25 sept. 1824.

Le 4 mars 1851, M. et Madame de Louvencourt vendaient le Fort-Girard à

M. Artus-Charles, V^{te} de la Panouse, époux de Mme Oriane-Marie-Blanche de Flavigny. Ces derniers, vers 1880 revendaient le Fort-Girard à M. Stanislas de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville qui annexait ce domaine de Fort-Girard à sa grande terre de la Gaudinière.

Le plan du château, des communs et des douves de Fort-Girard est donné par Launay dans son album sur le Vendômois, à la bibliothèque de Vendôme.

Le duc de Doudeauville abattit ce château et le remplaça par un grand chalet construit en arrière sur la hauteur. Ce chalet, meublé, est resté inhabité.

Arch. L.-et-Cher, E 6 (1581), 207 (1546), 415. — Bibl. nat., ms. français (Prieur de Mondonville), n^o 24124, I, p. 134 (1525), et n^o 24126, (1499). — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Chartres*, 12 fevr. 1665. — Bibl. Vendôme : 1^o) Manuscrits de la Société Archéologique, carton n^o 2, n^o 27 ; 2^o) Dossiers Maréchal du Plessis ; 3^o) Mémoires de Duchemin, II p. 179 ; 4^o) Album Launay, III, p. 40 ; 5^o) Cahiers Trémault (Gédéon) sur l'Etat-Civil des Communes, pp. 120 et 122. — Arch. Eure-et-Loir, 6473. — La Thaumassière, *Histoire du Berry*, t. III, p. 19. — *Bulletin vendômois*, 1881, p. 195 ; 1886, p. 118. — D'Hozier, *Registre I. Généalogie Tascher*. — Père Anselme, *Généalogie d'Escars*. — Reg. de la Ville-aux-Clercs, *passim*. — Notes ms. d'H. de La Vallière sur la Ville-aux-Clercs. — Collection R. de St-Venant, 1^o) Dossiers Chérigny (Choue Alleray) ; 2^o) Liasse de La Ville-aux-Clercs. — Chartrier de l'Epau, Papiers de la famille Godineau. — Collection Bernault, liasse de la Ville-aux-Clercs. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 1640 et 1732. — Passac, p. 68. — Petigny, pp. 492 (1888) et 656 (1652). — Launay, *Répertoire*, p. 89. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 393 et 396. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 415. — *Journal l'Hebdomadaire*, du 26 mars 1832. — *Journal Le Loir*, du 21 mars 1851. — *La Revue de Loir-et-Cher*, 1899, p. 111. — Abbé Métais, *Archives de l'évêché de Chartres*, n^o du 25 fevr. 1911, pp. 52 et 54 (Château de Levéville).

Fortia (Famille de). — *Le Plessis-St-Amand et Cléreau, Fontenailles* (de Nourray), XVII^e s. — Armes : D'azur à la tour d'or crénelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople mouvants de la pointe de l'écu. — (De Maude).

Fortier (Famille). — *Varennes* (de Sargé), XIV^e s. — *Prépatour, La Nourraie*, XV^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or, accomp. de 3 fers d'épieu d'argent. — (Adr. Thibault).

Fortier (2^e Famille). — *Le Pertuis-Hennequin*, XIX^e s.

Fortin (Famille). — *La Loupe, Tafforeau, Boisrobert*, XVI^e s.

Fortinerie (La), anc., mét., psse de Lignièrès. — Elle devait être située non loin du Tertre. — En 1684 elle appartene-

nait indivisément aux seigneurs de Renay et de Chappedasne. Madame de Guichard et Madame de Moquet en faisaient bail pour 90 livres à Toussaint Huet, fermier du Tertre. Mme de Reméon de Moquet déclarait agir pour ses enfants en vertu des partages faits entre M. Augry et eux. — (Titres de la fabrique de Lignièrès).

Fortinière (La), ancien fief, aujourd'hui La Bouchardière, c^o de Baillou. — Ce fief était déjà en 1468 uni à Baillou dont il relevait auparavant. Il lui apporta une mouvance importante et fournit à la seigneurie de Baillou la plupart des vassaux dont elle a pu se prévaloir dans la suite.

En 1468, Gervais de Hallay, seigneur de Baillou par sa femme Marie de Baillou, faisait son aveu au seigneur de Mondoubleau et déclarait la Fortinière en ces termes.... « Item, la déclaration de ma terre de la Fortinière, qui était auparavant de mon fief de Baillou et est à présent mon fief et domaine.... la maison en ruine et démolition à l'occasion des guerres... contenant 8 septérées de terre ou environ, joignant le chemin de Baillou au pont de Rahay et le ruisseau de Piteau ».

Parmi les censitaires se trouvaient les possesseurs de : l'Aître de la Bouchardière, la métairie de Boisvert maisonnée d'une maison, les bordages de la Prévosté et de la Cosnetière et la Ragoninière, la Borde à la Bordelle, la Guyère, la Houssaye... ; Jeanne, veuve de Perrin Sérent pour la moitié de la métairie de la Forest ; la métairie de la Sérandière, la Doulcetterie, la Quérolière, Louvrenière, la Bigottière, la Borde des Hayes, la Chalonnrière, les Roberdières, la Grande-Métairie, le moulin à foulereys appelé le Columbert en St-Cyr de Sargé, la Frogerie, le Vau.

Pour les terres hommages de la Fortinière, on voyait : Thibault Brachet à cause de Jeanne Floury, sa femme, pour son fié de Maugasteau dont plusieurs arrières vassaux qui étaient : La métairie de la Beschuère à Guillaume Vaudoir ; la métairie du Boulay ; la Quarrellière, paroisse de Boursay... — Item dame Florence de Villiers, dame de Villoseau, religieuse de la Virginité.... — Messire Girard Cousin, curé de Mondoubleau pour la Soucherie. — Jean Deniau et Perron Royer pour la Gaultière. — Philippot Denizot à cause de Anne Floury, sa femme pour la Moussière.... La Galocherie.... la Rousselière, etc. — On voit ainsi que la plupart des vassaux et censitaires de Baillou provenait de l'annexion faite au domaine, du fief de la Fortinière. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23,

P 701, n^o 1 ; PP 50, vol. 102, n^o 22. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 167).

Fortinière (La), ou les Fortinières, lieu-dit, c^o de Gombergean, anc. mét., aujourd'hui disparue et dont les terres sont divisées. — En 1367 Guillaume de Courbenton, écuyer, Sgr de Noyers et Ysabeau sa femme vendait cette métairie à l'abbaye de la Trinité pour « le prix et somme de quatre-vinz et diz florins d'or appelez francs de bon or et juste poiz et loial ». Cette vente était faite à rémeré pour 9 ans. Les vendeurs tenaient cette métairie par héritage de Louis Turlain. — En 1374, Philippot Turlain, sans doute fils du susdit Louis, demeurant paroisse de Lazenay en Berry, avait sur ce fief la suzeraineté qu'il vendit à la Trinité pour 40 florins d'or appelés francs. — En 1383, l'abbé Guillaume du Plessis et les religieux assemblés en Chapitre en firent don aux chanoines de St-Georges moyennant l'obligation par eux souscrite de faire participer les moines de la Trinité à leurs prières et de faire célébrer la messe de la St^e-Trinité tous les ans sous certaines conditions énumérées dans l'acte de donation.

Cette métairie était louée en 1464 par les chanoines pour une rente de 10 setiers et une mine de froment et 6 setiers de seigle. — En 1708 elle était affermée à M^e Michel Guenette, notaire de l'abbaye de Vendôme et à Scolastique de la Place, sa femme, pour 60 livres. — Il reste de cette métairie un bois dit des Fortinières.

Toutes les dépendances des Fortinières furent vendues nationalement en 1791 pour 3.025 livres. Il est évident que ce n'était plus là que le résidu de la métairie déjà morcelée. — (Cartul. Trinité, 791. — Arch. Nat., P 621, n^o 34. — Arch. L.-et-Cher, G 268 ; Q [Vendôme], 344. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 350. — Titres de la Maison Barillet, 17, rue Ferme à Vendôme, pièce 11, pag. 22).

Fortinière (Le lieu de la), proche l'église de Naveil. — (Ce lieu paraît celui qui devint au XIX^e s. le presbytère de Naveil). — Ancien fief relevant du château de Vendôme à foy et h. C'était un démembrement de la primitive seigneurie de Naveil. Les Vénages se trouvaient en partie dans sa censive. — La Fortinière se composait au XVII^e s. de « maison, colombier, etc., le tout enclos de murailles joignant aux maisons des Amiotteries... » et 36 septérées de terre. — Ce fief suivit toujours le sort de la Grande-Métairie de Naveil à laquelle il était joint. — Voir Naveil (seigneurie). — (Arch. Nat., P 714, n^o 41. — Arch. Loiret, A 1624, 1625, 1656).

Fortinière (La), anc. mét., psse de Romilly. — Elle avait été donnée à l'Hospice de Vendôme par deux bourgeois appelés *Chaillou* et *Noury*, le 7 août 1631 et le 1^{er} juillet 1667, et était estimée en l'an XIII valoir 150 livres de revenus. — (*Loir-et-Cher Historique*, 1894, col. 48. — Collection R. de St-Venant, liasse Vendôme, dossier Maison-Dieu).

Fortunas, h. et moulin, c^o de Pezou et Lisle, 39 hab. dont 25 sur Pezou. (L'usine et le moulin sont sur Lisle). — *Fortunesum*, XI^e s., *Fortunays*, XIV^e s., *Fortunas*, XVIII^e s., (Cart. Trinité). — *Fortunats* (Cassini). — *Fortunas* (Etat-major). — Ce hameau contient un moulin sur le Loir, et une scierie à vapeur.

Au gué de Fortunas passait l'ancien chemin de Blois à la Ville-aux-Clercs.

Fortunas appartenait à l'abbaye de la Trinité. Il fut rattaché à la Sgie de Lisle. — Il est nommé pour la première fois en 1056, époque où une veuve appelée *Aremburge* ayant perdu son mari *Téduin* le borgne, et aussi ses deux fils tués dans les combats, donna à la Trinité plusieurs biens en différents endroits et entre autres cinq arpents de prés à *Fortunesum*. Ce don paraît être l'origine de la terre de Fortunas.

Ce moulin comptait parmi ses banniers jusqu'aux habitants de la paroisse de la Ville-aux-Clercs. Ceux-ci, quand l'eau manquait au moulin du lieu, étaient forcés d'aller faire moudre à ce moulin de Fortunas, et devaient au besoin attendre là un jour et une nuit que vint leur tour de passer au moulin; après quoi ils pouvaient aller faire moudre où bon leur semblait.

Sur ces moulins de Fortunas les moines constituèrent une rente de 8 septiers de seigle en faveur de Renaud de Graçay en paiement de partie de la seigneurie de Lisle que celui-ci leur vendait en 1372.

Au-dessous du moulin de Fortunas se trouvait la rivière qu'on appelait la *Rivière de Lisle* qui se terminait en face St-Pirmin. Elle formait un fief qui fut vendu à part de la seigneurie même de Lisle.

Le moulin de la Trinité à Fortunas fut vendu national¹ en 1792 pour 11.100 l.

Au XIX^e s. on adjoignit à ce moulin une scierie à vapeur. Le tout fait partie aujourd'hui de la terre de la Gaudinière.

Cart. Trinité, 111, 733 (notes pp. 152 et 153), 771, 785, 789, 856, 857, 859. — *Cart. N.-D. de Chartres*, 196. — Arch. Nat., P 627, n^{os} 57 et 58. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 124. — Arch. L.-et-Cher, Q (Vendôme), 951.

Fortunière (La), anc. mét., dont l'emplacement s'est perdu, qui paraît s'être

tout d'abord appelée *La Fontaine-Estrée* et qui fut cédée en 1372 par les moines de l'abbaye de Vendôme à Renault de Graçay en paiement (pour partie) de la seigneurie de Lisle et du Rouillis à eux vendue. — (*Cart. Trinité*, 785, note, p. 258).

Fossardière (La), éc., ou f., c^o de Villechauve. — *La Foussardièrre*, (Cassini).

Fossaye (Le bordage de), à Ternay. — Ce lieu appartenait à la Virginité et fut vendu national¹ en 1791, 4.000 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], 680).

Fosse (Famille de la). — *La Bouchardière* (de Naveil), XIV^e s. — *Anseys*, *Le Tertre-Fourreau*, *la Salle-Marion*, XV^e s. — *Courtozé*, *La Taradonnière*, *Les Bigotteries*, *La Couetterie*, *Villée* (de Sougé), *La Varenne* (de Vendôme), XVI^e s. — *Villemalour*, *Putibal*, XVII^e s. — Armes : *D'or à la tour de gueules*. (Adr. Thibault). Mais un sceau de 1535, donné comme étant celui de Guillaume de la Fosse, au Dossier *Coulommiers*, layette de la Trinité, aux arch. L.-et-Ch., fournit pour armoiries : *De... à une bande de... à 2 étoiles en chef, celle de dextre sur la bande*.

Fosse (La), anc. fief, psse d'Ambloy. — Ce fief en 1512 est à Mathurin de Vimeur qui épouse à cette date Christine de Belon, dame de Rochambeau. — En 1693 la Fosse d'Ambloy est la résidence de Dlle Madeleine Desmiers, veuve de Jacques Dufour, éc^r, sieur de la Brosserie, qui lègue à la fabrique d'Ambloy une somme de 100 livres. — (Arch. L.-et-Cher, G 916. — Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 36).

Fosse (La), h., c^o d'Azé, 24 hab., anc. fief. — *La Fousse*, XIV^e s. — On l'appelle encore *Fosse-Martin*. — En 1278, ce fief était acquis par les religieuses de la Virginité. Il était vassal de Philippe de Noyers, écuyer (peut-être seigneur d'Azé), et celui-ci délivra aux religieuses des lettres d'amortissement de droits féodaux pour le fait de leur acquet. — Les dites religieuses étant devenues dans la suite dames d'Azé, la Fosse devint le chef-lieu de leur seigneurie et le lieu où se rendait leur justice. — Le moulin à bled sur le Boulon, près du manoir de la Fousse, faisait partie de ce domaine; il a aujourd'hui disparu. — En 1608 dans leur aveu au duc de Vendôme pour leur seigneurie d'Azé, les religieuses indiquent que leur manoir de la Fosse possédait une fuye à pigeons. — Le fief St-André, à Villiers, relevait de celui de la Fosse d'Azé (1409). — La Fosse fut vendue nationalement en 1791 pour 11.100 livres. — (Arch. nat., P 608, f^o 49. — Arch. L.-et-Cher, H [Virginité]; Q, [Vendôme], 361. — *Bulletin*

vendômois, 1865, p. 39. — Titres de la Roulière.)

Fosse (La), éc., c^o de Busloup. — Ce lieu était autrefois appelé *Reine-Bergère*. — (Voir *Reine-Bergère*).

Fosse (La), f., c^o de Chauvigny. — Ce lieu en 1653 était à Pierre Fauchette, éc^r, et à Charlotte Denault, sa femme. — (Reg. de Chauvigny).

Fosse (La), f., c^o de Choue. — Elle faisait partie du domaine du prieuré de Guériteau. — Elle semble avoir été donnée au XI^e s. aux moines de Tuffé et affectée à l'église St^e Marie de Mondoubleau qui était dans l'enceinte du château et dont les biens allèrent à Guériteau. — (Notes manuscrites de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après Dom Martène et le *Cartulaire de St-Vincent du Mans*).

Fosse (La), château, c^o de Fontaines. — *La Fousse*, XVI^e au XVIII^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Roche-Frondebœuf. Le fief d'Echoiseau en relevait lui-même à foy et h.

A cette Sgie étaient annexés certains droits honorifiques sur l'église de Fontaines qui donnaient à son possesseur le titre de Sgr de Fontaines, au moins à partir du XVII^e s.

En 1408 on voit le fief de la Fosse entre les mains de Jean de Fay qui est dit pour cela vassal de la Roche-Frondebœuf. — En 1451 il est à Huet de Voré, Sgr de la Fosse et du Fief-Tafforeau et à Jeanne de Ronsard, sa femme qui est sa veuve en 1456. — En 1460 et 1471 à Jean de Voré, fils des précédents, époux d'Augustine de Cissé, qui en 1484 est dite tutrice de ses enfants, René, Isabeau et Catherine de Voré.

René de Voré, mineur en 1484, est dit en 1500 seigneur de la Fosse et de Tafforeau. Il rendit aveu en 1509 au château de Montoire auquel avait été annexée la Sgie de la Roche-Frondebœuf « pour son domaine, justice et seigneurie dudit lieu de la Fousse... maisons, chapelle, fuye, cours, vergers, caves, etc... » — Le fief d'Echoiseau en relevait féodalement et parmi les censitaires, on voyait un fief appelé la Roberderie et un autre dans la plaine St-Laurent de Montoire appelé le fief de Tourmont et des Rochers qui se montait à 48 sols 6 deniers tournois.... Il avait encore justice et grosse voirie. — Une pièce annexée à cet acte expliquait que le fief de la Fosse et celui de Monseigneur (le C^o de Vendôme, seigneur de Montoire), c'est-à-dire celui de la Roche-Frondebœuf étaient enchevêtrés.

René de Voré épousa Emonde de la Chataigneraie, laquelle est sa veuve en 1546 et en cette qualité fait acte de foy

et h. à Lavardin pour son fief de Maugasteau. Elle est bien dite la veuve de René de Voré et non de Louis, ainsi qu'on l'a cru à tort. Elle vivait encore en 1553.

En 1536 la Fosse est à Barnabé de Voré, Sgr de la Fosse, sans doute fils de la précédente. Il est envoyé par le roi François I^{er} auprès de Mélancthon en Allemagne, pour traiter de la paix religieuse. — En 1558 à Louis de Voré qui paraît le frère cadet du précédent. Il possédait à Tréhet un manoir qu'il appelait la Petite-Fosse et qu'il vendit à Jean de la Curée, sans doute quand il hérita de la Fosse, c'est-à-dire vers 1550. Il était alors prisonnier politique (huguenot) au châtelet de Paris. De sa femme, probablement sa cousine Edmonde de la Chataigneraie qui portait le même nom que sa propre mère, à lui, il eut le suivant :

Jean de Voré, Sgr de la Fosse, époux de Jacqueline du Plessis, fille de Pierre, Sgr de Périgny et de Marguerite des Barres, lequel laissa la Fosse à la suivante :

Marguerite de Voré, sœur du précédent, épouse de François Piédefer, chev., Sr de Bois-de-Pré. — Ces derniers, vers 1564 (et non 1554 comme le dit M. de Trémault) vendirent la Fosse au suivant :

Antoine de Chapuiset, Sgr de la Richardièrre, époux de Marie Savary, veuve de Jean de la Bonnière, dame du Fresne-Savary ou Fresne de Rorthe. Cette dernière était veuve de lui en 1595. Ils eurent pour enfants (qu'on rencontre aux registres de Fontaines) : 1^o Jean qui paraît l'aîné et qui suit; 2^o Françoise qui est marraine à Fontaines en 1587; 3^o Jacqueline, baptisée le 4 mars 1584 et qui épousa Louis de Jossant, éc^r, sieur du Mesny-les-Fontaines; 4^o Marguerite, baptisée le 10 décembre 1587; 5^o Françoise (2^e), baptisée le 14 mars 1588; 6^o René, baptisé le 2 juin 1589; 7^o Anne (fille), baptisée le 17 janvier 1593.

Jean de Chapuiset, Sgr de la Fosse en 1595, à la mort de son père, et aussi de Montreuil-le-Henri. Il est dit en 1611, chevalier des ordres du roi et de N.-D. du Mont-Carmel. — Il épousa d'abord, à une date inconnue, Catherine de Fougères, qui fut inhumée à Fontaines le 5 juin 1611; elle est dite dame de la Fosse et de Montreuil (Montreuil-le-Henri, Sarthe); 2^o en 1622 (?) Jacqueline de Malherbe, fille de Pierre de Malherbe, Sr d'Huchigny et de Jacqueline de Montausier. Il rend aveu à Montoire vers 1630 pour la Fosse, Champoiseau, Boispoulain et les Epineaux. Ils eurent pour enfants : 1^o Catherine, née en... qui en 1640 entra comme religieuse au couvent de la Virginité de Montoire. Ses parents constituaient

à cette occasion une rente de 100 livres en faveur du couvent ; elle mourut en 1691 ; 2° Pierre, baptisé à Fontaines le 14 avril 1626 ; il fut (d'après Trémault), religieux bénédictin ; 3° François, baptisé à Fontaines le 19 avril 1627 ; 4° Claude, baptisé à Fontaines le 4 févr. 1630 ; il fut (d'après Trémault), Sgr de Montreuil-le-Henri ; il épousa Felice Coisson ; 5° Louis qui suit ; 6° Marie, baptisée à Fontaines, sans doute à l'âge d'un an, le 13 février 1633, dame des Coupes ; elle épousa en.... Joseph le Boucher, Sgr de Martigny en Touraine, dont elle est veuve en 1681 ; 7° Jean-Baptiste, sieur des Coupes, baptisé le 8 novembre 1633 ; il eut pour héritière sa sœur Marie, femme de Joseph Le Boucher.

Louis de Chapuiset, né (d'après Trémault) le 26 juillet 1632. Il devint Sgr de la Fosse après son père (après 1656). On le voit comme parrain à Montreuil-le-Henri en 1673. En 1689 il était convoqué comme Sgr de la Fosse avec l'arrière-ban du Vendômois.

En 1699 la terre et seigneurie de la Fosse était saisie sur Joseph-Louis Le Boucher, sans doute fils de Jean et de Marie de Chapuiset et neveu de Louis de Chapuiset. Il était qualifié capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, seigneur de la Fosse et de Martigny, époux de Marie Le Meusnier. — Le manoir comprenait alors « la maison seigneuriale composée de plusieurs chambres basses et hautes à cheminées et sans cheminées, greniers dessus, étables, granges, caves en voûtes, pressoir à vin, chapelle couverte d'ardoises et tuiles et bardeaux, hautes et basses cours, puits, jardins, le tout en un tenant, enclos de murailles, une fuye couverte de tuiles ; terres, vignes, prés, bois de haute futaie, taillis, garenne, droit de pêche dans la rivière du Loir autant qu'en portent les droits seigneuriaux de Choiseau, cens, rentes et devoirs seigneuriaux et féodaux, des métairies de la Touche, les Courbière (?), les Epineaux et leurs dépendances, le moulin de Choiseau et domaine en dépendant, plus les fiefs de Mangasteau, Boispoulin, Brehonnière, Mellienne, etc. (Arch. de L.-et-Cher, H [Virginité]).

En 1720 cette terre était adjugée à Louis Le Pelletier de St-Gervais, qui eut pour fille et héritière Hélène Le Pelletier de St-Gervais, mariée à Pierre Godard, chevalier, marquis du Belbœuf, et en 1751, les héritiers de ce dernier vendirent la Fosse à N. Frédeureau, Sgr de la Buissonnière, qui était (d'après Le Paige), officier de la Chambre des Comptes de Paris.

Au moment de la Révolution, la terre de la Fosse était à Sébastien Gérard, procureur à la Chambre des Comptes de Paris, époux de Charlotte Frédeureau qui eut deux enfants : 1° Marie-Louise-Angélique Gérard qui épousa en.... Jean-Baptiste-Louis-Vespasien Cossart, marquis d'Espiés dont elle fut la seconde femme ; 2° Alexandre-Sébastien Gérard, né en 1778, qui fut ingénieur des Ponts-et-Chaussées et président du conseil d'administration de la Manufacture des glaces de St-Gobain, mort en 1863. — C'est lui qui hérita de la Fosse qu'il embellit par des plantations d'arbres rares et pourvut des accessoires dont l'idée était due à ses connaissances d'ingénieur. — Ce dernier eut deux fils : 1° Léon, qui fut député de Loir-et-Cher en 1848 et décéda en 1896 à l'âge de 80 ans ; 2° Marie-Louis-Alexandre, né en 1818, ingénieur civil, époux de Mme Valentine-Louise Foy. Il est décédé en 1899 étant vice-président de la Société de St-Gobain. Il était propriétaire de la Fosse. — Il laissait deux enfants : 1° Madame d'Aillières, femme du député de la Sarthe ; 2° Alphonse Gérard, propriétaire de la Fosse après son père. Il est ingénieur civil et administrateur de la Société de St-Gobain (1909).

Arch. Nat., P 608, n° 1, 639, n° 60 et 61, 644, n° 1, 647, n° 1 ; 652, n° 25 à 28 ; 657, n° 74 ; PP 50, vol. 41, n° 56, vol. 114, n° 40. — Arch. L.-et-Cher, H, layette de la Virginité, G 1463. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 113 ; 1879, pp. 40 et 49 ; 1874, p. 48 et 51 ; 1891, p. 70. — *Revue du Maine*, 1881, p. 213 ; 1884, p. 93. — *Bibl. Vendôme*, Fonds Trémault cartons Familles au mot Voré et cartons Fiefs au mot Fosse et Fiefs divers d'après Decamp, t. 103, f° 107 et 180. — *Le Paige*, au mot Fontaines. — Passac, p. 76. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 373. — P. Clément, Notes manuscrites sur Couture et sur la Rocheturpin. — Malardier, pp. 416 et 423. — Lannay, *Répertoire*, p. 110. — C^{te} de Beaumont, *Généalogie de la Maison de la Bonnière*, p. 17. — Père Anselme, *Généalogie de la maison du Plessis de Périgny*, xvii^e s. — Collection Eug. Vallée, ms. Pastý, notes diverses, I, f° 113.

Fosse (La), lieu-dit, c^e de Fréteval. — *Fousse*, xvii^e s. — Ancien fief, dont le manoir était situé proche la Buzellerie. — Ce fief relevait à foy et h. de l'Ormois, puis de Fréteval directement à partir de 1580. — Il avait dans sa censive une partie de la Mauballière et des maisons à Fréteval même, une partie de la Haie-Cochereau, etc. — Au xv^e s. il est aux seigneurs de Fontenaille. — Au xvii^e s. il appartenait à Pierre des Hayes, éc^l, sieur de la Saussaye. — En 1580 celui-ci le vendit pour deux mille écus, plus une messe anniversaire en l'église St-Victor de Fréteval, à Jean Aulde, maître d'hôtel

de la reine-mère, seigneur de l'Ormois. Il consistait alors en 53 septérées de terre et 60 arpens de bois taillis avec la moitié de la Thierrie et de la Véronière. — Le seigneur de Fréteval exigea alors que la Fosse fut tenue en plein fief de Fréteval même, ou conjointement avec l'Ormois.

Les bâtiments de la Fosse tombèrent en ruine au commencement du xvii^e s. et son domaine fut réuni à celui de l'Ormois. Il suivit dès lors la fortune de l'Ormois. — (Arch. Nat., Q¹ 495, f° 93 et 99. — Arch. L.-et-Cher, E 44, 155, 162, 164, 178 ; G 1511 [xv^e s.]).

Fosse, éc., c^e de Lavardin.

Fosse (La), f., c^e de Meslay. — *La Fosse-aux-Noyers*, xviii^e s. — Ce lieu n'est pas indiqué sur la carte de Cassini d'où l'on peut induire qu'il n'a été bâti que dans la seconde moitié tout au plus du xviii^e s. — (Chartrier de Meslay).

Fosse, village, c^e de Montoire, 148 hab. — *Fousse*, xiii^e s. (Cartul. de Marm.). — Ancien fief relevant de Ranay. — A *Fousse* existait une métairie que les moines de Lavardin avaient reçue du C^{te} de Vendôme et sur laquelle ils assignaient en 1276 une rente de seize setiers de seigle en faveur des frères de St-Jean des Aizes, en échange du moulin de Maubert. — Au xv^e s. ce fief est aux Sgrs de Fargot. — Il leur appartient encore au xviii^e s. — La métairie de Fosse fut vendue par les héritiers Marescot à la fin du xviii^e s. — (Arch. Nat., P 661, n° 36 et 37. — Chartrier des Minières, papiers des Marescot, des Hogu et des Taillevis).

Fosse [1^{re}] (La), h., c^e de St-Martin-des-Bois, 24 hab. — Ce hameau est situé sur la route de Montoire à la Chartre, proche Ranay. — Il s'y tient une assemblée annuelle le dernier dimanche de mai. — En 1700, ce lieu paraît servir de résidence à Raphaël Esnault, not. et huissier. — (A ne pas confondre avec autre *Fosse* située même commune). — (Reg. St-Martin, 1700).

Fosse [2^e] (La), h., c^e de St-Martin-des-Bois, sur le chemin de St-Georges à Monthodon. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgrie des Hayes. — En 1445, il appartenait aux héritiers feu Geoffroy de Vallaines. — En 1457 à Pierre Chevalier, à cause de Ambroise de Vallaines, sa femme. — Dans le premier quart du xvii^e s., il est à Jacques de Haubergeon, Sr de la Chevalinière. — En 1528 à Françoise Drouin, veuve du précédent. — En 1627 à Anne Menou, femme de Claude Lambert qui est dit Sr de la Fosse et est inhumé à St-Martin-des-Bois. — En 1647, à Philippe Lemoine, Sr de la F., off^c chez la reine régente, époux de Marguerite

Ridouet de Sancé. Il est inhumé à Couture le 15 juill. 1686, après avoir eu 9 enfants, tous baptisés à Couture. — En 1688, René de Jussac est dit Sgr de la Fosse. — Ce fief passa ensuite aux Sgrs des Hayes. — (Arch. Nat., P 661, n° 36. — Malardier, p. 963. — Arch. L.-et-Cher, E 102, pp. 853 et 861).

Fosse (La), anc. mét., psse de St-Cyr de Sargé. — Elle faisait partie au xvii^e s. et depuis, de la terre de la Berruère, aux les Radrets. — (Eug. Vallée, *Notes général. sur la famille d'Illiers*, p. 92).

Fosse (La), ancien fief, psse de Sougé. — Il relevait à foy et h. de la Sgrie des Roches de Sougé et un demi-cheval de service et 6 sols. — Peut-être est-ce de ce fief qu'était Sgr au xvii^e s. François Crespon, éc^l, Sr de la F., garde du corps du roi, époux de Marie Gaudineau, inhumé à Montoire le 16 juill. 1657. — Leur fille Marie épousait à Montoire à l'âge de 15 ans, le 8 oct. 1668, François Neillz, Sr de Puteaux, proc^t du roi en l'élection de Vendôme. — (P. Clément, notes ms. sur les fiefs de Sougé, d'après les Arch. de L.-et-Cher. — Malardier, p. 374).

Fosse (La), ou *Petite-Fosse*, ancien manoir et fief, situés psse de Tréhet. — *La Petite-Fousse*, xvii^e s. — Au xvii^e s., ce fief appartenait à la famille de Voré, ainsi que la Fosse de Fontaines. Il est à croire que le manoir a reçu d'eux ce nom de *Petite-Fosse* par rapprochement avec le nom du principal fief de leur famille. — En 1540, Isabeau de Voré, dame de la Petite-Fousse, veuve de Jean de la Couture, Sr de la Courbière, portait sa foy au Sgr de Montoire et Lavardin, pour la part qu'elle avait dans la sergenterie fief-fée de la forêt de Gastines. La même année elle faisait son testament et léguait certaines sommes à l'église de Couture. — Par acte devant Imbert et Aragon, notaires à Paris, le 9 février 1558, Louis de Voré, Sgr de la Fosse en Vendômois, alors prisonnier au Châtelet de Paris, léguait par testament la Petite-Fosse à Jean Filhet de la Curée, fils aîné de Pierre de la Curée, Sgr de Chambray et de la Rocheturpin. — Ce dernier devint ainsi Sgr de la Petite-Fosse, et lui-même devait, en 1565, être emprisonné à Paris, sur le soupçon de complicité dans le meurtre de son frère Gilbert de la Curée, Sgr de la Roche-Turpin.

C'est en effet, dans son manoir de la Petite-Fosse, paroisse de Tréhet, que résidait Jean de la Curée lorsqu'il invita son frère Gilbert de la Curée, Sgr de la Rocheturpin à venir le voir chez lui à Tréhet. Gilbert partit pour s'y rendre le 16 août 1564 ; mais il fut assassiné dans la plaine

de Couture par des meurtriers soudoyés par les gentilshommes catholiques de la contrée.

En 1647 la Petite-Fosse paraît être à Philippe Lemoine, sieur de la Fosse, garde du corps de la Reine, époux de Marguerite de Sancé. — (Arch. Nat., P 652, n^{os} 61 et 62. — P. Clément, Notes manuscrites sur Couture et sur la Rocheturpin. — *Bulletin vendômois*, 1872, p. 280 et 281; 1899, p. 109. — Malardier, p. 373).

Fosse (La), écart du bourg, c^o de Villavard, anc. mét., appartenant à l'abbaye de St-Georges-du-Bois. — (Arch. L.-et-Cher, H, St-Georges).

Fosse, éc., c^o de Villeboubert. — *La Fosse* (Cassini). — Ancien fief paraissant relever de Rougemont. — En 1471, ce lieu appartenait au Sgr de Rougemont et Bourguérin (Philippe de Vendôme) qui donnait alors à bail la Sgrie des Fosses, psse de Villeboubert à Collin Michaut pour sept livres en argent, 2 porcs, 4 chapons et deux poules. — Le 14 novembre 1596, Dame Antoinette de Cléry, veuve de Guillaume de Fours, Sgr de Rougemont, vendait un fief noble appelé Fosse, paroisse de Villeboubert, consistant en droits de cens, rentes seigneuriales, grains, volailles et tous autres droits féodaux, droit de justice haute, moyenne et basse etc., à Thomas de Bellangier, seigneur de Bellande qui déjà en avait acquis une partie de André Lecat, Sgr de Corval, en cette même année 1596. — Depuis ce temps le fief de Fosse fut uni à celui de Malitourne. (Voir *Malitourne*). — (Arch. L.-et-Cher, E 153, 154, 171, 179. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires de Dunois*, 489. — Reg. Villeboubert, *passim*).

Fosse-à-l'Aumônier (La), f., c^o de Vendôme. — On l'appelait encore la *Fosse-Pitié*. — Elle formait une partie des revenus temporels de l'office d'Aumônier de la Trinité. En cette qualité, cette ferme a été vendue national^e en 1791 pour 17 mille l. — Près de cette ferme, se trouvent des excavations assez considérables que la tradition populaire tient pour d'anciens fossés de fortifications, et qui ne paraissent autres que d'anciennes fosses où l'on a pris de l'argile pour alimenter une tuilerie. — (*Cart. Trinité*, 856, 858, 859. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], 207. — *Bulletin vendômois*, 1886, pp. 113 et 122. — Pétingy, p. 86).

Fosse-au-Marchais (La), éc., c^o de Souday.

Fosse-aux-Aigles (La). — Voir *Fosse-des-Aigles*.

Fosse-aux-Auberts (La), éc., c^o de Mazangé.

Fosse-aux-Loups (La), éc., c^o du Plessis-Dorin.

Fosse-aux-Loups (La), f. ou écart, c^o de Souday. — Ce lieu fait auj. partie du domaine de la Cour de Souday.

Fosse-aux-Prêtres (La), anc. mét., psse d'Azé. — Elle était dans la censive de Bellatour et appartenait en 1636 à Paul de Planche. — (Arch. Nat., P 621, n^o 9).

Fosse-aux-Prêtres (La), écart du bourg de Busloup. — (Carte de Cassini).

Fosse-aux-Sangsues (La), closerie, c^o de St^e-Anne.

Fosse-Boissière (La), anc., mét., psse de Sougé. — Elle relevait censiv^t de Villéc. — (P. Clément, notes ms. sur les fiefs de Sougé).

Fosse-Charon (La), éc., c^o de Périgny.

Fossé-Chevrier (Le), lieu-dit, c^o de Vendôme. — C'est le fossé qui permet d'écouler les eaux de la plaine St-Denis au Loir vers l'Arche du Mauvais-Pas, aux Murs. — Il forme ainsi un petit thalweg dans les jardins et coupe les rues de la Bretonnerie et de la Mare. Il est d'un grand secours pour vider le faubourg Chartrain à l'époque des grandes crues. Il existait déjà en 1441. — (Arch. Nat., P 609, n^o 31).

Fosse-Claire, f., c^o de St-Martin-des-Bois. — *Fossa Clara*, XII^e s. (Cart. Tiron). — Ce lieu relevait à foy et h. de l'abbaye de St-Georges du Bois. — En 1135, il était cité comme limitant en ces parages les possessions du prieuré de Croixval. — Au XVI^e s., il est aux Sgrs de Boisfreslon. — La ferme de F.-C. passa plus tard aux mains des Sœurs de la Charité de Montoire avec celle de Fosse-Morand. — Le bureau de bienfaisance de Montoire la vendit en 1845. — (Arch. Nat., P 651. — *Cart. Tiron*, 209. — P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin. — *Bulletin vendômois*, 1890, p. 206; 1899, p. 247. — *Le Loir*, 14 févr. 1845).

Fosse-Coulon (La), f., c^o du Plessis-Dorin.

Fosse-Courtin, h., c^o de Mazangé, 90 h. — Ce lieu était autrefois des paroisses d'Azé et Mazangé en tournée, c'est-à-dire de deux années l'une, de chaque paroisse. — Les chanoines de St-Georges y avaient une métairie et un censif. — (Arch. Nat., P 609, n^o 44. — Arch. L.-et-Cher, G 321).

Fosse-Couverte, éc., c^o de Mazangé.

Fosse-Darde, moulin sur le Loir, c^o de St-Firmin. — On a découvert là en 1880 et 1881, des sépultures gallo-romaines dont les objets ont été offerts par M. G. de Lavau au Musée de Vendôme. — Ce lieu relevait du duché à foy et h. simple. — La rivière au-dessus de Fosse-Darde jusqu'aux moulins de Lisle appartenait

à la Trinité. — Le moulin appartenait au XVI^e s. aux Sgrs de la Grapperie, lesquels avaient constitué sur ce lieu une rente de deux muids de blé seigle et un quarteron d'anguilles. Cette rente appartenait au XVII^e s. aux Sgrs de Moncé entre les mains desquels, en 1670, Elisabeth Darde, veuve de Urbain Bodineau, Sgr de Meslé et la Grapperie, abandonna et déguerpit ledit moulin. — Il fit depuis ce temps partie du domaine de Moncé.

A la fin du XVIII^e s. il appartenait à Henri Guérin de Villiers, époux de Marie de Chabot, fille du Sgr de Moncé. Il demeurait à Courtalain et le vendit en 1808 à M. François Rousselot-Chevé. Il passa ensuite à la famille Marais. En 1900 il est au colonel Marais. — (Arch. Nat., P 714, n^{os} 155, 276 et 277; P 773, 65 a (Naveil). Arch. L.-et-Cher, E 554. — Arch. du Loiret, A 1625. — *Bulletin vendômois*, 1880, p. 246; 1881, p. 122; 1890, p. 188. — Chartrier de Meslay, titres de la Grapperie. — *Le Loir* du 21 févr. 1845, annonces. — Collection J. Martellière, papiers de Lisle).

Fossé-de-la-Vove (Le), vallonement, c^o de Baigneaux. — Il prend son nom du lieu de la Vove où il commence, au village du Buisson. — Il sert à l'écoulement des eaux de ce plateau vers la rivière de la Cisse, arrosage de Blois.

Fosse-des-Aigles (La), anc. mét., psse de Souday, entre le Grinouard et les Chevrières. — (Carte de Cassini).

Fosse-du-Bois (La), éc., c^o de St-Agil.

Fossée (La), h., c^o de Lunay, 21 hab. — Ce lieu appartenait aux dames de la Virginité, qui en 1559, en donnèrent à rente 45 arp. à Jean de la Chataigneraie. — Cette métairie passa ensuite aux Taillevis, qui eux-mêmes la donnèrent à bail perpétuel en 1679 à Pierre Boyvin. — La Fossée retourna aux dames de la Virginité au XVIII^e s. — En 1788 elles la donnaient à bail avec les terres de la Possetière qui lui étaient jointes. — (Arch. L.-et-Cher, H [Liasse de la Virginité]).

Fosse-Fée, f., c^o de Morée.

Fosse-Garnier (La), h., c^o de Fortan et de Savigny. — *Fosse-Ganier* (Cassini). — *La Fosse-Gasnier* (Etat-major).

Fosse-Genevals (La), lieu-dit, c^o de Lunay. — Il existe là un dolmen qui paraît avoir été jadis enfoui sous un tumulus, lequel est aujourd'hui éventré. Ce lieu est dans un bois nommé le *Bois de la Ferriche*, non loin de la Vaudourière.

Fosse-Hervet (La), maison, au bourg de Souday, ou se tenait l'École de charité. — (Voir *Souday*). — (*Bulletin vendômois*, 1903, p. 95).

Fosse-Landault, h., c^o de Mazangé, 23 hab.

Fosse-Martin (Le lieu de), psse d'Azé, était un lieu habité au XVII^e s. Il se trouvait joindre les bois de St-Georges. — Il fut vendu en 1615 par René Tardiveau, vigneron à Huve de Champs, à François Quellain, sieur de Loginière, bailli de Mondoubleau et Sgr de la Roulière et détruit par lui peu après. — Il relevait de la Sgrie de Nuysement jusqu'en 1697, époque où Ferdinand-Brossier, Sr de la Roulière l'amortit entre les mains du Sr de Nuysement. — (Titres de la Roulière).

Fosse-Mineuse, lieu-dit, c^o de Villero-main. — Anc. mét. faisant partie de la terre et Sgrie de Villero-main. — (Arch. Nat., P 618, n^{os} 53 à 64; P 619, n^o 1).

Fosse-Morand (La), éc., c^o de St-Martin-des-Bois. — Ce lieu, avant la Révolution, était une métairie appartenant aux sœurs de la Charité de Montoire. — Elle appartenait ensuite au bureau de bienfaisance de Montoire et fut vendue avec Fosse-Claire en 1845. — (*Bulletin vendômois*, 1890, p. 106).

Fosse-Poudrière, f., c^o de Lavardin. — *Fovea-pulverulosa*, XVI^e s. — *Fosse-Poudreuse (Le Courvaisier)*. — *Fausse-Poudrière* (Cassini). — *Fosse-Coudrière* (Carte nouvelle de l'Etat-major). — Cette ferme se trouve à l'origine du ravin dit des Reclusages ou de St-Eloi. Elle formait le principal du temporel de la chapelle St-Eloi, édifiée sur le bord du susdit ravin, aujourd'hui disparue, et qu'on appelait *St-Eloi de Fosse-Poudrière*. — Ce nom de *Fosse-poudrière* ou *poudreuse* vient évidemment de l'état de dessèchement où se trouvait la plupart du temps cette fosse, à cause de sa situation. Elle a été vendue national^e en 1791 pour 19.400 l. — Elle appartient aujourd'hui à la famille Rouleau. — (Voir *St-Eloi*). — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], 320. — Malardier, p. 753 et suiv.).

Fosse-Robert. — *Fossa-Roberti*, 1133. — Lieu, près Mondoubleau, où, en l'année 1133, les moines de Tiron reçurent de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, une terre de deux charrues. Ce nom s'est perdu. — (*Cart. Tiron*, 185).

Fosseronde, h., c^o de Baillou, ancien fief relevant de Mondoubleau à foy et h. lige. C'était un démembrement de la Sgrie de Baillou. — Les détenteurs de ce fief devaient contribuer pour leur part aux deux mois de garde dus par la seigneurie de Baillou au château de Mondoubleau. — Au XIV^e s., ce lieu est à Jean de Fosse-Ronde, bienfaiteur de l'église de Baillou. — Il appartenait au XVII^e s. aux Sgrs des Ponts et suivit

alors le sort du Petit-Pont et la Javarière. — Il y avait là aussi une métairie appelée le Petit-Posseronde, qui fut acquise en 1739 par Denis-François Angran d'Alleyeray, alors Sgr de la Tabaise et cédée par lui en 1743 au Sr Lambert devenu Sgr de la Tabaise. Elle fut réunie alors à la terre de la Tabaise. — (Voir *Tabaise*). — (Arch. Nat., P 701, n° 1. — Collection Eug. Vallée, Dictionnaire manuscrit de Pasty de la Hylais sur les fiefs de St-Calais, au mot *Pont-Javarière*. — Collection R. de St-Venant, liasse de Baillou, dossier Posseronde).

Fossés (Les), anc. mét., psse de Choue, au nord du Petit-Bouchet. — (Cassini).

Fossés (Les), f., c° de Sargé, rive gauche de la Greme.

Fossés (Les), f., c° d'Epuisay. — Anc. fief et manoir dont il reste encore des douves. — En 1619 et 1658, ce fief est à Michel Jourdain, Sr des Fossés, époux de Marie Galibourg. — En 1662, à autre Michel Jourdain, époux de Marie Roger. — En 1702, il est à Jean Hubert, Sr des Fossés, époux de Marie Bégin. — (Rég. de St-Martin de Vendôme, 1619 et 1658; de Villiers, 1662; d'Epuisay, 1702).

Fossés (Les), f., c° de Sargé, rive droite de la Bray.

Fossés (Les), h., c° de Savigny, 32 hab. — Ce lieu en 1618 paraît être à Charles Denizot, sieur des Fossés. — (*Bulletin vendômois*, 1905, p. 223).

Fossés (Les), h., c° de Villebout. — *Les Fossés* (Cassini).

Fosse-St-Martin (La), anc. mét., c° de Choue. — Elle appartenait au prieuré de Guériteau et fut vendue national¹ en 1791 pour 9.500 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], 44).

Fossés-Rouges (Les), éc., c° de Préteval.

Fossés-Rouges (Les), éc., c° de Montrouveau.

Fossés-Rouges (Les), éc., c° de Troo.

Fossés-Rouges, éc., c° de Vendôme, proche la Fonderie de St-Ouen.

Fossés-St-Martin (Les), ancien fief, paroisse de Lunay. — Il appartenait, avec Langlois, à la fabrique de l'église de Lunay (XVIII^e s.). — (Notes ms. de M. Georges Renault sur Lunay).

Fossetière (La), éc., c° d'Epuisay.

Fossettes (Les), éc., c° d'Authon.

Fouardières (Les), h., c° de Souday, 25 hab. — Il y avait là plusieurs métairies. — L'aveu du Petit-Souday en 1466 donne deux bordes de ce nom : l'une étant du domaine de Montjoly, et l'autre relevant directement du Petit-Souday, et appartenant alors à Guillaume Le Vas-seur. — (Arch. Nat., P 704, n° 102).

Fouasserle (La), éc., c° de Prunay.

Fouanière (La), anc. mét.; psse de Choue, dans la tenue de la Robichonnière. — Elle relevait féodalement du Petit-Bouchet et en 1405 appartenait par moitié à Geoffroy le Gentil et à Geoffroy Fayau; en 1458 à Perrin le Rétif. — (Arch. Nat., P 700, n° 30 et 32. — Collection R. de St-Venant, liasse Choue, [Notes abbé Chéramy]).

Foucaudière (La), f., c° de Naveil. — Ancienne métairie appartenant au chapitre de St-Georges de Vendôme. — En 1267, Pierre Sorre, bourgeois de Vendôme, avait 3 deniers de cens sur des terres assises à la Foucaudière dans le fief de Renault d'Amaurice, habitant Ville-domer, lesquels 3 deniers lui avaient été constitués par Pierre de Thoré, prêtre. Ils furent échangés par lui contre 2 deniers de cens appartenant au prieuré de Lavardin sur deux maisons de Vendôme, l'une à Gilet Clément, bourgeois, et l'autre à défunt Harpin, toutes deux proche les frères mineurs et que ces frères mineurs ont acquises. — Plus tard cette ferme arriva en la possession des C^{tes} de Vendôme, et en 1516 fut remise par Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme au chancelier du chapitre St-Georges, ainsi que la métairie de Nioche à St-Ouen, en remplacement des 12 deniers par livre que le chapitre percevait sur les ventes de bois, possons et glandées du duché de Vendôme. — Cette ferme fut attachée à la Chancellerie du Chapitre. — Elle fait aujourd'hui partie de la terre de Rochambeau. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 59 A. — Arch. Nat., P 609, n° 52, 53 et 54; PP 59, vol. 116, n° 20. — Arch. Loiret, A 1624. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 78 [1516]).

Foucaudières (Les), h., c° de St-Agil, 26 hab. — Ce lieu relevait du château de St-Agil à foy et h. — En 1405, la métairie de la Foucaudière était garantie en paraige par le Sgr de St-Agil à Guillaume de St-Martin. — En 1469, cette métairie, jadis à Geoffroy Le Gentil, était alors en la main du Sgr de St-Agil pour défaut d'hommage. — En 1645 et 1659 elle est à Jean Angeneau, Sr des F. demeurant à Mcndoubleau. — Au XVIII^e s. les F. sont retournées aux Sgrs de St-Agil. — (Arch. Nat., P 700, n° 86 et 87. — Notes ms. de l'abbé Chéramy sur Choue et Oigny. — Reg. St-Mars du Cor, 1659).

Foucaudières (Les), h., c° de Souday. — Ce lieu était en partie, au XVI^e s., du domaine de Glatigny. — Une métairie, aux F., appartenait à Lancelot Lesueur, chanoine de Paris en 1544. Il légua alors à la fabrique de Souday, pour la fondation ou l'entretien de la chapelle

St^e-Geneviève, une rente de 48 sous sur cette métairie. Ses armes se voient sur un vitrail du chœur de l'église de Souday. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 262. — Abbé Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 75).

Foucauld (Famille de). — *Le Plessis-Fortia*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à une fasce d'or accompagnée de trois molettes de même, au croissant d'argent en chef*. — (La Chesnaye).

Foucharias (La), h., c° de Sargé.

Foucher le Riche, I^{er} du nom, ou **Foucher de Vendôme**. — *Fulcherius Dives* ou *Richus, Fulcherius de Vindocino*. — Ce personnage tenait un rang considérable dans le Vendômois et dut naître dans la 2^e moitié du XI^e siècle. Sa richesse semble telle qu'on est en droit de supposer qu'il était cadet dans la famille des premiers comtes de Vendôme; celle qui tomba en quenouille dans la personne d'Elisabeth, femme de Foulques Nerra et de sa fille Adèle, laquelle fut femme de Odon de Nevers. — S'il en était ainsi, Foucher, né vers 960, pourrait être fils d'un frère de Bouchard le Vénéral, comte de Vendôme en 960, lui-même fils de Bouchard Ratepilate. Mais ce n'est là qu'une simple hypothèse; il est de fait que son origine est inconnue.

Foucher, sous ce simple nom de Foucher (Fulcherius), sans surnom, paraît, semble-t-il, pour la première fois entre 1002 et 1008 (Trin. 27) comme témoin dans une charte relative à Thoré. Il était déjà d'un certain âge à cette époque et sans doute bien près d'être, par Adèle, sa fille, grand-père de Foucher de la Tour et d'Agnès (Trin. 23 et note). Car Adèle était d'abord veuve de Roger de la Tour avant d'être femme de Hugues Doubleau qui mourut entre 1030 et 1040.

A une époque indéterminée, on voit Foucher mis au nombre des chevaliers qui devaient chacun un mois de garde au château de Vendôme à cause de ses fiefs de Nourray et de Lancé. Or étant donné le centre connu des possessions de Foucher-le-Riche, on est en droit de croire qu'il fut le véritable fondateur de l'importante seigneurie du Bouchet, appelé dans la suite le Bouchet-Touteville dont le manoir fut construit sur la paroisse de Crucheray, entre Crucheray et Nourray.

Entre les années 1037 et 1047, on voit Foucher, cette fois sous le nom de *Fulcherius dives*, être témoin de la fondation, par Salomon de Lavardin, du prieuré de St-Gilderic de ce lieu. Cette charte (Marm. blésois 8 et vendômois 11 A) est signée par Hubert, évêque d'Angers (1032 à 1047) et par Albert, abbé de Marmoutier (1037 à 1047, ce qui permet de la dater

approximativement de 1040. Vulgrin I^{er}, qui paraît fils de Foucher, signe aussi cette charte.

On le voit ensuite vendre à Agnès de Poitiers, femme de Geoffroy-Martel, comte de Vendôme, la moitié de l'église de Villerable, afin qu'elle puisse en faire don à la Trinité. Il est qualifié là « Un certain chevalier vendômois appelé Foucher ». Ceci a lieu entre 1040 et 1047 (Trin. 69) et nous croyons plus près de 1040 que de 1047, car Foucher I^{er} aurait été bien vieux en 1047. Il devait être né vers 960.

Vers la même époque (plutôt avant 1040, car Hildearde ou Adélarde, femme de Foucher dut mourir avant 1041 [Marm. blésois 94 et vendômois 31], avec sa femme Adélarde, Foucher de Vendôme donne à Marmoutiers un alleu assis dans la villa appelée Ruciacus en Vendômois (soit Rocé, soit plutôt Villeruche, psse de Landes).

Il est difficile de savoir l'époque de la mort de Foucher le Riche. Sa femme elle-même, sur le point de mourir, se disant alors femme de *Fulcherius de Vindocino*, donnait à Marmoutiers le moulin de la Chape. Cet événement qui est porté au Marm. blésois comme, ayant eu lieu vers 1066 (ch. 94) est en réalité bien antérieur, puisque entre les années 1050 à 1066, c'est-à-dire au temps où Foulques l'Oison était comte de Vendôme, Adèle, fille de Foucher le Riche et Foucher de la Tour, fils d'Adèle, réclamaient ce moulin que les moines disaient avoir reçu de Hildearde, femme de Foucher, *au moins vingt-cinq ans avant cette date*. (Marm. Vendômois, 34). Cela reporterait sa mort à elle, au plus tard à l'année 1041. Comme nulle part elle n'est dite veuve, on peut croire, ou que son mari lui survécut, ou qu'il mourut vers le même temps qu'elle.

C'est peut-être après la mort de sa femme qu'il donna Pinoche à Marmoutier (Marm. vend. 105 et blésois 95). Ce don, marqué par l'abbé Métais comme étant fait vers 1066, doit être en réalité de 20 ans antérieur. Trémault, plus prudent, le date seulement du XI^e siècle. Dans tous les cas, il provient bien de Foucher I^{er}, puisque là, Foucher le fils parle de lui comme étant son père. (Marm. Vend. 111).

Nous pensons dans tous les cas que toutes les chartes postérieures à l'année 1057 où il est question de Foucher le Riche, ne peuvent s'appliquer qu'à son fils que nous appelons *Foucher II le Riche*.

De sa femme Hildearde ou Adélarde ou Hildearde, qu'on a, à tort pensons-nous, confondu avec Adèle qui était sa propre fille, Foucher le Riche, I^{er} du nom, eut

plusieurs enfants : 1^o) Adèle, qui doit être l'aînée, fut d'abord mariée à Roger de la Tour (le 1^{er} de ce nom), puis à Hugues Doubleau, premier seigneur de Mondoubleau. (Voir la notice *Doubleau*) ; 2^o) Vulgrin, qui fut d'abord chevalier, puis moine, puis évêque du Mans (voir sa notice) ; 3^o) Foucher, appelé Foucher II le Riche (voir sa notice) ; 4^o) Hersende, femme de Gradulfe le Blanc de Montigny, que MM. de Trémault et Métails (Marm. vendômois 30, note ; Trin. 595, n.) donnent comme fille de Foucher II ; mais nous verrons à l'article de celui-ci pourquoi nous la croyons fille de Foucher I^{er} ; 5^o) Gauscelin qui est dit positivement frère d'Hersende (Marm. vend. 126), mais peut-être son frère bâtard, car on rencontre plusieurs fois un Gauscelin le bâtard qui pourrait être celui-ci ; 6^o) peut-être Hildegarde ou Domitille, femme de Ingelbaud le Breton ; mais pour cette dernière, elle pourrait bien être plutôt fille de Foucher II et petite fille de Foucher I^{er}. C'est la plus croyable des deux hypothèses.

MM. de Trémault et Métails lui donnent encore pour fille une autre Adèle. Mais nous croyons bien que cette seconde Adèle est la même que la première, qui en premières noces aurait épousé Roger de la Tour et en 2^{es} noces Hugues Doubleau. — (*Cartul. dunois de Marm.*, 102 et note. — *Cartul. blésois de Marm.*, 8, 15, 94, 95. — *Cartul. vendômois de Marm.*, 30 note, 31, 32, 34, 105, 126 note, 167, 11 A. — *Cartul. de la Trinité*, 2, 23, 27, 69, 98 note, 201, 225, 595 note).

Foucher le Riche, 2^e du nom. — Il était fils du premier de ce nom, du surnom de *Dives*. Comme son père, il porta le nom de Foucher le Riche, *Fulcherius Dives*, ce qui fait que pour les distinguer, on est obligé de les désigner par les chiffres I et II.

Il est très difficile de savoir à partir de quelle époque les actes relatifs à Foucher le Riche doivent lui être attribués. Probablement vers l'an 1045. Car de cette époque doit dater la mort de Foucher I^{er}.

On ne voit comme émanant positivement de Foucher II que le don fait à Marmoutier de la terre de Savonnières, proche celle que son père avait déjà donnée, près Pinoches (Marm. Vend. 111). Mais c'est à tort que M. de Trémault date cette charte du XII^e siècle ; elle doit être du milieu du XI^e s.

Comme le *Cartulaire vendômois de Marmoutier* est amputé de vingt-neuf de ses chartes égarées (du n^o 131 à 158) on est en droit de croire que nous sommes

privés de la connaissance de pas mal des faits et gestes de ce Foucher. Le *Cartul. de la Trinité* nous fournit deux fois (ch. 234 et 405) des signatures d'un Foucher ; il n'est pas autrement qualifié. Mais comme les faits se passent en 1070 et 1102 ou 1103, il est évident qu'il s'agit ici de Foucher II et non de Foucher I^{er}.

Il y eut aussi un Foucher III le Riche, fils de Foucher II ; car, en 1118, date inscrite, on voit Foucher de Vendôme, surnommé le Riche, touché de l'amour divin, donner aux moines de Marmoutier, pour l'entretien du prieuré de Lavardin, un alleu à Nioches (psse de Landes près Herbault en blésois) ainsi que quarante arpens de terre et un moulin situé sur la rivière de Landes, près Nioches. — Comme témoin, on voit là Fouquet le bâtard, son petit-fils (nepos meus). — (Marm. vendômois 34 A). — Or à cette date il est presque impossible que Foucher II soit encore vivant et agissant, s'il était fils d'un homme qui avait été contemporain de Hugues Capet et de Bouchard le Vénéral.

Sans compter ce Foucher III, on a attribué à Foucher II le Riche, trois enfants : D'abord *Hersende* appelée *Hersende de Puteaux*, femme de Gradulfe le Blanc de Montigny. La charte 102 du *Cartul. dunois de Marmoutier* n'est pas datée et elle y est nommée avec ses fils Foucher, Pierre et Guy. Mais nous savons que cette charte est de l'époque ou Geoffroy-Martel et Thibault de Blois eurent une entrevue à Chapelle-Vendômoise, pour traiter d'une paix qui devait être rompue peu après. Mabille dit que cet événement se passa peu avant 1044, époque où Martel fit prisonnier Thibault ce qui mit fin à la guerre. — M. de Trémault, dans son *Cartul. vendômois de Marm.* (ch. 126), reproduit une pièce qui traite du même sujet, mais est établie sûrement postérieurement à ce fait. Dans les deux, Lancelin de Beaugency signe ; mais il y a plusieurs Lancelin ou Landry de Beaugency ; le premier occupe la seigneurie de 1029 à 1040 ou environ ; le second de 1040 à 1060, et enfin le troisième de 1060 à 1080. Celle du *Cartul. dunois* est signée évidemment par Lancelin II et celle du *Cartul. vendômois* par Lancelin III ; voilà qui doit expliquer les différences d'époque.

Faisant ainsi confusion entre deux Lancelin, le père et le fils, M. de Trémault croit Hersende fille de Foucher II, car elle est positivement dite fille de Foucher le Riche. Pour nous, nous la croyons bien fille de Foucher I^{er} ; et par suite son frère Gauscelin (peut-être bâtard) qui paraît

dans la même charte comme frère d'Hersende est aussi fils de Foucher I^{er}.

En sorte que Foucher II, d'une femme qui nous est inconnue, aura eu seulement pour enfants : 1^o) Foucher III le Riche, celui qui paraît en 1118 et n'aura pas laissé d'enfants connus, mais seulement un petit-fils bâtard, *Fouquet* (Marm. vend., 34 A) ; 2^o) Hildegarde ou Domitille, femme de Ingelbaud le Breton (Marm. Vendômois 128).

Ce qui concerne ce Foucher II est rare, confus et incertain. Il faut prendre garde de le confondre avec Foucher de la Tour, son neveu, fils de sa sœur Adèle, appelé aussi *Fulcherius de Vindocino*. — (*Cartul. dunois de Marm.*, 102. — *Cartul. vendômois de Marm.*, 30 note, 105, 111, 126 et note, 128, et 34 A. — *Cartul. blésois de Marm.*, 95, 136. — *Cartul. de la Trinité*, 234, 405, 595 note. — *Pellieux, Essais historiques sur Beaugency*, I, p. 92 et suiv.).

Foucher (famille). — *La Henrière*, XVI^e et XVII^e s.

Foucher de la Tour. — Voir *Tour*.

Foucherie (La), anc. mét., psse de Couture. — Elle était dans la censive du Portau. — (Arch. Nat., P 653, n^o 1).

Foucherie (La), anc. mét., située psse d'Oigny. — Elle était en 1586 du domaine de la Verrerie. — En 1663 elle est à Antoine de St-Loup, époux de Françoise de Guérin, qui fut inhumé à Oigny le 7 nov. 1665. Sa veuve en 1669 se remarqua avec François d'Asie ou d'Assé. — Sa fille Marguerite de St-Loup épousa Henri de Malnoue et fut inhumée à Oigny en 1716 à 63 ans. — (Reg. d'Oigny).

Foucherie (La), éc., c^e de Prunay.

Foucherie (La), f., c^e de Savigny. — Elle relevait féodalement de Baillou et appartenait en 1468 à mess. Girard Cousin, curé de Mondoubleau. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Foucherie (La), éc., c^e de Villechauve.

Fouquetière (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle relevait de l'Étoile et en 1549 appartenait à une famille Leclerc. — (Arch. nat., P 605).

Fouetterie (La), anc. mét., située psse d'Authon ou de Prunay. — Elle faisait partie au XIV^e s. de la terre du Plessis-Godechoust. — (Arch. Nat., P 648, n^o 34 bis).

Fougère (La), éc., c^e de St-Agil. — Ce lieu en 1794 était saisi nationalement sur l'émigré Courtarvel. — (Arch. L.-et-Ch., Q. émigrés).

Fougères (Les), lieu-dit, c^e de Troo. — Les terres des Fougères dépendaient du domaine de la Chapelle St-Nicolas, unie

au Chapitre de Troo. — (Arch. du Cognac, E 34, n^o 15).

Fougerets (Les), f., c^e de Morée. — *Les Fougerais*, XVII^e s. (Reg. de Morée). — *Les Fougerets* (Cassini). — *Le Fougeret* (Etat-Major). — *Les Fougerets* (Cadastre). — Ancien manoir et fief relevant du prieuré de Morée.

En 1592, ce fief appartenait à Claude Deniau, sieur des Fougerets et aussi de Laubrière à Lunay, époux de Guillemine Pointvillain, père et mère de André Deniau, époux de Isabelle de Bauge et de Claude qui épousa en 1594 René Lefebvre, sieur des Forges. — En 1636 et 1644 il est à Henri de Lorin, écuyer, sieur de Semerville et des Fougerets, époux d'abord de Marie d'Eschelles, décédée le 18 oct. 1644, puis de Anne de Merlin, décédée elle-même en 1649 ; — en 1671 à Marie Le Vieil ou le Teil, veuve de autre Henri de Lorin, sieur de Semerville ; — en 1674 à Jacques de Lorin, sieur de Semerville, fils des précédents. Il vendit en 1679 au suivant :

Jean Tiédot, avocat en la cour du Parlement, demeurant à Blois, époux de Françoise Mesnard. Il vendit lui-même en 1697 au suivant :

Jean Noyer, procureur fiscal de la Justice du prieuré de Morée, époux de Marie Ragot, dont trois enfants : 1^o) Anne sur laquelle on ne sait rien ; 2^o) Pierre, qui suit ; 3^o) Henri-Auguste, qui suivra après son frère.

Pierre Noyer, Sgr des Fougerets, avocat au parlement, lieut^e g^l au bailliage de Marchenoir et à la maîtrise des Eaux et Forêts du Comté de Dunois, époux, d'abord de Marie Quartier ; puis de Anne-Madeleine Reneaulme. Il ne paraît pas avoir eu d'enfants, et les Fougerets vont à son frère qui suit :

Henri-Auguste Noyer, Sgr des Fougerais, frère du précédent, né en 1688, mort à Morée à 67 ans le 13 juillet 1755, époux de Charlotte Vermillière, décédée à Morée le 14 nov. 1766 à 66 ans. Il était officier de la Prévosté de l'Hôtel du roi. Il eut 6 enfants parmi lesquels : 1^o) Charles-Gabriel-Claude Noyer, Sgr de la Perrine ; 2^o) Jeanne-Charlotte Noyer, qui épousa le 3 septembre 1754, Jacques Duru, Sr de la Boissière, notaire à Morée, dont sont issus tous les Duru de la Boissière, encore représentés à Morée ; 3^o) Jean-Pierre qui suit :

Jean-Pierre Noyer des Fougerets. Il était alors, en 1760, garçon majeur et ancien maréchal des logis d'une compagnie de cavalerie au régiment royal étranger. En 1774 il est agent d'affaires du M^l de la Chesnaye à Rougemont. En

1790, il est dit ancien officier du roi en la prévosté de l'Hôtel, et époux de Madeleine Goudet. Il est alors Sgr de la Perrine. — Les Fougerets paraissent en cette seconde moitié du XVIII^e s. être aux mains des seigneurs de la Perrine. — (Voir *La Perrine*). — (Reg. de Morée, *passim*. — Collection Bernault, liasse de Morée, papiers de la famille Noyer. — Merlet, *Inventaire des Minutes des Notaires du Dunois*, nos 1025 [1592] et 1027 [1594]. — Titres de la Blotinière).

Fougeil, h., c^o du Gault, 39 hab. — Anc. mét., faisant partie du domaine de Courtalain. — (Arch. Nat., Q 495, f^o 31, r^o).

Fouillet, h., c^o de Lancé, 25 hab.

Foujoint, anc. mét., psse du Gault, dont les grosses dîmes appartenaient au Sgrs de Courtalain. (XVI^e s.). — (*Bulletin Dunois*, II, p. 292. — Arch. Nat., Q 495, f^o 28, v^o).

Foularque, ancien fief et métairie situés au lieu de Gallienne, psse de Lavaradin. — Ce fief relevait censivement de Lavaradin, et appartenait à la Virginité, et de lui relevaient de même deux autres métairies situées au même lieu. — (Voir *Gallienne*. — Arch. L.-et-Ch., H, Titres de St-Georges et de la Virginité).

Foulques l'Oison, *Fulco Anserulus* (Cart. Trin.), sixième C^o de Vendôme : 1^o de 1029 à 1032 (pour moitié), puis 2^o de 1050 à 1066. — Il succédait à son frère Bouchard en 1029, mais la moitié du comté appartenait alors à sa mère. — Son surnom d'Oison (Anserulus) lui provenait de ce qu'il se conduisait sans discernement. Il fut assez insensé pour refuser à sa mère les droits qui lui revenaient sur le comté de Vendôme. Celle-ci, après bien des représentations, désespérant de vaincre son obstination, se décida à s'adresser à son frère, Geoffroy-Martel, fils du comte d'Anjou, qui déjà avait donné des preuves de sa puissance. Voulant punir son fils, elle offrit donc à son frère la totalité du comté de Vendôme, qui était son propre héritage à elle.

Geoffroy se hâta d'accepter, et envahit le comté à la tête d'une armée. Son neveu osa tenter contre lui le sort des armes. Il alla à sa rencontre, et les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine d'Huisseau, à deux lieues au sud de Vendôme. La troupe des Vendômois lâcha pied aussitôt, et Foulques lui-même ne trouva son salut que dans la fuite. Il alla se réfugier à la cour d'Henri I^{er}, roi de France, qui l'accueillit au nombre de ses chevaliers (1032).

Geoffroy-Martel tint le Comté pendant l'espace de 17 ans et ne se décida à le rendre à son neveu que sur les instances

du roi Henri I^{er}, en 1050. Il ne lui en rendit d'abord que la moitié, celle qu'il lui avait réellement prise par droit de conquête, gardant l'autre moitié, celle qu'Adèle, mère de Foulques, lui avait cédée en 1032, puis il eut soin de faire jurer à Foulques de respecter les propriétés de l'abbaye de la Trinité, qui ne pouvait être aucunement vassale du Comte, mais devait relever directement du St-Siège et rester sous la protection directe des C^os d'Anjou. Geoffroy stipulait en outre que dorénavant le comté de Vendôme releverait féodalement et directement du comté d'Anjou. C'est là l'origine véritable de la vassalité du Vendômois vis-à-vis de l'Anjou et aussi de la coutume des appels de la justice du Vendômois à la Cour de Baugé.

Ce n'est que quand Geoffroy-Martel eut vu que son neveu paraissait être réellement revenu à des sentiments plus sensés qu'il se décida à lui rendre la moitié du comté qu'il avait encore retenue dans sa main. Il est bien probable, du reste, que cette moitié ne portait que sur la perception des revenus, car on n'a aucune idée que le comté ait été partagé réellement en deux parties égales.

La vie de Foulques, depuis son retour à Vendôme, ne se signala que par la guerre d'escarmouches qu'il entretenait contre Thibault, C^o de Blois, qui dura sept ou huit ans, et dans laquelle les populations eurent à souffrir tellement que le pays en fut littéralement dépeuplé ; et encore par les dommages qu'il causa à la Trinité, ce qui fut cause que l'abbé, retour de Rome, le menaça d'excommunication. Il dut se soumettre, et faire amende honorable en plein chapitre du monastère.

Foulques l'Oison, sans doute après son retour à Vendôme, épousa Pétronille, fille de Renault de Château-Gonthier, seigneur de Château-Renault. Il en eut quatre enfants : 1^o) Bouchard, dit le Jeune, qui fut comte après lui ; 2^o) Geoffroy, qui disparaît ; 3^o) Euphrasine ou Nifrané, qui fut comtesse après son frère ; 4^o) Agathe, qui, d'après l'abbé Simon, épousa Raoul de Beaumont, V^o du Lude.

Il mourut à la Ferrière, le 21 novembre 1066, et fut enterré par les soins de sa femme Pétronille dans l'église St-Georges de Vendôme.

Cart. Trinité, t. 6, (et note 1, p. 16), 36 (note 1), 43 bis, 95, 153, 153 (sources), 173, 174, 175, 179 (note 1), 188 (note 1), 271, 379 ; et t. IV, p. 445. — *Chartes vendômoises*, (voir table, au mot *Foulques l'Oison*). — Abbé Simon, I, pp. 41 à 46, et 65 à 77. — Pétigny, (voir table au même

mot). — *Cartul. vendômois de Marm.* (voir table au mot *Fulco, Comes Vindocinensis*). — *Cart. Blésois de Marm.*, 28 et 29.

Foulques-Nerra, comte d'Anjou, X^e et XI^e siècles. — Il avait épousé Elisabeth, fille de Bouchard le Vénéral, seigneur de Renault, évêque de Paris et C^o de Vendôme. Il la fit mettre à mort pour crime d'adultère (supposé). Mais il en avait eu une fille, Adèle, qu'il maria avec Odon ou Bodon de Nevers, lequel par le fait devint ainsi C^o de Vendôme. Il faut croire que Bodon était apanagé en Bourgogne, car les deux époux habitèrent peu le Vendômois, laissant ce comté à Bouchard leur fils, sous la tutelle de son grand-père Foulques-Nerra.

Celui-ci fit plusieurs fois acte d'administration sur le Comté de Vendôme, notamment en donnant en fief la Ville-Evêque (auj. Prunay) à un chevalier nommé Hamelin. Plus tard Foulques remit le comté à son petit-fils Bouchard le Chauve devenu majeur, mais il voulut qu'il en partageât les revenus avec sa mère.

De sa seconde femme Ermengarde de Vermandois, Foulques-Nerra eut pour fils le fameux Geoffroy-Martel ; il mourut en 1040.

On a pu croire que Bouchard le Vieux avait cédé son comté de Vendôme à ce Foulques avant de mourir, et que c'était là la cause de la prise de possession dudit Foulques ; mais les chartes qui rapportent ce fait ont été reconnues fausses.

Salies a publié une vie très complète et détaillée de comte Foulques-Nerra.

Salles, Vie de Foulques-Nerra, comte d'Anjou. (Tours, Ladevèze, 1874). — *Cart. Trinité*, voir table onomastique au nom de *Foulques-Nerra*. — Abbé Simon, I, p. 36. — Pétigny, voir table au nom de *Foulques-Nerra*, etc...

Foultière (La), éc., c^o de Souday. — *La Foultière*, (Etat-maj.).

Fouquerie (La Haute et Basse), h., c^o de Savigny, (Le Petit S.). — Ce lieu relevait censivement de la Frogerie-Bouvières. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 325).

Fouquet [de Belle-Isle] (Famille). — *La Couetterie*, XVII^e s. — *Montoire*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à l'écureuil de gueules*. — (Gaignières, Estampes, Va 120. — *Encyclopédie*, blason).

Fouquet (Famille). — *Gorgeat*, XIX^e s.

Fouquetière (La), f. ou éc., c^o de Souday. — Ce lieu fait partie du domaine de Glatigny.

Fouquets (Les), h., c^o de Prunay, écart du bourg, 40 hab.

Fouquets (Les), h., c^o de St-Jean-Frémental.

Four (Famille du). — *Frangex*, XVI^e s. **Four-à-ban** (Le), ou *Four banal*, écart du bourg, c^o d'Azé. — C'était le four banal de la Sgrie d'Azé, appartenant au couvent de la Virginité.

Four-à-Chaux (Le), éc., c^o de Cornemou. — Il était déjà nommé ainsi sur la carte de Cassini.

Fourateau (Famille de), ou **Forato** ou **Foresto**. — *Girardet* (de Sougé), *Les Landes* (de Montrouveau), XVII^e s. — Armes : *D'or à un aigle éployé de sable*. — (De Maude).

Four-Carré, h., c^o de Troo.

Fourélière (La). — Voir *Fourvilière*.

Fourerie (La), anc. fief, psse de Couture. — Il relevait du Portau de Valennes à 4 sous de service, le jour de la fête à l'Angevine (1406). — Il appartenait en 1493 au Sgr de la Possomière. — (Arch. Nat., P 652, n^o 39 et 653 n^o 1).

Fourmillière (La), anc. mét., située psse de Beauchesne, aujourd'hui disparue. — En 1776 elle appartenait à Philippe Ploté. — (Arch. L.-et-Cher, G 960).

Fourmillière (La), appelée aussi la *Hauberdrière*, paroisse des Hayes. — Voir *Aubevrière*.

Fourmonderée (La), éc., c^o de Villedieu.

Fourmonière (La), anc. mét., située psse de Sasnières. Elle était unie à la Racinière. — (Titres de Sasnières).

Fourneau (Le), éc., c^o de Choue. — Il y avait là anciennement un four à chaux et à briques. — Excavations dans le voisinage, pour extraire la marne ou l'argile à l'usage du fourneau. — (Notes manuscrites de l'abbé Chéray, curé de Choue).

Fourneau (Le), f., c^o de Droué.

Fourneau (Le), c^o de Fréteval. — C'est le lieu où est établie la Fonderie de Fréteval. — Voir *Fréteval*, (Forges).

Fourneau (Le), anc., mét., psse de Lunay. — Ce lieu relevait de la Sgrie des Roches et fut acquis en 1687 par le couvent de la Virginité. — (Arch. L.-et-Cher, H, layette de la Virginité).

Fourneau (Le lieu du), sur la carte de Cassini, psse de Marcé. — Il est confondu aujourd'hui dans le hameau de la Vente, c^o de Montrouveau.

Fourneau (Le), ou *les Fourneaux*, maison au hameau de la Chape, commune de Vendôme. — (*Le Carillon*, 9 juill. 1806).

Fourneaux (Les), anc. mét., psse du Gault. — Elle relevait de la Sgrie-cure du lieu. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1104).

Fourneaux (Les), éc., c^o de St-Arnoul. — Ancien manoir et fief. — Il appartenait en 1636 à Jean Michelin, époux de Judith Buisson. — En 1669, le 21 avril, était inhumé dans l'église N.-D. de Pitié à Montoire, Pierre Michelin « garçon d'une

rare vertu », âgé de 55 ans, en présence de M. Michelin, sieur de la Richardière et de N. Michelin, dame des Fourneaux. — En 1732, les Fourneaux sont à René de la Touche, conseiller du roi, substitut de ses avocats et procureur au bailliage de Vendôme. — (Reg. d'Authon, [1636]. — Malardier, p. 895).

Fourneaux (Les), f., c^o de St-Gourgon. **Fourneaux** (Les), écart du bourg de Sasnières. — (Carte de Cassini).

Fournerie (La), h., c^o d'Authon. — Ce lieu paraît être la *Frouarderie* de la carte de Cassini.

Fournier (1^{re} Famille). — *Les Hermiles*, xvi^e s. — Armes : *De sable au chevron d'argent*. — (Carré de Busserolle).

Fournier (2^e Famille). — *La Madeleine*, (de Fontaine-Raoul), *Les Mornas*, xvii^e et xviii^e s.

Fournier (3^e Famille). — *La Verrierie* (de Montrouveau), xix^e s.

Fournier de la Chataigneraie (Famille). — *La Ville-aux-Clercs* et *Fort-Givard*; *Neufmanoir*, xviii^e s. — Armes : *D'azur à un gerfault d'or saisissant une colombe de même*. — (Magny, article *Johanne*).

Fournil (Le), maison au Gué-du-Loir, psse de Mazangé, qui en 1606 était citée dans le testament (annulé par un autre postérieur) dicté par René Augry le père. — Elle était destinée à faire une école pour les habitants de Mazangé. On ne sait si cette clause a été mise à exécution. — (*Bulletin vendômois*, 1903, p. 216).

Fournil (Le), f., c^o du Gault.

Foureau (Famille). — *Bois-la-Barbe*, xvii^e s.

Fourellière (La), ancien fief, situé psse de Lunay ou de Fontaines. — Il relevait de la Roche-Frondeboeuf à foy et h. — En 1408 il était à Yvon Prudhomme, Sgr de la Marquerie. — (Arch. Nat., P 639, n^o 61).

Fours (Famille de). — Voir *Fors*.

Fours-Carrés (Les), éc., c^o de Troo.

Fousteau (Famille). — *Aubemare* ou *Bonmars*, *Prépatour*, xvii^e s. — Armes : *D'argent à un hêtre de sinople sur une terrasse de même, écartelé d'azur à une cigogne d'or*. — (Trémault et Malardier).

Fousteau (Antoine), Sr de Prépatour et de Bonmars, né à Mortagne de l'Orne en 1591, et mort à Vendôme en 1665. — Il devint Vendômois par son mariage, contracté avant 1623, avec Catherine, fille de Raymond de la Livre, S^r de Prépatour et de Bonmars, valet de ch. et apothicaire du roi et de Esther Authier. — Il était lui-même valet de chambre de Gaston d'Orléans, frère du roi, et devint alors Président des Grands-Jours du Vendômois, (1623). En 1647, il est qualifié con-

seiller et Maître des Requestes du duc d'Orléans. (Reg. de Faye, 3 févr.). Ses travaux historiques le firent nommer dès avant 1627 « Historiographe du Roy ». Il est parfois aussi qualifié commissaire receveur général des saisies du duché.

C'est dans sa retraite de Prépatour, à une époque où il s'était défat de sa charge de Président des Grands-Jours, qu'il composa le livre curieux qui devait le rendre célèbre et qu'il intitula : « *Les Curieuses Singularités de France* ». Édité à Vendôme par François de la Saugère, imprimeur du Roy, MDCXXXI, avec privilège du Roy, (in-8^o). — Ce livre est dédié à Mess. Dominique Séguier, doyen de l'église de Paris et évêque de Boulogne. Il est fort rare et on n'en connaît que deux éditions (1631 et 1633). Il contient huit dissertations historiques intitulées : — 1^o De la diversité du nom des Français ; — 2^o De l'origine des Français ; — 3^o Mœurs, piété et religion des Gaulois. — 4^o De la Loi Salique ; — 5^o Des Armes de France ; — 6^o De l'excellence du Royaume de France ; — 7^o Description du royaume de France ; — 8^o De la prééminence des roys de France sur les autres roys.

Antoine Fousteau n'a pas laissé d'enfants. Par sa femme, Catherine de la Livre, il était donc Sgr de Bonmars, et de plus, celle-ci hérita, de sa sœur Louise de la Livre, la Sgr de Prépatour. Il habitait en 1623 l'*Hôtel de la Livre*, rue Poterie (auj. n^o 50), appartenant indivisément à tous les héritiers La Livre, mais il en céda le bail à cette date aux sœurs Calvairiennes qui venaient s'installer à Vendôme. Il paraît s'être alors retiré dans une autre maison à côté, portant auj. le n^o 46 (maison Faton), et qui pour ce fait peut être appelée *Hôtel de Bonmars*. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet. — Notes ms. de A. de Rochambeau sur les hommes célèbres du Vendômois. — D'Hoziar, *Arm. Gén. Rég. V*, [Fousteau]. — Reg. de Faye, 3 févr. 1647; de St-Martin de Vend., 6 juill. 1655. — Malardier, p. 375).

Fouteaux (Les), f., c^o de Bouffry, sur l'Eggonne ou ruisseau de Droué. — *Fotelli*, 1125; *Sanctus Nicholavus de Footellis*, 1159; *Faguli*, xii^e s.; *Fostelli*, xvi^e s.; *St-Nicolas des Fouteaux*, xviii^e s. (Cart. Tiron). — *Fagores*, xvi^e s. (*Id.* préface, p. cxxi). — *Prioratus, seu baronia de Fustellis seu de Fagulis*, xvii^e s. (Table du Cart. de Tiron). — Ancien prieuré de Tiron, ayant droit de haute justice et titre de baronnie, au moins à partir du xv^e siècle. Sa chapelle était dédiée à saint Nicolas. — Saint Nicolas est le patron des écoliers. Il vivait au

iv^e s. et fut évêque de Myre en Asie-Mineure. Ses actions les plus célèbres et les plus populaires furent : 1^o d'avoir doté de ses deniers trois filles pauvres qui ne trouvant pas à se marier allaient tomber dans la mauvaise conduite ; 2^o d'avoir ressuscité deux enfants qu'un hôtelier avait tués et dépecés pour en conserver la chair dans le saloir. C'est pour cela qu'il est représenté tantôt avec trois bourses déposées à ses pieds, tantôt accompagné d'un baquet où l'on voit deux enfants les mains jointes. Saint Nicolas fut un des plus grands évêques de la chrétienté primitive et l'un des plus populaires. Il fut emprisonné par l'empereur Licinius et délivré par Constantin. On l'honore surtout en Orient et il est le patron de la Russie. Mais son culte est très répandu en France, notamment en Lorraine ou on lui a élevé une magnifique église appelée *Saint-Nicolas du Port*. — Nicolas mourut vers l'an 332.

Ce prieuré de St-Nicolas des Fouteaux passe pour avoir été fondé par un comte de Blois vers l'an 1080. Et, d'après Bordas, par Thibault III, comte de Blois. Mais il n'en donne aucune preuve et les chartes du pays ne fournissent aucun renseignement sur ses commencements.

Dès avant l'année 1115, les moines de Tiron étaient établis sur les bords de l'Eggonne, mais sans doute d'une manière précaire et peu importante, lorsqu'un personnage appelé Guérin sans Barbe (Guarinus sine barba) leur fit don cette année-là d'une terre d'une contenance d'une charree à six boeufs, au lieu appelé Vaumansel (*apud vallem Manselli*) avec un plessis et un domaine pour y établir leur demeure.

Vers 1131, Héméric de Bouffry et son frère Hugues (qui était justement moine de Tiron) augmentèrent considérablement les possessions des moines sur la paroisse de Bouffry en y ajoutant le don de la terre des Châteaux de Bouffry, le bois et toute la plaine appartenant à ce fief. Ce domaine était limité par les terres de Jérémie, de Jean de Secourray et de Geoffroy Normand.

De plus ils ajoutèrent à ce don celui du vallon initial de l'Eggonne, ou la Grainie (bugnonem de Acrania) et toute la terre qu'ils possédaient autour de ce vallon ainsi qu'aux Plains de Bouffry, terre et bois, tout cela limité par les possessions d'Eudes de Montigny et de Barthélemy de Vendôme, et comprenant six charrées de terre (environ 268 hect). Geoffroy, viconte de Châteaaulun, et sa femme Héloïse, suzeraine de ces lieux, donnèrent leur approbation, ainsi que

leurs fils Hugues et Payen. Plus tard, vers 1133, ils devaient eux-mêmes augmenter encore les biens de ce prieuré naissant. — La seconde partie de cette donation, celle qui regarde le vallon de l'Eggonne était si importante, que bien qu'elle ait été faite au profit des moines des Fouteaux, ceux-ci crurent devoir en faire le siège d'un nouveau prieuré qui prit peu après le nom de *Chapelle-Vicomtesse*.

Une partie des possessions des moines des Fouteaux était sur la paroisse de Ruan ; or l'église de Ruan était depuis longtemps abandonnée. Les moines des Fouteaux demandèrent à l'évêque de Chartres qu'il la leur cédât. C'est alors qu'intervint un chevalier appelé Geoffroy d'Arrou qui prouva que cette église lui appartenait et qu'il l'avait abandonnée aux chanoines de la Madeleine de Châteaaulun. L'évêque de Chartres, qui par ignorance de cet état de choses, avait déjà concédé cette église à Tiron, fut obligé de revenir sur ses décisions et présida à un accord qui partagea les terres de cette paroisse, de telle façon que les hommes des moines de Tiron furent soustraits à la juridiction paroissiale de Ruan pour relever uniquement de Bouffry ; et c'est là la cause du découpage bizarre des paroisses de Ruan et Bouffry en ces parages.

Les générosités des chevaliers de la contrée ne s'arrêtèrent pas à ces premiers dons. — En 1159 le prieuré des Fouteaux reçut d'un appelé Robert de Bullou le don de tout ce qu'il possédait sur un des moulins de Bullou (canton de Brou, E.-et-Loir).

A la même date, Rahier, seigneur de Montigny et de Viévy, donna aux mêmes moines une maison qu'il possédait aux Fouteaux avec ses dépendances.

Quelques années plus tard, les moines des Fouteaux qui sont nommés *Les Moines des Plains* (Monachi apud Planos habitantes), firent un échange avec Rahier de Montigny qui leur abandonna la terre appelée la Queue-Ganelon, située en ces lieux, et pour cela reçut en échange autant de terre qu'il en abandonna. La chartre qui constate ce fait (Tiron 324) est obscure au point qu'on ne sait si les moines en cette affaire reçurent ou donnèrent la métairie de Pressenville qui leur était proche. Et l'on ne voit pas bien si les moines habitant aux Plains ne sont pas ceux du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse, qui profitant de la Queue-Ganelon, abandonnèrent à ceux des Fouteaux les droits de mouture sur toute la terre de Fontaine-Raoul. — A cette époque, que le Cartulaire estime être vers 1169, mais

qui est imprécise, les biens des Fouteaux et de St-Michel-des-Plains (Chapelle-Vicomtesse) ne paraissent pas être encore séparés. Nous croyons que la date en est plutôt antérieure à la moitié du XIII^e s.

Un bail, en 1511, passé par Jean de Rocachier, prieur des Fouteaux, fait connaître l'étendue des biens de ce prieuré : — Les lieux et métairies des Grand et Petit Lallier, avec les métairies appelées la Mare-Ferrée et la Gastine et encore les lieux de Larcif (Larcy) et la Roullière ; un pré situé au-dessus du vieil étang des Fouteaux, une manse de terre située entre les domaines de la Sinelière et les Noues de Lallier avec deux pièces de terre et une pièce de pré appelées la Noue-aux-Florins.

En 1720, le revenu du prieuré des Fouteaux était estimé être de 300 livres et ses charges de 145 livres 12 sous. Il était dit alors du diocèse de Blois et du ressort du Parlement de Paris.

Les prieurs de St-Nicolas des Fouteaux qui nous sont connus sont peu nombreux : Michel de Vauhernu, 1482. — Jean de Rocachier, 1511. — Pierre de Thiville, 1528. — Laurent de Thiville, 1542. — Antoine des Personnes, 1576. — Valentin du Raynier de Boisseleau, abbé de la Madeleine de Châteaudun, de St-Laurent de l'Étoile et de St-Jean-d'Angely, prieur baron de St-Nicolas-des-Fouteaux, 1646. — Don Antoine Perrault, 1710. — Tous ces prieurs paraissent commendataires.

Le prieuré des Fouteaux fut vendu nationalement en 1791 pour 15.200 livres.

N. Séguin était notaire aux Fouteaux en 1527 (Arch. L.-et-Ch., G 221).

Cart. de Tiron, préface, page cxxi et chartes 69, 157, 186, 189, 312, 324, 326, 419 note, 426, (et table). — *Bulletin vendômois*, 1900 pp. 11 et suiv. ; 1902, p. 39. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, Introduction, p. Lxiv. — *Reg. de la Fontenelle*, 1647. — Arch. L.-et-Cher, G 221 et liasse de la fabrique de Bouffry ; Q, (Mondoubleau), n° 125. — *Bordas*, II, p. 46. — *Bulletin Dunois*, XI, p. 262.

Foutière (La) ou la *Foultière*, éc., c^o de Souday. — La *Fouquetière*, (Cassini).

Frabinière (La), ancien fief, psse du Temple, appartenait au XVI^e s., à la famille de Coutance de la Fredonnière. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Frabot (Famille). — *L'Ilot et moulin Frabot*, XIV^e s.

Frabot. — Voir *Ilot et Moulin Frabot*.

Fraiches (Les), deux fermes, c^o du Plessis-Dorin.

François (de Bourbon), vingt-quatrième comte de Vendôme, (de 1478 à 1495). — Il était fils et successeur de Jean VIII, et naquit en 1470. Il n'avait donc que sept

ans quand il succéda à son père, sous la tutelle de Louis de Joyeuse, seigneur de Bothéon son beau-frère, époux de sa sœur aînée Jeanne de Bourbon-Vendôme.

A peine âgé de 14 ans, il représenta le comte de Toulouse, pair de France, au sacre du roi Charles VIII, en 1484. En cette même année, la baronnie de Mondoubleau fut déclarée par le roi, en faveur de François de Bourbon, affranchie de la juridiction du comté du Maine, pour être unie à celle du comté de Vendôme, et ce comté devint fief direct de la couronne et fut soustrait à la vassalité des ducs d'Anjou.

C'est à ce comte qu'on doit, en 1492, la réédification de l'église Saint-Laurent de Montoire.

Le C^o François fut un des fidèles les plus dévoués du roi Charles VIII qui était son contemporain et de la sœur aînée et tutrice de celui-ci, Anne de France, dame de Beaujeu. Il rejoignit le roi en Italie, après la bataille de Fornoue à laquelle il n'avait pu assister, mais il mourut de maladie, à Vercelli, dans l'Italie septentrionale, le 30 octobre 1495. Il était âgé de 25 ans. Le roi Charles VIII qui le traitait en frère, fut extrêmement affligé de sa mort. Il lui fit faire de magnifiques funérailles, et son corps fut ramené à Vendôme et inhumé dans l'église St-Georges où sa femme lui fit élever un beau mausolée, (dessiné par Gaignières).

François de Bourbon était, dit-on, le prince le plus accompli de son temps. Mais sa mort prématurée fut cause qu'il ne put donner toute la mesure de ce que ses contemporains attendaient de lui. On peut dire que s'il fit honneur au Vendômois, sa femme lui en fit encore davantage.

Il avait épousé par contrat du 8 sept. 1487, Marie de Luxembourg, veuve de Jacques de Savoie, C^o de Romont, alors âgée d'environ 25 ans. Aux comtés et seigneuries possédés par François, qui étaient Vendôme et Epernon, cette princesse ajoutait les comtés de St-Pol (près Arras), de Marle (près Laon), de Soissons, de Conversan (?), la vicomté de Meaux, et les seigneuries de Gravelines, de Dunkerque, de Ham, de la Roche, de Bohain, de Beaufort et de Lille en Flandre.

Elle avait pour armoiries : *D'argent au lion de gueules, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé, couronné et lampassé d'or.*

A la mort de son mari, elle prit la tutelle de ses enfants et régla le comté de Vendôme jusqu'à la fin de sa vie qui fut longue. Elle en avait probablement l'usufruit comme douaire. Elle gouverna

avec une grande sagesse et laissa une mémoire bénie pour ses bienfaits.

Elle agrandit et orna l'église St-Georges à laquelle elle fit un bien considérable. Elle présida à la reconstruction de l'église St-Martin, à l'établissement du fameux portail de la Trinité et à l'achèvement de la chapelle St-Jacques. Elle offrit aux bourgeois de Vendôme la porte St-Georges pour en faire un Hôtel-de-Ville, ce qu'elle est encore maintenant. Elle établit dans la ville une fabrique d'aiguilles dans la rue qui longtemps s'appela rue de l'Aiguillerie et est maintenant la rue au Blé. — L'époque de Marie de Luxembourg est la plus brillante de l'histoire de Vendôme.

Elle mourut au château de la Fère en Picardie le 1^{er} avril 1546, âgée d'environ 85 ans, après 51 ans de veuvage. Son corps fut ramené à Vendôme et enterré à côté de son mari dans l'église St-Georges.

François de Bourbon et Marie de Luxembourg eurent cinq enfants : 1^o Charles, qui lui succéda ; 2^o François de Bourbon, C^o de St-Pol et de Chaumont, qui épousa Adrienne d'Estouteville et devint duc d'Estouteville ; 3^o Louis, cardinal de Bourbon, né en 1494, qui fut successivement évêque de Tréguier, de Laon, de Luçon, du Mans, etc., puis archevêque de Sens et mourut en 1557 ; 4^o Antoinette de Bourbon qui épousa Claude de Lorraine, duc de Guise ; 5^o Louise de Bourbon, qui fut abbesse de Fontevault.

François de Bourbon, bien que marié à 17 ans, avait eu néanmoins un enfant naturel, nommé Jacques de Bourbon, dont la mère était Isabeau de Grigny.

Le tombeau de ces personnages en l'église St-Georges fut violé et démoli en 1793. Des fragments nombreux en ont été reconstitués au musée de Vendôme. — Ce tombeau a été dessiné par Gaignières (Bibl. Nat., Estampes, Pe, 11 c, fol. 35).

Bulletin vendômois, 1862, pp. 12, 21 ; 1865, p. 195 ; 1866, p. 73 ; 1867, p. 203 ; 1869, pp. 245, 265, 288 ; 1871, p. 5 ; 1873, p. 130 ; 1880, pp. 56, 59, 70, 71 ; 1881, pp. 195, 322 ; 1896, pp. 278 à 280. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 820. — Abbé Simon, pp. 276 à 296. — Pétigny, pp. 570 à 583. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 26. — *Cart. de la Trinité*, 811, note 3 ; 815, note 2 ; 817 et note 1. — Collection R. de St-Venant, Liasses des C^os et Ducs, Dossier François de Bourbon. — Père Anselme, *Généalogies de Bourbon-Vendôme, de Luxembourg*, etc. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1^o Fonds Trénauld, Carton des Comtes et Ducs ; 2^o Album Launay, I, p. 39 ; 3^o Chanoine du Bellay, p. 57. — *Compte rendu des séances du Congrès de Vendôme en 1872*, article Dupré, p. 308. — *Cart. de St-Calais*, 36. — Bouchot, *Inventaire Gaignières*, n° 1900. — Bibl. Nat., Estampes, Pe, 11 c, fol. 35.

Framanges, anc. mét., paroisse de Mazangé. — Elle avait été acquise par les frères de la Maison-Dieu sur Michel Belle-teste, et fut échangée par eux contre la Borde du Marchais-Roux, psse de Rocé en 1399. — (Biblioth. de Vendôme, Ms. 287).

Francboucher (Famille). — *Glatigny* (de Savigny), XV^e s. — Armes : *D'azur à deux rencontres de cerf d'or rangés en chef, et en pointe une demie-anille de même.* (Busserolle).

Francoqui (Famille), ou *Francoeschi*. — *Vimoy*, XVI^e s. — *Rougement, Assée*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à la croix fleurdelysée d'or.* — (Chanoine Hubert et église St-Jean-Frémental).

Francheville, nom ancien du prieuré de Morée. — *Franca-villa*, XII^e s. (Cart. de Marm.). — Voir *Morée*.

Franchet (Adrien-René), botaniste, né à Pezou en 1834, et mort à Paris en 1900. Il travailla d'abord pour être pharmacien, puis entra au séminaire, mais il se détourna des études théologiques pour se consacrer exclusivement à l'Histoire-Naturelle. Pour vivre, il accepta la place de conservateur des collections du marquis de Vibraye, à Cheverny. Il y resta jusqu'à la mort du marquis en 1878. Il entra alors au Museum, d'abord comme botaniste auxiliaire, puis en titre. Il y resta jusqu'à la fin de sa vie. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les flores de l'Europe et de l'Asie. La nomenclature qu'il a été donné au *Bulletin de la Société d'Histoire naturelle d'Autun* en 1900, pp. 110 à 119, ainsi qu'une notice sur la vie de Franchet par M. Nau (*Id.*, pp. 89 et suiv.). Dans ces publications, on distingue une flore de L.-et-Cher, très estimée. — (*Bulletin vendômois*, 1901, p. 181).

François (Famille). — *La Chesnaye* (de St-Gourgon), *La Roche-Bourgogne*, XVI^e s.

Françoise d'Alençon, femme de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, XVI^e s. — (Voir *Charles*). — Armes : *D'azur à trois fleurs de lis d'or posées 2 et 1, à la bordure de gueules, chargée de 8 besans d'argent, posés en orle, c'est-à-dire 3, 2, 3.* — (La Vallière).

Françoise de Lorraine, femme de César, duc de Vendôme, XVII^e s. — Armes : *D'or à la bande de gueules, chargée de 3 alérions d'argent.* — (Voir *César*).

Frangoux, éc., c^o de Lancé. — Ancien fief qui en 1596 appartient à Florentin du Four, écuyer du roi. — Il est époux de Marie Blanchecotte et a pour fils autre Florentin du Four, baptisé à Villechauve en 1597. — (Reg. Villechauve, 16 févr. 1596 et 10 févr. 1597).

Francqueville (Famille de). — *Les Patis, la Panacherie*, XIX^e s. — Armes : D'azur à l'étoile d'or surmontée d'un lambel du même. — (La Vieuville, *Le Billet de part*, mars 1912).

Fréchines, ancien fief situé paroisse de Périgny. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Toutteville. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet).

Frécul, f. et ancien moulin sur la Braye, c^o de Baillou. — En 1490, il était à Dlle Marguerite de Tuffé, veuve de Jehan de Villiers. — En 1607 au seigneur de la Quentinière. — En 1795, eut lieu à Frécul une scène de chauffeurs racontée par M. Alexandre au *Bulletin vendômois*, 1894, p. 221. — (Arch. Nat., P 691, n^o 59. — Collection R. de St-Venant, liasse *Baillou*, notes ms. de l'abbé Chéramy).

Fréculière (La), f., c^o de la Chapelle-Vtesse. — *La Frielière* (Cassini). — Elle relevait censiv^t du prieuré du lieu. — (Arch. L.-et-Cher, G 2520).

Fredonnière (La), éc., c^o de Savigny (le Petit).

Fredonnière (La), château, c^o du Temple. — *Villa Fredoneria*, 1211 (Cart. Madeleine de Châteaudun). — Ancien fief et Sgie avec manoir, relevant à foy et h. d'abord de Vendôme, puis de Mondoubleau depuis l'an 1242.

La Fredonnière passe pour avoir été le lieu où, en 1560, s'ourdif la conjuration d'Amboise, qui avait pour but de soustraire la France à l'influence des Guise et la mettre sous celle du prince de Condé. Cette conjuration échoua. Les conjurés furent presque tous mis à mort. Leur chef appelé *La Renaudie* fut tué dans un combat dans la forêt d'Amboise, d'autres disent dans celle de Châteaurenault. Ces derniers paraissent plus près de la vérité.

En 1211 une certaine dame *Dionisia de la Fredoneria*, qui tenait son fief de Guillaume de St-Martin, avec le consentement de Hugues et Geoffroy ses fils, légua, étant à l'article de la mort, aux religieux du prieuré de St-Denis de Mondoubleau, pour une messe annuelle à l'époque de son anniversaire, une rente de trois mines de seigle sur sa grange de la Fredonnière; Guillaume de St-Martin, Sgr du fief, approuva cette donation. On est ainsi en droit de croire que la Fredonnière appartenait en suzeraineté à Guillaume de St-Martin, qui en 1199, avait non loin de là, donné Bellelande aux Templiers. Il avait pour fils Geoffroy et Guillaume.

En 1242 la Fredonnière fut comprise dans les fiefs cédés par Pierre, C^o de Vendôme, à Geoffroy, V^{to} de Châteaudun, en échange de certains fiefs que le

vicomte possédait à Vendôme même et aux environs.

En 1410, d'après Beauvais de St-Paul, la Fredonnière appartenait à un Sire de Tucé, appelé Guillaume, époux de Jeanne de Maillé (?).

En 1450 ce fief est à Jean de Baillou, Sgr du dit lieu et de la Fredonnière, neveu de Jacques de Baillou, sieur de la Basse-Varenne, et frère d'autre Jacques de Baillou qui a lui-même pour fille la suivante :

Marie de Baillou, dame de Baillou, de la Fredonnière et de la Varenne par suite d'héritage de son père et du legs de ses oncles (voir *Baillou* et *Varenne*). — Elle épousa en 1456 Hardouin de Coutance, Sgr de Négron en Touraine, fils présumé de autre Hardouin de Coutance, Sgr de Négron et de Guyonne de Maillé (?) (C'est par erreur que Beauvais de St-Paul dit que ce mariage eut lieu en 1300). — Etant veuve en 1460 elle épousa en secondes noccs Gervais de Hallay qui paraît Sgr du Pressoir et devint par elle Sgr de la Fred. — Elle paraît mourir vers 1470. — De son premier mariage elle eut deux fils : 1^o) Jean, qui fut Sgr de Baillou; 2^o) Macé, qui suit.

Macé de Coutance, Sgr de Fredonnière et de Maugasteau. Il épousa, par contrat du 5 janvier 1483, Girarde Le Vayer, fille de Jean Le Vayer, Sgr de Pescheray et de Girarde de Tiersant. Elle était veuve de Jean Quentin, Sgr de la Quentinière. Macé de C. est encore Sgr de la Fred. en 1494, époque où Jean de Courcillon est bailli de la Justice du lieu. Ils ont pour fils le suivant :

Calais de Coutance, chev., Sgr de la Fredonnière et de Vausson (1513) qui épousa Louise de Longueau, fille de Pierre de Longueau et de Marguerite de Champ-Girault. Ils ont pour enfants : 1^o) François, qui suit; 2^o) Magdelon de Coutance qui fut Sgr de la Maillardière; 3^o) Jean de Coutance, Sgr du Clos-Rouge, qui fut chevalier de Malte en 1551 et laissa le Clos-Rouge à son neveu Jean, fils de Madelon. — Jean Bontemps était alors bailli de la Fredonnière (1513).

François de Coutance, chev., Sgr de la Fredonnière et des Personnes en 1553, huguenot fougueux. Il créa un prêche à la Fredonnière et Dom Piolin dans son *Histoire du diocèse du Mans*, prétend qu'on possède encore au XIX^e s. les registres des actes de baptêmes, etc., dressés par les ministres calvinistes de la Fredonnière et d'autres. Il en était encore Sgr en 1560 et prêtait son château au sieur de la Renaudie et autres, pour les conciliabules relatifs à la conjuration d'Amboise. Il

semble lui-même avoir péri dans cette affaire. Dans tous les cas, sa femme Marguerite de la Vove paraît comme veuve en 1565. En 1575 elle est encore tutrice de ses enfants sous la curatelle de ses beaux-frères Madelon de Coutance, Sgr de la Maillardière et Jean de Coutance, Sgr du Clos-Rouge — A cette occasion la Fredonnière fut donnée à bail judiciaire. Dans ce bail sont énumérées les métairies dépendant de cette terre : Le moulin à vent de la Courcillonnière, la Renardière, Vausson, le Grand-Boulay, la Vove, les Fontaines, la Huguenottière, la Rochette, Bourdigale et Baufray (psse de Sargé). Le détail donné sur chaque métairie indique que chacune possédait au moins une jument poulinière et deux paires de bœufs. — De sa femme Marguerite de la Vove, François de Coutance eut plusieurs enfants, dont le suivant :

Paul ou Raoul de Coutance, Sgr de la Fredonnière et des Personnes, bailli du pays et duché de Vendômois en 1586 et 1590. Il est époux en 1592 de Madeleine de Chambray, qui paraît sa cousine comme étant fille de feu Gilles de Chambray et de défunte Esther de Coutance. En deuxième noccs, après 1602, il a pour femme Madeleine Le Pelletier, fille de Pierre Le Pelletier, avocat au Présidial de Tours, et sœur de Elie Le Pelletier, sieur de la Thunière, résidant à Tours et parent de Isaac Le Pelletier, ministre réformé à Vendôme. — Il vit encore en 1616 et meurt avant 1618. — En 1615 il avait donné à l'église réformée de Mondoubleau un terrain pour y établir un prêche et un cimetière. Mais ce prêche, en 1648, était déjà en ruine. — Sa veuve paraît en 1623 comme ayant la garde-noble de ses enfants. Elle loue cette année-là l'habitation de la Fredonnière à François du Ravier, âgé de 26 ans, fils de François du Ravier, sieur de Vallières et de Anne de Voré de l'Epicière. Elle vit encore en 1632. Elle avait pour enfants : 1^o) Elie de Coutance qui suit; 2^o) Madeleine de Coutance qui épousa (avant 1632) Jean de Gravelle, Sgr d'Arpentigny, demeurant psse de Thymert en Thymerais; 3^o) Marie de Coutance, qui en 1632 épousa Jonathan de Thianges, Sgr de St-Georges, demeurant d'abord à Courdemanche, et plus tard à Fontenay, psse de Ruillé-sur-Loir, dont survint Etienne de Thiange, S^r de la Vove (de Beauchêne). Ces trois enfants partagèrent en 1644 à la mort de Madeleine Le Pelletier.

Elie de Coutance, Sgr de la Fredonnière et de la Baurière. En 1618 il est sous la tutelle de sa mère. Il achète en 1633 une maison rue du Change près de la

Chapelle-St-Jacques. En 1648 il disait être obligé de rebâtir chez lui le prêche de Mondoubleau tombé en ruine faute de réparation, déclarant avoir l'intention d'y faire enterrer les membres de sa famille.

D'après la généalogie de la famille de Vauloger, il aurait épousé en premières noccs en 1634 Françoise, fille de Jacques de Vauloger, Sgr de Neufmanoir, gentil-homme ordinaire du duc de Vendôme et de Marthe de Vauloger; il ne paraît pas en avoir eu d'enfants, et en 1641 (ou avant) il épousait en secondes noccs Elisabeth de Gasselin, qui mourut avant 1658. En 1663, étant à l'armée du roi, il loue à son gendre, Henri de la Ferrière, pour quatre années, sa terre de la Fredonnière. Il meurt entre 1673 et 1680 laissant les deux enfants suivants : 1^o) Paul de Coutance, qui suit; 2^o) Elisabeth de Coutance qui épousa le 15 juin 1658, par contrat devant Charles Deniau, notaire au Maine, Henri de la Ferrière, Sgr de la Turlière, et mourut en 1663, laissant un fils, Elie de la Ferrière, qui devint Sgr de la Boulaie et du Désert. Le dit Henri de la Ferrière, la même année 1663, épousait en secondes noccs Madeleine de Liré, avec laquelle il demeura d'abord à la Fredonnière, puis au Vivier, psse d'Epuisay.

Paul II de Coutance, chev., Sgr de la Fredonnière en 1680. Il épousa Marie Grenus, de Genève. En 1685 ou 1686 il passa à l'étranger au moment de la Révocation de l'Édit de Nantes. Ses biens furent distribués à ses enfants et sa femme en demeura directrice. Il mourut avant 1695 époque où sa femme est dite sa veuve. Il paraît laisser pour enfants : 1^o) Elie-Louis, qui suit; 2^o) Marie-Catherine, qui est marraine au Temple le 29 oct. 1700.

Elie-Louis de Coutance, fils des précédents, Sgr de la Fredonnière. Il paraît être revenu comme sa sœur à la religion catholique, attendu que le 6 mai 1686, il est parrain en l'église St-Bienheure de Vendôme et en 1714 à la Chapelle-Vicomtesse. Il mourut en octobre 1736. Il avait épousé en avril 1720 Marie-Catherine Le Boulx ou Leboulz, fille de François Le Boulx, Sgr des Chauveillères et de la Chapelle-Vtesse et de Marie Dabos. Elle est qualifiée dame de la Fredonnière en 1730 et 1735 et mourut en 1749 après avoir hérité de son frère François Le Boulx, lieutenant de dragons.

La Fredonnière passa à N. de Coutance, peut-être la sœur du précédent, épouse de N. Deschelles, dont une fille Marie-Madeleine Deschelles épousa le suivant :

Louis-Charles Le Pellerin de Gauville,

chev. de St-Louis, ancien cap^{no} au régiment de Bourbonnais, Sgr du Rouvre, Merville et de la Fredonnière à cause de sa femme. — Il est qualifié Sr de la Fredonnière en 1754. En 1759 il donnait à bail la terre de la Fred. pour 1.400 livres. (N. Lebreton était alors bailli du lieu). — Le 4 octobre 1774 le sieur de Gauville ou ses héritiers vendaient la Fredonnière avec sa haute justice de la Beaufrère au suivant :

Antoine-Michel Tourtier ou Le Tourtier, Sgr de Bellande, fils de Antoine Tourtier et de Marie de Thullières, cap^{no} au rég^t de Navarre, époux de Louise-Henriette-Suzanne de Meaussé de la Rainville, fille de N. de Meaussé de la Rainville, chev., Sgr de Villebeton et de Anne-Marie-Henriette de Montigny, laquelle Suzanne fut inhumée au Temple, le 1^{er} juin 1781, à l'âge de 26 ans. Il mourut lui-même en 1806, âgé de 64 ans, et fut inhumé au Temple le 30 septembre, laissant pour héritière la suivante :

Henriette-Constance Letourtier qui le 1^{er} brumaire an VII (22 oct. 1798) épousait au Temple Jean-François, fils majeur de Jean-François [de] Salvart et d'Angélique-Victoire Vaucasson (de Vaucanson).

Leur fils Louis-Gédéon-Alfred, V^{te} de Salvart, épousait en 1831, à l'âge de 27 ans, Adélaïde-Philippe-Anais Laurens des Ondes fille de Jean-Élisabeth Laurens des Ondes et de Marie-Jeanne-Tévenette Botereau-Roussel, née à l'Île-de-Marie-Galande (Guadeloupe) en 1807. — C'est lui qui rebâtit le château de la Fredonnière vers 1855, dans les grandes dimensions où on le voit aujourd'hui. Il mourut le 13 nov. 1862 et elle le 14 avril 1897 dans sa 91^e année. Ils avaient eu pour fille la suivante :

Adélaïde-Louise-Marie de Salvart, née en 1833, qui le 24 mai 1851 épousait au Temple Abel-Louis de la Barre, âgé de 23 ans. Elle décéda à la Fredonnière le 18 mai 1888, et lui à Vendôme le 4 nov. 1902.

La Fredonnière est aujourd'hui (1902) à leur troisième fils, M. Xavier, C^{te} de la Barre de Carroi, ancien capitaine de cavalerie, époux de Mme Marthe Brac de la Perrière, dont plusieurs enfants.

Cart. Madeleine de Châteauneuf, 65 (1211). — Arch. Loiret, A 1708 (4 oct. 1774). — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 54, 222, 223; 1891, p. 153; 1894, p. 38. — *La Province du Maine*, juill. 1878 (Eug. Vallée sur les Sires de Pescheray, 1583). — *Chartes vendômoises*, 345 (1242). — *Biblioth. Nat^{le}*, Cabinet d'Hozier, 110 (Coutance) dossier 2913, f^o 5. — Eug. Vallée, *Notes généalogiques sur la famille d'Ilhers*, p. 90 (1592). — R. de Vauloger, *Généalogie de la famille de Vauloger*, p. 16. — *Bulletin*

dunois, VII, p. 396. — L'Hermite-Souliers, *La Noblesse de Touraine*, (Coutance). — Collection R. de St-Venant, liasse du Temple et liasse Oigny (1623), (notes ms. de l'abbé Chéramy). — Collection Bernault, Titres de la Fredonnière et du Moulin de Baufroy. — Arch. L.-et-Cher H, (layette de la Virginité). — Reg. du Temple, 1^{er} juin 1603, 29 oct. 1700 et XVIII^e et XIX^e siècles, *passim*. — Reg. de la Chapelle-V^{te}, 1714; de Chauvigny, 1709; de St-Mars du Cor, 1730; d'Epulsay, 1735; de la Madeleine de Vendôme, 3 janv. 1784; de St-Bienheure de Vendôme, 6 mai 1686. — Titres de la maison rue du Change, n^o 46 (1633). — *Passac*, p. 73. — Beauvais de St-Paul, pp. 402 à 404. — Pétigny, p. 613. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, pp. 471 à 473. — Launay, *Répertoire archéol. de l'arrond. de Vendôme*, p. 31. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 309. — Abbé Métais, *Les Templiers en Eure-et-Loir*, (Arch. du Dioc. de Chartres, VII, *passim*). — La Chesnaye des Bois, art. *Coutance*.

Frédullerie (La), ou l'*Aître-Frédureau*, anc. mét., c^e de Ternay ou de St-Martin-des-Bois. — Ce lieu relevait censiv^t de la seigneurie de Fains. — (Arch. L.-et-Cher, E 99).

Frédureau (Famille). — *Fleurigny, Villedrouin, Le Grand-Gué, Beauvallon, Les Luisets, La Verrerie* (de Montrouveau) *La Pommerie, Le Vivier* (de Villedieu), *Le Chaillou* (des Hermites), *La Béchardière, La Maison de la Justice* (à Montoire), XVII^e s. — *La Fosse* (de Fontaines), *La Richardière* (de Prunay), *Vaupian*, XVIII^e s. — *La Pommerie* (encore), XIX^e s. — Armes : *D'azur à 3 épis hampés de blé posés en cœur et liés en gerbe, le tout d'or.* — (*Bulletin vendômois*, 1894, p. 283.)

Frélanderie (La), anc. mét., psse de Sasnières. — Elle relevait de la Barre de Sasnières et appartenait en 1678 à Robert Michelin, sieur de la Richardière, fermier de la terre et Sgr de St-Amand. — (Titres de la terre de Sasnières).

Frélonnière (La). — Voir *Freslonnière*.

Frémellière (La) ou *Fresmaillière*. — Cet ancien fief, non autrement indiqué, était donné comme relevant à foy et h. de la Sgr de Faye. — (Titres de la terre de Faye à Mauugué [Partage de 1612]).

Frémenteau ou *Frémentel* ou *Froidmentel*. — Voir *St-Claude* ou *St-Jean-Frémentel*.

Frémonnière ou *Monouvière* (La), anc. fief qui relevait de Mondoubleau à foy et h. lige et était situé sur le chemin de Lavaré à Semur (Sarthe). — Il y a de nombreux aveux pour ce fief, qui est divisé dès le XV^e s. — Arch. Nat., P 704, n^{os} 22 à 61.

Frémont de la Merveillère (Famille). — *Bellassise* (de Pezou), *Belle-Vallee, La Grisellière* (de Pezou), *La Haie aux Chals, La Diannière*, XVII^e s. — Armes :

D'argent au chevron, surmonté d'une étoile et accompagnée de 3 épis de froment, 2 en chef et un en pointe, le tout d'azur. — (Lavieuville, 1912). — (De Maude donne à cette famille des armes différentes, ce qui paraît une erreur).

Frémont (Le), f., c^e du Plessis-Dorin.

Frène (Le). — Voir *Fresne*.

Freschines, château, c^e de Villefrancoeur, arrond. de Blois. — Aux XV^e et XVI^e siècles ce château appartenait aux Sgrs de Chichery. — A la fin de l'ancien régime, il était au grand chimiste Lavoisier. (Voir sa notice). — Voir *Chichery, Chanteloup* (de Renay), *les Effets, la Jametière*, etc.

Frésillière (La). — Voir *la Grisellière*.

Freslon (Famille). — *Les Bruyères* (de St-Martin-des-B.), *L'Habit*, XIV^e s. — Armes : *De... à 3 fleurs de lis et un lambel à 3 pendants.* — (Sceau, d'après Le Corvaisier, p. 526). — Mais Geoffroy Freslon, évêque du Mans au XIII^e s., paraît avoir des armes différentes. Et l'abbé Simon dit qu'un chevalier de cette famille était enterré à la Virginité et que sur son tombeau se voyait un écu chargé de 6 fleurs de lys. (Abbé Simon, III, p. 358).

Freslon (Geoffroy), 46^e évêque du Mans, de 1258 à 1269. — On s'accorde à dire qu'il naquit vers les Roches-l'Evêque, et qu'il était de famille noble vendômoise. L'abbé Simon pense que sa famille possédait Fargot. Mais Fargot, de son temps, paraît plutôt être à la famille Pointvillain. Il est plus vraisemblable qu'il naquit au petit manoir du Tertre qui relevait féodalement de Fargot, et autour duquel, au XV^e s. certaines terres appartenaient encore à des héritiers du nom de Freslon, ou encore à la Chauvignière qui relevait aussi de Fargot.

Geoffroy Freslon fut un évêque renommé pour ses vertus. Il s'appliqua à réformer les abus et donna un statut aux chanoines de sa cathédrale. Il était en grande estime, paraît-il, auprès du pape Clément IV.

Selon Le Corvaisier, ses armoiries, d'après son sceau, seraient : *De... à 3 fleurs de lys, et un lambel à 3 pendants.* — L'abbé Simon lui attribue un écu chargé de 6 fl. de lys, parce qu'un membre de sa famille enterré dans la chapelle de la Virginité avait sculpté sur son tombeau un personnage armé d'un écu ainsi gravé. — (Abbé Simon, III, p. 357. — *Gallia Christiana*. — *Cartul. Trinité*, 709, et IV, p. 444, note 2. — Bondonnet, *Hist. des évêques du Mans*).

Freslonnière (La), h., écart du bourg de Tréhet. — *La Frélonnière*, (Etat-maj. et cadastre). — Ancien fief appartenant

au chapitre St-Georges de Vendôme qui y avait construit une chapelle souterraine dont les ruines subsistent encore. — Ce fief relevait de Montoire à f. et h. et à un paon doré de service. — Les chanoines, au XVI^e s., l'avaient donné à bail, car on le voit en 1546 aux héritiers de déf. dame Ysabeau de Fromentières, dame de Pins et de la Freslonnière, veuve de N. de la Chataigneraye, Sgr de la Chesnuère et de la Blotinière, lesquels héritiers sont déclarés relever du chap. St-Georges, à f. et h. et à un paon doré de service. — (Arch. Nat., p. 609, f^o 44 et P. 610, f^o 40). — *Bibl. Vendôme, Album Launay*, qui reproduit les ruines de la chapelle. II, pp. 143 à 145).

Fresnais (Joseph-Pierre), homme de lettres, né à Fréteval dans le premier quart du XVIII^e s., mort vers 1789. — Il a traduit, tant de l'anglais que de l'allemand, nombre d'ouvrages dont la nomenclature est donnée par Michaud dans sa *Biographie*. Ces traductions sont aussi remarquables par l'élégance que par la précision. Il a en outre publié deux traités, l'un sur l'art de faire de la bière et l'autre sur la fabrication du pain de pomme de terre. — Fresnais avait pour gendre N. Parisot, profess. de musique à Vendôme, qui lui-même fut père d'Octave et Valentin Parizot sur lesquels des notices ont paru au *Bulletin vendômois* en 1890. — (*Biographie Michaud*. — *Dictionn. Larousse*. — *Bulletin vendômois*, 1882, p. 148; 1890, pp. 265 et suiv.).

Fresnay (Famille). — *Prépalour*, XVIII^e siècle.

Fresnay, f., c^e de Cloyes (Eure-et-Loir). — Ancien fief relevant féodalement des Turets. Aux XV^e, XVI^e et XVII^e s. il appartenait à la famille de Taix; au XVIII^e siècle à un M. de Blainville. — Cette ferme fait aujourd'hui partie de la terre de Beauvoir. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, 158, 171).

Fresnay (Le Petit), ancienne métairie, psse de Souday. — Cette métairie relevait féodalement du Petit-Souday et appartenait en 1466 à Dreux Budé. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Fresnaye (Famille de la). — *Arras*, XIV^e s. — *St-Eloy* (de Cormenon), XVII^e s. — *Villanmoy* (d'Espéreuse), XVIII^e s. — Armes : *De gueules au lion d'or, au chef d'argent, chargé de trois mouchetures d'hermines.* — (De Maude).

Fresnaye (La), aujourd'hui Boisvinet, c^e de St-Avit. — C'est le nom ancien de la métairie du domaine de Boisvinet. — Il semble avoir donné son nom à l'ancienne famille de la Fresnaye qui posséda Arras au XIV^e s. — Voir *Arras et Bois-*

vinet. — (Chartrier de Glatigny, Avenu de Boisvinet en 1633).

Fresnaye (La), f., c^o de Souday. — Cette f. composait une partie de la chapelle des Peschards en l'église de Souday, et fut vendue national¹ en 1793, pour 19.200 l. — (*Bulletin vendômois*, 1903, p. 95. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 59. — Arch. L.-et-Cher, L. 927, n^o 348).

Fresne (Le), ancien fief, paroisse d'Artins. — Il était situé au hameau de Pineau et relevait de Montoire à foy et h. simple. — M. Clément dans son travail sur Artins exprima l'idée que ce Fresne pourrait bien avoir été le *Fraxinidus in Belsia*, fondé au IX^e siècle par saint Aldric, évêque du Mans, comme colonie agricole, mais il est plus probable que la susdite fondation fut faite au Fresne de S^t-Arnoul. — Le Fresne d'Artins était encore appelé le *Fresne-S^t-Amand* par suite de sa possession par les Sgrs de S^t-Amand au XV^e s. — On l'appelait encore *Le Fief-Bertrand*. — Il est, dans les titres, tellement confondu avec Pineau, que nous sommes obligés de renvoyer à Pineau pour avoir quelques données sur ses seigneurs. — (Charles et Froger, *Gesta Aldrici*, pp. 40, 178, 179. — P. Clément, *Analyse manuscrite des titres de la Rochetourpin*. — *Bulletin vendômois*, 1896, p. 190 et 265; 1900, p. 41. — Arch. Nat., PP 50, vol. 54, n^o 83; vol. 114, n^o 64; P 662, n^o unique; P 712, n^o 177 bis. — Arch. L.-et-Cher, E 126).

Fresne (Le), château, c^o d'Authon. — Le château actuel du Fresne a été bâti en 1766 par François-Joseph Legrand de Marizy en remplacement d'un autre que l'on croit avoir été construit par Raoul Chabot et Jacqueline de Montigny sa femme, seigneur et dame du Plessis-Godehoust et du Fresne de S^t-Arnoul (ou Vieux-Fresne) entre 1543 et 1549. — Des dessins de ce premier château du XVI^e s. se trouvent dans l'*Album Launay* à la Bibliothèque de Vendôme, reproduit en partie, par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*, t. II, p. 437 (tirés de Gaignières, Bibl. Nat., Estampes, V^o 81). — Gaignières donne encore le plan de ce château et la vue du pavillon d'entrée en 1695. Il y ajoute la porte d'entrée de la chapelle surmontée des armoiries écartelées de Montigny et de Vendôme ancien; mais par une singulière erreur il donne ces armoiries comme étant celles des *Maligny*, écartelées de *Vendôme* (*ibid.*).

Bien que ce château du Fresne ne soit qu'à un kil. N.-O. de l'emplacement de l'ancien Plessis-Godehoust, il est pour-

tant probable qu'il a été construit sur un terrain situé dans la mouvance du Vieux-Fresne de S^t-Arnoul qui s'étendait fort de ce côté, et cela suffirait pour justifier son nom. De plus, l'aliénation du Plessis à Jean Moreau, au XVI^e s., laissait les possesseurs du lieu avec cette seule qualification de *Seigneurs du Fresne*, ce qui explique qu'ils aient cru devoir donner ce nom à leur nouveau manoir, l'ancien étant depuis longtemps en ruine. — On a donc confondu ce Fresne d'Authon avec le Plessis-Godehoust qu'il remplaça, et avec le Fresne de S^t-Arnoul ou Vieux-Fresne dont il prit la succession. Nous n'indiquerons donc les seigneurs du Fresne (d'Authon) qu'à partir de celui qui est censé l'avoir bâti, c'est-à-dire Paul ou Raoul Chabot. (Voir pour l'époque antérieure : *Le Plessis-Godehoust* et le *Vieux-Fresne*.)

Paul ou Raoul Chabot, seigneur de Clervaux, Baussay, Galardon, Maisoncelles, Longé et Bouloire, et, par sa femme, seigneur du Fresne, du Plessis-Godehoust et d'Auffains, chevalier de l'Ordre le 16 nov. 1567, gentilhomme de la Chambre le 27 janvier 1558, lieu^t gén. de Touraine, capitaine de gendarmerie le 16 nov. 1567, fils de Robert Chabot et d'Antoinette d'Illiers (mariés avant 1505), était né le 12 octobre 1518. Il épousa le 12 oct. 1537 Jacqueline de Montigny. Elle était fille de Jacques de Montigny et de Léonie de Ferrière; de son père, elle avait hérité des deux terres du Fresne de S^t-Arnoul ou Vieux-Fresne et du Plessis-Godehoust. En 1543, à la mort de son père, elle les porta à son mari.

Paul Chabot en 1544 portait son avenu et sa foy au duc de Vendôme pour le Plessis-Godehoust, le Luisant, Clairmarchais, la Guyerie, l'Abit et les Essarts, tous mouvants de Montoire et pour le (vieux) Fresne, mouvant de Lavardin. — Il renouvelait son avenu pour le Plessis-Godehoust en 1571, ce qui prouve qu'il avait récupéré ce fief qu'il avait vendu environ 27 ans auparavant. Il mourut en cette même année 1571, laissant sa femme Jacqueline de Montigny, veuve sans enfants. Cette dernière mourut elle-même le 18 février 1599, non sans s'être remariée le 12 août 1572 à l'âge d'environ 45 ans avec François de Daillon, seigneur de Saultraix, chevalier de l'ordre et capitaine d'une compagnie de gens d'armes, lequel mourut lui-même sans postérité en 1596. Il était alors qualifié comte du Lude, Sgr de Champchevrier, la Ferrière et Rilly, et Sénéchal d'Anjou.

Jacqueline de Montigny ne laissait pour héritiers que des collatéraux éloi-

gnés dont les principaux furent Louise de Villiers, dame d'Onglée, et Jacques Levasseur, seigneur de Cogners et de Fargot.

Louise de Villiers, devenue dame du Fresne, était alors veuve de Jean de Launay, chevalier des Ordres du Roi, seigneur d'Onglée, la Malindule, Hermet, Craon, le Bois-Cassin, Bouloire, la Coste, Mézière et le Foulou, gouverneur de Meaux. Elle était fille de Jacques de Villiers, seigneur de Mondan et de Foy de Montigny, elle-même fille de François de Montigny et de Madeleine des Fiez, lequel François était fils de Pierre de Montigny, seigneur de la Boisse (la Boiche), maître des Eaux-et-Forêts du Vendômois et de Mathurine de Vendôme, fille elle-même de Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme, seigneur de Bonneveau et de Gilette Perdriel. — Le susdit Pierre de Montigny était fils de Jacques de Montigny, seigneur du Fresne et du Plessis-Godehoust en 1437 et 1468, et de Jeanne de Créaux (ou de Préaux). — Louise de Villiers était donc bien cousine de la défunte Jacqueline au septième degré, en comptant les deux lignes. C'est elle qui eut le Fresne et le Plessis-Godehoust.

Un avenu à Montoire, non daté, fait savoir que Louise de Villiers est dame du Plessis-Gaudehoirs (*sic*), le Luisant, l'Aitre de Lanneau, Clairmarchais, la Guyerie et l'Abit. Cet avenu sans date est sans doute de peu postérieur à l'an 1600, et la dame du Fresne était alors veuve de Jean de Launay qu'elle avait perdu dès avant 1594, date du mariage de sa fille. Elle mourut elle-même en 1632 et fut inhumée le 15 décembre à Authon. Elle avait eu pour enfants : 1^o Marie de Launay, qui épousa le 10 octobre 1594 Pierre du Bois, éc^r, Sgr de Bordeaux et de la Valpéon; 2^o Foy de Launay, épouse de Jacques du Fresne; 3^o Pierre de Launay, qui suit; 4^o Nicolas de Launay, chev., Sgr de la Chèze et de Mondan, prieur de S^t-Martin de Lavardin en 1640, lequel, le 29 août 1649, épousait à Authon même Marie Chardon, dite Marie de Valence, afin de légitimer la naissance de leur fils Pierre de Launay qui fut dans la suite seigneur de la Chèze et de Nouzillé et devait devenir lui-même prieur de Lavardin en cette même année 1649. — Ces quatre enfants avaient partagé les biens de leur père le 29 déc. 1610.

Pierre de Launay, chev., Sgr d'Onglée, Jarlay, etc. Du vivant même de sa mère il rendit avenu à la châtellenie de Montoire en 1620 pour le Plessis-Godehoust, Clairmarchais, le Luisant et la Guyerie, mais peut-être n'eût-il jamais le Fresne,

car il mourut avant 1633, laissant pour veuve Anne Besnard, dame d'Hermet, qui à cette date, demeurait passe S^t-Eustache à Paris et était dite veuve de Mess. Pierre de Launay, baron d'Hermet. Ils laissaient au moins un fils, le suivant :

Pierre II de Launay, fils des précédents, qualifié seigneur du Fresne en 1643, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et lieutenant de la C^o du maréchal de Lavardin. Il décéda le 13 août 1644 étant veuf d'Urbane de la Haye, qui elle-même était décédée le 13 déc. 1633. Ils furent tous deux enterrés à Authon, où leurs tombes se voyaient encore dans l'ancienne église au XIX^e s., avec leur effigie et leurs armoiries gravées sur la pierre. Gervais Launay les reproduit en dessin dans son album à la bibl. de Vendôme ainsi que Rochambeau dans son *Vendômois*. Tous deux les ont pris dans Gaignières (voir sources). — Ils laissaient une fille qui suit :

Urbane de Launay, femme de Nicolas de S^{te}-Marthe, (et non de S^t-Martin, comme différents le nomment), chevalier, Sgr de Bochière (?), lieutenant général à Poitiers, dont elle fut la seconde femme. — En 1645, elle était déjà veuve et rendait avenu à Montoire et Lavardin pour ses terres. Elle était dite dans cet avenu fille et principale héritière, sous bénéfice d'inventaire, de Pierre de Launay, son père. (C'est par erreur que le *Bulletin vendômois* en 1860, p. 273, donne cet acte comme étant de 1445 ou 1446). — Ils laissaient pour fille la suivante :

Marie-Urbaine de S^{te}-Marthe, dame du Fresne en 1644, fille unique de feu Nicolas de S^{te}-Marthe, lieutenant général de Poitiers, seigneur du Fresne, et d'Urbaine de Launay, dame d'Onglée, mariée le 10 novembre 1652 à Louis-François Lefèvre de Caumartin, conseiller au parlement, maître des requêtes et conseiller d'Etat. Elle mourut peu après, le 15 janvier 1654. Son mari vécut jusqu'en 1687 après avoir épousé en secondes noces en 1659 Marie-Magdeleine de Verthamon dont il eut plusieurs enfants, entre autres Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, évêque de Blois de 1719 à 1733. (Voir sa notice).

De son premier mariage avec Urbaine de Launay, Louis-François Lefèvre de Caumartin avait eu un fils, Urbain, né en 1653, qui est qualifié seigneur du Fresne et d'Authon, marquis de S^t-Ange comte de Moret, baron de Baigneux, seigneur de Boissy, Tarlages-le-Fouilloux, etc., conseiller au parlement le 16 février 1674, maître des requêtes en 1682, intendant des finances en 1690

et conseiller d'Etat en 1697. Il mourut en son château de St-Ange près Fontainebleau le 2 déc. 1720, après avoir épousé le 6 juin 1680, Marie-Jeanne Quentin de Richebourg, fille unique de Charles Quentin, seigneur de Richebourg, baron de Saint-Ange, maître des requestes, et de Marie Feydeau de Brou dont quatre enfants qui n'ont vécu que peu d'années et sont morts avant lui. En 1717 il avait vendu le domaine du Fresne et du Plessis avec la plupart des terres en dépendant, tant dans la paroisse d'Authon que dans celle de St-Arnoul et Prunay au suivant :

Louis-Joseph Legrand de Marizy, avocat au parlement. On le voit en 1731 faire foy et h. au Sgr de la Rocheturpin pour la Berthelière et la Chaise qui relevaient, en partie au moins, de cette seigneurie. Il dut mourir en 1734 laissant enceinte sa femme Augustine Petiot. Un certain Charles Legrand sans doute frère du défunt était son « curateur au ventre » et Joseph Petiot de la Luisant, sans doute le père ou frère de la veuve de Marizy était tuteur de ses filles Auguste-Félicité et Anne-Françoise-Charlotte.

François-Joseph Legrand de Marizy, fils posthume des précédents, baptisé à Authon en 1734, seigneur du Fresne après son père sous la tutelle de sa mère. Il est qualifié chevalier, Sgr d'Authon, St-Arnoul, Vautourneux, Clairmarchais, etc., conseiller du roi en ses conseils, grand-maître des Eaux-et-Forêts de France au département du duché et comté de Bourgogne ; (*alias* : de Haute et Basse-Bourgogne), Bresse, Haute et Basse-Alsace. Il fit reconstruire sur plans nouveaux le château du Fresne, sur l'emplacement même où se trouvait celui du XVI^e s. La première pierre en fut posée et bénite le 23 août 1766. Les douves et les pavillons d'angle de la cour furent néanmoins conservés, ainsi que différents bâtiments de service. (L'album Launay à la bibliothèque de Vendôme, t. I, p. 52, en donne le dessin).

Legrand de Marizy, en 1791 et 1792, acheta nationalement les terres de l'abbaye de l'Etoile situées dans la commune d'Authon et environs et les annexa à son domaine du Fresne où il avait formé un grand établissement agricole et sylvicole.

Le 2 avril 1793, il fut arrêté comme suspect. On l'emmena d'abord à Blois, puis on le conduisit à Paris où il fut écroué à la Conciergerie. Ses biens furent mis sous séquestre et dilapidés. Il ne recouvra sa liberté qu'en août 1793 mais il ne put obtenir qu'en thermidor an III (août 1795) la mainlevée des scellés sur ses biens, sous prétexte que son fils, âgé de

17 ans, avait émigré, alors qu'il était simplement en pension à Corbeil.

Le 18 floréal an III, Legrand de Marizy était nommé membre correspondant de la commission d'agriculture et des Arts, juste récompense de ses efforts pour les progrès qu'il avait poursuivis dans les méthodes de culture en Vendômois.

Il avait épousé Adélaïde de la Fontaine, dont il eut : 1^o) Emilie-Françoise-Victoire, qui épousa Jules-Alexandre Arnoul de Mispau, Sgr d'Aucourt, qui devint colonel d'infanterie ; 2^o) Marie-Adélaïde-Victoire, qui devint femme de Louis-Thimotée-Charles-François, C^{te} de Cumont, off^r au Royal-Cravates ; 3^o) Louis-François-Marie-Joseph, âgé de 15 ans en 1793. — Legrand de Marizy mourut en 1803.

Ses enfants, en 1804, vendirent le Fresne et l'Etoile au suivant :

Pierre-François Cueilier Perron, dit le général Perron, ancien commandant des armées d'un prince de l'Inde. Il vint s'établir au Fresne.

La terre du Fresne, se composait alors de 3.500 arpens. Les fermes suivantes en dépendaient : Le Houssay, Clairmarchais, le Plessis, les Garions, Russon, la Rocherie, la Chaise, la Bellangerie, la Chaussée, la Charreterie, ou Charterie, la Guinarière (moulin), le Luisant, la Pilonnière, Vautourneux, la Boissière, les Trois-Chênes, la Grange, l'Épine, la Daniellerie, la Renarderie, les Pierres, Bure, le Moulin du Comte, toutes à Authon ou environs. De plus le moulin de Prazay à Montoire, enfin la Hubaudière et la Grange réunies, situées à Sasnières. — La terre de l'Etoile unie alors au Fresne comptait 580 arpens environ et les fermes suivantes : L'Etoile, la Clergerie, le Coup-de-Pied, la Rabatterie, la Fagotterie, la Fruiterie et les prés de Nouvet.

Le général Perron mourut le 23 mai 1834 à l'âge de 81 ans. (Voir sa notice).

— C'est à lui, paraît-il, qu'on doit la plantation du fameux cèdre du Liban qui décore la pelouse de façade du château et aussi sans doute le dessin remarquable des jardins du Fresne. — Il avait épousé en premières noces Madeleine Daridan ou d'Eridan (?) et en secondes noces, le 14 octobre 1807, Adélaïde-Joséphine du Trochet, fille de N. du Trochet, ancien officier, chevalier de St-Louis et de N. de Gallois de Bezay. De son premier mariage il eut une fille Madeleine-Barbe, née en 1801, qui épousa, en 1817, M. Charles-Félix-Alfred, C^{te} de Montesquiou-Fézensac qui décéda en 1847, et un fils, François-René-Joseph Perron, né en 1803, qui épousa Mlle N.

Oudinot de Reggio, fille du Maréchal, et mourut sans enfants en 1860. — De son second mariage avec Mlle du Trochet, il eut trois filles qui épousèrent l'une le C^{te} Frédéric de la Rochefoucauld, la seconde, le C^{te} Olivier de la Rochefoucauld, la troisième le C^{te} de Nansouty et un fils qui entra dans la C^{te} de Jésus. Le Fresne, à la mort du général Perron, devint la propriété de sa fille la comtesse de Montesquiou, puis de la fille de celle-ci, Mlle Madeleine-Louise-Marie-Cécile de Montesquiou-Fézensac qui le 7 octobre 1844 épousa à Authon François-Jean-Chrysostome-Charles-Gérard Lacuée, vicomte de Cessac, décédé en 1885. Sa fille épousa vers 1865 M. Roger Sauvage de Brantes qui mourut d'une chute de cheval le 10 septembre 1875, et dans la famille duquel se trouve encore la terre du Fresne aujourd'hui (1907).

D'après l'abbé Simon, t. I, p. 34, il y aurait eu, de son temps, dans la grande salle du Fresne une généalogie très complète des anciens comtes de Vendôme au XIV^e s. ; et d'après les mémoires de Duchemin, s'aurait été leurs portraits. Mais généalogie ou portraits, tout cela a disparu à l'époque de la Révolution.

Le Fresne possède aujourd'hui une chapelle domestique dans le style du XVIII^e siècle. Il est probable qu'elle existait auparavant. Sa cloche nommée Françoise-Adélaïde fut bénite le 13 août 1780, ayant pour parrain et marraine les seigneurs du lieu. Le général Perron orna cette chapelle de divers tableaux et pièces artistiques intéressants et curieux.

Il faut prendre garde de confondre ce Fresne d'Authon avec celui de St-Arnoul auquel il a succédé, et aussi avec celui de Rorthé appelé aussi le Fresne-Savary, enfin avec le Fresne d'Artins appelé aussi, ce dernier, le *Fresne-St-Amand*, pour avoir été possédé par les seigneurs de St-Amand.

Arch. Nat., P 603, n^o 1 ; P 606, n^o 1 ; P 657, n^o 9 ; P 662, n^o 1 ; P 712, n^o 164 ; P 714, n^o 199 ou XXI ; PP 50, vol. 52, n^o 1 à 7 ; vol. 114, n^o 31. — Bibl. Vendôme, Manuscrits, 1^o Fonds Trémault, Carton des Fiefs (Le Fresne) ; 2^o Album Launay, H, pp. 50 à 52 ; 3^o Mémoires de Duchemin, III, p. 106. — *Annales Norbertines*, 1886 à 1889 (Abbaye de l'Etoile (*passim*). — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 425, 427, 428, 437 à 440. — Fleury-Vindry, *Dictionnaire de l'Etat-major français au XVI^e s.*, Gendarmerie, pp. 123 et 188. — *Le Laboureur*, *Additions aux mémoires de Castelneau*, III, p. 170. — *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 1906, n^o 1123. — Abbé Simon, I, p. 134. — Courcelles, *Généalogie de Caumartin*. — Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin, et notes sur les émigrés de Montoire. — Arch. L.-et-Cher, H, Titres de St-Georges (Hasse de Posse-Pou-

rière). — *Bulletin vendômois*, 1860, p. 273 ; 1899, p. 270¹ — Reg. d'Authon, 1603, 1620, 1621, 1623, 1630, 1632, 1643, 1649, 1656, 1659, 1790. — Launay, *Répertoire archéol. de l'arrond. de Vendôme*, p. 93. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 260. — D'Achon, *Les Seigneurs de Courceuvres*, pp. 161 et 162. (Launay-Villiers). — Carré de Buserolle (au mot *Touraine*, p. 153). — *Biblioth. de la Soc. Archéol.*, *Mémoires de Duchemin* (Brouillon), p. 355 *in fine*. — *Bibl. Nat.* : 1^o (Estantes) Gaignières, Oa 18, f^o 71 à 72, Pe 1b, f^o 88, Va 80 ; Pe, 11c f^o 33 ; 2^o (Imprimés), Bouchot, *Inventaire de Gaignières*, n^o 5354 à 5356.

Fresne (Le vieux), c^o de St-Arnoul. — Voir *Vieux-Fresne*.

Fresne (Le), c^o de Valennes (Sarthe). Ce lieu passe pour être le *Fraxinus in finibus Balian*, c'est-à-dire le Frêne sur les confins de Baillou, où St-Aldric, évêque du Mans au IX^e s., avait formé un de ses établissements agricoles. — (*Charles vendômois*, 17).

Fresnes (Le lieu des) ou la *Croix de Pierre*, c^o de St-Amand, écart du bourg.

Fretay, château et fermes, c^o de Savigny. — *Frelé*, XV^e au XVII^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de Savigny. — En 1545 il se composait de trois métairies comprenant 480 septérées ou environ.

Au XV^e s., ce fief est à la famille de la Beschère ou la Beschère. — Avant 1467 à Jehan de la Beschère, Sgr de Fretay et du Jardin. — En 1467, à Pierre de la Beschère. — En 1470, à Jehan de la Beschère, Sgr de la Fertière, du Bruel et de Fretay, qui rend aveu à Savigny. — En 1545 à Jacques de la Beschère, époux de Jeanne ou Jacqueline de Tibivilliers, laquelle, étant veuve avant 1550, épousa en secondes noces Hugues de Vancé, Sgr de Villiers, cinquième fils de Calais de Vancé, Sgr de la Barre et de Jeanne d'Aumont. C'est à lui qu'on attribue la construction du château de Fretay, bien que le style paraisse en être d'une date postérieure. Il mourut à Fretay en 1562 après avoir fait donation de tous ses biens à son épouse. — Fretay alla à sa fille, la suivante :

Jacqueline de la Beschère, femme de François de Salmon, Sgr du Chatellier, qu'elle épousa en 1563 et à qui elle apporta la Fertière, puis Fretay. Elle légua ou vendit au suivant :

Antoine Mellet, Sgr de Fretay et de Landes, cité dans un aveu du Chatellier en 1583. Il est époux de Antoinette de la Bonninière et meurt avant 1588 laissant une fille, Antoinette, qui fut marraine en 1587 et un fils posthume, ou du moins baptisé après la mort de son père, qui suit :

Jean de Mellet, éc^r, baptisé à Cellé le 14 janvier 1588. — Il est Sgr de Fretay

et de la Borde des Landes dès son baptême, puis de la Tomassière et des Orgères, et en 1627 gouverneur pour le roi du duché de Vendôme. Il avait épousé vers 1607 Suzanne, baptisée à Savigny le 22 février 1587, fille et 6^e enfant de Gilles de Ronsard, Sgr de Glatigny et de la Linoterie et de Françoise-Marguerite de Taillevis. Il mourut avant 1638 et elle fut inhumée à Cellé le 12 octobre 1661. Ils avaient eu onze enfants, (d'après Pasty), parmi lesquels les suivants : 1^o) Antoinette, née en 1609 ; 2^o) Jeanne, née en 1610 ; 3^o) Jean, qui suit ; 4^o) Charlotte, née en 1613, dont le fils fut Sgr de F. après son oncle ; 5^o) François, né en 1616 ; 6^o) Charles, né en 1617 ; 7^o) Renée, née en 1619, marraine à Savigny en 1667 ; 8^o) Suzanne, qui est marraine à Savigny en 1651.

Jean II de Mellet, Sgr de Fretay. Il est capitaine au régiment de Périgord en 1643. Il semble n'avoir pas eu d'enfants et avoir laissé Fretay à son neveu le suivant :

Louis de Jousselin, qui paraît comme seigneur de Freté et des Landes en 1687 dans un aveu du Chatellier (Arch. Nat., P 695, n^o 1) pour cause d'héritage de son grand-père maternel. Il est fils de Mathurin ou Martin Jousselin, seigneur de la Roche, demeurant paroisse de Giseux au diocèse d'Angers, et de Charlotte de Mellet. Il épousa en premières noces, le 2 févr. 1676, Elisabeth, fille de N. du Bellay, chev. Sgr du Plessis-Raganne et de Renée de Juiteau, et en secondes noces, le 21 mars 1685, Françoise Aubry, veuve de Henri Quirit, éc^r, Sr de Vauricher, dont il eut les enfants suivants qui partagèrent le 15 déc. 1714 : 1^o) Louis-François, qui suit ; 2^o) Louis-René, qui fut seigneur de la Roche et dont sont issus les MM^{es} de Jousselin actuels ; 3^o) Madeleine-Françoise, qui, le 3 oct. 1734, épousait à St-Quentin, Balthazar de Marescot, Sr de Chalay et mourut en juin 1747.

Louis-François de Jousselin, Sgr de Fretay et de la Charmoie. Vers 1736 il rendit son aveu à Savigny pour son fief de Fretay qui était dit d'un revenu d'environ 100 livres. Il vivait encore en 1756. Il avait épousé Françoise de Berthé ou de Bertheré, qui fut inhumée à Savigny le 9 oct. 1761 âgée de 72 ans, et dont il avait eu : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Anne-Louise, inhumée à Savigny le 9 avril 1788 ; 3^o) Geneviève, bapt. le 5 janv. 1724 et inhumée à Savigny le 22 juil. 1791.

François de Jousselin, chev., Sgr de Freté, les Orgères, Landes, etc., officier au régiment de Chartres-Infanterie, baptisé le 7 juin 1726 à Savigny. Il épousa

au Mans par contrat devant Martigné, le 18 février 1754, Marie-Marthe Négrier de la Guérinière, fille de Gabriel Négrier, conseiller au présidial du Mans et de défunte Jeanne Foucauld. Il en eut : 1^o) François-Gabriel-René, baptisé à Savigny le 13 nov. 1754 ; 2^o) Louis-Gabriel-François, le 24 mars 1756, à Cellé ; 3^o) Marie-Flore-Françoise, baptisée à Savigny, le 11 mai 1757 ; 4^o) François-Gabriel, le 25 sept. 1761 ; 5^o) Charles-François-Adrien, le 15 févr. 1765.

Au moment de la Révolution, François Jousselin et Marthe Négrier se retirèrent à Montoire. Leur bien de Fretay fut saisi sous prétexte qu'ils étaient père et mère d'émigrés. Ils avaient abandonné la terre de Fretay à leur fils aîné, moyennant rente viagère. Ces biens se composaient alors de la terre de Fretay, la métairie du Bois et celle des Orgères, mais étaient mis sous séquestre ; les vieillards tombèrent alors dans le dénuement. On leur rendit leur pension après quatre années de réclamations et de misères. A cause de cette rente, ces biens ne furent pas vendus.

En 1821, Fretay était à Marie-Flore-Françoise Jousselin de Fretay, veuve de Joseph-Nicolas Després de Maupertuy, marraine de la cloche de Savigny le 2 octobre, avec comme parrain, Philippe-Jérôme-Gaucher de Passac, chevalier, ancien chef de bataillon d'Artillerie, chev. de St-Louis (l'historien du Vendômois).

La terre de Fretay, de même que la Fertière, paraît passer ensuite à la famille de Sarrazin. — En 1846 elle appartenait à Jean-Baptiste Barbat du Clozel et à Adrienne-Marie-Denise de Sarrazin, son épouse. Elle fut saisie sur eux et vendue à la requête de Jules de Clinchamps, créancier, le 7 avril 1846. — Elle se composait alors du château et de la basse-cour, de la ferme du Petit-Bois et de celle du Puits. Elle fut alors achetée par M. Guiauchin, officier de cavalerie en retraite, demeurant à Montoire.

Le château se compose d'un bâtiment de cinq fenêtres de façade flanqué de deux tourelles, bâti dans une enceinte circulaire de douves de 40 m. de diamètre environ. Les douves d'environ 10 m. de large sont maçonnées des deux côtés. Une lithographie représentant le château de Fretay se trouve au journal *Le Loir*, du 7 avril 1846.

Arch. Nat., P 695, n^o 1 ; P 697, n^o 1 ; P 698, n^o 1 ; P 699, n^o 2 ; P 700, n^o 9 à 13. — Arch. L.-et-Cher, E 276 ; L 931 (Émigrés de Mondoubleau), pp. 164 à 167. — Arch. du Cognier, E 33, n^o 3. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 169 ; 1900, p. 321. — *Revue du Maine*, 1884, pp. 125 et 126. — Mairie de Montoire, Papiers des Émigrés. — P. Clément,

Notes ms. sur les Émigrés de Montoire. — Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty de la Hillaie (Celle). — Abbé Froger, *Généalogie de Pansay*, p. 22 (1550). — D'Hozier, Registre IV, *Généalogie de Salmon* (1563). — Chartrier du château des Minières, *Généalogie ms. de la famille Marescot* (1734). — Rochambeau, *La famille de Roucard* (1627). — Collection R. de St-Venant, liasse Villenble, dossier Chanteloup (1612). — Carré de Busserolle, *Le Van*, p. 375 (1729). — *Le Loir*, du 16 janv. et 7 avril 1846. — Passac, p. 73. — Énault et Chambois, *Inventory des Minutes des Notaires du Mans*, V, p. 159 (1754). — Registres de Savigny, xvii^e et xviii^e s., *passim*, et 2 oct. 1821. — C^{te} Charles de Beaumont, *Généalogie de la famille de la Bonnière* p. 240. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 515. — Reg. de Cellé, 1587, 1609 à 1619, 1629, 11 juin 1637, 1641, 1643, 1649, 1697, 24 mars 1756, 25 sept. 1761. — Notes ms. de M. Regnault de Beaucaron sur famille de Jousselin.

Fretay (Le), h., c^o de Villeromain. — *Fretail*, (Cassini). — Ce lieu relevait censivement de la seigneurie de Pray. — (Arch. Nat., P 704, n^o 142).

Fréteval (Famille de). — *Fréteval et Mondoubleau*, xi^e, xii^e et xiii^e siècles. — Armes : D'argent à deux fasces de gueules, à l'orle de 6 ou 8 merlettes. — (Sceaux des Cartulaires).

Fréteval, bourg et c^o du canton de Morée, à 2 kil. sud-ouest de ce chef-lieu et à 18 kil. nord de Vendôme. — *Fréteval-lum*, xi^e s. (Cartul. Blésois de Marm. 44). — *Fractavallis*, xi^e au xiii^e s. (Cartul. dunois de Marm.). — *Frætevalium*, xiii^e s. (Cart. vendômois de Marm., 33 A). — *Frætevalis*, xii^e s. (Cart. de Tiron, 141). — *Locus fractævallensis*, 1216 ; *Fræteval*, xiii^e s. (Cart. Dunois de Marm., 226 et 282). — *Fræteval*, *Fræteval*, *Fracteval*, xiii^e s. (Cart. de la Madeleine de Châteaudun). — *Froiteval*, xv^e s. (Cart. blésois de Marm.). — *Fræteval*, xvi^e s. (Arch. L.-et-Cher, G 1510). — *Fréteval*, (Cassini, Etat-Major, etc.).

On s'est livré à bien des dissertations sur l'étymologie du mot *Fréteval*. La plus probable de ces étymologies est la suivante : *Fractæ vallis*, vallée enfrêtée ou brisée (enfractée) du mot *Fraicte* ou *Frette* qui veut dire *Anfractuosité* (Dictionn. de Godefroid). — Ce nom viendrait de la forme brisée de son ravin dont le cours a été quelque peu régularisé, redressé et contenu au xix^e siècle, dans le but de préserver l'usine située au bas du ravin, des dégâts causés par l'invasion des eaux.

Cette commune est bornée au nord par St-Hilaire, à l'est par Morée et la Bosse (cette dernière étant de l'arrondissement de Blois) ; au sud par Lignières et Pezou, à l'ouest par Busloup. — Elle est arrosée par le Loir qui la traverse du

nord-est au sud-ouest et la sépare en deux parties à peu près égales. — Une fontaine marécageuse l'arrose encore au nord du bourg et fournit un petit ruisseau qui va se jeter dans le Loir. Une autre arrose ses anciens fossés, vers le nord. Une troisième se trouve à l'Ormoise, dont le ruisseau se jette incontinent dans le Loir. — La route du Mans à Orléans traverse son bourg et passe sur son pont jeté sur le Loir. La grande route nationale de Paris en Espagne la coupe aussi à l'ouest. — Le bourg de Fréteval possède une station du chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme (C^{te} d'Orléans).

Lieux habités. — Le bourg qui compte 610 habitants en 1906 (en y comprenant la Perrine et Fontenaille-les-Forges ou *le Fourneau*). — Le Plessis-Hamelin, anc. fief, 86 hab. — La Buzellerie, 29 hab. — La Montballière, 35 hab. — Courcelles, anc. fief, 53 hab. — Les Boulelets, ancien manoir et fief. — L'Ormoise, ancien manoir et fief. — La Maladrie, ancienne chapelle. — Villée ou Villez. — La Galardière. — Le Puits-Souriau. — La Chouarderie. — La Maçonnerie. — Les Cloeaux. — Beauregard. — Morville, ancien manoir. — La Musse, ancien manoir. — La Montpitrière ou Maupitière, ancien manoir. — Les Fossés-Rouges. — Pallouel. — La Haie-Cochereau. — La Tuilerie. — Rocheux, château, ancien fief. — La Louisière. — Et en plus, les maisonnettes du ch. de fer n^{os} 111, 112, 113, 114 et 115.

Lieux dits : *La Perrine* (ancien fief), le Clos-des-Gardes, la Gueule-Noire, l'Usage-d'Alicante, la Vallée-aux-Roux, les Thurets, la Cohue, la Fosse-aux-Renards, le Tertre-Judas, la Baroche, le Bouclou, les Louettes, la Sola, la Grimaudière, les Clos-Chabris, la Guellerie, la Fosse-à-Rouilleau, la Fosse-Griveau, Rambouillet, la Goutte-d'Or, les Cercueils, les Mardelles, la Noue-Halé, *St-Lubin*, (ancienne église et paroisse), le Carcan, le Temple, la Tarannerie, les Prés-St-André, les Prés-du-Gouffre, la Tour (ruines), les Belles-Mesles, la Haute-Tasse, le Patabois ou la Pâte-à-Bois, la Canardie, le Champ-Morin, le *Patis-Aulard*, la Vallée-aux-Cerfs, la Fosse-aux-Chats, la Rue-Creuse, la Carbonnière, la Huchallerie, l'Epaule-de-Mouton, la Sourderie, la Grosse-Borne, la Trogne-Nouzillard, la Ploutière, la Fosse-du-Goutet ou du Garulet, l'Encreuse, le Château-Martin, le Bois de la Tirelle, la Léaudière, la Butte, la Jauge, les Nouses-Salées, les Nouses de M. de Bouville, l'Étang-Gillard, la Noue-Châtrée, la Noue-Salomon, la Butellerie, le

Clos-aux-Auteurs, le Buisson-Truand, le Clos-Chublin, la Pièce du Pasteur, la Proustière, la Vallée de la Ganarderie, l'Étang-Cohaire, le Bois-Fargault, Hali-gan, les Raffaux, le Regard, la Huberdière, la Fontaine-Chevoleau, le Bois-de Refuge, le May, la Cerbonnière, la Maçonnerie, les Fousserets, la Quellerie, la Chouardière, la Fosse-Griveau, la Jolivière, l'Éureuse, les Buissons-Deselles, le Poirier des Careaux, la Mesnaye, la Haie-Rotrou, la Noue-Grenouilleau, la Noue des Hardouins, Yvonneau, le Puis-soreau, le Bois-Molière, le Chemin de Bourfin (ou de Bois-Ruffin), la Chevalle-rie, la Quellerie ou Clos-Chabin, les Etrets, ancien fief, le Platard, la Caladrie, le Gué-S^t-Lubin, l'Arrivoir, les Arches, les Chimuids, les Cermois, la Rabisière, la Côte de Brise-Col, le Bourg-aux-Moines, la Motte du Mée, le Champ-au-Dieu, le Clos de la Bazoche, le Buisson de Che-vernay, la Prairie-S^t-Nicolas, le Jardin-des Poullyes, la Ticherie, la Jameterie, la Chabinière, le Chemin-Bertault, le Pré de la Bouteloue, l'Étang de la Cohaire, le Chemin de Monseigneur, l'Islet des Bre-cheriaux, le Buisson des Fourches, le Gouettelement, le Gènebrement, Boule-bonne, Lairie, le Marchais-au-Collard, la Thierrie, Villeboislin, la Sinellière, (ancien fief), Lorscheidière, la Bazoche, le Temple, la Tour de Grisset, la Motte de May, S^t-Evrault, la Fontaine des Poulies, la Morteveille, les Fossés-Martinet, l'Es-pau, etc.

Superficie : 2.176 hectares dont 1.328 de terres, 116 de prés, 436 de bois, ces der-niers presque tous dans la forêt. — Altitude du bourg : 88 m. — Cadastre terminé en 1832, par Pluchard, géomètre. — Poste du lieu. — Perception de Pezou. — As-semblées le premier dimanche de mai et le dimanche après le 15 septembre.

Population : 100 feux sur la paroisse seule de S^t-Nicolas au XIII^e siècle. — 160 feux au XVIII^e s. (sur S^t-Nicolas et S^t-Victor réunis). — 378 habitants en 1805 (avant la réunion avec S^t-Lubin-des-Prés). — 624 hab. en 1812 (après la réunion). — 764 hab. en 1823. — 762 en 1831. — 896 en 1838. — 900 en 1841. — 847 en 1846. — 871 en 1851. — 909 en 1856. — 979 en 1861. — 1.025 en 1866. — 973 en 1872. — 975 en 1876. — 945 en 1881. — 1.020 en 1886. — 1.012 en 1891. — 976 en 1896. — 957 en 1901. — 957 (?) en 1906. — 1.092 en 1911. — (Les fluctua-tions assez grandes de la population de cette commune proviennent en général de la plus ou moins grande prospérité de son industrie (fonderie et papeterie).

Les registres de l'Etat-civil de Fréteval

(S^t-Nicolas et S^t-Victor) commencent en l'année 1601 avec plusieurs interruptions. Ils paraissent confondus avec ceux de S^t-Lubin qui fut annexé à Fréteval en 1811. — Noms principaux qu'on y ren-contre : De Bruet, Graffard, Aulde, Le-maire de la Motte, du Plessis-Beaujeu, Dugué (notaire), S^{te}-Fère de Blancaffort, Francesqui, Le Porquier, Desercily-d'Ar-chemont, du Plessis-S^t-Hilaire, Belar-mont, Renty, de More, Certon de Ver-rière, Beauxoncles, Rochechouart, Lou-vet de Grandmaison, du Plessis de la Motte, Remilly, Marvilliers, d'Orléans duc de Longueville, Françoise de Lor-raine, duchesse de Vendôme, Béquignon des Bretonnières, Vignon (lieut^e gen^l de Fréteval), Baudron (notaire), Libéault, Noyer (notaire), Sarcilly de Beauregard, Michaux d'Harbouville, Ragot (procu-reur fiscal), Connabert, de Lormaye, Pelissier de Boiscargue, Liauzu de la Devèze, Baillehache, Goulaine, de Bruc, de Laage, Goulliart de Pellouelle, Le Trosne, Feuquières, etc.

Curés de S^t-Nicolas et de S^t-Victor de Fréteval : (Les deux églises ayant le même desservant) : Benedictus, presbiter sancti Nicholai, 1142 (Cart. Tiron 267). — Jean Hue, 1485 (avant Jousseaulme). — Gilles Jousseaulme, curé de S^t-Nicolas et de S^t-Victor de F., 1485 (Cart. blés. de Marm. 570). — Nicolas Mallemert, 1582 (Arch. L.-et-Cher, E 39). — Gilles Ragot, 1599. — Jean Bigot, licencié en droit canon, 1618. Il teste en 1635. — Pierre Voysin, prêtre, maître es arts, curé des églises S^t-Nicolas et S^t-Victor de Fréteval, 1641. — Pierre Bouthereou, prêtre, religieux ancien de S^t-Benoit, bachelier en droit canon, *prieur-curé*, 1643 ; accusé de crimes, il fut emmené prisonnier à Vendôme par ordre de l'évêque de Chartres le 24 mars 1647 (Registres paroissiaux de Morée). — Courtin, 1671. — René Bernier, vicaire desservant, puis curé, 1655. — Bruneau, curé, 1689. — Claude Pardessus, 1689. — Pellissier de Boiscargue, curé de S^t-Lubin et de S^t-Nicolas de Fréteval, 1710. — Louis Vénier, 1722. — Guillaume Baillet, 1734. — Lecestre, 1734. — Jean Liauzu de la Devèze, prêtre du diocèse de Castres, bachelier en droit et chanoine de la S^{te}-Chapelle du Dunois, 1754 et doyen rural en 1766. — Chatignier, curé de Lignières et de Fréteval puis de Fréteval seulement, 1779 ; doyen rural en 1780. — Jean-Louis Rafarin, 1781. — Oury, 1783. — Digo-ville, 1787. — Chaillou, 1787. — Buffe-reau, curé de S^t-Lubin, desservant Fréte-val, 1792. — Coustard, curé de Fréteval, desservant S^t-Lubin, 1792 et 1793, puis officier public....

Curés de Fréteval et S^t-Lubin. — Tho-mas Maraille, 1802. — Jacques Ferre-bœuf, 1834. — Bruyère, 1838, devenu curé uniquement de Fréteval vers 1852. — Yvon, 1878. — Haugazeau, 1882. — Seveau, 1913.

Maires : Jean Champion, 1790. — Nicolas Coustard, officier public, 1793. — François-Pierre-Paul Boys, 1794. — J.-Baptiste Augis, 1797. — Jean-Bap-tiste Bonneau, 1805. — Le Trosne de Morville, 1815. — Davezé, 1830. — Rolle, 1834. — Davezé, 1837. — Loiseau, 1846. — Bruère, 1870. — Davezé, 1878. — Desvaux, 1888. — Doré, 1896. — Desvaux, 1900. — Taureau, 1904.

Avant la Révolution, la paroisse de S^t-Nicolas de Fréteval était le siège d'un doyenné de l'archidiaconé de Vendôme qui comprenait les onze paroisses sui-vantes : S^t-Nicolas et S^t-Victor de Fréte-val, Lignières, Lisle, Moisy, Morée, Pezou, S^t-Firmin-des-Prés, S^t-Hilaire-la-Gravelle, S^t-Lubin-des-Prés et S^t-Onen. — Elle était du Bailliage de Blois, Election de Châteaudun. L'abbé de Marmoutier pré-sentait à la Cure S^t-Nicolas, qui au XIII^e siècle était d'un revenu de 12 livres et de 800 livres au XVIII^e.

L'église de Fréteval a pour patron saint Nicolas. (Pour la vie de saint Nico-las, voir *Fouteaux*). Elle se compose d'un grand bâtiment de 30 mètres environ de longueur sur 11 m. de largeur. On y voit des traces du XII^e ou XIII^e siècle. Mais la nef paraît n'être pas antérieure au XV^e et est accompagnée d'un clocher qui semble seulement du XVIII^e.

Cette église possède deux cloches. La plus grande est de 1834, bénite par M. Fabre des Essarts, vicaire général de Blois (qui fut depuis évêque du diocèse) et nommée Madeleine-Césarine, ayant pour parrain M. Jean-Jacques Davezé, maire, et marraine Mlle Césarine Loiseau.

La plus petite est de 1817, ayant pour parrain M. Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval, vicomte de Montmorency, pair de France, et pour mar-raine haute et puissante Dame Pauline-Hortance (*sic*) d'Albert de Luynes, vi-comtesse de Montmorency. — Thomas Moraille, curé, et Le Trosne de Morville, maire.

Ces cloches en remplaçaient d'autres dont mention est faite aux registres pa-roissiaux avec leurs inscriptions.

La première, bénite le 9 nov. 1767 « mise sous l'invocation de la Très Sainte Vierge Marie, par très haut et très puissant sei-gneur Monseigneur Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, prince de Neufchâtel et

de Valengin en Suisse et d'Orange, mar-quis de Seillac et de Dangeau, comte de Tours et de Dunois, baron de Fréteval et de Marchenoir, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, col-onel général des dragons, gouverneur et lieutenant général pour le Roy de la ville, Prévosté, Vicomté de Paris et par très haute et très puissante dame Madame Henriette-Nicole d'Egmont-Pignatelli, duchesse de Luynes et de Chevreuse, dame d'honneur de la reine.

La seconde cloche était bénite le 10 mai 1787 et nommée Charlotte-Hor-tense-Joseph-Dunois, par Charles-Marie Paul-André d'Albert de Chevreuse et par Dlle Hortense d'Albert, tous deux enfants mineurs de Monseigneur Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, prince de Neufchâtel, comte de Dunois, baron de Fréteval, et de dame Elisabeth de Montmorency-Laval, son épouse, du-chesse de Luynes et de Chevreuse, dame du Palais de la Reine.

Dans cette église, se voient deux plaques funéraires en marbre noir sur lesquelles on lit les inscriptions suivantes :

1^{re} : « Cy devant gisent les corps de honn^{tes} personnes Guillaume Vignon, vivant marchand bourgeois de cette ville et Jehanne Salmon sa femme. Lequel Vignon décéda le XXIX janvier M. D. XCI, et la dite Salmon le XVIII may M. D. C. VI.

— Gist aussi le corps de hon. femme Claude Moron, vivant femme de honorable Maître Claude Vignon, conseiller et secrétaire du Roy, laquelle, âgée de XXII ans décéda le XI avril M. D. XCV. — Il y a fonda-tion en ceste église par les prédécesseurs du dict Vignon pour célébrer chacune septmaine une messe au jour de jeudi, et les prières tous les dimanches que les procu-reurs de la dite église sont tenus de faire dire et célébrer. Le dict Vignon, secrétaire du Roy, décéda à Paris le V de fevrier 1623 et gist à S^t-Germain de L'Auxerrois. — Priez Dieu pour leurs âmes.

La seconde plaque : — I. M. — Cy devant gisent honorables personnes maître René Vié et Marie Guerrand sa femme — décédez le mary en 1587 et la femme en 1623. — Req. in pace. — Jean Vié, leur filz, procureur du présidial de Blois, leur a fait dresser cette épitaphe en 1628.

Cette église S^t-Nicolas de Fréteval n'était pas paroissiale tout d'abord ; elle avait été simplement chapelle du prieuré et était construite sur le territoire de la paroisse S^t-Lubin-des-Prés, qui couvrait toute la rive droite du Loir et même partie de la rive gauche sur le coteau ;

sur le sol de cette paroisse s'est formé le village de Fréteval.

Mais cette église dut obtenir de devenir paroissiale, tout d'abord pour les habitants du Bourg-aux-Moines, puis de toute la petite agglomération *intra muros*. Les moines fournissaient un curé à la paroisse S^t-Victor qui se trouvait en face sur le coteau et ce curé était dit en même temps curé de S^t-Nicolas et S^t-Victor de Fréteval, avant comme après la destruction de l'église S^t-Victor au XVI^e s. — Voir S^t-Lubin-des-Prés et S^t-Victor-de-Fréteval.

Dans le bourg de Fréteval se rencontrent plusieurs maisons des XVI^e et XVII^e s., qui témoignent de son ancienne importance. Ce bourg lui-même est composé de plusieurs parties. Deux rues principales le coupent en forme de croix. La première qu'on appelle la rue Vendômoise va de la Porte Vendômoise à l'église. Elle prête son sol en partie à la route du Mans à Orléans. Elle a, sur la droite, le faubourg de l'Arche qu'on appelle Bourdelache qui s'adosse aux prés longeant la rivière. A gauche est le pâté de maisons appelé La Véronnière ou Bourg-Neuf, puis après la rue transversale, qui mène de la gare au pont, se trouve le Bourg-aux-Moines, parce que ce pâté de maisons se trouvait dans la censive de Marmoutier, c'est-à-dire du prieuré. Ce fut là l'embryon du bourg de Fréteval. Ce Bourg-aux-Moines possède un mail planté de tilleuls en 1801 par les soins de M. Morais, prêtre, qui peu après devait devenir curé.

La rue transversale, appelée aussi Grande Rue et encore Rue du Pont, coupe la première à angle droit. Elle mène de la gare au pont et à partir de la rue Vendômoise prête son sol à la grande route du Mans à Orléans qui tourne ici à angle droit. Les maisons à droite de cette rue en allant au pont étaient dans la censive du château et celles à gauche étaient dans celle de l'Ormois. — Une troisième rue traverse encore la Véronnière et aussi le Bourg-aux-Moines, parallèlement à la rue Vendômoise. Elle s'appelle la Rue des Prêtres; elle longe l'église et sort par la Porte du Prieuré pour aller à Morville et S^t-Lubin par le chemin dit de Monseigneur.

Le bourg de Fréteval avait été fortifié au moyen-âge, on ne sait au juste l'époque, probablement au XIV^e s. Une partie des remparts existent encore mais déformés et appropriés aux besoins des propriétaires riverains entre lesquels ils sont partagés. Il en subsiste encore quelques tours.

Les fossés de défense de l'ancienne ville

fortifiée subsistent encore, en partie comblés; leurs boulevards ont été plantés de marronniers en 1825 par les soins de M. Letrosne de Morville, alors maire de Fréteval. Ces fossés et boulevards contribuent à donner à cette petite ville un aspect des plus pittoresques. — Hors des remparts se rencontrent les restes d'une chapelle dédiée à Sainte Philomène. Cette chapelle est aujourd'hui convertie en maison d'habitation. Elle avait été bâtie par M. Ferrebœuf, curé de Fréteval, vers 1835 et fut vendue par son successeur, M. Bruyère, vers 1850. Les reliques de la Sainte en avaient été rapportées de Rome en 1802. Elles sont aujourd'hui déposées dans l'église où un autel est dédié à son culte.

Le bourg de Fréteval se prolongeait de l'autre côté du Loir au pied du château et les murailles qui descendaient du château formaient ainsi, entre le coteau et la rivière du Loir, un enclos qui servait de baille extérieure au château, comme la rue Ferme à Vendôme. Cette partie était défendue par deux portes, la porte S^t-Victor et celle de l'Hallean ou Lalleau, appelée aussi Porte-Moutonne et encore Porte-Blésoise, parce que le chemin de Fréteval à Blois sortait par cette porte. Dans cette baille étaient compris deux fiefs, ceux de la Perrine et de Fontenaille. Sur Fontenaille a été établie au XVIII^e siècle une fonderie de fer. (Voir Fontenaille).

A deux kilomètres à l'ouest de Fréteval se rencontre un dolmen situé dans une sablière. Par le fait qu'on a tiré du sable jusque sous ses supports, ce dolmen est aujourd'hui renversé. Il a été décrit par Launay dans sa brochure *Dolmens..... du Vendômois*.

La voie romaine du Mans à Orléans passait non loin de Fréteval et venait s'y croiser avec celle de Châteaudun à Blois. Sur le territoire de la commune, à un kilomètre au nord du bourg se rencontre un petit temple romain en ruine, mais assez bien conservé. On l'appelle La Tour de Grisset (voir ce nom).

Faits historiques. — Pétigny, dans son *Histoire du Vendômois*, prétend que Fréteval avait fait partie du Vendômois jusqu'au X^e siècle, époque où Thibault le Tricheur, C^{te} de Blois, s'en empara pour réunir cette contrée à ses États. Mais Pétigny ne fournit pas la source de ce renseignement et comme il dit le château de Fréteval construit par Thibault le Tricheur, alors qu'on sait aujourd'hui que ce château ne date que du XI^e s., il paraît que Pétigny est dans l'erreur.

Il n'est vraiment question du nom de

Fréteval qu'au onzième siècle, époque où furent fondés le prieuré et le château. (Voir plus loin *Château et Seigneurie*). — Un siècle plus tard, en 1154, eut lieu non loin de là un combat qui n'a pas laissé grand souvenir et fut pourtant important. Le roi d'Angleterre Henri II voulant se venger de Thibaut V, comte de Blois, qui avait fait périr Sulpice d'Amboise dans les supplices, assembla ses troupes à Vendôme qui alors lui appartenait et marcha sur Fréteval. Il rencontra au sortir des marais de Chichery, dans la plaine de Lignéres, la garnison de Fréteval qui attaqua les troupes anglaises et les défit complètement. Le roi parvint à regagner Vendôme, mais son frère Geoffroy d'Anjou fut pris et resta prisonnier du Comte de Blois. Pour le racheter, le roi d'Angleterre fut obligé de céder Chaumont au C^{te} de Blois qui fit raser cette forteresse.

Quatre ans après (1158) eut lieu un traité entre Louis VII, roi de France et Henri II, par lequel Fréteval fut une des places remises à Henri II. La forteresse passa ainsi de la main des comtes de Blois à celles du roi d'Angleterre.

En 1170 eut lieu ce que l'on a appelé l'Entrevue de Fréteval. Cette entrevue se fit, non à Fréteval même, mais dans un pré verdoyant entre Fréteval et Viévy. Là se rencontrèrent les deux rois de France et d'Angleterre, Louis VII et Henri II, pour traiter de la paix entre les deux nations. — C'est là que se fit sur les instances du roi de France la réconciliation entre le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, qui avait été son chancelier et s'était réfugié en France pour fuir la colère de son roi auquel il avait résisté alors que ce roi voulait se mêler des affaires de l'église. Peu de mois après, l'archevêque de Cantorbéry était assassiné sur les marches de l'autel de sa cathédrale, par quatre gentilshommes, dont un, appelé Renault Fitz-Urse, passe pour être le fils de Ursion de Fréteval. M. l'abbé Métais conteste l'assertion de ceux qui voient dans Renault Fitz-Urse un fils d'Ursion de Fréteval et croit ce Renault plutôt devenu moine de Beaulieu. Mais il se pourrait bien que ce personnage se fut fait moine précisément pour expier son forfait. Ces assassins furent désavoués par le roi, mais il est pourtant certain qu'ils agirent à son instigation.

Le pré de l'entrevue de Fréteval s'appela depuis le Pré des Traîtres, (*Pratum traditorum*). Il a été impossible de le retrouver. Si ce pré était à moitié chemin entre Fréteval et Viévy, il y a chance pour

que ce soit celui placé près de la ferme de la Guignardière, sur la c^{te} de la Bosse, à un point coté 138 au-dessus de la mer par la carte de l'Etat-major.

En 1178 se fit encore à Fréteval la deuxième entrevue qui porte ce nom. Elle eut lieu entre les mêmes rois Louis VII et Henri II, et pour sceller la paix, Alix, fille de Louis VII, fut promise en mariage à Richard Cœur de Lion, fils du roi d'Angleterre. Mais ce mariage n'eut jamais lieu et la jeune princesse emmenée en Angleterre fut en butte aux obsessions du vieillard qui aurait dû être son beau-père. Cette situation fut la cause ou le prétexte d'une reprise de la guerre entre Henri d'Angleterre et Philippe-Auguste fils de Louis VII.

En 1187 les villes de Fréteval et d'Issoudun furent remises au roi de France par suite du traité de Châteauroux. Mais Fréteval retomba ensuite aux mains du roi d'Angleterre sans doute par le fait que son seigneur, Nivelon IV, avait passé à son service. Il dut être repris par Philippe Auguste peu de jours avant le combat du 11 juillet 1194, qu'on appelle le deuxième combat de Fréteval. Ce combat eut lieu comme la première fois non à Fréteval même, mais entre Lignéres et Pezou, à 4 kil. de Fréteval, là même où s'était donné le premier combat, celui de 1154, en un lieu appelé Beaufeux, en face Pezou. Mais le sort en fut bien différent. Le roi Philippe-Auguste tomba là dans une embuscade que lui avait tendue Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, et perdit tous ses bagages et ses archives. A grand-peine parvint-il à sauver sa personne. (Voir pour la description du combat, *Pétigny*, 2^e édition, pp. 504 et suiv.; et *Bulletin vendômois*, 1905, pp. 24 et suiv.) — (Voir *Beaufeux*).

A la suite de ce combat, Fréteval fut dans la dépendance du roi d'Angleterre. Au moins y'était-il encore en 1196. Mais il rentra sous la domination du roi de France en 1197 et y resta depuis, sauf au XIV^e s. où il subit encore les vicissitudes de la guerre. Il dut être abandonné à cette époque aux soins des capitaines gouverneurs.

Le château abandonné par ses seigneurs fut encore habité, semble-t-il, au XVI^e s., par Jacqueline de Rohan, veuve de Louis II d'Orléans, duc de Longueville et C^{te} de Dunois, qui paraît avoir eu le château et la baronnie dans son douaire. Du moins on y rencontre des actes de son administration en 1554 et 1565.

Pendant les guerres de la Ligue, Fréteval ainsi que Morée eurent particulièrement à souffrir des déprédations des

gens de guerre notamment d'un capitaine de la Ligue appelé *La Châtre*, vers les années 1592 et 1593.

Il ne semble pas après cette date que Fréteval ait eu à jouer un rôle dans l'histoire générale, sauf de nos jours.

En 1792, un escadron du onzième régiment de cavalerie, ci-devant de Rousillon était cantonné à Fréteval sous le commandement de M. de Feuquières, chevalier de St-Louis.

Le 14 décembre 1870 eut lieu le fameux combat de Fréteval entre les Allemands et les troupes du XVII^e Corps de l'armée de la Loire, combat à la suite duquel la petite ville de Fréteval fut réoccupée momentanément par les troupes françaises. Ce fut un des épisodes les plus sanglants de la campagne. Ce combat a été décrit par M. Alfred Wuillième au *Bulletin vendômois*, (1903, pp. 136 à 190).

Tous les ans à Fréteval avant la Révolution, il était couru la *Quintaine*. Tous les vassaux du comté qui tenaient de lui une portion de la rivière du Loir étaient soumis à cette obligation. Voici ce qu'en dit Bordas : « On entretenait un gros poteau carré stable au milieu du Loir, à une portée de fusil au-dessous du pont. Il excède de quelques pieds la surface de l'eau. Chaque tenancier ou homme pour lui est conduit dans une chaloupe poussée raide, à force de rames, dans le fil de l'eau, vers le poteau ; il tient dans sa main une petite perche d'aune longue de cinq pieds, plus ou moins ; et lorsqu'il se trouve à portée du poteau, s'il manque en trois essais de casser sa perche en la poussant à l'encontre du terme, il encourt l'amende de trois livres ». Cette pratique prit fin à la Révolution au grand chagrin de la population qui y voyait un motif de réjouissance.

En 1790 eut lieu le 18 septembre, une délibération du directoire de Vendôme, sur une requête présentée par quarante-sept habitants notables des paroisses de Fréteval, la Chapelle-Enchéry, Lignéres, Lisle, Pezou, Busloup, St-Firmin et St-Lubin des Près aux représentants de la nation assemblés à Paris, tendant à obtenir le changement du chef-lieu du canton de Morée pour l'établir à Fréteval. Le directoire fut d'avis de faire droit à cette demande. L'affaire ne fut pas suivie d'effet.

Au commencement du XIX^e siècle, la c^e de Fréteval possédait une brigade de gendarmerie qui fut transférée à Pezou en.....

Justice de Fréteval. — Les baillis de Fréteval portèrent d'abord le titre de prévôts. A partir du XIII^e siècle, les baillis

de Dunois devinrent en réalité baillis de Fréteval, charge qu'ils cumulèrent avec l'autre. Mais ils déléguaient leurs pouvoirs à un lieutenant qui résidait en la ville même et prenait le titre de lieutenant général ou simplement de lieutenant.

— Voici les noms de quelques officiers de justice de Fr. — Andreas, prépositus fractevallensis, 1216. — Guillaume Ledoux, prévôt, 1333. — Jean de la Beauce, bailli de Dunois et Fréteval, 1367. — Elie Dugué, lieut. de la baronnie de Fréteval et contrôleur des Eaux et Forêts du Comté de Dunois, 1554. — Philippe Poirier, lieut. gén., 1561. — Jean Menneret, proc. fiscal, 1584. — Louis Graffard, époux de Marie Noury, lieut. gén., 1609. — Toussaint Vénier, lieut. gén., 1614. — Raymor. d Vénier, *id.*, 1621. — Jean-François Dugué, époux de Léonore Graffard, lieut., 1656. — Louis Vignon, lieut., 1677, inhumé à 66 ans en 1679. — Jacques Gorteau, bailli, 1700. — Philippe Baudron, lieut. gén. de la baronnie de Fréteval et bailliage de Morée, 1720. — Pierre Lorin, lieut., 1748. — N. Cadot, bailli de Fréteval et Marchenoir, 1787.

Cartul. dunois de Marm., 226. — *Bulletin dunois*, t. VI, pp. 42, 427. — Titres des terres du Breuil, de Baigneux, etc. — Reg. de Morée, de Fréteval, de St-Georges de Vendôme, de Lignéres, etc. — Collection Bernault, Papiers de la famille Noyer. — Arch. L.-et-Cher, E 161, 169, 178, 179, 733 ; G 1510 et 1511. — Bibl. de Blois, Archives Joursanvault. — Etude Taillebois à Vendôme, Inventaire de la famille Cadot en 1787.

Notaires de Fréteval : T. Gontier, tabellion à Fréteval, 1472. — Raoulet Landault, prêtre et notaire à Fréteval et fermier du prieuré de Morée, 1481. — Garçon, 1481. — Jean Gaultier, 1499. — Gilles Allain, 1503. — Chantosome, 1510. — Vignon, 1520. — André Egret, 1520. — Ambroise Trécul, 1525. — Noël Brunet, 1533. — André Egret, 1543. — François Gueraud, 1547. — Nicolas Egret, 1549. — Méneret, 1554. — Chantosome, 1560. — Robert Grain, 1564. — Jean Cochereau, 1570. — Raymond Vivet et Jehan Thonneau, 1579. — Isambert, 1590. — Simon Grenon, 1593. — Nicolas Gueraud, 1597. — Mathieu Vignon, 1604. — Toussaint Barboteau, 1612. — Benoit Branlard, 1618. — Jean Noyer, 1620. — Alexandre Dorsemaine, 1631. — Jean Dugué, 1635. — Louis Graffard, 1644. — Souin, 1650. — Louis Courtin, 1659. — Louis Baudron, 1663. — Jean Noyer, 1669. — François Connabert, 1671. — Charles Béquignon, 1686. — Jacques Duru, 1695. — Pierre Petit, 1696. — Louis Connabert, 1701. — Léon, 1707. — René Baudron, 1709. — Simon Boys, 1733. — Michel Houdebert,

1745. — Jean-Pierre Drivet, 1755. — Pierre-Joseph Leveau, 1777. — J. P. Bois, 1778 à 1797. — Bonneau, 1797 à 1812. — (Arch. L.-et-Cher, E, 6, 41, 44, 155, 160, 161, 162, 179, 332 ; H, Terrier de l'Oratoire. — Titre des terres de Renay, du Breuil, de Baigneux, etc. — Collection Bernault, papiers de la famille Noyer. — Etat sommaire des Notaires de l'arrondissement de Vendôme, 1861).

Le Château et la Seigneurie. — Le château est aujourd'hui en ruine et ne se compose plus que d'une tour éventrée entourée du reste des remparts. Cette tour domine la contrée et s'aperçoit depuis Cloyes jusqu'à Vendôme. — Plusieurs plans de ces ruines ont été faits au XIX^e s. Le meilleur est par Launay, dans son *Album*, à la Bibl. de Vendôme, reproduit par Métails dans son *Cartulaire de Marmoutier* pour le Blésois (Introduction, p. XL).

Voici la description faite de ces ruines par M. de Dion dans la brochure sur Fréteval (Tours, Bousseret, 1874) ; nous la reproduisons presque littéralement. — « Ce château se compose de plusieurs enceintes concentriques et d'une haute tour cylindrique. Il ne reste que les fondations à peine apparentes de la chapelle castrale et des bâtiments d'habitation. La première enceinte à peu près circulaire, et d'un diamètre moyen de 140 mètres, était formée d'un mur sans tours flanquantes Elle était suffisamment défendue du côté du Loir et du côté de ravin par la pente abrupte du terrain et elle était isolée du plateau par un fossé dont la largeur était d'environ 25 à 30 mètres. De ce côté la muraille était construite au sommet d'une levée de terre. On voit très bien l'entrée principale qui coupait le rempart. La chapelle et la plupart des bâtiments d'habitation se trouvaient dans cette enceinte, mais du côté de la rivière, protégée par le donjon et par des murs transversaux. Nous avons déjà dit que deux murs joignaient cette enceinte au pont, au-delà duquel se trouvait le bourg. — La seconde enceinte circulaire, placée à peu près au centre de la première, a environ 70 mètres de diamètre. Le mur d'enceinte avait 1 m. 50 d'épaisseur et était défendu du côté du plateau par un fossé de 12 mètres de large. Entre cette enceinte et la chemise du donjon, une levée de terre en forme de croissant, permet de supposer un obstacle intermédiaire, forçant à un nouveau détour l'assaillant qui aurait franchi la porte. La troisième enceinte ou chemise du donjon à 29 à 30 mètres de diamètre ; son mur n'a que 1 m. 10 d'épaisseur et est flanqué à

l'ouest d'une tourelle ronde de 5 mètres de diamètre qui devait sans doute couvrir l'entrée placée près de là.

« Le donjon est une belle tour cylindrique de 15 m. de diamètre. Sa paroi a 2 m. 50 d'épaisseur ou 1/5^e du diamètre. La hauteur devait être, selon une règle invariable en nos pays, double du diamètre, ou de 30 mètres. Les ouvertures sont seules appareillées en pierres de moyenne grandeur séparées par des joints minces ; le reste de la maçonnerie est un blocage de pierres dures liées par un excellent mortier rougeâtre, mêlé de fin gravier. Dans quelques-unes des ouvertures, des pierres d'une couleur foncée alternent en damier avec des pierres blanches. La tour est percée de 12 à 15 rangs superposés de trous de boullins d'environ 20 centimètres de côté qui traversent toute l'épaisseur du mur. N'ayant vu nulle part de chaînages longitudinaux, je suis persuadé que ces bois n'ont pas été placés pour consolider la maçonnerie, mais que, dépassant les mur de deux côtés ils ont servi pendant la construction à soutenir un double échafaudage intérieur et extérieur, et ont été recoupés après. Au-dessous de la cheminée du premier étage, cinq trous rapprochés, de 30 à 35 centimètres de côté traversent également toute l'épaisseur du mur. Le vide intérieur de la tour étant de 10 mètres, il est à croire qu'un pilier central dont il ne reste nulle trace portait les planchers.... Cette tour n'était divisée qu'en trois étages d'une très grande hauteur. Chaque salle était éclairée par plusieurs fenêtres en plein cintre, dont aucune n'est accompagnée du banc que l'on retrouve dans les constructions postérieures. A chaque point cardinal du rez-de-chaussée, est une meurtrière voûtée, en plein cintre dont la largeur de 1 m. 30 à l'intérieur, se réduit à une ouverture de 1 mètre de haut sur 30 centimètres de large. L'ouverture qui se voit au nord à moitié hauteur du rez-de-chaussée était probablement la porte du donjon. Une cheminée à hotte conique est placée à l'Est et au Sud, un puits en partie comblé se trouve devant une large niche plate qui devait contenir une roue servant à monter l'eau. La vue perspective de la tour fait voir au 1^{er} étage trois fenêtres très rapprochées, et à côté, une cheminée semblable à la première. Le second étage montre deux fenêtres ; sa cheminée et l'escalier qui y montait devaient se trouver dans les parties détruites.... » — (Extrait du *Bulletin monumental*, 1874).

Ces ruines sont surtout intéressantes en ce qu'elles fournissent encore le modèle

complet de l'architecture militaire du XI^e s., et qu'elles n'ont jamais été remaniées depuis, pour se voir adjoindre des bâtiments plus modernes.

La chapelle du château dont on distingue à peine la forme dessinée par de vieux murs en ruine était tout d'abord dédiée à Saint Firmin. Les moines du prieuré en avaient l'entretien. En 1190, Nivelon IV, Sgr de Fréteval, exempta à perpétuité les religieux de cet entretien. Il est probable que de là commença la ruine de la chapelle qui fut réédifiée au commencement du XIV^e s. par Guy de Châtillon, C^{te} de Blois et de Dunois, sous le vocable non plus de saint Firmin, mais de saint Georges. Il y installa un petit collège de chanoines pour la desservir. — En 1330 le chapelain, appelé Pierre Dupont, donnait quittance de la somme de 12 livres 10 sous, qui lui étaient dus au terme de Noël, pour la chapelle du château de Fréteval. — En 1398, autre quittance d'un autre chapelain de Saint-Georges au receveur du duc d'Orléans, alors C^{te} de Dunois et seigneur de Fréteval, pour ses gages se montant à 25 livres comme desservant de cette chapelle. (Archives Joursanvault).

Cette baronnie de Fréteval était une des quatre qui composaient le comté de Dunois avec Marchenoir, la Ferté-Ville-neuil (?) et la V^{te} de Châteaudun. Les principaux vassaux de la baronnie de Fréteval étaient les seigneurs de Romilly, près Cloyes, de Rougemont, de Rocheux, de l'Ormois et la Fosse, du Plessis-Hamelin, du Breuil-St-Jouin, de Richeray, de Boisgarnier (en la paroisse d'Authenuil, près Cloyes), de S^{te}-Cécile à Fontaine-Raoul), de Lignéres, etc.

Cette baronnie s'étendait sur les paroisses de S^t-Victor et S^t-Nicolas de Fréteval, S^t-Lubin-des-Prés, S^t-Hilaire, partie de Fontaine-Raoul, partie de Busloup, partie de Lignéres, partie de S^t-Jean-Frémentel, partie de Pezou, partie de la Bosse et par extension sur les paroisses éloignées de Romilly, Authenuil, S^t-Jean d'Oucques, Beauvilliers, etc.

En dehors des principaux vassaux établis ci-dessus, Fréteval recevait encore la foy des Sgrs des fiefs suivants : Fenouillet, Baigneux, Courcelles, le Breuil et Pierre-Véron, la Grande-Métairie, le Fief-Beauxoncles, (le tout à Lignéres); le Noyer, la Vannerie, Langaut, les Détreys, (à S^t-Hilaire); la Perrine, Fontenaille, Bazoches, Villers ou Villez, les Vallées, les Boulets, la Musse, la Sallevière, Pallouel, la Sinellière, (le tout à Fréteval et S^t-Lubin des Prés); le Petit-Bredollain à Romilly; Ouchette à Ouc-

ques; et des terres à Ouzouer-le-Marché, à S^t-Léonard, Beauvilliers, etc.....

La date de la construction de ce château de Fréteval est fournie par la charte 155 du Cartulaire Dunois de Marmoutier qui fait savoir qu'en 1097 il existait deux vieillards qui avaient connu l'emplacement du château quinze ans avant qu'il fut construit. L'abbé Métais pense très judicieusement alors que ce château date de 1023 à 1035, soit 1030. — Le constructeur fut le comte de Blois, Eudes de Champagne, qui confia la forteresse à un de ses chevaliers appelé Nivelon, lequel vers 1033 était déjà dit Sgr de Fréteval. Il paraissait déjà comme chargé de la défense du château de Chaumont avant la fin du X^e siècle. On le croit d'une famille chartraine descendant de Giroard, vidame de Chartres en 928.

M. l'abbé Métais dans l'*Introduction de son Cartulaire de Marmoutier pour le Blésois* donne la nomenclature de ces seigneurs de Fréteval, en appuyant ses dites sur les documents déjà parus de la région. Nous lui empruntons la chronologie suivante, corrigée pour le XII^e siècle par la note de la charte 513 de la Trinité du même auteur), et aussi par divers documents que nous avons rencontrés depuis.

SEIGNEURS DE FRÉTEVAL

I. — Nivelon I^{er}, appelé Nivelon le Chartrain, premier seigneur de Fréteval, de 1030 à 1090, semble être le même que le personnage appelé *Nivelon le Sénéchal*, qui paraît dans la charte 11 du *Cart. de la Trinité*, comme témoin à Baigneux vers 1030. Il aurait été ainsi sénéchal du C^{te} de Chartres et de Blois. Il se vit ravir par Geoffroy-Martel en 1042 la forteresse qu'il gardait pour son seigneur Thibault, comte de Blois. Et en 1044, Payen son fils aîné fut tué en voulant la reprendre. — Nivelon se fit moine à la fin de ses jours; il avait épousé une chartraine appelée Ermentrude, dont il eut les quatre fils qui suivent: 1^o) Payen, surnommé, qui avait épousé Adierne ou Helvise de Mondoubleau, dont il eut Ilbert-Payen qui fut seigneur de Mondoubleau (voir Mondoubleau); 2^o) Foucher, qui suit; 3^o) Girard, qui habitait Montigny-le-Ganelon; 4^o) Nivelon-Payen, qui épousa Frédésende, fille cadette d'Endes Doubleau, seigneur de Mondoubleau et sœur par conséquent d'Héloïse qui avait épousé son frère aîné. Il en eut un fils appelé comme lui Nivelon-Payen, qui dut mourir jeune. On croit en outre Nivelon, père de deux bâtards appelés Milon de Fréteval et Elinand de Fréteval.

II. — Foucher, (de 1050 à 1095), devenu l'aîné après la mort de son frère Payen. Il était clerc et renonça à la cléricature quand il se vit l'aîné et accepté par le C^{te} de Blois pour succéder à son père. de préférence à Ilbert Payen, son neveu, alors enfant. Il épousa Hildeburge, sœur de Guillaume Gouet, comte du Perche, dont il eut: 1^o) Nivelon, qui suit; 2^o) Hamelin, qui fut Sgr de Montigny par son mariage avec Adèle, fille de Ganelon, Sgr de Montigny; 3^o) Agnès, plus connue sous le nom de *Comtesse* qui fut la femme de Hugues, vicomte de Châteaudun, dont elle eut Geoffroy III qui épousa Helvise de Mondoubleau, sa cousine au 6^e degré; 4^o) Hildeburge, qui épousa Bernard de la Ferté; 5^o) Payenne, qui épousa Payen de Frouville; 6^o) Foucher, qui paraît entre 1064 et 1084 et dont le sort est inconnu, mais qui, d'après Métais, se fit moine en 1087. — Avec ces personnages en paraissent d'autres, appelés aussi de *Fréteval* et qui semblent bâtards: Guarin, Rembert, Étienne, Mathieu et Hubert-Piel, son frère. — Mathieu eut lui-même une longue descendance et fut père d'Odon, lui-même père de Salomon qui fut régent de Fréteval au temps où Nivelon II alla en Palestine.

III. — Nivelon II, fils aîné de Foucher, Sgr de Fréteval de 1087 à 1122. Il fit un voyage en Terre Sainte vers l'an 1100 et confia la garde de Fréteval à son cousin bâtard Salomon, laissé comme curateur à Ursion, fils unique de Nivelon, trop jeune pour gouverner la seigneurie. Revenu de Terre Sainte vers 1110 on voit ce Nivelon gouverner jusqu'en 1122 et se faire excommunier pour déprédations commises sur les biens de l'abbaye de la Trinité. Il fit alors amende honorable dans l'église du monastère et mourut en 1122. — Il avait épousé Eustachie, dite *Comtesse*, qui paraît être morte de bonne heure et dont il eut Ursion, qui suit, et Hamelin-Payen.

IV. — Ursion I^{er}, quatrième seigneur de Fréteval, de 1122 à 1143. — Il paraît être né en 1093 ou environ et avoir gouverné la seigneurie pendant que son père Nivelon était en Palestine, d'abord sous la tutelle de Salomon, puis seul en 1108. Mais il n'en fut possesseur qu'à la mort de son père en 1122. — Vers 1116, gouvernant la seigneurie en l'absence de son père, il fut déjà excommunié avec son oncle Hamelin-Payen, pour avoir aussi causé des déprédations sur les biens de l'Abbaye de la Trinité. — En 1132 il fut un des guerriers qui, alliés de Sulpice d'Amboise, se portèrent au secours de celui-ci et forcèrent le C^{te} d'Anjou à lever le siège du château d'Amboise. — En

1136 il eut une guerre contre le V^{te} de Châteaudun qu'il fit prisonnier et retint longtemps dans son château de Fréteval.

On a cru cet Ursion vivant presque centenaire encore en 1188. Mais on l'a confondu avec son petit-fils appelé comme lui Ursion et qui vécut en effet jusqu'en 1188. L'abbé Métais a rectifié la chose dans son *Cartulaire de la Trinité* (ch. 513, note 1). Ursion I^{er} de Fréteval ne vécut en réalité que jusqu'en 1143 au plus tard, c'est à-dire qu'il mourut âgé de 50 ans ou environ. — Il avait épousé Béatrix, qu'on a crue être la sœur de Aymeric Gaymar, sire de Lavardin, mais qui, en réalité était fille de Jérémie de Lisle. Mais il peut bien avoir épousé d'abord Béatrix de Lavardin, puis Béatrix de Lisle. Il eut au moins 6 enfants: 1^o) Nivelon III, qui suit; 2^o) Hamelin qui suivra après son frère; 3^o) Philippe; 4^o) Rainald ou Renauld. C'est ce Rainald qu'on a identifié avec Renaud Fitz-Urse qui avec Guillaume de Morville en 1170 prit part à l'assassinat de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Il se serait fait moine par repentir et serait mort ermite près de la Flèche en 1190, d'après une légende rapportée par les Annales Fléchoises (1904, p. 33); 5^o) Hersende; 6^o) Béatrix.

V. — Nivelon III, paraît succéder à son père en 1143 et mourir vers 1145 d'une blessure reçue dans un combat, sans laisser d'enfants de sa femme Agathe qu'il avait épousée vers 1136.

VI. — Hamelin de Fréteval, frère du précédent, lui succéda vers 1145 et dut mourir vers 1160. C'est à lui sans doute qu'on doit la fondation du Plessis-Hamelin, psse de S^t-Lubin-des-Prés, un des principaux fiefs relevant de Fréteval. De son temps eut lieu le premier combat de Fréteval (1154), où la garnison de Fréteval attaqua la troupe de Henri, Comte d'Anjou, qui allait devenir roi d'Angleterre, faillit le prendre lui-même et prit son frère Geoffroy. — C'est encore de son temps qu'eut lieu, en 1158, la remise de la forteresse de Fréteval aux mains du roi d'Angleterre, en même temps que celle d'Amboise, en vertu du traité de Paris. Hamelin dut suivre son suzerain le comte de Blois et abandonner son château. C'est pourquoi les chartes du temps ne parlent pas de lui comme possesseur de Fréteval. — D'une femme non nommée, mais indiquée par l'*Art de vérifier les dates* (T. II, p. 814), et qui paraît être la fille de Geoffroy Grisegonnelle, C^{te} de Vendôme, et de Mathilde de Châteaudun, il eut pour fils le suivant:

VII. — Ursion II, dit Ursion de Meslay, dut succéder à son père avant 1160 et mou-

rir vers 1187. Mais le véritable seigneur de Fréteval à cette époque était le roi d'Angleterre. Il dut commettre un de ses fidèles au commandement de la forteresse, qu'il mit en état de défense en 1160. On rencontre plusieurs fois Ursion comme seigneur de Meslay (le Vidame) et il se nomme lui-même *Ursio de Mellaio*.

C'est de son temps, mais lui n'étant pas en possession de Fréteval, qu'éurent lieu les deux entrevues de Fréteval entre les rois de France et d'Angleterre, la première en 1170, la seconde en 1178, qui sont relatées plus haut. — On ne lui voit faire acte de seigneur de Fréteval qu'en 1186. Fréteval était rentré alors en la possession des comtes de Blois ce que confirma le traité de Châteauroux en 1187. Il dut mourir cette année même 1187 ou 1188 au plus tard. — Il avait épousé avant 1177, Gricie ou Grescie, fille de Raoul, seigneur de Faye-la-Vineuse en Touraine par laquelle il devint seigneur du dit Faye. Il en eut onze enfants dont les 5 premiers étaient nés avant 1177 : 1^o Nivelon, l'aîné qui suit ; 2^o Foucher, qui fut clerc et prit part à la croisade de 1190 ; on le rencontre moine de l'abbaye de Bonneval, on le trouve aussi chanoine de Chartres sans doute avant d'être moine, il paraît encore en 1214 ; 3^o Philippe qui fut chevalier croisé de 1190 à 1192 ; 4^o Mathieu qui paraît encore en 1214 ; 5^o Richer ; 6^o Bernard ; 7^o Isabelle ; 8^o Philippa qui peut bien être P. de Fréteval, dame en partie de Lavardin, qui eut des difficultés avec les comtes de Vendôme (Voir *Lavardin* au commencement du XIII^e s.) ; 9^o Agnès ou Comtesse ; 10^o Persais, femme de Foucher de Friaize ; 11^o Alix, qui épousa Geoffroy, lequel fut V^o de Châteaudun de 1194 à 1218 ; elle vivait encore en 1226, et pourrait bien être l'aînée.

VIII. — Nivelon IV, Sgr de Fréteval de 1186 à 1214. Il était en outre Sgr de Meslay le Vidame, et aussi de Faye-la-Vineuse, par sa mère Gricie. Il se mit au service de l'Angleterre et fut un des fidèles de Henri II, puis de Richard-Cœur de Lion. — C'est de son temps qu'eut lieu le fameux combat, dit de *Fréteval*, lequel en réalité se donna à Beaufeux près Pezou. Nivelon était probablement alors dans les troupes anglaises. Il avait épousé Alix ou Adélicia qui vivait encore en 1214 et dont il eut plusieurs enfants : 1^o Ursiolus, qui devint Ursion III et qui suit ; 2^o Hugues, qui fut vidame de Chartres, épousa Mabile, fille de Milon de Ièves, et dont il eut plusieurs enfants ; 3^o Geoffroy, qui fut vidame de Chartres après son frère et épousa vers

1215 Hélisende, fille de Guillaume III de Ferrières, dont il eut plusieurs enfants ; 4^o Marguerite, qui épousa Robert de Tachenville et mourut en 1237 ; 5^o Isabelle.

IX. — Ursion III, fils aîné de Nivelon et d'Alix, seigneur de Fréteval et de Faye-la-Vineuse, de 1214 à 1240. Il paraît avoir abandonné son château de Fréteval pour vivre à Meslay en Chartrain, qui commençait à être appelé Meslay-le-Vidame. Il donna à l'Aumône de Châteaudun 300 arpens de bois dans la forêt de Fréteval. Comme la C^{tesse} de Blois lui reprochait d'avoir excédé son droit à ce propos, les seigneurs n'ayant pas le droit de donner plus du dixième de leurs terres, il répondit que son domaine était plus de 20 fois plus considérable que ce don de 300 arpens. Ces trois cents arpens, sous le nom de *Bois de l'Aumône*, appartiennent encore à l'Hospice de Châteaudun. — Il avait, dès avant 1186, épousé Emma, dont on ne connaît pas le nom de famille et qui mourut en 1223, et en secondes noces Mahaut ou Mathilde, qui en 1240, étant veuve de lui, rendait aveu pour le château de Fréteval au C^{te} de Blois. Il eut d'Emma trois enfants : Philippe qui mourut avant son père ; Alice et Marguerite qui suivent après Nivelon. De sa seconde femme Mathilde, il eut une fille nommée Isabelle et un fils Nivelon, qui était en bas-âge à la mort de son père, car Mathilde sa mère gouverna la seigneurie pendant sa minorité.

X. — Nivelon V, seigneur de Fréteval de 1240 à 1264 (au plus tard). Il était encore sous la tutelle de sa mère en 1252. Il épousa Jeanne, non autrement connue, de laquelle il n'eut pas d'enfants. En 1264 ses sœurs étaient déjà dites ses héritières. Ce sont les suivantes : 1^o Marguerite, femme de Emery d'Argenton qui eut dans son lot le château de Fréteval et qui suit ; 2^o Alix, femme en premières noces de Guillaume de Beaucé et en secondes noces de N. de Montsoreau ; sa part n'est pas connue, on sait seulement qu'elle avait une partie de la seigneurie ; 3^o Jeanne qui fut femme de Pierre Mauvoisin ; celle-ci était peut-être la même qu'Isabelle, fille de Mathilde, seconde femme de Ursion ; le lot de cette dernière est connu par un aveu de son petit-fils Guy ou Guiot Mauvoisin au C^{te} de Blois vers 1320 ; c'était : 1^o 3,500 arpens de bois dans la forêt de Fréteval ; 2^o deux étangs ; 3^o une motte de terre entre la Forest et Groschesne ; 4^o le moulin de Palletau et son bois ; 5^o une métairie sur Fréteval en la paroisse St-Lubin (probablement l'Ormois) ; 6^o les Mou-

lins-Vieux, sis au Gué-périlleux ; 7^o cinq arpens de vigne ; 8^o tous les moulins de Fréteval à blé et à drap ; 9^o le pressoir de la ville de Fréteval ; 10^o la tierce partie des halles de la ville de Fréteval. — Voir *Mauvoisin*.

XI. — Emery d'Argenton, seigneur du château et de partie de la seigneurie de Fréteval par sa femme Marguerite, héritière pour un tiers de Nivelon son frère vers 1264. Ils eurent deux fils, Emery et Geoffroy. Cet Emery, l'aîné, ne paraît pas avoir possédé Fréteval. Il mourut peut-être avant son père laissant pour fils Guy, qui suit :

XII. — Guy d'Argenton, petit-fils du précédent. En 1293, de concert avec Alain de Meulant, peut-être son beau-frère ou son neveu, il vendit le château avec toutes leurs possessions de Fréteval, au comte de Blois qui suit :

Maison de Châtillon.

XIII. — Hugues de Châtillon, comte de Blois et de Dunois et sire d'Avesnes, seigneur du château et partie du domaine de Fréteval par suite de l'acquisition qu'il en fit, en 1293, des précédents moyennant 300 livres parisis de rente que le dit comte avait sur le Temple, à Paris. Il avait pris alliance avec Béatrix de Flandre, sœur de Guillaume de Flandre, 1^{er} du nom, qui lui-même par sa femme était V^o de Châteaudun. — Le même comte en 1297 achetait encore la sénéchaussée de Fréteval à Héloys, femme jadis de feu Pierre Cognegueux ; laquelle sénéchaussée consistait en différents privilèges énumérés en l'acte de vente. Malgré cette acquisition, on voit néanmoins en 1320, Alix, veuve de Jean Mauvoisin, (fils de Pierre) se dire dame de Fréteval. Elle ne l'était qu'en partie.

XIV. — Guy de Châtillon, comte de Blois et seigneur de Fréteval (1307 à 1342) C'est lui qui fonda dans l'enceinte du château une chapelle dédiée à saint Georges, desservie par une petite collégiale de chanoines. On voit encore les quatre murs de cette chapelle composée d'une crypte et d'une chapelle haute. Elle succédait à la chapelle de St-Firmin fondée par les premiers seigneurs de Fréteval. Au XVI^e siècle (?) ses revenus furent annexés à ceux des deux collégiales de Châteaudun, et elle fut supprimée. Il fit saisir les biens de Guy ou Guiot de Mauvoisin, fils de Jean et d'Alix (de Villebon ?), lequel était dans les prisons du roi, on ne sait pour quelle cause. Ces biens étaient sous séquestre en 1352 (voir *Mauvoisin*). Il est probable que de cette époque date la main-mise des comtes de

Blois sur toute la seigneurie de Fréteval. Guy de Châtillon avait épousé en 1298 Marguerite de Valois, sœur du roi Philippe VI.

XV. — Louis de Châtillon, comte de Blois, fils du précédent (1342 à 1346). On trouve traces de son administration par quelques titres de la chapelle du château. Il avait épousé en 1340 Jeanne de Hainault et fut tué en 1346 à Crécy.

XVI. — Louis II de Châtillon, fils aîné du précédent (1346 à 1372). Fréteval était administré alors par un gouverneur. Il est probable que le château fut alors mis en état de défense, car on était au plus fort de la guerre de 100 ans. Il était célibataire.

XVII. — Jean de Châtillon, frère et successeur de Louis (1372 à 1380). Il fit faire encore de grandes réparations au château en 1377. Il était époux (en 1372) de Mathilde de Gueldres et mourut sans enfants en 1380.

XVIII. — Guy II, frère du précédent (1380 à 1397). Ayant perdu son fils unique en 1392, il vendit, du consentement de sa femme Marie de Namur, le comté de Blois et celui de Dunois avec la seigneurie de Fréteval à Louis, duc de Touraine, frère puîné du roi Charles VI qui fut depuis duc d'Orléans. Ce dernier devint ainsi seigneur de Fréteval, mais l'usufruit appartenait au vendeur et à sa femme, leur vie durant.

Maison d'Orléans.

XIX. — Louis, duc d'Orléans, né le 13 mars 1371, comte de Blois et de Dunois et seigneur de Fréteval de 1395 à 1407. C'est lui qui donna aux habitants de Fréteval, St-Lubin-des-Prés et St-Hilaire un droit d'usage dans la partie de la forêt de Fréteval appelée *Les Bois Normands*. Il avait épousé en 1389 Valentine Sforza, fille du duc de Milan. Il fut assassiné par le duc de Bourgogne le 24 novembre 1407.

XX. — Charles d'Orléans, fils aîné du précédent (1407 à 1439). Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. Le roi nomma alors un capitaine du château de Fréteval. Ce fut le sire Philippe de Mauvoisin (1468). En 1430, il fallut faire des ouvrages de charpente à la chapelle du château pour la réparer. Charles d'Orléans ayant recouvré sa liberté fit don le 21 juillet 1439 du comté de Dunois à son frère bâtard, Jean d'Orléans, qui suit :

XXI. — Jean, dit le Bâtard d'Orléans, devenu comte de Dunois en 1439 par suite du don de son frère le duc d'Orléans. Ce don consistait en « les comté et vicomté de Dunois, les chatel terre et chatellenie

de Châteaudun, les villes, terres et châtellenies de Fréteval, Marchenoir, Frémenteau, etc. ». Cet acte fut confirmé en 1441 par un acte postérieur qui stipulait que « si le donataire ou ses successeurs venaient à se départir du comté de Dunois et apanager leurs enfants de la châtellenie de Fréteval, celui qui en sera apanagé la tiendra en plein fief du donateur, etc. ». Il était aussi comte de Longueville en Normandie, par don du roi. — Ce Dunois fut le plus grand capitaine de son temps (voir sa notice). Il avait épousé Marie, fille de Jean Louvet, président en la Chambre des Comptes de Provence, ministre d'Etat et intendant des finances, et en secondes noces, le 16 novembre 1439 Marie de Harcourt. Il mourut en 1468.

XXII. — François I^{er} d'Orléans, C^{te} de Longueville et de Dunois et seigneur de Fréteval (1468 à 1491), fils du précédent. Le 6 juin 1486, il vendit à réméré, pour 6 ans, sa seigneurie de Fréteval à Jean Boudet, contrôleur des finances du duc d'Orléans, pour 5.500 écus d'or. Le rachat en fut exercé par sa veuve le 18 novembre 1491 au profit de ses enfants. Mais il faut croire que la vente fut renouvelée, car Michel Boudet, fils de Jean, se disait encore seigneur de Fréteval et de Rougemont en 1508. (Bibl. de Vendôme, Ms. 285, pp. 254 à 274). François d'Orléans avait épousé Agnès de Savoie qui lui survécut 17 ans et lui avait donné quatre enfants : 1^o) François, qui suit ; 2^o) Louis, qui suivra après son frère ; 3^o) Jean, archevêque de Toulouse ; 4^o) Anne (l'ainée), qui fut dame de Châteauroux.

XXIII. — François II d'Orléans, fils aîné du précédent, comte, puis duc de Longueville et comte de Dunois et seigneur de Fréteval de 1491 à 1512. Pendant une partie de sa vie, la famille Boudet fut en droit de se dire en possession de la seigneurie de Fréteval qu'elle avait à réméré renouvelé. Pourtant en 1497, François, rentré momentanément dans ses droits, donnait à bail, moyennant 400 livres, la possession des bois de Fréteval, la Haie-Cochereau, le Pertuis-Aulart, Briseoul, la Buzellière et autres bois dépendant de cette seigneurie. — En 1499 il accompagna le roi Louis XII à la conquête du Milanais. Il était grand chambellan, gouverneur de Guyenne, lieutenant général des armées du roi. Il mourut en 1512. Il avait épousé Françoise d'Alençon, fille de Charles, dernier duc d'Alençon, qui étant veuve, se remaria avec Charles, premier duc de Vendôme, dont elle eut treize enfants, parmi lesquels Antoine de Bourbon qui fut le père du roi Henri IV.

— François d'Orléans ne laissait qu'une fille, qui suit :

XXIV. — Renée d'Orléans-Longueville, comtesse de Dunois. Elle n'avait que 4 ans au moment de la mort de son père et mourut le 23 mai 1515, âgée de 7 ans.

XXV. — Louis d'Orléans, I^{er} du nom, frère cadet de François, héritier de sa nièce Renée avec son frère Jean d'Orléans, archevêque de Toulouse. Il était comte de Rothelin et de Neufchatel en Suisse par sa femme Jeanne de Hochberg. Il avait été prisonnier à la bataille de Guinegate en 1513 et fut racheté pour 100 mille écus. Il assista à la bataille de Marignan et mourut en 1516. De sa femme Jeanne de Hochberg qui lui survécut jusqu'en 1543, il laissait quatre enfants : 1^o) Claude, qui suit ; 2^o) Louis, qui suivra après son frère ; 3^o) François, dont les enfants succédèrent à Louis ; 4^o) Charlotte, qui épousa en 1528 Philippe de Savoie, duc de Nemours.

XXVI. — Claude d'Orléans-Longueville, né le 9 novembre 1508 succéda à son père en 1516 et fut tué à Pavie en 1525 à l'âge de 17 ans laissant déjà un fils naturel, appelé Claude, qui épousa une Marie de la Boissière dont il eut postérité. Claude d'Orléans fut grand chambellan comme son frère.

XXVII. — Louis II d'Orléans-Longueville né en 1510, héritier de son frère, en 1525, fut comme lui grand chambellan de France. Il épousa le 4 août 1534 Marie de Lorraine-Guise dont il n'eut qu'un fils qui suit, et mourut en 1537.

XXVIII. — François III d'Orléans, duc de Longueville, C^{te} de Dunois, etc. après la mort de son père en 1537. Il était né en 1535 et mourut en 1551. Sa mère passe pour s'être retirée à Fréteval après la mort de son mari pour y demeurer tout au moins ses premiers temps de veuvage. Elle en conserva le gouvernement et y nomma pour receveur en 1554 un certain Girard Ménard. Elle s'occupait encore de l'administration de Fréteval en 1565. François III laissait pour héritiers les enfants de son oncle François d'Orléans, M^{rs} de Rothelin, 3^e fils de Louis I^{er} et de Jeanne de Hochberg et qui était mort en 1548. Ce M^{rs} de Rothelin avait épousé en juillet 1536 Jacqueline de Rohan ; il en avait eu un fils nommé Léonor, qui suit, et une fille, Françoise, qui devint femme de Louis de Bourbon, prince de Condé.

XXIX. — Léonor d'Orléans, duc de Longueville, comte, puis prince de Neufchatel, C^{te} de Dunois, époux en 1564 de Marie de Bourbon-Vendôme, duchesse

d'Estouteville, fille de François de Bourbon-Vendôme (qui était frère cadet de Charles, premier duc de Vendôme) et de Adrienne d'Estouteville. Cette Marie de Bourbon était veuve en premières nocces de Jean de Bourbon, C^{te} de Soissons, tué à la bataille de St-Quentin (1557) et en secondes nocces de François de Clèves, tué à la bataille de Dreux (1562). De ce dernier elle n'eut pas d'enfants. Elle mourut en 1601 âgée de 65 ans, et Léonor mourut en 1573. — Ils laissaient deux fils : 1^o) Henri, qui suit ; 2^o) François, C^{te} de St-Pol et duc de Fronsac, mort en 1631 ; et quatre filles, parmi lesquelles la seconde, Antoinette d'Orléans, après avoir perdu son mari Charles de Gondy, se fit religieuse et fonda l'ordre du Calvaire.

XXX. — Henri I^{er} d'Orléans, duc de Longueville, prince souverain de Neufchatel, C^{te} de Dunois, Sgr de Fréteval, etc., était enfant encore à la mort de son père en 1573. Il devint ensuite grand chambellan de France et gouverneur de Picardie. Il fut tué d'une balle, dans une salve tirée en son honneur, à Doullens, en avril 1595, laissant veuve Catherine de Gonzague, sa femme qui était accouchée deux jours avant la mort de son mari.

XXXI. — Henri II d'Orléans, duc de Longueville, prince de Neufchatel, C^{te} de Dunois, Sgr de Fréteval, etc., se trouva héritier de son père 2 jours après sa naissance (1595). Il fut pourvu de suite de la charge de grand chambellan. Il épousa le 11 avril 1617 Louise, fille de Charles de Bourbon-Soissons, qui mourut en 1637, laissant une fille, Marie d'Orléans, qui suivra après ses frères ; et en secondes nocces, en 1642, Anne-Geneviève de Bourbon-Condé née en 1619, fille de Henri II de Bourbon-Condé, premier prince du sang. — Il mourut en 1663, laissant de sa seconde femme quatre enfants dont deux filles mortes jeunes, et : 1^o) Jean-Louis-Charles d'Orléans, né le 12 janvier 1645 qui fut l'abbé de Longueville et qui suivra après son frère cadet ; 2^o) Charles-Paris, qui suit.

XXXII. — Charles-Paris d'Orléans, né le 29 janvier 1649, devenu duc de Longueville et C^{te} de Dunois en 1663 à la mort de son père. Il fut tué au passage du Rhin en 1672, non marié.

XXXIII. — Jean-Louis-Charles d'Orléans, connu d'abord sous le nom d'abbé de Dunois, puis d'abbé de Longueville. Il hérita de son frère Charles-Paris, et mourut, dans un convent de bénédictins le 4 février 1694, « après quelques années de démence », dit Bordas. — Après lui, le duché de Longueville retourna à la

couronne ; mais le comté de Dunois et la baronnie de Fréteval allèrent à la suivante :

XXXIV. — Marie d'Orléans, sœur du premier lit des précédents, héritière de son frère l'abbé de Longueville en 1694. Elle était alors veuve, sans enfants, de Henri de Savoie, duc de Nemours, qui était mort en 1659. Elle fit donation entre vifs de tous les biens qui lui venaient des Longueville à son cousin Louis-Henri de Bourbon-Soissons à l'occasion de son mariage, accompli le 7 octobre 1694, avec Angélique-Cunégonde de Montmorency-Boutteville-Luxembourg. Ce dernier était fils naturel, légitimé en 1643, de Louis de Bourbon, comte de Soissons, et d'une fille d'un ministre protestant de Sedan. Il prit à l'occasion de son mariage le titre de Prince de Neufchatel. Mais il mourut avant sa bienfaitrice en 1703 laissant de son mariage deux filles héritières du comté de Dunois, qui vont suivre.

Marie d'Orléans, usufruitière du Dunois, négligea d'entretenir le château de Fréteval dont elle nomma le dernier gouverneur, Hector du Plessis, en 1695. Le château tomba alors tout à fait en ruine.

XXXV. — Marie-Charlotte de Bourbon-Soissons, dite Mlle d'Estouteville, qui mourut en 1711, et Louise-Léontine-Jacqueline, dite Mlle de Neufchatel, furent alors toutes deux comtesses de Dunois, cette dernière seule survivante en 1711. Elles étaient filles du susdit prince de Neufchatel.

Louise-Léontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons, comtesse de Dunois, vicomtesse de Châteaudun, dame de Noyers, de Chaumont... et de Fréteval, épousa le 24 février 1710 Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, C^{te} de Montfort, seigneur de Bonnetable, Coulommiers, Boneuil, et marquis de Dangeau par Anne de Courcillon, sa mère. Elle mourut le 11 janvier 1721 à l'âge de 25 ans, laissant un fils qui suit :

Maison de Luynes.

XXXVI. — Marie-Louis-Charles d'Albert, né en 1717, C^{te} de Dunois par sa mère et duc de Luynes, etc..., après la mort de son père, le 10 octobre 1758. Il était ainsi qualifié sur le registre de Fréteval où il se trouve inscrit comme parain d'une cloche en 1767 : Duc de Luynes et de Chevreuse, pair de France, prince de Neufchatel et de Valengin en Suisse et d'Orange, marquis de Seillac et de Dangeau, comte de Tours et de Dunois, baron de Fréteval et de Marchenoir, chevalier des ordres du roi, lieutenant géné-

ral de ses armées, colonel général des dragons, gouverneur et lieutenant général pour le roi de la ville, prévosté et vicomté de Paris. Il épousa le 25 janvier 1735 sa cousine Thérèse-Pélagie d'Albert qui mourut l'année suivante, et en deuxième nocces, en 1738, Henriette-Nicole Pignatelli d'Egmont, fille du duc de Gueldres et de Juliers, prince du St-Empire, duc de Bisaccia au royaume de Naples, etc., dont il eut : 1^o) Charles-Marie-Léopold qui porta dès son enfance le titre de comte de Dunois et qui mourut en 1758 à l'âge de 18 ans; 2^o) Marie-Pauline-Angélique, née le 7 sept. 1744, qui épousa son cousin Marie-Joseph-Louis d'Albert, vidame d'Amiens; 3^o) Louis-Joseph-Charles qui suit; 4^o) Pauline-Sophie, née le 16 décembre 1756.

XXXVII. — Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert, duc de Luynes et C^{to} de Dunois, etc., après son père, né le 4 novembre 1748, épousa le 24 mars 1768 Guyonne-Elisabeth-Joséphine de Laval-Montmorency, née le 14 février 1755, fille de Guy-André-Pierre, duc de Laval, lieutenant général des armées du roi et de Jacqueline-Hortense de Bullion-Fervagues. Il mourut à Paris en 1807, étant comte de l'Empire et sénateur. Il avait pour enfants : 1^o) Charles-Marie-Paul-André, qui fut duc de Luynes après son père et pair de France; 2^o) Pauline-Hortense, qui suit.

XXXVIII. — Pauline-Hortense d'Albert de Luynes, fille des précédents, née en 1774, qui épousa son cousin Mathieu-Jean-Félicité de Montmorency-Laval dit le duc Mathieu de Montmorency. Elle hérita de la terre de Fréteval à la mort de son père en 1807. Le duc de Montmorency bâtit, au milieu de la forêt de Fréteval un rendez-vous de chasse au lieu appelé la Gaudinière qui en 1753 avait été acheté par le duc de Chevreuse, de la famille Robin-Duval. Dès lors, ce fut là le chef-lieu de la terre et ancienne baronnie de Fréteval. Ils eurent pour enfants, entre autres, la suivante :

XXXIX. — Elisabeth-Hélène de Montmorency-Laval, qui épousa le 4 février 1807 Louis-François-Sosthène de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville, grand d'Espagne, etc. Elle mourut le 26 juin 1834; et lui en 1864 après avoir en secondes nocces épousé en 1842 Angélique-Françoise de la Brousse de Verteillac, veuve de François Félix, comte de Bourbon-Conti, dernier fils du prince de Conti. Il eut de son premier mariage : 1^o) Marie-Auguste-Mathieu-Stanislas qui suit; 2^o) Marie-Charles-Gabriel-Sosthène, qui suivra après son frère.

XI. — Marie-Auguste-Mathieu-Stanislas de la Rochefoucauld, fils aîné des précédents, né le 9 avril 1822, d'abord vicomte de la Rochefoucauld, puis duc de Doudeauville à la mort de son père en 1864. Il hérita de sa mère en 1834 la terre de Fréteval-La Gaudinière. Il rebâtit le château de la Gaudinière de 1865 à 1867 et mourut le 4 avril 1887 après ses deux fils, Sosthène (mort à 19 ans en 1875) et Mathieu (mort à 18 ans en 1881), laissant veuve Madame Marie-Adolphine-Sophie de Colbert qu'il avait épousée le 22 septembre 1853 et qui conserve l'usufruit de la terre de Fréteval-La-Gaudinière; la nue-propiété étant au frère du duc décédé, le suivant :

XLI. — Marie-Charles-Gabriel-Sosthène de la Rochefoucauld, d'abord duc de Bisaccia, puis duc de Doudeauville après la mort de son frère, mort lui-même le 28 août 1908 au château de Bonnetable, laissant Bonnetable et la Gaudinière à un des fils qu'il avait eus de son second mariage avec Marie-Georgine-Sophie-Hedvige, princesse de Ligne et qui suit :

XLII. — Armand de la Rochefoucauld, d'abord duc de Bisaccia, puis duc de Doudeauville, époux de Mme Louise-Adèle, princesse Radziwil, dont plusieurs enfants.

Capitaines gouverneurs du château de Fréteval. — (Ces officiers étaient par abus nommés par les seigneurs. Ils n'avaient pas le commandement des troupes, lequel était réservé aux officiers du roi. Ils commandaient seulement les gens du seigneur résidant dans la localité).

Macé de Villerlevault ou Villermenaux, 1383, 1392. — Jamet Antier, écuyer d'écurie du Comte de Dunois, 1451. — Jean Authier, seigneur de Villebeton, 1477. — René du Plessis, seigneur des Boulets, 1637. — René du Plessis, seigneur des Boulets, fils du précédent, 1666. — Hector du Plessis, officier de marine, fils du précédent, 1695.

Le Prieuré.

Ce prieuré de St-Nicolas de Fréteval appartenait à l'abbaye de Marmoutier. De lui relevaient les églises paroissiales de St-Nicolas et St-Victor de Fréteval, de St-Lubin-des-prés et de St-Hilaire-la-Gravelle.

L'origine des possessions de Marmoutier dans ces parages paraît être la concession faite vers 1045 par une dame de Château-dun appelée Emmeline et par sa famille, de la moitié des revenus de l'église St-Lubin de Morée (St-Lubin-des-Prés) avec la moitié de tout ce qui appartenait à cette église en terres et prés, ce qui donna lieu

à la fondation du prieuré de Morée, s'étendant sur les deux rives du Loir.

Mais la fondation du prieuré même de Fréteval semble résulter de la donation faite par deux frères appelés Robert-Michael et Almare. Ils abandonnaient aux moines tout ce qui leur appartenait depuis le château de Fréteval jusqu'à Vernouillet, ainsi qu'une place de moulin à Morée à côté de celui des moines. L'acte en fut passé à Vendôme même en l'année 1096. Sur cette terre concédée qui était dans le fief de Renauld Le Roux et arrière-fief de Nivelon, fils de Foucher, alors seigneur de Fréteval, les moines durent construire leur prieuré. Nivelon de Fréteval pria son oncle Girard de Montigny de venir établir les limites des lieux concédés et pour les agrandir encore il donna tout le bois situé entre Fréteval et un lieu appelé *Petra Sigillaria* et un autre nommé *Montgentil*. Ces deux noms se sont perdus. L'un des frères donateurs, Robert Michel, étant parti plus tard pour la Palestine avec l'armée des chrétiens, son frère Almar qui restait au pays, se porta fort pour lui, ainsi que Renauld le Roux pour garantir aux moines la sécurité de cette concession. Plus tard, vers 1101, Salomon de Fréteval, pour achever l'œuvre des deux frères susdits, accorda au prieuré tous les droits qu'il avait sur les fiefs concédés, depuis le gué de Repussé jusqu'à Vernouillet.

En 1097 avait surgi une contestation assez grave entre les moines de Marmoutier résidant à Fréteval et ceux de l'abbaye de Bonneval. Ces derniers se considéraient comme étant en possession de l'église St-Victor de Fréteval, établie sur le coteau, en face St-Nicolas, de l'autre côté de la rivière et tout proche l'enceinte du château de Fréteval. Pour ce fait, ils soutenaient que les habitants du château leur devaient des droits paroissiaux attendu que le château était sur le territoire de la paroisse St-Victor. Les moines de Marmoutier prétendaient d'abord avoir la moitié de cette église St-Victor et un sixième de l'autre moitié, par suite de donations antérieures, et affirmaient, en outre, que jamais les habitants du château n'avaient été paroissiens de St-Victor mais bien paroissiens de St-Lubin, église qui appartenait à Marmoutier, ce qui fut en effet prouvé par témoins.

Les moines de Bonneval n'abandonnèrent leurs prétentions sur cette église St-Victor de Fréteval qu'en 1118, et en même temps cédèrent l'église de St-Hilaire-la-Gravelle. En revanche ceux de Marmoutier leur abandonnèrent leur obédience de Rouvray (sans doute Rou-

vray St-Florentin) que la charte nomme *Roboretum et Roboreti Villam*. — En sorte que, par suite de cet accord, les moines de Marmoutier devinrent seuls possesseurs de biens ecclésiastiques dans la paroisse St-Lubin et à Fréteval. On peut faire dater de ce commencement du XII^e s. le véritable établissement du prieuré St-Nicolas de Fréteval.

En 1139 Ursion de Fréteval, fils de Nivelon, fit encore le don de tout le cours du Loir depuis Villeprover jusqu'à ses moulins (de Fréteval), qu'on appelait les Moulins-Neufs. Et il leur concéda le droit de rebâtir leur bourg-neuf (à Fréteval même) alors incendié, renonçant à ses prétentions antérieures à cet égard.

En 1186 Ursion de Fréteval, fils d'Hamelin, confirma aux moines du prieuré du lieu le droit de la dixième semaine (une semaine sur dix) sur tous ses moulins, chose qu'ils possédaient de longue date, du don de ses ancêtres.

En 1190, Nivelon de Meslay, fils du précédent, Sgr de Fréteval et de Faye [la Vineuse], exemptait les moines de Fréteval de l'obligation de réparer la chapelle St-Firmin établie dans son château et leur permettait d'établir un moulin à foulon proche leur moulin de Villeprover. En 1196 le même Nivelon de Meslay, confirmait au dit prieuré les dîmes de Fréteval que de longue date le panetier de Marmoutier remettait aux curés de St-Lubin et de St-Victor. Et la chose fut réglée ainsi par G[eoffroy], abbé de Marmoutier en faveur dudit prieuré, alors presque désert à la suite des longues guerres de ces temps.

Le prieuré reçut encore en 1258 certains terrages appelés les *Terrages des Normans*, à St-Hilaire-la-Gravelle, de la part de Geoffroy de Lessart.

Enfin en 1300, Jean Mauvoisin qui était seigneur de Fréteval en partie, confirmait au prieuré les droits qu'il avait sur la foire de Fréteval à la mi-août, parce qu'elle échéait à la dixième semaine qui était au prieur en vertu de la coutume.

Le prieuré, en 1322, était visité par des inspecteurs envoyés par l'abbaye et se trouvait en état satisfaisant et florissant, de même en 1325. Mais au XVI^e siècle, le prieur n'avait plus qu'un compagnon. A cette époque le prieuré devait à la mense abbatiale 100 sous par an, aux offices claustraux 19 sous, et pour dime de ses revenus, au couvent lui-même, 60 sous.

En 1522, Jean de Peigné, prieur, donnait à bail les revenus des paroisses St-Nicolas et St-Victor de Fréteval, St-Lubin et St-Hilaire, sauf toutefois les oblations

de ces églises et les revenus du clos de vigne de la Goutte d'Or, pour 80 livres. — En 1529, les mêmes revenus étaient donnés à bail par Pierre de Montailler pour sept-vingt et quinze livres et deux douzaines de quenouilles de lin. Et de plus le fermier devait faire dire et chanter la messe à St-Hilaire et payer le gros du curé.

En 1535 le prieur se fit confirmer dans son droit d'avoir les revenus de la dixième semaine sur les moulins de Fréteval et de Courcelles, et en 1539 le bailli de Dunois condamnait les meuniers à payer ce droit au prieur. — En 1540, le prieur était dit devoir à l'évêque de Chartres pour l'exemption du droit de visite, une somme de 28 livres 10 sous. — En 1547, au lieu de la dixième semaine, le prieur Pierre le Montaillé obtenait une sentence qui lui allouait 15 septiers de froment et mouture sur le moulin de Fréteval. — En 1549 enfin, en vertu d'une sentence du lieutenant général de Blois, les détenteurs des moulins de Fréteval et de Courcelles étaient obligés de payer annuellement au prieur du lieu le nombre de 16 septiers de blé froment et mouture par moitié et en plus la somme de six vingt écus dix sols pour les arrérages et frais du procès.

En 1791 les bâtiments de la cure St-Nicolas de Fréteval et ses appartenances furent vendus nationalement pour 13.000 livres.

Les bâtiments du prieuré sont encore debout, joignant l'église au sud-est. Ils paraissent dater du XVI^e s. mais avoir été reconstruits avec des matériaux plus anciens sans doute provenant de la démolition des bâtiments antérieurs. On y rencontre certaines pierres sculptées représentant des personnages du moyen-âge, jetées au hasard sur les murs extérieurs. — A l'intérieur se trouve une poutre sculptée d'un écusson à trois feuilles de chêne ou de houx, qui doit représenter les armoiries d'un prieur. — Ce bâtiment a été affecté au XIX^e siècle à une école de filles dirigée par des sœurs de St-Paul de Chartres, puis désaffectée vers 1890. Il sert auj. de presbytère et appartient aux propriétaires du château de Rocheux.

Les prieurs étaient à la nomination des abbés de Marmoutier, puis du roi lui-même, depuis la réunion de l'abbaye de Marmoutier à la mense de l'archevêché de Tours.

Prieurs de Fréteval : Gauterius, 1186. — Antelmus, 1191. — Hamericus, poitevin de nation et cousin de Ursion, seigneur de Fréteval, 1216 et 1222. — Raginaldus, 1293. — Simon-Robert de St-Sigismond,

1322. — Etienne de la Haye, 1498. — Etienne Le Mayé, vers 1500. — Jehan de Peigné, 1522. — Pierre de Montaillé, 1529 et 1547. — Jean Arnoul, 1601. — Pierre Bouthouet, prêtre, religieux ancien de St-Benoit, bachelier en droit canon, prieur curé, 1643. — Georges de Beauvoir, prieur, 1669.

Depuis la fin du XVII^e s., on ne rencontre plus de prieurs aux registres paroissiaux.

Fonderie et Forges de Fréteval. — On rencontre cette industrie déjà établie à Fréteval en 1701 en un lieu appelé Fontenaille, au faubourg de Laleau sur la route de Fréteval à Courcelles, au-dessous de la rue Creuse. Mais il ne semble pas en être question depuis. On sait seulement qu'en 1770 les moulins de Fréteval qui étaient déjà moulins à foularet au XIV^e s. furent transformés en usine métallurgique.

En 1778 cette usine fut acquise par César Mottra, écuyer, secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et de ses finances, demeurant ordinairement en sa terre de Poissond.

D'après Duchemin, cette forge de Fréteval consistait au commencement du XIX^e s. en deux parties, celle de Fréteval et celle de Courcelles. — Elles appartenaient toutes deux au sieur Bessirard-Latouche, propriétaire de Rougemont. Le minerai provenait surtout de la Villeaux-Clercs et Danzé. Le sieur La Touche fils, en 1814, a continué à s'occuper de ces forges. — Vers 1820, elles étaient entre les mains d'un entrepreneur d'Orléans (Duchemin, t. II, p. 181).

En réalité les forges et les moulins de Fréteval appartenaient en propre aux seigneurs de Fontenaille, qui furent aussi Sgrs de l'Ormois. C'était à Fontenaille que la forge et fonderie avait été établie.

C'est comme propriétaire de l'Ormois et Fontenaille que les propriétaires de la Gaudinière-Fréteval sont aujourd'hui en possession de la fonderie de Fréteval.

Aujourd'hui l'usine de F. emploie environ 120 ouvriers. — Son œuvre principale est la fonte d'objets pour constructions mécaniques et construction ordinaire (fenêtres, lucarnes, etc.). Elle y joint encore l'émaillage sur fonte.

Cartul. N.-D. de Chartres (voir table au mot *Fractavallis et Fréteval*). — *Cartul. de St-Père de Chartres*, Prolegomènes, p. 297 et suiv. — *Cart. Tiron* (voir table au mot *Fractavallis et Fréteval*). — *Cart. blésois de Marm.*, id., et Introduction. — *Cart. vendômois de Marm.*, id. — *Cart. dunois de Marm.*, id. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, id. — *Cartul. de la Trinité*, id. — *Cartul. Maison-Dieu de Châteaudun*, id. — *Chartes vendômoises*, 340. —

Arch. Nat., K 1216, n^o 18; P 627, n^o 23 et 24. — *Arch. L.-et-Cher*, D 68, 693, 696; H, 6, 39, 40, 41, 44, 153, 160, 161, 162, 164, 172, 178, 179, 322, 582; G 1509 à 1523; Q (Vendôme) 531; — *Arch. Loiret*, A 1624. — *Merlet, Inventaire des Archives hospitalières de Châteaudun*, H 292; et *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n^o 43 et 61. — *Bibl. Vendôme*, Ms. 285, p. 254. — *Bibl. Blois, Catalogue de pièces achetées en 1867*, n^o 22 et 34. — *Bulletin monumental*, 1874 (article de Dion). — *Bulletin vendômois*, 1864, pp. 107, 115, 116, 201; 1865, pp. 149, 197, 213; 1866, pp. 102 et 174; 1868, p. 93; 1874, p. 40; 1875, p. 212; 1878, pp. 168 et 389; 1895, p. 25; 1903, pp. 136 et suiv.; 1907, p. 210. — *Bulletin dunois*, t. V, pp. 155, 158, 159, 281, 427; t. VI, pp. 304, 410, 433; t. VII, pp. 26, 159; t. VIII, article Cuisnard sur les V^{tes} de Châteaudun, *passim*; t. IX, pp. 498 et 499. — *Mémoires de la Société des Sciences et lettres de Loir-et-Cher*, 1901, p. 80. — *Bordas*, t. I, pp. 191, 194 et t. II, pp. 77 à 83. — *Passac*, p. 66. — *Souchet, Histoire du diocèse de Chartres*, t. II, pp. 150 et suiv. p. 463. — *Gaudron, Essai sur le diocèse de Blois*, Introduction, p. VII. — *Métals, Archives du diocèse de Chartres*, t. III, pp. 282 et 283. — *Annales flechioises*, janvier 1904, p. 26. — *Père Anselme*, voir tables au mot *Fréteval*. — *Collection Bernault*, papiers de Morée et de la famille Noyers. — *Launay, Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, p. 73. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, pp. 311 et au v. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 278. — *Loiseau, Essai historique sur Fréteval*. — *Abbé Gauthier, Monographie de Busloup*. — *Alf. Vuillième, Les combats de Fréteval en décembre 1870*. — *Bonnin, Institutur à Fréteval*, notes manuscrites sur Fréteval. — *Registres paroissiaux et de l'Etat-civil de Fréteval*, Lignières, Morée, etc. — *Archives des châteaux et terres de Rocheux, Rougemont, Renay, le Breuil, Baigneux, etc.* — *Pétigny*, voir table de l'ouvrage aux mots *Fréteval, Ursion, Nivelon*, etc. — *De Dion, Le Château de Fréteval* (1874) — *Bibl. de Vendôme*, 1^o Mémoires de Duchemin, t. I, pp. 210 et 308, t. II, p. 181; 2^o Album Launay, t. III, pp. 13 à 18. — *La Chesnaye des Bois*, articles sur Bourbon-Conti, Orléans Longueville, Albert de Luynes, etc. — *Notes de M. Gênevée sur la fonderie de Fréteval*. — *L. Loiseau, Essai historique sur Fréteval*, (Bull. Soc. sciences et lettres de Blois du 26 nov. 1887).

Fribourgs (Les), éc., c^o de Danzé.

Fricaudières (Les), anc. mét., psse de Lunay. — Elle appartenait au prieuré-cure de Fortan. — (*Arch. L.-et-Cher*, G 1491).

Friches (Les), écart, c^o de Choue. — On l'appelle aussi *La Butte-aux-Lièvres*. — (*Notes ms. de l'abbé Chéramy*).

Friches (Les), f., c^o de la Fontenelle. — Ce lieu paraît être en 1672 à René Mercier, S^r des Friches, procureur général de la baronnie de la Bazoche. — A l'époque de la Révolution, il était saisi sur la famille du Bosch (?) émigrée. — (*Reg. du Gault*, 1672. — *Arch. L.-et-Cher*, Q, Émigrés).

Fricodières (La), anc. mét., psse de Lunay ou Fortan. — Elle dépendait du

prieuré de Fortan. — (*Arch. Nat.*; P 695, n^o 6).

Frilière (La). — Voir *Fréculière*.

Frilardières (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse d'Authon. — Cette métairie paraît être devenue la Foucherie.

Frileuse, f., c^o de la Chapelle-Vossoe. — *Friolesium*, XII^e s., (*Cartul. Tiron*, 321). — Ancien fief relevant à foy et h. de Mondoubleau et censiv^l du prieuré de la Chapelle. (C'est par erreur que Merlet attribue ce *Friolesium* à *Frileuse*, paroisse d'Arrou).

En 1166, Mathieu de Langey et Pétronille sa femme donnaient aux religieux de Tiron toute leur terre de Frileuse, retenant simplement la moitié des revenus. A cette occasion, il y eut un règlement des droits réciproques des moines et de Mathieu sur ce lieu même de Frileuse. Pour cet accord, Mathieu reçut 80 livres angevines et sa femme Pétronille dix sous. Hugues, vicomte de Châteaudun, donnait son consentement à cet accord ainsi que sa femme Marguerite, comme seigneurs de Mondoubleau. — En 1250, Garnier de Langey, chevalier, donnait ce qui restait à sa famille sur Frileuse aux religieux de la Madeleine de Châteaudun pour faire son anniversaire. — (*Arch. L.-et-Cher*, G 2520. — *Cart. Tiron*, 312. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 161. — *Boudevillain, Notice sur Ruan*, (d'après Bordas). — *Notes manuscrites de M. l'abbé Peschot*, curé de Langey. — *R. de St-Venant, La Paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation*, pp. 129 et 130. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 142 et 143).

Frileuse (La), h., c^o de Fontaines. — Ce hameau paraît être la *Houssaye* de la carte de Cassini.

Frileuse, h., c^o de Mazangé.

Frileuse, f., c^o de Tourailles. — Ancien fief et manoir dont les douves existent encore. Il relevait à foy et h. de la Sgie de Fontenailles à Nourray et les sires de Fontenailles le reportaient à Chanteloup de Villerable. Une partie appelée Les Roncerets ou le Petit-Frileuse relevait à foy-h. et 6 livres de cire de service de la sgie de Villebadin. La partie de Frileuse qui relevait de Fontenailles s'appelait aussi la *Theuse*.

Dans le quatrième quart du quatorzième siècle, Frileuse était à Philippot Mâlon, fils mineur de feu Gervais Mâlon et d'Agnès Copelet, alors remariée à Jean de Beauvoir, lequel Jean se déclarait vassal de Fontenailles comme ayant le bail de son filiastré Philippot Mâlon, pour cette métairie de Frileuse située paroisses de Frialles (*sic*), Pré et Villeromain.

L'acte qui constate le fait est un aveu de Fontenailles, fait par Jean de Trou, en 1399. Mais à cette date Philippot Malon devait être depuis longtemps majeur, car sa mère était déjà veuve en 1363 et l'aveu du sire de Fontenaille, s'appuyait sur des faits antérieurs.

En 1409 Frileuse est à Thibault Rebours et est dite contenir environ 4 mouées de terre. — En 1438 cette métairie est à Jacques Rebours, de même en 1468. — En 1517 à Gilles Rebours, marchand à Vendôme — En 1583 et 1585 à Nicolas Bouchard, époux de Marie Rogier et père de Claude Bouchard. — En 1610 et 1619 à Charles Hardouin, conseiller au présidial de Blois, qui la tenait de sa mère feue Marguerite Bouchard. — En 1637 à Pierre Hardouin, sieur de la Bretesche, premier valet de chambre de Monsieur, frère du roi. — Au XVIII^e siècle cette métairie était à la famille de Gallois de Bezay et au XIX^e à la famille de Sarrazin, elle-même héritière des Gallois.

Arch. Nat., P 623, n^o 92, 93 : P 625, n^o 1, 79 bis, 82, 83, 85 ; P 626, n^o 2 ; P 627, n^o 34 ; P 73, 66b (Tourailles), — Bibl. de Vendôme, ms. 285, p. 39 (1363). — Titres de la terre de Mangué, vers 1370. — Registres de St-Martin de Vendôme, 1583, 1585. — *Bulletin vendômois*, 1806, p. 121 (XVIII^e s.).

Frileuse, lieu-dit, c^e de Ruan et de Villebout. — On trouve en ce lieu des vestiges d'habitation avec des puits, ce qui fait dire à l'abbé Boudevillain, d'après une vieille tradition, que là peut-être se trouvait jadis le bourg même de Ruan avec une église dédiée à saint Valérien. Mais il est probable que Frileuse n'a jamais été que simple hameau. — (Abbé Boudevillain, *Notice sur Ruan*, p. 15).

Froger (Famille). — *La Gde-Pilonnière*, XVIII^e s.

Frogerie (La), anc. métairie, psse de Baillon. — Elle relevait censiv^t de la Sgie du lieu (1467). — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Frogerie (La), f., c^e de Savigny (Le Petit-S.). — Ancien fief relevant avec Bouviers, de la Sgie de St-Calais. — En 1565 il est, ainsi que Bouviers, à Madeleine de Baif. — Au XVII^e s. il est aux Sgrs de Monthodon et Marcé (les sires de Courtenvaux). — En 1674 il fut réuni à Bouviers pour former la terre de la Frogerie-Bouviers. — Cette terre fut vendue nationalement en 1793 sur l'émigré Le Tellier-Courtenvaux 16.500 l. — (*Bulletin vendômois*, 1900, pp. 323 et 325. — R. Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 17. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, notes diverses. —

Arch. L.-et-Cher, L 931, [Mondoubleau], 186).

Frogerie (La), f., c^e de Souday. **Froide-Teste** (Le lieu de), à Villiers. — Il était donné en 1455 par Mathurin Maslon à Jean Esnault, en échange de la Mouline à St-Firmin. — (Arch. L.-et-Cher, G 245).

Froidmantel, ou *Fromentel*, *Frémentel*, *Frementeau*. — Voir *St-Claude* et *St-Jean-Frémentel*.

Fourmaugé, h., c^e de Mazangé, 27 hab. — *Froimaugier*, 1399. — *Fortmauger* (Cassini). — La métairie de F. était cédée à l'Hôtel-Dieu de Vendôme en 1399 par Michel Belleteste et Joachim, sa femme. — Plus tard, l'Hôtel-D. dut la donner à rente, car on la voit en 1638 appartenir à Jean Arnoul, S^r de F. — (Bibl. Vendôme, Ms. 285, p. 78. — Reg. Mazangé, 1638).

Fromagère (La), anc. mét., située au hameau de Villanmoy, psse de Villemardi. — *La Fromachère* ou *Fermachère*, 1610. — Ce lieu était vendu en 1648 par Pasquier Rigault à Nicolas Chauvelin. — (Arch. Nat., P 773, 65 b [Dossier de Villemardi]). — Titres de la Blotinière).

Fromagerie (La), anc. mét., au bourg de Coulommiers. — Son nom paraît venir de la famille Fromage, dont les représentants sont répandus aux reg. de Coulommiers au XVIII^e s.

Froménère (La), anc. mét., psse de Sasnières. — Elle paraissait au XV^e siècle, être au seigneur du Chesnay. — (Titres de Sasnières, 1471).

Fromentières (Famille de). — *Meslay, Pineau, Le Plessis-St-Amand, Faye, Le Chatel de Lisle, La Grapperie, Martigny, Claireau*, XV^e au XVII^e s. — *La Freslonnière, La Hallaudière*, XVI^e s. — Armes, *D'argent à 2 fasces de gueules, ou de gueules à trois fasces d'argent, ou mieux, fascé d'argent et de gueules*. — (Pierre tombale, dans l'église de Meslay). — Cette famille paraît tirer son nom du lieu de F., en la psse de Bauné, auj. canton de Seiches, arrond^t de Baugé (Maine-et-Loire). — (Marc Saché, *Les Livres de raison de J. du Bellay, abbé de St-Florentin de Saumur*, p. 16, note).

Fromond, (Fromundus), sixième abbé de la Trinité, de 1132 à 1139, du temps du C^{te} Geoffroy Grisegonelle. — A cette époque, l'abbé avait à régir, outre la maison-mère, pas moins de 30 prieurés, répandus en Vendôme et ailleurs. C'était les suivants : Dans le Poitou et la Saintonge, St-Nicolas, St-Agnan-les-Marais, Puyravault, Surgères, Availles, Olonne ; — dans l'Anjou, le prieuré conventuel d'Evières, St-Saturnin, Craon, Mayenne, Cheviré, Chassiant ; — en Normandie,

Cristot et Audrieux ; — en Orléanais, St-Etienne de Beaugency ; — en Vendômois, Baigueaux, Boisseau, Chapelle-Anschéry, Coulommiers, Courtozé, Cormouou, Danzé, Gomburgeau, Houssay, Lancosme, Monthodon, Pezou, Prunay, Savigny, Villedieu, Villemardy. — L'abbé Fromond paraît avoir, par exception, vécu en bonne intelligence avec le Comte. Il obtint du pape Innocent III une bulle confirmative des privilèges de son abbaye et un règlement qui exemptait les églises dépendant de la Trinité de payer aux évêques les droits de relévation (droits de gîte) en quelque diocèse qu'elles fussent situées. — Le monastère, du temps de cet abbé, se tint dans toute sa ferveur. — L'abbé Fromond mourut le 20 sept. 1139. — Il eut pour successeur Hubert. — (*Cart. Trinité*, [voir table onomastique et table du 4^e volume, aux mots Fromundus et Fromond]. — Abbé Simon, II, p. 164. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1370).

Frontière de St-Ouen (La), nom donné à un cabaret proche le cimetière de Vendôme, sur la c^e de St-Ouen. Ce nom s'est étendu à plusieurs maisons nouvellement construites aux alentours.

Fruitière (La), f., c^e d'Authon. — *La Frôtière* (Cassini). — Cette ferme est du domaine de l'Etoile.

Fuie (La), à Lavardin. — Voir *Grande-Métairie*.

Fuile (La), f., c^e de Faye. — C'est l'ancien manoir de la seigneurie de Villemarest. — La fuie qui lui a donné son nom a été démolie au XIX^e siècle. — Voir *Villemarest*.

Fuile (La), anc. mét., psse de Ternay. — *La Fuye*, XVI^e au XVIII^e s. — En 1585, ce lieu est à Jacques de Boyer, éc^r, Sgr de St-Sulpice de Roquemeur. Il signe l'acte

de renonciation de Pierre de Ronsard au prieuré de St-Gilles en faveur de Jean Galland ; il est époux de Renée des Croix. — En 1631 à Jean de Boyer leur fils. — En 1657 il est à Jean Badère qui est dit sieur de la Fuye, époux de Hélène N. — En 1699 il appartenait à deux sœurs appelées toutes deux Marie Lelièvre, filles de Joseph Lelièvre, Sgr de la Voute et de Geneviève de Tullières. Cette métairie leur avait été assurée par partage en date du 24 aout 1699. Marie la jeune épousa à Troo, le 11 février 1700, Urbain d'Argy, veuf de Anne Bigot. Elle en eut Urbain d'Argy qui fut capitaine à Chaudernagor et Felice d'Argy qui alla demeurer en l'abbaye de Bonlieu, paroisse de Château-du-Loir. — (Robert Charles, *Revue du Maine*, V, p. 85 et suiv. — Reg. Ternay, 1613, 1618, 1631. — Malardier, 1100, pp. 1234 et 1237).

Fullardière (La), anc. mét., psse de Chauvigny, qui relevait de la seigneurie du lieu. — En 1490 elle était à Martin Poussin. — (Arch. E.-et-Loir, G, 63).

Fumée (Hardouin et Martin), prévôts de Mazangé, XVI^e siècle. — Armes : *D'azur à deux fasces d'or accompagnées de 6 besants de même 3, 2, 1*. — (Pasty de la Hylais).

Fumée (Famille de). — Les Bordes (de la Fontenelle), XVII^e s. — Armes : *D'azur à 2 fasces d'or accompagnées de 6 besans de même, 3 en chef, 2 en cœur et un en pointe*. — (Busserolle).

Fuselières (Les), h., c^e de Montrouveau. — *La Fusellière*, (Cassini). — Ce lieu relevait de Croixval, et en 1635, avec la Huberdière, était déjà divisé entre plusieurs particuliers. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Fuye (La). — Voir *Fuie*.

G

Gabillées (Les). — Voir *Gats* (de St-Jean-Frémentel).

Gabilleux (Famille). — *Moulins de Pezou*, XVI^e s. — *La Jacquelinnière*, XVII^e s.

Gabine (La), h., c^e de St-Jean-Frémentel.

Gaboterie (La), éc., c^e de Pezou. — *Gabotière* (Cadastré).

Gabrielleries (Les), éc., c^e de Boursay.

Gacetterie (La), h., c^e d'Authon. — *La Gasserie*, (Reg. d'Authon). — *La Grasletterie* (Carte de Cassini). — Ancien fief qui semble être le même que celui appelé la Gasserie, sur les registres d'Authon et dont était Sgr en 1619, Messire Jean Le Blanc, Sgr de la Gasserie, qui signe *La Gasserie*. — (Reg. d'Authon).

Gagneries (Les). — Voir *Ganeries*.

Gahinière (Le lieu de la), psse de Savigny. — Il était dans la censive de Villeprover au Bois. — (Arch. Nat., P 691, n^o 101).

Gaignereau (Famille). — *L'Epicière*, XV^e s.

Gaignon (Famille de). — *Le Fief-du-Gué-de-la-Ville*, XV^e s. — *Asnières, Soigny, Richeray, la Ville-aux-Clercs, Fort-Girard, Poulines*, XVI^e s. — Armes :

D'hermines à la croix de gueules. — (Filleau, *Les anciennes familles du Poitou*). — Gaignières donne à cette famille pour armoiries : *D'hermines à la croix chargée de 4 croisettes.* — (Bouchot, *Inventaires Gaignières*, 3028).

Gaignot (Famille de). — *L'Augerie, Marcé et la Gavelière*, XVI^e et XVII^e s. — *Monthodon et La Rue* (de Savigny), *La Boiffardière ou Relay*, XVII^e s.

Gaillard (Famille). — *Les Deffaits* (de Selonnes), *Villeuisant*, XV^e et XVI^e s. — *Le Chatelet* (de Selonnes), XVI^e s. — Armes : *D'argent à la fasce de gueules, accomp. de 3 trèfles de sinople 2 et 1 ou encore de 3 feuilles de chêne.* — (Adr. Thibault).

Gaillard (Famille). — *Poirier* (de St-Ouen), XIX^e s.

Gaillardière (La), anc. mét., psse de Selonnes, citée dans les minutes des notaires, aux titres de la terre de Renay, année 1697.

Gaillardière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle était dans la censive d'Auvines. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Gaillottière (La), f., c^o de Cellé. — Cette ferme appartenait au XVII^e s., à Joseph de Lestenu-Chambrière, prieur commendataire de Cellé, qui en 1713 la légua au prieuré de Cellé, avec l'usufruit à sa nièce Madeleine de Lestenu. Ce devint la maison de campagne des prieurs barons de Cellé. — Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 12.400 livres. — (Abbé Martin, *Monographie de Matval ou Bonnevau*, p. 28, d'après les archives de Cellé. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 60).

Gaing (Famille). — *La Tristardière*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à 3 dagues d'argent, accomp. en pointe de 3 molettes d'or.* — (Adr. Thibault). — Alias : *D'azur à la croix d'argent cantonnée de 4 fleurs de lys d'or.* (J. Denais).

Gaironnière (La), éc., c^o de Villechauve. — *La Gairionnière*, (Cassini).

Galasière (La), f., c^o d'Oigny. — *La Golasière.* — (Cassini).

Galbaudière (La), éc., c^o de Villechauve. **Galembert** (Famille de). — Voir *Bodin de Galembert*.

Galetière, f., c^o du Poislay. — *Galière* (Cassini). — En 1676, Ambroise Meusnier, sieur de la Galetière, fondait une messe à Courtalain. — (*Bulletin dunois*, IX, p. 422).

Galette, h. et moulin sur le Boulon, c^o d'Azé, 53 hab. — *Le Moulin-Guillon, autrement Galette*, XVI^e s., (Titres de la Roulière). — Ancien fief de pêche et rivière avec moulin, relevant à foy-hom. de celui des Créneaux de Thoré, lui-

même réuni au comté de Vendôme en 1440.

Ce fief, en 1530, appartenait à Charles Bruneau, Sgr des Bellesevries, contrôleur au grenier à sel à Vendôme. Il portait sa foy-h., cette année-là, au duc de Vendôme « pour raison du moulin, fief et appartenances d'icelui [lieu] ainsi qu'il se comporte en la rivière du Boulon, paroisse d'Azay, appelé le *Moulin-Guillon*, autrefois baillé à 100 sols tournois de rente inféodée par défunct maître Jean-François à feu Jean Hémon ». (Titres de la Roulière). — En 1539, le même personnage en refaisait à nouveau la foy, dans les mêmes termes, au duc Antoine « pour le Moulin-Guillon, autrefois Galette » (*id.*). — En 1576 Madeleine Bruneau, veuve feu Jean de Ravenier, valet de chambre du roi, avait acquis de Jacques Bruneau (sans doute son frère), seigneur de la Roche, le moulin de Galette. — A partir de cette époque, le fief de Galette suivit la fortune de la Sgr des Bellesevries et de la famille Bruneau, et passa aux mains de celle de Ravenier qui lui succédait aux Bellesevries.

En 1594, le roi Henri IV, comme duc de Vendômois, donna au sieur de Ravenier une « sauvegarde pour conserver sa pesche en la rivière du Boulon ». — Cette pièce faisait savoir que « quatre-vingts ans sont plus que les aïeux et prédécesseurs du sieur de Ravenier ont toujours joui paisiblement d'un moulin à eau appelé le *Moulin Guillon autrement Galette*, assis en la paroisse d'Azay, avec la rivière dudit moulin qui commence depuis la planche de Galette pour finir à une île audessus du grand gué sur la dite rivière, etc. » (Titres de la Roulière).

Le droit de pêche des sires du Boulon sur la rivière d'Azé qui paraissait porter sur toute la rivière depuis sa source jusqu'au moulin des dames de la Virginité, subsistait ainsi une enclave. Aussi, en 1631 y eut-il procès entre les sires de la Mézière, seigneurs du Boulon et le sieur des Bellesevries, propriétaire du moulin Guillon, au sujet de cette pêche, ce dernier prouvant que lui appartenait le droit de pêcher entre le moulin de Ville-neuve et la planche du moulin de Galette.

En 1713 Charles Hilaire, écuyer, seigneur de la Broue, des Bellesevries, Vaireilles, la Boulon et autres lieux, et Catherine Daussouin, son épouse, donnaient à bail à messire Jean Godouet, curé d'Azé, le droit de pêche en la rivière du Boulon depuis sa source jusqu'au moulin des dames de la Virginité. — Ce dernier moulin paraît avoir remplacé plus bas le

moulin Guillon, avoir pris le nom de *Moulin de Galette* et l'avoir gardé.

Enfin, en 1731, le 17 janvier, les susdits Hilaire de la Broue et son épouse vendaient devant Jean Noury, notaire en Vendômois, colloqué à Villiers, à Messire Pierre-Christophe d'Avesgo, écuyer, sieur de Coulonges, et dame Jeanne-Françoise Brossier, son épouse, demeurant en la ville de Bellesmes, absents, représentés par M. Jean-Ferdinand Brossier, seigneur de la Roulière, leur père et beau-père, « leur droit de rivière et pesche dans la rivière du Boulon, située paroisse d'Azé, depuis sa source jusqu'à l'ancien moulin de galette situé en la dite paroisse d'Azé, de présent démoli, avec le droit de faire rebâtir le dit moulin si bon leur semble sur le lieu dont les parties conviendront qui sera acheté par lesdits sieur et dame de Coulonge desdits sieur et dame de la Broue..... relevant les dites choses du fief des Créneaux dépendant du duché de Vendôme..... » Le prix était de deux cents livres. — Les acheteurs s'engageaient en outre à prendre la suite du procès pendant entre le sieur de Bellatour et celui des Bellesevries au sujet de la pêche de la rivière d'Azé. (Titres de la Roulière).

Il semble, que depuis cette époque le fief de Galette qui prenait parfois improprement le nom de *Boulon*, ait appartenu jusqu'à la Révolution aux seigneurs de la Roulière. — Mais le moulin fut vendu nationalement en 1791 sur les dames de la Virginité pour 8.050 livres.

Il a été trouvé à Galette en 1874 plusieurs cerceaux en pierre (*Bulletin*, 1824).

Titres de la terre de la Roulière. — Arch. Nat., P. 629, n^o 92 et 93; P 714, n^o 183. — *Bulletin vendômois*, 1889, pp. 82 et 83, 1874, p. 286; 1889, p. 82. — Arch. Loiret, A 1624 et 1625; et Fonds des Biens Nationaux du district de Vendôme, n^o 478. — Titres de la terre de Renay, arpentage de Chétivau. — Titres de la terre des Minières — Arch. L.-et-Cher, (Vendôme), n^o 478.

Galilée (La), à Vendôme, nom ancien d'une des dépendances de l'abbaye de la Trinité, dans l'enclos même du couvent, où se trouvait le cimetière des étrangers. — Voir *Vendôme, Trinité.* — (Pétigny, pp. 295 et 352).

Gallais (Famille). — Voir *Le Gallais*.

Galland (Famille). — *Vallières*, XVI^e et XVII^e s. — *La Bouchardière*, XVII^e s. — *La Grande Métairie, Valleron*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à 3 crémaillères d'or.* — (Bussierolle).

Gallardière (La), deux fermes, c^o de Fréteval. — *La Guillardière*, XVII^e s. — *La Gaillardière* (Cassini). — *La Gallardière* (État-Major). — Ce lieu relevait de la

seigneurie du Plessis-Hamelin, psse St-Lubin-des-Prés et aussi de celle de l'Ormois. — En 1680 Jacques Bourgogne vendait la Gaillardière à Claude Raffart, pourvoyeur ordinaire de Madame la Dauphine. Il était frère de Louis Raffard, officier du roi, demeurant au Bouchet Pellegruau. — En 1688 Claude Raffart la vendit à Jean Noyer, procureur d'office du prieuré de Morée. Mais l'usufruit en restait à sa veuve Marguerite Goislard, qui en 1697 en était encore dame. — Ce lieu, en 1750, appartenait à Jacques des Jardins, marchand, demeurant à la Bordé, psse de Concriers, près Marchenoir. — Il fut acquis en 1751 par la dame de Rougemont. (Arch. de L.-et-Cher, E 162, 174 et 179). — Collection Bernault, Papiers de la famille Noyer. — Chartier de Renay, minutes des Notaires, 1697).

Gallas (Le Grand et le Petit), fermes, c^o du Poislay. — Le Grand Gallas paraît avoir été du domaine de Courtalain ainsi que son étang. Le Petit-Gallas était du domaine de Chaussepot et fut saisi en 1716 sur Nicolas de Boisguyon, Sgr de Chaussepot. — Le grand étang de Gallas ou l'étang du Grand-Gallas contenait environ 35 hectares et fut vendu nationalement en 1793 sur Léon Montmorency-Laval, émigré, moyennant 430 livres en assignats. — Le Petit-Gallas avait aussi un étang d'environ 3 hectares. Ces étangs sont desséchés. — (*Bulletin Dunois*, II, pp. 292 et 294. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 87. — Biblioth. de Vendôme, Dossier Mondoubleau, liasse Ferrand (1793). — *Journal Le Carillon*, 13 sept. 1900 [Lettres Percheronnes 1793]. — Arch. d'Eure-et-Loir, B 560 [1716]).

Gallery de Limbleville (Famille). — *La Haie aux Chats*, XVIII^e s.

Gallichet (Famille). — *La Lézonnrière*, XVIII^e s.

Galienne ou **Galiénot**, ancien fief, psse de Lavardin, situé là où se trouve auj. la Grande-Métairie. — Il y avait là plusieurs métairies dont l'une, appelée Foularque, appartenait à la Virginité, et les autres relevaient de celle-ci. — Une d'elles en 1608 appartenait à Jeanne Galland, femme de Jean du Perray, S^c de Beaulieu. — Une autre fut réunie à la Fuye ou Grande Métairie, à une date antérieure à 1595, époque où, avec la Fuye, ou Grande Métairie de Lavardin, elle fut vendue par le roi Henri IV. Cette dernière relevait de Foularque à raison de 3 setiers de froment et 3 de seigle de rente et 5 sols 6 deniers de cens. — Voir *Foularque* et *Grande Métairie.* — (Arch. L.-et-Cher, H, Layette de St-Georges du Bois, doss. de la Gde-Métairie et Layette

de la Virginité. — Arch. Nat., P 608 [1602].

Gallière (La), lieu-dit, c^e de Naveil. — Duchemin, dans ses mémoires, prétend que cette localité aurait été autrefois de la psse de Villiers, mais qu'au temps d'une épidémie, le curé de Villiers aurait refusé de visiter cet endroit que le curé de Naveil au contraire, n'écouterant que son zèle, avait cru devoir entourer de sollicitude et gratifier sans marchander des secours de son ministère; depuis lors la Gallière serait restée de la psse de Naveil. Duchemin a du confondre ce lieu avec la *Garelière*. — (Bibl. Vendôme, Mémoires de Duchemin, II, p. 86).

Galliot (Famille de). — *La Boissière* (de Villiers), XVI^e s. — Armes : *De gueules à 3 bandes d'or, au chef de même, chargé de 3 fleurs de lys de gueules.* — (Adr. Thi-bault).

Gallois (Famille de). — *Bezay, Ville-marchais, Brompléssé, Les Tourelles, Migneray, Frileuse* (de Touraille), *Le Petit-Bois* (du Temple), XVI^e au XVIII^e s. — Armes : *D'or au fraisier de sinople, fruité de gueules, au croissant de sable accompagné de deux molettes d'épée de même en chef.* — (Busscrolle).

Gallois (Famille). — *La Vacherie et la Guignardière* (de Ste-Anne) et *Pied-jondu*, XVIII^e s.

Gallon ou de Gallon (Famille). — *Renay, La Mennerie, les Galouries*, XV^e s. — Armes : *D'azur à 3 étoiles d'or, 2 et 1, et un croissant de même montant en chef.* — (Hérault d'armes, 2^e série, n^o 26, et pierres tombales en l'église de Renay).

Galoche ou Galechisius (Famille de la). — *La Galoche et le Chatelet, Brochepousson*, XII^e au XIV^e s.

Galoche (La), f., c^e de Ste-Anne. — *La Galloche*, XV^e au XVIII^e s. — Ancien fief relevant « à foy et hommage lige et à lige estaige du château de Vendôme à semonce convenante ». Il avait droit de moyenne et basse justice. Mais sa basse justice relevait, non de Vendôme mais bien de Villeromain, ainsi qu'en témoignent les aveux de Villeromain au château de Vendôme en date de 1405, 1409 et 1504 (Arch. Nat. P 618, n^{os} 53 et 57 et P 620, n^o 1).

A ce fief de la Galoche était en outre attaché un privilège spécial à l'égard des mégissiers de Vendôme et aussi le droit de change de monnaie dans la ville, ainsi qu'on le trouve en plusieurs aveux, dont entre autres ceux de 1399 et de 1540 faits dans les termes suivants :

« Premièrement la franchise des mégissiers et baudroyers de Vendosme qui sont francs de toute coutume en la ville

de Vendosme et dehors en marché et hors marché. — *Item* cinq sols tournois de service que me doivent rendre chacun an mes dits mégissiers et baudroyers de Vendôme à la Nativité S^t Jean-Baptiste pour le cuyraige. C'est assavoir pour ce que nul tanneur ne doit achapter en la dite ville de Vendôme pour tanner cuyrs de bestes chevalines ou bouvines tant que les mégissiers ou baudroyers de la dite ville soient premiers reffusans au cas qu'ils les voudraient premièrement achapter. Et pour cause de ceste franchise me sont tenus faire la garnison et fourniture de cuir blanc nécessaire pour mon harnais de guerre ou de mon serviteur quand j'envoie en la guerre pour mon dit seigneur si mestier estoit pour la défense de son pays ou du royaume. — *Item* la franchise de mes hommes qui sont demeurant en ceste tenue du Chatelet et en ma terre de la Galoche qui sont francs [à] Vendosme de toutes coutumes en marché et dehors... — *Item* une table à changer en la dite ville de Vendosme... (Suit l'énumération des divers cens dus au Chatelet et à la Galoche dans la ville et dehors). — *Item* ma garenne a connils, lièvres, faisans et perdrix.... Ma justice de 60 sous », etc... — (Extrait des Archives nationales, P 629, n^{os} 1 et 7).

Le chef-lieu de cette seigneurie se trouvait au Chatelet, qu'on a appelé aussi *Le Chatel de la Galoche*. C'est ce Chatelet qui finalement, une fois séparé de la terre, conserva le privilège des mégissiers de Vendôme comme aussi le droit de change, ce que témoignent divers aveux des seigneurs.

Seigneurs de Galoche et du Chatelet.

Burchard Galloche, vers 1109. Il donne à Marmoutiers 8 arpens de terre à Pray. On n'a de cette charte qu'une traduction française. Il est probable qu'il était nommé *Burchardus Galechisius*.

Paganus Galechisius ou *Galecherius* (Payen de la Galoche) en 1120. Il a pour frère Ulric. Tous deux font des accords avec Marmoutier au sujet des cens de Pray.

Eudes, fils de Salomon, vers 1190, partant pour la Croisade fit don à l'abbaye de Fontaines-les-Blanches de la dime de la Galoche, ce qui indiquerait un droit de seigneurie sur ce lieu.

En 1334 Robert de la Galoche donna aux frères de l'Hôtel-Dieu de Vendôme une sesterée de terre derrière la Galoche sur le grand chemin de Vendôme à Blois.

Colin de la Galoche est cité par son successeur Jean de Trou comme ayant pos-

sédé avant lui ce fief de la Galoche (2^e moitié du XIV^e siècle).

Jean de Trou en 1398 et 1399, 1405 et 1409. On l'appelle aussi *Macé de Trou* (aux Archives du Loiret, A 1648), mais sans doute par erreur. Il rend aveu pour la Galoche et le Chatelet dans les termes établis ci-dessus. Il est en même temps seigneur de Fontenailles et aussi de la Flotte (1409).

En 1437, 1443 et 1444 Jeanne de Trou dame de la Galoche et de Fontenailles comme héritière de son frère Jean. Elle est veuve de Bouchard de Lespine.

En 1469, la Galoche est à Jean de Lespine sans doute fils de la précédente. Il est dit vassal de Villeromain pour la basse justice de la Galoche.

En 1504, elle est à Bertrand de la Boissière, à cause de Hardouine de Fontenay, sa femme; il est vassal de Villeromain pour la justice de 7 sols 6 deniers de la Galoche; en 1516, 1526 et 1540, à la dite Hardouine de Fontenay, veuve de Bertrand de la Boissière; elle rend aveu au château de Vendôme en 1540.

En 1571 à Charles Gault.

En 1583 aux héritiers Charles Gault. Ils sont dits vassaux de Vendôme pour leur terre et seigneurie du Chatel de la Galoche, la justice de 60 sols (moyenne justice) et la franchise des mégissiers, etc.

En 1584, ces héritiers Charles Gault partageaient la Galoche en deux parts. Ils s'appelaient *Françoise Gault*, veuve Doulcin et Jean Thuault comme époux de Marie Gault. Jean Thuault eut le Chatelet, et *Françoise Gault* la Galoche même.

Le Chatelet de la Galoche. — Le 4 janvier 1609 maître Jean Thuault, avocat à Châteaudun, époux de Marie Gault rendait aveu pour le Chatelet, paroisse de Ste-Anne comme étant par sa femme héritier en partie de feu Charles Gault, vivant sieur de Lestang et de la Galoche. Il répétait les termes des aveux de 1399 et 1404 pour les mégissiers de Vendôme et ajoutait encore : « *Item*, j'ai droit d'avoire et tenir une table à changer en votre dite ville de Vendôme ». En 1610 il payait les droits de francs-fiefs pour le Chatelet.

En 1634 le Chatelet est à Jeanne Thuault, veuve Jacques Peschard, vivant avocat au siège de Vendôme.

En 1668 à Marie Peschard, fille des précédents. En 1761 elle est déclarée fille majeure.

En 1679 à Catherine Peschard, veuve François Pineau, officier du roi, sur la démission de sa sœur Marie Peschard.

En 1719 au même François Pineau.

En 1735 à François Pineau, comme héritier de son père François. En 1754 il

rend un aveu dont le détail répète les termes sus mentionnés entre autres : « *Item* j'ai droit d'avoire et tenir à cause de mon dit fief du Chatelet en votre ville de Vendôme une table ou bureau à changer les espèces... suivait encore l'énumération des franchises des baudroyers et mégissiers de Vendôme qui devaient toujours au Chatelet leurs 5 sols de service.

En 1778 le Chatelet est à Louis-Alexandre-Jean Pineau.

Quant à la métairie même de la Galoche dont la justice moyenne continua à relever de Vendôme et la basse justice, de Villeromain, en 1587 elle est à Charles Gault sans doute héritier de *Françoise Gault*, veuve Doulcin. Sa femme Catherine Bouchard est marraine le 15 janvier à S^t-Martin; en 1595, elle est au même ou autre Charles Gault, licencié ès-lois, sieur de la Galoche, époux de Catherine Peschard. Ils font baptiser à S^t-Martin leur fils René le 21 octobre.

La Galoche en 1701 est au sieur Froment, prêtre de l'Oratoire. Elle est chargée d'un septier de blé de rente envers le prieuré de Ste-Anne. — En 1717 et 1720 aux héritiers du sieur Villethierry qui étaient Froment (de Brest), la veuve du sieur Boisron (Bourgogne) et Gérard Froment. — En 1734 à N. Bourgogne, sieur de Boisron et la Dlle sa sœur puis au dit sieur Bourgogne seul. — Sur lui, en 1739, la métairie de la Galoche fut saisie féodalement.

En 1780 elle est encore aux enfants de Jacques Bourgogne.

Carte blésois de Marm., 131. — *Carte vendômoise de Marm.*, 64 A. — Arch. Nat., P 618, n^{os} 53 à 57; P 620, n^o 1; P 629, n^{os} 1 à 7, 76 et 77; P 714, n^{os} 59, 60 et 143. — *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1874 pp. 67 et 71. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 90 et 180; 1880, p. 262. — Arch. du Loiret, A 1625, 1637, 1638, 1648. — Reg. par. de S^t-Martin de Vendôme, 15 janv. 1587 et 21 oct. 1595. — Collection R. de S-Venant, doss. Ste-Anne, Pièce de la fabrique du XVIII^e siècle.

Galochère (La), h., c^e d'Artins. — Ancien fief relevant de la Rocheturpin à cinq sols de veuoir annuel. — Au commencement du XVI^e s. il était aux Sgrs de la Roche-Turpin. — En 1528, Pierre de la Curée, Sgr de la Rocheturpin le vendait à réméré à dame Alizon d'Argougues, veuve Jean Georget, S^r du Vau et des Roches de Sougé. — Il resta depuis en la possession des Sgrs de la Rocheturpin et fut vendu nationalement le 29 fructidor an II sur le citoyen La Rocheboisseau, émigré, moyennant 84 mille livres. (Guettier, acquéreur). — (Arch. de L.-et-Cher, E 145; Q [Vendôme, Émi-

grés], 584. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 243, (art. P. Clément).

Galocherie (La), f., c^o de Baillon. — Ancien fief relevant de la Sgr de Baillon à foy et h. et demi cheval de service. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Baillon, dossier de la Mussière).

Galocheries (Les), h., c^o de Choue. — Le prieuré de Guériteau avait là une métairie qui fut vendue en 1791 pour 15.000 livres. — Une autre métairie au même lieu appartenait aux seigneurs d'Alleray et s'appelait aussi la Hardangerie au XVIII^e s. — (Arch. Nat., P 700, n^o 54. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau] 43. — Terrier de St-Agil, 1731).

Galoudrie (La), ancien fief, paroisse de Choue. — Il était uni à la Godardière. — (Terrier de St-Agil, 1731).

Galoudries (Les), h., c^o de St-Agil, 38 hab. — *La Galaudrie* (Cassini). — Ce lieu relevait à foy et h. du château de St-Agil et en 1469, une métairie à la Galoudrie appartenait à Gervais de Hallais, à cause de Marie de Baillon, sa femme. — Au XVIII^e s., elle est encore au seigneur de Baillon. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87. — Terrier de St-Agil, 1731).

Galouderies (Les), f., c^o de Montrouveau.

Galougère (La), f., c^o de Savigny. — Ce lieu relevait censiv^t de la Basse-Roncherie. — En 1673 il est à René Charlot, curé de St-Agil. — En 1695 à André Neilz, sieur de Bréviande, maire perpétuel de Montoire comme époux de Marie-Catherine Crosneau. — (Collection Eug. Vallée, Chartier de Coulonges. — Collection R. de St-Venant, Liasse Familles [Neilz]).

Galougerie (La), f., c^o du Gault. — *La Galougère*, 1595. — *La Galousière* (Cassini). — Ce lieu relevait de Courtalain et était en 1586 du domaine de la Verrerie du Gault. — (*Bulletin Dunois*, II, p. 298 — Arch. Nat., Q, 495, f^o 33, v^o).

Galougerie (La), lieu-dit, anc. mét., c^o de St-Mars du Cor. — *La Galougère*, XVII^e s. (Reg. de Cormenon). — *La Galoucherie*, (Cassini). — Ce lieu en 1633 est à Charles Rousseau, Sgr de la Galougère, tanneur à Cormenon, inhumé à Cormenon en 1648. — En 1658 il est à Charles Rousseau, Sgr de la G., époux de Marie Gannery, dont la fille Catherine Rousseau épouse à Souday, le 11 juin 1658, Daniel Hudan, notaire. — (Reg. de Cormenon et de Souday).

Galouries (Le bois des), c^o de Sargé. — *La Galourie*, xv^e s., (Aveu). — Ancien fief relevant à foy-h. de Mondoubleau. — En 1460, il est à Pierre de Gallon qui, en 1477 le vendait à Jean de la Berruyère. —

Depuis ce temps, il resta aux mains des Sgrs de la Berruyère. — Près de là se trouve la fameuse Pierre du Breuil, que décrit Pétigny, et qui, selon la superstition populaire « tourne sur elle-même tous les ans, le jour de Noël à minuit ». — (Arch. Nat., P 700, n^o 57; P 704, n^o 18; P 706, n^o 2. — Biblioth. de Vendôme. Fonds Bouchet, Chem. VI I, doss. 10, pièce 4. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 579. — Pétigny, p. 230).

Ganche (La), ancien fief, psse de Ternay. — Il relevait censiv^t de Croixval. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Gandillière (La), éc., c^o de Villeporcher. — *La Grandillière*, (Carte de Cassini).

Gandonnerie (La), h., écart du bourg, c^o de Sougé.

Gandonnière (La), éc., c^o d'Authon.

Gandonnière (La), éc., c^o de St-Gourgon.

Gandonnière (La), h., c^o de Sargé, sur la rive droite de la Grenne, en face Cormenon, 22 hab. — Les *Gandonnières, Grandes et Petites*, (Cassini). — Ce lieu appartenait à l'abbaye de St-Calais. — Il faut éviter de le confondre avec les Gandonnières, même commune, au sud du bourg de Sargé, rive gauche de la Brayé. — (Collection Eug. Vallée, Papiers de Pasty de la Hilais, Notes Diverses, II, f^o 30).

Gandonnières (Les), deux fermes, c^o de Sargé, rive gauche de la Brayé. — Les *Gandonnières, Grande et Petite*, (Carte de Cassini). — Au XVIII^e s., la Grande Gandonnière est à Jean de Gallois, Sgr des Grandes G. et du Petit-Bois; il est époux de Marguerite Gaudin, qui est veuve en 1739 et est inhumée à St-Martin de Sargé en 1758 à 85 ans. — La Gandonnière, à l'époque révolutionnaire, fut vendue sur Salmon de Courtemblay, émigré, pour 22.700 l. — (Registres St-Martin de Sargé, 1737, 1739, 1758. — Arch. L.-et-Cher, L 931, n^o 143).

Gandoubert, h., partie d'Authon et partie de Monthodon, 30 hab. sur Authon. — *Gandoubard* (Cassini). — *Gondoubard* (Etat-Major).

Ganerie (La), anc. mét., psse d'Artins. — *La Gasnerie*, XVII^e s. — *Les Ganeries* (Cassini). — Cette métairie en 1591 est à la famille Souchay, et dans la première moitié du XVII^e s., à la famille de Guibert après Jean Souchay, bailli de l'abbaye de St-Georges, qui le possède encore en 1605. — En 1650 elle est à Jacques de Coutance, fils aîné de feu François de Coutance et de Marguerite de Guibert. — En 1726 elle est à Louis Frédureau de Beauvallon, vicairé à Marçon au Maine. — (Arch. L.-et-Cher H, liasse de St-Georges, chem. VIII, p. 2. — Notes de l'abbé Chéramy d'après les minutes du

notaire Deniau, 1649 ou 1650. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 116).

Ganerie (La), écart, c^o d'Azé. — *La Gasnerie, la Gagnerie* (Titres divers). — En 1476, cette métairie appartenait avec le Vignon à la famille Sallier de la Roulière. — Plus tard elle fut réunie à la Sgr de la Fosse d'Azé, appartenant aux dames de la Virginité. — (Titres de la Roulière).

Ganerie (La), h., c^o de Lancé.

Ganerie (La), c^o de Sargé, rive droite de la Brayé. — *La Gasnerie*, XVII^e s. — *Les Ganeries* (Etat-Major). — Ancien fief relevant de la Morottière à 2 sols et un denier de service. — Il appartenait en 1636 à Jean Souchay, conseiller du roi. — En 1673 et 1681 à Jacques Le Tessier, sieur des Clayes. — Au XVIII^e s. aux Sgrs de Montmarin. — Cette métairie fut vendue national^e en 1793 sur l'émigré Montmarin. — (Ne pas confondre avec les Ganeries, rive gauche de la Brayé, même commune). — (Arch. L.-et-Cher, E 413; I, 108. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 73. — Eug. Vallée, *Registre censier de Montmarin*. — Archives du Cognac, E 3 et 28).

Ganerie (La), h., écart du bourg, c^o de Sougé.

Ganeries (Les), deux fermes, c^o de Sargé, rive gauche de la Brayé. — *La Ganerie* (Etat-civil de Savigny 1629). — En 1494 ce lieu est à Alain Le Vasseur, Sr du Fief-Corbin. — En 1629 à Claude Vallée qui est marraine à Savigny; ensuite à la famille de Coutance. — Autrement dit le lieu des Ganeries est aux seigneurs du Fief-Corbin. — Il y a encore un lieu appelé *La Ganerie*, même commune, rive droite de la Brayé et que l'Etat-Major nomme aussi *Les Ganeries*. — (Arch. Nat., P 704, n^o 21. — Reg. de Savigny, 1629. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 75; 1866, p. 116).

Ganeries (Les), anc. mét., psse de Savigny, sur la carte de Cassini. — Elle relevait censiv^t du Chatellier. — (Arch. Nat., P 697, n^o 1).

Ganery (Famille). — *Montluisard, Moncé, Belair* (de St-Ouen), XVII^e s. — *Les Virboulins*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes: *Tiercé en bandes d'argent, de vair et d'hermines*. — (Arm. ms.).

Ganière (La), anc. mét., psse d'Authon. Elle relevait de l'abbaye de l'Etoile. — (Arch. Nat., P 605).

Gannes (Famille). — *Villemardi*, XVII^e s.

Ganochère (La), éc., c^o de Prunay.

Gantellerie (La), éc., c^o de St-Martin-des-Bois. — *La Goutellerie*, (Cassini).

Gapaillère (La), ancien fief, psse de Couture. — Ce fief en 1638 est à Ambroise de Guibert, fils de Jacques de G. et de Madeleine Le Gentilhomme. Ledit Am-

broise épouse cette année-là, à Couture; Louise de Baussan, fille de Jacques de B. et de feue Jeanne de Ronsard. Il en eut deux enfants: 1^o Geneviève de G. qui devint femme de Louis de Forateau, Sgr de Girardet; 2^o René de Guibert, qui fut après son père Sgr de la G. (en 1668) et paraît être père de Joseph-Ambroise de Guibert, qui se rencontre comme Sgr de la G. en 1675, vendant le lieu de Belair, psse de Beauchesne, et époux de Claire de Tascher qui est sa veuve en 1676. — (P. Clément, Notes ms. sur Couture, d'après les reg. du lieu. — Reg. de Mazangé, 21 juin 1668; *id.* d'Espéresse, 18 oct. 1667. — Collection R. de St-Venant, liasse Beauchêne, 1675 et 1676).

Gapiellerie (La), h., c^o de Houssay, 31 hab., (avec la Ferrière).

Garance (Famille de). — *La Salle* (de Lancé), XVII^e s. — Armes: *Gironné d'argent et d'azur*. — (Adr. Thibault.)

Garaud (Famille). — *St-Hilaire-la-Gravelle*, XII^e s.

Garaudière (La), anc. mét., psse de Danzé. — Elle faisait partie, avec Bourjoli, du domaine du Clos-Rouge. — (Archives du Cognac, E, 15, 7).

Garault ou **Garrault** (Famille). — *Villemisson, Beauvoir* (de Villemardi), *Magny*, xv^e s. — *L'Arable* (de Sougé), XVI^e s. — *Pourchassis*, XVI^e et XVII^e s. — *La Vallée d'Olbeau*, XVIII^e s.

Garault (Michel), chanoine de la collégiale de Troo, né vers 1521, auteur de la *Chronique de Michel Garault*. — Cette chronique donne des détails sur ce qui s'est passé d'intéressant à Troo et environs de 1543 à 1598 avec toutefois nombre de lacunes. On y voit notamment des remarques sur la température et les prix des denrées et plusieurs menus faits historiques. — Une copie de cette chronique dont l'original s'est perdu, se trouve à la bibliothèque de Vendôme. Elle a été reproduite au *Bulletin vendômois*, (1878), p. 226 et suiv.

Garde (La), h., c^o de Vendôme, 71 hab., ancien manoir et fief. — En 1602 et 1629, ce fief est à René Caillaud, fourrier de la maison du roi, époux en prem. noces de Anne de Charcigné, puis de Marguerite de Rotelles, dont une fille Renée, et un fils, Michel Caillaud, chef de fourrière chez le Roi, Sgr de la Garde en 1633. Il a lui-même pour fils René Caillaud, chef de fourrière chez la reine régente. — En 1687, ce fief est à François Peillot, écuyer, Sr de la Garde, gentilhomme servant de Monsieur, frère du roi; il épousait, vers 1680, Catherine, fille de Pierre Ferrand, sieur de Teillé et de Catherine Vivet; elle était veuve de Michel Rouget, Sr des

Vénages. Il mourut en 1702, laissant quatre enfants (voir Teillé), dont un fils, François-Claude Peillot, Sgr de la Garde, auditeur en la Chambre des Comptes à Paris en 1762. — (Bibl. Vendôme, Ms. 286, pp. 39 et 151. — Arch. de L.-et-Cher, H, 1^o Titres de la Trinité, Doss. Vendôme; 2^o Terrier de l'Oratoire, p. 185. — Arch. Nat., P 625, n^o 31. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Baillon, Titres de la Tabaise. — Reg. St-Martin, de la Madeleine, de St-Georges, etc., *passim*).

Gardonète (La), hameau ou ferme, sur la carte de Cassini, psse de Villedieu, paraît être aujourd'hui *Les Fontaines*.

Gardonnière (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle appartenait au prieuré Notre-Dame des Marchais de Troo. — (Arch. d'Indre-et-Loire, H, 358).

Gare (La), c^o de Fontaines. — Ce nom est donné à la station du chemin de fer, à 800 m. environ du bourg.

Gare (La), station du Plessis-Dorin, à 600 m. du bourg.

Gare (La), c^o de St-Jean-Frémentel. — C'est la station du chemin de fer.

Gare (La), h., c^o de St-Amand, 123 hab. — C'est l'agglomération qui s'est formée autour de la station du chemin de fer.

Gare (La), h., c^o de Sargé, 21 hab. — C'est l'agglomération de maisons autour de la station de Sargé.

Gare (La), c^o de Villechauve. — C'est la station de Villechauve.

Garelière (La), f., c^o de Savigny (le Petit-Savigny). — *La Garrelière*, xvi^e et xvii^e s., (Vieux titres). — *La Garlière* (Cassini). — *La Carlière* (Etat-Major). — D'après les archives du Cognier, la Garelière n'aurait pas été un fief, mais un simple domaine dépendant de Marcé.

En 1420, Gervais Ronsart, époux de Jeanne de Vendôme était dit Sgr de la Possonnière et la Garrelière. Ce fut cette Jeanne qui, maîtresse de Jean de Bourbon-Carency, Sgr de Savigny, finit par l'épouser et faire légitimer les enfants qu'elle avait eus de lui.

En 1628, Jean de Gangnot ou Gaignon, seigneur de Marcé, demeurait à la Garelière. — Dès cette époque la Garelière paraît être devenue le manoir habitable de Marcé. — Il faut donc voir l'histoire de Marcé pour connaître celle de la Garelière.

En 1734, on voit y demeurer, probablement comme locataires, Philippe Ignard de la Charmois et Renée Anjubault, son épouse. — En 1770 Jean-Baptiste Piédon, marchand et fermier général de Bonnevaux, y demeurait comme locataire du M^l de Courtenvaux, Sgr de Bonnevaux. A cette époque, le domaine de la Garelière

Marcé se composait de : 1^o le château et lieu seigneurial de la Garelière, etc.; 2^o les métairies dépendant de la Garelière qui étaient celles de Marcé, de Villehémon, de la Hutonnière, de la Baussanière, de la Basse-Augerie et de la Rue. Le bail portait de plus sur les fiefs et seigneuries de la Garelière, Marcé et Monthodon et leur mouvance féodale, cens, rentes, services, lods, ventes, amendes, rachats et autres profits de fief jusqu'à concurrence de 50 livres seulement. — En 1793 ce lieu fut vendu sur Le Tellier, émigré, 60.100 livres.

Collection Eug. Vallée, Documents Pasty de la Hilaire, Dictionnaire des fiefs de St-Calais (Marcé, Monthodon, la Garelière, etc.). — Rochambeau, *La Famille de Ronsart*, p. 16. — Arch. L.-et-Cher, L, 931, (Emigrés du district de Mondoubleau), n^o 192. — Passac, p. 75. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 323 (Eug. Vallée). — Couverture parchemin. du reg. de Selommes de l'année 1680 (1628).

Garelière (La), village, c^o de Villiers, 172 hab. — *La Garlière*, la *Garrelière*, xvii^e et xviii^e s. — Ce lieu relevait en fief de l'infirmerie de la Trinité. — Il faisait partie des paroisses de Villiers et Naveil en tournée, c'est à dire de deux années l'une. — Ce fief au xviii^e était aux Sgrs de Rochambeau. — La Trinité y avait aussi une closerie qui lui avait été donnée en 1656 par le chanoine Michel Dupont et fut vendue national^e en 1791 pour 14.000 livres. — (Cartul de la Trinité, 856 et 859. — Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 27. — Reg. de Naveil et Villiers, *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1886, pp. 113, 117, 124).

Garenne (La), éc., c^o de St-Martin-des-Bois.

Garenne-au-Duc (La), lieu-dit, c^o de St-Ouen et de Vendôme, au dessous du château de Belair. — *La Garanaudu*, xviii^e s. (Titres de Belair). — C'était une garenne dépendant du domaine du duché. Elle contenait les fourches de Justice. — La garenne aux conils de la justice de Vendôme était, en 1583, affermée 6 livres tournois. — (Bibl. Vendôme, ms. 285 ou 286, p. 89. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 209. — Titres du château de Belair).

Garenne-Bofard (La), lieu-dit, c^o de Savigny. — La dîme de ce lieu appartenait à l'abbaye de St-Calais. — (Cart. de St-Calais, 27).

Garenne-Guesdon (La), ancien fief, psse de Faye, relevant de Noyers. — Ce fief, en 1610, appartenait à Madeleine Maslon, veuve de Berthault Lambert. — (Arch. nat., P 773, 65 b, Dossier S^{te}-Gemmes).

Garenne-S^t-Lubin (La), lieu dit, c^o de Vendôme. — C'était un domaine appartenant au chapitre St-Georges. Il fut ven-

du national^e en 1791 pour 2.825 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, Biens nationaux du District de Vendôme, n^o 140).

Garez (Moulin de), psse de Morée. — C'était un des moulins de Villeprover qui appartenait à Marmoutier. — (*Cart. blésois de Marm.* 239 [1237]).

Garges (Famille de). — *La Theuse* (du Gault), xvi^e s.

Gargesse (La), h., c^o de Beauchesne, 25 hab. — *La Gargeresse* (Cadastre). — En ce lieu se trouve une motte féodale entourée de douves dont Launay a donné le plan dans son album. On n'a aucune notion sur ce que fut ce château. — Il y avait peut-être là, comme à Gastines, le chef-lieu d'une de ces sergenteries fieffées (Mondoubleau) telles que les seigneurs féodaux en établissaient pour la garde de leurs forêts au moyen-âge. Le manoir de celle-ci paraît s'être transporté à la Vove, même paroisse, à une époque inconnue. (Bibl. — Vendôme, Album Launay, II, p. 41. — G. Launay, *Répertoire*, p. 15).

Garionnerie (La), h., c^o de Villechauve. — *La Garionnière* (Etat-Major).

Garlière (La). — Voir *Garelière*.

Garnier (Famille). — *L'Ilot et Moulin Frabot.*, *Les Haies* (de St-Agil), *Villeporcher* (de St-Ouen), *Le Marchais-Vert*, xv^e s. — *Bordebure* (de Marcilly), xv^e et xvi^e s. — Armes : *De gueules à une cloche accostée de deux dagues, la pointe en haut et accompagnée en pointe d'un croissant, le tout d'or.* — (Titres de Villeporcher).

Garnier (2^e Famille). — *Le Plessis-Hamelin*, xviii^e s.

Garnier (3^e Famille). — *Pican*, xix^e s.

Garottier (Le), lieu-dit proche Chesne-Carré, c^o de Pezou. — *L'Aître qui fut feu Garrotier*, 1458 (Titres de l'Oratoire). — *L'Estre du Garottier*, 1647 (*Id.*). — Anc. mét. appartenant au xv^e s. aux Sgrs de Villemarest. — En 1496, Philippe Mâlon, Sgr de Villemarest, assigne sur le G. une rente d'un setier de froment et une poule que son père avait léguée aux frères de l'Hôtel-Dieu pour la fondation d'une messe le vendredi de chaque semaine en l'église de la Madeleine. Cet acte fut confirmé en 1508 par son fils, à la charge nouvelle de deux anniversaires en l'égl. de l'Hôtel-D. — En 1647, ce fief est à Jacques Breton et Nicolas de Lespine et autres. — En 1790 il est aux héritiers Jabre des Belles. — (Bibl. de Vendôme, Ms. 285 ou 286, pp. 135 et 139. — Collection Bernault, Titres du Plessis de Crucheray (1790). — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire).

Garouillière (La), éc., c^o de Sargé. — *La Garouillière* (Cassini).

Garrault (Famille). — Voir *Garault*.

Garrelière (La). — Voir *Garelière*.

Gasnerie (La), ou *les Gasneries*. — Voir *Ganerie* ou *Ganeries*.

Gassin de Bompert et de la Charmois (Famille). — *La Charmois*, xvi^e s. — *Bompert* (de la Chapelle-Huon), *La Borde* (de Montoire), *La Massuère*, xvii^e siècle. — *La Borde* (de Villerable), xviii^e siècle. — Armes : *De gueules à la fasce d'or, chargée de 3 têtes d'aigle de sable et accompagnée en chef de deux coqs d'argent et en pointe d'un lion de même.* — (Il est à remarquer que ces armoiries sont celles attribuées à la famille Godineau sur ses plaques mortuaires en l'église de la Trinité — (Morthomier, *Armorial français*).

Gasselière (La), ancien fief, psse de Mondoubleau. — Il relevait à foy et li. de la tour de Mondoubleau et appartenait aux religieux du Gué-de-Launay (1530). Il joignait la Malécleche. — (Arch. Nat., P 700, 85).

Gasserie (La), anc. mét., psse d'Amblloy. — En 1694, un Pierre Regnard de la Gasserie est témoin en l'église de Villerable.

Gassetterie (La). — Voir *Gacetterie*.

Gast (Famille du). — *La Chevalinière*, *La Roche-Vermand*, xvii^e s. — Armes : *D'azur à 5 besants d'or, 2, 2 et 1.* — (Adr. Thibault).

Gastebois (Famille de). — *Le Fief-Corbin*, xix^e s. — Armes : *De gueules à la tour d'argent maçonnée de sable, cantonnée de 4 arbres arrachés d'or.* — (Blanchard, *Perche et Percherons* [art. Sargé]).

Gastelier (Famille). — *La Carillièrre* ou *Carlière*, *Le Boulay de la Boutinière*, à Boursay, xv^e s.

Gastevin (Famille). — *La Blotinière*, xv^e s.

Gastine ou **Gastines**. — Voir *Gatines* et *Forêt de Gastines*.

Gastines (Famille de). — *Le Plessis* (de Sargé), xv^e et xvi^e s.

Gaston (Famille de). — *Bellefontaine*, *Les Moulins de la Ville*, xv^e s. — *Le For-Givard*, xvi^e s. — *Les Mussets*, *Teillé*, xvii^e s. — Armes : *D'argent à une cage de sable, au chef de même.* — (Armorial chartrain).

Gat (Le), éc., c^o de St^e-Anne.

Gate (La grande et la petite), fermes et h., c^o de Boursay. — Ce lieu était dans la censive de la Sgie du Boulay. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Boursay, Notes de l'abbé Chéramy).

Gate (La), deux fermes contigues, c^o de Choue. — Anciennes métairies dont l'une appartenait au prieuré de Guériteau (1531). — Sur ce lieu de la Gate, la fabri-

que de Choue percevait une rente annuelle de 4 livres 5 sous 6 deniers, suite du legs de Marin Landier au XVIII^e s. — (Arch. Nat., P 700, n° 54. — Collection R. de St-Venant, liasse de Choue, Notes de l'abbé Chéramy).

Gate (La), f., c° de Droué.

Gate (La), c° d'Epuisay. — *La Gaste* (Cassini). — *La Gathe* (Cadastre).

Gate (La), f., c° de St-Avit. — *La Gaste-Durand*, XIV^e s. — Ce lieu relevait en fief de la commanderie d'Arville et paraît avoir de tout temps appartenu aux Sgrs d'Arras. — Elle semble avoir servi de maison de retraite aux Sgrs d'Arras dans leur vieillesse. — En 1618, elle est à Antoine de Montlibert de la famille des Sgrs d'Arras; au XVI^e s., il signait Montlibert d'Arras. — (Arch. Nat., S 5001 b. — Reg. de St-Avit. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 454).

Gate (La), f., c° de Sargé. — Elle fait partie du domaine des Radrets.

Gatellerie (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle appartenait ainsi que la Touche, au XVII^e s., à la famille de Touthans de Belair. — (Voir Belair). — (Arch. de L.-et-Cher, H, layette de l'Étoile).

Gaterie (La), anc. mét., psse de St-Jacques-des-Guérets. — (Arch. de L.-et-Cher, G 885, [1780]).

Gates (Les), f., c° de la Chapelle-V^{essre}. — *Les Gattes* (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^l du prieuré de la Chapelle-V^{essre}. — (Arch. L.-et-Cher, G 2520).

Gatien-Arnoult (Adolphe-Félix), né à Vendôme en 1800, mort à Toulouse en 1886. — Il fut élève du collège de Vendôme, puis devint professeur agrégé de l'Université. Après avoir professé dans plusieurs lycées de province, il finit par obtenir la chaire de philosophie à la Faculté de Toulouse (1830). Il se lança alors dans la politique, fut maire de Toulouse en 1848 et représentant du peuple pour la Haute-Garonne; il siégea à l'extrême-gauche. Il reprit en 1850 ses fonctions de professeur à Toulouse où il devint recteur de la Faculté. Il était aussi secrétaire perpétuel de l'Académie de Toulouse et un des 40 mainteneurs de l'Académie des Jeux Floraux. — Il a publié divers ouvrages : *Un Programme d'un cours complet de Philosophie* (1830); et une brochure politique qui eut du retentissement : *Le Ministère expliqué et justifié* (1830). Et en plus nombre de publications diverses dans les recueils de la région. — Rochambeau a publié une notice sur G. A. en 1886. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 169).

Gatino, h., c° de Villedieu, 21 hab.

Gatineau, (*Gatinellum*), ancien prieuré de la Trinité, c° de Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire). — Dupré, par erreur, le donne comme étant psse de Villedieu. — (*Cart. Trinité*, voir table au mot *Gatinellum*. — *Bulletin vendômois*, 1864, p. 259. [Art. Dupré]).

Gatines, chalet et maison forestière, c° des Hayes. — *Le Fort de Gastines*, XVII^e s. (Titres de la Rocheturpin). — *La Cour de Gastines*, XVII^e s. (Reg. des Hayes). — *Gastine* (Cassini). — *Gatines* (Etat-Major). — Il ne reste du manoir de Gatines que l'enceinte des douves qui encloût un terrain de 20.250 m. carrés (soit plus de deux hectares), un puits et des fondations de bâtiments. Mais cette étendue de terrain clos donne l'idée que le manoir était fort important. M. Clément, instituteur à Artins, a donné le plan de l'ancienne enceinte de Gatines dans son travail sur les Hayes au *Bulletin vendômois*, 1905, p. 175. — Dans les titres de la Rocheturpin aux Archives de Loir-et-Cher, série E, 91 à 152, on parle quelquefois de Gastines en l'appelant le Fort de Gastines mais il se peut que le mot *fort* soit employé là pour *four*, car c'est ainsi souvent que prononcent ce mot les paysans vendômois. — L'emplacement de l'ancien manoir a servi certainement de four à verre ainsi qu'en témoignent les nombreuses scories de verre qu'on rencontre en ce lieu. Mais il est évident qu'une enceinte semblable ne peut avoir été établie pour un simple four à verre et cette enceinte a du contenir un château.

Il n'existe aux Archives nationales aucun aveu pour la *Court de Gastines*. Cela semble provenir de ce que ce manoir était partie intégrante du domaine du comté ou plutôt de la Sgie de Montoire ou Lavardin. Peut-être était-ce là le siège de la justice de la forêt de ce nom.

Ce lieu a été confondu avec l'Épine-en-Gastines, paroisse des Hermites, dont on possède différents aveux aux Archives Nationales (P 639, n° 10 à 19).

Néanmoins on rencontre en 1526, Martin Ronsart, écuyer, comme seigneur de Gastines. Il est veuf d'Eustachie de Gallon, sœur de la dame de Renay (non pas de Ranay) qui s'appelle Marie de Gallon et est épouse de Guillaume Aménard. Ce Martin Ronsart a pour fils Marin Ronsard et pour filles Catherine Ronsard, épouse de Olivier Goulet et Jeanne Ronsard, épouse de Jean Mailard. Ces Ronsard, qui paraissent bien être de la famille du poète ne se rencontrent pourtant sur aucune des généalogies de cette famille. (*Bulletin vendômois*, 1895, p. 114). — Au XVIII^e s., François

du Bellay, Sgr de Drouilly-les-Hayes, etc., époux de Marie du Tillet, est aussi Sgr de Gastines (*Id.*, 1905, p. 167). — Mais il s'agit probablement là d'une autre Gastine, située en Touraine. v. s. s. s. s. s.

Au XVIII^e s., la métairie de Gastine est aux Sgrs de Montoire. — Le 29 octobre 1738 Desnoyers de Lorme, Sgr de Montoire et Lavardin en passait bail devant Picheré, notaire à Montoire. — Ce lieu paraît donc bien avoir suivi le sort du domaine de la baronnie de Montoire et Lavardin et du marquisat de Querhoent, avec la forêt même de Gastines.

Il appartient aujourd'hui à la famille de Cannecaudé, qui, par les Beaucorps et les Gaalon est elle-même héritière des Querhoent. — M. de Cannecaudé y a bâti un chalet vers 1905. — Voir *Forêt de Gastines*. — (*Bulletin vendômois*, 1895, p. 114; 1905, pp. 167, 175, 176. — Mallardier, p. 70. — Arch. Nat., P 639, n° 10 à 19 [pour l'Épine en Gastine]).

Gatines, h., c° de Sasnières. — Ce lieu relevait de la Barre de Sasnières. — (Titres de Sasnières).

Gatines (Les), pays qui comprenait des paroisses relevant des diocèses du Mans, de Tours et de Chartres. On y comprend pour ce qui regarde le Vendômois, les anciennes paroisses de Villedieu, Montrouveau, Marcé, les Hayes, Saint-Martin-des-Bois, toutes aujourd'hui de l'arrondissement de Vendôme et celles de la Ferrière, Monthodon, le Sentier, encloses dans l'ancien Vendômois et aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire. — (*Cartul. de N.-D. de Chartres, Introduction*, p. XLIX, [d'après Mabilley]).

Gatinette (La), f., c° de Prunay. — Ce lieu en 1704 appartient à Philippe Cadot, sieur de la Gatinette, receveur général en Vendômois. — En 1706, à François-Philippe Cadot, prévôt de l'abbaye de Vendôme. — (Reg. de St-Laurent de Montoire [1704]. — *Bulletin vendômois*, 1897, p. 177 [1706]).

Gats (Les), h., c° de Brévainville.

Gats (Les), anc. mét., psse de Coulommiers. — Cette métairie appartenait aux Bénédictins de Vendôme et était affectée à l'entretien de la chapelle St-Jean en l'église de la Trinité. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 119).

Gats (Les), h., c° de Danzé, 44 hab. — *Les Gas*, (Cassini). — Ancien fief avec métairie et moulin, dépendant du prieuré de Danzé. Les moines paraissent le donner par bail emphytéotique au XVI^e s. (?) aux Sgrs des Minières, du nom de Barentin. Le moulin à eau de Danzé en dépendait ainsi que le moulin à vent qui le remplaçait en temps de sécheresse. — Au

XVII^e s. il est donné à bail aux Sgrs de la Couetterie. — En 1791 la mét. des Gats fut vendue national. pour... (prix non inscrit). — (*Cart. Trinité*, 528, note. — Arch. L.-et-Ch. H, liasse de la Trinité, n° 37; Q Mondoubleau, 116. — Dalle funéraire des Barentin en la chapelle actuelle du Calvaire de Vendôme).

Gats (Les), h., c° de Huisseau, 34 hab. — Là se trouve un dolmen qui a été décrit par Launay. — (*Bulletin vendômois*, 1878, p. 174).

Gats (Les), f., c° de St-Jean-Frémentel. — *Les Gats-Berry, les Gabillées, les Gats-Billies*, XVI^e et XVII^e s. (Titres de Rougemont). — *Les Gats* (Cassini, Etat-Major et Cadastre). — Ancien fief relevant du Buisson. — (Arch. de L.-et-Cher, E 162 et 164).

Gats (Les), f., c° de Sargé. — *Les Gas* (Cassini).

Gats ou Gazards (Les), éc., c° de Villavard.

Gats (Le lieu des), écart du bourg, c° de Villeromain.

Gats-Billées (Les). — Voir *Gats* (de St-Jean-Frémentel).

Gats-Fleuris (Les), éc., c° de Huisseau.

Gaubardière (La), f., c° de Chauvigny, dans le bourg. — D'après la tradition, ce lieu servait de résidence au notaire de la châtellenie.

Gatte (La), métairie, sur la carte de Cassini, entre la Borde et le Brulé, psse St-Cyr de Sargé.

Gaubert (Famille). — *Baigneux* (de Lignières), XV^e s. — *Le Liaudon*, XVI^e s. — Armes : *D'azur, à 2 macles d'argent et une coquille de même en pointe, écartelé d'argent à 6 billetes d'azur 2, 2, 2 et un croissant de même en pointe.* — (Adr. Thi-bault).

Gauchardières (La), f., c° du Poislav. — *Les Couteaux de la Gauchardières*, 1595, (Aveu de Courtalain). — Ancien fief relevant à foy-h. de Courtalain. — En 1510, ce fief est à Hardy de Paris, époux de Françoise de Bières. — En 1560 à Louis de Paris, sieur de la G., qui devint Sgr de Chaussepot vers 1575. — En 1672, René des Pierres, sieur de la G., y décède à l'âge de 18 ans. — (*Bulletin dunois*, II, p. 299 [1595]; X, p. 140 [1510], p. 141 [1560] et 146 [1672]).

Gaucherie (La), anc. mét., psse de Lignières. — En 1717 elle était dite située au-dessus du château de Lignières (Le Tertre) et appartenait à Léonard Huet, sieur de Berthault, off^r de feue madame la Dauphine. — (Arch. L.-et-Cher, E 49).

Gaucherie (La), éc., c° de Villiers.

Gaudaserie (La), f., c° de St-Avit.

Gaudellerie ou **Gautellerie** (La), anc. mét., c^e de Baillou. — Elle est citée comme joignant les terres de Baillou dans un aveu de Baillou de 1529. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Gaudinerie (La), h., c^e de Boursay, 32 hab. — *La Boudinière*, (Cassini). — *La Gaudinière*, (Etat-Major). — *La Godinière*, (Cadastre). — Ce lieu relevait du Mée, paroisse d'Arrou (Eure-et-Loir). — En 1209, Robert du Mée avait donné à la Maison-Dieu de Châteaudun, moyennant un certain cens, tout ce qu'il possédait sur un moulin à Boursay, avec le consentement de Pétronille, sa femme, de son neveu Guillaume de Morville et de Robert de Membrolles, neveu du dit Guillaume. — En 1616, déclaration était faite à René du Plessis, seigneur du Mée, pour la Gaudinerie. — En 1660, ce lieu est au seigneur de Bois-la-Lande. — [*Cartul. Madeleine de Châteaudun*, 63, note. — Arch. d'Eure-et-Loir, F 562].

Gaudinière (La), château, c^e de la Ville-aux-Clercs. — *La Godinière*, XVII^e s. — Ancien manoir et métairie paraissant relever censiv^t, pour la plaine, de la Seigneurie de la Ville-aux-Clercs, et pour le bois (172 arpens), de la seigneurie de Richeray-Corbigny.

Jusqu'à la seconde moitié du XVIII^e s., les terres dépendant de la Gaudinière et le manoir lui-même étaient en plaine. Cette plaine entourée de trois côtés par la forêt formait pointe au nord et était soudée à celle où se trouvaient les métairies de Beauvoir, Malabry, la Barre et l'Écottière (Cassini).

La Gaudinière n'a jamais constitué un fief. C'était un manoir acheté vers 1530 par Georges Allain, Sr de la Bichetière (au Gault) qui en fit sans doute sa résidence et le chef-lieu du fief appelé l'*Aître-Allain*, ou le *Domaine* de la Ville-aux-Clercs. Il resta le manoir des Sgrs de ce domaine. — C'est ainsi qu'à la fin du XVI^e siècle le manoir de la G. est habité par Claude de Vaillant, Sr de *Lestrallain*, fils de N., demoiselle de Belleville, laquelle était inhumée en 1596 à la Ville-aux-Clercs. Il mourait lui-même en l'an 1600. Il était époux de Louise de Brossard.

En 1638, ce lieu est occupé encore par Louis de Tascher, écuyer, Sgr de Boisgonthier. Il faisait cette année-là un accord avec l'abbé de la Trinité au sujet des bois de Mornas.

La Gaudinière avec le fief du Domaine de la Ville-aux-Clercs, passa aux mains de la famille Chauffourneau et particulièrement de Louis Chauffourneau, Sr de la Binetière, bailli de la Ville-aux-Clercs en 1666, époux de Marie Hersant dont

la fille Catherine en 1676 épousait à Courtalain François-César de Lardière, fils de François-César de Lardière, lui-même seigneur d'une autre Gaudinière située à Courtalain et de Marie Moussu d'Andillou. — Du fait que ce sieur de Lardière était Sgr de la Gaudinière (de Courtalain), on en a conclu, à tort, qu'il portait le titre de seigneur de la Gaudinière de la Ville-aux-Clercs.

En 1692, Catherine Chauffourneau, alors veuve, porte sa foy pour le *Domaine* au seigneur de la Ville-aux-Clercs. Elle semble avoir aussi la Gaudinière.

Le 27 mars 1753, le lieu et métairie de la Gaudinière, annexes et appartenances, situés entre la grande et la petite forêt de Fréteval et es environs, étaient vendus par maître Michel Robin-Duvalet, contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris, se portant fort des enfants mineurs de lui et de sa défunte femme, Françoise Bassée. Avec cette métairie de la Gaudinière étaient encore vendus : 1^o) 172 arpens de bois dépendant du dit lieu ; 2^o) le lieu, maison et métairie appelées le *Domaine de la Ville-aux-Clercs* appartenances et dépendances, le tout situé au bourg de la Ville-aux-Clercs et es environs, etc.

L'acquéreur était le suivant : Marie-Louis-Charles d'Albert, duc de Chevreuse et baron de Fréteval, seigneur de la Forêt de Fréteval, etc... — Le 18 février 1755, par acte devant M^e Roger, notaire à Paris, le duc de Chevreuse cédait le fief du *Domaine* de la Ville-aux-Clercs au M^{rs} de Chapt, seigneur de la Ville-aux-Clercs, Forgirard, Richeray et Corbigny et prenait en échange la terre de la Petite Madeleine dans la forêt de Fréteval, que lui cédait le M^{rs} de Chapt, mais il gardait la métairie de la Gaudinière qu'il annexait à la forêt de Fréteval après l'avoir plantée en bois et avoir transformé les bâtiments de la métairie en rendez-vous de chasse. Dès lors les seigneurs propriétaires de la Gaudinière furent les barons de Fréteval. — Voir *Fréteval* (Seigneurie).

Le duc de Luynes ou sa fille, la duchesse de Montmorency bâtirent, dans la première moitié du XIX^e siècle, à la Gaudinière, une grande et vaste maison avec des écuries spacieuses, le tout destiné à abriter de nombreux hôtes à l'époque des chasses.

C'est à son petit-fils, Stanislas, V^{te} de la Rochefoucauld, plus tard duc de Doudeauville, que l'on doit la construction en les années 1864 à 1867 du magnifique château de la Gaudinière, tel qu'on le voit aujourd'hui. (Landron, architecte à St-Calais). Il appartient en usufruit à Mme

Marie de Colbert, duchesse Stanislas de Doudeauville et en nue propriété à son neveu, Armand de la Rochefoucauld, duc de Doudeauville (1910).

Voir *Fréteval* (seigneurie).

Actuellement la terre de la Gaudinière se compose de 4.691 hectares dont 3.146 hectares de bois et forêt et le reste en plaine (terres, prés, bâtiments, usines, etc.)

Les domaines, fermes, métairies et lieux divers qui composent actuellement cette magnifique terre sont les suivants : — L'Asile La Rochefoucauld (ancienne ferme de la Gde-Borne) aujourd'hui hospice de vieillards. (Voir *Asile La Rochefoucauld*) ; l'ancien château du Fort-Girard, aujourd'hui chalet, avec ses anciennes servitudes, le château de la Blotterie, les pavillons de chasse de la Convertière et de la Verrerie et les fermes ou métairies et bordages dont les noms suivent :

Sur la Ville-aux-Clercs : outre le Fort-Girard, les fermes de Beauvoir, la Tuilerie, le Moulin ancien de la Déconfiture (au bourg de la Ville-aux-Clercs), le Thierry, les Petits-Grandchamps, la Touche, la Haie, la Coudraie, Beaulieu ou Nid de Pie, la Thévoterie, plus un certain nombre de maisons dans le bourg et hors du bourg.

Sur Busloup : outre la Blotterie, les fermes de l'Écottière, des Barres et de la Poutée et plusieurs maisons, y compris la maison de l'école libre de Busloup.

Sur Fréteval : La Fonderie avec des maisons ouvrières et les fermes de l'Ormois, des Boulets, de la Buzellerie, de Beauregard avec plusieurs maisons au bourg et hors du bourg et les ruines de l'ancien château de Fréteval.

Sur Pezou et Lisle : des maisons ouvrières à Fontaine avec le moulin de Fortunat et sa scierie.

Sur Lignièrès : la papeterie de Courcelles avec des maisons ouvrières et la maison de l'école libre de Lignièrès.

Sur Chauvigny : outre le pavillon de la Convertière, les fermes de St-Gildéric et de la Louvatière réunies, de la Petite Convertière, avec les bordages des Rottes et de la Guiche et le chalet de la Convertière.

Sur Fontaine-Raoul : Les fermes des Plumauvières, des Cirardières, de la Pigeonnière, et les bordages de la Briderie et de la Joubardière, avec l'ancien orphelinat de Fontaine-Raoul.

Sur Saint-Jean-Frémentel, la ferme de la Blanchetterie.

Et tout autour du domaine, les maisons de garde de Fort-Girard, de la Petite-Forêt, de Corbigny, de la Vieille-Verrerie, de Richeray, de la Blotterie, des Ormeaux,

de la Convertière, des Buis, des Rochettes, de la Blanchetterie, de la Vallée-Ragot, etc.

La forêt de la Gaudinière se compose de la plus grande partie de la forêt de Fréteval et compte 2.827 hectares, répartis sur 8 communes : La Ville-aux-Clercs, Busloup, Chauvigny, Fontaine-Raoul, St-Jean-Frémentel, St-Hilaire-la-Gravelle et Fréteval. — (Voir *Forêt de Fréteval*).

Cart. Trinité, 528, note. — Titres de la terre de la Gaudinière (1692, 1753 et 1755). — *Bulletin dunois*, X, pp. 41 et 48. — Chartrier de la terre des Minières, titres des bois de Motteux. — Reg. paroissiaux de la Ville-aux-Clercs, 1570, 1575, 1577, 1580, 1588, 1589, 1596, 1600, 1618, 1676, 1678, 1691 ; *Id.* de Romilly, 1595. — *Bibl. Vendôme* : 1^o Mémoires de Duchemin de la Chesnaie, II, pp. 280 et 384 ; 2^o Album Lauany, III, p. 41 ; 3^o Ms. soc. archéologique, cahiers G. de Trémault sur registres des communes, p. 120. — *Journal le Loir* du 19 mai 1854. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 398. — Lauany, *Répertoire*, p. 88. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 416. — Renseignements locaux.

Gaudinières (Les), deux fermes voisines, c^e de la Fontenelle. — Ce lieu dépendait du domaine du château de la Fontenelle (1850). — (*Journal Le Loir* du 7 juin 1850).

Gaudonnière (La), f., c^e d'Authon.

Gaudonnière (La), éc., c^e de Villavard.

Gaudrières (Les), éc., c^e de Villechauve. — *Les Gaudrières* (Cassini).

Gaulay (Le Grand et le Petit), h., c^e de Cormenon. — Au bas du Gaulay se trouve la source du ruisseau de la Tuilerie.

Gaulerie (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle faisait partie de la terre de la Tabaise. — (Collection R. de St-Venant, *Liasse Baillou*, titres de la Tabaise).

Gaulerie (La), f., c^e de Sasniers.

Gaulay (Le), éc., c^e de Cormenon.

Gaullier (Famille). — *Martigny, Le Soucy*, XVIII^e s.

Gaullière (La), anc. mét., psse St-Mars-du-Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Gaullies (Les), ancien fief, relevant de l'Étoile, psse d'Authon. — (Arch. Nat., P 605).

Gault (Famille). — *Les Moulins de Pezou*, XVI^e s. — *La Galoché*, XVI^e au XVII^e s. — *La Gouabellière*, XVII^e et XVIII^e s.

Gault (Le), bourg et commune du canton de Droué, à 10 kil. N.-E. de ce chef-lieu et à 40 kil. N. de Vendôme. — *Galdus Sancti Stephani*, 1162 ; *Gaudus Thesaurarii*, 1169 ; *Gualdus Sancti Stephani*, 1173 ; *Gaudus Sancti Stephani*, 1175 ; *Le Gault St-Etienne*, 1245 ; *Gauq*, 1300.

(Cart. N.-D. de Chartres). — *Sanctus Stephanus de Gauda*, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Le Gault au Perche*, XVI^e s. — *Le Gault*, 1762, (Expilly). — *Le Gault*, (Cassini, État-Major, etc.)

Cette commune est bornée au nord par celle de la Basoche-Gouet, arrond. de Châteaudun; à l'est par celle d'Arrou, même arrond.; et par le Poislay; au sud par la Fontenelle, Arville et Oigny; à l'Est par St-Avit et la susdite commune de la Basoche-Gouet. — Aucune rivière ne passe sur la commune du Gault; mais au Petit-Gault, au bas du bourg, se rencontre une fontaine qui se trouve dans le vallon initial du Coitron et doit avoir jadis été la source véritable de cette rivière alors que le pays était couvert de forêts. — Le bourg est traversé par la route départementale n^o 9 de Châteaurenault à Brou. — Elle possède à 2 kil. au sud du bourg une station de chemin de fer, appelée Arville-Le Gault, sur la ligne de l'État, de Courtalain à Connéré.

Lieux habités : Le Bourg qui compte 68 maisons et 212 hab. — Les Jubaudières, 42 hab. — Les Ermitages, 51 hab., ancien fief. — La Rougerie, 35 hab. — La Gélouzière, 31 hab. — Fougueil, 30 hab. — Les Bois. — La Bouquetière. — Les Bidaudières. — Les Thoinières. — La Gonetrière. — La Vallée. — Launay. — La Tasse. — Montfrat. — Le Petit-Gault. — Le Gault-des-Moines. — Les Martinières. — Les Herbages. — Les Trousières. — La Croix-Verte. — La Milletière. — La Gougetière. — La Vallée-aux-Jahaires. — Les Moussonnières. — Le Petit-Bois. — Les Béchardières. — Les Charrons. — Les Aulnays. — Le Ruisseau. — Les Coujartières. — Le Charmoy. — La Heutière. — La Chapellière. — La Célanerie. — La Grande-Touche. — La Pilière. — Le Patis. — La Broudière. — La Tuilerie. — La Balthière. — Les Hardonnières. — La Grande-Borde, château. — Le Bisson. — La Borde-Baron. — Les Tesnières. — Le Fournil. — Bellevue. — La Blottière. — La Couturerie. — La Galougerie. — Le Broussis. — Le Bois-Rouge. — Le Houx. — La Grande et la Petite Verrerie. — Le Bois St^e-Anne. — La Touche. — Le Cormier. — Le Chesue. — La Trébuchetterie. — Les Terriers. — La Réchignerie. — La Grand-Cour. — La Gravasière. — La Haute-Bichetière, anc. fief. — Le Tertre. — Belair. — Les Pivardières. — La Theuse. — La Bosse. — Villeval ou les Brousses. — La Pilleterie. — Le Préau. — La Tonnerie. — La Petite-Porte. — La Conterrie. — La Brécherie. — La Réauté. — Les Guilloisiers. — La Pelleterie. — La Chignerie. — Le Petit-Gault du Pressoir. — Et en

plus, les 6 maisonnettes n^{os} 57 à 62, sur la ligne de ch. de fer de Thorigné à Courtalain.

Lieux-dits. — Le Champ-Durin, la Brunerie, le Champ-au-Fèvre, les Rongeries, les Edilles, les Martinières, la Riche-rie, le Preault, le Champ-Girard, le Champ-Lorin, le Champ-Pican, la Gilière, le Champ-Colas, le Champ-Godillon, la Longère, les Boudière, la Heutière, le Pré-Gallas, le Courcil, le Champ-Chauveau, la Bétausière, les Moussonniers, le Champ-Godard, les Filanderies, le Champ-Durand, le Clos-Bigot, le Pré-Desvaux, le Champ-Chaillet, la Noue-Gilet, le Champ des Bouillons, le Champ-Jacquelin, les Faux-Pas, *Mémulon*, les Toquets, la Pivardière, la Chaponerie, La Louveterie, les Annu-seaux, le Becquet, le Point-du-Jour, la Morellière, les Croulets, les Douaires, la Fauvellière, le Clos de la Rondelle, la Triperie, le Clos-Charlet, la Gougère, le Champ-de-Gasselin, la Milletière, Beu-roy, les Richeries, les Charrons, la *Chesno-Gervasière*, la Fosse de Paris, les Com-manderies, les Paroisses, les Fortaluches.

Superficie : 2844 hect. — Cadastre terminé en 1827 par Crépin aîné. — Altitude du bourg : 220 m. — Poste du lieu. — Perception de Droué. (Le Gault était chef-lieu de perception jusqu'au milieu du XIX^e s.). — Deux assemblées, l'une au dernier dimanche de mai; l'autre au dimanche qui suit la St^e-Anne ou 26 juillet. (Cette dernière assemblée avait lieu le 10 thermidor pendant la Révolution). — Jusqu'en 1847, brigade de gendarmerie à pied, aujourd'hui à Droué. — Résidence d'un notaire.

Population. — 114 feux au XIII^e siècle. — 700 communiens en 1738. — 200 feux en 1762 (Expilly). — 1213 hab. en 1806. — 1302 en 1825. — 1292 en 1831. — 1319 en 1836. — 1348 en 1841. — 1352 en 1846. — 1270 en 1851. — 1211 en 1856. — 1220 en 1861. — 1209 en 1866. — 1058 en 1872. — 1077 en 1876. — 1028 en 1881. — 1040 en 1886. — 1053 en 1891. — 1107 en 1896. — 1124 en 1901. — 1136 en 1906. — 1091 en 1911.

Les registres d'État-civil du Gault commencent en l'année 1577, avec interruptions fréquentes. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : XVI^e et XVII^e s. : Grattemesnil, des Loges, du Buisson, Lancey, Montsoreau, Beaumont, Bea-xoncles, Phélins, Bourdin, Voré, Bail-leul, Lévis-ton, Thelie, Perreau, du Boul-lay, Gabilleux, Sanssavoir ou Sansavoit, Saint-Avoye, des Pierres, d'Inval Brois-sin, Saint-Méloir, de Hullot, Camus, Fon-tenay, d'Allonville, la Vove, Savignac, de More, Candore ou Candolle, Maigret,

Montlibert, Brossard, Graffard, des Li-gueris, Lardière, Guyné, Le More, de la Brosse, de Fontaine, Gaudrion, Chabot, Moreau de la Rose, Bruneau des Fossés, d'Eschallards, de Paris, Le Breton, La Basoche, Labassole, Poytevin, Commar-gon, de Sertieux, des Marais, Mercier de la Galardière, Malnoue, Boutarville, de Loubes, Proust de la Brosse, Paris de Belesbat, des Radrets, de Villiers, de Neveu, Girondeau, Villevert, Mortagne. — XVIII^e s. — Bailleul, Leroux de la Couturière, d'Arlange, de Rosne, Commar-gon, Villiers, Lancé, Maigret, Boulay, Sa-vigny, Breton de la Baronnière, Loger de Villiers, Montlibert, Philippe des Ra-drets, Hallot, Loubes, Malnoue, de Ne-veu, Phéline, Graffard, Raty de la Mairie, Lardière, Cabassole, de Jouffroy, de Fauchais, Lévis-ton, Mangot de Bouard, de Faillit, de Mathieu, Girondeau, d'Alès, de Bercher, Boisguyon, Guichard de Montemain, d'Eschallards, Bois du Ter-tre, Belligny, Florentin, de Magny, etc.

Curés : Raginaldus de Bellomonte, chanoine de Chartres, mort vers 1250. — Jean Poustier, 1571, mort tombé de son cheval en 1590. — Denis Alliphonse, 1590. — Lefranc, 1620. — Desprez, 1622. — J. Hoyau, 1623. — Boullay, 1624. — Pierre Savigny, 1652. — Bailleul, 1683, inhumé le 8 août 1705. — François de Pontenay, religieux mineur, desservant, 1717. — N. Lecornu, desservant, 1717. — Moreau, 1718. — Auvray, 1729. — Nico-las-Joseph Florentin, 1747. — Garnier 1780. — Provost, 1818. — Charon, 1828. — Roussineau, 1833. — Silvestre, 1848. — Rochette, 1858. — Sabard, 1888. — Gentils, 1892.

Maires : Nicolas-Anne Montlibert, of-ficier public, 1792. — Lallier, *id.*, an II. — Germont, agent, an IV. — Niau, adjoint, an VI. — Charles-Louis-Henri Robinet, maire, an VIII. — Gabriel-Anne de Montlibert, 1813. — Pierre-Louis-Christophe Thenaisie, 1831. — Jean-Baptiste Guellier, 1840. — Pierre-François-Por-phyre Hallier. — Adrien-François Rous-seau, 1848. — Etienne-André Taranne, 1852. — François-Augustin-Anne de Chabot-Magny, 1859. — Arrondeau, 1864. — Gontran de Chabot, 1865. — Adolphe Louis Brault, 1871. — Pierre-Raphael Girard, 1874. — Gontran de Chabot, 1888. — Louis-François Charron, 1892. — Alexandre Jourdain, 1900. — De La-forcade, 1911.

Avant la Révolution, la paroisse du Gault était du diocèse de Chartres, archidiaconé de Dunois, doyenné du Perche; du bailliage de Mondoubleau, de l'Elec-tion de Bonneval, puis de Châteaudun.

(Le pouillé du diocèse de Chartres en 1738, la mettait de l'Élection de Chartres) Le Chapitre de Chartres présentait à la Cure et administrait directement la paroisse par le moyen du curé. — A la Révolution, la commune du Gault devint chef-lieu d'un canton qui comprenait les 7 communes suivantes : Le Gault, Ar-ville, le Plessis-Dorin, Oigny, St-Agil, St-Avit au Perche, Souday (auquel on avait réuni la paroisse de Glatigny). Ni-colas-Anne de Montlibert fut juge de paix de ce canton en 1792, et Hallier en l'an VIII.

L'église du Gault, sous le vocable de St^e-Anne, autrefois St-Etienne, est du XI^e ou XII^e siècle. C'est une des plus longues nefs de nos contrées. Elle ne mesure pas moins de 55 mètres de lon-gueur sur 8 mètres de largeur. Elle a été consacrée, ce que prouvent les croix pat-tées qui ornent ses murs. Elle possède un beau rétable Louis XIII. La voûte de cette église a été repeinte au XIX^e siècle. On a peint sur le faitage de cette voûte, à chaque travée, un écusson, au total huit écussons, dont la plupart sont assez bizarres et nous sont inconnus. Les voici décrits :

Le 1^{er} au dessus de l'autel, armoiries de Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois ; soit d'argent au palmier de sinople sur une terrasse de même, accosté de deux mouche-tures d'hermines ; le 2^e : De gueules, à deux clefs d'or en sautoir ; le 3^e : Ecartelé d'azur et de gueules au premier quartier chargé d'une coquille et d'un bourdon de pèlerin mis en barre et muni de sa besaco pendante, brochant, le tout d'or ; le 4^e, D'azur à la croix pattée d'or ; le 5^e, De gueules au gond ou à l'équerre d'or ; le 6^e, Ecartelé de gueules et d'azur à trois mou-chettes d'hermines d'or 2 et 1 ; le 7^e, De gueules au sautoir d'or ; le 8^e, De France (3 fleurs de lys d'or sur azur).

Les deux cloches sont du XIX^e s. ; l'une de 1826 a pour parrain M. Julien-Jean-Baptiste Guellier, maire, et marraine Mlle Rose-Félicie-Clémentine Boullay. — (Husson, fondeur). — L'autre est de 1850. Elle a pour parrain et marr., M. M. de Chabot et Mlle Maria A.-Ludo-vica de Montlibert. — (Bollée, fondeur).

Sur la commune du Gault, au lieu ap-pelé *La Réchignerie*, existait un petit dolmen n'ayant plus que deux supports ; il a été détruit en 1890.

L'ancienne voie romaine, appelée Che-min de César, limite la commune au sud et la sépare d'Arville.

Le territoire du Gault appartenait au XI^e siècle aux seigneurs de Montigny-le-Ganelon et avait pris le nom de *Gault-du-*

Trésorier, (Gaudus Therausarii) du fait que Ganelon, seigneur de Montigny au XI^e siècle, avait été trésorier d'abord de la cathédrale de Tours, puis de S^t-Martin de la même ville. — Les seigneurs de Courtalain y étaient aussi de grandes terres et quatre étangs qui étaient : l'Étang des Thionnières (12 arpens) ; l'étang du Petit-Gault (1 arp. 1/2) ; et les 2 étangs de l'Hermitage (9 arpents et 1 arp. 1/2).

Vers 1130, la dime du Gault-S^t-Etienne appartenait à Geoffroy III, V^e de Châteaudun et fut donnée par lui au chapitre de Chartres ; ce sont là les premiers biens possédés par le chapitre en ce lieu.

Vers l'an 1150, Eudes Borel, seigneur de Courtallain, avec le consentement de Berthe, sa femme, et de Hugues, son fils, faisait abandon au chapitre de Chartres par l'intermédiaire de Richer, l'archidiacre, d'un territoire de 12 charruées de terre, situé dans la forêt appelée *Bois du Gault S^t-Etienne*, (Silva Gaudi sancti Stephani), chaque charruée étant de neuf mesures (soit 43 hectares la charruée). La charte de donation (88 du *Cartulaire de Notre-Dame*) entre dans de grands détails sur l'accord fait entre le bienfaiteur et les chanoines à propos de cette donation, réglant les rapports des colons avec le seigneur du lieu. On peut y voir l'origine des coutumes locales du Gault. — Cette charte peut être regardée comme la fondation de la prêtrerie ou précairie du Gault-S^t-Etienne, autrement dit réellement la paroisse du Gault.

Cette fondation donna lieu à un accord fait en 1169 devant Guillaume, archevêque de Sens, entre les chanoines de Chartres et Rahier de Montigny, seigneur du lieu, dont le père Eudes avait concédé aux chanoines la dime et les prémices de tout le Gault du Trésorier depuis le Gué de Tronelle jusqu'à la terre d'Oigny et de la nouvelle Fontenelle (appelée par erreur dans la charte *Juvenis Foresia* et non *Juvenis Fontanella*). — La charte d'accord (82 de N.-D. de Chartres) réglait avec minutie tous les droits de parties.

Ces biens de Notre-Dame de Chartres au Gault formèrent dans la suite ce qu'on a appelé la *Prébende de Charonville*. Ils constituaient une seigneurie qui comprenait non seulement la prêtrerie du Gault, mais encore celle de la Fontenelle.

L'importance de cette seigneurie fut augmentée au XIII^e s. par un chanoine de Chartres, prêtre du Gault, mort vers 1250, qui après avoir acheté la moitié de la justice du Gault, avait édifié en ce lieu des maisons importantes (*domos pulcherrimas*), y avait construit un moulin

et deux grands étangs, et cela à ses propres frais, le tout pour le Chapitre de Chartres, ce qui motiva de la part des chanoines après sa mort la fondation de son anniversaire. Mais les seigneurs de Courtalain restèrent les hauts justiciers du lieu. Ils y faisaient tenir leurs assises par leurs propres officiers, tous les ans, sous le nom de *Chevauchées du Gault*. Il résulta de cet état de choses que les coutumes du Gault participaient de deux origines ; celle du Dunois pour les vassaux du seigneur de Courtalain et celle du Chartrain pour les hommes des chanoines.

Voici d'après un registre terrier de la S^gie du Gault au Perche, établi pour Yves Guerrier, lieutenant général du Gault au XVI^e s., quels étaient les héritages relevant des chanoines de Chartres en cette paroisse et les paroisses voisines : L'Hôtel de la mairie du Gault, la Borde du Cormier, le Buron, la Grange-Sarrazine, la Grange-aux-Brizards, la Maison-Rouge, Montfracq, la Trébuchetière, la Rougerie, la Bonde, la Gélonsière et la Hidouzière, l'Étang, les Fourneaux, les Vignes, la Tournerie et la Réchignerie, la Cave, la Vallée-Bordebure, la Balthière, le bourg du Poislay.

Toute la partie nord de la paroisse paraît relever de la S^gie de Courtalain.

En 1675 la compagnie colonelle de M. du Vignan tenait son quartier de guerre en la paroisse du Gault. — (Reg. du Gault, 27 avril 1675).

Au XVII^e s., la famille de Graffard prétendait avoir des droits sur la S^gie du Gault et par elle, au XVIII^e siècle, la famille de Reviers de Mauny. — Louis de Réviers était S^{gr} du Gault au commencement du XVIII^e s. par suite de son mariage avec Angélique de Graffard, et Jacques de Reviers de Mauny en 1750 se disait S^{gr} du Pré-S^t-Martin, du Gault, du Val et de la Fournerie. — En 1789 Jacques Vincent-François de Reviers de Mauny était encore S^{gr} du Pré-S^t-Martin et de S^t-Etienne du Gault.

Le *Cartulaire de S^t-Père de Chartres* (charte 323 et Prologomènes, p. XXXVIII), confond le Gault au Perche avec le Gault en Beauce, ou Gault S^t-Denis, canton de Bonneval.

Noms de quelques baillis du Gault : François Le More, bailli du Gault et de la Theuse et lieutenant d'Arville, 1626. — Marin Boulay, bailli, époux de Marguerite Le Breton, 1675. — Nicolas Florentin, bailli, 1708.

Notaires du Gault : Jean Gaultier 1663 à 1712 (le père et le fils). — Marin Boulay, 1712. — Jean Forest, 1717 à

1753. — Michel Charbonnier, 1753 à 1759, (époux de Marie-Louise Forest en 1754). — Robinet, 1800 à 1823. — Gondouin, 1823 à 1840. — Labouderie, 1841. — Lecourbe, 1886. — Brault, 1894.

Pierre Millet était maître d'École au Gault en 1731.

Dans le bourg du Gault se trouve une villa importante appartenant à la famille de Laforcade.

Arch. Nat., Q 495, P^o 27, v^o. — Arch. L.-et-Cher, E 34 ; G 923, 924, 925, 1525. — *Cart. de N.-D. de Chartres*, I, chartes 49, 69, 82, 87, 88, 193, 288, 333 ; II (*Polypticon*), pp. 369, 373, 376, 395 ; III, *Obituaire*, pp. 19, 86, 190. — *Cart. S^t-Père de Chartres, prologomènes*, p. XXXVIII, et charte 333. — *Cart. Dunois de Marm., Introduction*, p. XXVI. — Arch. Eure-et-Loir, G 1102, 1103 et 1104. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 189 ; 1896, pp. 176 et 289. — *Bulletin Dunois*, II, pp. 293 et 304 ; IV, p. 117 ; VI, p. 322, 323 ; VII, p. 386. — *Bibl. Vendôme, Mss.* : 1^o Dossier de Mondoubleau, (Classe du district) ; 2^o Album Launay, II, p. 21. — Courgibet, *Notes ms. sur les paroisses du Dunois*. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1762. — Passac, p. 69. — Launay, *Répertoire*, p. 9. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, p. 277. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 277. — Bordas, II, pp. 110 et suiv. — Reg. paroissiaux du Gault, *passim* ; de la Fontenelle, années 1626 et 1756. — *Etat des études des Notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — *Armorial chartrain*, au nom de *Reviers*.

Gault (Le Petit), éc., c^o de Boursay. — *Le Petit-Got* (Carte de l'État-Major).

Gault (Le Petit), éc., c^o du Gault. — Ce lieu relevait à foy et h. de la S^gie de Marigny. — (Chartrier de Glatigny, 1727).

Gault-des-Moines (Le), h., c^o du Gault. — Launay l'indique comme ancien prieuré et ayant une vieille chapelle à abside demi-circulaire détruite. — Nous n'avons rien rencontré sur ce prétendu prieuré ; peut-être faisait-il maison de campagne au curé du Gault. — (Launay, *Répertoire*, p. 9).

Gault-du-Pressoir (Le Petit), h., c^o du Gault. — *Le Petit-Gault*, (Cassini et État-Major). — Là se trouve la source du Coitron mais son cours est intermittent sur la commune du Gault.

Gaulterel (Famille). — *Le Breuil-Fontenay*, XVI^e s.

Gaultier (Famille). — *Le Gripperay*, XVI^e s. — *Les Volomberts*, XVII^e siècle.

Gaultrie (La) ou *Coudray-Héron*. — Voir *Coudray-Héron*.

Gaultron (f.), ou éc., c^o du Temple.

Gaults (Les), h., et moulin sur la Grenne, c^o de Choue, de Boursay et de la Chapelle-Vicomtesse. (Le moulin est sur la Chapelle). — *Le Moulin du Gault*, (Cassini). — *Les Gots* (État-Major). — Le moulin appartenait au prieuré de la Chapelle, réuni au XVIII^e s. à la mense du séminaire

de Blois. — Il fut vendu en 1791 au citoyen Robbé de la Grange, propriétaire du Grand-Bouchet pour 6.000 livres. — (Titres de la terre du Grand-Bouchet. — Abbé Chéramy, Notes manuscrites sur Choue. — Arch. L.-et-Cher, G 221 ; Q [Mondoubleau], 320).

Gauluet. — Voir *Mornay* (Pierre de).

Gaussant (Famille). — *La Cunaille*, XVIII^e s.

Gautellerie (La), f., c^o de S^t-Martin-des-Bois.

Gautelleries (Les), deux fermes, c^o de Baillou. — *Les Grandes et Petites-Gautelleries*, (Cassini). — Ce lieu relevait de Baillou à foy et h. simple. Il était situé sur le chemin de Baillou à la Maladerie de Mondoubleau. — En 1529 il était aux héritiers Jean Gauthier de la Lande. — En 1596 à René Gauthier et Julienne Lehoux. — En 1636 à honn. homme Jean Gauthier, sieur de la Gautellerie, époux de Renée Lucas. — De ce lieu relevait à foy et h. celui de la Bustière, et à cens le lieu des Haies-Huré. — Ces fermes sont du domaine de Baillou. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1. — Reg. de Cormenon, 1636).

Gauterie (La), f., c^o de Savigny (Le Petit S.). — *La Gautellerie*, XVI^e et XVII^e s. — Ancien fief qui relevait de Marcé à foy et h. et chev. de service et 12 deniers de devoirs. — Au XVI^e s. (?) ce fief avec celui de la Mérie appartenait à la famille de la Fons. — En 1685 il était à Yves de la Ferrière, chev., seigneur de la Ferrière, la Mérie, la Gautellerie, demeurant au lieu seigneurial de la Gautellerie. — En 1731, il était à Jacques Michel de Mehaert, Sr de la Brunellière, ancien off^r du roi. Il l'avait acquise du Sr Médard Lenain et cohéritiers. — (Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, 1^o Notes sur Familles, [*La Ferrière et la Fons*] ; 2^o Notes diverses, II, f^o 38).

Gautheron (Famille). — *La Limonnerie*, XVIII^e s.

Gauthier (Famille). — *La Gautellerie* (de Baillou), XVI^e et XVII^e s. — *Le Theil*, XVIII^e s.

Gauthier (Le), ou **Le Gonthier**, f., c^o de la Chapelle-Vicomtesse.

Gauthier, quatrième abbé de S^t-Sauveur de l'Étoile, (1178 à 1211). — Il succéda à Jean Guasco et eut pour successeur Michel. — Sous sa Prélature, l'abbaye fut détruite par le feu (1210) et la cure de S^t-Mars de Locquenay fut donnée à son abbaye. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 9).

Gautray, éc., c^o de Baigneaux.

Gautron ou Gaultron, f., c^o du Temple. — Cette ferme, au XVI^e s., appartenait à Jean de Coutance, sieur de la Croix et de

Gautron ; puis à Madelon de Coutance, sieur de la Maillardière et à Paul de Coutance, sieur de la Fredonnière, son neveu. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière).

Gauvain (Famille). — *La Gauvennerie*, XVIII^e siècle.

Gauvennerie (La), écart, c^e de Beauchêne. — *La Gauvainerie*, XVIII^e s. — Au XVIII^e s. ce lieu appartenait à une famille Gauvain. — (Arch. L.-et-Cher, G 960).

Gauville (Famille de). — *Marcé* (de Savigny), XVI^e siècle.

Gauville (2^e famille de). — Voir *Le Pellerin de G.*

Gauvin (Famille). — *Naveil*, XVI^e s.
Gavin de St-Berthevin (Famille). — *Les Varendés*, 1404. — *Challay, Souday, Villenoble, Les Essarts, Le Plessis-Dorin*, XV^e et XVI^e s. — Armes : *D'azur à 3 cannettes d'or.* — (*Bulletin vendômois*, 1891, p. 267).

Gaynier (Famille), ou *Le Gaynier*. — *La Bonaventure*, XVI^e s. — Armes : *D'azur à la bande échiquetée d'argent et de gueules de trois traits, au chef d'or, à l'aigle éployée de sable.* — (Bibl. de Vendôme, ms. 233, f^o 1^{er}).

Geffard (Famille de). — *La Voule*, XIX^e s.

Géherbrant ou Gheerbrant (Famille). — *La Challoyre, La Chouparrière, Les Noues* (de Souday), XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *D'argent à deux pals écimés d'azur, sommés chacun d'une étoile de gueules, à un anneau brisé de même entre les deux étoiles.* — (Titres de la Chouparrière).

Géherbrant ou Gheerbrant (Jean-Laurent), né et mort à Mondoubleau ou à la Chouparrière près Mondoubleau, 1737-1791. — Il fut bailli de Mondoubleau en 1764 (c'est le dernier bailli). — Il fut nommé délégué de Mondoubleau à l'assemblée de Vendôme, préparatoire aux élections à l'assemblée nationale. Il s'y fit remarquer par la sagesse et la modération de ses idées. Il fut nommé procureur syndic de Mondoubleau en 1790. — La ville de Mondoubleau a donné son nom à une de ses rues. — (Beauvais de St-Paul, pp. 204 et suiv.).

Gélinet (Famille). — *Prépatour*, XIX^e s.

Gélinière (La), ancien fief, psse d'Ambloy (?) aujourd'hui disparu. — Il relevait de la seigneurie d'Ambloy. En 1528 il appartenait pour partie à Jean de Vimeur, comme héritier dans la succession de Gilles de Vimeur et Jeanne de la Roche et aussi de Pierre de Vimeur et pour autre partie à Guillaume Raffart ou Rossard. — (Arch. Nat., P 639, n^o 8).

Gélinière (La), anc. mét., psse de St^e. Gemmes. — Ce lieu, de même que la Maison-Rouge, relevait de Viévy-le-Rahier, (XV^e s.). — (Collection Saffroy au Pré St-Gervais, n^o 34.007 du catalogue de 1907).

Gélotinière (La), anc. mét., psse de Crucheray. — Elle est citée dans les titres du XVI^e s., comme étant proche le Plessis. — (Collection Bernault, titres du Plessis).

Gelousière (La), h., c^e du Gault, 31 hab. — *La Géloustière*, (Etat-Major). — Ce lieu relevait de la Sgie du Gault. — La tenue de la Gélousière appartenait en 1633 à la famille Breton des Bordages, et fut cédée au XVII^e s. par Alexandre d'Alès, Sgr de Corbet, au chapitre N.-D. de Chartres, dont elle relevait censivement. Elle était jointe à la Hidousière qu'elle paraît avoir absorbée. — Elle a été vendue nationalement en 1791 pour 20.000 livres. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1103, 1104, 1106. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 63).

Gelroim, nom de lieu, près Mondoubleau. — En ce lieu Hugues Doubleau donnait en 1030 ou environ une métairie à l'église N.-D. de Mondoubleau. — (*Charles vendômois*, 33).

Gemmetière (La). — Voir *Jametièrre*.

Gendrerie (La), h., c^e de Sargé, rive droite de la Bray.

Gendron (Famille). — *L'Arrêté* (de Rahard), *La Touche* (de St-Firmin), *La Varenne* (de Vendôme), XIX^e s.

Gendron (Pierre-André), né à Beuil en Touraine en 1765, mort à Vendôme en 1814. Il était fils d'un notaire. Il fit ses études au collège de Vendôme, fut d'abord médecin à la Chartre, et en 1800 se fixa à Vendôme où il avait été appelé par le principal du collège pour soigner une épidémie de scarlatine. — Le docteur Gendron était tout autant connu par sa grande charité que par sa science incontestée. Il avait neuf enfants dont un fils déjà médecin à Vendôme au moment de sa mort. Pierre-André Gendron était membre de la Société de médecine à Paris. Il était arrière-petit-neveu de Claude Deshayes-Gendron, docteur de la Faculté de Montpellier, médecin de *Monsieur*, frère de Louis XIV et du Régent et un des plus célèbres oculistes de son temps, (1660-1750) et ami de Boileau. — (Bibl. Vendôme, 1^o Mémoires ms. de Duchemin, III, p. 142 ; 2^o Notes ms. de Rochambeau. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, 1815, p. 48. — *Dictionnaire Busserolle* [Gendron]).

Gendron (Arsène), fils du précédent, docteur médecin, membre correspondant de l'Acad. de Médecine, mort à Vendôme

en 1854 à l'âge de 60 ans (?). Il était médecin de l'Hospice et du lycée à Vendôme et fut le premier Vendômois qui obtint le titre de Correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — Il est l'auteur d'une notice historique sur la Chapelle St-Jacques et le Collège de Vendôme (Vendôme, 1847). Il a en outre fourni à Pétigny de nombreux documents pour son *Histoire du Vendômois*. — (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 193).

Geneste (Famille de la). — *La Grassière*, XVIII^e s.

Genetais (Le), éc., c^e d'Ambloy. — *Le Genaste*, XII^e s. (Chartes vendômoises). — *Le Genetay*, XVI^e s. (Titres de Sasnières). — *Le Geneté* (Cadastré). — Ce lieu paraît être le même que la *Geneste*, terre qui fut donnée par l'abbaye de l'Etoile en 1146 à Marmoutier en échange d'une autre proche l'abbaye de l'Etoile. — (*Chartes vendômoises*, 90).

Geneteix (Les), f., c^e de Chauvigny. — *Le Geneté*, (Cassini).

Geneterie (La), éc., c^e de Faye.
Geneterie (La), h., c^e de St-Martin-du-Bois.

Genets (Les), h., c^e de Savigny. (Le Petit S.). — *Les Genais*, (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t de Bouviers. — En 1635 il est à Charles de Ronsard, 2^e fils de Jean et d'Hélène de Percy, capitaine au rég^t de Périgord, tué à St-Omer avant 1654. — Ce fief était déjà à son père en 1624. — (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 325. — Reg. de Prunay, 1635. — D'Hoziere, registre IV, *Généalogie de Salmon*).

Genière (La). — Voir *Jumière*.

Genièvres (Les), h., situé c^o de Lavardin et de Villavard.

Gennes (Famille de). — *Authon, La Ribochère, Cherchenois, Le Vigneau* (de Montrouveau), *l'Oisellerie* (de Sasnières), XVI^e s. — *L'Ormeau* (de Villavard), *La Rivière du Boile*, *La Pointe ou Ville-marçais, L'Ormois et les Noues* (de Souday), XVIII^e s. — Armes : *D'hermines à une fasce de gueules.* — (Malardier). — Alias : *D'or à une fasce chargée de 3 besans d'or.* — (Armor. de l'Anjou). — Alias : *D'argent au chevron accomp. en chef d'une étoile flanquée de deux roses, le tout de gueules et en pointe d'une coquille de sable.* — (Bibl. Vendôme, ms. J. Alexandre.)

Genotière (La). — Voir *Jametièrre*.

Gentil (Pierre), né en Vendômois au XVI^e siècle, fut secrétaire de Giuseppe Cambiano, ambassadeur de l'ordre de Malte à Rome en 1565. Il est auteur de divers opuscules italiens. — (*Les Français italianisants au XVI^e siècle* par Emile Picot, 1907 ; cité aux *Annales fléchoises*, 1909, p. 169).

Geoffre de Chabrignac (Famille de). — *Brochepoisson*, XIX^e s. — Armes : *Palé d'argent et de gueules de 6 pièces, au chef fascé d'azur et d'or de 6 pièces.* — (Busserolle).

Geoffré-Martin (Famille de), appelée encore Martin de Geoffre. — *Le Plessis-Sasnières*, XVI^e au XVIII^e s. — *La Massarie, Putereau*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron échiqueté d'or et de gueules, accompagné de trois étoiles d'or et chef, et d'un corf passant au naturel en pointe.* — (Chan. Hubert, t. VI, p. 173). — L'armorial ms. donne à cette famille les armoiries compliquées qui suivent : *De gueules au lévrier contourné d'argent marchant sur deux gantelets de soie de même et tenant entre ses pattes un casque d'argent grillé d'or et doublé d'azur au-dessous duquel est un pot-en-tête d'argent.* (De Maudé au mot *Martin*).

Geoffré-Martin, appelé le *Capitaine Geoffre-Martin* (pour Geoffroy-Martin), né à « Coubers en Bourdeleys », vers 1560. — Il était premier capitaine au régiment de Navarre (composé en grande partie de huguenots) lorsqu'il acheta en 1602 la terre du Plessis-Sasnières. — En 1620 il était lieutenant-colonel au même régiment. — En 1622 il se distingua tout particulièrement au siège de Montpellier. — En 1624 le capitaine Geoffré-Martin, lieutenant-colonel au régiment de Navarre, était nommé gouverneur de Beaugency et chargé de la garde du pont de cette ville. Sa famille, sous le nom de Martin de Geoffre ou de Joffre-Martin posséda Sasnières jusqu'à la Révolution. — (Biblioth. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise 1^{re} [1624] et Fonds Trémault, carton *Familles*, au mot Rostaing d'après le Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. I, p. 208, note, et les *Mémoires de Bassompierre*, Collection Petitot, t. II, p. 465).

Geoffroy 1^{er}, dit *Geoffroy-Martel*, cinquième comte de Vendôme, (de 1031 à 1050), né en 1006, mort en 1060. — Il était fils de Foulques Nerra, comte d'Anjou et d'Hildegard, sa seconde femme, et par conséquent, demi-frère de la comtesse Adèle, elle-même mère du jeune comte de Vendôme Foulques l'Oison.

Geoffroy devint comte de Vendôme en 1032, époque où sa sœur la comtesse Adèle, mécontente de son fils Foulques, coupable d'ingratitude, se décida à vendre à son frère la moitié du comté qu'elle avait conservée, et de lui abandonner ses droits sur l'autre moitié, voulant ainsi punir un fils dénaturé. Geoffroy accepta avec empressement et envahit le comté de Vendôme avec une troupe armée

comme il en entretenait toujours à sa suite.

Son neveu qui déjà s'était ri de ses représentations quand il l'engageait à avoir des égards pour sa mère, fut assez fou pour aller lui offrir la bataille. Les deux troupes se rencontrèrent dans la plaine d'Huisseau à deux lieues au sud de Vendôme. Les Vendômois ne purent tenir devant les soldats aguerris de Martel, et presque tous furent tués ou pris. Quant au jeune comte, il fut heureux de pouvoir trouver son salut dans la fuite. Geoffroy devint ainsi maître de tout le comté de Vendôme.

Geoffroy était né le 14 octobre 1006. Il n'avait donc que 26 ans lorsqu'il s'empara du comté de Vendôme ; mais il avait déjà reçu en 1030, de la part de son père, la garde du château de Saumur. Il avait épousé le 1^{er} janv. 1032 Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine, et sous prétexte que la Saintonge faisait partie du douaire de sa femme, il attaqua Guillaume II de Poitiers qui retenait cette province et le fit prisonnier à Moncontour de Poitou le 20 sept. 1033. Ce Guillaume était le fils d'un premier lit de celui dont il avait épousé la veuve ; il le garda cinq années prisonnier, ce qui lui permit de commander en maître pendant ce temps là en Aquitaine. Le malheureux Guillaume fut, dit-on, enfermé dans la grosse tour du château de Vendôme, qui, de lui, prit le nom de *Tour de Poitiers*. Il mourut peu après avoir recouvré sa liberté. L'Aquitaine fut alors assurée aux fils d'Agnès (1038).

Geoffroy et Agnès firent leur résidence au château de Vendôme dont les remparts furent réparés par Geoffroy. Mais il est peu probable qu'il ait construit la grosse tour, ainsi que l'avance Pétigny.

On doit à Geoffroy et à Agnès deux fondations fameuses, savoir : Le monastère de la Trinité et l'église collégiale du château qui prit le nom de St-Georges. Pour cette dernière, elle paraît être plus spécialement due à la comtesse. La fondation de la Trinité est de 1034 au plus tôt mais sa dédicace n'eut lieu qu'en 1040. Quant à la Collégiale, elle paraît dater de l'an 1037, au moment du voyage à Rome de Geoffroy. C'est à son retour qu'il y déposa le fameux bras de St-Georges qu'il avait rapporté d'Orient, avec la relique de la S^{te} Larme dont il gratifia la Trinité.

En 1035 et 1036, Geoffroy fut occupé dans une guerre d'autant plus malheureuse, que lui-même s'étant cassé la jambe, était retenu sur son lit dans son

château de Vendôme, et qu'il était trahi par un de ses principaux vassaux, Nihard de Montoire, lequel avait en l'art d'intéresser à sa cause le C^{te} d'Anjou, propre père de Geoffroy. Le C^{te} de Vendôme, vaincu, dut demander la paix aux conditions onéreuses et humiliantes, que son père exigea de lui (1036).

C'est peu de temps après qu'il partit pour Rome offrir au Saint-Siège le couvent de la Trinité. Là il se joignit aux autres chevaliers chrétiens qui se rendaient en Sicile pour combattre les Sarrazins, et ne quitta ce pays qu'après la défaite et le embarquement des infidèles (1037). C'est à la suite de ce service que l'empereur de Constantinople, à qui appartenait la Sicile, lui offrit les reliques susdites, le bras de saint Georges et la Sainte Larme, qu'il se hâta d'accepter comme le plus inestimable des trésors.

Geoffroy-Martel perdit son père le 21 juin 1040, peu après la date de la dédicace de la Trinité, et le comté d'Anjou lui appartint ainsi sans conteste. Il en avait du reste le gouvernement depuis un an que Foulques-Nerra était parti pour la Palestine. Le château de Vendôme fut dès lors moins habité par lui et sa résidence principale fut à Angers.

Dès que Geoffroy fut comte d'Anjou, il songea à faire valoir ses supposés droits sur la Touraine, et réussit à en obtenir du roi Henri I^{er} l'investissement légal. Alors, fort de son droit, il vint assiéger Tours qu'il bloqua pendant un an. Thibault, C^{te} de Chartres et de Blois, à qui appartenait cette ville étant survenu avec une armée pour la débloquent, fut battu à plate couture et fait prisonnier (1042). Il ne recouvra la liberté qu'en abandonnant la Touraine, et plusieurs autres villes.

De ce moment, Geoffroy-Martel fut le vassal le plus puissant du roi de France. Peu après, l'empereur d'Allemagne Henri III sollicita la main de sa belle-fille et pupille Agnès (voir sa notice), fille de la comtesse Agnès. Ce mariage s'accomplit en 1043.

En 1044, les deux fils du premier lit de la comtesse étant devenus majeurs, Geoffroy convoqua les Etats de Poitiers et remit à ces jeunes comtes le gouvernement de leur patrimoine. L'un eut l'Aquitaine et l'autre la Gascogne.

En 1045, Geoffroy était à Rome pour assister au couronnement du gendre de sa femme Agnès, l'empereur Henri III. Revenu dans ses Etats, il eut à soutenir une guerre très longue contre Gervais, évêque du Mans, qui s'était déclaré contre lui plusieurs années auparavant et avait

réussi à lui reprendre une partie du Bas-Vendômois. Cette guerre finit par le triomphe de Geoffroy qui s'empara du Maine, dont le jeune comte, protégé de Gervais, venait de mourir, laissant une veuve et un enfant qui durent fuir devant le vainqueur.

Mais Gervais résistait encore ; c'est alors que Geoffroy commit une action qui à elle seule suffit à jeter un discrédit sur toute sa vie. Désespérant de s'emparer du prélat, il l'attira dans un guet-apens, sous prétexte de traiter de la paix, et s'empara de sa personne qu'il retint prisonnière.

Pour avoir sa liberté, Gervais fut obligé de céder Château-du-Loir dont la seigneurie lui appartenait en propre et qui depuis 7 ans soutenait héroïquement un siège de la part des troupes de Geoffroy-Martel. Gervais fut obligé de s'exiler ; mais, réfugié à la cour du roi, il fut nommé archevêque de Reims, et plus tard devint même Chancelier de France.

Geoffroy réussit alors à faire nommer évêque du Mans un Vendômois appelé Vulgrin, fils de Foucher le Riche, seigneur du Bouchet de Crucheray. Ce Vulgrin rebâtit la cathédrale du Mans, tout au moins le transept et le chœur qui furent eux-mêmes remplacés au XIII^e s.

Pendant que Geoffroy était occupé à cette guerre avec Gervais, il crut devoir céder aux instances du roi Henri I^{er} qui l'invitait à rendre le comté de Vendôme à son neveu.

Foulques l'Oïson revint donc à Vendôme, et là Geoffroy l'investit à nouveau du comté, à condition qu'il se reconnaîtrait vassal des comtes d'Anjou pour tout son comté, lui et ses descendants, à perpétuité. De plus, il lui fit jurer de reconnaître les privilèges de la Trinité, soustraite à la vassalité des comtes de Vendôme pour relever immédiatement du St-Siège, et placée sous le protectorat direct des C^{tes} d'Anjou. Et encore il obligea les Vendômois à reporter les appels de la justice de Vendôme au présidial de Baugé en Anjou. Ceci se passait en l'année 1050.

Les actes d'administration de Geoffroy-Martel et d'Agnès à Vendôme, pendant les 17 ans qu'ils occupèrent le comté, portèrent presque tous sur des choses relatives à la fondation de la Trinité. Pourtant on voit Geoffroy réunir une sorte de conseil d'arbitres, dans les premiers temps de son séjour à Vendôme et le charger de régler la question des empiétements des colons sur les bois du domaine du comté dans la forêt de Gastine.

C'est encore à Geoffroy que l'on attribue le relèvement de l'abbaye de St-Georges-des-Bois dans le Bas-Vendômois, et aussi la destruction de celle de St-Rimay tombée en décadence. Quant à la fondation de l'église St-Martin de Troo, elle est bien due aussi à Geoffroy, mais il agissait là, non comme comte de Vendôme, mais comme comte du Maine, attendu que Troo ne fit partie du comté de Vendôme que bien postérieurement à cette date. Cette construction de l'église de Troo ne peut dater que de l'époque où Geoffroy eut l'administration du Comté du Maine par droit de conquête, vers 1055.

En 1057, Geoffroy eut encore à s'entremettre pour obtenir la paix entre son neveu Foulques et le C^{te} de Blois. C'est là son dernier acte d'autorité sur les affaires du Vendômois.

Il eut encore une guerre en 1058 contre son beau-fils Guillaume, duc d'Aquitaine, fils d'Agnès, mais celui-ci mourut de maladie sur ces entrefaites et eut pour successeur son frère Guy-Geoffroy, duc de Gascogne, qui fit la paix.

Cette paix faite, Geoffroy se retira dans l'abbaye de St-Nicolas d'Angers où il mourut sous la robe de moine, le 14 novembre 1060, âgé seulement de 55 ans.

Sa première femme fut donc Agnès de Bourgogne, fille de Othon-Guillaume, comte de la Bourgogne-Transjurane (Franche-Comté). Elle avait épousé en premières noces Guillaume III, surnommé le Grand, duc d'Aquitaine et C^{te} de Poitiers, mort en 1029, dont elle fut la troisième femme. Ce personnage avait d'abord épousé Almodie, veuve de Boson, C^{te} de la Marche ; il en eut Guillaume IV, duc d'Aquitaine, qui fut le prisonnier de G.-Martel et mourut en 1038. En secondes noces, ce Guillaume le Grand épousa Brisca, sœur de Sanche, duc de Gascogne. Il en eut Eudes qui après Sanche son oncle fut duc de Gascogne. Celui-ci aussi mourut jeune. Les fils d'Agnès devaient les supplanter tous deux.

Enfin vint la dite Agnès, sa troisième épouse, qu'il quitta au bout de 12 ans pour se faire moine, et de qui il eut les 3 enfants suivants : 1^o Pierre-Guillaume, qui fut Guillaume V comme duc d'Aquitaine et qui périt en 1058 au siège de Saumur dans sa guerre contre Geoffroy-Martel ; 2^o Guy-Geoffroy, qui d'abord hérita de son demi-frère Eudes comme duc de Gascogne, puis de son frère germain Pierre-Guillaume, comme duc d'Aquitaine en 1058 ; 3^o enfin Agnès, élevée au château de Vendôme, qui fut Inupératrice d'Allemagne, (voir sa notice).

Agnès de Bourgogne, dite impropre-

ment *Agnès de Poitiers*, parce qu'elle était, par son premier mari, comtesse de Poitiers, devait avoir au moins 6 ans de plus que son second mari Geoffroy-Martel, car elle se rencontre déjà mariée en 1018, alors que Geoffroy n'avait encore que 12 ans; et elle n'épousa Geoffroy que le 1^{er} janv. 1032. Comme Guillaume de Poitiers était frère, paraît-il, de Hildegarde, mère de Geoffroy et par conséquent oncle du dit Geoffroy, ce mariage fut déclaré incestueux par certains docteurs du temps. Ce dut être là le prétexte saisi par Geoffroy pour répudier Agnès lorsqu'il lui plut de le faire, ce qui survint en 1049. Malgré cette répudiation, la comtesse Agnès paraît encore à côté de Geoffroy en 1056, alors qu'ils fondent à Angers un nouveau couvent qui prit le nom de l'Évière (Aquaria), et fut maison filiale de la Trinité. Le fait, que ce nouvel établissement était pour la Trinité de Vendôme, engagea Geoffroy, pour la rédaction de la charte de fondation, à se faire assister de la compagne qui avait été avec lui associée, 20 ans auparavant, dans la fondation de la maison-mère. Quant au titre de Comtesse que prenait encore là Agnès, il était justifié en ce sens qu'elle était parfaitement *comtesse de Saintonge* par son douaire. Elle avait même choisi Saintes comme résidence, et c'est là qu'elle mourut le 10 nov. 1069, sous l'habit de religieuse.

Cette seconde apparition d'Agnès comme comtesse, aux côtés de Geoffroy, en 1056, a fait dire qu'après avoir été répudiée, elle avait été reprise, puis répudiée encore; mais le fait paraît plus simple, et s'explique, sans scandale, de la manière que nous avons dite. La raison de cette répudiation paraît être la stérilité d'Agnès et le prétexte, une union supposée incestueuse.

En secondes noces, Geoffroy épousa Grécie (Graecia), vers 1050; on la trouve aux côtés de Geoffroy et qualifiée comtesse en 1052 et 1053. Comme Agnès paraît encore après cela avec son titre de comtesse de Saintonge, on en a de même conclu que Grécie avait été aussi répudiée, puis reprise encore, car on la retrouve toujours comtesse, en 1057. La vérité pour cette seconde femme paraît être que Geoffroy fit annuler son mariage en 1058 pour la raison que Grécie ne pouvait plus avoir d'enfants. Elle se fit alors religieuse et mourut, (d'après Grandmaison), en 1068. Grécie était veuve en prem. noces de Berlay, seigneur de Montreuil (Montreuil-Bellay en Anjou). Elle avait, de son premier mari, trois fils: Giraud, qui mourut en 1067. Hugues et Renaud.

Geoffroy, après Grécie, épousa en 1050 une troisième femme qu'on appelle Adèle la Teutonne. Il n'était plus jeune alors, mais pourtant à un âge où il lui était encore très possible d'avoir des enfants, environ 53 ans. Peut-être était-il affaibli par une maladie inconnue, car se voyant sur le point de mourir en 1060, il laissa à cette troisième femme, en douaire, la ville de Saumur. Adèle la Teutonne venait évidemment d'Allemagne. On ne sait quelle était sa famille. Geoffroy mourut le 14 nov. 1060, s'étant depuis peu retiré au monastère de St-Nicolas d'Angers.

Ainsi, d'aucune de ses trois femmes, ce personnage n'eut d'enfants. On ne lui connaît pas de bâtards. Un portrait de G. Martel se trouvait dans la salle capitulaire du couvent de la Trinité. Rochambeau l'a reproduit dans le *Bulletin vendômois*, 1873, p. 193, et dans son *Vendômois épigraphique*, et de même Chanteaud, p. 25. Ce portrait datait tout au plus du XIII^e s. Un autre portrait du même personnage existait à l'Hôtel de Ville de Vendôme et fut brûlé par les Parisiens en 1793.

Les États de Geoffroy-Martel, après sa mort, passèrent à ses neveux, fils de son frère, qui s'appelaient Geoffroy le Barbu et Foulques le Réchin. Ceux-ci occupèrent leur vie à se faire la guerre.

Quant à Foulques l'Oison, fils de sa sœur, il continua à jouir sans conteste du comté de Vendôme jusqu'à ce qu'il mourut lui-même en 1066.

Cart. Trinité, voir table onomastique, aux mots *Agnès comitiissa, Gaufridus, Gaufridus, Gaufridus, Gausfridus, Gosfridus, Geoffroy Martel, Grécie, Graecia, Adèle la Teutonne*, etc. — et tome IV, pp. 443, 456, 457. — *Abbé Simon*, pp. 47 à 77. — *L'Art de vérifier les dates*, II, pp. 810 et 811. — *Pétigny*, pp. 261 à 333. — *Cart. saintongeais de la Trinité*, Introduction, p. 4, note. — *Bulletin de la Soc. archéologique de Touraine*, IX, p. 329. — *Revue du Maine*, VII, (1882), 1^{er} Sem., p. 269. — G. d'Espinau, *La légende des C^{tes} d'Anjou*, 2^e partie, pp. 98 et suiv. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 93; 1865, p. 215; 1869, p. 235; 1872, p. 18; 1873, p. 193. — *Biographies diverses*, etc. — *Loiseau de Grandmaison, Geoffroy, dit Martel, comte d'Anjou* (1887).

Geoffroy II de Preuilly, dit *Geoffroy Jourdain*, huitième comte de Vendôme, de 1085 à 1102. Il fut comte en sa qualité d'époux d'Eufronie, sœur aînée et héritière de Bouchard le Jeune, mort en 1085.

Il était fils de Geoffroy, seigneur de Preuilly et d'Almodie, non autrement qualifiée. La mère de son père était Ameline de Blois, qui paraît proche parente des comtes de Blois. Sa famille possédait héréditairement en Touraine les seigneu-

ries de Preuilly et de la Roche-posay. — Il paraît avoir eu de sa grand-mère Ameline de Blois des terres à Selommes qui prirent le nom de Petit-Preuilly. — Ce nom de Jourdain, il devait le tenir d'un pèlerinage fait dans sa jeunesse aux lieux saints.

A peine comte de Vendôme, il fut engagé dans la guerre qui existait entre les princes d'Anjou, Foulques le Réchin et Geoffroy le Barbu. Il y fut pris par le sire de Beaugency qui le retint prisonnier dans sa tour pendant plusieurs années. (1086 à 1090).

C'est alors qu'il eut recours aux bons offices des moines de la Trinité, à qui, au moment de son mariage, il avait donné la terre de Baigneaux en Vendômois, terre qui était de son propre héritage. Pour se les rendre favorables, il obtint de la comtesse qu'elle leur donnât l'église de Savigny, là où déjà ils avaient un prieuré. C'est à la faveur de ces dons qu'il dut obtenir le prix de sa rançon.

C'est alors qu'il put faire dans sa bonne ville de Vendôme son entrée solennelle (1090).

L'abbé Simon rend compte de cette cérémonie où les sires de Lavardin, de Montoire, de Poncé et de Courtiras servirent, dit-il, d'écuycers au comte.

Geoffroy eut encore une guerre malheureuse avec le sire d'Amboise, et son allié Guicher de Château-Renaud y fut fait prisonnier (1096). Il dut implorer la paix et céder la seigneurie de St-Cyr-du-Gault qui dès lors fut soustraite au comté de Vendôme.

Peu après recommencèrent entre le comte et l'abbé de la Trinité, les mêmes querelles qui avaient occupé leurs prédécesseurs. Celles-ci eurent la même fin, et Geoffroy fut obligé de s'humilier devant l'abbé pour obtenir la levée de l'excommunication qu'il avait encourue.

C'est alors que pour expier ses fautes il dut partir pour la Palestine, où il rejoignit l'armée des croisés en 1101. L'année suivante il fut pris dans un combat près de Jaffa et périt dans les tortures (1102).

Aussitôt après sa mort, la comtesse s'empara de nouveau de l'église de Savigny qu'elle avait pourtant donnée elle-même à la Trinité en 1090, et fut pour cela à nouveau excommuniée. Elle fut obligée encore de se soumettre, et de rendre cette église au monastère.

Geoffroy de Preuilly et Eufronie eurent deux fils: Geoffroy-Grisegonelle qui fut comte, et Eschirard qui fut seigneur de Preuilly. Quant à un troisième fils que quelques-uns lui supposent en la personne

de Engebault, archevêque de Tours, il est tout-à-fait controvérsé. Cet Engebault de Vendôme étant réellement fils de Geoffroy-Payen de Vendôme, et petit-fils de Ingelbault le Breton. (Voir sa notice).

Pétigny, pp. 324, 344, 348, 380, 390, 392, 399, 400, 404, 412, 414, 415, 435. — *Cart. Trinité*, II, 215, 318, 333, 334, 335, 356, 400, 402, 405. — *Cart. vendômois de Marm.* 28 A. et 65 A. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 812. — *Abbé Simon*, I, p. 84. — *Bussierolle, Dictionnaire*, art. *Preuilly*, et *Tours* (archevêques de), p. 200. — *Bulletin vendômois*, 1910, pp. 144 à 172 et 183 à 208. — R. de St-Venant, *Etude sur les C^{tes} de Vendôme de la Maison de Preuilly*, 1910, pp. 6 à 9.

Geoffroy III, dit *Geoffroy-Grisegonelle*, neuvième comte de Vendôme, de 1102 à 1145. (*Gaufridus grisa-tunica* ou *grise-gonella*). Il portait ce surnom à cause de la tunique grise dont il était généralement revêtu. — Il succédait à son père Geoffroy-Jourdain, du vivant même de sa mère, mais on ne le voit qualifié comte qu'à partir de 1105.

Le premier acte connu de Geoffroy est son mariage que l'évêque de Chartres voulut empêcher sous prétexte d'une parenté qui n'a jamais été prouvée. Il épousa en 1105, Mathilde, fille de Hugues IV, surnommé Capelle, vicomte de Châteaudun, et de Agnès de Fréteval, surnommée Comtesse, fille elle-même de Foucher, second seigneur connu de Fréteval. Cette Mathilde était veuve de Robert, vicomte de Blois, dont elle ne paraît pas avoir eu d'enfants.

Presqu'aussitôt après son mariage, Geoffroy eut avec Thibault, C^{te} de Blois, une guerre malheureuse dans laquelle il fut fait prisonnier (1106 à 1107?). Tout comme son père, il eut recours à l'abbé de la Trinité pour arriver à payer sa rançon. Mais de même encore que du temps de son père, la querelle inévitable recommença entre les deux forces rivales qui se partageaient la possession des terres vendômoises, le Comte et l'Abbé. Ces difficultés nouvelles n'eurent pas des suites aussi graves, néanmoins, le comte n'eut jamais que des rapports tendus avec les monastères de la région; ce qui fait que, voulant comme ses pères se livrer à des fondations pieuses, il établit près d'Authon, sur les frontières de la Touraine, dans un ancien prieuré de Marmoutier, un monastère véritable, auquel il accorda des terres nombreuses, et situé assez loin de Vendôme, pour qu'on n'ait pas à craindre les mêmes inconvenients qui rendaient le voisinage de la Trinité aussi insupportable aux suzerains du pays. Ce fut l'abbaye de l'Etoile.

Outre la guerre malheureuse qu'il avait eue avec le comte de Blois au commencement de son mariage, Geoffroy prit encore part à d'autres expéditions. Il suivit son suzerain le C^{te} d'Anjou dans la guerre du roi Louis le Gros contre le roi d'Angleterre en Normandie, en 1118. De cette guerre, il rapporta la fameuse chasse avec les reliques de S^{te}-Opportune qu'il fit déposer dans l'église St-Georges. Cette chasse y resta jusqu'à la Révolution.

Il eut encore en 1134 une guerre particulière avec Sulpice, seigneur d'Amboise, afin de porter secours à Renault, Sgr de Château-Renault, son allié et son parent. Mais cette guerre fut encore malheureuse ; il fut battu et pris. Il resta près d'un an prisonnier.

En 1136, il prit encore part, avec le C^{te} d'Anjou, Geoffroy Plantagenet, à la guerre de celui-ci contre Étienne de Blois, roi d'Angleterre, guerre qui fut portée en Normandie. Elle se termina par la défaite des Angevins ; ils durent demander la paix.

Vers 1140, le comte Geoffroy partit pour la Palestine, où, d'après l'abbé Simon, il serait resté près de 8 ans. Mais en réalité il ne paraît pas y avoir guerroyé plus de 4 années et mourut non en 1134, mais en 1144, au plus tôt, à son retour de Palestine, dans le couvent de St-Gilles en Languedoc où il s'était arrêté. Il est certain qu'il vivait encore en 1144 (*Trin.* 499).

Quant à Mathilde de Château-dun, bien que la forme de rédaction de la charte 486 de la Trinité semble la faire considérer comme morte en 1139, il apparaît néanmoins qu'elle survécut à son mari. C'est elle qui, vers 1130, alors que son mari était prisonnier de Sulpice d'Amboise, s'avisait d'acheter la Sgr de Lavardin à son possesseur Aymeric-Gaymar dont les descendants néanmoins en conservèrent une faible partie.

Avant de mourir, Mathilde de Château-dun fonda dans la ville de Vendôme, ou plutôt en dehors de la ville, au delà du Pont-Perrin, le couvent des Templiers, qui fut depuis celui des Cordeliers, aujourd'hui le Calvaire. Cette fondation, faite vraisemblablement vers 1140 serait une des premières maisons des Templiers de France. La comtesse s'y fit enterrer.

De son mariage avec Mathilde, Geoffroy Grisegonelle avait eu trois enfants : 1^o) Jean, qui lui succédait ; 2^o) Geoffroy, dit de Lavardin, parce qu'il fut apanagé de cette seigneurie, qui ne vécut pas vieux et n'eut pas d'enfants, s'il faut en croire les Chartres qui ne parlent de lui que deux fois, en 1130 et 1140 (*Trin.*

470 et 484) ; 3^o) Une fille, qui aurait épousé vers 1140 Hamelin, qui fut Sgr de Fréteval après son frère Nivelon III, et qui lui-même mourut vers 1160, laissant pour fils Ursion II. Cet Ursion II continua la descendance, et lui-même eut pour fille, entre autres, *Philippa*, qui paraît se rencontrer plus tard sous le nom de P. de Fréteval ou P. de Lavardin. Cette dernière eut procès avec les comtes de Vendôme au commencement du XIII^e s. — L'abbé Simon donne encore pour fils à Geoffroy Grisegonelle, Barthélemy de Vendôme, qui fut archevêque de Tours ; mais ce Barthélemy fut plutôt son petit-fils, fils du C^{te} Jean et de Richilde de Lavardin. — Voir *Lavardin*.

Abbé Simon, I, pp. 94 à 103. — Pétigny, pp. 200 ; 421 à 423 ; 433 à 435 ; 450 à 453 ; 457. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 812. — *Bulletin vendômois*, 1910, pp. 149 à 153 ; 1912, pp. 189 et suiv. — R. de St-Venant, *Étude sur les comtes de Vendôme de la maison de Preuilly*, pp. 9 à 14. — *Cart. Trinité*, 470 et 484 et voir tables, aux mots *Goffridus III* et *Grisegonella*.

Geoffroy I^{er}, cinquième abbé de la Trinité (1093 à 1132). C'est le plus célèbre d'eux tous. Il vivait du temps des comtes Geoffroy-Jourdain et Geoffroy-Grisegonelle. Il succédait à Bernon.

Il était fils de Henri, seigneur du Lion d'Angers, et petit-fils de Robert le Bourguignon, seigneur de Craon et de Sablé ; si bien que la *Revue du Maine* (année 1886, 2^e semestre, p. 349), l'appelle Geoffroy de Craon. — Mais il est plus connu sous le nom de *Geoffroy de Vendôme*. — Il avait un frère appelé Hugues-Baudoin.

Il était moine à Vendôme même et parmi les plus jeunes, lorsque son mérite et ses vertus, non moins que sa haute naissance, le firent élire abbé le 21 août 1093. On pense qu'il n'avait alors que 25 ans.

Ce choix fut heureux. L'Abbé Geoffroy peut être regardé comme le type le plus accompli des grands Abbés du moyen-âge, caractérisant une époque.

Il se fit bénir par Yves, évêque de Chartres, l'année même de son élection. Mais ayant eu l'imprudence de lui jurer obéissance comme les autres abbés du diocèse, sans plus penser aux privilèges de son abbaye qui relevait nuement du St-Siège, il eut de tels reproches de ses moines qu'il dut partir incontinent pour Rome afin de se faire relever de son serment. Il fut reçu par le pape Urbain II qui lui accorda ce qu'il désirait et le traita avec beaucoup d'honneurs. Il l'investit comme ses prédécesseurs du titre de cardinal de S^{te}-Prisce et confirma les privilèges de son Abbaye.

Geoffroy, pendant son séjour à Rome,

eût l'occasion de rendre de signalés services au Pape Urbain. Celui-ci avait à se défendre contre la faction de l'anti-pape Guibert qui tenait avec ses partisans une partie de la ville de Rome. L'abbé de la Trinité, par l'ascendant de son caractère, sa volonté, comme aussi par son argent qui lui permit de lever des troupes, réussit à reconquérir pour le pape Urbain la ville de Rome, et aussi le palais du Latran, résidence des papes, resté jusqu'alors aux mains de son compétiteur. En 1094, Geoffroy rentra dans son abbaye, comblé de gloire et d'honneurs ; et en 1096, il eut la satisfaction d'y recevoir le même pape Urbain II et cela pendant 12 jours, du 19 février au 3 mars.

L'Abbé de Vendôme, au cours de son existence, passa jusqu'à douze fois les Alpes pour rendre au St-Siège l'hommage qu'il lui devait. Trois fois il fut fait prisonnier en chemin, et (d'après l'abbé Simon) fut souvent en danger de perdre la vie.

Maintes fois, le roi Louis le Gros, qui l'estimait fort, l'employa dans les plus grandes affaires de l'Etat, et le consulta en de nombreuses occasions.

Ce qui donne à l'abbé Geoffroy une physionomie à part de tous les autres, c'est l'extrême énergie qu'il déploya pour défendre les privilèges de son abbaye, tant contre les comtes de Vendôme que contre les évêques. « Il sut ainsi conserver ces droits et même les augmenter considérablement ». (Abbé Simon).

Il fut d'une extrême sévérité au sujet du maintien de la discipline parmi ses moines et se montra impitoyable dans la répression des fautes.

Sa querelle avec le comte Geoffroy-Jourdain fut si grave, qu'il fut obligé de fuir, non sans avoir mis tout le Vendômois en interdit (1097) ; et cet interdit ne fut levé que plusieurs années après.

Du temps de l'abbé Geoffroy, l'abbaye de Vendôme fut une des plus illustres du royaume et aussi une des plus régulières, et l'abbé lui-même s'en vantait avec orgueil.

Mais ce qui rendit surtout célèbre ce personnage, ce sont ses lettres. Elles sont divisées en cinq livres et ont été publiées par le père Sirmont en 1610. Elles sont adressées aux Papes, aux évêques de Chartres et autres, à des abbés, et enfin à des particuliers. La plus connue est celle adressée à Robert d'Arbrissel, abbé de Fontevault, dans laquelle il lui reproche (injustement du reste), de tolérer dans son monastère le mélange des deux sexes.

Le même abbé a laissé plusieurs ouvrages de pure instruction religieuse.

Il mourut le 26 mars 1132 (1133, N. S.). Il eut pour successeur l'abbé Fromond.

Cart. Trinité, 354, note (1096), et voir table aux mots : *G. abbas* ; *Gaufredus, abbas* ; *Gaufridus, abbas* ; *Gaufridus, abbas* ; *Goffridus, abbas* ; *Goffridus, abbas* ; *Goffroy, abbé* ; et tome IV, p. 443 au mot *Goffridus, abbas Vendocinensis*. — Abbé Simon, II, pp. 102 à 163. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1368. — *Compte rendu des séances du Congrès archéologique à Vendôme en 1872*, pp. 171 à 274. — Luc Compain, *Étude sur Geoffroy de Vendôme*, 1891. — *Bulletin vendômois*, 1884, pp. 146 à 158 ; 1892, pp. 28 à 43 et 162. — Dupré, *Étude locale sur les lettres de Geoffroy de Vendôme*. — Abbé de Préville, *Appréciation de l'abbé Geoffroy de Vendôme, d'après ses lettres*. — *Biographies diverses*, etc., etc.

Geoffroy II, treizième abbé de la Trinité 1222 à 1223. — Il succédait à l'abbé Hamelin ; Jean IV était alors C^{te} de Vendôme — Il mourut le 27 novembre 1223 et eut pour successeur l'abbé Hugues. — (*Cart. Trinité*, 558 note 1, 663 note 1, 669 note 5 ; t. IV, pp. 447 et 449. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1373).

Geoffroy-Payen, Goffridus ou Gaufridus Paganus. — Ce personnage paraît assez souvent dans les chartes de la fin du XI^e et du commencement du XII^e siècle. A propos de ce nom de *Payen*, Merlet dans son *Cartulaire de Tiron* (Charte 119, p. 141 note 1) se livre à une dissertation assez étendue de laquelle il résulterait que Payen voulait dire *paysan*, celui qui portait ce nom étant généralement un riche propriétaire rural *mais roturier*. Il confond Geoffroy-Payen avec Gautier-Payen et le dit tout de même de *Vendôme* et ajoute que son fils Barthélemy arriva à la noblesse, tandis que le frère de Geoffroy-Payen, conserva son nom de Payen et vécut bourgeoisement à Vendôme. Il y a là plusieurs erreurs. En réalité ce nom de Payen, ou plutôt ce surnom, porté au moyen-âge par un assez grand nombre de personnages, semble avoir été donné à ceux dont le baptême était, pour une cause ou une autre, différé, (ils étaient sans doute ondoyés). On les gratifiait alors du surnom de *payen*, qui veut dire *homme non chrétien* ; et ce surnom leur restait.

Geoffroy-Payen, cela est surabondamment prouvé par les chartes, était fils (sans doute le 2^e) de Ingelbaud le Breton et de Hildegarde ou Domitille ; ses frères étaient Vulgrin (que nous appelons II^e), Hugues et Foucher le Clerc.

On le voit paraître pour la première fois vers 1060 dans la charte 177 du *Marmoutier vendômois* ; avec sa mère, femme d'Ingelbaud, et ses frères Vulgrin

et Foucher, il reçoit des moines certaines sommes qui le désintéressent pour la terre de Boiselle ou Boisseau ; il paraît encore avec sa mère en 1079 dans une charte de la Trinité ; en 1094, avec son frère Vulgrin, il donne à Marmoutier l'église de Lancé. En 1108 ou 1112, il est témoin des dons de son propre fils Barthélemy, qui avec sa femme Guiburge et son beau-père Payen, seigneur de Mondoubleau, donne à Marmoutier certaines terres à St-Hilaire. Il paraît encore vers 1125, à moins que ce ne soit un autre Geoffroy-Payen, dans la charte 77 de Tiron relative à Melleray.

D'une femme inconnue, Geoffroy-Payen eut les quatre enfants suivants : 1°) Barthélemy (le Riche ou de Vendôme) ; 2°) Ingelbaud ou Engebaud qui fut archevêque de Tours après avoir été prévost de Vendôme ; 3°) Vulgrin (que nous appelons III°), et 4°) Maria, femme de Aymeric-Gaynard de Lavardin, père et mère de Richilde qui fut comtesse de Vendôme et de Jean de Lavardin.

Nous n'avons pas pu trouver le nom de la femme de Geoffroy-Payen ; nulle part les pièces qui parlent de ses fils nombre de fois, ne nomment leur mère. — Voir *Bouchet-Touteville*.

Cartul. Dunois de Marm., 69, 170, 182, 225. — *Cartul. blésois de Marm.*, 112. — *Cartul. vendômois de Marm.*, 12, 128, 177, 187, 61 A. — *Cartul. de la Trinité*, 288, 319, 420, 433, 524. — *Cart. Tiron*, 77 note, 119 note. — Pétigny, p. 358.

Georgerie (La), écart du bourg, c° de Cellé.

Georget (Famille). — *Les Créneaux* (de St-Quentin), *La Hotterie*, *La Voule*, *Pins-et-Turnay*, *La Cunaille*, *Les Roches* (de Sougé), *Le Van de Sougé*, *Les Quatre-Seigneurs*, *La Roche-Vermand*, *La Picotière* (de Villetrun), *Villemisson*, xv° au xvii° s. — Armes : D'azur à une fasce d'or, accomp. de 3 pointes de dard d'argent. — (Busserolle).

Georgetterie (La), f., c° d'Authon. — Ancienne métairie qui relevait censivement de l'Etoile. — En 1549 elle est à Colin Cochon. — En 1634 à Marin Cochon et consorts. — Plus tard elle est du domaine de Conichard. — (Arch. Nat., P 605 et 606).

Georgetterie (La) ou *Georgettière*, f., c° d'Epuisay. — En 1590 ce lieu est à Jean Deniau. — En 1643, au même ou autre Jean Deniau, officier de Sa Majesté, mari de Anne Poulard, qui marie sa fille Anne à René Belot, fils de Jacques Belot, notaire. — (Registres de Mazangé, 1590 et 1643).

Georgetterie (La), éc., c° de Villedieu.

Georgettière (La) ou *Georgetterie*, h., c° de St-Gourgon. — *Les Georgettières* (Cassini).

Gérard (Famille). — *La Fosse* (de Fontaines), xviii° et xix° s.

Gérard, abbé de la Trinité. — Voir *Givard*.

Gerbault, anc. mét., psse de Lancé. — Elle relevait censivement du Bouchet-Touteville. — (Bibl. de Vendôme, terrier du Bouchet, p. 304).

Gerberon (Famille). — *Les Vaux* (de Sargé), xvi° s. — *Vaublussion*, xvii° s.

Gerbettière (La), ancienne ferme aujourd'hui détruite, c° de Troo.

Germaude de la Courbe (La), ancien fief, paroisse de Selommes. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Chartier de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville).

Germet (Le Grand et le Petit), fermes situées : le Grand, sur le Plessis-Dorin et le Petit, sur Souday. — *Germetay*, chapelle, (Cassini). — Il existait au Grand Germet une chapelle dédiée d'abord à N.-D., puis à saint Eutrope. — Or, Saint Eutrope était l'apôtre de la Saintonge ; il vivait au premier siècle de l'église et subit le martyre à Saintes ainsi que sainte Eustelle, vierge, qu'il avait convertie. — Au temps du moyen-âge, la tête de saint Eutrope fut transférée dans l'église de la Trinité de Vendôme d'où vint le culte qui lui fut rendu dans la contrée.

En 1304, les dîmes de la seigneurie de Glatigné furent données à Jean de Vilette ou de Villiers, prieur de Souday et curé et administrateur de la chapelle N.-D. de Germet, pour l'entretien de la dite chapelle ainsi qu'une place de terre pour y bâtir une grange dimeresse. Les chapelains de cette chapelle paraissent avoir été toujours depuis cette époque les prieurs ou curés de Souday. — En 1398, Jean Foucauld, curé de Souday, laissait par testament une somme de 5 sous (de rente ?) pour l'entretien de la dite chapelle. La chapelle de Germet, en 1741, était dotée d'une nouvelle cloche dont le parrain était Julien Pourmarin, notaire royal à Souday. — Cette chapelle existait encore au temps de Cassini qui l'indique sur sa carte.

Elle dut disparaître au commencement du xix° siècle. Elle fut vendue nationalement en 1795, comme appartenant à la cure de Souday, pour 9.000 livres. Elle a aujourd'hui complètement disparu et n'est plus représentée que par une croix de bois qui porte une double niche contenant les deux statues très mutilées de Saint Eutrope et de Saint Nicolas. —

(Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty de la Hylais, Notes diverses, II, f° 18, d'après les Arch. de la Sarthe, H 18, n° 14 [1304]. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons* [Le Plessis-Dorin, p. 6]. — Arch. de L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], n° 284. — Renseignements locaux. — Abbé Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 68).

Germeraude ou **Germerande**, anc. fief, psse de Faye. — Il était uni au fief de Trias et relevait comme lui du Bouchet-Touteville à foy et h. Il s'étendait aussi sur la paroisse de Selommes et ses terres de Selommes relevaient censivement de Cornailles. — En 1474, le bois de Germerande est à Jehan de Lespine. — Aux xvi°, xvii° et xviii° s. il est aux Sgrs de Faye et n'en fut détaché que momentanément pour apanager des membres de la famille de ces seigneurs. — (Chartier de Meslay, liasse du Bouchet-Touteville. — Titres de la terre de Faye. — Archives nationales, P 635, n° 93).

Germinerie (La), éc., c° de Prunay.

Germon (Famille). — *Les Julianières*, xviii° siècle.

Gervaise de Mayenne, C^{tesse} de Vendôme, femme de Pierre de Montoire, quinzième C^{te} de Vendôme. — Voir *Pierre*. — Ses armes étaient : De gueules à 6 écussons d'or, 3, 2 et 1. — (H. de la Vallière).

Gervasière (La), f., c° d'Arville. — Voir *Givardièrre*.

Gervasière (La), anc. mét., paraissant située psse de Bonnevaux, et qui appartenait au xvi° s. à Marie de Boustillac, veuve de Pierre Macé, bâtarde. — Ses biens, à sa mort, survenue en 1536, revenaient au duc de Vendôme qui les abandonna, y compris la Gervasière, à Pierre de la Curée, Sgr de la Rocheturpin, gouverneur du Vendômois. — (Arch. de la Société archéologique du Vendômois, Titres de Sasnières, carton 2, chemise 9, pièce 4).

Gésinière (La), ancien fief, psse des Roches-L'Evesque. Il relevait des Roches à foy et h. simple. — Jusqu'au xvi° s., on l'appelait aussi *Johannet*. Il était situé au bourg même des Roches.

En 1370, Robert de Courval, prêtre, vendait la Gésinière à Jean le Charron, aussi prêtre, mais dès 1418 ce fief était à l'Hôtel-Dieu de Vendôme. — Dans la deuxième moitié du xvi° s., les frères de l'Hôtel-Dieu le vendirent à Raphaël de Taillevis, Sr de la Mézière, dont le fief (de la Mézière) relevait de la Gésinière.

On a des aveux des Sgrs de la Mézière à la Gésinière en 1600 et 1630. — La Gésinière passa comme les autres biens de l'Hôtel-Dieu de Vendôme aux pères

de l'Oratoire. Mais ceux-ci paraissent l'avoir donnée à bail à long terme, et, vers 1700, on voit Dlle Anne Esnault, veuve Pierre Lebert, *sieur de la Gésinière*, procureur à Vendôme, être parmi les censitaires de la Blotinière.

De la Gésinière relevaient en fief trois autres qui étaient la Mézière, les Monts et la Boissière. Ces deux derniers furent réunis à la seigneurie de la Mézière.

Arch. Nat., PP 50, vol. 6, n° 30 et 31. — Arch. Loiret, A 1624, p. 55. — Titres de la Blotinière. — Bibl. de Vendôme : 1°) Ms. 285, pp. 67, 88 et 109 ; 2°) Ms. 286, pp. 37, 73 et 208.

Gestas (Famille de). — *Saint-Georges-du-Bois*, xix° s. — Armes : D'azur à la tour d'argent maçonnée de sable (St-Allais).

Gestres. — C'était le nom d'une métairie située près Baumé, psse d'Arènes, et cela aux titres de l'Oratoire. — (Bibl. Vendôme, Ms. 285, p. 366, année 1537).

Guiffon, **Gueffron** ou **Guiffon**. (Famille de). — *Beauregard* (de Lunay), xv° s. — Armes : D'azur au chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un trèfle, le tout d'or. — (Lamberton de Lignin). — Alias : D'argent au lion passant de gueules, armé et lampassé de sinople, traversant une branche de sinople fruitée de cinq pommes de pin de sable. — (Busserolle).

Gherbrant. — Voir *Géherbrant*.

Gibaudière (La), f., c° de la Chapelle-Vicomtesse. — *La Hubaudière*, xvi° s. — *La Hibaudière* (Cassini). — Ce lieu faisait partie de la terre des Matras. — (Arch. Nat. S, 500f B.).

Giberdière (La), écart du bourg, c° de Villemardi.

Gibert (Famille). — *St-Agil*, xviii° et xix° siècle.

Giffart (Famille). — *La Quainière*, xviii° siècle.

Giffay. — Ce lieu nous est présenté comme un fief vendômois, acquis sur la fin du xvi° s., par Benjamin de Vignolles, gouverneur de Vendôme. Mais nous n'avons pu en trouver l'emplacement. — (*Bulletin vendômois*, 1875, p. 37).

Gigon (Famille). — *La Dianière*, xix° siècle.

Gigoul (Famille). — *Les Batailles*, xvi° et xvii° siècles. — Armes : D'azur à deux épées d'argent garnies d'or en sautoir, la pointe en haut. — (Pasty de la Hylais).

Gilbert ou **Gillebert** (Famille de). — *Blanchétoile*, *La Barre* et *la Rivière* (de Sasnières), *le Chesnay* (de Prunay), xvii° siècle.

Gilbert-Gaulmin (Famille). — *Marcilly*, xviii° s.

Gillette (Famille). — *La Mézière*, xv^e s.
Gillardière (La), f., c^o de Mazangé.
Gillardières (Les), deux fermes, c^o d'Oigny. — *La Girarderie*, (Cassini).
Gilles (Famille). — *Les Sablonnières* (de Droué), xvi^e et xvii^e siècles.
Gilles de Fontenailles (Famille). — *La Gruie*, xvi^e au xviii^e s. — *La Roulière* (d'Azé), *Le Vigneau* (d'Epiais), *Les Chauvellières*, *Teillé*, *Martigny*, xix^e s. — Armes : *D'argent à 3 biches de gueules passantes, posées 2 et 1.* — (Busserolle).
Gillottière (La), h., c^o de Savigny. — Ancien fief relevant de Savigny à foy-h. et demi-livre de cire de service. — Il avait pour censitaires les métairies de la Gillottière, de la Richardière, la Crochetière, la Cailletière, la Bicherie, la Huberdière. — En 1467, il est à Renault de Courcillon qui en fait l'aveu. — En 1493, il est à Claude Salmon, trésorier du Vendômois, Sgr du Chatellier. — Il paraît ensuite rester entre les mains des Sgrs du Chatellier. — (Arch. Nat., P 691, n^o 80 ; P 695, n^o 2 ; P 697, n^o 2. — Arch. du Cogner, E 33, 3. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 252. — Arch. L.-et-Cher, E 17. — Bibl. Vendôme, Terrier du Chatellier au xviii^e s.).
Ginestous (Famille de). — *Challay*, xviii^e s. — Armes : *D'or au lion de gueules.* — (La Chesnaye).
Gingueletterie (La). — Voir *Guigneletterie*.
Girard (Famille de). — *Les Bidandières*, xvii^e s. — Armes : *D'or au lion de sable surmonté en chef de deux fasces de gueules, chacune chargée de trois besants d'or.* — (*Bulletin dunois*, V, p. 168).
Girard (Famille). — *Dourdan*, xvii^e s., *La Nardoussière*, xviii^e s.
Girard-Allard (Famille). — *Belair* (de St-Ouen), xviii^e siècle.
Girard-Billard (Famille). — *Bourgueil* (de St-Ouen), xix^e siècle.
Girard ou Gerard (*Girardus*), dixième abbé de la Trinité, 1160 à 1168. — Il succéda à Guillaume I^{er} et vécut au temps des comtes Jean I^{er} et Bouchard IV. C'est lui qui institua, après la disette de 1161, la coutume de distribuer des vivres aux pauvres depuis la Quadragésime jusqu'à la saint Jean. — De son temps, l'abbaye eut encore à souffrir des exactions du C^{te} Jean qui fut excommunié pendant trois ans. L'abbé Girard obtint son absolution et prescrivit en 1180 son départ pour la Palestine dont il ne devait pas revenir. — Cet abbé mourut le 28 sept. 1188. Il eut pour successeur Luc ou Lucas. — (*Cart. Trinité*, [voir table des chartes et du nécrologe aux noms *Girard*

et *Girardus*). — Abbé Simon, II, p. 193. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 71).
Girard de Salmet (Famille). — *La Bonaventure*, xvi^e s. — Armes : *D'azur à 3 flammes d'or, au chef de même chargé de 3 geais de sable.* — (Adr. Thibault).
Girard du Thil (Famille). — *Glatigny* (de Souday), xvii^e s.
Girarderie (La), éc., c^o de Bouffry.
Girardet, ou **Giradet**, alias *Le Croil* ou *le Croix*. — Voir *Croil* (Le).
Girardière (La), anc. mét., psse d'Arville. — Elle appartenait à la Commanderie d'Arville. On l'appelle aujourd'hui *la Gervasière*. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1109).
Girardière (La), ancien fief, psse de Mazangé ou de Fortan. — Au xviii^e s., il est à la famille de Villezan. — En 1705, à Charles-François de Villezan, Sr de la G. et du Coudré (en partie), né le 27 août 1677 à Mazangé, fils de François de V., éc^r, Sr du Buisson et de Elisabeth N. — En 1705, il est époux de Marie-Louise de Vézien, et meurt au plus tard en 1717, ayant eu pour enfants : 1^o Paul-François, bapt. à Mazangé le 25 sept. 1705 ; 2^o Alexandre, bapt. à id. le 26 mars 1711 qui eut la Girardière et épousa le 17 août 1744 à Mazangé, Madeleine Barillau, veuve Gilles Deniau, et en 2^{es} noces, le 10 janv. 1765, à St-Martin de Vendôme, Marguerite Moussault, veuve de Claude de Brois-sin ; 3^o Marie-Ursule, née en 1713 et bapt. à Fortan le 27 mars 1717. — (Reg. St-Cyr de Sargé, 27 août 1677 ; id. de Mazangé, 1705, 1711, 1717, 1728, 1744 ; id. de Fortan, 1717, 1742).
Girardière (La), anc. mét., psse de St-Firmin, au hameau de la Grapperie, citée en 1547 comme étant grevée d'une rente au profit des seigneurs du lieu. — (Chartier de Meslay, Carton n^o 9, [La Grapperie]).
Girardière (La), anc. mét., psse de Villiersfaux, fut saisie révolutionnairement sur Pierre Adam, prêtre reclus, et vendue en 1795 en détail. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme, Emigrés] 1056 à 1082).
Girardières (Les), anc. mét., psse d'Epui-say. — Elle relevait censivement de Courtemblay (1541). — (Arch. Nat., P 700, n^o 64).
Girardières (Les), f., c^o de Morée.
Girardin (Famille). — *Cheuerny*, xvi^e s.
Giraud (Famille). — *Villaria*, xvii^e s.
Girardeau (Famille). — *Le Hêtre*, xix^e siècle.
Giraudière (La), f., c^o d'Ambloy.
Giraudière (La), h., c^o de Savigny. — Ce lieu était aux Sgrs du Léhon, puis du Chatellier, du nom de Salmon, dès le

xv^e s. — En 1673, il est à Antoine de Salmon du Chatellier, seigneur de la Giraudière et de la Brosse, qui fut l'auteur de la branche des Salmon de la Brosse. — (Arch. Nat., P 691, n^o 81 ; P 697, n^o 1. — Reg. de Savigny, 1673. — D'Hozier, Registre IV, Généalogie de Salmon).
Giraudière (Les), f., c^o de Souday. — Au xviii^e s., elle était aux Sgrs de Coulonges. — (Arch. L.-et-Cher, Série Q, Emigrés).
Girault (Famille). — *Le Gd-Léhon*, xv^e siècle.
Girault (2^e famille). — *Petit St-Mars* (de Vendôme), xix^e s.
Girodon (Famille). — *Le Plessis-Sasnières*, xviii^e siècle.
Girois (Famille de). — *La Popelinière*, *les Claires*, xvi^e et xvii^e s. — *La Trousse-rie*, xvii^e s. — Armes : *D'or à 4 fasces d'azur, alias d'argent à la fasce d'azur.* — (Busserolle et Cauvin).
Girondeau ou **Giraudneau** (Famille de). — *Arras et Carcassonne*, *Le Verger* (de St-Avit), *Maulhu*, *Les Arpens* (de Romilly), xvii^e s. — *Bellassise*, *Le Tertre-Fouveau*, *Champs*, xviii^e s. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 de gueules, à 2 losanges d'argent ; au 2 d'azur à 2 losanges de même, au 3 d'azur au lion d'or.* — (Arm. ms.).
Girondeau, f., c^o de Souday. — Ancien fief relevant féodalement du Petit-Souday. — Au xiv^e s. il est à la famille Peschard. — En 1466, il appartient à M^o Dreux-Budé, tandis que le bois du même nom est du domaine du Petit-Souday et qu'une borde au même lieu appartient au Sr de Montjoly. — En relevant la métairie de Chauchepot, qui en 1466 appartenait au Prieur de Souday. — Girondeau passa plus tard entre les mains des Sgrs de St-Agil, mais fut retiré féodalement en 1721 par le Sgr de Souday ; la métairie du lieu resta seule au Sgr de St-Agil. — On a cru à tort que ce lieu avait donné son nom à la famille de Girondeau ou Girardeau, répandue dans les environs aux xvii^e et xviii^e s. — (*Bulletin vendômois*, 1903, p. 92. — Arch. Nat. P 704, n^o 102. — Notes de l'abbé Chéramy sur St-Agil d'après les minutes de l'Etude du lieu. — Chartier de St-Agil. — *Id.* de Glatigny).
Girondiers (Les), éc., c^o de Souday. — *Les Girondières*, (Cassini).
Girondin, h., c^o de Morée. — Ce lieu, en 1659, appartenait aux héritiers de Jacques Vassour, officier de Mgr le Prince de Condé. — (Collection Bernault, liasse de Morée).
Girouardière (La), f., c^o de St-Avit. — *La Girouardière* (Cassini). — Ce lieu en

1549 appartenait à N. de Montlibert. — En 1618, Abraham de Brossard, éc^r, et Marg. du Gastel, son épouse, léguait à l'église de St-Avit une rente sur ce lieu de la G. — En 1672, y habitait Pierre de Phélines, éc^r, sieur de Carcassonne, époux de Suzanne de Graffart. — (Couverture du registre de St-Avit qui va de 1608 à 1631 [an 1549]. — Reg. de St-Avit, 1671 et 1672. — Chartier de Glatigny, Avenu de Boisvinet en 1504. — Arch. L.-et-Cher, G 1963 [1618]).
Giroynne de Berry (Famille). — *Les Murats*, xiv^e siècle.
Givès (Famille de). — *Le Breuil-St-Jouin*, xviii^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, chargé de 5 annelets de gueules.* — (St-Allais).
Glacerie (La), éc., c^o de Villechauve.
Glacière (La), f., c^o de St-Martin-des-Bois.
Glacière (La), éc., c^o de Vendôme. — *Le Tertre de la Glacière*, xix^e s. — Ce lieu est sur les hauteurs de la rue de la Grève.
Glaise (La), ruisseau, affluent de droite de la Brenne. — *Glandensia*, *Glandessa*, xi^e s., (Cart. de Marm. et de la Trin.). — *Barbelinge*, (Cassini). — Il prend sa source non loin du Sentier, c^o du Boulay (Indre-et-Loire), et va se jeter dans la Brenne au moulin de Villée, après un parcours d'environ 8 kil. — Il sépare la c^o d'Authon de celle du Boulay. Il fait plutôt partie de cette dernière commune. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 37, 48, 65, 78, 104, 117 à 120. — *Cart. Trinité*, 13).
Glandas (Famille). — *La Champilonnière*, xvii^e s. — *Pie-Huche*, xvii^e et xviii^e s.
Glapion (Famille de). — *La Moussière* (de Droué), *la Rachée*, xviii^e s. — Armes : *D'azur, à 3 fasces alaisées d'or, bordées de gueules.* — (Adr. Thibault).
Glasserie (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle fut saisie nationalement en 1794 sur l'émigré Courtarvel. — (Arch. L.-et-Ch., Série Q, Emigrés).
Glatigny, éc., c^o de Morée.
Glatigny (Le Petit), f., c^o du Plessis-Dorin. — Le 24 juin 1526, ce lieu du Petit-Glatigny était donné en avance-ment d'hoirie avec les terres et seigneuries de Hodebrun et de St^e-Radegonde à René du Bellay, le futur évêque du Mans, par son père Louis du Bellay, seigneur de Langey et de Glatigny, dont il était le sixième fils. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 188 [art. Blanchard sur les Du Bellay]).
Glatigny, h., c^o de Prunay, 26 hab. — Ce hameau a été confondu avec le château du même nom, c^o de Savigny, parce que les Ronsard de la Linoterie ha-

bitant la paroisse de Prunay possédaient aussi le manoir de Glatigny de Savigny ; mais il est possible que le nom de Glatigny ait été donné à ce hameau par les Ronsard habitant Prunay.

Glatigny, deux fermes, c^o de Ruan.

Glatigny, château et ferme, c^o de Savigny (Le Petit), 24 hab. — *Glatigné*, XIV^e, XV^e et XVI^e s. — *Glatigny* (Cassini). — *Eglatigny*, (État-Major). — Ancien fief relevant à foy et hommage de la Chatellenie de St-Calais. Le fief de la Rochette en relevait féodalement.

Le domaine et fief de Glatigny formait le bénéfice d'une chapelle St-Jean, qui dans le principe dut avoir été édiflée sur les lieux mêmes et avoir formé un prieuré, mais dès le XV^e siècle fut transportée en l'église abbatiale de St-Calais, de laquelle elle était membre dépendant. Elle continua à avoir ses chapelains titulaires jusqu'à la Révolution. — Glatigny, fief et domaine, fut affermé par baux emphytéotiques dès le XVI^e siècle, d'abord aux La Chataigneraye, puis aux Ronsard, qui prirent le titre de Seigneurs de Glatigny.

On cite le prieuré de Glatigné dès le XIV^e siècle. (Abbé Froger, Histoire de St-Calais). — Le 12 décembre 1573, Julien Moreau, qualifié prieur de Glatigné, donnait à bail emphytéotique les dîmes du prieuré St-Jean de Glatigny à Gilles de Ronsard, écuyer, moyennant une rente foncière annuelle de 60 livres payable à la Toussaint. Ce bien se composait alors des choses qui suivent : Le fief, domaine et seigneurie de Glatigné, composé d'un manoir « estraiges, roches appelées Roches des Pinsons, bois au-dessous de l'houstel », le tout d'un arpent et demi de terre « plus la garenne a connins défensable en plesses et en gast, la vigne de la Rochette contenant une journée à 10 hommes bescheurs ; une journée à 20 hommes de gast de vigne ; trente sèptérées de terre arable en plusieurs pièces, trois pièces de vigne au lieu appelé Les Boivinays » ; droit de justice et seigneurie foncière, épaves, dîmes de blé et de vin, hommages, cens, rentes et autres devoirs. (Pasty de la Hylais).

Ce bail emphytéotique (de 99 ans sans doute) dut prendre fin en 1672. Les chapelains paraissent ensuite avoir donné ce fief à bail à vie.

En 1729, le chapelain de la Chapelle de Glatigny, Claude Symon, prêtre, docteur en théologie en la Faculté de Paris, principal du collège de Sées fondé en la dite Université, donnait à bail le lieu et métairie de Glatigny avec les terres des Maisons-Neuves en dépendant, pour 800 livres et 24 boisseaux de froment de

rente à servir à la ferme de Mont-Saint-Père. Se réservait le bailleur : « La chambre boisée, avec celle au-dessus, la cuisine, la cave et le jardin, la chasse, pêche et droits seigneuriaux ». (Pasty).

Le manoir était composé d'un grand corps de bâtiment flanqué à l'ouest d'un pavillon à toit aigu avec fenêtres ornées de moulures et grillées de fer. A l'intérieur, les armes de la maison de Ronsard étaient sculptées en plusieurs endroits, à la cheminée de la salle à manger et au-dessus de quelques portes.

Bien que devenue simple chapelle desservie dans l'église abbatiale de Savigny, ce bénéfice St-Jean de Glatigny continua à laisser prendre à ses titulaires le titre de *Prieurs de Glatigny*.

Prieurs chapelains de St-Jean de Glatigny, d'après l'abbé Froger (Histoire de St-Calais), et aussi d'après les aveux des prieurs aux Archives nationales, les manuscrits Pasty de la Hylais, les Archives du Cognac, etc. : — Jean de Favières, 1409. — Guillaume de Favières, 1411. — Jean Poireteau ou Perroteau, 1463. — Roger Francbouchier, 1482. — Jacques ou Jean Francbouchier, 1509. — Jacques Raccappé, 1516. — Yves Bordier, 1529. — François ou Geoffroy Ferrand, 1550. — André Leroux, 1559. — Pierre Gerbéron, 1562. — Jean Guillon, 1573. — Gatien Moreau, (il loue par bail emphytéotique), 1573. — Simon Dhuissseau, 1595. — François Philippes, 1622. — Charles de Ronsard, 1624. — René Angevin, 1625. — Christophe de Lamire, relig. de St-Calais, 1626. — Louis Lefebvre, 1651. — Amédée de Vallères, avant 1657. — Jacques Sertier, sous-diacre de Paris, 1657. — Samuel de Ronsard I^{er}, né en 1601, fils de Jean Ronsard et de Guyonne de la Bonnière, qui est dit (par le C^{te} Charles de Beaumont), prieur de Glatigny. On le rencontre comme tel aux registres de Savigny en 1660. — Hercule Toche ou Taché ou Tacher, 1662. — Félix de l'Hommeau, curé de Fortan, 1679. — Samuel de Ronsard 2^e, prêtre, docteur en Sorbonne, baptisé à Savigny le 20 avril 1636, né bâtard de Samuel de Ronsard, seigneur de Glatigny et de femme dont le nom est illisible dans l'acte où le nouveau baptisé est nommé lui-même *Samuel de Glatigny*. Il est rencontré comme prieur de Glatigny en 1689. — François-Antoine Villain, frère du bailli de St-Calais ; il prend possession en juillet 1710 âgé de 16 ans, et le 12 octobre de la même année résigne au suivant : — Pierre Georges, 12 oct. 1710. — Claude Simon, doyen de Troo, principal du collège de Sées, 1729. — Jacques-Thomas Leconte de la Martel-

lière, 1758. — Julien-Pierre Chabrun ou Chabrière, procureur du Collège du Mans à Paris, 1759. — Jean Brunet, 1766 et 1789, dernier titulaire.

Seigneurs de Glatigny (par baux des prieurs chapelains) : — Edmond de la Chataigneraye, seigneur de Glatigny, enseigne de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, premier mari de Françoise de Taillevis, fille de Raphaël de Taillevis, seigneur de la Mézière et de Marie Rouer, XVI^e siècle. — Gilles de Ronsard, second fils de Claude de Ronsard et de Catherine Tiercelin, né vers 1540, écuyer d'écurie du roi, maréchal de camp en 1594. Il prit de Gatien Moreau, prieur de Glatigny, le 12 déc. 1573, sans doute pour 99 ans, le bail de Glatigny qui avait pris fin par la mort sans enfants, d'Edmond de la Chataigneraye. Le 16 mai 1576 il épousa Françoise de Taillevis, veuve du susdit Edmond de la Chataigneraye, en son vivant Sgr des Pins et de Glatigny. Il fut aussi seigneur de la Linoterie achetée par lui vers 1600, et de Fleurigny-Cherchenois avec Vauboyon. Il mourut en 1609 et sa femme en 1642. Ils eurent au moins onze enfants (énumérés à l'article de la Linoterie) et dont l'aîné fut le suivant :

Jean de Ronsard, seigneur de Glatigny et la Linoterie (voir Linoterie) ; il paraît avoir, sans doute par suite de partages, cédé Glatigny à son frère le suivant :

Samuel de Ronsard, écuyer, seigneur de Bréviande, puis de Glatigny, né en 1595 ; à l'âge de 36 ans il partagea en 1631 avec son aîné Jean. En 1638 on le voit capitaine au régiment de Périgord. Le 20 avril 1636, il avait fait baptiser à Savigny un bâtard qu'on nomme Samuel de Glatigny, mais dont le nom du père et de la mère sont illisibles. Ce bâtard a pour parrain et marraine Joseph Lelièvre, seigneur de la Voute et Hélène de Persy, femme de Jean de Ronsard, sieur de la Linoterie, belle-sœur de son père. Il devint prêtre et docteur en Sorbonne. Sous le nom de Samuel de Ronsard, on le trouve prieur de Glatigny en 1689. Samuel de Ronsard le père, fait encore baptiser à Savigny un fils nommé Jean le 14 mai 1641. On ne nomme point la mère. D'après Rochembeau cette mère se serait nommée Marie Barbereau. Le père vivait encore en 1654 et paraît avoir laissé Glatigny à son neveu, le suivant :

Louis de Ronsard, quinzième enfant et cinquième fils de Jean de Ronsard, seigneur de la Linoterie, de Fleurigny, puis de Glatigny, né en 1634, devenu l'aîné à la suite de la mort prématurée de ses frères. Il mourut en 1695 à 62 ans

et fut inhumé à Prunay. (Voir la Linoterie).

Le domaine de Glatigny dut faire retour aux prieurs à la fin du bail emphytéotique, et Samuel de Ronsard, prieur, était condamné par les Grands-Jours du Vendôme, en 1699, à payer à l'abbaye de Vendôme certaine rente de 24 boisseaux de blé qu'avait jadis léguée, en 1598, Gilles de Ronsard, seigneur de Glatigny.

Au commencement du XVIII^e s. cette terre et Sgie est prise encore à bail par une famille de Moloré, et notamment par René de Moloré, anobli en 1701 qui paraît père du suivant : Gabriel-René de Moloré, premier président en l'Élection du Mans en 1714, échevin du Mans en 1726, Sgr de Glatigny, Villaines-la-Gonée (?), chevalier des ordres du roi ; il est encore Sgr de Glatigny en 1736 et a pour fille Gabrielle-Renée de Moloré qui épousa, en 1635, Louis-Georges de Maumeschin du Lac, chev., Sgr des Patis, la Fertière et autres lieux. (Voir Les Patis).

Glatigny dans la seconde moitié du XVIII^e siècle était encore retourné à ses prieurs. — Jean Brunet, prieur de Glatigny, donnait ce lieu à bail vers 1780 pour 300 livres, et il fut vendu nationalement en 1791 sur les moines de St-Calais, pour 32.200 livres.

Sur la fin du XIX^e s., Glatigny a appartenu à M. Quentin, éditeur à Paris, qui a rebâti entièrement le château et la ferme sur plans modernes. Cette dernière peut être considérée comme une ferme modèle avec bâtiments perfectionnés. — Aujourd'hui (1911) le château de G. appartient à la famille Liger.

Arch. Nat., P 66r, n^o 41 à 59 ; P 713, n^o 1 ; P 714, n^o 44 ; PP 50, vol. 116, n^o 132 à 137. — Arch. L.-et-Cher, Q, (Mondoubleau), n^o 53. — *Cart. Trinild*, 334, note 3, p. 53. — Arch. du Cognac, E, n^o 6 ; E 27, n^o 20 ; E 31, n^o 28 ; E 44. — *Bulletin vendômois* 1876, p. 125. — *Revue du Maine*, 1884, pp. 120 et suiv. — *Essault et Chambois, Inventaire des minutes des notaires du Mans*, V, p. 134. — Abbé Froger, *Histoire de St-Calais*, pp. 199, 346 à 348. — D'Hozier, *Registre I, Généalogie de Tascher*. — Rochembeau, *La Famille de Ronsard*. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty : 1^o Notes diverses, I, n^o 465 ; II, n^o 111 ; 2^o Inventaire féodal de la chatellenie de St-Calais, p. 63. — Fleury-Vindry, p. 107. — Collection R. de St-Venant, Liasse Baillou, Dossier de la Tabaise. — Abbé Chéramy, Note ms. sur Glatigny, tirée de l'Étude Gohier à Mondoubleau (1623). — C^{te} Charles de Beaumont, *Généalogie de la famille de la Bonnière*, p. 94. — Bibl. de Vendôme, ms. 322, Mém. de Duchemin, I, p. 110. — Bibl. Nat., ms. 20688, fol. 41 (1631).

Glatigny, château, ancien chef-lieu de paroisse, c^o de Souday. — *Glatiniacum*, XI^e s. (Cartul. de St-Vincent). — *Glati-*

nium, XII^e s. (Cartul. de Tiron). — *Glatigné*, XIV^e siècle.

La paroisse de Glatigny était du doyenné de S^t-Calais et de l'archidiaconé de Montfort, diocèse du Mans, comme celle de Souday dont elle était un démembrement opéré au XVI^e s. Les seigneurs du lieu présentaient à la cure. — Il existait là une chapelle domestique dédiée à sainte Barbe, et à laquelle, en 1499, Louis du Bellay et Marguerite de la Tour, sa femme, seigneur et dame de Glatigny, avaient affecté une dotation assise sur le lieu de la Péchardière, paroisse de Souday, plus une rente de 7 livres 10 sous sur la métairie de Beauvois, en S^t-Agil, plus un arpent de vigne à Langey en Dunois, plus la moitié appartenant au dit du Bellay dans les dîmes sur les paroisses de Cloyes. Cette dotation devint celle de la nouvelle église paroissiale de Glatigny.

L'érection de la nouvelle paroisse en 1547 fut obtenue de Jean Brouiller, vicaire général du Mans, gérant le diocèse en l'absence de l'évêque, qui n'était autre que le cardinal Jean du Bellay, frère de Martin du Bellay, lui-même seigneur dudit Glatigny, postulant l'érection. Ce cardinal se chargea de l'approbation en cour de Rome, où il résidait. Le prieur commendataire de Souday qui était Jean Moreau, ancien évêque du Mans, alors chanoine de Paris, et les moines de S^t-Vincent qui étaient réellement en possession du prieuré de Souday (et à ce propos alors en procès avec Jean Moreau), n'osèrent faire opposition à l'acte qui fut passé au presbytère de Souday le 30 octobre 1547, et moyennant lequel le curé de Souday obtint une rente de 10 livres en compensation de la diminution de son casuel.

Cet acte ne pouvait s'accomplir sans le consentement tout au moins tacite des seigneurs de Souday ; car l'érection en paroisse d'une partie du territoire située dans leur seigneurie devait diminuer leurs prérogatives seigneuriales. Mais l'embaras dans lequel se trouvait alors la famille de ces seigneurs par suite de l'assassinat récent de Jacques de Marescot, Sgr de Souday, qui laissait une veuve âgée de 19 ans et un fils d'un an, dut faciliter la chose ; et le fait paraît avoir eu lieu sans réclamation de la part du curateur de l'orphelin.

La nouvelle paroisse se composait seulement de sept feux : le château de Glatigny, sa ferme, son moulin, et les métairies de la Vente, la Péchardière, la Grande-Vallée et l'Arrêté. (Cette dernière métairie n'était plus de Glatigny déjà en 1739 et se trouvait du Plessis-Dorin).

L'église de G. avait pour patronne sainte Barbe qui vivait au III^e siècle de notre ère à Nicomédie (aujourd'hui Ismid) en Asie Mineure. Elle était fille de Dioscore, personnage important de la cité. Elle resta vierge et mourut martyre, encore jeune, et au milieu des plus cruels tourments. Son propre père se fit son bourreau. Elle est la patronne des artilleurs et des artificiers ; on la fête le 4 décembre.

Cette église paroissiale de Glatigny fut donc l'ancienne chapelle seigneuriale, érigée par les seigneurs du lieu. Elle fut reconstruite, menaçant ruines, en 1680, par Jean Perrault, Sgr de Souday et de Glatigny ; mais elle tomba encore en ruine faute de bonnes fondations, et fut édiflée à nouveau en 1743 par la famille de Chenevières, qui possédait alors la seigneurie. C'est le bâtiment encore existant et qui sert aujourd'hui de grange.

Cette paroisse fut supprimée à l'époque de la Révolution, et son territoire réuni à la commune de Souday. Elle avait en 1775 environ 25 communicants.

Nous ne connaissons, comme curés de Glatigny que les suivants : — Louis Texier ; il teste en faveur des églises de la contrée en 1602. — Caillère, inhumé le 11 mars 1670. — Ferrand, 1679. — Méharon, 1693. — Gilles Lejanvre, 1694. — Pontillon, 1695. — Le Marchand, 1702. — Fontaine, 1718. — Audebert, 1719. — Sébastien Posté, inhumé le 19 janv. 1729. — Etienne Costé, inhumé le 4 avril 1740. — Mathurin-Joseph Coqueret, 1740 ; il bénit l'église reconstruite en 1744 et est inhumé le 9 dec. 1769. — Siméon Beauchef, inhumé en 1764. — J. Fréboil, 1765. — Mathurin Babin, 1777, inhumé en 1782. — De Berthé, 1784, décédé le 16 dec. 1792. — La paroisse fut supprimée à la Révolution et ne fut pas érigée en commune. Son territoire fut réuni à Souday.

Château et seigneurie. — La seigneurie de Glatigny relevait à foy et h. de la Cour de Souday. Elle avait droit de haute, moyenne et basse justice. Sa haute justice seule paraissait relever directement de Mondoubleau. Une partie des métairies dépendant du domaine ou qui avaient été annexées à la seigneurie relevaient encore, partie de Vibraye et partie d'Arras.

Le château est une vaste construction du milieu du XVI^e s., d'environ 40 mètres de façade, coiffé d'un toit aigu, surmonté d'un campanile (moderne) à 6 pans. Deux ailes perpendiculaires le flanquent au nord. Sa maçonnerie est à appareil réticulé en briques, avec de larges et hau-

tes fenêtres en pierre à meneaux et croisillons. Il a été construit en 1544 par Martin du Bellay, sur les plans, dit-on, du fameux Rabelais.

La terre de Glatigny était considérable. Elle comprenait encore au XVIII^e s. les lieux, domaines, fermes, moulins, métairies et fiefs qui suivent :

La seigneurie de Glatigny, qui rendait en cens et rentes et profits de fief, environ 381 livres.

Le domaine de Glatigny et celui de la Violerie ensemble, 691 l.

Le moulin de Glatigny, 265 l.

Le moulin de Nouvel, 236 l.

La ferme de la Bergerie, 405 l.

Le fief et Sgie de Mainneuf à Melleray, 24 l.

La ferme de la Feuillarde, 191 l.

Le fief et Sgie de la Chopinière, 19 l.

Le fief et Sgie de Boisvinet, 39 l.

La ferme de Pontguillet avec les Beaux-Regards, 144 l.

Les étangs de Boisvinet, de la Chopinière, de la Cerclerie, des Brières et l'Etang-Neuf, 611 l.

Le fief et Sgie de Marigny, 140 l.

Le moulin de Marigny, 258 l.

Le fief et Sgie de la Feuillée, 62 l.

Droits de terrage sur trois cents arpens sur les fiefs de Marigny et de la Feuillée, 150 l.

Rentes foncières sur divers héritages à Souday et environs, 34 l.

De plus les bois de haute venue situés sur l'étendue du domaine et de la seigneurie estimés près de 42 mille l., soit environ 2.000 l. de revenus.

Le tout formant un total d'environ 5.650 livres de revenu.

SEIGNEURS :

I. — Robert de Glatigny (Robertus de Glatiniaco), vers l'an 1110. Il concède aux moines de S^t-Vincent, établis dans la contrée, tout ce que Eudes le Riche leur avait donné, situé dans son fief ; c'est pourquoi le moine Ranulphe lui donna par générosité la somme de six sous.

II. — Hugues de Glatigny (de Glatinio), qui, vers le milieu du XII^e s., donne 6 deniers de cens au prieuré du Gué de Lannay, dépendant du monastère de Tiron. — (Au XIII^e s. la seigneurie de Glatigny passe entre les mains des seigneurs de Souday).

III. — Gauthier de Souday, Sgr de Souday et de Glatigny, surnommé *l'Abbé*. Il paraît comme Sgr de Glatigny en 1225 ; il a pour femme Isabeau, et pour enfants : 1^o Guillaume qui fut Sgr de Souday ; 2^o Jean qui suit ; 3^o Alix.

IV. — Jean de Souday, Sgr de Glatigny,

puis de Souday après son frère, vers 1250. Il a, à Vendôme, des fiefs dont il a hérité de Guillaume de S^t-Martin. Sa femme est Isabelle de S^t-Martin. Il paraît père du suivant :

V. — Hugues de Souday qui paraît aussi être Sgr de Glatigny. Il est époux de Clémence de S^t-Agil qui lui apporte cette terre. Ils paraissent avoir pour petit-fils le suivant :

VI. — Jean de Souday, surnommé *Le Gallois* ou *le Galais*, surnom qui devait rester à ses descendants. Il est d'abord Sgr de Glatigny et de Fontaine-Milon, du temps de ses parents, puis de Souday après eux, vers 1305. — En 1304 il donna, en sa qualité de Sgr de Glatigny et de Boisvinet, à Jean de Villiers ou Villette, prieur de Souday et curé administrateur de la chapelle N.-D. de Germet, pour l'entretien de la dite chapelle, toutes les dîmes de sa seigneurie de Glatigny, et une place pour construire une grange dimresse. Il mourut en 1314, âgé de 40 ans, laissant une fortune embarrassée par suite de ses prodigalités (Voir *Souday*). Il avait épousé Jehanne, fille d'Amaury de Noisy, dont il eut deux fils : 1^o Hugues, qui fut Sgr de Souday et de S^t-Agil et 2^o Triboulard, qui suit.

VII. — Triboulard de Souday, fils cadet de Jean le Galais. Il avait 10 ans seulement à la mort de son père en 1314. Celui-ci laissait une succession obérée qui ne fut partagée qu'en 1355. Triboulard fut seigneur de Glatigny et de Boisvinet. D'une femme inconnue, il eut lui-même un fils appelé comme lui Triboulard, et qui suit.

VIII. — Triboulard II de Souday, Sgr de Glatigny et de Boisvinet. Il a été évidemment confondu avec son père, attendu que celui-ci étant né en 1304, ne pouvait pas guerroyer encore en 1392. On voit en effet ce second Triboulard, en 1392, homme d'armes de la suite du roi Charles VI, lorsque ce roi tomba en démece dans la forêt du Mans au cours de son expédition contre le duc de Bretagne. Triboulard avait épousé Catherine de Pathay, dame de Lignerolles, qui étant veuve, fit le 18 juin 1404 son aveu à Jean de Souday son suzerain, pour son hébergement de Boisvinet. Elle fit son testament en 1410. Elle laissait pour fille et héritière la suivante :

IX. — Jeanne de Souday, héritière de son père vers la fin du XIV^e siècle. Elle épousa en premières nocces Jean de Trémagon, chevalier, chambellan du duc d'Orléans, dont elle était veuve en 1399 ; et en secondes nocces, Charles de la Tour, qu'on rencontre en 1410 achetant à la

duchesse Yolande d'Anjou la terre de la Roche de Serrant pour 11.000 livres. Charles de la Tour est dit, en 1412, posséder des héritages à Rucheville, paroisse d'Ouzouer-le-Breuil et aussi l'usage de la forêt de Marchenoir, du fait de sa belle-mère Catherine de Patay. De son premier mariage, la dite Catherine eut deux fils : 1° Yves ou Yvonnet de Trémagon, échanson du duc d'Orléans qui se rencontre en 1401 et 1402 donnant quittance de ses gages. (Archives du collège héraldique, 1866, nos 3, 416 et 428) ; 2° Louis de Trémagon, qui va suivre. — De son second mariage, elle eut Thibault et Raoulet de la Tour, qui suivront après les Trémagon.

X. — Louis de Trémagon ou Trimagon, seigneur de Glatigny, qui le 16 juin 1414 épousa Catherine du Bellay, fille de Hugues du Bellay, Sgr de Langey et de Isabeau de Montigny, dame de la Jousselinière. Il semble n'en avoir pas eu d'enfants et Glatigny alla aux suivants :

XI. — Thibault et Raoulet de la Tour, qui tous deux paraissent héritiers de Louis de Trémagon leur demi-frère. Ils gardent d'abord indivisément la haute justice de Glatigny ; mais la terre elle-même paraît être à Raoulet, le second.

Thibault de la Tour-Landry, seigneur de Lacesson, rendait aveu à Mondoubleau en 1460 pour la moitié de la haute justice de Glatigny tenue du C^{te} de Vendôme, baron de Mondoubleau à foy et h. lige et un mois de garde « autant qu'il y en a à ses fiefs qui viennent de votre seigneurie de Mondoubleau et de M^r de Montfort et de Vibraye ». Il réitérait en 1461 « pour la moitié par indivis de la haute justice de la terre et seigneurie de Glatigny et tous mes charrois qui me doivent être faits en ma dite terre de Glatigny... et suis tenu pour les dites choses à 15 jours de garde ». etc. Pareil aveu est fait en 1473 par Raoulet de La Tour, cadet de Thibault pour l'autre moitié de la haute justice qui lui appartenait. Mais dès 1466 il était nettement qualifié lui-même Sgr de Glatigny et Boisvinet dans l'aveu qu'il faisait au Sgr de Souday pour cette terre et sa moyenne et basse justice. Il avait épousé, vers 1467, Anne-Henriette d'Avaugour, veuve en prem. noces de Fouquet Pezay et en secondes noces de Jean de Beauxoncles et fille de Louis d'A., Sgr de Boisruffin et de Cath. de Rouvray. Il en eut trois enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Marguerite qui suivra après son frère ; 3° Catherine qui épousa en 1487 Guillaume de St-Berthevin, Sgr de la Cour de Souday.

XII. — Jean de La Tour-Landry, Sgr de

Glatigny, après son père. On le voit le 8 mai 1485 qualifié Sgr de Glatigny et de Mainneuf dans un aveu qu'il reçoit pour une terre relevant de sa seigneurie de Mainneuf, paroisse de Melleray. Il paraît mourir jeune.

XIII. — Marguerite de la Tour-Landry, fille de Raoulet de la Tour-Landry et de Henriette d'Avaugour, fut dame de Glatigny après son frère Jean. Elle porta cette seigneurie à son mari, Louis du Bellay, 3^e fils de Jean du Bellay, Sgr de Langey, et de Jeanne de Logé. Il reçut de son frère aîné la seigneurie de Langey en Dunois, et était déjà Sgr de la Jousselinière en Vendômois. Il donna des preuves de ses talents militaires sous les rois Charles VIII et Louis XII, et mourut à Glatigny en septembre 1522. C'est à ces époux qu'on doit la dotation de la chapelle de Glatigny en 1499. Mais leur plus grand titre de gloire ce sont leurs enfants. Ils en eurent huit, tous nés à Glatigny et qui sont les suivants : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Jean, cardinal du Bellay, né en 1492, mort en 1560 qui fut ambassadeur de France (voir sa notice) ; 3° Martin qui suivra après son frère Guillaume ; 4° René, évêque du Mans, mort à Paris en 1546 (voir sa notice) ; 5° Jacques, colonel de deux mille hommes de pied, tué en 1528 à Sassari, en Sardaigne ; 6° Nicolas, qui fut chevalier de Malte, et qui mourut à l'armée en Sicile aussi en 1528 ; 7° Jeanne, qui fut abbesse d'Estival en Charnie ; 8° Louise, qui épousa Charles, Sgr de Villeneuve-la-Guyart.

XIV. — Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, de la Jousselinière, et (par sa mère) de Glatigny, né en 1491, mort en 1543, sans enfants de Anne de Créqui, dame de Pont d'Ormy. (Voir sa notice). Il testa en faveur de ses frères.

XV. — Martin du Bellay, Sgr des mêmes terres après son frère aîné (voir aussi sa notice). Son frère, par son testament en date du 13 nov. 1542, lui avait légué le tiers de ses biens. Mais il dut racheter les deux autres tiers à ses frères. Il était seigneur du Bouchet-Toutteville, et par sa femme, prince d'Yvetot. Il avait en effet épousé Isabeau Chenu, princesse d'Yvetot. C'est à lui qu'on doit la reconstruction du château de Glatigny, tel qu'il est encore aujourd'hui, et cela, d'après les plans de Rabelais qui était parfois son commensal ; mais la chose n'est aucunement prouvée. C'est lui aussi, avec sa femme, qui fit ériger en paroisse la terre de Glatigny et la chapelle St^e-Barbe de Glatigny en église paroissiale, en 1547. Il mourut à Glatigny en 1559,

laissant l'usufruit de Glatigny à sa veuve qui y mourut en 1589. Ils avaient eu trois filles : 1° Marie qui suit ; 2° Catherine, qui fut dame de Langey et de la Jousselinière, et s'étant faite protestante, épousa un huguenot, Charles de Beaumanoir, Sgr de Lavardin au Maine, qui fut massacré à la St-Barthélemy (1572) ; 3° Jeanne, qui était morte en 1560.

XVI. — Marie du Bellay, princesse d'Yvetot, dame de Langey, Glatigny, le Bouchet-Toutteville, etc. Elle épousa en 1558 son cousin René du Bellay, baron de la Lande de Touarcé, fils de Jacques du Bellay, baron de Touarcé et comte de Tonnerre, et d'Antoinette de la Pallu. Il mourut le 26 mars 1606, et sa veuve le 27 mai 1611. Ils avaient eu au moins neuf enfants, les suivants (d'après Moréri) : 1° Jacques, mort jeune ; 2° Pierre, baron de Touarcé, capitaine de cent hommes d'armes, mort sans lignée de Madeleine d'Angennes ; 3° Martin, prince d'Yvetot, qui suit ; 4° Claude, abbé de Vigny ; 5° Madeleine, femme de Georges Babou de la Bourdaisière, grand maître de l'Artillerie ; 6° Anne, femme d'Antoine d'Appelvoisin, Sgr de la Chataigneraie ; 7° Renée, mariée à Gilbert de la Haye ; 8° Anne, abbesse de Nidoiseau ; 9° Ysabeau, prieure de Beaulieu.

XVII. — Martin II du Bellay, prince souverain d'Yvetot, marquis de Touarcé, baron de la Haie-Jouslain et du Plessis-Macé, Sgr de Langey, du Bouchet-Toutteville et de Glatigny, etc., chev. du St-Esprit, Maréchal des Camps et armées du Roi, lieutenant général au gouvernement de l'Anjou. Il mourut en 1636, après s'être marié trois fois ; d'abord avec Louise de la Châtre dont il n'eut pas d'enfants ; ensuite avec Louise de Savonnières, fille de Jean de Savonnières, Sgr de la Bretesche et veuve de Jean de Villequier ; 3° avec Louise du Mée. De son second mariage, il avait eu cinq enfants dont deux seulement lui survécurent : 1° René du Bellay, marquis de Touarcé, lieutenant de Roi en Anjou qui en 1623 épousa Antoinette d'Avaugour dont il n'eut pas d'enfants, et fut tué en 1629 au siège de la Rochelle ; 2° Charles, qui suit ;

XVIII. — Charles du Bellay, resta seul héritier des biens de sa famille, qu'il dilapida royalement. Il était de taille couronnée par suite d'accident de jeunesse. On le voit en 1640 ainsi qualifié : Charles du Bellay, chevalier, conseiller d'Etat, prince souverain d'Yvetot, marquis de Touarcé, baron du Plessis-Macé et la Haie-Jouslain, Sgr châtelain des

châtellenies de Giseux, Mons, Benais, le Bellay, Avrillé, Parcey, Le Puy de Serre, Remeneil, Riblières et Missé, Sgr du Bouchet-Toutteville et des terres et Sgies de Glatigny, Boisvinet, Marigny, la Feuillée, la Chopinière, Mainneuf et autres lieux. Il avait épousé, le 19 septembre 1632, Claude Hélène de Rieux, fille de Jean de Rieux, marquis d'Assérac, dont il n'eut pas d'enfants, et qui se fit remarquer par ses débordements. — Il mourut le 8 juillet 1661. — Dès l'année 1654, devant la ruine imminente de son mari, Hélène de Rieux, par sentence arbitrale du 18 févr., s'était fait adjuger la terre de Glatigny et annexes en représentation de ses apports matrimoniaux. Elle mourut en 1671.

Après la mort d'Hélène de Rieux, à une époque dont la date exacte nous reste inconnue, mais avant 1671, la terre de Glatigny, saisie par les créanciers, était adjugée au suivant :

XIX. — Jean Perrault, chevalier, baron de Montmirail, Authon au Perche et la Basoche-Gouet, conseiller du roi et président en sa chambre des comptes. C'est lui qui, en 1680, rebâtit l'église de Glatigny qui menaçait ruine. Il mourut en 1687, ou peu auparavant, laissant Glatigny et la Cour de Souday qu'il avait acquise en 1675, au suivant :

XX. — Louis Girard, Sgr du Thil, conseiller au Parlement de Dijon, qui dans son aveu rendu en 1688 pour Boisvinet, se déclare légataire universel de Jean Perrault. Il paraît vendre l'année même au suivant :

XXI. — Jean de Thésut, chevalier, secrétaire des commandements de S. A. R. Monseigneur, fils du roi. Il rend aveu l'année même pour Boisvinet et en 1691 afferma ses terres pour neuf ans. En 1628, il vendait Glatigny avec Souday au suivant :

XXII. — Charles-Laurent de Chenevières, président en l'Élection de Paris et Marie-Anne Bodineau, sa femme, fille de Pierre-Paul Bodineau, Sgr de Meslay, et de Marie Guionneau. Il dut mourir vers 1720, et sa veuve vécut jusqu'en 1727. Il avait eu deux enfants, Charles Laurent, qui suit, et Marie-Elisabeth, qui eut la Cour de Souday.

XXIII. — Charles-Laurent II de Chenevières, chevalier, seigneur de Glatigny après son père (peut-être est-il mort le premier, et dans ce cas ce serait ses enfants qui auraient recueilli Glatigny dans la succession de leur grand-père). Il avait épousé Marie Renée Trochon qui, en 1725 était dite veuve, et avoir la garde noble de ses enfants qui étaient : Charles-

Laurent, qui suit, et Marie-Angélique qui fut religieuse aux Claires.

XXIII. — Charles Laurent III de Chenevières, qui en 1737 partagea avec sa sœur les successions de leur grand'mère Anne Bodineau et de leur père. Il eut les deux tiers de Glatigny, et elle le tiers qu'elle céda à son frère moyennant arrangement entre eux. Il était président au présidial du Mans, et épousait en 1739 Marie-Françoise Chouet de Mauny, fille de défunt Denis-François Chouet, éc^r, Sr de Mauny, capitaine au rég^t de Charost et de Marguerite Marest. Il décéda sans enfants en 1789 et sa succession alla aux petits-enfants de sa tante Madame de Brayer, dame de Souday, en 1745, représentés par les suivants :

XXIV. — Jean-Baptiste-Gaspard Bochart de Saron, Sgr de Glatigny pour la plus grande part, et qui pour une certaine part était indivis avec ses cousins, et notamment une dame de St-Chamans, veuve de M. de Paris, lequel était fils de Marie-Anne Brayer, et aussi une Madame de l'Escalopier, non autrement désignée. Le dit Bochart de Saron étant fils de Marie-Anne Brayer et cette famille Brayer issue de Marie Elisabeth de Chenevières, dame de la Cour de Souday en 1745. — Le président Bochart de Saron fut guillotiné à Paris en 1794 (voir sa notice), et Glatigny fut vendu nationalement le 19 brumaire an III (9 nov. 1794), ainsi que toutes les terres composant le domaine. Une partie était pourtant réservée, qui appartenait à d'autres que Bochart de Saron, ce dernier seul étant saisi comme condamné; mais le reste de la terre paraît finalement avoir suivi le même sort. Les biens vendus par la Nation étaient les suivants : Le grand et le petit domaine de Glatigny adjugé au citoyen Pierre François-Louis Aubert, pour 66.000 livres. De même étaient vendus les lieux de la Violerie, de la Pichardière, de Montjoÿ et du Tertre rouge. — L'acquéreur de ces terres fut un nommé Trécul.

Au commencement du XIX^e s., ce château fut acheté par un membre de la famille Chamillart, M^{ls} de la Suze, qui le vendit au suivant : Amédée-Claude-Simon-Thibault Poullin, C^{te} d'Arsigny, né en 1799, qui fut conseiller général de L.-et-Cher pour le canton de Mondoubleau, époux en 1827 de Léonie-Henriette de Chabot, dont un fils, Amédée-Marie-François-Oscar Poullin, C^{te} d'Arsigny, époux de Mme Marie Goupil de Préfelin.

Leur fils Henri, C^{te} d'A., posséda auj. le château de Glatigny (1909).

Les lieux, fermes et métairies faisant partie du domaine de Glatigny au XIX^e s.

sont les suivants : Glatigny (château), les Foucaudières, la Houdonnière, la Fouquetière, le Pavillon, la Violerie, le Petit-Pigray, le Patouillard, le moulin de Nouvet.

Cartul. de St-Vincent du Mans, ch. 172 et f^{os} 35, 36 et 91 du cart. ms. — *Cart. de Tiron*, 306. — V^{te} de Souanec, *Cart. des Claires*, (Table au mot *Chenevières*). — Arch. de la Sarthe, H 18, n^o 74; H 84 et 87. — Arch. paroiss. de Souday, *passim*, et Notes du curé Brès. — Biblioth. d'Orléans, Ms. 489, f^o 96, (Dom Verninac). — Bibl. de Vendôme, 1^o Fonds Bouchet, chem. V, doss. 2 (d'après Bilard); 2^o Album Launay, II, p. 63. — *La Province du Maine*, 1894, 2^e sem., pp. 240 et 244; 1901, (juillet); 1902, p. 144. — *La Revue du Maine*, XVI (1884), pp. 64 à 103; et 1886, p. 306. — *Bulletin dunois*, 1901, p. 43; 1907, p. 437. — Arch. nat., P 700, n^{os} 61 à 63; et PP 50, vol. 115, n^o 9. — P. Moulard, *Notice sur Souday*, (passim). — Lepaige (*Souday et Glatigny*). — Bibl. du Mans, ms. 95. — Bibl. nat., ms. français, n^o 20265. — P. Anselme et Moréri, *Général. du Bellay*. — Merlet, *Inventaire de min. des Not. du Dunois*, E 23. — Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty, Notes diverses, II, f^o 118. — Rochambeau, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, p. 80. — Reg. par. de Souday, de Glatigny et de St-Avit, *passim*. — Passac, p. 72. — Pétigny, p. 582. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 463. — *Le Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 344. — P. Jaumonier, *Vie de P. de Ronsard*, p. 119. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 90. — D'Achon, *Notice sur Courcieriers*, p. 127. — La Chesnaye des Bois, *Généalogie Perrault*. — Abbé Métais, *Les Petites écoles en Vendômois*, p. 31. — Fleury-Vindry, p. 49 (*Martin du Bellay*). — Célestin Port, (*art. la Roche de Serrant*, 1410). — Chartriers de la Cour de Souday, de Glatigny et de St-Agil. — Beauvais de St-Paul, p. 370. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 44; (La Hautière); 1866, pp. 211, 220, 222; 1883, p. 229; 1890, pp. 13 à 52 (Dupré); 161 à 173 (Trémault); 1894, p. 32; 1896, pp. 63 à 89 (Blanchard); 1897, pp. 63 à 83; 95 à 117, 187 à 200, 259 à 279 (le tout de l'abbé Blanchard). — Launay, *Répertoire*, p. 30. — Magny, *Nobiliaire universel*, XVIII (*art. Poullin d'Arsigny*).

Glatinaco ou Glatinio (Familia de). — *Glatigny*, XII^e s.

Gletterie (La), anc. mét., psse St-Mars-du-Cor. — Elle était dans la censive du prieur du lieu. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Glocherie (La), anc. mét., aujourd'hui disparue, psse de Sougé.

Glomerie (La), f., c^e de Boursay.

Glonnieres (Les), éc., c^e de Montrouveau.

Goar, lieu dit, c^e de Pray. — *Goar*, (*Broscia, Haia de*), [Bois de Goar], 1212. — Cette Brosse de Goar était à Marmoutier. — (*Cart. blésois de Marm.* 209).

Gobe-Navet, éc., c^e de Villechauve.

Goberge (Familie). — *Langeron*, XIX^e s.

Gobert (Familie). — *Les Essarts*, XVI^e — Armes : *De gueules à 6 croissants d'argent*, 3, 2 et 1. — (Adr. Thibault).

Gobet (Familie). — *La Touserie*, la *Tour* de Coulommiers, XIX^e s.

Gobetière (La), anc. mét., paraissant située psse du Gault et qui au XVII^e s. était à la famille de Phélines. — Y demeurait, en 1674, Louise de Phélines, épouse de Marin Jauneau. — Isaac de Phélines, Sr de la G., était inhumé en 1676 à St-Avit. — La G. passa ensuite à François de Phélines, dont la veuve, Marie de Brossard, était en 1688 femme en secondes noces de François Chéramy. Ils sont aussi Srs de la Godasière. — (Reg. du Gault, de St-Avit, etc. — Avenu de Boisvinet, 1688).

Gobinet (Familie), dont était Guillaume Gobinet, sommelier d'échansonnerie du roi de Navarre en 1583 et que l'on rencontre à Villemardi et Rocé, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur à une fasce d'or chargée de trois coquilles de gueules accompagnées en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'un croissant de même*. — (*Bulletin héraldique*, 1892. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 189).

Godard, éc., c^e d'Epuisay.

Godard d'Aucour (Familie). — *Le Grand-Bouchet*, XIX^e s. — Armes : *De gueules, à la bande losangée d'argent, accompagnée de deux poissons de même en pal*. — (St-Allais).

Godard de Belbœuf (Familie). — *La Fosse* (de Fontaines), XVIII^e s.

Godardière (La), anc. mét., psse d'Epuisay. — Ce lieu relevait censivement de la Berruère de Sargé.

Godardières (Les), h., c^e de Choue. — *La Godardière* (Cassini). — La Godardière relevait à foy et h. de St-Agil et dès le XV^e s. appartenait aux Sgrs de Baillon ainsi que le Boulay et la Galoudrie. — Ces lieux au XVIII^e s. étaient encore aux Sgrs de Baillon. — Sur la Godardière, la fabrique de Choue percevait une rente de deux livres 10 sols. — (Arch. Nat., P 700, n^o 87. — Notes ms. de l'abbé Chéramy d'après le chartier de St-Agil et les titres de la fabrique de Choue).

Godaserie (La), f., c^e de St-Avit. — *La Gaudaserie*, XVII^e s. — Ce lieu relevait à cens de la Sgrie de Boisvinet. — Il avait été donné à bail perpétuel à François de Phélines, Sr de la Gobetière, par un sieur Le More, au XVII^e s. — (Avenu de Boisvinet en 1688).

Godasière (La), deux fermes, c^e d'Epuisay.

Godée (La), éc., c^e de St-Firmin.

Godelin (Familie). — *La Godelinère*, XIV^e et XV^e siècles.

Godelinère (La Grande), château et f., c^e de Bonneveau; 23 hab. — Ancien manoir et fief relevant de Bonneveau à foy

et h. et cinq sols de service. — Le château est moderne, mais reconstruit sur l'emplacement de l'ancien manoir. La vue est très étendue sur la vallée de la Braye et les collines en face. — A ses pieds se trouve la petite ville de Bessé.

En 1389 Jacques de la Godelinère, (sans doute un Godelin), rend aveu au C^{te} de Vendôme, Sgr de Bonneveau pour son fief de la Godelinère.

En 1412, ce fief est à Jean Godelin, l'aîné. Il fut prisonnier des Anglais le 15 août 1425 et étant sur le point d'être pendu, se recommanda à S^{te} Catherine de Fierbois par l'intercession de laquelle, affirme-t-on, il fut sauvé du gibet. Il était aussi Sgr de la Garonnière qu'il vendit à Jean de Vendômois, Sgr de Bessé. — En 1436 et 1443, la G. est à René Thibergeau. — En 1451, à Jean Thibergeau, Sgr de la Godelinère, la Motte-Maugé, Verneuil, Thoiré, etc. — En 1458, Jean Thibergeau rendait aveu à Jean VIII, C^{te} de Vendôme, seigneur de Bonneveau pour son fief de la Godelinère, avec fuye, garenne à connins, etc... — Parmi les censitaires nommés dans l'acte, on voit la métairie de la Bardoulière, l'Aubraye, la métairie de Chauvigné, les Griffains ou le Gref-faux, la Ruisbandière, l'Audignière, les Prés à la Belle, la Houdairie, etc. — Le fief avait justice moyenne et basse, droit d'épaves, et de mesure à blé et à vin à l'essief de Bonneveau. Il avait en outre un fief vassal, l'*Aitre-Jacquet* qui en relevait à foy et h. Le tout était relevant de Bonneveau à foy et h. simple et 5 sous de service.

En 1484 et 1518, ce fief est à René Thibergeau. — En 1552 à Jean Thibergeau, sieur de la Motte, Maugé, la Godelinère, etc.

A la fin du XVI^e s., la Godelinère est à Pierre de Taillevis, éc^r, Sgr de la Judonnière, époux de Anne de Juston, fille de Alexandre de Juston, Sgr du Petit-Fontenailles et de la Salle de Lancé. — Au commencement du XVII^e s., à son fils Raphaël de Taillevis né en 1585, Sgr de la Godelinère, Chauffour, la Barre, la Blotinière, les Tourelles, Asnières, la Louppe, Tafforeau et l'Audière, époux (le 17 janvier 1616) de Judith du Plessis, fille du Sgr de Périgny. — Par acte dev^t Allaire, notaire à Bessé, il vendit la Godelinère le 19 décembre 1616 au suivant :

René Guilloiseau, de l'Angerie, fermier général des chatellenies de Bonneveau et Vancé, époux de Jacqueline Parrain. Le prix en était de 3.200 l. de principal et 120 l. de vin de marché. L'acte portait que l'acquéreur devait fournir des pierres pour la construction de l'église de Bessé. — Le domaine comportait 40 arpens,

tant en terres labourables qu'en bois taillis.

En 1632, à la mort de René Guilloiseau, le fief fut divisé en six lots, entre ses héritiers ; mais par suite de rachats successifs en 1644, il appartenait exclusivement à Jacques Soulas, marchand à Bessé, époux de Barbe Boulay, fille de messire Boulay de la Brosse garde du corps de la reine. — En 1667, Jacques et Marguerite Soulas faisaient l'aveu à Bonneveau pour la Godelinière dont ils venaient d'hériter à la mort de leur père.

À cette époque, la Godelinière dut être reprise par le seigneur de Bonneveau, par retrait féodal, attendu qu'en 1690, dans un aveu de Bonneveau (Courtenvau), François-Michel Letellier, marquis de Louvois déclarait les personnes qui relevaient de lui à foy et h. « à causé de son fief de la Godelinière, joint et incorporé à sa chatellenie de Bonneveau » (entre autres: M^e Joseph Gassel, sieur de la Charmois et d'autres). — Mais la Godelinière vers l'an 1700 était à Marguerite Soulas, époux de Anne de la Haye ou de Hallays. Elle en était devenue seule propriétaire. — En 1712 ce fief est à leur fille, Barbe Soulas, épouse de Jacques Rossignol (de Montoire). — Marie-Anne Rossignol, fille des précédents, porta la Godelinière à son mari René Boisseau, officier de paneterie du roi. Elle fut enterrée en l'église de Bonneveau en 1720 et son mari en 1734. Leur fille Marie-Anne Boisseau, épousa Jacques Lemoine de la Pillonnière, avocat au parlement et bailli des marquisats de Courtenvaux et Querhoent (Montoire), veuf de Marie Mouchard et lui porta la Godelinière, qu'il laissa au suivant :

Jacques Lemoine de la Godelinière, fils des précédents, d'abord lieutenant particulier, puis lieutenant général criminel au bailliage de Vendôme, époux de Catherine Haincque, mort à Blois, le 9 septembre 1827 dans sa 80^e année, laissant trois filles : 1^o) Catherine-Céleste, épouse de Armand de la Bonninière, vicomte de Beaumont qui fut sous-préfet de Vendôme sous la Restauration (Voir sa notice) ; 2^o) Barbe-Catherine, épouse de J.-B. Guérineau de la Forêt, demeurant à Arrou ; 3^o) Marie-Anne, épouse de Pierre-Nicolas Blin de la Jousellière.

Le 2 avril 1831, le C^{te} de Beaumont vendit la Godelinière à Mme Marie-Ernestine de Mercy, veuve de M. Armand-François, marquis de la Tour du Pin-Montauban, maréchal de camp, lesquels laissèrent la Godelinière à leur fille Marie-Louise-Henriette, comtesse d'Houdouart de Thièvres. — C'est pendant la possession de la Godelinière par ces personnages

que la Garde Nationale de Vendôme vint faire en mai 1832 une perquisition en ce lieu dans le but de chercher si dans les caves ne se trouvaient pas cachés la duchesse de Berry et ses chouans. Le C^{te} de Thièvres fut si saisi de cette scène qui lui rappelait celles de la Révolution auxquelles il avait assisté, qu'il en tomba malade et mourut quelques mois après.

La marquise de la Tour du Pin, mère de Mme de Thièvres mourut à la Godelinière le 28 janvier 1848 et fut inhumée dans le cimetière de Bonneveau. — Mme de Thièvres, cette même année, épousa en secondes nocces M. Alexandre-Louis de Laiglehoust, C^{te} de Goinville, qui vendit la Godelinière en 1850 et se retira avec sa femme à la Croix-Briffault, près Vendôme. Tous deux y moururent entre 1870 et 1880.

L'acquéreur de la Godelinière était M. Théodore Chesneau, industriel. Il rebâtit le château en 1865 tel qu'il est aujourd'hui. Il mourut en 1877. Sa veuve, Mme Zulmée Diot, y vécut jusqu'à sa mort en 1892. La Godelinière appartient aujourd'hui (1908) à son petit-fils M. Emile Marquet, époux de Dlle Marthe Conty.

Arch. Nat., P 600 ; P 697, n^{os} 84, 85. — Abbé Martin, *Monographie de Bonneveau*, pp. 53 à 59. — Notes manuscrites de M. Marquet sur les archives de la Godelinière. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, 1815 à 1828 (sous-préfectures). — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 54 ; 1893, p. 226 ; 1901, pp. 247, et 310. — Père Anselme, IV, p. 744 (*Généalogie du Plessis*, 1616). — Titres de la terre de Villeporcher. — Collect on R. de St-Venant, Dossier Familles (Généalogie ms. de la famille de Taillevis). — Passac, p. 76. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 525. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 314.

Godelinière (La Petite). f., c^o de Bonneveau.

Godelinière (La), en St-Martin de Sargé. — Voir *Jonchère*.

Godellerie (La), anc. mét., proche les Epineaux, psse de Fontaines. — *La Godellerie* (Cassini). — En 1559, Jean Laurent, prêtre de Lavardin fondait une rente de deux setiers de méteil assignée sur ce lieu en faveur de la chapelle du grand cimetière, dite de St-Marc, paroisse de Lavardin. — (*Bulletin vendômois*, 1899, p. 202).

Goderie (La), anc. mét., au hameau de Villejumart, psse de Coulommiers. Elle avait appartenu à un nommé Silvain Godde, de Blois, et en 1698 était à René Fortin. — (Arch. Nat., P 608).

Godineau (Famille). — *Faye, L'Epau* (de Lisle), *La Tuinière* (de Faye), *La Poirière, La Rabatière, La Toise, Les*

Rochettes (de St-Ouen), *Les Grandes-Fougères, La Bretonnerie* (de Vendôme), *Villemarché* (de Villiers), *Le Tremblay* (d'Ambloy), *Faye, La Charlotterie*, (de Villiers-laux), XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *De gueules à une fasce d'or chargée de 3 tôies et cols de coq d'azur, rangés en fasce, accompagnée en chef de 2 coqs d'argent et en pointe d'un lion de même rampant.* — (Plaque mortuaire à la Trinité de Vendôme). — Il est à remarquer que ces armoiries sont aussi portées quasi identiques par les familles Neilz et Gassein.

Godineau de Villechenai (Henri-Joseph), né à Vendôme en 1731, fils d'André-Jean Godineau, procureur du roi à Vendôme, lui-même mort en 1793 dans sa centième année, ainsi que le témoigne la plaque commémorative de sa vie, placée dans la chapelle de la Vierge en l'église de la Trinité à Vendôme. — Henri-Joseph fut avocat aux conseils du roi. Il composa diverses pièces de théâtre ; mais elles ne virent jamais le jour. Il mourut à Vendôme le 27 décembre 1811 à 81 ans. Il est surtout connu par son testament dans lequel il légua à la ville de Vendôme 10.600 livres à l'effet de construire sur la place St-Martin la fontaine qui porte son nom. Il fit en outre différents autres legs assez originaux. — Il était frère cadet de André-Jean-Henri, décédé en 1783, procureur du roi à Vendôme, à 54 ans, et dont l'épithaphe se trouve aussi dans l'église de la Trinité en face celle de son père. — (Bibl. de Vendôme, Mémoires manuscrits de Duchemin de la Chesnaye, t. III, p. 142. — *Bulletin vendômois*, 1902, p. 77, art. Chanteaud).

Godinière (La), éc., c^o de Gombergean. **Godinière** (La), h., c^o de Sougé, 42 hab. — *La Gaudinière*, (Cassini et Etat-Major). — *La Godinière*, (Cadastre). — Ce hameau est situé dans le prolongement du bourg sur la route de Pont-de-Braye.

Godinières (Les), h., c^o de Sargé, 29 hab. — *La Godinière*, xv^e s. — *La Gaudinière* (Loir, 11 mai 1849). — La métairie de la Godinière ainsi que la Pasquerie faisaient partie en 1460 de la terre de la Galourie et comme elle, était alors en ruine. — En 1521, elle relevait à foy et h. de la Galourie et appartenait à Macé Cadayne. — (Arch. Nat., P 700, n^o 57 et P 706, n^o 2).

Goevries (Les), éc., c^o de Sargé. **Gohardière** (La), lieu-dit, anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle faisait partie au XVII^e s. du domaine de la Berruère. — (Arch. de la fabrique de Saint-Cyr de Sargé).

Goillardière (La), f., c^o de Bouffry, alias *Goulardière*. — *Golaréria*, XIII^e s.

— *La Goillardière*, (Cassini). — *La Goulardière*, XIX^e s. — Ce lieu entre 1663 et 1665 fut saisi féodalement sur René de Cordouan avec les seigneuries de Langey et Bouffry, à la requête de Henri de Dailion, C^{te} du Lude. — Au XIX^e s., la Goulardière a été achetée par la commune de Courtalain en remploi d'une somme de 60 mille francs à elle léguée en 1852 par le duc de Montmorency. — En 1909, le 18 juillet, elle est mise en vente sur licitation à la requête de Mme Elisabeth de Beaufremont, M^lle de Gontaut-St-Blancard, propriétaire du château de Courtalain. — (Arch. Eure-et-Loir, E 4184. — *Bulletin dunois*, janv. 1900, p. 399. — *Journal Le Patriote vendômois*, 1^{er} juillet 1909, p. 4).

Goinière (La), f., ou écart, c^o de Savigny.

Goinville (Famille de). — Voir *Laiglehoust de Goinville*.

Goisard de la Picellerie (Famille). — *Maugué*, XVIII^e et XIX^e s.

Goisard de Montsabat (Famille de). — *La Linoterie*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à trois roses d'or.* — (Busserolle).

Goisard de Villebresme (Famille de). — *Repussey, La Touche-Gonthier*, XVII^e s. — *Villebresme, l'Epau, Villeclèche, les Ruelles, les Ormeaux* (de Selommes), XVII^e s. — *Nuisement* (de Danzé), *La Forge-Buffet*, XVIII^e s. — *Rocheux* (de Fréteval), *les Bouquets-St-Claude*, XIX^e s. — Armes : *Parti, au 1^{er} d'argent à la fasce d'azur chargée d'une molette d'épéron d'or et accompagnée en chef de deux croix pattées de gueules et en pointe d'un lion léopardé de sable ; au 2^e d'or, au dragon volant de gueules, membré d'azur.* — (Arm. chartrain).

Goislinière (La), h., c^o de Savigny. — *La Gosalinière*, (Etat-Major).

Goismière (La), f., c^o de Chauvigny, **Goisnerie** (La), anc. mét., psse d'Authon, relevait censiv^t de l'abbaye de l'Etoile. — (Arch. Nat., P 606 [1634]).

Goitronnière (La), f., c^o d'Authon. — *La Gointronnière*, (Cassini).

Gombault (Famille). — *Orgis*, XVI^e s. **Gombergean**, bourg et commune du canton de St-Amand, à 7 kil. Est de ce chef-lieu et à 18 kil. Sud de Vendôme. — *Villa-Cumberge, Villa-Gumbergena, Villa Gumberzena*, XI^e et XII^e s., (Cart. de Marmoutier). — *Villa-Gumberge, Gumbergen, Villa-Cumbergia, Gumberjam, Parochia de Gombergen, Gombergea, Gombergien, Gombergean, Gobergent, Gumbergentum, Gombergen, Gombergeant, Gombergean, Gobergean*, XI^e au XVIII^e s. (Cart. de la Trinité). — *Gombergen*, (Cassini). — *Gombergean* (Etat-Major et Cadastre).

Cette commune est bornée au nord par

celles de St-Amand, Lancé et Pray ; à l'est par Lancôme (arrond^s de Blois) ; au sud par Françay et St-Cyr-du-Gault (même arrond^s) à l'ouest par St-Gourgon. — La c^e de Gombergean se trouve sur un plateau et n'est arrosée par aucun cours d'eau. — Le bourg est traversé par le chemin de grande communication n^o 8 de Montoire à Blois. — Sa station la plus proche est St-Amand (7 kil.) sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités : Le bourg, qui compte 30 maisons et 93 hab. — Villechien, 45 h. — Toucheleury, 31 hab. — Le Puits du Quartier. — Les Perrés. — Le Cormier. — Les Hardonnières. — L'Etang. — Le Homas. — La Plante. — Putreau, ancien fief. — Soigny, ancien fief. — Maison-Neuve. — Villetruie. — Chambord. — Bourgogne. — Précogné. — La Godinière. — La Marquenéterie. — Bourgneuf. — Mézé. — La Majesté.

Lieux-dits : Gascoin, les Biards, la Fosse-Grison, le Greffier, la Bordière, Hertault, Juton, la Bretagne, la Fosse-Jambart, la Passe-Thierry, l'Ane-Mort, la Grandière, Bicorné, la Fosse-Rucheux, Bardé, le Bouffre, la Fosse-au-Vin, le Bois-des-Manières, l'Ognonné, le Marchais-Besnard, les Défraynes, Cornu, les Fortinières (ancien fief), les Marnes, Lallier, Guinebault, le Ruisseau-de-Toucheleury, la Chapelle, la Roubarrière, les Falaises, le Baignon, les Atelles, la Rous-sardière, la Fripière, la Noue-Bernier, le Séran, Quéry, le Poirier de Crotet, la Margasse, Parvillain, Pan-Loppé, la Pecque, Malpoire, les Grils, Haute-Bure, la Fosse-Chrétienne, le Bois-de-Mégué, les Acards, le Moulin.

Superficie : 1.218 hectares. — Cadastre terminé en 1835 par Delie. — Altitude du bourg : 125 m. — Poste d'Herbault. — Perception de St-Amand. — Assemblée le dimanche 23 avril ou le dimanche suivant.

Population : 92 feux au XIII^e s. — 59 feux en 1762 (Expilly). — 239 habitants en 1806. — 255 en 1825. — 285 en 1836. — 279 en 1841. — 282 en 1846. — 286 en 1851. — 300 en 1856. — 292 en 1861. — 351 en 1866. — 330 en 1872. — 340 en 1876. — 312 en 1881. — 327 en 1886. — 319 en 1891. — 328 en 1896. — 325 en 1901. — 304 en 1906. — 298 en 1911.

Registres de l'Etat-Civil commençant en 1617. — Principaux noms qui s'y rencontrent : Tergat, Doulcin, Musset, Lallain ou Lalun, Le François, La Salle, Chicoyneau, Le Mesureur, Poidras, du Bellay, Pichery, Bastar de la Fleur-Chaulain, Hurault, Péan, Gallois de Bezay, Bellanger de l'Épinay, Debeure,

Le Breton, Le Courtois de la Musse, Hilaire de la Broue, Huard de la Poterie, etc.

Curés : Hugo, presbiter de Gumbergen, 1190. — Gilles Tessier, 1617. — R. Janvier, 1663. — Pillon, 1695. — Henri Payras, 1714, enterré à 64 ans le 6 mai 1735 après 21 ans de fonctions. — Leroux, 1735. — Jean Delaunay, 1744, enterré le 25 sept. 1755. — Louis Quélin, 1756. — Renoir, 1766. — Gagneux, 1784. — Maillois, 1791, curé, puis officier public... — Vessert, 1812. — Valentin, 1823. — Templier, 1825. — (N.), 1828. — Rouleau, 1834. — Bouilly, 1847. — (N.), 1855. — Brisebard, 1864. — Couppé, 1876. — Pothée, 1879. — Berthe, 1880. — Mestier, 1883. — (N.), 1885. — Brault, 1886. — (N.), 1888. — Lebon, 1894. — Picouveau, 1900. — (N.), 1905.

Maires : Jean Norguet, 1792. — Jacques Tardiveau, an V. — Jean Norguet, 1806. — Jacques Tardiveau, 1825. — Laurent-Silvestre Louis, 1830. — Joubert, 1834. — Tardiveau, 1847. — Pierre Norguet, 1849. — Debenne, 1875. — Huguet, 1876. — Buisson, 1882. — Debenne, 1883. — Eugène Girard, 1892. — Pézières, 1893. — Eug. Girard, 1899. — Octave Debenne, 1905.

Avant la Révolution, la paroisse de Gombergean était du doyenné de Landes, archidiaconé de Blois, du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'abbé de la Trinité présentait à la cure. Sa S^gie relevait à foy et h. de Montoire. Le domaine de la cure fut vendu nationalement en 1791 pour 4.200 livres.

L'église, dédiée à saint Georges, est du XI^e ou XII^e s. remaniée plus tard. Ses contreforts paraissent du xv^e s. Elle possède plusieurs pierres tombales avec inscriptions parmi lesquelles on distingue encore les suivantes : — 1^o « *Cy gist vénérable messire Jean-Charles, vivant prêtre vicair de cette église, bienfaiteur d'icelle, qui décéda le 2 febvrier 1652.* — *Priez Dieu pour son âme.* » — 2^o « *Cy gist dame Marie Gille, en son vivant fame de honorable homme Giles Bigot qui décéda le XX^e jour de septembre 1583. Priez Dieu pour son âme.* » — Cette inscription était accompagnée de l'effigie d'une dame en costume de l'époque dont une partie est invisible, usée par le passage des fidèles.

La cloche de Gombergean, très petite, possède cette inscription : « *L'an 1771, j'ai été bénite par dom Jean Flosceau, prieur, assisté de dom Busseret, cellérier de l'abbaye de Vendôme. M^e François Renoir, curé de cette paroisse.* — *François Gaulard.* » (Ce dernier doit être le fondeur).

En 1887 on a trouvé à 1.500 mètres au sud de Gombergean, en un endroit appelé le Moulin, là où existait autrefois un moulin à vent, des substructions importantes d'une villa romaine. Cette découverte a été décrite (avec plan) par Rochambeau dans le *Bulletin vendômois*, (1887, p. 350).

Il est question de Gombergean, dès la première moitié du XI^e s. au *Cartulaire de Marmoutier*.

Un chevalier appelé Yvon, Yves ou Yvelin, fils de Salomon le Clerc, venait de mourir. Il s'était déjà signalé par des bienfaits envers Marmoutier. Ses fils voulant le faire enterrer chez les moines offrirent à ceux-ci les terres arables que leur père possédait à Gombergean. Ils étaient quatre : Guicher, surnommé Tallart, Geoffroy Hativat, Rodolphe et Salomon. Ce dernier était alors trop jeune pour participer à cette donation. Quand il eut atteint l'âge d'homme, les moines lui achetèrent son consentement en lui donnant un muid de froment. — Et ce même Salomon, fils d'Yvon, finit par donner à Marmoutier ses alleux de Villeseur (villa Senatoris) et l'église même de Gombergean, avec l'autorisation de son cousin, Gradulle, fils de Foulques. Mais le don de l'église ne fut pas ratifié par Geoffroy Martel ainsi qu'on va le voir. — Les biens demeurés à Marmoutier sur Gombergean se composaient d'un bois partagé avec la Trinité et de la métairie de Villetruie, plus des dîmes et terrages qui en 1657 étaient affermés 105 livres.

Quant à la Trinité, elle avait reçu en 1056 de la part de Aremburge, veuve de Téduin Le Borgne, après qu'elle eut ses fils tués à la guerre, plusieurs alleux situés à Gombergean, entre autres celui que tenait d'elle Herbert, fils de Hugues Eveille-Chiens. Mais les moines de la Trinité voulaient l'église du lieu et avaient engagé à ce propos des pourparlers avec Guicher (surnommé Tallart), fils d'Yvon, à qui cette église appartenait, pour la lui acheter. Sur ces entrefaites, Guicher vint à mourir (vers 1060). Salomon son frère et son héritier écouta les propositions des moines de Marmoutier qui en offraient un prix supérieur et leur abandonna l'église de Gombergean. Mais Geoffroy-Martel ayant appris la chose, fit valoir que l'abbaye de la Trinité, qu'il avait lui-même fondée, avait le privilège de la préférence pour tout ce qu'elle voudrait acquérir en l'étendue des terres vendômoises. Cette église de Gombergean fut ainsi acquise par les moines de la Trinité. — Richard de Montoire, dans le fief de qui elle était, accorda son consentement.

(L'abbé Simon (III, p. 257), s'étend sur cette donation dont il a connu d'autres détails qui ne nous sont pas parvenus).

Cette situation donna lieu à plusieurs accords entre les deux couvents de Marmoutier et de la Trinité. Un premier en 1072 devant Adrald, évêque de Chartres, au sujet de la dime des cavales du lieu ; un autre plus tard, en 1197, pour partager les bois de Gombergean.

En 1083, l'abbé David confia l'administration des biens de Gombergean à un religieux appelé Renauld Godélemy. Ce fut le premier prieur du lieu. — Les biens de Gombergean furent alors affectés spécialement à l'entretien de la chapelle de la Majesté (ou de la Vierge), dans l'église du Monastère, (aujourd'hui St-Joseph dans le transept de droite). On les réunit en une métairie, appelée la *Métairie de la Majesté*. (Voir *Majesté*).

Comme si les moines de la Trinité n'étaient pas encore tout à fait paisibles possesseurs de cette église de Gombergean, il fallut qu'en 1084 Adelelm surnommé Parchuin, époux de Hameline, fille du susdit Salomon qui avait vendu l'église, confirmât encore la concession faite en 1062 par son beau-père. — Puis au commencement du XII^e siècle, Hugues d'Amboise qui avait, paraît-il, le droit de capture (des criminels) sur le territoire de Gombergean, en fit l'abandon à la Trinité. Les moines en outre de cela firent abandonner à un chevalier appelé Geoffroy Borel les prétentions qu'il avait de forcer les hommes des moines à moudre à ses moulins (1134). — Vers 1144, ils obtinrent encore d'un chevalier appelé Maurice de l'Erable le don de la dime sur sa terre de *Pictavis*, située à Gombergean, et de plus l'abandon de ses prétentions à percevoir la taille sur les hommes du bourg de Gombergean.

En 1222 les moines de la Trinité achetèrent encore de Philippe du Quartier le bois de Monfrain et celui de Corbon qui paraissent situés à Gombergean ou à Lancosme. Mais les moines de Marmoutier avaient conservé certains droits sur les hommes de la Trinité, en cette paroisse, attendu que, par un accord de 1292, l'abbaye de Vendôme se reconnaissait devoir au prieur de St-Médard (St-Mars de Vendôme) 10 sous de relief à mutation d'abbé et 3 sous de cens annuel, pour certaines de leurs terres en ce lieu.

En 1337, la terre des moines de la Trinité à Gombergean eut l'honneur d'être favorisée de *lettres-royaux* émanées du roi Philippe VI qui octroya lui-même aux religieux le droit de détourner le chemin

de Gombergean à Lancosme à l'effet de leur permettre d'établir un étang.

En 1343, les biens du même couvent à Gombergean furent soustraits à leur première destination qui était l'entretien de la chapelle de la Majesté en l'église de l'abbaye et furent réunis à l'office d'armoirier (bibliothécaire). L'acte de réunion dressé le 24 novembre 1343, faisait savoir que ce bénéfice était devenu insuffisant pour l'entretien de deux moines et que le frère Denys qui venait d'en être nommé prieur en avait fait la résignation. Cet acte fut approuvé par une bulle de Clément VI, datée du 5 févr. 1344.

Ces biens de Gombergean furent augmentés encore en 1373 par l'acquisition faite à Guillaume de Courbenton, seigneur de Noyers, de la métairie de la Fortinière, qui paraît avoir été plutôt acquise par l'abbé Guillaume du Plessis en son nom propre et non par le couvent lui-même. (Voir *Fortinière*). Cette métairie ne fut pas confondue avec les autres biens de Gombergean et ne fut pas réunie à l'office d'armoirier.

Les biens de Gombergean furent soustraits à cet office en 1488, par Louis de Crévant, nouvellement promu abbé et réunis à ceux de Lancosme et de Courtozé. Ils servirent à former la pension de 400 ducats abandonnée par le nouvel abbé à son prédécesseur Aimery de Coudun pour sa résignation; néanmoins l'armoirier avait la jouissance de l'habitation du prieuré.

Et cet armoirier en 1621 était le prieur de St-Mars de Vendôme. (Ce prieuré avait donc alors passé de Marmoutier à la Trinité). Ce personnage qui n'est pas nommé, était alors fort âgé et au moment de la Réforme dite de St-Maur (1621), il eut permission de résider soit à St-Mars soit en son prieuré de Gombergean.

À la fin du XVII^e siècle, le Pouillé des bénéfices appartenant à la Trinité comptait St-Georges de Gombergean (Ecclesia Sancti Georgii de Gombergento) non parmi les prieurés, mais parmi les simples églises. Ce bénéfice n'avait jamais été traité de prieuré que par abus, semble-t-il.

Voici les noms de quelques prieurs de Gombergean : Renauld Godélemy, 1083. — Dyonisius, 1343. — André du Val, prieur de Gombergean et de Surgères, 1531. — Macé Coulon, armoirier de la Trin., 1554.

Les Jacobins de Blois avaient aussi à Gombergean une métairie qui fut vendue nationalement en 1791 pour 11.400 livres.

On trouve quelques notaires résidant

à Gombergean : Jacques Poidras, 1657. — Michel Guenette, 1706.

Cart. blésois de Marm., 97, 158, 364, 436, 591. — *Cart. vendômois de Marm.*, 68, 102, 162, 75 A. — *Cart. de la Trinité*, 111, 153, 154, 230, 302, 314, 317, 423, 454, 469, 503, 504, 531, 535, 549, 580, 598, 646, 665, 673, 705, 720, 725, 726, 750, 763, 773, 791, 824, 836, 840, 854, 856, 859, 927 et t. IV, pp. 95 à 97, 220, 383, 408, 451. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 97, 98, 151, 253; 1873, p. 250; 1876, pp. 37, 113, 271, 276; 1877, p. 32; 1879, p. 92; 1880, p. 264; 1886, p. 119; 1887, p. 350; 1893, p. 179. — Abbé Simon, III, p. 257 et suiv. — Arch. L.-et-Cher, E 579; Q (Vendôme), 569 et 712. — *Bulletin de la Société d'Indre-et-Loire, Histoire de Fontaine-les-Blanches*, p. 189. — Passac, p. 89. — Launay, Répertoire, p. 94. — Rochemaubeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 449. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 270. — Abbé Plat, curé de Lanthenay, État du diocèse de Blois au XVIII^e s. (Copie du ms. 123 de la Bibl. de Blois). — Bibl. de Vendôme, 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 105; 2^o Album Launay, III, p. 55. — Pétigny, pp. 350 à 355; 441, 465, 489. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1762.

Gomeleau, anc. mét., psse de Rhodon. — (Titres de la Noue de St-Amand, au Chartrier des Minières, XVIII^e s.).

Gomer (Famille de). — *La Noue* (de St-Amand), XIX^e s. — Armes : D'or à 7 merlettes de gueules 4, 2 et 1. — (Arm. de Normandie).

Gonardières (Les), f., c^o de Boursay. — *La Gosnardières*, XVII^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de celui du Boulay, même paroisse. — On le trouve au XVII^e s. appartenant aux Sgrs du Boulay. — Dans sa censive se trouvaient les métairies de la Blanchetière, la Gaste, la Gouetterie et la Tréculière. — En 1676, ce fief appartenait à Isaac Chastain, garde de la porte du roi, époux de Marguerite Dronet. — Voir le *Boulay*. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay], d'après le Chartrier de Baillon).

Gondonnières (La), f., c^o d'Authon.

Gondré (Le), ruisseau affluent du Loir. — Il prend sa source à la Fontaine de ce nom, c^o de St-Rimay (autrefois, jusqu'en 1847, c^o de Houssay). — Il arrose la c^o de St-Rimay, et se jette dans le Loir au-dessous de la Cochonnerie, après un parcours de 4 kilom. et avoir fait tourner deux moulins, celui de la Fontaine de Gondré et celui de St-Rimay. — Son nom lui vient du monastère de Gondré, fondé par St-Rimay au XII^e s. au-dessous de la source de ce ruisseau.

Gondré (Le monastère de), fondé par saint Richimer ou Rimay au XII^e s. dans la vallée de ce nom, là où se trouve aujourd'hui St-Rimay. — Il dura environ 300 ans, fut ruiné une prem. fois au temps de Charlemagne, puis encore au temps des

Normands. — Relevé de ses ruines, il fut définitivement supprimé par Geoffroy-Martel qui en forma un simple prieuré dépendant du monastère de St-Georges. Une partie des moines fut recueillie dans le monastère naissant de la Trinité. — (Vie de St-Rimer par anonyme [D. Bouquet, t. III, p. 624]. — *Cart. Trinité*, 723, note... — Salies, *Compte-rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, p. 121. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 108).

Gonetterie (La), f., c^o du Gault. — *Les Petites Broudières*, (Cassini). — *La Gonerterrie* (État-Major).

Gonnetière (La), f., c^o de Brévainville. **Gontaut-Biron** (Famille de). — *Courtalain, Boisruffin, Chaussepot*, XIX^e s. — Armes : Ecartelé d'or et de gueules. — (Armorial chartrain).

Gontaut de Montignac (Famille de). — *Sougé*, XVII^e s. — Armes : D'or à trois fascées de sable, l'écu en bannière. — (La Chesnaye).

Gonterie (La), h., c^o de Longpré.

Gonterrie (La), f., c^o de Savigny. — Ce lieu relevait du fief d'Auvine à 16 deniers de cens et 8 deniers de rente, 3 boisseaux de seigle, 3 de froment, 18 boisseaux d'avoine, deux chapons et 3 corvées. — Il fut vendu nationalement en 1793 sur Joseph de Neveu, émigré, pour la somme de 21 mille livres. — (Arch. L.-et-Cher, E 17; L 931, [Mondoubleau], n^o 160).

Gonthier (Le), f., c^o de la Chapelle-Vilosse.

Gontier (Le), f., c^o de Beauchêne.

Gorgeat ou **Gorjat**, ferme et villa, c^o d'Azé. — *Gorgias, Gorgeas*, XVI^e s., (Cart. Trinité). — En 1476, par suite d'un partage dans la famille Sallier, qui possédait la Roulière et les Minières, Jean Sallier le jeune, l'un d'entre les co-partageants, eut pour sa part la métairie de Gorgeat. En 1493, il y demeurait. En 1496 il était appelé *Sieur de Gorgeat*. — Depuis, cette métairie vint en la possession de la Trinité qui en 1577 se décida à l'aliéner afin de satisfaire à l'imposition extraordinaire mise sur les biens du clergé en 1576 par le roi Henri III pour soutenir ses guerres. Elle fut alors vendue à Nicolas Daussouin, valet de chambre du roi, demeurant aux Bellesevries, époux de Claude de Ravenier.

En 1620 elle est à Michel Dupont. — En 1720 à Louis-Auguste Rouget, assesseur civil et criminel au siège de Vendôme. — Au XVIII^e siècle, elle paraît être à la famille Jabre de Malitourne, puis à la famille Godineau de l'Epau. Jacques-Joseph-André Godineau, le dernier procureur du Roi au bailliage de Vendôme et sa femme Charlotte Rose y demeurèrent

en 1813; cette dernière fut inhumée à Azé en 1823 à 70 ans. — Gorgeat alla alors à leur fille Marie-Françoise Godineau de l'Epau qui avait épousé en 1814, à Azé, Jean-Alexandre des Fontaines, âgé de 45 ans, colon de St-Domingue. — Gorgeat est aujourd'hui à la famille Fouquet.

Titres de la terre de la Roulière. — *Cart. Trinité*, 603, 603 et 833. — Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, pp. 71 et 77. — État-civil d'Azé, *passim*. — Passac, p. 60. — Rochemaubeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 153. — Titres de la métairie de la Berthelottière de Villiers, xv^e s. — Arch. Nat., P 773, 65 a (Azé). — Registres de St-Martin de Vendôme, 1720.

Gorteau (Famille). — *Les Jubaudières*, XVIII^e et XIX^e s. — *Cormont, Les Métairies* (de la Ville-aux-Clercs), XIX^e s.

Gortière (La), f., c^o de Boursay.

Gossard (Famille). — *L'Ilot et moulin Frabot*, xv^e s.

Gots (Les). — Voir *Gaults*.

Gouabellière (La), c^o d'Epiais. — *La Grésillière*, 1505 (Arch. Loiret, A 1654). — *La Gouabellière, La Grabellière, La Gresbellière*, XVI^e s. (Aveux). — *La Gouabellière* (Cassini). — *La Guabellière* (État-major). — Ancien fief, tenu à foy et h. du Fief-Rorteau, lequel au XVI^e s. fut uni au duché de Vendôme. — En 1461, ce fief appartenait à Marie de Courbenton, veuve de Jean de Marray, dame des Noyers et de la Grabellière, qui rend avec au Sgr du Fief-Rorteau pour ce dernier fief et un étang portant quatre cents de poisson. — En 1496 il est indivis entre Jamet de Tibivilliers, écr, capitaine de Gournay et l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi et Catherine de Marray, chacun pour moitié.

Jamet de Tibivilliers vendit sa moitié de la *Grabellière* à Michel Boudet, seigneur engagiste de Fréteval qui rendit avec en 1501 à Perrine Rorteau dame du Fief-Rorteau. — En 1515 la Gouabellière est à Michel Boudet, Sgr de Roccon et de Villehuisse. Elle est alors saisie sur lui faute d'aveu par Louis Vaumour, bailli du Fief-Rorteau. Il fait alors son aveu. — En 1523 à Perronelle Boudet, veuve d'Aignan de St-Mesmin, seigneur du Breuil, lieutenant au bailliage d'Orléans, dame de Roccons et la Gouabellière; de même en 1541. — En 1549 à Agnan de St-Mesmin, fils de feu François de St-Mesmin et petit-fils de Perrinelle Boudet. — En 1554 à Catherine de St-Mesmin veuve de Hector de Nançay, secrétaire du roi, sœur du précédent.

En 1610, la Gouabellière appartient pour un tiers à Claude Bry, à cause de sa femme Marguerite Roger, héritière de Marguerite Gault, sa mère, et pour deux

tiers à Claude Gault, oncle de Marguerite Roger. — En 1634 à François Gault, seigneur du Teil, demeurant à Rainxay (Raincé), paroisse de Lancosme. Dans son aveu il dit que cette terre lui appartient comme héritier de son père Claude Gault et sa mère Marie Jodon, qui en auraient acquis la propriété, partie de défunt Claude Bry, vivant sieur de Guissay, auquel elle appartenait à cause de défunte dame Marguerite Roger, sa femme, qui étaient au lieu de défunt M^e Charles Gault et les héritiers de défunt messire Michel Doret, prêtre, qui était au lieu de Michel Boudet qui était au lieu des hoirs Huet de Courbenton. — En 1723, la Gouabellière est encore à la famille Gault. Claude Gault, lieutenant général civil et de police au bailliage de Melun en est seigneur. — En 1729 ce fief est à Louise Barillaut, veuve de Jacques Mulard, regrattier à Oucques et consorts, héritiers de Claude Gault en 1726. — En 1762, aux héritiers de la susdite Louise Barillaut parmi lesquels Jean Volant, fermier général de la Guinière de Boursay. — En 1765 et 1788, à Toussaint Yvonneau, marchand à Oucques, acquéreur.

De ce fief de la Gouabellière relevaient un certain nombre de terres psse d'Épiais, entre autres celles pour lesquelles faisait déclaration en 1610 Jean Gondamin qui se disait restaurateur des corps humains. — (Arch. Nat., P 627, nos 9 à 31 ; P 773, 65 a, dossier 8. — Arch. du Loiret, A, 1625, 1645 et 1654).

Goulinière (La), f., c^o de Savigny. — *La Goulinière* (Cassini). — *La Gouaslinière* (Etat-Major).

Gouardièrre (La), éc., c^o de Boursay. **Gouast** (Famille de). — *La Roche-Verman*, xviii^e s.

Goudé de Beurepaire (Famille), résidant à la *Chapelle-Vicomtesse*, xviii^e s. — Armes : *D'or à une bande de sable*. — (*L.-et.-Cher historique*, 1889, p. 52).

Gouennerie (La), éc., c^o d'Authon. — *La Goinerie*, (Cassini).

Gouespièrre (La). — *La Golipierre*, xvii^e s. — Ancien fief, psse du Gault. — Sa grosse dime appartenait au Sgr de Courtalain (xvi^e s.). — En 1644, ce lieu est à Jacques d'Allonville, Sr de la G. et de la Ferté. — En 1671 à François d'Allonville, écuyer. — (*Bulletin Dunois*, II, p. 92. — Reg. du Gault, 1644 ; du Poislay, 1671).

Gouévries (Les), éc., c^o de Sargé, rive droite de la Bray.

Goufardièrre (La), anc., mét. psse de Selommes. — *Les Gouffaudières*, 1702. — Elle relevait censiv^t du Bouchet-Touteville et appartenait à la Trinité. — En

1602 les moines assirent sur cette métairie en faveur de François Noury, lieutenant en l'Élection de Vendôme, une rente de... Ses enfants Georges Noury et Marguerite Noury, femme de François Huet, Sr de Berthault, la donnèrent à la fabrique S^t-Martin de Vendôme en 1660. — Les moines en 1700 donnaient à bail cette métairie sous le nom des *Gouffaudières* autrement *La Borde*. — Elle fut vendue sur eux en 1791 pour 11.000 livres. — (Bibl. Vendôme, Ms 285 ou 286, p. 91. — Arch. L.-et-Cher, E 583 ; G 2345, f^o 223 ; Q [Vendôme], 424. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123).

Gouffier (Famille de). — *La Rocheturpin*, xvii^e siècle.

Gouffrande (La), ruisseau. — Il prend sa source (intermittente) au bois de la Charmoie, c^o de Troo. Mais sa vraie source est au-dessous de la Guignardièrre, et une autre qui l'alimente aussi s'appelle la Fontaine de la Coudre. Il coule dans un ravin étroit qui sert de limite aux c^os de Troo et de Fontaines. Sa longueur est d'environ 4 kil. Il va se jeter dans le Loir à la Maladerie de Troo. — (Renseignements locaux).

Gouffre (Le), lieu dit, c^o de Danzé. — C'est un gouffre où le Boulon se perd après un parcours de 5 kil., pour ressortir à 3 kil. plus loin à Azé.

Gouffre (Le), f., c^o de Fontaines. **Gougeaudièrre** (La), anc. mét., psse d'Artins. — L'aître de la Gougeaudièrre était relevant de la Seigneurie du Fresne-S^t-Amand, psse d'Artins. Il était situé sur le chemin du Fresne à l'Aubue. — Ce fief semble être aussi appelé le Fief-Bertrand. — (P. Clément, Notes ms. sur la Roche-Turpin).

Gougeonnerie (La), éc., c^o de Baillou. — La borde de la Gougeonnerie et celle appelée la Borde, étaient tenues de la Sgie de Baillou en garde et ressort par le curé du lieu et à célébration du divin service. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Gouget (Famille). — *La Trébuchetterie*, xvii^e siècle.

Gougetièrre (La), ou *Gougetterie*, h., c^o du Gault. — Ce lieu en 1720 est à Nicolas Florentin, greffier de la haute justice des Radrets, psse de la Basoche-Gouet (Eure-et-Loir) et de la Sgie du Gault. — Il est en 1725 bailli de Droué. — (*Bulletin dunois*, IV, p. 217).

Gougetterie (La), h., c^o de Bonnevaux. **Gougetteries** (Les), f., c^o de Boursay. — Ce lieu était dans la censive du Boulay — (Arch. de L.-et-Cher, G, 1427 — Collection R. de S^t-Venant, dossiers Chéramy Boursay).

[**Gouhier de Fontenay** (Famille). —

La Thierraye, xx^e s. — Armes : *De gueules à 3 roses d'argent*. — (Annuaire héraldique, 1895).

Goullère (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle était dans la censive du château du lieu. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Gouin, moulin sur la Brenne, c^o de Villechauve.

Gouinerie (La), éc., c^o de Fontaine-Raoul.

Gouinerie (La), éc., c^o d'Épiais.

Gouinière (La), f., c^o de Savigny. — *La Gouynière*, xv^e s. — *La Goinière*, (plan cadastral). — Ce lieu était dans la censive de Villeprover-aux-Bois. — (Arch. Nat., P 691, n^o 101).

Gouiverie (La), f., c^o d'Arville. — *La Gouesverie* (Cadastre).

Goujon (Famille). — *La Ralluère*, xvii^e s.

Goujonnèrre (La), éc., c^o des Hayes.

Goulafré, f., c^o de S^t-Gemme.

Goulaine (Famille de). — *Rocheux* (de Fréteval), xviii^e s. — Armes : *Parti de France et d'Angleterre*. — (La Chesnaye).

Goulardièrre (La). — Voir *Goillardière*.

Goulée (La), éc., c^o de Villeporcher.

Goulerie (La), f., c^o de Savigny.

Goulet (Le), h., c^o de S^t-Mars-du-Cor, 60 hab.

Goulet de la Mézière (Le), anc. mét., faisait partie de la tenue des Mézières, psse S^t-Mars-du-Cor. — (Collection R. de S^t-Venant, liasse Lunay, dossier *Montelière*).

Goulioud (Famille). — *La Perrine* (de Villetrun), xv^e s.

Goultier (Le), anc. mét., psse de la Chapelle-Vieille. Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue national^t en 1791 pour 4.100 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], n^o 354).

Goupillèrre (Famille de la). — A *S^t-Agil*, xvii^e s. — Armes : *D'argent à trois renards de gueules passant*. — (Armorial du Maine).

Goupillèrre (La Grande), f., c^o de Choue. — *La Goupillèrre*, xv^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. du Petit-Bouchet. — En 1405, Marguerite, veuve de Geoffroy de la Bruyère, était dite vassale du Petit-Bouchet pour son habergement de la Goupillèrre. — En 1450 ce lieu est aux héritiers de ladite Marguerite de la Berruyère. — En 1492, il est à Jean Perdriau, écuyer, à cause de sa femme, fille de Guillaume de la Berruyère. — En 1623 à Antoine Drouin. — En 1626 et 1650 à François Drouin, époux de Madeleine Le Gallois. — En 1665 à Jeanne Drouin, femme de Charles de Guérin, sieur du Jarrier et à Louise Drouin, sa sœur, femme de Jacques de Graffart. — Jean Neau,

sieur d'Alleray et Marie Férault, sa femme s'en faisaient donation mutuelle en 1675 ainsi que d'Alleray et du Petit-Bouchet. — (Arch. Nat., P 700, nos 30, 32, 33. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n^o 941. — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après le Chartier de S^t-Agil et les actes de l'Etat-civil des paroisses).

Goupillèrre (La Petite), f., c^o de Choue. — On l'appelle aussi *La Vigne*.

Goupillèrre (La), éc., c^o de S^t-Ouen.

Goupy (Famille). — *La Baudronnière*, xix^e s.

Gourdin (Famille). — *Villebazin* (de S^t-Rimay), xiv^e et xv^e siècles.

Gournay (Famille de). — *La Tutinière*, *Le Bois de Gournay*, xvi^e s. — Armes : *De... à un écu de sable en abîme, à la bande componée de... et de... brochant sur le tout*. — (Adr. Thibault).

Gournay, éc., sur la carte de Cassini, psse de la Ville-aux-Clercs entre la Touche et la Tutinière. — *Le Bois de Gournay*, (Etat-Major). — Ce lieu prend son nom de la famille de Gournay qui a possédé au xvi^e s. la Tutinière.

Goury (Famille). — *Le Plessis-Fortia*, xviii^e s. — Armes : *D'azur à 3 bandes (ou 3 fasces) d'or*. — (Busserolle).

Goussandièrre (La), ancien fief, psse de Selommes. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville et appartenait à l'abbaye de la Trinité. — (Chartier de Meslay, liasse du Bouchet-Touteville. — Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Touteville, p. 547).

Goussault (Famille). — *La Beschouère*, xviii^e s. — Armes : *D'azur à trois gousses d'ail d'argent*. — (Ms. Pasty).

Gousserie (La), écart de Beaulieu, c^o d'Azé.

Goutellerie (La), anc. mét., psse S^t-Pierre-des-Bois,auj. S^t-Martin. — (Carte de Cassini).

Gouterie (La), f., c^o de Longpré. — *La Gonterie*, (Cassini). — Ce lieu en 1782, paraît être au Sgr du Chevalet. — (Arch. L.-et-Cher, Eaux et Forêts, Commissions de garde 1782).

Goutier (Le), f., c^o de Beauchêne.

Gouttièrre (La), éc., c^o de Bonnevaux.

Gouttièrre (La), h., c^o du Ples is-Dorin, 26 hab.

Gouvello (Famille de). — *Le Plessis-Fortia*, *Fontenailles*, *Claireau*, xix^e s. — Armes : *D'argent au fer à cheval de gueules, accompagné de trois molettes d'éperon de même*. — (Gourdon).

Gouvello de Kériaval (Charles-Donatien-Amédée, M^{le} de), né au château du Plessis-Fortia, près S^t-Amand, en 1821, mort au château de Kerlevenan. c^o de

Sarzeau (Morbihan). en 1907. — Il était fils de Hippolyte, M^{re} de G. de K., et de Thérèse Le Ray de Chaumont, dont la famille possédait le Plessis-Portia depuis la fin du XVIII^e s. Il tenait le Plessis de l'héritage d'une grand'tante, Mlle Thérèse-Elisabeth Le Ray de Chaumont.

Il fut conseiller général pour le canton de St-Amand de 1853 à 1856. Il a été aussi président du Comice agricole de l'arrondissement de Vendôme vers 1860 et années suivantes. Il fut élu député du Morbihan en 1875.

C'est au M^{re} de Gouvello que l'on doit la création des orphelinats agricoles destinés à former des travailleurs pour les travaux de la campagne et du même coup soustraire les jeunes enfants, privés de famille, à l'attraction néfaste des villes et des usines. Dans ce but, il fonda à Nourray, dans sa ferme de Fontenailles une colonie agricole connue sous le nom de Colonie de Nourray. — Voir Colonie.

Il fonda aussi à Huisseau un Orphelinat de filles qui fut confié aux sœurs Blanches de Tours. Ces deux fondations prirent fin en 1903 au moment de l'expulsion des congrégations. Il organisa encore, peu après la guerre, en Bretagne, deux autres orphelinats confiés aux sœurs de St-Vincent de Paul. Ces établissements existent encore.

Le M^{re} de G. avait en outre fondé, en 1864, avec le concours de M. Drouyn de Lhuys, l'*Œuvre des orphelinats agricoles* avec l'intention de faciliter dans toute la France la création d'établissements ayant pour but l'éducation morale et agricole des enfants pauvres. Enfin, après la guerre franco-allemande, en 1873, il fonda la *Société de Patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine* destinée à enlever aux Allemands les petits enfants de ces pays et à les conserver à la France. En 1893, ces deux œuvres fusionnèrent et devinrent la *Société de Patronage des Orphelinats agricoles* et des *Orphelins d'Alsace-Lorraine*, qui existe toujours.

Le M^{re} de Gouvello a laissé derrière lui la réputation d'un homme bienfaisant, dont la charité était intelligente et éclairée. Il avait épousé en 1853 Mlle Octavie de Grouchy, dont il a eu plusieurs enfants. Il avait habité depuis son mariage jusqu'en 1873 (?) le château du Plessis-Portia qui appartient toujours à sa famille (1912). — (Notes de la famille et renseignements locaux).

Gouzolles (Famille de). — *Boisfreslon*, XV^e s. — *La Petite Salle*, XVI^e s.

Goy (Famille). — *Alleray*, XVIII^e s.

Goyet (Famille). — *Villecoors*, XVII^e s.

Graçay ou **Crassay** (Famille de). — *Auvine*, *Lisle*, *Chesne-Carré*, *Le Rouillais*, *Savigny*, *La Cossonnière*, (de St-Arnoul). *La Fontaine-Estrée*, XIV^e s. — Armes : *De gueules au lion d'or*. — (Chanoine Hubert et *Carl. Trinité*, 787, note p. 264). — Il est fort possible qu'à Savigny on ait confondu ces Graçay, qui furent bâtards de ce nom, avec les Crassay.

Graces (Les), lieu-dit, c^o de St-Arnoul. — Le 30 mars 1713, Benoit de Marescot, Sgr de Chalay, consentait bail à ferme du lieu des Grâces, psse de St-Arnoul, consistant en caves, logis, grange, vignes, terres ; joignant d'un côté le chemin de Montoire à Prunay, d'autre côté les terres nommées *Feuilles d'or* ; d'un autre la traite allant de la Planche de Lorieux aux terres de Feuilles d'or. — (Malardier, p. 895).

Graffard (Famille de). — *Marcé* (de Savigny), XV^e s. — *La Touche-Gonthier*, *Les Tanneries* (de Pezou), XVI^e s. — *Villanmoy* (d'Espéreuse), *Les Plumauviers*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à 3 pieds de griffon de sable, armés de gueules*. — (Chanoine Hubert).

Graffardièrre (La), f., c^o du Poislav. — *La Graffardièrre*, 1300 (Cartul. de N.-D. de Chartres). — *Les Grandes-Graffardières*, 1586 (Aveu). — En 1300 le chapitre de Notre-Dame de Chartres avait sur ce lieu une dime dont les débiteurs devaient battre eux-mêmes la récolte et pour leur peine ils en gardaient le fourrage. — Il relevait de Courtalain à foy-h. — En 1616, un certain Nicolas Leconte, sieur de la Graffardièrre demeurait à Montoire. — En 1773 ce lieu est à René d'Arlandes, Sr de la Graffardièrre. — (*Cart. N.-D. de Chartres*, II, p. 376 [1300]. — Arch. L.-et-Cher, H, *Liasse de l'Étoile* [1616]. — Reg. du Gault [1773]. — Arch. Nat., Q1, n^o 495, f^o 32, r^o).

Grainière (La), éc., c^o de St-Quentin.

Grainville (Famille). — *Le Plessis-Sasnières*, XIX^e siècle.

Graisne (La). — Voir *Grenne*.

Grambaudièrre (La), f., c^o de Montrouveau. — *La Garembaudièrre*, XIV^e s. — *La Grabaudièrre*, XVI^e s. — *La Granbaudièrre*, XVII^e s. — *La Grande Baudièrre* (Cassini). — Ancien fief relevant de Lavardin, à foy et hommage, et cinq sols de service. — Il appartenait au XVI^e s. à la famille Bigot, dont était Charles Bigot, sieur de la Grabaudièrre, époux de Michelle N. — En 1634 il est à René Bigot. — Il passe ensuite aux mains de la famille Brée. — (Arch. Nat., P 657, n^o 50. — P. Clément, Notes manuscrites sur Montrouveau. — Malardier, p. 1325).

Grand-Aitre (Le), h., c^o de Sargé, rive gauche de la Grenne. — *La Grande-Aistre*, XVII^e s. — *La Grande-Estre*, (Cassini). — *La Grande-Tête* (Plan cadastral). — *Le Grand-Hêtre*, (État-major). — Ce lieu relevait censiv^t d'Auvine et en 1687 appartenait, au moins en partie, aux seigneurs de la Berruère des Radrets. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6).

Grand-Bois (Le), éc., c^o de Souday.

Grand-Bouchet (Le). — Voir *Bouchet* (L^e Grand).

Grand-Breuil (Le). — Voir *Breuil* (Le Grand).

Grand-Champ (Le), f., c^o d'Epuisay.

Grand-Champ, terre proche Vendôme, dans la plaine de St-Mars. — *Magnus Campus*, 1211. — En l'année 1211, les dîmes de ce lieu furent données à Mar-moutier, par un certain Bouchard Le Moine, du consentement de Jean II, C^{te} de Vendôme et avec la ratification de Renaud, évêque de Chartres. — (*Cart. blésois de Marm.*, 208 et 209).

Grandchamp, éc., c^o de la Ville-aux-Clercs.

Grand-Chesne-Creux (Le), h., c^o de St-Avit.

Grand-Cimetière (Le), écart du bourg, c^o de Couture.

Grand-Coulieu, éc. ou f., c^o de Savigny.

Grand-Cour (La), f., c^o du Gault.

Grand-Cour (La), f., c^o de Sargé.

Grande-Borde (La), château, c^o du Gault. — Au XVIII^e s., ce manoir appartenait à la famille Breton de la Varière. — En 1755, il a passé par alliance à Eustache-Joseph d'Arlandes, écuyer, Sgr de la Grande-Borde, époux de Marie-Françoise de Cosne. — A la fin du XVIII^e s., il est à la famille de Magny. — En 1837, à M. Augustin-Anne de Chabot, époux de Mme Hortense-Désirée de Magny. — Dans la seconde moitié du XIX^e s., au C^{te} Gontran de Chabot, époux de Mme Amélie d'Esterno. Il est présentement à son fils aîné, le C^{te} Sébran de Chabot — (Registres de l'Etat-Civil du Gault et de St-Avit, *passim*. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, I, p. 278).

Grande-Borde (La), f., c^o de Mondoubleau.

Grande-Borne (La), ancienne métairie, psse de la Ville-aux-Clercs. Elle avait été constituée par un défrichement dans le bois du Petit-Gratteloup. Sur son emplacement le duc Stanislas de Doudeauville a bâti un Hospice. — Voir *Asile La Rochefoucauld*.

Grande-Bretesche (La), nom imaginaire de la Valetterie inventé par Balzac dans le roman produit sous ce titre.

Grande-Chesnaye (La). — Voir *Chesnaye*.

Grande-Haie (La), f., c^o de Danzé. — *La Grande-Haye*, *Les Grandes-Hayes*, XVII^e s. — Ce lieu, au XVII^e s., était de la psse de Romilly, ainsi qu'on peut le voir aux reg. de Romilly, le 30 juillet 1685. — Il relevait de Mondoubleau à 6 deniers de cens. — Il appartenait à cette date à la famille Le Courtois, dont les membres étaient Sgrs du Tertre ou du Tartre et de la Grande-H.

La Grande-H. au commencement du XVII^e s. est à Jacques Le Courtois, Sr du Tertre, d'abord époux de Antoinette de Lorrin, puis de Antoinette Leduc, qui mourut en 1616 et dont il eut : 1^o) Charles qui suit ; 2^o) Jacques ; 3^o) Claude ; 4^o) enfin Madeleine, née en 1616, qui en 1653 épousa Etienne Chevallier, éc^r, Sr de la Faye.

Charles Le Courtois, fils aîné du précédent, Sgr de la Grande-H. en 1656. En 1668, il est curateur aux causes des mineurs de Lorrin de St-Jacques. Il épousa : 1^o) Marie de Tarragon ; 2^o) Françoise de Bernardon ; De la première, il eut Jeanne-Catherine, qui suit ; et de la seconde il eut Charles Le Courtois qui fut Sr de la Musse près Préteval.

Jeanne-Catherine Le Courtois, baptisée à Romilly le 24 sept. 1657, épousa le 30 mai 1684 René Daussoin, éc^r, Sr des Bellesevries et de Vareille, à qui elle porta la Grande-H. ; il est qualifié Sgr de la Grande-Haye en 1685. — Catherine Daussoin, fille des précédents vendait la Grande-Haie en 1750. Elle était alors veuve de Charles-Hilaire, Sr de la Broue. L'acquéreur était Dominique Jabre du Plessis, éc^r, chef d'échansonnerie chez le roi. Dans l'acte même, quittance était donnée par Catherine de Bernardon de St-Marc, pour la somme de 1.000 livres qui lui était due sur cette métairie. — (Reg. de Romilly, *passim* ; de Bouffry, 1602 et 1605 ; d'Azé, 1660 ; de Morée, 1660, 1674. — Collection R. de St-Venant, liasses Beauchêne et Romilly, [Doss. Chéramy]. — Bibl. Vendôme, ms., Dossier Leroy sur Mondoubleau).

Grande-Haie (La), h., c^o de Morée.

Grande-Halle (La), f., c^o de Montrouveau.

Grande-Maison (La), f., c^o de Souday. — *Les Grandes-Maisons* (Cassini).

Grande-Métairie (La), c^o de Baillou. — Elle relevait censiv^t de Baillou (1468). — (Arch. nat., P 700, n^o 123).

Grande-Métairie (La), ferme, c^o de Choue. — *La Métairie* ou *Grand-Guériau*, (Vieux titres). — Cette ferme était attenante à l'ancien prieuré de Guériteau

et lui appartenait. Elle fut vendue nationalement en 1791, pour 27.700 livres. — Elle fait aujourd'hui partie de la grande tenue de St-Agil. — (Notes de M. l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après les minutes des notaires de Mondoubleau).

Grande-Métairie (La), sur la carte de Cassini, psse d'Huisseau, près le Plessis. Elle faisait évidemment partie de la terre du Plessis et semble être aujourd'hui la basse-cour même du Plessis.

Grande-Métairie (La), h., c^o de Lavardin. — *La Fuye*, xvi^e s. — *La Grande-Métairie de Galianot*, xvi^e s. (Titres de la Virginité). — *La Grande Métairie de Galiénne*, xvi^e s. (Titres de St-Georges).

La Fuye, qui est devenue la Grande-Métairie était du domaine du château de Lavardin. Elle passait pour avoir été la fuie à pigeons du château. Une autre métairie lui était proche qui lui était jointe et s'appelait Galiénne ou Galiénnot. Le fief lui même portait ce dernier nom. La Fuye devait par chaque année une rente de trois septiers de grain-froment aux religieux de St-Georges du Bois. Cette rente avait été constituée par Alix de Bretagne, veuve du comte Bouchard VI, au xiv^e s., alors qu'elle habitait le château de Montoire, en rétribution d'un service annuel pour le repos de son âme, en la dite abbaye.

La Fuye ou Grande-Métairie, avec Galiénne et les prés de Lavardin, furent vendus le 22 mai 1595 par le roi Henri IV, seigneur de Lavardin; la Fuye pour 2.050 livres; la Galiénne pour 1.050 livres et les grands prés de Lavardin pour 1.250 livres. — Depuis ce temps la Grande-Métairie releva de Lavardin à 12 deniers de cens et les grands prés de Lavardin qui lui étaient joints, aussi à 12 deniers de cens.

L'acquéreur était le sieur Bouet de La Noue, trésorier de France en la généralité de Tours, syndic des créanciers de S. M. en sa maison de Navarre, qui la retrocéda aussitôt au sieur Jean Boeseron ou Boeserond, seigneur en partie des Gruais (les Grées, psse de Monthodon) demeurant au pont de Tours. — Celui-ci revendit le 29 nov. 1605 à Dlle Jeanne Galland, usante de ses droits et séparée de biens de noble Jean du Perray, sieur de Beaulieu, demeurant à Vendôme.

La Grande-Métairie passa ensuite à leur fils Jean du Perray, Sr de Beaulieu, époux de François Sauvat ou Sauvet puis à la fille de ceux-ci, la suivante :

Madeleine du Perray, dame de Chançay et de Vaumorin en Touraine, épouse vers 1636, de Barthélemy de Rigné, chevalier, Sgr de Dammemarie du Bois et de la

Guérinière, conseiller maître d'hôtel ordinaire du Roi, qui étant veuve de lui en 1668, donnait ce lieu à bail.

En 1679 la Gde-Mét. est à Jacques de Prunelé, baron de St-Germain, Marvilliers et autres l., comme ayant épousé en 1656 Jeanne-Agnès de Rigné, fille des précédents. Il décéda cette même année 1679, et cette terre passa à Jules de Prunelé, fils des précédents, Sgr de St-Germain-le-Désiré. — En 1691, elle est saisie sur Julien ou Gilles de Prunelé, à la requête de Charles de Forges, sieur de Germinot. — En 1706, elle est saisie encore une fois sur le fils de ce dernier, alors mineur, sous la tutelle de M. de Vassé, par les dames de la Virginité, afin d'être payées d'une rente constituée jadis par Jeanne Galland en faveur des religieux de St-Georges et revendue par ceux-ci à la Virginité.

De la famille de Prunelé, la Fuye, ou Grande-Métairie de Galiannot, passa à dame Geneviève Thizard du Coudray, veuve en 1757 de Hercule-Charlemagne de Taillevis de Jupeaux, sur laquelle elle fut encore saisie à cette date. — Elle fut possédée ensuite par Dame Elisabeth de Taillevis de Jupeaux qui l'apporta en mariage à M. Denys de Trémault. — Elle était encore au commencement du xix^e s. à la famille de Trémault qui paraît l'avoir vendue en détail en 1843. — (Arch. L.-et-Cher, H. Layettes de St-Georges du Bois et de la Virginité. — Busserolle, *Dictionnaire*, aux mots *Chançay*, *Dammemarie* et *la Guérinière*. — *Journal Le Loir*, du 3 octobre 1843. — Malardier, p. 772.)

Grande-Métairie (La), c^o de Marcilly. — Elle faisait partie du domaine même de la Sgie de Marcilly et au xviii^e s. fut réunie à Bordebure. — (Voir *Marcilly* et *Bordebure*).

Grande-Métairie (La), anc. mét., psse de St-Agil. — Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue national^l en 1791 pour 36.000 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q (Mondoubleau), n^o 73).

Grande-Métairie (La), anc. mét., qui paraissait située psse de Souday et au xviii^e était du domaine de Glatigny. Elle était alors affermée 300 l. — (Chartrier de Glatigny, Partages Chénevières 1739).

Grande-Noue (La), éc., c^o de Selommès.

Grande-Planche (La), éc., c^o d'Authon.

Grande-Poutée (La), c^o de Busloup. — Voir *Poutée*.

Grandes-Brosses (Les), ancien fief, psse de Prunay. — Il relevait du Colombier, paroisse de Landes et appartenait avec le Motteux au xvii^e s., à un sieur de Seillac. — (Bibl. de Vendôme, Notes ms. sur Landes, par Alcide Couette, instituteur).

Grandes-Fontaines (Les), éc., c^o de St-Amand.

Grandes-Fougères (Les), f., c^o de Rahart. — Ce lieu au xviii^e siècle appartenait à la famille Godineau. — (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Grandes-Haies (Les), h., c^o de St-Agil. — Voir les *Haies*.

Grandes-Herbes (Les), ancien fief, psse de Prunay. — Il relevait du fief du Colombier, psse de Landes, et appartenait au xvii^e s. au sieur de Rochecorbon. — (Bibl. Vendôme, Notes manuscrites sur Landes, par Alcide Couette).

Grandes-Maisons (Les), f., c^o d'Arville.

Grandes-Maisons (Les), f., au hameau du Buisson, c^o de Baigneaux. — Jusqu'en 1847 cette ferme appartenait à la famille de Bullioud qui paraissait en avoir hérité de M. Antoine Arthur Lhuillier, baron de Hoff, lieutenant général. Parmi les anciens propriétaires on rencontre une famille Petit-Jean d'Inville, et M. Jean-Claude Guérineau, 1^{er} général du Bailliage de Janville, etc. — (*Journal Le Loir* des 24 avril 1846 et 19 févr. et 3 sept. 1847).

Grandes-Maisons (Les), éc., c^o de Bailou.

Grandes-Maisons (Les), maison dans le bourg de Morée, qui appartenait au xvii^e et xviii^e s. aux seigneurs des Fougères. Elle était contiguë à la maison de Charité de M. de Chaillou. — (Collection Bernault, Papiers de Morée).

Grandes-Maisons (Les), h., c^o de St-Hilaire. — En était Sgr en 1681 Jacques Tiédot, avocat en parlement. — (Arch. L.-et-Ch., G 1826).

Grandes-Noues (Les), éc., c^o de Villechauve.

Grandes-Pierres (Les). — Voir *Pierres (Les)*.

Grandes-Vallées (Les), anc. mét., psse du Temple. — Elle appartenait en 1720 à Elie de la Ferrière, éc^l, Sr de la Boulaye. — (Arch. de L.-et-Cher, E 493).

Grande-Tête (La), c^o de Sargé. — Voir *Grand-Aitre*.

Grande-Vallée (La), éc., c^o de Souday. — Ce lieu était, avant la Révolution, de la paroisse de Glatigny. — (Reg. de Glatigny).

Grande-Voie (La), h., c^o de Sougé, 68 hab., en y comprenant les annexes Huchepie, Brulleux, le Grandet, le Petit-Croix, le tout réuni en un seul hameau pour le recensement. — *La Grande-Voie* (Carte de Cassini). — Là se trouvait une métairie appartenant au prêtre émigré Prévost, sur laquelle elle fut saisie et vendue au Sr Perron en 1794 pour 18.100 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Émigrés du District de Vendôme], 925).

Grande-Volière (La), éc., c^o de Bonnevaux.

Grande-Volière (La), éc., c^o de Sougé.

Grand-Goulet (Le lieu du), éc., c^o de Cormenon.

Grand-Gué (Le), c^o de St-Martin-des-Bois. — Voir *Gué* (Gd et Petit).

Grand-Halle (La), f., c^o de Montrouveau. — Ancien manoir dont il reste les douves, et dont nous n'avons pu trouver les possesseurs.

Grandin (Famille). — *Les Closeaux* (de Fréteval), xvi^e siècle.

Grandin (2^e famille), *Le Vivier* (de Villedieu, xix^e s.).

Grandin (Jérôme), doyen du chapitre St-Georges de Vendôme, 1698. — Armes : *D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles d'argent et en pointe d'une rose de même*. — (De Maude).

Grandin de l'Eprevier (Famille). — *Criaines, Hotton*, xix^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même*. — (Busserolle).

Grandineau (Famille). — *La Chaillouie*, xvii^e s.

Grandinière (La) ou *Grandinerie*, au bourg de Danzé. — En 1748 c'était une métairie appartenant à César Martellière, marchand. — (Arch. L.-et-Cher, E 563).

Grandlay, f., c^o de Bouffry. — En 1602 on trouve Hector de la Berre comme Sgr de Grandlay. — (Reg. de Bouffry [1602]).

Grand-Lé ou **Grand-Lay**, maison au bourg de Lavardin. — Cette maison appartenait au xvii^e s. à la famille Frédureau de Grandlay qui lui avait donné ce nom qu'elle tenait du fief de Grandlay en la psse de La Bosse en Blésois près Oucques. On a pu croire ainsi que ce Grandlay de Lavardin était le fief même des Frédureau, ce qui paraît être une erreur. — (Arch. de L.-et-Cher, E 340. — Malardier, p. 773. — Reg. d'Authon, 1611; de Montoire, 1630, 1648, etc.).

Grand-Logis (Le), au Gué-du-Loir, c^o de Mazangé. — Ancienne résidence de la famille Augry. — Ce manoir qui portait le cachet du xv^e siècle, sur le bord de la route venant de Vendôme, vient d'être modernisé. — (*Bulletin vendômois*, 1889, p. 185).

Grand-Maison (La), au hameau du Tertre, c^o de Montoire. — Maison du xiv^e ou xv^e siècle qui était le manoir même du lieu du Tertre. — Voir *Tertre* (de Montoire).

Grand-Maison (La), villa, ancien manoir, c^o de St-Amand, écart du bourg. — *La Grande-Maison* (Carte de Cassini). — C'est l'ancien chef-lieu de la seigneurie de St-Amand. On y voit encore des restes de douves et un portail avec écusson

sculpté aux armes des Léoncourt. — Ce lieu appartient aujourd'hui à la famille Martin. — Voir *S^t-Amand*, (Seigneurie).

Grand-Maison (Le), f., au bourg de Villeporcher. Elle semble être l'ancien chef-lieu du fief de ce lieu. — Voir *Villeporcher*.

Grand-Marchais (Le), f., c^o de Romilly. — *Le Grand-Marché* (Etat-Major). — Au XVII^e s., ce fief est à la famille de S^t-Meloir. — En 1625 à Charles de S^t-Meloir, éc^r, Sr de Grand-Marchais, époux de Françoise Lebreton. — En 1727 à André Andras, procureur au Parlement. — (Arch. L.-et-Cher, E 500 [1727]). — Reg. de Romilly et de S^t-Avit, XVII^e s.)

Grand-Marchais (Le), f., c^o de Villechauve.

Grand-Mat (Le), éc., c^o de Fontaine-Raoul.

Grande-Métairie (La), f., au bourg de Morée. — (Collection Bernault, Papiers de Morée).

Grand-Mortier (Le), hameau, c^o de S^t-Ouen. — Anc. mét. appartenant à la Trinité de Vendôme. — Elle fut vendue en 1792 pour 10.500 livres. — (Arch. L.-et-Cher E 578 ; Q [Vendôme], 129. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123).

Grand-Moulin (Le), ancien moulin, c^o d'Authon. — On l'appelait aussi le Grand-Mesnil. — Il appartenait à l'abbaye de l'Etoile et fut vendu national^t en 1791, pour 18.400 l. — (Abbé Métais, *Études et documents*, III, p. 73).

Grand-Passée (La), lieu-dit, c^o d'Arènes. — On l'appelle encore le *Gué de Charvé*. — Ce gué est aujourd'hui rompu. Il est en face le débouché dans le Loir de la grande pièce d'eau dite la *Ballastière* de S^t-Ouen. — Ce gué, disait-on, était le passage de la route romaine du Mans à Bourges. — (*Bulletin vendômois*, 1865, pp. 54 et 167).

Grand-Noyer (Le), f., c^o de S^t-Hilaire.

Grand-Poustée (La). — Voir *Poutée*.

Grand-Pressoir (Le), lieu-dit, c^o de S^t-Ouen. — Ce lieu était autrefois une métairie dépend^t de la terre de Villeporcher. — Déjà au XVI^e siècle, il est à Berthault de Laynes, Sgr de Villeporcher. — Bibl. de Vendôme, ms. 285 ou 286).

Grand-Puits (Le), c^o de Villemardi, écart de Villanmoi.

Grand-Ris (Le), h., c^o des Roches. — Voir *Ris*.

Grand-Ry (Le), f., c^o de Fontaines. — *Grandis-Rivos*, *Ecclesia Sancti Joannis de Grande-Rivo*, XII^e s., (Cart. Tiron). — *Domus de Grant-Ruyht*, 1208 (Charte de Rotrou de Montfort, Arch. Sarthe, H 25). — *Grand-Ry*, XV^e au XVIII^e s. — *S^t-Blaise de Grandry*, XV^e s., (Cart. Tiron).

— *La Grande-Rie*, (Cassini). — *Le Gd-Ri* (Etat-Major). — *Le Grand-Ry*, (Cassini).

Ancien prieuré de l'abbaye de Tiron. Il dépendait d'abord directement de cette abbaye puis du prieuré conventuel du Gué de l'Aunay qui appartenait au même monastère. — Il relevait en fief à foy et h. de la chatellenie de Montoire. La chapelle du prieuré subsiste encore, mais convertie en grange. Un petit campanile la surmonte.

Vers 1125, ou tout au moins avant 1128, une dame nommée Eremburge de l'Aunay (de Alneio), voulant faire de son fils Arnulfe un moine de Tiron, donnait aux religieux de ce monastère toute sa terre de Grand-Ris, avec le consentement de son mari Guidon Bérard et de son autre fils Robert de l'Aunay. Comme témoin de cette donation on rencontre Hugues de Montoire et Geoffroy son frère, Ranulfe de Lunay, Nicolas, fils de Gisbert, Guiard de Bonneval avec Jobert et Lambert, ses fils. — Peu après, en 1128, les moines de Lavardin donnaient à bail à ceux de Grandry, les terres qui leur étaient proches outre celle de Robert, et cela pour 15 ans ; et vers 1145, une certaine Sicilia, fille de Guy Turpin, constituait une rente de 8 sous par an en faveur du prieuré de Grandry pour le repos de son âme et de celle de son mari, Mathieu de Trou.

L'église du lieu était dédiée à saint Jean ainsi qu'en témoignent les bulles pontificales qui la comptent parmi celles dépendant du monastère de Tiron, au XII^e s. — Plus tard, on la voit avoir saint Blaise pour patron et être dans la dépendance du prieuré conventuel du Gué de Launay, lui-même appartenant à Tiron.

Un aveu du prieur de Grandry à Montoire fait connaître la consistance du fief en 1551... La métairie de Grandry, celle de la Cohue au-dessus du prieuré, et celle de l'Anglechère. Parmi les censitaires : Les détenteurs de la Mauricière, de la Troterie, de Foireau, de la Véronière et la Richardière.

La maison de Grandry et sa chapelle ont été vendues nationalement en 1791 pour 17.000 l.

C'est à Grandry que se trouve la véritable source du ruisseau qui prend son nom et qui le donne parfois à la commune même de Fontaines.

Noms de quelques prieurs de Grandry. — *Robert Chapuiset*, 1503, (Aveu). — *Mathieu Chapuiset*, 1551 et 1567 (*id.*). — *Etienne du Bossé*, conseiller et aumônier du roi, 1602 (*id.*). — *Charles de Beaumanoir*, évêque du Mans, 1634 (Fonds Tré-

mault). — *Jacques de Petitjean*, 1646, (Registres de Cellé). — *René de Salmon*, écuyer, sieur de la Vignonière, prêtre, 1672 et 1686 (Pasty et *Bulletin* 1900). — *Michel Richard*, prêtre, 1694 (*Bulletin vendômois*, 1900, p. 251). — *René de Fayau*, Sgr de Villemalour et prieur de S^t-Blaise (Cartul. de Tiron).

Cart. Tiron, 92, 176, 283, 291, 292. — *Cart. vendômois de Marm.*, 35 A. — Arch. Nat., PP 50, vol. 54, n^o 24 à 27 ; vol. 114, n^o 47 ; P 652, n^o 25 à 28. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 251. — Pétigny, p. 466. — Pasty de la Hylais, Fiefs de S^t-Calais, (au mot Villée). — Biblioth. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, cartons Fiefs (La Voase) ; 2^o Mémoires de Duchemin, I, p. 113. — Arch. L.-et-Cher, Q (Vendôme), 44. — Launay, *Répertoire*, p. 110. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 373.

Grand-Ry (Le), ruisseau, prend sa source au village des Fontaines, c^o de Fontaines et plus particulièrement au village même de Grandry au-dessous des Fontaines. — Il va se jeter dans le Loir au moulin de Papillon, après avoir fait tourner le moulin d'Echoiseau, c^o de S^t-Quentin. Son parcours est d'environ six kilomètres. Il reçoit, rive droite, le ruisseau de Béra ou du bourg de Fontaines, celui de Vau-Mignon et l'eau de la fontaine de Villée. — Cassini le donne comme faisant tourner le moulin de Papillon qui aujourd'hui est sur le Loir. — Dans le bas de son parcours on l'appelle encore *Ruisseau de Villée*.

Grands-Bois (Les), f., c^o de Danzé.

Grands-Champs (Les) ou *les Champs*, f., c^o d'Epuisay.

Grands-Champs (Les) et les *Petits Grands-Champs*, fermes, c^o de la Ville-aux-Cleres. — En 1726, ce lieu appartenait à Louis Darde, époux de Catherine Rivière. — Au XIX^e siècle, la ferme des Petits-Champs fit partie de la terre du Fort-Girard, aujourd'hui de la Gaudinière. — (Arch. de Loir-et-Cher, E 524. — *Journal Le Loir* du 24 mars 1851).

Grands-Jardins (Les), h., c^o de Cornuon (écart de Mondoubleau).

Grands-Maisons (Les), éc., c^o de S^t-Hilaire.

Grands-Marchais (Les), éc., c^o de S^t-Mars-du-Cor. — C'est un manoir sur la carte de Cassini. — Le bois des G.-M. se trouve situé partie sur S^t-Mars, partie sur Beauchêne. C'est un reste de l'ancienne forêt de Mondoubleau qui a pris son nom de la ferme qui lui est proche.

Grands-Moulins (Les), moulin sur le Boulon, proche la Bonaventure, c^o de Mazangé. — On l'appelle auj. plus communément le moulin de la Bonaventure. — Il appartenait à la Prévôté de Mazangé. Il fut vendu nationalement en 1791

pour 15.700 l. — (Bibl. de Vendôme, Titres de la Bonaventure. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 245).

Grands-Moulins (Les), h., et moulin sur la Braye, c^o de Savigny. — Ils appartenait à la Sgr de Savigny.

Grands-Prés (Les), lieu-dit, c^o de Vendôme. — Ce sont les prairies qui s'étendent entre les deux bras du Loir appelés la rivière des Grands-Prés et celle de S^t-Denys. — Ils appartenait à l'abbaye de la Trinité. Ce que l'on appelle aujourd'hui le square Belot est pris sur les Grands-Prés. — Ils furent vendus nationalement en 1791 pour 130.000 l. — (Arch. de L.-et-Cher, Q [Vendôme], 253).

Grand-Vivier (Le), éc., c^o de Droué.

Grande-Voie (La), h., c^o de Sougé. — Il existait là une métairie qui, en 1794, fut vendue national^t sur le sieur Prévost, prêtre émigré, pour le prix de 18.400 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q, Émigrés du district de Vendôme, n^o 927).

Grange (La), f., c^o d'Authon. — Elle était à l'abbaye de l'Etoile. — (Mairie de Montoire, Papiers des Émigrés).

Grange (La), f., c^o de Choue. — On l'appelait aussi la Gaste. — Cette ferme faisait partie du fief et domaine de Guériteau. Elle fut louée par les moines de Saint-Vincent du Mans aux Sgrs d'Alleray, avec le moulin de Bouffeuau, par bail emphytéotique du 31 août 1587, pour la somme de 140 livres de rente et 5 sols de cens. Ce bail rattachait la Grange et Bouffeuau au domaine d'Alleray. — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après le Chartier de S^t-Agil).

Grange (La), f., c^o d'Epuisay. — Elle était de l'ancien domaine du château de Courtemblay. — (Arch. L.-et-Cher, E. 31).

Grange (La), anc. fief, c^o de Launay. — Il était contigu au fief de Villeprouvaire, dont il était probablement un démembrement et appartenait en 1521 à maître Jean Soulas, époux de Marie de Dampmartin. — En 1571 à Marie de Dampmartin, sœur du seigneur de Villeprouvaire, probabl^t alors veuve du précédent. — (*Bulletin vendômois*, 1864, p. 74).

Grange (La), éc., c^o de Mondoubleau.

Grange (La Petite), éc., c^o d'Oigny.

Grange (La), f., c^o de S^t-Martin-des-Bois. — Elle appartenait à l'abbaye de S^t-Georges et fut vendue national^t en 1791 pour 8.950 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 528).

Grange (La), éc., c^o de S^t-Ouen.

Grange (La), éc., c^o de Sargé, rive droite de la Braye. — Anc. mét., appartenant au prieuré S^t-Martin de Sargé. — Elle fut vendue national^t en 1791 pour 9.000 li-

vres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondouveau], 198).

Grange (La), h., c^e de Souday.

Grange (La), h., c^e de Villiers, 63 hab. — Ce lieu relevait du fief de la Boissière. — En 1730 il appartenait à la famille Berruyer de Chanteloup. — Y demeurait en 1731 Charles François de Taillevais et Anne-Berruyer son épouse. — (Arch. L.-et-Cher, G 307. — Collection R. de St-Venant, liasse de Villerable, Dossier Chanteloup).

Grange-aux-Brisards (La), anc. mét., psse du Gault. Elle relevait censiv^t de la Sgie cure du lieu et semble avoir disparu aujourd'hui. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1104).

Grange-Coupeau (La), ancien fief censif, situé au Bois-Marqueron, psse de Lavardin. — Il appartenait au couvent de la Virginité et relevait de Lavardin. — (Arch. Nat., P 608, n^o 1).

Grangedasse (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — *La Grange-Date*, XVII^e s. (Arch. de L.-et-Cher, E 99). — Ce lieu relevait de la Sgie de Fains, et paraît avec Nace être un démembrement du fief d'Assé. — En 1463, il est aux religieux de St-Georges et contient 40 septérées de terre en non valoir. — (Arch. Nat., P 648, n^o 78. — Arch. de L.-et-Cher, E 99).

Granger (Famille). — *La Sinellière*, XVIII^e siècle.

Grangerie (La), autrement appelée la *Béguinière*, au village de Villegrimon, psse de Rhodon. — C'était un fief relevant du château de Vendôme. Il appartenait au XVIII^e s. à une famille Orillard. — (Arch. Loiret, A 1624, p. 57).

Grange-Rouge (La), anc. mét., psse de Coulommiers. — Elle appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme et à sa chapelle de la Madeleine. Elle fut vendue national^t en 1791 pour 14.100 livres. — (Arch. L.-et-Cher, G n^{os} 265 et 266; Q [Vendôme] 425. — *Bulletin vendômois*, 1885, p. 211).

Granges (Les), éc., c^e d'Artins. — Anc. mét. sur la carte de Cassini, au bord du Loir; elle n'est pas sur la carte d'Etat-major. — Peut-être est-ce de ce lieu qu'était Sgr au XVII^e s. Joseph Broissin, Sr des Gr. dem^t à Troo. — (Arch. L.-et-Cher, E 282).

Granges (Les), h., c^e de Bouffry, 37 hab. — *Granchia*, 1207 (*Cart. Maison-Dieu de Châteaudun*). — En 1217, Geoffroy de Droué concédait à la Maison-Dieu de Châteaudun les menues dîmes en ce lieu. — En 1618, il semble appartenir à Stéphane Draperon, sieur des Granges. — En 1672 à Joseph Broissin et Madeleine Beaugendre, sa femme. — (*Cart. Maison-*

Dieu de Châteaudun, 113, 114 et 115. — Reg. de la Ville-aux-Clercs et de Droué, *passim*).

Granges (Les), h., c^e de Brévaiville.

Granges (Les), h., c^e de Lunay.

Granges (Les), (Grandes et Petites), deux fermes, c^e de St-Martin-des-Bois.

Granges (Les), éc., c^e de Souday.

Granges (Les), h., c^e de Troo. — En 1624, Gatién Moreau, sieur des Granges était parrain à Troo. — (Reg. à Troo).

Granges (Les), f., c^e de Villedieu.

Grange-Sarrasine (La), anc. mét., psse du Gault ou du Poislav, qui relevait censiv^t du Chapitre N.-D. de Chartres et appartenait vers 1700 à Marie Savigny, veuve de François de Lancé, sieur de Montsoreau. — (Arch. E.-et-Loir, G 1104 et 1105).

Grange-Trianon (Famille de la). — *Le Bouchet-Touteville*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *De gueules au chevron denché d'argent rempli d'un autre de sable et accompagné de 3 croissants d'or*. — (Encyclopédie).

Grapperie (La), éc., c^e de Houssay. — En 1651, François de Gilbert, éc^t, Sgr de la Barre, demeurait à la Grapperie et y décédait le 18 février laissant pour enfants François et Françoise de Gilbert. — (Malardier, p. 676).

Grapinières (Le lieu des), sis psse de St-Jean-Frémentel, cité en un papier censif de 1649 aux titres de Rougemont, tenu à cens du prieur de St^o-Opportune. — (Arch. L.-et-Cher, E 178).

Grappée (La), f., c^e de Lisle. — En 1373, l'aïtrise de la Grappée, paroisse de Lisle, appartenait à l'abbaye de St-Georges-du-Bois et était donnée à bail pour 15 sous de rente et une poule. — En 1739, la Grappée appartenait à Nicolas Ollivier, chanoine de St-Georges. — En 1748, au même et à René Hugu directeur des carrosses de la Ville de Vendôme. — En 1754 à René de Chabot, Sgr de Moncé. — En 1843, à Louis-Jacques-Vincent de Phélines, frère de Mme Mirleau d'Illiers. Il la tenait de sa mère Anne-Elisabeth de Chabot, veuve de Jacques-Vincent de Phélines. — Vers le milieu du XIX^e s., à M^{me} de Neveu, qui y demeurait. — (Arch. L.-et-Cher, E, 554, 563, 569. — Titres de la terre de la Roche. — *Chartes vendômoises*, 412, note).

Grapperelle (La), anc. mét., située à St-Firmin. — Elle relevait de Courtiras à foy et h. — Elle est citée dans le bornage des comtés de Vendôme et de Blois en 1329 en ces termes : « Item la Grapperelle à la Grapperie et à Chappedasne, maison et courtils valant 40 sols de rente, fief Jean Oiseau, rerefief le Prévost de Ven-

dôme (Philippe de Poncé, seigneur de Courtiras) tiers-fief du comte de Blois, puis de Vendôme ». — De Jean Oiseau elle passa à la famille Malon. Elle se composait alors d'un habergement et 30 sesterées de terre. — En 1364 Gervais Malon la céda à Pierre Thierry (qui paraît aussi posséder Champlain), mais il se réservait d'en reporter la foy à Courtiras.

En 1449, Jean Le Tillier, à qui appartenait cette métairie, en fit don aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme qui possédaient le fief dominant. Elle était alors chargée envers l'église St-Georges de Vendôme d'une rente de 2 setiers de seigle qui fut amorti plus tard. Elle contenait 53 setterées (environ 33 hectares).

Les frères de la Maison-Dieu de Vendôme baillaient en 1598 cette métairie à un certain Pierre Guillon et à Marie Ragat sa femme pour leur vie durant et 59 ans après la mort du dernier d'entre eux, mais s'en réservait la justice. Ce sont ces personnages qui paraissent avoir rebâti la métairie à St-Firmin même auprès de l'église.

Avant la fin du bail emphytéotique, c'est-à-dire en 1649, les pères de l'Oratoire qui avaient eux-mêmes succédé à la Maison-Dieu étaient obligés de faire remise à la famille Guillon des arrérages et des dommages-intérêts qui leur étaient dus à cause de la pauvreté des dits Guillon. Ils rentrèrent alors en la possession de cette métairie par jugement du 23 mars 1649. Les Guillon en jouissaient pour 2 deniers francs, sans foy, sans loys, ni ventes ni reliefs et autres profits de fief mais moyennant 6 setiers de froment et 8 setiers de méteil, plus l'engraissement annuel de 6 moutons. — A ce bien était aussi annexée une dime dans la plaine de la Grapperie.

Cette métairie fut vendue national^t en 1793 sur l'Oratoire de Vendôme pour 20.300 livres. — C'est dans les bâtiments de la Grapperelle que paraît avoir été, depuis, installée la mairie de St-Firmin avec l'école des garçons.

Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire; Q (Vendôme), n^o 1119. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346. — Arch. Loiret, A 1624. — Bibl. Vendôme, ms. 285, p. 44; ms. 286, p. 76.

Grapperie (La), f., c^e de Couture. — En 1667, Jean Renou, époux de Anne Garrault, était dit sieur de la Grapperie. Il demeurait à la Forêt, paroisse St-Oustrille de Montoire. Il était fils de Pierre Renou, officier du duc d'Orléans, et de Madeleine Bourguineau. — (Malardier, p. 390).

Grapperie (La), village, c^e de St-Firmin, 152 habitants. — Ancien fief et manoir relevant à foy et h., d'abord du Châtel de Lisle, puis de Savateau, à partir de la séparation de cette dernière seigneurie d'avec le Châtel de Lisle au XIV^e s.

Au XIV^e siècle ce fief est entre les mains des Courbenton qui possèdent aussi Renay et Noyers. — En 1445, Loys de Mourvilliers (Morvilliers), époux de Jeanne de Courbenton, vendait la métairie appelée la Grapperie à Jean de Lespine, chev., Sgr de Meslé et du Châtel de Lisle, avec « le fief et domaine d'icelle... four à ban, etc., ainsi que le censif et tailles du fief de Chamors ».

Depuis cette époque la Grapperie resta constamment dans la famille des seigneurs de Meslay et du Châtel de Lisle et servit parfois à apanager leurs cadets. En 1484 la Grapperie, avec le Châtel de Lisle, est entre les mains de Guyon de Fromentières fils aîné de René de Fromentières, Sgr de Meslay et du Châtel de Lisle; mais il fait le partage des biens de sa mère Isabeau de Lespine et donne pour sa part à son frère cadet Jacques de Fromentières, la seigneurie du Châtel de Lisle avec la Grapperie. Ce dernier est prêtre et seigneur de Martigny près Huisseau, c'est à lui qu'on attribue généralement la construction du manoir de la Grapperie tel qu'on le voit encore aujourd'hui mais défloré par des aménagements successifs.

Depuis cette époque, les droits dus au Châtel de Lisle dont le manoir n'existait plus depuis longtemps, furent portés au manoir de la Grapperie. Jacques de Fromentières mourut vers 1522, non sans avoir constitué en 1521 au profit de la fabrique de l'église St-Martin de Vendôme une rente de 22 livres 10 sous, assise sur ses métairies de Martigny et la Grapperie. Son frère et ses neveux se partagèrent sa succession. La Grapperie avec le Châtel de Lisle revint à Jean de Fromentières, Sgr de Meslay. Mais par suite de partages faits en 1539, sans doute à la suite de la mort de Charles de Fromentières, Sgr de Faye, il fut obligé de céder la moitié de la maison de la Grapperie à Jean de la Chastaigneraie, époux de Marguerite des Personnes, ce dernier étant sans doute héritier en partie du décédé. Cette moitié de la Grapperie semble être revenue peu après aux seigneurs de Meslay.

A la fin du XVII^e siècle, la Grapperie avec le Châtel de Lisle sert encore à apanager un cadet, François de Fromentières, second fils de René de Fromentières et d'Anne de Renty. A sa mort ses biens furent vendus par décret et adjugés le 2 déc. 1608 à son frère aîné Jôachim de

Fromentières, Sgr de Meslay. Ce dernier paraît avoir loué le manoir de la Grapperie à une famille Le Tellier, sieurs de Paradis, qui y demeurait.

Dans l'acte d'acquisition fait le 1^{er} avril 1656 de la terre de Meslay et dépendances par Urbain Bodineau, la Grapperie était dite composée de prés, bois, rivière et moulin. Ce moulin était le moulin de Fosse-Darde qui alors en dépendait. Son manoir en 1685 était habité par un notaire en la Châtellenie de Lisle, appelé Jean Vignette.

La terre de la Grapperie fit partie de la terre de Meslay jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, époque où elle fut vendue en détail par la famille de Roussy, issue du M^{re} de Roussy de Sales et de Mlle de Lavau, fille elle-même des propriétaires de Meslay.

Ce manoir de la Grapperie possédait une chapelle domestique qui paraissait fondée et était pourvue d'un chapelain. — Se rencontrent comme chapelains de la Grapperie : Michel Vignette, 1700 ; — Lambert Marganne, 1732 ; — Dominique Gousse, 1734 et 1745. — Dans cette chapelle, au XIX^e siècle, on avait établi une forge. Elle est devenue, depuis, cellier et magasin.

Il y avait à la Grapperie une métairie qui appartenait à la famille Le Tellier. En 1641 Charles Le Tellier, sieur de Paradis, et Françoise Doulcin, sa femme, demeurant à la Grapperie, partageaient avec la famille de Réméon la succession de défunte dame Claude de Réméon, veuve de feu noble homme M^e Jacques Doulcin, vivant sieur de Putereau, élu en l'Élection de Vendôme. — En 1671 cette métairie est à autre Charles Le Tellier qui est époux de Marie Jourdain, fille de Michel Jourdain, sieur des Fossés et de Marguerite Gallibourg. Il paraît en 1698 comme major de la ville de Barcelone. — Cette métairie fut absorbée dans la suite par la principale métairie du lieu ainsi qu'une autre qui au commencement du XVII^e s. appartenait à René Asselin et fut partagée en 1638 par Jean Dupuy et Françoise Thouars, sa femme, et leurs enfants. Elle appartint plus tard à César de Girondeau et Marie Dupuy, sa femme, fille de défunt Pierre Dupuy, sieur de la Fosse.

Il existait à la Grapperie une manufacture dont le genre n'est pas indiqué, mais qui est citée aux registres de St-Firmin le 4 déc. 1730.

Un seigneur de la Grapperie, au XV^e ou XVI^e siècle, ou encore, dit la tradition, deux vieilles demoiselles laissèrent par testament aux habitants de la Grapperie

une certaine quantité de terres en pacage dans la vallée. Ces terres appartiennent aujourd'hui à la commune de St-Firmin et sont connues sous le nom de *Patures de la Grapperie*.

Bornage des deux comtés de Blois et Vendôme en 1309. — Registres de St-Firmin, *passim* et spécialement le 4 déc. 1738. — Chartrier de Meslay, carton n^o 9 (La Grapperie). — Chartrier de Renay, Minutes des notaires, *passim*. — Arch. L.-et-Cher, E 509 ; G 2345, f^o 89. — Arch. Nat., P 608 *in fine* (Savateau). — Notes manuscrites de M. H. de La Vallière sur la Grapperie. — Chartrier d'Huchigny, 1648. — *Bulletin vendômois*, 1905, pp. 42 et 43.

Grasse (Famille de). — *Le Tertre, le Breuil et Lignières*, XVIII^e s. — Armes : *D'or au lion couronné de sable, lampassé et armé de gueules*. — (La Chesnaye).

Grassetière (La) ou *Grastière*, f., c^o de Couture. — *La Grassetière*, (Cassini). — *La Grustière*, (Service vicinal). — Ancien fief relevant de la Ratellerie dont il paraît avoir été un démembrement. — En 1406 il est à Jean et Alexandre de Villers ou Villiers. — En 1469, Jean de Voré, éc^r, se disait homme de foy de la Ratellerie pour la Grassetière qui lui était garantie en paraige par Olivier Ronsard, sieur de la Ratellerie. — En 1622 il est à Henri du Mur, bailli de Villedieu. — En 1635 et 1663 on la voit aux mains des Sgrs de Ponce. — En 1656 il est à Jacques de Guinebault, éc^r, époux de Anne de Bedde. — Vers 1680, Charles Lemoine, sieur de la Boullière, époux de Françoise du Mortier demeurait à la Grassetière. — En 1696, Jacques de Bedde en était Sgr. — (Arch. Nat., P 652, n^o 39 ; P 661, n^o 26 ; P 663, n^o 1. — P. Clément, Notes manuscrites sur Couture et sur les Hayes et Ternay. — Notes ms. de Pasty de la Hylais. — *Cart. Trinité*, 463, note 1, p. 252).

Grassetière (La), f., c^o de St-Avit. — *La Grastière*, 1397 (Aveu d'Arras). — *La Glassetière*, XVII^e et XVIII^e s. (Reg. du Gault et de St-Avit). — *La Grassière* (État-Major). — Ce lieu relevait à f. et h. de Boisvinet. — En 1397, il est aux enfants de feu Oudin d'Illiers, représentés par Collin de la Haye à cause de sa femme. — En 1404 à Jean Sébille ; — en 1504 aux héritiers Jean Lecorvaisier ; — en 1632 à Marie de St-Méloir, fille de défunts Marin de St-M. et Marie de Cyber. Elle est femme de Charles de Brossard, Sr de Marigny, fils de Abraham de B., Sr de la Fresnaye et de Marguerite du Gastel. — En 1652 à Pierre de Montlibert, époux de Renée de Brossard dont un fils, Pierre, baptisé au Gault le 18 avril 1652. — En 1695 à Nicolas de Montlibert, éc^r, Sr des Glassetières. — En 1722 au même ou

autre Nicolas, qui fait baptiser au Gault Nicolas, fils de lui et de Marie Royer. — (Aveux d'Arras et de Boisvinet, 1397, 1404, 1504. — Reg. du Gault et de St-Avit).

Grassière (La), lieu-dit, c^o de Villemardi. — *La Gracière*, XIV^e au XVIII^e s. (Aveux). — Ancien fief et métairie situés au village de Villanmoi, psse de Villemardi.

Ce fief relevait du château de Vendôme à foy et h. lige et sept jours de garde au dit château. Il est connu par ses aveux aux comtes et ducs de Vendôme.

Dès le XIV^e siècle il est entre des mains bourgeoises et son manoir a disparu. — En 1370 il est à Macé Roucineau, qui avoue pour « les places d'un habergement, etc. ». — En 1374 et 1405 au même, qui partage avec Jean Chevrier, Sgr du Boil à Pezou. —

Pendant tout le XVI^e s., la Grassière est aux mains de la famille Chevrier. En 1460 ce fief était dit « n'avoir nulle maison ». — Au XVI^e siècle, il est divisé entre plusieurs. — En 1583 la moitié environ de la Grassière est possédée par maître Jacques Viart (Sr de Villebadin) et Jean Lasneau, successeurs de Angelot Fournier ; l'autre moitié étant à Philippe Rue. — Au XVII^e siècle, la métairie doit avoir disparu définitivement et les terres divisées en une foule de morceaux qui paraissent appartenir en grande partie aux cultivateurs de la contrée.

Au XVIII^e siècle une partie de ces terres est à Jacques Randon, au lieu du sieur de la Geneste. A partir du XV^e siècle il n'est plus question dans les aveux de la Grassière des 7 jours de garde au château de Vendôme.

Le chapitre St-Georges avait sur cette terre de la Grassière une rente inféodée pour laquelle il devait aussi foy et hommage au duc de Vendôme. — (Arch. Nat., P 621, n^{os} 100 à 112 ; PP 50, vol. 114 n^o 91 ; vol. 116, n^{os} 253 à 269. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 76 et 97 [1583]. — Arch. du Loiret, A n^o 1625 [XVIII^e s.]).

Gratelle (La), éc., c^o de Lancé.

Gratteloup (Le Grand), lieu-dit, c^o de la Ville-aux-Clercs. — *Gratelu*, 1184 (Chartes vendômoises). — *Gratelou, Grattelou* XIII^e s. (id.). — *La Corne de Cerf*, XIX^e s. — Ancien fief avec droit de haute justice et manoir aujourd'hui disparu. Il relevait de Mondoubleau à foy et h. simple, et deux mois de garde au château de Mondoubleau. — Il paraît avoir été constitué par un défrichement de la forêt de Gratteloup, qui au XIV^e s. appartenait pour deux tiers au C^{te} de Blois comme étant alors Sgr de Fréteval, et pour un

tiers à Guiot de Mauvoisin, Sgr des Bois de Fréteval. — Dans ces bois, les Clercs de la Déconfiture avaient un droit d'usage, qui leur avait été donné en 1197 par Nivelon de Fréteval.

En 1476 ce fief appartient à Jeanne de Villiers, veuve de Julien Beauvallet, et à Jean Beauvallet son fils ; — en 1502 à Jean Brossard, sire de Gratteloup ; — en 1518 à Guillaume Binet, chanoine de Tours ; — en 1545 à Catherine Bourgoing, qui, avec son premier mari Pierre Brossard, l'avait acquis de Pierre Bodineau. Elle porta cette seigneurie à son second mari Catherin de Brossard qui en fit l'aveu à Mondoubleau le 12 juin 1553. De son premier mariage, Catherine Bourgoing avait eu plusieurs enfants. D'abord Renée Brossard qui en 1553 est femme de René de Belleville, puis François, Marie, Emonde, Louise, Léonarde et Gervais les Brossard. Ces cinq derniers sous la curatelle d'Etienne de Gaston et de Marc Galliot, écuyers. Cette famille possédait encore le lieu de Sangeville, paroisse de Lutz en Dunois qui relevait aussi de Mondoubleau.

En 1587, le Grand-Gratteloup est à François de Brossard, fils aîné de Pierre et de Catherine Bourgoing.

Il passa ensuite aux mains des seigneurs de la Ville-aux-Clercs et Forgirard auxquels il resta jusqu'à la Révolution.

Les bois de Gratteloup au nombre de 600 arpens étaient encore aux possesseurs de Forgirard au commencement du XIX^e siècle et furent en 1832 acquis par le propriétaire des Diorières, puis vers 1860, achetés avec la Convertière, par le V^{te} de la Rochefoucauld, qui les annexa à sa forêt de la Gaudinière. — (Voir le *Petit-Gratteloup*).

Chartes vendômoises, 225 (XII^e s.). — Arch. Nat., P 628, n^o 55 ; P 704, n^{os} 9 à 11 ; P 713, n^o 4 ; Q 433, (1760). — Arch. L.-et-Cher, E 207. — Arch. du Loiret, A 1634 (1776) et 1708 (1777). — *Bulletin vendômois*, 1807, p. 146 (1333). — Lépinols et Merlet, *Cart. N.-D. de Chartres*, 136 (1197). — Beauvais de St-Paul, p. 133. — Reg. de la Ville-aux-Clercs, 1587. — Renseignements locaux.

Gratteloup (Le Petit), lieu-dit, c^o de la Ville-aux-Clercs. — Ancien fief relevant à foy et h. de Mondoubleau. — Il joignait du nord le bois du Grand-Gratteloup et le Gué-Fillaut, de l'est la forêt de Fréteval, de l'ouest le ruisseau de St-Joudry ou de Gratteloup. — La ferme de la Grande-Borne (aujourd'hui l'Asile La Rochefoucauld) paraît provenir d'un défrichement des bois de Gratteloup. — Ce fief du Petit Gratteloup appartenit de tous temps aux seigneurs de Chauvigny-les-Diorières. —

(Arch. Nat., P 704, n^{os} 68 et 69. — Reg. de Chauvigny, *passim*).

Gratte-Loup (Le), ruisseau, affluent du Loir. Il prend sa source dans la forêt de Fréteval près S^t-Cécile et les ruines du vieux château du Breuil-S^t-Jouin. Il baigne les communes de Fontaine-Raoul, Chauvigny, la Ville-aux-Clercs, Busloup et Pezou. Il fait tourner plusieurs moulins et se jette dans le Loir un peu en amont de Pezou après un parcours d'environ 10 kil. — Il a trois tributaires intermittents, qui sont les cours d'eau de Chauvigny ou le Thierray, la Fleurette à la Ville-aux-Clercs et le ruisseau de la Verserie à Busloup. — La fontaine de Montorson à Pezou passe pour être une *renaissance* du Gratteloup. — Les moulins du Moulinet, de la Déconfiture, du Fort-Girard (sur la Ville-aux-Clercs) et ceux de Palteau, des Branloirs et de Pont-l'Asne sur Busloup, sont alimentés par le Gratteloup. Mais les trois premiers sont abandonnés comme moulins.

Grattemesnil (Famille de). — *La Chapellière* (du Gault), 1620. — Armes : *Vairé d'azur et d'argent, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'or armé et lampassé d'azur.* — (*Bulletin dunois*, t. V, p. 168).

Gravasière (La), f., c^o du Gault. — Ancien manoir appartenant à la Commanderie d'Arville. Elle fut vendue national^e en 1793. — (Arch. Nat., S 5435. — Arch. L.-et-Cher, L 931, n^o 92).

Gravelle (Famille de la). — *Les Madeleines*, XIV^e siècle.

Gravelle (Famille de). — Voir *Guéau de Gravelle*.

Gravelle (La), lieu-dit, c^o de Coulommiers. — Ancien manoir aujourd'hui disparu et fief. — En 1608, il appartient aux héritiers Guillaume Fresne. — En 1633, à N. H. Guillaume Buffereau, Sr de la Fosse, époux de Marie Soefve. — En 1650 et 1665 à Michel Buffereau, fils des précédents, lic. ès lois, qui en 1650 épouse à S^t-Firmin Jeanne Olivier, Vve Pierre Bry, receveur des tailles à Vendôme. Cette dernière est veuve en 1678. — (Arch. Nat., P 608 [1608]. — Reg. de Lisle, 1633; de Villetrun, 1665. — Arch. Fabrique de Coulommiers, 1678. — Reg. S^t-Firmin, 1650).

Gravelle (La), f., c^o de S^t-Gourgon.

Gravelle (La), lieu-dit, c^o de Villersable. — Anc. mét., proche Bracueil. — En 1548, elle paraît être à Michel de Cherbeye — Plus tard, on la voit appartenir aux deux églises de S^t-Martin et de la Madeleine de Vendôme. — Elle fut vendue national^e en 1791 pour 4.975 livres. — Elle relevait en fief avec Bracueil, de la collé-

giale S^t-Georges. — (Collection R. de S^t-Venant, liasse de Villersable, Titres de Bracueil. — Mémoires Soc. Sciences et Lettres de Blois, VI, p. 37. — Arch. de L.-et-Ch., Q [Vendôme], 347; G 2346, f^o 73).

Gravelle (La), anc. mét., psse de Villiers. — Y demeuraient en 1694 Denys Malmert et Madeleine Roussineau, sa femme. — (Chartrier de Renay, Minutes des not. 1694, pièce 11).

Gravier (Le), village et moulin sur la Grenne, c^o de Sargé, 80 hab. — *Les Gravières*, XVI^e s. (Reg. de Baillon). — Le moulin du Gravier, situé près des moulins « d'Esternorel sur la rivière d'Egrenne » fut donné en 1233 par Geoffroy, V^{te} de Châteaudun et Sgr de Mondoubleau, aux moines de S^t-Vincent du Mans, avec Guériteau, pour compenser la destruction de leur prieuré situé dans l'enceinte du château de Mondoubleau. Ses revenus furent spécialement affectés à l'entretien du prieuré de Guériteau. — En 1791, il fut vendu national^e pour 27.100 livres. — (Arch. Nat., P 790, n^o 54. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 155. — *Bulletin vendômois*, 1873, pp. 89 et suiv. — Beauvais de S^t-Paul, p. 156).

Gravils (Les) ou le *Gavril*, éc., c^o de Naveil. — (*Le Loir* du 22 janv. 1893).

Gredinière (La), h., écart du bourg, c^o de la Chapelle-Anschéry.

Grefferie (La), lieu-dit, c^o de Lignièrès. Ancien lieu habité qui se trouvait être situé paroisses de Pezou et Lignièrès en tournée, c'est-à-dire une année de l'une et l'autre année de l'autre. — Il y avait là un petit fief qui en 1592 appartenait à Anne Deniau, veuve de Denis Laurent, demeurant à Vendôme, tant à elle qu'à ses enfants mineurs. — Le prieuré de S^t-Pierre la Motte de Vendôme avait aussi à la Grefferie de Lignièrès une métairie qui fut vendue national^e en 1791 pour 10.000 livres. — Les bâtiments de la Grefferie ont achevé de disparaître au XIX^e s. — (Arch. L.-et-Cher, E, n^o 332; Q [Vendôme], 343; H, Titres de la Fabrique de Lignièrès).

Gréletterie (La), anc. mét., psse de Crucheray. — Elle était en 1594 à Edmond Augry, sieur de la Gréletterie et Mathurine Péreu, sa femme. — (Reg. de S^t-Martin de Vendôme, 14 févr. 1594. — Collection Bernault, liasse du Plessis-Barthélemy. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 231).

Grélin (Famille). — *Beauvallon*, XVII^e s.

Grelordière (La), anc. mét., non logée, psse de Naveil, qui appartenait au chapitre de S^t-Georges de Vendôme. — Elle était unie à celle de la Pommaudière.

Elles furent toutes deux vendues nationalement en 1791 pour 24.300 l. — (Arch. L.-et-Cher, G 379; Q [Vendôme], 125).

Grenaiserie (La), anc. mét., psse de Bonneveau. — Elle paraît dans l'aveu de Bonneveau de 1600. — (Arch. Nat., P 599, f^o 66).

Grenne (La), rivière, affluent de la Braye. — *Acrania, Egrenna*, XII^e s. (Cart. de Tiron). — *L'Egrenne*, XIII^e au XVII^e s. (Vieux titres). — *La Garanne*, XVI^e s. — *La Graisine* (Cassini). — *La Grenne* (Etat-Major). — Elle prend sa source c^o de la Chapelle-Vicomtesse, au-dessous du bourg, et dans les années pluvieuses, elle va chercher ses eaux jusqu'aux Quatre-Vents et à S^t-Jacques d'Aigrefin. — Elle arrose les communes de la Chapelle-Vicomtesse, Boursay, Choue, Mondoubleau, Cormenon et Sargé et se jette dans la Braye au-dessous de Sargé, après un parcours d'environ 30 kil. — La Grenne autrefois alimentait de nombreux moulins, mais la plupart ont aujourd'hui disparu. C'étaient les suivants : Les Gaults, Connebert, la Gaudinerie, Accesson, Quincampoix, Ardon, Bouffau, Monvallet, Moulin-Neuf, le moulin de Mondoubleau ou les Grands-Moulins, celui de Cormenon, le Charme, le Gravier, le Moulin-au-Voyer, Baufroy, le Petit-Moulin et le moulin de Sargé ou Malitourne. — Aujourd'hui cette rivière prête ses eaux à de nombreuses tanneries à Mondoubleau et Cormenon. — Elle reçoit comme affluents : sur la droite, le ruisseau de Pontrond et celui des Romeaux; sur la gauche, ceux du Couraillon et du Parc ou du Pas, appelé encore ruisseau des Piouettes, et le ruisseau de la Tuilerie. — (Cart. Tiron, 157 et 185. — Bordas, II, p. 92. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 171, etc.).

Grenouilleau (Famille). — *La Boucardière, La Saunerie* (de Thoré), XVI^e s.

Grenouillère (La), anc., mét. psse de Choue, entre Bifenbaf et Villemaigne. — (Carte de Cassini).

Grenousche ou **Grenousse**, anc. mét., psse d'Huisseau. — *Le Pont de Grenousse*, 1549 (Aveu de S^t-Georges). — Cette métairie relevait du Plessis-Cléreau, à 3 sols de cens et au XVI^e s. appartenait à la famille Gallois. — (Titres de la Noue aux chartriers des Minières. — Arch. Nat., P 610).

Grès (Le), h., c^o de Lunay, entre Pointron et Asnières. — *Le Gré* (Cadastre).

Grésillière (La). — Voir *Gouabellière*.

Grossière (La), anc. mét., situé à Villanmoay, psse de Villemardy. — Elle contenait 4 mouées et demie ou environ et était affermée par le chapitre de S^t-

Georges de Vendôme en 1422 moyennant une rente de 19 setiers de froment. — En 1769, cette métairie était possédée par 19 propriétaires. — (Arch. L.-et-Cher, 301).

Grève (Famille de la). — *La Grève* (de Vendôme, XII^e et XIII^e siècles).

Grève (La), ancien fief, devenu aujourd'hui une rue à Vendôme. — *Gravia, Grevia*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Lagrevia*, 1120 (Cartul. vendômois de Marm.). — *La Greue*, 1140 (Cart. blésois de Marm.). — *La Griefve*, 1385 (Aveu). — *La Grève autrement appelée S^t-Venant*, 1637 (Titres de la Jousselinière). — *Fief S^t-Venant*, XV^e et XVII^e siècles (Aveux). — *S^t-Venant*, XVII^e et XVIII^e siècles (Titres de la Jousselinière). — Ce lieu tire son nom de ce qu'il était situé sur la grève ou bordure du Loir. Il l'a donné à une rue de Vendôme parallèle au Loir en aval du pont S^t-Georges et aussi à un moulin. Il relevait du château de Vendôme à foy et h. simple et 10 sous de service et avait droit de basse-justice.

En 1120, Thibault de la Grève (Tetbaldus de Lagrevia) avec Vulgrin, fils de Geoffroy-Payen, donnaient à Marmoutier la dime de la Vove, paroisse de Naveil. En 1146, ce même Thibault de la Grève est cité comme joignant le fief de l'abbaye de l'Etoile (Le Colombier en Grève). — On le rencontre encore entre 1123 et 1150 plusieurs fois comme témoin dans des chartes de la Trinité. Il a pour fils Radulfus ou Raoul, et pour successeur Geoffroy de la Grève qui se rencontre vers 1200, et ce dernier a lui-même pour successeur autre Thibault de la Grève, qui en 1226 donna à la Trinité sa dime de la Thibaudière.

Ce fief, au XIII^e s., paraît être à Geoffroy Chauvin qui fonda la chapelle S^t-Léonard au faubourg S^t-Lubin et dont la fille Isabelle Chauvin avait épousé Mathieu de S^t-Venant qui est cité dans le titre du XIII^e s. relatif à cette donation et conservé parmi les papiers de la terre de la Jousselinière. Ce Mathieu de S^t-Venant paraît avoir donné à ce fief son nom, qui aux XVII^e et XVIII^e s. avait fini par remplacer celui de la Grève.

Au commencement du XIV^e s. les biens de Mathieu de S^t-Venant et sa femme en ce lieu furent achetés par Pierre de Lespine et Jean de Lespine son frère. — En 1362 la Grève est à Jeanne de Lespine, fille de Pierre, et épouse de Jean du Plessis, écuyer. — En 1385 à autre Pierre de Lespine, de même en 1397 et 1409. En 1385 il fait son aveu à Vendôme, pour, entre autres, « son hébergement de la Griefve de Vendôme, maison, vergier...

entre les places du dit hébergement et le Loir et les places des marchausées de la Ruelle.... et la roiche et le pressouer de la Grieve, etc. ». En 1397 il avoue en outre pour « les portaux, murs et fossés et le verger que j'ai dès le pont S^t-Liénart (S^t-Léonard sur le Mardreau) jusques au Loir ... » — En 1409 il avoue pour « les places ou souloit estre mon habbergement de la Grève et une maison de bergier et la place qui est entre le dit habbergement et le Loir et les places des marchandises de la ruelle... avec la voierie de 7 sols 6 deniers ».

En 1436, la Grève est à Jean de Lespine, Sgr de Meslé. — En 1484 à Jacques de Renty, Sgr de Montigny-le-Canelon, comme époux de Marguerite de Lespine, fille du précédent, de même en 1507 où il rend aveu pour son *Fief S^t-Venant*. Il a en outre l'eau du Loir entre le pont S^t-Bié et le pont S^t-Georges, pour laquelle eau il doit hommage lige.

Ce fief de la Grève passa ensuite aux seigneurs de la Salle de Vieuxpont, qui au XVII^e s. étaient les Sgrs de la Jousselinière, et y resta jusqu'à la Révolution.

Il y avait dans ce fief, des moulins appelés Moulins de la Grève ou Petits-Moulins, (moulin de Mondan ou de Lavardin et Moulin de la Virginité (Voir Vendôme Moulins).

(On a confondu ce fief de la Grève avec celui du *Colombier en Grève* appartenant au monastère de l'Étoile. — Voir *Colombier en Grève*).

Cart. blésois de Marm., 161 (1146), 611 et 612. — *Cart. vendômois de Marm.*, 25, 166, 65 A (1120). — Arch. Nat., P 604, n° 41 ; P 621, n° 36, 37, 46, 47, 51 à 55. — Arch. du Loiret, A 1625 et 1636 (années 1634 et 1728). — Titres de la terre de la Jousselinière et de la Salle de Vieux-Pont. — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 38. — Bibl. Vendôme, Mémoires manuscrits de Duchemin, p. 152. — *Cart. Trinité*, 390 (note), 444, 524, 528, 550, 582, 600, 625, 633, 670 (note 1). — Arch. L.-et-Cher, H, Maison-Dieu de Vendôme et de l'Oratoire, p. 304 (1364) ; Q (Vendôme), n° 775.

Grèves (Les), éc., c^e de S^t-Rimay. — Maisonnette du chemin de fer n° 29 à l'entrée du tunnel vers nord.

Griffains (Le lieu des), c^e de Bonnevaux. — Il relevait censiv^t de la Godelinrière (1458). — (Arch. Nat., P 691, n° 44).

Griffonnières (Les), éc., c^e de Troo.

Grignerie (La), éc., c^e de S^t-Hilaire. — Ce lieu relevait de la Sgie de Rougeterre à 3 deniers de cens et 47 sols et une poule de rente. — (Arch. L.-et-Cher, E 158).

Grillardière (La), ancien fief, psse de Savigny. — Il relevait d'Auvine à foy et h. simple, et 12 deniers de service. — Il appartenait en 1687 à maître Pierre

Rochebouet procureur à Vendôme et autres. — (Arch. Nat., P 695, n° 6).

Grillemont (Famille de). — *Challay, Les Créneaux* (de S^t-Quentin), la *Gruerie*, XV^e s. — Armes : *D'argent au chevron de sable, accomp. de 3 tourteaux de même.* — (Busserolle).

Grillère (La), f., c^e de la Chapelle-V^{te}ssée. — *La Grillerie*, XVIII^e s. — Anc. mét. appartenant au prieuré du lieu. — Au XVIII^e s., elle fut donnée à bail emphytéotique et une certaine dame Isabelle Métivier se disait dame de la G. — Elle fut vendue national^t en 1791 pour 6.500 l. — Notes ms. de l'abbé Chéramy. — Arch. L.-et-Cher, Q, Mondoubleau, 327).

Grilletterie (La), anc. mét., psse de Crucheray. — Elle était peut-être au hameau de la Roche. — Le 2 août 1641 elle était saisie à la requête du procureur du roi à Blois pour cause de devoirs non rendus au Fief en l'air du Quartier, annexé au dit comté de Blois. — (Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire).

Grilléteries (Les), f., c^e de Sargé. — *La Grilléterie*, 1644 (Titres de la Fredonnière). — *La Greilletterie* (Cassini). — *Les Guerteries* (Etat-Major). — *Les Grillettes* (Plan cadastral).

Grilletière (La), h., c^e de Savigny.

Grillots (Les), éc., c^e de S^t-Jean-Frémentel.

Grimaudet (Famille). — *La Croiserie, la Couetterie*, XVI^e s. — *Villez, l'Essert, Bellassise* (de Pezou), *Le Noyer* (de S^t-Hilaire), *La Pierre* (de Danzé), XVII^e s. — *La Blotinière*, XVIII^e s. — Armes : *D'or, à 3 lions de gueules.* — (Busserolle). — Alias : *D'azur à 3 lions d'or.* — (Lambris de l'église de Danzé).

Grimaudières (Les), éc., c^e de Rahard. — Anc. mét., qui avec ses étangs appelé l'étang du Milieu et l'étang du Soucy, était du domaine de la Sgie du Rouillis, lorsqu'elle fut vendue avec le Rouillis en 1372 à l'abbaye de la Trinité par Renauld de Graçay, Sgr de Lisle et du Rouillis. — Elle fut vendue national^t en 1791 avec « divers bois et une tour nommée Le Château-Port (du Rouillis) entourée de douves et complantée de bois », et trois étangs, le tout pour 8.100 livres. — Au XIX^e s. ses terres furent vendues en détail — (*Cartul. Trinité* 512, note, 733 note 1, p. 153, 785, 786, 836, 857. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau] 107 à 115).

Grimouard, deux fermes, c^e de Souday. — *Grymouard*, XVI^e au XVIII^e s. (Chartr. de S^t-Agil). — *Le Grimoard*, (Cassini). — *Grimorra*, (Etat-maj.). — *Grimois* (Cadastral). — Ce lieu relevait du Petit-Souday à foy et h. — Sur Grimouard, Jean Peschard possédait, au XIV^e s., une

rente de 3 setiers de blé méteil dont il dota (avec d'autres choses) la chapelle qu'il fonda en 1390 en l'église de Souday. — En 1466, ce lieu appartenait à Dreux Budé.

— Il passa ensuite aux mains des Sgrs de S^t-Agil qui le donnèrent à rente perpétuelle. — En 1569, il est à Guillaume Breton, prêtre. — En 1656, il est à François Barré, marchand, époux de Renée Lange et fermier général de Baillou, dont le fils François est parrain à Mondoubleau en 1664. — Au XVIII^e s., Grimouard est annexé à S^t-Agil et comprend alors des bâtiments et 34 arpens de terre. Son fief était de 4 deniers de cens et 40 s. de rente foncière et seigneuriale. — En 1900 on voit les fermes de Grimouard, ou tout au moins une d'elles, appartenir à M. Barraud. — (Arch. Nat., P 704, n° 102. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 154 ; 1903, p. 95. — Reg. de Mondoubleau, 1656, 1662, 1664. — Reg. terrier de S^t-Agil, 1731).

Gringotterie (La), éc., c^e d'Authon. — *La Guingotterie*, 1601 (Reg. d'Authon). — *La Graingotterie* (Cassini). — Anc. mét. qui en 1601 appartenait à Guillaume du Tertre, Sr de la Gringotterie, qui décéda à Authon en 1602. — En 1604, la G. est à dame Marie Leconte. — (Reg. d'Authon, 1601, 1602, 1604).

Gripperay (Le), h., c^e de S^t-Ouen et de Vendôme. — *Le Gripperé*, XVI^e s. (Reg. de S^t-Martin de Vendôme). — Ancien fief censif relevant de celui des Paires. — En 1583, Jean Gaultier, chanoine de S^t-Georges se disait Sr du Gripperé. — (Reg. de S^t-Martin de Vendôme, 1582. — Arch. L.-et-Cher, H, Titres de l'Oratoire).

Grisardière (La), h., c^e d'Ambloy et de Sasnières. — Ancien fief relevant de la Barre de Sasnières « à un brian de marjolaine de franc-devoir, requérable le jour et fête de saint Philippe, premier de mai, sans foy, sans loy, sans amendes, sans charges ». — En 1630 il est à noble homme Jean Montigny, maître-queue ordinaire en la maison du roi, époux de Marie Pisoc (?). — Le 19 avril 1656 ce fief était vendu par Jean Montigny, marchand laboureur se portant fort pour Claude Ramauger et Marie Montigny, sa femme, et pour Catherine Montigny, fille majeure. (Le nom de l'acheteur n'est pas donné). — (Ms. de la Soc. archéol. du Vendômois, Titres de la terre de Sasnières, années 1650 et 1656).

Grisardière (La), anc. fief censif, paraissant sans manoir, situé psse d'Arènes. — En 1554 et 1578, il est à Emery de Charchigny, qui se dit Sr de la Grisardière. — En 1596 et 1615 à autre Emery de Charchigny. — (Titres des Minières, 1554.

— Reg. de Prunay, 1578 ; de S^t-Martin de Vendôme, 1596 et 1615. — Bibl. Vendôme Manuscrits, Les 10 dossiers Chautard, partages Lefebvre, 1656).

Grisardière (La), ancien fief, psse de Savigny. — Il relevait d'Auvine et en 1610 était divisé entre plusieurs. — (Arch. Nat., P 773, 66b, Dossier Savigny).

Grisellière (La), anc. mét., psse de Pezou. — Vers 1623 elle est à Marg. Jourdain, femme de Pierre de Frémont, éc^r, Sr de la Merveillère, qui crée sur cette métairie une rente en faveur de l'église S^t-Martin de Vendôme. — Sa fille, Marie de Frémont, épouse à Pezou, en 1716, Nicolas de Brossard qui devint ainsi Sr de la G. et dont elle est veuve avant 1746. Ils ont pour fils : 1^o Nicolas de Brossard, Sr de Bellassise ; 2^o Charles, qui suit :

Charles de Brossard, éc^r, Sr de la G. après sa mère, épouse à Morée en 1751 Marie-Jeanne, fille maj. de feu Simon de Bernardon, Sr de Lorière et de feu Marie Bigot. En 1753 il était tuteur des enfants de son frère Nicolas et de Marie de Boutillon sa femme laquelle avait été inhumée à S^t-Firmin le 7 mars 1752 âgée de 25 ans. — Jeanne de Bernardon décéda elle-même à Morée le 25 nov. 1767, âgée de 53 ans. — (Arch. L.-et-Cher, E 556 et 557, G 2345, f^o 134. — Reg. de Pezou, de Morée et de S^t-Firmin).

Grisellière (La), f., c^e de S^t-Avit. — *La Grésillerye* (Aveu d'Arras, 1397). — *La Frésillère*, (Id. 1404). — *La Griseillère* (Cassini). — *La Grésillière* (Etat-Major). — *La Grande et la Petite Griseillère*, XVII^e s. — *La Borde aux Charrons ou Petite Griseillère*, XVII^e s. (Aveu de Boisvinet). — Ce lieu relevait à foy et h. de Boisvinet et aussi d'Arras à 20 deniers de cens. — En 1397 il est aux hoirs Denis Cointeau, parmi lesquels se trouve Jean de Cléraunay. — En 1404 aux héritiers feu Jean Baron. — Au cours du XV^e s., à Pierre de Mondoucet. — Au commencement du XVII^e s. à la famille de Phelines. Jean de Phelines en est seigneur en 1617 et 1628. Il est époux de Françoise Lebreton. Mais il paraît partager cette terre avec son frère Julien et sa sœur Marie ainsi que l'indique l'aveu de Boisvinet en 1633, qui dit que la G. est à Jean, Julien et Marie de Phelines. Ils paraissent vendre à cette date à Michel Rousseau, procureur fiscal de Boisvinet. — En 1688, la grande et la petite Griseillère sont à Jacques de Neveu, Sr du Gas, fils aîné de Jacques de Neveu, Sr des Proustières. Elle paraît rester aux mains de cette dernière famille. — On a confondu cette Griseillère avec celle de Pezou, qui fut aux Frémont puis aux Brossard. —

(Chartrier de Glatigny, Avenu d'Arras, 1397; Avenu de Boisvinet, 1404, xv^e s., 1633, etc. — Reg. de St-Avit, xvii^e s.).

Grison (Famille). — *Neuvernois, la Couperie, le For-Girard et la Ville-aux-Clercs*, xviii^e s. — Armes : D'argent au sautoir de gueules, cantonné de 4 comètes de sable. — (Adr. Thibault).

Grison, éc., c^o de Villedieu. — Anc. mét. appartenant à la Trinité de Vendôme et qui fut vendue national^e en 1791 pour 30.700 l. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 124. — *Cart. Trinité*, 859, p. 501. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme] 1214).

Grissonnière (La), h., c^o de Sasnières.

Grisons (Les), f., c^o de Chauvigny.

Grisset. — Voir *Tour de Grisset*.

Grivau, f., c^o de St-Amand.

Grivetterie (La), h., c^o de Troo.

Grois (Famille de). — Azé, xiii^e siècle.

Grois (Les), h., c^o de Sougé, près la rivière du Loir.

Groisil (Famille). — A *Coutures*, xvii^e s. — Armes : D'azur à trois pommes de pin d'or. — (Malardier).

Grollostière (La), anc. mét., psse de Périgny. — Elle joignait les terres de Villemardi. — (Arch. Nat., P 653, n^o 14 [1437]).

Gros-Buisson (Le), h., c^o de Chauvigny.

Gros-Buisson (Le), éc., c^o de Montoire.

Gros-Chesne, village, c^o de Busloup,

95 hab. — *Grossa-Quercus, Groux-Chesne*,

xiii^e siècle. — *Gros-Chesne* (Cassini). —

Gros-Chene (Etat-Major). — Ancienne

commanderie des Frères hospitaliers de

Jérusalem (Malte). — L'abbé Métais pense

que cette maison de Gros-Chêne est la

plus ancienne que les frères de l'hospital

aient eue dans nos contrées.

On rencontre cette commanderie, sous

le nom de *Villa de Grossa-Quercu* dès

l'année 1209. A cette époque un person-

nage habitant Busloup appelé *Hugues*

Vallin ou de *Valle* et qui paraissait pos-

séder une partie de la terre de Palteau

eut des difficultés avec les frères hospita-

liers au sujet des cens du lieu de Gros-

chesne. Leur différend fut aplani par l'abbé

de St^e-Geneviève de Paris. Hugues Valin

abandonna une partie de ses prétentions

sur les cens de Groschesne qu'il partagea

avec les frères, et sur le moulin de Pal-

teau. Il s'engagea en outre à n'avoir à

Palteau que la maison possédée par son

propre père.

En 1210, il y eut un autre accord entre

les mêmes frères et Nivelon de Fréteval

au sujet de leurs possessions au même

lieu. Manassés, évêque d'Orléans, était

en cela l'arbitre des frères hospitaliers.

Les frères restèrent en pleine possession

de Groschesne et de *Palestina* (Palteau),

sauf ce qui appartenait en ce lieu à Hugues de Valle. Dans cet accord, il était spécifié que dans le cas où le moulin des frères ne pourrait pas moudre, les censitaires du lieu pourraient faire moudre au moulin de Nivelon. Nivelon en outre accordait aux frères le droit de pacage dans ses bois jusqu'à Gratteloup et la Corne de Cerf en y comprenant Richeray et Corbigny. L'accord spécifie certains détails assez curieux au sujet des droits concédés. — Les lieux, relevant de Groschesne, s'appelaient la Mallebarrière, le Courtil-Rigault, Tutinieu, Sausseux, etc.

La Commanderie, ou plutôt l'obédience de Groschesne était une succursale de celle de Sours. Et le Commandeur de Sours, qui le devint aussi d'Arville après la suppression des Templiers, avait sous sa directe l'établissement même de Groschesne.

Tout le territoire de Groschesne n'était pas à la Commanderie. En 1249 un chevalier appelé Jean de Courcelles vendait au monastère de la Trinité un terrain qu'il possédait à Groschesne. La Trinité paraît avoir toujours conservé cette terre qui semble avoir fait partie de son fief de Fontaines.

En 1652, voici quel était « L'Etat général de tout le bien qui dépend de la commanderie de Sours dans les dépendances de la chatellenie de Groschesne. — Premièrement : Le domaine consistant en un logis seigneurial composé de chambre à feu (ou s'exerce la justice de Mgr le commandeur), grenier dessus, etc... jardin avec une prison, le tout en un tenant, assis au dit Groschesne, contenant une boisselée et demie, joignant d'un côté le chemin de Groschesne à Bulou et de toutes autres parts le pasty du dit lieu. — *Item*, ...droit de haute, basse et moyenne justice. — *Item*, appartient au seigneur le deprey au dit lieu seigneurial de toutes les marchandises passant par ledit lieu. — *Item*, la moitié de toutes les grosses dîmes de toutes les terres de la dite seigneurie à partager avec le curé de Buslou. — *Item* tout le droit de cens deub à cause des dites terres.... se montant à la somme de 15 livres 5 sols.... Douze poules.... Trente sept livres tournois pour tous les usages, etc. — Le tout affermé quatre-vingts livres à maître Marin Fuselier. (Suit une table des noms des soixante dix censitaires composant le fief). — (Arch. Nat., S 5420 et 5421).

Nous n'avons pas trouvé le domaine de la Commanderie de Groschesne parmi les biens vendus nationalement. Peut-être ces titres sont-ils portés aux archives d'Eure-et-Loir où se trouve *Sours*. —

(Pour les noms des seigneurs de Groschesne, commandeurs de Sours et Arville, voir à *Arville-Commanderie*).

A Groschesne se trouvait entre autres une métairie qui était acquise en 1507 par Jean de Cuigy, Sr de Maudétour, contrôleur du grenier à sel de Vendôme, lieutenant général du Bailli du Vendômois et Marie-Bernard, sa femme; le vendeur étant frère Nicole Brieuson, chapelain de Villethiou, qui la tenait de son père, Michel Brieuson.

Arch. Nat., S 5002 b, n^o 5 à 8; S 5420 et 5421. — *Cart. Trinité*, 708. — Abbé Gauthier, curé de Busloup, *Monographie de Busloup* (Blois, imp. Rivière, 1907). — *Bulletin vendômois*, 1894, pp. 38, 99 à 102. — Launay, *Répertoire*, p. 70.

Gros-Chesne (Le), ferme et h., c^o de St^e-Anne. — On l'appelait aussi le *Huvel*. (Voir *Huvel*).

Gros-Dos (Le), h., c^o de Beauchesne.

Grosellière (La), lieu-dit, au village du Plessis, c^o de Crucheray. — C'était là qu'était jadis situé le four à ban de la Sgrie du Plessis La Cour. — (Collection Bernault, titres du Plessis).

Gros-Grain (Le), éc., c^o de St-Hilaire.

Gros-Guignier (Le), h., c^o de Droué, 24 hab.

Gros-Houx (Le), f., c^o de Baillon.

Grosroulu (Famille). — *La Pointe* (de Sougé), xv^e et xvi^e siècles.

Grosse-Pierre (La), lieu-dit, c^o d'Arènes.

— C'est en ce lieu que se dresse le menhir découvert en 1899 par MM. Renault et Hubert sur le bord de la Houzée et auquel ils donnent le nom de Menhir d'Huchigny. Cette découverte a été l'objet d'un rapport de M. Renault au *Bulletin vendômois*, 1900. — Cette grosse pierre est cause du nom du fief dit de la *Pierre* à Coulommiers. — Voir la *Pierre*.

Grosse-Pierre (La), anc. mét., psse du Poislay. — Elle faisait partie du domaine de la Piquetière (1586). — (Arch. Nat., Q1, 495, f^o 57, v^o).

Grosse-Pierre (La), f., c^o de Savigny. — *La Grosse-Pierre* aux Salmons, xvii^e s. — Elle était dans la censive du Châtelier. — (Arch. Nat., P 695, n^o 1).

Grossin (Le lieu de), psse de Crucheray. — Il est cité aux titres de l'Oratoire comme un lieu où les Oratoriens percevaient une dixme qui était confondue avec celles de Pinoche et de Pinçay. — (Bibl. Vendôme, Ms. 285 ou 286, p. 195).

Gros-Tremble (Le), f., c^o de St-Arnoul.

Grottes des Vierges (Les), c^o de Lavardin. — Les habitants y sont tous demeurants dans des caves ou grottes. — D'après Pétigny, ces grottes auraient été la demeure de prêtresses du culte des Drui-

des, c'est-à-dire de prêtresses gauloises. Il en fait une remarquable description et s'attache à démontrer que ces grottes ne peuvent avoir eu que cette destination. Cette opinion est contestée par la plupart des historiens modernes. On a encore prétendu que ces grottes auraient abrité les demoiselles d'honneur de la reine, quand Charles VII a séjourné à Lavardin, ce qui est absurde. La vérité c'est qu'on ne sait rien sur elles. Nous renvoyons à Pétigny pour la description. Elles ont du, au temps des Invasions, et plus tard au temps des guerres, abriter dans leurs cachettes les paysans de la contrée fuyant les exactions et le pillage; et de là vient sans doute la raison de ces sortes de puits qui devaient être des magasins à provision. C'est au moins l'explication la plus vraisemblable à donner à ces singulières cavités. — D'après une tradition, ces grottes auraient servi de retraite aux femmes des assiégés de Lavardin et de Montoire en 1193, alors que Dreux de Mello faisait le siège de ces deux châteaux pour les reprendre à l'Anglais. — (Pétigny, p. 57. — Salies, *Compte rendu du Congrès de 1872 à Vendôme*, pp. 127 et 495. — *Journal Le Loir* du 6 mai 1842. — *Loir-et-Cher historique*, 1890, p. 112. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 371).

Grou (Famille du). — *Brévainville*, xvi^e siècle.

Groulard (Famille de). — *Le Prieuré* (de Morée), xix^e s. — Armes : *De gueules à la croix brélessée d'argent*. — (Note de la famille).

Groulière (La), mét., sur la carte de Cassini, psse de la Ville-aux-Clercs, entre la Bancherie et l'Essert.

Grouteau. — Voir *Crouteau*.

Grue (La), anc. mét., psse de Mareilly, près Les Bordes. — En 1546, cette métairie était à François Carreau, Sgr d'Ambloy. — (Arch. Nat., P 610, f^o 14).

Grue (La), f., c^o de St-Martin-des-Bois. — Ancien manoir et fief. Il était situé sur le territoire de l'ancienne psse de St-Pierre du Bois, aujourd'hui réunie à St-Martin.

D'après H. de la Vallière (*Bull. vendômois*, 1870, pp. 40 et 49) la Grue aurait appartenu dès l'an 1391 à la famille *Gilles* qui en porta le nom; mais il doit y avoir erreur et l'auteur a dit 1391 pour 1491 sans doute; car en 1481 on rencontre Pierre de la Chataigneraye, éc^l, comme Sgr de la Grue et témoin d'un acte de partage du Plessis-Godehoust, dans la famille de Montigny. — Mais il est certain qu'à partir du xvi^e siècle, la Grue est aux suivants :

I. — Gilles Gilles, sieur de la Grue, procureur fiscal en Vendômois (Bas-Vendômois ?) époux de Jacqueline Bouvard (commencement du XVI^e s.). Il en eut le suivant :

II. — Claude Gilles, éc^r, sieur de la Grue, époux de Gillonne Héliant, fille de N. Héliant, sieur des Marais et de Germaine Bertin, 1540. Il était secrétaire du Roi en 1561 au moment de sa mort.

III. — Jean Gilles, fils du précédent, éc^r, sieur de la Grue, receveur général des finances à Poitiers en 1573 puis président et trésorier général des finances à Tours en 1586, mort en 1602, époux de Louise, fille de Nicolas Denis et de Louise Garnier.

IV. — Jean Gilles, fils du précédent, éc^r; sieur de la Grue, président et trésorier général de France au bureau des finances de Tours de 1593 à 1652 (?) et maître d'hostel ordinaire de la reine Marie de Médicis, décédé à Tours le 2 janvier 1652. Il avait épousé : 1^o en 1600, Catherine du Tronchay, fille de Nicolas, maître des Eaux et Forêts du Comté du Maine; 2^o en 1626, Geneviève de la Bastier du Bellay, fille de Claude, Sgr de Plaisance, maître des comptes à Paris et de Françoise Nouveau.

V. — Jean Gilles, éc^r, sieur de la Grue, de la Bérardièrre et de St-Péan, fils du précédent et de Catherine du Tronchay, maire d'Angers en 1643 et maître des requêtes ordinaire de la reine Anne d'Autriche. Il épousa en 1638 à Angers, Marie Chotard, fille de René Chotard, Sr de la Chevalerie, conseiller au présidial de cette ville.

VI. — Jean Gilles, fils du précédent, chev., Sgr de la Grue, de la Bérardièrre et du Plessis-Rémond, page de la Petite-Écurie du Roi, servit dans les mousquetaires et mourut à la Grue le 24 juin 1697. Il épousa à Angers en 1667 Louise Moreau, fille de René Moreau, sieur du Plessis-Rémond, dont il eut René Gilles, chev. Sgr de Fontenaille en Touraine et la suivante :

VII. — Louise Gilles, née à Angers le 30 juillet 1668, qui épousa en 1705 Hercule-Victor de Berziau, chevalier, Sgr de la Marcillière, décédé à Marçon-au-Maine le 24 nov. 1739, fils de Guillaume, sieur des Hayes et de Renée de Meules, dont naquirent : 1^o) Eugénie, qui suit; 2^o) Elie-René; 3^o) Louise-Victoire qui suivra après sa sœur.

VIII. — Eugénie de Berziau, née à Marçon en 1706, épousa à St-Pierre-des-Bois, le 11 juillet 1741, Pierre de Courtoux, chev., l'un des gardes du corps du Roi, puis capitaine de cavalerie et chevalier de St-Louis, fils de Charles et de Perrine

Lejoyant, du Mans. Elle lui apporta la Grue et décéda sans postérité laissant pour héritière Louise-Victoire sa sœur, en vertu de son testament en date du 3 novembre 1762.

IX. — Louise-Victoire de Berziau, sœur et héritière de la précédente, dame de la Grue après le décès de son beau-frère usufruitier, survenu en 1766 ou 1767. Elle était femme de Joseph-Alexis Levacher, seigneur de la Chaise, demeurant à Château-du-Loir. Elle en était veuve en 1770.

Le château de la Grue a été démoli au XIX^e s. et remplacé aujourd'hui par une simple maison de campagne. — (*Bulletin vendômois*, 1870, pp. 40 et 49. — Malardier, pp. 964 à 971. — Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire, Supplément*, p. 460. — Bibl. nat., ms. 20.688, f^o 10 [1481]).

Grue (La), éc., c^o de Ternay.

Gruerie ou **Griverie** (La), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — Elle se rencontre, en 1623. — (Arch. L.-et-Cher, E 221, Dossier 5, pièce 3).

Gruetterie (La), h., c^o de Fontaines.

Gruetterie (La), éc., c^o de Troo.

Guabellière (La). — Voir *Gouabellière*.

Guarterie (Le lieu de la), psse de Sassières ou de Houssay, cité au XVI^e s. comme étant parmi les estagers du moulin de Croué. — (*Cart. Trinité*, 834).

Guathe (La), anc. mét. psse de la Chapelle-Vicomtesse. — Ce lieu est indiqué au *Cartulaire de Tiron* comme étant en la possession de ce monastère (1133). — L. Merlet dit qu'aujourd'hui la Guathe est devenue la Bizolière, du nom de Jean Bizolier qui fut son possesseur. C'est aujourd'hui la *Gaste*, qui avec la Maison-Rouge forme ce qu'on appelle le Tronchet de la Chapelle, pour le distinguer du Tronchet de Choue, tout voisin. — (*Cart. Tiron*, 186. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*7).

Gubernensia, rivière citée au *Cartulaire de la Trinité*, au XI^e siècle, et englobant, avec la Glandesse (aujourd'hui la Glaise), des terres sur les paroisses du Boulay et du Sentier (Indre-et-Loire). — Il semble que ce soit aujourd'hui le ruisseau de Gastines. — (*Cartul. de la Trinité*, 13).

Gué (Famille du). — *Le Gué* (de St-Martin des Bois), XIII^e s.

Gué (Le), anc. mét., c^o d'Arènes, démolie en 1855, près la Bergerie. — Ses terres ont été réunies à celles de la Bergerie. Son nom lui venait de sa situation près du Gué de la Houzée. — (A. Habert, Notes manuscrites sur Arènes).

Gué (Le), f., c^o de la Fontenelle, proche le Poislav.

Gué (Le Grand et le Petit), fermes, c^o de St-Martin des Bois. — *Le Gué de la Trèche*, 1445. (Arch. Nat., P 661). — *Le Gué de Crèche*, 1503 (*Id.* P 664). — *Le Gué* [Gd et P] (Carte de Cassini). — *Le Grand-Gué*, (Carte de l'Etat-Major et du service vicinal). — *Le Grand et le Petit Gué* (Cadaastre). — Le Grand-Gué était un ancien fief et manoir relevant à foy et hommage de Ranay.

Ce manoir est situé proche le ruisseau du Mardron, là où existait un gué sur la route de Montoire à la Chartre; d'où son nom. — Le Petit-Gué était une métairie détachée du Grand Gué.

On rencontre dès le XIII^e siècle une famille du Gué qui paraît tirer son nom de ce manoir. — En 1246, les moines du prieuré de la Hubaudière se rendirent adjudicataires, pour la somme de 93 livres de la dixme et des cens que possédait près de Montoire d'une part et d'autre part près de St-Georges des Bois, un personnage appelé *Pierre du Gué*. L'épouse de celui-ci, appelée Hodéarde et ses frères Hugues et Jean et sa belle sœur appelée aussi Hodéarde, veuve de Geoffroy du Gué, consentirent à cette cession, dont l'acte fut passé devant Jean, doyen de Troo.

En 1445 ce lieu appelé *Le Gué de Trèche* ou *Crèche* est aux héritiers feu Jeanne de Rennay (Ranay) ainsi que le Petit-Ranay. — En 1457 il est à Pierre de la Chataigneraie qui vient de l'acquérir ainsi que le Petit Ranay. — En 1505, sous le nom du *Gué de Crèche*, à Jean de la Chataigneraie. — Ce gué paraît être au XVI^e s. aux Sgrs de Ranay.

Au XVII^e siècle on trouve ce fief dans les mains de la famille Frédureau, dont une branche s'appela Frédureau du Gué. — En 1642, le Grand-Gué est à Jacques Frédureau, fils de Louis F., Sr de Grand-lay, président au grenier à sel de Montoire, il est époux de Madeleine Lecomte et le Petit-Gué paraît être à Louise Frédureau, sa sœur, épouse de Jean Peschard, Sr des Rouaudières. Ils étaient enfants de Louis Frédureau, Sr de Grandlé, grenetier au grenier à sel de Montoire et de Renée Toutant. Ce Jacques Frédureau, sieur du Gué, juge ordinaire au Bas-Vendômois, puis conseiller et maître des requêtes des deux reines, demeurant à Montoire fut inhumé à Montoire le 5 juillet 1688. Il avait eu de Madeleine Lecomte, inhumée elle-même le 1^{er} mai 1702 à 84 ans, 6 enfants : 1^o) Jean Frédureau, sieur de Beauvallon, Villedrouin, la Verrerie, etc., époux de Marie-Anne Renoir; 2^o) Louis, né en 1654; 3^o) Pierre, né en 1660; 4^o) Philippe, qui suit; 5^o) Marie-Madeleine,

née en 1662; 6^o) Jacques, sieur du Chailou, né en 1653, époux de Claude-Françoise Chavanne.

Philippe Frédureau, sieur de Villedrouin et du Gué, contrôleur de la maison de la duchesse d'Orléans, né en 1658, mort en 1733, époux de Marie Neiltz, qu'il avait épousée le 6 juin 1689 dont il eut le suivant :

Jacques-Louis Frédureau, sieur du Gué, garde du corps du Roi, né en 1704. Il était garde du corps du Roi, et époux : 1^o en 1736, de Marie Gasselien de la Borde; 2^o de Jeanne-Marie Docques. — Il mourut en 1788 à 84 ans et fut inhumé à Montoire. Il eut de son premier mariage la suivante :

Marie-Anne Frédureau, dame du Gué, qui épousa Jean-Baptiste Christophe Cossart d'Espies, lieutenant de carabinières. Elle décéda le 8 prairial an IX (28 mai 1801). Elle demeurait en 1792 chez son fils Jean Baptiste Cossart d'Espies, quand on saisit ses biens sous prétexte qu'elle avait émigré, ce qui était faux.

Le Grand-Gué a conservé son cachet ancien, avec les 2 tourelles de son manoir.

Arch. Nat., P 661, n^o 36 et 37; P 664, n^o 1 (1503). — Bibl. Vendôme, Manuscrits de la Soc. arch. du Vendômois, carton 1^{er}, liasse 10, pièce 7. — H. de Lavallière, *Notice sur le Fief de la Massière*, p. 4. — *Bulletin vendômois*, 1893, p. 48; 1899, p. 253. — Arch. de la Mairie de Montoire, Papiers des Emigrés. — Malardier, pp. 374, 380, 971. — *Chartes vendômoises*, 352 note.

Gueau de Gravelle de Rouvray et de Reverseaux (Famille). — *Chauvigny, Les Diotières, La Bullière*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à la croix de Jérusalem d'or, au chef cousu d'azur chargé d'un gland feuillé de 2^e, la tige en haut.* — (Mortonier, *Armorial français*, n^o 90).

Gué-aux-Anes (Le), éc., c^o de St-Firmin, sur le ruisseau du Réveillon.

Gué-Barroust (Le), sur la Grenne, psse de Sargé. — Il est cité dans des titres de Bauray, XVI^e s. — (Collection Bernault).

Gué-Berger (Le), gué sur la Brice, au-dessous de l'Etang de Berger, c^o de Villiersfaux.

Gué de Challé (Le). — Voir *Créneaux* (de St-Quentin).

Gué de Charré (Le), entre Arènes et St-Ouen, sur la rivière du Loir; appelé aussi la *Grand-Passée*. — C'était le passage de la route, qui de Blois conduisait au Mans, sous la domination romaine. Des traces de cette route se voient encore sous le soc de la charrue dans la plaine de St-Ouen-Vendôme. — Quant au Gué, il est détruit depuis longtemps. Mais on en reconnaît encore l'emplacement, à l'en-

droit où la rivière se rétrécit, au droit de la Ballastière de St-Ouen.

Gué de Crèche (Le). — Voir *Gué* [Gd et P¹].

Gué de Grosse-Pierre (Le), sur le Réveil-lon, se trouve à la limite des 3 communes de Faye, Chapelle-Anschéry et Renay, sur l'ancien chemin de la Chapelle à Rocé.

Gué de la Barre (Le), h., c^e de Ternay et Montrouveau. — *Le Gué de la Barre*, XI^e s. (Cart. de Tiron). — Ancien fief relevant du Prieuré de Croixval. — Là ont été découvertes à la fin du XIX^e siècle un certain nombre de sépultures qui paraissent gallo-romaines et qui ont été décrites au *Bulletin vendômois* par M. L. Clément, instituteur à Artins. — (*Cartul. Tiron*, 74. — Arch. Nat., P 639, n^o 38. — *Bulletin vendômois*, 1907, p. 43).

Gué de la Brune (Le), l., c^e de Choue. — *Gué de la Brune*, XVI^e s. — *Gué la Brune*, XVII^e s. — Cette ferme appartenait au couvent de la Madeleine de Châteaudun et était chargée d'une rente de 35 sous envers la fabrique de Choue. — Elle a été donnée depuis la Révolution à l'hospice de Mondoubleau à la condition d'y maintenir un lit à la disposition de la c^e de Choue. — Cette ferme a pris son nom d'un gué sur le ruisseau de St-Mars appelé le *Gué de la Brune*. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116. — Notes ms. de l'abbé Chéramy sur Choue d'après les titres de la fabrique de Choue. — Carte de l'Etat-Major).

Gué de Launay (Le), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de St-Avit, au-dessous de la Thierraye. — *Le Cart de N.-D. de Chartres* croit devoir traduire par ce nom le *Vadium Tronelli* de la Charte 82. — Voir *Cart. N.-D.*, table.

Gué de l'Aunay (Le), hameau de la c^e de Vibraye, sur le Coitron, (Sarthe). — Il y avait là un prieuré conventuel de Tiron qui possédait des terres dans le Vendômois et dont relevait le prieuré de Grandry, psse de Fontaines.

Gué de la Ville (Le), ancien gué sur le Loir, au-dessous du moulin à papier de Montrieux, c^e de Naveil. — Il servait jusqu'en 1832, à passer de Naveil à Montrieux. Il a été, à cette époque, abandonné par la commune au Sr Pothée, papetier, qui en échange, céda ce terrain, la quantité nécessaire pour élargir la route de Montrieux au pont nouvellement reconstruit pour aller à Naveil. — Le gué empruntait le lit de la rivière sur une longueur de 100 m. environ. Quand on venait de Naveil, on entrait dans l'eau au-dessous de Pilot et on remontait le grand bras de la rivière pour atterrir vers Montrieux-Lubidé, à 30 m. au-dessous de la roue du moulin. Ce gué a donné son

nom à un fief, appelé *Fief du Gué de la Ville* et aussi à une métairie, auj. disparue et qui existait au bas de Lubidé. — Voir *Fief du Gué de la Ville*. — (Arch. de la mairie de Naveil). — Arch. Nat., P 952, n^o 267 [1548].

Gué des Tonneliers (Le), *Vadus Tonnel-larorium*, c^e de la Chapelle-V^{tesse}, au bas du hameau du Tronchet sur la Grenne. — Il est cité dans un accord entre le couvent de la Madeleine et la Maison-Dieu de Châteaudun, daté de 1212. — (*Cart. Madeleine de Châteaudun*, 67).

Gué de Trèche (Le). — Voir *Gué* (Le Gd et le P¹).

Guédiens (Les), f., c^e de Cellé.

Gué de Tronel (Le), situé psse du Gault. — Il est cité au Cart. de N.-D. de Chartres en ces termes : *A vado Tronelli usque ad propriam terram Oigniacy* (Oigny). — La table de ce cartulaire traduit ce mot par *Gué-de-Launay*. — Voir ce mot. — (*Cart. N.-D. de Chartres*, 82 et table).

Gué de Villars (Le), lieu dit, c^e de Naveil en face Prépatour. — *Le Gué de Villars* (Extr. Orat. 134). — *Le Gué de Villa* (parler local). — En ce lieu se trouvait autrefois un gué de la rivière du Loir. Il servait pour aller de Villiers à Villaria. — Neilz parle du Gué de Villa comme ayant servi de passage à une route romaine. — (Plan cadastral de Naveil. — Neilz, *Histoire de la Condita de Naveil* [1867], p. 40. — Bibl. Vendôme, Extrait des titres de l'Oratoire, ms. 285, p. 134).

Guédonnerie (La), éc., c^e d'Ambloy.

Guédonnière (La). — Voir la *Guizon-nière*.

Gué-Dourdan (Le), gué sur le Dourdan entre les c^{es} de St-Avit et de la Chapelle-Guillaume. — Ce gué a été remplacé par un pont ou passe la route de Mondoubleau à Authon du Perche. — (Carte de l'Etat-Major).

Gué du Loir (Le), village, c^e de Mazangé, situé sur le Boulon à son embouchure dans le Loir ; station de tramways sur la ligne de Vendôme à Mondoubleau, lieu d'embranchement sur Droué et la Ville-aux-Clercs. — 129 habitants en y comprenant les annexes de la Hotterrie et de la Bonaventure.

Le Gué du Loir lui-même formait différents fiefs relevant de divers seigneurs. La Prévôté de Mazangé, l'Hôtel-Dieu et le seigneur de Villeprouvaire en étaient les principaux.

Ce nom de Gué-du-Loir lui vient d'un gué sur la rivière du Loir aujourd'hui effondré ou inutilisé qui servait de passage à une des routes antiques allant de Tours à Paris. On voit encore des vestiges

de ce gué qui empruntait partie du cours du Boulon à son embouchure.

C'est ce *Gué* (du Loir) qui a fixé le nom de la chanson de *La Bonne-Aventure au Gué*, transformée par Molière dans sa pièce du *Misanthrope*, et par lui immortalisée.

Le lieu du Gué du Loir ne devait se composer dans le principe que des moulins, qui depuis prirent le nom de la Hotterrie, puis des maisons situées au pied du coteau bordant les routes allant vers l'est sur Vendôme, et vers le nord sur Azé, toutes sur la rive gauche du Boulon. On y a annexé ensuite celles de la rive droite qui devraient s'appeler *La Bonaventure* comme le manoir. — (Pour les moulins du Gué du Loir, voir *La Hotterrie*).

Le passage du Boulon était sujet à péage et ce péage relevait en fief, à foy et hommage du duché de Vendôme. — Ce droit de bac à péage ou bac à billette, était possédé au XVII^e siècle par les seigneurs de Villeprouvaire, eux-mêmes possesseurs des moulins de la Hotterrie par suite de l'aliénation qui en avait été faite le 6 novembre 1637 par le duc César à Claude de Coutance, seigneur de la Varranne et de Villeprouvaire. — En 1736 ce droit était aux héritiers Roussineau qui en faisaient alors l'aveu et qui en 1746 vendirent au sieur Pierre Augis « le droit de *Billette* au Gué du Loir » c'est-à-dire le droit de bac.

En 1809 fut établi sur le Boulon un pont de bois qui dura jusqu'en 1860, époque où fut construit le pont de pierre actuel qui sert de passage à la route de Vendôme à Savigny.

Le Gué du Loir est la patrie de la famille Augry. Elle y possédait un fief et une maison appelée *Le Grand-Logis*, qui, encore aux premières années du XX^e s. montrait sa façade de manoir du XVI^e s. au-dessus de la route de Vendôme, contre le coteau. Ce logis vient d'être modernisé. Il doit avoir été le lieu de naissance de René Augry, le fondateur, au commencement du XVIII^e s., de la Bibliothèque de Vendôme (Voir sa notice). — La fabrique de Mazangé avait sur ce logis une rente de quatre livres, legs de René Augry en 1699.

Au Gué du Loir existait et subsiste encore un rocher dominant la rivière du Loir et commandant le passage de la route de Vendôme. Ce rocher percé de grottes et d'ouvertures étroites fut utilisé en 1421 par l'armée française au service du Dauphin (depuis Charles VII), pour s'opposer au passage de l'armée anglaise. L'avant-garde de cette armée anglaise fut culbutée et précipitée dans la rivière (d'après la tradition) et l'armée elle-même

dut remonter vers le nord. En passant, elle pilla Danzé (toujours d'après la tradition). — De cette action est resté au Gué du Loir le nom de *Pré des Anglais* ou des *Anglas* donné à certaine prairie sur le bord du Boulon où les Anglais furent occis et le rocher conserva le nom de *Fort*. On l'appelle encore *Le Fort du Gué du Loir*. En 1823, une partie de ce rocher s'étant éboulée, on trouva dans les décombres une certaine quantité de boulets de fonte.

Petigny, pp. 34, 85, 564, 608. — Neilz, *Histoire de la Condita de Naveil*, pp. 114 à 117. — Bibl. Vendôme, Dictionnaire des Biens de l'Oratoire, ms. 886, p. 74. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 59 ; 1863, p. 180 ; 1903, p. 221 ; 1905, p. 259 (art. Martellière). — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 167. — Launay, *Répertoire*, p. 139. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, appendice, p. 113.

Gué-Enfourché (Le), au-dessous du moulin de Baigneux, psse de Lignièrès. — Sa possession créait certains devoirs envers la baronnie de Fréteval. — Voir *Baigneux*.

Guellier (Famille). — *Pican*, XIX^e s.

Guénardièrre (La), h., c^e de Mazangé, 27 hab. — C'est un écart des Clouseaux.

Guenette (Famille). — *Le Coudray* (de Villiers), XVIII^e siècle.

Guénetterie (La), éc., c^e de Fontaines.

Guénardièrre (La), h., c^e de Mazangé, 25 hab. — Un certain N. de Montlibert se disait sieur de la Guénardièrre en 1549. — (Couverture du reg. n^o 1 de St-Avit).

Guénièrès (Les), 2 fermes, c^e d'Epuisay.

Guénif (Famille). — *La Roche-Vermand*, XV^e siècle.

Guénois (Famille). — *Les Haies* (de St-Hilaire), XVII^e siècle.

Guénucherie (La), f., c^e de la Fontenelle. — On l'appelait aussi *Bois-la-Lande*. Elle relevait de la seigneurie de la Fontenelle à 31 sols tournois de cens et 18 livres, 19 sols, 4 deniers en argent et 4 chapons, 2 fromages et un gâteau valant 5 sols de rente. Elle faisait partie du domaine de Bois-la-Lande. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pièce 4).

Guény (Famille). — *Calais*, XVIII^e s.

Guépièrre (Le lieu de la), psse de Savigny. — Il était dans la censive de Villeprouvaire au Bois. — (Arch. Nat., P 691, n^o 101).

Gué-Piltan (Le), h., c^e de Ternay. — Ce lieu relevait censiv¹ du prieuré de Croixval. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38).

Guérandièrre (La), anc. mét., au village de Magny, psse de Bonnevaux. — Elle formait un fief relevant de Bonnevaux. — (Arch. Nat., P 600, n^o 1).

Guéraudière (La), écart du bourg, c^o du Temple. — *La Garauldière*, 1616 (Titres de la Fredonnière). — *La Guérodière*, 1780 (Reg. du Temple). — *La Guéraudière* (Cassini). — Anc. mét. qui appartenait aux Sgrs du Clos-Rouge aux XVII^e et XVIII^e s. — Le 28 avril 1780 y décédait dame Marie-Louise-Françoise de Biars, veuve de Jean Louis de Vézien, Sr de la Guette, âgé d'environ 90 ans, en présence de Louis de la Guette, son petit neveu. Elle avait été dame du Clos-Rouge. — (Collection Bernault, Titres de la Fredonnière. — Reg. du Temple, 29 avril 1780).

Guerche (Famille). — *La Ronce* (de Ternay), XVII^e siècle.

Guérie (La), h., c^{es} d'Authon et Monthodon. — *La Guyerie*, XIV^e s. — *La Guerrie* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy-h. de Montoire ; la Burelière et la Nocterie étaient dans sa censive. — Il était partagé en deux. Une partie qui s'appelait *La Sangle* appartenait à l'abbaye de Gastines. — L'autre partie, en 1389 et 1396, appartenait à Guillot de la Mesurière, Sgr de Challé ; et en 1445 à Jean de Brée à cause de Simone de Grillemont, sa femme. — Dès le commencement du XVI^e s. il est aux Sgrs du Plessis-Godehous. — (Arch. Nat., P 648, n^{os} 38 à 54, 91 et 92).

Guérin (Famille), (Bourgeois de Châteaudun). — *Le Boulay* (de Boursay), XVI^e s. — *Les Plumauviers*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à l'épervier essorant d'argent*. — (Arm. chartrain).

Guérin de Brulart (Madeleine-Marguerite), abbesse de la Virginité, 1741 à 1764. — Armes : *D'or à trois lions de sable, lampassés, armés et couronnés de gueules*. — (Malardier).

Guérin de Villiers (Famille). — *Fosse-Darde, Rocheux* (de Mondoubleau), *La Malécède, Chaussepot*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *Parti d'azur au soleil d'or, et de gueules à 3 molettes d'argent rangées en fasce*. — (Armorial chartrain).

Guérineau (Famille). — *La Henrière, La Mouline*, XV^e s.

Guérineau de Boisvillette (Famille). — *Les Ormeaux* (de Selonnes), XVII^e s. — *Baigneaux*, XIX^e s. — Armes : *D'argent, au chevron accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe de trois tours mal ordonnées, au chef chargé d'un lambel à 3 pendants, le tout de gueules*. — (Armorial chartrain).

Guérinière (La), anc. mét., psse de Morée. — *La Guérinerie*, XVII^e s. (Titres de l'Oratoire). — Elle était située dans le bourg, contre le pont sur le ruisseau d'Écoman. — En 1678 elle était vendue par suite de saisie sur Pierre Guérin, avo-

cat à Vendôme, et acquise par René Augry et sa femme et en 1704 était léguée par eux à l'Oratoire pour contribuer à la fondation d'une seconde chaire de philosophie au collège de Vendôme. — En 1789, elle était affermée 5 setiers de blé. — Elle fut vendue sur l'Oratoire, en 1793 pour 1.600 l. — (Bibl. de Vendôme, Ms. 285 ou 286, p. 93. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346 ; 1905, p. 211. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme], 11118).

Guérinière (La), anc. mét., psse de St-Agil. — Elle relevait féodal^l du Petit-Souday, et en 1466 appartenait à Guillaume Levasseur. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Guériteau, chapelle ruinée, c^o de Choue. — *Garetellus*, XIII^e s. (Pouillé Chartrain). — *Gueriteau*, XVII^e s. (Chartrier de St-Agil) — Ancien prieuré de St^e-Marie de l'Annonciation dépendant de l'abbaye de St-Vincent du Mans.

Il a été fondé en 1238, pour les moines de St-Vincent établis jusqu'alors dans l'enceinte du château de Mondoubleau, et dont le prieuré et la chapelle avaient été démolis par Geoffroy V, vicomte de Châteaudun et baron de Mondoubleau, sous prétexte que ces bâtiments gênaient les fortifications de son château. — Une légende, tout à fait apocryphe, se créa à ce propos. Elle présente le baron de Mondoubleau comme ayant agi sous le coup de la colère et de la jalousie, après avoir soupçonné des relations coupables entre la vicomtesse et le prieur.

Le lieu de Guériteau passe pour avoir été donné aux moines par le susdit vicomte afin de leur permettre de rebâtir leur prieuré dans un lieu plus commode, à la condition encore qu'il relèverait en fief du château de Mondoubleau. Les moines qui s'y établirent furent au nombre de cinq. — L'abbé de St-Vincent présentait le titulaire de ce prieuré qui était nommé par l'évêque de Chartres.

On a deux aveux du prieuré de Guériteau au château de Mondoubleau, l'un datant de 1454, rendu par le prieur Jean Meslier, l'autre de 1551 par David Brossard, aussi prieur, au nom de ses frères « vivant en communauté sous la réformation, privilèges et statuts de la Congrégation de Chesnebois ».

Cet aveu donne le détail des biens du prieuré : — « Maisons, courts, courtils, fosse à poissons et circuit d'icelui prieuré où est une fontaine qui vient par tuyaux, contenant quatre septères de terre ou environ. — *Item*, la métairie de Gueretteau, autrefois la Grande-Métairie. — *Item*, la métairie des Hayes, joignant la métairie des Hayes d'Alléré. — *Item*,

le bordage de l'Aunay. — *Item*, la métairie de la Hardengerie ou la Galocherie. — *Item*, la métairie appelée la Gaste, sise sur le moulin de Bouffeu. — *Item*, la métairie de la Bourrellière. — *Item*, la métairie de la Bouverie, autrement le Mans. — *Item*, la métairie de la Hérissonnière. — *Item*, le moulin du Gravier et le moulin aux Moines. — *Item*, la métairie de la Fosse (de Choue). — *Item*, sur les moulins de Mondoubleau, six setiers de mouture valant seigle et la dime du pain à fournaige du four à ban de Choue ». ...Suivaient les noms de plusieurs censitaires. — (Arch. Nat., P 700, n^o 54).

Les baillis de Mondoubleau étaient aussi baillis du prieuré de Guériteau qui avait droit de moyenne et basse justice.

Guériteau était déjà abandonné comme prieuré au XVII^e s. Ses revenus étaient réunis à la messe de l'abbaye de St-Vincent du Mans. En 1643 il était donné à bail pour 1800 livres. Le service obligatoire de deux messes par semaine était fait par quelque prêtre des environs.

La chapelle même et sa métairie ont été vendus nationalement en 1791 en deux lots ; le Grand-Guériteau, pour 27.700 livres ; le Petit-Guériteau pour 4.500 livres. Au moment où écrivait Beauvais de St-Paul, une famille Henri en était propriétaire.

La chapelle ruinée de Guériteau avec la ferme de la métairie qui est au-dessus font aujourd'hui partie de la grande terre de St-Agil. Il ne reste que les quatre murs de la chapelle, lesquels menacent de s'effondrer eux-mêmes ; mais il subsiste encore la niche empierrée en cul de four de sa fontaine. Cette fontaine fournissait encore son jet d'eau claire jusqu'à la date de la construction du chemin de fer de l'État (1880). A cette époque les travaux du viaduc du chemin de fer firent crever des tuyaux l'adduction de l'eau qui se répand depuis ce temps dans le fossé de la route. Un canal d'irrigation s'empare de cette eau plus bas et la fait passer au travers même des ruines de la chapelle.

Prieurs connus de Guériteau : — Jean Meslier, 1454. — Ambroise Puissant, 1466. — David Brossard, 1551. — Pierre Belot, 1567. — Sur ce dernier, les terres du prieuré furent saisies et adjugées par bail judiciaire pour 800 l. de loyer annuel.

Arch. Nat., PP 50, vol. 102, n^{os} 47 et 67 ; P 700, n^{os} 54 et 82. — *Cart. St-Vincent du Mans* (Chartes de Mondoubleau), p. 538. — *Launay, Répertoire*, p. 17. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, I, p. 381. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 327. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e sem., p. 69. — *L'Union du Maine*

(article abbé Blanchard), I, 1893, p. 147. — Notes manuscrites de l'abbé Chéruy, curé de Choue. — Beauvais de St-Paul, p. 302. — *Cart. de St-Père de Chartres, Introit^{es}*, p. ccc. (Pouillé chartrain, XIII^e s.). — *Chartes vendômoises*, 328 (1238). — Bibliothèque de Vendôme Album Launay, II, p. 44. — Arch. Sarthe, H 220 (1466 et 1567).

Guerriou (Famille). — *Champs*, XIV^e s.

Guerry (Famille). — *Chicheray*, XVII^e s. — Armes : *D'or à une fasce de gueules accompagnée de trois roses de même*. — (Cauvin).

Guertries (Les), éc. ou f., c^o de Sargé.

Guesdonnière (La). — Voir *Guizonnière*.

Guesnière (La), anc. mét., psse de Selonnes. — (Chartrier de Renay, Minutes des notaires, 1697, pièce 16).

Guet-Loup (Le), h., c^o de Boursay et de Droué.

Guettolet (Le), h., et moulin, c^o de Cormenon. — Le moulin est situé au-dessous de la tour de Mondoubleau. — En 1595 Jean Briant, licencié es droits, demeurant à Mondoubleau, se disait sieur de Guettolet ; il était époux de Jeanne Savare et fils de Jean Briant et de Catherine Oger. — Ce moulin était du domaine propre de la baronnie de Mondoubleau (1661). — (Collection R. de St-Venant, liasse de Baillou, dossier de la Mussnière. — Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, E 847 [1661]).

Guetteloup, éc., c^o de la Chapelle-Vic^{ieuse}. — *Guettelou*, XVII^e s. — *Guetloup* (Cassini). — Y demeuraient en 1603 Isaac de Cybert, éc^l, sieur du Parc et de Montfaucou, frère du s^gneur des Chauvellières et Marie des Loges, son épouse. — (Titres de la Rondellière au chartrier de l'Epan. — Arch. Nat., S 5001b).

Guetteloup, f., c^o de Droué.

Guette-Loup, éc., c^o de Souday.

Guetteloup, deux fermes côte à côte, c^o du Temple. — Ce lieu faisait jadis partie de la terre des Peschaudières et relevait de Vaulouzeran à 2 deniers de cens. — Là se trouve une halte du tramway de Vendôme à Mondoubleau. — (Bibl. de Vendôme, ms., liasse de Mondoubleau, terrier de Vaulouzeran [1695]. — Arch. Nat., P 707, n^o 2.)

Guetten, éc., c^o de la Chapelle-Anschery.

Guetterie (La), h., c^o de Prunay, 28 hab.

Guetterie (La), f., c^o de St-Avit. — *La Guettière*, 1404. — *La Guytière*, 1504, (Aveu de Boisvinet). — *La Guesterie*, la *Guesterie*, XVII^e s., (Reg. de St-Avit). — *La Guélerie* (Cassini). — *La Guetterie* (État-major). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Sgie de Boisvinet. — En 1404 il est à Etienne du Bouchet. — En 1504, il

est du domaine de Boisvinet, de même en 1524. — (Il est possible ici que confusion soit faite avec la *Hetterie* qui dépendait aussi du domaine de Boisvinet et qui est appelée aussi la *Guesterie*).

En 1605, la Guetterie est à Jacques de Phélines, Sr de la Basse-Bichetière, de la Guesterie, et de partie de Champlain, fils de Julien de Ph. et de Richarde du Buisson, dame de la Bichetière. Il demeurait alors à la Guetterie avec Nicole Déniau, sa première femme, inhumée à S^t-Avit en 1610. — Il épousa en secondes noces Françoise de la Forest et en troisièmes noces Aimée de Gabilleux. Il eut de nombreux enfants dont on trouvera la nomenclature à l'article *Bichetière (Basse)*. — Il laissa la Guetterie au suivant :

Claude de Phélines, second fils de Jacques et de Nicole Deniau. Il paraît comme tel en 1640. Il devint ensuite Sgr de Mémulon et épousa Anne de Girardeau. La Guetterie dont il avait porté le nom en son jeune âge alla à son frère le suivant :

Charles de Phélines, baptisé à la Fontenelle en 1628, fils de Jacques et de sa troisième femme Aimée de Gabilleux. On le voit être Sgr de la Guetterie en 1653 et la partager avec Madeleine et Jeanne ses sœurs, auxquelles il racheta leurs parts. — Charles de Phélines épousa à Courtaulin, en 1642 Jeanne, fille de Jacques de Courtaulin de la Houssaye et de Gabrielle de S^t-Méloir, de la paroisse d'Unverre, laquelle mourut en 1647 ; et en secondes noces, il épousait au Plessis-Dorin, le 10 fevr. 1652, Marguerite de Mégret, fille de Paul de Mégret, éc^r, Sr de Belligny et de Renée de Cordon. — De son premier mariage il avait eu une fille, la suivante :

Aymée de Phélines, née en 1643, qui était appelée d'abord la Dlle de la Houssaye et le 10 mai 1666 épousait à S^t-Avit Jacques de Vasconcelles, éc^r, sieur de la Vallée, fils de N. de Vasconcelles et de Diane de la Guérinière. En secondes noces vers 1678 elle épousait Jacques de Trajin ou Trajan, sieur de Cohardon et lui apporta la Guesterie. Il fut inhumé à S^t-Avit le 30 sept. 1690. — En 1688, le manoir de la Guetterie consistait « en un grand corps de logis composé de deux chambres hautes et deux basses, gallerie, grenier dessus, cave dessous, avec un autre corps de logis composé aussi de deux chambres à cheminée, écuries, granges, étables et un colombier, le tout enclos de murailles et de fossés ». — (Aveu de Boisvinet en 1688).

De cette dernière union étaient nés les enfants qui suivent : 1^o) Charlotte-Françoise, baptisée à Paris, paroisse S^t-

Cosme en 1680 ; 2^o) Charlotte-Aymée, baptisée à S^t-Avit en 1684 ; 3^o) Jacques, baptisé en 1685 ; 4^o) Marie, en 1689.

En 1691 Aymée de Phélines, demeurant à la Guetterie, recevait exploit d'huissier pour être condamnée à payer à l'église de S^t-Avit 30 années pour un legs de 3 livres de rente (soit 117 livres) assignée sur le dit lieu. — Il n'est plus question de la Guetterie à partir de cette date sur les registres de S^t-Avit.

Mais on voit en 1741, dans les titres de la fabrique de S^t-Avit (Arch. L.-et-Cher G 1962), la Guetterie être aux enfants mineurs de feu Emmanuel de Trajin (ou Trajan), chev., et être donnée à bail par Louise N., épouse de Jacques Leconte, sieur de la Martellerie, curateur des dits enfants mineurs.

Bulletin dunois, X, p. 43 ; id., juill. 1897, p. 83. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 465. — Reg. du Plessis-Dorin, 10 fevr. 1652 ; de S^t-Avit, 1658, 10 mai 1666, 1680, 1684, 30 sept. 1690 ; de la Fontenelle, *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1895, pp. 77 et 306. — Chartrier de Glatigny, Aveux d'Arras en 1397, et de Boisvinet en 1404, 1504, 1524, 1633, 1688. — Arch. L.-et-Cher, G 1062 (1741).

Guetterie (La), ancien fief, psse S^t-Martin de Troo. — Il relevait de la Charmoye et appartenait en 1610 à Barthélemy Grellain, élu à Châteaudun. — (Arch. Nat., P 773, 66 [Dossier Troo]).

Guetterie (La), écart du bourg, de la Ville-aux-Clercs.

Guettière (La), éc., c^o de Villiersfaux. — *La Guétrière, La Guestière*, XVII^e s. — *La Gueltière* (Cassini). — *La Guétrière* (Etat-Major). — Au XVII^e s., la Guétrière de Villiersfaux était à Marguerite Bourru, veuve de Jacques Nivelet, avocat à Vendôme. Elle la céda en 1696 à François Morin, sieur de Boydan, lieutenant général et maire de Vendôme. — En 1781 ce lieu est à Madame de Montcalvy, née de Trémault, demeurant à la Guinebaudière. — (Chartrier de Renay, Minutes des notaires, 1696, pièce 22. — Bibl. de Vendôme, ms. 286, pp. 25 et 97. — Titres de la terre de Poulines).

Gugère (La), f., c^o de Baillou. — Ce lieu était dans la censive de la seigneurie de Baillou. Au XVIII^e s., il appartenait aux Sgrs de la Tabaise. — Cette ferme fait aujourd'hui partie de la terre de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23. — Collection R. de S^t-Venant, liasse Lunay, titres de la Montellière).

Guiauchain (Famille). — *Champs, Frétay, La Poterie* (de Rahart), XIX^e s.

Guibardièrre (La), h., c^o de Danzé.

Guibardièrre (La), h., c^o de Prunay. — *La Guiberdièrre*, XIII^e s. — *La Guibardièrre*,

(Cadastre). — Ce lieu qui était situé pses d'Authon et Prunay en tournée, appartenait aux Frères de la Hubaudière, qui en 1263 l'avaient acheté 70 livres d'André Pelletruie. Il était dans le fief de Nicolas Caradon. — (Arch. Sarthe, H, n^o 1114).

Guibardièrre (La), anc. mét., psse de Rocé, qui en 1672 appartenait à un sieur Georges Lelarge, dont les descendants portèrent le nom de la Guibardièrre et le donnèrent à la mét. appelée *La Petite Métairie de Chanteloup*, psse de Villerable. — En 1763, cette métairie de la G. de Rocé, sur laquelle était assise une rente due à l'église S^t-Martin de Vendôme, appartenait à Dlle Marguerite Lelarge de la G. — (Arch. L.-et-Cher, G 2346, f^o 153. — Collection R. de S^t-Venant, liasse Villerable-Chanteloup).

Guibardièrre (La), éc., c^o de Villerable. — *Le lieu et aistrise de la métairie de Chanteloup*, XVII^e s. (Titres de Chanteloup). — C'était un écart du village de Chanteloup. Ce lieu relevait censive-ment du Martinet. Sous le nom de *Métairie de Chanteloup*, il fut acquis en 1625 de Léonard Darde, par Mathurin Chesneau, receveur des Aydes en l'Élection de Vendôme, époux de Jeanne Auriau. — En 1626, la petite métairie de Chanteloup est à Anne Chesneau, épouse de Pierre Chauffourneau, cons. élu en l'Élection de Vendôme, la quelle la laissa par héritage à Catherine Chauffourneau, sa sœur, vers 1683. Celle-ci était épouse de Louis Lelarge, Sr de la Guibardièrre (à Rocé). Ce dernier étant ainsi possesseur de la dite métairie, on prit l'habitude de lui donner son nom de terre, et la petite métairie de Chanteloup devint ainsi *La Guibardièrre*. — Il décéda en 1710, laissant pour fils le suivant :

Louis Lelarge de la Guibardièrre, conseiller et procureur du roi au Grenier à sel de Vendôme. Il était époux de Marguerite Bédégute (?) et fut inhumé à Villerable en 1729, laissant pour fils le suivant :

Louis-René Lelarge de la Guibardièrre. Il meurt en 1732, laissant pour veuve N. Allard dont il était le second mari. Elle vendit la Guibardièrre en 1792 au nom de ses enfants mineurs, au suivant :

César-François d'Argelos, marchand à Tours, et Louise-Françoise d'Argelos, sa sœur, épouse de Michel de Moiré. Leurs héritiers, en 1739, revendirent la Guibardièrre au seigneur de Chanteloup, qui était alors Joseph Lenoir. — La Guibardièrre suivit ensuite le sort du manoir de Chanteloup jusqu'au XIX^e s. — (Reg. de Villerable, *passim*, et Titres de la Cure du lieu. — Collection R. de S^t-Venant, liasse

Villerable, dossier Chanteloup. — Arch. L.-et-Cher, E 516).

Guibauderie (La), éc., c^o de Ternay, proche Croixval. — Ce lieu a pu être confondu avec la Guillebaudière de Villedomer (Indre-et-Loire) appartenant au XVIII^e s. aux Sgrs de la Ribochère. — (*Bulletin vendômois*, 1912, p. 32 note).

Guiberdièrre (La), h., c^o d'Epuisay.

Guiberdièrre (Le lieu de la) à Sargé. — Il relevait censiv^t de la Galouerie. — (Arch. Nat., P 706, n^o 2).

Guibert (Famille de). — *La Saunerie* (de Thoré), *La Loupe*, XV^e s. — *La Gapaillère, Bèlair* (de Beauchêne), XVII^e s. — Armes : *De gueules a 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 annelets d'argent, 2 en chef et un en pointe*. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 615).

Guibout (Famille). — *La Jousselinière*, XIX^e siècle.

Guiboux, éc., c^o de Houssay.

Guichard de Perray (Famille). — *Renay*, XVI^e et XVII^e s. — *Chene-Carré ; Lignièrres*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à trois têtes de lion de sable couronnées de gueules*. — (Chartrier du château de Renay).

Guichard ou Guichart (Jean), appelé le M^le de Peray, seigneur de Renay, de Chatellier-Guyon (près Marchenoir) et de Bernegoust en Poitou, né vers 1620, mort en exil au commencement du XVIII^e siècle. Il était huguenot de naissance, fils des huguenots appelés Jean Guichard de Peray, seigneur de Renay et Charlotte de la Place. Il épousa en premières noces Marie de Constau, dame de Chaliers, veuve de N. Payen, seigneur de Chauray, en Poitou, et, en 1658 en deuxième noces, Catherine de Courcillon, fille de Louis, seigneur de Dangeau et de Charlotte des Noues de la Tabarière, elle-même petite fille de Duplessis-Mornay. — Il fut parmi les gentilshommes de Beauce qui se révoltèrent contre le pouvoir de Mazarin en 1659. Pour cela, des ordres furent donnés par l'Intendant d'Orléans au prévôt du Perche pour s'emparer de son château ; mais son épouse qui était seule à Renay résista avec énergie, sous prétexte que le prévôt n'avait pas d'ordres directs du roi et refusa d'ouvrir sa porte. Le prévôt dut se retirer. Cet acte de vigueur fit grand honneur à la jeune femme. La paix faite et les conjurés pris, il ne semble pas qu'on ait poursuivi Jean Guichard. Il devint maréchal de bataille dans les armées du roi et assista à plusieurs combats dans les guerres du temps. Il augmenta considérablement sa terre et seigneurie de Renay en faisant l'acquisition des terres de Lignièrres et de Chesne-Carré. — Mais la Révocation de l'Édit de

Nantes le força à s'enfuir hors du royaume en 1686. Il se réfugia en Hollande avec sa fille Catherine qui devint femme de lettres et fit éditer un *Traité de Dumoulin*. Jamais Jean Guichard ne voulut se convertir et il ne revit pas son pays. Sa femme et son fils au contraire se firent catholiques. De même sa seconde fille Charlotte qui, dit-on, finit par se faire religieuse. Mais cette famille devait s'éteindre, par la mort de Jean, C^{te} de Peray, fils de la malheureuse Catherine de Courcillon, qui fut tué au siège de Pignerol en 1689, sans avoir été marié. Catherine mourut à Renay en 1701 ; à cette époque son mari était toujours dit : « absent du royaume pour cause de religion ». Elle avait repris sur son mari en représentation de ses biens patrimoniaux, la terre et seigneurie de Renay avec ses dépendances ; mais elle avait du l'amputer des domaine et seigneurie de Lignéres qui retournèrent à la famille d'Illiers-Corbinelli. On ne sait quand mourut Jean Guichard, Sgr de Renay. L'héritier de Catherine de Courcillon dans la seigneurie de Renay fut Philippe Egon la Courcillon, fils du M^{ls} de Dangeau et neveu de la défunte. Les frères Haag ont publié dans leur *France Protestante* un article sur Jean Guichard. — (*Bulletin vendômois*, 1895, p. 153 à 235).

Guichardières (Le lieu de la), c^o de St-Martin-des-Bois. — Il paraît appartenir au XVI^e s. à la famille du Boucher ou du Bouchier et particulièrement à François du Boucher, S^r de la G., époux de Françoise de Thizart. — En 1605 à Charles du Bouchier. — Au XVIII^e s., à la famille Lemoine de la Guichardières. — En 1740 à René Lemoine, Sr de la G., avocat et procureur fiscal à Montoire, époux de Marie Arnoul. — En 1762 à Jacques Lemoine de la G. qui est inhumé à Tréhet. — En 1773 à autre René Lemoine de la Guichardières. — (Collection R. de St-Venant, liasse de Lunay, dossiers de la *Montellière* et de la *Dame d'Asnières*. — Malardier, p. 350. — Reg. de Tréhet, 1751 ; de St-Laurent de Montoire, 1774. — Arch. de Loir-et-Cher, E 256).

Guiche (La), éc., c^o de Chauvigny. — *La Hiche* (Cassini). — C'est un bordage avec maison de garde faisant partie du domaine de la Gaudinière.

Guiche (Famille de la). — *La Guiche* (des Roches), XV^e siècle.

Guiche (La), ancien fief, vraisemblablement situé psse des Roches-l'Evêque. — Il relevait des Roches à foy et h. ; au XV^e s., il était aux hoirs Pierre-Renaud de la Guiche. — (Arch. Nat., P 714, n^o XLII).

Guicherie (La), ancien fief et métairie, c^o de Choue, près le bourg. — Il relevait à foy et h. de Vauxlions, fief annexé à St-Agil, envers lequel il était tenu à deux sous six deniers de service annuel au jour de St-Jean-Baptiste. — La Souchairie en relevait à foy et h. — En 1407 ce fief est à Pierre de Vanxay à cause de Perrotte Chouette, sa femme. — En 1469 à Guillaume Malherbe. — Au XVI^e s., il fut acquis par les Sgrs d'Alleray. — Au XVIII^e siècle il était dit consister en 16 arpents de terre seulement, mais sa censive s'étendait sur une partie du bourg de Choue. — (Arch. Nat., P 700, n^{os} 86 et 87 ; P 707, n^o 2. — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy, d'après le Chartier de St-Agil).

Guignardières (La), anc. mét., psse St-Jacques-les-Guérets. — Elle joignait le prieuré-cure du dit lieu (1548). — (Arch. Nat., P 648, n^o 82).

Guignarderie (La), h., c^o de Fontaines, 22 hab.

Guignardières, h., c^o de la Fontenelle. — Ce lieu relevait censiv^t de la Sgie de la Fontenelle. — (Arch. L.-et-Cher, E 34, pièce 30).

Guignardières (La), f., c^o de St^e-Anne. — Ancien fief relevant du château de Vendôme à foy et h. Il était uni au fief de Puits-Fondu et s'étendait sur les paroisses de St^e-Anne, St-Bienheure, Villerable et environs. — En 1596, 1606, 1610 il est à Julien Pinevoise, sergent ordinaire de Vendôme à cause de Anne Folleville, sa femme. Ce lieu de la G. et Puyfendu lui provenait de la succession de Françoise Regnard, femme de Simon Folleville. — En 1634, à Michel Pinevoise, procureur postulant à Vendôme, fils du précédent. — En 1680, à Nicolas Gallet, éc^t, sieur de la G., lieut^e en titre en la maréchaussée de Blois et de Vendôme. — En 1706, à Mathurin Guenette, greffier à Vendôme. — Ce lieu passa ensuite à la veuve Lenain, puis à Pierre du Moustier, avocat en parlement, époux de Elisabeth Lenain. — En 1760, à Jean Gallois. — En 1763 à Louise Catherine Jabre qui le vend à ses frères et sœurs pour 500 livres de rente viagère. — En 1790, aux héritiers Louis Jabre des Belles. — Une autre métairie au même lieu appartenait au chapitre St-Georges. — (Collection Bernault, Titres du Plessis-Barthélemy. — Arch. Nat., P 627, n^{os} 99 et 100 ; P 773, 65 a et 65 b (dossier St^e-Anne). — Arch. du Loiret, A 1625. — Arch. L.-et-Cher, E 497. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 71 ; 1885, p. 211. — Collection R. de St-Venant, St^e-Anne [Titres de la fabrique]).

Guignardières (Le moulin de la), c^o de St-Arnoul. — Il était à la fin du XVIII^e s.

du domaine du Fresne d'Authon. — (Mairie de Montoire, Papiers des émigrés).

Guignardières (La), ancienne métairie, située psse de St-Avit, qui relevait à foy et h. de la Sgie d'Arras. — En 1397, elle appartenait à Jean de Lusplans (?), époux de Jeanne, fille de Regnaud de Fresney. — (Chartier de Glatigny, Aveu d'Arras, 1397).

Guignardières (La), anc. mét., psse de St-Martin-des-Bois. — Elle faisait aux XVII^e et XVIII^e s. partie de la terre de Ranay. — (Malardier, p. 991).

Guignebourdières (La), anc. mét., psse de Souday (?). — Elle relevait féodalement du Petit-Souday, et appartenait en 1466 à la veuve Jean de Montereau. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Guigneletterie (La), ancien fief et métairie, psse de Crucheray, au hameau du Plessis. — *La Guigneletterie*, 1534 (Titres du Plessis). — *La Gingetterie*, la *Jingueletterie*, XVI^e, XVII^e s. (Id.). — *La Guigneletterie*, XVIII^e s. (Chartier de Meslay) — Cette métairie relevait censivement du Plessis-la-Porte, mais le fief lui-même relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — Peut-être une des fermes du hameau du Plessis porte-t-elle encore ce nom.

Dès le commencement du XVII^e s., ce lieu est à la famille Huet. — En 1624, à Léonard Huet, marchand, demeurant à Périgny, comme acquéreur de Charles Guyot, héritier de Jean Guyot, son père, contrôleur de la maison du roi à Blois. — En 1635, un sieur Huet de l'Aumosne, par testament en date du 9 sept., léguaît la moitié de ce fief lui appartenant, à la fabrique de Périgny pour l'entretien de la *Boite* des pauvres de la dite psse. — L'autre moitié resta à la famille Huet, et notamment en 1642 à Jacques H., Sgr en partie de la G., officier de Mgr le duc d'Orléans. — (Arch. Nat., P 773, 65 A, doss. 6, p. 1. — Bibl. de Vendôme, Doss. Mareschal, Titres du Plessis. — Titres de la fabrique de Périgny. — Chartier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville).

Guignerée, éc., c^o de St-Hilaire.

Guignetières (La). — Voir *Guignetières*.

Guignière (La), f., c^o de Boursay. — *La Guionnière*, la *Guinière*, XVII^e s. (Anciens titres). — *La Dionerie* (Cassini). — Ancien manoir et résidence des seigneurs de Boursay aux XVII^e et XVIII^e s. — Au XIX^e s., par suite de partages dans la famille de Courtarvel, la Guinière fut adjugée à Mme la C^{tesse} de Monteynard, née de Courtarvel. — (Voir *Boursay*).

Guigneletterie (La), anc. mét., psse de Crucheray, citée aux titres du Plessis, comme joignant cette terre. — Voir *Gui-*

gneletterie. — (Biblioth. de Vendôme, Dossier Maréchal, Titres du Plessis).

Guignonnerie (La). — Voir *Quillonnerie*.

Guigny (Famille de). — *L'Ormois* (de Souday), XVII^e siècle.

Guilberdières (La), éc., c^o de Houssay. — *La Guilberdière* (Cassini). — Ce lieu est cité en 1587 comme étant des estagers du moulin de la Fontaine de Gondré. — En 1614 Marie Avelain est dame de la Guilb. — *Cart. Trinité*, 834. — Reg. de Lancé, 1614).

Guilberdières (La), f., c^o de Savigny. — *La Gilberdière*, 1520 (Aveu du prieuré St^e-Catherine). — *La Guilleberdière*, 1587 (Aveu d'Auvine). — (Arch. Nat., P 667, n^o 4 [1520] ; P 695, n^o 6 [1587]).

Guillardières (Les), éc., c^o d'Artins. — *Les Guillardières*, (État-Major).

Guillaume I^{er} (*Guillelmus*), neuvième abbé de la Trinité, 1160 et 1161, du temps du C^{te} Jean I^{er}. — Il succéda à Robert. — *Le Gallia* n'en fait pas mention. Il est donné par le nécrologe de l'abbaye, mais aucune charte ne le cite. Il ne gouverna l'abbaye que pendant un an. Il mourut le 15 ou 16 septembre 1161, et eut pour successeur Girard. — (*Cart. Trinité*, 309, note 1 ; 558, note 1 ; 561, note 1 ; 564, note 1, 592 ; et t. IV, nécrologe, p. 427. — Abbé Simon, II, p. 192).

Guillaume II, dit de **Viesel**, 2^e abbé de la Trinité, (1310 à 1319). — Il succéda à Jean II et vécut du temps des C^{tes} Jean V et Bouchard VI. — Il obtint en 1317 du Pape Jean XXII, une bulle déclarant nulles les appellations au St-Siège contre le pouvoir des abbés, de la part des moines. — La même année 1317 il unit le prieuré de Pezou à la Secrétainerie du couvent. — Il mourut le 22 février 1318 ou 1319 et eut pour successeur Jean III dit *Jean de Buffa*. — L'abbé Simon fait de Guillaume deux personnages qu'il appelle Guillaume II et Guillaume III, confondant le premier avec Guillaume I^{er} qui vivait en 1160. — *Le Gallia* l'appelle Guillaume I^{er}. — C'est peut-être à lui qu'on doit la construction du cheeur, du déambulatoire et des chapelles rayonnantes de l'abside de l'église de la Trinité. — (*Cart. Trinité*, 253 note, et t. IV, pp. 82 et 378. — Abbé Simon, II, p. 242 et 243. — *Gallia christiana*, VIII, p. 1373. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 245 (Art. Gabr. Plat]).

Guillaume III, dit du **Plessis**, 25^e abbé de la Trinité. — Voir *Plessis* (Guillaume du).

Guillaumot ou **Huillome** (Famille). — *La Bergerie* (d'Arènes), XVII^e s. — Armes : *D'azur à une ancre d'argent posée en pat*

et deux avirons de sable en sautoir brochant, à un chef de gueules chargé de 3 étoiles d'or. — (Arm. ms.).

Guillebon (Famille de). — *La Noue de St-Amand*, XIX^e s. — Armes : D'azur à la bande d'or, accompagnée de trois besans de même. — (Cauvin).

Guillemair, f., ancien moulin, sur le Rondy, c^e d'Authon. — *Moulin de Guillemer* (Cassini). — *Guilmer* (Cadastré).

Guillemereau, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse d'Authon. — Elle était située rive droite de la Brenne au-dessus de l'embouchure de la Glaise ou Barbelinge.

Guillepinière (La), f., c^e de St-Mars-du-Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Guilletière (La), anc. mét., psse de Chauvigny. — Cette métairie relevait censiv^t de la Sgie de Chauvigny et appartenait en 1490 à Gilles Houdeys. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 63).

Guilletière (La), anc. fief et métairie, situé psse de Périgny. — Ce lieu, aujourd'hui disparu, paraît s'être trouvé entre le Coudray et Périgny et peut bien avoir été joint à la Poterie. — Il relevait à foy et h. de la Sgie de Périgny. — A la fin du xv^e s. il est à Jean de la Fosse, éc^r, contrôleur du grenier à sel de Châteaudun. — En 1515 à Louise de Signac qui paraît sa belle-fille, veuve de Michel de la Fosse. — En 1670, on voit la G. aux mains de René de l'Étang, éc^r, époux de Jeanne d'Argy, fille de François d'Argy, Sr de Bellefontaine et de Catherine Chaufourneau. — De ce fief de la G. relevait à foy et h. un autre fief, situé sur le chemin de Riverieu à Selommes, appartenant à Georges Gaston, Sr de Bellefontaine et aussi celui de Buançay à Périgny. — (Titres de la fabrique de Périgny, xv^e et xv^e s. — Reg. Madeleine de Vendôme, 17 févr. 1670).

Guillobé (Famille). — *Les Diorières et le Petit-Gratteloup*, XVI^e siècle.

Guillocherie (La), autrement dit *Vermand*, h., c^e de Sougé. — Ce lieu est un démembrement de la Roche-Vermand et semble en relever censivement ; en 1615, il est à Claude Amelotte, veuve Pierre Ragot, lequel avait été un bienfaiteur du collège de Sougé ; il passa ensuite à Charles Hollande, éc^r, valet de chambre ordinaire du roi, concierge et garde-meuble de la maison de Marly, demeurant à la Pointe de Sougé. Il vendit vers 1750 le lieu de la Guillocherie à Michel Charreau. — Ce lieu devait à la fabrique de Sougé une rente de 12 livres par an. — (Titres de la fabrique de Sougé).

Guillois (Famille). — *La Bortroue*, XIV^e et XV^e s. — *L'Épicrière*, XV^e s. — *La Vonasière*, XVII^e s. — *Beauvoir* (de St-Jean-Prémentel), XVIII^e siècle.

Guilloiseau (Famille). — *Bonneveau*, *L'Augerie*, *Villeclèche*, XVII^e siècle.

Guilloiserie (La), f., c^e de la Chapelle-Vtesse. — *La Guilloiserie*, XVII^e s.). — Elle relevait censiv^t du prieuré du lieu et appartenait en 1682 aux héritiers Rougelin-Rousseau. — (Arch. L.-et-Cher, F 79 ; G 2520. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 115).

Guilloiserie (La), éc., c^e de Villiersfauv. **Guilloisières** (Les), h., c^e d'Arville et du Gault. — En 1600, un certain Michel Fourrier demeurant aux G., paroisse d'Arville testait en faveur des églises d'Arville, du Gault et de St-Agil. — (Arch. L.-et-Cher, G 923).

Guillon (Famille). — *La Touche-Chenard*, XVI^e s. — *Le Pin* (de Couture), *Maudétour*, XVIII s. — Armes : D'azur à un agneau pascal passant d'or avec sa croix de même, orné d'une banderolle de gueules, accompagné de deux étoiles d'or en chef. — (Busserolle).

Guillonnerie (La), éc., c^e de Lancé. **Guillonnerie** (Le lieu de la), c^e de Montrouveau. — Il appartenait en 1551 en partie à Jean Péan des Bois, paroissien de Villedieu. Il s'obligeait cette année-là à une rente de 10 sous tournois assignée sur le lieu de la Guillonnerie envers le chapelain de St-Laurent de Villedieu. — (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 122).

Guillonnière (La), anc. mét., psse St-Bienheure de Vendôme. — Elle appartenait au chapitre St-Georges. — (Arch. Nat., P 609, n^o 49).

Guillons (Les), f., c^e de Cellé. **Guilloserie** (La), éc., c^e de Villiersfauv. **Guillot ou de Guillot** (Famille). — *La Marquerie*, XVI^e s. — *La Tuaudière*, XVII^e siècle. — Armes : D'azur, à un croissant d'or, accomp. de 3 cœurs de même. — (Adr. Thibault).

Guilmoreau, éc., c^e d'Authon, proche la Brenne. — *Guillemereau*, (Cassini). — *Guilmoreau*, (Cadastré).

Guilloisières (Les), h., c^e d'Arville. Ce lieu devait une rente de 6 l., 12 s., 6 d. à la fabrique d'Arville (1735). — (Arch. L.-et-Cher, G 925).

Guimardière (La), écart du bourg de St-Jacques-les-Guérets.

Guimellerie (La), éc., aujourd'hui détruit, c^e de Coulommiers. — (Plan cadastral).

Guimier (Lç), éc. de Villechien, c^e de Gombergean. — (*Le Loir*, 31 mai 1844).

Guimièrre (La), f., c^e de Souday. — Elle appartenait en 1794 à la famille de

Courtavel sur laquelle elle fut saisie nationalement. — (Arch. L.-et-Cher Q, Emigrés).

Guimont (Famille). — *Champgast* (de Crucheray), *La Guinebaudière*, XVII^e s. — *Maison du Cadran-solaire* (à Montoire), XVIII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un rocher de même. — (Trémault).

Guimperie (La), éc., c^e de Villedieu. **Guimplerie** (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Sargé, entre la Belle-Joyeuse et la Pierre du Breuil. — Elle était du domaine de la Berruère, et au XVI^e s., avait été donnée à bail à vie au sieur de la Forêt par Madeleine de Joyeuse, veuve d'Illiers. — Elle est encore du domaine de la Berruère au XVII^e s. — (Arch. de la fabrique de Sargé. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, p. 92).

Guinaudière (Le lieu de la), c^e de St-Jacques-les-Guérets, ancienne métairie qui relevait comme fief à foy et h. de Villemalour et en 1526 appartenait à Jean de Bouthemie, Sgr de l'Ormeau et de la Ripopière, chapelain maître et administrateur de la Maladrerie de Montoire. — (Arch. Nat., P 611, n^o 28 et P 656, n^o 1).

Guinay (Le Grand et le Petit), h., c^e de Savigny. — *La Guinaye*, (Cassini).

Guincenderie (La), éc., c^e de Montrouveau.

Guinebaud (Famille), *Le Boil* (de Pezou), *Villethierry*, XV^e s. — *Putereau*, *Poirier*, (de St-Ouen), *Les Bancherries*, *Villarria*, XVI^e s. — *La Grassetière*, (de Couture), *Rocquentuf*, XVII^e s. — Armes : D'or à la fasce partie d'azur et de gueules, accomp. de 3 roses, parties d'azur et de gueules. — (Adr. Thibault).

Guinebaudière (La), villa, ancien fief, c^e de Naveil. — Ce lieu paraît avoir pris son nom de Michel Guinebaud, élu à Vendôme, qui en est seigneur en 1591, ou de ses pères avant lui.

En 1640 il appartient à Nicolas Guimont, sieur de la Guinebaudière, coureur du vin de Monseigneur, frère du roi ; en 1650, à Pierre Guimont qui paraît son fils ; vers 1680 à Henri Guimont, fils du frère du précédent, sieur de la Guespière (en Touraine) et de la Guinebaudière, gentilhomme servant de la Dlle d'Orléans, mort en 1687, époux de Françoise Plastrier, fille de feu Etienne Plastrier, procureur du roi en l'Élection de Vendôme et secrétaire de la reine-mère, dont une fille Françoise Guimont, qui suit. Françoise Plastrier étant veuve, se remarqua à St-Martin de Vendôme le 21 avril

1690 avec François Morin, Sr de Boydan, lieutenant général au bailliage qui devint maire perpétuel de la ville de Vendôme en 1693. Elle décéda en 1708.

Françoise Guimont, dame de la Guinebaudière, fille des précédents, née vers 1685, morte en 1735, épousa en 1706 Joseph-François de Trémault, éc^r, Sgr de Morillon et Bellatour, né en 1574 de Gilles-César de Trémault, Sgr des mêmes lieux et de Anne Chevalier. Il fut, après François Morin, bailli du Vendômois en 1702 et maire perpétuel de Vendôme en 1709. Il mourut le 3 sept. 1750. Il avait eu jusqu'à 12 enfants dont plusieurs moururent en bas-âge et parmi lesquels les suivants : 1^o) Gilles-François de Trémault, (3^e enfant) seigneur de la Blotinière, Bellatour, Morillon, Vareilles, la Haie-Bergerie, etc. (voir ces noms) ; 2^o) Jacques de Trémault, né en 1715, mort en 1789, prêtre bénédictin de la Trinité, prieur commendataire de Villemardi en 1731 (âgé de 16 ans) ; 3^o) Henri de Trémault, Sgr de Nonais (voir *Nonais*) ; 4^o) Jacques II^e, né en 1712, officier d'infanterie, blessé au siège de Philisbourg en 1724 et mort de ses blessures en 1725 ; 5^o) Anne-François-Gédéon de Trémault-Bellatour, Sgr de Villanmoy, né en 1731, mort en 1820, off^r d'infanterie, époux de Elisabeth Marguerite de Bonvoust, puis de Françoise-Scholastique de Fontenay, dont il eut plusieurs enfants (voir Villanmoy) ; 6^o) Françoise de Trémault, née en 1711, morte en 1772, veuve de François-Gédéon, C^{te} de Vic, Sgr de Morand et Autrèche en Touraine ; 7^o) la suivante :

Anne-Françoise de Trémault, née en 1721, dame de la Guinebaudière, morte en 1794, qui épousa en 1765 Honoré de Mongalvy, capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Prince, dont ne vint aucun enfant.

D'après Duchemin de la Chesnaie, la Guinebaudière aurait été achetée vers 1820 (?) par M. Mareschal, directeur du collège de Vendôme pour servir de lieu de promenade aux élèves. — Elle paraît avoir ensuite appartenu à un sieur Jean Auguste Noir, époux de Mathilde de Brossard, puis aux sieurs Sulpice Dourze, Henri Théodore de Montigny (voir *Le Coudray-Turbault*) et enfin, en 1851 à M. Auguste de Flandre, ancien officier. — Elle appartient aujourd'hui à la famille Lorcet (1900).

Duchemin prétend encore, dans ses Mémoires, qu'il y eut jadis à la Guinebaudière un prieuré fondé en l'an 1002 (!) par Henri, roi d'Angleterre (!). Nous ne savons sur quoi il édifie cette assertion fantaisiste.

C'est à la Guinebaudière que le roi Henri IV fit cantonner son artillerie en nov. 1589 quand il vint mettre le siège devant le château de Vendôme.

Bibl. de Vendôme, Mém. ms. de Duchemin, I p. 433; II, pp. 88 et 89. — G. de Trémault, *Le Trésor des Familles* (ms. de la Soc. archéol.), Généalogie de Trémault, pp. 36 et suiv. — *Journal Le Loir*, du 9 août 1851. — Arch. L. et Cher., G 1845; H, terrier de l'Oratoire.

Guinebaudière (La), f., c^e de Souday. — *Les Guinebourdières* (Cadastré). — Ce lieu au XVIII^e s. est aux Sgrs de Coulonges et est saisi en 1794 sur l'émigré d'Avesgo. — (Arch. L.-et-Ch., Série Q, Emigrés).

Guinetière (La), h., sur les c^{es} de Ste-Anne et de Vendôme. (La Haute-Guinetière est sur Ste-Anne et la Basse sur Vendôme). — *Guinateria*, XII^e s., (Cart. de Fontaine-les-Blanches). — *La Guinetière*, XV^e au XVIII^e s., *passim*. — *La Basse-Guinetière ou la Croix*, (Terrier de l'Oratoire). — *La Guinetière*, (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant en partie de la seigneurie de Courtiras et en partie du fief S^t-Jacques à Vendôme.

Il est question de ce lieu dès le XII^e s. Vers 1190, Eudes, fils de Salomon, vendait à l'abbaye de Fontaine-les-Blanches quatorze arpens de terre situés *juxta Guinateria*, afin de les indemniser du peu que leur rapportait leur dime de la Galoche qu'il leur avait lui-même donnée peu auparavant. — Vers le même temps, Philippe, fils de Lancelin, avec sa mère Dogna donnait aux mêmes moines une certaine tenue de terre qu'il avait près de Vendôme appelée *Guinateria*.

L'abbaye de Vendôme avait aussi des dîmes sur ce lieu. Ces dîmes en 1204 lui furent confirmées par le C^{te} Jean II. Elle les avait reçues de Barthélemy du Plessis et ses frères. Il semble qu'une métairie à la Basse-G. appartenait à l'abbaye, attendu qu'en 1757, elle fait assermenter un garde pour ses fermes de Villemalin et de la Basse-Guinetière (Arch. L.-et-Cher., B, Baux et Forêts).

Une partie de la terre de la Guinetière fut donnée aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme en 1228 par un nommé Al-lard et sa femme. Le reste leur fut donné en 1412 par Pierre Petiteu et en 1422 par Colin Berquier. Les frères vendirent en 1616 à Jean Choisne et Marie Gobinet, sa femme, mais les Oratoriens, leurs successeurs, rentrèrent en la possession de la Guinetière par arrêt du 14 juin 1638.

Elle fut vendue nationalement sur l'Oratoire en 1793 pour 18.100 livres.

La Haute-Guinetière paraît avoir été celle dévolue à Fontaine-les-Blanches,

attendu qu'on voit que celle vendue sur l'Oratoire en 1793 était sur Vendôme.

Bibl. de Vendôme, Pouillé des biens de l'Oratoire. — *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1874, pp. 69, 71 et 77. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346. — Bibliothèque de Tours, Fonds Salmon, pièce 7. — *Le Loir-et-Cher Historique*, 1894, col. 43 et 44. — Arch. nat., P 67, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher., H, Terrier de l'Oratoire, p. 183; Q, (Vendôme), 112. — Collection R. de St-Venant, liasse Vendôme, note sur l'estimation des biens de l'hospice en l'an XIII. (Guinetière, 1228).

Guingueletterie (La). — Voir *Guigneletterie*.

Guinières (Les), grandes et petites, f., c^e d'Epuisay.

Guionnerie (La), écart de l'Estriverde, c^e de Fontaine-Raoul. — *La Guionnerie* (Cassini).

Guisardière (La), psse de Lunay. — Voir la *Bézarrière*.

Guissonnière (La), ancien fief, relevant à foy et h. de la Roche-Frondebœuf. — Il devait être situé psse de St-Quentin. Il appartenait aux Sgrs de Challay et semble avoir été uni à ce domaine. — (Arch. Nat., P 639, n^{os} 61 et 61 bis; P 712, n^o 171; PP 50, vol. 114, n^o 171).

Guittière (La), anc. mét., psse de St-Avit. — Elle relevait à foy et h. de Boisvinet et en 1633 appartenait à Julien de Phélines, Sr de Grandpré, époux de Aliénor de Girondeau, à cause de l'acquet fait de Loys de Launay, époux de Claude de Ferré, fils du Sr de la Baubarderie. — (Aveu de Boisvinet de 1633).

Guizardière (La). — Voir *Bézarrière*.

Guizonnière (La), f., c^e de Morée.

Guizonnière (La), ferme et villa, c^e de Pezou. — *La Guesdonnière*, XVI^e s. — *La Guédonnière* (Cassini). — En ce lieu s'est rencontré un atelier d'instruments préhistoriques cité au Congrès de Vendôme en 1872. — Au XV^e s. la ferme de la *Guesdonnière* était aux Sgrs du Tertre de Lignières et leur resta jusqu'au XVIII^e s. — Avant 1788, elle fut vendue par M. de la Porte, seigneur de Meslay et de Lignières. On y a bâti une villa vers 1880. — (Chartrier de Renay. — Titres de la terre du Breuil de Lignières).

Gujère (La). — Voir *Gugère*.

Guspie, anc. mét., aujourd'hui détruite, c^e de Villeporcher. — (Plan cadastral).

Guy de Nevers, qualifié C^{te} de Vendôme, comme tuteur de Bouchard le Jeune. — Voir *Nevers* (Guy de).

Gutta, nom d'une localité près de Vendôme qui fut donnée en 1206 par le comte Jean II au monastère de Fontaine-les-Blanches. Ce lieu, depuis, s'est appelé *Incrementum* et paraît devoir être iden-

tifié avec le Bois du Croissement près Ste-Anne. — (*Cart. Trinité*, 647, note I. — *Chartes vendômoises*, 162 et 419).

Guyère (La). — Voir *Gugère*.

Guyerie (La). — Voir *Gudrie*.

Guyon de Montilvault (Famille). — *Blanchamp*, XIX^e s. — Armes : *D'or à trois fasces ondées d'argent, posées en chef, à la branche d'arbre de sinople renversée, posée à la pointe de l'écu.* — (Busserolle).

Guyonneau (Famille). — *Les Minières*, XV^e s. — *Le Plessis-Signac*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules au chevron d'argent accomp. de 3 étoiles d'or.* — (Adr. Thibault).

Guyonnière (La), anc. mét., psse de Lunay. — Elle relevait en fief de la Bénardie et aussi de la Guizardière et de la Loupe. — En 1584 et 1610, elle est à Jean Fortin. — Au XVIII^e s. à la famille Edde. — En 1740 Paul Edde, chirurgien

et son neveu Michel Renard en font l'aveu au Sgr de la Montellière et de la Bénardie. — En 1756, Corentin Billoard de Kervazégan, Sgr de la Montellière, prend la Guyonnière des mains des susdits et leur donne en échange la Champillonnière. — (Titres de la terre de Buissay d'Azé, 1471. — Arch. Nat., P 773, 65a (Lunay 1610). — Reg. de Lunay, 1584. — Collection R. de St-Venant, liasse de Lunay, Titres de la Montellière).

Guyonnière (La), ancien fief, psse de Périgny. — Il relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville. — Titres de la fabrique de Périgny).

Guyot d'Ainfreville (Famille). — *Clairfontaine*, XVIII^e siècle.

Guyot de la Bretaiche (Famille). — *Le Chaussay* (d'Oigny), XVII^e siècle.

H

Habardière (La), f., c^e de Gombergean. — Elle a été vendue en détail au milieu du XIX^e s. — (*Journal Le Loir*, 1^{er} nov. 1843).

Habardière (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle fut donnée à bail perpétuel en 1467 par Raoulet de la Tour, Sr de Glatigny, à un certain Pierre Bertrand. — (Note de l'abbé Chéramy, d'après le chartrier de St-Agil).

Habert (Famille), *Moulins de Pezou*, XVI^e s. — *Villanmoy* (d'Espéreuse), XVII^e siècle. — Armes : *D'argent à la bande d'azur, chargée de trois soleils d'or et accompagnée en pointe d'une aigle s'essorant de même.* — (Morthomier).

Habéry (Famille). — *La Belhémonnière*, XV^e s.

Habit (L'), h., c^e des Hayes. — *L'Abit, Labit*, XIV^e s. (Aveux). — Ce lieu est aujourd'hui divisé en deux, le Grand et le Petit-Habit. Le Petit-H. paraissant avoir été simplement jadis la basse-cour du Grand-Habit. — Ce nom paraît venir de *Habitat* ou *Habitation*.

L'Habit est un ancien fief relevant du château de Montoire à foy et h. simple et à deux livres de cire de service. Il avait pour annexe la métairie des Bruyères, psse de St-Martin-des-Bois.

En 1399, Odet de St-Martin porte son aveu à Montoire pour le fief de Labit et l'usage de la forêt de Gastines. — En 1457 Etienne de St-Martin fait de même pour le lieu de l'Habit, psse St-Léonard (des Hayes), tenu à foy et h. simple et deux

livres de cire, et encore pour la métairie des Bruyères, l'usage en la forêt de Gastines et la justice de 60 sous, le tout mouvant de Montoire. — En 1466, même aveu par Claude de St-Martin. — En 1506 L'Habit est à Jean de Montigny. — En 1518 et 1523 à Jacques de Montigny. — En 1544 à Paul ou Raoul Chabot, sire du Fresne; de même en 1571. — En 1600 à Louise de Villiers, dame du Fresne. — Au XVII^e siècle, le fief de l'Habit paraît être devenu la propriété des Sgrs des Hayes et y rester dans la suite. — (Arch. Nat., P 648, n^{os} 38 à 46, PP 50, vol. 50, n^{os} 40 à 48; vol. 52, n^o 5; vol. 114, n^o 31. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 174. — P. Clément, Notes manuscrites sur les Hayes et la Rocheturpin).

Hacherie (La), h., c^e de Houssay.

Hacherie (La), éc., c^e de Mazangé. — Ancien fief relevant de la Prévôté de Mazangé. De lui relevait une partie de la Hotterie au Gué-du-Loir. — Dès le XVI^e s. on voit la Hacherie unie à la Bonaventure et elle appartient à ses seigneurs. — Ce lieu faisait encore partie du domaine de la Bonaventure au XIX^e s., jusqu'à l'époque de la vente au détail de ce domaine. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise V, Dossier 1 pièce 1^{re}. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 267; 1906, p. 221. — Arch. L.-et-Cher., E 201).

Hachis (Les). — Voir *Assis*.

Hadurie (La), ou *Haie-du-Rit*. — Voir *le Rit*.

Haie (La), h., c^e de Boursay. — *La*

Haie (Etat-Major et Cadastre). — Charles de Mégrét, époux de Anne de Phéline en était seigneur en 1664, 1709 et 1711. — (Titres de Martigny d'Huisseau. — Reg. de Fontaine-Raoul, 1709, et de St-Avit 18 oct. 1711).

Haie (La Grande et la Petite), fermes, c^e de Morée.

Haie (La), éc., c^e de Prunay. — *Les Hayes* (Cassini).

Haie (La), f., c^e de Renay. — Voir *Branchardière*.

Haie (La), anc. mét., psse de St-Amand. — Elle appartenait en 1794 à un prêtre reclus appelé Besnard, et fut vendue sur lui national^e cette année-là pour 13.000 livres et adjugée au citoyen Budan. — (Arch. L.-et-Cher Q, émigrés du district de Vendôme, 1042).

Haie (La), f., c^e de St-Gemme, écart du hameau de Noyers. — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgie de Noyers dont il était un démembrement. — Au xv^e s., ce fief est à Pierre, frère de Huet de Courbenton, Sgr de Noyers. — En 1461, à Supplice des Noues, veuve de Pierre de Courbenton. — En 1499 à Robine de Courbenton qui le donne à son fils Gilles de Gallon. — En 1522 à Jean de Gallon, fils de Gilles et de Jeanne de Peigné. — En 1610 et plus tard aux Sgrs de Renay. — (Arch. L.-et-Cher, H, Liasse de la Virginité [1464]. — Arch. Nat., P 773, 65 b [St-Gemme]. — Chartier de Renay).

Haie (La), f., c^e de Savigny. — *La Ea* (Cassini).

Haie (La grande), h., c^e de la Ville-aux-Clercs, 22 hab. — Là se trouve une ferme qui fit partie de la terre du For-Girard et est aujourd'hui de la Gaudinière. — Au xviii^e s., c'était une métairie qui appartenait à la famille de Réméon, puis avait passé à la famille de Brunier. Au xix^e s. elle appartient à M. Méreaux des Bancheries. — Cette ferme ou métairie devait tous les ans au Sgr de Baigneux à Lignéres une rente de deux setiers de méteil et une moitié de porc. — (Titres de la terre de Baigneux. — Journal *Le Loir*, 21 mars 1851).

Haie (La Petite), f., c^e de la Ville-aux-Clercs.

Haie-Auchard (La). — Voir *Haie-aux-Chats*.

Haie-aux-Biches (La), deux fermes, c^e de Busloup.

Haie-aux-Chats (La), autrement *Bellevue*, f., c^e de Lisle. — *La Haie-au-Chapt*, 1578 (Titres de l'Epau). — *Hauchard* (Cassini). — *La Haie-Auchard*, 1739, (Arch. L.-et-Cher, E 554). — *La Hauchart*, (plan de Meslay, 1750).

Cette métairie fut vendue à la Trinité en 1505 par Jean Abéry, éc^r, Sgr de la Musse et archer de la Garde du corps du roy et N. de la Beschère sa femme. Elle fit partie de la mense abbatiale lorsque, par acte devant Claude Gassion et Jacques Lander, notaires au Châtelet de Paris, en date du 7 mars 1571, Louis de la Chambre, qui venait d'être promu à l'abbaye de la Trinité, la vendit à Etienne Coudon, conseiller aux grands jours du Vendômois et procureur fiscal de l'abbaye de Vendôme, moyennant mille livres. Elle était alors entièrement ruinée tant par suite des guerres que par la négligence des prédécesseurs du vendeur. Mais en 1572 l'acquéreur renonçant à son marché, le rompit moyennant le remboursement à lui fait de 900 livres soit les neuf dixièmes du prix ; et en 1578 le même Louis de la Chambre la donna à bail perpétuel à Jean Benoist, sommelier de paneterie du cardinal de Bourbon et à ses successeurs, moyennant l'obligation de refaire les bâtiments alors en ruine, de payer une somme de six-vingt écus d'or au soleil, entre ses mains propres, et en outre une rente perpétuelle de quatre écus d'or soleil.

Le 10 novembre 1606 le sieur Benoit vendait la métairie de la Haie aux Chats au seigneur de l'Epau moyennant 500 livres. Elle était chargée de 12 livres de rente envers le sieur abbé de Vendôme. — Elle passait ensuite en la possession de Pierre de Frémont de la Merveillère, Sr de Bellassise qui la faisait arpenter en 1633.

Le 5 juillet 1761 elle était vendue par Marie-Madeleine Besnard d'Arville, qui est dite aussi Mme de Patay, à Messire Léonard Thomas Gallery de Limbleville, écuyer, demeurant à Montoire, et Rosalie Raynar (?) sa femme. Celui-ci, devant Renou, not. à Vendôme, la revendait à François Thuault, fermier à Cornaille, psse de Faye, le 7 décembre 1782. — En 1790 elle appartenait à Pierre Renard, laboureur, et Marie Thuault, sa femme, demeurant à Lorière (Laurières), psse de St-Arnoul, qui le 2 déc. de cette année la vendait à « Jean-Baptiste-Etienne Catherinet, ci-devant dit de *Villemarest*, demeurant à son château de Villeporcher, psse de St-Ouen », moyennant 3.000 l. — Le 5 nivose an III, le citoyen J.-B.-E. Catherinet, président du directoire du district de Vendôme, vendait à la citoyenne Catherine Rulland, fille majeure (sa maîtresse) demeurant audit lieu de Villeporcher, la nue-propriété de la Haie-aux-Chats, mais avec cette faculté que l'acquéreuse pouvait en acquérir aussi l'usufruit moyennant 4 mille livres. Et le

prix était de 4 mille livres que le vendeur reconnaissait avoir reçu comptant, hors la vue des notaires. La citoyenne Rulland se hâta de profiter de son droit d'acquisition de l'usufruit et entra ainsi en possession pleine et entière de la Haie-aux-Chats. Après la mort de J.-B.-E. Catherinet, elle épousait Clément Mollière avec lequel elle demeurait à la Haie aux-Chats en 1800. — Ceux-ci, devant M^e Peltèreau à Vendôme, le 31 août 1843, vendaient cette ferme à M. François-Louis Crosnier, directeur de l'Opéra à Paris, et déjà possesseur de l'Epau, mais avec réserve de l'usufruit pendant leur vivant. C'est seulement en 1852 que Catherine Rulland, veuve Mollière abandonna son usufruit à M. Crosnier moyennant rente viagère. C'est en 1855, au décès de la Vve Mollière que ses héritiers donnèrent décharge à M. Crosnier. — Parmi les héritiers se trouvaient : 1^o Une famille Barassard ; 2^o Joseph-Victor-Amédée-Théodore, comte de Raousset-Soumabre, époux de Jeanne-Marie Mollière, demeurant à Millery (Rhône). — Le 4 déc. 1869 Mme Vve Crosnier vendait la Haie-aux-Chats à M. de Bodard de la Jacopière, demeurant au Château de la Roche-St-Firmin, époux de Mme Marie Barré de St-Venant. Ceux-ci enfin en 1896 la vendaient avec leurs autres biens à l'entour à M. G. de Sachy de Fourdrinoy, l^{er} colonel d'état-major en retraite, époux de Mme Marie-Louise-Amélie de La Marlière qui réunissait la Haie-aux-Chats à sa terre de l'Epau et la donnait en dot par contrat du 28 sept. 1897 à son fils Gaston-Gabriel-Robert-Florent de Sachy de Fourdrinoy, à l'occasion de son mariage avec Mme Marguerite-Marie Barré de St-Venant. — (Titres de la terre de l'Epau, de Villeporcher et de la Haie-aux-Chats. — Notes de l'abbé Métails sur le fonds de la Trinité aux Arch. de L.-et-Cher [1505]).

Haie-aux-Chats (La Petite), ferme, c^e de Lisle. — C'est un démembrement de la Haie-aux-Chats. — Cassini sur la carte la nomme *Le Haut-des-Prés*.

Haie-aux-Lièvres (La), cité comme lieu habité, à St-Firmin en 1650. — (Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire]).

Haie-Berderie (La), h., c^e de Pezou, écart du Petit-Chicheray. — *La Huberde-rie*, xviii^e s. — *La Haie-Berderie* (Cadastre). — En 1702 la Huberderie appartenait à un sieur de Rambour. — (Chartier de Renay, minutes du notaire Dubreuil, 1702).

Haie-Bergerie (La). — Voir *Hébergerie*.

Haie-Cochereau (La), f., commune de Préteval. — Le lieu et métairie de la Haie-Cochereau relevait de la tour de

Préteval, de la Sgie de Pallouel et du fief de la Fosse uni à la Sgie de L'Ormois. — La Haie-Cochereau en 1618 était attribuée à M^e Michel Laboreau, sieur de la Corbinière, époux de Jeanne Dupont et cela dans un partage entre les héritiers de Michel Dupont, vivant lieutenant général du bailliage de Dunois et de Françoise Grenouilleau, sa femme. — Etienne de la Bosse, écuyer, sieur du Plessis et Dlle Suzanne de Reffuge, sa femme, la vendaient le 24 déc. 1629 à Louis Bontemps, dont les enfants en 1662 la revendaient à M^e Charles Descorman ou d'Escorman, curé de St-Jean et St-Claude Frémentel, et prieur de St-Opportune. Celui-ci en 1673 en faisait don aux pères de l'Oratoire de Vendôme au moment d'entrer dans leur ordre. A cette époque la métairie contenait 60 arpens de terre et 18 de bois. — Elle fut vendue national^e en 1798 pour 20.300 livres. — (Chartier de Renay, Titres de la Haie-Cochereau. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346. — Arch. L.-et-Cher, H [Oratoire] et Q [Vendôme], 1177).

Haie-Daniel (La), lieu-dit, c^e de Morée. — *Haia Danjolaria*, 1215 (Cart. blésois de Marm.). — Il y eut accord entre Symon des Reims, chevalier, et Marm., au sujet de ce lieu, en 1215. — (Cart. blésois de Marm., 213).

Haie de Champs, h., c^e de St-Firmin, 139 hab. — *Ha de Champ*, *Aichan*, xvii^e siècle, (Reg. de St-Firmin). — *Haye de Champs*, (Cassini). — *Hastechamps*, 1699, *Atechamps*, 1778, (Reg. de St-Martin de Vendôme). — Ancien fief relevant à foy et h. en partie de la Sgie de Lisle et en partie de celle de Montoire.

Il y a apparence que ce fief ait été formé d'un démembrement de la Sgie de Champs qui lui était proche. Dès le xv^e s. il était divisé en deux parties. L'une appelée *Le Logis*, dont le manoir était situé entre les deux routes de Haie de Champs à St-Firmin, et de Haie de Champs à Vendôme : une tourelle en subsistait encore jusqu'à la seconde moitié du xix^e siècle. L'autre partie s'appelait *La Chalottière* (voir ce nom), ou *La Touche*.

Le Logis ou *Colombier* était le manoir propre de la Sgie qui conserva le nom d'Haie-de-Champ.

Ce fief en 1429 appartenait à Gillet Bachelier qui le vendit à Jean Allard et à Perrine ou Perronne, sa femme. Ils en donnèrent une partie (la Chalottière) aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme à l'occasion de l'entrée dans leur ordre de leur fils Lucas Allard. — En 1441, Haie-de-Champs est au dit Lucas Allard, frère condonné. Il constitue aux dits frères une

rente de 12 setiers de froment sur sa métairie de Haye-de-Champs.

Au XVI^e siècle ce fief est à la famille protestante des Baranger et notamment en 1577 à Claude Baranger, huguenot, lieutenant du maître des Eaux et Forêts du Vendômois, qui a pour enfants : 1^o) Paul, qui suit ; 2^o) N. Baranger, épouse de Bonacourse Balbany ; 3^o) N. Baranger, épouse de René Le Tellier ; 4^o) Suzanne Baranger.

François-Paul Baranger, Sgr d'Haie de Champs en 1586. Il est conseiller du roi de Navarre, maître des requêtes ordinaires de son hostel, président de la Chambre des Comptes du Vendômois et lieutenant des Eaux et Forêts. — En 1610 ce fief est à Judith Festeau, veuve de déf^t François-Paul Baranger ; de ce premier mariage, elle avait eu pour enfants : 1^o) Claude Baranger, avocat à Vendôme, qui épousa Marguerite Lancement et eut en partage la maison de famille, rue Guesnault à Vendôme ; 2^o) Madeleine B. épouse de René Pinault ; 3^o) Paul B., qui suit ; 4^o) Jean B., Sgr de Buancé (?) ; 5^o) Judith B., femme de Marin Leschalers. — Tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, elle fait déclaration au bureau des Francs-fiefs pour les fiefs et Sgies de Haye de Champs, la Chalotière, Champs (en partie), etc. En secondes noces elle épouse René Rivet, président aux Grands Jours du Vendômois dont elle est encore veuve en 1639.

Paul Baranger, éc^r, Sr de H. de Ch., major dans le régiment de cavalerie légère du sieur de Harcourt en 1637 ; il est époux de Madeleine Sallé. Ils ont pour fille la suivante :

Anne Baranger, dame de Haye de Champs qui le 8 mai 1655 épousait à St-Firmin, Pierre d'Aion ou d'Ajon, éc^r, sieur de Vaugremot ou Vaugrimault, gentilhomme ordinaire du duc de Beaufort ; l'année suivante elle abjurait en l'église de Lisle la foi protestante. Pierre d'Ajon mourut avant 1671 et sa veuve Anne Baranger fut inhumée à St-Firmin le 25 nov. 1698 après avoir eu deux fils : 1^o) Paul-Louis, qui suit ; 2^o) François, inhumé à St-Martin de Vendôme à l'âge de 16 ans le 27 juillet 1671.

Paul-Louis d'Ajon, éc^r, né en 1663, Sgr d'Haie de Champs, la Chalotière et Champs (en partie). Il épousa : 1^o) en 1695, Madeleine Allard, fille de Pierre Allard, bourgeois et échevin de Vendôme et de Madeleine Sinault ; elle mourut avant 1698 ; 2^o) Marguerite Poullard. — Il mourut en 1718 laissant de sa seconde femme les enfants suivants : 1^o) Marguerite d'Ajon, baptisée à St-Martin de Ven-

dôme le 27 oct. 1699 ; 2^o) Marie-Anne d'Ajon, née en 1700 ; 3^o) le suivant :

Paul-Louis d'Ajon, II^e, Sgr d'Haie-de-Champs, Champs (en partie) et l'Eschalotière, né en 1702, inhumé à St-Firmin en 1767. Il avait épousé Elisabeth d'Eschallard, laquelle étant veuve de lui décéda en 1778, et fut inhumée à St-Martin de Vendôme, le 3 février, âgée de 70 ans. Elle avait eu pour fils : 1^o) Paul-Louis III^e, baptisé à St-Firmin le 18 avril 1730, qui fut inhumé au même lieu le 29 janv. 1745 ; 2^o) Elisabeth, inhumée à St-Firmin en 1749 ; 3^o) Marie-Anne, qui suit ; 4^o) René, qui mourut en 1753 et fut inhumé le 2 décembre à St-Firmin.

Marie-Anne d'Ajon, dame de Haie de Champs après son père. Elle épousa à St-Firmin, le 17 sept. 1753, René de Chabot, chev., Sgr de Moncé, la Roche et autres lieux et lui porta Haie de Champs avec la Chalotière. — Cette terre fut ensuite donnée à Marie-Elisabeth de Chabot, leur fille qui la porta à son mari Louis de Phélines, éc^r, Sr de Villiersfaux, capitaine du génie.

En 1790 cette terre était partagée ; une partie appartenait à des demoiselles Lelarge de la Guibardière et l'autre à Paul-Louis de Chabot, lieutenant au régiment d'Armagnac qui était encore dit seigneur de Haie de Champs, Champs et la Chalotière. Au moment de la Révolution, cette terre fut alors saisie sur lui pour cause d'émigration et vendue en 1794 en détail et par lots pour 68.240 livres en assignats. L'acquéreur principal était un nommé Ledoux.

Haie de Champs est parmi les villages qui au XVI^e siècle avaient leurs maîtres fétissiers en draps et en serges qui y avaient établi leurs métiers.

Arch. Nat., P 604, n^o 32 à 35, 42, 49 ; P 773, 65 b (dosier St-Firmin). — Arch. L.-et-Cher, E 509, 512, 513, 551. — *Le Loir-et-Cher Historique*, 1894, col. 46. — *Bulletin Vendômois*, 1906, p. 48. — Bibl. Vendôme, Cartons de la Soc. Archéol. du Vendômois, parchemin de 1429. — Chartier de l'Epau ; Papiers des Godineau. — Reg. de St-Firmin, *passim*.

Haie de Chéray (La), lieu-dit, c^e de Sasnières (entre Gastines et le bourg). — *La Haye de Cheret* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy-h. des Roches-Lévesque ; avec ceux de la Hubelinière et de Vauroulin, il constituait la Sgie de la Barre de Sasnières. — Voir *Barre de Sasnières*. — (Titres de Sasnières. — Arch. Nat., P 657, n^o 52 à 54 ; PP 50, vol. 114, n^o 20 et 21. — St-Allais, article *Du Tillet*).

Haie de Soreau (La), anc. mét., psse de Lunay. — Elle appartenait (en 1608)

au couvent de la Virginité. — (Arch. Nat., P 608).

Haie du Rit (La). — Voir le *Rit*.

Haie du Vau (La), éc., c^e de Renay. — *Les Hayes du Bourg* (Cassini). — Anc. mét. située dans la censive de Chanteloup. — En 1572 elle appartenait à François de Riou, curé de Renay, qui la vendit à Jeanne Aménard, dame de Renay. — Cette métairie fit depuis partie de la terre de Renay. — (Chartier de Renay).

Haie du Verger (La), anc. fief, psse d'Azé. — Il était situé proche Buissay et relevait censiv^t de Morillon. — Ce fief était de longue date uni à celui de Lime-ray. — (Voir *Lime-ray*). — (Arch. Nat., P 621, n^o 9).

Haie-Fougère (La), ancien fief, psse de St-Agil. — Il relevait de St-Agil à foy-h. et consistait en une métairie et 61 arpens de terre. — En 1730 il appartenait à César de Courtarvel, Sgr de St-Remy. — (Terrier de St-Agil, 1731).

Haie-Longue (La), anc. mét., paraissant située psse de Ternay et qui fut donnée en 1380 par Etienne d'Angennes à l'église de Ternay. Elle était située au dessus du chemin de la Ronce à Montoire. — (Arch. L.-et-Cher, E 102, p. 1009).

Haie-Portaise (La), anc. mét., psse de Lancé. — Elle relevait censivement du Bouchet-Touteville. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Touteville, p. 259).

Haïron-Bernier (Le), lieu-dit, c^e de Morée. — Il fut l'objet d'accords entre Marmoutier et Symon de Reims en 1215 et avec le C^{te} de Blois en 1297. — (*Cart. blésois de Marm.*, 214 et 375).

Haies (Les), commune. — Voir *Hayes*.

Haies (Les), h., c^e de Baillou. — C'était en 1468 une borde qui relevait censiv^t de Baillou. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Haies (Les), f., c^e de Busloup.

Haies (Les), f., c^e de Choue. — *Les Hayes* (Cassini). — *La Grande-Haye* (Etat Major). — La métairie des Haies, proche celle des Haies d'Alleré était au prieuré de Guériteau (en 1531). — Arch. Nat., P 700, n^o 54).

Haies (Les), h., c^e de Droué, 24 hab.

Haies (Les), Grandes et Petites, h., c^e de la Fontenelle, 53 hab. — *Grandes et Petites Hayes* (Cassini et Etat-Major).

Haies (Les), h., c^e de Houssay, 23 hab. — *Les Hayes de Mawson*, ou de *Mouson*, XVI^e s. (Aveux). — Ce lieu relevait en fief à foy et h. du comté de Vendôme. — En 1370 il est à Renault de Savigné. — En 1515 à Jean Macé. — Il passe au XVI^e s. aux chanoines de St-Georges de Vendôme. — (Arch. Nat., P 608, n^o 39 ; P 625, n^o 41 à 43. — *Cart. Trinité*, 834).

Haies (Les), village, c^e de Lignéres, 153 habitants. — Comme fief, le village des Haies relevait censivement du Breuil. — (Titres de la terre du Breuil).

Haies (Les), éc., c^e de Pezou.

Haies (Les), h., c^e de Prunay. — Anc. manoir dont les douves existent encore, mais qui est inconnu.

Haies (Les), h., c^e de Ruan, 29 hab.

Haies (Les), f., c^e de St-Agil. — Il y avait là plusieurs métairies qui depuis ont été réunies en une seule ferme. — Comme fief, les Haies ou Hayes de St-Agil relevait en partie de St-Agil (puis de Villenoble après 1461) et en partie d'Alleray. Elles ont été possédées, ensemble ou séparément, par plusieurs familles.

En 1399, relevant de St-Agil, ce lieu est à Jamet Lambert. — En 1461, relevant d'Alleray, à Robine de Prullay. — En 1465 relevant de Villenoble, à Robert Pétoüys, (aveu les Poulaillères) ; — En 1469, encore avec les Poulaillères et la Poulerie, à Jean Pétoüys, bourgeois de Vendôme ; — En 1469 l'autre mét. des Haies est à Jeanne, veuve de Jean Sau-laye et relève de Villenoble ; — Même date, une autre mét. des Hayes, relevant encore de Villenoble, est à Guillaume Garnier, demeurant à Vendôme.

En 1541 les Hayes étaient par moitié au seigneur d'Alleray, cette moitié paraît relever de Villenoble et l'autre moitié relevant d'Alleray est aux hoirs feu André de Charigné, à cause de Jacqueline Fleury, sa femme ou sa mère. — Les Petites Haies en 1789 sont du domaine de St-Agil. — Au XIX^e siècle les deux métairies des Haies, réunies en une seule, font partie de la terre de St-Agil. — (Arch. Nat., P 700, n^o 36 et 87 ; P 703, n^o 1. — *Bulletin vendômois*, 1890, p. 221 ; 1891, p. 144. — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy, d'après le Terrier de St-Agil).

Haies (Les), h., c^e de St-Hilaire. — En 1696, le lieu et bordage des Haies était vendu par Maître Louis Guénois, procureur au siège présidial de Blois, se portant fort pour Marie Chandonnet, sa femme, à Alexandre Bluteau, garde de la forêt de Fréteval. — (Arch. L.-et-Cher, E 724).

Haies (Les), h., c^e de Savigny, 30 hab. — *La Hée*, 1582 (Aveu d'Auvine). — Ancien fief et Sgie, appartenant aux Sgrs du Châtelier (1687). — Dans ce hameau, une borde relevait du fief d'Auvine à 3 sols 9 deniers de cens et un denier de rente plus douze boisseaux d'avoine, un chapon et un pain. — (Arch. Nat., P 695, n^o 6 ; P 700, n^o 14. — Arch. L.-et-Cher, E 17).

Haies (Les), h., c^e de Villeboub, 39 hab.
Haies (Les), h., c^e de Villeporcher, 28 hab.

Haies (Les Petites), f., c^e de Villiers-faux. — La dime de ce lieu appartenait au chapitre de St-Georges qui l'affermait en 1559 moyennant une rente de 3 setiers de blé. — (Arch. L.-et-Cher, G 309).

Haie-Salomon (La), lieu-dit ancien, psse de Morée. — *Haia de Salomonaria*, 1215. — (Cart. blésois de Marm. 213).

Haies-Berry (Les), éc., c^e de Choue. — *Les Hayes-Gilot-Berry*, xvi^e s. (Aveu du Petit-Bouchet). — Ce lieu relevait censiv^t du fief du Petit-Bouchet, et doit son nom à Gilot Berry qui le possédait au xvi^e s. — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après un Aveu du Petit-Bouchet au Chartrier de St-Agil).

Haies d'Alleray (Les), f., c^e de Choue. — Anc. mét., qui était en 1788 du domaine d'Alleray. — (Chartrier de St-Agil).

Haies de Blois (Les), lieu-dit, c^e de Lancé. — C'est en ce lieu qu'est tombé le fameux bolide, dit de Lancé, ou de St-Amand, le 13 juillet 1872 à 5 h. 1/2 du soir. Il pesait 47 kilogrammes. — Il est au musée de Vienne (Autriche). — Plusieurs fragments en ont été détachés et se trouvent dispersés. Il existe au musée de Vendôme un *fac-simile* de ce bloc de 47 kilos, plus deux fragments minuscules du bloc lui-même. — (*Bulletin vendômois*, 1872, p. 304 ; 1907, p. 6).

Haies de Mouezon (Les), ancien fief, psse de Villiers-faux. — Il relevait à foy et h. simple du château de Vendôme et en 1370 appartenait à Renauld de Savigné. — En 1515 et 1516 à Jean Macé. — (Arch. Nat., P 625, n^{os} 41 à 43).

Haies-Rayer (Les), h., c^e de la Fontenelle, 53 hab. — *Les Hayes-Rahier*, 1649 (Anciens titres). — *Les Grandes et Petites Hayes* (Cassini). — *Les Hayes* (Etat-Major) — Ce lieu est formé de deux hameaux : les Grandes et les Petites Haies. Il relevait de la Fontenelle à 5 sols tournois de cens et 15 sols 3 deniers de rente et un chapon « pour la saulce » avec 2 septiers d'avoine. — (Arch. L.-et-Cher, E 34).

Haitre (Le), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de St-Martin des Bois, entre Ranay et le Gué.

Hallape, anc. mét., psse de Boursay. — (Carte de Cassini).

Hallard (Famille). — *Chauwigny-les-Diorières*, xvi^e siècle.

Hallardièrre (La), éc., c^e de Souday. — *La Halarderie* (Etat-Maj.).

Hallauidière (La), f., c^e de Souday. — *La Hellauidière*, 1466 (Aveu de Souday). — *La Halauidière* (Cassini). — *La Hallandière* (Etat-Major). — Ancien fief relevant

féodalement du Petit-Souday. — Ce lieu se composait d'un domaine dont faisaient partie les métairies du Chemin, de Champgars et du Marchès. De lui relevaient plusieurs fiefs, à foy et h. : La Riequetière, la Mouchetière et autres. — En 1466, ce fief est à Louise de Montaillé, de même en 1490. — En 1570, il est à la famille de Fromentières. Dans le partage entre René de Fromentières, Sgr de Meslay et Charles de F., son frère, la Hallaudière est dans le lot de Charles et se trouve « le lieu, fief et seigneurie de la Hallaudière qui était échu au dit Sr de Meslay (Jean de Fr. leur père, époux de Catherine d'Anthenaise), par partages fait entre lui et le Sr de Villebéton à cause de la succession de feu Louis de Montaigner en son vivant éc^r, Sr de Biez (?) avec la tierce partie de la Sgrie destainct (?), située psse de Souday ». (Chartrier de Meslay, 1570). — En 1620, la Hallaudière est à Anne de Fromentières veuve Paul de Helde. — En 1637, à la dame de Souday (Marguerite de Marescot). Pierre Crosneau, lic. ès-lois, était alors bailli de Souday. — En 1645 et 1663 ce fief est à la famille Angeneau. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102. — Chartrier de Meslay, carton n^o 9. — Reg. de Mondoubleau, 1645 ; de Naveil, 1663. — Titres de la fabrique de Souday, 1490. — Chartrier des Minières. — Chartrier de Glatigny).

Hallay (Famille de). — *Le Pressoir* (de Baillou), *Le Boulay* (d'Oigny), *Baufray*, *Baillou*, *La Fredonnière*, xv^e s. — Armes : *Parti d'argent et de gueules, l'argent chargé de deux fasces renversées de sable et le gueules chargé d'un léopard lionné tenant un épi, le tout d'or.* — (Gourdon de Genouillac). — Alias : *De sable à deux fasces d'argent à un pal de même brochant.* — (Cauvin).

Halle (Famille de la). — *Le Breuil-Fontenay*, xvi^e siècle.

Hallebardièrre (La), h., c^e de Souday, 31 hab. — *Les Hallebardières* (Cassini). — *La Grande-Hallebardièrre* (Etat-Major). — Ancien fief relevant censiv^t de Glatigny. — Sur ce lieu de la Hall., avait des droits d'héritage, en 1674, dame Marie d'Herbelin, veuve de Mess. Charles du Plessis, Sr de Périgny. Elle vendait ces droits, cette année-là, le 3 mars, à Michel Jaulneau, md ténier en toile demeurant au dit lieu. — (Note de l'abbé Chéramy, d'après les minutes de l'Etude de St-Agil).

Halleau (Le faubourg de l'), à Fréteval. — C'est là qu'est établie la Fonderie. On l'appelle aussi *le Fourneau*. La porte de l'ancienne enceinte de Fréteval en ce lieu s'appelait *Porte de l'Halleau* ou *Porte Blésoise*. — En réalité ce lieu s'appelait *Fontenaille*.

Hallerie (La), anc. mét., psse de la Ville-aux-Cleres. — (Collection Bernault, Papiers de la Ville-aux-Cleres, année 1730).

Hallier (Le), f., c^e d'Authon.

Hallier (Le), f., c^e de Droué.

Hallier (Le), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Halliers (Les), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Danzé, entre Bordebure et la Champignelle.

Hallopeau (Famille). — *La Poissonnière* ou *Possonnière*, (de Couture), xix^e s.

Hallot (Famille de). — *Bellevallée*, xvii^e siècle. — Armes : *D'argent à deux fasces de sable et trois annelets de même en chef.* — (Cauvin).

Haloperie (La), h., c^e de Fontaines, 46 hab. — En 1575 ce lieu est à Philippe Dolbeau, sieur de Villeneuve et de la Haloperie, grénétier au grenier à sel de Montoire. — (Malardier, p. 999).

Halte (La), c^e de St-Rimay. — C'est la halte-station du chemin de fer, au sortir du tunnel, en venant de Vendôme.

Hamard (Famille). — *La Bergerie* (de St-Agil), xv^e siècle.

Hamard-Guillot (Famille). — *Poirier* (de St-Ouen), xix^e siècle.

Hameau (Famille). — *Le Chêne*, (de Prunay), xv^e s. — *Les Etangs* (de Lunay), *Les Bordes* (de Crucheray), xvii^e s. — Armes : *D'hermines à la fasce de gueules.* — (Adr. Thibault).

Hameau (Bienheure), vicaire de Souday, né à Grès (Sarthe), vers 1555, mort à Souday en octobre 1632. — Il fut d'abord vicaire à Grès, en 1580, puis à Courgenard (Sarthe) de 1584 à 1586, enfin à Souday en 1587. Il a laissé un journal très curieux des principaux événements de la localité, de 1584 à 1632. — Ce journal a été analysé avec soin par E. Nouel, au *Bulletin de la Soc. archéol. du Vend.*, 1885. — Les renseignements fournis par ce journal sont précieux pour la connaissance des phénomènes météorologiques et pour nombre de faits d'histoire locale. — *Bulletin vendômois*, 1885, pp. 269 à 324).

Hameaux (Les), anc. mét., au bourg de Pezou. — Ce lieu relevait censiv^t de la Secrétainerie de Pezou. — En 1720, il appartenait à Philippe Bellanger, avocat à Blois et Laurent Couasmet. — En 1743 à M^e Claude-François de Bonvoust, chev., Sgr de Ray et du Boile, demeurant au Tertre-Poureau, acquéreur de Philippe Bellanger. — En 1760 à Diles Marie-Françoise et Elisabeth-Marguerite de Bonvoust et à la M^{me} de St^e-Maure. — En 1766 aux Sgra du Tertre-Poureau. — (Collection Bernault, Liasse de Pezou).

Hameaux (Les), anc. mét., psse de St-Ouen, au hameau de Poiriers. — Ce lieu en 1586 est en partie à Léonarde Guillet, veuve de François Noury, avocat à Vendôme. — Il comportait alors 45 septérées. — En 1639, à Georges Noury, élu en l'Election de Vendôme. — En 1648 à Anne-Marguerite Noury, qui cette année là épouse René Augry, bailli de la Prévosté de Mazangé (Voir sa notice). Ce dernier en partage la possession avec Georges Noury, son beau-père, qui en 1656 est qualifié off^r de la défunte reine, mère du roi. — René Augry et sa femme étant morts sans enfants en 1704 leur succession alla à des collatéraux et l'on voit les Hameaux passer à la famille Huet, puis par elle à la famille Randon et en 1743, Jean Bapt. Renésté, époux de Marg. Randon, les vendait à Charles Ballier, demeurant au Bourg-Neuf à Vendôme. — (Collection Bernault, liasse de Pezou. — *Bulletin vendômois*, 1905, pp. 224 et 230 ; 1906, p. 62).

Hamelet (Famille). — *La Trouserie*, *La Roncherie*, xvi^e s. — Armes : *D'azur à 3 gerbes d'or.* — (Adr. Thibault).

Hamelières (Les), fermes, c^e de Couture — *La Hémérière*, 1414 (Arch. Nat., P 661). — *Les Hamelières* (Cassini). — Ce lieu n'est pas porté sur la carte d'Etat-Major et semble être confondu aujourd'hui avec les Vauviaux.

La Grande-Hamelière relevait de Montoire, et la Petite de Poncé.

Les Bois des Hamelières en 1397 appartenait à André Ronsart qui pour ce fief rendait aveu à la C^{te} de Vendôme. — En 1414 Marlin l'Esleu rendait aveu pour la Hémérière relevant de Poncé à foy et h. simple et 4 sols de cens. — En 1457 elle est à Perrin l'Esleu. — En 1489 la Petite Hamelière autrement dit *La Forge*, tenue de Poncé, appartenait à Jean Cueillette, trésorier du Bourbonnais. — En 1497 à Jean Cueillette, notaire et secrétaire du roi, seigneur de Chichéré et de la Hamelière. — En 1517, à Jacques Potier, seigneur de Blancmesnil, conseiller au Parlement, époux de Françoise Cueillette.

En 1578, Claude d'Orléans, seigneur de la Courbètière, époux de Marie Pasquier, demeurant à Villédiu, était seigneur de la Hamelière qu'il venait d'acheter le 12 janvier du président de Blancmesnil pour le prix de 26.000 livres. En 1600, il rendait aveu à la seigneurie de Montoire pour la Grande Hamelière. En 1602, cette mét. est à Marie Pasquier sa veuve. — En 1621 elle est à Pierre, fils et héritier de Jean d'Orléans. — Au xvii^e s., la Hamelière est à Pierre Pichery et autres

héritiers l'asquier, parmi lesquels on voit Charles Bigot, Gilles Vaumour et autres. — Vers 1675, la Hamelière était à Louise Bigot, fille de Charles et de Marie Toutans. Elle était célibataire. — En 1698, la H. faisait partie de la terre de la Ribochère. — (Arch. Nat., P 652, n° 64 ; P 661, n° 3 et 4 ; P 662, n° 1 ; P 712, n° 100 ; PP 50, vol. 114, n° 58. — Collection Eug. Vallée, notes ms. de Pasty de la Hylais [Notes diverses, I, fol. 112]. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 249. — Abbé Brisset, notes ms. sur la Ribochère).

Hamelin (*Hamelinus*), douzième abbé de la Trinité, de 1201 à 1222. — Il vécut du temps des C^{tes} Bouchard IV, Jean II, Jean III et Jean IV. Il succédait à Lucas. C'est lui qui, en 1218 prêta au C^{te} Jean IV la finance nécessaire pour payer au C^{te} d'Anjou les droits de mutation à son avènement au comté, par suite du décès de son oncle Jean III. — Le pape Innocent III rétablit pour Hamelin le titre de cardinal de S^{te}-Prisce que l'Antipape Guibert avait enlevé aux abbés de la Trinité. Ce titre leur avait été rendu puis enlevé à nouveau par les antipapes au XII^e siècle. — Hamelin mourut le 27 avril 1222 et eut pour successeur Geoffroy II. — (*Cart. Trinité*, table aux mots *Hamelin*, et *Hamelinus*. — Abbé Simon, II, p. 202. — *Gallia christiana*, VII, p. 1371).

Hamelotterie (La), h., c^e d'Artins, appelée aussi la *Conillère*. — Ce lieu fut acquis en 1579 par les Sgrs de la Rocheturpin. — (P. Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin).

Hamon des Roches (Dominique-François), abbé de S^t-Georges des Bois, XVIII^e siècle. — Armes : *D'argent à la bande fuselée de gueules, chargée d'un lion d'or, couronné, armé et lampassé de gueules*. — (Malardier, p. 942).

Hannerie (La), h., c^e de Prunay.

Hannoré ou Haumeray (Famille de). Voir *Daumeray*.

Harambure (Jean de), baron de Picassary, seigneur de Romefort, Châtres, Cachet, etc., fils de Bertrand et de Florence de Belzunce. — Ami de Henri IV, il était gentilhomme ordinaire de sa chambre, grand giboyeur de sa maison, commandant de sa compagnie de chevau-légers. — Il fut nommé gouverneur de Vendôme en 1599, en remplacement de Vignolles. Il l'était aussi d'Aigues-Mortes. Il avait épousé en 1595 Marie Secondat. Le portrait de d'Harambure se trouve dans les galeries de Versailles. — Il fut remplacé par Geoffroy de Beaufils en 1607. — Les armes de Jean de Harambure étaient : *D'or à un arbre de sinople contre lequel grimpe un ours de sable, à la*

bordure de gueules chargée de trois sautoirs d'or. — (*Bulletin vendômois*, 1875, p. 37. — *D'Hozier*, reg. 1, p. 287).

Haras (Le), f., c^e de S^t-Martin-des-Bois, ancienne dépendance de la terre de Ranay.

Harassières (Les), f., c^e de Choue. — *La Harassière*, (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t de S^t-Agil. Il faisait partie en 1551 et 1582 du domaine du Grand-Bouchet. — (Arch. Nat., P 707, n° 1. et P 773, n° 65 a [Choue]. — Chartrier du Grand-Bouchet).

Harbouville. — Voir *Herbouville*.

Harbuynière (La), ancien fief, mouvant de la Sgrie de Savigny et paraissant situé psse de Lunay. — Il appartenait en 1484 à Pierre de Rougemont, Sgr de la Montellière, qui à cette date en rendait aveu. — (Arch. Nat., P 639, n° 27).

Harcourt (Famille d'). — *Le Bouchet-Touteville*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à deux fasces d'or*. — (La Chesnaye).

Hardangerie (La), f., c^e de Boursay. — *La Herdangerie*, XVIII^e s. — Ce lieu consistait en 33 arpens de terre et relevait en fief, à foy et h. du château de S^t-Agil. — En 1469, il était aux mains du Sgr de S^t-Agil pour défaut d'hommage. — En 1596 il est à Renée Courtin, veuve Aymar de Vabres, Sgr des Grandes-Pierres. — En 1610 à la famille Aubry. — En 1652 aux Sgrs d'Alleray. — (Arch. Nat., P 700, n° 54 et 87 ; P 773, 65 a [Choue]. — Terrier de S^t-Agil 1731. — Collection R. de S^t-Venant, Dossiers Chéramy [Choue]).

Hardentum (Famille de). — *Le Soucy*, XV^e s. — Armes : *De sable à la bande d'or accomp. de 6 billettes de même*. — (Adr. Thibault).

Hardonnière (La), éc., c^e d'Authon. — (Journal le *Loir* du 30 nov. 1844).

Hardonnière (La), anc. mét., psse de Gombergean. — Elle relevait à foy et h. du Bouchet-Touteville. — (Bibl. Vendôme, Terrier du Bouchet de 1690).

Hardonnière (La), lieu-dit, c^e de Pezou. — Ancien fief et manoir, situés entre la Rondellière et Bellassise. — Il relevait de la Seigneurie de Lisle, et appartenait avec le Bois-S^t-Germain aux Sgrs de Bellassise. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 118).

Hardonnière (La), h., c^e de Savigny, 24 hab. — *La Hardouinière*, (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. de Savigny. — En 1493 il est à Pierre de Rougemont. — En 1516 à Jean de Rougemont, mineur, sous la tutelle de Thibault Vallée, son beau-frère, mari de sa sœur Ambroise de Rougemont. — En 1528 à Thibault Vallée, comme époux de la susdite Am-

broise, héritière de son frère. — En 1544 à Ambroise de Rougemont, veuve Thibault Vallée. — En 1610 à Christophe Dupin, dit le Jeune, avocat à Montoire, époux de Jeanne Garault. — En 1642 à Jacques Dupin, sieur de la H. — Au XVIII^e s., aux Sgrs du Châtelier, puis à M. de Passac sur lequel la Hardonnière fut vendue national^t comme émigré en 1793. — (Arch. Nat., P 691, n° 93 à 99. — Arch. L.-et-Cher, E 17 ; G 1814 ; L, 939, [Émigrés du district de Mondoubleau], 161. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 80. — Malardier, I, p. 349).

Hardonnières (Les), f., c^e du Gault. — La petite H. au XVII^e s. appartenait à la famille Breton des Bordages. — (Arch. du château de la Grande-Borde).

Hardonnières (Les), f., c^e de Gombergean. — Elle appartient au commencement du XX^e s. à M. Bouquet de la Grye, membre de l'Académie des Sciences.

Hardouin (Famille). — *Naveil, Courtenjon, Le Petit-Mas, La Vallée de Villeporcher, Les Minières, La Chauvinière* (de Selommès), XVI^e s. — *Frileuse* (de Tourailles), XVII^e s. — Armes : *D'or au chevron accompagné en chef de 2 étoiles, et en pointe d'un lion, le tout de gueules*.

Hardouineau (Famille). — *La Denisière* XVIII^e s. — Armes : *D'argent au griffon de sable*. — (Pasty).

Hardoussière (La). — Voir *Nardoussière*.

Hardy (Famille). — *Les Ponts* (de Bailloy), *la Tabaise*, XVII^e siècle.

Harlay-Champvallon (Elisabeth-Marguerite de), abbesse de la Virginité, 1655 à 1685. — Armes : *D'argent à deux pals de sable*.

Harpin. — Voir *Herpin*.

Harrouard, h., c^e de Lancé, 26 hab. — Ce lieu relevait censivement du Bouchet-Touteville. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet, p. 304).

Harsonnere (La), anc. mét., citée aux titres de Maugué du XVII^e s. comme étant située près de Maugué, psse de Chapelle-Anschéry. — C'était un fief relevant de Maugué et qui en 1696 appartenait à Dlle Anne Jourdain, veuve de Maître François Gannery, vivant président en l'élection de Vendôme. — (Chartrier de Maugué).

Haslé (Famille). — *La Thomasserie*, XVIII^e siècle.

Hauberdière (La). — Voir *Auberdière*.

Haubergeon (Famille d'). — Voir *Auberjon*.

Hauberle (La), anc. mét., psse de Lancé. — Elle paraît avoir fait partie de la terre de Poimule. — (Chartrier de l'Épau, Titres de la famille Godineau. — Archives du Loiret, A 1656, [Prépatour]).

Haudebert (Famille). — *Bracueil*, XVII^e siècle.

Hauderie (La), h., c^e de Bonneveau, 22 hab. — *L'Audilerie*, 1600. (Aveu de Bonneveau. — *La Hodairie* (Cassini). — *L'Auderie* (État-Major). — Ce lieu relevait censiv^t de la Godelinière. — (Arch. Nat., P 691, n° 84).

Haudos de Possesse (Famille). — *Renay* XIX^e s. — Armes : *Coupé d'azur à trois rencontres de cerf d'or, et d'argent à l'arbre de sinople mouvant de la pointe*. — (Rietsap).

Haudrière (La) ou l'*Haudrière*, anc. mét., psse de S^t-Martin-des-Bois. — *Laudrière*, 1443, (Arch. Nat., P 639). — Ancien fief relevant à 2 foy et 2 hommages de Villemalour et à 3 sous de service. — En 1408, il est à Jean de la Pointe. — En 1443 et 1448 à Jean Pinard, Sgr de Laudrière et de Longue-Touche. — En 1526 à Catherine Berziau, fille de feu Maître Jacques Berziau et veuve de René de Sully. — (Arch. Nat., P 652, n° 96 ; P 656, n° 1 ; P 639, n° 57 et 58).

Haudry (Famille). — *Le Pressoir* (de Sargé). — Armes : *D'azur à une gerbe sénestrée d'une aigle de profil, regardant un soleil naissant, le tout d'or*. — (Adr. Thibault).

Haugou (L'abbé), archéologue, né à Vendôme en 1840, mort à Troo en 1906. — Il fut d'abord, en 1872, curé de Fontaine-en-Sologne, puis en 1880, curé de Chailles, près Blois. Il fut enfin nommé à la cure de Troo en 1890. C'est là qu'il mit à profit son goût pour l'archéologie et l'architecture religieuse. — On lui doit la restauration de l'église de Troo, le classement comme monument historique de la Maladrerie S^{te}-Catherine de la même ville, et enfin la découverte des fresques de S^t-Jacques-des-Guéréts, dont il était aussi curé, ainsi que des vieilles statues de saints de cette même église, qu'il fit aussi classer comme objets historiques. — Ces trois choses suffirent pour lui assurer la reconnaissance des archéologues du pays. Il a aussi laissé quelques notes éparses sur l'histoire de Troo, conservées dans la Collection R. de S^t-Venant (liasse Troo). — (*Bulletin vendômois*, 1906, pp. 255 à 263).

Haugron ou Hogron (Famille de). — *Les Bigotteries, La Pierre* (de Danzé), *Les Epineaux*, la maison rue Ferme, 17, à Vendôme, XVII^e siècle.

Haujolets (Les). — Voir *Augeolets*.

Haumeray (Famille de). — Voir *Daumeray*.

Hausserie (La), f., c^e de S^t-Arnoul.

Hausserie (La), éc., c^e de Ternay.

Haussonnerie (La), anc. mét., psse de Ternay ; elle était dans le domaine de la Rochebaudouin en 1309. C'est sans doute la *Hausseraye*, relevant de Drouilly et appartenant au XVIII^e s. à l'abbé du Bellay. — (Arch. Nat., P 657, n° 30. — Collection Eug. Vallée, Ms. Pasty de la Hylais).

Haut-Beaujeu (Le), f., c^o de St-Mars-du-Cor.

Haut-Bois (Le), ancien fief paraissant être situé psse de Danzé. — Il appartenait au XVII^e s. à la famille de Bornière. — Jean-Jacques de Bornière, fils de Jacques de Bornière, sieur de la Croiserie et de Valérie du Val, l'eut en partage avec la Touche des Motteux en 1723. — (Bibl. Vendôme, Dossier Mareschal).

Haut-Bois (Le), f., c^o du Plessis-Dorin. — En 1678, ce lieu qui relevait de Montmirail, appartenait à deux sœurs, Renée de Denyau, fille majeure, et Denise de Denyau, épouse de Pierre Berthereau, écuyer. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy d'après les minutes des not. de St-Agil).

Haut-Bourg (Le), écart du bourg, c^o de St-Amand, 103 hab. — On l'appelle aussi *Boisneuf*.

Haut-Bourg (Le), écart du bourg, c^o de Sargé, sur la carte de Cassini. Ce lieu paraît être le même que l'Obus de la carte de l'Etat-Major. — Voir *Obus* et *Aubue*. — Toutefois il est certain qu'en 1622, il était déjà nommé *Aubue*. — (Reg. de St-Cyr de Sargé, 15 juin 1622).

Hautbourg, écart du bourg de Villechauve, c^o de ce nom. — Il figure sur la carte de Cassini et non sur les autres.

Haut-Buisson (Le), écart du bourg, c^o de Danzé.

Haut du Bourg (Le), écart du bourg, c^o de Villiers, 33 hab.

Hauteberdière (La), h., c^o de St-Arnoul. — La *Hautebarderie* (Cadastre).

Hauteberdière (La) aux Hayes. — Voir *Auberdière*.

Hauteberdière (La), h., c^o de St-Quentin 38 hab. — La *Hautebarolière*, (Etat-Major — La *Haute-Bardière* (Plan cadastral). — La *Haute-Bergère* (Matrice cadastrale).

Hautefeuille (Famille de). — Voir *Texier d'Hautefeuille*.

Haute-Folle (La), ou *La Maison-Neuve*, f., c^o d'Arville.

Hauteforêt. — Voir *Vau-de-Forêt*.

Hautefort (Famille d'). — La *Flotte, Les Roches de Sougé*, XVII^e s. — Armes : *D'or à trois forces hautes de sable, les pointes en haut*, 2 et 1. — (La Chesnaye).

Haute-Maison, ancien lieu habité (1530) près Pincé, paroisse de Nourray. — Il appartenait aux Sgrs de Villemarchais. — (Bibl. Vendôme, ms. 285 ou 286, p. 351).

Haute-Métairie (La), f., c^o d'Authon. — Ancien fief relevant de la Roche-Turpin.

— En 1567 il est à Mathieu Savart. — En 1614 à Florimond Savarre. — Il passe ensuite à Gilles Cottin, Sr de Martigny, la Roche et la Haute-Métairie, époux de Adrienne Rabot. — En 1669, il est à Urbain Morel. — En 1670 il est à Jacques de Passac, chev., seigneur de la Haute-Métairie, Martigny, etc., époux de Marie Cottin. — En 1692, il est à Pierre-Jacques de Passac, époux, d'abord de Françoise Bourguigneau, puis, en 1696, de Françoise Chambellain. — Il la possédait encore en 1712. — (Arch. Nat., P 773, 65 a (Authon). — Arch. L.-et-Cher, E 4. — Passac, p. 272. — St-Allais, article *Passac*. — P. Clément, notes ms. sur la Rocheturpin. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 278. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 10 mars 1707).

Haute-Métairie (La), anc. mét., psse de Villetrun. — En 1546 elle était aux héritiers de l'épouse défunte de mess. Jean Thizard. — (Arch. Nat., P 610, f^o 791).

Haute-Prévosté (La), anc. mét., psse de Coulommiers. Elle appartenait à la Trinité. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 121).

Hautes-Friches (Les), anc. mét., psse de Tourailles. — Elle relevait comme fief de Villebadin, à 3 livres de cire neuve de service. Elle appartenait en 1619 à Charles Hardouin, magistrat à Blois. — (Arch. Nat., P 625, n° 1).

Hautes-Tenières (Les), h., c^o de Lunay. — (A ne pas confondre avec les Téniers, même commune).

Haute-Taille (La), éc., c^o de St-Gourgon.

Haute-Vesprée (La), anc. mét., psse de Lisle. — (Chartrier de Renay, Minutes des notaires, 1682).

Haute-Voie (La), éc., c^o d'Huisseau.

Hautfeu (Le), h., en partie c^o des Hayes et de St-Martin-des-Bois. — Il y avait là un petit fief dont était Sgr en 1659 Noel Mériaux, époux de Marguerite Hazard, demeurant au Hautfeu. — En 1721 était inhumé aux Hayes, Nicolas Baudreau, bourgeois de Montoire, décédé dans sa métairie du Hautfeu. — (Malar-dier, p. 651. — Reg. des Hayes, 1721).

Haut-Jollet (Le). — Voir *Augellets*.

Haut-Montrieux (Le), h., c^o de Naveil, 38 hab. — Voir *La Nourraie*.

Haut-Rahart (Le), f., c^o de Rahart.

Hauts-Charniers (Les), f., c^o de Montoire.

Hauts-Chemins (Les), f., c^o de St-Gourgon.

Hauts de Bretagne (Les), éc., c^o de Huisseau. — La *Haute-Bretagne*, XIX^e s. — Près de là se trouve un dolmen décrit

par Lauhay au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 174.

Hauts de Lignéres (Les), h., c^o de Lignéres, 63 hab. (avec la Chamotterie).

Hauts de Mée (Les), éc., c^o de Fontaines.

Hauts-Mussets (Les), f., c^o de St-Jean-Frémentel. — *Haut-Musset* (Cassini). — *Le Haut-Musset* (Etat-Major). — Elle fait partie du domaine du château de Rougemont. — (Journal *Le Loir* du 1^{er} déc. 1853 et du 10 févr. 1854).

Hauts-Vents (Les), anc. mét., psse de Lignéres. — Ce lieu relevait censivement de la Fosse, psse St-Lubin-des-Prés. — (Arch. L.-et-Cher, E 155, [1703]).

Hauts-Vents (Le lieu des), autrement dit *La Touche*, située psse de Morée, cité comme devant à l'église de Morée une rente de trois setiers et mine de blé méteil. Les habitants de Morée, dans une assemblée en date du 21 déc. 1584, décidèrent que cette rente serait dorénavant remise au sieur Julien Leclerc, maître d'école, pour ses gages. — (Arch. d'Eure-et-Loir, E 4221 et 4225. — L. Merlet, Assemblées d'habitants du comté de Dunois, p. 301).

Havot de Neuilly (Famille). — *Marcé-Montheadon, Bouviers*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à un porc-épic de sable sommé d'une croix au pied fiché de gueules*. — (Armorial Chartrain).

Havoterie (Le lieu de la), au bourg de Boursay. — Il consistait en une maison et dépendances qui en 1664 fut donnée par la famille de Courtarvel à la fabrique de Boursay. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy [Boursay]).

Haye (Famille). — *La Baraudière*, XVII^e siècle.

Haye (Famille de la). — *Rochambeau, La Péchardière*, XV^e s. — *Chauvigny, Les Diorières*, XVI^e s. — *La Baucerie* (de Montrouveau), *Monthenri*, XVII^e s. — Armes : *De gueules, semé de fleurs de lys d'or, à un lion de même couronné, brochant*. — (Pierre tombale à Authon).

Haye (Famille de la). — Voir : *Bernabé de la Haye*.

Haye (Jacquet de la). — Voir *Jacquet de la Haye*.

Haye (La), ou *Les Hayes*. — Voir *La Haie* ou *Les Haies*.

Haye-Maletterre (La), f., c^o d'Ecoman. — Ce lieu était une ancienne Sgie appartenant au XV^e s. aux sires de Montpipeau près Orléans et au XVIII^e aux Sgrs de Prunay. — De lui relevait le fief d'Assée, psse de Brevainville. — Par erreur nous avons pensé que la H. M. était près Orléans. — Voir Assée, XV^e s. et Saunay, XVIII^e s.).

Hayes (Famille des). — *Les Hayes*, XIII^e au XV^e s. — *Les Bois de Fréteval*,

l'Ormoye, Laurière, la Cossonnière (de St-Arnoul), *La Touche-Chenard*, XIV^e s. — *La Varace*, XV^e s. — *Fontenaille* (de Fréteval), XV^e au XVI^e s. — *Assée*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à trois haies mortes en fascés*. — Alias : *D'hermine à la fasce de gueules, chargée de 3 fermaux d'or*. — (De Maude et Armorial chartrain). — D'après M. Hallopeau la famille des Hayes, Sgrs des Hayes, Cric et Fontenaille aurait eu pour armoiries : *D'argent parti de gueules à 3 annelets de l'un en l'autre, posés 2 et 1*. — (Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 55).

Hayes (Les), bourg et commune du canton de Montoire, à 8 kilom. S.-O. de ce chef-lieu et à 27 de Vendôme. — *Sipidus supra fluvium Lido, Cipidus*, VIII^e s., (Chartes vendômoises, 11). — *Cipetum super fluvium Liz*, 837, (Chartes vendômoises, 17). — *Septo*, XI^e s., (Cartul. Trinité, 2). — *Sepes*, 1256 (*Liber albus* de l'Evêché du Mans, 84). — *Parochia de Haisis* (*id.*, 121). — *Les Hayes*, (Cartes de Cassini et de l'Etat-Major). — *Les Haies* (Cadastre).

Cette commune est bornée au nord par celle de Ternay ; à l'est par St-Martin des Bois, au sud par les Hermites (Indre-et-Loire) à l'ouest par Montrouveau et Ternay. — Elle est arrosée au sud par la Cendrine, ruisseau commençant à la fontaine de Bure, une de ses deux sources initiales, l'autre étant sur Montrouveau. — Elle est traversée par le chemin d'intérêt commun n° 8 de Bessé aux Hermites et le chemin vicinal n° 1 de Ternay aux Hermites. Sa station la plus proche est Troo (8 kil.), sur la ligne de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités : Son bourg qui compte 17 maisons et 69 hab. — La Bigotière, 30 hab. — Le Berloquet, 26 hab. — La Grande-Touche, 22 hab. — Planchetoux. — Le Ménage. — Le Haut-Feu. — Drouilly, château. — La Basse-Cour de Drouilly. — L'Aitre-aux-Poulains. — La Tricochère (1^{re}). — Les Bonnières. — L'Aitre-Chesneau. — Le Chêne-Rigault. — Les Brulons. — Les Marchais. — Les Vallées. — La Petite-Touche. — L'Airerie. — Le Petit-Habit. — La Hauteberdière. — La Roche. — La Martinière. — L'Aitre-Collette. — La Goujonnière. — Bure. — La Janière. — Les Landes. — La Tricochère (2^e). — Les Petites-Landes. — La Vannerie. — La Ruine. — La Boissière. — Le Charmeteau. — L'Isamberdière. — Le Pau. — La Brosserie. — La Marairie. — Le Grand-Habit. — La Sornas. — L'Aitre-Bodin. — L'Aitre-Saulu. — Gatines, ancien manoir et fief. — Le Châtelier. — Le Haut et le Bas-

Jaunas. — La Peonnerie. — Le Petit-Etang. — La Raimbauderie. — St-Germain. — La Pierre. — Le Pont du Biquet ou Pont-Biquet. — La Bondonnière. — La Juppelière.

Lieux-dits : La Mardelle, les Rodières, le Clos-Jaquet, la Boulière, la Caillière, le Clos des Ais, les Fraichettes, le Pilory, les Martinières, le Godet, les Quins, les Jales, le Parc d'Aise, le Bois-Tauban, les Coursillonnières, les Louettes, les Roulières, la Frédonnière, la Génétrole, *Ste-Lorette* (Chapelle), le Parc de Launay, les Montjavelles, le Petit-Etang, la Fontaine-St-Germain, la Glacière, la Huçhepie, la Bernasserie, la Monarderie, la Bellarderie, les Champs-Poupés, la Landerie, la Pinellerie, la Fontaine de Bure, la Fontaine de la Pierre, le Clos des Genas, les Hauts-Quins, la Guinellerie, l'Echallier, les Parquiaux, l'Augis, les Robinières, la Porrie les Fourneaux, les Brulons, les Bernazeries, la Morandière, le Clos-Satis, le Gué-Dommet, *le Chatellier* (enceinte).

Superficie : 1518 hectares. — Cadastre terminé en 1823 par Lecoy. — Altitude du bourg, 140 m. — Assemblée le dimanche de la Quasimodo (le dimanche qui suit Pâques). — Poste de Montoire, perception de Ternay.

Population : 250 communians au XVIII^e siècle. — 117 feux en 1762 (Expilly). — 624 habitants en 1806. — 540 en 1811. — 601 en 1824. — 579 en 1830. — 479 en 1836. — 509 en 1841. — 472 en 1846. — 473 en 1851. — 486 en 1856. — 469 en 1861. — 466 en 1866. — 438 en 1872. — 447 en 1876. — 466 en 1881. — 499 en 1886. — 489 en 1891. — 456 en 1896. — 411 en 1901. — 519 en 1906. — 522 en 1911.

Les registres paroissiaux anciens des Hayes sont par suite d'erreur, et peut-être parce que Villedieu était le chef-lieu de canton dont dépendait les Hayes sous la Révolution, déposés aux Archives mêmes de Villedieu. On y trouve les registres de 1606 à 1626 ; 1632, 1636, 1638, 1639, 1647 à 1652 ; 1654 à 1664, 1666. Les suivants sont aux Hayes : 1693 à 1770 ; 1772 à 1789. (Malardier). — Voici les noms principaux qui s'y rencontrent (Nous laissons à Villedieu ceux qui s'y trouvent, parce que mélangés avec quelques-uns de Villedieu, et qu'il est fort difficile de les trier) : — XVII^e s. : Du Bellay, de Toutemps ou Toutans, Bouchard, Boullay (notaire), du Tillet, Le Coigneux, Marguenat, de Lambert, Chedème, Vimeur de Rochambeau, Rousselet, de Harlay, Daurat, Vauguion, Le Vasseur, Requille (notaire), Coynard de la Malmaison. — XVIII^e s. : Du Bellay,

La Pailleterie, Musset, du Tillet, Coynard de Rocquentuf, Fromentières, Renty, Salmon du Chatellier, Marescot, Montigny, Le Jay, Brillac, Chourses, Taillevis, Prévost de St-Cyr, Trémault, du Trochet, Périgny.

Curés : — Ambroise de Montesson, vers 1500 ; en 1516 il fut nommé abbé de l'Etoile. — Thillier, 1548. — François de Montesson, 1553. — Jean Aubin, 1553 à 1560. — Georges Leblanc, 1571. — Jean Cuvier, 1576. — Pierre Goret, 1591. — Cuvier, 1593. — Nicolas Hallay, vers 1600. — Pierre Chaussetier, 1607. — Guérin, 1621. — Rolland de Forasteau, 1632. — Barthélemy Cahier, 1647. — René Gaudry, 1650, inhumé dans l'église en 1671. — Jacques Seron, 1671, inhumé dans l'église le 7 avril 1708. — Jean-Baptiste Haubois, 1708. Il a laissé de nombreuses notes relatives à son administration et fut inhumé aux Hayes à 64 ans le 24 mars 1744. — Guillaume-Antoine Fouques, 1744, inhumé aux Hayes à 42 ans le 27 juin 1752. — Jean Leblanc, 1752, inhumé aux Hayes en 1785. — Charles-André Leblanc, 1785. — Chauvin, 1812 (?). — Vacance en 1819. — Potier, 1834. — Hubert, 1839. — Latouche, 1851. — Gillet, 1860. — Bonsergent, 1864. — Rabier, 1865. — Chéramy, 1869. — Vacance en 1878. — Le curé de Ternay fait auj. le service de la ppe des Hayes.

Maires : Le Blanc, p^r curé et off^r public, 1793. — Serreau, an IV. — C^{te} de Montigny, 1843. — Parrain, 1867. — Sédilleau, 1871. — Poilvillain, 1888. — Souriau, 1909.

Avant la Révolution, la paroisse des Hayes était du doyenné de Troo, de l'élection de Château-du-Loir, du Bailliage de Vendôme. — L'abbé de l'Etoile présentait à la cure. — En 1791 la commune des Hayes fit partie du canton de Villedieu. — Le domaine de la cure fut vendu national^t en 1792 pour 4.300 l.

L'église, sous le vocable de saint Léonard était primitivement, dit-on, simple chapelle du château, alors que l'église de la paroisse était à la Roche-Perdriau (aujourd'hui N.-D. de Lorette). — Elle est du XII^e siècle, remaniée et agrandie à différentes époques, particulièrement au XV^e s. Elle possède une statue en terre cuite de Saint Léonard, patron de la paroisse. — Ce saint Léonard est probablement celui que l'on appelle *Saint Léonard de Vendœuvre*, solitaire et abbé au diocèse du Mans et tout particulièrement honoré dans ce diocèse. Il vivait au XI^e siècle. Il résida d'abord en ermite à Vendœuvre (*Vandopera*) sur les bords de la Sarthe, là où est aujourd'hui la

paroisse St-Léonard-des-Bois (arrond^t de Mamers), puis il y bâtit un monastère dont il fut le premier abbé. Il mourut sous le règne de Chilpéric entre 561 et 584. — Il est représenté généralement portant un habit monastique avec un serpent enroulé autour du corps, à cause de la légende qui veut qu'il ait été attaqué par un serpent alors qu'il était en prière. Son monastère de Vendœuvre fut détruit par les Normands. Il est vénéré surtout à Bellême (Sarthe).

Une pierre tombale, dont l'inscription est effacée et qui sert de marche sous la porte principale de l'église, laisse voir encore les traces d'un écusson ovale où se remarque en chef un lambel à trois pendants. — La litre extérieure, repeinte au XVIII^e s. fut alors ornée des écussons accolés encore visibles des Montigny et du Bellay, de même la litre intérieure d'une chapelle du XV^e siècle. A la voûte de cette chapelle on distingue encore sculptés, les écussons de deux familles qui se blasonnent ainsi : Le premier : D'or à une tête de cerf de gueules avec palombe dans le massacre ; le deuxième : D'or à un lion de gueules. — L'église a été dernièrement remarquablement restaurée dans le style roman par les soins de la C^{tesse} Labbé de Montais, née de Montigny, mère du propriétaire actuel de Drouilly. Ce sont leurs armes qui sont sculptées à la clef de voûte du chœur. — Sur le bénitier de la chapelle du XV^e s. se voit cette inscription : *Requiescant in pace — Mon cœur à Dieu.* — La cloche est de 1844 ayant pour parr. et marr. : Paul Julien, chevalier de Jouffrey, chev. de St-Louis, de la Lég. d'Honneur et chevalier de Malte et Victoire du Château, c^{tesse} de Montigny. — (Bollée, fondeur).

La cure était d'abord à la présentation du seigneur du lieu, puis, à partir de 1227, à la présentation de l'abbé de l'Etoile, par suite de convention entre le seigneur et cette abbaye, et d'union de la cure avec la chapelle de la Roche-Perdriau. Cette cure était au XVIII^e s. estimée être d'un revenu régulier de 500 livres.

D'après Pétigny, une voie romaine allant de Tours à Paris, (*Magnum iter quod itur ad Parisios*) serait passée par les Hayes entre les métairies appelées aujourd'hui l'Etre ou l'Aitre-Saulue (ou l'Aitre-Saulné) et l'Aitre-Bodeau. Cette voie se dirigeait après cela sur le pont d'Artins.

Une monnaie, à la légende *Cipatum*, est citée par M. de Ponton d'Amécourt ; et celui-ci n'hésite pas à dire qu'elle a dû être frappée au lieu des Hayes sur le Loir, ce qui ferait croire à un établisse-

ment romain important en cet endroit.

Sur le territoire de la paroisse des Hayes se trouve encore la vieille chapelle N.-Dame de Lorette (voir ce nom) appelée aussi de la Roche-Perdriau ou Perdriau.

Au VIII^e s., un archidiacre appelé Joseph, natif de la Chartre, fut placé à la tête du diocèse du Mans par Charlemagne. Il acheta un domaine au village des Hayes, « in villa cujus vocabulum est *sipidus*, supra fluvium Lido ». Ce qui indiquerait qu'à cette époque le Loir baignait le territoire de la paroisse des Hayes et que Ternay n'existait pas comme paroisse. Environ cinquante ans plus tard, saint Aldric, évêque du Mans, créa de nombreux domaines agricoles dans la contrée dont un au village des Hayes, vers 837 « in cipeti[s] super fluvium Liz in Belsa, unum ».

On ne retrouve plus les Hayes après cela qu'au XI^e siècle. A cette époque, Ottrad, père de Salomon, possédait *Septo* (les Hayes) et *Artins*, et pour cela devait au comte de Vendôme un mois de garde au château de Vendôme, le mois de septembre. — Aux siècles suivants cette vassalité-lige avait été transformée en une semblable à l'égard du château de Lavardin, probablement depuis que les Sires de Lavardin furent confondus avec les comtes de Vendôme. — Ce susdit Salomon, fils d'Ottred, passe pour être l'ancêtre des Turpin. Il n'est donc pas invraisemblable que les seigneurs des Hayes et ceux de la Rocheturpin aient eu même origine.

La Seigneurie des Hayes relevait donc de Lavardin à foy et h.-lige. (Arch. Nat., P 657, n^o 55). D'elle relevaient en fief les fiefs de Fains, St-Rimay, Vaublusson, Ferrières, Assé, etc., et une partie du bourg de Ternay (Arch. L.-et-Ch., E 102, p. 865).

Le château, à côté de l'église, ne porta d'autre nom que celui des Hayes jusqu'en 1708, époque où le duc de Vendôme permit à François du Bellay, seigneur des Hayes, de lui donner le nom de Drouilly, d'une terre patrimoniale qu'il possédait en Brie et qu'il venait de vendre. Mais si le château changea de nom, il n'en fut pas de même de la paroisse qui conserva toujours le nom des Hayes.

Geoffroy des Hayes, le premier seigneur connu des Hayes, céda en 1227 au monastère de l'Etoile le patronage sur l'église de la paroisse, à la condition que l'abbaye fournirait le religieux qui desservirait la cure unie à la chapelle de la Roche-Perdriau qui devint *chapelle N.D. de Lorette* à une époque postérieure et qui appartenait à ce monastère. Ou est d'ac-

cord pour considérer cet acte comme transformant la chapelle du château en église paroissiale laquelle jusque là se serait trouvée établie à la Roche-Perdriel.

En 1257, Pierre des Hayes (Petrus de Sepibus), chevalier, époux de Mathilde, abandonnait à l'église de Fontaines les dîmes qu'il avait en ce lieu. — En 1308 Geoffroy et Guillaume des Hayes étaient témoins d'une donation de la dame de la Flotte à la Virginité.

Cette seigneurie des Hayes passa ensuite, pour une cause inconnue, aux mains des comtes de Vendôme et en 1320, Bouchard VI, C^{te} de Vendôme, donna cette terre à un chevalier appelé Guillon, qui fut Guillon des Hayes. — Le même, en 1350, sous le nom de Guillaume des Hayes, achetait la terre de la Cossonnière, psse de S^t-Arnoul, à Renaud de Graçay, Sgr de Savigny.

En 1351, Pierre des Hayes, éc^r, Sgr du dit lieu vendait à Etienne de Lignon, prêtre, cent sous de rente sur la Juinière; et en 1365, le même rendait aveu à la Rocheturpin pour son habergement de Pins qui était jadis à Jean de Ternay. Il rend encore aveu pour les Hayes, en 1370, au comte Bouchard VII. Il est époux de Isabeau de S^t-Amand.

En 1383, Guillaume des Hayes rend aveu pour les Hayes à la C^{tesse} de Vendôme.

En 1407, Jeanne des Hayes, dame du dit lieu, porte sa foy au comte Louis de Bourbon.

En 1436, Jean Roussel, sieur des Hayes, fait acte de foy et h. pour cette terre au même comte Louis.

En 1448, Pierre, seigneur des Hayes (sans doute Pierre Roussel), reçoit l'aveu du seigneur de Fains, appelé Etienne de la Flotte.

En 1454, Jean Rousselet (sans doute de la même famille que Roussel) époux de Jeanne de Rainville, figure comme Sgr des Hayes dans un titre relatif à la commanderie d'Artins.

En 1456, Charles des Touches, Sgr des Hayes, a procès avec Jean Leconte, commandeur d'Artins. (Malardier, p. 642)

En 1458, Pierre des Touches, Sgr des Hayes, reçoit aveu du Sgr de Fains; en 1467 on le voit époux de Perrine de Vanssay et avoir pour fille Jeanne des Touches qui le 7 janv. 1463, épousa Guillaume de Malherbe, éc^r, Sr de Poillé (*Annales fléchoises*, VIII, p. 365). Il paraît être aussi père du suivant :

Charles des Touches, 2^e du nom, Sgr des Hayes en 1483 et 1497. A cette dernière date il reçoit aveu pour partie de Boisfreslon. Il semble être père de Fran-

çoise des Touches qui par contrat du 21 déc. 1497 épousait Georges de Bueil, Sgr de Fontaines et autres lieux, dont vinrent plusieurs enfants (P. Anselme, VII, p. 853), et aussi du suivant :

Charles des Touches, 3^e du nom, Sgr des Hayes; il meurt avant 1501, époque ou Perrine Le Cornu, sa veuve, est qualifiée dame des Hayes et tutrice de ses enfants (Arch. L.-et-Ch., E 101).

Sur l'état de la seigneurie des Hayes après eux, il règne une grande confusion qui n'est pas clairement débrouillée par le registre n^o 102, série E des Archives de Loir-et-Cher, p. 652, qui indique que trois pièces existaient « pour l'intelligence desquelles il faut savoir que dès le 15 janv. 1520, mess. François de la Chataigneraye vendit la seigneurie des Hayes conjointement avec Jean de la Chesnaye à Mess. Jacques de Chabannes et à Marie de Meleun, son épouse, au lieu desquels Mess. Pierre de la Curée fut subrogé... Ou'en 1528, la maison seigneuriale des Hayes était habitée par le sieur Jean de la Chesnaye, Sr de Bouilly, et que dame Charlotte de Chambray, épouse du Sr de la Curée, Sgr de la Roche-Turpin voulant occuper cette maison, s'y transporta avec deux notaires, pour faire un inventaire des meubles qui y étaient appartenant au dit Sr de la Chesnaye pour les faire enlever et laisser la maison vide, ce qui se fit le 5 sept. 1528, etc., etc. » — De cette exposition embrouillée, il ressort que la possession des Hayes à cette époque était contestée; mais Pierre de la Curée en fut considéré comme seigneur en 1530, attendu qu'il est qualifié ainsi dans une pièce du 13 juin de cette année portant aveu de N. de Haubergeon, Sgr de la Chevalinière, pour son fief de la Fosse. Mais en 1539, Marguerite de la Chataigneraye, fille de François de la Chataigneraye, obtint du parlement un arrêt annulant le contrat de vente de la terre des Hayes fait par son père en 1520, et le Sr de la Curée fut condamné à déguerpir. — Marguerite de la Chataigneraye dut vendre presqu'aussitôt, vers 1540, la terre des Hayes à Jacques de Montigny, seigneur des Essarts et de l'Habit, car avant le milieu du XVII^e siècle, on voit une Dame Jeanne des Essarts, fille du Sgr des Essarts porter en mariage la seigneurie des Hayes à René de Bueil. — Leurs filles, Anne et Renée de Bueil paraissent avoir eu les Hayes, soit l'une après l'autre, soit conjointement et indivisément. La première épousa François de Vaucelles, chevalier de l'Ordre et Sgr de Cordouan. On le rencontre comme Sgr des Hayes au milieu du XVI^e s. Il mourut vers 1592.

La seconde, Renée de Bueil, épousa Pierre de Coningham, baron de Rys, veuf de Charlotte Boyer. — En sa qualité de seigneur des Hayes celui-ci reçut l'hommage de Françoise, fille de Macé de Ternay et épouse de Guillaume du Plessis pour sa métairie de la Ronce à Ternay en 1551. Et cette année-là même, le 6 juin, René du Pot, curateur de Pierre, Jean et Marguerite, enfants mineurs de Pierre de Coningham, chevalier, seigneur de Cangé et de feue Renée de Bueil, avouait être, pour les Hayes, homme de foy-lige de Lavardin. — Pierre de Coningham l'aîné devint capitaine gouverneur de Tours vers 1570. Sa sœur Marguerite de Coningham devint dame des Hayes et de Charenteau en Vendômois (?) d'après Lhermite-Souliers. Elle épousa Charles de Poitiers, baron de Vadans, Sonnans, etc. — Sur ces personnages la terre des Hayes fut saisie, et vendue par décret en 1584, et adjugée à Charles du Plessis, lequel était seigneur de Ternay indivisément avec son frère Edme du Plessis qui devint lui-même seul seigneur de Ternay par partage fait en 1595 avec son frère. — Charles du Plessis était fils de Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt et de Françoise de Ternay. Il avait épousé en 1594 Antoinette de Pons. Il était seigneur de Liancourt, comte de Beaumont-sur-Oise, marquis de Guercheville, etc., chevalier des Ordres du roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, premier écuyer de la petite écurie du roi, gouverneur de Metz et pays messin. Ils eurent pour fils le suivant :

Roger du Plessis, duc de la Roche-Guyon, pair de France, comte de Beaumont-sur-Oise, M^{re} de Guercheville, conseiller du Roi en ses conseils, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, premier écuyer de la Petite-Ecurie, sur la démission de son père, mestre de camp du régiment de Picardie, chevalier des ordres du roi, mort à Paris en 1674, âgé de 75 ans. Il avait épousé Jeanne, fille du Maréchal de Schomberg. Il avait eu par son père la terre des Hayes et par son oncle Edme, la terre de Ternay. — Il vendit ses terres des Hayes et Ternay, le 2 mai 1634, au duc César de Vendôme qui déclara incontinent qu'il achetait cette terre pour la donner à son serviteur et ami, Claude du Bellay, seigneur de Drouilly en Brie.

Ces du Bellay étaient, selon les apparences, d'une branche séparée au XV^e s. des du Bellay qui fournirent les branches de Gizeux, de la Plotte et de Langey. Ce Claude avait pour père autre Claude du

Bellay, maréchal des Logis de la Compagnie des Chevaux-légers et gentilhomme attaché à la personne de Gabrielle d'Estrées dont il était vraisemblablement le parent, puis de son fils César. Il était mort en 1622 au siège de Montpellier, laissant de Marguerite de Carquin les enfants suivants : 1^o) Claude, qui suit ; 2^o) Henri, d'abord page de l'Ecurie du Roi, qui fut seigneur de Charmoy, paroisse de Lescherolles-en-Brie ; 3^o) François, qui fut chantré de la Collégiale S^t-Georges de Vendôme, et mourut en 1654 ; 4^o) Charles, mort en 1676 doyen du même chapitre S^t-Georges, qui fut un des historiens du Vendômois. (Voir sa notice).

Le titre de donation des Hayes et Ternay par César de Vendôme à Claude du Bellay se trouve reproduit en détail dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois*, 1905, p. 157.

Claude du Bellay, fils aîné de Marguerite de Carquin, seigneur de Drouilly-en-Brie, puis en 1634 des Hayes et de Ternay, épousa le 24 juin 1639 Siméone Bouchard, fille de Claude Bouchard, conseiller aux Grands-Jours de Vendôme et d'Antoinette Chedaine. Le 6 avril 1640 il était nommé gouverneur de Vendôme et du Vendômois. Il était de plus maréchal de bataille dans les armées du roi.

En 1660, Claude du Bellay se retira à la Court de Ternay laissant les Hayes à son fils aîné. Il mourut en février 1692 âgé de 80 ans, veuf de Siméone Bouchard, morte l'année d'avant. — Ils eurent pour enfants : 1^o) François du Bellay, qui suit ; 2^o) Claude, né en 1643, Sgr de Charmoy-en-Brie, qui fut inhumé dans l'église de Ternay, le 13 février 1716 ; 3^o) Henri, né en 1652, qualifié chevalier, Sgr de Servigny, chanoine et sous-chantre de la Collégiale S^t-Georges, mort à Vendôme en 1712 ; 4^o) Paul, chancelier de l'Eglise collégiale de S^t-Georges, Sgr (par bail) de Rocquentuf, chapelain de la Chenollière à Ternay ; on l'appelait l'Abbé de Drouilly ; 5^o) Emmanuel, qui fut aussi prêtre et mourut en 1692 à l'âge de 32 (?) ans, inhumé à S^t-Martin de Vendôme ; 6^o) Jean, né aux Hayes le 22 sept. 1658 ; 7^o) Siméone, religieuse à la Virginité ; 8^o) Marguerite, religieuse ursuline à Vendôme ; 9^o) Elisabeth, femme de Louis de Patay, écuyer ; 10^o) Renée, morte célibataire à Vendôme, en 1699.

François du Bellay, Sgr de Drouilly, les Hayes et Ternay, Vallères et Gastines, lieutenant des maréchaux de France à Vendôme en 1663, puis en 1667 gouverneur de Vendôme par la démission de son père. Il partagea la succession de son père en 1692. Il avait épousé le 18 sept.

1660 Marie du Tillet, fille de Jean du Tillet, Sgr de Gouaix et de Loré, conseiller en la Grande Chambre du Parlement et de Marie Douret, sa seconde femme. Il mourut en 1712 et fut inhumé le 20 avril dans la chœur de l'église des Hayes. Sa femme mourut en 1731, le 16 janvier et fut aussi inhumée aux Hayes devant l'autel de la S^{te} Vierge, âgée de 78 ans. — En 1708, François du Bellay avait obtenu du duc de Vendôme l'autorisation de donner à la seigneurie des Hayes le nom de Drouilly « pour ce que cette terre dont sa famille portait le nom depuis 200 ans allait sortir de ses mains ». Mais le château même paraît seul s'être appelé Drouilly ; le village conserva toujours son nom des Hayes. — On croit que c'est à François du Bellay que l'on doit la construction du château de Drouilly tel qu'il existe aujourd'hui.

François du Bellay et Marie du Tillet avaient eu de nombreux enfants : 1^o) Claude, dont on ignore la destinée ; 2^o) François, baptisé en 1675 aux Hayes ; il fut enseigne des galères du roi ; 3^o) François-Louis, qui suit ; 4^o) Paul, qui suivra après son frère François ; 5^o) Marie-Renée, baptisée aux Hayes le 22 juin 1682 ; elle épousa, le 15 novembre 1707, Elie du Tillet, chev., Sgr de Loré, fils de Séraphin du Tillet, chev., Sgr de Grouaix, conseiller du roi en sa cour du Parlement et de feue dame Anne Caset, de la paroisse St-Paul de Paris ; 6^o) Marguerite-Angélique, née le 20 avril 1680 à Oysseau au Bas-Maine et baptisée aux Hayes le 28 octobre 1682 ; elle épousa le 5 sept. 1707, Charles-Antoine de Musset, chev., Sgr de la Bonaventure, fils de feu Charles de Musset, Sgr de la Bonaventure, et de Jeanne de Patay ; elle fut inhumée, étant veuve, à St-Martin de Vendôme, le 3 février 1752 ; 7^o) Marthe-Madeleine-Etienne, baptisée le 1^{er} octobre 1685, qui se fit probablement religieuse ; 8^o) Joseph-Augustin, baptisé le 1^{er} février 1686 ; il fut seigneur de Rocquentuf, l'Archidiacrie et autres lieux, chanoine et chancelier de l'église St-Georges de Vendôme (c'était le 5^e chanoine de cette famille du Bellay dans la même église) ; il se retira à la Massuère, paroisse de Bessé (Sarthe), et y mourut le 23 oct. 1765 ; 9^o) Marie-Louise, née le 13 novembre 1689 qui mourut religieuse ursuline à Vendôme le 8 sept. 1755.

François-Louis du Bellay, Sgr de Drouilly, les Hayes, Ternay, etc., né en 1674, gouverneur de Vendôme et du Vendômois de 1712 à 1728, époux en premières noces, avant 1713, de Madeleine de Fromentières, morte aux Hayes et inhumée dans la chœur de l'église le 29 mars

1715 ; en deuxième noces, le 6 juin 1716, de Catherine de Renty, fille de François-César de Renty, chev., Sgr de la Bullière ; en troisième noces, le 9 juin 1727, de Elisabeth-Madeleine de Chourses, fille de feu Godefroy de Chourses, chev., seigneur de Beauregard, Piacé, Cheignans et Bois-Freslon, et de Madeleine-Rose Paquinot ; il mourut ensuite le 2 septembre 1733. De Catherine de Renty sa seconde femme, il eut une fille, Marie-Catherine, qui dut mourir en bas-âge.

Paul du Bellay, capitaine de dragons, frère du précédent, baptisé le 22 juin 1687 aux Hayes, hérita de lui la terre de Drouilly-les-Hayes et Ternay. Il avait épousé à Vendôme le 5 juin 1722, Louise Geneviève de Marescot, dame de la Linoterie, née le 23 septembre 1694 de Benoît de Marescot, Sgr de Challay, et de Louise Geneviève de Ronsard. Paul du Bellay mourut aux Hayes en 1764. Sa femme était morte à Vendôme le 23 juillet 1723 en mettant au monde deux filles jumelles ; l'une, Marie-Elisabeth, qui épousa Charles-Louis Bataille, Sgr de Méry, qui fut dame de la Linoterie et de la Vallée de Villeporcher, paroisse de St-Ouen, et mourut sans enfants le 20 juillet 1808 ; l'autre, Angélique-Louise, qui porta la terre de Drouilly dans la maison de Montigny en épousant le 17 nov. 1744 le suivant :

Guillaume-Antoine de Montigny, chev., Sgr de Montigny et de la Touche-Hersant, vicomte héréditaire de Dreux, cornette au régiment de Sassenat-Cavalerie, puis capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie, seigneur de Drouilly-les-Hayes et Ternay après son beau-père. — Il est mort à Montigny, près Joigny, le 4 mai 1799 et sa femme le 13 mai 1800 chez sa sœur à la Linoterie. — De ce mariage naquirent huit enfants qui sont : 1^o) Gaston-Louis-Guillaume, qui suit ; 2^o) Jacques-Louis, chanoine à Sens ; 3^o) Guillaume, chevalier de Malte ; 4^o) Louis-Marie, baron de Montigny, qui épousa Geneviève-Monique d'Eschalard, sans postérité ; 5^o) Charles-Paul, Garde-Marine au département de Brest ; 6^o) Victor-Stanislas-Xavier, lieutenant de cavalerie ; 7^o) Louise-Geneviève-Marthe, qui épousa N. Lebas du Plessis, conseiller au parlement de Paris ; 8^o) Flore-Henriette, qui épousa, en 1790, N. Plaisant de Plantières, lieutenant au Royal-Cravates.

Gaston-Louis-Guillaume de Montigny, V^{ic} héréditaire de Dreux, Sgr de Montigny, Drouilly-les-Hayes, Ternay, Blanchamps et le Coudray-Turbault, d'abord page des rois Louis XV et Louis XVI, capitaine de dragons au régiment de

Noailles. Il épousa le 5 févr. 1778 Marie-Geneviève, fille de Hercule-Charlemagne de Taillevis, Sgr de Périgny, et de Geneviève de Thizard de Jupeaux, et décéda à Drouilly le 18 mai 1822. Il eut les 6 enfants qui suivent : 1^o) Louise-Elisabeth, qui épousa Eléonor-Jacques-François Guyon de Montlivault, ancien officier de marine, décédé vers 1848 ; 2^o) Marie-Hélène-Geneviève, qui épousa Charles de Vézeaux, M^{re} de Rancogne ; 3^o) Marie-Charlotte, qui épousa le 11 octobre 1811 Charlemagne-Louis-Joseph de Trémault ; 4^o) Gaston-Louis-Joseph, appelé le M^{re} de Montigny, né à Drouilly, le 1^{er} janv. 1787, officier de cavalerie, qui épousa le 13 févr. 1808 Angéline-Marie de Salmon du Chatellier, fille de Charles-Eléonor-Pierre de Salmon du Chatellier et de Marie-Ursule-Henriette Gourdeau de St-Cyr ; de lui sont issus les Montigny de Saintonge ; 5^o) Philippe-Auguste, qui suit ; 6^o) Henri-Théodore de Montigny, appelé le V^{ic} de Dreux, off^{ic} de cavalerie, qui fut p^{re} du Coudray et de la Guinebaudière, et mourut célibataire en 1860.

Philippe-Auguste-Louis-Guillaume, C^{te} de Montigny, officier de cuirassiers de la Garde Royale, né en 1790, qui épousa en 1827 Victoire du Château, et décéda à Drouilly, le 4 déc. 1866, dont trois filles : 1^o) Mathilde-Reine, qui épousa aux Hayes, le 4 janv. 1847, Jules-Philippe-Antoine de Brisoult, lequel décéda à Paris le 19 mars 1864, et elle à Chichery, près Pezou, le 19 nov. 1787 ; 2^o) Marie-Antoine-Augusta, née à Drouilly le 10 mai 1830, qui épousa le 29 nov. 1850, Pierre-Edouard Labbé de Montais, dont le fils devait plus tard posséder Drouilly ; 3^o) Marie-Louise, qui suit.

Marie-Louise-Ernestine-Berthe de Montigny, qui épousa le 25 févr. 1853, Sir William Monsell, membre de la Chambre des Communes d'Angleterre, qui devait plus tard devenir Lord Emly. Elle hérita de Drouilly qu'elle laissa à sa fille, Augusta-Marie Monsell, épouse de Marie de la Poer, laquelle vendit Drouilly à son cousin-germain, le suivant :

Fernand Labbé, C^{te} de Montais, ancien officier de Cavalerie, fils de Marie-Augusta de Montigny ; il est le propriétaire actuel.

En 1675 un loup enragé a par ses morsures causé la mort de trois personnes, aux Hayes ; le 3 janvier, Jeanne Lallier ; le 10, Louis Cuvier ; le 10 mai, Jacqueline Bougreau, femme Guérin. Tous trois sont morts de leurs blessures. (Registres paroissiaux).

Le 3 octobre 1871, une trombe d'une violence extrême avait traversé le Ven-

dômois de Villedieu à St-Bohaire. Un des points les plus gravement atteints avait été les Hayes où la plupart des arbres avaient été arrachés et plusieurs maisons avaient eu leur toits enlevés. Cette trombe a été décrite par E. Nouel au *Bulletin de la Société archéologique*, 1872, page 190 et suiv.

Chartes vendômoises, 11, 17, 379. — *Actus Pontificum Cenomanensis*, C 20, p. 26). — *Le Liber albus du Mans*, 84, 121. — *Arch. Nat.*, P 627, n^o 90 et 91 (1371 et 1374) ; P 657, n^o 55, 97, 98 ; P 712, n^o 201 bis ; PP 50, vol. 59, n^o 56, 99, 100 ; vol. 114, n^o 24 et 210. — Père Anselme, IV, p. 746 ; VII, p. 853. — *Arch. L.-et-Cher*, E 102, fol. 845 à 852 ; G 1532 ; Q (Vendôme) 814. — *Arch. Indre-et-Loire*, H 225, n^o 12. — *D'Hozier*, Reg. V, 2^e partie, général. *Fauvelles*. — *La Chemaye des Bois*, articles *Bellay*, *Tillet*, *Musset*, etc. — *Caurvin*, *Géogr. ancienne du dioc. du Mans*, p. XLXIII. — *Expilly*, *Dictionn. Géographique en 1762*. — *Lepaige*, I, p. 307. — *Lhermite-Souliers*, *Noblesse de Touraine* (Cunningham). — *Bibl. Vendôme*, *Manuscrits* ; 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 152 ; 2^o Fonds Trémault, Cartons des Familles, au mot *Lhermie* ; 3^o Album Launay, II, p. 104. — *Passac*, p. 82. — *Pétigny*, p. 87. — *Revue du Maine*, XI, p. 151. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 151 ; 1866, p. 176 ; 1870, p. 133 ; 1872, pp. 190 et suiv. ; 1878, p. 76 ; 1892, p. 23 ; 1899, p. 198 ; 1904, p. 275 ; 1905, pp. 142 à 186 ; 1912, p. 131 (Art. Clément). — *St-Allais*, art. *Guyon de Montlivault*, t. XVI, p. 65 ; art. *du Tillet*, t. XII, p. 74. — *Annales Fléchoises*, 1904, p. 343 ; 1907, pp. 362 à 365. — *Annales de Loir-et-Cher*, *passim*. — *Rochambeau*, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 115 et suiv. — *Launay*, *Répertoire*, p. 37. — *Annales Norbertines*, 1887, p. 79 ; 1888, pp. 8, 157, 204. — *Reg. de Villedieu*, des Hayes, de Ternay, etc., *passim*. — *Arch. du château de Drouilly*, *passim*. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 398. — *P. Clément*, Notes ms. sur les Hayes, sur la Rocheturpin, etc. — *Collection R. de St-Venant*, *Dossiers Familles*, *Généalogies des familles Marescot, Montigny*, etc.

Hayes (Les), ancien fief paraissant situé paroisse St-Laurent de Montoire. — Des terres sises dans la Varenne de Montoire sous le Tertre et Champigny, en relevaient à foy et h. simple et une paire d'éperons blancs de service, et cinq sols rendus audit lieu des Hayes. — Ce fief des Hayes, tout au moins au XVI^e s. appartenait au duché de Vendôme. — (*Arch. Nat.*, P 657, n^o 57).

Hayes du Bourg (Les), (Cassini). — Voir *Haie du Vau*.

Hébergerie (La), h., c^e d'Azé et de Danzé, 61 hab. dont 49 sur Azé. — *La Habbergerie*, xv^e s. — *La Hébergerie*, xvii^e s. (Reg. Danzé). — *Les Hayes-Bergeries* (Cassini). — *La Haye-Bergerie*, (Etat-Major). — Ancien fief, relevant, au moins en partie, du Bouchet-Toutville.

Il y a apparence pour que ce fief ait été

le *Burgus-Roberti* de la charte de 1242 portant accord entre Pierre, C^{te} de Vendôme, et Geoffroy de Château-dun, sire de Mondoubleau, au sujet du bornage de leurs fiefs, et plus tard ait pris ce nouveau nom d'un appelé Hébert ou Habert. (Chartes vendômoises, 345).

En 1460, ce fief est à Julien Bonvalet. — En 1489, il est à Madelon, fille mineure de N. de Briou ou de Brion, bourgeois de Tours. — En 1507 et 1542, Martine de Briou, alors veuve de Michel Lelarge, rendait aveu au Bouchet-Touteville pour la H. — En 1597, ce fief est à Héliette de Merlet, dame de Bellatour et de Morillon, femme de chambre de la feuë reine (Jeanne d'Albret ?), et veuve de Toussaint Lefebvre, éc^t et valet de chambre ordinaire du roi. — En 1626 et 1636, il est à Geneviève Charpentier, veuve de René de Trémault, Sgr de Morillon ; elle en fait l'aveu au Bouchet. — En 1649 à Robert Viau, sieur de la Hébergerie, conseiller au présidial de Blois, qui signe *Lahébergerie* aux registres d'Azé, le 19 septembre. — En 1676, ce fief est aux Sgrs de Bellatour. Il paraît alors divisé, et l'on rencontre en même temps plusieurs personnages se qualifiant Sgrs de la Haie-Bergerie. La principale métairie est aux Sgrs de la Sauverie qui la possédèrent jusqu'à la Révolution comme fief et métairie et depuis comme ferme.

Une autre métairie se rencontre au même lieu qui relevait aussi du Bouchet-Touteville, et appartenait à Julien Bois, demeurant à la Douardière, psse de Danzé. — En 1741, cette mét. est à Anne et Marguerite Lelarge de la Guibardière, filles émancipées, sous la tutelle de Maître Olivier, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Vendôme. — Cette mét., en 1775, est à Dominique-Jacques Jabre, éc^t, S^r du Plessis, officier vétérân de la maison du roi et à Anne de Bornière, son épouse, demeurant à la Croiserie.

Arch. Nat., P 773, 65^e, n^o I. — Arch. L.-et-Cher, E 556. — Bibl. Vendôme, 1^o Dossier Mareschal ; 2^o Fonds Trémault. Cartons des Fiefs, (Habergerie). 3^o Fonds Bouchet, chem. X, pièce 14. — Titres des terres de la Rouière, de la Sauverie, de la Rondellière (à l'Epan) de Meslay, etc. — Gédéon de Trémault, Le Trésor des Familles, (Ms. de la Soc. archéol.), Généal. de Trémault. — Reg. d'Azé et de Danzé, *passim*. — *Chartes vendômoises*, 345. — Bibl. nat., Fonds latin 9067, fol. 367.

Hector de Marle (Famille). — *La Jametière, Espéreuse, Chanteloup* (de Renay), XVII^e siècle.

Hégonnière (La). — Voir *Hugondière*.
Hégonnière (La), lieu-dit, c^o de Ville-dieu. — Anc. mét., qui en 1695 était vendue par les héritiers Seillard à Charles

Ruau du Tronchet, éc^t, Sgr de la Ribochère. — (Malardier, p. 1339).

Helde (Famille de). — *La Hallaudière*, XVII^e siècle.

Héliand (Famille d'). — *Rocheux* (de Mondoubleau), XVIII^e s. — Armes : *D'or à trois aigles d'azur, becquées et onglées de gueules, posées 2 et 1.* — (Bachelin Deflorenne).

Hélinan (Famille). — *Croixval*, XII^e s.

Hellerie (La), h., c^o de la Chapelle-Vesse. — Ce lieu relevait censiv^t du prieuré du lieu. — (Arch. L.-et-Cher, G 2520).

Hellière (La), f., c^o du Poislay, 20 hab. — *La Hillière*, XVII^e s. — *Hélière* (Cassini).

— Ce lieu relevait censiv^t de Chaussepot. — (Arch. Eure-et-Loir, B 566).

Hély d'Oïssel (Famille). — *Beauvoir* (de St-Jean-Frémental), XIX^e siècle.

Hélye (Famille de). — *Asnières, la Perrine*, XV^e s. — Armes : *Burelé d'argent et de gueules, à la fasce fuselée de sable brochant.* — (Adr. Thibault).

Hême de la Cotte (Famille). — *Les Créneaux* (de Thoré), XIX^e siècle.

Hémonière (La), h., c^o de Boursay. — Ce lieu relevait censiv^t de St-Agil et était en outre chargé envers le même fief d'une rente foncière de 20 livres. — (Terrier de St-Agil, 1731).

Hénauderie (Le lieu de la), psse de St-Jean-Frémental, relevait des Turets et appartenait en 1660 à M^e Pierre Jorré, prêtre, chapelain de Notre-Dame d'Yron. — (Arch. L.-et-Cher, E 171).

Hénery (Famille). — *Les Plumaviers*, XVII^e siècle.

Hénissart (Famille). — *Maugué, Cylveccé*, etc., XIX^e siècle. — Armes : *D'azur à un bar d'or posé en pal.* — (Magny).

Hennonnière (La), ou *Hennonaie*, anc. mét., psse de Selommes, au hameau de Villarceau. — En 1446 elle appartenait à Macé Blanchard le jeune et André Beauvallet. — (Biblioth. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise XI, Dossier I, p. 7).

Henri I^{er}, (de Bourbon), troisième duc de Vendôme, (de 1562 à 1598). — C'est le roi Henri IV. Il succédait comme Duc de Vendôme à son père Antoine de Bourbon, deuxième duc de Vendôme. Au temps où son père vivait, il avait d'abord porté le nom de Prince de Viane, puis de Prince de Béarn. Il était né le 13 déc. 1553.

Il devint roi de Navarre à la mort de sa mère Jeanne d'Albret, en 1572. Depuis ce temps, on ne l'appela plus que *le Roi de Navarre*, jusqu'à ce qu'il fut devenu Roi de France, à la mort de Henri III, en 1589.

Nous n'avons pas l'intention de re

produire ici la vie de Henri IV, le plus populaire de nos rois, mais seulement d'indiquer ce qui est relatif au duché de Vendôme, parmi les actes de sa vie.

Il dut bien peu résider à Vendôme dans sa jeunesse, sa vie se partageant alors entre le château de Pau et les autres résidences de sa famille en Béarn, puis la cour des Valois. Il se peut pourtant qu'il y ait passé quelques jours, après la mort de sa mère, et avant la mort d'Henri III, s'il faut en croire la légende du château de Poiriers. Ce château, situé paroisse de St-Ouen, appartenait alors à la famille Quélain qui avait fourni au duché des officiers de justice. Il bordait en ce temps-là la forêt de Vendôme, beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui avec ses annexes. Or, d'après la tradition, assez peu assise du reste, le roi de Navarre y aurait donné rendez-vous aux siens pour chasser dans la forêt. Pendant la chasse, il se perdit, et fit monter un paysan en croupe de son cheval pour lui faire retrouver le chemin de Poiriers. Chemin faisant, le paysan qui le prenait pour un simple seigneur de la Cour, lui demanda à quoi il pourrait reconnaître le roi de Navarre au milieu de ses courtisans. « C'est bien simple, lui répondit Henri, quand nous serons arrivés à Poiriers, tu verras lequel des hommes présents restera couvert de son chapeau, tandis que les autres seront découverts ». Arrivés au rendez-vous, le roi lui demanda : « Reconnais-tu le Roi ? — Pardie, Monsieur, répondit le paysan, il faut donc que ce soit vous, ou bien moi, car nous sommes les deux seuls qui ayons nout' chapeau sur la tête ». — Une peinture, au château de Poiriers, représentait cette jolie scène. Mais il faut dire que rien parmi les actes d'Henri IV, n'autorise à penser qu'il ait pu séjourner dans le Vendômois, alors qu'il était roi de Navarre. Toutes les anecdotes qui le concernent se rapportent bien plutôt à son père Antoine, qui, lui, demeura à plusieurs reprises à Vendôme.

D'après Passac, le roi Henri aurait paru quelques jours en Vendômois après la mort de Henri III pour s'y faire payer de ce qui lui était dû par ses vassaux ; mais la chose est peu vraisemblable.

Le seul souvenir que Vendôme ait pu garder du roi Henri est un souvenir de malheur. La ville de Vendôme tenant pour la Ligue, et fanatisée par les prédications du père Chessé, moine cordelier, refusa de lui ouvrir ses portes, bien qu'elle constituât son propre patrimoine. Rendu furieux par cette résistance, le roi, une fois la ville prise, permit à ses soldats un sac de deux jours, pendant lesquels toutes les horreurs se commirent. Ceci se passait les

19 et 20 nov. 1589. Jamais la ville ne se remit de cette catastrophe, et ses tanneries, notamment, furent ruinées et se transportèrent à Châteaurenault.

Le roi prit encore les jours suivants les villes de Lavardin et Montoire, et on ne le revit plus jamais en Vendômois. Il ne s'occupa plus de son duché que pour le dépêcher. C'est ainsi qu'il vendit les forêts de Bois-Breton et de Gastines, une partie de la forêt de Vendôme vers Danzé, etc. La baronnie toute entière de Mondoubleau eut le même sort, le tout afin de payer les grandes dettes contractées pour conquérir son royaume.

En 1598, il lui plut de donner le duché de Vendôme à César, alors âgé de 4 ans, et qui était le fils aîné des enfants qu'il avait eus de Gabrielle d'Estrées.

Outre César, il eut encore, de la belle Gabrielle, une fille qui, née en 1596, devint duchesse d'Elbeuf ; et aussi un fils, né en 1598, appelé Alexandre, connu sous le nom de *Chevalier de Vendôme*, qui fut Grand-Prieur de Malte, et mourut prisonnier au donjon de Vincennes, en 1629.

On sait que le roi Henri IV, fut assassiné par Ravalliac le 14 mai 1610. Il laissait, de la reine Marie de Médicis, deux enfants légitimes : Louis XIII, et Gaston, duc d'Orléans. — (Hardouin de Péréfixe, *Vie d'Henri le Grand* [1707]. — Abbé Simon, I, pp. 304 à 438. — Pétingny, pp. i, iv, vj, 34, 254, 456, 458, 604, 620, 622, 623, 626, 627, 629, 635, 638 à 641. — Passac, pp. 171 à 187. — Collection R. de St-Venant, liasse des C^{tes} et Ducs, dossier *Henri*).

Henri II, onzième duc de Vendôme. — C'est le duc de Bordeaux, plus connu sous le nom de *Comte de Chambord*, et que les légitimistes appellent le roi *Henri V*. — Il hérita naturellement du duché de Vendôme en même temps que de ses droits à la couronne à l'abdication faite en sa faveur par le roi Charles X, en 1830 ; et non moins naturellement ce titre purement honorifique resta sa propriété toute sa vie. — Il mourut en 1883, et eut pour successeur dans ses titres, son héritier naturel comme chef de la maison de France, le *Comte de Paris*. — (Voir *Louis-Philippe*).

Henriau (Famille). — *La Panacherie*, XVII^e siècle.

Henricerie (La), h., c^o de St-Martin-des-Bois. — *La Henricière* (Etat-Major). — Anc. mét., relevant censiv^t de la Sgie de Fains. — (Arch. L.-et-Cher, E 93, titres de la Roche-Turpin).

Henrière (La), lieu-dit, c^o de Rahart, (anciennement situé psse d'Espéreuse), —

Ancien manoir, fief et seigneurie relevant à foy et hommage simple du Fief-Rorteau ou de la Rue Guesnault, situé en la ville de Vendôme et qui fut réuni au duché vers 1520.

Un aveu de l'an 1634 donne l'état de ce manoir : « C'est assavoir un grand corps de logis couvert de tuiles, composé de deux chambres basses à cheminées, garde-robe dans laquelle y a un four, grenier dessus, trois estables, grange, court et puits au milieu, jardins, garenne à conins, vergers, douves et fossés... Une petite touche de bois contenant une septe-terre ou environ, etc. ».

Les Sgrs de la Henrière avaient droit de prendre la dixme de tous grains, etc., sur le dit fief de la Henrière, mais l'ont léguée de longtemps au prieur d'Espéreuse « qui les tient desdits seigneurs à rétribution du divin service dit et célébré en l'église dudit lieu d'Espéreuse, lequel prieur, au moyen dudit don et legs, a toujours depuis jouy et en jouit encore à présent... » et en plus, droit de voirie et justice foncière... « droit de faire pont sur les fossés pour la défense de la maison ; droit de chasse et poursuite de toutes bêtes à pied rond et à pied fourchu, etc... »

Un aveu antérieur, de l'an 1607, ajoutait entre autres : « Un autre corps de logis pour le métayer composé de chambre basse, un grand coulombier assis sur 8 piliers, rempli de briques, en icelle cour... lequel lieu de la Henrière était anciennement basti d'une maison forte enclose de grands et anciens fossés à fond de cuve et pont-levis qui servoit pour la défense de ladite maison avec plesses et garennes tout à l'entour... » — (Arch. Nat., P 644 et 645).

Le domaine contenait 45 à 50 septe-terres de terre.

En 1400 et 1439, la Henrière est à Jean Guérineau. — En 1514, à Jehannot Le-lièvre, Sgr de Teillé et de la Henrière, par sa femme Marguerite de Nocé. Il porte sa foy au Sgr du Fief-Rorteau — En 1578 à Jean Desablans, éc^r, sieur de la Motte. — En 1579 à Jean Fouscher, marchand, demeurant à Vendôme, comme l'ayant acquise de Jean Desablans, éc^r, sieur de la Motte, époux de Marguerite de Gaston. Ce même Jean Fouscher est dit en 1583 être Sgr de la Henrière au lieu et place de la veuve et des héritiers de feu Georges Loys. Le même, en 1591 et 1593 était dit moulinier du moulin de la Fontaine à Vendôme.

En 1607 la Henrière est à Michel Fouscher et Jean Lancelot, héritiers de Jean Fouscher et de Anne Augereau, sa femme. — En 1610 à Michel Fouscher,

notaire et tabellion à Vendôme, héritier pour partie de défunt Jean Fouscher et Anne Augereau, qui déclare au bureau des Francs-Fiefs pour la moitié par indivis de la Henrière dont l'autre moitié est à Jean Lancelot, de la succession de défunte Jeanne Fouscher sa femme. — En 1634, ce fief est à Pierre Neils, marchand à Vendôme, comme mari de Jeanne Lancelot.

La Henrière revient ensuite aux Sgrs de Teillé. — En 1670, aveu était fait pour Teillé et la Henrière par Catherine Vivet, veuve Pierre Ferrand. — En 1679 la H. est à Catherine Ferrand, dame de Teillé, qui déclare qu'elle possède la Henrière pour moitié par son père qui avait acquis cette moitié de Catherine Vivet, sa femme. Il est donc à croire que ce lieu est venu aux Sgrs de Teillé par Catherine Vivet ; et à partir de cette époque, il paraît avoir suivi la fortune de Teillé. Le manoir dut peu après cesser d'être habité et son fief fut réuni à celui de Teillé.

Les Sgrs de Teillé, au XVIII^e s., se prétendaient seigneurs d'Espéreuse par le fait qu'ils recevaient l'hommage du prieur pour les dîmes appartenant au prieuré et que le prieur les tenait d'eux comme rétribution du divin service en l'église d'Espéreuse. — Une fille du Sgr de Teillé, en 1707, fille de feu François Pelliott de la Garde se qualifiait ainsi : D^{lle} Marie-Françoise Pelliott de la Henrière, et cela dans un acte où elle est marraine à St-Martin de Vendôme le 19 juillet.

Aujourd'hui la Henrière ne se reconnaît qu'à son enceinte de douves sur le bord du chemin de Poiriers à Espéreuse proche le Bois-Anclin. Ses terres sont réunies à celles de Teillé.

Arch. Nat., P 625, n^{os} 45 à 48, 61 et 62 ; P 714, n^{os} 31 à 34 ; P 773, 65^a (Espéreuse) ; PP 50, voi. 116, n^o 106 ; Q¹, 433 (1777). — Arch. L.-et-Cher, H, (*Invent. de l'Oratoire*, p. 298). — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 90 ; 1880, p. 263. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 19 juillet 1707. — Arch. du Loiret, A 1654 (1439).

Henrière (La), éc., c^e de Romilly.

Henrion (Famille). — *La Bastière* (de St-Ouen), *Bellevallée*, XIX^e siècle.

Henry (Famille). — *La Duranderie*, XVI^e et XVII^e siècles.

Héruault (Famille). — *La Chalottière* (de St-Firmin), XVII^e s. — Armes : *D'argent à 3 canes de sable bequées et membrées d'or*. — (Adr. Thibault).

Herbages (Les), f., c^e du Gault. — *Les Erbages*, 1670, (Etat-civil du Gault). — Anc. manoir, qui au XVII^e s., était à la famille de Montlibert.

En 1670, il est à Pierre de Montlibert, éc^r, Sgr du Vivier et autres lieux, qui à

cette époque demeurait en sa terre des *Erbages*, psse du Gault. Il est époux de Renée de Graffart. — En 1692, à Nicolas-Anne de Montlibert, éc^r, lieutenant d'Infanterie. Il avait épousé : 1^o en 1683, Mathurine Lecomte ; 2^o en 1711, Antoinette du Fouchais ; 3^o avant 1722, Françoise du Rayer. Il fut inhumé au Gault en 1731, âgé de 73 ans. — En 1731 à Nicolas-Anne-François de Montlibert, fils des précédents, baptisé le 24 octobre 1722 au Gault, époux en..... de Marie-Madeleine d'Eschallards ou des Chalendaris de la Bourguinière dont plusieurs enfants : 1^o Anne-Louis, baptisé au Gault le 14 septembre 1745 ; 2^o Nicolas-Anne, le 9 août 1747 ; 3^o Nicolas-Anne (2^e), le 6 mai 1750 ; 4^o Gabriel-Anne-Brice, le 24 nov. 1752 ; 5^o Marguerite-Eléonore, le 25 sept. 1715 ; 6^o Eléonore-Anne, le 18 septembre 1756 ; 7^o Nicolas-Marc-Louis, le 1^{er} avril 1758 ; 8^o Agnès-Félicité, le 6 août 1759.

Gabriel-Anne de Montlibert, garde du corps du roi Louis XVI, époux de Angélique-Marie-Jeanne-Françoise Tailfumyr de St-Maixent, Sgr des Herbages à la fin du XVIII^e s. — Il fut maire du Gault en 1815 et décéda au Gault le 21 déc. 1825, âgé de 72 ans, laissant pour enfants les suivants : 1^o Nicolas-Anne-Ernest, né le 10 décembre 1792 ; 2^o Paul-Louis-Anne, né le 10 floréal, an III ; 3^o Anne-Delphine (l'aînée), née le 16 juin 1789, qui épousa Marie-François Bernabé de la Haye.

Nicolas-Anne-Ernest de Montlibert, né le 10 décembre 1792, époux en 1839 (?) de Sophie-Emma Lambert de Beaulieu dont naquirent : 1^o Maria-Louise-Anna, le 8 février 1840 (Mlle de Montlibert) ; 2^o Anne-Marie-Thérèse-Claire, née le 18 juillet 1842 qui épousa en 1868 Napoléon, dit Léon du Mesnil de Maricourt, l'historien de la Garde mobile de Vendôme. (Voir sa notice). — La ferme des Herbages avait été vendue vers 1840 (?) par Nicolas-Anne-Ernest de Montlibert. — Voir *La Thierraye*. — (Registres d'état civil du Gault et de St-Avit, *passim*).

Herbaudière (La), f., c^e de Souday. — Elle était déjà au XVI^e s. du domaine de Gatigny. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 262).

Herbault, chef-lieu de canton de l'arrond^o de Blois. — Sa seigneurie fut érigée en marquisat au XVIII^e siècle. — Dans de marquisat fut englobée la seigneurie de Pray et une partie de Villemardi et de Périgny. — *Voir ces trois noms*.

Herbécère (L'), ou l'*Herbercherie*, f., c^e de Cellé. — C'était le domaine d'une chapelle située au même lieu appelée

la Chapelle-S^{te}-Anne de l'Herbécère ou de la Bandetterie. — Ce lieu relevait censiv^o du prieur de Cellé. — Cette chapelle existait déjà en 1493 et probablement bien auparavant.

En 1493, Etienne Collet, prêtre, en était chapelain. — En 1739 Charles Cochet, chapelain de S^{te}-Anne de l'Herbécère en rendait aveu à Henri du Bellay, prieur de Cellé. Mais la chapelle n'existait déjà plus. Elle était alors desservie comme simple bénéfice de l'église du Mans. — Elle a été vendue nationalement en 1791 pour 4 700 l., la grande Herbécère, et 500 livres la petite. — (*Bulletin vendômois*, 1865, p. 139. — *Compte rendu du Congrès archéologique à Vendôme*, 1872, p. 291. — Abbé Martin, *Monographie de Bonneval*, p. 28, d'après les archives de Cellé. — Arch. de L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 62 et 128).

Herbelot (Famille d'). — *Villemportun*, XVI^e s. — Armes : *Bandé d'argent et de sable de 6 pièces, au chef d'or chargé de 3 coquilles de sable*. — (Adr. Thibault).

Herbetterie (L'), h., c^e de Prunay.

Herbouville-la-Bredache, h., c^e de Brévainville, 46 hab. — *Herbouville-la-Bretache*, XVII^e s. — *Arbouville-la-Bredache*, (Cassini). — *Herbouville-la-Bredache* (Etat-Major). — Ancien fief relevant de Rougemont à foy et h. — Au XVI^e, il est à une famille Rousselet. — En 1603 à Françoise Gouin, veuve de N. Rousselet, sieur d'Herbouville. — En 1608, à Mathrie Rousselet, sa fille. — En 1661 au seigneur de Saumay. — En 1760, il ne subsistait plus du manoir d'Herbouville qu'un colombier et une grange. — Il ne faut pas confondre Herbouville-la-Bretache avec le hameau d'Herbouville-la-Beaucière qui lui est voisin, situé commune d'Ouzouer-le-Doyen, arrond^o de Blois. — (Arch. L.-et-Cher, E 164, 172, 341. — Arch. Eure-et-Loir, E 4174, 4176. — L. Merlet, *Assemblées de communautés d'habitants du Dunois*, pp. 306 et 307).

Hercé (Famille de). — *Le Plessis-Dorin*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à trois herses d'or*. — (Armorial chartrain).

Héricart de Thury (Famille). — *Langey et Bouffry*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à la montagne de sinople, mouvante de la pointe, chargée de 6 flammes d'argent, 3, 2, 1, surmontée de 3 fusées d'azur issantes du sommet de la montagne, celle du milieu un peu plus haute que les deux autres ; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent*. — (Bachelin Deflorenne).

Hériot (Famille). — *La Jeudonnière*, XVIII^e siècle.

Héris (Les), f., c^e de Villechauve.

Hérissière (La), h., c^e de Villedieu, 25 hab. — Ce lieu en 1651 est à la famille Danviray. — En 1719, François Danviray, époux de Anne Belle est encore Sr de la Hérissière. — (Malardier, pp. 1336 et 1343).

Hérissonnière (La), f., c^e de Choue. — *Les Hérissonnières* (Cassini). — *La Hérissonnière* (Parler populaire). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Sgie de St-Agil. Il se composait de 75 arpens de terre. — En 1531 il est au prieuré de Guériteau. — Au XVII^e s. aux Sgrs de Rocheux, à Mondoubleau. — En 1682 à Marin de Vanssay, Sgr de Freschines, Villefrancoeur et Chanteloup de Renay, lieutenant général criminel au bailliage de Blois. — En 1744, à la famille de Houdan. — (Arch. Nat., P 700, n^o 54. — Arch. L.-et-Cher, E 345. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1902, p. 116, note. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue d'après le Chartier de St-Agil).

Héritte (Famille). — *Le Chatelet* (de Selmmes), XVII^e siècle.

Hermitage (L'). — Voir *Ermitage*.

Hermite (Famille de l'). — Voir *Lhermite*.

Hermite (L'), ou l'*Hermitage*. — Voir *Ermité* ou *Ermitage*.

Héronnerie (La), anc. mét., psse St-Jean-Frémentel. — Elle était en 1585 aux héritiers de Jean Héron. — (Arch. L.-et-Cher, E 171).

Héronnière (La), anc. mét., psse de Choue, Boursay ou St-Agil. — Elle relevait à foy et h. de St-Agil et appartenait en 1405 à Jean Peschard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 86).

Herpin (Famille). — *Les Jumeaux* (de Choue), *les Troudières*, XVI^e siècle.

Herpin, moulin, c^e de Villavard. — *Molendinum de Hulpino*, alias de *Herpino*, XI^e s. (Cart. de Marm). — Ancienne propriété de Marmoutier. — Dès avant 1130, les moines de Marmoutier possédaient ce moulin. A cette époque, Renauld de Mondiac, fils de Thierry le veneur, en revendiqua la moitié, sous prétexte qu'il avait appartenu à son père; mais par l'entremise de Thibault des Roches (Rochecorbon), son seigneur, il finit par se désister de ses prétentions avec le consentement de sa femme et de ses enfants. — En 1509, Pierre de Salignac, prieur de Lavardin, le donnait à ferme pour trois vies consécutives et 59 ans. — Il fut vendu national¹ en 1791 pour 10100 l. — (Cart. vendômois de Marm. 36 A. — Cart. blésois de id., 155 et 623. — Arch. L.-et-Cher, Q. [Vendôme], 142).

Herpinière (La), éc., c^e de Boursay.

Hérpinrière (La), lieu-dit, c^e de Ville-mardy, ancien fief mouvant du château

de Vendôme et de la Fromaschère ou Fromagère. — En 1610, il appartenait à Guillaume Bruneau. — En 1670, il était, au moins en partie, à Mathurin Mahoudeau. — Il paraît avoir été un démembrement de la Grassière. — (Arch. Nat., P 773, 65 b. (Dossier de Villemardi), et PP 50, vol. 116, n^o 259).

Hersammois (Les), ancien fief, psse de Chapelle-Anschéry, uni à la Sgie de Mau-gué. — (Arch. Nat., P 618).

Hersant (Famille), à Vendôme, XVIII^e s. — Armes : *Coupé au 1^{er} d'azur semé d'étoiles d'or, à une rose tigée et feuillée d'argent brochant sur le tout; au 2^e de gueules à deux flèches d'argent posées en sautoir les pointes en bas, liées d'or, à la bordure composée d'or et de sable.* — (Rietstap).

Herse (La), h., c^e de St-Arnoul.

Herserie (La), f., c^e du Plessis-Dorin.

Herserie (La), f., c^e de Sougé. — Elle était dans la censive du fief des Roches de Sougé et lui devait deux sous 6 deniers de cens. Elle relevait aussi censiv¹ de Villée. — (P. Clément, notes ms. sur Sougé, d'après Archives de Loir-et-Cher, E 123).

Hersonnière (La), h., c^e d'Authon. — *La Harsonnière*, (Cassini).

Hersonnière (La), éc., c^e de Beauchêne. — *Le Chemin-Rude* (Cassini).

Hersonnière (La), f., c^e de Busloup. — *La Hérissonnière*, XV^e s. — *L'Arçonnière*, (Cassini). — Elle relevait de la Devaudière. — En 1467 ce lieu appartenait à N. de Renty. — En 1713, Gaspard de Massard, Sgr des Mussets, l'achetait à François Grimaudet, sieur du Buisson et de l'Essert. — (Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, p. 94).

Hersonnière (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — Cette ferme semble avoir été en la possession de l'abbaye de l'Étoile, au moins au XVII^e s. — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 136).

Hersonnière (La), f., c^e de Sargé. — Anc. mét., appartenant à l'abbaye de St-Vincent du Mans. Elle fut vendue national¹ en 1791 pour 20,500 l. — (Arch. L.-et-Cher, Q. [Mondoubleau], 154).

Hervault (Famille d'). — *Le Plessis-Desrées*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *D'argent à la fasce d'azur chargée d'un trèfle d'or.* — (Adr. Thibault).

Hervé (Famille). — *Les Paillardières*, (du Temple), XVII^e siècle.

Hestre (Le Petit), anc. mét., psse des Hayes, près et à l'est du bourg, sur la carte de Cassini.

Hêtre (Le), ou *Conichard*, hameleau, c^e d'Authon. — *Écornéchat*, *Cornichon*, 1242, (Gaignières). — *Cosnechat*, 1523 (Arch. Nat., P 649, n^o 1). — *Cosnichat*, 1634, (Arch. Nat., P 606). — *Conicha*,

1620 (Reg. d'Authon). — Maintenant le château de Conichard s'appelle *Le Hêtre* et le nom de Conichard n'est plus porté que par l'ancienne ferme du domaine aujourd'hui morcelée.

Comme fief, ce lieu relevait de l'abbaye de l'Étoile. — D'après Gaignières, en 1242, Simon de Bailloy ratifiait la vente faite à l'abbaye de l'Étoile par son frère Orric de Bailloy du domaine primitivement appelé *Écornéchat* puis *Cornichon*. Les moines durent le donner en fief au plus tard au XVI^e s., car en 1549, Georges Bombard était déclaré vassal de l'Étoile pour le lieu et domaine de Conichard, dans un aveu de cette abbaye au duc de Vendôme.

Au XVII^e siècle, Conichard est entre les mains de la famille Mesnard qui en porte le nom. — En 1604, Catherin Mesnard, fils de noble homme Joseph Mesnard, sieur de Conichard, est parrain à Authon. Ce Catherin Mesnard, en 1613, paraît époux de Jacqueline Courtois qui se dit dame de Conichard. — En 1620 et 1634, Michel Mesnard, sieur de l'Aubinière et de Conichard est époux de Catherine de l'Estang; il est cheval-léger de la garde du roi. — En 1686 et 1705, Conichard est à François Mesnard, éc^r, époux de Anne Brosseau. — En 1716, à N. Mesnard le jeune, éc^r, sieur de Conichard, qui le 11 mars est parrain à Villechauve. — En 1787, à François Mesnard, éc^r, Sr de Conichard. — En 1832, Conichard, devenu le château du Hêtre, fut vendu à M. Louis Giraudeau par M. Mesnard de Conichard, inspecteur honoraire des postes et relais de France. — Les héritiers de M. Giraudeau le vendirent en 1865. — Il est aujourd'hui à M. Calmon. — Il tire son nouveau nom d'un gros hêtre situé au bas de son parc. — (*Annales Norbertines*, 1847, p. 156. — Arch. L.-et-Cher, B, Eaux et Forêts, 1787. — Arch. Nat., P 605, n^o 2; P 606; P 649, n^o 1. — Reg. d'Authon, *passim*. — *L'Hebdomadaire*, journal vendômois du 30 avril 1832).

Hêtre (Le), nom commun à plusieurs lieux et où il faut voir souvent l'*Aître*, surtout lorsqu'il est suivi d'un nom propre. — Voir *Aître*.

Hêtre ou Heutre (Le), h., c^e des Roches. — *Le Haitre* (Cassini). — *Le Heutre* (État-Major). — *Le Hêtre-Bodiot* (Cadastre).

Hêtre-Biard (Le). — Voir *Aître-Biard*.

Hêtre de la Noue (Le). — Voir *Aître de la Noue*.

Hêtres (Les). — (Voir *Aîtres*).

Hêtre-Saulné (Le). — Voir *Aître-Saulné*.

Hetterie (La), anc. mét.; psse de St-Avit. — *La Hettière*, 1524. — Elle relevait à foy et h. de Boisvinet, et en 1404 appartenait à Etienne du Bouchet. — En 1524, elle est du domaine même de Boisvinet. — En 1633 elle est partagée, une partie étant à Jean Dupont (?), et d'autres parties à Jacques de Phélines, S^r de la Guetterie, et à François de Frébourg, S^r de Vauguérin, époux de Renée de Girondeau. — (Aveu de Boisvinet, 1404 et 1524 et 1633).

Heulière (La), anc. mét., psse de St-Ouen, proche la Jousselinière. — Elle appartenait en 1617 à Fr. Neils, md à Vendôme qui léguait une rente assise sur cette métairie à la chapelle du grand cimetière de Vendôme. — Au XVIII^e s. elle est annexée à la terre de la Jousselinière. — (Arch. L.-et-Cher, G 2346, f^o 163).

Heullant (Famille de). — *La Rondellière*, XVII^e siècle.

Heurière (La), f., c^e de Savigny.

Heutière (La), h., c^e du Gault, 24 hab. — *La Hueltière* (Cassini). — *La Hurière*, (État-Major). — *La Huétière* (Cadastre). — *La Hetterie*, XVII^e s. — La Hetterie en 1633 relevait d'Arras et appartenait à Dlle Renée de Giraudeau, héritière en partie de Jacques de Giraudeau, viv¹ éc^r, Sr de la Noue et de Dlle Ysabeau de Mont-libert. — (*L.-et-Ch. hist.* 1892, col. 279).

Hézardière (La), f., c^e de Sargé. — *La Lévardière* (Cassini). — Ce lieu relevait censiv¹ de Courtemblay. Au commencement du XVIII^e s. il est à François le Petit, sieur de la Hézardière, qui en 1706 était inhumé à St-Cyr de Sargé. — (Arch. Nat., P 700, n^o 64. — Registres St-Cyr de Sargé, 1706).

Hidonnière (La), anc. mét., psse de St-Rimay au sud du bourg. — (Cassini).

Hidonnière (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, paroisse de Houssay, aujourd'hui c^e de St-Rimay, proche la Fontaine de Gondré.

Hidoulière (La), anc. mét., psse du Gault. — Elle était proche la Gélousière et paraît avoir disparu. Elle doit être confondue avec la Gélousière même. Elle relevait censiv¹ de la Sgie-cure du lieu et fut cédée avec la Gélousière au chapitre de Chartres par Alexandre d'Alès, Sgr de Corbet au XVIII^e s. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1103, 1104, 1105).

Hidoulière (La), ou *Petite Soivrie*, c^e de Houssay. — Voir *Soivrie*.

Higaudière (La), h., c^e de Marcilly, 38 hab. — *La Hugondière*, XIV^e s., (Titres de l'Oratoire). — *La Higouldière*, XVI^e s., (Aveu de St-Georges). — Ancien fief relevant de Vendôme. Il appartenait au XVIII^e s. aux Sgrs de Rochambeau. —

(Arch. Nat., P 610, 1^o 405. — Arch. L.-et-Cher, H (Oratoire). — Arch. Loiret, A 1624).

Hignerie (La), anc. mét., psse du Gault. — Julien Germond en était possesseur en 1770. — (Arch. L.-et-Cher, G 925).

Hignons (Les), h., c^o de Souday et en partie de Vibraye (Sarthe).

Hilaire de la Broue (Famille). — *Les Bellesevries*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accomp. en chef de 2 coquilles d'argent en pointe d'une main de même.* — (Adr. Thibault).

Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, né à Lavardin, en 1057, mort à Tours en 1134. — On l'a dit de la famille des seigneurs de Lavardin, puis né à Lavardin de parents infimes, et enfin par suite de la connaissance de certains documents, on le sait maintenant fils aîné de Hildebert, intendant (vices gerens) de *Salomon de Lavardin*, seigneur dudit lieu, et de Hersende. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'était pas des parents dudit Salomon. Cet Hildebert devait être membre de cette famille de Lavardin qui, au XI^e s. surtout, a produit une quantité de rejetons, lesquels se partagèrent des démembrements de la seigneurie. Il avait pour frères Geoffroy qui fut moine, Archembert, Salomon et Drogon.

Il dut étudier au Mans, et peut-être aussi à Tours où il reçut les enseignements du célèbre hérésiarque Béranger, mais sans tomber dans ses erreurs. Il resta en relations avec cet écolâtre de Tours, et, touché de sa conversion, il composa son épitaphe en 1089.

Hildebert fut ordonné prêtre au Mans, puis nommé archidiaque, et enfin élu par le clergé, évêque de ce diocèse en 1097, en remplacement de Hoel, contrairement aux vœux de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre qui s'était emparé de la Normandie et se rendit aussi maître du Maine. Cet antagonisme du roi d'Angleterre créa nombre d'embarras au nouvel évêque, mais finalement il réussit à en triompher, grâce à ses vertus, grâce surtout à la mort de son persécuteur, en l'année 1100.

Hildebert, comme évêque du Mans, fit un voyage à Rome où il reçut du pape Pascal II de nombreuses marques d'estime, à cause de ses grands mérites. A son retour d'Italie, il eut à combattre l'hérésie d'un clerc qui avait fait dans la ville du Mans de nombreuses dupes et failli faire éclater un véritable schisme dont il finit par se rendre maître. A la mort de son protecteur le C^{te} Hélié, en 1110, il eut

souffrir des dissensions survenues entre ceux qui se disputaient son héritage, et eut un mal infini à réparer les maux de la guerre. Il fut même pris par trahison et enfermé dans la forteresse de Nogent-le-Rotrou, par suite des ordres du comte du Perche, gendre du roi d'Angleterre. Il resta ainsi emprisonné environ 5 ans, ne voulant jamais qu'on payât rançon pour lui. Il ne recouvra la liberté que lorsque la paix eut lieu entre les rois, en 1114.

Hildebert s'efforça encore de réparer les ruines dans son diocèse, et fut le fondateur de l'abbaye de N.-D. de Beaulieu, près Le Mans; de même il répara celle de St-Georges du Bois, près Montoire.

La réputation de ses vertus fut si grande, qu'en 1125, le siège archiepiscopal de Tours venant à vaquer par suite de la mort de Gilbert, il fut désigné pour gouverner pendant cette vacance l'église métropolitaine dont il était suffragant, et finalement, malgré son opposition, en fut élu archevêque en l'année 1125. Cette élection fut confirmée par le pape Honorius II.

En sa qualité de métropolitain, il réunit en 1127 le concile de Nantes sur l'invitation du pape, afin de remédier aux maux qui affligeaient l'église et aussi la province de Bretagne. C'est à ce concile que fut condamné spécialement le droit d'épaves maritimes que s'étaient arrogé tout particulièrement les seigneurs voisins de la mer.

Hildebert eut encore à souffrir, sur son siège archiepiscopal, certains ennuis de la part du roi Louis le Gros qui voulait se mêler de la nomination des charges diocésaines. Mais là, encore une fois, sa vertu et sa douceur désarmèrent le monarque qui finit par rendre justice à la sagesse du prélat.

Hildebert mourut presque octogénaire, le 18 déc. 1134. On le regarde comme un des plus grands évêques qu'ait produits le Moyen-Age; mais bien que la voix publique l'ait proclamé Bienheureux, il est certain que l'Eglise ne lui fit rendre aucun culte. L'abbé Simon le nomme *Le Vénérable Hildebert*.

Il a laissé de nombreux écrits et a été en correspondance avec un grand nombre de personnages de son temps entre autres avec le célèbre Geoffroy, abbé de la Trinité. Ses lettres conservées sont au nombre de 112. Il a en outre laissé des sermons, quelques vies de saints et autres opuscules. Mais ses lettres sont ce qu'il y a de plus beau parmi ses ouvrages. « Le style en est si pur, si élégant, et si fleuri qu'il n'y a rien de plus grave, rien de plus beau, rien de plus doux, rien de plus

égal, malgré la diversité des matières qu'il traite » (Abbé Simon). Les sermons qu'on a conservés de lui sont au nombre de 140. Parmi les vies de saints qu'il composa, la meilleure paraît être celle de sainte Radegonde. — L'abbé Simon s'étend sur la vie d'Hildebert et sur ses écrits, au point d'en faire le sujet le plus étudié du 3^e volume de ses mémoires historiques. Nous y renvoyons le lecteur. — Tous les recueils biographiques, anciens et modernes mentionnent Hildebert et donnent une notice sur sa vie.

Bibliographies diverses. — Abbé Simon, III, pp. 368 à 495. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 91; 1864, pp. 32; 1865, p. 74; 1867, p. 16; 1868, p. 66; 1869, p. 84; 1870, p. 95; 1871, p. 95; 1872, p. 255; 1873, p. 14; 1876, pp. 10 et 11, et 220 à 228. — C^{te} P. de Déservillers, *Un évêque au XII^e siècle, Hildebert et son temps* (1876). — Passac, p. 229. — A. Dieudonné, *Hildebert de Lavardin, év. du Mans et Archev. de Tours*, (Mamers, 1898).

Hirlière (La), h., c^o de Fortan, 26 h. — Ce lieu relevait censiv^l du prieuré du lieu. — (Arch. L.-et-Cher, Q. [Mondoubleau], 244).

Hognasse (La), éc., c^o de Ternay.
Hogron (Famille de). — Voir *Haugron*.
Hogu (Famille). — *Le Vivier* (de Ville-dieu), *Métairie de Naveil*, *La Sauverie*, XVII^e s.; *Fargot*, *Asnières*, *Belair* et *Pierrefitte* (de St-Ouen), XVIII^e s. — Armes : *De gueules à un chevron renversé d'or écimé, la cime remontée et portant un geai d'argent, au chef d'azur chargé d'un anneau accosté de deux haches affrontées d'or.* — (Cachet au Chartrier des Minières XVII^e s.). — Ces armoiries ne sont qu'un rébus sur le nom de **HOGV**.

Hollande (Famille). — *La Guillocherie*, *La Pointe* (de Sougé), XVII^e siècle.

Hollandière (Le lieu de la), c^o de Souday. — Il appartenait au XVII^e siècle à M^e Jean Angeneau, conseiller aux Grands Jours de Vendôme. — (Registre des Fiefs-Doubleaux à Mondoubleau).

Homais (L'), h., c^o de Gombergean, écart du bourg. — *Le Homais* (Cadastre).

Homais (Les), fermes, c^o de St-Amand et St-Gourgon. — *Les Homais*, *Les Ormois*, XV^e s., (Titres de l'Oratoire). — *Les Ormois*, XV^e s., (Aveu du Bouchet-Touteville). — *Les Hommais*, XVII^e s., (Titres de l'Oratoire). — Ce lieu relevait en fief à foy et h., partie de l'Hôtel-Dieu de Vendôme (depuis 1625 à l'Oratoire) et à une paire d'éperons de fer à chaque mutation de maître et aussi en partie du Bouchet-Touteville. — Il appartient de tout temps aux Sgrs de Clairéau. — On l'a confondu avec *Le Mas d'Huisseau* et *Nourray* qu'on appelait aussi parfois *Omas*. — (Arch. Nat., P 607; P 611, n^o 32

et 38. — Bibl. Vendôme : 1^o ms. 285, p. 81; 2^o ms. 286, p. 101. — Arch. L.-et-Cher, H, [Titres de l'Oratoire, 1660]. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 50).

Hommals (Les), anc. mét., psse de Ste-Anne. Elle relevait de la Vacherie. — (Arch. Nat., P 773, 65 b, Dossier Ste-Anne).

Homme-mort (L'), lieu-dit, c^o de Faye. — Ancien fief appartenant à la Trinité. — (*Cart. Trinité*, 856, p. 481).

Honville (Jeanne et Marguerite de), prieures de Boisseleau, commencement du XVI^e s. — Armes : *De... à 6 fleurs de lys en orle.* — (Armorial chartrain).

Hopitau (L'), écart du hameau du Temple, c^o de Vendôme. — C'était un démembrement du fief du Temple, qui à la suppression des Templiers en 1312 fut partagé entre le couvent de l'Épau au Maine et les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. Cette dernière partie prit le nom de l'Hopitau. — Ce fief relevait censivement du château et non féodalement ainsi que le dit le mémoire de l'intendant d'Orléans au XVIII^e s. — Une maison en face le puits St-Sulpice en faisait partie. — Au village du Temple se trouvait la grange du fief de l'Hopitau. C'est dans cette grange qui fut dite pour la première fois la messe après la *Terreur*. — Les bâtiments de l'Hopitau furent vendus national^l en 1791 pour 6425 l. — De ce fief était la métairie de l'Hopitau à Ville-able. — (Arch. du Loiret, A 1625 [XVIII^e s.]. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 191. — Arch. L.-et-Cher, G 2397; Q. [Vendôme], 474).

Hopitau (L'), ferme, c^o de Villerable, proche l'église. — Elle appartenait aux Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem et leur était venue d'un démembrement des possessions des Templiers au XIII^e s. — Voir *L'Hopitau* (de Vendôme). — En 1807, l'Hopitau de Villerable était aux héritiers de N. Chevé, ancien maître de poste à Vendôme et ancien maire de Vendôme. — (Titres de la maison Paub, chartreain n^o 1 à Vendôme).

Hospice La Rochefoucauld (L'). — Voir *Asile La Rochefoucauld*.

Hospital (Famille de l'). — *La Ripopière*, XVII^e siècle.

Hostun de Tallard (Famille d'), Sgrs de Montoire, Lavardin et Savigny, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à la croix engreslée d'or.* — (La Chesnaye).

Hôtel-Dieu de Vendôme (L'), ou *Maison Dieu*. — Voir *Vendôme* (Couvents ou Etablissements charitables).

Hôtellerie (L'), h., c^o de la Chapelle-Vicomtesse, 30 hab. — Ce lieu relevait de la Chapelle. — On l'appelle aussi *La Tuilerie*, parce qu'il y avait là une

tuilerie qui en l'an VII appartenait au sieur Théophile-Bernard Méat, fermier général du Grand-Bouchet. — A l'Hôtellerie se trouvait une ferme qui au milieu du XVIII^e s. appartenait à une Dlle de Joffre de Thénéray. Elle était vendue par sa succession en 1766 à M. Co-rentin Billoard de Kervaségan, Sgr de la Montellière, l'un de ses héritiers, pour le prix de 1307 livres avec la Massarie et la Beaugendrière. — (Reg. terrier de la Montellière, XVI^e siècle. — Arch. L.-et-Cher, G 2520. — Titres de la terre du Grand-Bouchet. — Collection R. de St-Venant. liasse Chauvigny-Chapelle-Vicomtesse).

Hôtellerie (L'), f., c^e de Chauvigny. — Elle fait partie de la terre des Diorières.

Hôtel-Renard (L'), métairie sur la carte de Cassini, psse de Fontaines. — Ce lieu paraît être aujourd'hui Lavau.

Hotman (Famille). — *Villegomblain*, XVIII^e s. — Armes : *Parti emmanché d'argent et de gueules*. — (Bouchot, *Inventaire Gaignières*, 2693. — *Armorial chartrain*).

Hotterrie (Le lieu de la), au Gué-du-Loir, c^e de Mazangé. — *La Hosterie*, XV^e s. — *La Hoterie*, XVI^e s. — Ancien fief relevant de la Sgie de Villeprouvaire et d'autres, parmi lesquels l'Hôtel-Dieu de Vendôme (au quel succéda l'Oratoire), par suite du don fait au dit Hôtel-Dieu en 1424 par Jeanne, fille de Jean du Loir, pour la fondation de son anniversaire.

La Hotterrie est formée de la partie du Gué-du-Loir qui se trouve entre la rivière du Loir et la route, et où sont situés les moulins dits du Gué-du-Loir.

Ces moulins ont maintes fois changé de mains depuis le XV^e siècle. — En 1449 ils appartiennent à Sanxe, jadis femme de Jean Georget et à présent femme de Jean de Treffours. En son nom et au nom de ses enfants Jean Georget et Catherine Georget, cette dernière étant femme de Pierre Garrault, elle donne à bail deux moulins sis et situés au Gué-du-Loir, l'un a blé, l'autre à tan, plus une place de maison, etc... « joignant la dite place au ruisseau de la Hotterrie d'une part et au grand chemin d'autre part... le tout acquis par le dit Georget d'un nommé Clergeau de Mazangé et Lebreton... les dites choses tenues à foy et h. du S^r de Villeprouvaire, pour une partie, et pour les autres parties, des Sgrs accoutumés » non nommés dans l'acte. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, cartons fiefs, Le Loir).

En 1504 les fief et Sgie des Moulins du Gué-du-Loir appartenait à Jean Boucher, bourgeois de Vendôme, qui avait

alors un procès avec Théodore Gaygnier de Pavye, Sgr de la Bonaventure.

Par suite d'une erreur de scribe, portant sur l'aveu de Louise de Villiers, Vve Etienne Gaignon, ces moulins du Gué-du-Loir sont confondus en 1505 avec ceux du *Gué de la Ville*, (à Montrieux), près Vendôme, et l'aveu a l'air de porter sur les premiers, alors qu'il concerne les seconds (Arch. Nat., P 627, n^o 62 et 63). Ce qui fut cause de l'erreur de M. de Trémault dans son *Histoire municipale de Vendôme* (p. 39) où il donne le moulin du Gué-du-Loir comme moulin à papier.

Au XVI^e s., il y avait là trois moulins, l'un à tan, l'autre à blé, le troisième à drap. Une partie de ces moulins, le 24 janvier 1531, était aux membres de la famille Augry qui se partageaient la succession de leur père (?) Jean Augry. — Dans le troisième quart du même siècle, ces moulins appartiennent en partie au S^r de Villeprouvaire et en partie à ceux de la Bonaventure. Ils ont procès entre eux à ce sujet.

C'est à un des moulins du Gué-du-Loir ou de la Hotterrie, appartenant au sieur de Villeprouvaire qu'était attaché le droit de passage ou billette sur le Boulon, par suite de la vente qui lui en avait été faite en 1637 par César, duc de Vendôme. Ce droit était tenu en fief du duché. En 1736 il appartenait aux héritiers Roussineau et en 1746 était vendu par eux à un nommé Pierre Augis.

La famille Augry possédait encore au XVII^e siècle un petit-fief à la Hotterrie.

Aujourd'hui (1906), un des moulins de la Hotterrie est une beurrerie ; l'autre est moulin à blé. Ce dernier est à la famille Peltier.

Bibl. de Vendôme : 1^o Ms. 285, pp. 33, 96, 103 ; 2^o Ms. 286, p. 129 ; 3^o Fonds Bouchet, chemise III, p. 15 ; 4^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs au mot Loir. — Arch. nat., P 627, n^o 62 et 63. PP 50, vol. 29, n^o 63, (1505). — Arch. du Loiret, A 1624, 1625, 1654 (années 1637, 1736 et 1746). — Arch. L.-et-Cher, Série Q, (Vendôme), n^o 245 (1791) ; Série H (Oratoire). — A. de Trémault, *Histoire municipale de Vendôme*, p. 39. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 180 à 182 ; 1889, p. 88 ; 1903, p. 219 ; 1905, p. 232 ; 1906, p. 219. — Titres de la terre de la Blotinière, liasse du moulin de Bessé.

Hotton, villa, c^e de Périgny, ancien moulin sur la Houzée. — *Aucton, Auton*, XVI^e s. — *Moulin d'Othon* (reg. Périgny, 1696). — *Dotton*, XVIII^e s. — *Moulin de Vaupéreuse* (Cassini). — *Moulin d'Hoton*, (Etat-major, 1^{re}). — *Hothon*, (Cadastre). *Chateau* (Etat-major 2^e). — Ancien fief paraissant relever censiv^t de la Salle-Marion. — Au XVI^e s., Guillaume et Perrin Dauton, frères, étaient dits

hommes de foy de Boisbreton pour les choses qu'ils tenaient dans la psse d'Épiais. — En 1405 Agnès du Merle était dame de Boisbreton et Aucton. — En 1519 ce moulin appartenait aux Sgrs de Périgny et était affermé pour 20 setiers de seigle, et 3 de froment et un pourceau d'un an, quatre poules et deux chapons. — Au XIX^e s. le moulin fut abandonné et le bâtiment transformé en maison de campagne. Cette maison appartient alors à M. Eugène Grandin de l'Éprevier et Mme N. Chicoyneau de la Vallette, son épouse. — Elle est aujourd'hui à M. Edmond Perrier directeur du Muséum à Paris. — (Bibl. Vendôme, Dossier Maréchal. — Titres de la Fabrique de Périgny, registre censier de la terre de Périgny. — Arch. Nat., P 627 n^o 6 ; P 661 n^o 20).

Houdairie (La), h., c^e d'Authon. — *La Houderie* (Cassini).

Houdan ou Hudan (Famille de). — *La Borde-Mohiet*, XVI^e s. — *Brumpléssé*, XVII^e s. — *La Hérissonnière*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion, le tout d'or*. (Pasty). — Alias : *D'or à la bande d'azur, chargée de 3 macles d'or, couchées en bande*. — (Busserolle).

Houdebart (Famille). — *La Limonerie*, XVI^e et XVII^e s. — *L'Épinay* (de Choue), XVII^e s.

Houdebart, h., c^e de Souday. — Anc. mét., appartenant en 1689 à François Ferrand, éc^r, S^r de la Bretonnerie, demeurant à Buissay. — (Notes de l'abbé Chéramy d'après les minutes des not. de St-Agil).

Houdonnière (La Grande et la Petite), fermes, c^e d'Arville.

Houdonnière (La), f., c^e du Poislav. — Anc. mét. qui au XVII^e s. est à la famille Poulain ou Poullin. — En 1611 à François Poulain ; en 1631 à Pierre Poullain, éc^r, sieur de la H., époux de Jeanne Gonnelleu. — En 1770 au Sgr de Droué. — (Reg. du Poislav, 1614, 1631, 1635 ; de Morée, 1617. — *Journal Le Carillon*, 8 févr. 1900 [Lettres Percheronnes]).

Houdonnière (La), h., c^e de Souday. — *La Haudonnière*, XVI^e s. — *Les Houdonnières* (Cassini). — *Les Houdonnières* (Etat-maj). — Ce lieu, dès le XVI^e s., était dit du domaine de Glatigny, et y est encore aujourd'hui. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 262).

Houdouard de Thièvres (Famille d'). — *La Godelinière*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à deux bandes vivrées d'or*. — (Pasty de la Hilaie).

Houdrière (La), anc. mét., c^e de St-Martin-des-Bois. — Elle relevait de Villemaieur. — Au XVI^e s., elle était à la

famille Hansard. — Jacques Hansard, éc^r, sieur de Boucq et de la Houderrière eut pour fille Renée, épouse de Robert de Fontenay, S^r de la Brévière ; le 3 mai 1584, celui-ci rendait aveu au Sgr de Villemaieur pour la Houdrière contenant 10 setrées, joignant le chemin de Troo à Ternay. — Ce lieu plus tard fut annexé à la terre de Ranay. — (Malardier, *Recherches historiques sur le canton de Montoire*, p. 973).

Houette (Famille). — *La Vassolerie*, XIX^e siècle.

Hougais (La), village, c^e de la Chapelle-Anschéry, 121 hab. — Il y avait à la Hougais deux fiefs. L'un appartenait au chapitre S^t-Georges de Vendôme et portait sur 79 boisselées de terre ; il devait au duché dont il relevait censivement, cinq deniers tournois de cens et deux chapons de rente, et avait été acquis par les chanoines de Jean de Tibivilliers, Sgr de Beaulieu, au XVI^e s. Le compte de la recette de Vendôme en 1583 se trompe en mettant ce fief psse de S^{te}-Gemme (*Bull. vend.* 1879, p. 75).

L'autre fief, plus important, se composait de nombreuses terres et d'un manoir et hébergement avec étang et vivier au-dessous. Il relevait du Tertre de Lignéres (lui-même relevant de la Cour de Rocé), à 6 sols 4 deniers de cens, et 50 sols et deux poules de rente, plus droit de terrage à 12 gerbes. Ce fief avait droit de grosse voierie ou moyenne justice jusqu'à 60 sous. — En 1462, ce fief de la H. appartenait à Jean Cordier. — En 1464, à Macé de S^t-Liénard. — En 1545, à Jean d'Argouges. — En 1654, il est aux héritiers Florent Lefebvre, avocat, demeurant au Mauvais-Pas, près Vendôme. — A la fin du XVII^e s., il est à la famille Bodineau, qui, en 1719 le vendit avec Meslay, à M. de la Porte. — (Arch. Nat., P 610, fol. 974 ; P 611, n^o 11 ; P 773, 66 a, doss. 3. — Arch. L.-et-Cher, G 264 et 273. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 75 ; 1885, p. 210. — Passac, p. 266, note).

Hougazeaux (Les), lieu-dit, c^e de la Chapelle-Anschéry. — Près de là on a trouvé au XIX^e s. des débris d'habitations romaines. — (Collection R. de St-Venant — Liasse Chapelle-Anschéry, Lettre de M. Luce de Maugé du 18 août 1863).

Houlardière (La), f., c^e de Chauvigny. — *La Goillardière* (Cassini). — *La Houlardière* (Etat-Major).

Houppelière (La), lieu-dit, c^e de Lancé, — Ancien fief uni à celui de Pont-Girard. Tous deux relevaient à foy et h. du Bouchet-Touteville. — En 1445, la mét. de la Houppelière est à Jean Hardin. — En 1659, à François Jourdain ; de même en

1668. — (Arch. Nat., P 611, n° 32. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 14 oct. 1659; de Naveil 1668. — Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet-Toutteville).

Houssale (La), h., c° de Morée.

Houssairie (La), h., c° de Prunay. — *La Housserie* (Aveu de 1520). — Ce lieu relevait censiv^t de Montoire à 5 sols de cens et 8 boisseaux d'avoine de rente. — En 1520 il appartenait à Louis de Ronnard, chev., Sgr de la Ratellerie et de la Possonnière. — (Arch. Nat., P 639, n° 59).

Houssard (Famille). — *Rocquentuf, Poulines*, XIX^e siècle.

Houssardière (La), h., c° d'Ancien. — *La Houssarderie* (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. simple de la Sgie de Montoire. — En 1502 il est à Jeanne Labelle, Vve Macé Signac. — Au XVI^e s. il est aux Sgrs de la Taradonnaire. — En 1602 il appartient à plusieurs, parmi lesquels Mathurin Savare, S^r des Brillonniers et Pierre Toutans, S^r de la Guignardière. Il relevait alors censiv^t de la Taradonnaire. — (Arch. Nat., P 657, n° 9, 14, 15 et 16).

Houssay (Famille). — *La Taradonnaire*, XIV^e siècle.

Houssay (Famille du). — *Les Mussets*, XVII^e s. — Armes : D'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois roses de même 2 et 1. — (Abbé Gauthier, d'après le chartrier des Mussets).

Houssay, bourg et commune du canton de Montoire à 8 kil. Est de ce chef-lieu, et à 11 kil. Ouest de Vendôme. — *Puteus Chornochoel* ou *Cornochoel, Hulsedum, Hulsedia, Hulsetum, Husseium*, XI^e s., (Cart. Trinité). — *Houssé*, XVIII^e s., (Le Paige).

Cette commune est bornée au nord par St-Rimay et Thoré, à l'est par Thoré, Villiersfaux et Huisseau, au sud par Sassières, à l'ouest par Villavard et St-Rimay. — Elle ne possède aucun cours d'eau, mais un vallon la traverse dans presque toute sa largeur; ce vallon a son origine dans la c° d'Ambloy, et se trouve être le vallon initial du Gondré ou ruisseau de St-Rimay qui se jette dans le Loir en face la pointe des Roches. Au moyen-âge, ce vallon contenait un ruisseau alimenté par l'étang même de Houssay. Depuis la destruction de l'étang, le ruisseau lui-même a disparu. — Cette commune est traversée au nord par la route de Vendôme à Montoire. — Sa station la plus proche est St-Rimay, halte du chemin de fer de l'Etat, ligne de Blois à Pont-de-Braye (3 kilom.).

Lieux habités : Son bourg qui compte 99 maisons et 241 habitants, en réunissant ses écarts des Sablons, de la Rue

et de la Vallée. — Cran, 40 hab. — La Ferrière. — La Gapiellerie. — La Raimbaudière. — Les Haies. — La Serrerie. — La Tassetière. — Les Morinnes. — Les Ouches. — Le Grand-Sauleux. — La Rabotterie. — La Hacherie. — Les Bouleaux. — Les Coteaux. — La Saulnerie. — Le Béliard. — Les Coutils. — Le Petit-Sauleux. — La Soivrie. — La Mercerie. — Les Portes. — La Coupille.

Lieux-dits : L'Auvierge, Fosse-Mans, les Bodinières, l'Epine-Pouleux, Fosse-Marc, le Chemin-Verdinois, la Pierre-Méhabet, la Guibbardière, Vauglas, les Sossènes, les Bellangers, la Courcelle, le Vaumont, la Nivetterie, les Bredaches, Courson-Lise, la Perrine, la Herrière, la Croix-Mathurin, les Nœuds-Ferrés, les Brulées, Pinois, Vaubricourt, le Clos-Loiseau, Moussé, la Néaudière (ou Neauderie), la Croix-Percheron, les Cottières, les Ardilles, le Merger-Picholle, la Tortière, les Bardettes, Fosse-Poireau, Virginia, la Gué-de-Bessé, la Grisardière, Tonnellier, Trigallet, la Besnerie, la Robilière, Grand-Goulé, la Vigne-aux-Vées, la Cave-Saraine, Sinoy, les Asnereaux, le Bois-aux-Moines, les Guiboux.

Superficie : 1620 hectares. — Altitude du bourg, 130 m. — Cadastre terminé en 1825 par Barbery. — Poste et perception de Montoire. — Assemblée le 28 juillet ou le dimanche suivant. (*L'Annuaire de Loir-et-Cher* dit par erreur le dernier dimanche de mai).

Population : 87 feux en 1762 (Expilly). — 500 hab. en 1806. — 511 en 1811. — 503 en 1824. — 571 en 1830. — 544 en 1836. — 554 en 1841. — 551 en 1856. — 547 en 1851. — 573 en 1856. — 550 en 1861. — 532 en 1866. — 517 en 1872. — 508 en 1876. — 530 en 1881. — 550 en 1886. — 625 en 1891. — 628 en 1896. — 592 en 1901. — 558 en 1906. — 602 en 1911.

Registres d'Etat-civil de Houssay commençant en 1668. Noms principaux qu'on y rencontre : Cosnier de Montigny, Frédureau, Martin de Geoffre, Rouillon, Phélines, Garault de la Chapellière, etc.

Prieurs-curés (Les prieurs peuvent n'avoir pas été curés, mais seulement prieurs, résidant ou non) : Morinus de Hulseto, 1059. — Haimo, 1070. — Martinus, 1140. — Guilhelmus, 1190. — Ogedius, 1327. — Jacques Souin, prieur, 1587. — Pierre Lambert, 1587. — Jacques Leclerc, 1631. — Pierre Fénicie, l'oncle, 1644, inhumé dans l'église en 1670. — Pierre Fénicie le neveu, 1668, décédé en 1704 à 66 ans, inhumé dans l'église. — Jacques Carré, de 1704 à 1736, enterré dans l'église en 1737. —

Alexandre Lemaître, 1736 à 1760; décédé cette année-là à 62 ans, inhumé dans le chœur. — Jacques Michel Marteau, 1791 à 1793, curé constitutionnel. — Buisson, 1797 à 1801. — Oury, ancien religieux, 1802 à 1810. — Parvenay, de 1810 à 1814. — Le curé de Thoré, desservant, 1814. — Jacques-René Gourdet, chanoine honoraire d'Orléans, 1818. — Alexandre-Napoléon Huguet, 1837. — (Vacance de 1898 à 1902). — Pitard, 1902. — Georges Noury, 1903.

Maires : Roussineau, 1791. — P. Boitelle, 1792. — Jean Huron, 1792. — Charles-Hyacinthe Fonteneau, 1823. — Guillaume, 1831. — Charles Fonteneau, derechef, 1834. — Jean Guillaume, 1847. — Jacques Porcher, 1848. — Charles Fonteneau (3^e fois), 1852. — Louis-Pierre Lallier, 1856. — Pierre Noulain, 1861. — Célestin Guillaume, 1866. — Pierre-Alexandre Fourmy, 1876. — Pierre Porcher, 1876. — Philippe Boitel, 1882. — Cormier-Cuvier, 1904. — Ferdinand Boulay, 1908. — Louis Chevais, 1912.

Avant la Révolution la paroisse de Houssay était du diocèse du Mans, de l'archidiaconé de Château-du-Loir et du doyenné de Troo, de l'Election de Château-du-Loir, puis de Vendôme à partir de 1731, et du Bailliage de Vendôme. L'abbé de la Trinité présentait à la Cure qui au XVIII^e s. était estimée valoir à son titulaire un revenu de 400 livres.

L'église de Houssay fut placée au moyen-âge sous le vocable de Saint Michel, puis plus tard sous celui de saint Jacques de Compostelle. (Voir Saint-Jacques de Vendôme). Elle est toute nouvelle, rebâtie presque en totalité en remplacement d'une autre qui paraissait dater du XI^e siècle. Elle a été consacrée en 1865. Le presbytère a été reconstruit peu après, et bénit le 24 septembre 1871. Il y a dans la sacristie une planche qui porte cette inscription : *M^e Pierre Fénicie, pbrre, curé de Houssé, ex dono 1685.*

Cette inscription semble concerner la statue de saint Jacques qui paraît en effet de cette époque; elle est en pierre et se trouve conservée dans la nouvelle église. Il paraît que le père de ce curé (d'après Rochambeau), était menuisier, et que c'était à lui qu'on devait toutes les menuiseries de l'église. — Cette église possède un tabernacle du XV^e s. sur la chapelle Saint-Sébastien. — La cloche est de 1846; elle a pour parrain M. de Belleyme, alors député de l'arrondissement, et pour marraine son épouse, Mme Adèle [Bessirard] de la Touche. — (Bollée aîné, fondeur).

Le prieuré de Houssay est un des plus

importants que la Trinité aient possédés dans le Vendômois.

Geoffroy Martel, comte d'Anjou et de Vendôme énumérant en l'année 1040 toutes les possessions dont il gratifiait le monastère de la Trinité qu'il venait de fonder, indique la forêt de Houssay (*silvan de Hulseto*) tout entière à défricher et à cultiver en toute quiétude, avec sa justice et tous ses revenus. — Malgré cela, les moines de la Trinité durent faire plus tard avec les chanoines de Vendôme, un accord au sujet de la forêt de Houssay, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas seuls à y avoir droit et que les chanoines de Saint-Georges y avaient encore leur part.

En 1058, Hubert, fils d'Avesgaud, vendit aux moines de la Trinité moyennant 10 livres de deniers poitevins et autant de sous, la terre qu'il possédait à Houssay. La femme d'Hubert dont la dot se trouvait assise sur cette terre, reçut une once d'or pour prix de son consentement. Hubert ajouta encore à cela la promesse de donner son consentement à tout don de terre qui serait fait aux moines dans l'étendue de son fief. Cela lui valut un palefroy de 30 sous. Foulques L'Oison, comte de Vendôme, approuva cet acte qui eut en outre de nombreux témoins.

Les possessions de cet Hubert à Houssay avaient une origine particulière qui donne un aperçu de la façon dont avait été créé l'établissement agricole de Houssay : Au commencement du XI^e siècle Renaud, évêque de Paris, fils de Bouchard le Vénéral et qui fut après son père, comte de Vendôme (de 1005 à 1020 ou environ), fit défricher une partie de l'immense forêt de Gastines et y fonda un établissement qu'on appela, de son nom, *La Ville-l'Evêque* (aujourd'hui Prunay). Il voulut que cet alleu restât de son propre fief, sauf toutefois un plessis qui se trouvait *ad Puteum Cornuchoel*, (puits du Cornouiller), qu'il donna en fief à un chevalier appelé Avesgaud. Et c'est le fils de cet Avesgaud nommé Hubert qui vendit à la Trinité une partie tout au moins de son fief, appelé Houssay (*Hulsedia*). — Houssay est donc formé d'une partie du fief nommé le *Puits du Cornouiller*, qui lui-même était un démembrement de Ville-l'Evêque (Prunay). — Telle est l'origine du prieuré de Houssay.

En 1047 l'église de Houssay, qui avait alors pour patron saint Michel, se trouve parmi celles énumérées dans une bulle du pape Clément III, comme étant parmi les possessions de la Trinité de Vendôme, avec sa terre et son étang, ses moulins, sa viguerie, et ses droits féodaux.

Vers 1060, le comte Foulques (l'Oïson) ayant recouvré son comté en entier, par suite de la condescendance de son oncle Geoffroy Martel, se livra à toutes sortes de déprédations à l'égard des propriétés des moines et entre autres à Houssay où un moine fut assassiné par les chasseurs du comte. Les moines s'en plaignirent à la comtesse Agnès qui avait gardé l'abbaye sous sa protection. Le comte fit alors amende honorable.

Pareils faits se renouvelèrent encore du temps du comte Bouchard (le jeune), en 1076. Ses chasseurs se permirent d'aller loger, eux et leurs chiens, chez les fermiers de l'Abbaye, à Houssay, contre tout droit. Les moines, craignant que chose pareille dégénérât en habitude dans ce lieu proche la forêt de Gastines où les chasses du comte étaient continuelles, s'en plaignirent amèrement au jeune comte Bouchard qui fit défense absolue à ses chasseurs de recommencer.

En l'année 1109, l'abbé Geoffroy crut devoir imposer à toutes les obédiences de la Trinité certaines redevances pour l'entretien des religieux du monastère. Chaque prieuré fut taxé selon son importance à un ou plusieurs bacons (quartiers de porc). — Les grands prieurés étaient taxés à 3 bacons, d'autres à deux, les prieurés simples ne l'étaient qu'à un seul bacon. C'est ce qui se produisit pour Houssay. Mais ces taxes étaient bien plutôt faites pour indiquer la sujétion de ces prieurés à la maison-mère que pour lever sur eux un impôt.

En 1139, le comte Geoffroy Grisegonelle ajouta des droits importants aux prieurés de Houssay et de Villedieu. Avec le concours de son fils Jean, qui lui-même agissait tout spécialement dans le but de faire une fondation pieuse pour le salut de sa mère et de sa femme, il donna le droit de prendre dans la forêt de Gastine pour l'usage des prieurés ci-dessus et de leurs colons tout le bois mort ou vif, dont ils auraient besoin tant pour leur foyer que pour les constructions de leurs maisons et leurs réparations; et de plus le pacage pour les troupeaux.

En 1157, les prieurés de la Trinité ayant été imposés pour l'entretien de la bibliothèque du couvent, celui de Houssay fut taxé à un setier de froment ainsi que la plupart des prieurés vendômois.

Entre les années 1202 et 1212, un comte de Vendôme appelé Jean (2^e du nom) avait gratifié le prieur de Houssay d'un droit important. Il lui avait permis d'avoir une foire le jour de saint Jacques et saint Christophe, foire en laquelle lui, comte de Vendôme, renonçait à perce-

voir aucun droit. C'était donc là une foire franche.

En 1227 le prieur de Houssay passa un accord avec Guillaume Calu, chevalier, au sujet du moulin de Croué, paroisse de Sasnières, et s'engagea à payer tous les ans, au fils de Guillaume, trois setiers de seigle au moment du carême, et trois autres à l'Ascension. En revanche Gervais, fils de Guillaume, s'engageait envers les moines à protéger leurs charpentiers alors qu'ils travailleraient dans la forêt de Gastines pour la réparation dudit moulin qui devait rester en la possession des moines. D'autres droits et devoirs étaient en outre stipulés entre les parties en cause.

En 1229 le prieuré de Houssay, moyennant un droit de quatre livres, se faisait exempter du droit de procuracy ou de logement que prétendait sur lui et sur d'autres similaires, l'évêque du Mans.

En 1248, Philippe de Lavardin, qui possédait des dîmes dans la paroisse de Houssay dans le fief du comte de Vendôme, les vendit à Marmoutier. (Dom *Villeveuille*).

En 1263 le prieur de Houssay exerçait son droit de retrait féodal sur le moulin de Houssay moyennant une somme de trente livres payée aux détenteurs. — Ce moulin, appelé aujourd'hui *de la Fontaine* est au village de la Soilliverie, c^e de St-Rimay. (Il n'est de cette commune que depuis 1847).

En 1392, Catherine, comtesse de Vendôme, qui avait eu à se plaindre de certains agissements des moines du côté de St-Firmin et du Réveillon, s'empara, en manière de représailles, de la justice dans les paroisses de Houssay, Prunay et Monthonod, laquelle justice appartenait aux moines. Il est probable que cette manière de faire hâta la solution des difficultés pendantes.

Il existe au presbytère de Houssay un tableau donnant les noms de tous les bienfaiteurs de l'église et des fondations faites, de l'année 1617 à 1740. Ce tableau contient les noms de quarante-quatre bienfaiteurs, la date et les conditions de chaque don, ainsi que sa nature. Les principales donations sont celles de Antoine Gaillard et Jeanne Proust, sa femme (9 avril 1607) pour un bordage à Cherchenay, paroisse de St-Rimay; et celle de Julien Haye, prêtre desservant la chapelle du Plessis-Fortia, qui en 1660 donna 36 livres de rente à prendre sur la Coupillère, plus 120 livres et divers objets.

En 1624, une confrérie de Saint-Jacques avait été fondée par le curé Lambert.

Elle fut autorisée par le Pape Urbain VIII qui accorda en sa faveur plusieurs indulgences.

Les biens du prieuré de Houssay furent vendus nationalement en 1791; la métairie du prieuré pour 11700 livres et les autres biens situés sur la paroisse pour 2675 livres.

Officiers de Justice : Arnoldus, major de Hulseto, 1061. — Raimbaldus, prepositus de Hulseto, 1188. — François Daguier, licencié es lois, bailli de Houssay, 1504.

Notaires en résidence à Houssay : Pierre Leclerc, 1617. — N. Bertheau, 1627. — Marin Fouquet, époux de Madeleine Dubois, demeurant à la Raimbaudière, 1670. — Antoine Oury, 1672. — Léonard Proust ou Poulleau, 1679. — Jacques Pecquet, 1712. — Léonard Guillermy, 1719. — Jacques Chéreau, 1736. — René Rouillon, fils de Marin R., seigneur de Pins, l'Ormeau, la Marsollière etc. et de Marguerite Leroux, épouse de Anna Percheron, demeurant à la Perrière, notaire de 1736 à 1792 (Il doit y avoir là deux René Rouillon). — Dominique Lefèvre, 1764 à 1766. — Mathurin Roussineau, notaire royal, de 1766 à 1805.

Jacques Pecquet était maître d'école à H. en 1673 et 1680. (Registres de H.).

L'abbé Expilly, dans son Dictionnaire géographique de la France (1762 à 1770), commet une erreur au sujet de Houssay, situé dit-il en Vendômois. Il en fait le titre d'un marquisat qui aurait été créé en 1768 au profit d'une famille Mallier. Il doit confondre avec un autre Houssay.

Car. Trinité, 1, 6 (note 2, p. 16), 35, 36, 37, 38, 76, 94, 107, 121, 131, 146, 147, 156, 164, 173, 207, 258, 262, 320, 413, 468, 475, 486, 487, 549, 586, 603, 624, 626, 629, 632, 670, 672, 674, 720, 723, 770, 773, 806, 818, 834, 836, 854, 856, 859, 922 (Bullaïre). — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1762. — Malardier, pp. 661 à 686. — Pétigny, 254, 296, 347, 441, 452, 465. — Passac, p. 80. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 349. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 7 et 47; 1871, p. 128; 1873, pp. 33 et 35; 1886, p. 121; 1888, p. 153. — Reg. de Houssay; *passim*. — Reg. de Savigny, 1679; de Sasnières, xviii^e s. — Arch. L.-et-Cher, D 179, 195; G 1535 à 1540; Q (Vendôme), 213 à 215; 224 à 226. — *Etat des notaires de l'arrondissement de Vendôme* 1861. — Arch. Nat., PP 50, vo. 114, n^o 206. — Dom Villeveuille, Trésor généalogique, vol. 51, fol. 106. — Launay, *Répertoire*, p. 38. — Le Palge, I, p. 416. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 127. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1^o Fonds Trémault, *Dossiers des fiefs*, (Houssay); 2^o Titres de la terre de Sasnières (Cartons de la Soc. archéol.); 3^o Album Launay, II, p. 105.

Houssay (Le), ferme, c^e de Prunay. — Elle fait partie du domaine du Presne d'Authon.

Houssaye (Famille de la). — *Pincaux*, xv^e s. — Armes : D'argent à 3 feuilles de houx de sinople ou de sable. — (Adr. Thi-bault).

Houssaye (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle était dans la censive de la Sgie de Baillou, (1468). — (Arch. Nat., P 700, n^o 23).

Houssaye (La), éc., c^e de Boursay.

Houssaye (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Fontaines. — Ce lieu paraît être aujourd'hui la *Friteuse*.

Houssaye (La), éc., c^e de Morée.

Houssaye (La), anc. mét., psse de Savigny. — Au xvii^e s., elle était aux Sgrs de Challay. — Jacqueline de Dampierre dame de Challay, y décéda le 11 septembre 1649. — (Malardier, p. 1028. — Arch. Nat., P 695, n^o 6 [1687]).

Houssaye (La), h., c^e de Villebout, 42 hab. — Là se tient une assemblée le dimanche 19 juin ou le dimanche suivant.

Houssérierie (La), h., c^e de Ternay. — *La Houssérierie*, 1457, (Aveu de la Rochebaudouin). — *La Houssérierie*, (Cassini). — *La Houssérierie* (État-major). — En 1457 ce lieu était une métairie faisant partie du domaine de la Rochebaudouin. — En 1595 il appartient à René Bertin ou Bertier, Sr de la H. — (Arch. Nat., P 657, n^o 29 [1457]. — Reg. des Hayes, à Ville-dieu [1595]).

Houssérierie (La), ancien fief et métairie qui étaient dits être de Prunay et seraient plutôt de St-Arnoul. — En 1520, ce fief relevant de Montoire était entre les mains de Louis de Ronsard qui en faisait la foy au duc de Vendôme. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 41, n^o 5).

Houssièrre (La), f., c^e de St-Avit. — Il y avait en ce lieu deux métairies. La première, simple bordage, était à la fabrique de l'église de St-Avit et avait été achetée en 1608 pour employer le legs de 60 sous de rente fait à cette fabrique par Marie Houslet. Ce bordage fut vendu nationalement en 1791. — Une autre métairie fieffée existait à la Houssièrre; Etienne de Mégret y demeurait en 1616. Il était fils de Marie de Brossard, sœur de Léonarde de Brossard, dame du Tertre-Fourreau. — En 1607, ce lieu est à Jacques de Phélines, Sr de la Bichetière. — En 1627 et 1629 à Jean ou Joseph et Julien de Phélines. — En 1649 à Jean de Phélines. — En 1685 à César de Phélines demeurant à la Vove, psse de Beauchêne. — (Reg. de Romilly, 1629; de St-Avit, 1608, 1627, 1649. — Notes mss. de l'abbé Gauthier, curé de Busloup. — Collection R. de St-Venant, liasse *Le Temple*, 1685).

Houssoirie (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse d'Authon, près du Presne.

Houtonnerie (La), anc. mét., psse de Choue, Boursay ou St-Agil. Elle relevait féodalement de St-Agil, et en 1469 appartenait aux héritiers feu Jean Peschard. — (Arch. Nat., P 700, n° 87).

Houx (Famille des). — *Beauregard* (de Lunay), XVII^e siècle.

Houx (Le), f., c^e du Gault. — Ce lieu appartenait aux familles d'Arlanges et de Phélines au XIX^e siècle. — (Journal *Le Loir* du 21 mai 1852).

Houx (Le), anc. mét., à Lignéres. — Elle appartenait au XVIII^e s. au Sgr des Ruelles. — (Titres de la fabrique de Lignéres. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 48).

Houx (Le), ancien fief, psse de Marçilly. — Il appartenait au duc, et en 1583 rapportait 104 sols 7 deniers tournois. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 106).

Houzay (Famille). — *Le Soucy*, XVIII^e s.

Houzée (La), rivière, affluent du Loir. — *Uoseia fluviolus*, XI^e s. (Cart. de Marmoutier). — *Voze rivus*, XI^e s. (Cart. de la Trinité). — *La Ouzée*, XV^e et XVIII^e s. — *La Ouzée* (Cassini). — *La Houzée*, (Etat-major). — Elle prend sa source auprès du bourg de Selommes, à une fontaine dite de *St-Bouchard*. — Elle reçoit d'abord le ruisseau de Périgny ou de St-Martin, puis celui de Villerahard ou Villerrat, appelé aussi le ruisseau du Coudray, le ruisseau de Villetrun ou de Flammesec, celui de Villemalin appelé encore du Pont-aux-Chevaux, et enfin se jette dans le Loir au-dessous d'Arènes, après un parcours d'environ 16 kil. — Elle faisait tourner une douzaine de moulins dont la plupart sont aujourd'hui arrêtés ou détruits, et dont les noms étaient : Flammesec (à Villetrun). Cornevache, Esnault, Bézard, Hotton ou Vaupéreuse, Veteuil, Malignas, Béton, Moulineuf, Huchigny, Baumé, Ronsard.

Cette rivière appartenait aux riverains. Elle avait du être donnée en fief au cours des siècles par les comtes de Vendôme; car une charte de la Trinité datant du XI^e s., dit positivement que le Cte de Vendôme possédait la viguerie ou droit de justice (*vicariam*) sur tous les moulins qui se trouvaient entre Selommes et Arènes, ce qui emportait la possession du cours d'eau. — (Cart. vendômois de Marm., 83. — Cart. de la Trinité, 2, 36, 38. — Arch. de L.-et-Cher, G 305).

Huard de la *Poterie* et de *Beaulieu* (Famille). — *Beaulieu* et *le Marchais* (de la Ville-aux-Clercs) XVIII^e s. — Armes: *De gueules à trois chevrons d'argent*. — (Arm. ms.) — Alias: *D'argent à un cor-*

beau de sable, becqué et membré d'azur. — (Trémault).

Huardeau (Le), anc. mét., psse de Ville-dieu, près la Ribochère. — *Le Huardeau* (Cassini). — *Le Hardiau*, XVII^e s. (Vieux titres). — Ce lieu fut acheté vers 1680 par Sébastien Ruau du Tronchot, sieur de la Ribochère, et fut réuni à cette terre. — (Malardier, p. 1338).

Huardière (La), ancien manoir, psse de Couture, entre la Dindorière et Chevelu, sur la carte de Cassini. — *La Huardière*, XVII^e s. — Il appartenait au XVII^e s. à la famille Brée. — En 1640 à Julien Brée, sieur de la Huardière, officier de Mme la dauphine. Il fait baptiser à Couture cette année-là Gilles, fils de lui et de Julienne Housseau. — En 1686 à Gilles Brée, gendarme de la garde du roi et porte-table de la reine, époux de Marie Clément. Il fait baptiser cette année-là à Couture son fils Julien Gilles et meurt en 1702. — En 1702 à Julien-Gilles Brée, fils du précédent, époux: 1^o de Anne Lebœuf, puis de Marie Lemoine, inhumé à Artins le 21 juin 1719. — En 1719, à autre Julien Brée sans doute fils du précédent, époux de Marie Rottier. — Ce manoir à aujourd'hui disparu. On l'a parfois confondu avec la *Huberdière*. — (Malardier, pp. 389 et 1138. — *Bulletin vendômois*, 1892, p. 23).

Hubarderie (La), éc., c^e de Lignéres.

Hubardièrre (La), h., c^e de Morée, 79 hab.

Hubaudière (La), à la Chapelle-V^{tesse}. — Voir *La Gibaudière*.

Hubaudière (La), anc. mét., psse de Huisseau. Elle appartenait au prieuré de la Hubaudière de Sasnières. — (Arch. de la Sarthe, H, 1124).

Hubaudière (La), lieu-dit, c^e de Sasnières, ruines de bâtiments et d'une chapelle. — *Hubauderia*, XIII^e s. (Arch. de la Sarthe). — Ancien prieuré de l'ordre de Grandmont en Limousin, dont les armoiries enregistrées furent: *Tiercé en bande de sable, de vair et d'argent* (Arm. ms.). — Il en reste deux pignons à 30 mètres l'un de l'autre environ et un pigeonnier encore debout, mais tombant en ruines. On y a découvert de nombreuses tombes en pierre dont une gravée d'une croix pastorale aux branches fleuronées. Des caves fort belles subsistent encore près de ces bâtiments, dans le rocher; et non loin dans le vallon se rencontre une fontaine dont les propriétés pétrifiantes sont remarquables.

Ce prieuré Notre-Dame de la Hubaudière était membre dépendant du prieuré conventuel de Bersay au Maine. Il relevait à foy-h. de la chatellenie de Montoire.

Il fut fondé vers la fin du XII^e siècle par Bouchard IV, C^{te} de Vendôme, et Hugues, seigneur d'Amboise (son beau-frère), dans la forêt de Gastines. Ses domaines au cours des siècles finirent par comprendre une quantité d'environ 500 arpens, en terres bois et prairies, etc. Car les donateurs, aussitôt sa fondation, n'avaient pas tardé à affluer, et parmi eux Jean II qui fut Cte de Vendôme de 1202 à 1211 et les héritiers de Josbert de Preuilly, seigneur du Bouchet (1206); Guillaume de St-Aubin, chevalier (1213); le Cte Jean IV (1223, 1227 et 1239); le vieux Geoffroy de Vendôme, fils du Cte Jean I^{er} et de Richilde de Lavardin (1223); Guillaume de Prunay, (1225); Pierre de Prunay (1228); Mathieu Gayter, (1242); Breton de Baillou (1242); Jean de Poncé et Guillaume de Rougemont (1245); Pierre Le Pelletier (1245); Gervais de Montreuil (1247); Guillaume de Marçilly (1253 et 1260); Jean Repanon (ou Rouspanon), seigneur de Chanteloup, (1269); Geoffroy de Vendôme, seigneur de la Chartre, (1282); etc... — Les moines complétèrent leurs domaines par diverses acquisitions aux environs de leur prieuré tout particulièrement au XIII^e siècle.

En dehors des bois autour de la Hubaudière, les moines possédaient la métairie de la Musse, paroisse de St-Amand, celles des Granges et de la Vinottière, paroisses de Sasnières et Prunay, celle des Possés ou de l'Aître des Possés à Lavardin, celle dite de la Hubaudière à Huisseau, etc. (1680).

Au XIV^e siècle, la Hubaudière devint une simple obédience dépendant du prieuré de Bersay au Maine.

Au moment de la suppression de l'abbaye de Grandmont (Lettres patentes du 24 février 1769) le prieuré de Bersay et son annexe de la Hubaudière furent attribués à l'Oratoire du Mans.

Le prieuré de la Hubaudière en 1787 fut pris à bail par Legrand de Marisy, Sgr du Presne d'Authon, Vautourneux, etc., grand maître des Eaux et Forêts de France, moyennant une rente annuelle en argent équivalente au prix de 100 charges ou 1200 boisseaux de blé-froment mesure du Mans. En 1790 les prêtres dudit Oratoire reconnaissaient avoir reçu trois termes échus pour cette rente et se montant à 2.700 livres.

Aujourd'hui les ruines du prieuré de la Hubaudière et la partie de la forêt de Prunay qui en dépendait appartiennent aux propriétaires de la terre du Presne d'Authon.

Prieurs de la Hubaudière rencontrés: Helias Hugonis, 1282. — Guillaume de

Escuderi, prieur, maître et correcteur du prieuré de la H., 1314. — Hugues Prouin, prieur de Bersay et de la H., 1320. — Jean Quérélin, 1441. — Perrin ou Crépin^{us} de Racines, 1485. — François de St-Mars, 1503 et 1549. — Claude Prévoir, 1583. — Armand Antoine Guérin, abbé de Brantôme et prieur de la Hubaudière, 1671. — Etienne-Louis Millet, 1760. — Jean des Joubardières, 1780.

Chartes vendômoises, 170, 172, 199, 209, 252, 253, 289, 312, 326, 331, 346, 349, 351, 352, 361, 376, 404, 409. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 23; 1865, p. 206; 1869, p. 267; 1879, pp. 50 et 79; 1880, pp. 64 à 66; 1828, p. 153; 1893, pp. 37 à 59. — Abbé Proger, Notes sur le prieuré de la Hubaudière. — Arch. Nat., P 609, n° 6 à 9; P 652, n° 1 à 8 et P 714, n° 156 et 157. — Dom Piolin, *Histoire de l'église du Mans*, II, p. 127. — *Cart. Trinité*, 761, note 1, p. 215. — Bibl. Vendôme, Manuscrits: 1^o Fonds Bouchet, chemise V, dossier 2; 2^o Fonds Trémault, Carton I des Fiefs, (Hubaudière); 3^o Album Launay, III, p. 69; 4^o Manuscrits de la Soc. archéologique, Carton des Titres de Sasnières. — Arch. de la Sarthe, Série H, 1110, 1116, 1120, 1124, 1126. — Titre du Plessis-Signac à Crucheray, papiers du Bouchet-Touteville. — Cauvin, *Giographie ancienne du diocèse du Mans*. — *Cart. Blésois de Marm.*, 621. — Pétigny, pp. 487 et 512. — Launay, *Répertoire*, pp. 103 et 104. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 483. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 263. — Arch. du Loir-et-Cher, A 1624, p. 52. — *Journal Le Carillon de Vendôme* (sur fouilles à la Hubaudière, 1^{er} avr 1895). — Arch. L.-et-Cher, Série B, Matrise des E.-et Forêts, (1780).

Hubelinière (Le lieu de la), était situé psse de St-Amand et relevait de la Sg^{ie} de St-Amand, sous le devoir de 10 sols tournois, 18 boisseaux de blé froment, 27 boisseaux d'avoine et deux chapons, tant cens que rente. — (Chartrier des Minières, Titres de la Noue-St-Amand).

Hubelinière (La), anc. fief, psse de Houssay, proche Sasnières. — *La Hubellière*, 1458 (Titres de la Barre de Sasnières). — *La Hublinière* (Cassini). — Ce fief relevait à foy-h. des Roches-l'Evenque. Avec les fiefs de Vauroulin et la Haie de Chéray il constituait la seigneurie de la Barre de Sasnières. — Voir *Barre de Sasnières*. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 59, n° 53).

Huberdière (La), f., c^e de Montrouveau. — Ancien fief relevant de Croixval. — On l'a parfois confondu avec celui de la Huardière qui au XVIII^e s. appartenait à la même famille. — Dès le XVII^e s., il était divisé. — En 1707, le manoir paraît en appartenir à Julien Brée, Sr de la Huardière. — (Arch. Nat., P. 639, n° 38. — Arch. L.-et-Cher, E 101, f° 127).

Huberdière (La), h., c^e de Savigny. — Ce lieu relevait censiv^l de la Gilottière et aussi du Jardin. — En 1490 il est à Jean

Hubert et est décaré relever du fief du Jardin. — (Arch. Nat., P 691, n° 79; P 700, n° 9).

Huberdières (Les), anc. mét., passe d'Epuisay. On l'appelait aussi *Roumeau*. — Elle joignait Liaudon et était dans la censive de Courtemblay. — (Arch. Nat., P 700, n° 64).

Huberson (Famille de). — *La Maison-Rouge* (de Montrouveau), XVI^e siècle.

Hubert (Famille). — *La Huberdière* de Savigny), *La Cossonnière* (de St-Arnoul).

Hubert, évêque d'Angers (1007 à 1047). — Il était fils d'Hubert, vicomte de Vendôme, et de Hémeline. Il avait pour frère Rodulfe. Il fut d'abord abbé de St-Aubin d'Angers, puis fut promu à l'évêché l'année même de la naissance de Geoffroy-Martel, 1007. On lui doit, dans son diocèse, nombre d'actes heureux d'administration. Il protégea les couvents et fit la dédicace de l'abbaye du Ronceray. Il rebâtit la cathédrale St-Maurice alors en ruine et l'inaugura en 1030. — En 1040, on le voit à Vendôme prendre part au conseil, au sujet de la basilique de la Trinité. — Il mourut en 1047, et fut enterré en l'église de St-Serge d'Angers. — Il passe pour un des plus remarquables évêques d'Angers. — (*Cart. Trinité*, 44, note. — *Gallia Christiana*, t. XIV^e, col. 558).

Hubert, septième abbé de la Trinité, 1140 à 1144, du temps du Cte Geoffroy Grisegonelle. — Il succéda à Fromond. Il était prieur de l'abbaye. — Il fut abbé du temps où le Cte G. Grisegonelle étant en Palestine, son fils Jean gouvernait le comté à sa place et fit réparation des dommages causés à l'abbaye (1143). L'abbé Hubert obtint de l'évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, une chartre authentique de reconnaissance des privilèges de son abbaye. Il mourut le 20 mars 1144 et eut pour successeur Robert. — (*Cart. Trinité*, 464, note; 486 note, 490 et note, 498 note, 555; (Bullaire), pp. 384, 456, 494. — Abbé Simon, II, p. 186. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1370).

Hubloterie (La), ou la *Blancharderie*, lieu-dit, c^e de Villerable, sur lequel le chapitre de St-Gatien avait droit de prendre 20 sous de rente, (1767). — (Arch. L.-et-Cher, G 304).

Huche-Coucou, éc., c^e de Coulommiers.

Huche-Perdrix, h., c^e d'Authon, en partie, et partie c^e de Monthodon (Indre-et-Loire).

Huchepie, ancien fief volant, sans domaine, appelé aussi le *Haut-Vaubellusson*, psse des Hayes. — Il relevait de la Sgie des Hayes et fut déclaré en 1610 au bu-

reau des francs-fiefs de Vendôme par René Gerberon, licencié en droit, avocat à St-Calais. — (Arch. Nat., P 773, layette 66 a, dossier *Les Hayes*, pièce 2).

Huchepie, éc., c^e de Fortan.

Huchepie, h., c^e des Roches.

Huchepie, villa, aujourd'hui simple maison rurale, c^e de Vendôme, au-dessus de Courtiras. — Ce lieu était dans la censive de la Sgie de Courtiras. — Il y avait là, paraît-il, un ancien manoir à tourelles. — En 1585, ce manoir paraît être à Claude Buggy. — Au XVII^e s., à René Augry, cons. en l'Élection de Vendôme, qui tenait ce lieu de sa mère Claude Poulard. — La maison actuelle, de la fin du XVIII^e s., a été bâtie par le P. Baudichon, Oratorien à qui elle appartenait. Il était alors président du tribunal de Vendôme. — Elle est aujourd'hui entre les mains de cultivateurs. — On a découvert là, au XIX^e s. un tombeau gallo-romain. (Pétigny). — (Bibl. de Vendôme : 1^o Ms. 286, p. 102; 2^o Mémoires de Duchemin, II, p. 87. — Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 158). — *Bulletin vendômois*, 1881, p. 203; 1889, p. 185. — Neilz, *La Condita de Naveil*, p. 110. — Pétigny, p. 44).

Huchepie, éc., c^e de Sougé, rive droite de la Braye.

Huchepoche (L'étang de), à St-Martin-du-Bois. — Il appartenait en 1463 à l'abbaye de St-Georges du-Bois et était donné à ferme en 1660, pour 60 sous par an. — (Arch. Nat., P 648, n° 78).

Huchetière (La), h., ancien manoir, c^e de Chauvigny. — *La Ruchetière*, (Cadastré). — En 1646 ce lieu appartenait à Louis Lesage, éc^r, Sgr de Montigny et de la Huchetière, et Catherine Battemer, sa femme. Celle-ci, veuve en 1652, se remaria 1^o avec Thomas Bourdon, éc^r, sieur du Bois, du diocèse de Lisieux, le 26 nov. 1654; 2^o avec Louis Decollet, de la psse St-Hilaire sur-Yerre. — Elle paraît leur avoir apporté la Huchetière. On ne lui connaît pas d'enfants. — (Reg. de Chauvigny).

Huchetière (La), l., c^e de Droué. — Ancien fief relevant de la Sgie de Droué. — (Arch. Eure-et-Loir, E 216).

Huchigny, château, ferme et moulin, c^e de Coulommiers, 21 hab. — *Uchigné*, XIV^e s. (Bornage des Comtés). — *Oschiné*, XV^e s., (Titres de la Virginité). — *La Seigneurie du Chigny, Oschigny*, XV^e s. (Arch. L.-et-Cher, G 262). — *Euschigné*, XVI^e s. (Arch. Nat., P 621). — *Huchigny*, (Cassini et Etat-maj.). — Ancien fief avec basse justice, relev^t à foy et h. de la Sgie de Noyers. Il s'étendait jusqu'au

faubourg St-Bienheure de Vendôme où il possédait un four banal et un nombreux censif.

Huchigny au XIII^e s. était à une certaine Avita de Huchigny ou Hochigné, qui, avant 1268, donna aux moines du Petit-Cîteaux des terres à la Roche-Bourgogne, psse de Crucheré.

Cette terre jusqu'en 1329 resta enclavée dans les fiefs blésois, relevant de Beaugency, et ne devint vendômoise qu'à cette époque, avec Noyers dont elle relevait elle-même.

En 1340, Baudet Dandigné, sire de Uchigné, était dit dans le bornage des deux comtés de Blois et de Vendôme, avoir à Uchigné et à la rue St-Bié (St-Bienheure) un fief valant 8 livres de rente; « c'est assavoir son habergement de Huchigné, quatre arpens de prés et pastis, 10 arpens de bois, une dixme au Bois-la-Barbe et 50 sols de rente à la rue St-Bié ».

En 1405 Huchigny est à Fouquet de Maulay. — En 1439, dans un aveu de la terre de Noyers, on voit que Huchigny est à la veuve feu messire Foucques de Maulay, comme bail de ses enfants. Elle tient du sire de Noyers à foy et h. ce fief consistant en « habergement et en XII arpens de bois au-dessus du dit houstel et sept arpens de pré ou environ, neuf septérées de terre au-dessus des dits boys et la dixme en icelles, le clous des vignes du Crochet et du Bois-la-Barbe, ainsi comme le départ le chemin allant d'Oschigné à Vendosme en venant de l'Arche-Pommier tout droit par le val de Corbeuse au chemin qui va au Bois-la-Barbe, et aussi comme l'Estre-Beauxoncles le départ.... qui sont de présent partie en friche... et au domaine du dit Fouques partie par partie que plusieurs gens tiennent de lui à cens qui sont à ventes et reliefs, et sa dixme des dits cloux, son four du Pont-St-Bié et la banie avec les cens qui sont à ventes sans reliefs et plusieurs places qui lui sont demeurées; onze demers de cens sur la *maladrerie d'Oschiné* et les courtils de derrière sa garenne à poissons en la rivière d'Houée dès le pont d'Oschiné jusqu'aux plus prochain quignon (?) des bois Beauxoncles, et sa garenne à conins, lièvres et goupils et ses bois et domaines et censifs dessus-dits de Crochet et du Bois-la-Barbe, et sa justice de sept sols six deniers et le dessous ». (Arch. L.-et-Cher, layette de la Virginité).

On voit dans cet aveu qu'au XV^e s., Huchigny possédait une maladrerie située « sur le chemin comme l'ou va de Beaumay à la maladrerie d'Huchigny par

devers les Tuffières », c'est-à-dire entre Huchigny et Beaumay sur le coteau.

En 1442, Huchigny est encore à la veuve Foulques de Maulay; en 1458, à Jean de Maulay; il donne à bail en 1460 son moulin d'Huchigny; en 1484 et 1500, au même ou autre Jean de Maulay; en 1505, Marthe de Baif, veuve de Louis de Maulay, paraît dame d'Huchigny et la Pierre. — En 1510, François de Malherbe écuyer, est seigneur de Poillé et d'Huchigny; en 1521, il partage avec Jacques, son frère puiné. Il épousa le 17 décembre 1522 (plutôt 1502) Marguerite de Garguesalle, fille de Jean de Garguesalle, chevalier, et de Anne du Breuil, dont il eut 4 enfants. Il paraît être mort avant 1520, époque où René son fils rend aveu au duché de Vendôme pour la Pierre et Villessus.

René de Malherbe, fils aîné des précédents, Sgr de Poillé, Huchigny et la Pierre, rend aveu, le 3 mars 1520 pour la Pierre et Villessus, au duché de Vendôme. — En 1531, il est remplacé dans un contrat par Jean de Chastaignier, dit de Réaulmur, capitaine de Châteaurenault. En 1541, il est gouverneur de Vendôme et du Vendômois. Il épouse cette même année, Charlotte Hurault, fille de Denis Hurault, seigneur de St-Denis-sur-Loire et de Louise Boudet. Il en eut deux fils dont l'aîné est le suivant :

René II de Malherbe, Sgr de Huchigny, Poillé et la Pierre, nommé en 1562 gouverneur des ville et château et duché de Vendôme, commandant de 50 arquebusiers à cheval destinés à la sûreté de la ville de Vendôme, et en 1570 gentilhomme ordinaire du roi de Navarre. Il avait épousé en 1563 Charlotte de Gruel, dont il eut 4 enfants : 1^o Pierre, qui suit; 2^o Antoine; 3^o Anne, épouse de Gabriel de Lyée, Sgr de Belleau; 4^o Renée. — (En 1573, Charles Gault est bailli d'Huchigny).

Pierre de Malherbe, fils aîné des précédents, Sgr des mêmes terres, gentilhomme ordinaire du roi de Navarre, lieutenant de 50 hommes d'armes sous les ordres de M. de Fretté. — Il partagea avec ses frères et sœurs en 1599. — En 1604, il fit reconstruire le four à ban du faubourg St-Bienheure et le donna à rente pour 60 sous tournois, plus un gâteau d'une mesure de froment pétrie avec ceufs et au beurre. En 1606, il achetait à Antoinette Randon, veuve Martin Ollivier, le corps de logis situé à Vendôme près l'auberge des Quatre-Vents, plus une cave en roc sous les garennes du château, le tout au forsbourg St-Bienheure. — (En 1622, Nicolas Bry était bailli d'Huchigny).

Il avait épousé le 27 juillet 1598 Madeleine de Montausier dont il eut deux enfants : 1° Jacques, qui suit ; 2° Jacqueline qui épousa Jean de Chapuiset, S^r de Montreuil-le-Henri (au Maine) et de la Fosse près Montoire.

Jacques de Malherbe, Sgr d'Huchigny, Poillé, etc. En 1629, il rendit son aveu au sire de Noyers pour la Sgr d'Huchigny et le moulin en dépendant, et en 1634, au duc de Vendôme, pour la Pierre et Villessus. Il était alors qualifié Sr d'Huchigny et Château-Guibert. Il avait épousé en prem. noces, le 10 juin 1631, Marie, fille de Charles de Beaunoncles, Sgr de Viévy et de Marie de Saintrix, dont il eut deux filles, Marie et Madeleine, toutes deux religieuses, et François, qui suit. En secondes noces il épousa en 1641 Eléonore de la Barre dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants.

François II de Malherbe, chev., Sgr de Poillé et d'Huchigny en 1664. Il fut commandant de la noblesse du Vendômois en 1674 sous les ordres du vicomte de Turénne. Il était mort en 1680. Il avait épousé en 1664 Geneviève de Vancé ou Vanssay, dont il eut le suivant :

Joseph de Malherbe, Sgr de Poillé, d'Huchigny et la Pierre, lieutenant de dragons. En 1695, il hérita de sa tante Marie de Malherbe-Poillé, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Vendôme, et en 1702, de Madeleine de Malherbe son autre tante. Toutes deux avaient fait des legs en faveur de la chapelle d'Huchigny, en l'église de Coulommiers. Il fit aveu de la Pierre en 1723. Il avait épousé le 8 juin 1712 Marie-Louise, fille de François Pelliott de la Garde, capitaine de cavalerie, Sgr de la Garde et de Teillé, et de Catherine Ferrand. Il en eut le suivant :

Adam-François-Bonaventure de Malherbe, chev., Sgr de Poillé, Huchigny et la Pierre, capitaine au régiment d'Auvergne, chev. de St-Louis. Il mourut en 1769 après avoir épousé, à Savigny, le 15 avril 1760, Marguerite, fille de défunt Alexandre, M^{re} de Sédillac, Sgr des Pastis, et de Claude de Maumeschin du Lac. Il en eut pour enfants : 1° Joseph-Charles-Louis de Malherbe, qui fut S^r de Poillé ; 2° la suivante :

Marie-Marguerite de Malherbe, née vers 1765, héritière d'Huchigny sous la tutelle de sa mère qu'elle perdit en 1800. Elle avait épousé en 1783 Louis-Alexandre de Musset, lieutenant au régiment d'Auvergne, puis capitaine au rég. d'Orléans, lieutenant des Maréchaux de France, qui par la suite fut député de l'arrond. de St-Calais (en 1810), et décéda en son château de Cogners (Sarthe), le

14 sept. 1839. Il avait eu pour enfants : 1° Onésiphore, M^{re} de Musset-Cogners ; 2° Odile, née en 1784, qui mourut sans alliance ; 3° Osmanie, qui suit :

Osmane ou Osmanie de Musset, née le 6 dec. 1786, héritière d'Huchigny, mariée le 5 mars 1817 avec Alexandre-François de Phillemin, qui fut brigadier-fourrier des Gardes du Corps du Roi, compagnie de Luxembourg. Elle décéda à Huchigny le 12 juillet 1840, et son mari le 29 sept. 1861. Huchigny alla à leur fille, Mlle de Phillemin qui mourut en 1860, après avoir épousé M. Raymond Le-Forestier, Cte de Vendœuvre, officier de cavalerie, qui décéda lui-même en 1887, étant officier général en retraite, ancien député du Calvados. Il avait hérité de sa fille unique, Marie-Victorine Le Forestier de Vendœuvre, décédée elle-même, non mariée, le 3 nov. 1876 à l'âge de 23 ans.

Le général de Vendœuvre laissa Huchigny, par testament, à Mlle Anaïs Mac-Léod, sa nièce, fille de Mme John Mac-Léod, née Marie de Musset, et elle-même fille de Onésiphore de Musset, et nièce de Madame de Phillemin, née Osmane de Musset.

Mme Anaïs Mac-Léod elle-même porta Huchigny en mariage à M. Jean de la Taille, capitaine d'Artillerie. Ils sont encore aujourd'hui propriétaires d'Huchigny (1912).

Non loin d'Huchigny, en 1903, on a découvert dans la vallée de la Houzée un menhir décrit par M. Georges Renault au *Bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois*, 1903, p. 112. Ce menhir a donné son nom au fief de la Pierre. (Voir la Pierre).

Titres de la terre d'Huchigny. — *Bulletin Soc. Sciences et Lettres de Blois*, Dec. 1872, Bornage des Comtés de Vendôme et de Blois en 1329. — Arch. Loir-et-Cher, G, n° 262 ; H (Titres de la Virginité). — St-Allais, Nobiliaire, I, art. Malherbe, et III, art. Musset. — *Bulletin dunois*, IV, p. 432. — Arch. Nat., (Aveux de la Pierre et Villessus), P 623, n° 72 à 77 ; P 773, n° 65b (St-James). — La Chesnaye des Bois, *Généalogie Hurault* (vers 1500). — Arch. de la fabrique de Coulommiers. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 178 ; 1903, p. 112. — Passac, p. 90. — Pétigny, pp. 200, 544. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 602 à 605. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 243. — *Journal Le Loir*, du 27 dec. 1844, p. 3. — D'Hozier, registre I, *Général de Malherbe*. — Reg. de Savigny, 13 avril 1769 ; de Coulommiers, *passim*. — Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, I, p. 499.

Hue (Famille). — *Le Berloquet*, XVIII^e s.
Huérest (Famille). — *Blanchamp*, XV^e siècle.

Huet (1^{re} famille). — *Sasnières, Navoil*, XV^e siècle.

Huet (2^e famille). — *Villebresme, Les Ruelles* (de Lignéres), *La Guigneletterie, Berthault* (de Lancé et de Périgny), *La Poirière, Les Créneaux* (de Thoré), *La Picotière, L'Aumône* (de Villeromain), *La Quasnière*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur à un chevron acc. en chef de 2 étoiles, et en pointe d'une gerbe, le tout d'or, la gerbe becquetée d'un oiseau de même.* — (J. Martellière, *Bulletin vendômois*, 1906, p. 47 et arm. ms. Orléanais, n° 226).

Huet (3^e famille). — *Villejumer, Pulereau*, XIX^e siècle.

Huet d'Arlon (Famille). — A Vendôme, XIX^e s. — Armes : *D'azur au cerf d'or issant à mi-corps d'une rivière d'argent mouvante de la pointe de l'écu ; au chef cousu de gueules chargé de trois molettes d'épée d'argent* — (*Loir-et-Cher historique*, 15 oct. 94, p. 306).

Huet (Le), écart du bourg, c^o de Cormenon.

Huetterie (La), f., c^o de St-Martin-des-Bois. — Elle dépendait de la terre de St-Georges. — (*Journal Le Loir*, du 21 août 1846).

Hugondier (Famille). — *Villanmoy* (de Villemardi), XV^e siècle.

Hugondière (La), anc fief, psse de Marcilly. — *La Hégonnière*, 1472, (*Cart. Trin.*). — Une métairie en ce lieu avait été donnée avant 1472 à la Trinité pour l'entretien spécial de la chapelle St-Yves. Le donateur était un bourgeois de Vendôme. — Il y avait là une autre métairie appartenant aux frères de l'Hôtel-Dieu. Elle était donnée à bail en 1496 à Jacques de la Fosse pour sa vie durant et celle de ses enfants avec des terres joignant celles de feu Clément de la Hugondière. — (*Cart. Trinité*, 807, note 1 b. — Bibl. Vendôme, Ms. 285, p. 97).

Huguenottière (La), ou *Huguenotterie*, anc. mét. faisant en 1575 partie du domaine de la Fredonnière, psse du Temple. — (Collection Bernault, titres de la Fredonnière).

Hugues, quatorzième abbé de la Trinité (1223 à 1226). — Il succédait à Geoffroy II, et vécut du temps du C^{te} Jean IV. Il mourut le 2 ou 3 février 1226. L'abbé Métais, d'après certaines pièces, donne sa mort comme ayant eu lieu en 1227. Mais comme il s'agit d'ancien style, il ne peut pas être mort en février, c'est-à-dire au onzième mois de 1227, tandis que son successeur Renauld II (le fait est avéré) serait mort le 8 octobre, soit le septième mois de la même année 1227. — Hugues ne peut être mort qu'en 1226. — (*Cart. Trinité*, 668, 669 note, 671 note p. 60, et tome IV, pp. 374 et 499. — Abbé Simon,

II, p. 219. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1372).

Hugues, septième abbé de Saint-Sauveur de l'Étoile, (1234 à 1241). — Il remplaça Godefroid I^{er} et eut pour successeur Godefroid II. — Sous sa prélature, le monastère fut entièrement reconstruit, sauf l'église qui fut peut-être seulement agrandie. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 156).

Huillome (Famille) — Voir *Guilloumot*.

Huissardière (L'), f., c^o de Souday. — *L'Huissardière*, XV^e s. — *L'Huzardière*, (Cadastre). — *La Hussardière* (Etat-major). — Ce lieu relevait censivement du Petit-Souday et lui devait faire chaque mois, sauf en août, un charroi à 6 bœufs à amener bois, pour chauffer le four à ban de Souday. — Il était en outre tenu à une rente de 5 livres 12 sous envers la chapelle Ste-Geneviève en l'église de Souday. — Il appartenait en 1466 à Pierre Sérant. — (Arch. Nat., P 704, n° 102 — Arch. de la fabrique de Souday).

Huisseau, bourg et commune du canton de St-Amand, à 4 kil. nord-ouest de ce chef-lieu, et à 10 kil. sud-ouest de Vendôme. — *Oscellum, Usella Villa*, XI^e s., (*Cart. Marm.*). — *Vissael*, XIII^e s. (Pouillé chartrain). — *Ussais*, XIII^e s. ; *Uysseau*, XV^e s. (*Cart. Marm.*). — *Huisseau*, (Cassini). — *Huisseau-en-Beauce*, (Etat-major et Service vicinal).

Cette commune est limitée au nord par celles de Marcilly et de Villerable ; à l'Est par celle de Nouray ; au sud par celle de St-Amand ; à l'Ouest par celle d'Ambloy et de Villiersfaux. — Elle est arrosée par la Brice qui prend sa source dans cette commune au dessous de Martigny. Cette fontaine n'est pas perpétuelle et la vraie source de la Brice paraît être dans la plaine au-dessous du bourg d'Huisseau. — La route nationale n° 10, de Paris en Espagne traverse son territoire du N. au S. à un kil. à l'est du bourg. — Sa station la plus proche est *Saint-Amand* (4 kil) sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités : Son bourg qui, en comprenant ses écarts de la Rougerie, des Issues, de la Forge, etc. compte 68 maisons et 200 habitants. — La Simonetterie. — Les Trois-Chênes. — Le Plessis, (Plessis-Fortia), château, ancien fief. — Le Chesnay. — Le Grand-Cimetière. — Les Cinq-Pierres. — Le Petit-Bois. — La Rose. — La Haute-Voye. — Martigny, ancien fief. — Les Longues-Noues. — La Folie. — Le Vivier. — Le Petit-Plessis. — Les Hauts-de-Bretagne. — Le Petit-Clairreau. — La Vallée. — Les Gats. — La Touche. — L'Érable. — L'Espérance. —

Les Gats-Fleuris. — Et en plus, les maisonsnettes du chemin de fer de Paris à Tours, nos 133 et 134.

Lieux-dits. — La Crête au Grand-Cimetière, les Blés-Ronds, la Fosse-Fouteau, la Vallée de Saulan, les Taillieries, la Villetubœuf, les Nivocheres, la Fosse-Thibault, les Barbets, les Courtillets, le Plant-Charion, la Haie-Pillery, Chernidy, *Barbigault*, les Champs-Georins, les Mesles, le Pont-de-Grenouce, Bois-Poulain, la Fosse-Plaidée, les Brettes, les Flarderies, la Bellangerie, les Grulleries, le Huisseau-Guérinet, la Croix-du-Vau, Blérond ou la Fosse-Poteau, les Gastebausses, *la Roufinière* (anc. fief), la Picarde, les Traverseries, Soustay, la Billarderie, les Regnouardières, le Poirier de Mauzalle, Champ-Guérin, Bonmarchais, *l'Aître-aux-Bossins* (ancien fief), la Fontaine-St-Mouin, la Fontaine-St-Martin, la Fontaine-Bénite, *la Noue-Traversinière*.

Superficie : 1039 hectares. — Altitude du bourg, 132 mètres. — Cadastre terminé en 1835 par Bisson. — Poste de St-Amand. — Perception de Prunay. — Assemblée le jour de l'Assomption (15 août).

Population. — 72 paroissiens au XIII^e s. — 160 communians au XVIII^e s. — 82 feux en 1770 (Expilly). — 310 habitants en 1806. — 304 en 1821. — 327 en 1831. — 346 en 1836. — 364 en 1841. — 412 en 1846. — 417 en 1851. — 433 en 1856. — 470 en 1861. — 481 en 1866. — 464 en 1872. — 455 en 1876. — 439 en 1881. — 444 en 1886. — 453 en 1891. — 433 en 1896. — 420 en 1901. — 385 en 1906. — 385 en 1911.

Les registres de l'Etat-Civil d'Huisseau commencent en 1638 avec interruption de cette date à l'année 1655. — Noms principaux qui s'y rencontrent : Toustain, La Saussayé, Bellanger, Fortia, Le Mayrat, Accault, Gomer, Rousselet, Gallois, Bourgoigne de Boisrond, Prévost de St-Cyr, Ruau du Tronchot, Taillevis de Jupeaux, Savary, Dupuy de Champmeslé, Lescous, Grouchy, Lespineau, Rancher, Hugu de Fargot, Lorin de St-Jacques, Denis de Tierceville, Marescot, Goury de la Poilerie Sanlot, de Fénis, Polluche, Savalette.

Curés : Jean Gallois, 1638. — Mignot, 1645. — Amelotte, 1655. — Martin, 1660. — François Jourdain, 1664. — François Noret, 1688, décédé en 1719. — Sorin, 1720. — Melchior Magrah, prêtre du diocèse d'Elphin en Irlande, 1730, inhumé le 2 nov. 1747 à 54 ans. — Pierre Méreaux, 1747, inhumé le 28 avril 1779. — Mauguy, 1780. — Rocher, 1787. — Debray, 1789 et 1792..... — Simon Bellande, 1810. — Desro, 1812. — N.

1819. — Mercier, 1830. — Barbereau, 1839, resté curé 60 ans et mort en 1900. — Gaullier, 1901. — Ruisseau, 1904. — Soyer, 1911.

Maires : Foucher, officier public, 1793. — Bellande, 1811. — Julien Tiger, 1830. — Hubert Plat, 1832. — Jean-Baptiste Provost, 1847. — Pierre-Auguste Mercier, 1877. — Désiré Cruchet, 1879. — Henri Gaulther, 1888. — François Maurice, 1897. — Benoit-Louis Maury, 1899. — François Maurice, derechef, 1899. — François Bellande, 1901.

Avant la Révolution, la paroisse d'Huisseau était du diocèse de Blois, du doyenné de St-Amand, du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure qui au XIII^e s. était estimée valoir 24 livres de revenu et au XVIII^e siècle, 700 livres. — A l'époque de la Révolution elle fut du canton de Saint-Amand et y resta depuis.

L'église, consacrée à la Sainte Vierge (Assomption), est du XI^e siècle, remaniée à différentes époques. L'abside est bien du XI^e siècle avec ses contreforts formés de doubles colonnes accolées se réunissant en une seule et surmontées de chapiteaux, et ses jolies fenêtres à colonnettes aujourd'hui aveuglées.

Au XV^e siècle, cette église étant en très mauvais état, il y eut une lettre épiscopale de Pierre, évêque de Chartres, pour engager les fidèles à des générosités afin d'arriver à la réparation. C'est de cette époque que paraît dater la reconstruction de la nef.

La cloche est de 1837, bénite par Mgr Fabre des Essarts, alors vicaire général de Blois, avec, comme parrain, M. Charles-Donatien-Amédée, C^{te} de Gouvello, et Dlle Thérèse-Elisabeth Leray de Chaumont. — Elle en remplaçait une autre, de 1777, qui avait comme parrain et marr. mess. Charles-Pierre Savalette, chev. baron de Lange, conseiller du roi en ses conseils, garde de son trésor royal, maître de requestes honoraire de son Hôtel, et ancien Intendant de la Généralité de Tours, et dame Marie-Rose Savalette, épouse de mess. Etienne-René-Agnan Sanlot, Sgr des terres et Sgies du Plessis-St-Amand, Huisseau, Longpré, Nourray, etc..

Huisseau est le lieu où, dans le Vendôme, ont été commencées les recherches des objets préhistoriques. Un certain frère Narcisse, de la Doctrine chrétienne, qui tenait en 1860 l'école d'Huisseau, s'était rendu célèbre par sa collection d'instruments de pierre. Cette collection est aujourd'hui dispersée.

Il y avait à Huisseau trois dolmens, le

premier à un kil. au nord-est du bourg, un autre à 500 mètres au nord, en un lieu appelé *Les Gats* ; un troisième détruit et dont les restes ont été découverts par M. Georges Renault, dans la plaine d'Huisseau, au lieu de Barbignault.

On a découvert, dans les environs, des monnaies, poteries et urnes funéraires qui prouvent que le pays était très habité pendant la période gallo-romaine.

C'est proche Huisseau, et probablement dans la plaine où se forme la rivière de Brice qu'eut lieu vers 1033 le combat où le comte de Vendôme, Foulques l'Oison, fut vaincu par son oncle Geoffroy-Martel qui s'empara alors du Vendômois. Ce fait est rapporté par l'abbé Simon qui ne donne pas sa référence.

Il n'est question d'Huisseau dans les Cartulaires que pour des donations de peu d'importance attribuées par des personnages de la localité au monastère de Marmoutier.

La seigneurie d'Huisseau appartenait primitivement aux comtes de Vendôme, qui pour y rendre la justice, avaient nommé là un prévôt. — Cette charge de prévôt finit par devenir héréditaire dans la famille des seigneurs du Mas ou du Hautmas, aujourd'hui le *Grand Mat*, c^e de Nourray, dont les terres étaient pour la plupart sur la paroisse d'Huisseau. Cette prévôté d'Huisseau était ainsi tenue à foy et h. du comté de Vendôme. — Par suite d'abus, les prévôts héréditaires d'Huisseau, possédant la justice du lieu, finirent par se considérer comme seigneurs d'Huisseau et en prirent le titre, notamment au XVIII^e siècle, ou les seigneurs du Plessis-Fortia devenus propriétaires du Mas se déclarèrent par ce fait seigneurs d'Huisseau même.

Au XIV^e s., cette charge de prévôt d'Huisseau était déclarée relever en fief de la terre d'Osmoys (du Haut-Mat), les seigneurs de ce lieu déléguaient ainsi leur pouvoir à un magistrat local et lui donnaient cette charge en fief relevant d'eux-mêmes. Vers 1360, Jean Baudouin occupait cette charge et était comme tel, vassal du seigneur du Mas ; c'est le seul prévôt d'Huisseau que nous ayons rencontré. Cette charge dut devenir honorifique, et à l'instar des autres fiefs du pays, celui d'Huisseau eut sa justice exercée par un simple bailli dont la nomination appartenait au Prévôt primitif ou seigneur du lieu. — (Voir pour les Prévôts héréditaires d'Huisseau, les noms des seigneurs du Mas et du Plessis-Fortia).

Le pont d'Huisseau, sur la Brice, était un pont à péage appartenant au XVII^e s. au duc de Vendôme. L'intendant de

Fortia, seigneur du Plessis, l'avait fait construire par des maçons qu'il avait fait venir pour cela de Limoges vers 1630. — On l'appelait Pont de Grenouce.

Un notaire, appelé Chéreau, résidait à Huisseau de 1701 à 1738. Ses minutes sont conservées en l'étude Peltreau (Coupé), à Vendôme.

Cart. vendômois de Marm., 36 et 66. — *Cart. blésois de Marm.*, 261, 391. — Arch. L.-et-Ch., G 1541 et 1542. Arch. Nat., P 625, n^o 75 ; P 626, n^o 1 ; PP 50, vol. 27, n^o 73 ; vol. 28, n^o 1 ; vol. 114, n^o 66. — *Cart. Trinité*, 761, note 2, 835. — Pouillé chartreux du XIII^e siècle. (Nomenclature des paroisses). — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 152 ; 1866, pp. 6 et 149 ; 1867, p. 10 ; 1869, p. 222 ; 1870, p. 163 ; 1871, p. 91 ; 1872, p. 65 ; 1873, p. 33 ; 1876, pp. 251 et 275 ; 1877, pp. 171, 173, 177 ; 1879, pp. 67 et 92 ; 1880, p. 263. — Arch. du Loiret, A 1625 et 1648. — Congrès archéologique de France, Session de 1872 à Vendôme, *Compte rendu*, p. 550. — Titres de la terre de Maugué, XIV^e s. — Abbé Simon, I, p. 46. — Passac, p. 88. — Pétigny, p. 33. — Launay, *Répertoire* p. 95. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 458. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 256. — De Courcelles, *Généalogie de la maison de Fortia*, p. 12. — Neill, *Histoire de la Conditia de Navet*, p. 133. — Bibl. de Vendôme, manuscrits : 1^o Album Launay, III, pp. 57 et 58 ; 2^o Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 97.

Huisserie (L'), h., c^e de Boursay. — *La Husserie*, (État-Major).

Hulauderie (La), h., c^e de St-Hilaire, 27 hab. — Ce lieu relevait censiv^t du fief de Rougeterre. — (Arch. L.-et-Cher, E 160).

Hulotterie (La), h., c^e de Fontaines.

Hulotterie (La), éc., c^e de Villedieu.

Hunardièrre (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait féodal^t du Petit-Souday, et en 1466, appartenait à Périu Cérant ou Sérant. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Hunaudière (La), ancien fief, psse St-Martin ou St-Jacques des Guérets. — Il relevait de Villemalour à foy et h. et à 6 deniers de service, et appartenait en 1401 à la veuve Macé Boutemie. — En 1585 à Antoine Guillobé. — (Arch. Nat., P 652, n^o 76. — Collection R. de St-Venant, Liasse Lunay-Montellière, Méu. n^o 1 sur la *Dame d'Asnières*).

Hupelière (La), anc. mét., psse de Troo. — En 1794 elle était saisie sur le citoyen Belin, émigré. — (Arch. L.-et-Cher, Série Q, Emigrés).

Huppelière (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — Ancien fief relevant à foy-h. de l'abbaye de St-Georges-du-Bois. — Ce lieu appartenait au chapitre St-Martin de Troo et fut donné à bail en 1783 pour 600 livres. — Il fut vendu national^t en 1791 pour 16.000 livres au citoyen Belin, prêtre. — (Arch. Nat., P 651. — Arch.

L.-et-Cher, G 880; H Liasse St-Georges, chem. IX, pièce 1^{re}; Q [Vendôme], n° 16. — Malardier, p. 974).

Huppière (La), h., c^e du Poislay, 22 hab.

Huraudière (La), métairie ou manoir, sur la carte de Cassini, psse de Tréhet ou Villedieu. — Ce lieu paraît aujourd'hui être nommé *la Borde*, au bas de la Ribochère. — En 1676 Antoine Lemoine, gendarme du roi et Antoinette Colombert, sa femme, sont seigneurs de la Huraudière. Ils font baptiser à Couture cette année-là leur fille Antoinette. — En 1772 on trouve comme dame de la Huraudière, Rosalie Reynaud, fille de Pierre et de Marie Revoux. Elle épouse le 1^{er} juin de cette année, à St-Arnoul, Louis Lebreton du Plessis, de la psse de Cormenon. Devenue veuve elle se remaria à St-Arnoul avec Léonard Thomas de Gallery, le 21 mai 1781. — (Malardier, p. 1138).

Hurault de Vibray, de St-Denis, etc. (Famille). — *La Jamière, Poiris* (de St-Ouen), xv^e s. — *Les Ormeaux* (de Selonnes), *Le Grand Mas*, xvi^e s., *Villeuisant*, xvi^e au xix^e s. — *Faye*, xviii^e s. — Armes : *D'or, à la croix d'azur, canionnée de quatre ombres de soleil de gueules*. — (La Chesnaye).

Huré (Famille). — *Prépatour*, xviii^e s.

Hures (Les), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de St-Arnoul, entre le bourg et l'Aître-Charron.

Hurlière (La), f., c^e de Savigny, entre les Madaires et la Grosse-Pierre. — *La Hurlière*, (Cassini). — Ce lieu relevait d'Auvine à 12 deniers de cens et trois corvées. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Hurrelière (La), anc. mét., psse de St-Ouen, au hameau de la Jousselinière. On l'appelait aussi *La Garotière*. — Cette métairie est citée en 1570 dans un partage des enfants du Sgr de Meslay. — (Chartrier de Meslay).

Husserie (La) ou la *Houssaie*, près St-Blaise, éc., c^e de Boursay.

Husson (Famille de). — *Vievy-le-Rahier*, xv^e s. — Armes : *D'azur à 6 annelets d'or, 3, 2 et 1*. — (La Vallière, *Bulletin*, 1888, p. 246).

Hustièrre (La), anc., mét., psse de Chauvigny, relevant de la Sgie du lieu. — En 1490, elle appartenait à Martin Poussin, ainsi que la Sertièrre et la Fullardière. — (Arch. d'E.-et-Loir, G 63).

Hutauderie (La), éc., c^e d'Authon. — *La Hutaudière* (Etat-major).

Hutin (Famille). — *Villanmoy*, xv^e s.

Hutte (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Danzé.

Hutte (La), éc., c^e de Lignièrres.

Hutte (La), éc., c^e de Montrouveau.

Hutte (La), éc., c^e de St-Jean-Frémentel. — *La Goutte* (Cassini).

Hutte (La), éc., c^e de la Ville-aux-Clercs. — *La Goutte* (Cassini).

Hutterie (La), éc. du bourg de Couture, ancien fief, paraissant relever de la Rattellerie. — (Arch. Nat., P 663. — Renseignements locaux).

Huttes (Les), h., c^e de St-Arnoul, 35 hab — Ce hameau était de la c^e de Prunay jusqu'en 1868. A cette époque il passa à la c^e de St-Arnoul. — Une métairie en ce lieu appartenait à l'hospice de Montoire, don de Thérèse Jouvret en 1747. — (*Bulletin vendômois*, 1890, p. 76. — Cadastre de St-Arnoul).

Huttière (La), éc., c^e de Savigny.

Huveau, h., c^e de Faye, 39 hab. — Anc. moulin à vent et fief appartenant aux chanoines de Vendôme. — (Titres de la terre de Faye à Maugué).

Huvet (Le), f., c^e de Ste-Anne, appelée aussi le *Gros-Chêne*. — *Le Louet*, (Cassini).

Huvetière (La), anc. mét., psse de la Chapelle-V^{essè}. — Elle était de la terre des Matras et a aujourd'hui disparu. — (Arch. Nat., S. 5001 b, xvi^e s.).

Huzardièrre (L'). — Voir *Huissardièrre*.

Hyp (Famille). — *Baugé*, xvii^e s. — *La Touche* (de Coulommiers), xviii^e s.

I

Ignard de la Charmoye (Famille). — *La Garvelière, La Chalerie*, xviii^e siècle.

Ile de l'Arche-aux-Bourreaux (L'), dans la ville de Vendôme. — C'était un ancien fief relevant de la Jousselinière et qui comprenait ce qu'on appelle aujourd'hui le quartier de la Corneraie. — Elle est entre les bras de rivière de la Chevrerie et de St-Pierre-la-Motte, et les fossés de la ville

la fermaient à l'ouest. — (Titres de la Jousselinière. — Arch. Nat., P 602, n° 18).

Ile du Breuil (L'), lieu-dit, c^e de St-Quentin. — *Broellium*, xiii^e s., (Arch. Nat., S. 5.000 a).

L'Ile du Breuil est formée par un petit bras du Loir qui enclot des prairies, sur lequel bras se trouve le moulin de Papillon. Il reçoit le ruisseau de Grandry, dit encore

ruisseau de Ville. Cette ile était jadis habitée.

Ce lieu de Broellium appartenait au commencement du xiii^e siècle à Jean de la Bruère, seigneur de Troo. A sa mort, ses exécuteurs testamentaires, pour apaiser un désaccord né entre lui et les Frères du Temple, abandonnèrent à ceux-ci les maisons du Breuil (domos de Broellis) qu'ils tenaient en fief des prédécesseurs du défunt et situées dans le vieux marchais de cette même villa du Breuil. Cet accord est du mois d'août 1217.

Nous ignorons comment cette possession des Templiers retourna à des mains laïques. Mais en 1527, Nicolas de Marescot, seigneur de Challay et Alix de Mézange, sa femme, vendaient à Robin Le Moulmier, seigneur de Cherchenaye, des droits de pacage dans l'île du Breuil. Ces mêmes droits étaient revendus par Pierre Lecomte, seigneur de la Taradonnière en 1649 à Jean de Marescot, seigneur de Challay, arrière-petit-fils du précédent. — (Arch. Nat., S. 5000 a, n° 43 et 48. — *Bulletin vendômois*, 1894, pp. 96 à 98. — Malardier, pp. 1027 et 1029).

Ile-Madeleine (L'). — C'est le nom d'un îlot sur le bras central du Loir à Vendôme, au-dessous du jardin de l'hospice. Il contient le moulin de l'île, et on y accède par un pont privé jeté sur les fossés du Mail au commencement de la rue des Quatre-Huys. Une passerelle, au bout de l'île, va rejoindre encore le pont des Prés-aux-Chats. — Voir Vendôme *Moulins*.

Ile-Paradis (Fief de l'), psse de la Madeleine de Vendôme. — Il était uni au fief des Perles. Il comprenait l'île triangulaire entourée au nord par le canal St-Jacques, au sud par le canal de la Salle de Vieux-Pont, et fermée à sa base à l'ouest par le petit canal du Boisseau-d'Eau. — Ce fief appartenait comme le fief des Perles (voir ce fief) aux frères de la Maison-Dieu, puis à l'Oratoire. C'est aujourd'hui le jardin du lycée et en partie celui de la Sous-Préfecture. C'était en 1364 un pré et un verger qui fut alors donné à la Maison-Dieu par Jean Prenpinçon. — Les frères de l'Hôtel-Dieu les donnèrent à bail en 1447 à Guillaume Garnier, Sgr de Villeporcher. — Cette île comprenait au xvi^e s. de nombreuses tanneries dont les peaux macéraient dans ses cours d'eau. Ces tanneries furent détruites au moment du sac de 1589. Après la destruction des tanneries, ce lieu fut donné de nouveau par les frères à cens et rente. — En 1687 un aveu des Pères de l'Oratoire au ducé donnait ainsi la description de l'Ile-Paradis. — « Item les sieurs Viau, avocat demeurant à Blois, et Philippe Gérard,

marchand, pour un grand jardin et des issues situées dans la dite île, nous doivent six deniers de cens et 25 sols de rente seigneuriale et hypothécaire ; joignant ledit jardin d'un côté au verger du pavillon appelé Langé, d'autre côté au sieur Rouget, conseiller aux grands jours, d'autre bout au ruisseau qui descend du pont parrain au pont rondin, d'un bout au boesseau d'eau qui est de ce fief ». — (Arch. Nat., P 607 (1687). — Arch. de L.-et-Cher, H, Inventaire des titres de l'Oratoire, [1364 et 1447]).

Illiers (Famille d'). — *Le Poislay*, xii^e s. — *Marcé* (de Savigny), *La Grassetière* (de St-Avit), *Le Tertre* (de Lignièrres), xiv^e s. — *La Creuse* (de Boursay), *Connebert, Le Gd-Bouchet, La Boutinière, La Berruère* (des Radrets), *La Savinière, Balande* (de Villebout), xv^e s. — *La Ripopière, Les Espineaux, Chaujour, L'Aumône* (de Villeromain), xvi^e s. — *Bellejoyeuse, Le Breuil* (de Lignièrres), xvii^e s. — Armes : *D'or à 6 annelets de gueules*. — La branche des Radrets brisait d'une étoile en cœur. — (Armorial chartrain).

Illiers (Jean d'), seigneur des Radrets et du Tertre de Lignièrres, de la Berruère de Sargé, etc. — Il fut nommé en 1515 gouverneur du Vendômois par Charles de Bourbon, duc de Vendôme. — Il était fils d'Yvon d'Illiers, seigneur des mêmes terres et de Marguerite de Beauvilliers, et époux en 1512 de Madeleine de Joyeuse. — Sa nomination de gouverneur du Vendômois n'alla pas sans difficultés. Faite par le duc sans consulter les habitants, ceux-ci protestèrent. Dans la réception du gouverneur qui fut faite en Assemblée générale, trois échevins de Vendôme s'élevèrent publiquement contre cette nomination. Jacques Damours, procureur du duc, attaqua les prétentions des habitants de présenter au duc le personnage qu'il leur plaisait d'avoir comme gouverneur. Les échevins qui protestèrent s'appelaient Guillaume de la Fosse, licenciés-lois, Jean Mauguy et Jean Mingres. — Jean d'Illiers resta gouverneur du Vendômois. Il mourut après 1531, mais avant 1537. De Madeleine de Joyeuse sa femme, il eut pour fils François d'Illiers qui fut tué en 1548 à la bataille d'Adingthon en Ecosse. — Voir *Tertre* (de Lignièrres) et *Les Radrets* (de Sargé). — (*Bulletin vendômois*, 1865, p. 96. — Eug. Vallée, *Notes généalogiques sur la famille d'Illiers*, p. 83 et suiv.).

Illiers (Miles d'), seigneur du Grand-Bouchet et peut-être aussi de Boursay. — C'est le 99^e évêque de Chartres. Il gouverna le diocèse de 1459 à 1492. Son administration fut des moins exemplaires.

Il battait contre le roi, comte de Chartres, son suzerain immédiat, contre son chapitre, contre les couvents de son diocèse. Il avait des procès de tous les côtés et paraît avoir été honni de ses diocésains. Il finit par être excommunié par le Légat du St-Siège. Il mourut en 1493 après avoir résigné son évêché en faveur de son neveu René d'Illiers en 1492. — Il pourrait avoir commencé la construction du vieux château du Grand-Bouchet aujourd'hui en ruines, qu'il n'aura sans doute pas eu le temps d'achever. — (*Gallia Christiana*, VIII, p. 1185. — Souchet, *Histoire du diocèse de Chartres*. — *Bulletin vendômois*, 1898, p. 185).

Illiers des Radrets (2^e Famille d'). — Voir *Mirleau de Neuville*.

Ilot et Moulin Frabot (L'), sur le Loir, c^e de Vendôme, au hameau de la Basse-Chape, en amont de la ville. — *Le Moulin-jeu-Frabot*, XIV^e s. (Titres de l'Oratoire). — *Molendinum Fraboti*, 1485, (Cart. de la Trinité). — Cet Ilot-Frabot se trouve au milieu du Loir entre la Basse-Chape et les Petits-Près où ont été construits les manèges du Quartier Rochambeau. Il était dans la censive de la Trinité. Dans le bas de l'Ilot était construit le moulin de la Vicomté; dans le haut, mais dans le courant du nord, se trouve encore le moulin Frabot. Ce moulin lui-même appartenait au XIV^e s. à des particuliers exploitants. Dès avant 1334, Étienne Rouillé, prêtre, et frère de la Maison-Dieu, donna à la dite Maison-Dieu une rente de 6 setiers sur ce moulin appelé « Le moulin-jeu-Frabot ».

Vers le milieu du XIV^e s. Jean Flaon et Jeanne, sa femme, vendaient à Jean Vincent, meunier, les deux parts qui lui appartenaient de ce moulin.

En 1364 une certaine Agnès, veuve de Jean Gossard, en donna une partie, et une autre partie fut donnée par Pierre Garnier en 1480. Les Frères de la Maison-Dieu en devinrent ainsi propriétaires. En 1498 ils le donnèrent à bail perpétuel moyennant 5 sous de cens et 30 sous de rente, plus 6 setiers de seigle et 6 anguilles. Il continua à être donné par eux à rente jusqu'à l'époque où la Maison-Dieu devint l'Oratoire.

Le 12 juillet 1639, l'Oratoire qui avait succédé à la Maison-Dieu en poursuivit la vente sur Jean Hachereau, meunier, et en fut déclaré adjudicataire. Il acheta ensuite l'Ilot-Frabot lui-même à la Trinité pour 600 livres, avec une maison située à côté du moulin (alors en ruine) laquelle maison appartenait aussi aux moines « et un autre corps de logis servant de grange joignant au moulin de la Vicomté ».

(Pouillé de l'Oratoire, p. 145). — Ce moulin appartenait encore à l'Oratoire à l'époque de la Révolution et fut saisi sur lui et vendu nationalement en 1793 pour 14.100 livres. — (*Cartul. Trinité*, 444, note 2. — *Bibl. Vendôme*, ms. 285, p. 13; ms. 287, p. 145. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 121; 1887, p. 346; 1913, p. 69. — *Arch. L.-et-Cher*, Série H, Terrier de l'Oratoire; Série Q [Vendôme], n^o 1111. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, col. 44).

Imbault (Famille). — *La Touche et Berthault* (de Lancé), XIII^e et XIV^e siècle. **Imbert**, cité comme abbé de l'Étoile dans une charte de la Trinité de 1172. Il est probable qu'il ne fut abbé que par intérim, en remplacement de l'abbé Jean Guasco, alors que celui-ci avait été appelé à remettre de l'ordre dans le monastère de Vicogne, car on rencontre encore Jean Guasco comme abbé en 1178. — (*Cart. Trinité*, 570. — *Annales Norbertines*, 1887, p. 8).

Imbœuf, moulin sur la Cise, c^e de Lunay — *Eubœuf*, XV^e s.; *Embeuf*, *Le moulin de Beust*, XVI^e s. (Aveux). — *Le Moulin du Bœuf*, XVI^e s. (Titres de la Blotinière). — Ancien fief relevant pour moitié à foy-h. de la Sgie du Breuil (1408) et pour l'autre moitié du fief de Courcelles qui lui-même relevait de Villeprouvaire. — En 1408 il est aux Sgrs de Villeprouvaire. — En 1571 à Marguerite de Gennes veuve de Jean Rouer. Il passe ensuite aux Sgrs de la Mézière et y resta jusqu'au XIX^e s. — (*Arch. Nat.*, P 610, n^o 103; P 686 n^o 30. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 181. — Titres de la terre de la Blotinière, liasse du moulin de Bessé; de la terre des Minières, Papiers des Taillevils).

Incrementum seu Gutta. — Voir *Gutta*.

Infirmerie (L'), à Villiers. — Ancien fief qui tirait son nom de ce qu'il appartenait à l'infirmerie des bénédictins de Vendôme. — Il paraît avoir été situé dans le bourg de Villiers. Il est probable que par ce nom on entendait la Sgie de Villiers même. — (*Bulletin vendômois*, 1886, p. 120. — *Bibl. Vendôme*, ms. 391, [Rues de Vendôme par Launay, f^o 35]).

Ingelbaud-Le-Breton ou de Vendôme. — *Ingelbaldus Brito*, *Ingelbaldus Britanus*, *Ingebaldus de Vindocino*. — Ce personnage joua un grand rôle en Vendôme au onzième siècle. On rencontre son nom dans une foule de chartes, surtout celles relatives à la Trinité, entre les années 1030 et 1079. Pétigny le qualifie vicomte de Vendôme. C'est, en effet, dans la maison d'Ingelbaud-le-Breton que se tenaient les plaids du comte. Cela suffit pour permettre de le supposer vicomte ou vicaire du comte dans le gouvernement du comté.

Dès 1030, on le voit posséder Brénières et un fief non nommé dans la ville même de Vendôme. En 1032, il est cité parmi les principaux seigneurs du Vendômois, réunis autour de Geoffroy-Martel. Il était seigneur d'un fief sur lequel fut fondée la Trinité en 1033. Il assista en 1040 à la dédicace de l'église de cette abbaye. Il fit plusieurs dons à la Trinité, entre autres sur les bois du Boulay et de Castellain ou du Chateignier qui, d'après Pétigny étaient sur la limite du Vendômois vers Châteaurenault, (où se trouve le village du Boulay). On le voit aussi donner à Marmoutier des terres à Orgerie vers Chauvigny; et de plus, aux moines de St-Gilderic (de Marmoutier), qui se trouvaient aussi vers Chauvigny, il donna des terres et la païsson pour trois cents porcs dans la forêt du Perche, avec beaucoup d'autres droits. — Il paraît pour la dernière fois vers 1079, et donne alors, avec sa femme Hildegarde, la terre de Savonnières (près Pinoche) au monastère de la Trinité. S'il est cité postérieurement à cette date, ce semble n'être qu'au passé; il a du mourir vers cette époque.

On ne sait de quelle famille était Ingelbaud; c'était peut-être un chevalier breton (d'où son nom), attiré en Vendômois par Geoffroy-Martel. Il avait épousé Domina, Domitana, Dometa ou Domitilla qu'on a aussi appelée Hildegarde, fille de Foucher (II^e du nom, dit *Le Riche*, comme son père Foucher I^{er}). C'est sans doute par elle qu'il posséda de si grands biens dans le Vendômois.

Leurs quatre fils s'appelaient: 1^o Vulgrin, qui sur le tard se fit moine; 2^o Geoffroy-Payen, (voir ces noms); 3^o Hugues; 4^o Foulques, ou Foucher ou Fulerade, ce dernier étant clerc.

Domitille ou Domitana, femme de Ingelbaud, vivait encore en 1096. A cette date, avec Vulgrin, son fils, elle donne à la Trinité tout ce qu'on lui devait d'arrérages de rentes à Vendôme.

Il y a un autre Ingelbaud, petit-fils de celui-ci, et fils de Vulgrin, qui est cité au passé, au XII^e siècle, dans la donation faite par son père du moulin de Béton à la Trinité. Cet Ingelbaud est qualifié en 1072 *vicarius de Vindocino*, (Cart. vend. de Marm. 49 et 103). Il avait du avoir cette charge par héritage de Vulgrin, son père. Il avait pour enfants: Odo, Rainaldus, Fulcodus et Adeladis. On le voit donner à Marmoutier des biens au Sentier.

Il ne faut pas confondre ces Ingelbaud avec Engebaud, appelé aussi *Ingelbaldus*, qui fut archevêque de Tours (voir Engebaud).

Cartul. Trinité, 3, 7, 9, 10, 35, 36, 38, 40, 132, 179, 185, 188, 218, 219, 220, 228, 239, 255, 271, 272, 273, 288, 302, 340, 341, 354, 392, 576. — *Cart. vendômois de Marm.*, 7, 9, 20, 25, 27, 29, 30, 31, 32, 33, 47, 49, 50, 64, 69, 75, 82, 83, 86, 90, 105, 115, 118, 119, 129, 166, 170, 175, 19 A. — *Cartul. blésois de Marm.*, 23, 24, 92. — Pétigny, pp. 345 et 517. — *Cart. dunois de Marm.*, 69, 108 et 115.

Ingrande, ferme et fontaine, c^e de Villedieu. — *Ingrandia*, XI^e s. (Cart. Trinité). — Au XI^e s., un certain Haton d'Ingrandes étant venu à mourir, sa veuve Odeline vendit sa terre à Hélié, moine de Villedieu, pour quatre livres de deniers avec le consentement de ses enfants Salomon, Hubert, Hersende et Adèle avec l'approbation de Salomon de Fréteval, dans le fief duquel se trouvait cette terre, qui pour cela eut aussi quatre livres de deniers, et sa femme Agnès, une once d'or. — Cette terre d'Ingrande peut être celle située sur Villedieu comme aussi celle du même nom située paroisse de Chemillé-sur-Dême proche Villedieu. — (*Cart. Trinité*, 383).

Injustice (L'), éc., psse d'Arènes, sur la carte de Cassini. — Voir *Crépinerie*.

Iron, rivière. — Voir *Yron*.

Irruberry de Salaberry (Famille d'). — *Meslay*, XIX^e s. — Armes: *Ecartelé au 1 et 4 d'or au lion de gueules; au 2 et 3 parti de Béarn et de gueules à la croix pommetée d'argent, à la bordure d'azur chargée de 8 sautoirs d'or*. — (Busserolle).

Irvoy (Aimé), statuaire, né à Vendôme en 1824, mort à Grenoble en 1898. — Il était fils d'un menuisier et travailla d'abord dans l'atelier de son père; mais son goût pour le modelage était si vif et si plein de promesses, que G. Launay n'hésita pas à l'admettre dans le cours gratuit de dessin qu'il dirigeait à Vendôme. Il avait alors 14 ans. En 1842 la ville de Vendôme l'envoya à Paris comme pensionnaire à l'École des Beaux-Arts, où il fut l'élève de Ramey et Dumont. De là Irvoy envoya à Vendôme, pour la mairie, les deux bustes en plâtre de Ronsard et Rochambeau, qui s'y trouvent encore. En 1854, il fut Grand-Prix de Rome avec le groupe *Hector et Astyanax*, qui aujourd'hui orne le musée de Vendôme. Le même musée possède encore de lui un *Achille blessé*.

Irvoy se fixa à Grenoble en 1855 et fut mis à la tête de l'école de sculpture architecturale fondée dans cette ville. Il en conserva la direction jusqu'à l'année 1897, époque où il prit sa retraite.

Il a produit de nombreuses œuvres, surtout des médaillons et des bustes. Mais son œuvre capitale fut la statue de Ron-

sard qui orne la cour du musée de Vendôme. Elle a été offerte par lui, gratuitement, à la Ville de Vendôme, en témoignage de reconnaissance.

On trouvera au « *Dictionnaire des Artistes de l'École Française* », par Bellier de la Chavignerie et L. Auvray, (Paris, Renouard, t. I, p. 803), une liste des œuvres de A. Irvoy. — E. Nouel a publié une notice sur lui au *Bulletin vendômois*, 1898, pp. 88 à 92.

Isabelle (de Beauvau), femme de Jean VIII, Cte de Vendôme de 1446 à 1477. — Armes : *D'argent à 4 lions de gueules, cantonnés, armés, couronnés et lampassés d'or.* — Voir Jean VIII.

Isabelle (de Bourbon), femme de Bouchard VII, Cte de Vendôme de 1365 à 1371. — Armes : *De France à la bande de gueules chargée de 3 lionceaux d'argent.* — Voir Bouchard VII. — (Bouchot, *Inventaire Gaignières*, 355 à 357 et 4910).

Isamberdière (L'), f., c^e des Hayes.

Isarn de Villefort (Famille d'). — *Chauvigny-Les Diorières*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de deux besans, et en pointe d'un croissant, le tout d'or.* — (La Chesnaye des Bois).

Jabossière ou Jaboiserie (La), h., anc. mét., proche la Bellivienne, c^e de Couture. — (Carte de Cassini).

Jabre (Famille). — *Les Deffaits* (de Selommes), *La Moulins*, XVII^e s. — *La Croiserie*, *Malignas*, *Les Virboulins*, *Malitourne* (de Villetrun), *Belessort*, *Villavia*, *La Roche-Landault*, *Le Plessis-la-Cour*, *Beaulieu* (d'Azé), *le Carroir* (de Pray), *La Borde* (de Villerable), *La Quesnière*, *Mihaudouin*, *Cherchenois*, XVIII^e s. — *Picolet*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *D'argent au chevron d'azur sommé d'un croissant de même et accomp. en chef de 2 étoiles d'azur et en pointe d'une canette de même sur une onde aussi d'azur.* — (De Maude). — Un cachet de lettre émanée de l'abbé Jabre du Plessis, curé de Marcilly au XIX^e s. et datée de 1836, porte un écu à 3 merlettes. — (Titres de la fabrique de Marcilly).

Jacobins (Les), anc. mét., à Gomberean. — Elle appartenait aux Jacobins de Blois et fut vendue national^e en 1791, pour 11400 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], n^o 569).

Isle (Le moulin de l'), à Vendôme. — Voir *Lisle* (Moulins de).

Islette (Plaine de l'). — Par cette plaine, au moyen-âge, arrivait à Vendôme le chemin de Paris. La chapelle St-Denis était bâtie sur le bord de ce chemin. — (Pétigny). — On l'appelait aussi *Plaine St-Denys*. — Voir *St-Denys* (chapelle).

Islots (Le moulin des), ou *Isleaux* (d'après titres du XV^e s.), psse des Roches-l'Évesque. — Ce moulin établi sur le Loir en amont du bourg des Roches, a disparu depuis des siècles. Il avait été construit par Macé de Monceaux, Sgr de la Barre en 1408. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton des Fiefs [Le Loir]).

Issardière (L'), éc., c^e de Mazangé.

Issonnerie (L'), éc., c^e de Choue. — (Journal *Le Loir*, 23 juillet 1893).

Issues (Les), h., c^e d'Huisseau, 35 hab. Ce hameau est un écart du bourg d'Huisseau, et ses habitants sont compris dans les 200 que compte ce bourg. — C'était autrefois le siège de la justice de la Prévoté d'Huisseau. On y voit encore d'anciennes douves entourant les bâtiments de la Prévoté. — (Renseignements locaux).

Ivry (Famille d'). — Voir *Lefebvre d'Ivry*.

J

Jacque de Mainville. — *Viévy-le-Rahier*, XIX^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent accompagné de trois coquilles d'or, 2 et 1.* — (*Bulletin vendômois*, 1888, p. 251).

Jacquelière (La), anc. mét., psse de St-Avit. — Elle relevait à foy et h. de Boisvinet et suivait généralement le sort des Proustières. — En 1404 elle est à Fouquet de Souday dit *de Montjolif*. — En 1504, avec la Ste-Jamie elle est à Marie de Mondoucet. — En 1633, à Aimée de Gabilleux, femme de Jacques de Phélines. — En 1688 au S^r des Proustières du nom de Neveu. — En 1702 à François de Neveu, éc^r, S^r de la Perrière, époux de Esther de Menon. Il achète le Plessis-Dorin en 1714. — (Chartrier de Glatigny, *Aveux de Boisvinet*, 1404, 1504, 1633, 1688. — Reg. de St-Avit et du Plessis-Dorin. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 466).

Jacquet de la Haye (Joseph), né à Ternay vers 1750, mort à Vendôme en 1818. — Il étudia d'abord sous la direction du curé de Ternay puis alla à l'Université

d'Angers. Devenu prêtre, il fut d'abord vicaire à la Baconnière (arrond^t de Laval) et à Sougé, puis enfin, en 1784, fut nommé curé de Ternay. Il était partout recherché comme prédicateur.

Au moment de la Révolution, il refusa de prêter serment et fut obligé de se cacher. Mais malgré la présence d'un curé constitutionnel nommé à Ternay, il se considéra toujours comme curé de la paroisse et continua pendant la Terreur à administrer les sacrements, caché dans les environs, notamment à la Morandière, dans la famille Rousselet. Il fut enfin arrêté à Lucé en 1794, et mis en prison. Un magistrat qui l'estimait le fit mettre en liberté. Aussitôt libre, il continua à prêcher de bourg en bourg et fut encore traqué. Mais grâce à la complicité d'un grand nombre d'habitants du pays qui l'affectionnaient, il réussit à échapper aux poursuites.

A l'époque du Concordat, il fut nommé curé de Ruillé, puis de Savigny (1803 ?). Il finit par devenir curé de la Trinité en 1810. C'est là qu'il mourut en 1818, emportant des regrets universels. Son portrait est dans la sacristie de la Trinité.

Il avait fondé à Ternay en 1808 un bureau de charité et l'avait doté de plusieurs biens et rentes formant un capital d'environ 6.000 fr., à la charge d'y établir deux sœurs de charité.

Rochambeau, Fiches ms. sur la continuation de sa *Biographie vendômoise*. — Clément, *Monographie de Ternay*, p. 36. — Passac, p. 63. — *Annuaire de L.-et-Cher*, année 1811, pp. 18 et 19. — Bibl. de Vendôme, ms., *Mémoires de Duchemin*.

Jacquet de la Tuffière (Famille). — *La Tuffière, Le Berloquet*, XVIII^e siècle.

Jacquet du Clos (Famille). — *Boisfreslon*, XIX^e siècle.

Jacquetterie (La), f., c^e de Bonneveau.

Jacquinière (La), éc., c^e de Gomberean.

Jacquetière (La), ancien fief, situé psse de Bonneveau. — Il relevait féodal^e de Bonneveau. — En 1610, on le voit fief non habité. — (Arch. Nat., P 599, f^o 70).

Jagusserie (La), éc., c^e du Poislay. — *La Jacusserie* (Vieux titres). — *La Jagusserie* (Cassini).

Jalaiso (La), éc., c^e de Sargé. — Anc. mét. relevant de Baillon à deux foyes et deux h. En 1529, elle était à Thibaut Bautre. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Jalaiso (La), éc., c^e de Troo. — *La Grande-Jalaiso*, XVII^e s. — Ancien fief relevant de l'Arable et appartenant en 1657 aux enfants mineurs d'Élisabeth Baratte, veuve Robert du Vau. — En 1658, il était saisi sur Robert du Vau par

Jacques-François d'Hautefort, Sgr de l'Arable et baron de la Flotte. — (Arch. du Cognier, E 50, n^{os} 15 et 16).

Jalais des Roches-Neuves (Les), lieu-dit, c^e de Lavardin (?), cité au Cart. de Marm. comme étant un lieu où le prieur de Lavardin avait des terres en 1424. — (*Cart. blésois de Marm.*, 609).

Jalays (Le moulin de). — *Jalesii Molendinum*, 1160. — Moulin dépendant autrefois du prieuré de Lancé. Ce devait être un moulin à vent. — En 1160, Pierre Escoti donne à ferme le moulin de Jalays pour 25 sols par an. — (*Cart. blésois de Marm.*, 169).

Jambris (Les), f., dans le bourg de Fontaine-Raoul. — *Les Jambrils*, XVIII^e s.

Jamerie (La), f., c^e de Tréhet.

Jameson (Famille). — *Droué*, XIX^e siècle.

Jamet (Famille). — *La Jametière*, XIV^e siècle.

Jametière (La), f., c^e d'Arville.

Jametière (La), h., c^{es} de Naveil et Marcilly. — *La Grande et Petite Métairie de Varennes*, XIX^e s. (Oratoire). — *La Gemmeulière*, 1700, (Reg. de Marcilly). — *La Jametière* (Cassini). — *La Jemetière* (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Sgr de Courtiras.

Il y avait la Grande et la Petite Jametière. Toutes deux au XIV^e s., s'appelaient la Grande et Petite Métairie de Varennes. Elles appartenaient alors à Guillaume de Ponce.

En 1364 ce domaine appartenait à Philippe et Robin Jamet qui lui donnèrent leur nom. Il échet alors à Jean et Guillaume Malon qui possédaient aussi Maudétour.

En 1438 La Jametière appartient à Denis Hurault, bourgeois de Blois, gouverneur de St-Denis-sur-Loire, et Jeanne Le Tillier sa femme, fille de feu Michel Le Teiller ou Tillier, demeurant à Vendôme. — En 1455 elle est à Jean Fichepain. — En 1528, la Jametière « vulgairement appelée la Varenne » appartenait à Guillaume Prudhomme, notaire, et lui venait de Marie Cueillette, sa femme. — En 1633 et 1636 elle est à Claude Prudhomme, femme de Claude du Ber (?) Sgr de Freschines.

En 1649 à Hector de Marle, seigneur d'Espéreuse. Il ne devait avoir que la petite Jametière pour laquelle il était alors condamné à payer 40 années de cens de 11 oboles se montant à 21 livres dues à l'Oratoire de Vendôme à cause de sa baronnie de Courtiras.

La Jametière fut unie par suite d'acquet à la Bouchardière en 1653. — Elle reste depuis ce temps une dépendance de la terre

de la Bouchardière. — (Bibl. de Vendôme, 1^o Ms. 285, pp. 104, 105; 2^o Ms. 286, pp. 18, 102, 134, et 344. — Arch. L.-et-Cher, H, Inventaire de l'Oratoire, *passim*. — Arch. Nat., P 607, n^o 1).

Jamettière (La), anc. mét., psse St-Martin de Sargé. — Elle appartenait au chapitre de l'église collégiale de St-Calais. — (Pasty, Chatellenie de St-Calais, P. 47).

Janeries (Les), fermes, c^{es} de Lunay et de Savigny. — *Les Jouaneries* (Cassini). — *Les Jasneries* (Etat-Major).

Janière (La), éc., c^o des Hayes.

Janverie (La), h., c^o de Villeporcher, 76 hab. — *La Javerie* (Cassini).

Janvier (Familles). — *Les Bordes* (de la Fontenelle), *Orgis, Villesus*, xvii^e s.

Janvier (Pierre), peintre ordinaire du duc de Vendôme, habitait Mondoubleau de 1638 à 1680 environ. Il a laissé plusieurs tableaux d'église notamment à la Chapelle-Vicomtesse et au Temple et de nombreux trumeaux qu'on rencontre un peu partout en Vendômois; ses œuvres ne sont pas sans mérite. — Il avait épousé en 1638 à Mondoubleau Jacqueline Huard de Beaulieu dont il eut six enfants. — (*Carillon de Vendôme, Lettres Percheronnes*, LIII. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique* I, p. 269. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 140; 1870, p. 74).

Jardeau (Le), ou *Verdeau*, éc., c^o de Villedieu.

Jardin (Le), ancien fief, psse de Savigny. — *Le Jardrin*, xvi^e s. — Il était situé près Villeprouvraire-au-Bois, et relevait à foy et h. de Savigny, et encore du fief de la Gilottière, à pur cens. — Ce fief se composait d'un simple censif, sans manoir. — En 1467 il appartenait à Macé de la Beschière, fils de feu Jean de la Beschière, Sgr de Frétay; il tenait ce fief « sous l'aveu et paraige de Pierre de la Beschière, éc^r », fils aîné et héritier principal du dit feu Jean, et Sgr de Frétay. — En 1490, il est à Jean de la Beschière. — En 1541, il est à Richard Pillon, prêtre, qui en fait l'aveu. — En 1583, à Jean Hubert. — Parmi les censitaires du Jardin, se trouvaient les métairies de Vautnaux et de la Bicherie, la Huberdière et la Baudinière. — (Arch. Nat., P 700, n^{os} 1, 3, 11, 12 [I, III, VIII, X, XIII]).

Jarresserie (La), éc., c^o de Villechauve. — *La Jorresserie* (Cassini).

Jarletterie (La), h., c^o de Danzé.

Jarnay (Gilles de). — Il y eut à la Trinité deux moines de ce nom, sans doute l'oncle et le neveu, aux xv^e et xvi^e siècles. Tous deux furent pourvus de la charge d'aumônier.

Le premier, déjà qualifié aumônier du couvent en 1441, achète le 19 juin de cette année-là, à Coulommiers, des morceaux de terre situés aux lieux appelés *La Rue de Mimuyd* et le *Beschereau* (Arch. L.-et-Ch. H [Trinité] doss. Coulommiers). En 1461, il est remplacé comme aumônier par Jean More (Trin. 463). Il doit être mort à cette date.

Le second Gilles de Jarnay se rencontre aussi comme aumônier, successeur de Pierre Caillette en 1476. C'est ce second G. de J. qui fut sans aucun doute le fameux architecte à qui l'on doit les quatre premières travées et le superbe portail de la Trinité, inauguré en 1516.

Ce second Jarnay achète aussi des biens à Coulommiers en qualité d'aumônier du couvent en 1476, 1491, 1493, 1494, 1495, 1496, 1497, 1504, 1505. Mais il paraît cesser d'être aumônier après cette date. On le voit prieur des Hermites en 1502 et 1518, et encore prieur de St-Médard de Chevire en Anjou en 1504 et 1517; de même, prieur de Prunay en 1513. Tous ces prieurés dépendaient de la Trinité. En 1513 et 1527 il est célièrier de l'Abbaye, charge qu'il pouvait fort bien cumuler avec les prieurés.

Une tradition veut aussi que ce même moine ait été chargé par Marie de Luxembourg de restaurer à Vendôme, la porte St-Georges et l'approprier à sa nouvelle destination, c'est-à-dire servir d'Hôtel-de-Ville. Ce serait donc à lui qu'on devrait les gracieuses sculptures des machicoulis de ce monument; mais la chose peut être mise en doute.

Il paraît qu'au Chartier de St-Agil on rencontre un Jarnay en 1532 comme prieur d'Oigny, dont le bénéfice dépendait de l'abbaye de St-Calais. Mais ce doit être là un autre Jarnay. Gilles de J. l'architecte aurait été bien vieux en 1532; et d'ailleurs il n'y a pas de raison pour qu'il ait quitté la Trinité pour se faire moine de St-Calais.

Cart. Trinité, 361 note (1441 à 1519); 740 note (1502 à 1518); 338 note (1504 à 1517); 387 note (1513). — Arch. L.-et-Cher, Série H, layette de la Trinité, Dossier de Coulommiers. — Pétigny, p. 513. — Chartier de St-Agil (1532).

Jarriais (La), f., c^o de St-Amand. — *La Jariais* (Cassini). — *Jarriais* (Etat-major). — *La Jariays* (Vieux titres). — Ancien fief relevant du Plessis-Fortia. — En 1223, Eudes de St-Amand donne aux moines de l'Etoile la moitié de ses dîmes de la Jarriays. — En 1340 ce lieu paraît être à Odon de St-Amand, surnommé Jarriau. — En 1387 ce fief est à Jean Jarriau. — En 1552 à Jean d'Ar-

gouges, sieur de la J.; il disait tenir les lieux de la Jariays et du Jarriais, de la Sg^{ie} du Plessis-St-Amand. — En 1665 à Claude Roger, sieur de la Jarriais, époux de Marie de la Boulaie. — En 1782 à Martin Alliot, maître en chirurgie à Vendôme, S^r de la J., le Chevalet, la Haie du Ris, etc. — (Bibl. Vendôme, ms. 326, p. 208. — Abbé Landault, *Notre-Dame de Villedieu*. — Reg. de Longpré, 1665. — *Annales norbertines*, 1887, p. 78. — Arch. L.-et-Cher, B, Eaux-et-Forêts, 1782).

Jarriais (La), anc. fief, psse de Sougé. — En 1414, ce fief est à Jean Almirault. — En 1457 à N. Almirault. — En 1602 à Louis de la Tuffière, Sgr de la Ménardière. — En 1647 au même ou autre Louis de la Tuffière. — En 1655, à Louise de la Tuffière, demoiselle de la Jarriays, fille de défunt Louis de la Tuffière et d'Elisabeth de Petitjean, qui épouse le 15 sept. 1655, Michel Seigneuret, sieur de la Prévoistière, de la paroisse de Villedieu. — (Arch. Nat., P 661, n^{os} 3 et 4; P 663, n^o 1. — Clément, Notes ms. sur les fiefs de Sougé. — Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty, Notes diverses, I, f^o 112).

Jarriau (Famille). — *La Jarriays* ou le *Jarriais*, (de St-Amand), xiv^e s.

Jarrier (Le), h., c^o de Savigny. — *Le Jarie*, xvii^e s. — En 1660 et 1665, ce lieu est à Charles de Guérin, époux de Louise Drouin. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue. — Reg. de Mondoubleau, 1660).

Jarrietterie (La), éc., c^o de Danzé. — Anc. fief relevant censiv^t de la Champignelle. — M. Renaut, conservateur du Musée de Vendôme a découvert là en 1906 un atelier néolithique. — (Arch. Nat., Q1, n^o 433 [1766]. — *Bulletin vendômois*, 1906, p. 81).

Jarritz (Les), anc. mét., à Boursay, paraît auj. détruite. Elle appartenait avec les Solteaux aux religieuses de St-Avit de Chateaudun, les quelles donnaient en 1597 ces métairies à bail à Gilles de Voré, sieur de l'Epicrière. — (Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dumois*, n^o 493).

Jaunas (Le Haut et le Bas), c^o des Hayes. — *Les Jonets* (Cassini). — *Les Jaunays* (anciens titres). — Ce lieu relevait de l'Etoile à 60 sols de rente. — (Arch. Nat., P 605).

Jauné (Le Haut et le Bas), h., c^o de Danzé, 20 hab. — *Le Jaunay*, xvii^e s. — *Le Josnay*, xviii^e s. (Titres de la Sauverie). — *Le Jauné* (Cassini). — *Le Jeuné* (Etat-major). — Ancien fief relevant de la baronnie de Mondoubleau à 15 deniers de cens, et qui de plus était chargé envers le célièrier de l'abbaye de Vendôme d'un cens de 13 deniers et d'une rente de 12

bois, de méteil, 4 de seigle et 12 d'avoine. — La famille Jabre du Plessis avait là une ferme en 1763. — (Bibl. de Vendôme, Doss. Mareschal, Titres du Plessis. — Titres de la terre de la Sauverie. — Arch. L.-et-Cher, E 577).

Jaunet (Le), éc., c^o de St-Martin-des-Bois. — *Le Jaunay*, (Cassini).

Javarière (La), f., c^o de Baillou. — *La Javarière*, de la *Javardière*, xv^e s. — *La Javarderie* (Cassini et Cadastre). — Ce lieu relevait en fief des Mésangères (psse St-Gervais de Vic, Sarthe), à foy et h. — Il était uni au Petit-Pont. — (Collection Eug. Vallée, Dictionnaire ms. des fiefs de St-Calais, par Pasty de la Hilais [Le Pont-Javarière]. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Baillou, dossiers *Ponts-Javarières*).

Javarières (Les Gdes et Petites), fermes, c^o de Sargé. — *La Javarière*, xvii^e s. — Ce lieu relevait à foy-h. de la Sg^{ie} de Luceau, au Maine. — En 1578 et 1610, il est à Mathurin Gangnot, S^r des f. et Sg^{ies} de Boismoreau et la Javarière. — En 1668 à Michel Cousin, S^r de la J. — Au xviii^e s., avec Boismoreau, ce fief est aux Sgrs du Châtelier. — (*Bulletin vendômois*, 1901, p. 80. — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty, II, f^o 129. — Arch. Nat., P 773, 66 b, doss. Savigny).

Javines (Les), éc., c^o de St-Jean-Frémentel.

Jean I^{er}, dixième C^{te} de Vendôme (de 1145 à 1180). — Il était fils et successeur de Geoffroy-Grisegonelle et de Mathilde de Chateaudun. — Son père lui abandonna le gouvernement du comté au moment de son départ pour la Palestine dont il ne devait pas revenir, étant mort à St-Gilles en Languedoc à son voyage de retour en 1145.

Déjà du temps de sa jeunesse, Jean s'était signalé par ses violences à l'égard du couvent de la Trinité; actes pour lesquels il avait été blâmé par son père. Ce dernier étant en Palestine, il reconença ses sévices, dont se plainquirent amèrement les moines. Il fut alors obligé de renoncer au droit de gîte pour ses hommes dans les prieurés de la région (1145). Pour se faire pardonner, il donna même au couvent une partie de la forêt de Gastine vers Villedieu et la pêche du Loir entre les moulins de la Chape et le pont St-Bienheure. Mais cet accord ne devait pas être de longue durée.

Jean eut en 1146 une guerre avec Sulpice, seigneur d'Amboise, l'ennemi héréditaire des comtes de Vendôme et des Sires de Chateaufort. Cette guerre lui fut funeste comme elle avait déjà été funeste à son père; il fut fait prisonnier,

et dut payer une forte rançon. C'est à cette occasion qu'il eut sa seconde querelle avec la Trinité ; il réclama des sujets de l'abbaye comme de ses propres sujets les taxes nécessaires au paiement de cette rançon. L'abbaye refusa, invoquant ses privilèges. De là nouvelle querelle de la part du comte.

Le comte Jean I^{er} combattit sous la bannière de son suzerain, le comte d'Anjou, contre le roi de France, et subit comme lui les alternatives de succès et de revers de la campagne. Il arriva même que Thibault, comte de Blois, allié du roi de France, s'empara de la ville de Vendôme en 1161, et mit le siège devant le château. Mais le château, défendu par Jean et ses deux fils Bouchard et Lancelin, résista victorieusement jusqu'à ce que le comte d'Anjou soit venu le délivrer.

En 1170 le comte offrit son château de Vendôme aux deux rois Louis le Jeune et Henri II d'Angleterre pour une conférence dont le résultat fut une trêve entre les deux rois.

En 1173, Jean combattant encore pour son suzerain le roi d'Angleterre, son fils aîné Bouchard crut devoir embrasser la cause contraire, c'est-à-dire celle des fils du même roi, révoltés contre leur père et qui avaient fait alliance avec le roi de France. Bouchard s'étant emparé du château de Vendôme, en fit fermer les portes à son père. Mais Henri II, pour l'instant vainqueur de ses fils, les fit rentrer momentanément dans le devoir ; et Bouchard, se soumettant, se retira à Lavardin. Le père ne paraît pas avoir longtemps tenu rigueur à son fils, attendu que quelques années après il lui confiait l'administration du comté.

Vers l'an 1175, les exactions de Jean envers la Trinité reprirent plus violentes que jamais. Irrité de la résistance qu'il rencontrait, le Comte alla jusqu'à envahir le monastère, et en chasser les moines. Jean fut alors excommunié, et l'interdit jeté sur le comté. Mais les moines déjà s'étaient quelque peu modifiés et une situation qui aurait paru intolérable, même pendant quelques jours, à ses prédécesseurs, Jean put la soutenir pendant trois ans. Il simulait parfois le repentir pour obtenir la levée de l'interdit, puis oublieux de ses serments, il riait des censures qu'il avait à nouveau encourues.

La vie finit par lui être devenue si difficile, le pape Alexandre III ayant confirmé solennellement l'anathème qui l'écrasait, tant à cause de ses exactions envers la Trinité qu'envers St-Laumer de Blois, que vaincu enfin, il se soumit définitivement ; et ayant cédé le gouverne-

ment de son comté à Bouchard, son fils aîné, il se décida à partir pour la Palestine dans les premiers mois de 1180. Il ne devait jamais revoir Vendôme. A son retour, une ou plusieurs années après, il tomba malade au couvent de la Charité-sur-Loire, et y mourut après avoir fait un legs en faveur des moines qui l'avaient assisté dans ses derniers moments. On ignore la date exacte de sa mort. Elle dut avoir lieu en 1182 ; il avait alors environ 75 ans.

Le comte Jean I^{er} s'était marié deux fois. Sa première femme était Berthe du Puy-du-Fou, et il dut l'épouser vers 1129 ; il en eut : 1^o) Bouchard, dit de Lavardin ; 2^o) Lancelin, qui semble ne s'être pas marié et être mort avant 1193 ; il fut enterré dans la chapelle de la Madeleine de la Trinité ; 3^o) Mathilde, qui le 29 sept. 1151 épousa Henri, C^{te} de Tréguier et de Guingamp, 2^e fils d'Etienne, C^{te} de Penthievre. — De sa seconde femme, qui était Richilde, fille d'Aymeric Guaynard, Sgr de Lavardin, Jean I^{er} eut encore trois enfants : 4^o) Geoffroy, dit Geoffroy de Vendôme, qui fut dans sa vieillesse tuteur de son petit-neveu le C^{te} Jean II, et mourut vers 1226, sans avoir été marié. Il fut enterré à la Trinité dans la chapelle de la Majesté ou de la Vierge (Voir sa notice) ; 5^o) Barthélemy, qui fut archevêque de Tours de 1174 à 1206 ; il fut enterré à Fontaines-les-Blanches. (Voir sa notice aux Addenda à la fin du t. IV) ; 6^o) enfin, une seconde Mathilde qui épousa Hugues II, seigneur d'Amboise. — Tous ces enfants de Jean I^{er} paraissent à des titres divers dans les chartes de la région.

Le corps de ce comte fut ramené à Vendôme et inhumé dans l'église de la collégiale, dans le chœur, à droite, près du jubé. Son tombeau a été dessiné par Gaignières et reproduit par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique* (I, p. 12). Mais ce tombeau paraît n'avoir été construit qu'au XIII^e s. Le comte y est représenté couché et revêtu de la robe de moine.

Cart. Trinité, 486, 499, 516, 517, 530, p. 372 ; 561, p. 424, 573. — *Chartes vendômoises*, 106 et 112. — *L'Art de vérifier les dates*, II, pp. 824 et 916. — Abbé Simon, I, p. 104. — Pétigny, pp. 435, 461, 463 à 466, 473, 479, 480. — *Bulletin vendômois*, 1872, pp. 54 à 58 ; 1910, pp. 144 à 172, et 183 à 209. — R. de St-Venant, *Etude sur les C^{tes} de Vendôme de la maison de Preuilly*, pp. 14 à 25. — Rochambeau *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 12. — *Recueil des Historiens de la France*, XII, p. 409 (*Chronique de St-Maixent*). — Père Anselme, III, p. 56 D, (1151). — *Bibl. Nat.*, Estampes, Gaignières, Fe 11, n^o 96 ; et Clérambault, vol. 640, fol. 132 et 136.

Jean II, douzième comte de Vendôme, de 1202 à 1211. — Il succédait à son grand-

père Bouchard IV. Il était fils du second fils de ce dernier, appelé Geoffroy de Lavardin, lequel était mort après son aîné, mais avant son père Bouchard.

Jean était enfant au moment de son avènement ; et son grand oncle Geoffroy de Vendôme joua auprès de lui le rôle de tuteur ou curateur. Il paraît être armé chevalier en 1205. C'est ce comte Jean II qui fit la dédicace, en 1202, de l'église des frères condamnés, aujourd'hui chapelle St-Jacques du lycée de Vendôme, bâtie par son prédécesseur. Il fit encore plusieurs dons aux communautés religieuses de la région, et en 1207 partit pour un pèlerinage à Compostelle. Jusqu'à ces temps-ci, on avait cru que Jean était mort au retour de ce voyage, mais on sait maintenant que sa mort ne survint que quelques années après, qu'en réalité il vécut jusqu'en 1211, qu'il mourut sans enfants, probablement même sans avoir été marié. Il eut pour successeur son oncle Jean III, dit l'Éclésiastique.

Cartul. blésois de Marm., 180, 183, 207, 208, 221. — *Cart. vendômois de Marm.*, 38A, 12A, 47A. — *Cart. Trinité* 636, 641, 647, 650. — Arch. d'Indre-et-Loire, H 130. — Lespinasse, *Cart. de la Charité sur Loire*, ch. 96. — *Chartes vendômoises*, 118 note 151, 160 note, 162 note, 168, 170, 172, 187. — Arch. L.-et-Cher, H, Titres de la Maison-Dieu de Vendôme. — *Bul^lsin vendômois*, 1885, pp. 243 et 246 ; 1894, p. 94 ; 1910, pp. 183 à 191. — Abbé Simon, I, p. 121. — Pétigny, pp. 119 et 515. — R. de St-Venant, *Etude sur les C^{tes} de Vendôme*, pp. 33 à 41.

Jean III, dit l'Éclésiastique, treizième comte de Vendôme, de 1211 à 1217. — Il succédait à Jean II, son neveu, et était lui-même dernier fils de Bouchard IV. — On l'appela Jean l'Éclésiastique, parce qu'il était engagé dans les Ordres sacrés. Il était trésorier de la Cathédrale de Tours, fonctions qu'il cumulait avec celles de Prévôt de l'église St-Georges de Vendôme. Mais il n'avait probablement que les Ordres mineurs attendu qu'aussitôt qu'il se vit héritier du comté, il se hâta de se faire relever de ses vœux pour se marier. Il fit choix de Marie de Châtillon, fille de Guy, II^e du nom, seigneur de Châtillon sur Marne, et d'Alix de Dreux, qui elle-même était fille de Robert de France, 5^e fils du roi Louis le Gros. Elle avait épousé en premières noces Renault, C^{te} de Dammartin, qui la répudia ; elle était veuve en secondes noces de Robert de Vieux-Pont, seigneur de Courville, dont elle avait plusieurs enfants. Elle devait bien avoir 35 ans à l'époque où Jean l'épousa. Ce mariage paraît avoir été fait par le roi Philippe-Auguste lui-même, la nouvelle épouse étant sœur de Gaucher de Châtillon, C^{te} de St-Pol, un

des principaux chevaliers de la Cour de France.

Cette Marie de Châtillon, veuve de Courville, avant d'épouser le C^{te} Jean III, paraît avoir eu en sa possession le château de Lavardin, attendu qu'elle en fait hommage au roi Philippe-Auguste en février 1211 (1212 N. S.). Elle est là simplement qualifiée Dame de Courville, preuve qu'elle n'était pas encore mariée. Elle a pour nièce une certaine Aalès, nommée dans l'acte, qui possède elle-même des droits sur cette Sg^{ie}. — (*Chartes vendômoises*, 192).

Jean III fut des Grands de France qui jurèrent fidélité au roi Philippe pour l'aider à chasser les Anglais (1212). Il donna à la Trinité droit de foire, de la Pentecôte à la Trinité. Il fit aussi un accord avec l'église de Chartres au sujet de la justice de Mazangé. Il fit des réformes dans le Chapitre de l'église St-Georges dont il avait été Prévôt. Enfin, c'est lui le premier comte de Vendôme qui ait battu monnaie.

Jean III mourut sans enfants en l'année 1217. Aucun mâle ne resta de la maison de Preuilly-Vendôme. L'héritier le plus proche du Comté était Jean de Montoire, fils d'Agnès de Vendôme, sœur de Jean III, laquelle avait épousé Pierre, seigneur de Montoire, et tous deux étaient morts depuis plusieurs années. Ce Jean de Montoire fut le comte Jean IV.

Cart. Trinité, 652 ter, notes pp. 27 et 28 ; 660 notes 1 et 2, p. 44 et T. IV, p. 381. — *Cartul. N.-D. de Chartres*, 213 et 223. — *Cartul. blésois de Marm.*, 180. — *Cartul. vendômois de Marm.*, 38A. — *Chartes vendômoises*, 111, 192 et 200. — Housseau, *Cartul. ms. de Fontaines-les-Blanches*, n^o 32. — *Mémoires soc. archéol. de Touraine*, (Cart. de l'évêché de Tours, 65), t. 37, p. 186. — *Revue Soc. savantes*, juillet 1874, p. 67. — Métais, *Archives du diocèse de Chartres*, t. VI (Courville). — Père Anselme, I, p. 423. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 7 et 47 ; 1910, pp. 191 à 199 ; 1912, p. 380. — R. de St-Venant, *Etude sur les comtes de Vendôme*, pp. 41 à 49.

Jean IV, dit Jean de Montoire, quatorzième comte de Vendôme, de 1217 à 1240. — Il succédait à Jean III, qui était le frère de sa mère. Il était en effet fils de Pierre, seigneur de Montoire, et d'Agnès de Vendôme, fille elle-même du C^{te} Bouchard IV. Ses père et mère avaient dû mourir au commencement du siècle, et lui-même devait avoir une quarantaine d'années, à l'époque de son avènement.

En 1205, il s'était constitué pleige du sire Geoffroy de Palluau, son b.-frère, comme époux de sa sœur Mathilde, vis-à-vis du roi Philippe-Auguste auquel le

sire de Palluau devait une somme d'argent, — (Arch. Nat., P 204, n° 773).

Il dut payer à son suzerain le C^{te} d'Anjou — dans le fait, le roi de France — une somme assez considérable, pour droit de rachat au moment de son avènement au comté, attendu que la transmission s'en faisait d'une manière indirecte ; aussi fut-il obligé d'emprunter au Chapitre St-Georges.

Il passe pour avoir, peu après son avènement, fondé l'abbaye de la Virginité près Montoire ; c'était le premier couvent de femmes qui fut établi dans le Vendômois.

Il signa, en 1223, l'engagement de faire exécuter l'ordonnance contre les Juifs. En 1226, il accompagna le roi Louis VIII dans la croisade contre les Albigeois. En 1227, il donna dans son château de Vendôme, l'hospitalité au jeune roi Louis IX, et à sa mère désireuse de soustraire son fils aux complots des grands vassaux.

C'est à ce comte que l'on doit les fortifications de la ville de Vendôme, pour lesquelles édifier, les habitants consentirent des subsides particuliers pendant trois ans (1230).

En 1234, il était à Rome, sans doute pour s'occuper de son procès contre une certaine P. de Lavardin présumée veuve de Hamelin de Fréteval, au sujet d'une partie contestée de la Sgie de Lavardin.

En 1235, il adhéra à la protestation des seigneurs français contre l'abus des juridictions ecclésiastiques.

En 1239, il fit donner un règlement nouveau au Chapitre St-Georges, par Albéric, évêque de Chartres. Il vivait encore en 1240 ; mais c'est là l'année de sa mort.

Il avait épousé Eglantine dont le nom de famille n'est pas connu. (C'est la seule comtesse de Vendôme dont le nom soit ignoré).

Jean IV eut d'Eglantine, au moins six enfants : 1° Pierre, qui lui succéda ; 2° Geoffroy, dit de Lavardin, seigneur de Savigny ; 3° Jean, seigneur de St-Laurent-des-Mortiers, près Châteaugonthier, dont un fils, Pierre, seigneur du Plessis-Godehous ; 4° Mathilde, qui en 1228 épousa Hugues de Montigny, seigneur de Viévy ; 5° Agnès, dont le sort est inconnu ; 6° Anna ou Aanor, Onoria ou Honorine, (car on la rencontre avec tous ces noms), qui épousa Geoffroy de la Bruyère, seigneur de Troo et de Challay.

Cart. blésois de Marm., 180. — *Cart. vendômois de Marm.*, 83 A. — *Cart. de la Trinité*, voir table onomastique, aux mots : Johannes IV, Jean IV, Jehan IV, et Montoire (Jean de). — Arch. Nat., S 3292. — *Charles*

vendômois, 150, 155, 266, 275, 315. — *Mémoires Soc. archéol. de Touraine*, 1871, p. 125 et 126. — *Ménage Histoire de Sablé*, p. — Bibliothèque de Tours, Notes manuscrites sur les Prieurés de Touraine, par Lambrou de Lagnin, p. 183. — Dupré, *Histoire de St-Laumer*, p. 363. — *L'Art de vérifier les dates*, p. 816. — Abbé Simon, I, pp. 123 à 130. — Pétigny, pp. 531 à 538. — *Bulletin vendômois*, 1866, pp. 47 et 73 ; 1869, p. 262 ; 1876, pp. 32 et 33 ; 1910, pp. 199 à 206 ; 1912, pp. 200 à 205, etc. — R. de St-Venant, *Etude sur les comtes de Vendôme*, pp. 49 à 56. — Geoffroy de Beaulieu, aumônier et confesseur du roi en 1617, *Vie de saint Louis*, pp. 381 et 382.

Jean V, dix-septième comte de Vendôme, (de 1271 à 1315). — Il était fils aîné et successeur de Bouchard V. Il paraît être mineur à la mort de son père, et sa mère semble tutrice de ses enfants. La jeunesse de ce comte se passa à guerroyer au service de son suzerain le comte d'Anjou, roi de Sicile. Il combattit dans la Pouille et en Sicile, et fut assez heureux pour échapper aux Vêpres Siciliennes en 1282. Il paraît être resté encore au moins un an à combattre dans le royaume de Naples, et être revenu à Vendôme au plus tard en 1284.

En 1285, il partit pour l'Espagne afin de soutenir les droits de Charles de Valois au trône d'Aragon. Mais cette expédition fut malheureuse. Jean paraît avoir passé alors au service de Jayme, roi d'Aragon, afin de l'aider à combattre les Maures.

Il ne semble pas avoir résidé longtemps de suite dans son comté de Vendôme, et dut préférer le séjour de Castres en Languedoc, dont la seigneurie appartenait à sa femme.

Mais sur la fin de sa vie, il crut devoir diviser le Vendômois en deux parties, appelées *Le Haut* et *le Bas-Vendômois*. Cette dernière partie ayant Montoire pour chef-lieu, se composait des paroisses faisant partie du diocèse du Mans.

Jean V fit son testament en 1315, et dut mourir l'année même.

Il avait épousé Eléonore, fille de Philippe de Montfort, seigneur de Castres, et de Jeanne de Lévis. C'est par elle que la seigneurie de Castres arriva à la Maison de Vendôme. Il en eut quatre enfants : 1° Bouchard VI, qui lui succéda ; 2° Jean de Vendôme, qui paraît apanagé du côté de Castres ; 3° Pierre de Vendôme, seigneur de Floire (?) et de Thorée dans le Maine, que l'*Art de vérifier les dates* donne comme étant tombé en déshérence et avoir été seigneur de Lésignem, près Narbonne ; 4° Jeanne de Vendôme, qui épousa Henri, IV^e du nom, sire de Sully.

Cart. Trinité, 552, note 2, 745 et note. — *Charles vendômois*, 397. — *L'Art de vérifier les dates*, t. II, p. 817. — Abbé Simon, I, pp. 140 à 144. — Pétigny, p. 543. —

Bulletin vendômois, 1869, pp. 117 à 120 ; 1887, p. 19 ; 1900, p. 288. — Collection R. de St-Venant, liasse des Comtes et Ducs, dossier Jean V.

Jean VI, dix-neuvième comte de Vendôme, (de 1354 à 1365). — Il succédait à son père Bouchard VI. Avant d'être comte, il porta le titre de sire d'Epéron, seigneurie qu'il possédait du chef de sa femme. Par son père, il hérita non seulement du comté de Vendôme, mais encore de la seigneurie de Castres (qui pour lui allait être érigée en comté en 1356) et celles de Lésignan en Narbonnais et de Bertincourt en Artois.

Il s'attacha, comme son père, au service de Jean (Jean le Bon), fils du roi de France Philippe de Valois, et lui resta toujours fidèle dans la bonne et dans la mauvaise fortune. Il commandait à son service une compagnie de 8 chevaliers et de 79 écuyers. Le roi Jean le choisit même pour un de ses envoyés pour traiter en 1350 avec Charles le Mauvais, roi de Navarre. En 1356, à la bataille de Poitiers, il combattait aux côtés du roi. Il fut pris avec lui, et son frère Pierre semble y avoir été tué, ou blessé à mort.

De retour en Vendômois, en 1359, le comte s'occupa de mettre en état de défense sa ville de Vendôme et d'y construire ou réparer les remparts ; ce qui n'empêcha pas une troupe de Gascons et d'Anglais de s'emparer de la ville et même du château par surprise, en 1362, d'y faire prisonnière la comtesse Jeanne de Ponthieu, de la mettre à forte rançon, et d'y rester plusieurs mois, vivant de pillages. — Le comte ne put récupérer son château qu'en traitant avec Robert Marcaut, capitaine anglais, chef de ces bandes. Pour se procurer l'argent nécessaire il fut obligé de vendre sa seigneurie de Réalmont près Albi.

Jean résida peu dans son château de Vendôme, préférant sans doute son comté de Castres. Il mourut à Montpellier, au mois de février, et fut enterré aux Jacobins de Castres. Mais les auteurs ne sont pas d'accord sur l'année de sa mort. Le P. Anselme dit 1368 ; l'abbé Simon dit 1366 ; et il est certain que Jeanne de Ponthieu avait le bail de son fils, le comte Bouchard, dans son comté de Vendôme, en 1365 (*Cart. Trin.*, 781). Jean VI est donc mort au plus tard en février 1365, (1366, N. S.).

Il avait épousé Jeanne, *alias* Marie de Ponthieu, fille de Jean de Ponthieu, C^{te} d'Aumale, et de Catherine d'Artois. Elle lui survécut bien des années ; et en 1371, à la mort de son fils Bouchard VII, c'est elle qui fut chargée de la garde de sa

petite-fille Jeanne qui ne devait vivre que quelques mois.

Ils avaient en deux enfants : Bouchard VII, et Catherine qui devait hériter de son frère Bouchard en 1371, ou plutôt de sa nièce Jeanne en 1372.

Cart. de la Trinité, 778 et 781. — *L'Art de vérifier les dates*, II, p. 817. — Abbé Simon, I, p. 155. — Pétigny, p. 155. — *Compte rendu du congrès de Vendôme de 1872*, p. 342. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 154 ; 1900, p. 88, 1901, p. 214. — Collection R. de St-Venant, liasse des Ctes et Ducs, Dossier Jean VI. — Trémaut, *Hist. municipale de Vendôme*, p. 13.

Jean VII, (Jean II de Bourbon La Marche), vingt-unième comte de Vendôme, et Catherine de Vendôme, sa femme (lui, de 1372 à 1393, et elle, jusqu'à 1403). — Jean de Bourbon était fils de Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Jeanne de Chatillon-St-Paul.

Sa femme hérita du comté de Vendôme à la mort de son frère Bouchard VII, ou plutôt de la fille de celui-ci, Jeanne de Vendôme, qui était âgée de quelques mois au moment de la mort de son père, en 1371, et ne lui survécut que quelques semaines.

Jean était ainsi comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, seigneur de Leuze, (près Douai), de Montaigu (près Laon), de Combrailles (près Riom), de Lésignan, (près Narbonne), d'Epéron, (près Chartres), etc.

Il avait combattu, dans sa jeunesse, à côté du roi Jean, à la bataille de Poitiers, en 1356, et avait été fait avec lui prisonnier, ainsi que le C^{te} de Vendôme, et beaucoup d'autres chevaliers français. Il fut au nombre de ceux laissés par le roi comme otages, pendant qu'il était en France à s'occuper de sa rançon.

En 1366, il fut compagnon de Duguesclin dans sa guerre contre Pierre le Cruel, roi de Castille, et il resta là trois ans.

Il revint en France pour combattre les Anglais, ce qu'il fit jusqu'à sa mort survenue en 1393, le 12 juin. Il fut enterré en l'église St-Georges, dans la chapelle St-Jean qu'il avait fondée et qu'il avait dotée de la belle statue de saint Jean, laquelle aujourd'hui orne la chapelle de la Compassion en l'église de la Trinité.

C'est à lui, paraît-il, qu'il faut attribuer la restauration du château de Lavardin, déjà relevé par Bouchard IV au XII^e s. — C'est à lui qu'on devrait aussi la construction de l'angle saillant et de la plus grosse tour, côté midi, du château de Vendôme, peut-être même des tours de l'Est, tout au moins restaurées par lui.

Il avait épousé par contrat en date du 28 sept. 1364 Catherine, fille de Jean VI,

C^{te} de Vendôme, et de Jeanne de Ponthieu. Elle lui survécut, et ne mourut que le 1^{er} avril 1411, à Lavardin. Il en avait eu 6 enfants : 1^o) Jacques, qui fut C^{te} de la Marche ; 2^o) Louis, qui fut C^{te} de Vendôme ; 3^o) Jean de Bourbon, seigneur de Carency et de Savigny-sur-Braye, auteur de la branche de Bourbon-Carency ; 4^o) Anne de Bourbon, qui épousa d'abord Jean de Berry, comte de Montpensier, puis Louis, duc de Bavière, dont elle fut la seconde femme ; 5^o) Marie de Bourbon, dame de Bertincourt, près d'Arras, et de Cruval en Albigeois, qui dut naître vers 1391 ; celle-ci, vers l'âge de 30 ans se fit enlever par un chevalier, appelé Jean des Croix, auquel elle s'unit par un mariage secret, et pour ce fait, elle paraît avoir passé une partie de sa vie en prison (voir notice *Croix* [J. des]) ; 6^o) Charlotte de Bourbon, qui épousa Jean de Lusignan, roi de Chypre.

Les tombes de Jean VII et de Catherine sa femme sont dessinées dans la collection Gaignières à la Bibl. nat., Cabinet des Estampes. Oa 12, fol. 15 ; Oa 13, fol. 33 à 35 ; Pe 1, fol. 37 ; et Clémambault, vol. 640, fol. 130, 132 et 161. — Des fragments de ce tombeau et entre autres les têtes mutilées des deux personnages ont été recueillis et assemblés dans une des salles du musée de Vendôme.

Cart. de la Trinité, 781, 786, note 2, 788 (source), 803, note I. — *L'Art de vérifier les dates*, II, pp. 387 et 818. — Abbé Simon, I, pp. 193 et suiv. — Pétigny, pp. 538 et suiv. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 21 ; 1863, p. 167 ; 1865, p. 169 ; 1868 p. 143 ; 1869 p. 266 ; 1870, p. 71 ; 1876, p. 261 ; 1877, p. 233 ; 1901, p. 214. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 22. — Bouchot, *Inventaire... Gaignières*, n^o 347, 461 à 463, 1899, 7155, 7156, 7160. — Salles, *Notice sur le château de Lavardin*.

Jean VIII, vingt-troisième comte de Vendôme, (de 1446 à 1477). — Il succédait à son père Louis de Bourbon, dont il était l'unique fils. Ce fut un des fidèles du roi Charles VII. Il fit ses premières armes sous le Batard d'Orléans, comte de Dunois, et combattit les Anglais en Normandie, puis en Guyenne, où il fut armé chevalier en 1451. Après la mort de Charles VII, il se rallia au dauphin, devenu le roi Louis XI, dont il avait jusque là blâmé la conduite. Mais malgré son zèle à le servir, il ne put gagner l'affection du soupçonneux monarque qui ne pardonna jamais aux conseillers de son père. Il avait pourtant combattu aux côtés de Louis à la journée de Monthéry, en 1465.

L'aversion que lui témoignait Louis XI fut cause qu'il fut toujours éloigné des affaires publiques. Il se retira au château de Lavardin, dont il avait achevé la re-

construction, commencée par son grand-père Jean VII. C'est là qu'il mourut subitement le 6 janvier 1477. Sa mort, résultat probable d'une attaque d'apoplexie, parut assez extraordinaire pour qu'on ait soupçonné le roi de l'avoir fait empoisonner.

On doit à ce prince, outre l'achèvement de la reconstruction ou plutôt de la restauration du château de Lavardin, la fondation de l'église de la Madeleine et la reconstruction de la chapelle St-Jacques à Vendôme.

Il avait épousé en 1454, Isabelle, fille de Louis de Beauvais, seigneur de Champigny, sénéchal d'Anjou, et de Marguerite de Chambley. Elle mourut en 1475. Il en eut 8 enfants dont 6 filles. Les fils, qui paraissent les derniers-nés, furent : 1^o) François, qui lui succéda comme comte ; 2^o) Louis de Bourbon, prince de la Roches-sur-Yon, qui fut la tige des ducs de Montpensier ; 3^o) Jeanne I^{re}, qui épousa Louis de Joyeuse, seigneur de Bothéon, etc., lequel, avec sa femme, fut chargé en 1478, de la tutelle et curatelle du jeune comte François ; 4^o) Catherine, qui épousa Gilbert de Chabannes, seigneur de Courson, sénéchal du Limousin ; 5^o) Jeanne 2^e, qui se maria 3 fois ; elle épousa d'abord Jean II, duc de Bourbon ; ensuite Jean de la Tour-d'Auvergne, comte d'Auvergne ; 3^o enfin François de la Paus, baron de la Garde ; 6^o) Charlotte, qui épousa Engilbert de Clèves, comte de Nevers, et plus tard se fit religieuse ; 7^o) Renée, qui fut abbesse de Fontevault ; 8^o) Isabelle, abbesse de la Trinité de Caen.

Jean VIII laissait encore deux enfants naturels : Le premier, qu'il avait eu de Guyonne Peigné, s'appelait Louis, et devint évêque d'Avranches ; le second, Jacques, qui était fils de Philippine de Gournay devint gouverneur de Valois et du Vendômois, et fut la tige des Bourbons-Ligny. — (Voir leurs notices, aux mots *Bourbon-Vendôme*, Jacques et Louis).

P. Anselme. — Abbé Simon, I, pp. 239 à 269. — Pétigny, pp. 565 à 570. — *Cart. de la Trinité*, 813, note 2. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 263. — Collection R. de St-Venant, i. inss des C^{tes} et Ducs, Dossier Jean VIII. — Salles, *Notice sur le château de Lavardin* (1865).

Jean I^{er}, 19^e abbé de la Trinité, 1275 à 1284, du temps du C^{te} Jean V. — Il succédait à Philippe et eut pour successeur Simon du Plessis. — On voit cet abbé Jean en 1275 approuver la fondation faite par le moine Papin pour son anniversaire. Il mourut le 16 juin 1284. — L'abbé Simon l'omet dans sa nomenclature des abbés de Vendôme. — (*Cart.*

Trinité, 739, et t. IV, p. 406. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1373).

Jean II, 21^e abbé de la Trinité, 1308 et 1309, du temps du C^{te} Jean V. — Il succédait à Simon du Plessis, mort le 6 nov. 1308. On ne sait pas quelle fut à lui-même la date de sa mort. Tout ce qu'on sait c'est qu'en 1309, le 23 février, il soldait à la Chambre apostolique les frais de son avènement. Il était mort avant mars 1310, époque de la même opération de la part de son successeur Guillaume II. — L'abbé Simon le passe sous silence dans sa nomenclature des abbés de Vendôme. — (*Cart. Trinité*, 750 note, et 753 note. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1373).

Jean III dit de Buffa, abbé de la Trinité. — Voir *Buffa*.

Jeanne, comtesse de Vendôme en 1371. — Elle devrait figurer parmi les comtes, car le comté fut bien à elle ; mais elle ne vécut que quelques mois. — Elle était fille du comte Bouchard VII et d'Isabelle de Bourbon. Elle dut coûter la vie à sa mère à sa naissance (1371), et son père étant venu à mourir le 16 nov. 1371, elle fut confiée à sa grand-mère Jeanne de Ponthieu. Mais l'enfant mourut en janv. 1371 (1372 N. S.) Sa trop courte vie fait qu'on ne la compte pas au nombre des comtes. Sa tante Catherine de Vendôme, femme de Jean de Bourbon, lui succéda dans le comté. — Voir *Bouchard VII*. — Gaignières dans son vol. IV des *Portraits*, donne le portrait de cette Jeanne de Vendôme, mais erroné. Il confond avec l'image de sa mère dont celle-ci forme le double. — (Bibl. nat., Gaignières, Oa 12, f^o 23. — *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 284 et suiv. — Galland, *Du Franc-Alléu* [Edition 1637], p. 171. — Arch. Nat.; P 610, fol. 828. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet; Chem. VI, doss. 3, pp. 8 et 13. — Abbé Simon..., etc.).

Jeanne (d'Albret), femme d'Antoine de Bourbon, second duc de Vendôme. — (Voir sa notice avec celle de son mari, au mot : *Antoine*). — Ses armes sont : *Ecartelé, au 1 et 4 de gueules plein, qui est Albret, au 2 et 3 de gueules aux chaînes d'or posées en orle, en croix et en sautoir, qui est Navarre*. — En réalité les rois de Navarre portaient des armoiries beaucoup plus compliquées qui rappelaient leurs alliances et les terres, seigneuries et principautés sur des droits : Aragon, Foix, Béarn, Armagnac, Rhodéz, Evreux, Castille, Léon, Bigorre, etc. — Voir *La Revue de Loir-et-Cher*, 1893, Liste généalogique, avec armoiries, des C^{tes} et ducs de Vendôme, par H. de la Vallière (1893).

Jeanne (de Laval), seconde femme de

Louis de Bourbon, C^{te} de Vendôme ; xv^e siècle. — Voir *Louis I^{er}*. — Armes : *D'or à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'argent, cantonnée de 16 alérions d'azur*. — (P. Anselme).

Jeanne (de Ponthieu), C^{tesse} de Vendôme, XIX^e s. — Voir *Marie* (de Ponthieu)

Jeanpierre (Famille). — *Renay*, XIX^e s.
Jésus (Chapelle de), à Sougé. — Duchemin de la Chesnaye, dans ses Mémoires parle de cette chapelle comme existant à Sougé, et estimée valoir 320 l. de revenu. Il dit qu'elle fut depuis la Révolution, « supprimée et sans doute démolie comme tant d'autres ». — Peut-être était-ce cette chapelle souterraine dont on voit les restes au hameau de St-Amador. — Voir *St-Amador*. — (Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 154).

Judonnière (La), f., c^{te} de Savigny, (le Petit-Savigny). — *La Judonnière*, xv^e siècle. — Ancien fief sans manoir relevant de la Fourrière à foy et h. simple et deux sous six deniers de service.

En 1557 la Judonnière est à Jean Cybert ou de Sibert. — En 1584, Pierre de Taillevis, écuyer, fils de Raphael de Taillevis, Sgr de la Mézière était dit Sgr de la Judonnière. Il épousait le 2 mai de cette année là Anne de Juston, dame de Fontenaille et des Tourelles, sœur de François de Juston éc^r, Sr de la Fosse. Ledit Pierre payait le rachat de la Judonnière par l'intermédiaire de N. de Ronsard en 1588. — En 1624, ce fief est à Abel de Taillevis, Sr de la Mézière. — En 1640 à Julien Sorin, Sr de la Judonnière, époux de Catherine du Mans de la Fresnaye. Sa fille Marie, épousait le 9 nov. 1649 Nicolas Hériot, éc^r, Sr de la Blanchardière, commissaire d'artillerie. — En 1659 au dit Nicolas Hériot, aux droits de sa femme. — En 1703 la Judonnière est à M^e Michel Cruchet, fermier de Marcé et il la vendait cette année même à Georges-Louis de Maumeschin, chev., Sgr du Lac, des Pastis, Montgrefrier, Vaudour et autres lieux.

Eug. Vallée, *Documents sur le Bas-Vendômois*, au *Bulletin vendômois*, 1900, p. 328 ; 1901, p. 69. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, carton des fiefs, *Le Bouchet-Toueville*. — R. Gaffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 15. — Collection Eug. Vallée, Documents Pastis de la Bilais, Dictionnaire des fiefs de St-Calais, La Fourrière. — Collection R. de St-Venant, *Liane Familles*, (Taillevis).

Joulain (Famille). — *Bourg-Robert* ou *Bois-Robert*, xv^e s.

Jobelinière (Le lieu de la), passe d'Authon. — Il relevait de l'Etoile et en 1634 appartenait à Pierre Lecomte, Sr de la Taradonnière et consorts. — (Arch. Nat., P 606).

Joffre (Famille de). — Voir *Geoffro-Martin*.

Joglinière (La), h., c^o de Savigny. — La *Jogelinrière* (Cassini). — Ce lieu relevait, avec la Bénardière, de la Sg^{ie} du Chatellier, à 2 sols 6 deniers de cens, 24 sols de rente, avec 12 boisseaux de froment et 23 d'avoine. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Johanneau (Famille). — *Marcé-La Gavelière*, xvii^e siècle.

Johanne de la Carre de Saumery (Famille). — *Fort-Givard, Neufmanoir*, xix^e siècle. — Armes : *De gueules au lion d'or, écartelé de sable à trois coquilles d'argent, parti d'azur à 4 fasces d'or.* — (Bernier).

Jolinière (La), lieu-dit, c^o d'Epiais. — La *Jollinière*, 1583. — Ancien fief relevant à foy-hommage de Boisbreton.

Le manoir de la Jolinière est aujourd'hui détruit ; il en reste des traces de douves sur le plateau entre Epiais et Villegomblain, sur un terrain qui appartient aujourd'hui par moitié aux deux fermes du Vigneau et de Villegomblain. Une ou deux maisons du bourg d'Epiais qui étaient dans sa censive en ont conservé le nom. Elles sont situées sur le chemin qui mène vers les bois.

En 1405 ce fief est à Jean de Villebresme qui en rend aveu à Agnès du Merle, dame de Boisbreton. — En 1435 à Guillaume Faron. — En 1455 à Jean Faron. — En 1469 à Pierre-Jehan Duc (?), époux de Jacqueline, fille de Guillaume Faron. — En 1484 et 1494 à Mathurin Sorres. — En 1503 et 1516 à Georges Sorres, prêtre. — En 1583 à autre Mathurin Sorres, successeur de Georges Sorres. — A cette époque, la métairie de la Jolinière contenait trois mouées de terre et deux quartiers de pré. — Ce fief paraît ensuite être incorporé au Vigneau. — (Voir *Vigneau*). — (Arch. Nat., P 627, nos 1 à 8 ; PP 50, vol. 116, n^o 206. — Arch. du Loiret, A 1625 et 1645. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 98 ; 1880, p. 267).

Jolirie (La), f., c^o de Prunay. — La *Joliry* (Cassini).

Joncheperie (La) ou *Joncherie*, anc. mét., psse de Lunay. — Elle relevait comme fief, de la Montellière, et appartenait en 1437 à Jean Letort. Le fief de la Bourmandière lui était joint. — En 1463 elle est à Julien Rorteau. — (Arch. Nat., P 639, nos 20 et 28).

Jonchère (La), f., c^o de Sargé, rive droite de la Braye. — *Les Joncherets ou la Godelinière*, 1506 (Aveu du Chatellier). — Anc. mét., située psse St-Martin de Sargé. Elle relevait censiv^t du Chatellier et appartenait à l'abbaye de St-

Calais. — Elle fut vendue national^t en 1791 pour 11800 livres. — (Arch. Nat., P 691, n^o 80. — Arch. L.-et-Cher, E 17 ; Q [Mondoubleau] 199).

Jonclère (La), écart du bourg, c^o d'Amblay.

Jones-Blanes (Les), f., c^o de la Chapelle-Vicomtesse.

Jonjolet (Le). — Voir *Augeollets*.

Jonquet (François-Félix), dit le *Docteur Jonquet*, né à Mondoubleau en 1813, mort en 1876. — Il exerça la médecine à Mondoubleau pendant 38 ans, de 1838 à sa mort. Il fut maire de Mondoubleau de 1871 à 1876. Il fut un des fondateurs des courses de Mondoubleau en 1850. — On lui doit plusieurs ouvrages : *L'assistance médicale des pauvres* (1860) ; une brochure sur les *Courses de Mondoubleau et la race chevaline percheronne* : des *Comptes rendus des courses*, etc. — Mais ses œuvres principales furent un poème en 8 chants, intitulé *La guerre d'Orient* (1856) et une autre pièce de vers sur la guerre de 1870. *Le Congrès Fatal*. Il laissa aussi plusieurs manuscrits. — (*Bulletin vendômois*, 1902, p. 191).

Jorry (Le lieu du), situé psse de Baillou ou d'Epuisay. — Il est cité dans un aveu de Baillou de 1529 comme relevant censiv^t de Maugasteau. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1).

Jossant (Famille). — *Les Vaux* (de St-Hilaire), xviii^e s.

Josse (Famille). — *Boisbercy, La Pagerie*, xviii^e s. — *Fontenay* (de Meslay), xix^e s. — Armes : *D'azur à trois couronnes duciales d'or.* — (Gourdon). — Alias : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux coquilles d'argent et en pointe d'une rose de même.* — (Busserolle).

Josse-Beauvoir (Auguste-Guillaume), né à Meslay en 1772, mort à Vendôme en 1853. — Il était fils de René Josse, directeur de la manufacture de tapisserie de Meslay et neveu de B.-V. Josse de la Pagerie, plus connu sous le nom de Josse de Boisbercy. — Il fut en 1815 député de Vendôme et conserva son mandat jusqu'en 1827. Il était ardent royaliste et joua, paraît-il, un rôle important dans l'affaire des journaux achetés par le ministère, en 1825 (?). Il faisait partie pour ce fait du comité dit *de la Rue de Tournon*, où son action fut, paraît-il, prépondérante. Il ne semble pas avoir eu d'enfants et furent ses héritiers les enfants de son frère, Josse de Boisbercy. — (Biographie des députés, Paris 1820 et 1826. — Dufay, *Les anciens élèves de Vendôme.* — *Bulletin vendômois*, 1908, p. 250, [art. Bonhoure sur Collège de Vendôme]).

Jossetière (La), éc., c^o d'Epuisay.

Josuais (La), éc., c^o des Hayes.

Jouanière (La), f., c^o de Savigny. — La *Geoneire*, xiii^e s. — Cette terre relevait censiv^t d'Auvine. En 1232 elle était possédée par Jean de la Forêt ; et Pierre Séteir, alors maire de Savigny, qui en était suzerain, donnait sur elle un cens de 6 deniers aux moines de Tiron établis au Gué de l'Aunay. — En 1658, elle appartenait à Michel Moussu, sieur de la Jouanière, époux de Marguerite de Vas. — (Arch. de la Sarthe, H 84 à 87. — *Cart. Tiron*, 306, note. — Arch. Nat., P 695, n^o 6 ; P 700, n^o 14. — Reg. St-Cyr de Sargé, 1658).

Jouanneau (Famille). — La *Berthelottière*, xviii^e s.

Jouanneau de Nully (Famille). — La *Vaudouvière*, xix^e s.

Jouanneaux (Les), anc. mét., psse de Lignières, au hameau de Courcelles. — Elle appartenait au xvii^e siècle à un sieur de la Résillière. — (Titres de la fabrique de Lignières).

Jouanne de la Carre de Saumery (Famille). — Voir *Johanne*.

Jouardièrre (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait féodalement du Petit-Souday et en 1466 appartenait à Guillaume Levasseur. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Joubarderie (La), ou *Joubardièrre*, anc. mét., écart des Vieilles-Ventes, c^o de Fontaine-Raoul. — Ce lieu relevait de la Sg^{ie} de Pasboureau à 3 livres de cens, 7 livres 10 sols de rente, 4 chapons, 4 poulets et 15 boisseaux d'avoine. — Il est aujourd'hui de la terre de la Gaudinière. — (Arch. L.-et-Cher, E 153, pièce 35).

Joubardièrre (La), éc., anc. mét., psse de Pezou. — Elle était à l'Oratoire de Vendôme et fut vendue national^t en 1793 pour 1475 livres. — (*Bulletin vendômois*, 1887, p. 346).

Joubardièrre (La), ancien fief, psse de Rocé, près le presbytère du lieu. — La *Joubardièrre*, xvii^e s. — Il relevait à foy et h. du fief de la Rivière, lui-même vassal de la Cour de Rocé. — Aux xvii^e et xviii^e s., ce lieu appartenait aux Sgrs de la Touche-Chenard. — (Arch. Nat., P 610, f^o 975 ; P 773, 65 a (Rocé). — Reg. de Pezou [Bongars, 1750]).

Joubardièrre (La), anc. mét., psse de St-Avit. — La *Geubardièrre*, xv^e s. — Elle relevait à foy et h. de Boisvinet, et en 1397 appartenait à Jean de Launay et Jeanne de Montjolif, sa femme. — En 1404 à Jean Tillier ou Thier. — En 1504 à la veuve et héritière de Charles-Etienne des Touches. — En 1633 à Marin de Brossard, et elle était alors exploitée par

trois frères, Charles, Jacques et François de Poupaille, écuyers. Elle contenait alors 97 arpens de terre, joignant aux terres des Thierrayes, dépendant de Courtalain. — En 1673 elle est à Henri de Neveu. — En 1688 à Jacques de Neveu, Sr du Gas, fils aîné de feu Jacques de Neveu, Sr des Proustières. Il est aussi Sr de la Grande et de la petite Grisellière. — (Chartier de Glatigny, Aveux d'Arras, 1397 et de Boisvinet, 1404, 1504, 1633, 1688, etc. — Reg. de St-Avit et du Plessis-Dorin. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 465).

Joubardièrre (Le lieu de la), était situé au bout de la rue Bretonnerie à Vendôme. — Dans un titre de la fabrique de la Madeleine, il était dit joignant la pépinière royale (1763). — (Arch. L.-et-Cher, G 2250, Fabrique de la Madeleine de Vendôme).

Joubardièrre (La), anc. mét., psse du Temple. — Elle est citée comme telle en 1641 aux titres de la Fredonnière. — (Collection Bernault).

Joubert (Famille). — La *Marsollière*, xviii^e siècle. — *Villemarest, Villeporcher* (de St-Ouen), xvii^e et xviii^e s. — Armes : *D'azur à 3 épis de blé d'or posés en pal, accomp. en chef d'une étoile d'or accostée de 2 fleurs de lys de même et en pointe de 3 croissants d'argent posés en fasce.* — (Adr. Thibault).

Joubert de Villemarest (Louis), né à Villemarest, psse de Faye, en 1697, mort probablement à Paris, vers 1775. Il était fils de Pierre Joubert, éc^t et de Madeleine Salmon. — Il était Sgr de Villemarest par sa grand-mère Marie Malon, (de la vieille famille vendômoise des Malon), épouse de Claude Joubert, Sr de Montigny, trésorier des Ponts et Chaussées de la Généralité de Paris ; par sa mère, Madeleine Salmon, il était Sr de Villeporcher à St-Ouen, qu'il habitait. C'est ce fait d'habiter proche le Loir, qui le fit, avec Jean de la Porte, Sgr de Meslay, s'attacher avec ardeur au projet de la canalisation de cette rivière. Il avait même contribué à fonder une compagnie financière pour creuser un canal reliant l'Eure au Loir. Ce fut la cause probable de sa ruine. Traqué par ses créanciers, il fut obligé en 1771, alors âgé de 74 ans, de se défaire de ses biens moyennant paiement de ses dettes. L'acquéreur était J.-B.-Étienne Catherinet, éc^t, son ami et cousin, qui prit le nom de Villemarest. — (*Bulletin vendômois*, 1896, p. 259. — Titres des terres de Villeporcher, etc., et de Meslay. — Rabouin, *Notice sur Bonneval*, p. 78).

Joublinière (La), éc., c^o de Villechauve.

Jouet (Famille). — *Les Vaux* (de Sargé), XVI^e et XVII^e siècle.

Jouetterie (La), éc., c^o d'Artins. — Ce lieu tire son nom d'un de ses propriétaires, Michel Jouet vers 1700. Il s'appelait auparavant *l'Aître-du-Noyer*. — (Notes ms. de M. Clément, instituteur à Artins).

Jouetterie (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Beauchêne.

Jouffroy (Famille de). — *La Voute, la Coulonge, Pineaux, Magny*, XVIII^e et XIX^e s. — *La Musse* (de Fréteval), *Le Prieuré* (de Morée), XIX^e s. — Armes : *D'azur au croissant d'argent ; au chef d'or chargé de 3 étoiles de sable*. — (Armorial chartrain).

Jourdain (Famille). — *Bellassise, Teillé, Moncé, Chanteloup* (de Villerable), *Les Fossés, Le Chesne* (d'Arville), *Villanmoy* (d'Espéreuse), XVII^e s. — Armes : *De gueules à un tau ou croix de St-Antoine d'argent*. — (Cauvin ou Busserolle).

Jourdain (2^e Famille). — *La Picot liève*, XVIII^e et XIX^e siècle.

Jourdain. — Voir *Sourdain*.

Journais (La), h., c^o d'Oigny.

Journets (Les), f., c^o de St-Jean-Frémentel.

Journetterie (Le lieu de la), uni à la Vinotterie, au village de Rocheux, f., faisant partie de la terre de Rocheux, c^o de Lignièrès. — (Chartriers de Rocheux et de Renay).

Jourellière (La), ancien fief, psse de Fontaines. — Il relevait de Montoire ou de la Rochefrondebœuf qui lui était jointe, à foy et h. simple. — En 1484 la dame de la Fosse en faisait aveu. — (Arch. Nat., P 639, n^o 60).

Jousselin (Famille de). — *Fretay*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'argent au lion d'azur accompagné en pointe de deux fleurs de lys de même*. — (Arm. ms.).

Jousselière (La), h., c^o de St-Ouen, 43 hab. — *Beatus Egidius de Joselinaria, Sanctus Egidius de la Joscelinière*, XIII^e s. (Cart. de la Madeleine de Châteaudun). — *La Jocelière*, XIII^e s., (Pouillé chartrain). — *Joucelinaria*, XIV^e s.; *la Jousselière*, XV^e s.; *La Joucelinière*, XVII^e s. (Titres de la Jousselière). — *La Joucilière* (Cassini). — *La Jousselière* (État-major et cadastre). — Ce lieu, au XIII^e s., était porté au Pouillé chartrain comme formant une paroisse qui comptait 12 paroissiens. et la cure était dite rapporter 10 livres.

Ancien château, aujourd'hui disparu et dont il ne reste que les douves formant une première enceinte de forme ovoïde contenant environ un hectare, et une deuxième enceinte parfaitement circulaire, inscrite dans la première et formant

motte féodale très caractérisée. — La chapelle, en dehors de l'enceinte, existe encore, convertie en cellier. (Voir plus loin pour la chapelle).

Comme fief, la Jousselière relevait directement du château de Vendôme à foy et h. lige, tant pour le lieu même de la Jousselière que pour deux autres fiefs, appelés *La Rivière de Lisle* et le fief de *Buissay-les-Créneaux*, qui lui avaient été incorporés en vertu d'un arrêt du Parlement de l'année 1445. Ce lieu devait en outre 15 jours de garde au château de Vendôme quand le cas y échéait. Il avait droit de haute, moyenne et basse justice.

Un aveu de la Jousselière de l'année 1429 fait connaître le détail de la terre en les termes suivants qui font voir qu'au XV^e s., le château était déjà ruiné :

De vous, très noble et puissant prince Monseigneur Louis, comte de Vendosme et seigneur d'Espéron et de Mondoublean et grant maistre dostel de France, Je, *Ysabeau de Montigne*, veufve de monseigneur messire Hues, seigneur du Bellay jadis chier, tiens et advoue à tenir de vous à foy et hommage-lige au regard de votre chastel et chastellenie de Vendosme les choses dont mon dit seigneur et espoux estoit à cause de moy en votre foy et hommage-lige, desquelles choses la déclaration s'ensuit :

Et premièrement ma motte de la Jousselière clouze à foussez à eau en la quelle souloit avoir habbergement ancien avec courts et courtils ;

Item, la Tousse de la Jousselière contenant six arpens de boys ou environ scés la diteousse près du dit habbergement joignant d'une part aux dits foussez et d'autre part à mes domaines ;

Item, six mouées de terre ou environ ordonnées anciennement au labourage de mon dit lieu de la Jousselière desquelles a de présent en gast et en bruyères partie, et partie labourables ;

Item, ung arpent de terre en gast qui anciennement souloit estre en vigne ;

Item, cinquante et deux arpens de boys ou env ron joignant à la vallée de Grand-Mortier appelé le Vau-Hame-lin d'un bout et d'autre bout aux boys appelés les Usaiges, et d'un costé joignant aux boys de votre forest et d'autre costé auxdits Usaiges, lesquels Usaiges sont myens et les tiens de vous et contiennent trois arpens ou environ et en iceux mes hommes et estaigiers ont leurs usaiges à toutes chouses pour leurs bêtes ;

Item quatorze quartiers de prés ou environ séant en la rivière de Bouillon baillés par chascun an à trois sols de service ;

Item onze quartiers de prés séant en la rivière de Révilion que tiennent de moi les relig eux abbé et couvent de Vendosme à quatre deniers de cens au jour de saint Jean-Baptiste ;

Item quatre livres de taille que plusieurs personnes me sont tenus faire et rendre par chascun an à mon dit habbergement de la Jousselière au jour de la feste des Trépassés à cause et par raison de plusieurs domaines qu'ils tiennent de moy ;

Item sept sols de cens à ventes et à reliefs audit lieu de la Jousselière que me sont tenus faire plusieurs personnes au jour de la my-carême à cause de plusieurs choses qu'ils tiennent de moy ;

Item terrages en plusieurs lieux et au terrouer de la Jousselière, qui souloient valloir communs ans demy mny de grain et un cousteret de vin, mais de présent sont de petite valeur obstant les guerres et mortalités qui ont eu cours en votre dite couée

Item le chappel ain de la chapelene de monseigneur St-Marc fondée par mes prédécesseurs, tiens de moy au regard de ma dite terre de la Jousselière toutes les dîmes des foins croissants en ma dite terre de la Jousselière et tant en mon domaine que en mes fiefs, avec dix-huit ou vingt sextérées de terre ou environ dont il doit dire et célébrer trois messes chascune sepmaine en la dite chapelle ;

Item cinq sextiers d'avoync, cinq pains, cinq chapons et cinq deniers que me souloient être tenus faire plusieurs personnes à cause de plusieurs estrcs qu'ils tenoient de moy et les rendoient par chascun an au lendemain de Noël.

Item usaiges tels que moy et mes hommes avons droit d'avoir pastunages pour toutes nos bestes en tous vos boys appelés la forest de Vendôme, depuis que lesdits boys sont aisés de trois ans et ung mois, excepté que au regard des bestes porchines elles n'y doyvent pasturer que durant le tems qu'il y a pesson denement cryée.

Item franchise telle que tous mes hommes et estaigiers sont francs envers vous et envers les vôtres en votre chastellenie de Vendosme de pesaige, coutume, rusaige et levaige.

Item dix-sept muys de blé de rente perpétuel e à votre mesure de Vendôme que vous me devez et estes tenu payer par chascun an, c'est-à savoir neuf muys de froment et huit muys de mestoyl, valant chascun sextier quatre deniers moins de lite à payer par les muys de l'an chascun muys neuf sextiers de froment et huit sextiers de mestoyl ainsi que le seigneur de bonne mémoire Jehan, conte de Vendosme, o le consentement de Eglantine, sa femme et Pierre leur fils donnèrent en mariage à Mahaut leur fille, mon ayeule, qui fut mariée avecques Huet de Montigny lors seigneur de Viévy, mon ayeul et prédécesseur ainsi que moy et mes prédécesseurs les avons accoustumé prendre, recevoir et avoir ;

Item mes estaigiers de la Jousselière me doivent corvée de plessier mes plesses de ma Garenne dudit lieu de la Jousselière et à vendanger mes vignes si elles sont en estat tout à leurs propres cousts et despens ;

Item cent sols de rente, dix-huit deniers de cens sans reliefs, que me sont tenus faire plusieurs personnes tant à cause de maisons et vergiers séant près le pont de la Chivière assis en la ville de Vendôme et le ruisseau qui passe près la grande arche de Saint-Pé de la dite ville et aussi à cause de terres qui souloient estre en prés séans entre les murs de la dite ville et le ruisseau qui court depuis la roche (l'arche) appelée la Roche (l'Arche) de la Chivière et la dite arche de St-Pé d'un bout et aux vielx foussez, et d'autre bout au ruisseau qui court depuis led. grant arche à votre moulin à tan, duquel ruisseau d'entre es dites deux arches j'ai defays et garenne tel qu'il n'y peut ni doit pescher sans mon congier et licence.

Item cinquante arpens, que vignes que terre, qui con-

tiennent en nombre II C quartiers, le tout en la varenne de Vendosme entre le lieu de Courtrays et la maladerie de Vendosme lesquels souloient être baillés tant leur.... et habergé que non habergé pour quatre sols de service et deux deniers de cens chascun quartier, et de présent l'un quartier est baillé plus et l'autre à moins, et aussi y en a plusieurs qui ne sont point baillés ; et en ce qui est habergé souloit avoir four et pressouer, en tournoyant par contrainte les estaigiers qui demouroient au dit lieu, lequel est appelé *Bourg-Robert* et de présent sous le malheur des guerres je n'y ai four ne pressouer.

Item justice haulte, moyenne et basse esdites chouses et garennes à toutes bestes en ma dite terre et fief de la Jousselière.

Toutes lesquelles choses vous et vos prédécesseurs avez garanties en paraige à mes prédécesseurs et à moi et par raison desquelles feu mon dit seigneur époux à cause de moy fust condamné par votre dite cour à faire ladite foy et hommaige par paraige que l'on disoit en votre dite court être baillé et vous en fit la première foy et hommaige, etc..... Scellé de mon propre scel le troisième jour de mars l'an de grâce mil cccc vingt-et-neuf (1499). — (Extrait des Arch. nat., P 602, pièce 18, Sceau perdu).

Un état de la terre de la Jousselière établi au XVIII^e siècle fait connaître encore le détail de cette terre. — Elle consistait : 1^o en une métairie située audit lieu, composée d'environ 25 septérées de terre par saison (soit 100 septérées). Elle était affermée 22 setiers de bled ; 2^o en un carreau de bois et deux garennes contenant ensemble 200 arpens ; 3^o en une maison au dit lieu de la Jousselière affermée 24 livres ; 4^o en une rente foncière de 15 livres et une autre de 3 livres ; 5^o en un beau fief s'étendant sur tout le village de la Jousselière et sur environ 100 arpens de terre au même lieu et de plus sur environ 100 arpens de terre dans la Varenne de Vendôme et à la Croix-Briffault, desquels il y a 55 septérées de la baillée de Colin Rougemont qui sont à droit de reliefs et sur 12 quartiers et demi de pré sur la rivière du Boulon, pareillements à reliefs, sur la métairie de M. Buscheron appelée la Varenne, sur partie du Bourg-Robert, etc.

Ce fief s'étend encore dans la ville de Vendôme dans l'île étant entre les murs de ville et le petit ruisseau du pont de la Chevrie jusqu'à St-Pierre la Motte ; sur un morceau de pré appartenant à l'Hôtel-Dieu proche le moulin à tan. — Il s'étend enfin sur 33 quartiers de pré situés à Morée, possédés par MM. de l'Oratoire de Vendôme. — Le seigneur a droit de pêche dans le Loir depuis l'arche au Bourreau jusqu'au moulin à tan.

La même pièce donne l'état des terres relevant de la Jousselière à foy et hommaige. Ce sont : 1^o La Chapelle St-Marc (autrefois St-Gilles) de la Jousse-

linière dont le seigneur est fondateur ; 2° Les Petites Bellesevries, paroisse d'Azé ; 3° La moitié indivise avec sa Majesté de la terre de Villebazin ; 4° La moitié indivise avec Sa Majesté de la terre de Mihaudouin, (ces deux terres situées paroisse de Villeromain) ; 5° La Vieille-Vacherie, psse de Ste-Anne avec son étang ; 6° Le fief d'Orgis, psse de Villerable ; 7° La terre de la Mouline, psse de St-Firmin ; 8° Le Coudray-Feuillet, psse de Portan ; 9° La terre de la Rnette, psse St-Martin de Landes ; 10° La Rivière de Lisle, depuis Fortunas jusqu'à Savateau, appartenant au seigneur de Chicheray ; 11° Les Grands-Moullins banaux de Vendôme qui sont chargés de 30 setiers de bled envers le chapitre St-Georges et qui sont affermé 600 livres.

Il y a apparence pour que ce lieu de la Jousselinière ait été fondé par Gauscelin ou Josselin surnommé Bodelle (le ventru), chevalier vendômois, vivant au XI^e siècle, qui avait donné à la Trinité les églises de Thoré et de Danzé. Sa femme était Ermentrude et ses fils s'appelaient Pierre, dit Chotard, et Hélias. En secondes noces il épousa Adélaïde, sœur de Lancelin de Beaugency et de Hervé de Beaugency qui fut seigneur de Lavardin par sa femme Aveline. — Josselin mourut en 1059, laissant pour fils Pierre, surnommé Chotard et Hélias.

Pierre Chotard, appelé aussi Chotard Bodel, se fait moine à la fin de ses jours, vers l'an 1100, laissant pour enfants Hélias Bodel, Arnulfé Bodel et Adélaïde. Ces personnages vivent encore au milieu du XII^e siècle.

En 1177, la dime de la Jousselinière ainsi que celle de la paroisse St-Martin de Vendôme étaient engagées à un autre Josselin, prieur de St-Médard ou St-Mars de Vendôme pour 60 livres et 10 sols angevins de rente, et cela par Hugues de St-Avit et son fidèle Bernard de la Forest.

SEIGNEURIE

On ne rencontre pas de seigneurs de la Jousselinière avant le XIII^e siècle ; et à cette époque, cette terre est entre les mains de la famille de St-Martin. C'est par suite d'erreur que l'article *Espéreuse*, au premier volume de ce dictionnaire (p. 476, col. 1, ligne 33) déclare que les Sgrs d'Espéreuse ne pouvaient en même temps être Sgrs de la Jousselinière.

I. — Guillaume de St-Martin est Sgr d'Espéreuse et de la Jousselinière en 1233. Il est en même temps Sgr du Plessis, psse de Viévy qui devint le Plessis-St-Martin. C'est lui, sans doute, qui enterré

en l'église d'Espéreuse fut peint sur la muraille, debout et tout armé, accompagné de ses armoiries. (Voir *Bulletin vendômois*, 1877, p. 204). Il a pour fils le suivant :

II. — Guillaume II de St-Martin, Sgr d'Espéreuse et de la Jousselinière, puis du Plessis St-Martin. On le rencontre en possession de cette dernière terre en 1270 et sans doute avait-il alors vendu la Jousselinière au C^{te} de Vendôme, car celui-ci en 1270 échangeait cette terre contre le Bourg-Robert que lui cédait le suivant :

III. — Hugues de Montigny, Sgr de Langey et de Bourg-Robert, fils de Hugues de Montigny, Sgr du dit lieu et de Mathilde de Vendôme. D'après Baluze, il était Sgr de la Jousselinière et aurait épousé Blandine, fille de Bouchard V, comte de Vendôme de 1249 à 1271 (Baluze, t. 59, f^o 320) ; mais on ne rencontre pas cette Blandine parmi les enfants connus du dit Bouchard. — D'après Mabile, (*Cart. dunois de Marm.*, page XLV), il aurait épousé Jeanne de Baillou ; mais cette Jeanne de B. était la femme de Jean de Vendôme, Sgr du Plessis-Godehoust. La vérité est qu'on ignore le nom de sa femme. Une chose certaine c'est qu'un titre de l'an 1270, reproduit dans le manuscrit 20688 de la Bibl. nat., (fol. 5, recto), fait savoir que cette année-là, le comte Bouchard V fit don de la terre de la *Hamelinière* en échange de la Sgrie du Bourg-Robert, à Hugues de Montigny, « à condition d'être tenu le dit fief par les héritiers dudit Montigny, avec les autres biens qui lui appartiennent dans le comté de Vendôme de la succession de sa mère ». Et sa mère était Mathilde. — Or il y a toute apparence pour que le copiste de cet acte ait lu la *Hamelinière* au lieu de la *Jousselinière*. Car la *Hamelinière* est inconnue dans le Vendômois, et à partir de cette date, la Jousselinière est aux Montigny. Le Bourg-Robert avait en effet été donné en 1228 par le comte Jean IV à Hugues de Montigny, Sgr de Viévy, en même temps qu'il lui accordait en mariage sa fille Mathilde ou Mahaut (ms. 20688, même f^o 5), et cela suffit pour infirmer le dire de Baluze au sujet de l'alliance de Hugues de Montigny avec une fille du comte Bouchard V, car cet Hugues de M. aurait été oncle breton de sa femme, ce qui n'était pas toléré à l'époque. Ce Sgr de la Jous. était encore vivant en 1308, et paraît avoir eu pour fils le suivant :

IV. — Guillaume de Montigny, Sgr de Langey et de la Jousselinière. Il est connu par une charte latine, (déposée aux Arch. d'Eure-et-Loir et reproduite par le *Bulle-*

tin dunois, t. VII, p. 413) datée de 1367, par laquelle il donne des terres au chapelain de la Jousselinière pour célébrer l'anniversaire d'Agnès, jadis son épouse. Il paraît mourir peu après et avoir eu pour fils le suivant :

V. — Guillaume II de Montigny, Sgr de la Jousselinière, mort avant 1371. Il était époux de Philippine de Bourrot qui, veuve de lui en 1371, était déjà remariée avec Almaury de Trou, lequel Almaury était dit, à cette époque, tuteur de sa belle-fille, et était exempté, par le testament du C^{te} Bouchard VII, en cette même année 1371 (le 15 novembre), des droits de rachat qu'il devait pour les terres qu'il possédait en vertu de son mariage.

VI. — Isabeau ou Isabelle de Montigny, dame de la Jousselinière, comme fille de Guillaume de Montigny et de Philippine de Bourrot. Elle est en 1371 sous la tutelle de son beau-père Almorry ou Amaury de Trou. Elle épousa vers 1380 Hugues du Bellay qui fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. C'est elle qui rendit au comte de Vendôme, en 1420 l'aveu relaté ci-dessus pour la Jousselinière.

Elle avait eu, d'après Moréri (au mot *Bellay*) 8 enfants, les suivants : 1° Jean l'aîné, qui fut seigneur de Gizeux et de la Flotte et mourut en Angleterre sans alliance ; 2° Bertrand, tué à Azincourt comme son père ; 3° Pierre, tué à la bataille de Verneuil en 1424 ; 4° Jean le cadet qui suit ; 5° Jean, 3^e du nom, qui fut abbé de St-Florent et évêque de Préjus, puis de Poitiers ; 6° Catherine, mariée à Louis de Trimagon, Sr de Glatigny ; 7° Jeanne, femme de Jean Rouault, Sr de Boismenard, dont Joachim Rouault, seigneur de Gamaches, maréchal de France ; 8° Philippa, abbesse du Ronce-ray.

VII. — Jean, le 2^e frère de ce nom, qui porte le nom de Jean IV du Bellay (d'après Moréri), quatrième fils de Hugues et d'Isabelle de Montigny et qui devint l'aîné après la mort de ses frères, seigneur de Langey, de la Jousselinière et de la Flotte, époux de Jeanne de Logé, dame de Bois-Thibault. Il rend aveu en 1440 pour le fief de la Rivière de Lisle, et s'intitule là : Jean du Bellay, seigneur du Bellay et de la Jousselinière. Ce Jean du Bellay, d'après Moréri, fut chambellan du roi Louis XI ; et en 1461 il commanda l'arrière-ban d'Anjou. Il mourut en 1481. De Jeanne de Logé, il n'avait pas eu moins de onze enfants qui suivent (d'après Moréri) : 1° Eustache, qui fut seigneur du Bellay et de Gizeux, conseiller de René

d'Anjou, roi de Sicile et épousa Catherine de Beaumont. Il se fit prêtre après son veuvage. Il fut la tige des seigneurs de Gizeux et du Plessis-Macé ; 2° Jean, seigneur de la Flotte, époux de Thomin de Villiers ; 3° Louis, qui suit ; 4° Louis le cadet, abbé de St-Florent de Saumur ; 5° René, abbé de N.-D. la Grande à Poitiers ; 6° Martin, prieur de St-Michel de Thouars ; 7° Philippa, qui épousa Jean d'Angennes, seigneur de Rambouillet ; 8° Jeanne, mariée à Louis Ouai ; 9° Jacqueline, femme de Jean de Hauteville ; 10° Françoise, abbesse de la Trinité de Caen ; 11° Jeanne 2^e, fondatrice des Cordelières de la Flèche.

VIII. — Louis du Bellay, Sgr de Langey et de la Jousselinière, puis de Glatigny (de Souday). Il accompagna René d'Anjou en Italie et fit la guerre sous les rois Charles VIII et Louis XII. Il faisait l'aveu de la Jousselinière en 1488 et 1516, du Bouchet-Pelgruau en 1502 et de son moulin de la Grève à Vendôme en 1530. Il épousa vers 1489 Marguerite, fille de Raoul de la Tour-Landry et de Henriette d'Avagour, laquelle Marguerite lui apporta la seigneurie de Glatigny en Souday. Il mourut après 1530. — Il eut 8 enfants, tous nés à Glatigny : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Jean, cardinal du Bellay, né en 1492, mort à Rome en 1560 (voir sa notice) ; 3° Martin, qui suivra après son frère Guillaume ; 4° René, évêque du Mans, mort à Paris en 1546 (voir sa notice) ; 5° Jacques, colonel de deux mille hommes de pied, tué en 1528 à Sassari en Sardaigne ; 6° Nicolas, chevalier de Malte, mort à l'armée en Sicile en 1528 ; 7° Jeanne, abbesse d'Etival en Charrie ; 8° Louise, mariée à Charles, sieur de Villeneuve-la-Guyart.

IX. — Guillaume du Bellay, Sgr de Langey et de la Jousselinière, né en 1491, mourut en 1543 étant vice-roi du Piémont et sans enfants de Anne de Créquy, dame de Pondornay, (voir sa notice). Il laissa pour héritier son frère le suivant :

X. — Martin du Bellay (voir aussi sa notice), seigneur de Langey et de la Jousselinière, de Glatigny, du Bouchet-Touteville, prince d'Yvetot par sa femme Isabeau Chenu qu'il épousa en 1533. — Il mourut en 1559 laissant trois filles : 1° Marie qui épousa René du Bellay, son cousin, baron de la Lande et de Thouarcé, et lui apporta la seigneurie d'Yvetot, d'où la branche des du Bellay d'Yvetot, de Glatigny et du Bouchet-Touteville (voir *Bouchet-Touteville*) ; 2° Catherine, qui suit ; 3° Jeanne, qui mourut en 1560.

XI. — Catherine du Bellay, deuxième

filles de Martin et d'Isabeau Chenu, dame de Langey et de la Jousnelinière. Elle se fit protestante, devint dame d'honneur de Jeanne d'Albret et épousa Charles de Beaumanoir, Sgr de Lavardin au Maine alors veuf de Marguerite de Chourses. Il fut un des chefs du parti protestant dans le Maine et le Vendômois et fut massacré à la St-Barthélemy (1572). Ils eurent trois filles : 1^o) Marthe ou Martine, qui suit ; 2^o) Marie, décédée sans alliance ; 3^o) Elisabeth, qui suivra après sa sœur Martine.

XII. — Marthe ou Martine de Beaumanoir, dame de la Jousnelinière, épousa René de Bouillé, comte de Créance, qui fut ainsi seigneur de Langey, la Jousnelinière, Buissay des Créneaux, les Moulins-le-Comte, la Salle de Vieux-Pont, la Noue-Pelgruau, St-Venant de la Grève, etc. Il rendait aveu pour la Jousnelinière en 1628. — Elle mourut vers 1630 sans enfants. Son mari en secondes nocces épousa N. de la Guiche, dont une fille Eléonore-Renée de Bouillé, femme de Henri de Daillon, C^{te} du Lude.

XIII. — Elisabeth de Beaumanoir, sœur et héritière de la précédente, dame de Langey, Lanneray et Bouffry, la Jousnelinière, etc., mariée le 10 août 1597 avec Louis de Cordouan, Sgr de Maimbré au Maine, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, fils de Jacques de C. et de Philippa de Rabodange ; il mourut avant 1626 et elle en 1639. Ils étaient tous deux huguenots. — Ils eurent pour enfants : 1^o) Jacques de Cordouan, qui suit ; 2^o) Anne de Cordouan, qui épousa le 8 déc. 1633 Jean de Paulmier, éc^r, Sr de Vendœuvre.

Mais en 1633, la terre de la Jousnelinière avait été saisie sur Elisabeth de Beaumanoir et mise sous séquestre à la requête des créanciers. Elle devait y rester pendant près de 70 ans.

XIV. — Jacques de Cordouan, Sgr de Maimbré, de Langey et de la Jousnelinière après la mort de sa mère en 1633. Il épousa le 8 déc. 1626 au temple protestant de la Rochebernard, devant Jacques Lamy, ministre à Châteaudun, Anne de la Noue, fille de défunt Théophile de la Noue, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, seigneur de Théli-gny, la Roche-Bernard, etc., et de Anne Hatte. Il décéda le 22 octobre 1661 après avoir eu pour fils le suivant :

XV. — René de Cordouan, seigneur de Maimbré, de Langey et de la Jousnelinière. On l'appela généralement Langey. Il épousa en premières nocces Marie, fille de Antoine de St-Simon, marquis de Courtaumer et de Suzanne Madeleine,

dont il fut divorcé en l'an 1659 pour cause d'impuissance, à la suite d'un congrès spécial pour juger le cas, ce qui fut cause d'un scandale qui dura deux ans, tout le temps de la procédure, bizarre préliminaire de ce bizarre jugement. Tout cela est rapporté par Tallemant des Réaux, dans son *Historiette* 366. — Cette Marie de St-Simon en secondes nocces épousa Jacques Nompars de Caumont, duc de la Force et mourut en 1670.

Il épousa depuis Diane ou Jeanne de Montault-Navailles, dame de St-Geniez dont il eut, malgré le jugement du congrès précité, plusieurs enfants, entre autres Benjamin, né le 19 octobre 1665. Diane mourut à Paris le 1^{er} janvier 1717 à 89 ans. Elle s'était finalement convertie au catholicisme, après avoir émigré en Hollande pour cause de religion.

Ces deux Cordouan ne purent jouir de la terre de la Jousnelinière qui avait été saisie en 1633 sur Elisabeth de Beaumanoir leur mère et grand'mère, à la requête de ses créanciers. Cette terre demeura sous séquestre pendant les deux derniers tiers du XVII^e siècle, tant par suite des procès auxquels donna lieu la saisie susdite, que par suite de l'ouverture de la succession de Elisabeth de Beaumanoir après 1639. — Pendant ce temps eurent lieu plusieurs saisies : En 1633 par les créanciers de la dame de Cordouan ; en 1634 par les officiers du duché pour défaut d'aveu ; en 1637 et 1639, troisième et quatrième saisies par les créanciers. — Ces saisies furent suivies d'un interminable procès entre les créanciers et les héritiers de la dame de Cordouan. Au cours de ce procès survint le décès de plusieurs des héritiers, et leurs successeurs continuèrent l'instance.

En 1662 avait lieu un compte de l'héritage de René de Cordouan dans la succession d'Elisabeth de Beaumanoir, sa grand'mère et de Louis de Cordouan, son père.

En 1679, aveu était baillé par François Forcadel, commissaire aux saisies, pour la Jousnelinière et autres fiefs saisis sur les héritiers Cordouan. Et les criées de ces terres étaient alors poursuivies. L'adjudication en fut remise encore. — En 1687 la terre était entre les mains de Jean Rouvelin, trésorier du duché. — L'adjudication n'en eut lieu qu'après la mort de René de Cordouan, en 1703 en faveur du suivant :

XVI. — Jacques-François Le Musnier de Nantouillet de Lartiges, écuyer, sieur de Villanmoy, puis de la Jousnelinière, de la Noue-Pellegruau, St-Venant-de-la-Grève et de la Salle de Vieux-Pont, etc.,

d'abord ecclésiastique et prieur de St-Laurent de Combes. Relevé de ses vœux en 1709, il épousa à l'âge de 58 ans Marguerite Hucelle dont il eut 10 enfants (voir *Villanmoy*). Il décéda à Vendôme en sa maison de la Salle de Vieux-Pont, en nov. 1746, à l'âge de 95 ans, laissant pour enfants : 1^o) Jacqueline-Françoise qui épousa en 1728 Louis Philibert de Bilderbeck, chevalier, lieutenant aux Hussards de Bercheny, gentilhomme du roi de Pologne ; 2^o) Marie-Françoise, qui épousa en 1737, Joseph de la Fresnaye de Bonrepos, dont les descendants eurent Villanmoy ; 3^o) René, né en 1724, qui suit ; 4^o) Louis-Charles, né en 1715, qui suivra après son frère ; 5^o) Françoise-Suzanne, née en 1716, morte en 1731 ; 6^o) Marie-Marguerite, née en 1718 ; 7^o) Monique, née en 1720 ; 8^o) Louise-Marthe, née en 1721, morte en 1802, célibataire ; 9^o) Marie-Scholastique, née en 1722, morte en 1795, célibataire ; ces deux dernières filles demeurant à la fin du XVIII^e s. dans leur maison de la Salle de Vieux-Pont, rue Poterie, n^o 48 ; 10^o) Jacques, né en 1726, mort à 6 semaines.

XVII. — René Le Musnier de Nantouillet, fils des précédents, seigneur de la Jousnelinière, Villanmoy, la Salle de Vieux-Pont, St-Venant de la Grève, la Mouline, Orgis, etc., né en 1714. Il épousa : 1^o le 22 octobre 1740 Catherine Le Courtois de la Musse, fille de Charles et de Jeanne Bellanger, laquelle décéda en 1741 en donnant le jour à Jacques-François qui paraît n'avoir pas vécu ; 2^o Anne-Marguerite-Claude Pierre de Villemain dont il ne paraît pas avoir eu d'enfants et qui décéda à Vendôme en 1810. Il fut inhumé à Espéreuse le 17 décembre 1768, âgé de 54 ans, laissant la Jousnelinière et ses autres terres à son frère Louis-Charles qui suit :

XVIII. — Louis-Charles Le Musnier de Nantouillet, seigneur de la Jousnelinière, Villanmoy, la Salle de Vieux-Pont, St-Venant de la Grève, Orgis, le Bouchet-Pelgruau, etc. — Il recueillit ces terres dans la succession de son frère aîné, à condition de servir une pension de 400 livres à la veuve du décédé et 130 livres à chacune de ses trois sœurs subsistantes. Il avait épousé en 1742 Rose Hilaire, fille de Charles Hilaire de la Broue et de Catherine Daussouin et décéda à Vendôme à l'âge de 67 ans en 1784.

Le 20 février 1779 la Jousnelinière avait été vendue par le dit Louis-Charles et ses trois sœurs, Marie-Françoise, veuve de la Fresnaye, Louise-Marthe et Marie-Scholastique, ces deux dernières célibataires, et par Louis-Jacques-François de Bilder-

beck représentant Jacqueline-Françoise Le Musnier, sa mère, au suivant :

XIX. — Charles-Léon de Taillevis, chev., Sgr de Périgny, Jupeaux, Mézières, la Salle-Marion, Villardelet, etc., chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel d'Infanterie, lieutenant du roi honoraire de Léogane, ile de St-Domingue, époux de Marie-Madeleine de la Tuste. — Cette vente faite moyennant une rente foncière de 3.450 livres, remboursable à la volonté des acquéreurs par la somme de 69.000 livres.

En 1789 la terre et seigneurie de la Jousnelinière était saisie sur M. de Taillevis-Périgny à la requête de créanciers hypothécaires qui se trouvaient au nombre de 40 pour un montant de 277.551 livres, ces hypothèques étant assises aussi sur les autres terres du Sr de Périgny. Elle fut adjugée en 1792 à un sieur Desjobert, mandataire du suivant :

XX. — Pierre-Nicolas Belin, fils de Nicolas-Cuny Belin et d'Elisabeth-Antoinette Folio, qui prit le nom de *La Jousnelinière* et devint après la Révolution receveur des finances à Romorantin. Il avait épousé à Vendôme le 11 mai 1797 Marie-Anne, fille de Jacques Lemoine de la Godelinière et de Marie-Catherine-Françoise Haincque, dont un fils Pierre-Adolphe Belin de la Jousnelinière, né le 7 juillet 1798, qui fut receveur des finances à St-Jean-d'Angély et qui, vers 1830 (?) vendit la Jousnelinière au suivant :

XXI. — Pierre-Louis Dulong, le célèbre chimiste, dont le fils vendit vers 1868, la terre de la Jousnelinière à M. Lavesvre dont les enfants (ou petits enfants) du nom de Guibout, possédèrent la Jousnelinière qu'ils vendirent à plusieurs en 1910.

La Chapelle de la Jousnelinière. — Elle était en dehors de l'enceinte du château, vers le nord, et elle avait pour patron d'abord saint Gilles, puis, on ne sait pour quelle cause l'échangeait au XV^e s. (?) pour saint Mars qui resta son patron ensuite.

Cette chapelle fut fondée par les seigneurs mêmes de la Jousnelinière, à une époque inconnue et fut vers 1133 donnée par Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres, avec l'église de St-Ouen, aux religieux de la Madeleine de Châteaudun. Depuis ce temps, le chapelain de la Jousnelinière fut toujours pris parmi les chanoines de la Madeleine. L'abbé en était plein collateur. Le chapelain devait au seigneur foy et h. pour son temporel.

Au XIII^e siècle, le Pouillé du diocèse de Chartres donne cette chapelle comme

étant paroissiale. Elle comptait alors 12 paroissiens (12 feux) son revenu était estimé valoir 10 livres.

En 1234 Mathieu Lancelin, seigneur de Moncé, avec le consentement de sa femme et de ses enfants, faisait don au prieuré St-Gilles de la Jousselinière de trois setiers de seigle de rente assis sur la métairie de Moncé, à percevoir le jour de la décollation de saint Jean-Baptiste. Le but de cette donation était l'entretien d'un cerge à brûler pendant toutes les messes qui se diraient dans cette chapelle.

En 1248, Alipdis ou Alix, fille de la dame d'Azé, donnait à l'église St-Gilles de la Jousselinière la moitié de la grosse dime qu'elle possédait au lieu même de la Jousselinière.

En 1367 Guillaume de Montigny, seigneur de Langey et de la Jousselinière, pour le salut de son âme et de celle de sa défunte épouse Agnès, léguait au prieur ou chapelain, la part de dime qu'il partageait avec le dit chapelain et avec l'abbé de Cîteaux, mais à condition que deux fois l'an on célébrât en cette chapelle leur anniversaire.

Un aveu de 1424 rendu par Isabeau de Montigny, fille de Guillaume, mentionne que dans cette chapelle St-Marc de la Jousselinière la messe devait être dite trois fois par semaine. Il indiquait en outre que le chapelain avait toutes les dîmes des foins croissants en la dite terre de la Jousselinière avec 18 ou 20 sextrières de terre ou environ.

Le temporel de cette chapelle St-Marc de la J. fut déclaré au bureau des franchises en 1610. Il se composait de dixmes sur six mouées de terre. Cette dime était affermée seulement 12 livres attendu que les religieuses de la Virginité et le curé de St-Ouen en avaient les deux tiers ; plus 30 sols de rente sur 10 autres septérées de terre sans aucun domaine. Ceci prouve que le domaine indiqué en 1424 avait alors disparu.

En 1615 était prieur de la J., Denis Desprez, prieur claustral de l'abbaye de la Madeleine, qui passe cette année là le bail des terres du prieuré. — En 1685 (?), Pierre Joseph Cliquot, prêtre, chanoine de la Madeleine de Châteaudun et titulaire du bénéfice St-Marc de la Jousselinière, demeurant au prieuré de Vencaillanville, diocèse de Rouen, affirmait « le domaine et dépendances de St-Marc consistant en terres, etc. (un domaine existait donc alors) et droit de dixme qui se percevait à raison de 20 gerbes sur trente septérées de terre par saison de la métairie du bordaige de la Jousselinière ou Maimbré appartenant à M. Demain (déchirure),

ce fermage fait pour 50 livres de ferme et 3 livres à remettre au prêtre qui dira la messe le jour de St-Marc, et fournir pain, vin, etc. audit prêtre ». (Titres de la Jousselinière).

Au XVIII^e siècle, le chanoine Ditley de la cathédrale de Blois, dans son *Etat des bénéfices du diocèse* estimait son revenu à 60 livres.

Cette chapelle fut vendue national^l en 1791 pour 3.000 livres et achetée par M. de Périgny, propriétaire de la terre de la Jousselinière. Elle fait encore aujourd'hui partie du domaine et sert de grange et pressoir (vendus en 1910). — Une statue informe de saint Marc, en bois, s'y trouve encore, ainsi que la cloche de la chapelle.

Au XVIII^e siècle, un vitrail de cette chapelle représentait un écusson mi-partie de Cordouan et Beaumanoir-Lavardin, sommé d'un chapeau de prieur, en sorte qu'on peut prendre ce blason comme étant celui de la chapellenie de St-Marc de la Jousselinière. Au moment de la ruine de la chapelle ce vitrail a été porté à la vieille église de St-Ouen dont il ornait la fenêtre du XV^e siècle. Il a été détruit à l'époque de la construction de la nouvelle église. Il est à remarquer que ces armoiries sommées d'un chapeau de prieur étaient celles d'un couple de huguenots, Louis de Cordouan et Elisabeth de Beaumanoir.

Cart. Madeleine de Châteaudun, 42, 52, 99, 152. — Arch. nat., P 602, n^o 11 à 15, 18 ; P 603, n^o 1 et 2 ; P 627, n^o 57 et 58 ; P 712, n^o 117 ; P 714, n^o 38, 46, 47, 147 ; P 773, n^o 66b (St-Ouen). — Arch. J.-et-Cher, Q (Vendôme), n^o 358 ; H (Oratoire), p. 298. — Arch. Loiret, A 1625 et 1641. — Arch. Eure-et-Loir, E 856. — *Cart. vendômois de Marm.*, 115, note, et 3 A. — *Cart. de St-Père de Chartres*, Introduction, p. cccxxxviii, (Pouillé du diocèse de Chartres). — Métais, *Etudes et documents*, IV, pp. 240, 241, 253, 279. — Bibl. nat., 1^o ms. 20688, f^o 16 ; 2^o ms. de Baluze, t. 59, f^o 320. — *Bu. letin dunois*, IV, p. 430 ; VII, p. 412. — Merlet, *Inventaire des Archives municipales de Châteaudun*, GG 93, pp. 66 à 68. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 271 ; 1877, pp. 204 et 226 ; 1879, pp. 41 et 85 ; 1896, p. 83 ; 1897, pp. 116 et 260. — Père Anselme, VII, p. 386A. — Tallemant des Réaux, *Mémoires, Historiette* n^o 366. — St-Simon, *Mémoires*, IX, p. 69 (Edition Hachette). — Titres des terres de la Jousselinière, de Buissey d'Azé, de Meslay, de la Roulière, etc. — G. de Trémault, *Le Trésor des Familles* (ms.), *Généalogie Le Musnier*. — Bibliothèque de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs, (Jousselinière) ; 2^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 97. — Titres de la fabrique de Périgny. — Reg. d'Espéresse, *passim*. — Etat-civil de Vendôme, *passim*. — Passac, p. 59. — *Cart. Trinité*, 27, 28, 95, 123, 160, 161, 182, 279, 299, 329, 334, 392, 444, 524, 528, 628, note 1, 785 ; et t. IV (voir table). — Launay, *Répertoire*, p. 143. — Rochambeau, *Le Vendômois épi-*

graphique, I, pp. 201 et 202. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 856. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1894, vol. 290. — *Cart. blésois de Marm.*, 177 et table, au mot Jousselinière. — Neils, *Histoire de la Conditia de Navet*, p. 132. — Bibliothèque de Blois, ms. 123 (Etat des Bénéfices, etc., XVIII^e s.).

Jubaudières (Les), h., c^o du Gault, 42 habitants.

Jubaudières (Les), château, c^o de Villeboubout. — *Les Gibaudières* (Cassini). — En 1748, ce lieu appartenait à Madeleine Jossan ou Jossay, veuve de Gabriel Gorteau, sieur des Jubaudières, officier du duc d'Orléans. — En 1750 et depuis, il appartient aux Sgrs de Malitourne. — A la fin du XVIII^e s., il était à Louise Gabrielle Gorteau, veuve de J.-B. Charraut, mère de Louise Charraut, épouse de M. Louis-Charles-Cosme Louet de Terrouenne, lequel mourut en 1785. — Il passa ensuite à Mme Geneviève-Antoinette Leverrier de Plancey, veuve de M. Pierre Berbis des Merilles, demeurant à Auxonne. — Ce château est encore aujourd'hui à la famille Gorteau. — (Arch. L.-et-Cher, E 174 et 254. — *Journal Le Loir* du 28 janvier 1848. — Abbé Boureille, *Histoire des Montils*, p. 187).

Jublinoère (La), ancien fief, psse de Souday. — Il relevait de la Sgie du Presne en Valennes (Sarthe) à foy et h. — En 1663 il appartenait à Dlle Jacqueline de Marescot, comme lui provenant de sa mère Jacqueline Damours. Elle le vendit cette année-là à M^e Jean Brossier, Sgr de la Roulière. — (Titres de la Roulière).

Juehopie. — Ce lieu paraît avoir été situé sur la paroisse de Houssay. Il est cité comme étant parmi les estagers du moulin de la Fontaine de Gondré en 1587. — (*Cart. Trinité*, 834).

Juchetièrre (La), anc. mét., psse de St-Gourgon, ou demeurait en 1623 Jeanne Pineau, veuve de Charles Chesneau. — (Titres de la Cure de Villerable).

Judaserie (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse d'Oigny, entre la Percerie et la Métaierie.

Judée (La), lieu-dit, c^o de Choue. — Contrée peu fertile et pierreuse, qui s'étend sur les confins de la commune entre Saint-Mars du Cor et Cormenon. — (Notes de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Jugère (La), anc. mét., psse d'Azé. — Elle était parmi les joignants du fief de la Fosse, vers Gorgeat. — (Arch. Nat., P 608).

Juglart (Famille du). — *Noyers, Beau-lieu* (de Ste-Gemme), XVII^e s. — Armes : *D'argent, à la bande d'azur (?) crénelée par le bas de 6 pièces d'or, accompagnée de*

quatre étoiles de même, 3 en chef et une en pointe. — (De Maude).

Juglot (Famille du). — *La Rougerie* (de Ste-Anne), *La Roche-Landault*, XVII^e s. — Armes : *De gueules au chevron d'or, accomp. en pointe d'une rose d'argent.* — (Adr. Thibault).

Juignet (Famille). — *La Templerie, Rocquentin*, XVIII^e s.

Juillé (Famille de). — *Champigny* (de Montoire), XV^e siècle.

Juinière (La), f., c^o de Boursay. — *La Génière* (Cassini). — Ce lieu était du domaine de la Sgie du Boulay et en fut distrait en 1662 au partage de la succession de François de Courtarvel, Sgr de Boursay, au profit d'un de ses enfants Alexis de Courtarvel, Sgr de St-Germain. — (Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, [Boursay]).

Juinière (La), h., c^o de Ternay, 28 hab. — *La Journière*, XIV^e s. — Ce lieu, au XIV^e s., relevait à rente de Pierre, Sgr des Hayes, qui vendit cette rente à M^e Etienne de Lignon, prêtre, en 1351. — En 1708 et 1714, c'était une métairie appartenant aux Arnoul, Sgrs des Augeolets. — (P. Clément, Notes ms. sur la Juinière, 1351). — Malardier, p. 1101. — Arch. L.-et-Cher E 102, p. 833).

Juiverie (La), anc. mét., psse d'Arville. — Elle passait pour avoir été une synagogue. — (Bordas, article *Arville*. — *Bulletin vendômois*, 1877, p. 47).

Juliannières (Les), deux fermes, c^o de Choue. — *La Juliannerie*, 1549 (Aveu). — *La Juliannière*, XVIII^e s. (Etat des fiefs de Mondoubleau). — *Les Julennières* (Cassini). — *Les Juliennères* (Etat-major). — *Les Gilannières* (Parler populaire). — Ancien fief relevant pour partie à foy et h. de la baronnie de Mondoubleau et pour partie censiv^l de la Rallière. — Vers 1780, le lieu et bordage de la Juliannière appartient à Jean Germont. — (Arch. Nat. P 700, n^o 60 ; P 704, n^o 16 ; P 705, n^o 1. — Arch. du Loiret, A n^o 1708 [Etat des fiefs de Mondoubleau au XVIII^e s.]. — Notes ms de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Julien (Saint), premier évêque du Mans. Il passe pour avoir évangélisé le Maine au II^e s., sous le règne de l'empereur Trajan, et le pontificat de saint Alexandre. — On pense que c'est lui qui détruisit le temple de Jupiter d'Artins et qui fonda les églises de Baillou de Sargé et d'autres dans nos contrées. — On dit qu'il mourut à St-Marceau sur la Sarthe, le 21 janvier de l'an 117. Saint Thuribise fut son successeur. — (*Petits Bollandistes*). Mais il est possible qu'il n'ait vécu qu'au IV^e s.

Jumanderie (La), f., c^e du Plessis-Dorin.

Jumeau (Famille). — *La Linoterie*, XIX^e s.

Jumeaux (Les), h., c^{es} de Choue et de St-Mars du Cor. — Ce lieu se divise en trois groupes : Le Grand et le Petit-Jumeau, de la c^e de Choue, et le Jumeau de la c^e de St-Mars. — Ils formaient deux fiefs différents. Celui de Choue relevant à foy et h. de Mondoubleau et celui de St-Mars relevant de même de la Ralluère. — La fabrique de l'église de Choue avait sur les Jumeaux une rente de deux livres 2 sous à cause du legs à elle fait en 1755 par Mathurin Durand. — En 1543 le lieu des Jumeaux est à Jacques Herpin. — En 1668 à Henri Michel Duran ou Duran, sieur des Jumeaux, époux de Marguerite Rousseau. — En 1720 à Nicolas Drouet, prêtre. — En 1780 les Jumeaux sont aux enfants de Charles-Laurent Desvaux pour partie, et à Michel Courtin et Nicolas Roger. — Il y avait là aussi une ferme à la famille de Courtarvel au XVII^e s. et qu'on appelait Les Loges. — Voir *Loges* de la Chapelle-Vic. — (Arch. Nat., P 700, n^o 30 ; P 704, n^o 16 ; P 705, n^o 1. — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy d'après les papiers de la fabrique de Choue. — Reg. pssx de Mondoubleau, 1668. — Arch. du Loiret, A n^o 1708 [1780]).

Jumetterie (La), anc. mét., psse St-Cyr de Sargé. — Elle appartenait à l'abbaye de St-Calais, spécialement affectée à l'entretien de la chapelle St-Pierre de cette abbaye et fut vendue national^e en 1791 pour 7150 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], n^o 204).

Junélerie (La), métairie sur la carte de Cassini, psse d'Authon, entre Berget et les Coteaux.

Jupeaux (Famille de). — Voir *Taillevis* de J.

Jupille (Famille de). — *Maison du Cadran solaire*, (à Montoire), XVIII^e siècle.

Juppelière (La); éc., c^e des Hayes.

Jusieux (Famille de). — *Le Plessis-Godehous*, XIII^e s.

Jussac (Famille de). — *Fains*, XVII^e s. — Armes : *Fascé enté et ondé d'argent et de gueules de 6 pièces, au chef d'argent chargé d'un lambel d'azur à 3 pendans mouvant du chef de l'écu.* — (La Chesnaye des B.).

Jussaumerie (La), caves habitées, c^e de Fontaines.

Justice (La), h., c^e de Pezou, 20 hab. — C'était le lieu où se dressaient les fourches patibulaires de la justice des seigneuries de Busloup et de Pezou.

Justice (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — Ce lieu paraît avoir pris son nom des Bois de Justice de St-Georges des Bois qui devaient être établis là.

Justice de Vendôme (Le lieu de la). — C'est là que s'élevaient les Fourches patibulaires ; il était dans la Varenne de Vendôme entre la Fosse à l'Aumonier et la Garenne-au-Duc, au-dessous de la Tuilerie. — (Bibl. Vendôme, ms. 285, p. 107).

Juston (Famille de). — *Ambloy, Les Touvelles, Asnières, Villeprouvair*, XV^e s. — *Béton, Brumplessé, La Salle* (de Lancé) *Beaucosté, Le Plessis-Signac*, XVI^e s. — *Villemarchais*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à 3 bandes d'or, accomp. d'une molette de même à senestre en chef et d'un croissant d'argent à dextre en pointe.* — (Pierre tombale de Nourray). — Alias : *D'argent à la bande de gueules, accomp. de 3 étoiles, 2 et 1.* — (Le Laboureur et Bussetolle).

K

Kermeur (Famille de). — *La Salle* (de Lancé), XVII^e s. — Armes : *De gueules à 3 losanges d'argent en fasce, accomp. de 6 annelets de même.* — (Adr. Thibault).

Kornier (Famille de). — Voir *Le Cardinal de K.*

Kerhoent (Famille de). — Voir *Quérhoent*.

Kervasegan (Famille de). — Voir *Billoart de K.*

L

Laage (Famille de). — *Brevainville, Saunoy*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à l'aigle éployée de gueules, membrée et armée d'azur.* — (Armorial chartrain).

Labbe de Montais (Famille). — *Drouilly, Beauvoir* (de St-Jean-Frémentel), XIX^e s. — Armes : *D'argent à trois lions de gueules passants.* — (Eglise des Hayes.)

Labelle (Famille). — *Chappedasne* (de St-Firmin), *Pinoche*, XIV^e s. — *La Perrine* (de Villetrun), *Le Boulay* (d'Épuisay), *Le Coudray-Turbault*, XV^e s. — *La Tara-donnière*, XVI^e s.

Laberthe (Famille). — *Villegri-mont*, XVIII^e siècle.

Labit. — Voir *Habit* (L').

Laboreau (Famille). — *La Haie-Coche-reau*, XVII^e s.

Labricin (Le), contrée qui formait une division territoriale de la Cité des Cénomans. — *Condita Labricinensis, Labrocinensis* ou *Lavarcinensis*, III^e au VI^e s. (?) — (Vies de saint Thuribe et de saint Calais). — On est incertain sur la position du chef-lieu de cette Condita qui contenait le *Pagus de Troo*. Quelques-uns veulent le situer à St-Calais parce que l'auteur de la vie de saint Calais, donne la *Casa Gaiani* près de laquelle le Saint bâtit son monastère comme étant « *in parochia labrocinense* », sur l'*Anille*.

D'autres, plus modernes, entre autres Pétigny (rectifié par lui-même, p. 232) et l'abbé Haugou, curé de Troo, veulent que Troo, qui fut plus tard le chef-lieu de l'archiprêtré, ait été la ville-maitresse et l'oppidum de la Condita.

Enfin des archéologues tant anciens que modernes, se fiant sur la similitude des noms, font de Lavardin même le chef-lieu de la dite *Condita Lavarcinensis*. Ils pourraient avoir raison. Et Lavardin qui, au VI^e s. possédait déjà une tour appelée par saint Richimer ou Rimay TARRIS DOMINICA, pouvait être parfaitement le chef-lieu militaire ou l'oppidum de la CONDITA LAVARCINENSIS.

Cette condita comprenait une vaste contrée dont Troo a pu être choisi comme chef-lieu ecclésiastique. Le doyenné ancien de Troo étant contenu en effet dans une enceinte formée par les paroisses de Cellé, Fontaines, Lunay, Thoré, Villiers-faux, Ambloy, Sasnières, St-Arnoul, Lavardin, St-Martin-des-Bois (avec St-

Pierre), Les Hayes, Les Hermites, Chémillé, Epeigné, Beaumont-la-Chartre, La Chartre-sur-Loir, Ruillé, La Chapelle-Gaugain, Lavenay, (ces huit dernières en Indre-et-Loire et Sarthe), Sougé et Bonnevaux. Soit un territoire comptant environ 30 kil. de long, sur 20 de large. Ni Lavardin, ni Troo ne se trouvent au centre de cette contrée. Quant à St-Calais, il se trouve, il est vrai, en dehors du doyenné de Troo, mais il est fort possible que l'archiprêtré qui a précédé le doyenné ait été chef-lieu d'un territoire plus grand que celui du doyenné ; et St-Calais, par son importance au Moyen-Age, grâce à son antique monastère, a formé un doyenné spécial qui avait du, comme Troo, faire partie de la *Condita Lavarcinensis*. — (Pétigny, pp. 63, 74, 232. — Abbé Haugou, *La Ville de Troo jusqu'au X^e s.*, au *Bulletin vendômois*, 1907, pp. 68 à 88. — [Voir aussi tous les auteurs manœux qui ont écrit sur le diocèse du Mans : Le Corvaisier, Lepaige, Cauvin, Piolin, etc.]).

La Bussière (Famille). — *Le Marchais* (de la Ville-aux-Clercs), XVI^e siècle.

La Calle (Guillaume), 17^e abbé de l'Étoile, de 1344 à 1385. — Il remplaça Jean Le Picard, et eut pour successeur Étienne Broderelli. — Sous sa prélatrice, en 1362, les Anglais prirent et saccagèrent le monastère de l'Étoile. — (*Annales Norbertines*, 1887, p. 227).

Lacé, lieudit, c^e de Lancé. — Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville. — (Chartier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville).

Lacourade (Famille). — *Pie-huche*, XIX^e siècle.

Lacué de Cessac (Famille). — *Le Fresno d'Authon*, XIX^e s. — Armes : *De gueules à l'autruche d'argent portant la tête à dextre supportant un franc-quartier d'azur, au miroir d'or en pal enroulé d'un serpent se mirant d'argent.* — (Gourdon).

Laforcade (Famille de). — *Le Gault*, XIX^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accomp. en pointe d'un lion de même.* — (Bachelin Deflorenne).

Lagarrigue (Famille). — *Rocheux* (de Mondoubleau), XIX^e siècle.

Lagnière (La), f., c^e de Chauvigny.

Lagueit (La vallée de). — *Vallis de Lagueit*. — Ce lieu est cité dans le Cart.

Dunois de Marm., ch. 70, comme étant entre Frémenteau et Préteval.

La Hire (Étienne de Vignolles, dit), né en Gascogne vers 1390, mort à Montauban en 1443. — Il fut gouverneur de Vendôme en 1426 (*Bulletin dunois*, VI, p. 314), c'est une raison pour lui consacrer ici une courte notice. — Ce fut un des premiers capitaines de son temps. Il s'attacha à la fortune du dauphin qui devint depuis le roi Charles VII et devint un des plus fidèles compagnons de Jeanne d'Arc. Deux fois il fut fait prisonnier, mais le roi paya sa rançon et en fit un Capitaine général des pays au nord de la Seine en 1433 et gouverneur du Vermandois. Il ramena au pouvoir du roi le pays de Caux et après une vie des plus actives, mêlée de succès et de revers, mais dans laquelle il donna toujours des preuves éclatantes de valeur et d'intrépidité, il finit par mourir à Montauban en 1443. Il était seigneur de Montmorillon et du Catelet, deux terres que le roi lui avait données. Ce nom de *Lahire* qui était devenu populaire et qui veut dire *La Colère*, à cause de la fureur avec laquelle le sire de Vignolles attaquait l'ennemi, fut donné au valet de carreau. — (Cf. les Dictionnaires historiques au mot *Lahire* et le *Bulletin dunois*, VI, p. 314. — Bibl. nat., Collection Gaignières, Oa 14, f° 50).

Lahoreau (Famille). — *Baucé*, XVII^e s.
Laiderie, h., c^e de Prunay. — *Laidrie* (Cadastré).

Laiglehoust de Goinville (Famille de). — *La Cocherie* (d'Authon), XVIII^e s. — *La Godelinière, la Croix-Briffault*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à l'aigle d'or*. — (Armorial chartrain).

Lair. — Voir *Air* (l').

Lairerie. — Voir *Airerie* (l').

Lairie, f., c^e du Poislav. — *Les Ris* (Cassini).

Lais (Le lieu et bordage des), psse de Lunay, situé aux landes du Bois-Lévesque, appartenant à Marie de Chapuiset en 1681, cité dans un aveu comme relevant de la Virginité. — Arch. L.-et-Cher, H, Titres de la Virginité).

Laistre (Famille de). — *La Morandière* (d'Artins), XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, sommé d'un croissant d'argent et accompagné de 3 étoiles d'or*. — (Adr. Thibault).

Laleu (Famille de). — *Montjoly*; *St-Agil*; *Souday*, XV^e s. — Armes : *D'azur au lion d'or, couronné de même, surmonté de deux étoiles d'argent*. — (Blanchard, *Perche et Percherons*).

Lallier (Famille). — *Vaupian*, XVII^e s.

Lallier. — Voir *Allier*.

Lambarderie (La). — Voir *Lombarderie*.

Lamberdière (La), h., c^e de St-Arnoul
Lambert (Famille). — *Alleray*, XVII^e et XVIII^e s. — *La Fosse* (de St-Martin-des-Bois), XVII^e s. ; *La Tabaise*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à trois massacres de cerf de gueules*. — (Malardier, p. 963).

Lamer (Hugues), époux de Jeanne du Quartier. — *A Selommes*, XIII^e s. — Armes... de... à l'écu de... flanqué de deux croissants. — (Sceau, au *Cartul. de la Trinité*, 729).

Lamolère (Famille de). — *Moulin de Bessé, La Carmentrie*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à un griffon d'or, lampassé de gueules, au chef de même chargé de deux meules de moulin d'or percées en losange*. — (Rietstap).

Lamon, écart du bourg, c^e de Tourailles.
Lancé (Famille de). — *La Bichetière* (Haute), XVII^e s. — *La Molière* (d'Arville), XVII^e et XVIII^e s. — *La Vinoterie*, XVII^e s. — *La Feuillée* (d'Oigny), XVIII^e s. — Armes : *De gueules au sautoir d'hermines cantonné de 4 têtes de loups d'argent*. — (Adr. Thibault).

Lancé, bourg et commune du canton de St-Amand à 4 kil. E. de ce chef-lieu et à 13 kil. sud de Vendôme. — *Lanceium, Lanciacum, Lanceius, Lanciacus*, XI^e au XV^e s. (Cartulaires de Marmoutier). — *Lancey, Lancay*, XVIII^e s. (Expilly et autres).

Cette commune est bornée au nord par celles de Nouray et de Crucheray ; à l'est par celles de Crucheray et de Pray ; au sud par Gombergean, à l'ouest par St-Amand. — Elle n'est arrosée par aucune rivière, mais des sources qui sont dormantes sauf en hiver, entre autres celle appelée de St-Martin, entretiennent une pièce d'eau permanente au sud du bourg. — La route de grande communication n^o 8, de Blois à Montoire, traverse la commune au sud. — Sa station la plus proche est St-Amand, sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme (5 kil.).

Lieux habités. — Son bourg qui compte 45 maisons et 129 hab. — Berthault, 42 hab. — Le Roti, 39 hab. — La Saugrenière, 37 hab. — Le Mousseau. — La Croix-Rouge. — Bourdelache. — La Colasserie. — La Touche de Berthault. — La Pinauderie. — Les Maisons-Rouges. — La Troesne. — Fouillet. — La Rougerie. — La Gasnerie. — La Billarderie. — Le Saulay. — Le Champ des Genêts. — La Planche. — Le Perret. — La Guillonnerie. — La Gratelle. — Le Crevet. — Le Petit-Pont. — La Musse. — Frangeux. — Flarde. — Les Loges. — Les Souches. — Le Petit-Bois. — Bellejouanne. — Harrouard. — Chandelay. — Le Theil. — Le Petit-Bout. — Pénillet.

Lieux dits : Le Clos-Mouchard, Fosse-Peronne, Maupertuis, le Corribot, Vésine, Chene-D'huy, Vigneux, Tuebœuf, le Cormillon, les Quint-Deniers, la Haie-Bouchet, le Gué-Buchette, Coulevreux, les Grandes-Salles, La Poudrière, Frangeux, les Biards, Fosse-Chrétienne, l'Armeniac, la Clotière, Fosse-Pineuse, les Jumeaux, la Charlotterie, Fosse-Bimboit, les Roberts, la Tremblaye, la Masure de Beauvoir, Fosse-Cotillon, Souillard, Jouan, le Réage-Bonnin, Bossuard, la Haie de Blois, la Fontaine-St-Martin, la Haubérie, les Fronteaux, la Pièce-Pataud, le Moulin à vent de Chandelay, la Corvée, les Lincieris, Courtifeuil, la Grand-Rivière, les Houpe-lières, les Nouds de Prasles, la Passée aux Moines, le Poirier-Bouilli, les Rouillis, Feudemeure, le Marchais-Girard, les Branelles, Limeray, le Pré-Harrault, le Gros-Pichon, la Colasserie, les Rabanneries, le Pré-la-Dame, *Poymulle*, (ancien fief), Ougazon, la Rocherrière, le Pont-Bordier, le Ferrier de Bonvieux, Guyneaubert ou Guinaufert, la Cranne, la Salle, (ancien fief), l'Aubépin de Ruillé, Gazon, le Seulx, la Tranche, Belessort, Nabot, Profonde, Fosse-Perronne, Maupertuis, la Colassière, la Chénardière, *Longuetouche*, (anc. fief), la Grilleterie, la Fontaine-Jérôme.

Superficie : 1804 hectares. — Cadastre terminé en 1837 par Bisson. — Altitude du bourg, 129 mètres. — Poste et perception de St-Amand. — Assemblée le dimanche après le 4 juillet.

Population : 100 paroissiens ou feux au XIII^e siècle. — 104 feux en 1770 (Expilly). — 560 hab. en 1806. — 508 en 1812. — 511 en 1814. — 511 en 1824. — 580 en 1831. — 626 en 1836. — 627 en 1841. — 627 en 1846. — 708 en 1851. — 724 en 1856. — 763 en 1861. — 788 en 1866. — 708 en 1872. — 772 en 1876. — 739 en 1881. — 721 en 1886. — 703 en 1891. — 687 en 1896. — 665 en 1901. — 625 en 1906. — 626 en 1911.

Les registres paroissiaux commencent en 1563. — Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Langlois, Beaumays, Jolly, Juston, Vanssay, Roffignac, Rabot, Jourdain, Bruet, Avellain, Coseran, Dumans, du Perray, Champeaux, Allard, Fortia, Binet, Roger de Villethierry, Chalopin, St-Méloir, Mesnard, Parrain, Leclerc de Boisrideau, Gallois, Boisdelard, du Luc, Huet de Berthault, Houdebert, Ganery, Soulas, Poullard, Brossard, Deschamps, Duplessis de Beaujeu, Cuvier, Renou.

Curés. — Bricet, 1563. — F. Renault, 1592. — Jean Boucher, 1600. — Jean Hubert, 1626. — René Nivoche, 1664, inhumé le 21 juillet 1678 à 29 ans. — Jean

Girard, 1678, inhumé le 24 juin 1722. — Pierre Preston, 1722, inhumé à 55 ans le 26 aout 1747. — Pierre Desnoyers, 1748, inhumé le 22 novembre en 1783, âgé de 80 ans. — François Renoir, 1784 ; il devient officier public en 1794, puis adjoint. Il laissa de nombreuses observations météorologiques et d'autres, naïves et originales inscrites sur les registres d'Etat-civil, puis des tables annuelles très remarquables sur les actes de tout le XVIII^e siècle et même depuis l'an 1678. Les baptêmes continuèrent à être administrés par lui jusqu'en 1798 et enregistrés. Il dut mourir peu avant 1802... — N. jusqu'en 1825. — Valentin, 1825. — Chavigny, 1855. — Gaignard, 1897. — Cerisier, 1905.

Maires : Cuvier, 1793. — François Renoir, curé, officier public, puis adjoint, an IV. — Pierre Renou, adjoint, an VI, puis maire, an IX. — Louis Badaire, 1809. — Percheron, adjoint f^{ons}, 1824. — Jean Gombault, 1835. — Pierre-Simon Renou, 1837. — Philippe Blin, 1847. — François Percheron, 1849. — Pierre-Simon Renou, adj^t f^{ons}, 1870. — Pierre Cuvier, *id.*, 1871. — Pierre-Simon Renou, il revient de la captivité en Prusse à 73 ans, 30 mars 1871, et est nommé chev. de la Lég. d'honneur par Mac-Mahon en 1875. — Louis-Auguste-Pierre Cuvier, 1882. — Eugène Maréchal, 1888. — Louis Auguste-Pierre Cuvier, derechef, 1890.

Avant la Révolution, Lancé était du diocèse de Blois, de l'archidiaconé de Vendôme et du doyenné de Landes, du bailliage et de l'élection de Vendôme. — L'abbé de Marmoutier présentait à la cure qui au XIII^e siècle était dite d'un revenu de 16 livres.

Jusqu'au XIV^e siècle, Lancé faisait partie du Blésois et ne fut incorporé au Vendômois que depuis le bornage des deux comtés fait en 1329, corroboré en 1340 et homologué en 1347.

L'église de Lancé, dédiée à St-Martin, est de plusieurs époques. La nef a été reconstruite au XVIII^e s. après la ruine totale de l'ancienne, ainsi que cela est constaté par un cahier aide-mémoire du curé Renoir, qui se trouve à la mairie de Lancé avec les registres paroissiaux. L'abside est du XI^e siècle bien caractérisée. Elle est à l'extérieur ornée de colonnettes à chapiteaux du plus gracieux effet. Le clocher est de la fin du XIX^e s., en remplacement d'un autre placé sur la nef. — Cette église a été décrite par Launay dans son *Répertoire* et en outre très minutieusement, par Salies, au *Bulletin vendômois*, année 1877, pp. 159 et suiv.

La cloche, bénite en 1855, a pour parrain M. Percheron, maire, et Madame Adélaïde Renou, née Rabouin. — Renou, P. Crosnier et A. Juin, marguilliers. — Bollée, fondateur.

A côté de l'église se trouve le prieuré dont les bâtiments sont encore debout. D'après Salies et Launay, ils dateraient du XI^e siècle mais nous les croyons plutôt du XII^e s. Le bâtiment principal se compose d'un monument de 20 mètres de longueur sur 10 de largeur, orienté au midi, et garni sur chacune de ses façades de 5 contreforts, dont deux d'angle. A l'intérieur, au rez-de-chaussée, grand réfectoire voûté, dont les voûtes sont du XVI^e s.; au premier étage le dortoir des moines. Dans le prolongement de ce grand bâtiment s'en trouvait un autre plus petit et plus bas destiné spécialement au logement du prieur commendataire quand il habitait son prieuré. Des étables, des granges et un colombier, le tout fermé par des murs avec douves et un portail sans doute autrefois précédé d'un pont-levis, c'était là ce qui composait cet important prieuré. Le colombier a disparu ainsi qu'une partie des bâtiments de service. L'ancien réfectoire est transformé en étable et cellier, et le logis du prieur sert de logement rural. — Ces bâtiments du prieuré sont dessinés par Launay dans son Album, t. III, pp. 59 et 60, et reproduits par Salies et Rochambeau.

A Lancé, au XIX^e s. on a rencontré un certain nombre de monnaies romaines qui indiqueraient que les gallo-romains y ont résidé.

D'après les *Gesta Sancti Alderici*, Saint Aldric, évêque du Mans dans la première moitié du IX^e s. aurait disposé en faveur de ses clercs des troupeaux qu'il entretenait en un lieu appelé *Lancian ultra Ligerim*, (Lancian au-delà du Loir). Si ce *Lancian* représentait Lancé, il faudrait donc croire que Lancé aurait été primitivement du diocèse du Mans, ce que l'on ne saurait prouver.

Au XI^e s. Lancé était compris dans les grands biens appartenant à un chevalier vendômois appelé Foucher, surnommé *Le Riche* et fils lui-même d'autre Foucher le Riche qui semble être le fondateur du château du Bouchet appelé plus tard le Bouchet-Touteville. Il possédait les deux églises de Lancé et de Nourray et pour cela devait chaque année au château de Vendôme un mois de garde, le mois de mars. C'était donc bien le seigneur de Lancé.

Plus tard, Dometa ou Domitille appelée aussi Hildegarde, fille de ce Foucher et femme de Ingelbaud Le Breton donna à

Marmoutier les trois quarts de l'église de Lancé, le dernier quart étant remis à l'abbaye par son possesseur appelé Drogo qui le tenait lui-même de Gervais de Vendôme. — Il ne s'agissait là que des revenus féodaux de cette église de Lancé.

Lancé avait alors deux églises ou plutôt chapelles, l'une dédiée à Saint Martin, l'autre à sainte Marie. Ces églises mêmes furent données à Marmoutier à la fin du XI^e s. par Vulgrin et Geoffroy-Payen, tous deux fils de Domitille et d'Ingelbaud Le Breton. En sorte que les seigneurs primitifs de Lancé sont bien de la famille de Foucher le Riche (1^{er} du nom) et de Hildiarde sa femme qui durent naître eux-mêmes dans la seconde moitié du X^e et mourir dans la première du XI^e s.

Encore au XII^e s., les descendants de ce Foucher le Riche avaient conservé des terres à Lancé; car on voit Barthélemy de Vendôme, alors prévôt de Vendôme, qui vivait dans la première moitié du XII^e s., affranchir les terres du prieuré de Lancé vers 1135. Or ce Barthélemy appelé B. de Vendôme ou B. le Riche était fils de Geoffroy-Payen et petit-fils d'Ingelbaud le Breton et de Domitille. Ce sont là les seuls seigneurs prouvés de Lancé que nous fournissent les vieux titres des XI^e et XII^e s.

On rencontre aux XII^e, XIII^e et XIV^e s. différents personnages du nom de Lancé. Bien qu'ils soient douteux comme seigneurs de Lancé, nous en donnons pourtant les noms :

Rainardus de Monceaux, qui donne des terres situées à Monceaux (XI^e siècle). — Salomon de Lanciacio; son fils aîné (?) est témoin d'une donation à Marmoutier (XI^e s.). — Bérangerius de Lancoio, témoin de dons faits à Naveil (XI^e s.). — Pierre de Lancé, chevalier, témoin en 1261 d'un jugement rendu à Baugé en faveur de la Trinité; celui-ci paraît plutôt d'une famille angevine (*Cart. Trinité* 721). — Enfin Jeannin, écuyer, paraît comme seigneur de Lancé avec Jeanne, sa femme, en 1297, époque où il vend à Marmoutier des dîmes à Pray. Il semble qu'il ne peut être seigneur de Lancé qu'en partie (*Cartu'. blésois de Marm.* 374).

Le prieuré de Lancé comptait parmi les plus considérables de ceux possédés par les moines de Marmoutier. Les bâtiments prioraux encore existants indiquent du reste encore quelle était primitivement son importance. Il relevait en fief, garde et ressort, du châtel de Vendôme dont le prieur était tenu à foy et hommage simple; mais ce prieur tenait ses dîmes de Lancé en fief du Bouchet-Touteville.

Il reçut pour armoiries au XVII^e s., de la

part de d'Hozier : *Tigré en bande d'hermines, d'or et d'azur.*

On ne sait à quelle époque au juste les moines de Marmoutier s'établirent à Lancé. Mais il est certain que quelques-uns d'entre eux avaient là une *cella* au commencement du XI^e s. Cet établissement, simple maison rurale, dans la dépendance sans doute de celui de Bezaï (sur Nourray), où les moines avaient une maison importante dès le commencement du XI^e s., fut augmenté successivement par les donations relatives plus haut, de la part des seigneurs du lieu.

La première charte qui parle de l'établissement de Lancé est celle qui constate la donation faite vers le milieu du XI^e s., par Rainald, fils de Eudes de Daumeray (Odo de Dalmariaco), de ses biens situés à Monceaux; sa mère Ermengarde acceptant pour prix de son consentement une somme de six livres et son frère Adrald, pour la même cause, une paire de chaussures écarlates.

Vers 1060, cette maison, simple obédience, était gouvernée par un moine nommé Ascelin, avec le titre de prévôt ou préposé; en 1070 par un autre appelé Arnulfus. Mais le prieuré lui-même semble n'avoir été fondé qu'après 1090, époque où furent donnés aux moines les revenus de l'église du lieu et plus probablement encore au commencement du XII^e siècle, alors que les moines avaient reçu des fils de Domitille appelés Vulgrin et Geoffroy-Payen les deux églises elles-mêmes de St-Martin et de Ste-Marie de Lancé. Trémault dans son cartulaire, date cet événement de l'année 1094 ou environ. En sorte que les bâtiments du prieuré ne dateraient que du commencement du XII^e siècle, ou au plus tôt tout à la fin du XI^e.

Le premier titre où il soit question du prieuré de Lancé est une charte émanée de l'abbé Odon (1124 à 1137) qui parle des moulins de Varennes appartenant à la maison de Lancé, concédés alors à bail à Geoffroy de Varennes moyennant huit muids de froment à rendre à la maison de Lancé. Jean Sarracenus ou Sarrazin était alors prieur de Lancé.

De nombreuses chartes subséquentes parlent des donations qui sont venues augmenter les possessions des moines à Lancé. Elles ont été analysées avec méthode par d'Anouilh de Salies dans ses *Etudes historiques sur les prieurés de Marmoutier*, publiées par le *Bulletin vendômois*, années 1876, n^{os} d'avril, juillet et octobre et 1877, n^{os} de janvier et avril. Il ne peut entrer dans notre plan de les analyser à nouveau, nous voulons simplement in-

diquer les principaux événements relatés par ces chartes et dont le prieuré fut le théâtre.

Au XIII^e siècle le prieuré de Lancé devait se composer d'une douzaine de moines. C'était l'époque de sa plus grande prospérité. — En 1259 ou 1260, Jean d'Estouteville, seigneur du Bouchet de Crucheray, sous prétexte sans doute que les biens primitifs du prieuré émanaient de ses prédécesseurs voulut s'immiscer dans les affaires de justice des moines malgré la défense qui lui en avait été faite de la part de l'Officiel de Chartres. Les moines ayant résisté, il envoya son sénéchal piller le prieuré et pour ce fait fut excommunié. Il finit par se soumettre à la prière d'Alphonse, fils du roi de Jérusalem.

En l'année 1260 l'abbé de Marmoutier obtint du pape Alexandre IV la permission d'employer les revenus du prieuré de Lancé aux services de l'abbaye-mère, ce qui est une preuve que les moines y étaient devenus moins nombreux.

Dans le premier quart du XIV^e siècle, des moines inspecteurs furent envoyés pour faire la visite du prieuré. En 1316 et 1322 ils constatèrent que les religieux, au nombre de trois, étaient d'une vie régulière et célébraient leur office tant de jour que de nuit. Mais en 1325 ils observèrent qu'ils ne se levaient plus la nuit pour chanter matines ce qui leur fut reproché, avec injonction d'avoir à revenir à la règle austère de l'Ordre. Il était prouvé, à propos de ces visites, que de ce prieuré relevaient quatre églises : celle de Lancé qui était dîte d'un revenu de 16 livres par sa dîme; celle de Crucheray, de 40 livres; celle de Nourray, de 25 livres et celle de Pray de 22 livres.

En 1520 une note relative aux redevances des prieurés vis-à-vis de Marmoutier, disait que le prieuré de Lancé devait avoir deux compagnons (au prieur) qu'il devait fournir à la messe de l'abbé 20 livres (alias 30 livres); aux officiers de l'abbaye, 74 sous; à la chapelle Ste-Croix (de l'abbaye) 40 sous, à l'aumônier du couvent 6 setiers de seigle; pour la dîme 20 livres; et pour un écolier à Paris 50 livres.

Pour ce qui est des cures qui relevaient de ce prieuré, il y avait hésitation. On voyait bien que relevaient de lui celle du lieu et celle de Crucheray, mais il y avait doute pour ce qui est de celles de Nourray et de St-Amand. Quant à l'église de Pray elle était alors relevant de la maison même de Pray unie à la Chambrerie de Marmoutier.

En 1575, le prieuré de Lancé, afin

de payer la somme de 1.000 livres à laquelle il était taxé pour parfaire celle de 100 mille livres levée sur les bénéficiaires du diocèse de Chartres, était obligé de vendre une maison lui appartenant dite le *Château-Gaillard*, et faisant partie de son fief appelé le Petit-Lancé, situé à Chouzy. Le prix de cette maison était de 1210 livres. La maison devait continuer de relever à cens du prieuré de Lancé.

Au XVII^e s. ce prieuré fut réuni avec nombre d'autres à la mense conventuelle de l'abbaye.

En 1737, la mense abbatiale de Marmoutier ayant été réunie à l'archevêché de Tours, le titulaire du prieuré de Lancé passa à la nomination du roi.

En 1744 une liève (papier terrier) de l'abbaye de Marmoutier fait connaître les biens appartenant au prieuré de Lancé. Ce prieuré consistait alors en « une chapelle, maison priorale et ses dépendances, sa juridiction, cour, jardin et colombier; les métairies de la Basse-Cour, de Flarde, de la Roche et du Petit-Bois, paroisse de Lancé; celle de Puteaux, sur Villerable; celle d'Enfer, paroisse de Nourray; celle de Nouan, paroisse de St-Amand; celle de la Marquetterie, paroisse de Gomburgean, prés, patures, bois taillis, dixmes terrages, avénages, mieutttes (?), viviers et droit de pêche en iceux, etc. »

En 1791 ce Prieuré avec sa basse-cour fut vendu national^t pour la somme de 33.600 livres. Les biens appartenant au prieuré dans la paroisse de Lancé furent vendus 91.540 livres. Et le domaine de la cure 9.000 livres.

Lancé en 1871 eut beaucoup à souffrir du passage des Allemands qui emmenèrent en Prusse son maire Renou, âgé de 73 ans. Il survécut à cette épreuve et fut décoré en 1875 par le maréchal de Mac-Mahon.

En 1872, au lieu appelé Les Haies de Blois, c^e de Lancé, il est tombé un aéro-lithe pesant 47 kilos et dont le *fac-simile* se trouve au musée de Vendôme. Il a été décrit avec soin par Nouel au *Bulletin vendômois*, 1872, p. 304 et suiv. Il se trouve aujourd'hui au musée de Vienne (Autriche).

Prieurs de Lancé (dont les noms sont pris pour la plupart au travail de M. de Salies au *Bulletin vendômois*, 1877, pp. 38 à 41 et au *Cartulaire blésois de Marmoutiers*): Odo ou Eudes, 1070. — Alloume, 1070. — Arnulfe, 1116. — Albert, 1120. — Willelmus, 1122. — Popardus, 1131. — Johannes Sarracencis, 1143. — Hugues, vers 1200. — Reginald Chapelain, 1212. — Guillaume, XIII^e s. — Hugues de St-Cyr, 1316. — Yves Louan, 1381. — Jean Gorron, 1405. — Pierre Paris, 1439. —

Guillaume de la Hinguerie, 1482. — Pierre Moutart, 1498 et 1521. — François Hubaille, 1522 et 1534. — Mathieu Gauthier, docteur en théologie, 1547 (Reg. Magdeleine de Vendôme). — René de Vénois, 1573 et 1574. — Jean Langlois, 1577. — Sébastien Moyner, 1598. — Achille de Harlay, aumônier du roi, abbé de St-Urbain, 1621. — Jean-Baptiste de Gallien, 1655. — Pouparic de Harlay, 1662. — N. de Marillac, 1674. — Pierre de Vienne, abbé de St-Martin de Nevers et conseiller au Parlement, 1702. — Jean-Jacques Cessateur ou Sexateur de la Porte, 1713. — Louis de Mergéy, 1742. — Jean-Baptiste de Bar, 1745. — Jacques Prétieux, abbé de Karence, 1778, parrain de la cloche en 1787, dernier prieur.

On trouve au XVII^e s. les noms de trois chapelains de la chapelle priorale de Lancé: — Gallois, inhumé à Lancé, le 24 janvier 1638. — Antoine Brienne qui officie à Lancé le 26 octobre 1680. — Sébastien Fournereau, *id.*, 11 avril 1695.

On trouve comme baillis de Lancé: — Charles d'Argouges, 1493. — Martin Ménard, licencié ès lois, 1617. — Nicolas Ganery, 1665.

Noms de quelques notaires résidant à Lancé: — Jacques Thuault, notaire en la cour de Vendôme, demeurant à Berthault de Lancé, 1656 (Arch. L.-et-Ch. E. 4). — Nicolas Soulas, 1673 à 1678. — Pierre Rousselet, 1679. — François Le Couturier, 1688 (Fabrique). — Simon Deschamps, 1716, inhumé en 1745. — Mathurin Deschamps, 1741. — Desbrosses, 1767. — Cuvier, 1784. — (Etat des notaires de l'arrond^t de Vendôme, 1861).

Cart. blésois de Marm., 87 à 89, 97, 112, 121, 138, 140, 144, 148, 149, 164, 249, 252, 266, 268 à 271, 273, 275, 288, 296, 300, 302, 354, 355, 374, 386 à 388, 400, 419, 437 à 439, 580 à 598. — *Cart. vendômois de Marm.*, 7, 74, 75, 96, 124; 59 à 64 A; 68 et 69 A; 71 à 78 A. — *Cart. Trinité*, 2, p. 7; 468 note 1; 499, 721. — *Cart. Dunois de Marm.*, 103. — Passac, p. 87. — Pétigny, pp. 173, 200, 483, 544. — Launay, *Répertoire*, p. 97. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 268. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 459. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1770. — *Etat des Notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861*. — Titres de la fabrique de Pétigny. — Arch. L.-et-Cher, E 4; H (Oratoire), p. 172; G 1580; Q (Vendôme), 257 à 265 et 710. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 152; 1877, p. 307; 1879, p. 81; 1882, p. 81; 1876, n^o de avril, juillet et octobre; 1877, n^o de janvier et d'avril. — D'Anouilh de Salies, *Études sur les Prieurés de Marmoutiers*, brochure, (passim). — Arch. du Loiret, A n^o 1636. — Reg. de Lancé, *passim*, et Répertoire du Curé Renou au XVIII^e s. — *Cart. de St-Père de Chartres, Prolégomènes, Fouille du diocèse de Chartres, XIII^e siècle*. — Chartrier de Meslay, Papiers du Bouchet-Touteville. — Reg. de la Madeleine de Vendôme 18 févr. 1547.

— Biblioth. de Vendôme, Album Launay, III, pp. 59 et 60.

Lancé, deux fermes, c^e de St-Jacques-les-Guérêts. — En 1625 ce lieu appartenait à Gilles de Natheau, éc^t, qui se disait seigneur de Lancé. — (Reg. de Ternay).

Lancelin (Famille). — *Moncé*, XII^e et XIII^e s. — Armes: *De... au chef denché de trois dents de...* — (Sceau de Goffridus Lancelini, au *Cartul. de la Trinité*, ch. 693).

Lancement (Famille). — *Pierrefitte et les Madeleines*, XVII^e siècle.

Lancôme, c^e du canton d'Herbault en Blésois. — Cette paroisse appartenait à la Trinité. — Voir *Cartul. de la Trinité*, table au mot *Lancôme*.

Landas (Famille de). — *Selommes et Monteaux*, XVIII^e s. — Armes: *Parti émanché d'argent et de gueules ou de gueules et d'argent*. — (Adr. Thibault).

Landasière (La), f., c^e de Fortan. — *La Landoisière* (Etat-major). — Ce lieu était dans la censive du prieuré de Fortan. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau] 244).

Lande (La), éc., c^e de Baillou. — Ce lieu était formé d'un démembrement de la terre de Baillou, et en 1529 était aux héritiers Jean Deniau. — A la fin du XVII^e s. à Pierre Crosneau, sieur de la Mabilière. — (Arch. Nat., P 701, n^o 1. — Collection R. de St-Venant, *Liasse des Familles, Dossier Cadot et Neils*).

Lande (La), ou *Lande de Lézard ou de Lozard*, avec la *Petite Lande*, h., c^e de Bouffry. — *Landa Lezardi ou Lozardi*, XII^e s., (*Cartul. de la Madeleine de Châteaudun*). — *Landa 1217*, (*Cartul. de la Maison-Dieu de Châteaudun*). — *La Lande* (Cassini). — Ancien fief relevant de Montigny-le-Ganelon.

Vers 1153, ce lieu de la Lande de Lézard ou Lozard était donné à la Madeleine de Châteaudun par Rahier de Montigny; et ce don était confirmé par Hugues IV, V^e de Châteaudun, comme seigneur du fief. Les menues dîmes en appartenaient à Geoffroy de Droué. Il les céda aux frères de la Maison-Dieu dudit Châteaudun.

En 1258, un certain Etienne, fils de Eudes, dit Chauffefain, vendit aux susdits religieux de la Madeleine tout ce que lui-même et ses sœurs Philippa et Eremburge possédaient en ce lieu ainsi qu'à Cormont, et qui leur venait de leur mère Mathilde, fille elle-même de feu Jobert de Cloyes, chevalier; Eudes, le père du vendeur, ainsi que Robert de Cloyes se constituaient garants de cet acte.

Il est possible, mais très incertain que les personnages suivants soient seigneurs

de cette Lande. — Pierre Le Courtois, éc^t, Sgr des Landes, parrain à Romilly en 1604. — Jean Le Courtois, seigneur de la Lande en 1631. — (*Cartul. de la Madeleine de Châteaudun*, 22, 23 et 175. — Reg. de Romilly, 1604; de Bouffry, 1631).

Lande (La), éc., c^e de Pray.
Landerie (La), anc. mét., psse de Lancé. — Elle relevait du Bouchet-Touteville et appartenait en 1445 aux enfants mineurs de Guillaume de la Tousche. — (Arch. Nat., P 611, n^o 32).

Landes (Famille des). — *Villemardi*, XIII^e s. — Armes: *D'argent à la bande d'azur chargée en chef d'une merlette d'argent*. — (Adr. Thibault).

Landes, commune du canton d'Herbault, arrond^t de Blois. — Cette paroisse faisait partie de l'ancien *Vendômois*. — Elle était le chef-lieu d'un doyenné qui comprenait 8 paroisses dont Gomburgeau, Pray et Lancé qui sont aujourd'hui de l'arrondissement de Vendôme. — (Rabouin, *Notice sur Landes*. — Gaudron, *Essai historique sur le diocèse de Blois*, p. VII. — Notes manuscrites du XVIII^e s. sur le diocèse de Blois conservées au XIX^e par M. l'abbé Plat).

Landes (Les), ancien fief, c^e de Bonnevaux. — Il est à la fin du XVI^e s. à Louis Tesnières. — En 1627 il semble appartenir à Marie du Mélanger, dame des Landes, femme de François Garault, demeurant au lieu seigneurial de la Salle. — (Arch. Nat., P 599, n^o 146. — Reg. de Troo, 1627).

Landes (Les), éc., c^e des Hayes. — *Les Grandes et Petites Landes* (Cadastre).

Landes (Les), ancien fief, c^e de Lunay. — Ce fief fut acquis au XVI^e s. par la famille Petit, de Catherine Symon, nourrice de Jeanne d'Albret. — Charles Petit prit en 1564 le surnom *des Landes*. Il fut l'ancêtre du président Deslandes, président des grands jours du Vendômois au XVII^e s. — Catherine Symon était veuve de Paul de Launay et avait reçu en don ledit domaine de Jeanne d'Albret elle-même, pour la récompenser de ses services, par lettres patentes du 21 juillet 1554. — Ce fief fut possédé ensuite par Jacques Petit des Landes, éc^t, fils dudit Charles et de Anne de Loynes-Parassis, et époux de Marguerite Lempereur, lequel Jacques fut off^r dans les armées de Henri IV et Louis XIII. Son fils Gilbert Petit des Landes eut pour fils César. Mais il vendit ce fief, son fils étant en bas-âge. Il en porta toujours le nom ainsi que ses descendants qui furent magistrats à Paris. — Voir *Bois des Landes*. — (Extrait du Mercure de France, avril 1753, p. 209).

Landes (Les), éc., c^e de Mazangé.

Landes (Les), ancien manoir et fief, passe de Montrouveau, relevant censiv⁴ de la Roche-Turpin. — En 1582 il est à Nicolas du Pessan. — En 1627 à Renée de la Bonnière, fille de Jean, seigneur des Chatelliers et de Marie Savary, née vers 1569, qui épouse à Fontaines, le 16 nov. 1600, Anne Leconte, écuyer, sieur des Couldrés, dont elle est veuve en 1627 alors qu'elle vend les Landes à Gervais Dupin. — En 1629 elle est remariée à Jean de Lestrehan, éc^r, Sr de la Couture. — En 1677 ce fief est à la famille Fourasteau. — (Clément, Notes ms. sur la Rocheturpin. — Reg. de Fontaines, 16 nov. 1600. — Charles de Beaumont, *Généalogie de la Bonnière de Beaumont*, pp. 97 et 236).

Landes [2^e] (Les), éc., c^o de Montrouveau.

Landes, h., c^o de Savigny, 21 hab. — *La Borde de Landes*, xvii^e s. — Ancien fief, vassal du Chatellier à foy et h. et trois sols de service. — Ce fief depuis le xvi^e s. et jusqu'à la Révolution appartient toujours aux Sgrs de Fretoy. — (Arch. Nat., P 691, n^o 81 ; P 697, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 276, n^o 17. — Collection Eug. Vallée, Documents Pasty, Famille Mellé. — Reg. de Cellé, 1627).

Landes [2^e] (Le lieu des), f., c^o de Savigny.

Landes (Les), h., c^o de Souday, 25 hab. — En 1392, la métairie des Petites-Landes est à Jean de Laleu, époux de Perrotte Le Gallais, fille du Sgr de Souday. — En 1597 ce lieu est à Jean Lebreton, sieur des Landes, demeurant à Souday. — (Arch. Nat., P 700, n^o 86. — Chartier de Glatigny. — Esnault et Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, IV, p. 273).

Landes d'Artins (Les), lieu-dit, c^o de Bonneval. — Ce lieu est ainsi nommé parceque ces landes étaient autrefois propriété de la paroisse d'Artins. — Voir *Artins* et *Bonneval*.

Landrie, anc. fief, psse de Lancé. — Il relevait du Bouchet-Toutville à foy et hommage. — En 1596 il est à René de Taillevis. — En 1634 à Jean Le Clerc. — En 1675 à Louis de Garanne, Sr de la Salle, de même en 1684. — (Bibl. de Vendôme, Terrier du Bouchet-Toutville de 1690, p. 271).

Landrin (Famille). — *Prépatour*, xviii^e siècle.

Landron (Eugène), architecte né et mort à St-Calais 1816-1895. — Il se rattache au Vendômois par son chef-d'œuvre, la construction du château de la Gaudinière (1863 à 1867). Il construisit ou restaura nombre d'autres châteaux dans la

Sarthe. — (Abbé Froger, *Histoire de Saint-Calais*, p. 492).

Langan de Bois-Février (Famille). — *Saint-Agil*, xvi^e s. — Armes : *De sable au léopard couronné d'argent, armé et lampassé d'or ou de gueules.* — (De Maude)

Langault (Le). — Voir *Langot*.

Langeais (Famille de). — *Naveil*, Montoire, xi^e siècle.

Langeron (Famille de). — Voir *Boult de Langeron*.

Langeron, h., et villa, situés communes de Villavard et de Lavardin ; 43 hab., dont 36 sur Villavard et 7 sur Lavardin. Seule, une ferme est aujourd'hui sur Lavardin. — Ancien fief relevant à foy et h. de Lavardin.

Il y avait là deux fiefs. Celui situé sur Lavardin était possédé par le Chapitre Saint-Georges de Vendôme. Il semble que ce fief se soit appelé aussi *Beauchesne*. — Voici comment les chanoines de St-Georges s'exprimaient dans leur aveu à Lavardin en 1546. — « Item notre fief domaine et seigneurie de Langeron et de Beauchesne séant es paroisses St-Gervais (St-Genais) de Lavardin et Beauchesne (sic)... C'est assavoir une maison, cour, jardins et terres labourables et autres appartenances d'icelle, séant audit lieu de Langeron, au-dessus du moulin dudit lieu, paroisse susdite St-Gervais (sic) de Lavardin..... auquel moulin les estaigers de Langeron et Beauchesne doivent mouldre.... (Arch. Nat., P 610, f^o 750).

Le moulin a aujourd'hui disparu. Nous ne savons ce qu'on entendait par *Beauchesne* ou se trouvaient les estagers de ce moulin. Il n'y a aucun *Beauchesne* aujourd'hui alentour.

L'autre fief de Langeron avec manoir était dans des mains laïques. C'est la villa actuelle.

Ont possédé le fief et domaine de Langeron : — En 1646, Claude Boult, sieur de Langeron, valet de garde-robe du duc d'Orléans, époux de Louise Arnoul. Il en eut : 1^o Claude Boult, prévôt des Marchaux à Blois ; 2^o Louise Boult qui épousa Pierre-Claude Blanchet qui suit ; 3^o et 4^o deux autres fils appelés tous deux Paul ; 5^o Madeleine qui épousa Daniel Arnoul, sieur des Augeolets et fut inhumée à Montoire le 24 mai 1683.

Pierre-Claude Blanchet, Sr de Bonneval et de Langeron, époux de Louise Boult, conseiller du roi, prévôt de la maréchaulsée du comté de Blois. Il eut pour fils le suivant :

Pierre-Claude Blanchet, 2^e, conseiller du roi et son procureur à Montoire, époux en 1697 de Madeleine Luneau. Il fut inhumé à Montoire le 29 septembre 1719,

et elle, aussi à Montoire le 23 novembre 1732 à 63 ans. Ils n'eurent pas moins de 10 enfants, parmi lesquels : 1^o Pierre-Claude, l'aîné, qui suit ; 2^o Jean-Baptiste, le quatrième, baptisé le 17 mars 1697 qui épousa Marie-Anne Frédeureau de Beauvallon et dont les enfants vont suivre après Pierre-Claude leur oncle.

Pierre-Claude Blanchet, 3^e, fils aîné du précédent, sieur de Langeron, officier du duc d'Orléans, demeurant à Montoire, baptisé à Villavard le 2 mars 1694, décédé le 26 janvier 1774, qui épousa, 1^o le 6 février 1720 Marguerite Lebreton, fille de feu François Le Breton, président au Grenier à Sel de Mondoubleau et de Renée de Méhabert, elle mourut en 1726 ; 2^o en 1727, Madeleine, fille de Philippe Frédeureau, valet de chambre de Monsieur le Prince (de Condé ?) et de Marie Neilz ; elle décéda sans postérité à 80 ans le 8 mars 1772. De son premier mariage il avait eu plusieurs enfants auxquels il a survécu. Ses trois neveux, fils de son frère Jean-Baptiste, partagèrent sa succession et Langeron fut attribué au suivant :

Jean-Baptiste-Pierre Blanchet de Langeron, conseiller du roi, contrôleur au Grenier à sel de Montoire, né en 1721 qui épousa : 1^o en 1745, Françoise-Rose Gasselins de la Borde ; 2^o Marie-Geneviève Bué, le 3 mars 1787. — En 1791 ce Blanchet de Langeron était président des électeurs du tiers en la ville de Vendôme ; il mourut en 1799. De ses deux femmes il eut douze enfants dont 7 de la première. Les deux filles aînées de Rose Gasselins épousèrent les deux frères Bernardon de Bouville, de Morée. L'aîné de la seconde est né 26 jours après le mariage de sa mère ; c'est le suivant :

Pierre Blanchet de Langeron, fils aîné du second lit de Jean-Bapt.-Pierre, né le 31 mars 1787, maire de Villavard en 1814. Il paraît être le dernier de sa famille ayant possédé Langeron.

Langeron au xix^e s. a été possédé par la famille Rouleau. — Au commencement du xx^e siècle, cette propriété est à la famille Roberge.

Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 43 et 125. — Arch. L.-et-Cher, série F, supplément, GG n^o 4, 6 et 7. Série G, 272. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 72 ; 1886, p. 182 ; 1897, p. 145. — Titres de la terre de Poulins. — Reg. de Villavard, *passim*. — Malardier, pp. 1286 à 1291. — Reg. de Mondoubleau, 1720.

Langeron (Le), ou ruisseau de St-Arnoul, affluent du Loir. — Il prend sa source non loin de la ferme de la Cossonnière. Il traverse toute la commune de St-Arnoul, celle de Lavardin qu'il sépare

ensuite de celle de Villavard et va se jeter dans le Loir, rive gauche, au-dessus de Lavardin, après un parcours de huit kil., non sans avoir fait tourner les quatre moulins suivants : Le grand Tremble, Cornuaille, Laurière, et Feubrun.

Langey (Famille de). — *Langey, Bouffry*, xii^e et xiii^e siècle. — Armes : *De... à neuf étoiles en orle.* — (Sceau, *Bulletin dunois*, V, p. 265).

Langey, c^o du canton de Cloyes. — Chef-lieu de Sgie qui s'étendait sur les pses de Bouffry et Ruan, et qui donna son nom aux familles du Bellay et de Cordouan. — Cette Sgie, depuis le moyen-âge jusqu'au xvii^e fut unie à celle de la Jousselinière. — Voir *Jousselinière*. — (Bibl. nat., fonds latin 17036, f^o 293).

Langey (Le Petit), éc., c^o de la Chapelle-Vivonne. — *La Petite-Maison* (Cadastre). — Cité comme bordage, au Loir du 23 mars 1843.

Langey (Le moulin) appelé aussi le *Petit Moulin*, c^o de St-Hilaire. — Il avait pris son nom du seigneur de Langey et Glatigny auquel il appartenait au xv^e s. — (Bibl. Vendôme, ms 285, p. 294).

Langey ou Langé, anc. mét., située psse de Selomme, qui paraît avoir pris son nom des sires du Bellay de Langey, Sgrs du Bouchet-Toutville, qui la possédèrent. Elle faisait partie du domaine du Bouchet-Toutville. — (Collection R. de St-Venant liasse St-Ouen, Titres de Villeporcher, crie du Bouchet en 1667).

Langlechère. — Voir *Anglechère*.

Langlier, h., c^o de Lunay, 31 hab. — Il y avait là au moins deux fiefs. L'un relevait du Bouchet-Toutville à foy et h. — En 1445 il est à Jean Léger. — En 1593 et 1603 à René de Taillevis, Sgr de la Perrine. — En 1604 à Nicolas de Vanssay, Sr des Bouis et de la Raffinerie, puis à Valentin de Marcé, époux de Marie de Taillevis. — En 1672, à François de Taillevis, Sgr de la Mézière. — En 1722 à François Leconte ou Laporte. — Au xviii^e s. à la famille de Passac.

L'autre fief, appelé aussi *Langlois*, relevait des Roches-l'Evêque et appartenait à la cure de Lunay avec celui de St-Martin (1602). — (Titres de la terre de la Blotinière. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs, *Le Bouchet-Toutville*. — Arch. Nat., P 611, n^o 31 [1445] ; P 639, n^o 34 [1602]).

Langlois (Familles). — *Le Grand-Lehon*, *Pierre Leube*, xv^e s. — *Anseys*, xvi^e s. — *La Perrine* (de Morée), xvii^e s.

Langot (Le), moulin, c^o de St-Hilaire. — *M^o du Langot* (Carte de Cassini). — *Le Langaut* (Carte de l'Etat-Major et Cadastre). — Ancien fief relevant à foy

et h. de Fréteval. — Ce lieu en 1771 appartenait au Sgr des Ètrets et de St-Hilaire. — Près de là, sur le bord de la route de St-Hilaire à Cloyes se rencontre un beau dolmen décrit par Pétigny et Launay. — (Arch. Nat., Q 495, f^o 95. — Reg. pssx de St-Hilaire 29 oct. 1771. — Pétigny, pp. 16, 229 et 230. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 168).

Laporte (Famille de). — *La Rondellière*, XVII^e siècle.

Laraete (Famille de). — *L'Arrêté*, XIV^e siècle.

Larcade (Famille). — *La Varenne* (de Vendôme), XIX^e siècle.

Larçay (Famille de). — *Tafforeau*, XIV^e siècle. — Armes : *D'argent au lion de sable armé et couronné d'or*. — (Busserolle).

Larcher (Famille). — *Chemiron*, XVI^e s.

Larçevesque (Famille). — *Les Bois de Frémencieu ou Bouquets-St-Claude*, XIV^e siècle. — Armes : *Burelé de 10 pièces, d'argent et d'azur, à la bande de gueules brochante*. — (La Chesnaye.)

Larcif ou Larey, psse de Bouffry. — Voir *Ercy*.

Larcif, psse d'Epuisay. — Voir *Arcif*.

Lardièrè (Famille de). — *L'Allier*, XVII^e s. — *La Bichetière*, XVIII^e s. — Armes : *D'or à la croix de gueules cantonnée de quatre alérions d'azur*. — (Arbre général. des Lardièrè au *Bulletin vendômois*, 1911, p. 283).

Lardièrè (César-François-Jacques de), petit-fils de François-César de Montmorency-Lardièrè qui lui-même était fils naturel de Pierre de Montmorency, baron de Fosseux, Sgr de Courtalain et de Françoise de Brandon, (première moitié du XVII^e s.). — Il était né lui-même à Courtalain le 24 février 1725 de François-César de Lardièrè, Sr de la Bichetière et de Angélique de Bornière. Il mourut à Vendôme le 18 mars 1809. Il fut capitaine au régiment de la Couronne-Infanterie, mais quitta de bonne heure le service après avoir assisté à la bataille de Fontenoy en 1745. Il avait épousé Michelle-Jeanne Levavasseur de Pontigny, fille d'un bailli de Bonnetable au Maine.

Il a laissé, inédites, de nombreuses poésies (Bibliothèque de Vendôme). C'est lui qui composa l'épithaphe du maréchal de Rochambeau, son contemporain et son ami, mort en 1807. — Voir *Rochambeau* (Le maréchal).

Il eut de son mariage un fils, Léon-César-Marie-Michel, chirurgien-major de la marine, marié lui-même à Flore Jabre du Plessis, dont un fils Hippolyte de Lardièrè, entré dans l'armée en 1813, qui servait en 1815 comme lieutenant dans la

Légion de Loir-et-Cher. Ce fut le dernier des Lardièrè, mort célibataire après 1830.

Il y a à la Bibliothèque de Vendôme de nombreux volumes provenant des Lardièrè et qui paraissent avoir été laissés par ce dernier, ou plutôt par le chirurgien de la marine qui survécut à son fils. — (Biblioth. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, III, p. 149. — Père Anselme, III, *Généalogie des Montmorency*. — *Armorial chartrain* de 1909, [Lardièrè]).

Lardoise. — Voir *l'Ardoise*.

Larrièrè, éc., c^e de Savigny (le Petit).

Larthauidière, anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t du Châtellier. — (Arch. Nat., P 697, n^o 1).

Lasne (Famille). — *Les Ronces* (de Sougé), XVII^e s. — Armes : *D'azur à l'aigle éployée d'argent soutenue de 3 écots d'or*. — (Adr. Thibault).

Lasneau (Famille). — *La Grassière*, XVI^e s. — *Les Ronces* (de Romilly), *la Chouparrière*, *Les Villerets* (de Romilly), XVII^e s. — Armes : *De sinople à trois ancres d'argent à la trabe d'or*. — (Général. Miron). — *Alias* : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux annelets d'argent et en pointe d'un agneau de même*. — (Busserolle).

Lasneau (Louis), évêque de Metellopolis et missionnaire en Extrême-Orient, né à Mondoubleau en 1637 et mort au royaume de Siam en 1696. — Il était fils (6^e enfant) de Charles Lasneau, Sr des Ronces et de Madeleine Moron. — Son grand-père Charles L. était receveur du grenier à sel de Mondoubleau. — Louis L. étudia la théologie à Paris et fut ordonné prêtre en 1660 (?). L'année suivante, accompagné de son ami Pierre Brindeau, il partit pour l'Asie orientale, s'associant à une troupe de jeunes clercs qui suivaient François Palu, évêque d'Héliopolis, chargé par le St-Siège des missions d'Extrême-Orient. Les voyageurs passèrent par l'Asie Mineure, la Perse et le Golfe Persique, le royaume de Golconde et enfin Siam. Au cours de ce voyage qui dura 27 mois, la plupart de leurs compagnons périrent. Il ne resta autour de l'évêque Palu, que Lasneau et son ami Brindeau. — Brindeau fut envoyé en Chine et Lasneau demeura au Siam.

Alors commença pour Lasneau la vie la plus méritoire. Il resta 3 ans dans un couvent de Talapoins, sorte de religieux idolâtres du Siam, afin d'apprendre la langue siamoise et les usages du pays. Quand il fut assez instruit dans cette langue, il se rendit dans la capitale et fut présenté à la cour du roi où on lui fit bon accueil. Il convertit au christianisme une quantité de personnages du pays, et le

roi alla jusqu'à recommander aux principaux de sa cour de suivre les leçons du missionnaire chrétien. C'est alors que Lasneau fonda un séminaire siamois pour lequel il s'adjoignit deux autres missionnaires qui avaient été envoyés d'Europe.

En 1673, il fut nommé vicaire apostolique de Nankin, avec juridiction sur partie de la Chine, la Corée, la Tartarie, etc., mais avec résidence toujours au Siam ; et enfin promu évêque *in Partibus* de Metellopolis (Asie-Mineure). En 1679, à la mort de l'évêque de Bérithe, il fut, de plus, chargé des Missions du Tonkin et de la Cochinchine. Il visita, en cette qualité, la Cochinchine en 1680. A son retour il trouva le roi sur le point de se convertir définitivement à la religion catholique pour laquelle il avait fait bâtir une belle église. C'est alors que ce roi envoya une ambassade à Louis XIV, sur les conseils de Lasneau. Il s'en suivit des relations entre les deux pays et la réception à Siam de la célèbre ambassade du chevalier de Chaumont, de laquelle résulta un traité avantageux pour le commerce français et des relations continues entre les deux pays (1685).

Cette situation prospère de la mission siamoise prit fin à la mort du roi Phra-Narai, (1688). Un usurpateur s'empara du trône. Ce dernier avait, vis-à-vis des chrétiens, des sentiments tout autres que ceux de son prédécesseur. Il les persécuta de toutes sortes de façons. La mission périclita alors grandement, et l'évêque lui-même fut mis en prison et en butte à tous les mauvais traitements. Il subit même plusieurs fois de véritables tortures. Cette persécution ne cessa que vers l'an 1691. La mission était à peu-près ruinée, et l'évêque quasi-moribond. Il vécut néanmoins encore cinq ans et parvint à relever les bâtiments de son séminaire et son église. Mais son corps était usé. Il mourut le 12 déc. 1696.

Louis Lasneau est l'auteur d'une grammaire siamoise qui rendit de grands services à ses successeurs. Il a publié aussi un traité de théologie intitulé : *De Deificatione justorum per Jesum Christum*. Ce traité n'a été imprimé que de nos jours, à Hong-Kong en 1884, par les soins de la Société des Missions-Etrangères et se vend chez Lecoffre.

L'évêque de Metellopolis est considéré comme le véritable fondateur des missions du Siam, et le promoteur des relations Franco-Siamoises. — (Abbé Chéramy, curé de Choue, *Notice biographique sur Louis Lasneau*, au *Bulletin vendômois* 1906, pp. 87 à 102, [d'après divers documents énumérés dans la notice]).

Lassay (Famille de). — *La Chauvinière* (de Seloumnes), XVI^e siècle.

Lasserou, ancien moulin, sur la rivière de Grenne, psse de Boursay. — Vers 1440, il était donné à bail par Isabeau de Montbouchery, abbesse de St-Avit. — (*Bulletin dunois*, X [1898], p. 187. — *Chartes vendômoises*, 374, note).

Lassy, ancien fief, situé au lieu du Tertre, c^e de Montoire. — Il relevait de Fargot, à foy et h. et 2 sous et un denier de service. — Il appartenait en 1548 à Mathurin Huart, fils et héritier de Loys Huart. — (Arch. Nat., P 631, n^o 23).

Lasteyrie du Saillant (Famille de). — *Putibal* et *l'Hôtel Langey* (à Vendôme), XVIII^e s. — Armes : *De sable à l'aigle éployée d'argent*. — *Alias* : *D'azur à la fasce d'or*. — (Armorial français).

Latousche (Charles de), abbé de St-Georges du Bois en 1515. — Armes : *De gueules à un lion de... tenant dans sa dextre un calice*. — (Sceau sur la cloche de St-Martin-des-Bois et *Bulletin vendômois*, 1870, p. 117).

Latron (Famille). — *Beauregard* (de Naveil), XIX^e siècle.

Latte (La), h., c^e de Lunay. — Ancien fief relevant de Montoire. — En 1592, il est à Gilles Vié, notaire à Lunay. — Au XVII^e s., aux Sgrs de la Montellière. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 177. — Reg. de Lunay [1592]).

Laubespain, ancien fief qui paraissait être situé psse de Coulommiers et relevait de la Pierre. — (Arch. Nat., P 621, n^o 72, avenue de la Pierre).

Laubrière. — Voir *Aubrière*.

Laudinière. — Voir *Audinière*.

Laudrière. — Voir *Haudrière*.

Laugeois (Famille). — *La Berruère des Radrets*, XVIII^e s. — Armes : *De gueules à une tour d'argent, maçonnée de sable, au chef cousu d'azur, chargé de trois molettes d'éperon d'or*. — (Armorial chartrain).

Laugier. — Voir *Augier*.

Laugis, moulin, sur la Cendrine, c^e de Ternay. — *Longis*, XVIII^e s. — Ce moulin appartenait au XVIII^e s. à la famille du Tillet qui le tenait des Du Bellay et le porta aux Musset. — M^{re} de Beauchesne, *Les Musset au Maine*, pp. 31).

Laujardièrè, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Sargé, entre La Gardonnière et la Renardièrè, en face de Cormenon.

Laulanbier (Famille de). — *La Bulrière*, *Villeporcher* (de St-Ouen), XIX^e s. — Armes : *De gueules à trois besans d'or posés en bande*. — (Armorial de Montfort l'Amaury).

Launay (Gervais), dessinateur et archéologue, né à Montoire, d'honorables

marchands dans cette ville, le 22 nov. 1804, mort à Vendôme le 27 février 1891. — Sa vie fut consacrée d'abord au professorat, car il était professeur de dessin au collège de Vendôme; puis il se voua à l'étude des monuments du pays dont il reproduisait les détails d'architecture avec un art extrême. — Pendant quarante années, il parcourut l'arrondissement, occupé à dessiner les églises, les châteaux, les ruines, tous les monuments ou sites remarquables. Il en est résulté un album vraiment merveilleux qu'il a laissé à la Bibliothèque de Vendôme et qu'on regarde comme une des curiosités de la ville et du pays.

Il collabora, pour les dessins, à l'histoire du Vendômois de Pétigny. C'est à cette époque (1843) qu'il eut l'idée première de la fondation à Vendôme d'une Société archéologique. Mais cette idée ne devait germer qu'en 1862. C'est dans son cabinet que cette Société prit naissance et qu'il la créa avec la collaboration de Ch. Bouchet, Queroy et J. Chautard. Il est donc regardé comme le père de cette société.

Il fit paraître au *Bulletin* une quantité énorme d'articles archéologiques et de rapports sur des questions historiques, avec des dessins dus à son crayon habile.

Son œuvre la plus utile est le *Répertoire Archéologique de l'arrondissement de Vendôme* (Vendôme, Lemerrier, 1889), donnant une note sur toutes les communes de l'arrondissement avec la description des monuments, églises, ruines et châteaux, le tout fait avec une précision de détail qui rend cet ouvrage très précieux pour les archéologues de la contrée. Il reçut pour cela une médaille d'argent, lors du concours des Sociétés savantes en 1867. Il a aussi collaboré au *Guide du Touriste dans le Vendômois* (Vendôme, Foucher, 1883). Launay fut deux fois président de la Société Archéologique du Vendômois d'abord en 1868, puis de 1882 à 1885. Il prit sa retraite comme professeur de dessin en 1876. — Il s'était aussi grandement occupé d'œuvres philanthropiques, était membre du bureau de bienfaisance, de la Société de Secours Mutuels, etc. — Il fut nommé maire de Vendôme en 1874, il en remplissait, du reste, les fonctions depuis un an; mais il donna de suite sa démission et refusa de se laisser porter comme conseiller municipal en 1878. Il avait définitivement pris sa retraite et se consacra à ses amis qui jusqu'à sa mort lui firent un cortège d'auditeurs bienveillants et reconnaissants des services rendus. — (*Bulletin vendômois, passim* et *Notice nécrologique* de G. Lau-

nay par Nouel, 1891, p. 185; [avec portrait]).

Launay de Cohardon (Famille de). — *Le Marais* (de St-Avit), XVIII^e s. — Armes: *Contrevairé argent et azur, chaque rang séparé par une cotice de gueules.* — (Froger, *Généalogie de Vanssay*, p. 124).

Launay d'Onglée (Famille de). — *Authon et Le Fresne d'Authon*, XVI^e s. — Armes: *D'or à un chêne de sinople accolé de deux aiglettes éployées et affrontées de sable, becquées et onglées de gueules.* — (D'Achon, *Les Sgrs de Courcieriers*, p. 161, et pierre tombale à Authon).

Launay (Famille de). — *La Joubarrière*, XIV^e s. — *Boisguérin ou Bourguérin*, fin du XV^e s. — Les armes présumées de cette famille se trouvent reproduites sur des plaques de cheminée dont une est conservée au musée de Vendôme. Elles sont ainsi: *De... à une... divisée de... accompagnée en chef d'un buisson à quatre branches surmonté d'une étoile et en pointe de deux croissants posés en fasce, avec cette devise sur l'écu: Boys guay me revient.* — (*Bulletin vendômois*, 1880, p. 9).

Launay ou Launaie (Pour tous les noms de lieux sous cette forme voir *Aunay, Aunaie*, etc.).

Laure Mancini, femme de Louis, duc de Vendôme, de 1665 à 1669. — Armes: *D'azur à 2 broquets d'argent, mis en pal.* — (H. de la Vallière). — Voir *Louis II*.

Laurendière (La), ferme, c^o de St-Avit. — Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue nationalement en 1791 pour 1650 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 95).

Laurière, h., c^o de Droué.

Laurière, f. et moulin, c^o de St-Arnoul et de Lavardin. — *Loriez*, XIV^e s. (Arch. Nat., P 714, XXXIX). — *Lorières* (Vieux titres).

Ce lieu relevait tout d'abord de Lavardin à foy et h. Il avait droit de moyenne et basse justice.

Au XIV^e siècle, Pierre des Hayes, écuyer, ayant vendu au chambrier de Marmoutier l'habergement de *Loriez*, par un acte du 28 octobre 1363, le comte Jean VI le tint quitte à toujours de l'acte de foy susdit à condition du paiement de 10 sous par an de franc devoir et de 10 livres à mutation de chambrier. Une lettre du comte Bouchard VII, du 20 sept. 1368, ratifia cette convention.

Ce lieu de Lorières fut affecté par les moines à l'entretien de la chapelle St-Benoit du couvent. Un oratoire dédié au même saint Benoît fut construit au lieu même de Laurière, on en rencontre encore quelques vestiges dans le bois au-dessus de la ferme.

Il est probable que de cette époque du XIV^e siècle et de la possession par les moines, date la construction du moulin. Il était donné à bail en 1391 par le couvent pour une rente de 9 septiers de grain valant seigle. — En 1408, il rentra à Marmoutier par suite de retrait ou fin de bail. — En 1454 le C^o de Vendôme en fit opérer la saisie, faute de déclaration. Cette déclaration fut faite peu après et l'on voit à cette occasion que les lieux dépendant du censif de Laurière étaient: La Feuille d'or, la Gaillardière, la Garelière, la Fontaine des Châteaux et la Bure. Des aveux postérieurs font connaître encore comme censitaire l'Aître de la Barbière ou la Gabelinière.

Le 30 avril 1507, les religieux donnaient Laurières à bail pour trois vies, à Claude Denyau. — En 1533, ils faisaient de nouveau l'aveu de Laurière au duc de Vendôme au regard de sa Sgie de Lavardin.

En 1612 les mêmes religieux donnaient ce lieu à bail, cette fois à perpétuité, à maître Nicolas Pageau, sieur du Petit-Chaslain et Françoise Denyau, sa femme, et à Jean Courtin, sieur de Chantereine et Andrée Braudeau, sa femme, pour une rente de 65 livres à payer le jour de la Toussaint. Il faut croire que Jean Courtin en était déjà possesseur avant cette date, car on le voit en faire la déclaration dès l'an 1610 au bureau des francs fiefs. — Plus tard, à une date imprécise du XVII^e s. Françoise Pageau, fille de Nicolas Pageau, femme de Jean Bardet, en rendait aveu à Lavardin.

En 1621 Jacqueline Hardy ou Hadon se disait dame de Laurière, étant marraine à Ambloy. Elle était sans doute fille de Etienne Hadon et de Marie Pageau.

Dans la seconde moitié du XVII^e s., ce domaine et fief de Loriez était rentré, sans doute par retrait, dans la possession de l'abbaye de Marmoutier. Il fut réuni à la mense conventuelle de l'abbaye. — En 1743, les religieux faisaient dresser le plan de leurs possessions en ces lieux par Louis Pardessus, géomètre arpenteur à Tours. Ce plan était déposé en l'étude Gohier à Lavardin et contenait quatre parties: 1^o La tenue de la Cossonnière, près le château de la Grue; 2^o Le château et bourg de Lavardin, (sans doute pour les possessions de Marmoutier dans le bourg); 3^o Loriez et ses dépendances; 4^o Le pré de Villaine, proche la Raimbaudière, joignant le chemin de Sasnieres au moulin de Croué. — Un feuillet de la pièce fait connaître l'état de Laurière à cette époque: « — Premièrement: Le lieu seigneurial de Loriez, consistait en une

grange, deux caves en roc, cour, jardin, chenevraux, terres labourables, friches, bois, buissons, chemin nouveau des Delfaits à Montoire, le tout en un tenant, contenant 12 arpens et demi, joignant d'un long du midi à la pièce de la Vieille-Grange, d'autre aux articles ci-après, d'un bout d'orient aux dames du Plessis et Deméry et au sieur Bucheron, et d'autre bout aux sieurs Bucheron et Lemaître; — 2^o Le moulin dudit lieu de Loriez, ses appartenances et dépendances, consistant en maisons, moulin à bled, tournans et virans, boulangerie, écurie, étable, cour, jardin, prez, biez, arrière-biez, fausse porte, rivière, levée et chaussée, le tout en un tenant contenant deux arpens, joignant du midi l'article précédent ». — (Suit l'énumération d'autres articles parmi lesquels « une pièce de terre et friche contenant neuf arpens dans laquelle il y avait autrefois une métairie appelée La Vieille-Grange », etc.

En 1775, les religieux affermaient la seigneurie de Laurière à dame Marie Dubellay.

En 1778, eut lieu la démolition de la chapelle Saint-Benoist de Laurière ainsi que de la grange dudit lieu.

En 1782, demeurait à Laurière, messire Thomas Gallery d'Imbleville, écuyer et dame Rosalie Raignard, son épouse.

En 1790, le M^o de Querhoent-Montoire, déposait à la mairie de Montoire, entre autres papiers, une reconnaissance de rente par les religieux de Marmoutier « pour raison du moulin et métairie de Loriez, sis à St-Arnoult, tenus le jour de saint Michel à 10 s. par an et 10 livres tous les 30 ans, pour tenir lieu de la foy et hommage suivant l'acte du 20 septembre 1368, par lequel Mess. Bouchard, C^o de Vendôme, remet et tient quitte le chambrier de Marmoutier de la foy et hommage qu'il était tenu lui faire pour la seigneurie de Loriez, à la charge de 10 sous par an le jour de saint Michel et à chaque mutation de chambrier, 10 livres ». — (Mairie de Montoire, *Emigrés*).

En 1791 le moulin et la métairie de Laurière, appartenant à Marmoutier, étaient vendus national^s, le moulin pour 11 mille livres et la métairie pour 18.300 livres.

Ces choses semblent avoir ensuite fait partie de la terre de la Linotterie, et en 1844 furent vendues avec la Linotterie par la famille de Monsabert à un M. Lefèvre, percepteur, qui était beau-frère de M. Vadécourt, notaire à Prunay.

PP 50, vol. 114, n° 199. — Malandier, pp. 807 à 900. — Reg. d'Ambloy, 1621. — *Cart. bisais de Marm.*, 632 et 636, p. 423. — Chartier de l'Ipau, titres de la Hale-aux-Chats. — P. Clément, notes manuscrites sur les archives de la mairie de Montoire, papiers des émigrés. — Arch. L.-et-Cher, Q (Vendôme) 802 et 803. — *Le Loir-et-Cher Historique*, n° de janvier 1891 (an 1844), p. 12. — Bussacrolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, (Marmoutier, p. 188).

Laurière, c^o de Savigny. — Voir *Lorière*.

Laurière, éc., c^o de Souday. — *Lorrière*, xv^e s., (Aveu du Petit-Souday). — Ce lieu relevait censiv^t du Petit-Souday. — (Arch. Nat., P 704, n° 102).

Laurières (Les), h., c^o de Bouffry. — *Laurière* (Cassini).

Laval (François de), alias Robert de Laval-la-Feigne, commandeur d'Artins, 1659. — Armes : *D'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent, cantonnées de seize alérions d'azur.* — (De Maude).

Laval (Jeanne de), comtesse de Vendôme, deuxième femme de Louis de Bourbon, C^o de Vendôme, xv^e s. — Voir Jeanne.

Lavardin (Famille de). — *Lavardin*, xi^e et xii^e s. ; *Ranay*, xii^e au xvii^e s. — *Le Fresne* (de St-Arnoul), xiv^e s. — *La Touche-Servaine*, xv^e s. — Armes : *De gueules à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1.* — (Lambron de Lignim).

Lavardin (Bouchard de). — Voir *Bouchard IV* (C^o de Vendôme).

Lavardin (Hilbert de). — Voir *Hilbert*.

Lavardin (Geoffroy de). — Plusieurs personnages ont porté ce nom aux xii^e et xiii^e siècles.

I. — Geoffroy, dit G. de Lavardin, par suite de la concession à lui faite de cette seigneurie par ses parents, de leur vivant. On l'avait cru, jusqu'à présent, Sgr de partie de Lavardin par un mariage avec une fille de cette maison, mais les découvertes de l'abbé Métais aux Archives du Vatican, en 1911, font savoir que cette seigneurie avait été achetée par Mathilde de Châteaudun, sa mère, avant l'an 1130. Il aurait ainsi reçu cette Sgr en apanage. (*Bulletin vendômois*, 1912, pp. 190 et suiv.)

Tout porte à croire que ledit Geoffroy de L. mourut sans enfants, et que son neveu Bouchard, fils du C^o Jean I^{er}, son frère aîné, hérita de lui la Sgr de Lavardin. — Il ne paraît pas que la supposition de l'abbé Métais à son égard soit justifiée et qu'il ait été père d'une fille qui aurait été la femme d'Hamelin, Sgr de Fréteval. Cette femme serait plutôt sa tante. Geoffroy de L. disparaît des chartes de la région après 1140. D'après *l'Art de vérifier les dates*, il aurait accompagné

son père G. Grisegonelle en 1136 dans son expédition de Normandie.

II. — Geoffroy de L., fils cadet du C^o Bouchard IV et père du C^o Jean II. On ne connaît pas le nom de sa femme. Il paraît au passé, cité par son propre fils, au moins deux fois (Ch. vend., 187 et 189). Il meurt avant son père, c'est-à-dire avant 1202 au cours d'un voyage en Palestine. Il paraît avoir été seigneur du château même de Lavardin au moment où son père devint lui-même C^o de Vendôme, c'est-à-dire entre 1180 et 1185.

III. — Geoffroy de Lavardin, deuxième fils du comte Jean IV ou Jean de Montoire. Il dut s'appeler ainsi au moment où son père hérita du comté, soit en 1218. Il est probable qu'il eut au moins une partie de la seigneurie comme apanage. Il paraît dans sa vieillesse comme Sgr de Savigny en 1260 et 1263. (*Chartes vend.* 383 et *Trin.*, 722). Il est père du suivant :

IV. — Geoffroy de Lavardin, Sgr de Savigny, époux de Adeline. Il paraît en 1272 et meurt en 1313. (Laroque, Villevieille et Thaumass). Il eut pour enfants et petits enfants les seigneurs de Savigny du xiv^e siècle.

Carl. Trinité, 470, 484, 722. — Lavoque, *Traité du ban et de l'arrière-ban*, p. 89. — Dom Villevieille, *Trésor généalogique*, vol. 51, fol. 106. — *Chartes vendômoises*, 60, 187, 383. — Thaumass de la Thaumassière, *Histoire du Berry*, VIII, pp. 646 et 647. — *Bulletin vendômois*, 1910, p. 204 ; 1912, pp. 190 et suiv.)

Lavardin (Jean de), 25^e abbé de l'Étoile de 1558 à 1585. — Il ne faut pas le confondre, comme l'a fait le Gallia avec un autre Jean de Lavardin, sans doute son grand-oncle, qui fut abbé de l'Étoile de Poitiers un siècle auparavant. Il fut le premier abbé commendataire de l'Étoile. Issu de cette antique famille qui tenait son nom de la tour fameuse de Lavardin sur Loir, il paraît être né vers 1520 au château de *Ranay* qu'on appelait aussi *Lavardin* et être 2^e fils de Louis de Lavardin-Ranay, seigneur dudit lieu, de Boissé, Bourrot, etc., chevalier de l'Ordre de St-Michel et commissaire général de l'artillerie de France, et de Charlotte du Bec, son épouse.

Engagé dans les ordres il fut nommé par le roi en 1558, abbé de l'Étoile. C'était le premier abbé qui n'ait pas été élu par les religieux. Il succédait à Ambroise de Montesson. Il cumula ces fonctions d'abbé de l'Étoile avec celles de maître de l'Hôtel-Dieu de Vendôme et aussi de Doyen de la Collégiale St-Georges du château. C'est donc pendant son décanat qu'eut lieu la destruction des reliques de la

collégiale par Jeanne d'Albret et la violation des tombeaux des comtes et ducs.

Dans son abbaye de l'Étoile, où il résidait le plus habituellement, bien que commendataire, il réussit à rétablir la règle qui s'était relâchée. On lui attribue l'initiative de la restauration de la chapelle St-Jacques à Vendôme. Il n'en fut probablement que le continuateur, avec l'aide de Pierre de Signac, seigneur du Plessis-Barthélemy, son collaborateur. On lui doit aussi, dit-on, la construction de la grande salle des pèlerins de St-Jacques, en arrière de la sacristie actuelle.

En 1585, il résigna son abbaye de l'Étoile en faveur de Claude Quesnault, moyennant une pension raisonnable et le droit qu'il conservait de nommer aux prieurés et cures dépendant de l'Abbaye. Il dut mourir vers la fin du xvi^e siècle. Son neveu, Jacques de Lavardin, devait succéder vers 1600 à Claude Quesnault.

C'était un littérateur et un écrivain de mérite, et un des plus savants personnages de son temps. Il fut l'ami de Ronsard et d'Antoine de Baif. — Il a laissé un grand nombre d'ouvrages : — 1^o *La confession catholique de la foi chrétienne écrite par le cardinal Hosius, polonais* (traduction du latin en français. Paris, Claude Prémy, 1566, in 8^o). Une autre édition contient les *Traité de l'Origine des sectes et hérésies de ce temps et De l'expresse parole de Dieu*, le tout traduit par Jean de Lavardin ; Une troisième édition (1583) a pour titre : *Défense de la foi et de la Religion chrétiennes.* — 2^o *Discours chrétiens et orthodoxes, tirés des sermons de M. l'évêque de Mersbourg*, traduits par Jean de Lavardin, Paris, 1567, in-8^o. — 3^o *Remontrance adressée aux prélats de l'église gallicane*, traduite de Guillaume Lindanus par Jean de Lavardin, Paris 1572, in-8^o. — 4^o *Exhortation à l'amour et charité que nous devons avoir envers les pauvres*, traduit du grec de saint Grégoire de Naziance par Jean de Lavardin, Paris, 1574, in-16. — 5^o *Abrégé de la guerre des Juifs* par Jean de Lavardin, Paris, 1575, in-16. — 6^o *Apologie de Grégoire de Naziance, en laquelle est principalement déclaré la charge et devoir d'un évêque*, traduit du grec par Jean de Lavardin, Paris, 1579, in-8^o. — 7^o *Le retour d'un gentilhomme à l'église catholique*, Paris 1582. — 8^o *Épîtres de saint Hierosme*, Paris, 1584, in-4^o, 1596, in-12 ; 1602 in-8^o, traduction très défectueuse et peu connue. — 9^o *Recueil de la vie et conversations de la Vierge Marie, mère de Dieu*, par Jean de Lavardin, abbé de l'Étoile, Paris, 1585, in-8^o. Ce recueil, paraphrase poétique de quelques versets

de l'écriture a été réimprimé en 1603 sous ce titre : *Le sacré miroir de Virginité*, Paris, Biron, in-8^o. — 10^o *Les conférences monastiques de Dom Cassien*, 1580, in-8^o. — 11^o *Dialogue touchant le Saint Sacrifice de la Messe* ?

La Croix du Maine attribue de plus à Jean de Lavardin d'autres traductions qui n'ont pas été imprimées et dont voici les titres : — a) *Les dix livres de l'Eucharistie*, traduits en français sur latin de Claude de Saintes, évêque d'Evreux (perdu). — b) *Traité du jugement et prévoyance de Dieu* écrit par S. Salvien, évêque de Marseille (perdu). — c) *Les livres du Cardinal Hosius contre Brenca* (perdu). — d) *Les livres de la Majesté de Dieu* traduits en français sur le latin de Marc-Antoine Natta (existant). — e) *Les livres et leçons touchant les sacrements* dictés par M. Maldonnat (perdu). — f) *Les Vies des Saints du Vieil Testament* (perdu).

En résumé il existe de Jean de Lavardin 10 ouvrages imprimés, plus un qui lui est simplement attribué (*Dialogue sur la messe*) et un seulement manuscrit : *Dialogue de la Majesté de Dieu*. Et cinq ouvrages qui n'ont jamais été publiés et qui paraissent aujourd'hui entièrement perdus.

Gallia Christiana, II, p. 1355 ; VIII, p. 1090 et 1403. — *Annales Norbertines*, 25^e année, janvier 1888, pp. 54 à 59, 76 à 80. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 44 et 45 ; 1865, p. 57 ; 1888, p. 149 ; 1896, pp. 269 et suiv. — Abbé Simon, III, p. 577. — René de Vauloger, *La maison de Lavardin*, au *Bulletin vendômois*, 1888, p. 169. — Notes manuscrites sur Jean de Lavardin, par MM. Charles Bouchet et de Rochambeau, d'après *La Croix du Maine* (1584). — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*. — *Biographie Didot*, *Dictionnaire Larousse*, etc., etc.

Lavardin (Jacques de), vingt-septième abbé de l'Étoile (de 1600 à 1623), neveu du précédent. Il fut le troisième commendataire. Il succédait à Claude Quesnault qui lui-même avait succédé à Jean de Lavardin, oncle de Jacques qu'on a cru à tort être son frère. — Il était fils cadet de François de Lavardin et de Marguerite de Château-Chalon, et dut naître vers 1545. Il resta dans le monde jusqu'en 1600. — Il était l'ami de Joachim du Bellay et de Florent Chrestien, au moins dans la dernière partie de la vie de ce dernier.

Il fut nommé en 1600, par le pape Clément VIII, abbé de l'Étoile en remplacement de Claude Quesnault, mais avec cette réserve que dans l'espace de quatre ans, il recevrait la prêtrise.

Jacques de Lavardin fut comme son oncle Jean, un littérateur de mérite. Voici quels sont ses ouvrages, dont deux seule-

ment ont été imprimés, durant la vie mondaine de leur auteur : — 1^o Une traduction de la tragi-comédie « La Célestine » de Rojas, écrite en espagnol. Ce livre était dédié à Jean de Lavardin, abbé de l'Étoile, son oncle, et Antoine de Lavardin, seigneur de Rané et Bouessé, son frère. Paris, Chaudière, 1576. (Une autre édition est de Paris. — Nicolas Bonfous, in-16, date inconnue) ; — 2^o *Histoire générale de Georges Castriot, dit Scanderbeg, roi d'Albanie*, Paris, Chaudière, 1576, in-4^o. Trois autres éditions en ont paru en 1593, 1597 et 1621 ; — 3^o *Traité de l'amour humain ou de l'Honnête amour*, traduit de l'italien de *Flaminio de Nobili*, Paris, Lucas Bregel, 1588, in-8. — 4^o Une Histoire des Turcs, qui paraît être restée manuscrite.

C'est son histoire de Scandenberg qui lui fait le plus d'honneur. Son édition de 1597 commence par une épître au roi, après quoi vient « une dédicace à la noblesse française en forme de préface comprenant 12 pages. Dans un langage véhément et chaleureux, il la presse d'abandonner les vains plaisirs pour les travaux intellectuels et littéraires, à l'instar des hommes les plus célèbres de Rome et d'Athènes ». (*Annales Norbertines*). — Ce livre lui valut un sonnet élogieux de Ronsard, un autre de Florent Chrestien et quelques vers louangeux d'Amadys Jamin.

Jacques de Lavardin mourut en 1623 ou 1624, dans un âge probablement fort avancé. Il eut pour successeur à l'abbaye de l'Étoile, Valentin du Raynier de Droué.

Abbé Simon, III, p. 580. — *Annales Norbertines*, 1888, pp. 99 à 102. — *Bulletin vendômois*, 1863, pp. 44 et 45 ; 1888, pp. 170 et 171. — Michaud, *Biographie Universelle*, (article Lavardin). — Larousse, *Dictionnaire*, etc. — Vanloger, *La Maison de Lavardin*, etc.

Lavardin, bourg et commune du canton de Montoire, à 2 kil. S.-E. de ce chef-lieu et à 15 kil. O. de Vendôme. — *Lavarzin*, XI^e s. (Chartes vendômoises 52). — *Lavarzinum*, XI^e et XII^e s. (Cart. Trinité et Marmoutier). — *Lavarziniacum*, XII^e s. ; *Lavardinum*, XIII^e s. (Cartul. de la Trinité) — *Lavardin*, *La Verdin*, XVI^e s. (Titres divers).

Cette commune est bornée au N. par Montoire, à l'E. par Villavard et Sasnières, au sud par St-Arnoul et St-Martin-des-Bois, à l'ouest par Montoire. — Elle est arrosée par le Loir et le ruisseau de St-Arnoul et encore par le petit ruisseau St-Martin, du ravin du château. — Elle est traversée par la route de Blois à Montoire par St-Amand. — Elle a une station de chemin de fer, ligne de l'Etat, de Sargé à Tours par Montoire et Châteaurenault.

Lieux habités. — Son bourg qui compte

237 habitants. — La Grande Métairie. — La Folie ou Tivoli. — Louvet ou Larche. — La Varenne. — La Chalopinrière. — La Patrisière. — Les Caves-Blanches. — Les Bordes. — Fosse. — Les Caves des Vierges. — La Marsolière. — Le Piquet. — Feubrun. — Langeron, anc. fief. — Les Buissons. — Le Bois-Marqueron. — Le Tremblay. — La Bourgognerie. — Les Chambres. — Laurière. — Les Genièvres. — Launay. — Fosse-Poudrière. — Le Grand-Lay. — St-Martin. — Salignus. — Pied du Mai. — Manquartier. — L'Aitre des Chambres. — Et en outre les maisonnettes 26, 27, 28 et 29, sur la ligne du chemin de fer de l'Etat de Sargé à Tours.

Lieux-dits : La Baronne, la Croix-Vigneau, les Champs-Roussins, la Maisonnière, Aillebault, le Bois-Barré, Valboyer, les Jalas, les Pendants-de-Rousset, le Bois-Golu, la Illoire, les Préfères, les Nuds, le Poirier-de-Chien, la Vallée-de-la-Cire, le Debas, la Perlamanchère, le Champ-Permanchère, la Butte, le Bour-nas, le Fort, Val-Boyer.

Superficie, 640 hectares. — Cadastre terminé en 1827 par Veilhan. — Altitude 70 et 147 m. — Poste et Perception de Montoire. — Assemblées le dimanche 25 aout ou le dimanche suivant et le dimanche qui suit la Toussaint.

Population : 79 feux en 1770 (Expilly). — 440 habitants en 1806. — 438 en 1812. — 473 en 1824. — 538 en 1831. — 552 en 1836. — 535 en 1841. — 474 en 1846. — 497 en 1851. — 459 en 1856. — 433 en 1861. — 421 en 1866. — 412 en 1872. — 416 en 1876. — 443 en 1881. — 470 en 1886. — 452 en 1891. — 387 en 1896. — 394 en 1901. — 351 en 1906. — 332 en 1911.

Registres paroissiaux commençant en l'année 1670. — Noms principaux qu'on y rencontre. — Boulé de Langeron, Le Maistre, Badaire des Touches, Leroux de la Touche, Tissart, Blanchet, Frédureau, Cosnier de Montigny, Nays de Châtillon, Esnault, Tergat, Montholon, Godet de Souday, Baglan, Laboureau, Cadot, etc.

Prieurs-Cuvés de Lavardin, qui dans le principe furent d'abord moines du prieuré de St-Genest du lieu. (Les prieurs primitifs sont ici confondus avec les curés qui ne formèrent qu'une seule et même personne dès le XIV^e s.) : Ingelger, prêtre de Lavardin, 1062. — Hilgod, prêtre de Lavardin, vers 1080. — Frère Macé Nicolas, curé de St-Genais de Lavardin, 1371. — Jean Ernaud, curé de Genezis, 1389. — Laurent de Champs, prêtre de St-Genest, 1427. — Jean Quelippe, curé, 1441. — Guillaume Ruelle, 1467. Il fait

foy et h. au Sgr de Lavardin pour son prieuré. — Prère Arthur Chauffour, 1503. — Pasquier Glier, 1585. — César Doucet, 1600. — Jean Brossier, 1630. — Jean Luneau, 1641, il s'attira des admonestations par le doyen rural de Troo, pour l'irrégularité de sa conduite. — Prèteselle, 1670. — J. René Morin, 1680. — Percheron, desservant, 1707. — Barthélémy Joubert, 1708. — Joly, 1718. — Jean-Baptiste Dehargne, 1720. — Joseph Vauvert, résignataire du précédent, 1754. Il signe : J. Vauvert, prêtre curé de Lavardin et curé de la Ballonnière ; il meurt à 34 ans. — André Nicolas Leleñnier, 1764. En 1793 il devint maire de Lavardin... — Tavareau, 1811. — N. 1818. — Colas, 1823. — Gaudin, 1833. — Daries, 1837. — Souchay, 1857. — Lamy, 1860. — Boutet, 1884. — Rouay, 1894. — Desœuvres, 1899. — Chevraut, 1905. — Pilté, 1909. — Jouannaux, 1913.

Maires : Leleñnier, d'abord curé, puis maire, 1790. — Davau, officier public, an II. — Leleñnier, officier public et agent municipal, an V. — Davau, adjoint, an X. Souriau, 1817. — Jean-Baptiste Valin, 1825. — André Souriau, 1832. — Jean Barbier, 1834. — Jean Bourdilleau, adjoint puis maire, 1845. — Jean Barbier, 1855. — André Tardif, 1871. — André Tremblay-Davau, 1876. — Laurent-Adolphe Juvet, 1881. — Louis Desprez, 1886. — Henri Faye, avocat à Tours, 1892. — Auguste Gatien, 1899.

Notaires connus de Lavardin. — Lucas, 1200 (*Bulletin* 88, p. 138). — Devezen, 1525 (Titres de la Rocheturpin). — Chevalier, 1532 (Titre de St-Georges, Arch. L. et-Ch.). — Lambron, 1539 (*id.*). — Pasquier Fouquet, 1614 (Arch. Nat., P 773, 65). — Pasquier Vié 1626 (Titres de Sasnières). — Claude Boyvin, notaire, sergent et arpenteur, 1639 (Reg. de Villavard). — Marion Fouquet, 1653 (Malar-dier, p. 784). — Jean Poussin, 1656 (*id.*). — Suard, 1662 (*id.*). — Jean Poussin II^e, 1687, (*id.*). — P. Mauclerc, 1696 (Inscription de cloche). — René Godet, 1717 (Etude Bourreau à Montoire). — Louis Gohier, 1743 (Malar-dier, p. 784). — Augustin Huet de Berville, 1760 (Malar-dier, p. 387).

On rencontre comme officiers de justice à Lavardin : — Jean Picot, qui rend aveu pour voirie et sergenterie de Lavardin en 1331 (Arch. Nat., PP 50, vol. 63, n^o 12). — Jacques Chevalier, licencié ès-lois, lieutenant à Lavardin de M. le bailli du Vendômois, 1519 (Titres de Sasnières). — François Forest, avocat à Vendôme, bailli du prieuré de L., 1734.

Avant la Révolution, la paroisse de L.

était du dioc. du Mans et du doyenné de Troo ; du Baillage et de l'Élection de Vendôme (de l'Élection de Château-du-Loir jusqu'à 1731). — L'abbé de St-Georges du Bois présentait à la cure.

Eglise. — L'église de Lavardin est dédiée à St-Genest. — *Genasius*, évêque de Clermont au VII^e s., fut le fondateur du monastère de Manlieu, et eut pour disciple saint Prix, aussi évêque de Clermont. On le fête le 3 juin, jour de sa mort survenue en 662.

Cette église forme le monument le plus curieux et le plus vénérable de nos contrées. On est resté assez incertain jusqu'à nos jours au sujet de l'époque de sa construction. — On l'a dite bâtie au X^e s., ce que semblerait prouver l'étonnante grossièreté des colonnes naines et massives surmontées de chapiteaux sculptés d'une manière barbare qui soutiennent la voûte du chœur. Mais l'école nouvelle, peut être plus éclairée, déclare cette église non antérieure à la première moitié du XI^e siècle. Son sanctuaire est en cul-de-four légèrement surbaissé, ainsi que les arceaux du chœur en anse de panier. Les petites fenêtres qui donnent du jour à ses bas-côtés, délicatement sculptées, présentent bien tous les caractères du XI^e s.

Si ancienne que soit cette église, elle paraît construite à l'aide de matériaux pris à un monument plus ancien encore, ainsi que sembleraient le prouver certaines pierres placées comme au hasard dans diverses parties de sa construction, pierres sculptées d'une manière bizarre, représentant plusieurs fois des moines revêtus de leur robe de bure et couverts de leurs capuchons. Mais au sujet de ces sculptures, les archéologues ne s'entendent pas non plus. D'aucuns les croient sculptées par les ouvriers au cours même de sa construction. Rochambeau, dans son *Vendômois* (Epigraphie, etc.), reproduit ces sculptures. Il fournit du reste une description détaillée de cette église, description à laquelle nous renvoyons le lecteur, de même qu'à l'article qu'il a fait paraître sur la même église au *Bulletin Monumental*, 1880, et qui a paru en brochure chez Bousserez à Tours, même année 1880, sous ce titre : *L'Eglise de Lavardin*.

On trouve dans cette église comme inscriptions, tout d'abord un long serpent enroulé et qui laisse apparaître les 3 lettres S. M. C. (Salvator Mundi Christus), et une pierre tumulaire du XVI^e s. portant cette légende :

*Il gist cy devant et repose
Florant Tissart de bon renom,*

*Un honneste homme dire j'ose
Du roi Francois premier de ce nom
Étoit un varlet de fourrière
Faisons à Dieu pour lui prière
Qu'il veuille par sa sainte grace
En paradis lui donner place
Disant chacun à sa dévotion
Pater Noster, ou autre Oraison
Requiescat in pace. 1547.*

Cette épitaphe était surmontée d'un écusson aujourd'hui gratté et qui devait représenter les armoiries du personnage. Or, ces armoiries seraient celles que nous décrivons au mot *Tissart*, qu'il ne faut pas confondre avec *Thizard*, autre famille vendômoise qui posséda de nombreuses terres dans le pays.

La cloche de Lavardin porte cette inscription : « L'an 1696, j'ay esté bénite par F. René Morin, P^{re}, C^{ne} R^{er}, (prêtre, chanoine régulier), Pr Curé de Lavardin, nommé Genest, par M^e A. Neilz, S^r de Bréviande, cons^{er} du Roy et de son Altesse, juge civil et C^{el}, au Bas-Vendômois, maire perpétuel de Montoire, et par D^{me} Arnoult, V^e C. Boul, Sr de Langeon et G. I. et P. les Dodet, prs fabriciens, P. Boul, S^r des Bordes ; M^e J. Maucler, N^{re} ».

Le clocher était autrefois surmonté d'une flèche élevée ; mais les huguenots, en 1590, ayant établi dans ce clocher une batterie pour battre le château, les assiégés ripostèrent et causèrent la destruction de cette flèche qui fut remplacée par une charpente telle qu'elle est aujourd'hui, à peu près en ruine. Ce clocher, au 1^{er} étage, possédait une chapelle du XI^e siècle (?) dont il reste encore la pierre d'autel. Le tout a été décrit avec soin par Salies et reproduit par Rochambeau dans sa brochure sur l'église de Lavardin.

Cette église de Lavardin était couverte de fresques de plusieurs époques. Un travail sur ces fresques a paru au *Bulletin vendômois*, 1911, pp. 13 et suiv. sous la signature de M. l'abbé Pilté, curé du lieu.

Le *Guide du touriste dans le Vendômois* (1883) déclare cette église « un monument type du style roman et l'un des plus remarquables du Vendômois ». Aujourd'hui, bien que classée comme monument historique, l'église de Lavardin, dans certaines de ses parties, menace ruine, et il est vraiment incroyable que le ministère des Beaux-Arts ne veuille pas mieux à sa conservation.

Le Bourg. — Les aveux faits aux C^{tes} de Vendôme, seigneurs de Lavardin, font connaître les fiefs hommages sis à Lavardin même : — Pour 15 sols de rente assis sur une maison à Lavardin, un certain

Mathurin Davis devait foy et hommage au château du lieu en 1498. — En 1345, Jeanne, veuve Jean Boisseloup, devait foy et hommage pour son fief à Lavardin même. — En 1376, Guillaume de St-Amen était homme lige et devait un mois de garde au château de Lavardin pour un droit inféodé, perçu sur chaque poinçon de vin vendu en détail à Lavardin. — En 1498 Mathurin Sauveur rendait foy et hommage pour une maison à Lavardin, à cause de sa femme, veuve de Macé Cochon. — En 1502, Colas Adoubar, de même, pour une rente fieffée sur une maison au même lieu.

Plusieurs maisons anciennes se rencontrent en ce bourg, lesquelles paraissent avoir appartenu à des officiers de justice. Elles sont pour la plupart décrites dans le *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 364. Entre autres, le presbytère actuel, ancienne maison du prieuré, qui présente des traces de construction du XII^e et des XV^e et XVI^e siècles.

Dans la rue de Villavard, on distingue plusieurs maisons anciennes, entre autres deux fort remarquables ; une qui, percée en son pignon, au premier étage, de trois fenêtres ogivales semble avoir un caractère religieux dont nous n'avons pas pu découvrir l'origine.

Une autre très curieuse, qui lui fait face, est du XVI^e s. Elle passe pour avoir été la maison de Florent Tissard, le personnage dont la plaque mortuaire est dans l'église, valet de fourrière du roi François I^{er}. Il en serait alors le constructeur, car cette maison n'est pas antérieure au règne de François I^{er}. Cette maison possède sur la rue une petite tourelle en encorbellement qui paraît avoir servi d'oratoire. Sa voute, plate et basse, est ornée de caissons sculptés, de dessins variés, avec ces mots épars dans les caissons : DIEU, FOY, LOY, ROY, CHARITE.

Du côté de la cour, cette maison est non moins remarquable et présente au premier étage une très gracieuse loggia à colonnettes en bois, établies sur une galerie de pierre et sur laquelle pierre on remarque des gâteaux de miel sculptés en forme de pains ronds, ou pains piqués.

Cette particularité semblerait indiquer que cette maison appartenait au XVI^e s., non pas à Florent Tissard, mais bien aux seigneurs de Pins et Turnay ou Pin-tourné, qui avaient adopté pour emblème un pain piqué. — (Voir Pins). — Le constructeur serait alors Jean Georget qui possédait Pins au temps de François I^{er} ; à moins que ce ne soit François Carreau de la Carrière qui lui vendit ce fief en 1526.

Le pont de Lavardin paraît être du XII^e siècle ; il a 8 arches en tiers point et 56 m. de long. Il a été décrit par l'abbé Pilté, au *Bulletin vendômois*, 1912, pp. 104 à 106.

Le grand cimetière. — Quand le cimetière de Lavardin fut établi sur l'emplacement des bâtiments de la Maladrerie (voir ce nom plus loin) un prêtre appelé Jean Laurent, par son testament en date du 25 juillet 1559, y fonda une chapelle et la dota d'une rente de deux setiers de métal sur le lieu de la Godellerie, psse de Fontaine, et d'une vigne à Champ-Poussin, à la condition de la célébration d'une messe le mercredi de chaque semaine. Le prieur-curé de Lavardin était désigné pour présentateur du chapelain de cette chapelle. — Ce cimetière cessa d'être utilisé au XVIII^e siècle.

L'Hôtel-Dieu. — L'Hôtel-Dieu de Lavardin, distinct de la Maladrerie, avait été fondé par les seigneurs du lieu, probablement au XI^e siècle. Son maître et administrateur le tenait en fief, à foy et hommage du château. Il était situé dans le bourg même de Lavardin, contre le pont. D'après le Pouillé Manceau du XVIII^e s., le patron de sa chapelle était saint Laurent, et cette chapelle était unie à celle même du château (Pouillé, XVIII^e s., f^o 257). La La présentation du maître de cet Hôtel-Dieu appartenait au Seigneur d'accord avec les habitants (id.). Une déclaration faite en 1511 fait savoir qu'il consistait en « chapelle, deux corps de maison, l'un servant pour loger les pauvres etc... le tout en un tenant contenant demi-arpent ou environ... » et certaines rentes sur divers biens à Lavardin et aux environs. — En 1288, le maître de la Maison-Dieu de Lavardin vendit aux religieux de la Madeleine de Château-dun un pré situé dans la paroisse de Ruan au Perche, lequel pré venait à cette maison d'un frère Guérin, qui en avait été maître et administrateur. Ce pré situé au pont de Pontblossier était vendu 60 sous par Pierre Gasnier, clerc, chargé de la procuration des habitants de Lavardin. A cette occasion on a les noms des principaux habitants de Lavardin qui étaient : — Frère Hervé, prieur de St-Gildérie de Lavardin, Guillaume du Cornier, Jean du Cornier, Jean Le Voyer, Etienne Le Charretier, Berthelot le Mégissier, Geoffroy Patris, Geoffroy Charreton, Jean Prainpinchon, Pierre Prainpinchon, Macé Rafin et Guillaume Lenormand, tous bourgeois de Lavardin (Cart. de la Madeleine, 212).

En 1503 Jean Tissart, sieur de la Rou-

gerie, maître et administrateur dudit Hôtel-Dieu en remplacement de frère Jean Georget, religieux de St-Georges, faisait sa déclaration au bureau des francs fiefs à Vendôme. — Cet Hôtel-Dieu consistait alors en « un vieil logis qui fut lors du siège de Lavardin, cinq ans sont ou environ, abattu en ruine pour la part des gens de guerre ». Le domaine consistait alors en : 1^o un jardin derrière le logis ; 2^o un arpent de terre en gats en deux pièces ; 3^o cinq quartiers de noue ; 4^o trente sous de rente sur divers héritages... Ce qui ne suffisait pas à l'entretien des charges (Arch. nat., P 773, layette 66 A).

Nous ne connaissons comme maîtres et administrateurs de Lavardin que les suivants : Frère Garin, XIII^e siècle. — Noël Delaroche, 1511. — Georges Bru-neau, 1523. — Jean Georget, avant 1595. — Jean Tissart, 1595. — Pierre Crespon, 1662.

Prieuré Saint-Genest. — (Les bâtiments de ce prieuré ont servi et servent encore de presbytère. Ils sont du XII^e ou XIII^e s.). — *Sanctus Genesisus de Lavardino* était le titre d'un très ancien prieuré qu'on rencontre pour la première fois au cours du XI^e siècle et qui appartenait au monastère de St-Georges du Bois. D'après Courvaisier, cité par l'abbé Simon, Geoffroy-Martel, C^{te} de Vendôme, l'aurait confié lui-même aux mains des moines de St-Georges. Mais il est probable que les fondateurs de ce prieuré furent les seigneurs de Lavardin eux-mêmes, et que par eux fut donné ce prieuré au monastère de St-Georges. Dans tous les cas, le prieur-curé devait foy et hommage au château de Lavardin pour son prieuré. — (Arch. Nat., P 661, n^o 67).

Vers cette même époque, (environ 1040) Salomon de Lavardin et sa femme Adèle achetaient aux chanoines de St-Georges habitant en ce lieu de St-Genest, la terre qu'ils destinaient à l'établissement de leur autre prieuré appelé de St-Gildérie, devenu depuis St-Martin, au-dessous du château même de Lavardin.

Ce prieuré St-Genest avait le titre de Chapitre, car Bouchard, dit de Lavardin, comte de Vendôme sous le nom de Bouchard IV, et seigneur de Lavardin, disposait en 1187 d'une des prébendes de St-Genest qui lui appartenait, (sans doute par droit seigneurial), en faveur du couvent lui-même de St-Georges du Bois, et l'évêque du Mans donnait en 1188 son approbation à cet acte (Chartes vend. 117 et 119). Ce prieuré eut le sort de tous les prieurés : Il entra en déca-

dence au XIV^e s. et finit par être la résidence d'un seul prêtre ayant le titre de Prieur-Curé. — (Voir plus haut les noms des prieurs-curés).

Prieuré Saint-Gildéric (devenu Saint-Martin de Lavardin). — Ses armes, d'après l'arm. ms. étaient : *Tiercé en bande, de sable, de vair et de gueules.*

Ce prieuré, établi dans la baille extérieure du château sur les bords du Loir, fut fondé vers 1030 par Salomon de Lavardin et Adèle sa femme sous l'invocation de saint Gildéric (Voir pour la vie de ce saint : *Saint Gildéric ou Joudry* de Chauvigny).

Quelque temps après sa fondation, par le fait qu'il appartint de suite à Marmoutier, il abandonna le nom de St-Gildéric pour prendre celui de St-Martin et devint *Le Prieuré St-Martin de Lavardin* ; mais parfois on continue encore à l'appeler *Prieuré St-Gildéric*, entre autres en 1288.

Ce nom primitif de St-Gildéric fut cause de certaines confusions ; et des chartes relatives à St-Gildéric de Chauvigny furent attribuées au prieuré de Lavardin. (Pétigny entre autres fit cette confusion, p. 343).

Sa fondation provient d'un acte de Salomon de Lavardin, qui, ayant acheté une terre aux chanoines de St-Georges du Bois, y avait construit une chapelle pour son château, en l'honneur de saint Gildéric. Il se décida à confier à Marmoutier cette chapelle afin que les moines y établissent un prieuré. Il le dota aussitôt de terres prises à sa villa de Fargot, d'autres achetées au couvent de St-Georges et de prés sur la Braye. Il ajouta en outre à ces libéralités le don d'un fief qu'il avait au nord de la ville de Vendôme, qu'on appelle *Fief du Prieur de Lavardin*, un moulin sur le Loir, etc.

Hémeric Gaynard qui fut seigneur de Lavardin vers l'an 1101, ajouta encore aux donations de son arrière-grand-père Salomon I^{er}. Il céda aux moines du prieuré St-Gildéric, devenu prieuré St-Martin, les moulins de Montoire qu'il possédait ; sa sœur Béatrix donna à cela son consentement, ainsi que Hamelin, seigneur de Montoire. Il leur accorda en outre le droit de vendre leur vin à Lavardin au temps de son propre ban à lui-même ; puis, au moment où leur fils Salomon était à l'article de la mort, Gaynard et sa troisième femme Marie cédèrent aux moines de ce prieuré le privilège qu'ils avaient de percevoir un droit sur le pain vendu à l'étalage dans la ville de Lavardin. Ces donations ne l'empêchèrent pas d'être excommunié pour certaines exac-

tions commises par lui. Comme gage de son repentir, il abandonna aux moines les droits qu'il percevait sur leur pressoir à Lavardin.

Au XII^e siècle, Bouchard de Lavardin qui devait devenir Cte de Vendôme sous le nom de Bouchard IV, venant de perdre sa femme Agathe, donna aux moines moines une terre à la Varenne (de Montoire) puis une maison à Vendôme. Jean II, Cte de Vendôme, petit-fils du précédent, y ajouta encore certaines libéralités. Enfin en 1243, Pierre, Cte de Vendôme, donna aux religieux de Lavardin le droit de pêche dans le Loir depuis le pont de Lavardin jusqu'à la Fontaine St-Syméon ou St-Sigismond (dont le nom s'est perdu).

Les principaux personnages du pays ajoutèrent encore à ces dons au cours des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, et, parmi eux : Roger, fils de Roston de Lavardin, Dreux de Boisseau ou Buceaux, Frédéric de Lavardin, Ingelbaud de Vendôme, Odilaire, Herbert, prêtre de Lavardin, Elinan de Fréteval, Adhémar des Moulins, Foucher le Riche, Bouchard du Pin, etc.

Parmi les biens qui de bonne heure appartinrent à ce prieuré, on peut citer : Le Fief de la Porte-Chartraine à Vendôme entre le Pont-Chartrain et le Pont-Perrin ; — Un autre fief hors la porte Chartraine, appelé *du Prieur de Lavardin* ; — Un moulin à la Grève, près Vendôme ; — La métairie et le moulin de Nioches, paroisse de Landes en Blésois ; — La métairie de la Varenne ou de Villeneuve à Montoire ; — Celle de Laurière avec son moulin et sa chapelle, paroisse de St-Arnoul ; — La métairie de Villaine à Ambloy, plus nombre d'autres morceaux de terre et près à Lavardin même et paroisses environnantes. — Le prieuré ainsi constitué devint un des plus importants que Marmoutier ait eus dans le Vendômois.

Mais en 1520 il ne comptait plus que quatre frères. La mense abbatiale de Marmoutier lui prenait alors annuellement 100 sous, plus 40 sous pour les officiers de l'abbaye et pour la dime due à Marmoutier, 9 livres. De ce prieuré dépendaient les cures de Lavardin même, d'Ambloy et une autre appelée *La Raguerie* (*Cart. blésois de Marm.*, 400), dont le site nous est inconnu.

On a plusieurs baux de ce prieuré faits aux XVII^e et XVIII^e siècles. — En 1726 le prieuré seul et son domaine environnant étaient pris à ferme par Pierre Breton, sieur de la Baronnière, procureur de la Chatellenie de Droué, pour le prix de 750 livres. — En 1606, Jean Marie Henriaux, prieur commendataire du lieu, avait affermé tous les biens dépendant de son

prieuré pour la somme de 1.675 livres. Mais en 1707, les mêmes biens du prieuré n'étaient plus affermés que 1.300 livres ; et environ 60 ans plus tard il était dit par le Pouillé Manceau valoir 2.000 l.

D'après un état du prieuré fourni en 1727, la voûte de la chapelle paraissait n'avoir jamais été achevée. Il y avait aussi une tour carrée qui n'avait pas été terminée. La chapelle était en partie ruinée.

Il y eut plusieurs visites du prieuré, faites dans le but de s'assurer de l'état des bâtiments. Les procès-verbaux de ces visites se trouvent au *Cartulaire blésois de Marm.* (Ch. 637, 638 et 639). Elles sont des années 1694, 1727, 1734. Elles constatent un état de choses de plus en plus fâcheux, la ruine s'accusant d'année en année. En 1734, la partie existante de la voûte de la chapelle était tombée de vétusté. Il est probable que l'état de ces lieux n'a fait qu'empirer jusqu'à la Révolution.

Les bâtiments du prieuré St-Martin de Lavardin furent vendus le 17 février 1791 moyennant 21 mille livres avec le domaine environnant. — Aujourd'hui ce prieuré forme une maison de campagne appartenant à la famille Rouleau. L'ancienne chapelle est convertie en remise. On y rencontre encore des colonnes à chapiteaux sculptés du XI^e siècle.

Prieurs de St-Martin (olim St-Gildéric) de Lavardin :

Guarin, vers 1065 (*Marm. De servis*, n^o CVI).

Huges, 1066 à 1075 (*Marm. vend.* 12).

Guéris, alias Guingomarus, 1101 (D. Martenne, t. 25, Soc. Tour. p. 108. — Malardier, p. 761).

Eudes de St-Cénéry ou St-Célerin (*Cart. Tiron* 92 et *Cart. Blésois* 106).

Raynald, 1130 (*Marm. vend.*, 36 A).

Hubert, avant 1180 (*Marm. blés.* 180).

Gislebert, 1185 (*Marm. vend.* 40 A).

Geoffroy, 1202 (*Id.* 39 A).

Hervé, 1288 (*Cart. Madeleine* 212).

Jean de Dangeau, 1335 (*Marm. blés.* 389).

Macé de Sauleux, 1362 (*Id.* 602).

Guillaume de Vitré, 1385 (*Id.* 603).

Nicolas Lemaignen, 1410 (*Id.* 605).

Jean de Sennères, dit Jonatas, 1416 (*Id.* 608 et *Trin.* 941).

Nicolas Boutet, 1427 (*Marm. blés.* 610).

Jacques de Grignen, 1436 (*Id.* 612).

Jean de St-Liénard, 1443 (*Marm. vend.* 54 A).

Jean Berthelin, 1448 (*Marm. blés.* 614).

Raoul César, 1457 (*Id.* 616).

Philippe Chambon, 1469 (*Id.* 618).

Jean Dolbeau, 1475 (*Id.* 620).

Jean Oury, 1490 (*Id.* 621).

Pierre de Salignac, 1506 (*Id.* 623).

Charles Pompée, 1512 (*Id.* 625).

Antoine du Ru, 1539 (*Id.* 630).

Denys de Dampont, 1567 (*Id.* 633).

Henri-Louis Chasteignier de la Roche-posay, évêque de Poitiers 1600 (*Arch. Nat.*, P. 712, 201 bis).

Pierre Sabourin, avocat au Parlement, 1606 (*Marm. blés.* 634).

Antoine Caillet, 1626 (Malardier, p. 762).

Nicolas Delamain, chevalier, seigneur de Mondan et la Chaise, 1640 (*Marm. blés.* 634).

Pierre de Lauvay, chevalier, seigneur des mêmes lieux, 1645 (*Reg. paroiss. Authon*, 1649, 1656).

François Sauvage, docteur en Sorbonne, 1682 (*Marm. blés.* 634).

Jean-Marie Henriaux, prêtre, devenu depuis évêque de Boulogne, 1690 ; il permuta en 1696 avec le suivant, et c'est par erreur qu'en 1701 la charte 635 du *Cartul. blésois de Marm.* met à son compte un accord avec le Sgr de Challay. (*Bull. vend.*, 1900, p. 288.)

Blaise Lorenchet, prêtre du diocèse d'Autun, alors prieur de St-Nicolas de Maupas (par permutation avec le précédent), 1696. (Haingueré, *Histoire des évêques de Boulogne*, t. II, p. 266).

Jérôme de Montholon, maître ès-arts de l'Université de Paris, 1707 (*Marm. blés.*, 636).

François-Pierre-Hippolyte de Vallans, prêtre, 1720 (*Id.*).

Jean Morand, docteur en droit, 1725 (*Id.*).

Robert de Trévet, chanoine de St-Marcel de Paris, 1726 (*Id.*).

Bonaventure Oudet, prêtre, chapelain de la grande musique du roi, et chapelain de Mgr le duc de Clermont, 1733 à 1763. Il était aveugle en 1753 (*Id. et Malardier*).

Pierre Charles Nolin, prêtre, directeur général des pépinières du roi, 1771 à 1784. (*Marm. blés.*, 1736).

La Maladrerie. — *Leprosario*, 1267 (*Cartul. de Marm.*). — Elle avait été établie sous le nom de Maladrerie ou léproserie de St-Marc, sans doute au XII^e, mais sûrement pas plus tard que le XIII^e s. Elle était située au nord du bourg, de l'autre côté du pont, sur la route de Montoire. Son temporel relevait à foy et h. du château de Lavardin. L'établissement lui-même en fut détruit en 1559, et sur son emplacement l'on transporta le grand cimetière de Lavardin qui a disparu à son tour. C'est à peine si l'on peut distinguer aujourd'hui des traces de la maladrerie et du cimetière.

Les biens de la Maladrerie de Lavardin

furent réunis en 1669 à ceux de l'Hôtel-Dieu de Montoire ainsi que ceux de l'Hôtel-Dieu même de Lavardin.

Le 23 juin 1709, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Montoire vendaient, moyennant 120 livres, les matériaux prêts à choir qui restaient de cette ancienne maladrerie de Lavardin.

On conserve aux archives de l'hospice de Montoire différents baux des biens de cette maladrerie de Lavardin, consistant au total en une trentaine d'arpens de terre, bois et prés, en 1712, 1733 et 1746. A cette dernière date le bail parlait encore de mesures de la chapelle et des bâtiments de l'ancienne maladrerie de St-Marc de Lavardin.

Nous ne connaissons que deux maîtres administrateurs de cette maladrerie, ce sont : En 1503 messire Jean de Vendôme, sans doute le curé de Lunay, cité comme tel parmi les censitaires de Ranay ; et au XVII^e s., Jean de Ronsard, seigneur de Glatigny qui rendait aveu au duc (seigneur de Lavardin) pour le temporel de la maladrerie dudit lieu.

Cet établissement avait droit de foire 2 fois par an. L'une était dite la foire de Ste-Croix et l'autre la foire de St-Simon. En 1700, le duc de Vendôme en ordonna le transfert à Montoire.

Faits historiques. — Lavardin est une localité extrêmement ancienne. On lui attribue l'honneur d'avoir été le chef-lieu de la *Conditia Labricinensis* (du pays labricin) et il est de fait que son nom prêté à cette tradition. Des historiens modernes attribuent ce chef-lieu à Troo et encore à St-Calais, mais sans plus de raison.

L'abbé Voisin, dans ses *Notes historiques sur le Bas-Vendômois* (pp. 1 à 12), fait état de la ressemblance des noms de Lavardin et Villavard qui lui est proche, pour avancer que les deux ont même origine, et que Lavardin vient de *Lavard-Din* ou *Lavard-Dun* qui veut dire en celtique *Fief ou Court de Lavard*. Nous lui laissons la responsabilité de son assertion.

La voie romaine d'Angers à Orléans et Blois bifurquait à Lavardin, ce qui permet de supposer que déjà du temps des Romains, le lieu de Lavardin devait comporter un certain petit centre peuplé, comme il en existait aux bifurcations et croisements des routes.

Saint Julien, premier évêque du Mans au III^e siècle (?), qui visita les églises de son diocèse, passe pour avoir séjourné à Lavardin, où, d'après Dom Piolin (*Histoire du diocèse de Mans*, I, p. 14), son séjour semble attesté. Nous ignorons sur quel indice se fonde cet érudit historien.

Saint Richimer ou Rimer, moine qui était né au VII^e siècle (voir sa notice au mot *Rimay*), voulant fuir le monde, choisit tout d'abord pour fonder la *cella* dans laquelle il voulait vivre, un lieu solitaire sur la rive du Loir (super fluvium Lid), proche la forêt de Gastines, près d'une tour que l'on appelait la *Tour seigneuriale* (*Turris dominica*), puis, considérant que l'endroit n'était pas encore assez solitaire, il se détermina à transporter sa résidence sur les bords d'un ruisseau non loin de cette même tour et y fonda le couvent qui, de lui, s'appela le couvent de St-Rimay. Or, les historiens locaux modernes sont d'accord pour considérer la *Turris dominica* comme étant la Tour de Lavardin qui aurait existé déjà au VII^e siècle. Elle dut être détruite par les Normands et réédifiée au X^e siècle.

Il est possible que l'ancienne *Turris dominica* ait été celle dont on voit encore les restes à 300 mètres à l'ouest des ruines actuelles du château de Lavardin, au point culminant du coteau et qu'on appelle aujourd'hui *Le Fort* (Voir ce nom) ; mais c'est là une bien vague supposition.

La chronique d'Amboise donne notre Lavardin comme ayant été confié par le roi Hugues Capet à son filleul Hugues d'Amboise à qui il aurait fait épouser Helpès, héritière de la tour de Lavardin, mais ce fait est très fort mis en doute par les historiens modernes.

Lavardin du Vendômois était parmi les possessions que Bouchard le Vieux ou le Vénérable (Burchardus Vetulus), C^{te} de Vendôme, recueillit dans la succession de son père Bouchard Ratepilate, premier comte connu de Vendôme, et qu'il donna à garder à des guerriers inconnus, jusqu'à celui appelé *Salomon*, lequel vivait dans la première moitié du XI^e siècle.

En 1188, Henri II, roi d'Angleterre, vint mettre le siège devant Lavardin qui appartenait alors à Bouchard IV, C^{te} de Vendôme, lequel sans doute à cette époque était du parti français. Mais bien qu'il eut en son pouvoir Troo et Montoire, le monarque anglais ne parvint pas à s'emparer de Lavardin (Benoit de Peterborough, reproduit par Pétigny, pp. 49 et 493).

C'est à Bouchard IV (1180 à 1202), qu'on attribue la première reconstruction de Lavardin, dont il subsiste, paraît-il, encore quelques vestiges.

1193. — D'après une chronique rapportée par le *Loir-et-Cher historique* (1890, p. 112), Lavardin aurait été assiégé et pris en 1193 par Dreux de Mello, capitaine au service de Philippe-Auguste. La légende

veut qu'il ait permis aux femmes des assiégés de sortir de la place et de se loger aux Caves des Vierges qui sont proches et que là elles aient été protégées par les assiégés, ce qui remplit les assiégés d'une telle admiration qu'ils rendirent la place à la condition que la garnison put rejoindre l'armée de Richard Cœur-de-Lion.

Vers 1380. — Jean de Bourbon, C^{te} de la Marche et de Vendôme, (Jean VII) commença la reconstruction du château de Lavardin.

1448. — Lavardin fut pendant quelques jours la résidence du roi Charles VII pendant que ses troupes assiégeaient Le Mans sous le commandement de Du-nois. C'était l'époque où Jean VIII, C^{te} de Vendôme, venait d'achever la restauration de ce château dont il avait sans doute eu la possession du vivant même de son père. Le 6 mars 1448, le roi recevait à Lavardin des messagers anglais. Le 9 il était à Saint-Laurent de Montoire et entre le 11 et le 12 il signait plusieurs actes datés de Montoire. C'est à Lavardin même que fut signée la prolongation des trêves entre les deux partis, et ce traité prit le nom de *Traité de Lavardin*.

Quelques auteurs ont pensé qu'il s'agissait là de Lavardin près du Mans. Mais la présence du roi à Montoire, signalée ces jours-là, enlève à cet égard toute incertitude.

Vers 1460 ou 1470, Jean VIII, C^{te} de Vendôme qui avait achevé une reconstruction nouvelle du château de Lavardin, vint s'y loger. Il y était, lorsqu'il reçut du roi Louis XI un message le conviant à venir le voir au Plessis-lez-Tours ; s'étant alors mis en route, il mourut frappé d'apoplexie (1477).

1581. — Il y eut cette année-là une maladie épidémique fort grave dans tout le Bas-Vendômois. A ce propos, Michel Garault, chanoine de Troo évalue à 300 le nombre des victimes qui succombèrent au fléau à Lavardin.

1589. — Cette année 1589, le gouverneur de Vendôme, Maillé de Bénéhart s'étant prononcé pour la Ligue, le commandant des troupes ligueuses après avoir occupé Vendôme, vint s'assurer de Lavardin et de Montoire qui ne lui résistèrent pas. Ce qui fut cause qu'après la prise de Vendôme par le roi Henri IV, le 19 novembre de cette même année, Lavardin fut assiégé par les protestants victorieux et ne résista pas. Le château capitula dès le 20 novembre, le lendemain même de la prise de Vendôme.

1590. — Les ligueurs reprirent l'avantage l'année suivante et Lavardin re-

tomba entre leurs mains. C'est alors que le roi Henri IV envoya le prince de Conti, son lieutenant général, s'emparer de Savigny et de Lavardin. Lavardin résista. Le siège fut long et meurtrier. Le capitaine Duvigneau commandait dans la place. Les assiégeants firent une brèche insuffisante faute de munitions. Le capitaine huguenot *Du Fargis* y fut tué. La batterie des assiégeants était installée dans le clocher de l'église ; l'artillerie du château riposta et fut cause de la démolition de toute la partie haute du clocher. Mais les assiégés, désespérant de se voir secourus, capitulèrent le 23 novembre 1590 à la condition de se retirer avec armes et bagages. Les termes de cette capitulation sont rapportés par l'abbé Simon (III, p. 206).

A la suite de ce siège, le roi Henri IV prescrivit de démanteler le château, qui depuis ce temps ne fut plus qu'une ruine.

Les habitants du lieu prirent l'habitude qu'ils conservèrent longtemps de se fournir de pierres à bâtir en fouillant dans ces vieux murs et en accélèrent ainsi la destruction.

1595. — Le même roi Henri IV s'avisa de vendre par parcelles son domaine du duché de Vendôme afin d'arriver à payer les dettes qu'il avait contractées au temps où il guerroyait pour conquérir son royaume. Il chargea des commissaires nommés par lui de négocier la vente de la seigneurie de Lavardin avec celles de Montoire, des Roches, etc. N'en ayant trouvé que treize mille escus, somme qui fut déclarée insuffisante, le roi se décida à donner les susdites seigneuries en forme de nantissement, à un intendant spécial, qu'il chargea de faire le service des rentes et obligations dont le fond était grévé, ainsi que le prouve la pièce dont la teneur suit :

22 Mai 1595. — *Cession en forme de nantissement, des terres et seigneuries de Lavardin, Montoire, Roches-Levesque, Troo, aux charges entre autres de payer 40 s. de rente à l'abbaye de St-Georges.*

Sachent tous présents et advenir que en la cour du Roy notre sire au Bas-Vendômois, en droit par devant nous, M^{rs} Margarit Pageau, notaire et garde du scel du Bas-Vendômois :

Fut présent personnellement estably et deubment submis Jean Pauchèvre, sieur de Lambertière, conseiller du roi, son secrétaire d'Etat, commandement et finances en sa maison de Navarre, commissaire député par sa Majesté avec le sieur d'Évryd aussi conseiller en ses conseils d'estat et privé du dit Navarre, et chacun d'eux en l'absence, maladie, ou empeschement de l'autre pour procéder à la vente et aliénation de son ancien domaine en ses duchés de Vendômois, Beaumont et comté de Marle,

afin de satisfaire au paiement tant du principal qu'arrérages de rentes constatées que autres dettes hypothécaires en ladite maison ;

Lequel a déclaré qu'il avoit cy-davant en vertu de sa lettre de commission dont la copie sera insérée à la fin de ces présentes, exposé en vente au plus offrant et dernier enchérisseur en l'auditoire de cette ville de Montoire, les terres et seigneuries de Lavardin, les Roches-Levesque, Montoire et Troo, ainsi qu'elles se poursuivent et comportent à présent sans qu'il se fust trouvé personne qui les eust encheries outre de ce qu'elles pussent justement valoir.

Au moyen de quoi, étant le jour d'hier rentré pour la dernière fois en l'auditoire de ceste ville, et Illec, en la présence des lieutenans et procureurs du roy et autres officiers de Sa Majesté au Bas-Vendômois et fait derechef publier les dites terres et seigneuries estre à vendre au plus offrant et dernier enchérisseur, après qu'il ne s'est trouvé personne qui les aye voulu enchérir tout ensemble a plus grande somme que treize mille escus, se serait présenté par devant lui en jugement noble homme maître Charles Boué, conseiller du roy et trésorier de France en la généralité de Touraine, syndic des créanciers de sa Majesté en sa maison, lequel aurait temonstré que sa dite commission estoit pour acquitter lesdites rentes les arrérages desquelles couraient journellement sur Sa Majesté.

Et ne se peuvent trouver desdites terres que vente (?) ce qu'elles valaient justement, il importait, tant au service de Sa Majesté que pour le bien public et particulier réunis que les fruits profits et revenus desdites terres feussent employés en l'acquit desdites dettes.

Le requérant a été (= mots en blanc) fait lui vouloir bailler icelles terres et seigneuries par forme de nantissement, à quoy satisfaisant, il avoit, en la présence desdits lieutenans, ordonné que ledit sieur de la Noue-Boué, jouirait en forme de nantissement de tous les fruits, profits, revenus et esmoluments desdites terres et seigneuries, pour employer les deniers qui en proviendraient à l'acquit tant du principal que arrérages desdites rentes, et après avoir payé d'iceux les charges contenues en l'estat qui lui serait baillé.

Suivant laquelle ordonnance ledit Pauchèvre estant ce jourd'hui heure de huit heures du matin en ceste ville de Montoire en son logis on pend pour enseigne la Teste-Noire, a cédé, quitté, délaissé et transporté par ces présentes en forme de nantissement audit sieur de la Noue au dit nom à ce présent stipulant et acceptant lesdites terres et seigneuries de Lavardin, Montoyre, Les Roches-Levesque et Troo, leurs appartenances et dépendances pour jouir des fruits, profits, revenus et émolements d'icelles, ventes, quins et requins, rachapts, reliefs, et tous profits de fief qui pourraient escheoir pendant ledit nantissement sans aucune chose en réserver ni retenir à la charge que des deniers qui en proviendront, icelui sieur de la Noue sera tenu payer chacun en ses charges qui s'ensuivent, sçavoir est : — Au chevérier et chapitre St-Martin de Tours, vingt sols ; — A la Bourse des anniversaires de St-Gatien dudit lieu, ung escu ; — Au chevérier chapitre et convent St-Georges de Vendosme nng escu quarante sols ; — Au chapelain de la Magdelaine audit lieu de St-Georges, un escu et quarante sols. — Aux religieux abbé et convent St-Georges du Bois, deux

escus et quatre septiers de froment ; — Au bailli de Villedieu, sept septiers de froment. — Au bailli de Vendosme, six escus, quarante sols ; — Au sieur de la Mézière, maître des eaux et forêts dudit duché, seize escus quarante sols. — A maître Jean Lemaistre, lieutenant des eaux et forêts, trois escus, vingt sols. — A maître Jean Blanchecotte, lieutenant au Bas-Vendômois, trois escus quarante sols. — A maître Mathurin Morin, procureur fiscal, seize escus, quarante sols de gages et six escus deux tiers de pension à lui octroyée par Sa Majesté. Revenant lesdites sommes ensemble la somme de vingt-trois escus ung tiers.

A maître Charles Taffu, receveur du domaine au dit Bas-Vendômois vingt-six escus quarante sols. — A Estienne Rocheux (?) concierge et garde des prisons de Montoyre ung escu et trois septiers de mouture. — A Jean de Sauterie (?), verdier, quatre escus. — A Michel Coursan, Julien Luvache et Jean Derée, verriers, vingt trois escus ung tiers, ce qui est à chacun d'eux quatre escus vingt six sols, huit deniers. — Aux quatre verriers des Gastines, cinquante trois escus ung tiers. — Audit Taffu vingt escus pour le louage de sa maison servant de prisons et avoir employé aux réparations du pont de Montoire et autres nécessités, jusqu'à la concurrence de la ferme de la prévosté dudit lieu et de rendre compte par devant ledit sieur d'Erard ou 'un d'eux..... en l'absence, maladie ou légitime empeschement de l'autre.

Du surplus des deniers qu'i aura..... des dites terres et seigneuries et pour lui tenir lieu de pareille somme sur ce qui peut être deub aux créanciers, lequel nantissement durera seulement jusqu'à ce qu'il soit trouvé personne à qui on puisse vendre, soit composer (?) ou a faulte de rachapt lesdites terres et seigneuries, ou que ailleurs Sa Majesté pourvoie au paiement desdites créanciers pour lesquelles iceluy sieur de la Noue au dit nom conviendrait de prendre et recevoir les fruits, profits et revenus d'icelles terres et seigneuries, leurs appartenances et dépendances dès le premier jour de juillet, précisément, dont et de ce que dessus, lesdits sieurs Pauchèvre et Boué, esdits noms, sont demeurés d'accord et en ce faisant entretenir, se sont esdits noms obligés et respectivement l'un vers l'autre.

Renonçant à toutes choses à ce contraires, dont les avons jugés et jugeons par le jugement de ladite cour et fait sceller ces présentes des sceaux établis en icelle, et passé à Montoire, présents maître Christophe Leons, Pierre Harouard et Pierre Aubry lors demourant audict Montoire, tesmoings, le vingt-deuxième jour de May l'an mil cinq cent quatre vingt quinze. — Pour copie : (Signé) PAGEAU, not^{re}. — (Extrait des Arch. L. et Cher, série G, layetté de St-Georges-du-Bois.)

Une faible partie néanmoins du domaine de Lavardin en fut détachée, ce fut la Grande Métairie du lieu dont un sieur Boiserond fut déclaré acquéreur en cette même année 1595. (Voir *Grande Métairie*).

La somme de 13 mille écus, soit environ 39 mille livres peut être trouvée dérisoire pour des domaines et seigneuries de cette importance mais il faut dire que les revenus formés par ces diverses sei-

gneuries ne se montaient qu'à 2.295 livres, dont il fallait retrancher les charges, soit 567 livres. En sorte que le revenu net n'était que de 1.728 livres. Sur cette somme de 2.295 livres, le fief même de Lavardin ne rapportait, brut, que 361 livres 15 sous 16 deniers, suivant état dressé en 1558 (et reproduit au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 330). Toute l'importance de la seigneurie consistait dans le nombre des terres hommages en relevant et qui n'avaient à payer de droits utiles qu'à mutation de seigneur en ligne indirecte. — Il n'est pas dans cette énumération de 1550, question des bois. Mais il est probable qu'ils étaient offerts avec le reste, dans la vente proposée en 1595. Le revenu de ces bois, fort diminués d'étendue à la suite des aliénations d'Antoine de Bourbon, devait être insignifiant.

Aucun fait intéressant ne paraît être survenu à Lavardin au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, sauf les ventes successives de la seigneurie qu'on trouvera à l'article *Montoire*, ces deux châtellenies étant désormais unies.

1870. — Le 17 décembre 1870 le génie militaire fit sauter le pont de Lavardin pour protéger l'armée française en retraite. Les allemands pillèrent le village et y commirent nombre d'exactions au mois de janvier 1871.

En 1877, la Société française d'Archéologie vota à la *Société archéologique du Vendômois* une somme de 200 francs pour des travaux de consolidation au château de Lavardin. Cette somme a été dépensée au cours de l'année 1878. Mais de nouvelles sommes sont aujourd'hui bien nécessaires pour éviter la ruine complète du fameux monument.

Le peintre Charles Bussan a représenté en 1869, pour le salon de peinture, *Les Ruines du château de Lavardin*, en un tableau qui fut donné par M. le V^e de la Panouse au musée de Vendôme.

Lavardin est la patrie du vénérable Hildebert, dit de *Lavardin*, évêque du Mans, puis archevêque de Tours, XI^e et XII^e siècles. (Voir *Hildebert*).

On a prétendu que les deux frères Jean et Jacques de Lavardin, tous deux littérateurs, au XVI^e siècle, étaient nés à Lavardin même. Mais s'ils étaient bien de l'ancienne famille de Lavardin, ils portaient aussi le nom de Ranay et étaient nés sans doute à Ranay qui était le manoir de famille des Lavardin-Ranay.

Aujourd'hui, le bourg de Lavardin dort bercé dans son passé, ne se distinguant des autres villages de la région que par le pittoresque de ses ruines, la grâce de ses vieilles maisons et par le passage

de nombreux touristes et visiteurs, curieux de venir contempler ces vestiges imposants des temps féodaux.

Château et seigneurie. — Les ruines du château de Lavardin sont certainement les plus curieuses du centre de la France, ou tout au moins des provinces de l'Orléanais, du Maine et de la Touraine. Elles ont été décrites plusieurs fois, notamment par Launay dans son *Répertoire archéologique*, par Rochambeau, et surtout par Salies dans sa *Notice sur le château de Lavardin* (1865). Il en fait une description détaillée avec essai de restauration, planches, etc...

La construction, dans son emplacement actuel peut bien ne dater que du X^e siècle tandis que la *Turris dominica* de St-Rinay au VII^e siècle a pu se trouver là où se trouvent les ruines de ce que l'on appelle le *Fort* à 300 mètres plus à l'ouest sur le coteau (?) Quoiqu'il en soit il serait téméraire d'avancer qu'on trouve à la tour de L., des traces de constructions plus anciennes que le XII^e siècle. — C'est à cette époque que le château dut être reconstruit par Bouchard IV, et plus tard refait en entier, ou peu s'en faut, par les Bourbon-Vendôme aux XIV^e et XV^e siècles, notamment par Jean de Bourbon (Jean VII de Vendôme), mort en 1393 qui paraît bien avoir reconstruit le donjon et encore à Jean VIII son petit-fils, mort en 1477, auquel on doit, paraît-il, le fameux escalier du XV^e, plus la réfection du donjon mis alors à 3 étages et coupant en deux la grande salle jusqu'alors haute de 11 mètres.

Ce château a été complètement abandonné à partir de la fin du XVI^e siècle et d'ailleurs devint inhabitable. Les seigneurs de Lavardin et les gens du lieu ne s'en sont occupés que pour en tirer des pierres afin de bâtir les maisons du bourg.

Au XIX^e siècle ces ruines ont été un instant classées comme monument historique ; mais le propriétaire les fit bientôt déclasser, nous ne savons pour quelle cause. Aujourd'hui ces ruines sont à l'abandon et il est à craindre que les tours de l'ancien pont-levis notamment, s'effondrent bientôt dans le ravin. Le donjon lui-même aurait besoin de travaux urgents de consolidation dans une partie de ses assises.

Les artistes regrettent encore l'intrusion des bois taillis sur le mamelon, autrefois en nature de simple pâtis. Il est à craindre que ces taillis ne finissent par cacher la vue des ruines élégantes qui font le charme de ces lieux.

La seigneurie de Lavardin était qualifiée *baronnie* dès le XIII^e siècle. Son seigneur était le premier des quatre barons du comté de Vendôme. Ses vassaux hommages étaient nombreux. Nous donnons plus bas les noms des principaux qui nous sont connus par les aveux conservés à la Bibliothèque nationale, Série P, n^{os} 599 à 714.

Nous n'avons pas pu trouver d'aveux et déclarations de la seigneurie de Lavardin aux comtes de Vendôme, attendu que les seigneurs étaient confondus dès le XII^e siècle avec les comtes eux-mêmes. Et quant aux aveux portés par les seigneurs de Montoire et Lavardin au XVIII^e siècle, après que le roi Louis XIV eut échangé cette seigneurie contre Belle-Isle en Mer, il est probable qu'ils auront été détruits à l'époque de la Révolution.

La seigneurie de Lavardin était d'une importance féodale considérable, et au moyen-âge une soixantaine au moins de vassaux, hommes d'armes, se rangeaient sous la bannière de ses seigneurs.

Voici, au moins pour la plus grande partie, les fiefs qui relevaient de Lavardin à foy et hommage, la plupart à foy-simple, plusieurs à foy-lige, et quelques-uns avec l'obligation de 8 et 15 jours de garde au château de Lavardin.

A Lavardin même : Le directeur de l'Hôtel-Dieu du lieu, les prieurs de St-Genest et de St-Martin, le possesseur de l'Aître-Collinet, enfin le possesseur du droit de percevoir certaine somme sur chaque poinçon de vin vendu à Lavardin même.

A Montoire, les fiefs de Fargot et du Tertre.

A Couture, les fiefs suivants : Razilly, le Portau de Valennes, la Ratellerie, le Moulin-Ronsard, Aubemare ou Bonmars.

A St-Arnoult, le Fresne-Ancien ou Vieux-Fresne et Cornillon.

A St-Rimay, Cherchenay et le prieuré même de St-Rimay.

A Prunay, la Linotterie.

A Ternay, la Vove.

A Ambloy, le lieu d'Ambloy lui-même, son prieuré, et les lieux de Montiron (Montrée) Parfondé, Marmeray en partie, Monceaux, le Tremblay.

Aux Hayes, les Hayes et Drouilly, la Verrerie et sergenterie de Gastines, la Boissière, la Corbinière.

A Montrouveau, la Grandbaudière.

A Sasnières, le fief de Vauroulin.

A Authon, l'Aiglerie et les Clairets.

A Troo, Maugasteau.

A Villavard, le lieu lui-même de Villavard.

A St-Amand, une partie du fief lui-même.

A St-Martin-des-Bois, le titulaire de la Chapelle-Prendpinçon dans l'église de St-Georges.

A Lancosme, le fief de la Guiche.

A Epiais-en-Beauce, l'importante Sgie de Boisbretton qui finit par être absorbée par le comté.

Du côté du Maine, une partie de la Sgie de Vençay et de Montchenou à Vançay, la Sgie de Ruillé et la Chesnière de Ruillé, la Sgie de Poncé, qui formait la première chatellenie de Lavardin.

Dans la Touraine actuelle, c'est-à-dire dans l'Indre-et-Loire : Fontenailles, paroisse de Louestault, La Ferrière, et sur la paroisse des Hermites, les fiefs de Vautourneux, Chaillou, la Corbinière, l'Epine en Gastines ; la seigneurie de Marray ; Neaufle, paroisse de Chemillé ; Vaurobert ou Vallières, paroisse de Négron ; la Fontaine-Tesnières et la Picoulière, paroisse de Rouziers ; le temporel de l'abbaye de Fontaine-les-Blanches, paroisse d'Autrèche ; la seigneurie de Crassay, paroisse de Langeais, etc.

Quant à l'importante seigneurie de Savigny-sur-Braye, M. de Vauloger prétend qu'elle relevait aussi de Lavardin, mais il n'en donne aucune preuve et nous ne l'avons pas non plus rencontrée.

Plusieurs de ces fiefs étaient des fiefs de chevaliers et comportaient eux-mêmes un certain nombre de vassaux nobles, ce qui constituait Lavardin la première seigneurie du Vendômois.

Seigneurs de Lavardin. — Dans la seconde moitié et même le 3^e quart du X^e siècle, la tradition veut que la seigneurie de Lavardin ait échu à une jeune fille nommée Helpès. Il appartenait à son suzerain de la marier. Ce soin, en droit, incombait à *Burchardus Velulus*, C^{te} de Vendôme. Mais Hugues-Capet, alors duc de France et en cette qualité suzerain des comtes de Vendôme, lui fit épouser Hugues, son filleul, qui devint ainsi seigneur de Lavardin. Helpès mourut peu après, et Hugues se remaria avec Odeline de Ste-Suzanne et en eut Lisoie de Bazouges ; mais d'Helpès il avait eu Eveline qui épousa Séhébrand de Mayenne dont vint Salomon de Lavardin.

Tel est le récit de la Chronique d'Amboise (*Ex Gestis Ambasiensium dominorum*, dans le Recueil des Historiens des Gaules, t. X, pp. 238 et 239). On a voulu contester la véracité et le bien-fondé de cette chronique ; mais tout en ne l'acceptant qu'avec hésitation, on n'a pas le droit de la rejeter comme controuvée.

Quoi qu'il en soit voici la chronologie des premiers seigneurs de Lavardin :

I. — Salomon I^{er} est le premier seigneur authentique de Lavardin. Il était préposé à la garde du château et chargé en outre de la surveillance de la forêt de Gastines. C'était donc le grand forestier de ces contrées. Il paraît pour la première fois en 1025 et 1030 comme possesseur d'un fief près Vendôme (Trin. 2). Il est déjà père en 1038 et donne une terre à sa fille épousant Haimeric d'Alluye. — A cette époque un certain Robert paraît comme vicomte de Lavardin. Ce titre lui est donné par suite d'erreur. On veut dire *vicarius*, vicaire, ou viguier ou encore voyer. — En 1040, Salomon est un des témoins appelés par Geoffroy Martel à souscrire à la consécration de la fondation de la Trinité de Vendôme. Il fonda ensuite le prieuré St-Gilderic de Lavardin, et pour certains biens qu'il avait dans la plaine de Vendôme, il était dit vassal de Thibault (III^e du nom), C^{te} de Blois. Il avait encore, à la porte de Vendôme un autre fief qu'il donna à son prieuré de Lavardin et qu'on appela depuis *Le Fief du Prieur de Lavardin*. Il mourut entre 1062 et 1064. Il avait pour femme Adèle et pour filles Mathilde et Eve ou Eveline. Mathilde épousa d'abord Roger ou Robert, puis Marcoard. Elle ne paraît pas avoir eu d'enfants, et semble être morte encore jeune.

II. — Eve ou Eveline, fille cadette des précédents hérita de Lavardin. Elle se maria aussi deux fois : d'abord avec Emeric d'Alluye ; étant veuve de lui en 1056, elle réclama au nom de ses enfants une terre en Anjou, qui d'après elle, devait lui appartenir. Cette terre, « *Curtis basilica* » avait été cédée par Eudes, duc de Bretagne, à l'abbé de St-Aubin d'Angers. Mais Geoffroy-Martel prouva à Eveline que cette terre était sortie de ses mains en vertu d'une cession de feu son mari Emeric d'Alluye, et en échange « du fief de Salomon de Lavardin après l'usufruit dudit Salomon ». (Bibl. nat., ms. 31944, f^o 103, v^o). On ne peut savoir ce que Geoffroy Martel entendait par le *Fief de Salomon de Lavardin*.

En secondes noces, Eveline épousa Hervé de Beaugency qui à cause d'elle, fut appelé Hervé de Lavardin. On le voit gouverner la seigneurie du vivant de sa femme. Il en était encore seigneur en 1077. A la mort d'Eveline, Lavardin alla au fils qu'elle avait eu de son premier mari, appelé Salomon.

III. — Salomon, II^e du nom, paraît comme seigneur de Lavardin en 1080, 1085 et 1091. Vers 1070, du vivant de sa

mère et n'étant pas encore en possession de la seigneurie, mais déjà appelé Salomon de Lavardin, il contribua à sauver Sulpice d'Amboise qui allait tomber entre les mains de Foulques le Réchin, C^{te} d'Anjou. Ce fait a été attribué à son grand-père. Mais en 1070, Salomon I^{er} était certainement mort depuis plusieurs années. — En 1085, Salomon II souscrivit une chartre par laquelle Foulques, C^{te} d'Anjou et de Touraine, confirme un don fait à Marmoutier. En 1091, il assiste à un jugement rendu à la cour de Guicher de Chateaurenault. (Don Villeveille). — Salomon II mourut avant 1101. On ignore le nom de sa femme, dont il eut : 1^o) Aymeric ou Aymery, dit Gaynard qui suit ; 2^o) Béatrix, qui semble avoir été la première femme d'Ursion I^{er} de Fréteval, dont la seconde épouse fut une autre Béatrix, fille du Sgr de Lisle. — Ce Salomon avait, de plus, un fils bâtard, appelé Gauthier, qui paraît comme soutien de sa sœur Béatrix au commencement du XII^e s.

IV. — Aymeric ou Hénery, dit Gaynard de Lavardin, qui paraît fils unique légitime du précédent. Il possédait la seigneurie dès l'an 1100, c'est-à-dire à la mort de son père. Il était alors encore fort jeune et on le nommait : « *De Lavardin juvenilis dominus* ». (Cart. vend. de Marm., 26 A). Il vendit sa seigneurie de Lavardin, au moins la tour et la plus grande partie, entre 1130 et 1134 à Mathilde de Châteaudun, comtesse de Vendôme, ainsi que la seigneurie de Villeromain. Cette dame agissant évidemment au nom de son mari, Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme, et pendant la captivité de celui-ci au château d'Amboise ou de Chaumont. — Il restait néanmoins à Gaynard une petite partie de la seigneurie qui passa à son fils Jean, du moins peut-on le supposer d'après la connaissance des événements subséquents.

C'est de cette façon que la baronnie de Lavardin arriva à faire partie intégrante du Comté, puis Duché de Vendôme, ce qu'elle restera désormais jusqu'au XVIII^e siècle.

Mais il subsistait encore des personnalités du nom de Lavardin, descendants des premiers seigneurs, dont les noms seront donnés plus loin.

Aymeric-Gaynard s'était marié trois fois : 1^o avec Berthe ; 2^o avec Godéhilde qui paraissent toutes deux l'accompagnant dans des chartes du *Cartulaire biésois de Marm.*, non datées (Ch. 102, 103 et 104). Mais peut-être Berthe et Godéhilde ne sont elles qu'une seule et même personne ; 3^o) avec Marie, qu'il épousa, dit la

Chronique d'Amboise, alors qu'il était déjà vieux, « *dum jam senex esset* ». Cette dernière était fille de Geoffroy-Payen, de Vendôme, et sœur de Barthélemy-le-Riche, de Vulgrin et de Éngebaud, archevêque de Tours. On a fait à tort cette Marie, la sœur de Geoffroy-Grisegonelle, comte de Vendôme.

De ses deux premières femmes, Gaynard ne paraît pas avoir eu d'enfants. (Et l'auteur de ce Dictionnaire s'est trompé en lui présument un fils aîné, dont la fille Agathe aurait eu la seigneurie en héritage. — Voir *Bulletin vendômois* 1910, pp. 165 et suiv.).

Mais de sa troisième femme, il en eut deux : 1^o) Richilde, qui fut comtesse de Vendôme en épousant vers 1140 le comte Jean I^{er}, alors veuf de Berthe du Puy-du-Fou ; 2^o) Jean, connu sous le nom de *Jean de Lavardin*, qu'on a cru à tort héritier de la seigneurie, tandis qu'il n'en posséda jamais qu'une minime partie, entre autres le moulin de Lavardin. Ce Jean eut pour femme Marie (peut-être Marie de Ranay), et fut, selon toute probabilité, la tige des Lavardin-Ranay. — Voir *Ranay*.

(A partir de cette époque, les Sgrs de Lavardin furent les fils aînés ou cadets apanagés des comtes de Vendôme.)

V. — Geoffroy, fils de Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme, et de Mathilde de Châteaudun, paraît sous le nom de Geoffroy de Lavardin dès 1134, alors qu'il assiste son père comme témoin d'un don fait par lui à la Trinité en la forêt de Gastine. Mais on ne le rencontre plus après 1140, et tout porte à croire qu'il mourut sans enfants vers cette année-là. Lavardin revint au comté de Vendôme, puis, après la mort du Grisegonelle, alla au suivant :

VI. — Bouchard de Vendôme, qui fut le C^o Bouchard IV, appelé dans son jeune âge *Bouchard de Lavardin*, et qui paraît avoir résidé dans le château de ce nom jusqu'à ce qu'il fut, par la mort de son père Jean I^{er}, devenu comte de Vendôme. (Voir Bouchard IV). — Il semble alors avoir remis la seigneurie en apanage à son fils cadet, devenu l'aîné par la mort du premier né et qui suit :

VII. — Geoffroy II de Lavardin, fils cadet du précédent. Il devint l'aîné à la mort de Raoul ou Jean, né et mort avant lui. Il mourut lui-même avant son père, et d'une femme restée inconnue, il eut pour fils le jeune comte Jean II, héritant directement de son grand-père Bouchard IV en 1202. Jean II devait mourir en 1211 et avoir pour successeur son oncle Jean III, dit l'Éclésiastique.

Celui-ci, en 1212, paraît donner le château de Lavardin à Marie de Chatillon,

veuve d'un sire de Courville qu'il devait épouser peu après, et par ce fait, cette dernière étant dame de Lavardin en portait au roi Philippe l'acte de sureté pour l'aider à sa guerre contre l'étranger. — (*Chartes vendômoises* 200. — *Bulletin vendômois*, 1912, pp. 216 et 381).

On retrouve la seigneurie de Lavardin donnée encore en apanage à un fils de la maison de Vendôme, Geoffroy de Vendôme, deuxième fils du comte Jean IV, qui par ce fait est appelé encore Geoffroy de Lavardin. Il paraît sous ce nom en 1247 et est aussi seigneur de Savigny. On le retrouve encore en 1260 (Gallia Christiana, XIV, p. 276), et en 1267 (Dom Villeveille, vol. 51, f^o 106). Ce nom de Lavardin semble être resté à son fils, autre Geoffroy, qui fait son testament en 1303. Ce dernier est aussi seigneur de Savigny. Mais il est probable que la seigneurie de Lavardin était alors entre les mains des comtes de Vendôme en personne. — Voir *Savigny*.

Les personnages du nom de Lavardin, cadets de la première famille de ce nom, avaient été nombreux depuis le onzième siècle. Voici les principaux : — Au XI^e s. : Adalais, Aveline, Aymon, Béatrix, Dreux, Foucher, Foulques, Fromond, Geoffroy, Hildebert, Hubert, Hugues, Lancelin, Petronille, Robert, Roger, Roston, Fulbert. — Au XII^e s. : Agnès, Jean, Jacqueline, Béatrix, Pierre, Richilde, Froger. — Au XIII^e s. : Geoffroy, Hugues, Jean, Philippe, etc.

Mais sauf Jean, frère de Richilde, C^{esse} de Vendôme, tous ces personnages ont du changer de nom pour prendre celui de leurs terres, vu qu'on n'en rencontre plus aucun à partir du commencement du XIII^e s.

De Jean de Lavardin, frère de la comtesse Richilde, au XII^e s., était issue une nombreuse lignée qui porta le nom de Lavardin jusqu'au XVII^e s. et possédait la seigneurie de Ranay. On les appelait Lavardin-Ranay ou Ranay-Lavardin. — Voir *Ranay*.

Les seigneurs de Lavardin à partir du XIII^e s. furent donc les comtes de Vendôme eux-mêmes et pour avoir leur suite, il faut se reporter à la chronologie des comtes et ducs de Vendôme.

Seigneurs de Lavardin-Montoire au XVIII^e siècle. — En 1712, à la mort de Louis III ou Louis-Joseph, qui fut le dernier duc de Vendôme en titre et décéda sans enfants, le roi Louis XIV s'empara du duché ; Philippe, frère du duc étant encore vivant, mais engagé dans l'ordre de Malte et comme tel évincé par

le roi Louis XIV. Mais on est en droit de le considérer légitimement comme duc de Vendôme. — Voir l'article à son nom *Philippe*.

En 1718 le Régent crut devoir échanger les baronnies de Montoire et Lavardin, les chatellenies des Roches, de Savigny et de Troo contre Belle-Isle en Mer, Charles-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, devint ainsi comte de Montoire et de Lavardin. Montoire devint le chef-lieu de la nouvelle seigneurie. Il faut donc se reporter à la chronologie des seigneurs de Montoire pour avoir la suite des seigneurs de Lavardin. (Voir *Montoire*, seigneurie).

En 1821, à la mort de Jean-Sébastien, marquis de Querhoent, sa succession fut partagée entre ses trois fils. Le second, Emile-Auguste, comte de Querhoent, capitaine d'infanterie, recueillit dans ladite succession la terre de St-Georges des Bois et les ruines du château de Lavardin, dépouillées de tout domaine autre qu'une partie de la forêt de Gastines. — De son mariage avec Julie-Sophie de Marescot (décédée en 1875) il laissa trois filles, Mesdames de la Rue du Can, de Tarragon et de Lozé. — Voir *St-Georges du Bois*. — Madame de la Rue du Can hérita des ruines de Lavardin et décéda sans enfants, à Challay, en 1892, laissant Lavardin à sa nièce Madame Marie de Tarragon, veuve de M. Ludovic de Boisguéret de La Vallière. Celle-ci en est encore aujourd'hui propriétaire (1908).

Voici les noms des capitaines du château de Lavardin que nous avons pu rencontrer : — En 1436 et 1456, Pierre de la Chataigneraie, seigneur de la Blotinière (Revue du Maine, t. I, p. 322 et Notaires Dunois, n^o 46). — Au XV^e siècle, (2^e moitié), Jean des Loges, seigneur de Touche-ronde, capitaine gouverneur du château de Lavardin, époux de Louise de Vendôme, fille de Jean, bâtard de Bourbon-Vendôme et de Gillette Perdriel (Abbé Simon, I, p. 237). — En 1480, Jean de La Vallée, cité dans un titre de la fabrique des Roches-Lévesque. — En 1590, Duvignau, l'auteur de la capitulation de 1590. (Rochambeau, *Biographie vendômoise*, p. 399).

Carl. vendômois de Marm. (Voir table, aux mots *Lavardinum*, *Lavarzinum* ou *Labarzinum*, *Labardinum*, *Lavarzinensis*, *Lavardin*). — *Carl. blésois de Marm.* (Voir table aux mêmes mots et *Lavardin*). — *Carl. Trinité* (Voir 1^o table onomastique, aux mots : *Lavardin*, *Lavardino*, *Lavarzino*, *Lavarzinus* ; 2^o table géographique aux mots *Lavardinum*, *Lavardin* ; 3^o table du 4^e volume aux mêmes mots. — *Carl. de la Madeleine de Châteaudun*, 512. — *Chartes vendômoises*, n^{os} 7, 117 et 119. — *Bulletin*

vendômois, années 1863, p. 44 ; 1884, pp. 34 à 37 ; 1885, p. 153 ; 1886, pp. 148 et 196 ; 1869, pp. 104, 131, 267 à 269 ; 1872, pp. 231 à 237 ; 1873, p. 26 ; 1874, pp. 43, 395, 396 ; 1876, pp. 40 et suiv., 55, 57, 108 ; 1877, pp. 111, 192 ; 1878, pp. 245, 255, 330, 393 ; 1879, pp. 24, 51, 245 ; 1880, pp. 58, 72, 283 ; 1881, pp. 237 et 252 ; 1887, pp. 165 et 167 ; 1888, pp. 107 à 140, 153 à 197, 298 à 303, 303 à 306 ; 1890, pp. 299 à 304 ; 1910, pp. 158 et suiv. ; 1912, pp. 216 et 381. — *Bibl. nat.*, Dom Villeveille, ms. 31,944, fol. 203 et 104 (1085, 1091, 1267). — Dom Pinon, *Histoire de l'Église du Mans*, I, p. 14. — *Abbé S mon*, I, pp. 112, 114 à 117, 123, 237 ; III, pp. 284, 291 à 297 et *passim*. — *Passac*, p. 85. — *Compte rendu du Congrès de Vendôme* en 1872, pp. 121, 495 et suiv. — Pétigny, voir table au mot *Lavardin*, pp. 51 et suiv., 59, 63, 146. — Poullé du diocèse du Mans, XVIII^e s., f^o 241 et 257. — *Mabilon*, *Acta Sanctorum*, 1^{er} part., p. 228. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 131 et suiv. — *Lanay*, *Répertoire*, p. 38. — *Registres paroissiaux de Lavardin*, *passim*. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, pp. 20 et 362 et suiv. — *Sallies* ; 1^o *Notice sur le château de Lavardin* (1865) ; 2^o *De Vendôme à la Bonne Aventure*, etc. (1873), p. 41 et suiv. ; 3^o *Notes. Critiques sur les trois Lavardin*. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1770. — Rochambeau, *L'Église de Lavardin* (1880). — René de Vauloger, *La Maison de Lavardin*. — H. Henri, *Lavardin, Guide des Visiteurs et Notice historique*. — Malar-dier, *passim* et à la notice sur *Lavardin*, pp. 639 à 789. — *Bibl. Vendôme*, 1^o Fonds Trémault, Cartons des Pliefs au mot *Lavardin* ; 2^o Album Lanay, II, pp. 107 à 140 ; 3^o *Mémoires de Duchemin*, II, p. 59. — Borel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable*. — *Le Loir-et-Cher historique*, 1890, p. 112. — *Arch. L.-et-Cher*, G 1805 et 1806 ; H, layettes de St-Georges-des-Bois et de la Virginité ; Q (Vendôme), n^o 78. — *Bibl. nat.*, Cabinet des titres, ms. 31944, f^o 103, v^o. — *La Chronique d'Amboise* au *Recueil des Historiens des Gaules*, X, p. 238. — *Revue du Maine*, I, p. 322. — Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, n^o 46. — Rochambeau, *Biographie vendômoises*, p. 399. — *Arch. Nat.*, P 661, n^o 17 à 23 ; P 773, 66 a, dossier L. — C^o P. de Deservillers, *Vie d'Hildebert de Lavardin*. — *Annaires de Loir-et-Cher*, *passim* (pour les curés). — Abbé Voisin, *Notes historiques sur le Bas-Vendômois*, pp. 1 à 12. — Pasty de la Hillaie, *Le Bas-Vendômois historique et monumental*, pp. 8, 35, 37, 43, 44.

Lavardin (Fief de), à Vendôme. — Voir *Porte-Chartraine*.

Lavau (Famille de). — *La Cochetière*, (de Villavard), XVI^e s. — Armes : *D'azur à une joy d'argent accomp. de 3 croissants de même*. — (Adr. Thibault).

Lavau (2^e Famille de). — *Meslay, La Grapperie, Moncé, La Touche-Chenard*, XIX^e s. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux molettes d'épervier de même et en pointe d'un chêne arraché de sinople*. — (Beauchet-Filleau et Chartrier de Meslay).

Lavau (Guy-Louis-Jean-Baptiste de), né à Nantes en 1787, mort à la Mézière de Lunay en 1874. — Il était fils d'un président à la Chambre des Comptes de Bre-

tagne. Il devint Vendômois par son mariage, contracté en 1817, avec Mlle Anne-Louise-Charlotte de Salaberry, elle-même héritière de la terre de Meslay en 1852, à la mort d'Hippolyte de la Porte, son oncle. Guy de Lavau fut juge auditeur, puis conseiller à la Cour royale en 1816, préfet de police de 1821 à 1828, conseiller d'Etat en 1823. Il se distingua par son attachement à la branche aînée des Boubons et la conception très élevée des devoirs de sa charge de Préfet de Police qui dans ce temps-là avait des attributions plus hautes qu'aujourd'hui. Il vécut depuis 1830 dans une retraite absolue. Il avait été préfet de la célèbre *Congrégation* en 1817.

Guy de Lavau fut le père d'Adrien de Lavau (1824-1892), maire de Meslay, de 1871 jusqu'à sa mort, lequel a laissé une réputation de bienfaisance et de sagesse qui fait encore le plus grand honneur à sa mémoire. — Charles de Lavau, ancien officier aux mousquetaires blancs, qui fut président de la Société archéologique du Vendômois en 1866 et 1867, était frère de Guy et oncle d'Adrien. — (*Biographie des hommes vivants*, par une société de Gens de Lettres et de savants, 1818. — Geoffroy de Grandmaison, *La Congrégation*. — M^{rs} de Nadaillac, *Notice sur Charles de Lavau*. — Renseignements locaux).

Lavau, f., c^o de Fontaines.

Lavau, f., c^o de St-Martin-des-Bois. — En 1643 elle est à l'abbaye de St-Georges-des-Bois, et, au XVI^e s. aux Sgrs de Boisfreslon. — Au XVIII^e s. elle passa au couvent des Augustins de Montoire, sur lesquels elle fut vendue national^e en 1791 pour 11.400 livres. — (Arch. Nat., P 648, n^o 78. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 247. — Arch. de L.-et-Cher, Q [Vendôme], n^o 273).

Lavenay, c^o du canton de la Chartre (Sarthe). — C'est dans cette commune qui touche à Sougé, que se trouve le château de la Flotte. — Voir *la Flotte*.

Lavesvre (Famille). — *La Jousselinière*, XIX^e siècle.

Lavit (Famille de). — *La Blotterie* (de Busloup), XIX^e s. — Armes : D'or à un cep de vigne au naturel. — (*Annuaire héraldique*, 1909, p. 124).

Lavoisier (Famille). — *Freschines*, *La Salle*, *Chissay*, *Les Deffaits* (de Selommes), XVIII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'argent chargé de 3 mouchetures d'hermines, accomp. en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un lion de même. — (Adr. Thibault).

Lavoisier (Antoine Laurent), sgr de Fréchines et de Villefrancœur dans le Blésois, et de Chissay, la Salle et les Effets

dans le Vendômois. — Célèbre chimiste, né en 1743, membre à 25 ans de l'Académie des Sciences, fermier général en 1779, puis inspecteur général des poudres et salpêtres. Député suppléant aux États généraux de 1789 pour la noblesse du bailliage de Blois, il fut arrêté en 1793 comme fermier général et guillotiné le 8 mai 1794 à Paris. Lavoisier a fait paraître un grand nombre d'ouvrages sur différents sujets scientifiques. C'est à lui qu'on doit la découverte de l'oxygène. — Il avait épousé la fille de Paulze, fermier général. — (Laroque et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de 1789, Orléanais*, p. 49. — *Biographies diverses*.)

Law de Lauriston (Famille). — *Freschines*, XIX^e siècle. — Armes : D'hermines à la bande de gueules accompagnée de deux coqs hardis de même. — (Borel d'Hauteville).

Léaudière (La), éc., c^o de Fréteval. — *La Liaudière* (Cassini). — Anc. mét. qui relevait censiv^e de la Sgrie de Rocheux. — (Arch. L.-et-Cher, G 1511).

Lebariller (Famille). — *Monthodon* (de Savigny), XV^e s. — *La Charmoie* (de la Chapelle-Vic.), *La Perrine* (de Lunay), *Quincampoix*, *Auvine*, XVII^e s. — Armes : D'argent au chevron d'azur accompagné de 3 trèfles de sinople. — (Eug. Vallée, *La Sgrie de Bouloire*).

Lebel (Famille). — *Chauvigny*, *Les Diorières*, XVIII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or, chargé de trois roses de gueules, et accompagnées de trois molettes d'or. — (La Chesnaye).

Lebert (Famille). — *La Gésinière*, XVIII^e siècle.

Leblanc du Roulet (Famille). — *Le Plessis-Dorin*, XVIII^e s. — Armes : D'or à 3 licornes effarées de... (Adr. Thibault).

Le Boissellier (Famille). — *Chevreny*, XVI^e siècle.

Le Bordier de Vignolles, ou plutôt de **Vineuil** (Famille). — *La Salle et Chissay*, XVII^e et XVIII^e s. — *Villemardi*, XVI^e s. — Armes : De gueules semé de fleurs de lys d'argent. — (Adr. Thibault).

Le Borgne (Famille). — *Villechatain*, XI^e siècle.

Le Bossu (Jacques et Jean-Baptiste), tous deux abbés de St-Georges-du-Bois, XVII^e et XVIII^e siècles. — Armes : D'or à trois têtes de mort au naturel, bandées de gueules. — (Arch. L.-et-Cher, H, liasse de St-Georges, cachet. — Malardier, p. 939).

Le Boucher ou **Le Bouchier** (Famille). — *La Roche* (de St-Firmin), XV^e s. — *La Massuère*, *La Fosse* (de Fontaines), XVII^e s. — *La Richardière*, (de Savigny), *Le Perray* (de Faye), XVIII^e s. — *Faye*, XIX^e s. —

Armes : D'azur à une fasces d'or accomp. en chef d'un lion de même passant, langué de gueules et en pointe de 3 annelets d'or, 2 et 1. — (Busserolle).

Le Bouilleur (Famille). — *Le Petit-Bouchet* (de Choue), XVII^e siècle. — Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois boules de même, chacune pendue à un chaînon. — (Arm. ms.).

Le Boulit (Famille). — *Les Chauvellières* et *Vaulouzeran*, XVII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile de même, au chef de gueules, chargé de trois pals d'or. — (Pierre tombale à la Chapelle-Vicomtesse).

Le Breton (Famille). — Il y a évidemment plusieurs familles de ce nom en Vendômois, rencontrées du XVI^e au XVIII^e siècles. — Voici leurs principales possessions : *L'Ormois* et *les Landes* (de Souday), XVI^e s. — *La Perrière*, *Villanmoy* (d'Espéreuse), *Villecors*, *Le Berloquet*, *La Rigaudière*, *La Voue* (de Beauchêne), *Le Charme* (de Souday), XVII^e s. — *La Loutière*, *Le Vivier* (de Villedieu), *La Huraudière*, *Tarché*, XVIII^e s.

On n'a pas moins de six écus différents pour ces familles Le Breton :

1^o D'azur à 3 bandes d'argent, chargées chacune de 3 coquilles de gueules. (Gourdon de G.). — 2^o D'argent à 3 roses de gueules (Société héraldique). — 3^o D'azur à une bande fuselée d'or (Armorial chartrain). — 4^o D'azur à 3 besans de gueules chargés chacun d'une fleur de lys d'or. (Abbé Blanchard, d'après le *Bulletin dunois*, 1883 (?). — 5^o D'azur au chevron d'argent, au chef de gueules, chargé de 4 tourteaux d'argent. (Péan, *Armorial de Marchenoir*). — 6^o D'argent au chevron d'azur, accomp. en chef de 2 mouchetures de sable, et en pointe d'une ruche de gueules sur une terrasse de sinople. (Armorial chartrain).

Le Camus (Famille). — *La Brunelière*, (de la Fontenelle), XVII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or accomp. en chef de 2 étoiles d'argent et en pointe d'une aigle s'essorant de même. — (Adr. Thibault).

Le Cardinal de Kernier (Famille). — *Rocheux*, XIX^e s. — Armes : Ecartelé, au 1 et 4 coupé d'argent et de gueules au lion de l'un dans l'autre ; au 2 et 3 d'argent au chef denché de gueules. — (Magny, t. XIX [?]).

Le Charbonnier (Famille). — *Broche-poisson*, XVI^e siècle.

Lechesne (Famille). — *La Musse* (de Rahart), XVII^e siècle.

Le Chevalier (Famille). — *Fargot*, XV^e siècle. — Armes : D'argent à 3 chevaliers (oiseaux) de gueules. — (Adr. Thibault).

Le Cirier (Famille). — *Le Plessis-Marcé*, XVII^e s. — Armes : D'argent à trois

étoiles de gueules cantonnées de 4 mouchetures de sable. — (De Maude).

Leclere (Famille). — *Montsimier*, XV^e siècle. — *Les Roches de Sougé*, *Roches-Vermand*, *La Mandrouzière*, *La Foucaultière*, XVI^e siècle.

Leclere de Boisrideau et de Courcelles (Famille). — *La Salle* (de Lancé), XVII^e s. — *Prépatour*, XVIII^e s. — Armes : De gueules au lion d'argent posé sur un croissant de même. — (Froger, *Généalogie de Vanssay*, p. 137).

Leclerc de Lesseville (Famille). — *Le Grand-Bouchet*, *Le Nid de Pie*, XVIII^e s. — Armes : D'azur à trois croissants d'or surmontés d'un lambel de même à trois pendants. — (Armorial chartrain).

Le Coigneux (Famille). — *La Rocheturpin* et *Artins*, XVII^e et XVIII^e siècles. — *Les Roches de Sougé*, XVIII^e s. — Armes : D'azur à trois porc-épics d'or. — (La Chesnaye).

Lecomte ou Leconte (Famille). — *La Bausserie* (de Savigny), *Les Bretonnières*, (de Morée), XVI^e s. — *L'Oisellerie* (de Sannières), *Les Landes* (de Bonneveau), *La Taradonnière*, *La Grassardière*, *L'Île du Breuil*, *Beaumont* (de Trooy), *L'Ormeau* (de Villavard), *Pins* et *Turnay*, XVII^e siècle.

Leconte (N.), fils d'un avocat au bailliage de Vendôme, était né vers 1729 et mourut en 1804. — Elevé au collège de l'Oratoire, il entra dans les Ordres et devint grand vicaire au Mans. Il prononça en 1767 l'oraison funèbre de Charles-Louis de Froulay, évêque du Mans. Il composa aussi divers morceaux tant en vers qu'en prose ; ces morceaux sont restés inédits. L'abbé Lr. émigra à la Révolution et revint finir ses jours à Vendôme où il mourut en 1804. — (Bibl. Vendôme, *Mémoires de Duchemin*, III, p. 135).

Leconte (Jean et Nicolas), commandeurs d'Artins, 1416 et 1433. — Armes : D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe de trois besants d'or, 2 et 1. — (De Maude).

Leconte de Nonant (Famille). — *Ponché*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : D'azur au chevron d'argent accompagné en pointe de 3 besants d'or, 1 et 2. — (De Maude).

Le Cordonnier (Famille). — *Villechatain*, XI^e siècle.

Le Cornu (Famille). — *Les Hayes*, XVI^e s. — Armes : D'argent, au massacre de gueules, surmonté d'une aigle de sable. — (Busserolle).

Le Corvaisier (Famille). — *La Grasse-tière* (de St-Avit), XVI^e siècle.

Le Courbonnier (Famille). — *Le Tertre* (de Montoire), XV^e au XVII^e siècles.

Le Courtois (Famille). — *La Grande-Haie* (de Danzé), *Le Tertre-Fourreau*, *Beauregard* (de Fréteval), *Montrieux*, *La Roche* (de St-Firmin), XVII^e s. — *La Musse* (de Fréteval), XVIII^e s. — Armes : *D'argent au croissant de gueules en abîme, et 5 mouchetures d'hermines rangées en chef.* — (Adr. Thibault).

Le Desve (Famille). — *Chenillé*, XIII^e s.
Le Diacre (Famille). — *La Lissardière*, XVII^e siècle.

Le Doulein (Famille). — *La Rondelière*, XVI^e siècle.

Le Drouais (Famille). — *Fleurygny*, XIV^e s. — *Le Bouchet-Pelgruau*, XV^e siècle.

Leduc de la Rousselière (Famille). — *St-Jacques d'Aigrefains*, *Bonrepos*, XVI^e s. — Armes : *De gueules à 3 molettes d'or.* — (Adr. Thibault).

L'Esleu (Famille). — *Les Hamelières*, XV^e siècle.

L'Evellé (Famille). — *Pinoche*, XV^e s.

Lefebvre de Caumartin (Famille). — *Le Fresne d'Authon*, etc., XVII^e siècle. — Armes : *D'azur à trois fasces d'argent.* — (Busserolle). — Alias : *D'argent à 5 buvelles d'azur.* — (Le Laboureur). — Il serait plus exact de dire : *D'azur à cinq triangles d'argent.* — (Ecusson donné par la Vue du château du Fresne en 1695 d'après Gaignières).

Lefebvre ou Lefèvre (Familles). — *Morillon*, *La Haie-Bergerie*, *Bellatour*, *Buissay-La-Bretonnerie*, *Champrimbert*, *Ste-Gemme*, XVI^e s. — *Les Bourguinières*, *Nuisement*, *La Charmoie* (d'Azé), *Echoiseau*, *La Hougaise*, XVII^e s. — *Les Petites Belleseuries ou la Paillarderie*. — *La Raimbaudière* (de Houssay), XVIII^e siècle.

Lefebvre d'Ivry (Famille). — *Les Ronces* (de Romilly), XVIII^e siècle.

Lefebvre d'Orval (Famille). — *La Salle d'Arins*, XVIII^e siècle.

Lefebvre (Denis), né, croit-on, à Vendôme en 1488. — A 16 ans, étudiant à l'Université de Paris, il fut reçu maître ès-arts. Il exerça ces fonctions pendant près de 10 ans. Il était tout à fait remarquable dans l'interprétation des auteurs grecs et latins. Il fut le premier qui ait entrepris d'expliquer *Théodore de Gaza* et les auteurs grecs de la même époque. Après une vie laborieuse et bien remplie, Denis Lefèvre renonça au monde et prit l'habit des Célestins à Marcoussis en 1514. Il fut fait dans la suite vicaire général dans son ordre pour la province de France et prieur du monastère de Paris. Il mourut au mois de septembre 1538. — Ces derniers renseignements, puisés particulièrement dans l'histoire manuscrite de l'ordre des Célestins, dans la bibliothèque de leur couvent de Paris,

sont assez positifs pour infirmer ceux de l'abbé Simon qui dit de Denis Lefèvre qu'il fut élevé au collège de Chicheray (aujourd'hui l'hospice) à Vendôme, et qu'il en sortit alors que Jeanne d'Albret s'en fut emparée pour y mettre comme régent un protestant. Ces faits sont bien postérieurs à la mort de Denis Lefèvre. Et d'ailleurs l'hôtel de Chicheray ne fut acheté pour en faire un collège qu'en 1578. — (Pétigny, p. 636. — Duboulay, *Historia Universitatis parisiensis auctore Egassio Bulceo* (6 vol. in f°). — Abbé Simon, III, p. 328. — Histoire ms de l'ordre des Célestins, au couvent de leur Ordre à Paris. — Rochambeau, Notes manuscrites pour la biographie Vendômoise).

Le Forestier (Famille). — *Bompard* (de la Chapelle-Huon). — *Alleray*, *Le Tertre* (de St-Calais), XVII^e s. — Armes : *D'argent à un palmier à 5 branches de sinople, sur une terrasse de...* (Tableau de la Trinité et *Bulletin vendômois*, 1893, p. 151).

Le Forestier (Robert), éc^r, Sr du Tertre (près St-Calais), fut bailli, juge civil et criminel du pays et duché de Vendôme de 1618 à 1651. — Il fut le véritable promoteur et l'agent le plus zélé de la fondation du couvent des Calvairiennes de Vendôme, (auj. le St-Cœur). Il donna à ce couvent un grand tableau représentant la Descente de Croix qui est auj. conservé en l'église de la Trinité. — Il avait épousé en premi. n. Louise Souchery, dont il eut un fils Louis et une fille Renée; en 2^e n., il épousa Elisabeth Malon, dont il paraît avoir encore eu 3 filles, Marie, Madeleine, qui épousa un Sr Dupont, et Scholastique. Cette dernière, en 1685 était supérieure des Ursulines de Vendôme. — On a confondu le Tertre appartenant à ce Robert Le F., avec celui de Montoire. (Voir ce dernier). — (*Bulletin vendômois*, 1898, p. 151. — Trémault, *Hist. municipale de Vendôme*, pp. 52, 53, 69, 149. — Titres de la maison, rue Poterie, 43).

Le Forestier de Vendœuvre (Famille). — *Huchigny*, XIX^e s. — Armes : *D'argent au lion de sable lampassé et couronné de gueules.* — (Vitrail de l'église de Coulomiers).

Le François (Famille). — *La Ploulerie* (de Nourray), XVII^e siècle.

Le Gallois ou Le Gallais (Famille). — *Glatigny*, *Boisvinet*, *Souday*, *St-Agil*, *Oigny*, *Les Proustières*, XIV^e s. — Armes : *Parti de... et de... à trois annelets posés 2 et 1, de l'un dans l'autre.* — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, *St-Avit*, p. 455, d'après un sceau).

Le Gantier (Famille). — *La Vallée-Ranay*, XVI^e s. — *L'Aunay* (de Tréhet), XVII^e s. — Armes : *De gueules à 3 merlettes d'argent, à la bande de même brochant.* — (Abbé Denis).

Le Gastelier (Famille). — *Le Boulay* (d'Oigny), XV^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accomp. de 3 grillots de même.* — (Adr. Thibault).

Le Gauthier (Famille). — *Les Hermites*, XIII^e siècle.

Le Gaynier (Famille) dite de Pavie. — *La Bonaventure*, XV^e et XVI^e siècles.

Legendre (Famille). — *Villefrain*, XVI^e siècle.

Le Gentils (Famille). — *Le Poirier* (de Sargé), XIV^e siècle.

Legrand-Bermond (Famille). — *La Coquillière*, XVIII^e siècle.

Legrand de Marizy (Famille). — *Le Fresne et l'Etoile* (d'Authon), *La Hubaudière*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à 6 macles d'or, posées 3 et 3.* — (Pasty et Armorial chartrain, au mot *Marizy*).

Leguay (Famille). — *La Poissonnière*, XVII^e siècle.

Legué (Famille). — *Rocheux* (de Moudoubleau), XIX^e siècle.

L'Hermitte (Famille de). — Voir *Lhermitte*.

L'Homme (Famille). — *Thorigny*, XV^e s. — *Le Bouchet-Pelgruau*, XVII^e s. — Armes : *D'or au chevron de sable, chargé de 2 épis de blé d'or, accompagnés de 3 trèfles de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.* — (De Maude).

Léhon (Le Grand), f., c^o de Savigny. — *Le Léhon*, XIV^e s. — Ancien fief et manoir.

— Il relevait partie de Courtenjon à foy et h. simple et aussi de même de Savigny et à 15 sous de service. Au XVIII^e s., il consistait en maison seigneuriale, métairie, etc... un bois taillis et un moulin de la valeur de 1.500 livres, etc. Son fief assis sur le Petit Léhon consistait en 7 livres 1 sol et 3 deniers de rente et 21 sols 11 deniers de cens et 3 boisseaux d'avoine.

En 1398, il était à Isabeau de la Flotte, veuve Haliquant de Bourrot, qui cette année-là léguait une rente de 12 sous au curé de Neuillé-le-Lierre en Touraine sur sa métairie du Léon.

Au commencement du XV^e siècle, il était à Pierre d'Arquené, seigneur du Breuil de Lunay, qui le vendit à rente en 1437 à Jean Barrault, Eliot Girault et Etienne Langlois, héritiers en partie de feu Etienne Dorne, qui pour cette acquisition font acte de foy-h. au Sgr de Courtenjon.

En 1449 il est à Jean Salmon, qui en 1463, est qualifié canonnier du roi, et vassal de Courtenjon pour son haberge-

ment du Léhon, joignant au fief des *Chatelats* (Le Chatellier). Il est époux de Marie N., dont il eut pour enfants : 1^o Nicolas, qui suit ; 2^o Claude, auteur des Salmon du Chatellier ; 3^o Jeanne.

Nicolas ou Colas Salmon, éc^r, Sgr du Léhon. Il est qualifié en 1483, serviteur de Mgr le Comte, alors qu'il est exécuteur testamentaire de Mathurine de Vendôme, dame de la Boutesche, femme de Pierre de Montigny. Il partagea en 1487 avec ses frère et sœur. Il épousa Roberde Fleury, (peut-être fille de Jacques Fleury, chatelein de Vendôme). Celle-ci étant veuve de lui, épousait en secondes nocces, avant 1494, Jean de la Fosse, qui par ce fait est déclaré un moment Sgr du Léhon. Il eut entre autres enfants, pour fils, le suivant :

Louis Salmon, écuyer, Sgr du Léhon en 1506. Il est nommé tuteur des enfants de son cousin germain Claude Salmon, Sgr du Chatellier, par sentence du 29 nov. 1515. D'une femme inconnue, il a pour fils le suivant :

Alexandre Salmon, éc^r, Sgr du Léhon (1531). Il épousa Françoise, fille de Louis Savary, éc^r, Sgr du Fresne de Rorthé, de Champlain et de Villannoy et de Catherine Poulleur ou Poulour. Il est veuf en 1561 et à pour fille la suivante :

Claude de Salmon, dame du Léhon, qui épousa entre 1570 et 1579 Jean Le Pelletier, secrétaire de la reine de Navarre. Il est dit Sgr du Léhon en 1582. Claude, veuve, est encore dame du Léhon en 1605. Elle paraît avoir, en secondes nocces, après 1605, épousé Charles Le Petit, Sgr de la Vaudouillère, dont elle semble être la seconde femme. Le Léhon passa à son neveu (?) le suivant :

Jacques de Salmon, déjà qualifié sieur du Léhon en 1604, époque où il est époux ou veuf de Jeanne de Taillevis, veuve elle-même de Jean de Thizart, sieur de la Montellière, Courtenjon, etc. Tous ces personnages semblent huguenots et ne paraissent pas dans les registres paroissiaux de la contrée. De là, confusion sur leur état-civil.

En 1613 le Léhon est à Abraham du Breuil, Sgr des Places et du Léhon, qui est parraïn à Fortan. Avant 1622 il ceda le Léhon à Jean de Salmon, Sgr du Chatellier, qui le 20 juillet de cette année-là, se déclarait son cessionnaire.

En 1662 Pierre Cheret, époux de Gabrielle Dubois est Sgr du Léhon.

Ce lieu revient encore aux Sgrs du Chatellier au XVIII^e s. et paraît leur rester jusqu'à la Révolution.

Le Grand Léhon est aujourd'hui simple ferme, appartenant à des cultivateurs. A côté des bâtiments de la ferme se trouve

un rectangle de douves, de 30 mètres sur 20 mètres à l'intérieur, avec un puits. C'est là où s'élevait le manoir, entièrement disparu.

Arch. Nat., P 686, n° 1, 6, 7, 8; P 687, n° 1; P 691, n° 76 à 78 et 81; P 700, n° 14 (1582). — Arch. des Basses-Pyrénées, E 387. — Arch. du Cognac, E 33, n° 3. — *Bulletin vendômois*, 1895, pp. 299, 300 et 307; 1900, p. 252; 1909, p. 125. — Eug. Vallée, *La Baronnie de Bouloire*, p. 43. — D'Hozier, reg. IV, *Généalogie de Salmon*. — Chartier de Renay, titres de Champlain (ans 1542 et 1605). — Chartier des Minières. — Reg. de Fortan, 1623. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton I des fiefs (Léhon). — Collection R. de St-Venant, classe Lunay, Titres de la Montellière, dossier de la dame d'Asnières, p. 4. — R. de St-Venant, *La Seigneurie de Renay, Champlain et Chêne-Carré*, pp. 62, 161 à 165, 169.

Léhon (Le Petit), h., c^o de Fortan, de Savigny et de Lunay, 20 hab., dont 14 sur Fortan, 2 sur Lunay et 4 sur Savigny. — *Le Petit-Léhon* (Cassini). — *Le Petit Léon* (Etat-Major). — Ce lieu relevait censiv^l, partie du Grand-Léhon, partie du prieuré de Fortan. — (Arch. L.-et-Cher, Q, (Mondoubleau), 244).

Lejay (Famille). — *Villetrun et Flammelec*, XIV^e s. — *Rouray-le-Noble*, XVIII^e siècle. — Armes : D'azur à l'aigle cantonnée de 4 aiglons regardant un soleil mouvant du canton dextre en chef, le tout d'or. (Trémault). — Alias : D'or au chevron de gueules, accompagné de trois têtes de geai d'azur. — (*Le Loir-et-Cher historique*, 15 oct. 94, p. 304, et *Armorial chartrain*).

Lejay de Fleurigny (Famille). — *Cherchenay* ou *Cherchenois* ou *Fleurigny*, *Le Bouchet-Pelgruau*, XV^e ou XVI^e s. — Armes : De sinople au chef d'or, au lion de gueules brochant (Rietstap). — Mais Trémault dans ses notes dit que cette famille était la même que celle des Lejay de Maison-Rouge qui portait : D'azur à l'aigle cantonnée de 4 aiglons, regardant un soleil placé au canton dextre en chef, le tout d'or. — (Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, cartons des familles [Le Jay]).

Lejeune de Malherbe (Famille). — *Connival*, XV^e et XVI^e s. — Armes : D'argent au chevron d'azur accomp. de 3 molettes de gueules. — (Denais, *Armorial de l'Anjou*).

Lejeunehomme (Famille). — *Rocheux* (de Mondoubleau), XVII^e siècle.

Lelarge (Famille). — *Bellatour*, *Les Minières*, *Vau-de-Forest*, *La Bellangerie*, XVI^e s. — *Les Ormeaux* et *les Piaux* (de Pray), *La Guibardièrre* (de Rocé et de Villerable), *La Sansonnière*, (de St-Martin), XVII^e s. — *La Charmoie* (d'Azé), XVIII^e s. — Armes : D'azur à 2 fascés d'argent chargées de 3 annelets de gueules, 2 sur la première et un sur la seconde. — (Pasty).

Lelez (Famille de). — *Boisseleau* (de Rhodon), XVIII^e s. — Armes : D'argent au lion d'azur armé, lampassé et couronné de gueules. — (Adr. Thibault).

Lellèvre (Famille). — *La Henrière*, *Teillé*, *La Voûte*, XVI^e s. — *Magny, La Coulonge, Beaumont* (de Troo), XVII^e s. — *Le Verger*, (de Ternay), XVIII^e s. — Armes : De gueules au cor de chasse, lié et virolé d'argent, enguiché d'azur, au chef d'argent chargé de 3 mouchetures d'hermines de sable, accostées à senestre d'une étoile à 6 raies d'azur. — (Arm. ms).

Lelong (Famille). — *Chaussepot*, XIX^e s.

Le Maçon (Famille). — *Alléré* ou *Le Moulin au Voyer*, XIV^e siècle.

Le Maigre (Famille). — *La Tabaise*, XVII^e s. — Armes : D'azur à un porc-épic d'or, et un chef de gueules chargé de trois étoiles aussi d'or. — (De Maude).

Lemaire (Famille). — *La Touche-Gonthier*, XV^e s. — *Pins* et *Turnay*, XVI^e s. — Il est possible que cette famille ait eu pour armoiries celles qui se trouvaient sur la tombe de Ph. Lemaire, curé de St-Martin de Vendôme et dont la plaque gravée se trouve aujourd'hui au Musée : De au chevron de... accompagné en chef de deux palmes et en pointe d'un cerf rampant. — (Musée de Vendôme et Rochambeau [Epigraphie], t. I, p. 87).

Lemaire (2^e Famille). — *Le Chatelet* (de Selommes), *la Couetterie*, *les Mornas*, etc..., XIX^e siècle.

Lemaistre de Grandchamp (Marie-Angélique), abbesse de la Virginité, (1685 à 1712). — Armes : Ecartelé aux 1 et 4 à trois chardons; au 2 et 3 à un mont de 6 coupeaux. — (Plaque mortuaire au musée de Vendôme).

Lemaistre de la Massuère (Famille). — *Chauvigny* (de Cellé), XVI^e s. — *La Massuère*, *Le Soucy*, XVII^e s. — *La Barre* et *la Blotinière*, XVIII^e s. — Armes : D'argent à l'ancre de sable, au chef d'or chargé de trois molettes de sable. — (Bernier).

Le Marquier (Famille). — *Azé*, XIV^e et XV^e siècles.

Le Masson (Famille). — *La Planche* (de Droué), XVII^e s. — Armes : D'argent à 3 feuilles de houx de sinople, 2 et 1. — (Adr. Thibault).

Lemer ou **Lamer** (Famille), rencontrée à Selommes en 1266. — Armes : De... à un écu de.... accosté de deux croissants. — (Sceau, Cartul. Trinité, 728).

Lemercier (Famille). — *La Martinerie*, *Les Chatelles*, XV^e siècle.

Lemère (Famille). — *Villée* (de Sougé), XVII^e siècle.

Le Mesureur (Famille). — *Le Parc-Chevalier*, XVI^e s. — *Les Ormeaux*, et le

Carroir (à Pray), XVII^e s. — Armes : Bureau de... et de... (Bernier).

Lemoine (Famille). — *La Fosse* ou *Petite Fosse* (Tréhet), *La Huraudière*, XVII^e siècle.

Lemoré (Famille). — *Villebazin* (de St-Rimay), XIX^e siècle.

Lemore (Famille). — *La Rachée*, *Baillé*, *La Godaserie*, XVII^e siècle.

Le Moulmier (Famille). — *Cherchenois*, XVI^e siècle.

Lemoyne (Famille) ou **Lemoine**, qui devint *Lemoine* de la *Chaussée*, de la *Guichardièrre* et de la *Godelinrière*. — *L'Aunay* (de Couture), *Le Tremblay*, (de Lavardin), XVI^e s. — *La Huraudière*, *Les Coutières* (de Villedieu), *Belle-Isle*, *La Petite-Fosse* (de Tréhet), *Le Pin* (de Couture), XVII^e s. — *La Ronce* (de Ternay), *La Pilonnière*, (d'Authon), *La Guichardièrre*, XVIII^e s. — *La Godelinrière*, XVIII^e et XIX^e s. — *La Roulonnière* (de Lunay), XIX^e s. — Armes : D'azur à une tête de levrette arrachée d'argent et lampassée de gueules. — (Bulletin soc. héraldique, 1892). — Alias : *Taillé d'azur et de gueules, l'azur chargé de dextre d'un épi de blé d'or et à senestre d'une défense de sanglier d'argent, et le gueule chargé d'un soleil d'or*. — (Adr. Thibault, et Arch. du château de la Massuère de Bessé).

Le Musnier de Nantouillet (Famille). — *Villanmoy*, *La Jouselinrière*, *La Salle de Vieux-Pont*, *Orgis*, etc. XVII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or accompagné de trois meusniers ou poissons d'argent. — (De Maude).

Le Nain (Famille). — *La Gauterie* (de Savigny), XVIII^e s. — Armes : Echiqueté d'or et d'azur. — (Arm. ms.).

Lenfant (Famille). — *Thireau*, (de Morée), XVII^e s. — Armes : D'or à 3 fascés de gueules. — (Adr. Thibault).

Le Nicolais des Bridellières (Famille). — *Beauvoir* (de St-Jean-Fremontel), XIX^e s.

Lenoir (Famille). — *Bracueil*, XVI^e et XVII^e s. — *Chanteloup* (de Villerable), *Villeromain*, XVIII^e s.

Lénoncourt (Famille de), *St-Amand*, XVI^e s. — Armes : D'argent à une croix engrêlée de gueules. — (La Chesnaye des Bois).

Lenormand (Famille). — *La Mouche-tière*, (de Choue), XVII^e siècle.

Léons (Famille). — *L'Epinay* (de Danzé), XVI^e s. — *Bordebure* (de Marcilly), XVII^e siècle.

Lépaou ou **Lépeau**. — Voir *Epau* (L').

Le Pellerin de Gauville (Famille). — *La Fredonnière*, XVIII^e s. — Armes : D'or au chevron échiqueté de gueules et d'argent de trois traits, au chef de sable chargé de trois coquilles d'or. — (De Maude).

Le Pelletier (Famille). — *Villechatain*, XI^e s. — *Le Grand-Léhon*, XVI^e s. — *La Chouardièrre*; *Beauvoir du Tertre*, *Les Caves de la Rivière*, XV^e et XVI^e s. — Armes : D'argent, à un chêne arraché de sinople, accompagné de trois roses de gueules. — (Busserolle).

Le Pelletier (2^e Famille). — *La Petite-Ramée*, XVIII^e siècle.

Le Pelletier de St-Gorvais (Famille). — *La Fosse de Fontaines*, XVIII^e siècle.

Léperonnière (La), anc. mét., psse de Houssay ou de Sasnières. — *La Réprounière*, 1555. — En 1555, Thomas Mahieu, notaire et secrétaire du roi, conseiller de la reine et secrétaire de ses finances, et Dlle Jeanne de Verclé, l'ainée, sa femme, vendaient cette métairie, située paroisses de Sasnières et Houssay à honorable homme Jacques de Gennes, marchand à Lavardin. — Elle relevait de la Cellerie de l'abbaye de Vendôme. — (Titres de Sasnières).

Le Pesant de Boisguilbert (Famille). — *Montmirail*, *La Verrerie* (du Plessis-Dorin), XVIII^e et XIX^e siècles. — Armes : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux têtes de lion arrachées d'or et en pointe d'un cœur de même. — (Armorial chartrain).

Le Petit ou Petit (Famille). — *La Vaudourière*, *Les Landes*, XVI^e et XVII^e s. — *La Boulaie* (d'Ambloy), XVII^e s. — Armes : D'azur à trois coquilles oreillées d'or. — (La Chesnaye).

Le Petit (2^e Famille). — *La Hézardièrre*, à Sargé, XVIII^e s. — Armes : D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux trèfles d'argent et en pointe d'une molette d'éperon de même. — (Rochambeau).

Le Picard (Famille). — *Les Muraux*, XIV^e s. — *La Ripopière*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : De gueules à trois chausse-trappes d'argent. — (*Annales norbertines*, 1888, p. 246).

Lépine (Famille de). — Voir *Lespine*.

Lépinet, f., c^o de Dauzé. — (Voir *Epinay*).

Lépinet, f., c^o de la Chapelle-Vicomtesse. — *L'Epinay*, XVI^e s. (Vieux titres). — Elle appartenait au prieuré de la Chapelle-Vicomtesse. — Sur cette métairie, la Chapelle St-Blaise possédait une rente de 100 sous. Et à son sujet il y eut en 1602 un procès entre l'Hôtel-Dieu de Chateaudun et Mathurin Houdebert, détenteur du lieu. — Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 17.000 livres. — (Merlet, *Inventaire des archives hospitalières de Chateaudun*, B 779. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 322).

Le Plaigney (Thibault), apothicaire, né à Vendôme en 1496, mort à Tours en

1567. — Il était apothicaire à Tours. Il a fait imprimer plusieurs ouvrages : *La décoration du pays et duché de Touraine*, brochure réimprimée à Tours, chez Bousseret, 1861. — *Les déclarations des abus et tromperies que font les apothicaires* (Tours 1513). Ce dernier ouvrage était publié sous le pseudonyme de *Lisset Benancio*, par crainte des attaques de ses confrères. — (Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*. — Chalmel, *Histoire de Touraine*, IV, p. 297).

Le Porc ou **Leparc** (Famille). — *Les Volomberts*, XVII^e siècle.

Le Prévost de Cocherel (Famille). — *La Bouchardière*, XVII^e siècle.

Leprince (Famille). — *Boisrobert*, XVI^e siècle. — *Le Soucy*, XVIII^e siècle.

Le Proust ou **Proust** (Famille). — *Naveil*, XV^e et XVI^e siècles.

Le Prudhomme (Famille). — *La Marguerite*, XV^e siècle.

Leray de Chaumont (Famille). — *Le Plessis-Fortia*, XIX^e siècle. — Armes : *D'argent au chevron de gueules accompagné de deux étoiles de sable en chef et en pointe d'une raie (poisson) d'argent dans une mer de sinople*. — (Cachet de lettre).

Le Riéhe (Famille). — *Le Bouchet* (de Crucheray) dit plus tard *Bouchet-Toutenville*; *Pezou*, *Monthenri*, *Lisle*, *Le Chatel de Lisle*, X^e, XI^e et XII^e s. — *La Chape*, XI^e s. — *Puteaux*, XI^e s.

Lerouge (Famille). — *La Voule*, XIV^e et XV^e s., *Les Créneaux* (de St-Quentin), XV^e siècle.

Leroux (Famille). — *La Touche-Berthault*, *Tarché*, XV^e siècle.

Leroy (Famille). — *Comillon*, XVI^e siècle

Leroy-Courvoisier (Famille). — *Le Coudray* (de Villiers), XX^e siècle.

Leroy de la Tournelle (Famille). — *Fargot*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à trois merlettes de sable*. — (D'Hozier, reg. I, p. 469).

Le Royer (Pierre), (*Petrus Rotarius*), cinquantième évêque connu du Mans, de 1294 à 1296. — Il est né à Troo vers 1250 ; il était fils de Jean Leroyer, officier du comte de Vendôme et garde des sceaux (notaire), aux contrats passés en les châtellenies de Troo, Montoire, Lavardin et les Roches. Il était grand oncle de Jean Le Royer, évêque de Meaux. Il avait pour cousins les trois frères Le Royer qui furent aussi d'église et qui fondèrent la chapelle St-Georges en l'église collégiale de Troo. L'un d'eux, Robert, prieur de Villedieu et des Roches-l'Évesque, fut assassiné par le seigneur de Courmenon, et l'on fonda une chapelle pour le repos de son âme. (*Gallia christiana*). — Abbé Simon, III, p. 361

et 362. — Dom Piolin, IV, p. 454. — Le Paige, II, p. 90. — Malardier, p. 1257).

Le Royer (Jean), petit neveu du précédent, paraît comme lui être né à Troo. — D'abord procureur et régisseur du temporel de l'évêché du Mans (1350), puis secrétaire du cardinal Pierre de la Forêt, évêque de Tournay et chancelier de France, il fut nommé par le roi à l'évêché de Meaux le 2 février 1361. Il mourut en 1378. — (*Gallia Christiana*. — Abbé Simon, III, p. 363. — Malardier, p. 1258).

Lerret (Famille de). — *L'Evenage*, XVIII^e siècle.

Lerrie, deux fermes, c^e de Villechauve. — *Léry* (Cadastre).

Lesage (Famille). — *La Huchetière*, XVII^e siècle.

Lesaulx d'Ancreville (Famille). — *Villanmoy* (de Rahart), XIX^e et XX^e s. — Armes : *D'azur à la croix dentelée d'or*. — (Trémault).

Lesbahy ou **L'Esbay** (Famille de). — *Villemardi*, *Profonde*, *Chantemesle* (d'Authon), *Soigny*, XV^e s. — *Le Lierre*, XVI^e s. — *Le Bourg-Neuf* (de Marcilly), *La Barre* (de St-Gourgon), XVII^e s. — Armes : *D'or à un sanglier de sable passant, au chef de gueules chargé de 3 roses d'argent*. — (Busserolle).

Lescahier (Famille de). — *Sasnières*, XV^e siècle.

Le Scellier (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XIX^e siècle.

Leschany (Famille). — *La Chape*, *La Pasqueraye*, XVII^e siècle.

Lescher (Le lieu de), paraissant situé psse de Villerable. — *Lescherii terra*, XI^e s. (Cart. blésois de Marm.). — *Terra que vulgo dicitur Lescheri*, XI^e s. (Cart. vendômois de Marm.). — *Lischericum*, XI^e s. (Cart. Trinité). — Ce lieu fut donné à Marmoutier au XI^e s. par Dreux de Buceaux et Anna sa femme. Mais la Trinité y avait une dime qui lui avait été donnée aussi au XI^e s. par un certain Hilgod, en même temps que Villebozon et Boulet. — (Cart. blésois de Marm., 12 et voir table. — *Cart. vendômois de Marm.* 16 et 36. — *Cart. Trinité*, 52).

Lesclancherie. — Voir *Esclancherie*.

Lescoux (Famille de). — *Le Fief du Gué de la Ville*, XVII^e siècle.

Lescuyer (Famille). — *Pasboureau*, *Loisville*, XIV^e s. — *Baigneux* (de Ligniè-res), *Courcelle*, XVII^e et XVIII^e siècles.

Lescuyer d'Attainville (Famille). — *Droué*, XIX^e siècle. — Armes : *D'argent au cheval galopant portant un cavalier armé d'une lance, le tout de sable, sur une terrasse de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. — (Armorial chartrain).

Le Secrétain (Famille). — *La Sinellière*, XVII^e siècle.

La Sene (Famille). — *Changas* (de Crucheray), XV^e siècle.

Lesné (Famille). — *Marcé* (de Savigny), XV^e siècle.

Lesourd (Famille). — *Le Fief du Gué de la Ville*, *Montrieux*, XVIII^e siècle.

Lespada (Famille de). — A Vendôme, XIX^e siècle. — Armes : *D'azur à trois tours d'argent ajourées et maçonnes de sable, rangées en fasce, séparées par deux fers de lance d'argent*. — (Armorial français, n^o 93).

Lespau (Le Censif de), répandu sur les paroisses de Fréteval et St-Lubin des Prés, était un des quatre fiefs vassaux de Lormois. — (Arch. L.-et-Cher, E 44).

Lespine (Famille de). — *Claireau*, *L'Aître-aux-Bossins*, *Les Perles*, *La Chauvinière* (de Selommes), *La Rivière du Pont-St-Bié*, XIV^e s. — *Meslay*, *Le Chamors*, *Faye*, *La Grappée*, *La Galoche*, *Le Grand-Mas*, *Berthault* (de Lancé), *Le Bouchet-Pelgruau*, *Preuilly*, XV^e s. — Armes : *D'argent à la croix de gueules, à un aubespain de sinople au premier quartier*. — (Busserolle).

Lessart (Les sires de), à Danzé, XII^e s. — Armes : *Burellé de... et de... au chef de...* — (Sceau au Bulletin dunois, VII, p. 422).

Lessart, ancien fief, psse de Danzé, aujourd'hui le *Petit-Manoir*. — *Lassart*, XIV^e s. (Arch. Nat., Q¹ 433). — Ce fief relevait du Rouillis ou de Lisle, et était arrière fief de Montmirail au Perche-Gouet.

On rencontre plusieurs personnages de ce nom aux XII^e et XIII^e siècles. — En 1116, Hubert de Lessart est témoin d'un don de Guillaume Gouet à Marmoutier. — En 1180 Eudes de Lessart est témoin à Viévy. — En 1258, Geoffroy, dit de Lessart, écuyer, est un des fidèles du seigneur de Fréteval; sa femme s'appelle Agnès. Ils donnent au prieur de St-Hilaire le quart des terrages des Bois-Normands.

Cette seigneurie de Lessart au XIV^e s. est aux mains des Sgrs de Lisle et du Rouillis. — En 1332 Renault de Lisle, sire de *Lassart*, vendait au C^{te} de Blois 29 livres de rente sur la Prévosté de Fréteval et recevait en échange une pièce de bois en la forêt de Fréteval. — En 1371, Lessart fut vendu par Renault de Graçay, Sgr de Lisle et du Rouillis, avec droit de haute justice, à Guillaume de Craon, 2^e de ce nom, vicomte de Chateaudun, qui venait d'épouser Jeanne de Montbazou, veuve de Simon de Vendôme et dame de Neufmanoir. — Ne voulant pas habiter Neufmanoir qui se trouvait dans la mouvance de la seigneurie de Mondoubleau

appartenant aux Comtes de Vendôme, Guillaume de Craon bâtit sur le domaine de Lessart un manoir auquel il donna encore le nom de *Neufmanoir* et qui fut le *Petit-Neufmanoir* ou le *Petit-Manoir*, appelé encore *Loménor*. — Voir ces noms. — (*Cartulaire dunois de Marm.*, 190 et 263. — *Ménage*, *Histoire de Sablé*, 1^{re} partie, I, p. 266. — *Bulletin vendômois*, 1888, p. 199. — Arch. Nat., Q 433 [1332]).

Lessert ou **Lessart** (L'). — (Voir *Essert*. **Lesseville** (Famille de). — Voir *Leclerc de Lesseville*.

Lestenou (Famille de). — *La Gaillottière*, XVII^e siècle. — Armes : *Ecartelé, au 1 et 4 de sable au lion d'argent; au 2 et 3 d'azur au bouc d'argent ferré d'or et rampant contre un chêne englanté au naturel*. — (Busserolle).

Le Sueur (Famille). — *Les Foucaudières* (de Souday), XVI^e s. — *Villée* (de Savigny) XVII^e s. — Armes : *D'azur à 3 gouttes ou larmes* (de sueur), 2 et 1 et un soleil en cœur, le tout d'or. — (Vitrail de Souday).

Lesueur du Coudray et de la Bretonnerie (Famille). — *La Musse* (de Fréteval) *Bellevallée*, *Le Prieuré* (de Morée), *Le Bois-Ancelin*, XIX^e siècle. — Armes : *D'azur à un chevron, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant, le tout d'argent*. — (Cachet de famille).

Le Tellier de Fleury et de Paradis. — *Villetrun*, XV^e au XVII^e s. — *La Chalottière* (de St-Firmin), *Le Paradis* (de Lisle), XVII^e s. — Armes : *D'azur à une gerbe d'or*. — (Busserolle à l'armorial des maires de Tours, l'an 1622 fournit cet écusson dans un écartelé, aux armoiries *Richard de Fleury*).

Letellier de Louvois (Famille). — *Courtenvaux*, *Bonnevaux*, *Troo*, *Bouvières*, *la Frogerie*, *Marcé*, *la Garelière*, XVII^e s. — Armes : *D'azur à trois lézards d'argent posés en pal, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*. — (La Chenaye).

Letessier ou **Le Têxier** (Famille). — *Les Pâtis* (de Savigny), XVI^e siècle. — *L'Epinay* (de Choue), *Les Claires*, *Beauregard* (de Romilly), XVII^e siècle.

Le Tessier (Bamille). — Sgrs de *Montoire*, *Lavardin* et *Savigny*, XVIII^e siècle.

Letessier de la Bersière (Famille). — *Marcilly*, XVIII^e siècle. — (Voir *addenda*).

Le Tèxier d'Hautefeuille (Famille). — *St-Agil*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *De gueules à la levrette courante d'argent surmontée d'un croissant d'or*. — (Armorial chartrain).

Letéyeux (Famille). — *Le Vau* (de Savigny), XVI^e siècle.

Létivet. — Voir *Etivet*.

Létort (Famille). — *La Bourmandière*, xv^e siècle.

Létournerie ou **Létournière**. — Voir *Etournière*.

Le Trosne (Famille). — *Rocheux* (de Fréteval), *Morville*, *Moulin de Courcelles*, xviii^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois gerbes de blé de même*. — (Chartrier de Rocheux).

Leudon, faubourg de Montoire au nord, rue St-Jacques. — *Loudon*, *Ludon*, xvi^e et xvii^e s. — Ancien fief relevant à foy et h. de la chatellenie de Montoire. Il possédait un four banal. — Il appartenait dès le xv^e s. aux Sgrs de Fargot, ainsi qu'en témoignent des aveux à Montoire en 1484, 1488, 1501, 1508, 1544, 1600, etc. — (Arch. Nat., P. 631, n^o 28; P. 639, n^{os} 42 à 47; PP 50, vol. 114, n^{os} 30 et 167. — Malardier, I, p. 234. — Titres de la Blotinière, liasse du Moulin de Bessé).

L'Usurier (Famille). — *Le Tremblay* (d'Amblay), xiv^e siècle.

Levacher (Famille). — *La Gruie*, xviii^e siècle. — Armes : *D'or à trois têtes de vache de gueules posées de front*. — (Malardier, p. 970).

Le Vainqueur (Famille). — *Le Plessis-la-Cour*, xviii^e siècle.

Levasseur (Famille). — *La Roche-Grignon*, *Montgreffier*, *Les Fourdières*, xv^e siècle. — *Fargot*, *Les Virboulins*, xv^e au xvii^e s. — *Chevelu*, *Villebasin* (de St-Rimay), *Pineau*, *Les Essarts*, *Bonrepos*, xvii^e s. — Armes : *D'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'azur*. (De Maude). — Alias : *D'azur à 2 fasces d'or, chargées chacune de 3 aiglettes de sable (?)*. — (Armorial chartrain).

Levasseur (Joachim), Sgr d'Aillières, Cogners et Ste-Osmare au Maine et de Fargot près Montoire. Il fut d'abord porte guidon de la C^{ie} du comte de Sancerre (1557). Il embrassa avec ardeur le parti de la Réforme et devint un des principaux chefs calvinistes dans le Maine. Pour punir les moines de St-Calais d'avoir excité la révolte des habitants contre les soldats huguenots qui tenaient la ville sous la terreur et d'avoir fait massacrer ces derniers, Levasseur, en 1562, mit leur couvent au pillage et leur porta un coup dont il ne se relevèrent jamais. A la paix, Levasseur fut nommé par Jeanne d'Albret gouverneur du Vendômois (1563). On lui donna pour lieutenant dans le Bas-Vendômois, Gilbert de La Curée, Sgr de la Rocheturpin. (Voir sa notice). — Ce dernier se livra à de tels excès à l'égard des catholiques, que des gentilshommes ses voisins le firent assassiner en 1564. Levasseur sévit contre les meurtriers ; mais ceux-ci réussirent à le faire arrêter et il

n'échappa qu'avec peine aux poursuites du Parlement dont sa conduite envers les catholiques l'avaient rendu justiciable. — Il prit part à différents combats dans les campagnes de l'Angoumois ; commandait la cavalerie à la Roche-Abeille et fut fait prisonnier à Jarnac en 1569. Ayant recouvré sa liberté, il combattit encore autour d'Angoulême en 1570. Il fut massacré à la St-Barthélemy en 1572. — Il avait épousé Louise de Thouars et eut deux fils, Jacques et Joachim, qui furent comme lui des huguenots fanatiques. — (Pétigny, pp. 618 et 620. — Haag, *La France protestante*, IV, p. III et VII, p. 54. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*, p. 40. — *Cart. de Perseigne*, appendice, p. 228. — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, II, p. 60).

Levassor d'Yerville (Famille). — *Marilly*, xviii^e s. — *St-Georges-du-Bois*, xix^e s. — Armes : *D'azur au cerf couché d'or surmonté en chef d'une main appaumée d'argent*. — (Cachet).

Levasseur (Famille). — *Le Breuil St-Jouin*, *Loisville*, xvi^e siècle.

Levayer ou **Levoyer** (Famille). — *La Barre* (de Lunay), xvi^e s. — *Les Turets*, xviii^e s. — Armes : *D'argent au quintefeuille d'azur*. — (Revue du Maine, 1903, p. 54).

Levée de Biez (La), écart du bourg, c^e de Cormenon. — (Journal *Le Loir*, 6 sept. 1850).

L'Eveillardière, éc., c^e de Souday. — *Les Eveillardières*, (Cassini).

Léveillé (Famille). — *La Bassetière* (de Vendôme), *Les Deffaits* (de Selommes) xv^e siècle.

Lévenage. — Voir *Evenage*.
Le Vénier (Famille). — *Maison des Trois Rois* (à Montoire), xvii^e siècle.

Le Vénier (Pierre). — Il vivait au xvi^e siècle et serait né à Troo. Il aurait été pendant longtemps professeur de rhétorique, puis pénitencier d'Auxerre. — Il fut l'auteur de petits poèmes latins et de plusieurs hymnes qui furent insérés dans le bréviaire auxerrois. — (Un certain Pierre Le Vénier, sieur de la Roche est parrain à Troo le 28 décembre 1590). — (Malardier, p. 1260).

Levraidière (La), éc., c^e d'Oigny.
Levis-Mirepoix (Famille de). — *Bellan-de* (de Villebout), xix^e siècle. — Armes : *D'or à trois chevrons de sable*. — (Armorial chartrain).

Leviston ou **Livingstone** (Famille de). — *Bois-la-Lande*, xvi^e et xvii^e s. — Armes : *D'azur à trois quintefeuilles d'argent*. — (Bernier). — Alias : *Ecartelé au 1 et 4 d'argent à 3 quintefeuilles de gueules encloses dans un double trécheur fleuré et*

contre-fleuré de sinople ; au 2 et 3 de sable à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes de même. — (La Chesnaye des Bois). — Alias : *D'argent à 3 carreaux de gueules*. — (Abbé Angot).

Lévraidière (La), f., c^e d'Oigny.
Lévy (Famille de). — *Les Mussets*, xix^e s.).

Lézonnaire (La), h., c^e de Naveil, 77 hab. — D'après M. P. Martellière, ce lieu se serait appelé Néronnière, puis Nézonnière, et enfin Lezonnière. — Il composait un censif dont le chef-lieu était à Montaigu et qui relevait de Courtras. — Là demeurait en 1750 François-Jérôme Gallichet, bourgeois de Paris et dame Françoise Rolland du Moustier, son épouse. — Voir *Montaigu*. — (Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chem. IX, dossier 1, p. 22. — *Bulletin vendômois*, 1905, p. 115, note 1, article P. Martellière).

Lhermite ou **Lermite** (Famille de). — *St-Eloi* (de Cormenon), xvi^e s. — *Les Essarts*, *Pineau*, *La Salle d'Artins*, *La Rougerie*, *l'Etournière*, *Vaublussion*, xvii^e siècle. — *Le Plessis-Desvées*, xviii^e s. — Armes : *De sinople au dizain de chapelet ou patenôtre mis en chevron, d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'argent à une croix d'or montant en chef*. — (Encyclopédie, Blason.) — Alias : *D'or à la fasce crénelée d'azur écartelée d'or à 5 mouchetures d'hermines 3 et 2, au chef de gueules chargé de trois croix d'argent*. — (Malardier p. 520). — Alias : *D'azur à trois gerbes de 2 et 1, liées de gueules, écartelée d'argent au massacre de cerf de sable ramé d'or*. — (*Annales flechoises*, 1907, p. 120). — La famille de Lhermite actuelle a adopté l'écu au patenôtre en chevron.

Lhéry, anc. mét., psse du Poislay. — Une rente sur ce lieu était acquise en 1646 par Pierre Breton, Sr de la Varzière. — (Arch. L.-et-Cher, G 1901).

Lhomme (Famille). — *La Raimbaudière*, *la Monnerie*, *le Boulay*, *le Bignon*, (le tout à Chauvigny), xv^e siècle.

Lhomme de la Pinsonnière (Famille). — *A Espérouse*, xvii^e siècle. — Armes : *D'or au chevron de sable chargé de 2 épis d'or et accompagné de 3 trèfles de sinople*. — (Busserolle).

Liancourt (Jeanne de Schomberg, duchesse de). — Elle se rattache au Vendômois par son second mari Roger du Plessis, duc de Liancourt qui possédait les seigneuries des Hayes et de Ternay qu'il vendit au duc de Vendôme en 1634. — Elle était fille, née en 1600, du maréchal de Schomberg. Elle avait d'abord épousé en 1618 François de Cossé, comte de Brissac, mais ce mariage avait été déclaré nul pour cause intime et secrète. En secondes

noces, en 1620, elle épousa Roger du Plessis. Elle est connue par un remarquable ouvrage intitulé : *Règlement donné par une dame de haute qualité à sa petite-fille*. — Cet ouvrage passe pour être un chef-d'œuvre. — Sa petite-fille était Gabrielle du Plessis, qui devint duchesse de La Rochefoucauld. — La duchesse de Liancourt était fort instruite, parlait plusieurs langues et faisait de jolis vers. Elle était liée avec Arnauld, Pascal et les solitaires de Port-Royal. — Elle mourut avant 1674. — (Bouillet, *Dictionnaire universel* et *Bulletin vendômois*, 1905, p. 151).

Liaudon (Le), h., c^e d'Epuisay. — *Lueudon*, xiv^e s.; *Luaudon*, xv^e s., (Aveux). — *Lyaudon*, xvi^e s. — *Le Lian-don* (Cassini et Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. simple de la baronnie de Mondoubleau et en partie censivement de Mangasteau.

En 1334, aveu pour Lueudon était rendu à Mondoubleau par Perroche, veuve de Laurent de Lueudon. — En 1400 par Jean de Luaudon. — En 1513 et 1520 par Berthier Regnard, sieur de Courtemblay, pour sa sœur Marguerite Regnard, veuve de Regnault Gaubert, Sgr de Bressolles. — En 1533 ce lieu est à Jacques de Gaubert, Sr de Brézolles et de Lyaudon. — En 1614 et 1635 il est à Gilles de Salmon, éc^r, homme d'armes aux gendarmes du roi, époux de Suzanne, fille de Laurent de Renard, Sr de Courtemblay. — En 1660 à Léonor de Salmon, éc^r, Sgr du L. et de la Vignonniers, époux en 1663 de Anne de Guillot. — En 1679, à la famille des Sgrs du Chatellier. — En 1780 d'après l'*Etat des fiefs de la seigneurie de Mondoubleau*, conservé aux archives du Loiret, ce lieu était à Charles Alexandre Salmon du Chatellier. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23; P 704, n^{os} 92 à 95. — Reg. d'Epuisay, 1614, 1622. — D'Hozière, Reg. IV, *Généalogie de Salmon*. — Roger Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*. — Arch. du Loiret, A 1706).

Libault de la Brosse (Famille). — *Le Ménil des Vallées*, xviii^e s. — Armes : *D'argent à 6 fleurs de lys de gueules, au chef de même chargé de 3 fers de lance d'argent*. — (Adr. Thibault).

Libois, f., c^e de Tourailles. — *Villa Lobeis*, *Villa Lobeia*, *Villa Lobe*, *Terra de Lobe*, ou *de Liboe*, xii^e s.; *Villa Liboe*, *Villa Lyboe*, xiii^e s.; *Libov*, xvi^e s.; *Liboie*, xviii^e s. (Cart. de la Trinité). — *Liboué*, xv^e s. (Aveux de Pontenaille). — *Liboy* (Cassini). — *Libois*, (Etat-Maj. et Cadastre). — Ancienne métairie appartenant à la Trinité de Vendôme. — Elle lui avait été donnée dans la première

moitié du XII^e s. par un certain Hugues le Blanc. Elle était dans la mouvance des sires de Pray qui l'amortirent en 1150. — Au cours des XII^e et XIII^e siècles, les moines finirent par obtenir pour cette métairie l'affranchissement de toute servitude. — En 1678, elle était affermée 12 muids de blé, et en 1769, 1.000 livres, avec réserve du droit de pêche dans la fosse du Grand-Marchais. — Elle a été vendue national¹ en 1791 pour 32.400 l.

Au XIX^e s., les enfants de la famille Naundorff (prétendants au trône de France), avaient été pourvus par leurs parents du nom de DE LIBOIS alors qu'ils faisaient leurs études au collège de Notre-Dame des Aides, à Blois. (Nous n'avons pas pu voir en vertu de quelle cause ; peut-être ce nom provient-il d'un autre Libois). — (*Cartul. Trinité*, 520, 531, 532, 561, 577, 649, 673, 732, 836, 857, 859. — Arch. nat. P 625, n^o 79 bis ; P 704, n^o 142. — Arch. L.-et-Cher, Q [Vendôme], 348. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 123. — Arch. du Collège N.-D. des Aides à Blois entre 1890 et 1895).

Libois (Le Petit), f., c^o de Tourailles.

Lidoreau (Famille). — *Moulin de Baigneux*, XIX^e siècle.

Lierge (Le), f., dans le bourg de St-Gourgon. — Ancien manoir et fief dont on voit encore les douves. Il relevait à foy et hommage de la Seigneurie-Mairie de Fontenay. — Au XV^e s., il faisait partie du domaine du Grand-Breuil. — En 1549 il est à Benoit Gaulteret, valet de chambre du roi et maître des comptes à Blois. — En 1570 à Jacques Le Bahy ou l'Esbahy, Sgr de Soigny. Cette ferme est aujourd'hui à la famille Renou-Huet. — (*Bulletin vendômois*, 1885, pp. 256 et 264. — Collection R. de St-Venant, Liasse Villechauve et Saint-Gourgon).

Lierre (Le lieu de), composé de deux fermes, c^o de Fontaines.

Lierre (Le), moulin sur le Boulon, c^o de Mazangé. — On l'appelait autrefois le *Moulin de Villeneuve*. Il ne porte ce nom de *Lierre* que depuis le XVIII^e s. — Cassini le nomme déjà *Le Lierre* mais il ne devait s'appeler ainsi que depuis peu. — Il appartenait au couvent de la Virginité. — Voir *Villeneuve* (de Mazangé).

Lieu-Jeuin (Le), éc., c^o de St-Jean-Frémental.

Liger de Chauvigny (Famille). — *La Reuserie* (?), XVII^e s. — *Chauvigny* (de Cellé), *La Morinière*, XVIII^e et XIX^e s. — *La Massuère*, XIX^e s. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'une étoile d'argent ; au 2 et 3 d'azur à la fasce d'or frettée de gueules, accompagnée*

en chef d'un lambel d'argent et en pointe d'une étoile d'or. — (Arch. de la Massuère).

Liger de la Tour (Famille). — *L'Etournière*, XVIII^e siècle.

Ligier (Famille). — *La Coulonge*, XV^e s. — *Maison-neuve et les Touches* (de Ville-dieu), XVII^e siècle.

Lignaud de Lussac (Famille de). — *St-Agil, Alleray*, etc., XIX^e s. — Armes : *D'argent à trois merlettes de sable.* — (Busserolle).

Ligneau (Famille). — *Crèvesec*, XIX^e s.

Ligneris (Famille des). — *Chauvigny, Les Diorières*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *De gueules fretté d'argent au franc quartier d'or, chargé d'un lion de sable, au lambel à trois pendants d'azur.* — (La Chesnaye des Bois et Bibl. Nat., Gaignières, Estampes, Pe 1a, fol. 39 et 40).

Lignièrès, bourg et commune du canton de Morée, à 6 kil. sud de ce chef-lieu et à 16 kil. nord de Vendôme. — *Lignera*, 1070 (Cart. de St-Lomer). — *Linerice, Lignerice*, XII^e s. (Cart. vend. de Marm. et Cart. Trinité). — *Lignièrès* (Cassini et Etat-major).

Cette commune est bornée au nord par la c^o de Fréteval, à l'est par celles de la Bosse et de Beauvilliers (arrond^t de Blois), au sud par celles de Renay et de Pezou, à l'ouest par le Loir qui la sépare de la commune de Pezou. — Le Loir seul baigne cette commune qui ne compte pas d'autres cours d'eau ; mais dans sa partie haute elle possédait jadis plusieurs étangs qui fournissaient l'eau au ravin qui traverse la c^o de Renay et va se jeter dans le Loir en face Fortunas. — Seule la route de Pezou à Oucques traverse la commune de Lignièrès et son bourg. Autrefois, le long du Loir passait le vieux chemin de Fréteval à Blois. Les stations les plus proches sur la ligne de Tours à Paris par Vendôme sont celles de Pezou au sud et de Fréteval au nord, toutes deux à 4 kil. de Lignièrès.

Lieux habités : Son bourg, qui compte 121 hab. — Rocheux, h., ancien fief (Le château est sur Fréteval). — Les Haies, 153 hab. — Courcelles, h. et usine, 94 hab. dont 53 sur Fréteval. — Les Ruaux. — Le Tertre, ancien château et fief. — Pointras ou Pointezard. — Le Breuil ou Berruet, ancien manoir et fief. — Biternay, ancien manoir. — La Touche-Gonthier. — Baigneux. — Chambord. — La Bonne. — Les Hauts. — La Chamotterie. — Les Tasses. — Les Ruelles. — La Hutte. — Les Bouleaux. — La Baudonnerie. — La Chamailardièrè. — Les Ronces. — Les Veptes. — La Tuilerie.

Lieux-dits. — Le Hazon, les Montrées, le Champ-Odieux, les Fosses de la Blinè, la Noue-Salier, les Noues-Charrons, Fosse-

Thibault, le Pré de la Maréchaussée, le Refuge, le Parmenier, Luyard, l'Autreuse, le Volimbas, la Béguillerie, le Gué-Enfourché, les Dunes, les Blotiers, le Bonneau, Pierre-Véron, la Moissonnière, la Raudière, l'Éclair, la Morteveigne ou Morteveille, la Goullardièrè, la Bourguinière, le Pâtis des Anglais, l'Utière ou l'Huilière, la Béguillerie, le Fossé de la Seine, les Binons, la Tirelle, la Pitière, la Rue-de-Villebourg, les Prés-Méchants (Muants ou Méhans), le Puits-Empourtun, les Seux, les Binants, le Bulsson-Meurger, Bessay, le Marchais-Quentin, la Rotte aux Poissons, le Poirier de Coulerives, la Tourterez, les Noues-Breteau, Roushelot, Villefrileuse, les Pastoureux, la Poussinière, le Courtil-Rousseau, les Noues-Marais, le Gèbrement, la Goullardièrè, la Bastière, le Couffar de la Touche, le Cognet, le Chêne-Boulant, la Gitonnerie, la Lichonnerie, la Guillardière, la Chessetière, le Pré de la Tour, les Hauts-Vents, *Mons Otici* (XI^e siècle), la Grefferie, le Poirier de Sept-en-Gueule, la Béglèrè, la Guillardière, la Bazoche, Villeboust, le Razon, le Parmenier, la Croquette, Poulibot, etc.

Superficie : 1542 hectares. — Altitude du bourg environ 89 m. — Cadastre terminé en 1832 par Monnier. — Poste et Perception de Pezou. — Assemblée le 6 juin, dimanche de la Trinité. (Elle était autrefois le 17 novembre).

Population : 300 communians vers 1750. — 97 feux en 1770, (Expilly). — 468 hab. en 1806. — 493 en 1812. — 520 en 1824. — 492 en 1831. — 514 en 1836. — 550 en 1841. — 559 en 1846. — 597 en 1851. — 631 en 1856. — 634 en 1861. — 678 en 1866. — 660 en 1872. — 704 en 1876. — 666 en 1881. — 693 en 1886. — 692 en 1891. — 636 en 1896. — 654 en 1901. — 632 en 1906. — 653 en 1911.

Les registres de la paroisse commencent en l'année 1607, avec des rappels des siècles précédents. — Noms principaux qui s'y rencontrent : — XVI^e et XVII^e siècles : Biternay, La Primodoye, Racines, Promentières, Savary, Vénier, Mareschal, Vincent Dugué (notaire), Lemesueur, Renusson, de Chevrau, Myron, La Vove, d'Illiers, Refuge, Lemerrier, du Perray, Rosminigan ou Rosnivinien, l'Hospital, Beauxoncles, Bouchard de la Grange, Goislard, Rochechouart, Bigot des Bordes, Ragot, Renard de Maugué, Mesnard, Bouchard de Belair, Danot, Serton de Verrières, Remilly, Linant, de Bruet, Lozeré ou Lauzeray, Gobinet, Bequignon, de Bullion, du Plessis, Daumale, Rivode, Vimeur, Corbinelly, Huet de Bertault, Bourru d'Ancée, Delaporte, de Lorme,

Villesans, Goislard de Lépaù et de Re-pussé, Noyer (notaire), de Morée, du Bois de la Royne, Huet des Ruelles, Brouassin des Granges, Travers de Neuville, Mesnard de la Poterie. — XVIII^e s. : Rosmadec, La Palu, Corbinelly, de la Porte, Caumartin, Goulaine, de Bruc, Lenoir du Plessis, Huard de la Poterie, Bouteville, Bourgogne, Petit de St-Lienne, Cadot, Delange, Baillèhache, Bonvoust, Letrosne, Goulliard, Bourgogne, de la Porte, Caumartin.

Curés : Thomas de Lisle, chanoine de St-Georges, 1250. — Lucas Texier, chanoine de St-Georges, 1508, mort avant 1529. — André Jahar, 1551. — Pierre Durand, 1579. — Abel Berthé, 1606. — Martin Thieullin, 1612. — Pierre Hérier, 1620, promoteur de l'officialité de Vendôme en 1650, inhumé dans l'église en 1662. — Péan, desservant 1663. — Guillaume Bruneau, 1665. — Belot, desservant par commission, 1685. — Charles-François Egrot, 1686, inhumé en 1690. — Michel Gérard, 1690, inhumé en 1710. — Etienne Dehèlie, 1711, inhumé l'année même à l'âge de 36 ans. — Jean Chalmette, 1711. — Louis Bourgogne, doyen rural de Fréteval en 1716, inhumé le 7 avril 1733. — Jacques-René Vaslet, 1730. — De Guestrout, desservant, 1737. — Chauvin, desservant, 1741. — Gilles-César Delenne, 1743. — Gentil, 1747. — Marquet, 1752. — Marin Desbrosses, desservant. — P. Chatignier, desservant, puis curé, 1763. — Chevereau, doyen rural de Fréteval, 1779 ; il est officier public en 1793. — Soulard, asserm. 1793. — Aubert, 1811. — Chollières, 1857. — Roger 1860. — Breuzin, 1883. — Trémeau, 1907. — Macé, 1910.

Maires. — Henri Lidoreau, 1791. — Nicolas Ramauger, an IV. — Coursimaux, 1805. — Cornuan, 1816. — André Voisin, 1817. — Louis Coutanceau, 1823. — Pierre Lidoreau, 1846. — Louis Coutanceau, 1848. — Louis Lidoreau, 1870. — Armand Lidoreau, 1875. — Alphonse Carnis, 1900. — Théodule Gangneben, 1908. — Alphonse Chartrain, 1910.

Avant la Révolution, la paroisse de Lignièrès, sauf pour trois maisons qui se trouvaient du bailliage de Vendôme, était toute du Dunois et sa justice relevait de celle de Fréteval. Elle suivait la coutume du Dunois, presque en entier. Elle était de l'Élection de Châteaudun. — Elle faisait partie du doyenné de Fréteval, archidiaconé de Vendôme. L'abbé de la Trinité présentait à la cure qui, au XIII^e siècle était d'un revenu de 15 livres et de 800 livres au XVIII^e siècle.

L'église est placée sous le vocable de

saint Aignan et aussi de saint Laurent. Ce dernier a du être ajouté comme patron au moment où a disparu la chapelle de ce nom, située à quelque 200 mètres au nord de l'église actuelle et dont on voit encore, sous la charrie, les fondations.

Aignan, (Anianus), le patron de cette paroisse, était un évêque d'Orléans au V^e siècle. Il fut en cette ville le successeur de saint Euvverte, dont il avait été le disciple ; la faveur populaire le désigna pour succéder à son maître. Il se montra plein de sagesse et de vertus dans ses fonctions. Attila, roi des Huns, ayant envahi la Gaule, Aignan prévint qu'il devait se diriger sur Orléans. Il se rendit alors auprès d'Aetius, général romain, en résidence à Arles en Provence et le pria de venir à son secours. Celui-ci promit son concours. Aignan retourna dans sa ville dont il prépara activement la défense. Mais Attila avait mis le siège devant Orléans avant l'arrivée d'Aetius et ce n'est que, la ville prise et le pillage commencé, qu'Aetius parut. Grâce au concours des soldats de l'évêque, les Romains réussirent à chasser les Huns de la ville et à en noyer dans la Loire le plus grand nombre. Orléans était délivré. Attila avait encore des troupes très nombreuses restées en arrière, avec lesquelles il menaçait Paris, lorsque Aetius, joint à Mérovée, roi des Francs, l'arrêta dans les plaines de Châlons et tailla son armée en pièces. Saint Aignan est regardé, dans ces contrées du Centre, comme le libérateur des barbares ; voilà pourquoi il a été très populaire et son nom fut donné à un grand nombre d'églises. On le fête le 17 novembre. (Pour saint Laurent, voir *Montoire*).

L'église Saint-Aignan de Lignières est du XI^e siècle, percée vers l'ouest par des petites fenêtres très hautes, à plein cintre, ressemblant à de véritables meurtrières. Elle a été remaniée vers l'est au XV^e ou au XVI^e s. et trois chapelles ont été alors construites par les possesseurs, dit-on, de trois fiefs de la paroisse, Le Breuil, Le Tertre et Biternay (ou Baigneux). Sur le croisillon du tirant de la chapelle de la Vierge sont sculptées les armoiries des familles alliées d'Illiers et de la Vove. Mais ces écussons ont du être placés là au moment seulement de l'acquisition de la seigneurie du Breuil-Lignières par Marguerite de la Vove, mère d'Elisée d'Illiers en 1635, ce sont les écussons d'elle et de son fils.

Dans le chœur se trouve la tombe d'Elisée d'Illiers, Sgr du Tertre. — Son fils est lui-même enterré à côté de lui. L'épithaphe du père seule existe mais martelée. On peut la rétablir d'après les registres

paroissiaux : « *Cy gist le corps de haut et puissant seigneur Messire Elisée d'Illiers, chevalier, seigneur des Radrets, la Berruère, le Tertre et autres lieux, chevalier des Ordres du Roy, décédé le 19 du mois de février 1620 à Paris, paroisse St-Sulpice, et inhumé le 24 du dit mois en l'église de céans.* »

Les registres de Lignières fournissent les baptêmes des différentes cloches qui se sont succédé en l'église du lieu.

En 1579, baptême d'une petite cloche : *Parrain, N. H. Jacques de la Primaudoye, sieur du Breuil, et N. H. Yves de Biternay et Perrine Tharot.* — En 1613, autre cloche : *Parrain, Pasquier Dugué, fils de Vincent Dugué, notaire, et Adrienne Cothereau.*

Une autre cloche fut baptisée en 1704. Le parrain est Mess. Jean-Sébastien de Rosmadec, chevalier de nom et d'armes, Sgr de Rocheux, premier gentilhomme de la chambre de feu S. A. R. MONSIEUR, frère unique du roi, Maître de la Garde-robe de feu S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, et dame Françoise de Corbinelly, veuve de M^e Guillaume de la Palu, chev. Sgr de Gifferay, dame et fondatrice de cette paroisse (comme dame du Breuil et du Tertre).

Autre cloche en 1784 nommée par Mess. Jean-François de la Porte, conseiller d'Etat ordinaire, et par dame Elisabeth Lefebvre de Caumartin, son épouse, seigneurs fondateurs de cette paroisse.

Une autre remplaça celle-ci en 1822, avec pour parrain Elisée Pierre Lidoreau, propriétaire, et Marie-Magdeleine-Victoire Voisin.

Les cloches actuelles de Lignières, au nombre de deux, possèdent les inscriptions suivantes : La première : « *L'an 1890, Léon XIII étant pape, Mgr Laborde, évêque de Blois, j'ai été béni par M. L. H. Monsabré, curé de la Madeleine de Vendôme, assisté de M. Auguste Breuzin, curé de Lignières, j'ai eu pour parrain Marie-Arthur de Goislard, comte de Villebresme, et pour marraine Yvonne-Marie-Gonzalve de Villebresme, M. Armand Lidoreau étant maire, M. Théophile Papineau, adjoint* », etc.

La seconde : « *L'an 1896, Léon XIII étant pape, Mgr Laborde évêque de Blois, j'ai été béni par le R. P. Roger, missionnaire du Sacré-Cœur, ancien curé de Lignières, assisté de M. Auguste Breuzin, curé. J'ai eu pour parrain M. Raoul Barré, Cte de St-Venant, et pour marraine Marie-Geneviève Barré de St-Venant, religieuse de Marie-Réparatrice, propriétaire du Breuil, représentée par sa nièce Marguerite-Marie de St-Venant* ».

Sur le territoire de la commune de Lignières, se rencontre, au bois du Breuil, une station néolithique importante, connue sous le nom d'*Atelier du Breuil*. « Atelier de dégrossissage de haches sur les carrières mêmes d'extraction. On n'y voit plus guère que des éclats et des pièces rebutées », (J. de St-Venant). Il en reste encore quelques échantillons, bien qu'ils aient été pillés depuis 40 ans et plus, par les allants et venants.

La première fois qu'il soit fait mention de Lignières dans les Chartres, c'est en 1055, époque où un chevalier appelé Guillaume de Villeharmoy, du consentement de sa femme Jeanne et de ses enfants Etienne, Guillaume, Agnès et Agathe vendait moyennant 34 livres tournois, à l'Aumône de Châteaudun, ses dîmes de Lignières, avec l'autelage (*altalagium*) du dit lieu. Thomas de l'Isle, en qualité de seigneur de Lignières ratifiait ce don.

En 1056, un jeune homme appelé Herluin, fils de Berald de Ville-Mérin, donna aux moines de la Trinité ses terres situées entre Lignières et le Loir, en un endroit appelé de *Monte Otici* et dont le nom s'est perdu. — Vers le même temps, on trouve un certain Eudes le Boiteux, de Lignières, qui est témoin à Vendôme pour Marmoutier.

En 1070 ou 1080, Bouchard le Jeune, comte de Vendôme, attribue à chacun de ses chevaliers des devoirs de garde au château de Vendôme. Il est dit dans cette charte que Gislebert le Riche devait garder le château au mois de décembre parce qu'il tenait du comté les terres appelées *Mont-Henri, Pezou* (Pustaconem) et *Linéras*, ce qui prouve que dès cette époque, au moins en partie, Lignières relevait de Vendôme.

Vers 1100, on voit encore figurer un *Stephanus de Lineris* comme témoin d'un don fait à Marmoutier par Nivelon de Fréteval. C'est là l'origine de la possession de partie de la dime de Lignières par l'Aumône de Châteaudun. Cette dime était possédée par moitié par les moines de la Trinité, tandis que les dames de St-Avit de Châteaudun et l'Aumône ou Hôtel-Dieu de la même ville possédaient l'autre moitié. Quant au curé, il gardait les vertes dîmes de la paroisse.

Il est probable qu'une partie tout au moins du territoire de Lignières appartenait au XI^e siècle à une certaine Ida de Vendôme, qui la tenait de Jérémie, seigneur de Lisle ; car on voit cette Ida donner à Marmoutier vers l'an 1100, une terre d'une charruée à Lignières. Une autre terre, également d'une charruée

était donnée aux mêmes moines, par un chevalier appelé Hugues.

Mais la seigneurie même du bourg de Lignières passa à une époque indéterminée aux seigneurs du Breuil ou Berrueil, principal fief de la paroisse. Ils la rapportaient à la tour de Fréteval. (Voir *Breuil*).

Il existe à Lignières une coutume assez rare et dont nous ne connaissons pas d'autre exemple. Le propriétaire (ou locataire) d'une maison située dans le bourg, proche le presbytère, est tenu, en vertu de ses titres de propriété, de sonner tous les jours l'*Angelus* à la cloche de l'église. Cette obligation date de l'année 1684, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante insérée au registre de cette année au milieu des actes d'inhumation : « *L'an 1684, le septième jour de février devant midi, par moi Guillaume Bruneau presbtre, recteur de céans soussigné, a esté inhumé dans l'église proche la chaise du prédicateur, le corps de défuncte Marie Dugué, veuve de défunct Darde, laquelle Dugué étoit âgée de soixante et quinze ans trois mois et onze jours du jour de son baptême qui fut le vingt-septième d'octobre mil six cent huit. Elle a donné par testament sa maison, grange, estable, grenier et jardin situés à la grande porte du presbytère du costé du bourg et quatre boissellées de terre pour sonner à perpétuité l'Angelus soir et matin. Et de plus a donné à perpétuité huit boissellées aux Ruaux, proche les Hautvents, et trois à Bonniou (Bonneau) et une demi-boissellée de pré proche la boissellée de l'église, et un tiers de quartier de pré appelé le pré de la Tour, le tout situé dans les prés Muants proche Pointezard, à la charge de dire par le sieur curé de Lignières cinq messes tous les ans et faire la prière aux fetes annuelles, et pour cela le sieur curé recevra de la fabrique quarante cinq sols.* — Signé : *Marin Dugué, Estrillard, Jean Gué, Bourguignon et Bruneau.* »

Cette fondation a pris fin vers 1907, à l'occasion de la loi de Séparation.

Il ne faut pas confondre ce Lignières, ainsi que l'a fait la table du Cartulaire de N.-Dame de Chartres, avec d'autres Lignières situés dans la Sarthe et la Mayenne ; un entre autres dont était seigneur en 1722 et 1724 François le Bigot, époux de Louise Françoise du Raynier de Boisseleau, possessionnée elle-même à la Fontenelle.

Notaires sous le scel de Fréteval, résidant à Lignières : Jean Chantosme, XVI^e s. — Jacques Brugnon, 1525. — Pierre Allain, 1531. — Jacques Vignon, 1543. — Gillet Chantosme, clerc substitué

juré sous le tabellion de la baronnie de Fréteval, 1566. — Étienne Chevallier, 1574. — Simon Grenon, 1575. — Vincent Dugué 1609. — Pasquier Dugué, 1631. — Noël Martineau, résidant à Bordeburle, 1640. — Thomas Dugué, 1653. — Nicolas Vinsot, XVII^e s. — Philippe Dahuron, 1657. — Louis Roulleau, 1668. — Noyer, 1677. — Letrillard, 1680. — Boys, 1745.

Cart. Trinité, 2 et 108. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 142, note. — *Cart. Dunois de Marm.*, 84. — *Cart. vendômois de Marm.*, 14, 116, 186. — Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, n° 647. — *Cartul. ms. de St-Avit de Châteaudun*, f° 115 (Bibl. d'Orléans, ms. 489). — Merlet, *Inventaire des Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, n° 145 et 147 et 272. — Bordas, II, p. 113. — *Cart. N.-D. de Chartres*, I, 82, p. 182, note 2. — Courgi-bet, *Histoire du Comté de Dunois*, p. 195. — Arch. L.-et-Cher, G n° 231, 262, 302, 319, 1610. — Passac, p. 66. — Pétigny, pp. 79, 470, 505, 517. — Launay, *Répertoire*, p. 77. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 289; 1879, pp. 143, 154; 1865, p. 165; 1888, pp. 85 à 106. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 275. — Biblioth. de Blois, ms. 123, Notes du chanoine Ditley sur le diocèse de Blois au XVIII^e s. — Expilly, *Dictionn. géographique*, etc., 1770. — *Journal Le Loir* du 6 juin 1851. — Titres du domaine de Breuil de Lignéres. — Chartier de Renay, Titres de Champlain. — Reg. de Danz (Couverture du registre de 1748). — Collection Bernault, Hesse de Beauce. — Collection Jean Martellière, à Vendôme, Dossier Lignéres. — Reg. de Renay, 1650. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, II, pp. 19 et 20. — *Petits Hollandistes*, fête du 17 novembre. — Titres de la fabrique de Lignéres, cadastre et registres paroissiaux. — *Chartes vendômoises*, n° 366. — *Etat sommaire des Notaires de l'arrondissement de Vendôme*, de 1861. — A. Miron de l'Espinau, *François Miron et l'Admin^m de Paris sous Henri IV*, p. 3, note.

Lignon (Famille de). — *La Juinière* (de Ternay), XIV^e siècle.

Limeray, f., c^e d'Azé, au hameau de Buissay. — Ancien fief faisant partie de la terre de Buissay. Uni à la Haie du Verger, il relevait comme ce dernier fief, à foy et hommage de la Sgie des Créneaux de Thoré, puis du château de Vendôme, après l'acquisition faite de cette Sgie des Créneaux par les Comtes de Vendôme. Il relevait aussi, par une autre foy et hommage de la Sgie de Morillon.

Au commencement du XVII^e s., Limeray était aux mains de Michel Dhuyseau, époux de Madeleine Le Bouc. Il l'avait eu probablement par héritage de la famille Braudeau. — En 1596 ce fief est à Louise Hubaille, veuve de Michel Dhuyseau (fils) Il fut alors soumis au retrait féodal, de la part de Dlle Héliette de Merlet, dame de Morillon, qui le laissa par suite de legs ou succession à Isaac de Merlet, secrétaire de la feue reine douairière (Jeanne d'Albret), auquel il appartenait en 1610.

En 1613, il était vendu par décret et

adjugé à M^e Michel Tahuron, conseiller en l'Élection de Vendôme. Il se composait alors de « Un hébergement, avec colombier, garenne », etc. — En 1635 il est à la veuve Michel Tahuron et à Georges Noury, comme tuteur de ses enfants et encore à François Olivier, à cause de sa femme. — Il passa ensuite à René Augry qui en est dit seigneur à la fin du XVII^e s.

En 1778, M. Durand de Pérignat, possesseur déjà de la plus grande partie de Buissay, achetait Limeray et la Haie du Verger à la Dlle Olivier. Il devenait ainsi Sgr de tout Buissay, sauf toutefois la ferme de la Paillarderie appartenant aux Sgrs des Bellesevries. — Voir *Paillarderie* (de Buissay). — (Arch. Nat., P 621, n° 9; P 773, 65 a [Azé]). — Titres de la terre de Buissay. — Arch. de L.-et-Cher, G 2345, fol. 119).

Limétain (Famille). — *Villefrain*, XVI^e siècle.

Limonnerie (La), f. et villa, c^e de Choue. — Ancienne métairie qui relevait à foy et h. de Vaulouzeran. — En 1551 elle est à Jean Houdebert, dit Bona. — En 1609 à Olivier Houdebert, sieur de Limonnerie, fermier général de la terre de Melleray. — En 1690 à Charles Houdebert, sieur de St-Aubin. — En 1694 à François Houdebert. — En 1701 à Nicolas Gautheron, chevalier de St-Lazare, cons^t du roi et prévôt général de la connétable et maréchassée de France, demeurant à Beaumont-le-Vicomte. — Au moment de la Révolution, elle est à Claude Lorieux, administrateur du district de Mondoubleau. — Au XIX^e s. elle est à la famille Bezaré. — (Arch. Nat., P 707, n° 2; 773, 65^a [Dossier Choue]). — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue. — Bibl. de Vendôme, ms., Liasse de Mondoubleau, Terrier de Vaulouzeran).

Limousin (Famille). — *La Bellangerie*, *Les Bruyères* (de Prunay), *Cottereau*, XIV^e siècle.

Lingier de Saint-Sulpice (Léon-Hyacinthe), commandeur d'Artins, 1778. — Armes : *D'argent à une fasce fuselée de gueules de 5 pièces, accompagnée de 8 mouchetures d'hermine de sable, quatre en chef et quatre en pointe.* — (De Maude).

Linoterie (La), f., c^e de Prunay. — *La Linoterie*, XVII^e s., (Vieux titres). — Ancien château dont une notable partie des bâtiments subsiste encore, ainsi que les 3 quarts de ses douves maçonnées. — Il relevait à foy et h. de la baronnie de Lavardin.

Un aveu de l'an 1602, rendu par Gilles de Ronsard au duc de Vendôme, seigneur de Lavardin, s'exprime ainsi : « Mon hostel et manoir de la Linoterie, composé d'un

pavillon au quel y a salle basse, chambre et cuisine... écuries, colombier... le tout enclos de fossés revêtus de murailles et un autre pavillon au quel est le pont-levis... » relevant de Lavardin à foy hommage simple » et outre à la charge de vous nourrir par chacun an deux chiens courants tels qu'il vous plaira me les faire bailler en commutation d'un épervier... » — (Arch. Nat., P 638, n° 2).

La légende reproduite par le *Loir-et-Cher historique* (1891, p. 11) donne ce lieu comme ayant été cédé par un comte de Vendôme à un seigneur de sa cour, à la suite d'un incident de chasse où ce seigneur aurait sauvé la vie du comte attaqué par un sanglier. Le comte aurait abandonné à ce personnage 600 arpens de bois à prendre autour du lieu du combat, sous la condition de foy et h. et le don de trois linots (oiseaux) apprivoisés, chaque année. Le Sgr de la Linoterie devait apporter ces trois linots à pied tous les ans de chez lui au château de Vendôme et pour s'en retourner devait choisir dans les écuries du comte un palefroy tout harnaché. Il devait en outre, au premier ordre du comte se rendre sous sa bannière à peine de parjure et de félonie. — Ce récit est pure légende qui paraît inventée de toutes pièces ; car si le fait était exact, la Linoterie serait restée non pas fief simple de Lavardin, mais fief lige du château de Vendôme.

Ce fief paraît en effet provenir d'un défrichement de la forêt de Gastine. Mais il reste comme chose probable que le défrichement de la Linoterie serait venu d'une aliénation de partie de la forêt de Gastine par le roi Henri IV en 1595.

On ne connaît pas de Sgrs de ce lieu avant l'an 1600, époque où l'aveu en est fait par Gilles de Ronsard au château de Lavardin (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n° 7) et de même en 1602, dans les termes rapportés ci-dessus.

Furent Sgrs de la Linoterie :

I. — Gilles de Ronsard, né vers 1540, second fils de Claude de Ronsard (le frère du poète), et de Catherine Tiercelin. — Il fut écuyer de l'Écurie du Roy et Maréchal de Camp en 1594. Il prit par bail emphytéotique la seigneurie du prieuré de Glatigny en 1573, lequel bail emphytéotique était à prendre par suite de la mort, sans enfants, de Edmond de Chataigneraie. — Il épousa le 16 mai 1576, Françoise-Marguerite de Tallevis, fille de Raphaël de T., Sgr de la Mézière et de Marie Rouer, et veuve du susdit Edmond de la Chataigneraie, Sgr de Glatigny (aussi par bail des prieurs). En 1594, il devint par sa femme, elle-même héritière de son

frère Raphaël, Sgr de Fleurigny-Cherche-nois et Vauboyon, et aussi Sgr de la Linoterie en vertu d'un acte qui nous est inconnu, probablement encore en 1594, époque où il achète au domaine du roi Henri, duc de Vendôme, 30 arp. de terres vagues et buissons aux bois des Deffais de Prunay. Il se rencontre comme tel en 1600 et 1602 dans les aveux de la Linoterie. Il mourut en 1609, et sa femme fut inhumée elle-même à Prunay le 4 nov. 1642, fort âgée. — De ce mariage sont nés au moins onze enfants : 1^o Jean, qui suit ; 2^o Louis, qu'on trouve en 1613 chevalier de Malte ; 3^o Gilles, prêtre et prieur-curé de St-Lubin de Vendôme en 1620 ; il avait fait profession à St-Georges des Bois, le 29 sept. 1614 ; 4^o Jacqueline, baptisée à Savigny le 3 janvier 1586 ; 5^o Suzanne, baptisée à Savigny, le 22 févr. 1587 et qui épousa Jean de Mellet, Sgr de Pretay ; 6^o Claudia, baptisée à Savigny le 2 juillet 1589 ; 7^o Marie, qui fut religieuse à la Virginité de Montoire ; 8^o Gillette, religieuse à l'abbaye du Pré au Mans ; 9^o Jeanne, qui épousa à Prunay, le 6 août 1619, Pierre de Tascher, Sgr de la Pagerie (de St-Mandé), veuve en 1631 ; 10^o Samuel, né en 1595, qui fut Sgr de Bréviande et de Glatigny (Voir Glatigny) ; 11^o René, qui fut baptisé à la Chapelle-Huon (Sarthe), le 3 février 1597 et épousa Catherine Gaing, dont une fille, Claude, baptisée à Savigny le 7 avril 1630.

II. — Jean de Ronsard, Sgr de Glatigny, la Linoterie, et par sa femme, Sgr des Genets, psse de Villeloin en Touraine. Il est né en 1578 et fils aîné du précédent. Il paraît céder, vers 1620 le domaine de Glatigny à son frère Samuel, qui par le fait devint Sgr de Glatigny. — Jean de Ronsard fut capitaine au rég^t de Périgord et « conducteur de la Noblesse de Vendôme » en 1635. Il épousa, avant 1610, Hélène de Percy, fille de René de Percy, sieur des Genêts et de Françoise Moreau. Elle décéda en 1652, et lui en 1654. — Ils n'eurent pas moins de 15 enfants, qui furent : 1^o Françoise, baptisée à Prunay, le 7 août 1611, inhumée en 1636, le 24 avril ; 2^o Charles, baptisé à Prunay le 25 juillet 1612, sieur des Genêts, capitaine au régiment de Périgord, tué à St-Omer avant 1654 ; 3^o Françoise II^e, baptisée à Savigny le 12 décembre 1613, religieuse à la Virginité ; 4^o Lucrèce, baptisée à Savigny le 11 juin 1615 ; en 1639, on la dit, par abus, aux registres de Prunay, dame de Fleurigny ; 5^o Elisabeth ou Isabelle, baptisée à Prunay, le 2 nov. 1616, morte célibataire en 1680, inhumée à Prunay le 18 septembre ; 6^o Jeanne, baptisée à Prunay le 1^{er} août 1617 ; 7^o Gilles, bap-

tisé à Prunay, le 3 février 1619 ; 8^o) Marie, née en 1620 qui en 1642, le 5 août, à Savigny, est dite femme de Frédéric de Marquier ; 9^o) Jean, baptisé à Prunay, le 27 juin 1621 ; il est dit sieur de Montiangne aux registres de Prunay en 1643 et 1644 et fut tué à Furnes avant 1654, comme capitaine au régiment de Noir-montier ; 10^o) François, baptisé à Prunay le 26 déc. 1622 ; 11^o) Claude, baptisée à St-Arnoul, le 12 nov. 1626 et inhumée au même lieu le 25 février 1692 ; 12^o) Marie, baptisée à Prunay, le 1^{er} déc. 1630 ; elle épousa vers 1650 Jean Salomon, sieur de la Cochenilière, dont un fils, Jean, baptisé à Prunay le 5 octobre 1654 ; 13^o) Anselme, à Prunay le 5 octobre 1654 ; 13^o) Anselonne ou Angelonne, qui paraît comme marraine à Prunay en 1638 et 1654 ; 14^o) Anne, baptisée à Prunay le 22 janv. 1633 ; 15^o) Louis, qui suit.

III. — Louis de Ronsard, le plus jeune des fils, devenu aîné à la mort de ses frères, baptisé à St-Laurent de Montoire, le 28 août 1641, âgé de 7 ans (ondoyé à Prunay le 21 janvier 1634), Sgr de Glatigny, Fleurigny et la Linoterie en 1654 à la mort de son père. Il épousa le 4 déc. 1670 Geneviève Cottin, fille de feu Gilles Cottin, Sgr de Martigny et de la Noue et de Adrienne Rabot, laquelle Geneviève lui apporta la terre de la Noue. Une ordonnance du 19 août 1667 le déclara roturier, contre toute justice, car son père avait été chef de la noblesse du Vendômois en 1635. Une ordonnance du roi le rétablissait en sa qualité de noble le 13 août 1668 et en 1689 il était convoqué avec le ban et l'arrière-ban du Vendômois. Il mourut à 62 ans le 5 mars 1695 et fut inhumé à Prunay. — Ils eurent pour fille la suivante :

IV. — Louise-Geneviève de Ronsard, née le 8 mars 1672 et baptisée à Prunay le 27 mai 1680. Elle eut pour parrain et marr., deux mendiants. Elle épousa, le 23 juin 1693, Benoît de Marescot, Sgr de Challay, fils de Benoit de Marescot, Sgr du même lieu et de Marie-Madeleine Le Jay. Il fut capitaine au régiment de la Châtre. Louise-Geneviève de Ronsard décéda en 1714 et son mari se remarqua en 1716 avec Marie Foreau, veuve Bellanger de l'Épinay. Louise-Geneviève n'avait pas eu moins de 12 enfants dont 5 au moins lui survécurent (voir à *Challay*), et parmi lesquels la suivante qui fut l'aînée.

V. — Louise-Geneviève de Marescot, dame de la Linoterie, née le 23 septembre 1694. Elle épousa le 5 juin 1722 Paul du Bellay, Sgr du Désert (psse de St-Amand), capitaine de dragons et chambellan du prince évêque de Liège. Il devait devenir

Sgr de Drouilly-les-Hayes après la mort de son frère François-Louis du Bellay, en 1733. Elle mourut à Vendôme le 23 juillet 1723 en mettant au monde deux jumelles : 1^o) Marie-Elisabeth, qui suit ; 2^o) Louise-Angélique du Bellay, qui fut dame de Drouilly et épousa Guillaume de Montigny. (Voir *Les Hayes*).

VI. — Marie-Elisabeth du Bellay, née jumelle le 3 juillet 1723, dame de la Linoterie et de la Vallée de Villeporcher à St-Ouen. Elle épousa à Prunay, le 27 sept. 1763, Charles-Louis Bataille de Méry, lieutenant de cavalerie, chevalier de St-Louis, mort en 1795. Elle même mourut sans enfants à Vendôme, rue Poterie, le 20 juillet 1808 après avoir vendu le 24 février 1791 aux suivants :

François-Thomas Plaisant de Plantière, lieutenant au Royal-Cravates, qui avait épousé, le 20 nov. 1790, la nièce de la précédente, Flore-Henriette de Montigny, fille de Guillaume-Antoine de Montigny de Drouilly et de Angélique-Louise du Bellay. Celle-ci décéda sans enfants au château de la Linoterie, le 15 mars 1831 après avoir adopté sa nièce Marie-Charlotte-Aimée-Henriette de Montigny, qui le 15 octobre 1811, âgée de 28 ans, épousa à Prunay (après sommations respectueuses à sa mère), Charlemagne-Louis-Joseph de Trémault, son cousin, fils majeure, âgé de 27 ans, de Elisabeth-Denis de Trémault et de Jeanne-Elisabeth de Taillevis. — A la mort de Mme de Plantière, séparée de corps d'avec son mari, la Linoterie fut vendue par autorité de justice et adjugée le 27 août 1831 à François-Auguste Deshorties-Beaulieu, ancien officier de la Garde.

Le 10 octobre 1834, celui-ci vendit à Anne-Louis-François de Goisard, vicomte de Monsabert, ancien cheval-léger de la garde du roi Louis XVI, ancien maître dans la Compagnie noble d'ordonnance de l'armée des Princes, officier de cavalerie en retraite et chevalier de St-Louis, qui mourut à Paris le 3 août 1835, laissant pour veuve Félicité-Julie Guillon des Varennes, inhumée à Prunay le 3 juillet 1839, laissant 4 enfants parmi lesquels le plus jeune, Anne-Thimothée de Goisard de Monsabert, qui vendit la Linoterie en 1844 à un sieur Raimbert, marchand de chevaux, lequel, en 1852, la revendit à M. Jumeau, maître de poste à Maintenon.

Le 27 décembre 1870 les obus français mirent le feu au château de la L., occupé par les Prussiens. Une partie fut détruite. Le reste est aujourd'hui converti en ferme qui appartient à un M. Guillemot.

n° 7 et 219. — Arch. L.-et-Cher, D 597. — *Bulletin vendômois*, 1870, pp. 40 et 49 ; 1872, p. 72 ; 1891, p. 12. — *Le Loir-et-Cher historique*, janvier 1891, p. 11. — *Annales Fléchoises*, 1905, 2^e sem., p. 186. — *Revue du Maine*, 1884, pp. 125 et suiv., et 224. — *L'Hebdomadaire*, journal de Vendôme, 19 sept. 1831. — Arch. du Cognec, E 35, n° 17. — *Le Loir*, journal de Vendôme, 16 août 1844 et 8 juin 1849. — Collection R. de St-Venant (Dossier Familles), Généal. ms. *Marescot*. — Kochambeau, *La Famille de Ronsard*. — G. de Trémault, *Généalogie de Montigny*. — Malardier, p. 1030. — Reg. de Prunay, *passim* ; de St-Arnoul, 1610, 1617, 1702. — Notes ms. du V^e de Monsabert sur la Linoterie au XIX^e siècle. — Abbé Proger, *Nouvelles recherches sur la famille de Ronsard* à la Revue du Maine, 1884, 1^{er} sem., pp. 90 et suiv. — Bussierolle, *Dictionnaire*, art. *Les Genets*.

Lion d'or (Le), anc. petit fief, dans le bourg même de Savigny. — Il relevait du Châtelier, à 9 deniers de cens et 9 sols de rente. Le presbytère en faisait partie, et payait à la dite Sgrie 4 deniers de cens. — En 1647, maître Jean Trugué ou Tougné, Sr du Lion d'or, était parrain à Savigny. — (Arch. L.-et-Cher, E 17. — Reg. Savigny, 1647).

Lotterio (La), écart du bourg, c^o de Lancé. — (Journal *Le Loir*, 26 janvier 1896).

Lisereau (Le), à Ternay. — Voir *Augeolets (Les)*.

Lisle (Les Sires de). — *Lisle et Chene-Carré*, XI^e au XIII^e s. — *Courcelle et Chene-Carré*, XIV^e s. — Armes : D'or à une croix de gueules, ou une croix losangée. — (Trémault, d'après un sceau de l'abbaye d'Évron et Sceau au Cart. *Trinité*, ch. 733. — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 40).

Lisle, bourg et commune du canton de Morée, à 12 kilom. sud de ce chef-lieu et à 9 kil. nord de Vendôme. — *Insula*, XII^e s. ; *Insula Jeremie*, *Lisle-Jérémie*, XII^e s. ; *Villa-Insule* ; *Lille*, *Lile*, XIV^e s. (Cart. *Trinité*). — *Insula Jherenne*, XIII^e s. (Cartul. Blésois de Marm.). — *Lisle* (Casini et État-Maj.).

Cette commune est bornée au nord par la Ville-aux-Clercs et Busloup, à l'est par Pezou, au sud par St-Firmin, à l'ouest par St-Firmin et Rahard. — La grande route nationale n° 10, de Paris à Bayonne et en Espagne, passa par son bourg. — Sa station la plus proche est Pezou, (3 kil.), chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme. — La rivière du Loir baigne la c^o de Lisle au sud et la sépare de St-Firmin.

Lieux habités. — Son bourg qui compte 164 hab. — Fortunas, usine et moulin, 39 hab. — Lépau ou l'Épau, château, ancien fief. — La Grappée. — Le Clos-Patis. — La Haie-aux-Chats. — Chambord ou le Marchais-Blondin. — L'Usage. — Le Désert. — La Rondelière. — Vau-

morin, ancien fief. — Le Paradis. — Et en plus la maisonnette du ch. de fer n° 120, sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme.

Lieux-dits : La Noue-Monttravail, le Buisson-Pouilleux, les Bazinières, les Haies-Berthelot, le Tory, Malpoix, la Trogne à Sept-Têtes, le Bois-St-Germain, les Filaudières, le Clos-Paty, les Hauts-Morins (pour Vaumorins), la Croix de l'Arche, le Clos Terrot, les Prés St-Jean, les Creuseries, la Cave-aux-Malades, les Tables, les Travers, la Grosse-Pierre, la Courtoisère, le Goudet, le Clos-du-Gar, la Cochonnerie, le Taret, les Bazineries, la Ginière, les Courtaisières, le Quartier-des-Volans, le Chemin-Château, le Vaulnay, la Haute-Vesprière, Colnoir, la Préjenterie, la Croix-feu-Jouanne, le Champ-Chéreau, le Champ-Chautard, la Gaudi-nière, la Maillepoix.

Superficie : 661 hect., dont 175 en bois. — Cadastre achevé en 1832 par Monnier, géomètre. — Altitude du bourg, 88 m. — Poste et perception de Pezou. — Assemblée le dimanche 28 juillet ou le dimanche suivant.

Population. — 60 paroissiens (ou feux) au XIII^e s. — 60 comunians au XVIII^e s. — 16 feux en 1770 (Expilly). — 160 hab. en 1806. — 197 en 1812. — 243 en 1824. — 230 en 1831. — 225 en 1836. — 255 en 1841. — 242 en 1846. — 267 en 1851. — 267 en 1856. — 287 en 1861. — 285 en 1866. — 240 en 1872. — 262 en 1876. — 271 en 1881. — 238 en 1886. — 226 en 1891. — 257 en 1896. — 249 en 1901. — 268 en 1906. — 241 en 1911.

Les registres de l'état civil de Lisle commencent en l'année 1588, avec nombreuses interruptions. — Noms principaux qu'on y rencontre. — XVI^e siècle : Des Loges, Bruneau, Champrond, Cybert, Gouallard, Hullant, Carmeno, Lahaye, des Pierres. — XVII^e s. : Gouallard ou Goisard, Vincent de la Motte-Rouge, Huet, Hullant, Coutances, de Locques, Jourdain de Moncé, Bellanger, Peschard, Trémault, Villeneuve, Ferré, Frémont, Gabilleux, Bry, Renty, Carmelo ou Carmeno, de Lorme, Le Courtois, Bourru, Léons des Noues, Chenu, Bi. uay, Buf-fereau, Ramesay, Olivier, Gannay, Hallegrain, Noyer, Dugué, Potier du Breuil, de la Porte, d'Ajon, Baranger, Bodineau, Denis de Tierceville, Leveil de Launay, Godineau, Villezan, Chauffourneau, Desbois de la Bigotterie, Porteu, Saincton, d'Argy, la Ferrière, de Poupaille, Verthamon, Alliphonse. — XVIII^e s. — Verthamon, Goisard, Chabot, Gannery, La Ferrière, Fournier, Renusson, Poulard, d'Ajon, Alliphonse, Huet de Berthault, Cadot, Brossard, des Des-

nards, Giraudeau, Ferrand, Forest, Bongars, Bourdilleau, de Brion, Godineau, Bellanger, Millochin, Beranger, Lochon, de Laval, Mesnard, des Chalarès, Rigault, Buscheron, Pinel, Maigret de Belligny, Commargon, Glapion, Boisguyon, Bucy, Bordas, Le Large, Bodineau, Denis de Tierceville, Bernardon de Bouville, Gallery, Le Petit de la Boulaye, Brunier, Vasconcelles, Bonvoust, de Neveu, Mallet de la Bucaille, Phélines, Mereau du Mesny, Bultey, Le Boucher du Péré, etc.

Prieurs-Curés. — Johannes Grossus ou Grossès, prior Insulce, 1190. — Thomas, *id.*, 1201. — Fouques Pineau, 1349. — Jean Aubry ou Aubert, prieur-curé, 1457. — Frère Antoine Carroust, 1474. — Frère Mathieu Héret, 1493. — Frère Nicole Briançon ou Bieusson, 1527. — Etienne Duhoux, 1555. — Gilles Darde, 1590. — Gilles Cochon, 1599. — Claude Lambert, 1617. — René Desboys, 1624. — Pierre Bodineau, 1635. — François Baudouin, prêtre desservant, 1640. — Pierre Godineau, 1652. — Laurent Roulleau, 1681. — Nicollas Olivier, 1693. — Lefort, desservant, 1698. — De Verthamon, 1701. — Louis Guionneau, 1702. — F. Cottreau, desservant, 1720. — Michel Huet des Joncherets, prieur de Lisle et de St-Pierre-la-Motte, 1741. — Frère M. T. Surlé, 1781; il est encore curé en 1791. — Halboul de la Becquetière, curé constitutionnel, 1792, mort en l'an VI. — (Depuis la Révolution jusqu'en 1848, la paroisse est annexée à Pezou). — Gremeret, 1848. — Bertin, 1863. — Juquain, 1864. — Souchay, 1869. — Delagrangé, 1874. — Haugazeau, 1879. — Ranc, 1882. — Bazin, 1884. — Nicaise, 1893. — Hallouin, 1905. — N., 1910.

Maires : Jean Gaudelas, 1791. — Jean Fournier, 1791. — Marin-Toussaint Surlé, ancien curé, faisant fonctions de Maire, 1793. — Carpentier, an II. — Jean-Baptiste Prémia, an V. — Jean Relin, an VI. — François Renard, an VII. — Melchior Prévost, an XIII. — Jean-Baptiste David, 1803. — René-François Gangneben, 1816. — Antoine-Denis-Casimir Gasnier, 1826. — Clément Molière, 1827. — Prosper Fouquet, 1841. — Louis-Pierre Chapuisy, 1847. — François-Louis Crosnier, qui fut député, 1851. — Prosper-René Fouquet, 1868. — Mathurin Maillet-Rivière, adjoint, f.-fonctions, 1871. — André Moreau, 1872. — Mathurin Moreau, 1878. — Gabriel de Sachy, 1880. — Gaston de Sachy, 1898. — Marcel Huet, 1900. — Adrien Briare, 1900. — Eug. Maillet, 1912.

Avant la Révolution, la paroisse de Lisle était du doyenné de Fréteval, de

l'élection de Vendôme. Sa justice haute, moyenne et basse relevait du Présidial de Chartres par le bailliage de Montmirail. L'abbé de St-Georges des Bois présentait à la cure qui était au XIII^e s. d'un revenu de 40 livres et de 900 livres au XVIII^e s. Elle suivait la coutume de Chartres (des cinq baronnies du Perche). Sa seigneurie relevait de Montmirail.

L'église a pour patron saint Jacques. (Pour la vie de saint Jacques, voir saint-Jacques des Guérets). Elle est du XII^e siècle, son ancien portail, aujourd'hui condamné, indiquerait une architecture antérieure, et Launay la déclare du XI^e, mais on voit par une charte de la Trinité (n^o 512) qu'elle n'est que du XII^e siècle, vers 1150. Elle a été agrandie au XV^e s., et profondément remaniée au XIX^e s.; vers 1865, on l'agrandit en y ajoutant une abside tournée vers le sud-ouest, là où était auparavant le bas de l'église; on lui adjoignit, vers le nord-est, une tour-clocher sous laquelle on fit l'entrée, là où auparavant était l'autel. Le vieux portail roman a été alors condamné.

Les prieurs de Lisle étaient en même temps curés, du moins de temps immémorial, et il semble que Dupré, et Launay qui le copie, se sont trompés en disant qu'à Lisle il y avait un prieur de St-Jacques indépendant de la cure.

La paroisse de Lisle a pris le nom du château dont dépendait son territoire, et qui était bâti dans une île du Loir sur la paroisse de St-Firmin, à trois ou quatre cents pas au sud est de l'église actuelle. Ce château a été détruit très anciennement et probablement en 1194. (Voir *Chatel de Lisle*).

Ce qu'on appelait la Chapelle de Lisle (Capella Insulce) était sans doute primitivement située dans l'île même, avec le château. Elle avait été donnée avec les dîmes du lieu à la Trinité dans la seconde moitié du XI^e siècle, par Foucher de la Tour. Le fils de celui-ci, Jérémie de la Tour tenta de la lui enlever, mais il se vit obligé d'abandonner cette prétention. Comme les chanoines de St-Georges du Bois avaient aussi des droits en ce lieu, il en résulta un conflit qui se termina en 1146 par un accord établi sous les auspices de Geoffroy, évêque de Chartres, et par les soins de Berthe, veuve de Regnaud de la Tour et dame de Lisle. — En vertu de cet accord, les religieux de St-Georges cédaient à la Trinité leur terre du Rouillis, et en revanche ceux de la Trinité abandonnaient à ceux de St-Georges tous les droits paroissiaux sur Lisle, afin qu'ils pussent y bâtir une église et un cimetière. La Trinité ne se réservait

que les grosses dîmes du lieu. L'église, dès lors, fut à l'abbaye de St-Georges du Bois dont l'abbé présentait à la cure. Ce fut là l'origine de l'église de Lisle dans son emplacement actuel, hors des inondations du Loir. Le bourg se forma alors autour de l'église. Peut-être existait-il déjà là un hameau qui devint bourg.

Bien qu'elle fut située géographiquement dans le Vendômois, la paroisse de Lisle relevait de Montmirail et était soustraite à la juridiction des comtes de Vendôme. Il en était résulté de graves inconvénients pour la circulation de la monnaie du pays. Aussi, dès 1260, intervint-il un accord entre le comte de Vendôme et le seigneur de Lisle par suite duquel les hommes de Lisle et du Rouillis étaient soumis envers le comte au paiement des coutumes et péages sur les chemins traversant la contrée, et la monnaie du comte avait cours dans l'étendue de la seigneurie.

Au moment où se construisit cette église de Lisle, la paroisse nouvellement formée emprunta son territoire aux paroisses voisines, Pezou et St-Firmin. On voit par une charte de la Trinité datant du milieu du XII^e s. (n^o 536) que les dîmes de Pezou se percevaient jusqu'en face le château de Lisle « ante castrum Insulce ».

En 1174, deux chevaliers de Lisle, possédaient encore un droit féodal sur cette église. Ils percevaient sur ses revenus une rente de sept pains et sept justes de vin. Ils en firent, à cette date, abandon à la Trinité.

On ne sait trop comment cette seigneurie passa sous la juridiction des seigneurs de Montmirail mais un fait certain c'est que les comtes de Vendôme n'y eurent jamais droit de justice ni droit de chasse. Il y eut au XVI^e s. quelques différends à ce sujet entre l'abbé et le comte. Ces différends donnèrent lieu à des accords inscrits au cartulaire de l'abbaye (Charte 771 bis, note).

La seigneurie de Lisle, dont le manoir était situé dans une île du Loir dépendant de la paroisse de St-Firmin, était ainsi répandue sur les deux rives du Loir, la rive gauche relevant de Vendôme, la rive droite de Montmirail. C'est de la partie rive droite seulement que nous nous occupons ici, c'est la seule qui constitua la paroisse de Lisle. — (Voir pour rive gauche, *Chatel de Lisle*).

De cette partie continua à relever le manoir du Rouillis appartenant à la famille de ce nom. — Au commencement du XIII^e s., parait s'être partagée la seigneurie de Lisle entre les fils de Robert de Lisle, V^e de Blois et de Mathilde, sa femme.

L'aîné, Renault, devenu vicomte de Blois après son père, conserva le château même de Lisle, ruiné sans doute depuis l'incendie de 1194, et avec le château, la partie de la seigneurie qui relevait de Vendôme et se trouvait sur la rive gauche du Loir. — A Geoffroy, le second, fut réservée la partie rive droite qui englobait le manoir du Rouillis resté aux mains de la famille qui en portait le nom.

Geoffroy fait acte de seigneur de Lisle en 1231 alors qu'il achète au couvent de la Madeleine de Châteaudun son droit de prendre chaque semaine dans la forêt de Mornas quatre charretées de bois mort et lui donne en échange 40 sous à prendre annuellement sur les cens de Lisle.

On ne sait comment cette partie de la seigneurie de Lisle passa à la famille de Graçay, du Berry, à la fin du XIII^e s.

A cette époque, elle est à Pierre de Graçay, époux en premières noces de Adeline de Lavardin et en secondes noces de Marguerite de St-Palais. Pierre de Graçay fit ses partages en 1329 et donna aux enfants du second lit les chatellenies de la Ferté-Nabert, de Vouzon et de Lisle. La chatellenie de Lisle échut à Pierre II de Graçay qui épousa Isabeau de Sancerre, laquelle était veuve de lui en 1363 et parait sans enfants, alors qu'en secondes noces elle épousait Guichard Dauphin, Sgr de Jaligay.

Renault V, frère aîné de Pierre, hérita de lui et devint seigneur de Lisle. Il transmit cette seigneurie à Renault son fils.

Renault VI de Graçay, époux de Marguerite de Chairoz était en 1372 seigneur de la Ferté-Nabert, Lisle, le Rouillis, Chesne-Carré, Savigny-sur-Braye, etc. — Le 3 janvier 1372 il vendit ses seigneuries de Lisle et du Rouillis à l'abbaye de la Trinité pour le prix de 5.200 livres tournois payés pour la plupart en remises de créances sur le vendeur lui-même.

Les abbés de la Trinité organisèrent à leur convenance leur nouvelle seigneurie, y mirent un bailli qui prit le titre de *Bailli de la Trinité et de la seigneurie (ou chatellenie) de Lisle et du Rouillis et Chesne-Carré.* — L'abbé en fut proprement le seigneur.

Les fiefs suivants relevaient de la seigneurie de Lisle et Rouillis : La Ville-aux-Clercs (en partie), Neufmanoir, la Baronière (ou Buronière), Moncé, la Roche, Bellevallée, Bellassise, le Bois-St-Germain, la Hardonnière, Haie-de-Champs, en partie.

Les baillis de Lisle et du Rouillis furent en fait les baillis de la Trinité. (Voir leur

noms à *Vendôme* (couvent de la Trinité [justice]).

La Chatellenie de Lisle avait droit de notariat et tabellionage. Elle entretenait plusieurs notaires qui se disaient « notaires et tabellions de la chatellenie de Lisle ». Ils étaient colloqués soit à Lisle, soit au Rouillis, soit parfois à St-Firmin, bien que St-Firmin ne soit pas de la chatellenie de Lisle. Mais quelques terres de l'ancienne seigneurie de Lisle étaient sur St-Firmin.

Noms de quelques notaires en la Cour de Lisle : Rambault, 1438. — Bouchard, 1461. — Jean Delolive et Jean Sabouraud, 1499. — H. Darde, 1517. — Bonhomme, 1526. — Heudé, 1529. — Haslé, 1536. — Charles Marie, 1563. — Jean Martin, 1603. — Pierre Vaulnan, 1604. — René Rivière, 1609. — Firmin Vallery, 1619. — René Fortin, 1626. — Nicolas Mauger, 1629. — Michel Aubry, 1630. — Simon Brosse, 1632. — Jean Noury, 1632. — Jean Joly, 1635. — Gilles Talbot, 1637. — Michel Aubry, 1636. — Jacques Darde, 1638. — Denis Martineau, 1646. — Jean Aigret, 1647. — Grégoire du Clos, 1649. — Jean Durand, 1650. — Léonard Malnier, l'ainé, 1651. — Darde, 1657. — Thomas Foreau, 1653 et 1664. — Jacques Poitras, 1669. — Jacques Morin, 1673. — Jacquineau, 1686. — Malassenay, 1685. — Denis Hérode, 1692. — Michel Parrain, 1694. — Jacques Grimaudet, 1700. — Louis Joubert, 1698. — Blanchard, 1700 à 1727. — Communeau, 1700 à 1705. — René Deniau, 1713 à 1726. — René Malmert, 1718. — Jacques Malet, 1728. — François Balthasar Blanchard, 1747. — Mansion, père et fils, 1710 à 1750. — Antoine Ferrand, 1743 à 1753.

Le *Chronicon Vindocinense*, recueilli par le père Labbe, fait savoir que le roi Philippe-Auguste, dont l'armée venait d'être surprise par Richard Cœur-de-Lion le 5 juillet 1194 (le *Chronicon* dit par erreur 1192), mit le feu à l'Isle-Jérémie en fuyant devant le vainqueur. Il faut par là entendre le château de Lisle dans l'île du Loir et non le village qu'il n'était en rien utile de détruire.

La seigneurie de Lisle fut donnée à bail par les abbés de la Trinité. En 1595 cette seigneurie consistait en cens, rentes, dîmes, terrages, moulins à blé et à drap, pescheries, four à ban. Les fermiers étaient Claude Gault et Mathurin Guilloiseau. En 1728, Mgr de Rastignac, abbé de la Trinité, donnait la seigneurie à bail, le détail en est fourni dans l'acte : Le bâtiment du palais de Lisle, les prisons, four banal, le droit de bannie et contrainte sur les sujets dudit four, les terres appelées *Les*

Luas, proche la Fontaine St-Ouzille (sur Pezou), les coteaux de la Touche, le pré des Corvées, les fiefs censifs, greffe, notariat et tabellionage de la dite chatellenie, etc...

En 1753, l'abbé de la Trinité imposait au fermier, Hyacinthe Chéron, la charge de faire tenir les assises de la seigneurie de Lisle quatre fois par an et de laisser libres l'auditoire, les geoles et les prisons. — Dans ces baux il ne paraît pas être question des terres hommées relevant de la seigneurie. Les abbés se réservaient sans doute ces foyes et hommages des terres nobles.

(C'est par erreur que M. de Vauloger dans la généalogie qu'il a fait paraître de sa famille donne à ses ancêtres la qualité de seigneurs de ce Lisle ; ce doit être de *Lisle, paroisse de Flée*, près Château-du-Loir).

Le moulin de Lisle était situé sur le grand bras du Loir appuyé d'un côté à la grande île et de l'autre au petit îlot. Il était sur la paroisse de Lisle. — Il semble avoir été vendu à la Trinité par Regnault de Graçay en 1372 avec la seigneurie de la paroisse. — Plus tard il est à des laïques. En 1610, on le voit à la famille Grimaudet de la Croiserie. Elle l'avait acquis en 1609 de Simon de Thizard, écuyer, Sr de la Montellière et de Régine de la Motte, son épouse. A cette époque, ce moulin n'ayant alors que la place, René Grimaudet de la Croiserie se disait contraint de le rebâtir, dans la déclaration qu'il en faisait au bureau des francs-fiefs. (Arch. Nat., P 773, 65 a). — (Voir *Chatel de Lisle*, c^e de St-Firmin).

Maladrerie de Lisle. — Il existait à Lisle une maladrerie ou Maison-Dieu, située au nord de l'église, au pied du coteau ; une maison bourgeoise est bâtie sur son emplacement. Il en reste une cave qui porte encore le nom de *Cave aux Malades*. Cette maladrerie ou Maison-Dieu était en même temps un hospice destiné à donner l'hospitalité temporaire aux pèlerins de St-Jacques de Compostelle passant par Lisle. On lit dans un des vieux titres du château de la Roche à propos de cette maladrerie et des près dits *Des Ponts-neufs* qui en dépendaient : « Ces mêmes près dépendaient autrefois de l'Hôtel-Dieu de Lisle qui en était propriétaire ainsi qu'il est constaté : 1^o par un acte reçu de M^e Guichard, notaire à Paris, le 8 août 1679, par lequel M^e Louis Le Musnier, prieur de St-Laurent des Combes, réunit à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, l'Hôtel-Dieu de Lisle avec tous les revenus en dépendant dont il était pourvu en

vertu de la provision de la Cour de Rome ; 2^o par une copie collationnée à la Chambre des Comptes de Paris par maître Fremyn, auditeur en ladite Chambre, de la déclaration rendue au Roi par Jean Leroyer, prêtre pourvu de la Maison-Dieu de Lisle le 15 mai 1557, des biens et revenus de la dite Maison-Dieu, chargée d'entretenir une *chambre garnie de deux lits* pour loger les pèlerins passant par le dit lieu de Lisle, etc...

En 1679 on disait de l'hospice de Lisle que « l'hospitalité ne s'y exerce plus qu'en figure ». Ses biens étaient alors affermés 150 livres. — Par arrêt du Conseil d'Etat du 4 mai 1697 la Maladrerie de Lisle avec ses biens fut réunie à l'hospice de Vendôme. — Au XVIII^e siècle, cet hôpital passait pour avoir un revenu de 400 livres dont jouissait par le fait l'hospice de Vendôme. (Notes de l'abbé Plat, curé de Lanthénay.)

Passac, p. 67. — Launay, Répertoire, p. 78. — Rochambeau, Le Vendômois épigraphique, II, p. 346. — Guide du Touriste dans le Vendômois, p. 272. — Cart. Trinité, 225, 363, 413, 480, 512, 535. — 536, 541, 564, 565, 571, 595, 655, 697, 733, 771, 771 bis, 776, 782, 785, 789, 851, 1012. — Cart. blésois de Marm., 193, 194. — Expilly, Dictionn. géographique, 1770. — Bibl. Vendôme, 1^o Fonds Trémault, Carton fiefs, (Lisle) ; 2^o Album Launay, II, pp. 21 et 22 ; 3^o Mémoires de Duchemin, II, p. 171. — Arch. L.-et-Cher, D 68 et 595 ; E 479, 486, 493, 513 à 525, 531 à 545, 556, 577 à 590, 735. — Arch. Nat., P 604, n^{os} 16 et 17 ; P 625, n^o 82 ; P 627, n^{os} 57 et 58 ; P 714, n^o 201 ; P 773, n^o 65^a ; PP 50, vol. 114, n^o 82 ; vol. 156, n^{os} 178, 190 ; vol. 6, n^{os} 17 et 18 ; S, layette 4831b, pièces 2, 3 et 4. — Le Loir-et-Cher Historique, 1894, col. 48. — Bulletin Dunois, 1902, p. 184. — Cart. vendômois de Marm 117, 186, 79a, 80a. — Cart. Madeleine de Châteaudun, 38 et 45. — Dom Housseau, t. XX, n^o 97, (Addition à la Chronique d'Anjou du père Labbe). — Archives et titres des châteaux de Renay, l'Epau, Meslay, la Roulière, etc. — Reg. de Lisle, *passim* ; de Renay, de Pezou, St-Firmin, etc. — Bulletin vendômois, 1865, p. 154 ; 1866, p. 200 ; 1868, p. 93 ; 1869, pp. 65, 66, 118 ; 1870, pp. 142, 200 à 221 ; 1871, p. 8 ; 1874, p. 40 ; 1877, p. 216 ; 1879, pp. 64, 83, 87 ; 1880, pp. 120 à 121 et 261 ; 1882, p. 81 ; 1886, p. 118 ; 1905, pp. 11 à 45. — R. de St-Venant, Nouveaux aperçus sur le combat de Fréteval de 1194. — Thaumais de la Thaumassière, Histoire du Berry, livre VIII, p. 639. — Notes manuscrites du XVIII^e siècle sur l'Etat du diocèse de Blois, conservées par l'abbé Plat au XIX^e.

Lissardièrre (La), h., c^e de Mazangé. — *Lisardièrre*, XVI^e s. — Ce lieu en 1584 est à Nicolas Lediacre, Sgr de Lisardièrre. — Au XVIII^e s. il est à la famille de feu Robert Mesmin, élu en l'Election de Vendôme. — (Reg. de Lunay, 1584. — Titres de la terre des Minières, dossier de la famille Hogu).

Listray (Le lieu de). — *Listriacum*, *Lutracum*, *Listriaca-Villa*, XI^e s. — La

villa de Listray dont on ne voit pas l'emplacement a été donnée à la Trinité en 1057 par Alfred et Hervé, fils de Gaubert Passe-Epée. Parmi les témoins se trouvent Louis et Lisoie de Villetrun et Probert de Spinoches. — (Cart. Trinité, 2, 115 et 233)

Livre (Famille de la). — *Maudétour*, *Prépatour*, XVI^e siècle. — *Faye, La Musse* (de Selommes), XVII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent accomp. de 3 molettes de même*. — (Adr. Thibault).

Lochon (Famille). — *Etrivet*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois croissants de même, 2 et 1*. — (Société héraldique, 1892).

Loques (Famille de). — *La Rivière de Boille, Beauregard* (de Lunay), *Les Trois Buissons*, XVI^e s. — *Les Petits Deffaits*, (de Selommes), XVII^e s.

Loctière (La), h., c^e du Temple, 35 hab. — *La Loctetière*, (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^l du Temple. — (Arch. Nat., S 5001 b.)

Lodièrre. — Voir *Odièrre*.

Loge-Jacquette (Le lieu de la), ou Lojaguette, psse St-Martin de Sargé. — Il relevait de Lussault (Sarthe) ainsi que les Bournais et les Vaulx. — (*Bulletin vendômois*, 1901, p. 70).

Logerie. — Voir *Augerie*.

Loges (Famille des). — *Artins, Richeborde, La Charmoie* (de la Chapelle-Vic.), XV^e et XVI^e s. — *La Bichetière, L'Epau*, XVI^e s. — *Le Grand-Bouchet*, XVII^e s. — *La Pommeraie*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur à 5 fleurs de lys d'or en sautoir*. — (Cauvin).

Loges (Les), anc. mét., psse d'Authou. — Elle était dans la censive de l'Etoile et appartenait en 1678 à Charles de Brunelles, éc^l, sieur des Rués, comme époux de Renée de Toutans, elle-même héritière de défunt René de Toutans, Sr de Belair et de Louise Leblond, ses père et mère. — (Arch. L.-et-Cher, H, Dossier de l'Etoile).

Loges (Les), autrement *La Maisonnelette*, f., c^e de la Chapelle-Vtesse. — Anc. mét., faisant partie de la tenue des Matras, jointe à la borde du Noyer qui a disparu. — Elle relevait du prieuré du Temple à 59 sols ts., tant cens que rente, et 18 boisseaux d'avoine et 2 poules. — Elle appartenait en 1622 à René Rousseau, à cause de Marg. Raconas, sa f^e. — En 1662, elle échut en partage à Jean de Courtarvel, Sgr de St-Hilaire, de la succession de son père François de C., Sgr de Boursay. — Lui-même le laissa par testament le 10 août 1694 à ses nièces, filles de N. Lebreton, Sr des Bordages et de Marie de Courtarvel sa sœur, avec l'usufruit à sa veuve, Catherine Charron, qui ne mourut qu'en 1738, âgée de 90 ans. — Cette ferme est

auj. à la famille Lorieux. — (Arch. Nat., S 5001 b. — Collection R. de St-Venant, Liasse Boursay et liasse Choue-Les-Berrières).

Loges (Les), h., c^e de Fontaine-Raoul. — Anc. fief relevant censivement de Pasboureau. — En 1686 ce fief était à Pierre de Renty, Sgr des Loges et de la Haudrière. — (Arch. L.-et-Cher E, Layette de Rougemont).

Loges (Les), f., c^e de Lancé. — *Logia*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Ritbertus de Logis*, au XI^e siècle, était témoin de dons faits à Marmoutier vers St-Amand. — Cette ferme appartint ensuite à Marmoutier et dépendait de la Grènerie de Blois. — En 1695 elle était donnée à bail pour 300 livres. — Elle a été vendue national^l en 1791 pour 18.500 livres. — Près de là on a découvert en 1904 un petit trésor de monnaies du XVI^e s. — (Cart. vendômois de Marm. 68. — Cart. blésois de Marm. 438. — Arch. L.-et-Cher, Q, [Vendôme] 714. — *Bulletin vendômois*, 1904, p. 169).

Loges (Les), h., c^e de Ruan et de Bouffry, 79 hab. dont 65 sur Ruan. — La partie sur Bouffry était aux moines de Tiron comme censive. — C'est aux Loges, (sur Bouffry) que se trouve le dolmen de la Taulière. — (Voir ce nom). — (Cart. Tiron, 186. — Cart. Madeleine, 7).

Loges (Les), f., c^e de St-Avit. — En 1665 ce lieu était un bordage qui était vendu par Jacques Haye, tisser, à Jacques de Neveu, écuyer, sieur des Proustières, à la charge de faire dire la messe de Ste-Barbe à St-Avit. — Au XVIII^e s., il est encore à la famille de Neveu. — En 1791 à François-Joseph de Neveu, et fut saisi sur lui nationalement. Il était estimé valoir 10.700 livres. — (Reg. de St-Avit, 1665. — Esnault et Chambois, *Inventaire des minutes des notaires du Mans*, V, p. 172. — Arch. L.-et-Ch. Série Q, Emigrés).

Loges (Les), f., c^e de St-Mars-du-Cor. — En 1698 ce lieu appartenait à Hector du Plessis, chev., Sgr de la Theuse. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Droué [Notes Chéramy]).

Logis (Le), écart du bourg du Plessis-Dorin. — C'était le manoir du lieu. — Voir *Plessis-Dorin*.

Logis (Le), à Haye de Champs, c^e de St-Firmin. — C'est l'ancien manoir seigneurial de Haye de Champs. On y remarque une porte plein cintre et un reste de tourelle. — Le logis devint simple ferme après la Révolution.

Loir (Le), rivière qui donne son nom à deux départements, l'*Eure-et-Loir* et le *Loir-et-Cher*. — *Fluvium Lith*, (Légende de St Julien. — *Fluctus Ligericus*, (Lé-

gende de St Bienheure). — *Fluvius Ledo*, 616, (Testament de Bertrand, év. du Mans, Chartes Vend. 4). — *Fluvius Lid*, 676, (Vita Sancti Richmuri, Chartes Vend. 7). — *Alveus Leddo*, 712 (Charte de l'évêque Herlemont, (Ch. vend. 8). — *Fluvius Lido*, 784, (Ch. vend. 11). — *Fluvius Ledis*, 849, (Ch. du C^{te} Eudes de Blois, Ch. vend. 16). — *Fluvius Liti*, 834, (Ch. vend. 17. — *Fluvius Ledi*, 990, (Ch. vend. 25). — *Fluvius Lith*, 1005, (Ch. du C^{te} Renaud, Ch. vend. 415). — *Legrum*, XI^e s., (Charte de St-Père en Vallée). — *Ledo*, XI^e s., (Cart. vendômois de Marm.). — *Leucus*, *Letus*, *Ligeris*, *Fluvius Lid*, XI^e s. (Cart. de la Trinité). — *Leium*, XI^e s., (Cart. blésois de Marm.). — *Leda*, XI^e s. (Cart. dunois de Marm.). — *Ligerus*, XII^e s., *Leda*, 1133 (Chartes de Tiron et de La Madeleine de Châteaudun). — *Ledum*, *Lidum*, XII^e s. (Cart. de la Madeleine). — *Lidericus*, XIII^e s., (Guillaume le Breton). — *Liz*, 1308, (Charte de l'abbaye de Belhomer). — *Le Lev*, 1345 (Cart. de Tiron). — *Lipdis*, 1418, (Charte de St-André de Châteaudun). — *Lidericus*, XVIII^e siècle (Piganiol de la Force). — *Liduis*, *Lethus*, *Liger*, le *Loire*, XVIII^e s. (Manuscrits Costé, à la Bibl. de Châteaudun). — *Le Loir*, (Cartes de Cassini, de l'Etat-Major et du Service vicinal, etc.). [Il semble que le nom latin le mieux approprié serait *Liger* ou *Ligerus*].

Le Loir prend sa source dans le département d'Eure-et-Loir et se jette dans la Sarthe près Briolais un peu au-dessus d'Angers.

César-Austin Costé, qui écrivait au XVIII^e siècle son *Essai sur l'histoire du comté de Dunois*, dit que le Loire (sic) prend sa source dans la forêt de Champroun, du côté de Septentrion.

La source du Loir est aujourd'hui sur la place publique du bourg de St-Eman. Mais elle était autrefois beaucoup plus au nord, sur le territoire de la commune de Thieulin au-dessus de la ferme dite *du Loir*, dans les étangs des Corvées et de Cernay, et au-dessus de l'ancien étang des Abeilles ou plutôt des Abbayes, qui appartenait au monastère de Tiron. Mais cette source s'est tarie complètement au commencement du XVIII^e s. ; les étangs alimentés par le ruisseau se sont desséchés ou devinrent de simples marécages, les moulins ont été détruits et le Loir prend ainsi sa source à 20 kil. plus bas qu'autrefois.

On a même pu dire que sa source initiale s'était trouvée jadis tout proche le bourg de Champroun en Gastine, où se rencontre encore certaine butte appelée *La Butte du Loir*, au pied de laquelle sur-

gissait la source du Loir. Mais ces lieux sont aujourd'hui privés d'eau permanente.

Avant d'entrer dans le Loir-et-Cher, le Loir reçoit plusieurs rivières qui augmentent grandement son débit. Ce sont, du côté du Perche, la Tironne, le Foussard, l'Ozanne, l'Yerre, l'Yron et du côté de la Beauce, la Conie et l'Aigre.

Il aborde l'arrondissement de Vendôme dans la commune de Brevainville, la séparant de celle de St-Jean-Frémental. Il baigne ensuite ou traverse celles de St-Hilaire-la-Gravelle, Morée, Fréteval, Lignéres, Pezou, Lisle, St-Firmin, St-Ouen, Meslay, Arènes, Vendôme, dont il traverse la ville en une multitude de bras, puis Naveil, Thoré, Mazangé, Lunay, St-Rimay, Les Roches, Villavard, Lavardin, Montoire, St-Martin-des-Bois, St-Quentin, St-Jacques-les-Guéréts, Artins, Sougé, Couture et Tréhet.

Sur la longueur de cette traversée d'environ 95 kil. dans l'arrondissement de Vendôme, il fait tourner de nombreux moulins ou usines. Ce sont : Le Moulin-Vieux ou de St-Jean, Vernouillet, le Langaut, Villeprouver, Fréteval, la papeterie de Courcelles, Baigneux, la scierie de Fortunas, (moulin et scierie), Posse-Darde, Moncé, Meslay, enfin les moulins de Vendôme, qui sont : Le moulin Frabot, celui de la Chape ou du Puits-Artésien, le moulin du Pont-Perrin, celui de la Fontaine ou de St-Georges, le moulin de la Grève, le moulin à tan de l'abattoir, autrefois les Moulins-le-Comte, le moulin de l'Île-Madeleine; puis, après Vendôme, la papeterie de Montrieux, Varennes, Chanteraine, le Gué du Loir, La Fontaine, Bessé, La Pointe des Roches, le Vieil-Artins, Papillon ou St-Quentin, la Borde-Dieu, St-Jacques, La Plaine de Troo, Artins, Le Pin, enfin le Moulin-Ronsard à Couture. — Ces moulins, pour la plupart ont été créés au Moyen-Age, vers le XI^e et XII^e siècle. Leur nombre en était beaucoup plus grand; c'est ainsi qu'on avait encore le Moulin-Rouge sur la paroisse de St-Claude-Frémental, le moulin de Repussé, sur l'île du même nom, au-dessus de Pezou, celui de Pezou même, le moulin de Lisle ou Savateau, celui de Villeporcher sur St-Ouen, et à Vendôme le moulin St-Martin sur le ruisseau de l'Abbaye, le moulin des Roches, celui de Lavardin, les moulins de Prazé sous Montoire, etc.

Le service des Ponts et Chaussées a réglementé le cours de la rivière aujourd'hui, de façon à ne plus laisser construire de nouveaux moulins; mais leur nombre tend plutôt encore à diminuer.

Le Loir, à son entrée dans l'arrondissement, est d'une largeur d'environ 20 mètres; mais à sa sortie, après avoir reçu la Braye, il compte parfois jusqu'à 30 mètres d'un bord à l'autre, c'est qu'il s'est grossi d'un grand nombre de petites rivières ou de ruisseaux venant tant de la Beauce que du Perche et dont les noms, par rang d'ordre d'amont en aval du Loir, sont les suivants, en ne comptant que ceux dont le débit est régulier et permanent. (Voir l'ordre alphabétique de l'ouvrage aux mots génériques et à ceux de *Ruisseau de...*) — Le Baignant ou ruisseau d'Écoman, le Gratteloup, le Réveillon, susceptible de se tarir dans les grandes sécheresses, la Houzée, grossie des ruisseaux de Périgny et de Villetrun, le ruisseau de Courtiras, le Boulon, grossi du ruisseau de Mazangé, la Brice, le Boile, grossi de la Cise à Lunay, le Gondré, le Sasières, le Langeron ou ruisseau de St-Arnoul, le Fargot ou ruiss. de la Virginité, le Mardron ou ruiss. de St-Martin-des-Bois, le Grand-Ry ou ruiss. de Villée, qui reçoit le Vaumignon, la Gouffrande, les ruisseaux de Dimeray et de Cornille, la Cendrine grossie du ruisseau de Montrouveau, enfin la Braye qui seule mérite véritablement le nom de rivière et reçoit un grand nombre d'affluents dont les principaux sont le Couétron ou Coitron, la Grenne, l'Anille et le Tusson; enfin le Niclos, appelé encore la Bouillante, ou ruisseau de Villedieu.

Peu après avoir reçu la Braye, le Loir sort de l'arrondissement de Vendôme pour entrer dans celui de St-Calais (Sarthe), mais il est encore compté comme Vendômois et faisait partie des communes de Couture et de Tréhet, en face Poncé. Ce n'est qu'en face Ruillé qu'il devient dépendant du département de la Sarthe.

En dehors de ces rivières ou ruisseaux qui le grossissent, le Loir a dans sa vallée, plusieurs fontaines, qui, tout en prenant naissance dans la vallée même, ne laissent pas que d'augmenter son volume. Ce sont les fontaines de : Clairefontaine sur St-Hilaire, du Bas-Fontaine et de Montorson avec celles de St-Ouzille et de Chiche-ray, toutes quatre sur Pezou; le Chamors sur St-Firmin ainsi que la fontaine de Fosse-Darde; la fontaine St-Calais à Meslay; celles de Villeporcher et St-Ouen; la fontaine St-Georges à Vendôme; celle de Brénières à Naveil; le puits artésien de Villiers; la fontaine sous la Saunerie à Thoré; celle du Ris, ou Fontaine St-Julien aux Roches; celle des Reclusages et la fontaine St-Oustrille à Montoire; la fontaine des Pierres à Artins; celle de Couture, celle de Tréhet, etc., etc.

Il y en a d'autres, dans le lit même de la rivière qu'on découvre facilement à la température plus fraîche de l'eau dans la saison des bains, ou bien à sa non congélation durant les hivers rigoureux. Ces fontaines suffisent à laisser toujours relativement basse, la température de l'eau, durant l'été.

Presque toutes les pluies tombant sur l'arrondissement de Vendôme viennent grossir les eaux du Loir. Seules les communes au sud sont tributaires d'une autre rivière, la Brenne qui passe à Châteaurenault et va se perdre directement dans la Loire. Ce sont celles de St-Amand, St-Gourgon, Longpré, Villeporcher, Villechauve et Authon. De plus, les eaux de Gombergean, Pray, Tourailles, Ville-mardi en partie, et Rhodon vont grossir la Cisse, rivière blésoise.

Mais le Loir reste la rivière vendômoise. Tout le Perche vendômois par la Grenne et la Brayse déverse ses eaux dans le val vendômois.

Les inondations du Loir sont fréquentes et causent parfois des dommages considérables. On en voit des traces dans les vieux titres.

Au XII^e siècle, la rivière étant entrée dans la salle des Archives de la Trinité, l'abbé Geoffroy se décida à transporter les chartes de l'abbaye à la Trinité d'Angers.

En 1651, l'inondation emporta les ponts Chartrain et St-Michel et fit écrouler la porte Chartraine. Ces ponts n'étaient pas encore rétablis sept ans après, et le passage se faisait au moyen de passerelles provisoires, lorsque la rivière, en 1658 emporta de tels morceaux de chaussée au faubourg St-Michel que la circulation fut absolument interdite, même à pied.

En 1665 le Loir monta plus haut que jamais. La ville fut entièrement inondée, et quelques maisons eurent de l'eau jusqu'au premier étage. On voit encore le niveau de cette crue marqué sur le mur de l'église de la Madeleine rue St-Jacques. Cette marque est à 1 m. au moins au-dessus du sol. Le couvent du Calvaire, aujourd'hui St-Cœur, fut envahi à tel point par les eaux que le prêtre qui disait la messe dans la chapelle faillit être noyé à l'autel.

Le pont St-Michel fut à nouveau renversé. On ne le reconstruisit qu'en 1677. La tour des Cordeliers, située à l'angle du couvent vers l'Arche des Grands-Prés, s'abîma complètement. La porte St-Georges elle-même fut très endommagée. Il survint encore une grande crue en 1711, mais dans le cours du XVIII^e siècle, il ne paraît pas qu'il y eut des inondations dangereuses du Loir.

Au XIX^e, on en eut une très forte en 1801, plusieurs autres envahirent la place d'Armes à Vendôme ; la dernière eut lieu en 1883 (?) ; la route du faubourg chartrain fut coupée à cause du courant formé par le val du fossé Chevrier. Il n'y eut de dégâts véritables que dans quelques maisons de ce faubourg.

La canalisation du Loir exista longtemps à l'état de projet et cela dès 1563. Les députés de Vendôme aux Etats généraux en 1614 avaient pour mission expresse de demander la chose. On n'y donna aucune suite. Repris en 1697, le projet fut combattu par les moines de la Trinité et les chanoines de St-Georges qui possédaient la plupart des moulins. En 1704, on le reprit encore, sans plus de résultat. C'est de tous les desseins du même genre indiqués par le grand Colbert en 1664, le seul qui ne fut pas exécuté. Piganiol de la Force parle de ce projet, (t. VI p. 456).

En 1751, un gentilhomme vendômois, Joubert de Villemarest, seigneur de Villeporcher, le reprit encore, et le présenta à plusieurs reprises aux pouvoirs publics, mais sans succès. Au XIX^e siècle, on revint encore plusieurs fois sur la question. Peut-être aurait-on fini par aboutir, mais la construction des voies ferrées en détourna l'attention. Aujourd'hui, l'exploitation d'un canal reliant l'Eure au Loir aurait peu de chances d'être rémunératrice.

Il est probable que le Loir restera rivière à moulins et usines tel qu'il est aujourd'hui. Néanmoins on reparle encore, mais vaguement, de la canalisation possible du Loir, en cette année 1913.

Au cinquième siècle, les bateliers du Loir allaient faire le commerce jusqu'à Nantes. Ce qui prouve que le Loir était navigable, au moins à certaines époques, et pour de légers bateaux.

Au moyen-âge, à l'époque de l'établissement des moulins, ce système prit fin. Le commerce avait, du reste, été certainement entravé par les ravages des Normands et sans doute la voie fluviale était oubliée, ce qui dut faciliter cette nouvelle utilisation des eaux.

Quant aux pêcheries ou combres du Loir, elles appartenaient à des seigneurs divers. Un manuscrit du XI^e siècle (charte 2 du *Cartulaire de la Trinité*) nous apprend que tous les ans, le comte de Vendôme avait le droit de pêcher pendant une nuit, depuis Thoré jusqu'à Fréteval. C'était le droit du seigneur suzerain. Mais cela n'empêchait pas les vassaux d'avoir des droits sur des combres déterminés, ainsi que l'indiquent les vieux titres

Entre Naveil et Varennes, les combres appartenait au comte lui-même.

Petit à petit, dans le cours des âges, ces droits de rivière et pêche avaient été cédés par les comtes et ducs aux particuliers, possesseurs de fiefs riverains, ou à des couvents de la contrée.

Cart. Trinité, 12, 15, 171, note 198. — *Cart. dunois de Marm.*, 92 ; — *Cart. vendômois de Marm.*, 160. — *Cart. blésois de Marm.*, 44. — *Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, 7, 87, 113, 172, 176. — *Arch. Nat.*, P 612. — *Arch. L.-et-Cher*, D 593, n° 218 ; G 230. — Pétigny, pp. 41, 113, 249, 438, 641, 658, 662, 672, 673. — Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France*, VI, p. 156. — *Bibl. de Châteaudun*, Manuscrits Costé, (traduction par Rossard de Mianville), I, p. 172. — Souchet, *Histoire de Chartres*, I, p. 33. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, 1847, p. 69. — Doyen, *Histoire de Chartres*, II, p. 338. — *Bulletin vendômois*, 1883, pp. 276 et 284 ; 1889, pp. 63 à 92 et 250 ; 1890, pp. 193 et 199 ; 1896, p. 259. — Rochambeau, *Monographie de Thoré*, p. 43. — *Compte-rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, (art. Salles), p. 127. — *Mémoires de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, I, p. 120. — *Métails, Etudes et documents*, I, p. 30 ; III, p. 15. — *Bibl. de Vendôme*, Fonds Trémault, Carton I des Piefs, « Le Loir ». — *Revue de Loir-et-Cher*, juillet, 1889. — *Expilly, Dictionn. géographique*, (1270), etc., etc.

Lois ou Loys (Famille de). — *Teillé*, XVI^e s. — Armes : D'azur à un demi vol d'or. — (Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 620).

Loiseau (Famille). — *L'Epinay* (de Choue), XIV^e s.

Loiseau (2^e Famille). — *Picolet*, XIX^e siècle.

Loiseau (3^e Famille). — *Les Ruelles* (de Lignéres), XIX^e siècle.

Loiseau (Le colonel). — Il était retiré dans sa propriété de Picolet, à Naveil, et était maire de cette commune, lorsque l'administration du gouvernement républicain qui venait d'être proclamé en 1848, vint le chercher pour en faire un sous-préfet de Vendôme. Il ne resta que 9 mois dans ces fonctions, et se retira de nouveau à Picolet. Les habitants de Vendôme furent si contents de son administration qu'une souscription fut ouverte dans tout l'arrondissement pour lui offrir un témoignage de reconnaissance. C'était une coupe, avec inscription commémorative, qui lui fut portée à Picolet par M. de Trémault, maire de la ville. — (*Le Loir*, 31 mars 1848. — *Bulletin vendômois*, art. *Bonhours*, 1911, p. 122).

Loisellerie, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse d'Ambloy, entre Merville et Beauchesne.

Loisellerie ou Loisellière. — Voir *Oisellerie* ou *Oisellière*.

Loisville, ancien fief et manoir aujourd'hui englobé dans le village de

l'Estriverde. — *Louaville*, XVII^e s. — *Louisville*, vulgairement appelé l'Etriverde, XVII^e s. (Archives L.-et-Cher, E 171). — *Loisville ou l'Etrivarde*, (Carte de Cassini). — Ce fief relevait à foy et hommage de la Sgr de Rougemont.

En 1703 Loisville était divisé et ne consistait plus qu'en neuf vingts arpens de terre en une pièce dont jouissaient plusieurs particuliers. Il rapportait alors au seigneur 36 livres, 5 sols et un denier, trois chapons, trois poules et six fromages, tant cens que rente.

Dès le XII^e s. on rencontre des seigneurs de Loisville. — En 1186 Payen de Loisville, sénéchal d'Ursion de Fréteval, était témoin d'une charte de Marmoutier relative à Fréteval. — En 1300 on voit une nommée Jeanne La Bourdeille, dame de vendre à Simon de Rougemont, seigneur dudit lieu, un bois appelé alors le Bois-Allaire et depuis Bois de Loisville et enfin Bois de l'Estriverde. Ce bois relevait de Rougemont. — En 1333 Guillaume l'Escuyer rendait aveu au Sgr de Rougemont pour le bois de Loisville qu'il avait acquis de lui avec le Pas-de-Boureau. — En 1351, Alexandre Ferrant, éc^r, rendait aveu pour Loisville à Simon de Rougemont. Ce fief consistait en neuf vingts arpents. — En 1506 Marie de Théligny, veuve de Gervais Levavasseur, comme tutrice de ses enfants, rendait le même aveu à Plihippe de Cantiers, Sgr de Rougemont. — En 1520, ce fief est à Pierre Levavasseur, chev., Sgr d'Eguilly, *Louaville* et la Bourde. — En 1559 il rend aveu à Georges de Fours, seigneur de Rougemont. — En 1577 Loisville est à Jean de Vassé, comme époux de Jeanne Levavasseur. Le domaine est alors défriché et consiste en une métairie. — En 1594 il est à la marquise de Vassé, dame de Loisville et du Breuil-St-Jouin.

En 1650, Charles de Vassé, seigneur de la Rochemabile et François de Vassé, seigneur de Classé, son frère, par suite de la mort de Jeanne Levavasseur, leur mère, rendent aveu à Rougemont pour le fief de Louaville consistant en neuf vingts arpens en une pièce et plusieurs logis joignant d'une part à la métairie de la Gonnerie, d'autre aux terres qui ont appartenu à un nommé *Malitorne* et à présent au sieur de Bellanger à cause de sa terre de Malitorne ; d'un bout aux terres de Beauvilliers et aux Usages de Fontaine-Raoul, et d'autre bout aux terres de la Tarvillerie appartenant au couvent de Tiron. — En 1620 Louisville ou l'Estriverde était à François de Vassé, chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, seigneur de Vassé, Châtillon, la

Mérie, le Grand-Boismoucher, le Breuil, Loiville, Auclainville et le Mesnil-Souchin.

En 1658, ce fief était saisi faute d'hommage par le seigneur de Rougemont. — En 1659 il appartenait à René de Vassé, seigneur de Châtillon et Anne de Vassé, sa sœur, qui était femme de Martin de Loubes, chevalier, baron du Sarde, à cause du trépas de François de Vassé, chev., seigneur baron du Breuil, leur frère, enfants de Louis de Vassé, Sgr de Classé. — En 1703 à Anne de Vassé, veuve de Martin de Loubes, baron de Saussé et dame du Breuil-St-Jouin. — En 1711 à Geneviève de Loubes, épouse de Paul de Marescot. — En 1721 à François de Loubes. — En 1744 à Denis de Givais ou Givés. — En 1773 à Guyot de Gravelle de Rouvray, seigneur des Diorières, sur lequel il fut saisi en 1775. — (*Cart. dunois de Marm.*, 197. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n° 478 (1594). — Arch. de L.-et-Cher E, 44, 164, 171, 177).

Lombard (Famille). — *L'Aître-aux-Bossins*, XIV^e siècle.

Lombarderie (La), f., c^e de Danzé. — *La Lombardière*, XVIII^e s. — *La Lombarderie (Etat-Major)*. — Ce lieu relevait de Mondoubleau. — En 1594, il paraît appartenir à Jean Peauchèvre, secrétaire des commandements de Navarre. — Ad XVII^e s., il faisait partie de la Sgie de Neufmanoir. — En 1766 il était au Sgr de la Ville-aux-Clercs. — Cette ferme au XIX^e s. appartient à la famille de la Barre. — Elle est aujourd'hui divisée (1910). — (Arch. Nat. Q1, n° 433. — Arch. du Loiret, A 1654 et 1708).

Lombardière (La), f., c^e de Boursay. **Loménie de Brienne (Famille de).** — *Fort-Girard*, XVII^e s. — Armes : D'or à l'arbre de sinople posé sur un tourteau de sable, au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent. — (De Maude).

Loménie-Brienne (Henri-Auguste de), C^e de Montbron, Sgr du Fort-Girard et de la Ville-aux-Clercs, né et mort à Paris, 1594-1666. — Il fut secrétaire d'Etat, ambassadeur en Angleterre, et recueillit des manuscrits dont la collection précieuse fut par lui vendue au roi Louis XIV. Cette collection forme aujourd'hui le fameux *Fonds Brienne* à la Bibl. Nat. et comprend 360 vol. — Il a laissé aussi des Mémoires. — Il vendit en 1640 le Fort-Girard et la Sgie de la Ville-aux-Clercs à la duchesse de Vendôme, Françoise de Lorraine. — Il avait épousé Louise de Béon de Massiz, dont il eut entre autres Louis-Henri de Loménie de Brienne, dont la notice suit. — (Biographies diverses. — Collection R. de St-

Venant, Liasse La Ville-aux-Clercs. — Reg. de la Ville-aux-Clercs, etc).

Loménie-Brienne (Louis-Henri de), né à Paris en 1635, mort à Châteaulandon en 1698. — Il était fils du précédent. Son existence fut aventureuse ; d'abord il voyagea, puis se maria. Il était secrétaire d'Etat à la place de son père, puis à la mort de sa femme entra à l'Oratoire et fut pendant un an au collège de Vendôme (1665). — Il quitta l'Oratoire à la suite d'une aventure (1670). Sa vie fut alors à ce point déréglée que sa famille obtint son internement à S'-Lazare où il resta 18 ans. Il n'en sortit qu'en 1692. Il finit par se retirer à l'abbaye de Châteaulandon où il mourut. — Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres, des *Poésies chrétiennes* et ses *Mémoires* fameux connus sous le nom de *Mémoires de Brienne*. Il passe pour avoir été fou, ce que sa vie désordonnée confirme. — (*Bulletin vendômois* [art. *Bonheur*], 1907, p. 170. — [Voir toutes les Biographies]).

Long des Bois (Le), h., c^e de Villeporcher, 23 hab. — *Le Long du Bois*, (Cas-sini).

Longpré, c^e du canton de S'-Amand, à 5 kil. sud-ouest de ce chef-lieu et à 17 kil. sud de Vendôme. — *Longum-Pratum*, XIII^e s. (Pouillé de Chartres). — *Lumpray*, 1730 (Etat-civil de St-Rimay).

Cette commune est bornée au nord par celles de Prunay et St-Amand ; à l'est et au sud par Villechauve ; à l'ouest par Prunay. — Elle est arrosée par la Brenne qui la sépare de Villechauve. — Sa station la plus proche est Villechauve, sur la ligne de Paris à Tours par Vendôme à 3 kil.

Lieux habités. — L'agglomération proche l'église ne peut prendre le nom de bourg et compte 10 maisons et 42 hab. — Les Assis. — Les Yvonneaux. — Le Parc. — Le Chevalet. — La Chapelle. — La Ganterie. — La Pilonnière. — La Rondinière. — La Roche. — Le moulin de Longpré.

Lieux-dits. — Les Bévinières, la Percherie, la Mardelle, le Chevelin, le Feu de Joie, la Croix-Marin, la Ferrande, les Villemaluts, la Vallée de Laiderie, le Bois-Rousseau, etc.

Superficie : 219 hect. — Cadastre terminé en 1835 par Leterrier. — Altitude du bourg, 127 mètres. — Poste de S'-Amand. — Perception de Prunay. — Assemblée le jour de l'Ascension.

Population : 24 paroissiens ou feux, au XIII^e s. — 67 communians au XVIII^e s. — 34 feux en 1770 (Expilly). — 95 hab. 1806. — 102 en 1811. — 113 en 1824. — 110 en 1831. — 115 en 1836. — 105 en

1841. — 115 en 1846. — 124 en 1851. — 105 en 1856. — 94 en 1861. — 85 en 1866. — 85 en 1872. — 85 en 1876. — 106 en 1881. — 111 en 1886. — 118 en 1891. — 100 en 1896. — 93 en 1901. — 92 en 1906. — 97 en 1911. — (C'est la plus petite commune de l'arrondissement comme population).

Registres de l'état civil commençant en 1667. Noms principaux qu'on y ren-contre : Roger de la Jarriais, La Boulaie, La Barre, Frédureau, Bulté, Pointeau, Goury.

Prieurs-Curés : Avisgaldus de Longo-Prato, XI^e s. — Guillaume Gagner, bachelier en droit, escolier en l'université de Poitiers, prieur du prieuré cure de Longpré qui donne en 1495 procuration à messire Thomas Cureau, vicaire et fermier dudit prieuré de Longpré pour porter sa foi au comté. — Gabriel Pichereau, 1569. — Marc Lasneau, 1640. — Pierre Hogou, 1665. — Jean Leroy, 1695, inhumé en 1719 à 54 ans. — Delpont, 1719. — Moussu, 1720. — Leroy, 1753. — Louis Besnard, 1759. (Il fut emprisonné comme réfractaire). — Dubreuil, desservant, 1792. (Vacance de 1793 jusqu'en 1826). — Joseph de Caqueray, 1826, il fut le restaurateur premier de la chapelle de Villethion. — Mavré, 1848. — Beauchesne, 1851. — Chênebaux, 1877. — Boy, 1886. — Cordier, 1905. — (Depuis 1826, les curés de Longpré résident à Villethion dont ils sont chapelains).

Maires : Jean Foucher, 1793. — Martin Colombart, 1821. — Jean Angot, 1837. — Joseph, Navereau, 1849. — Morisseau, 1855. — Gérard, 1860. — Isidore Chasleau, 1862. — Baptiste Bellamy, 1871. — Jacques Morisseau, 1873. — Léon Besnard, 1878. — Arsène Bourard, 1884. — Isidore Jeuffroy, 1888. — Poussin, 1908.

Avant la Révolution, la psse de Longpré était du doyenné de S'-Amand, du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. — Pour la présentation à la cure, les renseignements sont contradictoires : — Le pouillé du diocèse de Chartres du XIII^e s. donne l'abbé de la Trinité comme présentateur, ce qui semble une erreur, car le *Cartulaire* de cette abbaye est muet sur Longpré. — Dupré dans son travail sur la statistique religieuse, des paroisses du Vendômois (*Bulletin vendômois*, 1885, p. 154), en attribue la présentation à l'abbé de S'-Georges-du-Bois, ce qui est plus vraisemblable et est corroboré par le Pouillé général de l'Archevêché de Paris de l'année 1648. — Enfin les Notes manuscrites anonymes du XVIII^e s. sur l'Etat du diocèse de Blois à cette époque, notes conservées par M. l'abbé Plat, curé de

Lanthenay (au XIX^e siècle), donne Longpré comme étant à la présentation de l'abbé d'une certaine abbaye de S'-Croix d'Angle (qui nous est inconnue) et ces notes ajoutent que ce droit ayant été négligé par cet abbé, il a été repris par *Monseigneur* (l'évêque de Blois) qui en serait devenu ainsi plein collateur. — La cure était alors d'un revenu de 750 livres.

L'église de Longpré est du XI^e s., ou tout au moins du XII^e siècle. Elle a pour patron Saint Pierre. Elle est fort petite, 17 m. environ de long sur 7 m. et demi pour la nef et 4 mètres seulement de largeur pour le chœur. Le clocher sur la nef était à la charge des paroissiens. La cloche de 1824, a eu pour marr. Mme Marie-Leray de Chaumont, veuve de Foucault, ppre de la terre et du château du Plessis-S'-Amand (Plessis-Fortia) ; et pour parrain, M. Pierre de Gouvello, M^e de Gaval, (son neveu). — Cette cloche en remplaçait une autre, bénite en 1775, qui avait eu pour parrain Etienne-Aignan Sanlot, écuyer, seigneur de la terre du Plessis et Longpré, et dame Marie-Rose Savalète, son épouse.

La seigneurie de la paroisse appartenait en fait au prieur qui reportait à Montoire à foy et hommage simple. Mais aux XVII^e et XVIII^e s., les Sgrs du Plessis-Fortia se disaient seigneurs de Longpré, sans doute à cause de certains droits honorifiques qu'ils avaient dans l'église du lieu. Ce titre leur en était contesté ; du moins c'est ce qui résulte d'une note insérée dans l'*Etat des fiefs de la généralité d'Orléans*, dressé par l'Intendance de la province au XVIII^e s. Cette note dit : « Il paraît que la *directe* est en suspens ». (Archives du Loiret, A 1624). — Le prieur curé était seul décimateur de la paroisse.

En 1791, le bâtiment du prieuré de Longpré a été vendu national¹ avec son domaine, pour 3.800 livres. La closerie qui appartenait en propre au dernier prieur-curé, alors reclus, fut vendue de même en 1795 pour 9.300 livres. Il est clair que la dime de la paroisse formait le principal du revenu du prieur-curé.

Le 29 mai 1798, une grande crue de la Brenne, causée par une trombe d'eau emporta le moulin de Longpré, servant alors de mairie, dans lequel étaient entassés les papiers municipaux. Les registres anciens ont pourtant été sauvés, au moins en partie.

Longpré au XVII^e s. a été quelque temps la résidence de notaires. Furent notaires à Longpré : Thielin de 1603 à 1640. — Bizieux de 1640 à 1656. — Leurs minutes sont conservées en une étude de Montoire.

Tremault, *Cart. vendômois de Maru*, 130. — Arch. Nat. P 652, n° 16 et 17; PP 50, vol. 54, n° 15 et 16. — Arch. L.-et-Cher, G 1612, Q, (Vendôme), 363; *id.*, (Rémigrés) 1039. — Abbé Landault, *Notre-Dame de Villethou* (1863), pp. 11 note, et 46. — *Bull. etin vendômois*, 1865, p. 134; 1887, p. 252; 1900, p. 37; 1901, p. 49. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625; G n° V (1768). — Pouillé du diocèse de Chartres de l'année 1648 (Bibl. nat., L. d. 7). — Abbé Plat, curé de Lanteny, notes ms. sur les Bénédictins du diocèse de Blois au XVIII^e s. — Passac, p. 87. — Launay, *Réperloire*, p. 98. — Rochembeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 465. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 259. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, III, p. 61. — *Cart. St-Père de Chartres, Pralégomènes* (Pouillé du diocèse de Chartres au XIII^e siècle). — *État des notaires de l'arrondissement de Vendôme, 1861*. — Notes manuscrites de M. Martineau, instituteur à Villechauve (1909). — Reg. de Prunay (1640) et de Longpré, *passim*.

Longpré, anc. mét., aujourd'hui détruite, psse de Sougé.

Longue-Haye, ancien fief, psse St-Martin-des-Bois ou St-Jacques-des-Guérêts. — Il relevait de Villemalour et appartenait en 1443 à Jean Pinard et en 1508 à Jean de la Pointe. — (Arch. Nat., P 639, n° 57 et P 652, n° 76).

Longuerettes (Le bois des), psse d'Espéreuse, appartenait en 1571 aux chanoines de St-Georges. Il était près du Bois-aux-Moines. — (Arch. L.-et-Cher, G 328).

Longues-Noues (Les), éc., c^e d'Huisseau. — (Maisonnette du Chemin de fer, n° 134).

Longuet (Famille). — *Les Créneaux*, XVI^e et XVII^e s. — *La Cunaille*, XVII^e s.

Longuet de la Giraudière (Famille). — *Le Vigneau* (d'Epiais), *Villegomblain*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or à trois muffles de lion de même en chef.* — (Chan. Hubert). — *Alias* : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de 2 étoiles de même et en pointe d'un puits d'or.* — (La Chesnaie des Bois).

Longue-Touche (Famille de). — *Berthault* (de Lancé), XIII^e siècle.

Longue-Touche. — Voir *Touche-Berthault*.

Longueval (Famille de). — *Bouvières*, XVII^e siècle.

Lopitau ou **Lhopitau**, anc. mét., au village du Temple, c^e de Vendôme, anciennement l'Epau. — Ancien prieuré du Temple. — Après les Templiers, il fut donné au couvent de la Pitié-Dieu ou l'Epau, au Maine. — Ce couvent devait foy et hommage au ducé pour le « fief terre et Sgie du Temple et ce qui en dépend ». — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 80).

Loré (Famille de). — *Roquinvert*,

XVII^e s. — Armes : *D'hermines à trois quintefeuilles de gueules.* — (Malardier).

Lorette (Notre-Dame de). — Voir *Notre-Dame de Lorette*.

Loretterie (La), éc., c^e de la Fontenelle.

Lorgerie. — Voir *Orgerie*.

Lorgeril (Famille de). — *Bourepas*, XIX^e s. — Armes : *De gueules au chevron d'hermines accompagné de 3 molettes d'or, 2 en chef et une en pointe.* — (De Maude).

Lorière. — Voir *Laurière*.

Lorière, éc., c^e de Brévainville. — *Laurière* (Cassini). — Ancien fief qui, en 1596, semble être à André de Launay et Marie de Bourgoing, sa femme. — Au commencement du XVIII^e s., il est à Simon de Bernardon, sieur de Lorière. Sa veuve en 1712 se porte fort pour sa fille Marie-Jeanne de Bernardon pour rachat de certaines rentes. — En 1716, il est à Charles de Bernardon qui est inhumé à St-Claude en 1725. — (Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, n° 1027. — Arch. L.-et-Cher, E 730. — Reg. de St-Claude-Frémentel).

Lorière, h., c^e de Savigny. — *Lorrière*, 1477. — *Les Lorières*, 1554. — Ce lieu relevait censiv^l de la Basse-Rocherie. — En 1477, il est à Jeanne Tiercelin, dame des Mézangères et de Bouvières. — En 1554, il est aux Sgrs de la Trousserie. — En 1673, à M^e Marin Godet, avocat, en qualité de tuteur de ses enfants et encore à François Edouard, Sr de la Chaussée, époux de Madeleine Champion, et à Louis Maurice, mari de Anne Champion. — (Graffin, *La Sgie de la Cour du Bois*, p. 10 [1477]. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 328 [1554]. — Eug. Vallée, Notes, d'après le Chartrier de Coulonge [1673]).

Lorieux (Famille). — *La Motte de Beauchêne*, *La Limonnerie*, XVIII^e s.

Lorieux (2^e Famille). — *L'Arrêté* (de Rahard), *Les Loges* (de la Chapelle-V^{te}ssé) XIX^e siècle.

Lorin ou **Lorin** (Famille de). — *Les Fougerets*, *St-Jacques-d'Aigefain*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent.* — (Bernier).

Lorin (2^e Famille). — *Le Clos-Rouge*, XVIII^e siècle.

Lorme (Famille de). — *Le Plessis et le Pavillon* (de Sargé), *Bois-la-Barbe*, *La Roche* (de St-Firmin), XVII^e s. — Armes : *D'argent au chevron d'azur accompagné en chef de deux têtes de Maure bandées d'argent et en pointe d'un orme de sinople.* — (Arm. ms. Châteaudun et Soc. héraldique 1892).

Lormeau. — Voir *Ormeau*.

Lormois. — Voir *Ormois* (L').

Lormois (Le lieu de), psse de Souday, était acquis en 1750 par Laurent-Julien Géherbrant, avocat au bailliage de Mondoubleau, de messire Jean-Baptiste-Charles Pineau de Viennay, abbé commendataire de l'abbaye de Turpenay, prêtre licencié en Sorbonne, ancien conseiller clerc au parlement de Paris, héritier pour partie de Marguerite de Gennes, sa mère, épouse de messire Jacques Pineau de Viennay. — Il était tenu du fief de la Halaudière et avait été baillé par bail perpétuel en 1470 par Jean Peschard et Catherine sa femme à Jean Quentin et Simone, sa femme. — Au XVII^e siècle il était à Madeleine Drouin, veuve de Pierre Cosnier, écuyer, sieur de Montigny, valet de chambre du roi, puis à Marie-Madeleine Cosnier de Montigny, sa fille, veuve de maître Gabriel Rousseau, procureur fiscal à Mondoubleau. — (Bibl. de Vendôme, Dossier Leroy, Papiers divers sur Mondoubleau).

Lostanges (Famille de). — *St-Mars de Vendôme*, XIX^e s. — Armes : *D'argent, au lion de gueules lampassé armé et couronné d'azur, accompagné de cinq étoiles mises en orle.* — (Gourdon de Genouillac).

Loubes (Famille de). — *Les Roches de Sougé*, XV^e s. — *Le Breuil-St-Jouin*, *Loisville*, XVII^e s. — Armes : *Lozangé d'or et d'azur, ou d'azur semé de losanges d'or.* — (Busserolle et Armorial chartrain).

Louet (Famille). — *Les Rochettes* (de St-Ouen), *Naveil*, XIV^e s. — *La Bellevrière*, XV^e s. — *Les Jubaudières*, XVIII^e s. — Armes : *Palé de gueules et d'azur, semé de roses d'argent.* — *Alias*, *D'azur à 5 coquilles d'or.* — (La Chesnaye). — *Alias* : *D'argent à la bande de sable chargée de 3 merlettes.* — (Abbé Boureille, *Histoire des Montils*, p. 182).

Louet, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Ste-Anne. — Elle paraît être aujourd'hui le *Huvet* ou *Gros-Chêne*.

Louette (La), éc., c^e de la Fontenelle.

Louettes (Les), f., c^e de Boursay. — *La Louette* (Cassini). — *Les Aulettes* (Carte ancienne de l'Etat-major et carte du service vicinal).

Louettes (Les), lieu dit, c^e de Fréteval, sur la terre de Lormois. — Là se rencontrent deux dolmens dont l'un est décrit par Pétigny, l'autre par Launay au *Bulletin vendômois* (1884), p. 20.

Louis I^{er}, dit **Louis de Bourbon**, vingt-deuxième comte de Vendôme, (de 1393 à 1446). Il était second fils, né en 1376 de Jean VII, dit Jean de Bourbon, 21^e comte et de Catherine de Vendôme. — Bien qu'il n'ait eu le comté qu'en 1403, époque où sa mère s'en dévouilla en sa faveur, et où il en rendit aveu au duc d'Anjou, roi de Naples, néanmoins on le considère comme

comte dès la mort de son père, en 1393, parce que sa mère l'associa dès cette époque au gouvernement du comté.

Louis passe pour avoir été un homme sage et habile et un guerrier valeureux ; mais, tant dans ses négociations que dans les combats, il fut presque constamment malheureux.

Il fut trois fois ambassadeur pour le roi de France ; la première fois, en 1413, envoyé vers Ferdinand de Castille, pour faire reconnaître les droits de Yolande sur la couronne d'Aragon, mais il échoua. La seconde fois, en 1414 (?) vers Henri V, roi d'Angleterre, pour l'amener à faire la paix ; il échoua encore. Il ne réussit que la troisième fois, étant employé au traité de paix avec l'Angleterre en 1446.

On voit Louis de Bourbon pourvu des plus grandes charges de l'Etat. Il fut grand chambellan de France en 1408 et souverain maître de l'hôtel du roi en 1413.

Comme guerrier, il fit d'abord la guerre en Angleterre, accompagné de ses frères, avec d'autres chevaliers français, afin de forcer le roi Henri IV à rendre la couronne à Richard II, gendre du roi de France Charles VI, qu'il tenait captif (1402 ?) Cette expédition, glorieuse pour les armes françaises ne réussit pourtant aucunement. Louis y gagna ses éperons de chevalier.

Le comte de Vendôme étant du parti des Armagnacs, paraît avoir été deux fois prisonnier du parti Bourguignon ; la première fois, il fut pris par le comte de Croy, vers 1407, ainsi que son frère Jean, Sgr de Carency. La seconde fois, il fut pris par son propre frère, le C^{te} de la Marche, en 1412. Ce dernier était en effet du parti bourguignon. Il ne fut relâché qu'après 8 mois de dure captivité. Enfin la troisième captivité du comte Louis, fut la conséquence de la bataille d'Azincourt, en 1415. Elle dura plusieurs années. Mais pendant ce temps, il obtint, paraît-il, de venir en France pour recueillir les fonds nécessaires au paiement de sa rançon. Cette rançon était de 500 mille écus, que le comte finit par trouver au moyen d'emprunts chez des marchands florentins, et dont le remboursement ne put être achevé qu'après sa mort.

Pendant sa captivité, son comté fut donné en 1424 à Robert de Willughby, gentilhomme anglais. Celui-ci ne le posséda que 3 ans au plus, mais en portaît encore le titre en 1431.

Pendant sa première captivité, le C^{te} Louis avait fait un vœu à N.-D. de Chartres, vœu qu'il accomplit aussitôt sa délivrance, et à la suite duquel il édifia dans la cathédrale de Chartres la chapelle dite de *Vendôme*. Il avait reçu de la part

du roi Charles VII, en 1425, le comté de Chartres, en garantie d'un prêt d'argent antérieur ; ce qui fait qu'on le voit parfois prendre le titre de Comte de Chartres ; mais ce titre ne fut jamais confirmé et il est probable qu'il cessa par suite du remboursement de la somme prêtée.

Un autre vœu fut fait par le comte Louis pendant sa captivité en Angleterre, c'est ce que l'on appelle le *Vœu du Lazare*, qui consistait à faire porter par un criminel (qui pour cela avait sa grâce), à la procession du vendredi d'avant la Passion, un cerge de 33 livres, qui devait être après cela remis à l'église de la Trinité. Ce vœu fut accompli tous les ans, jusqu'à la Révolution.

Rentré de captivité, le comte de Vendôme continua à servir le roi Charles VII. Il se trouva avec Jeanne d'Arc à Jargeau, il assista au sacre de Charles VII et était à Compiègne, au moment où Jeanne fut prise, et encore à Arras, au moment du traité de paix, etc.

C'est à lui qu'on doit, en 1427, la fondation du couvent des Augustins de Montoire.

Il fut encore employé au traité de paix avec l'Angleterre en 1446, et mourut cette année même, à Tours, le 21 décembre ; il fut inhumé dans l'église St-Georges.

C'est à lui, ou plutôt à sa mère, agissant en son nom, qu'on doit l'acquisition en 1406 de la baronnie de Mondoubleau et sa réunion au comté de Vendôme.

Il reçut du roi Charles VII les seigneuries de Fontenailles en Touraine et de Prépatour en Vendômois et fit lui-même l'acquisition, en 1440, de celle des Créneaux à Thoré.

Louis s'était marié deux fois ; en premières noces il avait épousé le 14 déc. 1412 Blanche, fille de Hugues II, C^{te} de Roucy et de Blanche de Coucy. Elle mourut en 1421 pendant la captivité de son mari en Angleterre, sans laisser d'enfants. En secondes noces, il épousa en 1424, c'est-à-dire pendant qu'il était en France à négocier sa rançon, Jeanne de Laval, fille aînée de Jean de Montfort, dit Guy XIII, sire de Laval, et d'Anne, héritière de Laval et de Vitry. De cette seconde femme, il eut pour enfants : 1^o) Jean VIII, qui lui succéda ; 2^o) Catherine, dite encore Gabrielle de Bourbon-Vendôme, qui ne prit pas d'alliance. — Enfin, il avait eu d'une anglaise, sa maîtresse en Angleterre, appelée Sibille Boston, un fils bâtard, qui s'appela Jean de Bourbon, bâtard de Vendôme, et qui rendit de grands services à son frère Jean VIII. — (Voir sa notice au mot *Bourbon-Vendôme* [Jean, bâtard de]).

Cart. Trinité, 552, n^o 2, 660 note 2, 800 (sources), 856. — *L'Art de vérifier les dates*, II, 818. — P. Anselme, *Généalogie de Bourbon*. — Abbé Simon, I, pp. 223 à 238 ; II, pp. 281 à 305. — Pétigny, pp. 559 à 565. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 195 ; 1866, p. 73 ; 1870, p. 71 ; 1871, pp. 107 à 115 ; 1873, pp. 107, 200 à 203, 253 à 258 ; 1874, p. 52 ; 1877, p. 232 ; 1879, p. 178 ; 1887, p. 21 ; 1892, pp. 232 à 235 ; 1900, pp. 209 à 236 ; 1911, pp. 181 et suiv. ; 1912, pp. 312 et suiv. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton des comtes et ducs, au mot Louis. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 24. — Collection R. de St-Venant, *Liasse des comtes et ducs, Dossiers Bouchard VII et Louis de Bourbon*. — Bibl. nat. : 1^o Gaignières, Oa 14, fol. 24 à 26 ; Pe 1, fol. 34 ; 2^o Clérambault, vol. 640, fol. 239. — J. A. Hallopeau, *Essai sur l'Histoire des Comtes et ducs de Vendôme de la maison de Bourbon*, (ouvrage en cours de publication).

Louis II, cinquième duc de Vendôme, (1612 à 1669). — Il était fils aîné du duc César et lui succéda comme duc en 1665. Du vivant de son père, il porta le titre de duc de Mercœur. Comme tel, il fit d'abord la guerre comme volontaire en Hollande en 1631 ; il fut blessé à l'attaque d'Arras en 1640 et peu après le roi le fit gouverneur de Provence. Il épousa en 1651 Laure Mancini, fille aînée de Michel-Laurent Mancini et de Hiéronime Mazarin, seigneur du cardinal Mazarin. Sa femme mourut le 8 février 1657. Le chagrin qu'il eut de cette mort le fit embrasser l'état ecclésiastique. Il ne reçut jamais que les Ordres mineurs, et fut nommé Cardinal-Diacre du titre de S^{te}-Marie *in Porticu*, le 7 mars 1667. Clément IX le nomma légat en France. Il accompagna son frère cadet, le duc de Beaufort, au siège de Candie ; après sa mort, il revint en France, et se retira à Aix, chef-lieu de son gouvernement de Provence. C'est là qu'il mourut le 6 août 1669. Il ne fut donc duc que l'espace de quatre ans. On l'appelait le Cardinal de Vendôme.

De Laure Mancini, il avait eu trois enfants : 1^o) Louis-Joseph, qui fut duc de Vendôme après lui ; 2^o) Philippe de Vendôme, Grand Prieur de France (Voir sa notice) ; 3^o) Jules-César, qui mourut dans l'enfance. — (Abbé Simon, I, p. 492. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 68 ; 1904, p. 235).

Louis III, ou *Louis-Joseph*, sixième duc de Vendôme, fils aîné de Louis II et de Laure Mancini, né à Paris le 1^{er} juillet 1654, mort à Vinaroz en Espagne, le 10 juin 1712. — Il devint duc de Vendôme à la mort de son père, survenue le 6 août 1669. Il portait jusque là le titre de duc de Penthievre. Ses titres, à sa mort, pouvaient être énumérés ainsi : Duc de Vendôme, de Mercœur, de Beaufort, d'Etampes, de Penthievre, prince de Martigues,

comte de Dreux, seigneur d'Anet et de la Ferté-Alep, etc., pair de France, chevalier des Ordres du Roi et de la Toison-d'Or, Grand Sénéchal et gouverneur de Provence, Vice-roi de Catalogne, Général des Galères de France, enfin, par faveur spéciale du roi Philippe V, premier Prince du sang d'Espagne.

Il fit ses premières armes sous le Maréchal de Turenne, (1672), prit part aux campagnes de Hollande, d'Alsace et d'Allemagne (1675). Il fut nommé brigadier en 1677 à 23 ans, puis maréchal de camp en 1678. Il servit sous Luxembourg en Hainaut, et prit une part glorieuse à la bataille de Steinkerke (1692). Il commanda l'aile gauche de l'armée à la Marsaille en Piémont, 4 oct. 1693, et eut grande part à cette victoire gagnée par Catinat.

Il fut ensuite envoyé par Louis XIV en Espagne en 1695, pour y commander en chef. Il prit Barcelone et fut nommé vice-roi de Catalogne en 1697.

La paix étant faite, Vendôme se retira en son château d'Anet où il se livra aux plaisirs.

La guerre de Succession d'Espagne le fit mettre à la tête de l'armée qui combattait dans le nord de l'Italie. Il réussit à battre le prince Eugène de Savoie à Luzzara (1702) et à Cassano (1705) et à le rejeter dans le Tyrol.

En 1708, il commandait l'armée de Flandre ; mais à cause de divergences de vues avec le duc de Bourgogne, il perdit la bataille d'Oudenarde. A la suite de cette défaite, il fut disgracié.

En 1710, il est à nouveau placé à la tête de l'armée d'Espagne et par la victoire de Villaviciosa réussit à raffermir Philippe V sur son trône ébranlé.

Il mourut le 10 juin 1712 d'une indigestion, étant à Vinarez en Espagne, alors qu'il s'apprêtait à poursuivre ses succès.

Le duc de Vendôme a été jugé très sévèrement par les historiens à cause de ses mœurs dissolues, et de sa grossièreté soldatesque. — St-Simon va jusqu'à lui contester ses talents militaires, ce qui est fort injuste. En réalité, malgré certains défauts, entre autres son indolence, Vendôme fut un des meilleurs généraux du siècle de Louis XIV.

Philippe V le fit enterrer à l'Escorial, dans le Campo-Sancto des rois d'Espagne.

Son frère le Grand Prieur, se trouvant par ses vœux lié à l'Ordre de Malte, parut sans doute inhabile à lui succéder ; le roi mit alors la main sur le duché de Vendôme, qui de la sorte fit retour à la couronne, et ne fut plus après cela donné qu'en apanage. Mais ce Grand-Prieur, sous le nom de Philippe, est considéré

néanmoins comme le dernier duc de Vendôme de la famille des bâtards de Bourbon. (Voir sa notice).

Louis-Joseph de Vendôme avait épousé le 13 mai 1710, Mlle d'Enghien, petite-fille du Grand-Condé. Il avait alors 56 ans. Il n'en eut pas d'enfants. — (St-Simon, *Mémoires*, Édition Hachette, [Voir table au mot *Vendôme*]. — Abbé Simon, I, pp. 499 à 558 et 565 à 567. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 68 ; 1904, p. 235, etc.).

Louis IV, huitième duc de Vendôme, de 1725 à 1771. — C'est le roi Louis XV. — Il succédait en fait à son arrière grand-père le Roi Louis XIV, qui s'était emparé du duché, à la mort du duc Louis-Joseph en 1712, et cela contre tout droit, attendu que le frère du décédé était encore vivant et que le droit de retour à la couronne ne pouvait s'exercer qu'à défaut d'héritiers mâles du nom de Vendôme. — En droit donc le titre de duc ne put passer au roi Louis XV qu'en 1725, à la mort de Philippe de Vendôme (voir *Philippe*) qui était plus connu sous le nom de *Grand-Prieur*, car il était Grand Prieur de Malte. — Le roi Louis XV mit le duché de Vendôme avec le duché d'Anjou dans l'apanage de son petit-fils Louis, C^{te} de Provence, lequel comme duc de V. est *Louis V*.

Louis V, neuvième duc de Vendôme, de 1771 à sa mort, en 1824. — C'est le roi Louis XVIII. — Il devint duc de Vendôme en 1771, à l'âge de 16 ans, par le fait que son grand-père le gratifiait, comme apanage, non seulement du Comté de Provence, mais encore du duché d'Anjou, dans lequel était compris celui de Vendôme avec d'autres. — Il eut pour successeur le roi Charles X, son frère, qui lui succédait sur le trône en 1824. — Voir *Charles II*.

Louisière (La), anc. mét., aujourd'hui détruite, psse de Fréteval. — Elle était située dans la censive du château de Fréteval. — Elle faisait partie au XVIII^e s. de la terre de Rocheux. — (Titres du château de Rocheux).

Louis-Philippe-Albert (d'Orléans, comte de Paris) né en 1838, mort en 1894. Il fut le douzième duc de Vendôme, comme héritier des titres français de son cousin le Comte de Chambord, en 1883. Il resta *ipso facto*, possesseur de ce titre jusqu'à sa mort en 1894. A son lit de mort, il manifesta la volonté de transmettre ce titre de *Duc de Vendôme* à son cousin Emmanuel d'Orléans, fils du duc d'Alençon et petit-fils du duc de Nemours. Celui-ci porta en effet le titre de Duc de Vendôme, officiellement, à partir de son mariage en 1896. — Voir *Emmanuel*.

Louisville. — Voir *Loisville*.

Loupe ou la Louppe (Famille de la). — *Montsimier, La Boissardière ou Relloy, Marcé, La Gavellière*, XVII^e s. — Armes : D'azur à un épervier d'or chaperonné de gueules. — (*Société héraldique*, 1892).

Loupe (Le lieu de la), écart du bourg, c^o de Lunay. — *La Louppe*, XIV^e au XVI^e s. (Vieux titres). — Ancien moulin et fief relevant à foy et h. de Poncé et à cent dix sous de cens. — Le moulin même de la Loupe relevait aussi censiv^t du fief de la Marpaudière. — Sur ce fief avait été construite la primitive église de Lunay.

La Loupe appartenait au XII^e s. aux Sgrs de Poncé. Hugues II de Poncé et ses frères, Geoffroy, chantre de St-Pierre de la Cour, et Guillaume de Poncé, sont cités comme ayant renoncé à la présentation et aux oblations de l'église St-Martin de Lunay ; et Philippe de Poncé, fils et héritier de Hugues, ratifia cet acte de son père et de son oncle le 4 mars 1231. Ces personnages faisaient en outre don au prieuré de toutes les dîmes qu'ils possédaient dans la paroisse. Ils étaient évidemment Sgrs de la Loupe. Ils paraissent avoir donné ce lieu en fief à une famille qui prit le nom de la Loupe et semble être issue de leurs cadets.

En 1347, Jean de Poncé, faisant l'aveu de sa seigneurie de Poncé, cite Huet de la Louppe comme son homme de foy ; or ce Huet de la Louppe était Hugues de Poncé dit *La Loupe*, frère cadet dudit Jean. Il a deux filles, Alix et Epiphanie.

La Loupe en 1414 est à la dame de Villeprouvaire à cause de son fils non nommé ; probablement la veuve de Huet de Villeprouvaire et son fils Etienne, d'après l'aveu de Poncé. — En 1428, ce fief est à Jean Peltreau ou plutôt Pastoureau. — En 1452 et 1457 à noble homme Jean Guibert, à cause de sa femme fille de Jean Pastoureau ; en 1452, il est dit Sgr de la Loupe et seigneur fondateur de l'église St-Martin de Lunay et pour cela il reçoit déclaration de Jean Braudeau, fabricant de cette église pour le terrain sur lequel elle est bâtie. — Sur la fin du XV^e s., la Loupe est à Etienne Guibert, Sgr de la Louppe, de Bellassise et de partie de Villeprouvaire. — En 1547 et 1579 à René Fortin et Jeanne sa femme.

— En 1583 à Sanson Fortin, Sgr de la Loupe, demeurant à Villiers. — En 1602 et 1606 à Jean de la Chataigneraie, ainsi que Tafforeau. — En 1610, la Loupe est pour les deux tiers aux héritiers Jean de la Chataigneraie, Sgr de la Louppe et des Pins et pour le troisième tiers à Jean Fortin. — En 1614 et 1619 à Jacques de la Ferrière, écuyer, Sgr de la Blotinière et de la Loupe ; les fabriciens de Lunay

lui font déclaration en 1619 pour une septième de terre près le grand cimetière de Lunay.

Ce fief reste alors pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles aux seigneurs de la Blotinière. — Raphaël III de Taillevais, Sgr de la Blotinière le donnait à son frère cadet Charles de Taillevais, prêtre, curé de Françay, près Herbault, qui est dit Sgr de la Loupe en 1668. — En 1681 la Loupe est tout au moins en usufruit à Marie-Anne de Taillevais, fille de René, Sr du Breuil et de Marie de Biternay, et épouse de Valentin de Marcé, fils de Jean de Marcé et de Marie Abot. Il semble que la Loupe, depuis ce temps, soit restée aux seigneurs de la Blotinière.

Aujourd'hui, le moulin de la Loupe ne fonctionne plus.

Arch. nat., P 661, n^o 3 et 4 ; P 662 n^o 1 ; P 691 n^o 100 ; P 773 n^o 65 (Lunay). — Arch. L.-et-Cher, GG 3 (Bauzy). — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 77 ; 1874 pp. 48, 49, 52. — *Cart. de Tiron*, 84, note 2. — *Pasty de la Hilaire, Le Bas-Vendômois historique et monumental*, p. 25. — Pétigny, p. 105, note. — Reg. de Lunay, 1547 et 1579. — Titres de la terre de la Blotinière et de celle de la Berthelotière de Villiers (1583). — Notes ms. de H. de la Vallière, généalogiste biésois, sur famille de Marcé. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lunay, Titres de la Montellière, *passim*. — Abbé Toublet, *Notice sur Poncé*, pp. 36 et 37.

Loutière (Amable-François Lebreton de la), Sgr de la Loutière, la Bachasserie et la Richardière, avocat au parlement, prêtre curé de Chauvigny en 1769. — Duchemin, dans ses mémoires, le donne comme étant devenu « prêtre détroqué, révolutionnaire exalté, dénonciateur et pourvoyeur des prisons de la Terreur ». Il ajoute qu'il fut fusillé par les Chouans en 1797. Ce fait se serait passé à Vancé dans la Sarthe. — Il paraît qu'il aurait publié plusieurs ouvrages qui furent confiés à un imprimeur de Vendôme par ses héritiers. L'imprimeur ne les avait pas encore publiés au moment où Duchemin écrivait (1818). — (Reg. de Mondoubleau, 21 nov. 1769. — *Bibl. Vendôme, Mémoires de Duchemin*, III, p. 154. — M^{is} de Beauchesne, *Les Musset dans le Maine*, p. 74).

Loutre. — Voir l'*Outre*.

Louvancour (Famille). — *Clairefontaine*, XIX^e siècle.

Louvatière (La), f., c^o de Chauvigny. — *La Louvatière*, (Etat-Major). — Anc. mét. relevant censiv^t de la Sgrie de Chauvigny. — En 1490 avec les Bordes de la Béquillière et de la Gonnerie, aujourd'hui disparues, elle appartenait à André Brossard, Sgr de Mauvoisin. — Elle a été au XIX^e siècle réunie à la ferme de St-Gilderic. — (Archives d'Eure-et-Loir, G, 63).

Louvencourt (Famille de). — *Le Fort-Girard*, XIX^e s. — Armes : D'azur à la fasce d'or, chargée de cinq merlettes de sable et accompagnée de 3 croissants d'or. — Alias : D'argent à trois têtes de louves de sable. — (La Chesnaye des Bois).

Louverie (La), anc. mét., psse de Lunay, paraît avoir disparu. — Elle relevait du Fief-Tafforeau. — (Titres de la Blotinière, liasse de la Barre et Chaufour).

Louvet, écart, c^o de Lavardun. — On l'appelle aussi l'*Arche*.

Louvatière (La), f., c^o de Chauvigny.

Louviers (Famille de). — *Connival*, XVI^e s. — *La Baraserie, l'Augerie*, XVIII^e s. — Armes : D'or à la fasce de gueules, accomp. de 3 têtes de loup de sable. — (Adr. Thibault).

Louvignière (Le lieu de), éc., c^o d'Au-thon.

Louvière ou Louvrière (La), anc. mét., psse de Baillou. — Elle faisait partie du domaine de Baillou (1468). — (Arch. nat., P 700, n^o 23).

Louvois (François-Michel Letellier, M^{is} de), né à Paris en 1641, mort à Versailles en 1691. — C'est le grand ministre Louvois. Il était par sa femme Anne de Souvré, M^{is} de Courtenvaux, et Sgr de Bonnevaux. Il fut ministre et secrétaire d'Etat en 1666, surintendant des Postes en 1668, grand trésorier des Ordres du Roi en 1671, grand maître des Ordres de St-Lazare et du Mont-Carmel en 1673, surintendant des Bâtiments, Arts et Manufactures de France en 1683, comte de Tonnerre, baron de Crussy en Tonnerrois, d'Ancey le Franc, de Montmirail-en-Brie, etc. — Il laissa sept enfants, énumérés à Bonnevaux. — (Voir toutes les Biographies).

Louvre (Le), nom de l'ancien château de Troo. — Voir *Troo*.

Loynes d'Auteroche (Famille de). — *Saunay*, XVIII^e s. — *Moncé, Bois-la-Barbe*, XIX^e s. — Armes : Coupé au 1 de gueules, à la fasce givonnée d'or et d'azur de 6 pièces et accompagnée de 2 vivres d'argent en fasce ; au 2 d'azur, à 7 besants d'or, 4 et 3. (Arm. de l'Orléanais).

Loy ou de Louis (Famille de). — *St-Jacques-d'Aigrefaim*, XV^e s. — *Le Petit-Neufmanoir, la Nardoussière*, XVII^e s. — *La Berthelotière*, XVII^e s. — Armes : D'azur à un demi vol d'or. — (De Maude, article *Tilière*).

Lozard ou Lezard (La lande de). — Voir *Lande* (la), c^o de Bouffry.

Lozeré ou Lozeray ou Lauzeraie (Famille de). — Voir *Oseraie*.

Luaisinière (La), ancien fief, psse de Villeromain. — Il paraît être un démembrement de la seigneurie même de Villeromain et relevait du château de Ven-

dôme à foy et h. lige et 15 jours de garde. — Au XVII^e s., il est entre les mains de Adam Chéreau, curé de Villeromain, qui en fait l'aveu au duc César. — (Arch. Nat., P 609 n^o 11).

Luadon. — Voir *Liaudon*.

Lubidé, h., c^o de Vendôme, vers Montrieux, 101 hab. (avec la Papeterie). — Le moulin à papier de Montrieux s'appellerait plus exactement *Moulin de Lubidé*, car il fait partie de ce hameau.

Lubidé formait un fief qui paraît avoir relevé de celui de Baugé, dont le manoir était proche, et est aujourd'hui détruit. — Ce fief, en 1720 appartenait à René Buffereau, sieur de Lubidé, marchand à Vendôme, fils de Pierre Buffereau, sieur de la Varenne. Il avait épousé à la Madeleine de Vendôme, en 1715, Marie Ligeon.

C'est à Lubidé qu'habitait au XIX^e s. l'érudite Stanislas Neils et là qu'il a composé ses deux ouvrages : *L'Histoire de la Conditia de Naveil* et *Le Journal de l'Invasion*. — (Voir sa notice).

A Lubidé se trouve une cave naturelle curieuse, que Neils décrit dans sa *Conditia de Naveil* et qu'on appelle *La Cave aux diables*. — (*Bulletin vendômois*, 1889, pp. 152 à 150. — Neils, *Histoire de la Conditia de Naveil*, p. 101. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 18 fevr. 1715. — Titres de la terre de Buissay, 1720. — Titres de la maison, place St-Martin, n^o 10, ancien hôtel Gaillandre [Communication de M. J. Martellière]).

Lubin (Saint) *Leobinus* ou *Léobin*, patron de la troisième paroisse de Vendôme, vivait dans la première moitié du VI^e s., près Poitiers, né de parents restés inconnus. — Il se fit moine de bonne heure dans un couvent dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous, où il exerça les fonctions de cellier, chargé aussi de marquer les heures. Il y passa 8 années et vers 520 rendit visite à St-Avit dans sa solitude de *Piciacus* (St-Avit, c^o de Mondoubleau) où il rencontra saint Calais. Resté peu de temps auprès de saint Avit qui ne voulut pas le garder près de lui, il descendit vers la Loire puis se dirigea sur le Midi où il entra comme moine au monastère de Javoux en Gévaudan puis à celui de l'Ile-Barbe près de Lyon où il fut saisi par les Bourguignons alors en guerre avec les Francs, emprisonné et persécuté. S'étant enfui de ces lieux, il rejoignit saint Avit dans le Perche et resta avec ce saint jusqu'à sa mort, après quoi il se retira dans un lieu appelé Charbonnière, dans la forêt de Montmirail. Euthère, évêque de Chartres, le nomma abbé de Brou. C'est alors seulement qu'il reçut le sacerdoce. C'est là que le clergé de Chartres

vint le prendre en 544 pour le mettre sur le siège épiscopal sur les ordres du roi Childebert lui-même. En cette qualité d'évêque de Chartres, il assista au concile d'Orléans (549), et à celui de Paris (551), qui eut pour mission de déposer Saffarac, évêque de Paris. Lubin mourut en 556 ou 557 et fut enterré à St-Martin-du-Val, près Chartres. Ses restes furent dispersés par les Huguenots. On le fête le 14 mars et le 15 septembre. — (*Petits Bollandistes*, III, p. 411. — *Bulletin vendômois*, article Pouyade, 1889, page 113).

Lubineau (Famille). — *Les Martinières*, XVI^e siècle.

Luc (Famille du). — *Villemarchais, Villemisson*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au lion de gueules, lampassé et armé de sable*. — (Cauvin). — Alias : *D'azur au brochet d'argent posé en fasces et une étoile d'or en chef*. — (P. Martellière, *Armor. ms. du Gâtinais*).

Luc ou Lucas, onzième abbé de la Trinité, 1188 à 1200. — Il fut d'abord prieur de l'abbaye et succéda à l'abbé Girard. Il vécut du temps du C^e Bouchard IV avec lequel il eut de bons rapports. Il démissionna en 1201 et mourut le 29 octobre 1202. Il eut pour successeur Hamelin. — (*Cart. Trinité*, voir tables onomastiques au nom de *Lucas*. — Abbé Simon, II, p. 200. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1371).

Lucas (Famille). — *Vievy-le-Rahier*, XVII^e s. — *Les Divoières*, XVIII^e s. — Armes : *De... à un chevron chargé de trois annelets et accompagné de trois gerbes*. — (*Bulletin vendômois*, 1888, p. 24, d'après d'Hozier). — Alias : *D'argent à un taureau passant de gueules, surmonté de 3 roses de même rangées en chef*. — (De Maude).

Lucas (2^e Famille). — *La Roche* (de St-Pirmin), *Ambloy*, XIX^e siècle.

Lucas-Louvancour (Famille). — *Clairefontaine*, XIX^e siècle.

Luca (Famille). — *Renay, Maugué*, etc., XIX^e siècle.

Lucé (Famille de). — Voir *Pineau de Lucé*.

Lucquetière (La). — Voir *Luttière*.

Ludon. — Voir *Leudon*.

Luet (Le), éc., c^e d'Azé. — Le fief du Luet appartenait au couvent de la Trinité. — (Arch. Nat., P 608).

Lugré (Famille de). — *Pins et Turnay, l'Ormeau* (de Villavard), XVII^e s. — Armes : *D'argent à un ormeau de sinople posé sur une terrasse entouré d'un lierre et accosté de deux lions de gueules affrontés et appuyés. contre le fût de l'arbre*. — (Malardier, p. 1293).

Luillier (Famille) ou *Lhuillier*. — *La Croiserie, Le Verger-Brachet*, XVII^e s. —

Armes : *D'azur à la fasces d'or, accompagnée de trois croissants de même rangés en chef*. — (Armorial chartrain, d'après de Vassal).

Luisant (Le), c^e d'Authon. — Anc. fief relevant à foy et h. de la baronnie de Montoire. — Il était donné en 1441 par Philippe Hargnes et Jeanne de la Vallée, sa femme, Sgr et dame de Villebazin, psse de St-Rimay à Jean Pointvillain, éc^r, officier du comte de Vendôme. — En 1451, ledit Jean Pointvillain en faisait l'aveu à Jeanne de Laval, veuve du comte Louis (il signait *Poyntvillayn*). — Le 3 août 1512, Jacques de Montigny, Sgr du Plessis-Godehoust acheta ce fief avec un autre appelé Ourceau (?) à Pierre Bretheau, demeurant à Montoire, pour 400 l. tournois. Les Sgrs du Plessis God. en firent aveu à Montoire en 1512, 1523, 1544, 1571, 1600, 1620, etc. — (Arch. du château du Fresne [1441]. — Arch. Nat., P 648, n^o 46, 47, 48; P 650, n^o 2; P 712, n^o 164; PP 50 vol. 50, n^o 40, 48 à 50 et 55; vol. 52, n^o 2; vol. 114, n^o 31).

Luiset (Le), f., c^e de Fontaines. — *Le Luisay, Les Luisées* (Vieux titres). — *Les Luisets*, (Etat-major). — En 1694, ce lieu est à Marc-François Frédeureau, écuyer, sieur de Luisay, président au grenier à sel de Montoire, fils de Philippe Frédeureau, écuyer, sieur de la Bécharrière, exempt des gardes du corps de la feue reine. Il épouse à Bessé à cette date Françoise-Marie Marais, fille de Mathurin Marais, sieur du Pesle et de Françoise Auvray. — En 1732, le L. est au fils du précédent, Marc-François Frédeureau des Luisées, conseiller en l'Élection de Vendôme, époux de Louise Boulay. — (Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hilaire sur St-Calais [1694]. — Reg. de St-Oustrille de Montoire, 1701. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 1732. — Titres de la terre de Chanteloup, 1730).

Lulmas, ancien nom de lieu, cité à la Charte 2 du Cart. de la Trinité comme appartenant au même seigneur que *Cathedras* et *Rias* et lui donnant l'obligation de faire la garde du château de Vendôme au mois d'octobre. — Ce lieu devrait être traduit par *Les Ormeaux*. Il semble avoir été situé psse de Naveil, vers la Chaise et Villaria.

Lumière (Famille). — *La Brunelière* (de la Fontenelle), XVIII^e s.

Lunay, bourg et commune du canton de Savigny, à 12 kil. sud-est de ce chef-lieu, et à 14 kil. ouest de Vendôme. — *Leunas*, X^e s. (Dom Housseau, I, n^o 244). — *Lunaicum* (Cartul. de Tiron). — *Lunatum* ou *Lunacus*, XII^e s. (Cartul. d'Évron). — *Lunagum*, XII^e et XIII^e s.,

(d'après Cauvin). — *Ausné*, XIV^e s. (*Bull. vendômois*, 1863, p. 173, d'après Froissart).

Cette commune est bornée au nord par Savigny et Fortan; à l'est par Mazangé et Thoré; au sud par Thoré, St-Rimay et les Roches; à l'ouest par Fontaines. — La commune de Lunay est arrosée par le Loir qui entoure toute sa partie sud et la sépare des communes de Thoré et de St-Rimay. Elle possède en outre un ruisseau appelé la Cise qui va se réunir au Boile après un parcours de 2 kil. et qui prend naissance au-dessus de son bourg et arrose sa partie centrale; et enfin par le Boile dont la source est à Villeprouvaire et qui va se jeter dans le Loir après un parcours d'un kil. — Les stations les plus proches de Lunay sont Le Gué-du-Loir (5 kil.) et Mazangé (4 kil.), sur le tramway de Vendôme à Mondoubleau; et aussi Thoré (7 kil.), sur le chemin de fer de l'État, de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités : Son bourg qui compte 74 maisons et 243 hab., et lorsqu'on lui ajoute ses écarts, il compte jusqu'à 147 maisons et 411 hab. — La Roulonnière, 21 hab. — La Viellerie, 30 hab. — Calais, 47 hab. — Asnières, ancien fief, 84 hab. — La Barre, ancien fief, 30 hab. — La Carthe, 54 hab. — La Champilonnière, 40 hab. — Chauffour, ancien manoir et fief, 43 hab. — Les Clouseaux, 78 hab. — La Couanneterie, 49 hab. — La Fossée, 21 hab. — Langlier, 31 hab. — Martray, 31 hab. — Monts, 53 hab. — Nonais, ancien fief, 62 hab. — La Prazerie, 57 hab. — Les Téniers, 25 hab. — La Vaucelle, 32 hab. — Les Vaux, 47 hab. — Villeprouvaire, 55 hab. — Pironnette. — L'Ourrière. — La Clavetterie. — La Montellière, château, ancien fief. — La Basse-Montellière. — L'Oseraie. — La Perrine, anc. manoir et fief. — La Porcherie. — La Prégenterie. — La Rue-Thierry. — La Loupe, ancien moulin et fief. — La Basse-Vallée. — Beauregard, anc. manoir et fief. — La Belle-Etoile. — Belair. — Bessé, moulin. — La Bézarrière. — La Blotinière, château, ancien fief. — La Boissière. — Bouillon. — La Bourmandière. — Le Breuil, ancien manoir et fief. — La Cave-Brune. — La Cave-aux-Renards. — La Bodinière. — La Cave-Margot. — Le Champ-Blanc. — La Champilaudière. — Le Château-Bellebiche. — La Chevretterie. — La Cormerie. — Dieppre. — Les Etangs. — La Fleurière. — La Fontenette. — Les Granges. — Le Gré. — Les Hautes-Téniers. — Imboeuf, moulin. — Les Jasneries. — Latte. — Le Lehon. — Le Marchais. — La Marquerie. — Les Métairies. — La Mézière, château, ancien fief. — La Mou-

lotterfe. — Le Pesle. — Le Puits-Audebert. — Poindron. — Pillault. — Les Pons. — Ris. — Robardeau. — Le Sibot. — Les Tourelles, ancien fief. — Les Trois-Buissons, anc. fief. — Les Vallées. — Vaulevaux. — La Vaudouillère, château, ancien fief. — Villaine. — Villeneuve.

Lieux-dits. — (C'est cette commune qui, des 109 autres que compte l'arrondissement, possède le plus de noms de terroir). — Les Aubus, les Auberts, les Auvernats, l'Auberaugy, l'Aillietterie, le Bois-Couty, les Bidonnières, le Bois-Rouge, les Béthanies, Bruet, Bois-Brault, les Bonhommeries, les Berthines, la Butte-en-Jauge, Brossard, Bordery, la Beaumondière, la Bizardière, le Bois-Lévêque, le Bras, le Bois du Fat ou du Fort, le Bois de Craine, la Brèche de la Rochette, la Boisière, la Borde aux Loups, Bruet, Bossart, la Belle Etoile, la Bourboule, le Bouillon, la Bonvelterie, le Buisson-Glaume, la Béguine, le Bois des Crocs, la Bodinières, le Bordas, la Bouderie, Bois-Cousty, les Bertines, Belessort, les Bichardières, la Bonelle, Beaulieu, le Bossard, le Bois des Fenêtres.

La Croix-Rouge, la Cormerie, la Croix-Porchée, la Couaneterie, les Cognées, la Carmaille, la Cave-Brune, le Clos du Sifflet, Champlan, le Champ-Malais, la Croix de la Noue, les Cinq-Porchins ou *Chimporchiens*, Cranne, Champ-Maraix, la Croix-Jean-Guillot, Cocagne, le Carrelet, la Croix-St-Julien, la Curée, la Cave-Margot, la Charlotière, la Chabordière, le Clos-Rousseau, le Chemin-Voisinet, la Croix-Bordebeurre, le Clos et la Croix Viau, Couarde, la Croix-St-Pierre, le Clos-Debaugé, les Carmailles, la Croix de Beauregard, Chiloup, le Clos-Pourrier, le Clos-des-Métaines, la Croix de Ris, le Cou d'Oie, la Croix de l'Ormeau, la Croix-Chaufournais, la Couarmérierie, Courtevue, la Chevretterie, le Champ de Lory, le Clos-Barrau, le Champ du Lion, la Cassière, la Colonne, le Colin du Pont, le Clos de Fouassay, la Croix du Trésor, la Clavetteie, le Clos-Charriot, la Cave-à-Laubry, la Croix-Rouge, le Clos-Ribaund, le Ciel de l'Angle, la Croix du Poindron, la Curée, Champ-Malais, les Cassineries, Champfleuri, la Chapelle-d'Asnières, la Croix de Chaufour, la Côte-Robardeau.

La Denisière, la Domine, les Dards, les Dardouilles, Dieu-Adviene, les Daussonmes, la Déserte.

Les Ecurieux ou Ecuriaux, l'Estre-aux-Rondeaux, les Eglands, l'Echelette, l'Ecléchie.

Le *Fief-Tafforeau*, la Fosse à Madame ou à la Dame, Fouassay, le Faye, la Fleurière, la Fosse-Genevay ou Geneveux (dolmen), la Fontaine-Pitoison, les Fossés-

Baussan, les Fosses Feaulx, les Fosses Aubry, le Piliier, les Fricaudières, les Franchinières, la Fleurine, le Faux, la Fichotterie, la Fosse-Fricot, la Fontaine du Bras, la Fosse-qui-boit-l'eau, les Frenonières, la Fosse-Borde-Marteau.

Les Griffaignes, le Grand-Merger, les Geaugetrois, les Grands-Nœuds, la Gravi-che, les Galloises, les Gaudonnières, Grattepanse, la Grange aux Prêtres, les Gymardes, la Grisardière ou Guisardière, les Grudinières, la Gripelle, la Guiche, la Grosse-Pierre, Gratte-Semelles, la Guyonerie ou Guyonnière, la Grande-Face, les Gouines, la Gloserie, les Galloises, la Gripelle, la Genneselle, la Gannerie, le Gué du Blot, la Guiche, la Grande-Laie, les Guignes-Baudry.

La Haie-Giloié, les Haies-Déservillers, la Haie-Soreau ou Souriau, les Huasses, la Haie-Babine, la Haie-Cochon, la Haie-Poulleau, les Huguenotteries, les Lattes, la Liotterie, la Longe, la Loire, Lorieux.

Les Méhardières, les Maillettes, les Malantrins, le Merger-Oury, le Merger des Coudres, Montineant, la Montinière, les Mollières, Moquebar, le Merger du Coudray, les Marauidières, les Maillardières, le Marchais de Mortière, les Mardelles, le Marchais de Malidor, Montméant, le Moulin à Vent, le Merger-St-Julien, le Merger-Colas, le Migallet, la Moulotterie.

Les Neurets, le Noyer-Biraquois, Nevray, la Noue-Dosne, les Nauderiers, la Noue-Esnault, l'Ormeau de la Maladerie.

Les Portas, le Pont-Bouvet, le Pillard, les Pinottes, le Pertuis aux Moines, la Pelleterie, la Prée de la Grue, le Pommier-Rambour, le Poirier de Trouble, le Perrotin, Pillant, Pereuse, le Plesse, la Pécherie, la Perriche, les Prieurs, la Pierre au Gué, les Picardes, le Pesle, les Pierres de Villaine, les Pioux, la Pierre-Pathain ou Pattée, Prétorgis, la Perle, les Pinottes, le Pré-Martran, le Poirier de Fusée, le Pré-Thomas, le Pré-Cochon, le Poirier-Perotin, la Picauderie, le Puits-Audebert, Pont à Bonnet, la Prégenterie, la Pellerie, les Puitrèches, les Prieurs, le Pont d'Asnières, les Poussinières, les Paulines, le Paradis, la Plante au Pain, la Pierre-Foulée, les Prés de Bouis, la Pièce de la Salle, les Pontière, le Poirier à la Raquière, la Quarte.

La Rue-Thierry, le Ruau du Breuil, la Rotte Misergent, les Renazelles, les Rogacinières, le Rottouer, la Rue-Vaux, les Renardières, les Raguélinières, les Rennes, les Rottières, les Rigamnières, la Rue-Blosse, la Roulonnière, la Rue-Aubert, les Rottines, la Rue-Pompoint, la Rive aux Binets, les Reines, la Rue-Noulin.

St^e Radegonde, la Sausserette, la Solenierie, Sousterre-Blanche.

Tafforeau, Les Tesnières, Tournechien, la Truquetterie, les Thibaudières, le Tertre Guyon, Tournechef, la Touche aux Vervans, la Terruée, la Taille-Capitaine, la Truquetterie, le Trésor, la Vallée-Marie, la Violetterie, la Verrière, les Vadises, les Vouteaux, la Vaucelle, la Varenne-Pesle, la Vanelle, Villaines, la Vaubelle, Vallière, le Vau-Gelé, Valvaux, Vaulbry, Vaucorne, la Vallée-Parrain, VauRobert, la Vicillerie, Vangelas, Vaulevaux, Villaine, la Vallée-Duclos, la Verrière, le Verdeux.

Superficie. — 3851 hectares. — Cadastre terminé en 1837 par Dufau, Buisson et Prétesseille. — Altitude : 73 à 152 mètres. — Poste et perception du lieu. Assemblée le dimanche qui suit la saint Louis (25 aout) ; foire le lendemain. — Résidence d'un notaire.

Population. — 326 feux et 800 communiens au XVIII^e siècle. — 579 feux en 1770 (Expilly). — 1416 hab. en 1806. 1364 en 1812. — 1503 en 1824. — 1596 en 1831. — 1620 en 1836. — 1600 en 1841. 1624 en 1846. — 1673 en 1851. — 1593 en 1856. — 1628 en 1861. — 1693 en 1866. — 1649 en 1872. — 1590 en 1876. — 1554 en 1881. — 1641 en 1886. — 1644 en 1896. — 1656 en 1896. — 1669 en 1901. — 1574 en 1906. — 1429 en 1911.

Les registres paroissiaux de Lunay commencent en 1543, avec quelques interruptions. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : Du Chesnoy, Dammartin, Fortin de la Louppe, Roteau, Villiers, Beauvilliers, Delocques, Ronsart, Taillevis, Martin de la Turquerie, La Goupillière, La Beschuère, Salmon, Juston, La Chastaigneraie, Chereau de la Blottière, Vanssay, Vimeur, Thysart, Chapuiset, Soulas, du Bouchet, Cordon, Le Pelletier, Braudeau, Lediacre, Beaufils, La Charve, Raïmbourg, Denyau, du Plessis, Renard de Courtemblay, Gironart, Tiercelin, Coutance, Bonvans ou Bonnans, Nambu, Merlin du Bois, Du Clous, Collas de la Huguenotterie, Cochon des Epineaux, Lubin de la Noue, Toutans, Frédureau, Le Petit de la Vaudourière, Crosnier de la Roulonnière, Le Coustellier, Goulard, Cisternay du Fay, Labbat, La Boissière, la Ferrière, Lelièvre, Denis de Tierceville, Hubert des Costes, Neils de Bréviande, Marcé, Foyal, Billoart de Kervazégan, Dabon de la Vaudourière, Texier de Pontenay, Besnard d'Harville, Trémault, Musset.

Curés : Humbert de Courville, XII^e s. Johannes, presbyter de Lunaio, 1205. (Ch. vend. 157). — Johannes, rector ec-

clesie de Lunayo, 1278. (Ibid. 400). Alexandre Chesneau, 1488 (Bull. vend. 1874, p. 53). Jean de Vendôme, protonotaire du St Siège apostolique et conseiller au Parlement, curé de Lunay, 1484 et 1503 (Abbé Simon, I, p. 247). François de Vendôme, frère du précédent, prévôt de la Collégiale St Georges de Vendôme et curé de Lunay 1511, mort vers 1540 (Ibid.). René Esnault, 1534. Jacques Chevalier, 1501, doyen de Troo en 1597. L. Martin, 1617. J. Mercier, 1631. Jean Juglet, 1687. Louis Morel, 1720. Beauchet, desservant, 1749. Jean Busson, 1750. Pierre-Patrice Dourday, 1782 ; l'épouse en l'an II, Zoé Coutrot. Charles Gigou, desservant, an V. Vigreux, 1812. Eudry, 1834. Lehu, 1875. De-sceuvres, 1907.

Maîtres : Dourday, ancien curé, officier public. Poulleau, an II. Guettier, an II. J. Oury, an III. Jacques Montaru, an VIII. Joseph de Trémault, 1819. Auguste de Sarrazin, 1838. Dourday, 1834. De Trémault, 1840. Rousseau, 1847. Eugène Fourni, 1849. Martin Rousseau, 1883. Fourny, 1872. De Nully, 1879. Gaudineau, 1883. Henri Bellande, 1886. C. Houdée, 1898. René Aubry, 1901. C. Houdée, 1905. Eug. Pasquier, 1908.

Avant la Révolution, la paroisse St-Martin de Lunay était du diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir, doyenné de Troo, du bailliage de Vendôme en partie et en partie de celui de St-Calais, de l'Élection de Vendôme (Élection de Château-du-Loir, jusqu'en 1731). L'abbé d'Évron au Maine qui en possédait le prieuré, présentait à la cure qui en 1698 était d'un revenu de 600 livres. La seigneurie était membre dépendant du marquisat de Querhoent-Montoire depuis son érection au XVIII^e s., mais auparavant devant relever de la Chatellenie des Roches.

Pendant la période révolutionnaire, la cure de Lunay faisait partie du canton de Montoire et ne fut rattachée au canton de Savigny qu'au moment du remaniement des cantons.

L'église (classée) dédiée à St-Martin, est de plusieurs époques. D'après Pétigny cette église aurait d'abord été édifiée sur la hauteur, là où est le vieux cimetière et où il subsiste encore une chapelle dédiée à Notre Dame des Sept Douleurs. Elle aurait ensuite été rebâtie en son emplacement actuel, probablement au XII^e s. (?), sur un terrain appartenant aux seigneurs de La Loupe et donné par eux à cet effet. Le clocher porte en effet

le caractère du XII^e s. et le chœur pourrait être de cette même époque, mais remanié depuis. La nef est du XV^e siècle, suite d'un agrandissement aux dépens du cimetière. Le portail, décoré de jolies sculptures, passe pour avoir été construit au XVI^e siècle par un curé de Lunay, fils d'un bâtard de Bourbon-Vendôme, appelé François de Vendôme. Son écusson orne la façade. Il y a là en outre une belle statue de la Vierge (classée). Les vantaux de la porte de la sacristie, du XVI^e s., sont aussi classés. Les tirants de la charpente représentent, le premier : 1^o, l'Annonciation ; 2^o, un personnage couronné et nimbé, à genoux, en robe, au milieu d'une nuée et entouré de rayons et priant au-dessus d'un petit sanctuaire ; le second, le même personnage debout ; les autres tirants sont aux armes des Bourbons-Vendôme.

Dans la sacristie se trouvent des peintures à fresque du XV^e siècle, représentant le baptême de Clovis, et Charlemagne sur son trône.

Au moment de la Révolution, le curé de Lunay avait acheté, comme bois de feu, les stalles de la Trinité et en avait fait orner son église. Après la Révolution, la fabrique de la Trinité les racheta pour 5.000 francs. Elles font aujourd'hui l'ornement de cette basilique.

On a construit au XIX^e s., autour du chœur de l'église de L., un déambulatoire formé de colonnes cylindriques, d'un style différent du reste de l'église, mais dont l'effet est assez heureux. Des peintures murales datant de la même époque sont d'une réussite moins satisfaisante.

Parmi les vitraux de cette église, s'en trouve un, du XV^e s. (?) qui représente deux anges jouant des instruments de musique. Un d'eux chante, et sur un phylactère sortant de sa bouche sont inscrites des paroles latines que le temps semble ne nous avoir pas permis de lire, et des notes de musique se succédant.

Nous n'avons pas rencontré de pierres tombales dans l'église de Lunay. Un tableau assez bon représentant la Vierge, date du commencement du XIX^e s. et a été donné par un M. de St-Cricq, qui habitait Lunay. Il est orné de ses armoiries.

La cloche est de 1721 et présente cette inscription : « J'ai été bénite par dom Louis Hue, prieur, prieur titulaire, et par M^{rs} Louis Morel, prieur curé de Lunay, et nommée Marie Jeanne Olive Barbe par M^{rs} Jean Amédée des Noyers de l'Orme, chancelier, comte de Montoire, baron de Lavardin, Sgr de Troo, Lunay et autres lieux, Conseiller du Roy en ses Conseils, Premier Pres-

dent à la Chambre des comptes de Blois, Commandeur et Intendant de l'Ordre militaire de St Louis, Secrétaire du Roy, maison et couronne de France, intendant des maisons, domaines et finances de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, régent et directeur général des domaines de la couronne, et par damoiselle Olive Lemaisre de la Massuère, dame et propriétaire de la Blotinière et Barre, Taphoreau et autres. Les sieurs Jean Bordier marchand, [et] Pézière fabriciers, 1721. — Les Joly et Leoy m'ont fait. — J. Oury, sacriste ».

Cette église de Lunay passe pour avoir été fondée par saint Thuribe, 2^e évêque du Mans au IV^e siècle. Du moins c'est ce que rapporte Le Corvaisier dans son Histoire des évêques du Mans, qui dit qu'elle était parmi les trente-trois églises fondées par cet évêque.

Dans tous les cas, au X^e siècle, la villa de Lunay est indiquée comme appartenant déjà à l'abbaye d'Évron et nul doute que ce ne soit là le prieuré de Lunay qui daterait ainsi d'avant l'an 1000.

En 1125, la même abbaye était confirmée dans la possession de l'église « de Lunayo » par Hildebert, évêque du Mans. Mais au XII^e siècle, le droit de présentation à la cure était contesté à l'abbaye par des membres de la famille des Sires de Poncé, seigneurs de la Loupe, lesquels paraissent être alors en possession de la seigneurie de Lunay, ou tout au moins possédaient le terrain sur lequel était l'église. Mais l'évêque Guillaume évoqua l'affaire et se fit céder à lui seul ce droit de présentation qu'il rétrocéda alors à l'abbé d'Évron.

Au commencement du XIII^e s., Jean II, comte de Vendôme (1202-1211), à la requête de Jean des Roches, alors prieur de Lunay, soumettait les manans de cette paroisse, vassaux du prieuré, à un tribut annuel semblable à celui que payaient les vassaux d'un autre personnage appelé Gervais des Roches. A cette époque la paroisse de Roches paraissait ne pas encore exister, tout au moins en tant que paroisse; elle semble avoir été formée au détriment de celle de Lunay et pour cela n'avoir jamais été considérée que comme en étant une succursale ainsi que le constate une charte manuscrite d'Évron : « Prioratus de Lunayo habet sub se filiolam de Rocha-Episcopi ». — (Bulletin vendômois, 1874, p. 43).

Sur ce prieuré de Lunay, un personnage appelé Renaud de Lisle, qui était de Lisle Jérémie, avait puissance de percevoir tous les ans un certain droit féodal consistant en un repas pour lui et ses serviteurs. En 1211, ce droit fort onéreux

pour le prieur fut régularisé et réduit à n'être perçu que par lui-même avec neuf de ses compagnons et leurs chevaux et en plus trois hommes de pied. (Charles vend., 190).

En 1231 une contestation s'était élevée entre le prieur de Lunay et le curé du même lieu au sujet des dîmes novales de Bois-l'Évêque; Geoffroy, évêque du Mans, concilia ces deux personnages et il fut convenu que le curé jouirait de certaines de ces dîmes moyennant paiement au prieur de deux setiers de seigle annuellement.

Vers 1260, Geoffroy Freslon, évêque du Mans, qui était né entre les Roches et Montoire réunit à son évêché les dîmes de Lunay qui étaient dites alors d'un revenu de 50 livres tournois.

En 1302, l'évêque du Mans se plaignit au roi de ce que les officiers royaux, gardiens des droits régaliens, avaient perçu des droits n'appartenant pas au roi sur certaines paroisses, entre autres celle de Lunay. Une enquête fut ouverte à ce propos qui fit constater que des droits avaient en effet été indûment levés sur ces paroisses mais qu'ils avaient été restitués à l'évêque. Ces droits paraissent avoir été perçus vers l'an 1298, au moment de la vacance de l'évêché.

En septembre 1380, Lunay, qui par Froissart est appelé *Ausné*, vit passer l'armée anglaise se rendant de Vendôme au Mans sous la conduite de Bokingham.

Au XV^e siècle, la population de Lunay ayant considérablement augmenté, il fallut agrandir l'église. Le seigneur du Fief-Tafforeau sur l'étendue duquel se trouvait le cimetière attenant à l'église, usa de son droit de retrait féodal pour se substituer à Jean Braudeau qui venait d'acquérir ce cimetière et en fit don à la fabrique, au moins pour ce qui est d'une quantité de 4 boissellées et demie qui relevait de son fief à raison de deux deniers de cens. Malgré cette nouvelle destination, ce terrain continua à être dans la censive du Fief-Tafforeau ce qui constitua pour le seigneur certains droits sur l'église. Et la fabrique dut constituer *homme vivant et mourant* pour satisfaire aux droits de mutation vis-à-vis du seigneur de Tafforeau. La nouvelle église était bâtie avant 1452.

En 1581, au cours d'une épidémie de peste qui ravagea tout le Bas-Vendômois, Lunay perdit jusqu'à 400 habitants (Chanoine Garrault).

Les seigneurs de la Blotinière et Tafforeau finirent par obtenir un banc seigneurial dans l'église de Lunay ce qui donna lieu à contestation entre eux et les

seigneurs de la Mézière et la Loupe. Mais finalement les seigneurs de Tafforeau eurent gain de cause par le *bat du prince*. César de Vendôme ayant manifesté en 1614 son désir de les voir continuer à jouir d'une prérogative dont avaient joui leurs prédécesseurs, bien que les vrais fondateurs de l'église eussent été les seigneurs de la Loupe sur le fief desquels la primitive église avait été bâtie. Les seigneurs de la Blotinière finirent, du reste, par réunir la Loupe à leur fief et de cette manière restèrent possesseurs incontestés de leurs prérogatives en l'église de Lunay.

Une partie de la paroisse de Lunay était du bailliage de St Calais, mais la plus grande partie relevait de Montoire et cela jusqu'en 1713, époque où par un édit spécial le roi Louis XIV, qui venait de mettre la main sur le duché de Vendôme, rattacha la justice de Lunay ainsi que celle de onze autres paroisses au ressort direct de Vendôme. Cette justice dut être à nouveau rattachée à Montoire au XVIII^e s., à l'époque où la seigneurie elle-même du lieu fut vendue avec la chatellenie de Montoire par le Régent en 1718.

Il existe à Lunay, dans le bourg, plusieurs maisons anciennes, datant tout au moins du XV^e siècle. Une d'elles avec une tourelle coupant sa façade sur la place du portail de l'église paraît avoir été le manoir du Fief Tafforeau; une autre dont la façade est fort ornée, a appartenu à la famille de Loeques, riches marchands vendômois qui possédaient aussi Beauregard. Cette maison est devenue au XIX^e siècle l'auberge de St Martin. Elle est aujourd'hui sur le point d'être démolie pour agrandir la voie publique.

Le manoir du prieuré existe encore au nord de l'église, il paraît être du XII^e s., mais remanié depuis. Sur la porte d'entrée se trouve un écusson sculpté : *écarterle au 1 et 4 à un lion; au 2 et 3 à un glaive en bande, la pointe en haut*.

Ce prieuré était déjà fondé comme maison dépendant de l'abbaye d'Évron, dès le X^e s. Aux XII^e et XIII^e s., Hugues de Poncé et Geoffroy son frère en furent les bénéficiaires, avec l'approbation de Philippe, fils de Hugues.

Il relevait sans doute du fief de la Loupe qui devait le reporter à Montoire.

Certains biens du prieuré de Lunay relevaient directement de Vendôme; non pas ceux situés à Lunay même, mais d'autres lui appartenant situés à Naveil. Guillaume Pichon, prieur de Lunay en 1490 avouait au C^o de Vendôme pour un muv de frouent, mesure de Vendôme de rente

sur deux métannes assises à Naveil et appartenant aux héritiers feu Jacques Le Proust, à rétribution du divin service célébré en ladite abbaye de Vrous (Évron) et au dit prieuré de Lunay dépendant d'icelle ».

Au XVIII^e s., ce prieuré passait pour être d'un revenu de 1000 livres, savoir : le domaine 200 l.; les dîmes 600 l.; une rente de 12 septiers de bled, le fief et les bois 200 l. (Pouillé Manceau).

Ses biens furent vendus national^l en 1791; les bâtiments et leur enclos furent adjugés pour 13800 livres.

Nous n'avons pu savoir si le prieur de Lunay avait rempli en même temps les fonctions de Curé. On ne rencontre aux registres paroissiaux aucun prêtre signant *prieur curé*. Mais au XVIII^e siècle, après 1720, un certain L. Huet signe *prieur* et semble remplir les fonctions de vicaire.

Voici la liste des prieurs de Lunay que nous avons pu rencontrer. Il y a doute pour les deux premiers qui pourraient être, non prieurs, mais seigneurs de Lunay.

Prieurs de Lunay. Radulfus de Lunaico, 1130 (Cart. Tiron 176). Girardus Gesmerus de Lunaico, 1131 (*id.* 151). Jean des Roches, 1209 (*Bulletin* 1874, p. 39). Guillaume Pichon, 1496 (*Bulletin* 74, p. 39). Jean d'Allières, 1520 (Chartrier de Renay, Dossier de Naveil). Jean de Courgady, vers 1530 (*ibid.*). Jean Broustier ou Brouillier, 1546, p^r commend. (Arch. Nat., P 610, f^o 375). Mathieu Cochon de la Barre, 1612 (Reg. de Lunay). Jean de Bauvans ou Bonnans, 1625 (*id.*). Dom Louis Huet ou Huc, qui signe *prieur*, 1721, et paraît remplir les fonctions de vicaire (*id.*). — Antoine Courtin, 1734 (*id.*, et titres de la Montellière).

Noms de quelques notaires de Lunay. Gilles Vié, 1584. — Pierre Harrouard, 1602. — Mathurin Plessis et René Deniau, notaires jurés en la Cour du Bas-Vendômois, demeurant à Lunay, 1623. Jacques Belot, 1627. — Jean Demau, 1628. — Jacques Vié, 1630. — Urbain Cochon, sieur des Epineaux, 1631. — Gabriel Crosnier, 1659. — François Belot, 1666. — Julien Crosnier, 1679. — René Chevais, résidant aux Vaux, 1681. Jacques Frouard, 1687. — Léonard, 1709.

Charles Jacques Guettier, 1748. — Antoine Étienne Pierre Guettier, 1763. — Bordier, 1809. — Berger, 1817. — Gaudin, 1874. — Jeudon, 1897.

Sur le territoire de la C^o de Lunay, en un lieu appelé La Fosse Genevay, non loin de la Porcherie, se trouve un dolmen qui semble n'avoir pas été fouillé.

Charles, vendômois, 2, 89, 102, 111, 181, 199, 204
Cart. de Froon, 84, note 2, 151, 176. — *Cart. de Ste Marie d'Évron*, 88. — Arch. L., et Cher, G 246 et 1613, Q (Vendôme) 22; H (La Virginité). — Arch. Nat., P 611, n° 19, P 609, n° 10; PP 50, vol. 41, n° 31. — Arch. du Loir-et-Cher, A 1634, page 29, dossier Lanay, XVIII^e siècle. — Pouilles de l'archevêché de Tours de 1698. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 172, d'après Froissard; 1866, p. 169; 1871, p. 133; 1874, p. p. 34 à 37 et 111 à 131, (aut. Tremault); 1878, p. 243; 1887, p. 253. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 244 et 253. — *Cart. Trinité*, 600 note 1; 408, note 1; 601, note 1; 738 et note 1; 761. — Abbé Simon, I, p. 237. — Passau, p. 77. — Péligny, pp. 34, 59, 104, 519, 524, 565, 575, 582, 627. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, I, (Lanay). — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 79. — Bibl. nat., Dom Housseau, I, n° 244. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1770. — Lanay, *Répertoire*, pp. 111 et suiv. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 553 et suiv. — Bibl. de Vendôme: 1^o Album Lanay, III, pp. 93 et 95; 2^o Fonds Trémault, Cartons Fiefs, au mot Lanay; 3^o Ms. 285, p. 285; 4^o Mémoires de Duchemin, II, p. 110. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. IX. — Pasty de la Hylais, *Le Bas-Vendômois historique et monumental*, p. 25. — Reg. de Lunay, *passim*; des Roches, 1612. — Titres des terres de Renay, des Minières et de la Blotinière; de la fabrique de Périgny, etc. — *Éta. sommaire des Etudes des notaires de l'arrondissement de Vendôme en 1861.*

M

Mabilière (La), éc., c^e de Choue. — Ancien fief relevant de Mondoubleau à 3 foys et hommages simples et 8 jours de garde au château du même lieu.

Ce fief consistait en une dime inféodée s'étendant sur une grande partie des domaines répandus sur Choue et Cormenon. Il ne paraît pas avoir jamais eu de manoir, mais simplement maison de justice. Le fief lui-même devait une foy et h., et la dime, deux foys et h. — Il avait plusieurs vassaux relevant de lui de même à foy et h. simples, énumérés en 1513 (A. N., P 704, n° 9). — C'étaient: 1^o une partie de la Ralluère; 2^o la Sourdière, autrement dit la Malécliche; 3^o la Grande-Rouaudière avec la moitié de l'Étang dudit lieu.

A une date inconnue, mais qui ne peut être postérieure au commencement du XV^e s., et peut-être bien antérieure, ce fief est à Collin de Mondoulcet qui, sur la Mabilière même, fait un legs d'une minée de blé de rente au prieuré de Choue.

En 1458, il est à Miles d'Illiers, évêque de Chartres. — En 1513 et 1524 à Michel Peschard, Sgr de la Ralluère. — En 1543

Luneau (Famille). — Villebuzin (de St Rimay), XVII^e siècle.

Lune de Belair (La), h., c^e de St-Ouen, 20 hab. — Ce lieu a pris son nom d'une hute formée par les fossés de la grande route de Paris en Espagne et autour de laquelle sont venues s'agglomérer quelques maisons. — Il s'y tient une assemblée le dimanche de la Quasimodo.

Lusignan de Lézay (Famille de). — *Epeigné, Lusignan* (de Troo), XVIII^e s. — Armes: *Burelé d'argent et d'azur, à l'orle de 8 merlettes de gueules, au franc quartier de même.* — (Busserolle).

Lusignan, villa, c^e de Troo, écart du bourg. — Cette villa, qui paraît dater du XVIII^e s., peut avoir pris son nom de la famille de L. qui avait la Sgrie d'Epeigné-sur-Dême (Touraine). — Cette villa appartenait en 1830 à un ancêtre garde du corps du roi Charles X, appelé *Loyau*, dit *Du Buisson*. — En 1901, Lusignan était vendu 6000 fr. par une dame Prévost. — Cette villa est aujourd'hui à la famille Rochereau. — (Emile Marquet, Notes sur la Godelinière. — *Journal Le Loir* du 28 juin 1844. — *Journal Le Patriote vendômois*, 21 mars 1901. — Notes de M. Aubry, instituteur à Troo).

à Nicolas Peschard, héritier de Michel Peschard, son oncle. — En 1546 à Françoise d'Avaugour, veuve de noble homme Raoul de Veilles, Sgr de Courtimont, dame du Grand-Bouchet et du fief et Sgrie de la Mabilière. Elle confesse être femme de foy de Mondoubleau à trois foys et hommages, la première pour la Sgrie de la Mabilière, et les deux autres pour les dixmeries dudit lieu. Elle fait à cette occasion la nomenclature des terres sur lesquelles sont établies les dixmes de la Mabilière. Ce sont les bordes et métairies suivantes: Le Chesne, la Monétrie, Estrivet, la Chesnaye, la Boutière, la Godardière, le Tertre, la Serpinière, les Aulneaux, la Juliannerie, la Pousse, la Cuissetière. Elle répète les terres vassales, précédemment énumérées en 1513.

Par François d'Avaugour qui, en 1516, avait épousé Poulques de Courtarvel, la maison de Courtarvel hérita de la Mabilière. — En 1614 François de Courtarvel et Renée Fresneau sont dits seigneurs de la Mabilière; François est appelé couramment *Monsieur de la Mabilière*.

Dans le premier quart du XVII^e s. ce fief

fut vendu par la famille de Courtarvel à Jean d'Amilly, Sgr d'Alleray.

À la fin du XVII^e siècle, il est à la famille Crosneau. — En 1660 et 1715 Pierre Crosneau, époux de Marie de la Navarre, conseiller du roi et son procureur en l'élection de Vendôme, est qualifié Sgr de la Mabilière.

Au XVIII^e s., ce fief est aux Sgrs de St Agil puis vers 1780 à un nommé Jean Guénil et à un Sr Dumais, époux de Louise Guénil.

Arch. nat., P 704, n° 16, 17, 116, 173; P 703, n° 2. — Reg. de Bousay, de Choue, de St-Martin de Vendôme, etc. — Notes manuscrites de l'abbé Cheramy, curé de Choue, d'après le Chartrier de St-Agil, etc. — Collection R. de St Venant, Liasse Familles, Dossier de la famille Neufz. — Arch. Loir-et-Cher, A n° 1708 (État des fiefs de Mondoubleau au XVII^e siècle).

Macé (Famille). — *Les Haies* (de Hous-say) — *Boisrobert*, XV^e s. — *Le Pourchassis*, XVI^e s. — *Les Nonnes* (de Sougé), XV^e s.

Macé (René), poète vendômois, né vers 1500. — Il était moine de la Trinité, mais quitta son convent pour aller à la Cour où il fut présenté au roi François 1^{er} par le cardinal du Bellay qui l'avait reçu sur la recommandation de Ronsard et de Rabelais. Il fut nommé chroniqueur et poète du roi. On l'appelait *Le Petit Moine*. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages restés manuscrits parmi lesquels un poème en trois livres dédié à François 1^{er} intitulé *Le Bon Prince* et un poème (?) qui est *La Chronique de France*, en vers héroïques, commencée par Guillaume Crétin, et enfin une chronique rimée consacrée à la gloire d'une branche cadette de la maison de Vendôme, celle de Feuillet et Segré. — A. de Rochambeau a publié une notice sur René Macé au *Bulletin Vendômois*, 1869, pp. 146 à 158. — L'abbé Simon en avait déjà composé une, au t. III de son *Histoire de Vendôme*, p. 574.

Macheteau (Famille). — *Moulin de St Jacques les Guérets*, XIX^e s.

Mac Leod (Famille). — *La Tuilerie* (de Vendôme), *la Mansaudière* (de Villiers), XIX^e s. — Armes: *D'or, au volcan de sable, rampant sur des flammes de gueules; au 2 de gueules, à trois jambes armées d'argent, éperonnées d'or, posées en paile, et nées par la cuisse sur le cœur du quartier; au 3 d'or, à la galère de sable, les voiles fermées; au 4, de gueules au lion d'argent.* (Morthomer, 1891, p. 452).

Maçonnerie (La), éc., c^e de Fréteval.

Madaires (Les), h., c^e de Savigny, 24 hab. — Ce lieu relevait censiv^e de la Sgrie d'Auvine, saxon. Les Grands M. à 7 sols, 6 deniers de cens, et 7 boisseaux d'avoine, plus 3 corvées; et les Petites M. à 5 sols

de cens, 11 boisseaux d'avoine, un chapon et demi et 3 corvées. (Arch. de Loir et Cher, B. 17).

Madeleine (Famille). — *Les Madeleines*, XV^e s.

Madeleine (Julienne Jeanne de la), abbesse de la Virginité, (1705 à 1775). — Armes: *D'argent, à un cheval effrayé de gueules.* (Malardier).

Madeleine (La), lieudit, c^e de Fontaine-Raoul, ancienne chapelle et fief ou métairie, dans les bois de l'Aumône, forêt de Fréteval. — *La Magdelaine* (Cassini). — Cette chapelle était dépendante de la Maison-Dieu de Chateaudun. Dès le milieu du XVIII^e s. elle était déjà ruinée (d'après Bordas). — Elle a disparaitre complètement à la fin de ce XVIII^e s.

Il y avait là aussi une métairie, sans doute établie pour former les revenus de la chapelle, qui paraît relever à cens de l'Hôtel-Dieu de Chateaudun et qui se trouvait en des mains laïques.

En 1577 et au commencement du XVII^e s., cette métairie est à Pierre de Vauloger. — En 1615, y demeurait Pierre Pôhu, Sr de Lormois. — On voit aussi, en 1619, Magdelon de Brossard, éc^r, être Sgr de Clairefontaine et de la Petite-Madeleine, époux de Yolande de Marviillers. — En 1620 et 1636 elle est à Jacques Pournier, Sgr de la Madeleine et de la Crotte, près Cloyes. — En 1622 Charles de Phélines, éc^r, sieur de la Madeleine était parrain à Romilly. — En 1662 Benoiste de la Couronne, veuve de François de Cybert, éc^r, sieur de la Magdeleine et de la Crotte (à Cloyes), demeurait alors à Beaufou. Au XVIII^e s., la Petite-Madeleine est aux Sgrs de Fortgirard. — En 1755 le M^{rs} de Chapt, Sgr de Fortgirard, la cède au duc de Chevreuse en échange du fief appelé *Le Domaine de la Ville-aux-Clères*. — Ce lieu est auj. englobé dans la forêt de Fréteval. (Titres des terres de Renay et des Minières, [1577 et 1600]. — Reg. de Fontaine-Raoul, 1619 et 1620; de St Firmin, 1670; de Romilly, 1622; de St-Lubin de Cloyes, 1630. — Abbé Peschot, *Minutes des Notaires de Cloyes*, 1662. — Bordas, II, p. 75. — Titres de la terre de la Gaudinière, 1755, etc.).

Madeleine (La), l., c^e de Montoire. — Cette ferme formait autrefois la Maladerie de Montoire. Sa chapelle, du XI^e siècle, encore debout en partie, sert de grange. Elle a été décrite par Lanay dans son *Répertoire*. Elle compte 12 m. de long sur 5 de large. Les Comtes de Vendôme, ou plutôt les seigneurs de Montoire, ancêtres des Comtes, passent pour avoir été les fondateurs de cette maladerie et chapelle.

Le titulaire de cette maladrerie était à la nomination de l'évêque du Mans, sur la présentation du C^{te} de Vendôme, Sgr de Montoire, mais sur la désignation préalable des habitants convoqués à cet effet.

Les Sgrs de Ranay et du Tertre de Montoire contribuèrent à l'entretien de cette chapelle par leurs libéralités à travers les âges, ainsi que d'autres bienfaiteurs de moindre importance.

Le 7 décembre 1602, Martin Riant, maître et administrateur de la Maladrerie et Chapelle-S^{te}-Marie-Madeleine de Montoire rendait aveu à César, duc de Vendôme à cause de son châtel et chatellenie de Montoire, pour son fief de la dite Maladrerie, dans les termes suivants :

« C'est la déclaration des choses héritales que je, Martin Riant, prestre, maistre et administrateur de la maladrerie et chapelle Sainte-Marie Madeleine de cette ville de Montoyre, tiens et advoine tenir de vous, très haut, très puissant et très illustre prince César Monsieur, duc de Vendômois, de Beaufort et d'Étampes, pair de France, au regard de votre chastel et chatellenie de Montoire. C'est assavoir :

« Le lieu ouquel est édifîée la chapelle de la Madeleine, avec la maison manable, estable au bout d'icelle que j'ai fait ci-devant édifîer, cour, jardins, aisances et appartenances, le tout en un tenant contenant une septérée ou environ que j'ai fait clore de fossés et hayes, iceluy situé en la paroisse St-Oustrille dudît Montoire, joignant d'un bout au grand chemin tendant de Montoire à la Chartre et St-Jacques des Guérets et tenant d'autre bout et costé au pare et terre de votre métairie de la Couture ; d'autre costé au petit chemin tendant aux terres de l'Ousche et rivière du Loir. au bout d'en bas de laquelle terre il y a un petit pastil que j'a fait naguère clore à fossé et planter en arbres, et sont des arbres, au bout duquel il y a une grande fosse et vivier appelée la fosse des Maïttes, le tout contenant cent boisselées ou environ, joignant d'un côté au pare de la Couture, d'autre costé aux terres de la Regnarderie, le petit chemin entre deux tendant aux dites terres de l'Ousche.

« Item, trois quartiers de taillis et halliers situés devant ladite métairie de la Couture, joignant d'un côté et bout aux héritiers feu Pierre Riant, d'autre costé aux enfants Jeannet Breton, du bout d'Amont aux héritiers René Prescheur ; pour raison desdits trois quartiers, tenu faire et payer le jour de St-Georges 6 deniers de cens.

« Item, j'ai droit d'avoir et prendre à cause de la dite maladrerie chacun mercredi, jour de marché et foire, la moitié du droit de coutume qui est pour un denier de pain sur chacun des boulangers qui vendent et distribuent pain.

« Item, aussi j'ai droit de prendre sur les bouchers vendant et distribuant pores audit marché et foire dudît Montoire en détail la tierce partie des groins et mentonnières dits *les trombles des pores*, pour lequel droit a esté accordé par mes prédécesseurs administrateurs avec lesdits bouchers à un pied ou oreille de chacun porc.

« Item, aussi j'ai droit d'avoir et prendre chacun mer-

credi ou autre jour de marché et foire le droit de coutume des boues, chèvres et daims vendus esdits marchés et foires, et pour chacun pied, quatre deniers tournois qui sont 16 deniers pour chacune beste, de chacun desquels droits, ait toujours été et suis obéi, servi et payé, en continuant les droits et possession à mes dits prédécesseurs.

« Lesquelles choses ci-dessus je tiens de vous, mon dit seigneur, en garde et ressort à rétribution du divin service qui s'y fait chaque semaine en ladite chapelle, ainsi que ci après sera déclaré, pour raison desquelles choses et autres héritages que je tiens de la seigneurie de Renny, le Tertre et autres legs et dons faits à la dite chapelle, suis tenu de dire ou faire dire et célébrer par chacun dimanche une messe à voix basse à laquelle assiste grand nombre de peuple circonvoisin en la dite chapelle, faire prières et oraisons pour vous, mon dit seigneur, et messeigneurs vos prédécesseurs fondateurs et bienfaiteurs de ladite maladrerie, et encore le jour et feste de la dite sainte Marie-Madeleine, premières vespres, matines, grande messe et encore vespres.

« Plus, suis tenu recevoir en la dite maladrerie le lépreux passant, ainsi que de tout temps et d'anciennement mes prédécesseurs ont fait.

« Et en tout ce que je tiens de vous, mon dit seigneur, à cause de la dite maladrerie et les devoirs que je vous en suis tenu faire et payer.

« En témoing de quoy je vous en rends et baille la présente déclaration signée de ma main, à la quelle je fais arrest, et pour plus grande approbation d'icelle, fait signer Jehan Harrouard, notaire au Bas-Vendômois et résidant à Montoire le 7^e jour de décembre 1602. — Signé Harrouard et Riant. — (Extrait des Archives de l'Hospice de Montoire par Malardier).

En 1699, cette maladrerie fut réunie à l'Hospice de St-Léonard pour former l'Hopital de Montoire. Les administrateurs de l'hospice de Montoire donnaient à ferme le revenu temporel de la Maladrerie de la Madeleine moyennant 205 livres. On continua même après cette réunion à l'hospice de Montoire à célébrer des offices religieux dans la chapelle de la Madeleine jusqu'en 1729, époque où l'évêque du Mans les interdit. Mais il les rétablit en 1731, puis en 1749 il ferma définitivement la chapelle et prescrivit de reporter les messes de fondation en l'église St-Oustrille.

On rencontre comme maîtres et administrateurs de la Maladrerie de la Madeleine : Jean de Boutemye, seigneur de la Guynaudière, de la terre et seigneurie de l'Ormeau près Villavard et de la Ripopière, chapelain, maître et administrateur de la Maladrerie de Montoire. Il rend aveu en 1514. — Martin Riant, 1579; il devint curé de St-Oustrille en 1590. — Philippe Dupuy, clerc tonsuré, 1593. — René Jourdain, président en l'élection de Vendôme, maître et administrateur de la Maladrerie, qui rend aveu pour son temporel en 1600. — Martin Riant 2^e, 1602.

Nicolas Taupin en 1603. — René Leveau, en 1610. — Antoine Chameau, en 1610. — Jean Laurent, en 1620.

Aujourd'hui, la ferme de la Madeleine appartient encore à l'Hospice de Montoire (Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 281. — Launay, *Répertoire*, p. 16. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 300. — Pégigny, p. 132. — *Bulletin vendômois*, 1800, pp. 55, 62, 64; 1809, p. 107. — Malardier, pp. 262 à 267).

Madeline de Châteaudun (L'Abbaye de la). Armes : *De... à une aigle à 2 têtes* (Secun). Cette abbaye possédait les églises de St Valérien de Ruan, S^{te}-Marie de Villebout, St Mars du Cor, St-Clément de Chome, avec la chapelle des Chanvelières en la Chapelle-Vicomtesse, et l'église de St Ouen avec la chapelle de la Jousse-linière. (*Cartul. de la Madeleine de Châteaudun*, 42. — *Bulletin dunois*, V, p. 193).

Madeline (Ancienne chapelle de la), ou *Chapelle St Marc*, au Vieux-Présue, c^{te} de St Arnoult. Voir *Chapelle* (château de la).

Madeline (L'Eglise de la). — Voir *Vendôme Eglises*.

Madelines (Les), éc., c^{te} de St-Ouen. — *La Métairie de Poiriers*, XIV^e s. (Titres de l'Oratoire). Anc. mét. relevant censiv^t de la Sgr de Poiriers, à 10 sols 8 deniers de cens qui fut amorti en juillet 1653 par le Sgr de Poiriers. Cette métairie, appelée la Métairie de Poiriers avait été donnée aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme avant 1334 par Étienne de la Gravelle et Christophe son fils. — Les frères en 1492 la donnaient à bail à Denis Méhu et sa femme leur vie durant pour 4 sextiers de froment, 4 de seigle, 4 d'avoine et deux chapons. Elle contenait 31 sétérées de terre.

Elle fut ensuite donnée par bail emphytéotique à un nommé Philippe Madeleine, prestre qui sans doute lui donna son nom et qui céda ce bail en 1542 à Jean Barentin, Sgr de Pierrefruiete, qui se disait alors Sgr de Pierrefruiete et des Madeleines. — En vertu de ce bail, son fils Claude Barentin se dit aussi sieur des Madeleines, de même Josias Barentin, fils de Claude qui était encore dit sieur de Pierrefruiete et des Madeleines au moment où on saisit sur lui la terre de Pierrefruiete.

En 1622 les Madeleines étaient encore données par bail emphytéotique à M^{re} N. Privendier, pour 4 sétiers de froment, 4 sétiers de seigle et 12 boisseaux d'avoine par les terres de la Maison Dieu. — En 1649 le bail appartenait au sieur de la Briete, (Barat Lancement, S^r de Pierre-

lille) et un jugement le condamnant alors à remettre les Madeleines aux prestres de l'Oratoire, successeurs des frères de la Maison Dieu, faute d'en avoir cultivé les terres.

Elle fut vendue nationalement sur l'Oratoire le 6 avril 1793 pour 16.200 livres.

Elle est aujourd'hui divisée.

Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1^{er} Fonds Bouhel, chemise X, dossier 5, pièce 187. — Dictionnaire des biens de l'Oratoire, p. 134. — Arch. L. et Cher, D. 11, H. (Oratoire, p. 143), Q (Vendôme), 1121. — Épitaphe des Barentin en la Chapelle du Calvaire de Vendôme. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 349.

Magnigné, ancien hiel situé vers Frémenteau ou St-Hilaire, cité au Cart. de Marmontier pour le Dunois, comme appartenant à un nommé Théudin qui le tenait de Hamelin de Montoire, lequel éclairait son droit aux moines de Morée vers 1107. (*Cart. Dunois de Marm.*, 70).

Magny (Famille de). — *La Thierriaye*, XIX^e s. Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un croissant d'argent en pointe*. — (De Mauclé).

Magny (Le Grand), h., c^{te} de Bonneveau. *Meigné*, autrement dit *Les Illiers*, XVIII^e s. (Aveu, Arch. Nat., P 601). — *Magny*, XVII^e s. — *Maigny*, XVIII^e s. — Ancien hiel relevant à foy et li. de Bonneveau. Il était composé de plusieurs métairies appartenant à différents seigneurs. Les dîmes de Magny appartenaient au commandeur d'Artins et au curé du même lieu par indivis, en vertu d'une transaction entre eux, en date du 11 octobre 1474.

Ce lieu ainsi que la Baraiserie, tout en étant sur le territoire de la psse de Bonneveau, faisait partie de celle d'Artins dont il était séparé par la c^{te} de Songé et par six kilomètres de distance. Cette anomalie dura jusqu'en 1831. En vertu d'une ordonnance royale à cette date, la *Vallee d'Artins* ou était situé Magny fut incorporée à la commune et la paroisse de Bonneveau.

Au XV^e siècle, Magny est à Pierre Carault. — En 1544, il appartient à Pierre Tesnières, bachelier en droit, fils et premier pal héritier de feu M^{re} Pierre Tesnières. Il fait l'aveu à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et Sgr de Bonneveau pour *Magny*, autrement dit *Illiers*, situé psse de Bonneveau, qui fut à feu Pierre Tesnières et Huguette Fourmy, sa femme, aïeuls de Pavouant. En 1574 il acheta au duc de Vendôme des terres vagues à Bonneveau.

En 1610, Magny est à Joseph Lechèvre, Sr de la Voute, qualifié Sgr de Magny dans l'aveu de Courtenay et Bonneveau. Le hiel était alors dit s'étendre sur les pres-

d'Artins et Bonnevue. En 1516, il est à Jean de Sevin, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, Sgr de la Cour du Bois, Conflans, Magny, Marcé-La-Carrières, Monthodon, etc. En 1653 à Marie Dupré, veuve du précédent, comme mère et tutrice de ses enfants.

En 1690, le M^{re} de Courtenvau, Sgr de Bonnevue, déclarait comme faisant partie de Bonnevue « sa métairie de Magny, située psse d'Artins, composée de caves en roc servant de maisons manables ». (A. N. P 600, f^o 36). — A la même date, une dame de la Touche possédait au moins une partie du fief de Magny et à la même date encore, Anne de Tullières était dite veuve de Joseph Lelièvre, Sgr de la Voûte, St-Jouet et Magny; ce qui prouve qu'à cette époque, ce fief était divisé.

En 1725, un Lelièvre de Magny se rencontre comme témoin aux registres de Troo. — En 1764, Madame de Jouffrey de la Voûte faisait proposer au marquis de Courtenvaux la partie du fief de Magny qu'elle possédait contre la partie de celui de Troo qui était au marquis. Mais cet accord n'eut pas de suite, car en 1771, Paul de Jouffrey, Sgr de la Voûte, rendait encore avec pour Magny.

Arch. Nat., P 590, f^o 70; P 600, n^o 1; P 691, n^o 44. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 250; 1904, p. 257 à 260. — Eug. Vallée, Notes ms. sur le Chartrier de Coulonges (1574). — Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, pp. 25 à 27. — Reg. de Troo, 1725. — Abbé Martin, *Mono-graphie de Bonnevue*, p. 42.

Magny (Le Petit), éc., c^o de Bonnevue.

Maigerie (La). — Voir *Mégerie*.

Maigrière (La), éc., c^o de Boursay.

Maillardière (La), f., c^o de Cormenon. — *La Moillardière* (Cassini). — Ancien fief paraissant relever, soit de Mondoubleau, soit du prieuré du Temple. — Dès le xv^e siècle il est à la famille de Coutance, branche cadette de celle de la Fredonnière. — En 1494 il est à Claude de Coutance. — En 1558 à Madelon de Coutance (fils de Calais de Coutance, Sgr de la Fredonnière) époux de Charlotte des Loges. — En 1600 à Jean de Coutance, époux de Marie du Plessis qui possède aussi le Clos-Rouge, paroisse de Danzé, auquel on donne aussi le nom de la Maillardière. — En 1640 à Marie du Plessis, alors veuve, et à son fils Claude. — La Maillardière, à partir de cette époque, est confondue avec le Clos-Rouge, mais elle ne paraît plus être aux Sgrs du Clos-Rouge au xviii^e s. — Voir *Clos-Rouge*.

En 1896, une station de la période néolithique a été découverte à la Maillardière par M. Alexandre, juge de paix à Mondou-

bleau. (L. Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, GG 93.

Collection Bernault, Titres de la Fre domnière. — *Bulletin vendômois*, 1896, p. 171).

Maillardière (La), f., c^o de Sargé.

Maillardière (La), f., c^o de Savigny.

Ce lieu relevait censiv^l de la Sgrie d'Au vine à 5 sols 6 deniers de cens, un boisseau et demi de froment, un et demi de seigle, 24 d'avoine, 2 chappons et 3 corvées, plus le droit de dixme. — (Arch. de Loir-et-Cher, E 17).

Maillé (Famille de). — *Villeromain*, xiv^e au xviii^e s. — *Béton*, xv^e s. — Armes *D'or à trois fasces nébulées de gueules*. — (La Chesnaye).

Maillé (Jacques de), Sgr de Bénéhart, Ruillé, Champagne, la Berthelottière, Rougeau, Villé, Bourdeau, la Novaraye, etc., connu sous le nom de *Maillé-Bénéhart*, gouverneur de Vendôme de 1584 à 1589. — Il était né à Ruillé près la Chartre, en 1549, fils de Jacques de Maillé, Sgr de Bénéhart (psse de Chahaignes près la Chartre), et de Marie de Villebresme. — Son père était un catholique ardent et avait fait partie de la phalange qui, avec Paul Chabot, Sgr du Fresne d'Authon, René du Bellay, Sgr de la Flotte, Louis de Rousard (neveu du poète), Sgr de la Poissonnière, etc., complota et réussit, en 1564, le meurtre de Gilbert de la Curée (voir sa notice), lui-même huguenot fanatique, et lieutenant de Joachim Le Vasseur, gouverneur du Vendômois.

Étant lui-même catholique zélé comme l'avait été son père, Maillé-Bénéhart fut désigné par l'opinion pour être gouverneur du Vendômois, et le fut, en effet, nommé en 1584, en remplacement de l'huguenot Jean Guichard, Sgr de Renay.

Son rôle politique comme gouverneur n'est pas exempt de critiques, notamment pour son attitude à l'égard du C^{te} de Soissons, nouvellement retourné au catholicisme, et qui était venu à Vendôme sous prétexte de négociations; et encore, et surtout, vis-à-vis du Grand Conseil du Roi, qui était venu pendant les troubles se réfugier à Vendôme, auquel il avait fait la promesse de le laisser libre, et qu'il fit néanmoins emprisonner pour donner satisfaction, semble-t-il, au parti des Guise. (Avril 1589).

Maillé était encore gouverneur au moment où le roi Henri IV vint mettre le siège devant Vendôme en nov. 1589. Il dut subir les injonctions des habitants qui, fanatisés par les prédications du P. Chesné, cordelier, refusèrent de livrer leur ville à un prince huguenot, pourtant possesseur lui-même de la ville et du duché de

Vendôme qui constituait son propre héritage paternel. Il se détermina donc, probablement à contre cœur, à soutenir un siège sans espoir, contre une armée aguerrie et n'ayant à lui opposer que 100 hommes de troupes, plus environ 800 bourgeois plus ou moins armés, mais pleins d'ardeur fanatique.

L'issue de la lutte ne pouvait faire de doute aux yeux d'un militaire éprouvé. La ville de Vendôme fut prise d'assaut et livrée au plus affreux pillage.

Maillé résista le plus longtemps qu'il put en se retranchant dans sa maison de la place du Marché et finalement fut pris et décapité. Sa tête et celle du Père Chésé, furent placées sur une corniche surmontant, à l'intérieur, la porte principale de l'église St-Martin. Elles restèrent là environ 250 ans. Au xix^e s., ces crânes dénudés furent transportés à l'Hôtel de Ville où ils ornèrent le cabinet du maire, puis enfin furent déposés au musée, où ils se trouvent encore.

Jacques de Maillé de Bénéhart avait épousé en 1573 Renée de Poncé, dont il eut des descendants. Son portrait existe au château de Rochambeau. Il a été reproduit en gravure par Queyroy. — (Rochambeau, *Maillé de Bénéhart* [1862]. — Abbé Denis, *La Maison de Maillé*, I, p. 196. — *Bulletin vendômois*, 1862, pp. 13, 69, 71; 1863, p. 10; 1864, p. 76; 1871, p. 26; 1872, pp. 41 et 45. — Fleury-Vindry, p. 106. — *La Province du Maine*, 1895, p. 277).

Maille d'Or (La), lieudit, c^o de Romilly.

(*Journal Le Carillon* du 14 mai 1908).

Maillet (Famille). — *Les Maillets* ou *Tenne des Maillets* (à Naveil), xvi^e siècle.

Maillet de Friardel (Famille de). — *Les Chauvelières*, xviii^e s. — Armes : *D'argent à trois maillets de gueules 2 et 1*. — (La Chesnaye).

Maillets (Les), anc. mét., psse de Naveil.

La Tenne des Maillets, xvii^e s. Elle était située dans la plaine vers la fontaine de Brenière. Elle paraît être un démembrement, fait au xiv^e s., de la seigneurie même de Naveil et semble appartenir en 1377 à Roulet Rabier et en 1429 à Jean Raimbault. Elle arrive au xv^e s. à la famille Maillet qui lui donne son nom.

Elle relevait à foy et h. et une paire d'éperons blancs de service du château de Vendôme. Au xviii^e s., cette métairie était divisée entre un grand nombre de mains et les aveux font allusion à la difficulté de faire payer les éperons.

(Arch. Nat., P 714, n^o 271; PP 59, vol. 31, n^o 54 à 69; vol. 116, n^o 54 à 56, 70 à 78).

Maillets (Les), lieu dit à Tourailles.

Sur ce lieu des Maillets, la Maison Dieu de Vendôme et les Oratoriens, leurs successeurs, possédaient une dime du vingtième. La cession leur en avait été faite en 1479 par Jean, bâtard de Vendôme. Elle portait sur 18 setterées environ. (Bibl. Vendôme, Table des biens de l'Oratoire, p. 180).

Mailletterie (La), éc., c^o de St-Amand.

Maillezais (Famille de). — *Beaufou*, xiv^e siècle.

Maillet (Famille). — *Beaulieu La Mailletterie*, xvii^e siècle.

Mailletterie (La), ou *Mailletterie*, l., au h. de Beaulieu, c^o d'Azé. Cette ferme dépend du domaine de Beaulieu. Son nom vient de la famille Maillet qui posséda Beaulieu au xvii^e s. (Collection abbé Bernault, Titres du Plessis-Barthélemy. — Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 93).

Maimberge, h., c^o de Villedieu. — *Le Maimberge* (Cadastre).

Maine-Vendômois (Lc). Toute la partie de l'arrondissement de Vendôme située au-delà du Boulon, et en remontant au nord, toute la partie située au-delà de la Grenne, depuis Sargé jusqu'à Chone, faisait partie du Maine. Le Temple et Épussay se trouvaient dans la forêt du Perche qui faisait la Marche entre le Vendômois, plus tôt le Chartrain et le Maine. Thoré était lui-même une paroisse de l'ancien diocèse du Mans.

C'est l'évêque du Mans, Sigefroy, qui au x^e siècle, donna à Bouchard Ratepilate toute la partie du Bas-Vendômois depuis les Roches jusqu'à la Chartre, y compris les châteaux de Montoire, non peut être encore bâti, et de Lavardin. Quant à la ville de Troo, elle resta toujours du Maine au cours du moyen-âge, et le C^{te} Geoffroy Martel ne put y bâtir une église que parce qu'il fut pendant quelque temps maître du comté du Maine. Le Maine-Vendômois se composait donc à peu près des cantons de Montoire et Savigny, et d'une partie de celui de Mondoubleau. (Pétigny, *passim*, et divers).

Mainville (Famille de). — Voir *Jacques de Mainville*.

Maiolaine, éc., c^o de Baillou.

Mairé de Turinge (Famille de). — *La Poisselière* (de Savigny), xviii^e siècle.

Mairerie (La), ancien fief, psse de Mazangé. — *La Méverie*, xviii^e s. C'était le fief des maires héréditaires de Mazangé. Il relevait à foy et h. de la Prévôté du lieu et lui devait en outre une nappe comme droit féodal. Il portait sur un domaine appelé *Le Perray* qui paraît avoir disparu dès le xiv^e siècle.

En 1210, Mathieu, maire de Mazangé

se reconnaît l'homme du chapitre, lui, ses prédécesseurs et ses successeurs. En 1248, on l'appelait le Maire du Perray alors qu'il vendait au prévôt Jehan d'Es pallard tous ses droits sur la grange du lieu de Mazangé; il se nommait alors Phi lippe. Mais cette vente ne portait que sur les droits possédés par le maire sur la grange et non sur la Mairie elle-même comme le croit à tort la note au bas de la charte 223 du *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*.

Au XVI^e s., cette Mairie ou Mairerie était possédée héréditairement par la famille Poscheveux. — En 1610, René Poscheveux en faisait la déclaration au bureau des Francs-fiefs d'Orléans dans les termes suivants qui indiquent clairement en quoi consistait ce fief de la Mairie de Mazangé :

« Déclaration que Je, René Poscheveux, maire héréditaire de la Ville et provost de Mazangé dépendant de l'Eglise N.-Dame de Chartres, demeurant audit Mazangé, baille par devant vous, Messieurs les commissaires députez par Sa Majesté pour le fait des francs-fiefs et nouveaux acquets, des choses et héritages que je tiens à hommage au dedans de la châtellenie de Vendôme, suivant la Commission de ce, publiée en l'église dudit Mazangé :

Premièrement mon estat et office de maire en la provosté et juridiction dudit Mazangé à cause duquel j'ai plusieurs droits, mesmes un petit fief qui se prend et lève par chascuns ans au jour du premier dimanche d'après la Toussaint en la dite paroisse de Mazangé, qui se monte à la somme de seize sols neuf deniers ou environ que doivent par chascuns ans audict jour plusieurs personnes qui sont subjects à iceluy fief appelé la Mairie, à cens, rentes lots et autres proficts de fief suivant la coustume de Chartres.

Item, jay droict d'avoir et prendre par chacun an les deux parts des chanvres et lins qui se ensempencent et recueillent sur les terres situées en paroisses dudict Mazangé et Villiers dependant de la dicte prévosté de Mazangé.

Item, jay droict de mettre un cheval pasturer et herbage es prez dependant de la dicte prévosté et seigneurie de Mazangé à commencer depuis le premier jour de may par chacun an jusques au jour de la Saint Jehan Baptiste estant iceluy cheval en forme de guey (pou-lain).

Item, je prends et m'appartient le tiers de toutes les amendes avecques la moistié de toutes les espaves et for-faictures. Ensemble dix sols par chascunes batailles excès de bapterie, et qui sont adjudgés par le juge justicier de la dicte prévosté.

Item, jay le serseage à ajuster les poids et mesures tant en bled que à secl (sic) pour quoy faire monsieur le prévost est tenu me fournir les jasles et mesures.

Item, jay droict d'asseoir et mettre toutes les bornes qui sont divisées entre les subjects de la dicte prévosté.

Item, la place de trois combres dans la rivière du Loir qui s'appelle l'eau Sainte Marie.

Item, il m'appartient les farines qui seront par moi prises et moullins par les subjects estagers de ladicté

prevosté et autres moullins que à ceulx d'icelle prévosté.

Item, jay droict d'avoir quatre deniers pour chacun de sept (lepre) qui se doit me faire par ceulx qui acquièrent des heritages tenus de la dicte prévosté à cause de quoy je suis tenu faire registre.

Item, le dict sieur provost est tenu me donner à moy et à mon commis à dîner quant et chascunes fois qu'il tient ses assises.

Item, ledit sieur provost me doit par chascuns ans, au premier jour de janvier sur sa petite disme de Villiers dependant de la dicte prévosté au lieu balles et pillons, le nombre de trois septiers de grains, assavoir ung septier froment, ung septier seigle et ung septier avoine à la dicte mesure de Mazangé.

Item, jay droict de faire tous les adjournements, exploits de justice et autres entre les subjects de la dicte prévosté comme maire, sy bon me semble, et en outre ce, de mettre et commettre telles personnes qu'il me plaira pour faire lesdits exploits de justice et iceulx abourner sy bon me semble.

Item, jay droict de prendre et m'appartient tous les marcs de vin qui se tirent par chascuns ans par les subjects au pressouer de la dicte prévosté.

Item, jay droict de prendre deux boisseaux de farine de froment à la dite mesure par chascuns ans sur les moullins de la dicte prévosté au dimanche de davant caresme-pre-nant.

Item, il m'appartient les pains qui se cuisent par les subjects du dict lieu à autres fours que celui dudict sieur provost.

Item, il m'appartient les geosles et prisons du dict Mazangé.

A cause de toutes lesquelles choses qui m'appartiennent comme diet est héréditairement de la succession de feu M^r Jehan Poscheveux mon père, et que je tiens du dict sieur provost à foy et hommage simple. Je lui dois par chascuns ans deux deniers de franc devoir avecques une nappe de pou de quatre aulnes de long au jour de la Magdelaine en sa maison audict Mazangé, avecques droict de rachapts ventes de quint et requint et autres devoirs suivant ladicté coustume de Chartres de laquelle deppend et relève la justice du dict Mazangé.

Et outre lesquels devoirs cy dessus, je suis tenu au ban et arrière-ban du dict sieur roy, pour raison de quoy je suis tenu en payer les droicts et devoirs acoustumés suivant la taxe qui en est faite par mes diets sieurs les depputez.

Auxquels je certifie je dicte choses cy dessus déclarées estre de velleur annuel... (en blanc).

En outre les devoirs que je doit et suis tenu faire et payer audict s^r provost de la somme de soixante sols tns dont et pour raison de quoy je baille et rend la présente déclaration.

O protestation par moy faicte que ou cas que jeuse olmis à employer quelques droicts en la présente de ne m'en désadvouer, ains et les faire employer lorsqu'ils me viendront à connaissance.

Et aussi je proteste que la présente ne pourra nuire ne préjudicier, attendu que je prétend avoir esté affranchy du diet droict de ban et arrière-ban, mais que jay es-garré les lettres diceluy affranchissement. Et que néanmoins que je présente et baille la présente pour éviter à saisie et fraiets.

La quelle présente jay signée de ma main et l'act signé de François Collet, notaire à Vendôme, le vingt sixième de febvrier mil six cent dix.

Signé, Collet et Poscheveux (avec paraphe).

Et plus bas

Présent par le dit pocheveux en personne et à icelle affirmé véritable consenti la (?) en receve au donayme du Roy et d'icelle piec par devant nous, Adam Gallant conseiller du roy barly de Vendôme le sixiesme fevr. 1610.

Signé, Poscheveux (avec paraphe).

En marge de cette pièce se trouve écrit d'une écriture de la fin du XVIII^e s. :

Generalité d'Orléans, Election de Vendôme, Mairie de la paroisse et justice de Mazangé. — 26 fevr. 1610.

De la^m par René Pocheveux de l'office de maire de la Prevosté dudict lieu et des attributs qui en dépendent. — Tenu en fief du prévôt de la dite justice.

(Extrait des Archives Nationales P 773, boîte 66 A, dossier de Mazangé).

Cette mairie en 1643 était à Macé Arnoul, greffier et maire de la prévosté de Mazangé avec le fief qui en dépendait. — Ce fief passa ensuite aux Sgrs de la Ripopière.

La pièce suivante, de 1774, fait connaître en quoi consistait l'office d'huissier de Mazangé qui appartenait aux seigneurs de la Mérierie :

« Fay, Suzanne Angélique Dutillet, veuve de messire Louis François de Musset, seigneur de la Bonnaventure, Boulon et la Ripaupière (sic), la Mairerie et autres lieux, cit^e de l'Ordre militaire de St-Louis, comme mère et gardienne noble de mes enfants ay fait baill pour six années de l'huissierie de Mazangé aux charges cy-après, au nomme Michel Chevalier, huissier de l'abbé de Vendôme, au charges par lui de se faire recevoir devant messieurs les officiers de Mazangé suivant les provisions que je lui en donne de la charge d'huissier de la Prévosté de Mazangé et d'en jouir pendant les dites six années qui commencent ce premier juillet en bon père de famille et faire toutes les ventes qui se trouveront à faire dans toute l'étendue de la juridiction de la dite Prévosté d'en prendre les emoluments. — Et moi, Michel Chevalier, m'oblige pour paiement de la dite huissierie de garder et prendre garde aux bois et vignes de Boulon, la Ripaupière et la Hacherie et en outre de garder et faire garder les criminels qui seront par justice constitués prisonniers dans les prisons du bailliage et prévosté de Mazangé lesquels prison, doivent être fermés par led. seigneur de la Prévosté de Mazangé. — Fait double sous nos seings ce premier juillet mil sept cent soixante et quatorze. — Je m'oblige en outre de payer tous les ans à la décharge du fermier de la Bonnaventure, à la Prévosté de Mazangé, une nappe en nature ou acquit et lui en rapporter quit-tance annuellement quoique cette clause ne soit point insérée dans le double des présentes. — Signé M. Chevalier.

(Collection R. de St Venant, Dossier Mazangé)

Ce fief de la Mairerie ou Mairie de Mazangé paraît être resté aux mains des

Sgrs de la Ripopière, jusqu'à la Révolution. — (*Cart. N. D. de Chartres*, 108, 223, 293. — Arch. Nat., P 773, boîte 66 A, dossier *Mazangé*. — État civil de Mazangé, 1643. — Collection R. de St Venant, dossier *Mazangé* [1774]).

Mairerie (La), ancien fief, parr. de Thoré. Il appartenait aux chanoines de St Georges de Vendôme. — En 1446, M^r Jean Thizard, trésorier des Ecoles de la garde du roi, au nom des enfants mineurs de lui et de Dlle Jacqueline Boursier, sa femme, se disait homme de foy des chanoines de Vendôme, au regard de l'ancien fief de Thoré, pour raison de la mineure de Thoré. — Plus tard, ce fief paraît être arrivé aux mains des seigneurs de Rochambeau, et c'est là sans doute ce qui leur permit de se dire Sgrs de Thoré, cette Mairie paraissant le fief héréditaire des anciens maires de Thoré. — (Arch. Nat., P 609 n^o 41; P 610 [1546]).

Maires (Famille de), alias de *Mer* ou de *Mère*. — *Les Bigotteries, La Borde et Villeneuve* (de Sargé). — *Planche Hubert, La Cour de Soudry*, XVIII^e s. — *La Borde Hamard*, XVIII^e s. — Armes: *D'argent Un croix de sable, cantonnée de quatre gueules*. — (Adr. Thibault).

Mairie (La), éc., c^o de Fortan.

Mairies (Les) anciennes en Vendôme.

C'était des juridictions administratives, relevant des couvents ou chapitres et établies sur les terres appartenant aux églises. — Les maires devinrent héréditaires comme les seigneurs l'étaient devenus. « Ils cumulaient tout à la fois les fonctions de juges de paix, de commissaires de police, d'intendants, de gardes champêtres et de collecteurs d'impôts ». — Les mairies les plus connues du Vendomois furent celles de Bezay, Cherchemors, du Gault, de Mazangé, etc. — (*Cartul. N. D. de Chartres, Introduction, pages CI et CLXXV*).

Maises (Les), éc., c^o de Périgny.

Maison au Loup (La), éc., c^o de Morce.

Maison-Blanche, éc., c^o de Droué.

Maison-Blanche (La), h., c^o de Navet.

Maison-Blanche (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, parr. de Querhoent Montoire, au bout du faubourg de Prazé.

Maison-Blanche (La), éc., c^o de St-Fr-min.

Maison-Blanche (La), L., c^o de Savigny.

Maison-Blanche (La), ancien fief, au village du Bouchet Pélernau, parr. de Selommes, relevant du dit Bouchet à une foy et li. — En 1330, il appartenait à Jeanne de Sanson (?), veuve de Jean Le-vau, en son vivant éc^o et Sgr de la Court de Meusnes. — (Arch. Nat., P 603).

Maison Bleue (La), éc., c^e du Plessis-Dorin.

Maison des Landes (La), éc., c^e de Cellé.

Maisonnette (La), alias *Les Loges*, f., c^e de la Chapelle-Vicomsse. Voir *Loges*.

Maison Neuve (La), c^e d'Arville.

Voir *Haute-Folie*.

Maison Neuve (La), anc. mét., psse de Baillon. — Sur elle, une rente de dix livres avait été constituée en 1376 par André II Le Vasseur, Sgr de Cogners et Jeanne l'Usurier, sa femme en faveur de la Chapelle Ste-Catherine en l'église abbatiale de St-Calais. — (Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 342).

Maison-Neuve, éc., c^e de Brévaiville.

Maison-Neuve (La), f., c^e de Cellé.

Maison-Neuve, ferme, c^e de la Chapelle-Vicomsse. — *Les Maisons-Neuves* (Carte de Cassini). — En 1668, Marguerite du Portail, fille de feu Pierre du Portail, sieur d'Apremont, était dite dame de la Maison-Neuve. Elle paraît sœur de Pierre du Portail, Sgr de la Charnoie et épouse en 1673 à la Chapelle-Vicomsse, Jean de Fontenay, exempt des gardes de Monsieur, Sgr de la Perrine, le Périchet et la Clémencerie, du diocèse de Sées. — (Reg. de St-Martin de Vendôme, 4 févr. 1668 ; de la Chapelle-Vicomsse, 1673).

Maison-Neuve, éc., c^e de Droué.

Maison-Neuve, f., c^e de Fontaine-Raoul.

Maison-Neuve, éc., c^e de Gombergean.

Maison-Neuve (La), éc., c^e d'Oigny.

Maison-Neuve (La), f., c^e du Plessis-Dorin, sur le chemin de Melleray.

Maison-Neuve, éc., c^e du Plessis-Dorin, sur le chemin de Souday.

Maison-Neuve, éc., c^e de Romilly. — *M^{on} N^o*, (État-Major).

Maison-Neuve, h., c^e de St-Amand. — *Neuve-St-Amand*, (État-Major).

Maison-Neuve (La), éc., c^e de Villedieu. — Ce lieu relevait du prieuré de Villedieu. — Il appartenait en 1613 à Claude Jigier, sieur de la Maison-Neuve. — A la fin du XVIII^e s. il semble appartenir à la famille Pesson qui, de là, s'appela Pesson-Maison-Neuve. — (*Cartul. Trinité*, 463, note 1, p. 252. — Renseignements locaux).

Maison-Noire (La), écart de Cornailles, c^e de Faye. — Anc. mét. qui dépendait de la terre de Faye. Elle suivit le sort du fief de Cornailles. — (Titres de la terre de Faye, à Maugué).

Maison-Noire (La), f., au hameau de Noyers, c^e de Ste-Gemmes. — Parmi les anciens p^{res} de cette f. ou de ses dépendances, se trouvent des représentants des familles de Thiville, de Chazot, Hurault de St-Denis, Delamay de Villemessant et Besnard de St-Loup. — (*Le Loir*, du 6 nov. 1840).

Maison Rouge, éc., c^e de Brévaiville.

Maison Rouge, éc., c^e de la Chapelle-Vicomsse.

Maison Rouge (La), au hameau de la Roche, c^e de Crucheray. Ancien petit fief qui relevait de la Sgrie de la Roche à foy et h. simple, etc. Il devait 7 livres de rente à la cure de Crucheray. — En 1437 il est à Jean Cordier qui l'avait acquis de Jean de St-Amand. — En 1504 à Mathurin Gallois. — En 1614 aux héritiers Coeffier. — En 1738 à N. de Passac, Sgr de Martigny, qui le vendit à cette époque au sieur Martin Gaullier, demeurant à Vendôme. — (Arch. Nat., P 618, n^o 55 ; P 620 ; P 773, 65^a [Dossier Crucheray]. — Titres de la terre de Martigny).

Maison-Rouge (La), anc. mét., psse du Gault. — Elle relevait de la Sgrie cure du lieu. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1104).

Maison-Rouge (La), éc., c^e de Montrouveau. — Ancien fief, qui appartenait aux XVI^e et XVII^e s., à la famille de Huberson. — En 1596 Hector de Huberson, sieur de Meshenri, demeurait à la Maison-Rouge près Rocantuf. On le rencontre encore à Ternay sous le nom de Victor de Huberson. Il a pour femme Anne de St-Sulpice. — (Clément, notes ms. sur Montrouveau. — Reg. de Ternay 1612 et 1637. — Reg. des Hayes à Villedieu 1596 et 1623. — *Id.* de Sougé, 6 juin 1638).

Maison-Rouge (La), h., c^e du Plessis-Dorin, 21 hab. — Ce hameau est habité par les familles des ouvriers verriers du lieu.

Maison-Rouge (La), écart de Boële-Finière, c^e du Poislav. — Anc. mét., qui relevait censiv^t du Chapitre de la Cathédrale de Chartres. Elle appartenait au XVII^e s. à Marie Savigny, veuve de François Breton des Baronnières. — (Arch. d'Eure-et-Loir, G 1105).

Maison-Rouge (La), f., écart du bourg, c^e de Ruan.

Maison-Rouge (La), f., c^e de Ste-Gemmes. — Elle relevait de Viévy à foy et h., en même temps que la Géliinière. — (Catalogue de la Collection Saffroy [1907], n^o 34007).

Maison-Rouge (La), éc., c^e de Villechauve.

Maison-Rouge (La), h., c^e de Villedieu, en face le moulin de Grouteau, de l'autre côté de la vallée.

Maisons (Les), f., c^e de St-Avit.

Maisons-Blanches (Les), anc. mét., c^e d'Epuisay, citée dans un aven de Courtemblay en 1541. — (Arch. Nat., P 700, n^o 64).

Maisons-Brulées (Les), h., c^e de Rocé.

Maisons Brulées (Les), deux fermes, c^e de Romilly.

Maisons Brulées (Les), h., c^e de St-Jean-Frémontel.

Maisons Brulées (Les), éc., c^e de Troo.

Maisons Neuves (Les), éc., c^e de Baillon, proche et au nord des Robardières. Anc. mét. appartenant dès 1400 et peut-être avant, à l'abbaye de St-Calais. En 1701 elle fut vendue nationalement pour 12.800 livres. — (*Bulletin vendômois*, 1866, p. 217. — Beauvais de St-Paul, p. 282. — Arch. de Loir et Cher, O, [Mondoubleau], 197).

Maisons Neuves (Les), anc. mét., psse de la Chapelle Vicomsse. Elle appartenait au prieuré du lieu et fut vendue nationalement en 1701, pour 1675 livres. — (Arch. L. et Cher, O, [Mondoubleau], 348).

Maisons Neuves (Les), h., c^e de Choue. Ce lieu relevait à foy et h. de Mondoubleau. Au XV^e s. il appartenait au chapelain de la chapelle Ste Catherine, desservie en l'abbaye de St-Calais. Au XVII^e il était aux Ursulines de Vendôme et fut vendu nationalement en 1701 pour 4075 livres. — (Arch. Nat., P 705, n^o 1. — Arch. L. et Cher, O, [Mondoubleau], 355).

Maisons Neuves (Les), anc. mét., psse de Mazangé, proche la Martellière. — (Carte de Cassini).

Maisons Neuves, éc., c^e de Sargé, vers Borde Berthe.

Maisons Neuves (Les), h., c^e de Souday.

Maisons Neuves [2^e] (Les), éc., c^e de Souday.

Maisons Rouges (Les), éc., c^e de Lancé. Ancien fief relevant du Bouchet-Touteville. (Chartrier de Meslay, papiers du Bouchet).

Maisons Rouges (Les), h., c^e de St-Ouen. Ce lieu était dans la censive de Villeporcher. Il appartenait avant la Révolution à l'Hôtel Dieu de Vendôme. La ferme des Maisons Rouges fut vendue par l'Hospice de Vendôme en 1842.

M. Moulmier, curé de St Ouen de 1842 à 1853 donna à la commune une maison aux Maisons Rouges, avec des terres à foy et h. en faire un presbytère. Cette maison et ces terres ont été détournées de leur destination primitive en 1907. — (Renseignements locaux).

Maisons Rouges (Le lieu des), au village du Bouchet-Pellegrin, psse de Selommes. Il relevait du Bouchet même à une foy et h. — En 1530, il appartenait à Michel Renard, écuyer. — (Arch. Nat., P 603. — Titres de la Jousselière).

Maisons Rouges (Les), h., c^e de Souday. *La Maison Rouge* (État Major) — En 1460, ce lieu paraît faire partie dudo maine de Montjolx. — En la même année, une autre métairie au même lieu était dite

relever du Petit Souday, et appartenait à Jean Bellanger, bourgeois du Mans.

Une autre, en 1608, est à Jean Durand et Marie Pattry, sa femme. Une autre qu'on appelait aussi La Bode Varenday était aux enfants de feu François Ouléau, bailli de Mondoubleau. La ferme des M. R., en 1704 était saisie sur l'émigré Davesgo de Coulanges. — (Arch. L. et Ch., Série O, Émigrés. — Arch. Nat., P 704, n^o 102. — Abbé Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 80. — Titres de la Roulière d'Azé).

Maitreries (Les), h., c^e de Villedieu. *Le Bordage des Maitres*, XVII^e s. — Ce lieu faisait partie de la terre de Villedieu. (Notes ms. de M. l'abbé Brisset sur la Roulière).

Majeste (La), f., au bourg de Gombergean. Elle était dite, dans un aven de 1572, relever de Sa Majesté et aussi du duc d'Anjou (Arch. L. et Ch., II, Trinité, Doss. Gombergean).

C'était à les bâtiments de ferme de ce que l'on appelait le *Prieuré de Gombergean* auquel était annexée une forte métairie qui avait pris ce nom de *Majeste*, de ce que ses revenus étaient consacrés, à l'entretien de la chapelle de la Majesté Notre-Dame en l'église de la Trinité de Vendôme.

Au XIV^e siècle, cette métairie cessa d'appartenir à la chapelle de la Majesté, bien qu'elle en conservât le nom, et ses revenus furent affectés à l'office d'armoirier (bibliothécaire) du couvent.

En 1444 elle était affermée 22 septiers de froment et d'avoine. — En 1458, le fermier était Vincent Huët, et son bail était pour lui, sa vie durant, la vie de sa femme et la vie la plus longue de ses enfants, et même de ses petits-enfants. En sorte que l'on peut dire que cette métairie a été le berceau de la fortune des Huët dans le pays.

En 1573 elle était affermée à Robert Guilly, notaire. — En 1633, son prix de ferme était 80 livres. — Au XVII^e siècle elle avait cessé d'être affectée à l'office d'armoirier et était réunie à la messe conventuelle. — En 1724 elle était affermée à Charles Le Courtois, écuyer, sieur de la Musse, époux de Jeanne Bellanger. Et il paraît tenir cette ferme de la famille de sa femme, qui elle-même la tenait des Bastard, dont était le père de Madame Bellanger de Epinay.

En 1701, elle a été vendue nationalement pour 24 300 livres. Cette métairie est aujourd'hui la plus importante de la c^e de Gombergean. Elle est dans le bourg, à 50 mètres du portail de l'église. — Elle appartient à M. Paul Martin, de St

Amal. — *Cartul. Trinité*, 314, note 1; 359, p. 499. — Regg. de Gomburgean, *passim*. — Arch. L.-et-Cher, O [Vendôme] 119).

Majolaïne (La), éc., c^e de Baillon.

Malabry, éc., c^e d'Arènes, sur le chemin de Rocé. — *Le Malabry* (Cadastré).

Malabry, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de la Ville aux Cleres. Cette métairie, située entre Beauvoir et la Verrerie était citée par l'abbé Bordas comme le lieu où passait la limite, en ces parages, entre le Dunois et le Vendômois.

En 1715 elle appartenait à Françoise Guerry, veuve d'Emmanuel de Marescot et dame de Chichey. — (Arch. L.-et-Cher, B 516. — Bordas, II, p. 109).

Maladrerie (La), anc. mét., psse de Boursay. — On la voit en 1650 appartenir à la fabrique du lieu et être donnée à bail à François de Courtarvel, Sgr de Boursay.

(Arch. L.-et-Cher, G 1152)

Maladrerie (La), à Montoire. — Voir la *Madeleine*.

Maladrerie (La), anc. mét., psse des Roches. — Elle tirait son nom de la Maladrerie ou Léproserie des Roches à laquelle elle appartenait. Elle fut, en 1700, réunie aux biens de l'hospice de Montoire. — On la vendit en 1854 moyennant 26.733 fr. — Voir *St-Nicolas*. — (*Bulletin vendômois*, 1860, pp. 64 et 116).

Maladrerie (La), lieu-dit, c^e de Vendôme — *Domus Lazarorum*, XII^e s. (Cartul. de la Trinité). — C'est en ce lieu que se trouvait la Léproserie ou Maladrerie, maison destinée au XII^e siècle aux soins à donner aux lépreux. Cette maison était située au nord de la ville de Vendôme au-delà du fief du Prieur de Lavardin « proche le chemin qui conduisait à la Jouscellinière », (lequel chemin devint la grande route de Paris); c'est aujourd'hui l'emplacement du dépôt des Tramways.

Cet établissement, comme toutes les léproseries, dut être fondé au milieu du XII^e s. Nous n'avons rencontré, dans les dépôts d'archives, aucune pièce qui puisse donner idée de son fonctionnement au moyen-âge. On n'en peut constater l'existence qu'en 1192 par le nom de son chapelain fourni par le Cartulaire de la Trinité. La Léproserie de la Madeleine était sous l'autorité de ce chapelain qui prenait le titre de *Maître administrateur de la Maladrerie de Vendôme*. La collation en appartenait à l'évêque du diocèse. Son fief relevait à loy et h. du château de Vendôme et d'après l'aveu fait au C^{te} de Vendôme en 1460 par Guillaume Le Bastonnier, prêtre et administrateur, il se composait entre autres, de deux maisons situées près le Ponceau (dans le bout de

la place d'armes) dont l'une était dite, en 1460, jointe d'un côté « au tour et maison de l'abbesse de la Virginité et l'autre, (à côté de la première) avait été donnée par Jean Agnès, en son vivant femme de Jean Le Tillier », etc. (A. N. P 714, n^o 9). Pour ces deux maisons, il était dû, à mutation de maître, un franc d'or fin, et par chacun au, 6 sols 5 deniers tournois de cens au jour de la mi-carême. D'autre part, le maître avait droit de prendre chaque année, sur la recette du duché, 25 sols tournois de rente assise sur le minage de Vendôme.

La description du lieu même de la Maladrerie était ainsi faite en ce même aveu de 1460 :

« Item, je tiens de vous, Monseigneur, au regard de votre dit chatel et châtellenie de Vendôme en garde et ressort et à la rétribution du divin service seulement, dit et célébré en l'église de la dite maladrerie, fondée en l'honneur de Marie-Madeleine. Les choses qui s'en suivent : C'est assavoir la chapelle fondée de la Madeleine assise et située au-dedans de la clôture de l'estaige et pourpris du dit lieu, ou quel estre y a plusieurs maisons tant pour le logis du maître du dit lieu que aussi des mestaiers et ladres qui en icelle maladrerie affient et eux logent par chascun jour. Et est cel estre et pourpris tout clos à murailles de longtems et d'ancienneté sur le grand chemin royal tendant de Vendôme à Paris.

Item devant iceluy estre de la maladrerie, le dict grand chemin royal de Paris entre deux, y a ung enclos dont partie d'icelluy est en vigne, partie en noyers et arbres fruitaux, et l'autre partie en buissons et contient deux arpens de terre ou environ, joignant d'une part audit grand chemin et d'autre part au chemin par lequel on va de Vendôme à la Justice (à la Tuilerie) aboutant à la croix située devant ladite maladrerie ». (Extrait des Arch. Nat., P 714, pièce 9).

Cet aveu se poursuivait par la description de la métairie de la Maladrerie dont les terres étaient à l'entour en partie dans la censive du prieur de Lavardin, et comprenaient l'Église de Rochebouquier, psse St-Barthélemy (St-Ouen).

Lorsque la lèpre disparut au XVI^e siècle, la Maladrerie de Vendôme devint le titre d'un simple bénéfice avec chapelle, possédé en commende, comme les prieurés et chapelles du pays; mais les chapelains continuèrent à se dire maîtres et administrateurs de la Maladrerie. On l'appela alors au XVII^e s. *La Chapelle de la Madeleine du Faubourg Chartrain*.

Le 27 (?) octobre 1665 (la date exacte n'est pas connue), cette chapelle eut l'honneur de donner l'hospitalité au cercueil de César, duc de Vendôme (mort le 22 octobre), lequel venant de Paris, était arrivé là le soir et devait le lendemain faire à Vendôme son entrée solennelle.

En 1672 un édit du roi Louis XIV ordonna que les maladreries, en général, ou du moins la plupart d'entre elles, dont celle de Vendôme, fussent réunies à l'ordre de St-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel; mais en 1679, les habitants de Vendôme se plaignirent de cet état de choses et réclamèrent la réunion de ce bénéfice (avec plusieurs autres) à leur hôpital général. Ils eurent gain de cause en 1697. Un arrêt du Conseil d'État du 4 mai de cette année-là réunissait les biens de la maladrerie de la Madeleine de Vendôme à l'Hôtel-Dieu de cette ville, sauf les métairies de la Bruière et de la Gardette qui se trouvaient près de Champigny et furent réunies à l'hospice de cette paroisse.

La chapelle, au XVIII^e s., (d'après les notes sur les Bénéfices du diocèse de Blois du chanoine Ditley, Biblioth. de Blois, ms. 123) était dite avoir encore un revenu de 800 livres. Elle dut être démolie à cette époque. — A la fin du XIX^e siècle, et dans les premières années du XX^e s., on commença à bâtir des maisons au nord du clos de la Maladrerie, en bordure du chemin de St-Ouen; mais on crut devoir donner à ce nouveau hameau le nom de Thiron, du nom de l'ancien mail de Thiron qui bordait la route de Paris, tout proche.

Sur l'emplacement du clos de cette maladrerie, entre le clos des Capucins et le chemin de St-Ouen, au XIX^e siècle, on avait établi le champ de manœuvres de la garnison. Une fois ce champ de manœuvres transporté vers les terres du bas de Rocheboyer, les possesseurs du terrain abandonné y firent des fouilles pour en tirer du sable et en 1842 on mit à découvert les fondations de la chapelle St^e Madeleine de la Maladrerie. La description de ces restes a été faite par G. Launay dans ses notes manuscrites sur les rues et maisons de Vendôme, (Bibliothèque de Vendôme). Il en donne en outre le plan dans son grand album. Le journal *Le Loir* en rend compte aussi à la date du 4 février 1842 et il ajoute qu'on avait « également découvert dans le sanctuaire de la grande nef deux tombeaux (cercueils) en pierre qui malheureusement sont tombés en débris aussitôt que les ouvriers ont essayé de les enlever. De chaque côté de ces tombeaux étaient placés deux petits pots remplis de charbon ». Le même journal *Le Loir* dans son n^o du 1^{er} avril même année, annonçait encore qu'on avait découvert au même lieu « un pavage en mosaïque des mieux conservés, avec des signes et inscriptions de toute sorte et une belle statue d'un

Imm admissible ». Cette statue paraît s'être perdue.

En 1908 (?) au moment de la construction des langars du dépôt des Tramways, d'autres fondations se sont encore rencontrées au même lieu, elles provenaient des anciens bâtiments de la Maladrerie.

Voici les noms des chapelains, maîtres et administrateurs de la Maladrerie de Vendôme rencontrés : — Gilbertus, chapelanus Lazarorum, vers 1192; — Raherius, *id.*, 1202. — Radulfus, Magister proprosorum vindocinensium, 1213. — Gilles Le Bastonnier, prêtre et administrateur de la Maladrerie, 1460. — Louis de Bourbon, prêtre, lie. ès-lois, fils naturel du C^{te} Jean VIII, 1479. — André Chevallier, cham. de St-Georges, 1499. — Gilles Tesnières, prêtre, lie. en droit, chantre de St-Georges, 1544 et 1551. — Jean de Lavardin, prêtre. (Il était aussi maître de la Maison Dieu, Abbé de l'Étoile et doyen de St-Georges), 1583. — Guy Lepage, qui rend aveu en 1603. — Iéobin Gaillard, 1625; il était en même temps maître de la Maladrerie de Cloyes, mais il se démit de ces fonctions en 1625 pour venir habiter la Maladrerie de Vendôme. Il fut inhumé le 12 avril 1626. — Antoine Brugère, administrateur de la Maladrerie et chapelain de la chapelle de la Madeleine y annexée, 1634. Il est saisi à cette date et jugé par défaut; il réside en Champagne, et est « domestique » (faisant partie de la maison) du garde des Sceaux. — Dominique de la Motte, 1674.

Cart. de la Trinité, 625 et 639. — Arch. Nat., P 714, n^o 123; P 714, n^o IX ou 184; S 4831. — *Bulletin vendômois*, 1869, p. 261; 1879, pp. 67 et 78; 1882, p. 81; 1886, pp. 40 et 45; 1913, p. 194. — *Bibl. de Vendôme*. — 1^o Reg. de la Madeleine, Supplément, 12 avril 1690. — 2^o Notes ms. de G. Launay sur maisons et mes. de Vendôme, p. 11, v^o; 3^o Album Launay, I, p. 73; 4^o Fonds Trémault, Carton divers, au mot *Maladreries*. — Arch. L.-et-Cher, G 245 et 272. — Arch. du Loiret, A n^o 1675, (1634). — *Cart. N.-D. de Chartres*, ch. 213. — *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, I, p. 179. — *Le Loir-et-Cher Historique*, 1804, col. 48. — *Journal Le Loir*, 4 février et 1^{er} avril 1842. — Titres de la tour de Sasnières (Ms. Soc. archéol.). — Biblioth. de Blois, ms. 123 (Bénéfices du diocèse au XVIII^e s.). — *Chartaire de Meslay*, Inventaire de 1758, fol. 291.

Maladrerie (La), h., situé partie sur Bailloy, partie sur Mondoubleau. C'est l'ancienne Maladrerie ou Léproserie de Mondoubleau, fondée au XII^e s. probablement par un sire de Mondoubleau. Cet établissement avait une métairie, un petit bordage appelé le Boulay et une chapelle. Devenu inutile au XVII^e s., ses revenus furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau par arrêt du mois de décembre 1697. Sa chapelle fut détruite

en 1717. Transformée en simple métairie, la Maladrerie de Mondoubleau fut vendue national^{ment} au temps de la Révolution.

En 1444 le maître de la Maladrerie de Mondoubleau s'appelait Jean de St-Marc.

(Beauvais de St Paul, pp. 97 et 98.

J. Alexandre, *Lettres Percheronnes*, au journal *Le Carillon*, 8 juin 1899).

Maladrerie (La), f., c^{de} de Préteval.

Saint-Marc (Cassini). — C'était l'ancienne Maladrerie ou Léproserie de St-Marc de Préteval. Elle se trouve à 400 mètres Ouest du bourg de Préteval, mais était sur le territoire de la paroisse St-Lubin-des-Prés. — Elle était à peu près en ruine et tout-à-fait abandonnée comme maladrerie, lorsque le 4 mai 1697, un arrêté du Conseil du Roy réunit ses biens avec ceux de la Maladrerie St-Christophe de Viévy à l'Hospice de Moréa. — On n'en connaît qu'un seul chapelain, M^e Michel Poussin, curé de Châtillon-en-Dunois, qui l'était dans le premier quart du XVII^e s. — Vers le milieu du XIX^e s., un incendie en détruisit la chapelle alors convertie en grange. Il n'en reste plus que des vestiges. — (Arch. L.-et-Cher, F 178. — *Bulletin vendômois*, 1878, p. 389).

Maladrerie (La), f., c^{de} de Lavardin. — C'est l'ancienne possession de la Maladrerie de Lavardin qui en 1700 fut réunie aux biens de l'hospice de Montoire au moment de la suppression de la dite Maladrerie. — Voir Lavardin, *Maladrerie*. — (*Bulletin vendômois*, 1890, p. 116).

Maladrerie (La), lieu-dit, c^{de} de Mazangé, proche la rivière du Boulon. — Ce lieu tire son nom d'une madadrerie ou léproserie dont il est encore question en 1486. On n'en rencontre plus la moindre trace. Il en reste le *Pont de la Maladrerie* sur le Boulon servant au passage de la route du Gué-du-Loir à Azé et Mazangé. — (*Cart. N.-D. de Chartres*).

Maladrerie (La), c^{de} de St-Martin-des-Bois. — Ce lieu ne se trouve pas sur les cartes mais seulement sur le cadastre. Son nom doit provenir de l'ancienne maladrerie ou léproserie du lieu.

Malagué, f., c^{de} de St-Arnould.

Malardier (N.), né à Pierrelitte-sur-Sauldre (L.-et-Cher), en 1818, mort à Tours en 1901. — D'abord notaire au Grand Pressigny (1843 à 1867), puis juge de paix à Montoire de 1869 à 1883. — C'est quand il était juge de paix à Montoire qu'il se livra à ses *Recherches historiques sur le canton de Montoire*, qu'il réunit en 2 cahiers dont copie existe à la Bibliothèque de la Société archéol. du Vendômois. Ce sont de précieux documents pour l'histoire du pays. — Il a en outre publié de nombreux travaux dans le

Bulletin de la dite Société ou a paru sur lui un article nécrologique avec la nomenclature de ses publications en 1909, pp. 173 à 179.

Malartie de Fondat (Famille de). — *Les Mussets*, XIX^e s. Armes : *Escutche au 1 et 1 d'or au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent; au 2 et 3 de sable à l'aigle d'argent becquée et membrée de gueules.* (Titres de la terre de Mussets).

Malboisseau, f., c^{de} de la Chapelle-Viscomtesse. — *Marboisseau*, XVII^e s. (Anciens titres). — Elle faisait autrefois partie du domaine des Chauvellières.

(Arch. L.-et-Cher, F 79. — *Bulletin vendômois*, 1904, pp. 114, 116 et 117).

Malécèleche (La), f. et villa, ancien manoir, c^{de} de Mondoubleau. — *La Sourdière*, autrement dit *La Malécèleche*, 1458 (Arch. Nat., P 704, n^o 173). — Ancien fief relevant à foy et h. de la Mabilière.

En 1458, ce fief est à Jean du Marché, successeur de Jean de Cahaign.

Dès le commencement du XVI^e siècle, il est aux seigneurs de Rocheux du nom de Vancé ou Vanssay. — Vers 1540 il était vendu à Jean Bautru, bailli de Mondoubleau, par Bernard de Vancé, Sgr de la Barre, qui, en 1542 en fit la rescousse et le prit en paiement d'autres terres situées à St-Amand, appelées la Ruffinière et Bourgchevreau, qu'il vendait au même Jean Bautru. Il agissait ainsi en qualité d'ainé, et au nom de sa famille. — En 1552, la M. est à Jean de Vancé, frère cadet du précédent, Sgr de Rocheux. — En 1574 à Marin de Vancé ou Vançay, Sgr de la Barre de Lunay, en partie, la Barre de Sasnieres et la Malécèleche, de même en 1602. — En 1623 à François de Vançay, Sgr de Rocheux. — En 1634 à Jacques de Vançay, Sgr de Rocheux et Catherine de Berziau, sa femme. — En 1659 à Marin de Vanssay, deuxième du nom, fils des précédents, lieutenant général criminel à Blois qui paraît avoir vendu la Malécèleche en même temps que Rocheux vers 1660.

La Malécèleche au XVIII^e siècle suivit le sort de Rocheux.

Au commencement du XIX^e siècle elle est à la famille Guérin de Villiers.

Françoise Guérin de Villiers, veuve de Jacques Alexandre Morice de la Bouverie, décédait le 3 mai 1842, laissant la Malécèleche à sa sœur et à ses neveux qui étaient : 1^o) André-Nicolas de Phelimes, propriétaire à Courtalain, fils de Marie-Charlotte Guérin de Villiers, sœur de la décédée; 2^o) Bonne Anne Victoire Guérin de Villiers, autre sœur, veuve de Marie Joseph Nicolas Lejay de Bellefond, pp^{re} à Blois; 3^o) Les enfants de son Amand

Henri Guérin de Villiers, frère de la décédée, qui étaient Mme Roddes de la Marge, née Thérèse Anne Marie G. de Villiers et Charles Anne Elisabeth G. de Villiers son frère. — Ils vendaient alors à MM. Destrez Fournier et Larcher de Longpont, lesquels à leur tour vendaient vers 1850 à la famille Prillieux.

La Malécèleche appartient aujourd'hui comme maison de campagne, à M. Edouard Prillieux, membre de l'Académie des Sciences, ancien sénateur et conseiller général pour le canton de Mondoubleau.

Abbé Froger, *Généalogie de la famille de Vanssay*, pp. 24 et 180. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 245. — Arch. nat., P 704, n^o 173. — *Annales fléchoises*, 1903, p. 32. — Chartrier de Saint-Agil. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1902, n^o 174 à 177; art. J. Alexandre.

Malécèleche (La), f., c^{de} de St-Martin-des-Bois.

Malefède ou **Malefrède** (Famille de). — *Chaussepot*, XV^e s.

Malerie (La), h., c^{de} de Savigny, 53 hab.

La Maslerie (Cassini et État-Major).

Maletoute (La), c^{de} de St-Quentin.

Malevau, ancien fief, psse de Villiers-faux (?). — Ce fief relevait de Chanteloup de Villerable ainsi que l'indiquent les aveux de Chanteloup, en 1409, 1415 et 1433. — (Arch. nat., P 627, n^o 34 à 36).

Malherbe (Famille). — *La Guicherie*, *Le Petit Romeau*, XV^e siècle.

Malherbe (Famille de). — *Pineaux*, XV^e s. — *Huchigny et la Pierre*, XVI^e s. — *Villesus*, XVII^e s. Armes : *D'or à deux jumelles de gueules surmontées de deux lions affrontés de même.* — (De Maude).

Malignas, h. et moulin, c^{de} de Cruchelay et de Coulommiers (Le moulin est sur Coulommiers). — *Malignats* (Cassini). — Ancien fief relevant du Bouchet-Tonteville.

Avant 1431 Malignas appartenait à ten Maé du Plessis, époux de Simone de Plainvilliers, qui fut depuis femme de Pierre de Chatillon, qui à cause d'elle fut aussi Sgr de M. — En 1445, la moitié de Malignas était à Béatrix du Plessis, damoiselle. Cette moitié relevait du Bouchet-Tonteville. — En 1519, ce fief est au Sgr de Périgny. — De 1611 à 1673, il paraît être aux Sgrs de Villemur.

Mais le moulin, en 1637, était à Jacqueline Savarre, veuve Danguy. En vendant à cette date la terre du Plessis-la-Court, elle stipulait que les tenanciers du Plessis continueraient à aller moudre à son moulin de Malignas tout le temps que le nouvel acquéreur du Plessis n'aurait pas fait construire un moulin dans la banlieue de son fief.

En 1741, Jean Jacques Jabre, clerc

tousu^{te}, est dit sieur de Malignas et s'appelle *Jabre de Malignas*. — En 1758

Jean François Jabre du Plessis, conseiller du Roi, avocat au bailliage de Vendôme, est Sgr de Malitourne et Malignas.

En 1772, la terre de Malignas appartient au M^{rs} d'Ellevmont, ancien lieutenant général du Vexin Français, Sgr de Villetrun, St^e-Marie-des-Champs, le Tremblay et autres lieux. — En 1794, la métairie de Malignas fut vendue sur l'émigré Chamont (St^e-Chamans, seigneur de Villetrun) et adjugée pour 46.300 livres assignats au citoyen Ballyer.

Au XIX^e siècle, Malignas appartenait à la famille Chantard et M. Chantard signait *L'Ermitte de Malignas* les lettres sur le Vendômois qu'il adressait à M. Gendron, lettres publiées dans le journal *Le Loir* en 1841, et dont les réponses par M. Gendron étaient signées *Le Solitaire de l'Arrêté*.

Arch. de Loir-et-Cher, G. 50 et 525; série Q (Vendôme), 981. — Collection H. de la Vallière, Registre fermier de la Ville-aux-Cleres, XVIII^e s. — Titres de la Fabrique de Périgny. — Collection *Ménault*, Titres du Plessis.

D'Hoziér, Registre H, *Généalogie de Vimeur*. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 238. — Arch. Nat., P 644, n^o 1. Titres de la terre de Poutines.

Malitourne, h., c^{de} de Bonnevaux.

Malitourne, lieu-dit, c^{de} de Coulommiers. — Ce lieu constituait un fief relevant de la tour de Coulommiers et prenant son nom de la seigneurie de Malitourne à Villetrun dont il était une annexe. — Voir *Malitourne* à Villetrun. — (Reg. de Coulommiers, 1761).

Malitourne, f., c^{de} de Fortan. — Ancien fief. — Au XVIII^e s. il appartenait aux Sgrs du Chatellier. Comme fief, le domaine de Malitourne comprenait un cens composé de 3 sols 8 deniers et de 21 boisseaux de froment, deux deniers moins que l'ite par boisseau, six boisseaux d'avoine, trois boisseaux de nouveaux appréciés 15 sous, une demie-poule appréciée 5 sous, un quart de porc apprécié 50 sous, le tout de rente. — La ferme de Malitourne appartenait en 1819 à M. Jacques Fidèle Tutlé, lieutenant d'Infanterie, chevalier de la Légion d'honneur et Marie Anne Debur, sa femme, demeurant à Vendôme, rue de l'Écressisse. Il la donnaient alors à bail.

Elle a été achetée en 1836 par M. de Brunier et réunie à la terre de la Montellière. — (Arch. L.-et-Cher, F 17. — Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 100. — Collection R. de St-Venant, Titres de la terre de la Montellière).

Malitourne, f., c^{de} de Sargé, au nord et proche le bourg. — *Malitourne*, XV^e s. Elle était dite portant la terre de la Ber-

rière en 1441 et 1491 et était dans sa censive. — Au XVII^e elle fait partie du domaine même de la Berruère. — (Arch. Nat., P 704, n^{os} 18 et 21 ; P 706 n^o 1. — Biblioth. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 10, pièce 4).

Malitourne, f., c^{te} de Villebout. — Près de là était un manoir, aujourd'hui disparu, et dont on trouve encore les douves dans le bois de Malitourne. — Le Sgr de Malitourne se disait aussi Sgr de Villebout, au moins à partir du XVII^e s.

En 1588 et 1610 ce manoir est à Thomas de Bellangier, écuyer, Sgr de Bellelande et de Malitourne. Il achète en 1596 le fief de Fosse et le réunit à Malitourne. — En 1614 à Claude de Toustain, Sgr de Perray, Fosse, Malitourne et Villebout. Il a pour femme Anne de Lorville ou Dorville qui est sa veuve en 1616 et lègue cette année-là des terres à la fabrique de Villebout. Ils font baptiser à Villebout leurs trois filles : 1^o) Catherine en 1615 ; 2^o) Marie en 1617 ; 3^o) Anne en 1621. — En 1658 Malitourne est dit être à la *Demoiselle de Malitourne*. — En 1688 à Gaston ou Gaspard Charrault, écuyer, Sgr du Fresnay et Malitourne, prévôt provincial du Dunois. Il a pour fils le suivant :

Jean Charrault, capitaine de cavalerie, chev. de St-Louis, époux de Suzanne-Yolande de Villeray, Sgr de Fousse et Malitourne. Ils font baptiser à Villebout leur fils Jean-Gaspard, le 6 janvier 1712 et leur autre fils Léonard-Claude, le 3 septembre de la même année :

En 1749 Jean-Baptiste Charrault qui paraît frère du précédent est Sgr d'Éguilly, de Fosse, Malitourne et Villebout ; il est écuyer de son Alt. R. la Duchesse d'Orléans et époux de Louise Gorteau et aussi maréchal des logis des gardes de feu la duchesse d'Orléans puis gardarme de la garde du roi. Il est inhumé en 1764 à St-Valérien de Châteaudun à l'âge de 74 ans. — Il avait une fille, Marie-Louise, qui en 1769 épousa Mathurin-Guillaume, fils de Jean Recoquillé de Bainville et un fils présumé qui suit :

Sébastien Charrault, maréchal des logis de feu la duchesse d'Orléans, seigneur de Villebout, Fosse et Malitourne en 1779. Sa fille, à cette date, épouse à Villebout Louis-Charles-Cosme Louet, fils de feu Charles Louet, conseiller du roi, ancien président au présidial de Blois et de dame Catherine Rossard des Naudins.

En 1789 Malitourne est avec l'osse, à Mathurin-Guillaume Recoquillé de Bainville, écuyer, conseiller du roi en sa Cour des monnaies à Paris, qui, comme seigneur de ces lieux, comparait à l'assemblée des

gentilshommes du Blésois (pour le Dunois).

Arch. L. et Cher, E 104, 171, 172, 173, 176. — Tableau de la noblesse de Blois en 1780. — Reg. de Villebout, *passim*. — Merlet, *Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, CC 60 et 61. — Larogne et Barthélemy, *Catalogue des gentilshommes de 1780, Orléans*, p. 15. — Notes manuscrites du XVIII^e siècle sur le diocèse de Blois, conservées par l'abbé Plat au XIX^e siècle.

Malitourne, f., c^{te} de Villetrun, dans le bourg. — *Maritourne*, XIV^e s. — Ancien fief relevant du château de Villetrun à foy et li. simple.

En 1394, Malitourne est aux mains des Sgrs de Ternay, de même au XV^e s. — Vers 1500 à Amaury de Ternay. — En 1512 à Macé de Ternay. — En 1520, ce fief était à François de la Carrière, Sgr de Malitourne, maître d'hôtel de la Duchesse d'Angoulême, mère du roi. Il en rendait l'hommage au Sgr de Villetrun. — En 1545, il est au Sgr de Ternay et ses co-héritiers. — Vers 1600 à Mathurin de la Beausse, Sgr de la Roche (de Crucheray) et de Malitourne. — En 1610, à Christophe Danguy, époux de Jacqueline Savare, comme héritière de Nicolas Savare, son père. Elle est veuve en 1618.

Au XVIII^e siècle, Malitourne passe aux mains de la famille Jabre, dont une branche prend le nom de Malitourne. — En 1723 ce fief est à Léonard Jabre, sieur de Malitourne, lieutenant au régiment de Montmorency. — En 1758, à Jean-François Jabre du Plessis, conseiller du roi au bailliage de Vendôme, Sgr de Malignas et Malitourne. — En 1761 à Léonard Jabre de Malitourne, ancien capitaine au régiment de Beaufremont, chevalier de St-Louis qui assiste à Coulommiers aux obsèques de Jeanne Jabre, sa sœur, veuve de défunt René de Vieuge. Il est dit ancien capitaine au régiment Vieille-Marine, pensionné du Roi, gouverneur du Lude ; en 1774 il faisait un legs à l'église St-Martin de Vendôme où il était inhumé en 1775 à 76 ans. Il avait épousé le 13 juillet 1745 à St-Martin de Vendôme, Jeanne de Labesse, veuve de Martin des Landes. — En 1789, Malitourne était à Robert-Pierre-Siméon Jabre de Malitourne, lieutenant de Roi en la ville de Cloves.

La fontaine de Malitourne, au village de Villetrun, donne lieu au ruisseau dit de Flammeuse qui passe à Coulommiers et va se jeter dans la Houzée en face le bois des Pézeries.

Arch. Nat., P 610, f^o 790 ; P 612, n^o 1 ; P 613, n^o 61 ; P 773, 65 b (Villetrun). — Arch. L. et Cher, E 104 et 171.

Reg. St-Martin de Vendôme, 13 juillet 1774 ; *id.* de Coulommiers, 1761. — Mafaudier, p. 104. — Biblioth. de

Vendôme, ms. — Docq. Mareschal, Titres du Plessis, — Fonds Tromault, Cartons Familles (Malon) et Cartons de Luch. (Villetrun, Membre Choute).

Maljotte (La), h., c^{te} de Songé.

Malleri. Voir *Montmalery*.

Mallet (Famille). *Bois la Barbe, Neufmanoir*, XVIII^e et XIX^e s. Armes : *D'azur à 3 bâcles d'or.* (Adr. Thibault).

Malnou (Famille de). *Le Plessis-Dorin*, XVIII^e s. Armes : *D'azur à 3 roses d'argent.* (De Maude). — Alias : *D'argent à 3 aigles d'azur becquées d'or.* — (Adr. Thibault).

Malnoues ou **Malvoues** (Les), h., c^{te} de Bouffry et de Ruan. Le Haut Malnoue est de Bouffry et le Bas Malnoue de Ruan. — Vers 1140, *Bochardus de Malavea* est témoin de la donation faite par Euthélème de Vendôme au monastère de Tiron, de terres à Bouffry. — Lucien Merlet dans son *Cartulaire de Tiron* (227) identifie ce Malavea avec Malnoue de Bouffry. — Au XVIII^e siècle, Malnoue est aux mains de la famille Cotrais. — En 1631, N. Cotrais, sieur de Malboue, figure comme ayant procès à la Ville-aux-Cleres.

En 1654, le 20 février, Adam de Cotrais couvry, sieur de Malnoue et Catherine Perce, sa femme, font baptiser leur fils Adam à la Madeleine de Vendôme. (*Cart. Tiron*, 227. — Reg. de Pray, couverture du registre de 1671 (pour l'an 1632). — Reg. de la Madeleine de Vendôme, 1654).

Mâlon ou **Maslon** (Famille). *Villemairel*, XIV^e au XVII^e s. — *Osmoys, Créocéc Patach, Monbricux, Maudétour, Poiriers* (de St Ouen), *La Bouchardière, Marcilly, La Jametière, La Boissière* (de Rocé), *Chanteloup, La Chapelle*, XIV^e s. — *Le Mas, Patercau, les Bigotières, Baigneux, Villavie, Froleuse, Villeclêche, Villée* (de Songé) XV^e s. — *Le Perray* (de Faye), *les Bancheries*, XVI^e s. Armes : *D'azur à 3 canelles contournées d'argent.* — (Vitrail de la Madeleine de Vendôme). — Mais l'encyclopédie donne pour armoiries aux Malon de Bèrev : *D'azur à 3 merlettes d'or.*

Mâtlot (Famille). *Chanteloup* (de Villerville), XIX^e siècle.

Malotières (Les), h., c^{te} du Temple. *Les Malotières* (Cassini). — *La Malotière*, (État Major). — Ce lieu relevait censiv^l de Mondoubleau. (Collection Bernault, Titres de la Freulonnière).

Malte (Ordre de), en Vendomois. L'ordre de Malte possédait en Vendomois une commanderie à Artins et une autre à Arville. De celle d'Artins dépendaient les manoirs de Villayard (St Jean des Arces), du Boulay près Chateaufault, de Château du Lou, de Cogners, de Roi-

thie et de Maçon. De celle d'Arville dépendait le village du Temple lez Matras, près Mondoubleau. (Pétigny, voir table aux mots Malte, Arville et Artins. — Abbé Métais, *Archives du dioc. de Chartres*, voir table aux mots Malte, Arville, etc.).

Maltôte (La), f., c^{te} de St Quentin. Cette ferme fut donnée en 1716 à l'Hôtel-Dieu de Montoire par Marie Madeleine Guimont, fille de Jean Guimont, avocat en parlement, et de Marthe du Charme, qui en même temps se consacra elle-même à l'Hôtel-Dieu. Elle fut réunie à celle des Quatre Vents et vendue en détail en 1854. (*Bulletin vendômois*, 1860, pp. 70 et 116. — *Journal Le Lou*, annonces du 4 déc., 1846 et 10 mars 1854).

Maluni, éc., c^{te} de la Ville-aux-Cleres. Ancienne amberge appelée autrefois *L'Abbaye*, du nom de son propriétaire, N. Labbé, dit *Maluni*. — Ce lieu est établi au croisement des routes de Mans à Orléans et de Vendôme à la Ville-aux-Cleres.

Malvoisies (Les), ou *Malvoisines*, écart du bourg, c^{te} de Fontaines, 23 hab.

Malvoue (Famille de). *La Dalvou dière*, XVII^e et XVIII^e siècles.

Mancellière (La), f., c^{te} de St Mars du Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu. (Arch. Nat., P 704, n^o 116).

Manchardière (La), anc. mét., psse de Prunay. — *La Maucardière* (Cassini).

Mancini (Laure), duchesse de Vendôme. — Voir *Laure*.

Mandrouzière (La), anc. mét., psse d'Authon. Elle a aujourd'hui disparu. Elle relevait en fief de la Roche Turpin.

En 1409 elle était pour moitié à Pierre du Perray. — En 1455 à Berthelot du Perray. — En 1471 à J. Marchand. — En 1509 et 1517 à Julien Leclerc. — En 1611, à Michel Mesnard, sieur de l'Aubinière, et même année, à Joseph Mesnard.

Elle devait par an au couvent de l'Étoile, neuf boisseaux de seigle le jour de Noël. — (*Bulletin vendômois*, 1860, p. 230, art P. Clément. — Arch. Nat., P 603, et 606.)

Mangerie (La), anc. mét., psse de Lisle et St-Pirmin-des-Prés. Elle appartenait en 1706 à noble homme Louis Fournier, éc^{te}, fourrier des logis de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, demeurant à Montoire. (Arch. L. et Cher, E 479).

Mangin de **Montmirail** (Famille) *Chalopin*, 1780. Armes : *D'azur à la fasce d'or sommée d'un griffon issant de même.* (De Maude).

Manière (La), f., c^{te} de St Martin des Bois. — *La Masière*, (Cassini). — Le bordage de la Masière appartenait à l'abbaye de St-Georges et fut vendu au

tionale en 1791 pour 3125 l. (Arch. Loir et Cher, O. [Vendôme], 91).

Manière (Les), f., c^e du Plessis-Dorin. **Manières** (Les), ou Masnières, éc., c^e de Prunay. Ancien fief relevant de Montoire. En 1600, il appartenait à Drouin-Lecomte. — (Arch. Nat., PP 50, vol. 114, N^o 34).

Manoir (Le Grand). — Voir *Neufmanoir*.

Manoir (Le Petit), f., c^e de Danzé. — *Lessart, Neufmanoir*, XIV^e s. — *Le Petit-Leu-Manoir, Leménoir, le Petit-Neufmanoir*, XVII^e. — *Le Petit-Manoir*, (Cassini). — *Le Petit-Ménoir*, (Etat-maj.). — Ancien manoir et fief avec droit de haute justice, relevant du Rouillis et en arrière fief de Montmirail au Perche-Gouet.

Ce manoir, d'après la tradition rapportée par Ménage dans son *Histoire de Sablé*, aurait été bâti par Guillaume de Craon, fils du Vicomte de Châteaudun et lui-même plus tard, Vicomte après son père.

Le fief, avant cette époque, se serait appelé *Lessart*, (voir ce nom), et aurait eu des seigneurs de son nom, puis serait arrivé en la possession des Sgrs de Lisle et du Rouillis, qui en cette année 1371, le vendirent au dit Guillaume de Craon. Guillaume de Craon était, non loin de là, Sgr de Neufmanoir par sa femme Jeanne Savary, dame de Montbazou (et de Neufmanoir), fille de Renault Savary, Sgr de Montbazou et d'Eustache d'Anthenaise et veuve de Simon de Vendôme, frère du C^{te} Jean VI.

Ne voulant pas se loger dans un manoir situé dans le fief du Sgr de Mondoubleau, il aurait bâti dans la terre de Lessart et aurait donné encore à son manoir le nom de Neufmanoir, abandonnant l'autre.

Il reste peu de choses de cet ancien château ; des douves en partie comblées, alimentées par une source d'eau vive qui donne naissance à un des bras initiaux du Boulon, et une porte cintrée donnant accès dans une écurie, enfin un vieux pont qui est jeté sur un ravin et fait communiquer la ferme avec la route de Danzé au Rouillis, passant à 30 mètres de là.

Il semble qu'après Guillaume de Craon le Petit Neufmanoir ait été abandonné comme résidence par les Sgrs du lieu qui repriront le Grand-Neufmanoir. Il n'y a pas à cela des preuves certaines, mais des probabilités sérieuses.

Au XVI^e s., le Petit Neufmanoir appartenait à Jacob de Champrond, écuyer, (huguot), qui figure dans le procès verbal de transaction au sujet des usages des Motteux en 1581.

Au XVII^e s., ce fief est à la famille protestante de Loys ou Louys. Le

16 juillet 1660, Jacques de Louys, Sgr du Leménoir, âgé de 47 ans, épousait au temple protestant de Vendôme, Dlle Noémy Matras, âgée de 36 ans, fille de défunt Josias Matras, Sgr de Beaumarchais et de défunte Marguerite Raymonnet. Elle mourut en 1682. Leur fille, Marie-Noémie, née en 1670, abjura en 1686 la religion protestante en l'église St-Martin de Vendôme et épousa depuis Benjamin Pineau, avocat. Cette famille de Loys possédait aussi la Douardière à côté du Petit-Manoir.

Au XVIII^e s., le Petit-M. paraît être revenu aux mains des Sgrs du Grand Neufmanoir. — Il est auj. à la famille Fouquet-Fonteneau. — (Voir *Lessart* et *Neufmanoir*).

Ménage, *Histoire de Sablé*, 1^{re} partie, t. 1^{er}, p. 266. — *Bulletin vendômois*, 1888, p. 199. — Reg. de St-Martin de Vendôme, colligés par Gédéon de Trémault (1686). — Arch. L.-et-Cher, II, liasse de la Virginité. — Arch. nat., P 714, n^o CCXLV (ou 135). — Reg. de Meslay, Couverture de celui de 1696 (pour famille de Louis ou Loys, au XVII^e s.) — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, carton Vendôme ville, Notes sur les reg. état-civil protestants de Vendôme.

Manoir (Le), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse du Plessis-Dorin, entre la Vallée d'Enfer et la Coquetterie.

Manouvrière (La), ou Frémonière. — Voir *Frémonière*.

Mans (Le), ville de 65 mille habitants, chef-lieu actuel du département de la Sarthe, et anc. capitale du Maine. — *Suindinum*, III^e s. — *Urbs-Cenomanica*, VIII^e s., etc. — L'évêché du Mans comprenait 36 paroisses vendômoises contenues dans les doyennés de Troo et de St-Calais. Ce sont les suivantes : Ambloy, Artins, Baillou, Bonneveau, Cellé, Couture, Les Essarts, Fontaines, Fortan, Les Hayes, Houssay, Lavardin, Lumay, Marcé, Montrouveau, Les Roches, St-Arnoul, St-Jacques, St-Laurent de Montoire, St-Martin des Bois, St-Oustrille-de-Montoire, St-Pierre-des-Bois, St-Quentin, St-Rimay, Sargé, Sasnières, Savigny, Souday, Sougé, Ternay, Thoré, Tréhet, Troo, Villavard, Villedieu et Villiersfaux. — Toutes ces paroisses formaient partie du doyenné de Troo et partie du doyenné de St-Calais. — (Titres et documents divers).

Mans (Le), anc. mét., psse de Cornillon. — (Arch. de L.-et-Cher, E 79, p. 4).

Mansilis-Villa. — Ce lieu est cité comme étant proche Nourray, aux *Cartulaires de Marmoutier* (XI^e siècle). Peut-être est-ce le même que celui appelé plus tard la Manselière aux Chartes de l'Étoile. (*Cartul. blésois de Marm.*, 91. *Cartul. vendômois, de Marm.*, 97. *Chartes vendômoises*, 181).

Maraffin (Famille de). *La Fontanelle*, XVI^e siècle. Armes : *De gueules à la bande d'or accompagnée de 6 étoiles de même, mises en orle*. (Bussotolle).

Maralrie (La), ou *Marouin*, h., c^e des Hayes.

Marais (Famille des). *Beauregard* (de Romilly), XVI^e s. Armes : *D'argent à 3 merlettes de sable ; cartelé de sinople à 3 tours d'or appuyées du champ*. (Adr. Thibault).

Marais (Famille). *Fosse-Darde*, XIX^e siècle.

Marais (Le), L., c^e de St-Avit. *Les Marais*, 1611 (Reg. de St-Avit). Ce lieu en 1611 est à Charles de Rohard, écuyer. Au XVIII^e s. il paraît être à la famille de Lamay de Cohardon. (Reg. de St-Avit, 1611 ; de St-Firmin, 25 janv. 1745).

Marais (Le), éc., c^e de St-Hilaire.

Marais (Le), h., c^e de Savigny, 20 hab.

Il y avait là un moulin à blé qui appartenait aux Sgrs du Chatellier, (1687). Le dit moulin ayant toujours relevé de la Sgic du Chatellier sous le devoir de 6 deniers de cens, payable le jour de St-Médard. — (Arch. Nat., P 695, n^o 1).

Marais (Le ruisseau du). Il prend sa source au bas de la Templierie, sert de limite entre les communes de Sargé et de Savigny, fait (ou brisait) tourner le moulin du Marais et va se jeter dans la Braye au dessous du Crouteau, après un cours d'environ 4 kil.

Marais (Le), L., c^e de Sougé. Anc. mét. qui comptait 21 septérées de terre et était chargée de 50 sous de rente envers la Trinité. Elle était dans le domaine propre de la Sgic des Roches de Sougé. En 1615, Jacques Lasue, en sa qualité de procureur de la dame des Roches, la donnait à bail pour 327 liv. tournois de ferme. Elle suivit toujours le sort des Roches de Sougé. *Cartul. de la Trinité*, 657 note 1, paragr. 1 [1615]. *Bulletin vendômois*, 1909, p. 215. Collection Eug. Vallée, Documents *Pasty*, Inventaire des fiefs de St-Calais).

Marais (Le), éc., c^e de Villechauve.

Marais (Les), anc. mét., psse de Villermont, qui appartenait à l'Hôtel-Dieu de Vendôme. (Arch. L. et Cher, H, Terrier de l'Oratoire, p. 113).

Marans (Famille de). *Les Coullières* (de Villedieu), XVII^e s. Armes : *Contre-basse d'or et d'azur de 6 pièces, à l'écu d'argent en cœur au chef parti de 3 pièces, la première bannée d'or et d'azur, la 2^e d'azur parti d'or et la 3^e taillée d'azur et d'or*. (Adr. Thibault).

Maray, anc. fief, psse St-Laurent de Montoire. Il relevait à loy et li du

fief des Créneaux, psse de St-Quentin, et appartenait en 1533 à Dlle Marguerite de Courbonnier, représentée par sa mère Marie des Loges, veuve de Jacques de Courbonnier, éc^r, Sgr du Tertre. — (Arch. Nat., P. 617, n^o 1).

Marcadet. Voir *Marcade*.

Marc d'Argent (Le), lieudit, c^e de Villetrun. Anc. mét., appelée aussi la Metairie de Dreux-Budé. Elle relevait de Villetrun à loy et li. Au XIV^e s., elle était à la famille de Lespine. En 1603, à Jeanne de Lespine, femme de feu Jean Peschard. Plus tard à maître Dreux-Budé à cause de Jeanne sa femme, héritière de feu Jeanne de Lespine. — (Arch. Nat., P 622 et P 623, n^{os} 62 et 60).

Marcé (Famille de). *La Jametiere, Espéreuse, La Loupe*, XVII^e s. Armes : *D'argent à six molettes de gueules 3, 2, 1*. (Froger, Généalogie de Vancé).

Marcé (Le lieu de), c^e de Montrouveau. Ancien chef-lieu de paroisse et commune. — *Marciacum, Martiacum*, XI^e s., *Marciium*, XVII^e s., (Cart. de la Trinité). — *Marsay*, 1602, (Arch. Nat., P 645 n^o 20). — *Marsay*, 1622, (Aveu de terres, rendu à Villedieu).

Ancien fief relevant de Montoire à loy et li. simple. Ce lieu paraît avoir été formé entièrement de défrichements dans la forêt de Gastine.

En 1083 ou environ, un personnage nommé Constantin de Marcé donna à l'abbaye de la Trinité une manse de terre appelée Breuil, près Marcé même. Il avait acheté ce manse à deux frères nommés Renault et Germond, avec le consentement de leur seigneur Beroard et de sa femme Richilde, de la dot de qui relevait cette terre. — On rencontre encore, à la même date un certain *Helmannus de Martiaco* qui est témoin d'une donation à la Trinité.

Les personnages de ce nom disparurent dès le XII^e siècle. Leurs successeurs furent seigneurs du Plessis-Marcé, tandis que le lieu même de Marcé devenait pieux-ré et paroisse dépendant de la Trinité.

La paroisse St-Martin de Marcé était, avant la Révolution, du doyenné de Troo, puis, comme Montrouveau, de celui de la Chartre à partir de 1700. Elle était de l'Élection de Château-du-Loir jusqu'en 1731, puis de Vendôme, et du Bailliage de Vendôme. La cure, estimée valon 100 livres de revenu au XVIII^e siècle, était à la présentation de l'abbé de la Trinité. Le domaine de cette cure fut vendu national en 1792 pour 1 300 livres.

L'église St-Martin de Marcé a disparu au commencement du XIX^e s. Cette église et son presbytère étaient entomés de

fosse, dont on voit encore les traces; mais dès avant la Révolution elle était déjà en ruine. En 1640, le doyen rural de Troo en faisait l'inspection et constatait que l'église St-Martin de Marcé manquait de tabernacle et de tapis sur le grand autel. Il enjoignait au curé d'avoir à se pourvoir de ces choses.

On prétendait qu'au XVIII^e s., l'église de Marcé manquant de porte, les loups arrivaient jusqu'à boire dans le bénitier; ce qui paraît une légende destinée à faire comprendre quelle était la sauvagerie de ces lieux. — Ce bénitier en pierre, de forme hexagonale, sert aujourd'hui d'auge dans une maison du hameau du Vau de la Raye.

Le prieur-curé était le vrai seigneur de Marcé; du moins par délégation de l'abbé de Vendôme.

En 1487 le manoir de Marcé était avec ceux de Villedieu et de Chemillé, conférés par une bulle du pape Innocent VIII à Aymery de Coudun, abbé démissionnaire de Vendôme, qui résigna son abbaye en faveur de Louis de Cravant. — L'abbé Métais, à ce propos, confond ce Marcé avec Marsay en Touraine. — Au XVIII^e s. les Sgrs de la Ribochère et de Villedieu se prétendaient aussi seigneurs de Marcé, car on voit le 1^{er} décembre 1712, bénite en l'église de Villedieu, une cloche pour l'église St-Martin de Marcé, qui fut nommée Marie-Martin; et le parrain était M^e Charles Ruau du Tronchot, seigneur de Villedieu, Marcé, la Vallée, Tréhet, la Denizière, etc., et la marraine Marie-Anne de Lépineau, son épouse. Aussi ce personnage et ses successeurs avaient-ils la prétention d'user du droit de présentation à la cure (Pouillé Manceau).

Les registres paroissiaux de l'église St-Martin de Marcé commencent en 1674 mais se suivent avec de nombreuses lacunes. Voici les noms principaux qu'on y rencontre. — Bougainville, Pesson, Lair des Arables, Borineau, Bellamy, Bigot, Breton de la Perrerie, Forsans, Richard de la Grange, Badère des Touches, de la Fontaine, Foresteau ou Fourateau, Frédureau de Beauvallon, Fresneau de la Piellerie, Ruau du Tronchot, de l'Épineau, Jacquet de la Tuffière, Danviray, Percheron.

Prieurs-Curés de Marcé. — Mathurin Marquetnet, 1528. — Michel Bruneau, 1622. — Mathurin Binet, 1632. — Nicolas Poussin, 1674. — N. Foresteau, 1692. — Goussette, 1704. — N. Pillette, 1704. — Pasquier, 1709. — Granger, 1714. — J. Leroy, 1719. — Jean Rigault, 1720, décédé en 1726 à 35 ans, enterré dans l'église. — François Hue, 1720. — Fran-

çois Granger, 1734, inhumé à 78 ans dans le chœur de l'église en 1777. — Louis Jacob Morin de Méigny, 1777. — Pierre Guimoiseau, 1777, inhumé à 46 ans en 1780. — François Guesnoust, 1779, (devenu curé de Montrouveau en 1803).

Joubert, 1781. Il resta curé pendant tout le temps de la Révolution et ne cessa jamais de baptiser, marier et enterrer au nom de l'Église catholique (Il était certainement assermenté. Il était encore curé en 1810).

Voici, pris au hasard, un spécimen des actes d'état civil portés sur les registres de Marcé en pleine Révolution: « Le vingt et un floréal de l'an sept de la Repub. franc. nous, curé de cette paroisse soussigné, attestons que Françoise, née d'aujourd'hui du légitime mariage de Jacques Lambron, charbonnier et d'Anne Le Bleu, a été baptisée par M. Rénier, prêtre. Le parrain René le Bordier, la marraine Anne Vacher, tous de cette paroisse qui ont signé avec nous. — Joubert, curé.

Il y a comme cela près de 100 actes allant jusqu'à 1810. Le curé Joubert étant encore curé en 1810, et très probablement jusqu'à 1811, époque de la réunion de Marcé à Montrouveau.

Dans ces actes, parfois le nom du baptiseur était laissé en blanc, mais Joubert signe toujours *curé*. Il en est de même pour les mariages et enterrements. Le fait est assez curieux pour mériter d'être signalé.

Le domaine du prieuré de Marcé fut vendu nationalement en 1792 pour 58.000 livres en assignats.

Maires de Marcé. — François Vacher, 1792. — Jean Courson, an V. Il est encore maire en 1811.

La commune de Marcé fut réunie à celle de Montrouveau en 1811. L'église fut démolie et les matériaux vendus en 1812.

Population de Marcé. — 22 feux en 1780. — 123 habitants en 1805. — 146 en 1810.

Aujourd'hui (1908) on vient de démolir une des deux seules maisons subsistantes qui composaient à elles deux l'ancien lieu de Marcé. On dit que cette maison démolie était l'ancien presbytère du lieu. En sorte que le vieux bourg (?) de Marcé n'est plus composé que d'un seul feu.

C'est par erreur que Passac donne le ruisseau d'Ingrandes ou de Rortes comme prenant sa source à Marcé; tout au plus peut-on dire que les eaux de Marcé vont à ce ruisseau, au moment des orages et de la fonte des neiges.

Il existe encore plusieurs familles du nom de Marcé. Mais aucune, croyons-

nous, ne tire son nom de ce Marcé de Montrouveau.

Cart. Vend., t. 1, p. 107, 108, 109, note (p. 107, 129 et notes, 6, 96, 341, et t. IV, Bullain, pp. 150 et 151). Pouillé du Dioc. du Mans, XVIII^e s., p. 127. — Passac, p. 31. — Prunay, p. 50. — Lamoignon, *Repetoir*, p. 12. — Malandier, pp. 389 à 393. — Cadastre et registres de l'état civil de Montrouveau Marcé. — Le Page, II, p. 609. — Arch. L. et Chet. O (Vendôme), 318 et 361. — Rochambeau, *Les Vendômois épiques*, p. 160, etc.

Marcé, éc., et de Prunay.

Marcé Garelière, h., moulin et E., et de Savigny, 34 hab. — *Mersay*, XV^e s., (Aveu de la Fertière). — *Meurçay, Marcay*, XV^e et XVI^e s. — *Mercey* (Cassini). — *Marcé* (État Major).

Ancien fief et Sgr relevant de St Calais à loy et li. simple et une paire d'éperons dorés de service. Il englobait dans son domaine celui de l'ancien manoir de La Rue qui paraissait s'être fondu dans la Sgr de Marcé. A la fin du XVII^e s., Marcé était déjà sans manoir et empruntait celui de la Garelière avec sa fuye aujourd'hui en partie détruite, la Garelière lui restant unie. Le fief de Marcé s'étendait sur les paroisses de Savigny, St-Gervais de Vie, la Chapelle Huon et Montailler; ces trois dernières situées dans l'arrond^l de St-Calais.

En 1677, ce fief consistait encore en une maison seigneuriale, fuye, grange, étables, aistrises, jardins, terres labourables, vignes, prés, pastures, garennes à lapins et à poissons dans la rivière de Braye. *Item*, le lieu, appartenances et dépendances de la Garelière, composé d'un pavillon, salle, cuisine, cabinets, curie, pressoir, jardin, vergers, bois de haute futaye, taillis et vignes. *Item*, les métairies et domaines de la Garelière (sic) de la Rue et de la Doucterie. *Item*, le moulin à bled de Marçay, le moulin à papier proche ledit moulin à bled sur ladite rivière de Braye avec avec subjects, vassaux, cens, rentes, charges, devoirs et autres circonstances et dépendances de la dite terre et seigneurie. (Collection Eug. Vallée, Documents Pasty de la Hylais).

Le produit fixe du fief de M. montait à 20 livres 4 sols 7 deniers en argent (monnaie).

Il avait droit de justice moyenne et basse, droit d'épaves, auberges et banages à prendre en ladite terre, droits de prison pour malfaiteurs, pour un jour et une nuit, plus doit le sire de Marçay remettre le dicit malfaiteur au dicit chastel (de St Calais) où le seigneur hault justicier doit faire son procès, le faire juger par la justice et le rendre à

Marcay pour y estre exécuté par le dicit seigneur du dicit lieu. Il avait encore droit de mesure à bled et à vin au patron de St Calais, et en outre, « garenne à perdrix et conills ». (Collection Eug. Vallée, ms. Pasty).

Les terres vassales de Marcé étaient, sur Savigny: Le Bois Béneray, la Rosainglière, le Fiel Labbé et la Gaunterie, et sur la châtellerie de St Calais: l'église de la Chapelle Huon qui en relevait à un cheval de service et à 3 sols 12 deniers de cens; les Fossettes à Montailler; Rochefort et Bellevoeye, en Chapelle Huon; La Vignonnrière, en St Gervais de Vie, etc.

La dime de Marcé appartenait au monastère de St Calais. (Froger, *Hist. de St-Calais*).

Seigneurs de Marcé. — En 1406, on trouve Jean d'Illiers comme seigneur de Marcé en Savigny. Il était dit, des l'an 1392, écuyer dans la Compagnie de Jean de Buell; et comme dès l'année 1276 on rencontre un Geoffroy d'Illiers, en qualité de Sgr d'un fief à Savigny sur Braye, il est fort probable que ce fief était Marcé et que par conséquent Marcé fut aux d'Illiers dès le XIII^e s. — En 1491, ce fief est aux mains de Guyon de Gauville, écuyer, (Froger). — En 1477, on a un aveu de Mess. Jean Lesné, eccl, Sgr de Torchamps et Marcé. (Pasty). — En 1480, un autre de Pierre Lesné. — En 1489, un autre de Jean de Graffard (*id.*). — En 1485, et 1595, Marcé est à mess. Mathurin de Gaignon, écuyer, de la famille des Comtes de Villaines. Il se dit Sgr de l'Augerie et Marcé.

En 1622, le 24 octobre, on voit les deux tiers de Marcé et Monthodon qui lui était joint, vendus par René de la Louppe, eccl, Sgr du Chesne, à Antoine Gaignot, (ou Gaignon), écuyer, sieur de la Rue et Radegonde Ludé, sa femme. Il est assez probable que cette acquisition faite par Antoine Gaignot était pour rentrer en possession d'un bien de famille déperdu auparavant par le hasard des mariages, et par chute en quenouille. A partir de cette date, Antoine Gaignot se dit seigneur de Marcé et demeure à la Garelière (1628).

Le 9 mai 1645, les deux tiers de Monthodon et Marcé et le total des fiefs de Laugerie-Beaussanière étaient saisis par des créanciers sur les héritiers de feu Antoine Gaignot et adjugés par décret, le 11 oct. 1649, à M^e Marin Lechevre, avocat, au nom de Pierre Johanneaux, eccl, conseiller du Roi, commissaire ordinaire de Guerres, époux de Marguerite Leroy, un des créanciers du susdit Antoine Gaignot, et Radegonde Ludé, sa femme.

Peu après les seigneuries de Marcé et Monthodon sont aux mains de Jean Sévin, conseiller du Roi en ses Conseils, maître des requêtes de son hôtel, Sgr de Bandedeville. En 1650 et 1653 Marie Dupré, veuve du précédent, rend aveu pour le fief de Marcé et ses autres fiefs de la Cour-du-Bois et Conflans, au nom de son fils aîné Jean Sévin, et Louis, Charles et Marie les Sévins ses puînés. — En 1676, les créanciers de la famille Sévin réunis en consortium provoquaient la vente de ses biens ; et par contrat devant Pallu et Dejean, notaires au Chatelet de Paris, Michel Letellier, M^{rs} de Louvois et de Courtenvaux, se rendait acquéreur, entre autres biens, des terres de Marcé et Monthodon réunis. — L'année suivante, le 30 décembre 1677, le Parlement adjugeait à Jacques-Camus Destouches, contrôleur général de l'artillerie de France, les deux tiers des fiefs et Sgtes de Monthodon-Marcé, saisis à sa requête sur M. de Louvois, alors que l'autre tiers était dit appartenir à Urbain de Salmon, éc^r, Sgr du Châtelier, comme subrogé au lieu des cadets. — Mais il semble que cette nouvelle saisie et adjudication n'ait été qu'un artifice de procédure tel qu'à l'époque on en constatait de nombreux exemples, à l'effet de consolider la situation d'acquéreur pris par M. de Louvois, lequel en 1679 était rentré définitivement en possession des terres de Marcé et Monthodon. — A cette époque, Marcé était réduit à l'état de simple métairie, plus le moulin.

Cette seigneurie resta ainsi aux mains des Sgrs de Courtenvaux et Bonnevan, jusqu'en l'année 1730 où François-Michel Letellier de Rébenac, marquis de Pourvé, vendit la Cour-du-Bois (Sarthe), avec Marcé, à Michel Havet, éc^r, sieur de Nenilly, conseiller secrétaire du Roi, Couronné de France et de ses finances. — Enfin, le 4 août 1759, François-César le Tellier, M^{rs} de Courtenvaux, comte de Tommerre et de la Ferté-Gaucher, Seigneur de Marcé-Garelière, retirait féodalement ce dernier fief sur messire Havet de Neuilly.

Le fief de Marcé-Garelière, resta aux mains des seigneurs de Courtenvaux jusqu'à la Révolution. — En 1793 ce domaine fut vendu nationalement sur l'émigré Le Tellier, 54.000 l., et le moulin 32.300 l.

Près de Marcé on a découvert en 1882 un cercueil de guerrier Gallo-romain. (*Bulletin vendômois*, 1882, p. 229).

Bulletin vendômois, 1887, p. 229, (Arch. Merlet) ; 1900, pp. 178 et 179 ; (Arch. Eug. Vallée). — *Revue du Maine*, 1901, p. 376. — Abbé Frotet, *Histoire de St-Calais*, pp. 87 et

169. — Parchemin de la couverture de l'année 1680 aux registres de Selommes. (1628). — Eugène Vallée, *Généalogie de la maison d'Illes*, pp. 13 et 14. — Arch. Nat., P 601, n^o 39, 40 à 44. — Roger Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*. — Arch. du Cognac, B 4, n^o 47 34, n^o 10, 17, 18, 19 ; B 35, n^o 19 ; B 42, n^o 23. — Arch. L.-et-Cher, L 931, District de Mondoubleau, n^o 193 et 198. — Collection Eug. Vallée, Inventaire féodal de la Châtellenie de St-Calais par Pasty de la Hilais, t. II, p. 245.

Marcésières (Les Grande et Petite), f., c^e d'Arville. — *La Malvésière*, (Cassini).

Marchais (Famille). — *Rocheux* (Mondoubleau), *Le Breuil-Fontenay*, XVIII^e s.

Marchais (Le), éc., c^e de Bouffry.

Marchais (Le Petit), f., c^e de Danzé. — Elle fait partie de la terre de la Croiserie.

Marchais (Le), 2 fermes, c^e de Droué. — En 1649 ce lieu est à Hector Méry. Sgr. du Marchais. — (Reg. de Droué, 1649).

Marchais (Le), f., c^e de la Fontenelle. — *Les Marchais* (Cassini).

Marchais (Les), h., c^e des Hayes. — *Le Marchais* (État-Major). — On l'appelait aussi *La Petite Touche*, et au XVIII^e s. Ce lieu était réuni au Petit-Aitre. — C'était une métairie appartenant à l'abbaye de St-Georges-des-Bois. Elle fut vendue nationale^t en 1791 pour 14.000 livres. — (Arch. L.-et-Cher, H, dossier St-Georges-des-Bois ; et Q [Vendôme], 574).

Marchais (Le), f., c^e de Lunay.

Marchais (Le), f., c^e du Plessis-Dorin.

Marchais (Le), f., c^e de Sargé.

Marchais (Le), f., c^e de Savigny. — *Les Marchais* (État-Major).

Marchais (Le), alias *Les Maisons-Rouges*, f., c^e de Selommes, au hameau du Bouchet-Pelgruau, dont ce lieu constituait une part qui paraît en avoir été détachée au XIV^e s. — Voir *Le Bouchet-Pelgruau*.

Marchais (Les), écart du bourg, c^e de Troo. — Voir *Troo* (Eglises), *Notre-Dame des Marchais*.

Marchais (Le), écart de Vendôme, proche l'ancienne chapelle St-Sulpice au haut du faub. St-Lubin. — On l'appelait aussi *le Marchais de la Turbaudière*, ou *Marchais-St-Sulpice*. — Ce lieu relevait à foy et h. lige du château, avec la Galloche, et semble dépendre de la Sgde de la Galloche. — Il y avait là des maisons qui furent incendiées au moment du siège de Vendôme par le roi Henri IV en 1589. — Voir *La Galloche*. — (Arch. Nat., P 629, n^{os} 3, 87, 88 et 89. — Arch. L.-et-Cher, G 256).

Marchais (Le), h., c^e de la Ville-aux-Cleres, 32 hab. — En 1588 ce lieu appartient à Abraham La Bussière, sieur du Marchais. Il semble avoir pour mère Marie

de Brossard. Il a pour fils Cathern La Bussière, né en 1588. Au commencement du XVIII^e s., la métairie du Marchais est à la famille Huard de Beaulieu, des baillis de la Ville aux Cleres. (Reg. de la Ville aux Cleres, 1588. — Bibl. Vendôme, ms. de la Soc. archéol., carton I^{er}, n^o 10, pièce 5 [XVIII^e s.]).

Marchais (Le Petit), f., c^e de la Ville-aux-Cleres. Ce lieu en 1583, appartenait en partie à Nicolas Diacre, Sr du Petit Marchais. — (Registres de la Ville-aux-Cleres).

Marchais (Le), éc., c^e de Villechauve.

Marchais aux Biches (Le), éc., c^e de Danzé.

Marchais (Le Grand), f., c^e de Romilly.

Le Grand Marché (État-Major). En 1623 et 1625 ce lieu appartenait à Charles de St-Méloir, époux de Françoise Le Breton. En 1657 à Nicolas Lasneut, sieur du G. M. En 1727 à maître André Andras, procureur en Parlement. Aujourd'hui à la famille de la Barre de la Fredonnière. (Reg. de Romilly. — Arch. L. et Cher, B 500 [1727]).

Marchais (Le lieu du Petit), proche Bréviand, psse de Romilly. — Il appartenait au XVII^e s. au prieuré de la Chapelle-Vicomtesse.

Marchais (Prieuré des), à Troo. — Voir *Troo*, *Chapelles*, (N.-D. des Marchais).

Marchais-Blondin (Le), appelé aussi *Chambord*, éc., c^e de Isle.

Marchais-Danis (Le), éc., c^e de St-Gourgon. Maisonnette de passage à niveau du chemin de fer, n^o 141.

Marchais-Gaimbré (Le), f., c^e de Romilly, dite aussi *Le Marchais-Thiévrain*.

Marchais-Pilot (Le), h., c^e de St-Hilaire, 22 hab.

Marchais-Roux (Le), anc. mét., psse de Rocé. Avec la Rossignolière et la Cigogne, elle relevait de la Sgde de Villemaest à foy et h., et appartenait aux Pères de l'Oratoire qui en rachetèrent les devoirs féodaux en 1678. — (Arch. L. et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire).

Marchais-Salomon (Le). — Anc. terre près Courtozé, donnée à Marmoutier par un chevalier, appelé Guismand. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 33).

Marchais-Rond (Le), f., c^e de Danzé. — Au XVII^e s., ce lieu est à la famille de Bongard d'Étourville. — En 1694 à Jacques de Phélines, époux de Anne de Bongard. (Notes ms. de l'abbé Chéramy, d'après les Minutes des notaires de St-Agil).

Marchais-Thiévrain (Le), f., c^e de Romilly. — *Le Marché Gaimbré* (plan cadastral).

Marchais Vert (Le), éc., c^e de St-Mars-du-Cor.

Marchais Vert (Le), f., c^e de Beauchene. Ce lieu relevait de la Sgde des Mottens, et en 1450 appartenait pour moitié indivisément à Guillaume Garnier et autres.

En 1723 à Dlle Angélique de Bornier, majeure, fille de feu le Sgr de la Croiserie. (Arch. Nat., P 700, n^o 53. — Bibl. de Vendôme, Dossier Mareschal).

Marchand (Famille). — *La Mandrousière*, XV^e s. — *Écoman*, XVII^e s. — Armes. *D'or à la fasce d'hermines, accompagnée de trois lions léopardés d'azur*. (Péau, Armorial de Marchenoir).

Marcharon ou Marcheron, h., c^e de Bonnevan.

Marché (Famille du). — *La Maléclèche*, XV^e siècle.

Marchegay, moulin ancien, psse de Houssay, entre Sassières et la Ferrière *Marciguay* (Cassini). Ce moulin est cité dans les titres de Sassières au XVI^e s. et dans ceux de Buissay d'Azé au XVII^e s. (Manuscrits de la Soc. archéol. du Vendôme, Titres de Sassières).

Marchenoir (Famille). — *La Cunaulle*, XVI^e s.

Marchenoir, chef-lieu de canton de l'arrond. de Blois. — *Marchassus nigrus*, 1104 (Cart. dunois de Marm.). — *Prepositura Marchesii*, *Marchesius*, *Marchesnoir*, *Marchesner*, *Marchesnoir*, XII^e au XV^e s. (Cart. blésois de Marm.). — Ancienne baronnie du comté de Dunois. Ce qui donne de la notoriété à Marchenoir, c'est sa fameuse loterie domaniale appartenant à la famille de Laynes. — Le canton de Marchenoir est limitrophe du Vendômois. Son nom devrait être *Marchais Noir*, ou *Marchénoir*.

Maraille (Famille). — *A Coutrais*, XIX^e siècle.

Marcilly, commune du canton de Vendôme, à 6 kil. sud-ouest de ce chef lieu. — *Marciagum*, IX^e s., *Marcelliacum*, *Marcellium*, *Marcellé*, *Marcell*, XIII^e s. (Cart. de Marm.). — *Marcelliacum*, *Marcelliacum*, *Massiacum*, *Marchellum*, *Marchellum*, *Marchel*, *Marcheil*, *Villa Marcelli*, XI^e au XIII^e s. (Cartulaire de la Trinité). — *Marcilly*, (Cassini). — *Marcilly-en-Bauce*, (État-Major).

Cette commune est bornée au nord par celles de Thoré et Naveil ; à l'est par celle de Villerable ; au sud par Huisseau ; à l'ouest par Villiers-laux et Thoré. Sa forme est très bizarre. Elle est en deux parties à peu près égales et son plan rappelle celui des deux Amériques unies par un isthme de Panama. Elle est arrosée par la Brice qui la borde à l'ouest dans sa partie nord, et à l'est dans sa partie

sud; l'isthme sus indiqué étant à cheval sur la rivière. Une butte isolée dans la vallée de la Brice formant colline d'environ 15 mètres de haut, de forme ovale et contenant environ 15 hectares, est connue sous le nom de Butte de Marcilly. Cette butte formait une île entourée de marais et semble avoir été habitée par les peuplades préhistoriques. Sa flore est unique en nos contrées (E. Nouel).

La commune de Marcilly est traversée par la petite route qui de Vendôme mène à Villiersfaux par Bordebeure et Marcilly. Sa station la plus proche est Thoré (5 kil) sur la ligne (État) de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités : Les quelques maisons auprès de l'église qui sont au nombre de 12, et comptent 37 hab. — Bordebeure, 52 hab. — Varennes, (en partie) 20 hab. — La Jametière (en partie). — La Higauidière, 30 hab. — La Trouendière. — Le Bourg-Neuf. — La Bardellerie. — Les Bordés.

Lieux-dits : Le Bédénier, Breine, Bois-de-Luche, la Masière, les Champs-au-Bouin, la Couanetterie, Bondrée, le Crochet, Moque-Baril, les Huys, les Rousnières des Saints, les Huchettes, Valvan, la Rotte du vinaigrier, les Navières, la Berloquerie, la Butte de Marcilly, le Cimetière-aux-Anes, la Vallée-Terreau, la Cave-Montjeulin, les Noues de Baugé, les Noues-Piaux, les Lancées, les Fonteneaux, Fosse-Mulot, Vaux-les-Vents, les Blanchardières, l'Enfer, les Roussières, la Tour de Varennes, le Bedenier, les Noupoux, Champbeaudouin, le Blin, les Huchettes, la Noue-Poulain, le Carroir de la Bauleuvre, Champ-Bernard, le Clos-Mahoudeau, la Fontaine-scus-le-Chien, le Morrier, la Fontaine de Veuge, le Bois-Vaumont.

Superficie : 645 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Crépin. — Altitude du bourg : 87 mètres. — Poste de Vendôme. — Perception de Villiers. — Assemblée le dimanche qui suit le 29 juin, fête de saint Pierre.

Population. — 30 paroissiens au XIII^e s. — 70 communians et 32 ménages au XVIII^e siècle. — 49 feux en 1770 (Expilly). — 199 habitants en 1806. — 204 en 1824. — 183 en 1831. — 182 en 1836. — 187 en 1841. — 187 en 1846. — 210 en 1851. — 208 en 1856. — 210 en 1861. — 238 en 1866. — 218 en 1872. — 218 en 1876. — 227 en 1881. — 220 en 1886. — 190 en 1891. — 180 en 1896. — 174 en 1901. — 184 en 1906. — 200 en 1911.

Les registres de l'état civil commencent en 1634. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent : Ferrand de Teillé,

Vivet, Benuyer, Téchotier, Champion, Bellauger, Noury, Vacquerel, Angereau, Lesbaly, Phelimes, Lestang, Rabot de Monplaisir, Chambray, Du Metz de Viserny, Belligny, Gouallard, Pinevoise, de Loeques, Salmon, Savare, Boulé, Denis de Tierceville, Nivelles, Villezeau, Gasselin de Bompard, Buffereau, Mahy des Bougonnières, Godineau, Ste-Radegonde, Lespinest, Rigault, Martin de Joffre, Percheron de la Ferrière, Huet de la Poirière.

Curés. — Hillaire du Tertre, 1445. Hubert Ollivier, 1473. — Simon de Vaulcler, 1494. — Pierre Aubry, 1634. — Jacques Lemoine, avant 1641. — Louis de Rotelles, 1641. — François Sanson, avant 1650. — Mathurin Richaudeau l'oncle, ancien curé de Pray, 1650, par résignation du précédent, résignataire en 1665 en faveur de son neveu et enterré dans l'église en 1680. — Mathurin Richaudeau le jeune ou le neveu, 1665, enterré dans l'église en 1714. — J. P. Louart, 1714. — Robert Morillon, l'aîné, 1757. — Joly, puis Pelletier, desservants, 1783. — R. Chevé, 1784. Il est officier public en 1792. Il est curé tout le temps de la Révolution et l'est encore en 1798..... — Aignan Brizard, 1812. — N. 1819. — Pierre-Patience Jabre Duplessis, 1823; il meurt à Vendôme à 88 ans en 1852 après avoir testé en faveur de la fabrique de Marcilly et du couvent du St-Cœur. — Arnoult, 1845. — Souchay, 1846. — Roger, 1858. — Souchay, 1860. — N. 1863. — Pottier, 1864. — N. 1896. (Vacance depuis cette époque).

Maires : Jean Lory, officier public, 1792. — René Chevé (curé), officier public, 1792. — Jacques Oury, officier public, an II. — Ferrand, maire, an IV. — Oury, an VII. — Jean Ferrand, 1810. — Jean-Frédéric Bourgogne, 1847. — Jacques-Michel Oury, 1851. — Jacques Ferrand, 1853. — René Fichepain, 1864. — Philippe Vergeot, 1878. — René Fichepain, 1885. — Jacques Norguet, 1892. — Félix Bonvallet, 1901.

Avant la Révolution, la paroisse de Marcilly faisait partie du diocèse de Blois, de l'archidiaconé de Vendôme et du doyenné de Saint-Amand. Elle était du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure qui était dite au XIII^e s. d'un revenu de 20 livres et au XVIII^e de 670 livres.

L'église, dédiée à saint Pierre (pour saint Pierre voir *St-Pierre-des-Bois*), paraît dater du XI^e s., mais fut remaniée à plusieurs époques. Elle possède une litre extérieure où l'on distingue encore une couronne de marquis (aux Rochembeaux).

La cloche est de 1563, ayant pour parrain « Eugène Achille Lacroix de Vimeur, comte de Rochembeaux, et la comtesse de Rochembeaux, née Duley Harispe... etc. »

Elle en remplaçait une autre qui portait cette inscription : *L'an 1770, j'ai été nommée Jean Pierre par haul et puissant seigneur Jean-Donatien de Vimeur, comte de Rochembeaux, maréchal de camp, grand croix de l'Ordre de St Louis, seigneur de Marsilli, et Thérèse Tellès, son épouse. Morillon, curé, Boursier et Gaillard, fabriciers.*

Le presbytère fut vendu nationalement en 1791 pour 3175 livres.

On rencontre sur le territoire de Marcilly des traces de voie antique.

En 833, le comte Troannus et la comtesse Boya, sa femme, donnaient au monastère de Marmoutier des biens situés dans la *Condita* de Naveil, entre autres, au lieu appelé *Marcicagnum*, une villa avec ses maisons, ses dépendances, vignes, bois, pâtures et tout ce qui dépendait de cette villa avec les serviteurs qui y demeuraient et se nommaient Godobert et sa femme Rostrude, ainsi que d'autres biens situés à Villaria et au Champ de Mars.

La seigneurie de Marcilly relevait de Lavardin à foy et h. simple jusqu'au XIV^e siècle, époque où les du Merle, seigneurs de Bois-Breton, la donnèrent en fief et la mirent dans la mouvance de Monceaux et Boisbreton; les seigneurs de Boisbreton la reportèrent alors à Lavardin comme arrière-fief, relevant de leur seigneurie. Boisbreton ayant été réuni au comté de Vendôme au XV^e s., les fiefs de Marcilly relevèrent alors directement du comté.

Plusieurs personnages du nom de Marcilly se rencontrent aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Vers 1050, Robert de Marcilly vend à Marmoutier les droits qu'il possède sur l'église de Naveil; sa femme s'appelle Gila et ses fils sont Arnoul et Robert et sa fille Helia; cette dernière épousa Thibaut de Vendôme, fils de Léterius. Ce Robert est ensuite témoin du don de Bezay à Marmoutier. Vers 1035, Arnoul, fils du susdit Robert était témoin du don de l'église St-Bienheure fait à la Trinité. Ce même Arnoul vers 1050 s'accorda avec Marmoutier encore au sujet de la susdite église de Naveil.

Robert de Marcilly qui semble le fils cadet du premier Robert, paraît plusieurs fois comme témoin vers le milieu du XI^e s., et dans la seconde moitié du même siècle, Hugues de Marcilly est témoin entre autres de la fondation de la chapelle Notre-Dame de Pitie dans l'enceinte de la Trinité. D'autres Hugues de Marcilly

paraissent au cours du XII^e siècle comme témoins dans des chartes de la Trinité.

Au commencement du XIII^e siècle, Raoul de Marcilly est témoin de plusieurs dons du comte Jean II. En 1234 et 1252, Guillaume de Marcillé, Petronille sa femme, Geoffroy son fils aimé, Jeanne, sa fille, et accompagné de son frère Barthélémy, tous ensemble vendaient au prieuré de la Hubaudière une dime établie sur sa terre de Buresard à St-Amand, et le susdit Geoffroy de Marcilly avec sa femme Éloïse traitait avec la Hubaudière à ce sujet en 1260.

Au XIV^e siècle, le domaine de Marcilly est dans la famille du Merle qui possède aussi Monceaux et Boisbreton. Vers 1400 Foucault du Merle, Sgr de Monceaux et Boisbreton, déclarait pour vassaux comme possédant des terres à Marcilly les suivants : Bouchard de St-Amand, Renaud et N (nom illisible) de Marcillé et Robert Jouliu. Le domaine paraît alors divisé entre plusieurs métairies (A. N., P 661, n° 20).

En 1365 ou environ, la famille Malou, après Jean de Beauvoir, possédait la métairie de Marcilly, relevant de Boisbreton.

Au XV^e s., les fiefs de Marcilly étaient les suivants, qui tous paraissent relever de Boisbreton, et par le fait, du comté même, car dès avant 1434 la Sgr de Boisbreton avait été réunie au comté : 1^o Le domaine de la cure auquel était attachée l'église; les curés étant les Sgrs réels du lieu jusqu'au XVIII^e s. Ils portaient au château de Vendôme directement, sans doute depuis l'annexion de Boisbreton. On en a trois aveux en date de 1455, 1473 et 1739 (Arch. du Loiret, A 1024).

2^o Le fief de la Vicairie qui appartenait pour moitié au prieur de la Hubaudière et au chapelain de la chapelle Notre-Dame en l'église collégiale de St-Georges de Vendôme. Chacun d'eux, à chaque mutation, devait 40 sols tournois de service au château de Vendôme. 3^o La met de Bordebeure qui parfois s'appelait tout simplement la métairie de Marcilly. (Voir *Bordebeure*). 4^o Une métairie qu'on appelait la Grande Métairie de Marcilly.

Cette grande métairie de M., au commencement du XVI^e siècle, est à la famille Quélain; Amaury Quélain, Sgr de Porriers, en rend aveu en 1516. En 1583, elle est à Anne Quélain, veuve de Louis Damours, lieutenant général du bailli du Vendômois, fille de Mathurin Quélain, procureur du roi en la ville du Mans, lui-même héritier de Claude Quélain, sans doute son père, fils probable d'Amaury

Onélaïn. Elle paraît vers la fin du XVIII^e s. avoir été réunie à celle de Bordebeurre.

Sur cette grande métairie de Marcilly existait une dime inféodée qui relevait de la Sgïe de Courtras à foy et li. et à un roussin de service. Au XIV^e s., cette rente appartenait à Pierre Lambert, puis en 1364 à Berthelot Gaignon. Le domaine sur lequel cette dime était assise était tenu du sire du Merle-Raoul à cause de sa seigneurie de Monceau et de Boisbreton-lez-Épiés.

Au XVIII^e s., les deux métairies de Marcilly, soit la Grande Métairie et celle de Bordebeurre paraissent réunies dans les mêmes mains, ce qui permet à leurs possesseurs de se qualifier à nouveau *seigneurs* de Marcilly sans que les curés du lieu aient paru faire difficulté à les reconnaître comme tels.

Louis Roberdeau en 1711 est qualifié seigneur de Marcilly comme acquéreur du domaine, fief et censif de Marcilly-Bordebeurre que lui avait vendu dame Jeanne Auzannet, veuve de François Alliot-Gaillard, remariée à Messire Gilbert-Goulmin. — En 1714, il est dit écuyer, officier de S. Alt. le duc d'Orléans et époux de Françoise Jacquet. Leur fille Madeleine, le 3 juillet 1714 épouse à St-Martin de Vendôme, Lubin Le Vassor, Sgr d'Hierville, de la ville d'Orléans.

En 1736 la Sgïe de M. est à François de Montrobin, bourgeois de Paris, par suite de son acquisition du 6 août de cette année sur le sieur Roberdeau, saisi.

En 1769 cette seigneurie est à Jean-René Le Tessier de la Bersière, conseiller du roi et son receveur ancien et alternatif des tailles de l'Élection de Vendôme qui est dit aux titres de la fabrique de Villevalable, Sgr de la Basse-Justice, fief et Sgïe de la Grande-Métairie de Marcilly.

En 1772 la Grande Métairie de Marcilly et Bordebeurre et fiefs dépendants sont à M. de Rochambeau et relèvent du roi à cause de la Sgïe de Boisbreton. — Le M^{rs} de Rochambeau fit alors poser une litre à ses armes autour de l'église de Marcilly.

En 1795, le presbytère de Marcilly qui avait été vendu nationalement, était habité par le citoyen Jacques Tierceville ci-devant officier au 105^e régiment d'Infanterie, résidant en cette commune avec un brevet de retraite pour cause de paralysie. Il déclarait alors à la mairie que la citoyenne Louise-Adrienne Cantagrelle, son épouse, était accouchée d'un enfant mâle.

En 1812, la commune rachetait le presbytère pour y loger le curé.

Le 7 décembre 1836, Pierre-Patient

Jabre du Plessis, curé de Marcilly, écrivait au maire pour lui dire que son intention était de donner à la commune les boisselées de terre qu'il venait d'acheter à condition que les revenus soient consacrés au desservant, ce qui paraît avoir été exécuté et avoir duré jusqu'à la Loi de Séparation.

Cart. vendômois de Marm., 1, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 17, 25, 40, 45, 78, 1 A. — *Cart. Trinité*, 21, 134, 169, 488, 506, 585, 636, 640, 647. — Arch. Nat., P 661, n° 35; P 609, n° 7 et 27; P 661, n° 20; P 714, n° 156, 157, 167 an CCXIII. 168 ou CCXII; Série PP 50, vol. 82, n° 76 et 77. — Arch. Loir-et-Cher, G 276 et 303; H (Oratoire, p. 302); Q (Vendôme), 370. — *Bulletin vendômois*, 1805, p. 155; 1879, p. 96. — Arch. de la Sarthe, H 1111, 1112 et 1118. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625. — Titres de la terre de Maugué, XIV^e s.; de la terre de Villeporcher XV^e s. — Reg. de Marcilly, 12 mars et 9 août 1710; 1795 et *passim*; de Thoré, 1710; de St-Martin de Vendôme, 30 janv. 1714. — Papiers de la fabrique de Villevalable. — Bib. de Vendôme: 1^o Ms. 285, page 2; 2^o Fonds Bouchet, chemise V, pièce 2; 3^o Album Launay, I, p. 99. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1770. — Passac, p. 64. — Pétigny, pp. 37, 44, 166, 317, 342. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 157. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 255. — Abbé Plat, curé de Lantenay, Notes manuscrites sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e s. — Neitz, *Histoire de la Comté de Naveil*, p. 123. — Bibl. de Blois, ms. 123, Etat du dioc. de Blois, XVIII^e s. — Launay, *Répertoire*, p. 137.

Marcrits (Les), éc., c^e de Montrouveau.

Mardelle (La), f., c^e d'Artins. — Ancien fief, réuni à celui d'Artins. — Ce manoir est bâti sur les vestiges d'un ancien cimetière où l'on a trouvé de nombreuses tombes en pierre de roussard. — Il paraissait être le manoir seigneurial de la paroisse même d'Artins. Il suivit constamment le sort de cette Sgïe depuis le XVI^e siècle. — De la Mardelle relevaient (sans doute comme manoir d'Artins) les fiefs de Richeborde et du Fresne d'Artins. — En 1795, la Mardelle fut vendue sur le citoyen La Rochebousseau, émigré, pour le prix de 84.300 l. à un nommé Rougeau. (Voir *Artins*). — (Arch. Loir-et-Cher, E 128; Q [Vendôme-Émigrés], 635. — Arch. Nat. PP 50, vol. 114, n° 64. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 38. — [Art. P. Clément]).

Mardelle (La), éc., c^e de Villedieu.

Mardelles (Les), h., c^e de Mazangé. — *Les Mardettes* (Cassini). — Voir *Martellette*.

Mardelles (Les), éc., c^e de Fréteval.

Mardreau (Le), ravin qui produisit le vallon de St-Lubin, à Vendôme. — On l'appelle aussi, plus congrûment, *Fossé-St-Léonard*. Il prend naissance dans la plaine au sud de Vendôme et draine les eaux d'Orgis, de Bracueil et de la Guine-

tière pour le entraîner vers le Lou en coulant du sud au nord.

Dans la ville ou plutôt dans le faub. St-Lubin, il circule presque tout à couvert, longe le faubourg puis la rue des Écoles, enfin la rue de la Grève et va se jeter dans la rivière au dessous du moulin de la Grève.

Avant d'être couvert, il faisait de la rue de la Grève un vrai marais en temps de pluie et forçait les habitants des maisons du côté sud de la rue à se servir de planches pour accéder à la voie publique.

Son nom de *Fossé-Saint-Léonard* provenait de ce qu'il bordait la chapelle de ce nom, aujourd'hui école Saint-Lubin. (Renseignements locaux et *Bulletin Vendômois*, 1913, pp. 126 et suiv.).

Mardron (Le), cours d'eau, c^e Artins. Voir *Merderon*.

Mardron (Le), ruisseau, appelé aussi *Ruisseau de Saint-Martin*. Il prend sa source dans la commune de Saint-Martin, au nord du bourg, au-dessous du bois des Malassises; reçoit sur sa rive droite, au-dessous du bourg de Saint-Martin, un petit affluent, le ruisseau de la Raterie et fait tourner deux moulins, le moulin à bois du Cailleteau et celui du Petit Ranay. Il va se jeter dans le Loir au-dessous de Ranay, en face Saint-Quentin, après un parcours de 9 kil. Il ne faut pas confondre le Mardron avec le Merderon ou Merderon, bras du Loir à Artins.

Mare (La), éc., c^e d'Artins.

Mare (La), éc., c^e de la Pontenelle.

Mare ou **Margotterie** (La), f., au hameau de Mignery, c^e de Pray. — Elle relevait de la Chamberie de Pray comme tout le village de Mignery. — En 1626, elle était à Martin Bruet, Sgr des Boullets, qui en avait été acquéreur par suite de retrait lignager sur Léonard Huot, de Périgny.

En 1685 elle était à Louis Bourdilleau, marchand à Vendôme. — En 1724 elle était encore aux Bourdilleau et fut adjugée à la famille de Trémault en représentation de sommes prêtées à Bourdilleau. (Arch. Loir-et-Cher, E 1, dossier Chamberie de Pray).

Marécage (Le), éc., c^e de Villechauve.

Mare d'Helin (La), éc. de l'Éstriverde, c^e de Fontaine Raoul.

Mareschal (Famille). *Briolas*, XVI^e s.

Mareschal (2^e Famille). *Le Plessis-la-Cour et le Plessis-la-Porte, Villedeche*, XIX^e s.

Mareschal (Lazare François), né à Orgelet (Jura) en 1770, mort à Vendôme en 1831. Il fut d'abord Oratorien et vint à Vendôme en 1787, âgé seulement de 17 ans.

A la suppression des Oratoriens en 1792, Dessaignes, lui-même Oratorien, se l'adjoint pour la direction du pensionnat qu'il était en train de créer afin de conserver les élèves étrangers dans les bâtiments abandonnés par l'Oratoire. Il n'avait alors que 22 ans et n'était pas engagé dans les Ordres. Il fut d'abord professeur de quatrième puis se chargea plus tard de la classe de mathématiques à l'École Centrale du Département qui se formait à Vendôme sous la même direction de Dessaignes.

A la suppression de l'École Centrale en 1802, il devint directeur en titre du collège de Vendôme avec Dessaignes, encore pour associé, mais ce dernier se chargea plus spécialement des classes.

C'était là la fondation, dans les anciens bâtiments des Oratoriens, de ce fameux Collège de Vendôme, dont la réputation s'étendit dans toute la France et même en Amérique, donnant à son directeur un renom qui dura plusieurs générations.

Mareschal était « un esprit souple qui savait s'adapter aux circonstances et aux événements; il a laissé la réputation d'un excellent administrateur, aussi bien comme maire de Vendôme (1821 à 1825), que comme directeur du collège ». (Bonhoure, *Le collège et le lycée de Vendôme*, p. 340).

Mareschal avait épousé Ursule-Victorine Renou, fille de René Renou-Soulan, notaire à Vendôme, dont son ami Dessaignes épousa la sœur. Il céda la direction du collège à son fils Charles en 1825, et fut nommé chev. de la Lég. d'honneur en 1827. Il mourut en 1831. Son portrait est avec celui de Dessaignes dans le portrait du lycée.

D'après M. Paul Martellièrre (Notes ms.) Mareschal n'a publié aucun ouvrage, et la liste des œuvres qu'on lui attribue doit être reportée au compte de Dessaignes.

(G. Bonhoure, *Le Collège et le Lycée de Vendôme*, [1912], p. 339, et voir la table au nom de *Mareschal*. Notes ms. de M. Paul Martellièrre, petit-fils de Mareschal, adressées à l'auteur de ce dictionnaire en 1913. Notes ms. et général. de M. Em. Pelletreau).

Mareschal (Charles), fils du précédent, né et mort à Vendôme (1795-1876). Il fut d'abord professeur de math. dans le collège que dirigeait son père et lui succéda en 1825 dans la direction, en même temps qu'à la mairie de Vendôme. Il resta maire jusqu'en 1839. Il ne sut pas conserver la prospérité du collège qui périssait entre ses mains, il le céda en 1836 à M. de Brunier. Ch. Mareschal

avait épousé la fille de M. Léonard Jabre du Plessis, d'où le nom de Mareschal Duplessis qui lui fut attribué pour le distinguer de celle-ci. Avec sa femme et la sœur de celle-ci, il contribua à fonder le couvent du St-Cœur à Vendôme, dans les anciens bâtiments du Calvaire. Mareschal Duplessis a publié divers ouvrages dont la liste est donnée par M. Bonhoure dans son livre sur le Collège et le Lycée de Vendôme, p. 241. — (Dufay, *Les anciens évêques de Vendôme*, p. 13).

Mareschal de Monteclain (Famille). — A Vendôme, XIX^e s. — Armes : *De sinople, à la fasce onlée d'argent accompagnée de trois monts à 6 coupeaux de même ou d'or.* — (Ex Libris appartenant à M. Royau).

Marescot (Famille de). — Challay, du XV^e au XIX^e s. — *L'Île du Breuil*, XVI^e s. — *La Cour de Souday*, XVII^e s. — *La Lignolerie, Les Bigotteries, Chichevay*, XVII^e s. — *Fontenaille*, XVII^e s. — *Le Breuil-St-Jouin, La Massuère, Faygot, Belair* (de St-Ouen), *La Noue* (de St-Amand), XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *Parti, au 1^{er} coupé d'argent à une bande de gueules, et d'argent à 3 fascés de sable à la devise de même en chef, au deuxième d'argent à la croix pattée et alaisée de gueules.* — (Tombe dans la chapelle de Challay).

Marescot (Armand-Samuel, C^{te} de), Sgr de Challay, Vaux, Les Créneaux, le Vallembourg, la Massuère, l'Archidiacrerie, Servigny, etc., né à Tours en 1758, mort en 1832, fils de Samuel de Marescot, Sgr des mêmes lieux et de Anne-Elisabeth Collas de Malmusse. Il servit dans l'arme du génie. Capitaine en 1791, il se distingua dans plusieurs combats. Il dirigea comme chef de bataillon les travaux du siège de Toulon en 1793 et fut blessé à l'assaut. Il passa à l'armée du Nord en 1794, fortifia Maubeuge et commanda le génie aux sièges de Charleroy et de Landrecies. Il était en 1796 général de division et commandait le génie à l'armée du Rhin. Il devint ensuite inspecteur général de l'Armée en 1799. Il eut le malheur plus tard de faire partie de l'armée d'Espagne, d'assister au désastre de Baylen, 22 juill. 1808 et en sa qualité de commandant en second, de signer avec Dupont la capitulation, ce qui mit fin à sa carrière sous l'Empire. Il avait été fait comte de l'Empire le 5 mars 1808. Le Gouvernement de la Restauration le fit Grand-Croix de St-Louis et pair de France le 5 mars 1819. Il mourut à Challay, le 12 novembre 1832 laissant veuve Cécile-Françoise-Charlotte-Rosalie Artis de Thiézac, laquelle mourut elle-même à Challay vers 1863 à 99 ans. Il l'avait épousée le 4 novembre 1788 et en avait eu deux enfants : 1^o) Antoine-

Samuel de Marescot, né le 28 août 1780, tué à Leipzig en 1813, et Joséphine, C^{tesse} de Lentillac qui mourut en 1823, un an après son mariage, laissant une fille qui elle-même mourut en bas âge.

Le Général Marescot a publié plusieurs ouvrages parmi lesquels une *Relation des principaux sièges faits et soutenus en Europe par les armées françaises, depuis 1791*, Paris, 1806. — (Généalogie manuscrite de la famille Marescot, aux titres de la terre des Minières. — Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-Loire. Biographies diverses*, etc.).

Maret, h., c^e de Danzé. — Moret, XIII^e siècle. — *Marais*, (Cassini). — Ancien fief relevant de Mondoubleau. — C'est en ce lieu que se perd sous terre le petit ruisseau venant de la Vauverie. — En 1242 Moret fut, avec les Bretonnières, parmi les fiefs qui furent cédés au seigneur de Mondoubleau par le C^{te} Pierre de Vendôme. — Il y avait là une tenue de bois qui fut avec celle des Motteux soumise à un droit d'usage au profit des habitants de Danzé et d'Azé. — Voir *Motteux*. — En 1561 il y eut un grand nombre de concessions de bois faites à Maret par les officiers du duché. — (Bibl. nat., Fonds latin, n^o 9067, f^o 367 [Communication de M. Eug. Vallée]. — Titres des Minières et de la Roulière. — Arch. Nat., Q 433).

Marganne (Famille). — *Sauleux*, XVII^e siècle. — *Maugué*, XVIII^e s. — *Le Clos-Rouge, Beauvoir* (de Vendôme), XIX^e s.

Marger-Pichon (Le), anc. mét., psse de Villerable. — Elle appartenait en 1625 à la succession de Mathurin Chesneau, esleu en l'Élection de Vendôme. — (Titres de Chanteloup).

Margonne (Famille). — *Bordebeurre* (de Marçilly), XVI^e s. — *L'Arable* (de Sougé), XVII^e s.

Margotterie (La), éc., c^e d'Azé.

Margottière (La), éc., c^e de St-Avit. — La H^{te} et Basse M. relevaient de Boisvinet, et étaient à la famille de Ferré, en 1688. — (Chartrier de Glatigny, Avenu de Boisvinet en 1688).

Margottière (La), éc., c^e de St-Avit. — Ce lieu, au commencement du XVII^e s. est à la famille de Poupaille. — En 1622 il est à Catherine de Poupaille qui légua alors à la fabrique de St-Avit six sous de rente à prendre sur son domaine de la Margottière pour faire dire des prières générales aux quatre fêtes annuelles. — En 1669 à René de Brossard. Il assignait 10 sols de rente au curé de St-Avit pour fonder des prières pour ses parents défunts. Il paraît époux de Suzanne de Ferré qui demeure à la Margottière. — En 1674 René de Ferré, sieur de la Brière, demeurait à la Margot-

tière. En 1676 il épousait Marguerite le Courtois. — En 1680 Jeanne de Ferré demeurant à la Margottière épousait Ignace Préjent, marchand. (Reg. de St-Avit, Cahiers de 1673 à 1676, [fondations à St-Avit], p. 20, et *passim*).

Margueries (Les). Voir *Marquières*.

Marguignier (Le), f., c^e de St-Amand.

Mariaux (Les), anc. mét., psse de Villetrun. Elle faisait partie de la terre de Villetrun. (Arch. Nat., P 622).

Maricourt (Famille de). — *Fleurigny, Le Bouchet-Pelgrau*, XVI^e siècle. — Armes : *Coupé d'argent sur azur à trois merlettes de l'un en l'autre.* — (La Chesnaye).

Maricourt (2^e Famille de). Voir *Mesnil de Maricourt*.

Maricourt (Léon du Mesnil, baron de), né à Naples en 1842, mort à la Thierraye, c^e de St-Avit, en 1902. — Il était fils de Louis du Mesnil, C^{te} de Maricourt, consul de France, et de Thérèse Leicester. D'abord officier d'Infanterie, il démissionna en 1866 pour épouser Mlle de Montlibert avec laquelle il vint habiter sa propriété de la Thierraye, c^e de St-Avit. Il commanda la Compagnie de Mobiles de Vendôme pendant la guerre de 1870 et fut blessé le 2 décembre à Loigny. Il se fit plus tard l'historien de cette compagnie et en général de la Mobile de Loir-et-Cher et fit paraître deux ouvrages relatifs à la campagne de ce régiment. Le premier intitulé *Histoire de la Mobile de Vendôme*, parut au *Bulletin vendômois* en 1875. Le second, édité en 1892 chez Firmin Didot, avait pour titre *Casquettes blanches et Croix Rouge*. Il eut le plus grand succès en France et en Allemagne.

Maricourt était en même temps littérateur, archéologue, artiste et soldat. Il composa de nombreux dessins d'une finesse remarquable pour orner diverses publications. C'est à lui que l'on doit les sceaux du *Cartulaire de la Trinité*, la plus grande partie des dessins de l'ouvrage de l'abbé Blanchard, intitulé *Perche et Percherons*, etc. Il collabora, en outre, à plusieurs journaux et revues. Il composa des dessins très admirés d'archéologie religieuse qui sont au musée de Paray-le-Monial.

Il avait été conservateur du musée de Vendôme, et secrétaire de la Société archéologique en 1874 et 1876. Il laisse une collection remarquable d'objets préhistoriques conservée aujourd'hui au château de la Thierraye.

Voici la liste de ses ouvrages : 1^o) *St-Cyr et Jerusalem*, (Paris, Maillet, 1868). 2^o) *Les Ateliers de l'Age de pierre dans le Vendômois* (Angers, Lachèze, 1873).

3^o) *Casquettes blanches et Croix Rouge*, (Firmin Didot, 1892).

Et en plus de nombreux articles et notes dans le *Bulletin vendômois*, dont les titres suivent : *La Butte de Poulaines*, 1874, p. 93. — *Histoire de la Mobile de Vendôme*, 1875, p. 225. — *Perche et Percherons*, 1880, p. 26. — *Notes sur des objets d'antiquité préhistorique*, 1881, p. 193. — *Le drame d'Allevay*, 1882, p. 166... Et plusieurs autres notes relatives à des objets préhistoriques.

Maricourt a en outre collaboré à plusieurs publications d'archéologie religieuse dont les titres ne nous sont pas connus. Sa notice nérologique a paru au *Bulletin vendômois*, 1903, p. 28.

Marie-Anne (de Bourbon-Condé), femme de Louis-Joseph, duc de Vendôme, XVIII^e s. — Armes : *De France au bâton de gueules en bande.* (La Vallière). Voir *Louis-Joseph*, sixième duc de Vendôme.

Marie (de Chatillon-St-Paul), C^{tesse} de Vendôme. — Armes : *De gueules à 3 pals de vair, au chef d'or, chargé d'un lambel à 3 pendans d'azur.* — (La Vallière). — Voir *Jean III*, treizième comte de Vendôme.

Marie (de Luxembourg), C^{tesse} de Vendôme, de 1477 à 1547. — Armes : *D'argent au lion de gueules, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, armé, couronné et lampassé d'or.* — (La Vallière). — Voir *François* (de Bourbon), 24^e C^{te} de Vendôme.

Marie (de Médicis), femme de Henri de Bourbon (le roi Henri IV, 3^e duc de Vendôme). — Armes : *D'or à 5 tourteaux de gueules posés 2, 2 et 1; au tourteau plus grand, posé en chef et chargé de 3 fleurs de lys d'or.*

Marie (de Ponthieu), comtesse de Vendôme, XIV^e s. — Armes : *Bande d'or et d'azur, à la bordure de gueules.* (P^o Auselme). — (On l'a parfois improprement appelée *Jeanne*). — Voir *Jean VI*, dix-neuvième comte de Vendôme.

Marie (de Roye), comtesse de Vendôme, XIII^e s. — Ses armes étaient : *De gueules à la bande d'argent au chef chargé d'un lambel à cinq pendans.* — (Arch. Nat., J 729, pièce 168, Sceau de Mathieu de Roye, frère de Marie). — Voir *Bouchard V*, seizième comte de Vendôme.

Marie (La), éc., c^e de St-Agil. — *Les Maries, Grande et Petite*. (État-Major). Au XVIII^e s., la tenue de la Marie consistait en bâtiments et 55 arpens de terre, relevait de St-Agil à foy et h. et 3 sols de service annuel. Ce fief au XVIII^e s. était à la famille de Courfarvel. (Férier de St-Agil, 1731).

Mariette (Famille). — *La Battière* (de Pezou), XVIII^e s. Armes : *D'or à un marc d'azur accomp. de 6 papillons de sable ailés d'azur, et posés en pal. 3 de chaque côté.* (Adr. Thibault).

Marigny, f. et moulin sur le Coitron, c^e du Plessis-Dorin, sur la limite de celle de Souday. — Ancien fief appartenant au XV^e s. aux sgrs de Glatigny. — En 1476, Raoulet de la Tour, Sgr de Glatigny, donnait Marigny à rente perpétuelle avec l'Aître-Biard et d'autres lieux aux frères Buisson. — Les Sgrs de Glatigny le possèdent au XVI^e s. — Au XVII^e s., ce fief est à une famille Richard. — Au XVIII^e s., à la famille de Montlibert. En 1789, il est à Gabriel-Anne de Montlibert, chev., garde du Corps du Roi, cap. de cavalerie, Sgr de Marigny. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 262, XVI^e s. — Bibl. Vendôme, Ms., Liasse de Mondoubleau, XVII^e s. — Reg. du Gault, 16 juin 1789. — Chartrier de Glatigny).

Marillac (Famille de). — *Chanteloup* (de Renay), et *l'Hotel-Chicheray*, rue Poterie (à Vendôme), XVI^e s. — Armes : *D'argent maçonné de sable de sept carreaux 2, 3 et 2, celui du milieu chargé d'un croissant de gueules et les autres de 6 merlettes de sable.* — (La Chesnaye).

Marin (Denis), juriconsulte, né à Auxonne vers 1600, mort à Paris en 1678. — Il fut secrétaire de la Chambre du roi en 1627, commissaire de la Marine en 1628, conseiller au conseil privé en 1645 et intendant des finances en 1649. — C'est lui qui donna le nom de Mont-Marin aux terres de la Tuaudière et de la Trousserie réunies (paroisse de Sargé), par suite de lettre patentes en sa faveur en date de 1671. Le château actuel de Montmarin doit avoir été lui-même bâti par Denis Marin. — Le monument funéraire de ce personnage était dans le chœur de l'église des Blancs-Manteaux à Paris, avec une épitaphe fort élogieuse. Une rue d'Auxonne porte son nom, et son portrait orne une salle de l'Hotel de Ville avec ces mots : *Pater Patriæ*. Cet homme remarquable, habita longues années son château des Tuadières devenu Montmarin. Il épousa en premières noces Marguerite Daurat dont il eut onze enfants et en deuxième noces Charlotte Colbert, sœur de Colbert du Terron, dont il eut encore une fille. — (Voir *Montmarin*).

(De Maude, *Bulletin vendômois*, 1866, p. 223. — De Maguy, *Généalogie de Montmarin*. — *Recue de Saintonge et d'Annis*, 1^{er} juin 1907, p. 160. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 605).

Marin de Montmarin (Famille). — *La Tuaudière, la Trousserie, Montmarin,*

la Massuère, Connival, St-Martin de Sargé la Morothère, la Roncherie, le Crouleau (de Savigny), XVII^e s. — *St-Cyr de Sargé, le Petit Bois* (du Temple), XVIII^e s. — *Les Radrets, le Fief-Corbin*, XIX^e s. Armes : *D'azur à la fasce d'or, accomp. en chef de 3 croissants d'argent et en pointe d'un coq becqué et membré de gueules.* — (De Maude).

Marionnerie (La), écart du bourg, c^e de Sannières.

Marisy. — Voir *Legrand de Marisy*.

Markadé ou **Marcadet**, chef d'une troupe de Brabançons au service du roi Richard-Cœur-de-Lion, XII^e s. — Il assistait au combat de Fréteval de 1194. Avant ou après cette date, il s'était emparé de Troo, et passe pour avoir édifié la Butte du Nord qui de son nom devint *La Butte Marcadé*. Mais il est probable qu'il ne fit que l'utiliser, soit pour l'attaque, soit pour la défense, une fois qu'il s'en fut emparé. — Ce Markadé avait été excommunié par le pape Innocent III pour ses crimes. — Voir *la Marquadaie*. — (*Bulletin vendômois*, 1905, p. 34. — Salies, *Monographie de l'antique ville de Troo*, p. 121).

Marle (Famille de). — *Chanteloup* (de Renay), *La Jametière, Espéreuse*, XVII^e s. — Armes : *D'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'argent.* — (P. Anselme, VI, p. 388).

Marlière (Famille de la), ou *Lamarlier*. — *La Sauverie*, XVIII^e et XIX^e s. — *La Bonaventure*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à la fasce d'or, accomp. de 3 merlettes d'argent.* — (Titres de famille).

Marmaray, lieu-dit, c^e d'Ambloy. — *Marmaricum*, XI^e s. (Cartul. de la Trinité). — *Marmeri*, 1242, *Marméré*, 1386, (Archives de L.-et-Cher, Abbaye de Moncé). — *La Marnière*, XV^e s. (A. N. P 618, n^o 64). — Ancien fief relevant de Lavardin.

Dès avant 1070, le moine Adélarde avait donné à la Trinité une terre « apud Marmaricum juxta Hulsetum ». Cette terre relevait de Herluin qui la tenait de Hamelin. — En 1242, Philippe et Macé Sauvgrain, chevaliers, donnaient aux religieuses de Moncé en Touraine une rente sur leur terre de Marmaray qui relevait en fief de Guillaume Turpin. En 1292, cette rente était amortie par Jean VI, C^{te} de Vendôme. — En 1286 et 1292, une dame appelée Philippe, dame de Marmaré, vendait à Marnoutier des terres à Ambloy. — En 1309 l'abbaye susdite de Moncé avait à encore une métairie, et l'on voit en 1322 l'Archidiacre de Blois consacrer un accord entre les religieuses de Moncé et leurs vassaux de Marmaré. — En 1497 les religieuses dans leur aveu l'appellent *la Marnière*.

En 1520, François Carreau Sgr d'Ambloy, rendait aveu à Lavardin pour les fiefs de Profonde et de Marmaray.

Depuis cette époque, le principal fief de Marmaray fut en la possession des Seigneurs d'Ambloy. (*Cart. de la Trinité*, 207. — *Le Loir-et-Cher historique*, août 1891. — Arch. Nat., P 618, n^o 64 ; PP 50, vol. 41, n^o 6, et vol. 114, n^o 215. — Arch. de L.-et-Cher, Dossier de l'Abbaye de Moncé. — Busserolle, art. *Moncé*. — Arch. d'Indre-et-Loire, H 225, n^{os} 45 et 46. — Arch. Loiret, A 1624).

Marmoutier, (Abbaye de), situé près Tours. Elle possédait en Vendômois et dans le Dunois *les prieurés de Lancé, de St-Mars de Vendôme, de Pray, de Chauvigny, de Lavardin, de Morcé, des Marchais de Troo*, etc. Armes : *Fasce d'argent et de gueules de 8 pièces.* — (De Maude).

Marneau (Famille). — *La Touzerie*, XVIII^e s.

Marnière (La), f., c^e de Boursay. — *Les Marnières*, (Cassini).

Marnière (La), éc., c^e d'Épiais.

Marnières (Les), 2 fermes, c^e de St-Mars-du-Cor.

Marolles (Famille de). — *Les Bidandères*, XVIII^e s. Armes : *Bandé d'argent et de gueules de 6 pièces.* — (Armorial chartrain.)

Marottières (Les), h., c^e de Villechauve. (Ce lieu est en partie sur Châteaurenault). — *Les Marollières* (Cassini).

Marpaudière (La), Ancien fief, psse de Lunay. Il relevait censiv^t de la Sgrie de Ternay et appartenait en 1663 au Sgr de la Mézière et la Périne. Les cens qui étaient dus à ce fief se payaient au jour de Saint Gervais d'Été devant la chapelle St Gervais, psse des Roches. — Le moulin de la Loupe relevait censiv^t de la Marpaudière. Il était situé sous son clos. — Le fief de la Marpaudière, uni à Quincampoix, était au XVI^e s. aux Sgrs de la Mézière. (Titres de la terre de la Blotinière.

Bulletin vendômois, 1864, p. 74. — Collection R. de St-Venant, Dossier *Familles*, généalogie des Taillevis).

Marquadaie (La), anc. fief, situé aux portes de Troo, qui paraît tirer son nom de la *Butte de Markadé ou Marcadet*, hors la porte du Nord à Troo. En 1609, on voit ce fief entre les mains de N. H. Pierre Garault, sieur de la Marquadaie, chef de famille de la reine Marguerite de Valois, première femme (répudiée) de Henri IV. (Arch. du Cognac, E 31, n^o 16.)

Marquetterie (La), éc., c^e de Goubergeau. — *La Marquetterie*, XVIII^e s. — Anc. mét., appartenant au prieuré de Lancé

Elle fut vendue national^e en 1791 pour 7.000 livres. (Arch. L. et Cher, O [Vendôme], n^o 258. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 271).

Marquerie (La), f., c^e de Lunay. Ancien fief qui tantôt est dit relever de celui de la Rochefrondebeaul uni à Montoire, et tantôt de celui de Bois Breton (Il devait plutôt relever de la Roche Frondebeaul).

En 1408, il est à Yvon Le Prudhomme. — En 1484 aux enfants de Jean de Vore et d'Austine de Cissé, sa veuve, dame de la Fosse. — En 1501 à Jean de Vaulevrier, sieur de la Barre de Villiers, comme époux de Louise Rorteau, qui pour porter la foy à Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, donne procuration à Yves de Vaulevrier son fils, prêtre, et à Jean de Reynard, son gendre. — En 1502 à Louise Rorteau, veuve de Jean de Vaulevrier. — En 1507 aux susdits Yves de Vaulevrier et à Jean Reynard, Sgr du Bouchet, comme mari de Collette de Vaulevrier. — En 1516 au susdit Yves et aux enfants de sa sœur Collette. — En 1548, à Mathurin Guillot, acquéreur de Michel Reynard. — En 1583, aux héritiers de Jean Guillot qui est dit être aux droits de Michel Reynard, lesquels héritiers sont Jean Berruyer, la veuve François Nouy et René Chereau. — En 1600 à Jean Berruyer qui en possède les deux tiers. — En 1616 et 1634 à Noël Chevaye, marchand, et à plusieurs autres, y compris Georges Noury. — En 1648, à François Olivier, sieur de la Marguerie, dont la fille Marguerite est marraine à Azé.

En 1671 à Pierre Bonin, marchand, et à plusieurs autres. — (Arch. Nat., P 627, n^{os} 92 à 98 ; P 639, n^{os} 60 et 61 ; P 714, n^{os} 51 et 52. — *Bulletin Vendômois*, 1870, p. 103 ; 1906, p. 42. — Arch. du Loiret, A 1624, p. 29.)

Marqueron. — Voir *Bois-Marqueron*.

Marquet (Famille). — *La Godelinière*, XIX^e s.

Marquetterie (La), éc., c^e de Danzé

Marquetterie (La), c^e de Goubergeau. — Voir *Marquetterie*.

Marquetterie (La), f., c^e de St-Mars-du-Cor.

Marquières (Les), c^e de Montrouveau. — *Les Margueries* XVIII^e s. — Anc. mét. appartenant au prieuré de Croix Val. — Ce lieu fut vendu national^e en 1791 pour 1.500 livres. (Arch. L. et Cher, O [Vendôme], 58).

Marray (Famille de). — *La Fresne* (de St Arnoul) et *le Plessis Godeloust*, XIV^e s. — *La Gouabellière*, XV^e s.

Marre (La), éc., c^e d'Artins.

Marre (La Gde et la Pte), fermes ou écart, c^e de Ternay.

Mars (Le Grd et le Pt). — Voir *Mars*.

Marsaudrie (La), écart, et villa, c^e de Villiers. Cette villa appartenait au XIX^e siècle à la famille Mac-Léod. Mlle Mac-Léod l'apporta à son mari l'Amiral Bergasse du Petit-Thouars dont la tombe se trouve dans le cimetière de Villiers. — (Voir sa notice).

Marsignay ou **Marsigny**, ancien moulin, appelé aussi *Marsillay*, c^e de Sasnières, détruit au XIX^e s. — Il faisait partie de la terre de Sasnières. — En 1514, il appartenait à Mathurin Courd'homme et relevait de l'Orneau. — (Arch. Nat., P 639, n^o 52. — Titres de Sasnières).

Marsolière (La), h., 37 hab., c^{es} de Villavard et Lavardin en partie (19 habitants sur Villavard). — En 1607, Gilles Joubert, avocat à Montoire, était sieur de la Marsolière. — (Malardier, pp. 350 et 774).

Martel (Famille de). — *Epeigné*, XVIII^e siècle.

Martelette (La), anc. mét., psse de Mazangé. — Elle appartenait au prévôt de Mazangé et relevait de la Sgie de Montoire. — Elle fut le sujet d'un accord en 1216 entre le prévôt de Mazangé et Jean, seigneur de Montoire, qui allait devenir le C^{te} Jean IV. Ce lieu pourrait bien être devenu ce qu'on appelle aujourd'hui *Les Mardelles* et que Cassini nomme *Les Mardettes*. — (Cart. N.-D. de Chartres, 223. — *Chartes vendômoises*, 214).

Martellière (Famille). — *La Grandinière*, XVIII^e s., *La Poterie* (de Rahart), *L'Aître-Martellière*, XIX^e siècle.

Martellière (François-Simon), né et mort à Vendôme, 1786-1879. — Il était fils de François-Gabriel Martellière et de Marie-Catherine Deschamps. Il exerça d'abord la charge d'avoué, puis fut juge de paix à Vendôme, révoqué en 1828, enfin conseiller général du canton de Selommes (1849). Il fut maire de Vendôme de 1862 à 1870, Chevalier de la Légion d'Honneur en 1865 et Officier en 1870. C'est sous son administration que fut construit le bâtiment du Musée et de la Bibliothèque.

Il avait épousé en 1817 Octavie Mareschal (1800-1879) fille de M. Mareschal, directeur du Collège de Vendôme dont il eut 3 enfants : 1^o Françoise, épouse de M. de Ségogne, notaire ; 2^o Louis Martellière (1835-1888) qui fut savant numismate et conservateur du Musée de Vendôme de 1876 à 1888, et enfin M. Paul M. né en 1830, qui fut juge à Pithiviers, aujourd'hui en retraite (depuis 1882), et est un bienfaiteur du Musée de sa ville natale, auteur du *Glossaire du Vendôme*

(1893) et de quelques plaquettes humoristiques. (Notes et renseignements locaux. — *Bulletin Vendômois*, 1911, p. 162. [Art. Bonhomme]).

Martellière (La), anc. mét., qui avait droit, semble-t-il, à l'usage des bois de Mottens et était située à Azé ou Damzé. — En 1750, M. Picard de Mauny, en sa qualité de tuteur des enf. mineurs du Sr de la Martellière avait procès devant la juridiction des Eaux et Forêts avec dame Elisabeth d'Aubeterre d'Epainville ou de Painville, prieuse de Beaulieu au sujet du droit d'usage susdit. — (Arch. L.-et-Cher, Série B, Eaux et Forêts, liasse 2^e).

Martigné ou **Martigny** (Famille de). — *Rochambeau*, XIV^e s. — *Villénoble*, *L'Aubrière* (de Souday), XVII^e s. — Armes : *D'azur à trois genouillères d'armes d'argent* — (Abbé Angot).

Martigny, f., c^e d'Huisseau. — *Martiniacum*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Martigné*, XIII^e s. — *Le Grand-Martigny*, XVII^e s. — Ancien fief et manoir, relevant du Plessis-Fortia à foy et h., etc. Il était entouré de douves d'eaux vives, que la construction du chemin de fer a en partie comblées. (C'est là que se trouve la source initiale de la Brice). — Il était divisé en Grand et Petit Martigny qui depuis le XVII^e s. se trouvèrent en des mains différentes.

Cette terre, au XI^e s. était à une famille qui portait son nom. — *Robertus de Martiniaco* et *Hugo de Martiniaco* sont tous deux témoins de donations faites à Marmoutier dans le Vendômois, tant à l'abbaye de Marmoutier qu'à celle de la Trinité, vers le milieu et à la fin du XI^e s. ; et Bouchard de Martigné, au XIII^e s., avait pour femme Luce de Trou qui était dame de Rochambeau.

En 1450 Martigny est à dame Louise de Montigny, fille de Huet de M., Sgr du Fresne et du Plessis-Godehoust et de Catherine Mauvoisin. Elle est dite dame de Martigné en Vendômois ; elle est alors veuve en premières noces de Jean de Beaumont, et veuve encore en sec. n. de Jean Savary, Sgr du Fresne (de Rorthe). Elle fait un accord le 17 oct. de cette année-là avec Guillaume de Beaumont, frère de son premier mari. Elle testa en 1452 n'ayant pas d'enfants. (Bibl. nat., ms. 20.688, fol. 7 et 8).

Au XVI^e s., la terre de M. appartient aux Fromentières qui possédaient aussi Meslay et le Plessis-St-Amand. — En 1516, un prêtre, Jacques de Fromentières en est Sgr ainsi que de la Grapperie et du Châtel de Lisle et en 1523, Guy de Fromentières, Sgr du Plessis-St-Amand, était dit rendre aveu au duc de Vendôme, pour

la haute justice de Martigny relevant du duché ; mais il est clair qu'il y a là erreur ; Martigny n'ayant pas droit de haute justice, et l'aveu confond Martigny avec le Plessis, dont relevait Martigny, et qui, lui, avait bien droit de haute justice.

En 1528 Martigny est à Jean de Fromentières (Fromentières), Sgr du Plessis.

En 1552, Jean de Champagne, Sgr du Plessis comme héritier des Fromentières, céda Martigny à ses deux frères *ca* lets appelés tous deux *Jean*, comme lui-même, et le leur garantissait en parage. Dans son aveu pour le Plessis rendu au sire du Bouchet Tonteville, il nommait ses deux frères « Jean et Jean de Champagne mes frères puînés », etc. (Bibl. Vendôme, ms. 326). — Ils vendirent sans doute à la famille Savarre.

En 1586 ce fief est à Marguerite Champion, veuve d'Antoine Savarre, sieur de Martigny. — En 1591 à Christophe le Comte, à cause de Marie Savarre. — En 1610 il est à Anne Savarre qui signe des requêtes de droits féodaux dus à Martigny. En 1612 elle est dite veuve de Gilles Cottin, Sgr de Martigny, et achète la terre du Petit Martigny. Elle vit encore en 1645. Elle paraît avoir pour fils Gilles Cottin qui suit et Fidèle Cottin, épouse de Jean de La Fontan, Sgr du Colombier, à Haye de Champs.

Gilles Cottin, écuyer, Sgr de Martigny en 1645 est dit chef de paneterie et bouche du roi, demeurant à la Noue, patronne de St Amand, époux de Marie-Adrienne Rabot, (et non de N. Bulet comme le dit la généalogie Passac) ; il paraît fils de Anne Savarre et père des suivants : 1^o Pierre Cottin, qui suit ; 2^o Geneviève Cottin, qui épousa en 1667 Louis de Ronsart, Sgr de Fleurigny, et qui est veuve en 1690 ; 3^o Marie Cottin, née en 1634, qui épousa le 9 avril 1669 Jacques de Passac, Sgr de la Haute-Métairie, capitaine au régiment de Normandie.

Pierre Cottin, né en 1611 et baptisé à St Amand, Sgr de Martigny en 1670. Il rend aveu à cette date à Bernard de Fortia, Sgr du Plessis, pour son fief de Martigny.

En 1700, Martigny est à Marie Cottin qui paraît fille du précédent et est veuve de René de Martin, sieur de Joffre, major pour le roi en la ville de St Calais. — En 1722 Pierre Jacques de Passac, fils de Jacques et de Marie Cottin, paraît cousin germain de la précédente et son héritier. Il avait épousé le 12 avril 1692 Françoise Roupinneau, et 2^o, en 1696, Françoise Chambellan. De son premier mariage il eut le suivant, et d'un deuxième, plusieurs enfants, morts eux mêmes sans postérité.

Pierre Alexandre de Passac, chev. Sgr de Beauregard, Martigny et la Roche, né le 15 janvier 1693, Cap. au rég^t d'Infanterie de Tonnerais, époux le 23 novembre 1723, de Marie Anne Jacqueline Voulge, fille de Pierre Voulge, Sgr de Pinchat en Touraine et de Marie Cottin, mort en 1747. — Il vendit Martigny et la Sgrie de la Roche, à Crucheray, en 1738, au sieur Martin Gaullier, officier du roi. — En 1766, Martigny est à Antoine Voulgère, conseiller-élu à Vendôme, Sgr de Martigny et la Rochebourgogne. — En 1790 à Charles-Etienne Martin Voulgère, conseiller-élu à Vendôme et maître des Eaux et Forêts du Duché de Vendôme. — En 1815 à la famille Deschamps qui en 1814 avait déjà acquis le Petit Martigny, lequel alors était à un sieur Etienne Plat.

Ce Petit Martigny avait été une première fois réuni au Grand, dont il relevait censivement, par Anne Savarre en 1612, puis séparé à nouveau sans doute par suite de vente au XVIII^e s. Il fut à nouveau réuni au Grand M. par l'acquisition qu'en fit en 1854, de la famille Ri chateau, Madame de Sourdis, née Crignon de Mérainville dont la famille de Cossette hérita vers 1871.

Dans les titres de la terre de Martigny, se sont glissés, on ne sait pour quelle cause, des papiers appartenant à la famille de Martigné ou Martigny, possédant Villénoble, psse de Boursay. Au milieu du XIX^e s., la ferme de Martigny est à la famille de Cossette et d'elle passe par alliance à celle de Fontenaille à la quelle elle appartient aujourd'hui (1909).

Arch. Nat., P 609, n^o 22 ; P 621, n^o 57. — PP 50, vol. 24, n^o 63. — Arch. L.-et-Cher, E 4 (1679). — Titres des terres de Martigny et de la Noue (aux Minières). — Titres de la terre de l'Épau (Papiers de la famille Godmeau). — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 224 ; 1903, p. 89 ; 1904, p. 209 ; 1905, pp. 115 et 121. — Passac, pp. 80 et 79.

St-Ambais, *Généalogie de la famille de Passac*. — Reg. de St-Amand de Vendôme, *passim*. — Rochambeau, *La Famille de Ronsart*. — Jaumay, *Repertorie*, p. 96. — Bibl. Vendôme : 2^o Manuscrit 326 (Aveu du Plessis-Fromentières, page 179) ; 2^o Terrier du Bouchet Tonteville de 1690, pp. 257 et 291. — Pasty de la Hlèlais, Notes manuscrites sur Sargé. — *Journal Le Loir* du 31 mars 1844. — Trémaut, *Cartul. vendômois de Marm.*, 91, 15 A, 18 A. — *Cartul. de la Trinité*, 58, 157, 355, 356. — *Bibl. nat.*, ms. 20688, n^o 7, (1450).

Martigny (Le Petit), anc. mét., c^e de Nourray. — Il n'en reste plus qu'une grange réunie à la ferme du Grand Martigny depuis 1854. — Voir *Martigny* (*Le Grd*).

Martin (Famille). — *Le Mas*, *Beauvoir du Tertre*, *Pinoche*, XV^e s. — *Beauvande* (de Fontan), XVI^e s.

Le Mas, *Beauvoir du Tertre*, *Pinoche*, XV^e s. — *Beauvande* (de Fontan), XVI^e s.

Le Mas, *Beauvoir du Tertre*, *Pinoche*, XV^e s. — *Beauvande* (de Fontan), XVI^e s.

Le Mas, *Beauvoir du Tertre*, *Pinoche*, XV^e s. — *Beauvande* (de Fontan), XVI^e s.

Martin (2^e Famille). — *La Coulouge*, XVII^e s.

Martin (3^e Famille). — *La Grand Maison* (de St-Amand), XIX^e s.

Martin (Saint). Un des premiers apôtres des Gaules, né vers 316 en Pannonie, mort à Candes près Tours vers l'an 400. — Il était fils d'un tribun militaire, et fut lui-même soldat dès l'âge de 15 ans. Il servait dans les Gaules. — L'acte qui le rendit populaire est celui-ci : Entrant à Amiens avec sa légion, il vit à la porte de la ville un pauvre quasi nu et grelottant de froid, il tira alors son épée et partagea en deux son manteau dont il donna la moitié au pauvre. Il était encore païen, mais demanda peu après le baptême. Il quitta l'armée âgé de 18 ans pour vivre à Poitiers, disciple de St Hilaire, qui en était évêque : Hilaire lui conféra les Ordres.

Il passa en son pays, la Pannonie, où il convertit sa mère à la foi chrétienne, puis rejoignit encore Hilaire alors exilé en Italie et vers l'an 360 revint à Poitiers, toujours avec Hilaire et fonda avec lui le premier monastère des Gaules, *Ligugé*, dont il fut abbé pendant onze ans.

En 371 il fut élu évêque de Tours, mais continua à vivre en moine. Il parcourut la Gaule. C'est alors qu'il vint à Vendôme dont il fut le premier apôtre et où il édifia, dit-on, l'oratoire devenu depuis l'église qui porta son nom. Il y accomplit plusieurs miracles et la légende veut qu'il ait rendu la vie à un jeune homme dont la mère était venue l'implorer. Saint Martin est ainsi considéré comme le véritable apôtre du Vendômois.

La réputation de sainteté et surtout de charité de Martin fut réellement immense, et sous ce rapport aucun saint des Gaules n'a pu le surpasser. Pas un autre apôtre n'a vu consacrer à son culte une plus grande quantité d'églises, pas un n'a donné son nom à plus de villages. Il habitait près Tours le monastère qu'il avait fondé et qui prit le nom de Marmoutier, (Majus Monasterium). C'est là qu'il vivait d'une vie quasi monastique.

On lui éleva un tombeau magnifique et plus tard l'on fonda autour de la basilique qui recouvrait ses restes un chapitre de chanoines resté célèbre. Sa tombe fut profanée par les Huguenots en 1562, mais on garde encore de ses reliques dans le mausolée nouveau qui lui a été élevé à Tours au XIX^e s., à peu près sur l'emplacement de l'ancien. Son culte est toujours vivant, et ce tombeau attire toujours un grand nombre de pèlerins.

La forme la plus populaire des statues de St Martin le représente à cheval, cou-

pant son manteau pour en donner la moitié au pauvre d'Amiens. Nombre d'églises de campagne possèdent ainsi une effigie de St Martin. — (Bollandistes et Biographies diverses).

Martin de Geoffre, (Famille). — Voir *Geoffré Martin*.

Martin de Marolles, (Famille). — *Faye* XIX^e s. — Armes : *D'argent à deux fasces ondées d'azur*. — (P. de Beaumont, *généalogie de la Bonnières*, tableaux, t. III, p. 131).

Martin des Touches (Famille). — *Mihardouin*, XVIII^e s.

Martinerie ou **Martinière** (La), f., c^e d'Authon. — Ancien fief, relevant de la Rocheturpin à foy et h. et 20 sols de service. — En 1409, il est à la veuve Robin Le-Mercier. — En 1478 et 1498 à Jean Vériou ou Queriou. — Au XVI^e s. il est à la famille Tergat. — En 1535 à Jean Tergat, sieur de Pins et de la Martinière. — En 1551 à Jacques Poussin, veuve Jean Tergat. — En 1561 à Nicolas Tergat de la Martinerie. — En 1614, ce fief est à Jean Fillastre, marchand, qui pour cela est inscrit au rôle des Francs-fiefs. Il relève alors de la Berthelinrière, elle même mouvante de la Rocheturpin. — En 1634, il appartient à Pierre Toutans, marchand à Authon. — La Martinerie devait à l'Abbaye de l'Etoile un septier de blé par an. — (*Bulletin vendômois*, 1899, pp. 271 et 281. — Arch. Nat., P 606 et P 773, layette 65 a, dossier d'Authon).

Martinet (Le), f., c^e de Villerable, proche l'église du lieu. — Ancien fief censif relevant du Temple de l'Épau, au-dessus de Vendôme. — A lui était attaché le fief dit de *Villerable*, ce qui donnait à ses possesseurs le droit de se dire Sgrs de Villerable. On l'appelait aussi la *Métairie de Villerable*, parce que c'était celle qui se trouvait le plus près de l'église. Cette métairie paraît avoir été formée d'un démembrement des possessions des Templiers, au XIII^e s.

En 1596 ce fief est à Claude Brossier. — En 1610 et 1625 à Mathurin Chesneau, époux de Jeanne Aurliau, et receveur des Aides en l'Élection de Vendôme. Il échoit alors par partage à leur fille, Claude Chesneau, femme de Gilles Parrain, conseiller élu en l'Élection de Vendôme. — En 1630 il appartient à Gilles Parrain, sieur de Martinet, qui paraît fils du précédent et est époux de Marie Roger qui est sa veuve en 1679. — En 1708 il est à Maurice Berruyer, Sgr de Chanteloup, puis reste aux seigneurs de Chanteloup qui en 1730 le donnent à cens et font ainsi de leur domaine leur fief. Depuis ce temps, le Martinet releva en fief des

Sgrs de Chanteloup qui le reportaient au Temple de l'Épau. — Jean Adam en était ainsi détenteur censitaire en 1731.

(Arch. Nat. P 714, n^o 171, P 773, 65 b dossier Villerable. Titres de la cure de Villerable. Collection R. de St Venant, basse Villerable, dossier Chanteloup.)

Martinière (La), éc., c^e des Hayes.

Martinière (La), anc. mét., psse de Huisseau. — Elle relevait du Bouchet-Touteville, et paraît avoir aujourd'hui disparu. Au XV^e s. elle est au Sgr du Plessis St-Amand. — En 1570 à Jean Savarre. — Au XVIII^e s. elle est revenue à la terre du Plessis. — (Arch. Nat. P 611 n^o 32. Arch. du Loiret, A 1624. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault Carton des fiels, Le Bouchet-Touteville).

Martinière (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Martinière (La), f. c^e de Sargé. Elle relevait censif de la Bougrerie et aussi de la Galourie. — (Arch. Nat., P 704, n^o 12; P 706, n^o 2.)

Martinière (La), anc. mét., psse de Ternay. Elle relevait censif du Prieuré de Croix Val et appartenait en 1635 à Charles Tillier, sieur de Vauguyon. — (Arch. Nat., P 635, n^o 38.)

Martinière (Grande et Petite), c^e de Choue. — *La Martignière* (Cassini). — Ce lieu s'appelait autrefois *La Foucaudière* et relevait du Petit Bouchet. — En 1595 il appartenait à Jean Deniau et Jean Lubineau, avec la Miotière et la Friselière. — (Arch. Nat. P 773, 65, dossier de Choue).

Martinières (Les), 2 fermes, c^e du Gault.

Ce lieu au XVIII^e s. était à la famille d'Eschallard. — Il relevait censif de Courtalain. — (Registres du Gault 1753. Arch. Nat. Q 495, n^o 30, 2^o.)

Martinières (Les), éc. c^e des Hayes.

Martonne (Famille de). — *La Champenaserie*, XIX^e s. — Armes : *D'azur, à la croix d'or, contournée de quatre étoiles du même*. (De Maude).

Martonne (Guillaume François de), né au Havre en 1700, mort à la Vallée-Von, près Vendôme, en 1873. Il avait été magistrat et chef de bureau au ministère de la justice lorsqu'il vint habiter une modeste maison de campagne près le hameau de La Garde, c^e de Vendôme, appelée la Champenaserie. Il a publié un poème, célèbre au moyen âge, *Parise la Duchesse*, un roman historique de sa composition, *Jean de Bethencourt*, et un *Manuel de Bibliographie*, en collaboration avec deux autres écrivains, enfin plusieurs articles ou mémoires divers. Il était père de M. de Martonne qui

fut archiviste de Loir et Cher de 1851 à 1866 et de la Mayenne en 1870. Ce dernier est mort à Laval en 1896, laissant un grand nombre d'ouvrages dont la liste est donnée par l'abbé Angot. — (*Bulletin Vendômois*, 1874, p. 19. — Abbé Angot, *Dictionn. de la Mayenne*, art. Martonne.)

Martray (Le), h., c^e de Lamay, 31 hab. écart de la Prazerie. — On l'appelle aussi le Pignet. — (Journal *Le Loir* du 27 février 1893).

Marville, éc. c^e d'Ambloy.

Mas (Le Grand et le Petit), deux fermes, c^{es} de Nourray et d'Huisseau. — Le Grand Mas était sur Nourrey et le Petit sur Huisseau. — *Villa que Mansilis vel alodius appellatur; Alodium nomine Mansus*. (Cartulaires de Marmontier). — Ausmoys, 1497 (Aveu, Arch. Nat., P 625, n^o 77.) — *Le Moys* XV^e s., (id., P 625, n^o 78.)

Marxs, 1500, (id., P 625, n^o 76). — *Le Mays*, 1516, (id., P 625, n^o 75). — *Le Mas*, 1559, (id., P 625, n^o 74). — *Le Maslz*, 1566, (Titres des Minières). — *Le Matz*, 1580, (Titres divers). — *Le Mars*, 1597, (Reg. Madeleine Vendôme). — *Le Grand et le Petit Mas*, XVII^e s. (Arch. Nat., P 626, n^o 1). — *Le Haut Mat* (Arch. du Loiret, A 1624, p. 61). — *Le Grand Mars*, XVII^e s. (Arch. Nat., P 773, 66 a). — *Le Grand et le Petit Mars*, (Cassini). — *Le Grand et le Petit Mat* (Élat Major). — *Le Grand Mat* (Service vicinal).

Au XI^e s., sous le nom de *Mansus de Beziaco*, *Mansilis alodus*, le Mas est cité au Cartulaire de Marmoutier comme ayant été donné par divers personnages à l'obédience de Bezey. Mais il s'agissait là évidemment d'une partie seulement de ce manse, celle qui fut comprise dans la terre des moines de Lancé jusqu'à la Révolution.

Le Mas formait un fief et seigneurie relevant à foy et h. simple du château de Vendôme. A une époque inconnue, le fief du Petit Mas en fut détaché et releva lui-même du Grand à foy et h. — A la seigneurie du Grand Mas, tout au moins à partir du commencement du XVI^e siècle, fut rattachée la Prévosté d'Huysseau formant elle même fief relevant de même du comté de Vendôme. (Voir *Huysseau*). Le domaine du Grand Mas contenait alors 207 arpens.

Étaient seigneurs du Grand Mas : En 1409 Pierre de Lespine ; — En 1436, Jean de Lespine ; — vers 1449, Jean Malou ; — En 1447, Mathurin Malou, grenetier au grenier à sel de Vendôme, fils du précédent, qui rend aveu pour Ausmoys et le Moys. — Vers 1500, Thibault Malou, présumé fils du précé-

dent. — En 1503, Jacqueline Malon, sœur du précédent, épouse de Jean Martin, écuyer, lequel rend aveu pour le *Masps* ou *Mays*. — En 1516, Michel de Cherbeve, éc., sieur de St-Ouen-du-Bois (en Touraine). Il rend aveu pour le *Mays* et la Prévosté d'Huisseau. — Vers 1550, Charlotte de Cherbeve, femme Louis de Villereux, éc., sieur de Bonnelles. — En 1559, Jacques Hurault, éc., Sgr de Vibraye, Conseiller d'État, grand audien-cier de France, maître d'Hostel du roi, mort le 2 mai 1588. Il rend aveu pour les fief terre et seign. de *Mas* par lui naguère acquis des précédents. — Celui-ci paraît avoir laissé le Grand Mas à sa sœur Jeanne Hurault, veuve de Louis de Vendômois, Sgr d'Alleray, laquelle en 1580 achetait la terre de Fontenaille. A cette terre fut dorénavant réuni le domaine du Grand Mas.

Le Petit Mas. — Il relevait en fief du Grand Mas à foy et h. simple. — En 1542 il est pour moitié à Pierre Hardouin, le jeune, sieur du Mas, marchand, et pour l'autre moitié, à Robert Hardouin, son frère, lieutenant général du Vendômois, époux de Maure Quélain. Pierre est époux de Renée Vallée; tous deux donnent en mariage le 24 février 1542 leur fille Marie à Pierre Barentin, éc., sieur des Gats, conseiller et secrétaire du duc d'Alençon. — En 1585 le Petit M. est à Renée Vallée, veuve de Pierre Hardouin, pour moitié, et pour l'autre moitié à Françoise, Marie et Marguerite, enfants de Robert Hardouin, sieur du Mas et de Catherine de Launay, sous la curatelle de Pierre Barentin, sieur des Gats. — En 1587, il y eut partage de la succession de Catherine de Launay susdite, veuve en premières noces de Robert Hardouin, sieur du Mas, lieutenant général au bailliage de Vendôme et président de l'Élection, et en sec. noces de Ephraïm Galland, sieur de la Binardière, lequel partage était fait entre les susdits enfants de Robert Hardouin, d'une part, et d'autre Michau Galland, fils du deuxième lit, en vertu duquel le Mas fut dévolu au suivant :

François Hardouin, sieur du Mas, étudiant, en 1597 et 1602; et en 1637, le Petit Mas est à Pierre Hardouin qui est dit vassal du Grand Mas pour ce fief.

Par acte devant Courtin, notaire à Vendôme, en date 25 août 1730, le Petit Mas était vendu par Michel Symon, huissier et Suzanne Amyrault sa femme, père et mère de l'abbé Simon, à Nicolas-Charles Prévot de St-Cyr, Sgr du Plessis-Portia, Fontenaille et le Grand Mas. — Depuis ce temps il fit partie de la terre de Fontenaille et est encore aujourd'hui

comme Fontenaille, une ferme de la grande terre du Plessis-Portia.

Au XVIII^e siècle la métairie de Barbigault avec son fief avait été réuni au Petit Mas.

Il y avait au Petit Mas un vassal tenu de lui à foy et h. pour 27 septérées, et 6 boisselées de terre appelées *les Longuettes* d'Huisseau; et deux censifs principaux en relevaient : La tenue du Clos-Ferrand et la Tenue des Cours.

Cartul. blésois de Marm., 91. — *Car. vendômois de Marm.*, 90, 97, 112, 171. — Arch. nat., P 625, n° 74 à 78; P 626, n° 1; P 714, n° 13; P 773, n° 66^a (1610). — Arch. du Loiret A 1624, 1625, 1648. — *Bul. étin vendômois*, pp. 56 et 59, 1879, p. 92; 1880, p. 263; 1904, p. 299; 1905, pp. 114, 115, 121. — Arch. L.-et-Cher H (Oratoire), p. 158; G 2345, f° 213. — Bibl. de Vendôme, 1° Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Mas); 2° Les 10 dossiers Chautard. — Reg. de la Madeleine de Vendôme, 1597 et 1599. — Titres de la Noue [aux Minières], de Pontines, etc. Pétigny, p. 33.

Masnères (Les), éc., c^e de St-Martin-des-Bois.

Masnères (Les), écart de Chanteloup, c^e de Villerable.

Masparault (Famille de). — *Rougemont*, XVII^e s. — Armes : *D'argent au lion de gueules, à la bordure cousue d'or, chargée de 8 tourteaux de gueules surchargés chacun d'une étoile d'or*. — (La Chesnaye des Bois.)

Massacrerie (La), deux fermes, c^e de Souday. — Ce lieu s'appelait aussi *Le Grand-Charme*. — Il appartenait au prieuré de Souday, et fut vendu national^t en 1791 pour 12.000 livres. — (Chartrier de Glatigny. — Arch. L.-et-Cher, Q [Mondoubleau], 262.)

Massard (Famille de). — *Les Mussets*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *Coupé, au 1 d'argent à l'aigle de sable becquée membrée et couronnée de gueules, au 2 de sable à un dard d'argent, la pointe en bas*. — (Adr. Thibault.)

Massarie (La), f. c^e de la Chapelle-Vicomtesse. — *La Massacrière*, XV^e s. — Elle relevait censiv^t de la Sgrie de Chauvigny. — En 1490, elle appartenait à Germain Moreau. — En 1557 à Catherine de Monthodon, veuve de défunt M. Jean Thuault, dame de la Massacrière. — En 1757 à Mlles Charlotte et Marie-Thérèse de Martin de Geoffre. — En 1766, elle faisait partie, avec l'Hotellerie et la Beaugendrierie, de l'héritage de Mlle de Joffre (Geoffre) de Thénéray, et fut vendue 3.098 livres à l'un de ses héritiers, Corentin Billoard de Kervaségan. — En 1784 elle était vendue par Kervaségan à N. Picard pour 1.300 l. qui furent payés en assignats le 12 Sept. 1793. Cette

métairie suivait en partie la coutume du Maine et en partie celle de Chartres.

(Arch. d'Eure et Loir, G 63. — Collection R de St Venant, Liasses Lunay [Moutellière], Chapelle-Vicomtesse et Chauvigny.)

Masselières (Les), trois fermes, c^{es} de Sargé et Savigny. — Un bordage, à la Masselière, fut vendu national^t en 1792 sur Joseph Pilon, émigré, pour 5.100 l. (Arch. L. et Cher, L, 931, n° 144.)

Massemare (La), anc. mét., psse de la Fontenelle. Elle dépendait de la tenue de la Bichetière, et relevait censiv^t de la Fontenelle. (Arch. L.-et-Cher, E 31.)

Massicotière (La), anc. mét., psse d'Authon. Elle était en 1527 au Sgr de la Taradonnière. (Arch. Nat., P 657, n° 14.)

Massol (Famille de). — *Les Mussets*, XIX^e s. — Armes : *D'or à l'aigle à deux têtes éployée de sable; coupé de gueules au devtrochère armé d'or, tenant un marteau de même, et mouvant d'une nuée d'argent*. (Archives des Mussets.)

Massonnerie (La), anc. mét., psse de Fréteval, sur la carte de Cassini. — Elle a aujourd'hui disparu.

Massonnerie (La), éc., c^e de Rahart. En 1507, ce lieu est à une famille Darde. (Arch. Nat., P 625, n° 64.)

Massonnière (La), f., c^e de Souday. Anc. mét. appartenant au prieuré du lieu, et vendue national^t en 1791 pour 21.100 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, [Mondoubleau], 266.)

Massuère (La), château, c^e de Bessé. (Sarthe). Son fief s'étendait sur la psse de Cellé (L.-et-Cher). Il relevait de Bonnevaux. — Il a été possédé par les familles suivantes : Le Bouchier, 1499; — Le Maître, 1561 à 1605; — Ville, 1605; — Gausselin, 1618; — Rigault, XVII^e s.; — Marin de Montmarin, 1663; — Du Bellay, 1711; — De Musset, 1765; — De Marescot, 1766; — Liger de Chauvigny, 1821. (Arch. Nat., P 639, n° 48. — H de la Vallière, *Fief de la Massuère*, 1895.)

Massy (Famille). — *La Botterie*, XIX^e s.

Masuras (Le), éc., c^e de St-Martin-des-Bois. **Measure** (La), h., c^e de St-Hilaire. **Masures** (Les), ancien fief, psse de Lunay. De lui relevait censiv^t, entre autres, le lieu de la Porcherie et celui de Beauregard à Lunay. Aux XVII^e et XVIII^e s., ce fief est aux Sgrs du Chatellier, à Savigny. (Arch. L. et-Cher, E 17. D'Hozier, *Généalogie Salmon*.)

Masures (Les), l., au bourg de Ville-mardi, appartenant à la famille Vadécourt. C'est un démembrément de l'ancienne terre de Villebreauc. On l'appelle aussi *Le Pâlis*.

Mat (Le grand et le petit). — Voir *Mas*.

Mat (Le), l., c^e de Fontaine Raoul.

Le Grand-Mat (État major.)

Materas (Les), nom de terroir englobant une contrée assez étendue, dans laquelle étaient comprises les paroisses de Beau-chêne, du Temple, et partie de la Chapelle-Vicomtesse. Il en reste une ferme appelée *Les Matras*, ancien fief, c^e de la Chapelle-Vicomtesse. Voir tous ces noms.

Matharel (Famille de). — *Droué et la Fontenelle*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur, à la croix alaisée d'or, accompagnée de 3 étoiles, une en chef, à dextre, et 2 en flancs; au-dessous de la croix : Coupé de gueules et d'azur à 3 losanges d'or en fasce, moitie sur l'azur, moitie sur le gueule*. (Annuaire héraldique, 1895.)

Mathéfélon (Famille de). — *Commal*, XV^e s. — Armes : *De gueules à 6 cussons d'or, 3, 2 et 1. — Alias : D'azur à un taureau d'or*. — (Adr. Thibault.)

Mathieu (Famille de). — *Les Plumauviers*, XVII^e s.

Mathilde (de Châteaudun), C^{tesse} de Vendôme, XII^e s. — Voir *Geoffroy Gise-gonelle*. — Ses armes, d'après La Vallière, auraient été : *D'azur à trois chevrons de gueules*. Mais les V^{tes} de Châteaudun de cette époque dont était issue la dite Mathilde paraissent avoir des armoiries différentes. — Voir *Châteaudun*. (Les V^{tes} de.)

Matras ou **Mathias**, (Famille). — *La Forêt* (de Coulommiers), *Fontenay* (de Meslay), XVII^e s.

Matras (Les), f., c^e de la Chapelle-Vicomtesse. — *Aux Materat*, XII^e s., *Materaz*, XIII^e s. (Chartes vendômoises) — *Les Materas*, *Les Matheras*, *Les Matelas*, XVI^e s. (Arch. Nat. S. 5.001). — *Les Matratz*, XVI^e s. (Minutes des Not. de Cloyes. — *Les Motras*, (Cassini). — *Les Matras*, (État major). — Ancien fief dont le manoir a conservé ce nom des Matras et qui s'appelait réellement Beauchesne et comprenait les métairies des Bordes, de la Roberdière, de la Hubaudière, et de la Huchetière ou Huestière. Il avait aussi des rentes sur la Maisonnette ou les Loges, et sur la Beaugendrierie. Ce lieu avait été donné aux frères du Temple au XII^e s. par Barthélemy de Vendôme, sous la forme de 4 et même 6 charruées de terre à défricher dans la forêt de Vendôme, au lieu dit *Aux Materat*. Il relevait ainsi du Temple les Matras. On a confondu ce fief avec le village du Temple qui portait aussi le nom des Matras, et encore avec la paroisse de Beauchesne qu'on appela aussi

Beauchesne lez Matras et qui lui était proche.

En 1481, le frère Méry d'Amboise, commandeur de Sours et d'Arville, et prieur du Temple-lez-Matras, donnait ce lieu des Matras, situé entre la Chapelle et Romilly pour 60 sous de rente perpétuelle à Philippot des Pierres et Philippa sa femme demeurant aux *Matrats* près le Temple, ainsi que l'usage aux bois des Materas, et le droit d'y mettre paître 12 pourceaux (Arch. Nat. série S, 5.001 b. n° 7). Et le même Philippe en 1496, le 5 nov., faisait sa déclaration au prieur du Temple, reconnaissant lui devoir pour cela 5 sous de cens et 60 sous de rente.

En 1533, ce fief est à Vincent des Pierres. — En 1575 à Jacques des Pierres qui cette année là fait transaction avec le Commandeur de Sours, au sujet de l'usage des bois des Matras. — En 1593 il est à Louis des Pierres, époux de Marguerite de Chauvin, dont sont issus : 1° Louis, qui suit ; 2° Louise des Pierres, qui épousa, en 1593 Raphaël de Taillevis Sgr de Fleurigny et de la Petite-Mézière, lequel mourut assassiné en 1594. (Voir les *Mézières* de St-Mars-du-Cor). Elle épousa en secondes nocces, vers 1598, Léonard de Phélines, Sgr de Villiersfaux et de Chaussepot.

Louis II des Pierres, Sr des Matras de 1618 à 1640, conseiller, maître d'hôtel du Roi, époux : 1° de Renée, fille de Pierre de Courtarvel, Sgr de Boursay, et de Charlotte de Contance ; 2° vers 1634, de Marguerite du Bouchet. — Du premier lit il eut : 1° Félix, qui suit ; 2° Renée des Pierres, femme de Louis de Deniau, Sgr de Belair au Plessis-Dorin, fils de N. de Deniau, Sr de la Garenne, et de Antoinette de St-Méloir ; 3° Madeleine, qui est célibataire en 1668.

Félix des Pierres, Sgr des Matras en 1640. Il épousa cette année-là, à la Chapelle-Vicomtesse, Suzanne Baudoin. Il meurt avant 1668, laissant deux enfants, Alexandre et François. Sa veuve comme tutrice de ses enfants, par acte devant Augustin Chevalier, notaire à Boursay, vend les Matras, le 10 oct. 1668, au suivant :

Jean Angeneau, conseiller aux Grands Jours de Vendôme, qui lui-même le laisse à son fils qui suit : Jean II Angeneau, Sgr des M. en 1687, lequel a pour fille Jeanne-Marguerite Angeneau du Conchet, encore célibataire en 1734.

La métairie des Matras fut dans la suite, réunie à la terre de la Pagerie. La ferme des Matras fait encore aujourd'hui partie du domaine de la Pagerie. — Voir *Pagerie*. — (Arch. Nat., S 5.001 b. —

Bulletin vendômois, 1891, p. 93 ; 1904, pp. 138 à 142. — Abbé Peschot, curé de Langey, *Notes manuscrites sur les minutes des notaires de Cloyes*. — R. de St-Venant, *La paroisse de la Chapelle-Vicomtesse et sa fondation*, pp. 125 à 129. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 27 nov. 1654. (*Chartes vendômoises*, 132, 165, 194. [XII^e et XIII^e s.]).

Matrassière (La), h., ancien moulin, c^e de Villedieu, 23 hab.

Matval, nom ancien supposé de Bonnevau. — Voir *Bonnevau*.

Mauballière (La), h. c^e de Fréteval, 35 hab. — *La Montballière*, Cassini et État-maj.) — Ce lieu a été réuni à Fréteval, avec St-Lubin, en 1811. Le presbytère de St-Lubin était situé à la Mauballière, malgré son éloignement de 2 kil., à cause des grandes eaux qui ne permettaient pas la moindre construction à St-Lubin en dehors de l'église. — La grande métairie de la Mauballière appartenait à la cure de St-Lubin. — Quant à ce nom de *Mauballière*, il est évident qu'il vient de *Maubailly*, et que c'est une faute de dire *Montballière*. — (Reg. de Fréteval et de St-Lubin, *passim*. — Arch. L.-et-Cher, E 155, 178, et 725).

Maubert, moulin, c^e de Sasnières, sur le ruisseau de Sasnières. — Ce lieu relevait en partie du prieuré de St-Jean des Aizes et en partie du prieuré de Lavardin. — En 1276 il y eut échange de droits sur le moulin de Maubert entre le prieur de St-Jean des Aizes et le prieur de St-Martin de Lavardin. — Il appartenait aux seigneurs de la Rivière et fut vendu le 23 mars 1647 avec la Rivière au Sgr du Plessis de Sasnières. — Voir *Rivière* et *Plessis-Sasnieres*. — (Titres de Sasnières aux ms. de la Soc. arch. du Vendômois.)

Mauchaussé (Famille). — Naveil, xv^e et xvi^e s.

Mauchauserie (La), éc. c^e de Villedieu. — Ce lieu paraît s'être appelé autrefois *la Cormerie*.

Maucladière (La), h., c^e de Prunay, 35 hab.

Maudétour, ancien manoir, aujourd'hui en ruine, appelé à tort *La Bouchardière*, c^e de Naveil. — *Mondétour* xvi^e et xvii^e siècles, (vieux titres). — *Mondétour*, 1673 (Registres de St-Martin de Vendôme). — *Mondétour*, (appellation fautive moderne). — De ce manoir il ne reste plus qu'une tour ruinée située au haut du coteau dit de la *Bouchardière* et quelques vestiges de douves. Son vrai nom paraît être Maudétour (mauvais détour).

Il relevait en fief à foy et h. de Courtiras et à deux (*alias* trois) deniers de cens, et en partie censiv^l de la tour de Varennes

et de Putibal, appartenant aux religieux de la Couture du Mans.

Guillaume de Ponce, Sgr de Courtiras en 1358, donnait ce lieu de Maudétour à bail perpétuel à Gervais Mâlon et Agnès Copelot sa femme, et cela moyennant 200 florins d'or. — En 1352 le même Gervais Mâlon avait acheté à Guillaume Duplessis une autre métairie à Maudétour pour 430 livres et de la sorte réunissait les deux métairies de Maudétour. C'est cette dernière qui prit (ou avait déjà) le nom de Bouchardière.

À la mort de Gervais Mâlon et de sa femme, leurs biens furent partagés et la grande métairie de Maudétour en 1364 était aux deux frères Jean et Guillaume Mâlon tandis que la petite, autrement la Bouchardière, fut le partage de Philippine Mâlon, leur sœur, femme de Guillaume de la Posse.

En 1507, Maudétour est à Jean de Cuigy, contrôleur au grenier à sel de Vendôme et L^e général du bailli du Vendômois ; — En 1539 il est aux enfants ou héritiers de feu Jean de Cuigy. — En 1543 à autre Jean de Cuigy, receveur ordinaire du domaine de Touraine. — En 1575 à Jeanne de Cuigy, fille du précédent et veuve de feu hon. homme M^e Charles Jollet ou Jallet, en son vivant sieur de la Gaugnerie. Elle vend alors à Mathurin de Cuigy son frère ce domaine lui appartenant tant de son propre que comme héritière de leur frère décédé Pierre de Cuigy. Le dit Mathurin de Cuigy, avec Marie Authier sa femme vendit en 1581 « leur terre fief et seigneurie de *Mondétour* situé paroisse de Naveil et consistant en maison, grange, étable, etc., contenant 9 a 10 sestrées », joignant « d'un bout au clos du bois de la Bouchardière », à Raymond de la Livre, apothicaire et valet de Chambre du Roy de Navarre... le tout tenu envers les M^e et frères de l'Hôtel-Dieu (seigneurs de Courtiras) à 2 deniers de cens seulement. Mais Mathurin de Cuigy continua à se dire sieur de Maudétour ou Mondétour.

En 1610 ce fief est à Gaspard de Lauzeray, y demeurant ; il fait pour cette terre une déclaration au bureau des Francs-Fiefs. En 1641, il est à François de Lauzeray éc^r, Sgr de Baigneux et de la Côte (paroisse de Villedomer en Touraine) et Elisabeth Gourdineau sa femme, qui cette année-là même le cédaient en échange à Louis Allard, sieur de Pointzard ou Pintras, à Lignéres. Mais François de Lauzeray en conserva le titre. Il est encore dit sieur de Maudétour en 1649. — En 1673 il est à Jean Dublineau, sieur de *Modétour*. — Le 15 avril 1682,

René Guillon, trésorier de France au bureau des finances de Tours et Marie Du blineau sa femme vendaient les terre, hiel et seig. de *Mondétour* aux dames Ursulines de Vendôme.

Un jugement du baillage de Vendôme en date du 16 février 1686 déclarait la métairie de *Mondétour*, nouvellement acquise par les dames Ursulines, femme de Courtiras en franc-alleu, suivant la baillée faite par Guillaume de Ponce à Gervais Mâlon et Agnès sa femme devant Jamet, notaire, le vendredi jour de la St Barthélemy, aux PP. de l'Oratoire (seigneurs de Courtiras) pour la privation des profits qui peuvent leur appartenir en cas de bastardise, aubenne, deshérence, etc., qui leur sera payée suivant l'estimation qui sera faite par experts. (Arch. L.-et-Cher, H, Terrier de l'Oratoire). Cette terre de Mondétour ou Maudétour resta aux Ursulines jusqu'à la Révolution. Elles laissèrent le manoir tomber en ruine et Maudétour fut vendu national^t en 1791 pour 34.375 livres.

Aujourd'hui la ruine de Maudétour s'appelle couramment mais improprement *La Bouchardière*, alors que la Bouchardière est plus bas et ruinée aussi.

Arch. nat., P 607, n° 2 ; P 773, layette 65^a, dossier *Naveil* ; S 5002 (1507). — Arch. L.-et-Cher, H (Oratoire), *passim* ; Q (Vendôme) 104 et 211. — Bibl. Vendôme, manuscrits : 1° Album Luanay, I, p. 106 ; 2° Ms. 81, pp. 19, 20, 32, 49 ; 3° Ms. 286, p. 105 ; 4° Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Maudétour). — Titres de la Bouchardière au xvii^e s., chez M^e Rolland, notaire à Vendôme. — *Bulletin vendômois*, 1902, p. 84. — Chartrier de Remay, Hiasse de Naveil. — *Bulletin Société archéol. de Touraine*, 4^e trimestre, 1901 (Notes sur Guillon et Dublineau). — Reg. de St-Martin de Vendôme, 18 août 1673 ; de la Maudelaine, 1585 ; de Lignéres 7 nov. 1649. — Titres de la terre de Baigneux (de Lignéres).

Mauditière (La grande et la petite), h., c^e de St-Hilaire. — Ce lieu appartient au xvii^e s. ainsi que la Rifaudière, aux Sgrs de Rougeterre. Plus tard il relève de Rougeterre à 20 livres par an, tant cens que rente. — En 1669 il est à Thomas Roger, et plus tard est partagé entre plusieurs. — En 1736 il est la demeure de Louis Mauclair, marchand aubergiste à Cloyes. — (Arch. L.-et-Cher, E 158, 160, 164.)

Mauduit (Famille). — *Vauvert*, xvi^e et xvii^e s. — Armes : *D'argent à un cerf de gueules percé d'un poignard d'or*. (Adr. Thibault.)

Maufras (Famille de). — *Le Bouchet Toutville* xv^e s. — Armes : *De gueules à un trestle de sinople (?) accomp. de 3 molettes d'or*. (La Morandière, *Hist. de la maison d'Estouteville*, p. 318).

Maugasserie (La), h., c^e de Couture. *La Maugarserie*, (Cassini.)

Maugasteau, ancien fief, psse d'Épuisay.

Ce lieu paraît avoir été fief volant, sans domaine. Il relevait de Baillou à foy et h. simple, cinq sols de devoir et une paire de gants de service et autres droits et profits. — De lui relevait à foy et h. la métairie de la Beschière et du Boulay sur Épuisay et celle de la Carrelière, paroisse de Boursay. — Son censif s'étendait sur la Bouletière, Villejorry, partie de Liaudon, la Chataignière, la Carrelière et la Bélinière. — Ce lieu au XV^e s. est aux Sgrs de Baillou qui le donnent en fief aux suivants : Thibault Brachet et sa femme Jeanne Floury, Sgrs de Maugasteau en 1468, et Maître Jacques Denizot, fils de feu Thibault Denizot, en 1529. — En 1610 et peut être auparavant il est retourné aux Sgrs de Baillou. Il paraît leur être resté dans la suite. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 ; P 701, n^o 1 ; P 773, layette 65^e, dossier Boursay.)

Maugasteau, ancien fief situé psse de Troo et par extension sur celles de St-Quentin et de Fontaines. — *Maugastel*, XV^e s. (Aveu). — Il relevait à foy et h. de Lavardin. — En 1400, faisait son aveu pour ce fief, en les paroisses de Troo et de Fontaines, Dlle Jeanne de Lavardin-Ramay, veuve de Rotrou de Maugastel. — En 1501 ce fief est à Ysabeau de Promentières, veuve de Jean de la Chastaigneraye, qui fait son aveu au nom de ses enfants mineurs. — En 1546 à Emonde de la Chastaigneraye, veuve de René de Voré, Sgr de la Fosse et de Fontaines. — En 1600 à Jean de Chapuiset, Sgr des mêmes lieux. — Ce fief reste ensuite aux mains des Seigneurs de la Fosse. — (Ne pas confondre avec Maugasteau d'Épuisay). — (Arch. Nat., P 657, n^{os} 72 à 78 ; PP 50, vol. 59, n^{os} 73, 76, 79, 80 ; vol. 114, n^o 8. — Arch. L.-et-Cher, H, layette de la Virginité.)

Maugerie (La), h., c^e de Morée, 34 hab. — L'hôpital de Morée a là une ferme appelée la Maugerie ou Mongerie qui avait été acquise par Julienne Hamond, supérieure dudit hospice, le 6 déc. 1741. — (Titres de l'hospice de Morée.)

Maugrattée (La), f. c^e de St Gourgon. **Maugué**, château, c^e de la Chapelle-Anchéry, ancien fief relevant du château de Vendôme (depuis 1329, et auparavant du château de Beaugency), à foy et h. simple etc., avec droit de basse justice. — *Malum-Vadium*, XII^e s. (Cartulaire de la Trinité). *Maugué*, XII^e s. (id.). — *Maugué*, XIV^e s. — *Le Plessis-Maugué*, XVII^e s. (Titres de la terre de Maugué).

Mauguay, XVII^e s., (Aveu). *Maugaz*,

1757 (Arch. L. et Cher, Eaux et Forêts). *Maugay* (Cassini et État-Major).

Un aveu du XIV^e s., dont la date est élevée, mais qui ne peut dater que de 1365 ou 1370 au plus tard, fait connaître la composition du fief de Maugué. Il se trouve aux titres du château de Maugué et est ainsi conçu :

« Ce sont les choses que Jehan de Beauvoir, à cause de Agnès (Agnès Copelet) sa femme, jadis femme de feu Gervase Malon tient à foy et a hommage :

« Premièrement les choses qui sont léritage de la dicte Agnès .

« Il tient de monseigneur le conte de Vendosme à une foy et à cheval de servige rendu à muance de seigneur et de home par coutume, la terre de Maugué séant en la paroisse de la chapelle-Anchéry, avecques les domaines et fié qui y appartiennent, si quie (si comme) ci après sensuit :

« Premièrement il tient en domaine le habergement, diceulx lieu, si quie il se poursuiet o maisons, courtils vergiers, court, fossés et les appartenances qui sont au dedans de la cloaison du dict habergement contenant ii arpens.

« Item x moées de terre séans ou dit terrouer de Maugué, joignans aux boys qui appartiennent audit habergement ci après contenus et au chemin alant de la Chapelle-Anchéry à Blois.

« Item xxx arpens que bois que broces assis au dit terouer de Maugué joignans audit habergement et aux dites terres.

« Item un clous de vignes contenant vii arpens scant près du dit habergement, joust ledict chemin de Blois.

« Item un arpent et demy que pré que noe assis devant la porte du dict habergement.

« Item ii sols vi deniers cens à ventes et reliefs deus à la mi-careme pour certains domaines assis au terroir de Bois-Breton.

« Item justice de vii s. vi deniers en domaine et en fief.

« Item cest le fief au dit Jehan de Beauvoir, mouvant dudit lieu de Maugué :

« Pierre Tierry, escuyer, tient du dict Jehan de Beau de Villelanmay assis en la paroisse desse périouse (Espéreuse) o les appartenances de mesons, courtils et fossés ; item cinq mouées de terre ; item ii arpens de noes ; item, etc.

Une autre déclaration, en date de 1696, conservée aux mêmes archives, faite par Jean Regnard, seigneur de Maugué, s'exprime ainsi :

« Mon lieu, fief, terre et seigneurie de Mauguay, ses appartenances et dépendances... tant en domaine, fief, justice foncière, cens, rentes et autres droits et devoirs qui en dépendent, etc...

« Premièrement le manoir dudit lieu de Mauguay consistant en maison seigneuriale pour le maistre nouvellement fait bâtir par défunt Pierre Regnard, sieur du dit lieu, mon grand-père et autres maisons pour le métayer grange, étables, to ts à bestes et autres bâtiments, une grande cour au milieu des dits bâtiments, le tout en un tenant contenant 10 boisselées ou environ, etc...

« Item mon grand jardin du dit lieu de Mauguay con-

tenant 15 boisselées de terre ou environ à la corde et mesure de Vendosme prenant de toutes parts à mes choses ex après de la cros

« Item deux isleaux ou places entourées de douves et fossés à eau, contenant neuf boisselées ou environ, en l'une desquelles souloit estre anciennement la maison seigneuriale dudit lieu et le jardin en l'autre...

« Item la rivière dudit lieu à prendre depuis le pont Meloteau jusqu'au dessus des bois des Tarnes (?) sur la quelle rivière j'ai droit de faire bastir un moulin toutes fois et quantes que je en voudré faire bastir un...

« Justice foncière de 7 sols 6 deniers et au-dessous sur tous les sujets de la dite terre... etc. » (Chatriot de Maugue.)

Le Loir-et-Cher historique (aujourd'hui *Revue de Loir-et-Cher*), dans son n^o du 15 octobre 1894, fait savoir que le Plessis-St Martin, paroisse de Viévy le Rahier, était vassal de Maugué, et cite un port de foy fait le 6 août 1403 et un aveu et dénombrement du 26 juin 1404 par Guillaume de St Martin, chevalier, Sgr du Plessis St Martin à Monseigneur le duc d'Orléans, à cause de son château de Maugué.

Ceci prouverait que le Plessis-St-Martin était vassal de Maugué, ce que n'indiquent aucunement les déclarations de Maugué antérieures et subséquentes, et ensuite que Maugué aurait appartenu au frère de Charles VI qui fut assassiné en 1407 par ordre de Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne. Aucune pièce relative à Maugué n'est venue confirmer ce fait, et il apparaît bien qu'il y a là une erreur. Il doit s'agir là d'un autre Maugué. — Mais le Plessis St-Martin relevait peut être d'un des nombreux châteaux appartenant au duc d'Orléans.

Seigneurs de Maugué : — Renauld, (Reginaudus de Malo-Vado) vers 1190. Sur le point de mourir, il donna à la Trinité huit deniers de cens et tous ses droits sur une maison située à la Chevré en la ville de Vendôme. Il est enterré dans la Galilée du Monastère. (Trin. 323 et 600).

Guillaume, fils du précédent. Il approuve le don de son père (premier quart du XIII^e s.). Il donne en outre aux religieuses de Moncé en Touraine des roches et caves en la rue Ferme à Vendôme ainsi que la place de la maison qui est devant la fontaine, etc. C'est probablement sa sœur, cette Agathe de Maugué, dont le fils Hervé de Oucques fit des libéralités à l'abbaye des Châirets en 1226 et 1235, et aussi aux moines de la Trinité en 1233.

Se rencontrent comme seigneurs de Maugué à partir de la fin du XIV^e siècle :

I. — Agnès Copelet, dame de Maugué, épouse en premières nocés, de Gervais

Malon dont elle fut la deuxième femme. Avec ce premier mari, elle donna à la Trinité 40 sous de rente sur les maisons de Jean Chéreau, à Vendôme, afin que lussent célébrés plus tard leurs anniversaires à elle et à son mari. Elle eut de lui cinq enfants : 1^o Jean l'aîné ; 2^o Philippe (fille), 3^o Jean le jeune, dit Jeannot, 4^o Guillaume ; 5^o Philippot. — En 1304 elle partagea avec ses susdits enfants, dont Macé Copelet, son frère, était curateur pour les deux aînés, et tuteur pour les trois autres. — En 1365 elle épousa en secondes nocés Hervé de Beauvoir, riche bourgeois de Vendôme, qui rendit pour Maugué l'aveu indiqué ci dessus.

II. — Jean Malon l'aîné. Il hérita de Maugué par sa mère mais peut être était-il mort avant elle, et dans ce cas, Maugué alla à sa fille la suivante.

III. — Agnès Malon, fille du précédent, épouse : 1^o de Bertrand Daguier, qui rend aveu pour Maugué en 1397, 1409 et 1415 ; 2^o de Loup de Tallentes, qui rend aussi aveu en 1433.

IV. — Jean Daguier, fils aîné de Bertrand Daguier et de Agnès la Malonne. Il rend aveu en 1459 pour Maugué et Chanteloup.

V. — François d'Aguier ou Daguier, Sgr de Maugué et de Chanteloup, Vi comte de Vendôme. Il rend aveu pour Maugué en 1516.

VI. — Jean II d'Aguier, Sgr des mêmes lieux et vicomte de Vendôme, (aveu de 1530).

VII. — Jean III d'Aguier, lieutenant du Bailliage de Blois, 1583. Il rend aveu en 1607.

VIII. — Pierre Regnard, officier du Roi, Sgr de Maugué. Il rend aveu en 1634. Il est époux d'abord de Marie Rabot, avec laquelle il paraît en 1631 aux registres de la Chapelle, puis, en 1634 de Marie Blanchet, laquelle est sa veuve en 1658. Ils ont 8 enfants dont 6 baptisés à la Chapelle : 1^o Jean-Baptiste-Marie, qui suivra après son père ; 2^o Alexandre, le 17 mars 1640 ; 3^o Renée, en 1644 ; 4^o Pierre, en 1646 ; 5^o Charles, en 1649 ; 7^o autre fille Marie, qui épousa en 1662, à la Chapelle, Thomas Guischar, officier du roi, fils de noble homme Simon Guischar ; 8^o Ambroise, fille, qui épousa à Épiais, en 1670, César Saincton, fils du Sgr de Poiriers.

La dite Marie Blanchet, comme veuve de Pierre Regnard, rend aveu pour Maugué en 1658 au nom de ses enfants mineurs : 1^o Jean, qui suit ; 2^o Pierre ; 3^o Marie ; 4^o Ambroise.

IX. — Jean Baptiste Marie Regnard, né en 1639, Sgr de Maugué, sans doute des 1638, il est époux de Marie Priot. On le

voit rendre aveu pour Maugué en 1670 et 1684.

X. — Jean Regnard, Sgr de Maugué, époux de Elisabeth Goussant, rend aveu en 1696. Sa veuve rend aussi aveu en 1700 pour ses enfants.

XI. — Marie-Marguerite Regnard, fille du précédent.

XII. — Marie-Thérèse et Marie-Anne Regnard, cette dernière, épouse de Jacques Riet d'Orval; toutes deux sœurs de Jean Regnard décédé, et héritières de leur Marie-Marguerite Regnard leur nièce. Elles font leur aveu pour Maugué en 1706.

XIII. — Jacques-Louis-Christophe Riet d'Orval, écuyer cavalcadour de la duchesse de Berry, époux de Marie-Anne Regnard. Il rend aveu en 1719 et est inhumé en 1722 à la Chapelle à 84 ans. — Sa veuve rend aveu pour Maugué, en 1723. Ils ont trois enfants; 1^o) Jacques, qui suit; 2^o) Marie-Anne qui suivra après son frère; 3^o) Marguerite.

XIV. — Jacques Riet d'Orval, fils aîné des précédents; il rend aveu en 1732, 1738 et 1739 et est inhumé à la Chapelle le 11 mai 1749 à 52 ans, laissant ses sœurs pour héritières.

XV. — Marie-Anne et Marguerite Riet d'Orval, cette dernière épouse de François Goislard, sieur de la Picacellerie, toutes deux filles de Jacques-Louis-Christophe, et héritières de Jacques leur frère. Marie-Anne rend aveu en 1750 pour Maugué, dont elle ne possède que la moitié, l'autre moitié, appartenant à sa sœur, relevant à foy et h. du manoir qu'elle possède elle-même en vertu des partages faits entre elles. — Elle épouse le 16 nov. 1751 Jacques Marganne, Garde de la Connétablie à Vendôme, fils de Jacques Marganne et d'Anne Chémède, bourgeois, demeurant à Villiers et frère de Anne-Marguerite Marganne épouse de Pierre Souin de la Martinière, lieutenant au bataillon de Blois. — Jacques Marganne était décédé sans enfants en 1764; sa veuve en 1777 est âgée de 75 ans et rend aveu pour Maugué. La terre contient alors 152 septentrées de terre, 49 arpens de bois et 20 quartiers de prés.

XVI. — Georges-Mathieu Goislard et François-Auguste Goislard, frères, tous deux fils de Maruerite Riet d'Orval et héritiers de Marie-Anne Riet d'Orval leur tante, veuve de Jacques Marganne. — François-Auguste Goislard, licencié en droit, demeurant à Chabry en Berry, vend à son aîné tous ses droits sur la terre de Maugué par acte en date du 27 juillet 1783. Le 20 avril 1793, Georges Goislard, fils de Georges-Mathieu et Henriette Petit son épouse, demeurant à

Maugué, donnaient en mariage leur fille Marthe Flavie, âgée de 19 ans, à Laurent Gabriel Moulhier, fils de Laurent Gabriel, juge au tribunal du district de Vendôme et de Jeanne Catherine-Madeleine Chicquault. Le dit Moulhier étant veuf de Catherine Liébault de la Neufville, et le 3 mai 1811, Claude-Georges Goislard, juge de paix à Selles, époux de Anne-Joséphine Savarre du Moulin, vendait la terre de Maugué à Charles Pajon, conseiller à la cour de Cassation, qui décéda le 7 novembre 1826 laissant pour héritière Eugénie Pajon fille de lui et de Marthe Petit son épouse, veuve de Jean-François Amable Vinet, commissaire des guerres.

Cette dernière, sans doute comme héritière de sa fille, vendait la terre de Maugué le 12 mars 1836 à M. Marie-Thimothée-Honoré Luce, propriétaire, demeurant à Paris. — C'est à lui qu'on doit la construction du château moderne de Maugué. — Il épousa Mlle Marie-Gabrielle Regnault, laquelle décéda, veuve de lui, le 27 février 1877. Il laissait Maugué à sa fille, M^{me} Jules Hénissart, qui en est encore aujourd'hui propriétaire (1908).

Arch. nat., P 618, n^{os} 1 à 11; P 627, n^o 39; P 714, n^{os} 12, 192 à 197; PP 50, vol. 114, n^o 114; vol. 116, n^{os} 131, 192 à 197; vol. 20, n^{os} 1 à 11; S 3292, n^{os} 51 et 60. — Arch. L.-et-Cher, E, n^o 735; H, liasse de l'Oratoire, p. 60. — Arch. du Loiret, A, n^{os} 1624, 1625, 1636, 1643. — *Bu letin vendômois*, 1877, pp. 226 et 227; 1879, p. 91; 1880, p. 264; 1886, p. 206. — *Cart. Trinité*, 323, 588, 600, 691 (note). — *Chartes vendômoises*, 272. — *Le Loir-et-Cher Historique* (aujourd'hui *Revue de Loir-et-Cher*), n^o du 15 oct. 1894. — V^o de Souancé, *Cartulaire des Claires*, 41 et 126. — Biblioth. de Vendôme, 1^o Titres de la maison de Courtenvau et du Boisseau d'eau; 2^o Mémoires de Duchemin de la Chesnaye, I, p. 227; 3^o Fonds Trémault, Carton des Fiefs, (Maugué). — Reg. de la Chapelle-Anschéry, *passim*; d'Épiais, de Faye, de Renay, etc. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 407. — Titres des terres de Maugué et de Renay. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 593. — *Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois*, VI, p. 51 (1839).

Maulay (Famille de). — *Huchigny*, xv^e et xvi^e s. — Armes : *De... à un reis de... et 3 fleurs de lys de... brochantes*. — (Adr. Thibault).

Maulderie (La). — Ce lieu paraît avoir été situé sur la paroisse de Houssay. En 1587 il comptait parmi les estagers du Moulin de la Fontaine de Gondré. — (*Cart. Trinité*, 834.)

Maulhu, f., c^e de St-Avit. — *La Blorelière, dit Malhuay*, 1397. (Aveu d'Arras). — *Molhué* xvii^e s. — Ce lieu relevait à foy et h. de la Sgrie d'Arras. — Il appartenait en 1397 à Geoffroy de Champeaux. — En 1682, il est à Hector de Girondeau Sgr de Mollue. — (Chartrier de Glatigny,

Aveu d'Arras, 1397. — Registres de St-Avit, 1682.)

Maulpeou, ancien hiel relevant sans doute de Montoire et situé vers St Quentin ou Fontaines. Il appartenait en 1429 au seigneur de Challay qui en rendait aveu au Cte de Vendôme. (Arch. Nat. p. 957, n^o 19.)

Maumeschin du Lac (Famille de). — *Les Pâtis*, xvii^e et xviii^e s. — *La Ferrière, Glatigny (de Savigny), La Jeudonnière*, xviii^e s. — Armes : *De sable, au chevron échiqueté d'argent et d'azur de 3 traits, accompagné de 3 molettes d'argent*.

(H. de la Vallière, *Bulletin vendômois*, 1876, p. 124.)

Maumoyne (Famille). — *Le Plessis-St Amand, La Salle d'Artins*, xv^e s.)

Maupas (Famille de). — *St Georges du Bois*, xix^e s. — Armes : *D'azur à la herse d'or, au chef d'argent chargé d'une aigle éployée de sable*. (Bachelin-Deflorenne.)

Maupitière (La), f., c^e de Fréteval. — *La Maupitière*, xvi^e s. (Titres de la fabrique de Fréteval). — *La Maupitière* (Cassini). — *La Maupitière*, (État major).

La Maupitière, (Cadastré). — La Maupitière est citée dans un acte de vente de terres situées psse St-Victor de Fréteval, devant Jean Cochereau notaire, en 1571. (Arch. L.-et-Cher, E 155 et G 1513.)

Maupucerie (La), éc., c^e de St-Martin-des-Bois. — *La Maupucerie*. (Cadastré.)

Mauquartier, éc. c^e de Lavardin.

Mauratière (La). — Voir *Morolière*.

Maurepas, h., c^e de Savigny. — *Maurpar*, (Cassini). — *Monrepas*, (État-maj.). — Au xviii^e s. ce lieu est aux Sgrs des Pâtis.

(Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 54.)

Maurepas (Le grand et le petit). — Ce lieu était à l'Oratoire de Vendôme (1650). En 1789 il était affermé 400 livres. Nous ne savons où il est situé.

(*Bulletin vendômois*, 1905, p. 212.)

Mauricetterie (La), anc. mét., psse de Ternay (ou des Hayes), était des dépendances du prieuré de Croixval. — (Arch. Nat., P 639, n^o 38.)

Mauricetterie (La), écart du bourg, c^e de Tourailles.

Mauricière (Le lieu de la), psse de Fontaines. Il était dans la censive du prieuré de Grandry. Christophe de Chapuiset, en 1551, y possédait une « maison domestique ». En 1602 elle était à Geoffroy de Chapuiset, Sgr des Fontaines. (Arch. Nat., P 852, n^{os} 25 à 28.)

Mauroy (Famille de). — *La Tabaise*, xviii^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois couronnes ducales de même*. Alias : *D'argent à une croix*

de sinople à un lion de sable brochant. (De Maude articles *Mauroy* et *Le Maury*.)

Maussabrè (Famille de). — *La Bullière, Les Sabardières* xviii^e s. — Armes : *D'azur au lambel d'or à 3 pendants en chef* (Armorial Chartrain.)

Maussion (Famille de). — *Chaussepot* xix^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent, et en pointe d'un cyprès de sinople posé sur un mont d'argent*. (Armorial chartrain.)

Mauvais-Pas (Le), h., et villa, c^e de Cormenon, 37 hab. (c'est un écart de Mondoubleau). — Là demeurait en 1788 Lubin-Louis-Désiré Martin, secrétaire-greffier du Point d'Honneur au bailliage de Mondoubleau, qui devint en 1792 un des administrateurs du district. (Arch. L.-et-Cher, G 960.)

Mauvais-Pas (Le), écart, autrefois métairie, c^e de Vendôme, sur la route du Mans, à 1/2 kil. de la ville. — En 1656, cette métairie appartenait à la succession de Maître Laurent Lefebvre, avocat, et de Marguerite Houdebert sa femme, et échet à un de ses fils, Michel Lefebvre. Elle était tenue, moitié du duché et moitié de l'Oratoire, et chargée de 15 sols de rente envers le chapitre de St-Georges. (Bibl. Vendôme, ms., Les 10 dossiers Chantard.)

Mauvalet ou **Monvalet**, moulin sur la Grenne, c^e de Choue. — Ce lieu tirait son nom d'un nommé *Mauvalet* qui en était détenteur au xiv^e s. Il relevait pour les deux tiers de la sgrie du Petit-Bouchet, et pour un tiers de celle de Vaultons. — A côté se trouvait la métairie de la Mauvaltière qui faisait partie de son domaine et qui a disparu. — Sur le moulin de M. existait une rente de 6 setiers de blé qui en 1551 appartenait aux Sgrs de St Agil et relevait à foy et h. de la Sgrie de Vaultoueran.

En 1405, Perrot Le Bouchier était dit homme de foy du Petit-Bouchet pour ses moulins de Mauvalet. — En 1458, Perrine Voysine était dite vassale du Petit-Bouchet pour la moitié des deux moulins de M. dont l'un était à blé, et l'autre à tan. — En 1551, ces moulins étaient aux héritiers LeLong. — En 1575, une portion de la moitié de ces moulins était à Pierre Colas et autres cohéritiers et détenteurs. Mais les deux tiers étaient rentrés au domaine du Petit Bouchet.

Au xviii^e s., ce lieu est aux Sgrs de St-Agil et paraît être resté depuis aux ppres de St-Agil. (Arch. Nat., P 700, n^{os} 30, 32, 39; P 702, n^o 1; P 707, n^o 2.)

Notes de l'abbé Chéramy, d'après le Chartrier de St Agil.)

Mauvaltière (La), anc. mét. psse de Choue. Elle était proche Mauvalet et faisait partie de son domaine. Elle relevait du Petit Vaulton et a auj. disparu. (Notes de l'abbé Chéramy d'après le chartier de St-Agil). — Arch. Nat., P 700, n° 39.)

Mauvaltière (La), anc. mét. psse de St-Cyr de Sargé (près le Marais). — En 1615, 1618 et 1622 elle appartenait à une famille d'Espagne, Sgrs de Launay de la Pierre. — En 1669 et 1672, à Dlle Francoise de Vallée du Fief-Corbin. — (Reg. St Cyr de Sargé.)

Mauvisson, ancien fief uni à celui de la Vaucelle, psse de Lunay et relevant comme lui du fief de la Dame-d'Asnières. — Au xv^e s., il fut acquis des héritiers Pastoureau par Pierre de Rougemont, Sgr de la Montellière et du fief dit de la Dame-d'Asnières. — (Collection R. de St-Venant, Liasse Lunay, (Titres de la terre de la Montellière.)

Mauvoisin (Famille de). — *Fréteval, Mauvoisin* (de Busloup), *Lormoye, Les Bouquets-St-Claude*, xiv^e s. — Armes : *D'argent à deux fasces échiquetées*. — (Sceau au cart. Dunois de Marmoutier, en 1300, ch. 282). — Alias : *D'or à 2 fasces de gueules*. — (La Chesnaye.)

Mauvoisin, ancien château, aujourd'hui simple lieu-dit, c^e de Busloup. — Il relevait à foy et h. du château de Fréteval. — On n'en rencontre plus que l'enceinte des douves qui ne compte pas moins de 160 m. de diamètre dans le bois, entre Beauregard et la Pichotterie. Les bâtiments ont entièrement disparu. On y découvre encore quelques débris de carrelages et de tuiles et même des pierres calcinées provenant d'un four à verre qui dut être établi sur les ruines du château. — Ce lieu autrefois était en plaine, et la forêt qui l'a envahi ne date guère que de deux siècles.

Le château de M. était défendu du côté sud et sud-est par des étangs profonds, aujourd'hui desséchés. Ils n'existaient déjà plus au temps où fut faite la carte de Cassini (xviii^e s.)

On rencontre des Mauvoisin dès le xii^e s. Ils semblent venir de Normandie.

Robertus Malus-Vicinus était témoin à Souday vers l'an 1100. — Un autre, appelé Pierre de Mauvoisin, était présent à la bataille de Bouvines en 1214. — Mais ils ne paraissent en Vendômois et Dunois que par intermittence jusqu'au xiii^e s.

En 1263 ou 1264, le dernier sire de Fréteval, de la maison de Meslay (le Vidame), étant venu à mourir sans hoirs, sa succession fut partagée entre ses sœurs : Alice, veuve de Guillaume de Beaucey,

puis dame de Montsoreau, Marguerite, femme de Hémery d'Argenton ; et enfin Jeanne, femme de Pierre Mauvoisin, chevalier.

Cette dernière eut dans son partage les deux tiers des Bois de Fréteval, qu'elle apporta à son mari. Ces deux tiers étaient composés de 3.500 arpens, plus deux étangs et encore une motte de terre entre la forêt et Groschesne. (C'est probablement cette motte entourée de douves qui forma le manoir appelé depuis *Mauvoisin*) ; de plus le moulin de Palteau et son bois ; une métairie sur Fréteval en la paroisse St-Lubin (probablement l'Ormois) ; les Moulins-Vieux, sis au Gué-Périlleux ; cinq arpens de vigne ; tous les moulins de Fréteval à blé et à draps ; le pressoir de la ville de Fréteval ; enfin la tierce partie des halles de la ville de Fréteval.

C'est donc à cette famille de Mauvoisin qu'on devrait la construction du château des Bois de Fréteval, sans doute à la fin du xiii^e siècle.

Le 13 juillet de l'an 1300 Jean de Mauvoisin, Sgr des Bois de Fréteval, fils des précédents, époux de Alice... faisait un échange avec les religieux de la Madeleine de Châteaudun qui avaient reçu de feu Nivelon de Meslay (le Vidame), Sgr de Fréteval, frère de Jeanne sa propre mère, le droit de prendre quatre charretées de buches, toutes les semaines, dans la forêt de Fréteval. En échange de ce droit, Jean de Mauvoisin donnait aux moines une quantité de cinquante arpens de bois à prendre vers Beaufou.

Il paraît avoir pour successeur Guy de Mauvoisin qui probablement fut son fils. Celui-ci, à une date non déterminée, mais dans la première moitié du xiv^e s. rendit aveu au Cte de Blois et de Dunois pour ce qu'il tenait de lui à Fréteval, en ces termes :

« De vous très haut, etc., Mgr le Cte de Blois je tiens et avoue à tenir à foy et hommage ce qui s'en suit : — Premièrement mon habbergement du boys de Fréteval assis en la forêt de Fréteval à trois mille et cinq cens arpens de boys.

— *Item* deux estangs assis environ le habbergement dessus dit. — *Item* une mote de terre assise entre la dite forêt et Groschesne. — *Item* une place a moulin le quel fut jadis appelé le moulin de Paletteau avec les pasturaiges. — *Item* le boys de Paletteau. — *Item* une mestoierie assise sur Fréteval en la paroisse St-Lubin-des-prés. — *Item* un siège de molins lesquels sont à présent appelés les molins viez assis au gué périlleux. — *Item* cinq arpens de vignes. — *Item* toute la rivière dou Loir des la pescherie des molins viez jusques au... — *Item* tous les molins de Fréteval à blé et à draps. — *Item* le pressouer de la ville de Fréteval avec le droit de la bannye. — *Item* la tierce partie des halles de la ville de Fréteval...

Le Guoit devault av. celle ce present, avec mon scel... — *Charte d'aveu*, extrait des Archives nationales, année 01, 110.

La douz. — Ce sont les rentes et revenus de la terre Guoit Mauvoisin, de Fréteval, et d'Ilenc en touz, et ce qui en a été lez de par que le dit Guoit fut prisonnier.

Ench. — Ce sont les rentes et revenus de la terre Guoit Mauvoisin de Fréteval et des appartenances d'Ilenc en touz.

Le château, dans cet aveu, est simplement considéré comme maison, et ne porte pas le nom de Mauvoisin. Peut-être n'existait-il pas encore, mais simplement la motte de terre ou Guy de Mauvoisin allait le construire. Mais un fait postérieur allait mettre obstacle à la construction, ou s'il était construit, allait le faire raser sans doute pour cause de forfaiture, car en 1332, Guy de Mauvoisin était dans les prisons du roi, retenu là avec Aenor de Menou sa femme, et Marie la Puiselle sa demoiselle (Sic, d'après le Père Anselme). Nous ne savons ce que c'est que Marie la Puiselle, à moins que ce ne soit une fille d'un premier mariage de sa femme.

Ses biens furent mis sous séquestre et administrés par ordre du seigneur dominant, le Comte de Blois et de Dunois.

On a un compte de ce séquestre, en date de 1333, qui est assez curieux pour que nous croyons bon d'en transcrire ici le texte, conservé à la Bibliothèque de Blois, *Archives Joursaveault*.

« Premièrement la prevostie dou dit lieu de Fréteval, lx lb., et fut baillée a Guill legout, de la Saint Estève d'esté qui fut l'an mil ccc xxxij, jusqu'à la saint Estève ens' l'an mil ccc xxxij à paier à ij paiemens, c'est la moitié au noel, et l'autre moitié à l'autre saint Estève, sur laquelle prevostie mons. le comte de Blois prend désorsenant xxij lb. fus. et demie a payer à la St Remy audit mons. le comte v. s. l. au noel ens. x lb., et à la St Jehan ens. x lb.

Item a l'abbaye de citeaux, x lb. à payer à ij paiemens, c'est la savoy à la saint Rémy C. s. l. et la Chandleur c. s.

Item a Jehan de Bracieux, lxxvij s. à payer le tout à la Saint Remy.

Item le moulin fouleres, vij lb. à payer à ij paiemens, c'est assavoir au noel, lx s. l., à la saint Jehan, lx s. l., commençant tousjours ce bail à la Saint Jehan.

Item les molins à blé, xv mis à la mesure de Fréteval baillés a Jehan Camu doques (de Oneques), à commencer a Noel a paier à ij paiemens ou par semaines c'est assavoir le premier paiement à la Saint Jehan et l'autre au noel ensuante.

Item cens. c'est assavoir a la Saint Jehan xxvij s. pour plus' paiement.

Item a la St Remy, environ vij lb. ou plus reçus en commun par mon. le comte de Blois et le dit guoit mauvoisin dou dit ledit guoit prend les ij parts et ledit mon. le comte, la tierce.

Item la ville de Fréteval, xx s. dus au dit Guoit pour la soustenance dou pont.

Item les biens au val St Hilaire qui doivent valloir (de dire) a lever et prendre a la Toussaint.

Item au les bois de Fromenteau lesquels sont mouz. Jeh. Luceveay, x lb. a payer chascun an a la Toussaint.

Item les prés qui doivent bien valloir xx lb.

Item la forest de Gratelon en laquelle ledit Guoit prend le tiers et Mons. le Cte de Blois les deux parts.

Item les forés p[ro]p[ri]es dou dit Guoit dont les ventes sont toutes poies (payées).

Item une maison qui est a motes (Moree) laquelle Fouque le Mignon tient à xx s. de rente par an a Noel.

Item un pré appelé le pré feu Puisseau xx s., lequel poient Poiloneille de la paroche de Lignières a paier a la St Remy.

Item une pièce de vigne seans a Villenadin, laquelle Colin du Gaut tient pour xij s. a paier a la St Remy.

Item Jehanne Poirier vij s. pour une vigne seant audit lieu de Villenadin a la St Remy.

Receptes faites p. les serg. dou Roy de la prevostie d'Orléans de la revenue de la terre Guoit Mauvoisin depuis que ledit Guoit fut prisonnier dou roy.

Premier reçu par Arnoul Bardille serg' dou roy a Orléans pour vente de ponceaux, vij lb. tourn.

Item pour vente de foins, lx s. tourn.

Item pour vente de blé d'une part, vij lb. xvij s. x d. tourn.

Item pour vente de vaches et de i. veul, vij lb. tourn.

Item de ventes de blés dant, part. vij lb., x s. tourn.

Item de ventes de blés par la main Jehan de Cussaut, lx s. tourn.

Item p. le muniar, xx s. tourn.

Item par la main Pierre dou Couldray pour les louviers, vij lb. tourn.

Item par la main Lubin Regnard vij lb. ij s. iij d. tourn.

Item par la main Guill. Maugier vij lb. tourn.

Item de Est^{me} et perrot louviers vij lb. tourn.

Item par la main de Jehémin Tablon, xxix s. tourn.

Item par la main de Guilloit le Douz, cvij s. tourn.

Item par la main dou dit Dous xij s., iij d. tourn.

Some : lxxvij lb, vj d. tourn.

Taquette some d'argent ledit Arnoul Bardille dit qu'il l'a baillée aux gens mens. le comte de Blois. C'est assavoir à maistre André de Cove, bailli de Blois et a Mons. Jacques le Mercier.

Recepte faite par Jehan de Lussant, serg. dou roy a Orl., de la revenue de la terre dudit Guoit :

Premièrement dou Seigneur de Partenay (Luceveay) pour la rente de Fromenteau, x l. tourn.

Item de André le Musnier, de Fréteval, lx s. de vente de blé, sont les deux premières somes de l'an mil ccc xxxij.

Item de Guill. le Douz prévost de Fréteval pour cause des eues, l'an mil ccc xxxij, vij lb. tourn.

Item dou dit prevost, pour cause des eues dou dit ferme iij lb. qui furent baillées p. ledit prevost dou command' Jeh. de Lussant au sergen. de Montpicaud dou quel leg le prevost en a l'ettes.

Item la quell' somme Jeh. de Lussant a mis a mener Guoit Mauvoisin a Paris, x lb. tourn.

Item x lb. baillé au serg. de Montpicaud p. le commandement dou prevost qui pour le temps estant p[ro]p[ri]e le dit Jeh. de Lussant dont ledit Jehan a l'ettes. dou dit serg.

Item pour xij journées pour adonner plus' teanoin.

devant mons. Michot Le Blanc et Mons. Pierre de Machen commis en la cause, lx s.

Recepte faite p. Jeh. le Rous serg. dou roy à Orléans.] de la revenue de la terre dou dit Guiot :

Premier de André le Musnier, de Fréteval, pour cause de la pension (ou portion) de la moture des molins vij muis ii st[iers] de moture.

Il. xxix st. et plaine mine de froment de moture.

Il. receu dou dit muniier xvij st de moture.

Il. vj. st de froment de moture.

Et fu vendu le blé p. ledit Jeh. le Rous^t xxxj lb iiij s. vj d. tourn.

Il. receu des dîtes rentes p. ledit Jehan des cens de la Saint-Martin d'esté, vj lb ix s. iiij d. o. tout p[ar] la main Guiot dou four.

Il. de la ville et baillie de Fréteval, de la rente dou pont deu à Guiot Mauvoisin, xl s. tourn.

Il. receu des biens au dit Guiot x ls.

Il. de Guiot le Dous pvost de Fréteval, vij lb.

Il. de mons. Jehan Larcvesque, des rentes de Fromenteau, xlb dou terme dou Noel l'an mil ccc xxxij.

Il. de Annette, fame feu Perrin le Foulon, pour cause dou molin foulere, l xs. dou terme dou noel lan mil ccc xxxij.

Il. de Gervais Roliau xxvj s. tourn.

Some toute de la recepte dou dit Jeh. lxxij lb. xix s. xl o. court (?)

Il. de laquelle sôme ledit Jehan a baillé à Jeh. Miceaut pvost dorl[éans] pour le temps, xxx lb xij d. tant par la main Jeh. Sauvage, dou ql ledit Jeh. le Rous a l[ett]res.

Il. à Pierre de Maireau pvost deuis, xxlb tourn.

Il. à Jehan Douan dou comandement mons. de Monpicau, xxx s. tourn. — Et le reste il a retenu pour xxiiij journées q montent xj lb., xij s. x. d. t.

Recepte par Pierre dou Couldray depuis qil sentremet de la terre Giout Mauvoisin jusques a tant q il cessa de entremettre. cest assavoir de la Sainte Crois en may lan mil ccc xxxi jusques environ la Saint Jeh. l'an mil ccc xxx ij.

Premier du cens de la Saint Jehan lan mil ccc xxxi, xxxv s., iiij d. t.

Il. de J. Mulloy de foin vendu à Robert Pèque, xxix s.

Il. de foin vendu à Bison de la Chauvellerie, xl s.

Il. des cens communs qui se montent xlb. vij s. iij d. t. dont mons. le conte de Blois a le tiers et le dit Guiot les ij pars. Pour la part du dit Guiot, vi lb. ixx. i d.

Il. des biens dou vau de St-Hilaire p. l'est Machepain xxxij s.

Il. de la rente qui est due pour la refection dou pont de Fréteval xl s. [au] sergent d'Orléans.

Il. lx s. que il bailla à Pierre dou Coldray qui les a mis en ses comptes.

Il. lx s. que il a baillé à Jehan Le Rous que il a mis en ses comptes.

Some xij lb. tourn. et a atteint le dit molin jusques à la saint Jehan proch. auquel temps (?) il devra lx s.

Il. Compte Champin le Vénier en la manière qui ens. et par serment et cognut devoir xvij lb. pour ij années dont le dernier terme failli à Noel l'an mil ccc xxx ij pour vente de bois de Gratefon, de la quelle somme il a

baillé si comme il dit a Hue Loys, maître des forêts mons. le conte de Blois, c. s. tourn. dou commandement Guiot Mauvoisin en quel record il se met et avant que ledit Guiot fut emprisonné.

Il. à Pierre de Maireau prévost pour le teps (ou temps) lx s.

Il. compta André le Musnier en la manière qui ens. et cognut devoir pour ij années pour les molins de Fréteval pris de Guiot Mauvoisin, l'an mil ccc xxx a Noel, jusques à Noel lan mil ccc xxxij, xb muis p. an, somme xlv muis, c'est à savoir xxx muis de méteil et xv muis de froment de moture.

Il. de ce en a baillé si come il dit à Guiot Mauvoisin j mui de méteil et demi mui mine de froment.

Il. à Pierre des Maies par la contrainte de Guiot le Comte, serg. de Blois pour la dette dou dit Guiot xvj st. de méteil et vij st. de froment.

Il. au chastellain de Fréteval sur ce q. ledit Guiot Mauvoisin il devoit xv st. de méteil et vj st de froment.

Il. à Guill. Dame qui prit aux molins ij muis de méteil et i muis de froment partie par Bertrand Chalou, et partie de sa volonté.

Il. pour la réparation deu chemin des molins demi mui de méteil.

Il. pour clore les molins et afaitier les chaucées demi mui de méteil.

Il. à Jehan de Lussant vij st[iers] et myne de méteil et iij st[iers] de froment.

Il. pour les despens de ceulx qui puisèrent les molins iij st de méteil.

Il. dou molin foulere, par la foulon, lx s.

Il. d'Abert de Jabin (?) pour cens deus à la touss. xx d.

Il. des cens de la St Jehan l'an mil ccc xxx ij, xxx vij s. vij d.

Il. des coutumes et péages de Fréteval reccus p. la main Est^e Lesage, xvij s. t.

Il. pour la part dou vin dou dit Guiot xvij s. vj ds.

Somme xxj lb, ij d. tourn.

Il. de laquelle somme ledit Pierre a baillé pour la réfection du pont de Fréteval vij lb, x s, ij d tourn. dont pièces sont en cédule.

Il. pour deux voyages que le dit Pierre vint à Orl. xxx s. tourn.

Il. à Jehan Doucin lieutenant dou prévost d'Orl., pour le temps vj lb. tns.

Il. à Jehan le Tallandier, x s. tns.

Il. pour le salaire dou dit Pierre et pour ses escriptures, et pour les despens, c sols tns. de an et demy pour la terre garder.

Il. et que ledit Pierre ne compte rien des explois de la prévosté de Fréteval, de tant comme il la garde environ ij mois pour ce que les explis des amendes ne montèrent pas plus de c et x s. tournis, dont mons. Regnaud de Lille ot c s. à la saint Jehan, lan mil ccc xxx ij, et le clere et le sergent le demourant.

Il. recu (?) par le prévost de Fréteval qui est à présent en ost les venages et Jehemin Huot n'en compta riens de la recepte des païages.

Il. p. pl. q (?) p. vij ou vij assises q. ledit Pierre eut pour ledit Guiot, il n'en vint nul explois avissons (?)

204 l. (?) q. Jehonin Huot en l'va grant quantité des explois de la fore et secretement

Il. compta ledit Jeh. Perrin le Foulon pour cause dou molin foulere de Fréteval dont la ferme vaut vj lb. tourn. par an dont il compte vij lb. pour ij ans.

Il. de ce en a baillé à Jehan Rogier dou commandement Guiot Mauvoisin, avant que il fust emp[ri]soné, pour la réparation dou dit molin, de charpenterie sus le terme qui estoit à avenir l'an mil ccc xxxj, lx s.

Il. lx s. que Guill. Dame fist prendre sur lui p. Bertaut Chalou et i st. de froment qui furent vendus xv s. pour la partie appartenant au dit Guiot.

Il. Arnoul Bardilly v muis, ij st de méteil et ij muis et vij st de from.

Il. à Jeh. l. Rous vj muis, ij st de méteil.

Il. au dit Jehan xxix st. pline mine de froment.

Il. au dit Jehan xvij st de méteil et vj st de froment.

Somme de blé jusq. civ. ij muis x st de froment et dou méteil xxj muis ij st et une mine.

Il. Guillot Leday pvost de Fréteval doit lx lb pour la prévosté de la St-Etienne de lan ccc xxx ij, à paier à ij païemens; cest assavoir la moitié au Noel l'an mil ccc xxxij l'autre moitié à la saint Est. lan mil ccc xxxij.

Il. il doit pour les cues xxv lb par an dont il doit puis q. Guiot Mauvoisin fut mis en prison xlv lb.

Et que Pierre dou Coldray fut toujours présent à tous les explois qui eus t. p. toutes les journées.

Premièrement à exploier et vendre à viens (?) les pores et les vaches Guiot Mauvoisin avec Arnoul Bardilly et avecques Regnard le Cambier.

Il. à faire venir du bois, et de Groschesne le mainage dou dit Mauvoisin.

Il. à vendre les blés tant que par les dits Bardilly et Comber avecques le dit Pierre furent exploités des dits blés jusqu'à la somme de lx vij lb vj d. tn., dont ledit Bardilly à compte.

Il. a exploier par plusieurs journées par Jehan de Lussant jusques à xxx ij lb. tourn. dont ledit Lussant à compte.

Il. à faire tous les inventaires des biens Mauvoisin avec le dit Lussant et avecques Guill. de la Roche.

Il. avecques Jehan le Rous, par plus^r les journées que il put à Fréteval et environ pour exploier jusques à lxxij lb., xix s., x d et tout dont il a compte.

Il. a avoir les comptes et faire escrire des comissions impétrées de Guill. Dame contre Mauvoisin et à les débattre.

Ces copies ci-dessus furent fais le jeudi et le vendredi après Quasimodo l'an mil ccc xxx ij par devant Pierre de Maireau prévost d'Orléans pour le temps commissaire de p. le bailli dorl[éans] a oir compte de la terre Guiot Mauvoisin.

(Bibl. de Blois, Archives Joursaneault, Roles, n^o 26).

Nous ne savons quand prit fin l'incarcération de Guy de Mauvoisin, ni pour quelle cause exacte elle avait eu lieu; mais par le compte ci-dessus on voit qu'il était en possession des deux tiers de la Sgrie de Fréteval dont le Cte de Blois possédait d'autre tiers avec la four.

Un autre Guy de Mauvoisin est encore Sgr des Bois de Fréteval en 1366 (P. Anselme). Peut être est ce celui là, le Sire de Mauvoisin ou bien Jean son frère, qui d'après Froissard, aurait été fait prisonnier par un parti d'Anglais commandés par le capitaine Robert Knoll, non loin de Vendôme, le 11 sept. 1380, et qui parait encore en 1409 comme maître des Eaux et Forêts du Comté de Blois (*Bull. vend.*, 1863, p. 173).

Ce sire de Mauvoisin semble avoir pour fils Philippot de Mauvoisin, Sgr des Bois de Fréteval en 1410. (P. Anselme), et qui en 1417 vend la Sgrie de Levéville en Chartrain, dont il avait hérité par son oncle Jehan de Mauvoisin, Sgr de Levéville et de Neussement, écuyer d'écurie du duc d'Orléans et Capitaine de Cha-teaurenault (Roger Durand). On trouve encore Philippot de Mauvoisin qualifié Sgr du Bois-de-Fréteval en 1431 et 1435. Mais après cette dernière date, les Mauvoisin disparaissent de ces lieux.

Le château de Mauvoisin, ruiné, et qui peut-être ne fut jamais achevé, était devenu place de verrerie dans le 3^e quart du xv^e s., car par acte passé au prieuré de Morée le 10 août 1473, le comte de Dunois, Sgr de Fréteval, céda à bail à Jehan et André Brossard écuyers verriers « une place en ruine assise en notre forêt (de Fréteval) dans le bois de Mauvoisin... avec deux petites pièces où autrefois a eu estang et une autre place ou jadis a eu molin appelé Palleteau, avec 10 arpens de bois debout, à prendre en notre dite forest près et alentour du dit lieu... du bois mort et mort bois pour en user sans fraude en icelle verrerie... et outre le pasturage en nostre forest pour vingt pourceaux... etc... pour le prix de 10 livres tournois de rente annuelle et perpétuelle, avec deux fez (deux charges) de verre... Et par ce faisans, seront tenus les dits preneurs d'édifier maisons à demourer, et autres édifices nécessaires pour le fait et mestier de verrerie. » (Arch. des Mussets).

En 1490 André Brossard est dit Sgr de Mauvoisin.

Malgré le terme *rente perpétuelle* employé dans le bail ci-dessus, la verrerie de Mauvoisin était encore à donner par bail en 1510, sans doute reprise par le Sgr de Fréteval. — A cette date, il donnait encore a bail a Jean Brossard, c^{er} verrier « une place de voierie, lors étant en ruine appelée le bois de Mauvoisin, sise en la forest de Fréteval, avec deux petites places d'estaing (étang) et une place de moulin appelé Palleteau, moyennant 10 livres de rente et deux fez de verre. »

(Minutes des notaires du Dunois, E 109) C'était là le renouvellement du bail précédent.

Il est évident que les Brossard, gen. fils hommes verriers, exercèrent leur industrie dans cette enceinte parfaitement propre à la chose. Et de là vient qu'on rencontre à Mauvoisin des pierres calcinées et des scories de verre.

La verrerie de Mauvoisin fut ensuite transférée non de loin là, près Richeray, en un lieu appelé encore aujourd'hui *La Verrerie*, ou la Brulonnière.

Depuis cette époque, les taillis ont envahi l'enceinte même de Mauvoisin dont on ne voit plus que les douves pour rappeler l'importance du lieu; c'est un morceau de la forêt de Fréteval-La Gaudinière.

Cartul. de St-Vincent, 208. — *Cart. Madelaine de Châteaudun*, 195, 206, 217. — *Cartul. blésois de Marm.*, Introduction, LXXXVIII. — Arch. Nat., Q1 433. — Père Anselme, IV, pp. 706 E, 728 A, 729 B et E. — Bibliothèque de Blois, Archives Jourvansault, Rôles n° 26. — Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, pp. 114, 116 et 117. — Arch. Eure-et-Loir, G, 63. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 109. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 73 (d'après Froissart); 1895 p. 92. — Roger Durand, *Levéille au XV^e s.*, (*Mémoires de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, t. XIV). — Archives du château des Mussets, inventoriées par l'abbé Gauthier.

Mayet, anc. mét. psse d'Artins. — Elle relevait en fief de Ponce, a foy et h. et 19 deniers tournois de service. — En 1414 elle appartenait indivisément aux familles de Guillaume Dupont, Jean Boysouleau et Pierre Cormier, l'aîné. — En 1457 à Agnès Asseline, veuve de Jean Legrand, dit Quenard. — En 1630 à Jean de Lhermite, éc^r, Sgr de la Rougeirie, Haut et Bas Pineau, la Petite-Salle, le Grand et Petit Mayet, époux de Dlle Françoise de Haussard. — (Arch. Nat., P 661, n°s 3 et 4. — Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Notes div., 1, fol. 112).

Mazangé, bourg et commune du canton de Vendôme, à 11 kil. ouest de Vendôme. — *Mazengeium*, XII^e, XIII^e et XIV^e s. (Cart. N. D. de Chartres). — *Masengiacum*, XII^e s. (Cart. de Tiron). — *Præpositura de Macengi*, 1173 (Gallia Christiana, VIII, p. 339). — *Mansegiium*, 1300 (Cartul. N. D. de Chartres). — *Masengis*, *Mezangey*, XIII^e s. (Chartres Vendômoises). — *Mazengey*, XVIII^e s. (Doublet, *Pouillé du dioc. de Chartres*). — *Mazangé* (Cassini et État-Major).

Cette commune est bornée au nord par Épuisay, à l'est par Azé, au sud par Villiers, Thoré et Lamay; à l'ouest par Lamay, Fortan et Savigny. Elle est arrosée par un ruisseau qui prend le nom

de *Ruisseau de Mazangé* dont la source est à Mazangé même et qui se jette dans le Boulon à la Bonaventure au bout d'un parcours d'environ 1.500 mètres, après avoir fait tourner le moulin d'Échoiseau.

Les routes qui la traversent sont celles de Vendôme à Savigny et du Gué-du-Loir à Azé. Mais son bourg n'est desservi que par celle du Gué-du-Loir à Épuisay. Elle possède une station de trainways à la Bonaventure (Gué-du-Loir), bifurcation pour Mondoubleau et pour Droué, et une autre au bourg de Mazangé même.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 83 maisons et 240 hab. — Le Gué-du-Loir, village, 129 hab. — Le Chesnay. — Le Puy 26 hab. — Vauracon, 57 hab. — Vauchalupeau, 60 hab. — La Guénardièrre, 27 hab. — La Chalopinière, 39 hab. — Le Vau. — La Hacherie. — Boutefée. — Échoiseau, moulin. — La Fontaine-des-Prés. — Le Lierre, moulin. — La Ripopière. — Brillard. — Le Chesne. — La Motte. — Fourmaugé, 27 hab. — La Martellière. — La Bonvalterrie. — Le Grand Bodaine, 22 hab. — Le Cormier. — Villegager, anc. fief. — La Roulière. — Le Petit-Bois. — La Bourgeoisie. — La Budinière. — La Gillardièrre. — Le Bois-Bourgeois. — La Lissardièrre. — Les Landes. — Frileuse. — Le Petit-Bodaine. — La Renardièrre. — Villeguisson. — La Cohue. — Les Mardelles. — Le Carquelain. — La Chalopinière. — La Suménerie. — La Bonaventure, anc. fief. — Fosse-Courtin, 90 hab. — La Hotterrie. — Le Boulon. — St-Avin.

Lieux-dits : — Le Clos de Seufraïn, les Huïtas, la Vallée-Bleau, la Rimbar-dièrre, la Raterie, le Bois-Poireau, le Rouget, les Madères, le Marchais-Chapet, la Noue de Fondée, la Croix de Corbay, les Pieds-Fondus, les Margonneries, Fond de l'As, la Haie-Pouleau, la Vallée-Noiret, les Moranvaux, le Champ de Débats, le Bord de Souanne, la Bizière, le Champ-Hay, le Chêne-Burgos, Champ-Péreau, la Critène, les Éscotes, la Creuserie, le Champiard, la Guérie, les Prés-St-Georges, les Pourteaux, la Clavellerie, Villeneuve, le Tir-à-Bœuf, le Pré de la Faye, les Bourjallières, le Carcacon, le Parmanche, la Roquelaine, le Toutalifaut, les Cavières, Riverse, la Franchettièrre, les Fortines, Calais, les Prés-St-Calais, la Croix-Pauchesse, le Pré-d'Anglais, le Clos-Gallier, la Martinière, le Clos-Bedan, le Valet, le Poirier de Micalant, la Gloriette, le Pré de la Reine (fontaine), les Chapotins, la Prêtrise, les Ardillières, la Loge, le *Bignon* (ruine romaine), la Provoté, la *Mairie*, (ancien fief), le Bois Thierry, la Cave-aux-Sallé, la Sonnerie, la Filebardièrre, les

Poullies, Taillelet, le Palais, Rochedins, les Chertemps, la Poupardièrre, le Marchais-Dantais, les Semchiers, les Bignettes, les Clavettes, les Colasses, la Cave Béchote, la Croix Bédégault, les Piges, le Champ d'Aubert, la Nuzas, Chasse-Puce, les Comcheries, les Buchers, l'Ouzillèrre, la Coutardièrre, le Bornas, la Croupe, les Routeaux, le *Coudray-Feuillet*, (anc. fief), la Noue de Balacie, Grattepaille, le Champ Lat, le Souffleur, les Vernoires, les Elus, les Bretonneries, les Pians, la Noue Pontoise, la Nolée, le Clos des Dots, les Six Pas, les Beauforts, les Guénifortes, la Crépinière, la Grande-Aubue, PÉnelos du Roi, les Cocagnes, Gorge Sèche, St-Georges, les Lions, Villeguisson, le Clos-Rouge, le Veilloir, la Gombardièrre, la Butte de Boulon, la Franchetterrie, la Notte, la Gonnardièrre, les Boulois, la Rotte-aux-Bretons, Vauchalays, la *Madelerrie*, le Clos des Dorts, Parmanche, la Noue des Lens, le Gué-St-Georges, le Bois Taupin, les Guenizottes, les Couettes, la Cave au Poil, le Clos-Rougier, les Ruchettes, le Sablet, Chopette, les Paix, les Guinachères, la Fondée, l'Inverse, la Roubière-aux-Guinebault, la Bruyère-aux-Pottrons, la Borde Jouanne, la Bizière, la Clavetterrie, la Pilloure, le Clos-Bedon, le Poirier de Michalo, les Quatre-Aubert, les Poirs de Chien, les Fayes, les Aiglans de Bodaine, le Pont de la-Maladrie, la Croix-de-Fourmaugé, les Fillardières, les Vignes d'Augis, PÉcobaue, Gate-Brise, les Tallions, Fosse-Moucheuse, *St-Clément*, (anc. chapelle). *St^e-Éméraultienne* (id.).

Superficie 2.232 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Crépin, agent-voyer.

Altitude du bourg 130 mètres. — Poste du lieu. Perception de Villiers. — Assemblées : au bourg, le troisième dimanche de septembre; au Gué-du-Loir le troisième dimanche de mai; à Vauracon le premier dimanche d'avril. — Foire le 29 août.

Population : 180 feux au XIII^e s. 400 communiens au XVIII^e s. — 128 feux en 1770 (Expilly). — 848 hab. en 1806. 963 en 1824. 1013 en 1831. 981 en 1836. 1052 en 1841. — 1092 en 1846. 1059 en 1851. — 1003 en 1856. 1044 en 1861. 1034 en 1866. 1015 en 1872. 1092 en 1876. 1101 en 1881. 1121 en 1886. 1141 en 1891. 1102 en 1896. 1056 en 1901. 1087 en 1906. 1055 en 1911.

Les registres de l'état civil de Mazangé commencent en 1583. Voici les noms principaux qui s'y rencontrent :

Auguy, Brossard, Pocheveux, Salmet de la Bonaventure, Athenais, Rousseau de la Scyrene, Martin de la Turquerie,

Geultron, du Bruillard, Braudeau, Coulet de Belesbat, Taillevis, de Heullant, Charcigné, Vié, Daumatin, Deniau, Tahouin, Mervilliers, Guiboust, Vian, Fredureau, Daussonin, Vimeu, de Renard, Contance, Thyzart, Poullard, Dupin de la Casnerie, Saltun, Coubeville, Remusson, Gromal, Godineau, Musset, Besnard d'Harville, du Bouchet, Patcau, du Tillet, du Bellay, Montigny, Menou, Kervaségau, Vezien, Villezan, etc.

Curés : Jean Girard, Sous-Chapelan de la Cathédrale de Chartres, 1480. Simon Augis, 1583. Jean Augis, 1601. Julien Estrillard, 1622. Julien Cousin, 1627. Denis Chevallier, 1667. Jean Edde, 1671. Morin, 1691. François Godineau, 1694. Barthélemy Souchay, 1716, mort en 1733. Jean Antoine de Remusson, 1733. Jean Baptiste-Charles de Remusson, 1755. Dupont, 1775. — Nicolas Merat, 1776. Leconte 1783, puis officier public et marié, 1793. — Noiroi, ci devant curé de Villetrun, 1795... Aubourg, 1812. Guerdon, 1836. — Pierre Gaillard, 1839. Bertin, 1877. — Gougeon, 1881. Guilbert, 1884. Gruau, 1895. Petit, 1901. Préour, 1905. — N. 1906.

Maires : Leconte, ancien curé, officier public 1793. — Pierre Augis, au III^e. Gilles Deniau, au v. Fidèle Aubert, 1824. — Augis, 1834. Jacques Fournier, 1848. — Prieur, 1852. Adé-Norguet, 1853. — Loiseau, 1858. Chaillou, 1867. — Fournier-Besnard 1871. Augis, 1878. — Herbault, 1884. — Denis Neilz, 1897. Neilz-Hallouin, 1895. — Chéronne Hallouin, 1900. — René Boulay, 1904.

Avant la Révolution, la paroisse de Mazangé était du diocèse de Chartres, puis de Blois après 1698, archidiaconé de Vendôme, doyenné de la Ville aux Clercs, Bailliage de Chartres. — Elle était de l'Élection de Vendôme. Elle avait pour présentateur à la cure le Prévôt de Mazangé, lui-même chanoine dignitaire de la Cathédrale de Chartres. Mazangé suivait la coutume de Chartres, mais avec l'exception au reste du Vendômois qui suivait la coutume d'Anjou. Pendant la période révolutionnaire cette commune était du canton de Villiers.

L'église (classée) de Mazangé, sous le vocable de St-Lubin, (voir vie de St-Lubin à *St-Lubin des Prés*) a été construite à diverses époques. L'auteur dans son *Répertoire* croit même trouver des traces de bâtisse Gallo romaine au nord septentrional du chœur; ce qui serait conforme à la légende qui veut que cette église ait succédé à un temple païen.

La tour du clocher paraît du XII^e s.

comme celles de Thoré et de Lamay et passe pour avoir été bâtie au temps de la domination anglaise en ces contrées. Le sanctuaire et le chœur sont du XIII^e s. La nef est du XVI^e s.

La voûte de cette église, en lambris, porte la date de 1503. On y lit les noms de François Martellière et de Pierre de Chambrières. — Sur les tirants de cette charpente se voient des écussons portant des inscriptions où l'on croit distinguer le monogramme de Chartres et des lettres diverses, sans ordre ; puis l'écusson de France accompagné de deux médaillons peints d'une manière primitive et représentant deux personnages à figure grotesque.

Cette église possède une statue de Ste Emérentienne dont le culte a été transporté là, après que sa chapelle, située non loin de là, eut été détruite.

La cloche de Mazangé (classée) est fort belle et date de 1536. — Elle provient de la Collégiale de St Georges, et fut attribuée à Mazangé en 1702 au moment de la destruction de la collégiale. Elle avait été donnée à cette église St-Georges par Françoise d'Aleçon, duchesse de Vendôme, en cette année 1536, ainsi qu'en témoigne l'inscription suivante formant ceinture à la dite cloche : *Francesca Alenconia Caroli primi ducis conjux suo nomine cœtus vero (?) — Mille octogintisque æris ditarunt me fusam anno Christi 1536, mense Martio.*

Dans le bourg, ou tout proche, se trouvait une ancienne chapelle dédiée à St-Clément, dont la crypte subsiste encore. Autour de cette chapelle existait un cimetière dont les tombes paraissent dater de l'époque mérovingienne. Outre le mur septentrional du chœur de l'église, Mazangé possédait encore des restes de construction romaine sur le coteau au nord-est de l'église. — Voir *Bignon*.

À la fin du XIX^e s. ou au commencement du XX^e s., la municipalité de Mazangé a cru devoir donner aux places et rues de son bourg composé de 83 maisons, les noms pompeux suivants : Place Thiers, rue Marceau, rue Augustin-Thierry, rue Denis-Papin, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Mazangé avait la prétention d'avoir été appelée *Ville*, ainsi que le constate certain registre de la fabrique, datant du XVIII^e s., s'appuyant sur un martyrologe du lieu datant de 1544, où ce bourg est dit « réputé ville ». L'origine de cette légende vient des mots « Villa de Mazangois » de la charte 123 du Cartul. N.-D. de Chartres. Mais ce mot *Villa* que les clercs du XVI^e s. ont pris dans le sens de *Ville* n'a jamais eu en réalité que celui de *villa*

ou *maison rurale* au sens romain du mot.

De temps immémorial, la villa de Mazangé dut appartenir à l'église de Chartres. Mais la constatation du fait n'existe que dans une bulle du pape Innocent II, confirmant les biens de cette église en l'année 1133.

En 1140, un nommé Bernard, alors chevêcier du Chapitre, possédait la censive de Mazangé. Il obtint des moines de Tiron la cession de leurs droits sur le moulin du lieu, moulin qui avait été donné à ces derniers en 1131 par Hubert Letort, de Mondoubleau, au moment où il se faisait moine.

La justice de Mazangé, par privilège spécial en faveur de l'église de Chartres était soustraite à la juridiction supérieure du Bailliage de Vendôme. Ses appels étaient portés directement devant le Grand Bailli du Chapitre, à Chartres même. C'est ce qui fit dire que Mazangé n'était pas du Vendômois. Mais c'était là une erreur.

Le Chapitre de Chartres avait créé à Mazangé, à une époque fort reculée, une prétrière ou précairie dont le titulaire avait la charge et le gouvernement de l'église et de la paroisse. Il était révocable à la volonté du chapitre, ce qui justifiait le titre de *précairie* donné au bénéfice de Mazangé.

Cette précairie de Mazangé fut transformée en prévôté, en vertu d'une bulle du pape Alexandre III, datée de 1172, en remplacement de la prévôté d'Amilly, supprimée. Par ce fait la Prévôté de Mazangé héritait des droits de celle d'Amilly et les maires des mairies de la Prévôté d'Amilly relevèrent alors en fief de celle de Mazangé. Le Maire de Grandhoux (c^e de Nouvilliers, c^o de Thiron, E.-et-L.), devait faire faire la foy au Chapitre, toutes les fois que le Prévôt de Mazangé cédait ou décédait.

Les prévôts avaient sur les censitaires de Mazangé certains droits, entre autres celui de gîte ou de procure, droit considéré comme fort onéreux. Le Chapitre en 1191 dut régler ce droit qui fut transformé en 100 sous de rente annuelle et perpétuelle perçu sur tous les habitants de Mazangé.

La création de la prévôté de Mazangé fut confirmée en 1193 par Guillaume, évêque de Chartres.

Ayant été ainsi constituée, une charte de 1213 en régla les droits vis à vis du comté de Vendôme qui se prétendait Sgr de ce fief enclavé dans son comté. Le comte Jean III, cette année-là, en abandonna la haute justice et tous les autres droits que les comtes ses prédécesseurs

prétendaient sur cette paroisse. Et à ce propos, le comte Jean se proclamait *homme lige* de l'évêque. Il ne retenait sur les hommes de Mazangé que le droit de les contraindre, en cas de nécessité, à venir faire guet et garde au château de Vendôme et encore à les obliger de le suivre si dans ses expéditions il passait par Mazangé, mais seulement les mener à telle distance qu'ils pussent revenir chez eux le soir même. Pour cette vassalité vis-à-vis du château de Vendôme le prévôt devait faire foy et h. à chaque mutation de Sgr et d'homme.

En 1216 le prévôt eut encore à traiter avec le sire de Montoire, dont les officiers, par leurs exactions, causaient des préjudices aux hommes de Mazangé à propos de certains droits qui étaient dus à ce seigneur. Il reçut même à ce sujet de Jean, Sgr de Montoire, qui devait devenir deux ans plus tard comte de Vendôme sous le nom de Jean IV, une indemnité de 15 livres de monnaie vendômoise. Jean III, comte de Vendôme, ratifia cet accord.

Le prévôt de M. était à la nomination du chapitre ou peut-être de l'évêque lui-même, mais pris parmi les chanoines de la cathédrale. En 1281 le roi Philippe le Hardi émit la prétention de nommer lui-même à ce bénéfice. C'est alors qu'eut lieu un accord entre le roi et l'évêque, moyennant lequel il fut convenu que la nomination du prévôt de Mazangé appartenait alternativement au roi et à l'évêque de Chartres.

Ce prévôt de Mazangé était soumis à certaines obligations vis-à-vis du chapitre. Il fournissait aux matutinaires 40 sols et deux muids de blé ; et pour quelques pâtures annexées à cette prévôté, 40 sols ; de même à l'anniversaire du prévôt Jean de Sarcosa, 2 muids de blé à prendre sur le moulin de Mazangé. De même à l'anniversaire de Geoffroy Le Diacre, prévôt, 40 sols ; à l'anniversaire de Geoffroy l'Evêque 70 sols pour la *Précairie de Vendôme* (la Chapelle Vendômoise vers Herbault), annexée à cette prévôté ; enfin à l'anniversaire de Jean Espailard, prévôt, 55 sols.

Ceci est constaté en l'an 1300 dans le *Polypticon* du Cartulaire de N. D. de Chartres (p. 301), et formait un total de 200 sous et 4 muids de blé (à 835 litres le muid, soit près de 34 hectolitres de grain.)

De plus, à la même époque, Mazangé devait au Chapitre de Chartres, pour droit de taille, une somme de 20 livres, plus 9 livres pour la Chapelle Vendômoise qui relevait de la dite prévôté. Le cure de cette dernière paroisse était à la présentation du prévôt, de même celui de la

Chapelle d'Arènes et les prévôts de Mazangé se proclamaient Sgrs de Mazangé, d'Arènes et de la Chapelle Vendômoise. Au XV^e s., le manoir de la Prévôté, établi à Mazangé même, était en ruines. Au XVI^e s., Charles le Gaynier, prévôt de Mazangé, résidait en son bien patrimonial de La Bonaventure dont il avait, paraît-il, fait rétablir la chapelle, on ne dit pas sous quel vocable. Plus tard, les prévôts se décidèrent à aller résider à Vendôme ou ils firent bâtir, rue du Bourg Neuf, un hôtel connu depuis sous le nom d'*Hôtel de Mazangé*. Et l'on dit que c'est là qu'eut lieu le siège de la justice de Mazangé.

Au XVIII^e s., cette prévôté était considérée comme étant d'un revenu de 1 500 l.

Il y avait à Mazangé une mairie héréditaire dont le fief portait le nom de *La Méverie* (Voir ce nom). Pour cet office tenu en fief, le maire relevait à foy et h. du chapitre de Chartres, et par le fait, du prévôt lui-même. Comme devoir féodal, il devait tous les ans à l'église une nappe blanche qui en 1746 était estimée valon 4 livres.

La paroisse de Mazangé, au moyen âge, possédait une maladrerie dont il est encore question en 1486. Cette maladrerie était située dans la vallée du Boulon, proche le pont de la route qui conduit du bourg au Gué-du-Loir. Ce pont s'appelle encore le pont de la Maladrerie.

Elle avait aussi deux moulins, le Grand et le Petit Moulin de Mazangé, le Grand était situé sur le Boulon, proche la Bonaventure, et porte encore le nom de *Grand Moulin*. Le Petit était sur le ruisseau de Mazangé. Tous deux appartenaient au Chapitre de Chartres, c'est-à-dire à la Prévôté de Mazangé. Le Petit Moulin est devenu le moulin d'Échoiseau.

Le bourg de Mazangé, au XVI^e s., avait des maîtres fétisseurs en draps et serges, et des métiers pour cette industrie qui depuis s'est perdue.

Prévôts de Mazangé : Renault, 1191. — Geoffroy Chardonnel, 1211. — Jean de Péreusc, 1230. — Jehan Espailard ou d'Espailard, 1246. — Jean de Sarcosa, ou de Sarcosa, 1276. — Etienne de Piles, 1310. — Henri Légar, vers 1350. — Jean Nicot, dit de Tramilguer, 1371. — Jean de la Tour, 1371. — Robert de Loris, 1391. — Jean Fillon, 1400. — Louis Allemand, 1417. — Jean Petit, 1430. — Jean Marques, 1443 et 1450. — Charles le Gaynier, 1507-1521. — Pierre le Seneux, 1517. — Charles de Ronsard, 1517-1548. — René de St François, 1548-1549. — Hardouin Fumée, 1549-1557. — Martin Fumée, 1557-1570. — Richard Bethée, 1570-1593. — Jean Cohon, 1593. — Antoine

Denis Cohon, 1617-1634. — Charles Pousset, 1634-1644. — Nicolas François Brulart, 1644-1646. — Louis de Culan, 1646-1664. — Jean Chastelain, 1654-1668. — Charles-Ferdinand de Champeix, 1668. — Pierre Félibien, 1690. — Joseph Lemeur, 1690-1694. — Louis Robert, 1694-1717. — Pierre Lefebvre, 1717. — Claude Robert, 1755. — Jean-Baptiste de Pontenay, 1755-1768. — Charles-Henri Dudoyer de Vauventriers, 1768-1790.

Baillis de Mazangé : — Georges Viau, époux de Hélène Noury, 1574. — René Viau, sieur d'Orsonville, époux de Françoise Gault, 1603. — René Augry, époux de Rose Poulard, 1626. — René Augry époux de Marguerite Noury, 1648. — René Belot, 1713. — Pierre Percheron avocat au Parlement 1783.

Notaires de Mazangé : Jean de la Fosse, l'aîné, écuyer, notaire juré en court-laye et garde du scel à Mazangé, 1489. — Roulet Fortin, 1515. — Thomas Aubry, xv^e s. — Gatien Mocquart, 1577. — Alexandre Chéron, 1584. — Jean Deniau, 1618. — Pouquereau, 1635. — Pierre Moreau, 1642. — Alexandre Morin 1648. — René Blot, 1650. — François Dantrague, 1672. — François Souchay, 1676. — Pierre Colas, 1692. — Frouard, 1698. — Pierre Gaulard, 1714. — Nouslin, 1737. — Pierre Nouslin jeune, 1769 à 1803.

Cartul. de la Trinité, 2 note 1. — *Chartes vendômoises*, 126, 128, 200, 213, 214, 402. — *Cartul. de N.-D. de Chartres*, Introduction, pp. 48, 85, 99, 100, 103 et Chartes 2, 47, 117, 119, 198, 213, 223, 257, 293; Polypticon, t. II, pp. 280, 285, 301, 391; Obituaire, t. III, pp. 31, 150, 154, 166, 198. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 29; 1863, p. 58; 1868, p. 149; 1870, p. 119; 1879, p. 81; 1880, p. 258; 1887, p. 260; 1905, pp. 229 et 232; 1906, pp. 119 et 200. — Reg. de Mazangé, 1584, 1618 (Notaires); de St-Martin de Vendôme, 1672 (*id.*). — *Cartul. de Tiron*, 151 et 235. — Arch. nat., P 704, n° 69 (1489); P 773, 65^a. — Arch. L.-et-Cher, D 595, n° 215; E 31, n° 4; G, Fabrique de St-Ouen; H, Titres de la Virginité; Q (Vendôme), n° 244. — Arch. du Loiret, A 1625 et 1695. — Arch. des Basses-Pyrénées, E 889. — Bibl. Vendôme : 1^o Album Launay, I, p. 101; 2^o les 10 dossiers Chautarid, *passim*; 3^o Manuscrits de la Société archéologique, Carton I, n° 10; 4^o Fonds Bouchet, chemise VIII, Dossier 1; 5^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 76. — Titres des terres de la Bona-venture, des Minières, de la Roulière, de la Sauverie, etc. — Passac, p. 61. — *Etat des Etudes de Not. de l'arrond^{is} de Vendôme en 1861*. — Abbé Simon, I, p. 121. — Pétigny, 2^e édition, pp. 250, 522 à 524. — Notes manuscrites du xviii^e siècle sur le diocèse de Blois, conservées au xix^e par M. l'abbé Plat. — Aubry, *Tableau de la Noblesse de Blois aux Etats généraux de 1789*. — *Revue du Maine, La Famille de Ronsard*, par l'abbé Proger, 1881, p. 101. — Bibl. d'Orléans, Dom Vermaac, *Cartul. ms. de St-Avit*, ms 489, f^o 120, v^o. — *Compte rendu du Congrès de Vendôme de 1872*, pp. 141 et 341. — Doublet, *Pouillé chartrain du*

xviii^e siècle (1789). — *Mémoires de la Société des Lettres de Blois*, XIV^e vol., 1900, p. 51. — Rochambeau, *Le Vendôme épigraphique*, I, pp. 161 à 168. — Launay, *Reper-toire*, p. 148. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 14. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Mazangé. — Armand Brette, *Atlas des bailliages de France en 1789*, Carte n° 17 (Généralité de Tours).

Mazellerie (La), anc. mét. sur la carte de Cassini, psse de Fontaines, proche le Noyer.

Mazis (Famille des). — *Les Diorières*, xix^e s. — Armes : *De gueules à la fasce d'or chargée de trois molettes de sable*. — (La Chesnaye.)

Méaltière (La), f., ces de St-Amand et de St-Gourgon. — *L'Améhaltière*, anc. titres. — *Le Méaltière*, (Cassini). — *L'Améhaltière*, (Etat-maj., service vicinal et cadastre). — Ancien fief relevant par moitié de Claireau et de la Cathédrale St-Gatien de Tours. — (Bibl. Vendôme, ms n° 326, avenue du Plessis au Bouchet-Touteville en 1552).

Méaltière (La), anc. mét., psse de Villiersfaux ou de Marçilly, et qui appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, layette de l'Oratoire.)

Méan (Famille de). — *Chaussepot*, xvi^e s. — Armes : *D'azur à une fleur de lys épanouie d'argent*. — (Arm^l chartrain.)

Méannerie (La), anc. mét., proche le bourg de Boursay.

Mearderie (La), lieu-dit, c^e de Villavard. — Les terres de la Mearderie, en la psse de Villavard, furent achetées en 1260 par le prieur de la Hubaudière. — (*Bulletin vendômois*, 1893, p. 51. — *Chartes vendômoises*, 349).

Meaussé (Famille de). — *Les Thesnières* (d'Écoman) xviii^e s. — Armes : *D'or à trois chevrons de sable*. — (Trémault.)

Meaux de Vallière (Antoine de), prieur de Cellé, 1728. — Armes : *D'argent à cinq couronnes d'épines de sable, 3, 2 et 1*. — (La Chesnaye.)

Meckenheim (Famille de). — *Les Diorières*, xviii^e s. — Armes : *D'azur à deux sceptres d'argent fleurdelisés en leur pointe et passés en sautoir*. — (Proger, *Généalogie de Vanssay*, p. 73).

Mecqueroche, anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Montrouveau au sud-ouest du bourg.

Médis (Marie de), femme de Henri IV. — Voir *Marie*.

Mée (Famille du). — *La Gaudinerie* (de Boursay), xiii^e s.

Mée de Saguespée (Famille du). — *Villeporcher St Ouen*, xviii^e s. — Armes : *De sinople à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules tenant au bec une épée d'ar-*

gent garnie d'or, la pointe en bas et posée en bande. — (Goudon de Genouillac).

Mégerie (La), f., c^e de Villechien. — *La Margerie*, xviii^e s. — En 1678 et 1676 ce lieu est à René Pasquier, sieur de la Margerie, époux de Anne Ferlaud. — (Reg. de Villechien.)

Megret (Famille de), et **Mégret de Belligny**. — *Les Aipens* (de Romilly), xv^e et xvii^e s. — *La Houssière, Le Chesne-Bûcheau, La Barre* (de la Ville-aux-Cleres), xviii^e s. — *La Haie* (de Boursay), *Le Verger* (de St-Avit), xvii^e s. et xviii^e s. — *La Rotassière, Villeneuve* (de Sargé), xviii^e s. — Armes : *D'azur à 3 besans d'argent* et 1. au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules. — (De Maude et cadet du xviii^e s. au Perche et Percherons de l'abbé Blanchard.)

Méhabet (Famille de). — *La Brunel-rière*, xviii^e et xviii^e s. — *La Gaulterie* (de Savigny), xviii^e s. — Armes : *De sinople à une tour d'argent*. — (Pasty.)

Méhier. — Voir *Borde-Mahiet*.

Meillant (Famille). — *Beaumat*, xvi^e s. — Armes : *D'or à l'aigle éployée de sable armée de gueules ; écartelé d'azur à 3 molettes d'or et un maillet de même en cœur*. — (Adr. Thibault.)

Melland (Famille). — *Bréviande* (de Portau), xviii^e s. — Armes : *D'azur à une croix d'or cantonnée au 1 et 4 d'une aigle éployée ; aux 2 et 3 d'une ruche, le tout d'or*. — (Adr. Thibault.)

Mélinière (La), ou *la Molinière*, anc. mét. située vers Ruan ou Villebont ; elle relevait de Villemesle, et fut donnée en 1530, par une dame de Rougemont, au Bénéfice de sa propre chapelle de Rougemont dont elle constitua le fonds. — Voir *Rougemont*. — (Arch. L.-et-Cher, E 164, dossier 3, pièce 1).

Mellet ou **Mellay** ou **Merlet** (Famille de). — *Frelay, les Orgères*, xvi^e s. — *Limeray*, xviii^e s. — Armes : *D'argent à trois molettes de sable*. — (Titres de la terre de la Fauçille, en Anjou) Alias : *D'azur à trois ruches d'or*. — (Pasty.)

Melletière (La), h. ou l., sur la carte de Cassini, psse de Villechauve, sur le coteau entre la Rosière et le Moulin-Gouin.

Mélotterie (La), anc. mét., psse de St Firmin. — *La Mémolterie*, 1748, (Reg. de St F.). — Ce lieu, en 1649 appartenait à Dlle Marguerite Chevoye, veuve de Nicolas Fontaine. — Au xviii^e s., il est aux Srs de Meslay et la Grapperie, et est joint à la Sgde d'Anceys. — (Arch. L.-et-Cher, E 564.) — Chartrier de Meslay, inconnu de 1758.)

Melterie (La), anc. mét., psse de Fontaine Raoul. — *La Moulrière, la Mesle-*

rière, la Méalterie, xvii^e et xviii^e s. Elle relevait censiv^e de la Chapelle Vicomtesse. — Ce lieu en 1633 était à Mathurin Giraud. — (Arch. L.-et-Cher, G 220.)

Melun (Famille de). — *Ficry le Rabier*, xiii^e s. — Armes : *D'argent à 7 besans d'or 3, 3 et 1 ; au chef d'or chargé de 3 merlettes de sable*. — (H. de la Vallière, *Bulletin vendômois*, 1888, p. 245.)

Mémulon, lieu dit, c^e du Gault. — *Mismulon*, 1633. — Anc. mét., ayant appartenu au xviii^e s. aux familles de Phelins et Breton de la Varisière. — (Chartriers de Glatigny et de la Grande Borde.)

Ménage (Le), h., c^e des Hayes.

Ménagerie (La), éc., c^e du Poislav. — **Ménagerie** (La), c^e de Vendôme, écart de la ville. — Ce lieu était autrefois au bout de la rue de la Bretonnerie. Il est aujourd'hui séparé de la ville par le chemin de fer. — A la Ménagerie demeurait en 1716, Maître Louis Ménard, docteur en médecine, sieur de la Rondellière. — (Titres de la Rondellière au chartrier de l'Épau.)

Ménard (Famille). — *La Rondellière*, xviii^e s. — Armes : *Tiercé en bande d'argent, d'azur et de sinople*. — (Arm. ms.)

Ménard-Girard, receveur de la Char-tellerie de Préteval, 1545. — Armes : *D'or à trois maclès de Sable*. — (Armorial Chartrain.)

Menardière (La), écart du hameau de Boisseleau, c^e de Droué. — (Cassini.)

Menaud (Famille). — *La Cigogne* (de Rocé), xiv^e s.

Ménaudière ou **Ménadière** (La), c^e de Chauvigny. — *La Ménardière*, (Cassini.)

Menhirs vendômois. — Il en existe en core un certain nombre, répandus sur le territoire de l'arrondissement. On peut citer les suivants :

I. — Le M. d'Huchigny ou de la Pierre, dans la vallée de la Houzée, commune d'Arènes ou de Coulommiers. Ce menhir a été découvert par M. Adrien Habet et décrit par M. G. Renaudt au *Bulletin vendômois*, 1903, p. 112 (Voir la Pierre).

II. — Le M. ou *Pierre-Levée* du Temple-lez-Vendôme. Il a été décrit par Launay au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 177 (Voir *Pierre-Levée*).

III. — Le M. de Gratteloup, commune de Villerable dans la propriété de la Famille Girault.

IV. — Le M. de Poulmes ou *la Pierre Lournante*, commune de Villerable.

V. — Le M. de la Butte de Poulmes, ou *le Coffre-Bahut*, même commune.

VI. — Le M. de la Bancerie ou *Pierre de*

Gloria, commune de Thoré, décrit par Launay, au *Bull. vend.*, 1878, p. 170.

VII. — Le M. du Bouillant ou *Pierre du Loune Midi*, commune de Villelicou, décrit par M. P. Clément au *Bulletin rev. dunois*, 1910, p. 87.

VIII. — Le M. des Corniers ou *Pierre du Supplice*, même commune, décrit par le même, *id.*

IX. — Le M. de Nioche, c^e de St-Ouen, détruit vers 1880. Il était sur le bord du Loir proche l'embouchure du ravin du Pont-Robert vers nord.

X. — Le M. disparu de Pierrefitte, même commune. Il a été brisé vers 1850 (?), pour fournir des matériaux à la construction de l'Arche de la Vallée-Laurient, sous la route de Paris, non loin de là.

XI. — Le M. (?) de Mondoubleau ou *des Grosses Pierres* dans la prairie de Mondoubleau.

Ménil des Vallées (Le), villa, écart du bourg, c^e de Morée. — *Les Vallées* XVI^e s. (Minutes des Notaires de Dunois). — *Le Ménil des Vallées*, (Cassini). — Ancien manoir et fief paraissant relever du prieuré de Morée.

En 1555 ce lieu est à Yolande Régnard, veuve de Jean du Mesnil, *seigneur des Vallées*. C'est ce Jean du Mesnil qui paraît avoir donné son nom au manoir.

En 1587 et 1597 à Melchior de Refuge Sgr des Vallées et Anne de Bombelles, sa femme. — En 1612, 1613 et 1615 ce fief paraît partagé entre différents membres de la famille de Refuge : — 1^o Jacob de Refuge, sieur des Vallées en 1612 et 1632, époux de Marguerite Robineau. — 2^o Pierre de Refuge, sieur des Vallées en 1613, époux de Claire du Coudray ; — 3^o Jacques du Refuge, sieur des Vallées en 1615 et 1629, époux de Anne Lenfant.

En 1672 le Ménil est à Charles de Refuge, baptisé en 1632, fils de Jacob de Refuge, écuyer, sieur des Vallées et de N. de Robineau. Il est époux de Marie de Villiers qui décède elle-même le 15 février de cette année 1672 à l'âge de 35 ans. Il épouse en seconde nocces Marie de Vignon, dont il a un fils, Charles, baptisé le 20 juillet 1673. Cette seconde femme décède le 26 juin 1701, étant veuve.

En 1785 ce lieu appartenait à Catherine Française Vigcon, veuve de Claude Libault de la Brosse ; elle se disait dame du Mesnil-les-Vallées, Romainville et autres lieux, et demeurait à Cloves avec son neveu Jean-Baptiste-Hippolyte Thévenard de la Prélande, écuyer chevalier, comte Palatin, ancien officier de Marine, lieutenant des Maréchaux de France à

la suite du Maréchal duc de Noailles et contrôleur de la Maison militaire de Mgr le C^{te} d'Artois (Charles X). Elle paraît avoir pour fils le suivant :

Pierre Claude Libault de la Brosse, ancien garde du roi, officier de l'Hôtel royal des Invalides.

Au XIX^e s., le Mesnil des Vallées appartenait à la famille Yvon qui a fourni deux notaires à Morée. — (Merlet, *Inventaires des Minutes des Notaires du Dunois*, nos 1012, 1028 et 1050. Collection de l'abbé Bernault, liasse de Morée. Reg. de Morée, passim, XVII^e s.).

Reg., de la Ville-aux-Cleres, 1587.)

Ménillière (La), éc., c^e de Villelicou.

Mennerie (La), f., c^e de Boursay. — La *Meannerie*, XVII^e s. (Titres de Villenoble). — Ce lieu relevait censivement de la Gouardière. — En 1474, André Galon et Jeanne sa femme, paroissiens de Boursay, le prenaient à rente de Jean Dupin et de Catherine sa femme, laquelle était fille de feu Étienne Lucas et de Jeanne la Govette, et cela pour 15 sols de rente perpétuelle. — Elle fit ensuite partie de la terre de Villenoble. Par suite de partages, elle échut en 1690 à Pétronille de Martigny, de la famille des seigneurs de Villenoble, qui était religieuse carmélite. — (Arch. L.-et-Cher, F^o 190 et 191).

Ménoir (Le Grand). — Voir *Neufmanoir*.

Ménoir (Le Petit). — Voir *Manoir* (le Petit).

Menon (Famille de), au *Plessis-Dorin*, XVII^e s. — Armes : *Tiercé en pal, de vair de sable et d'argent*. — (Armorial chartrain).

Menon (Famille de). — *Le Plessis-Marcé*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent au chardon de sinople en pal, fleuri de gueules et soutenu d'un croissant de même*. — (Busserolle). — Alias : *De gueules à la bande d'or*. — (Proger, Généal. de Vanssay).

Mer ou Mère (Famille de). — Voir *Maires*.

Mercerie (La), f., c^e de Fontaines.

Mercerie (La), f., c^e de Houssay. — *La Marchière*, XIV^e s. — *La Mercerve*, XVI^e s. — On voit en 1346 un Jean d'Aubemare se dire seigneur de la Marchière et avec son fils Henri d'Aubemare, vendre une rente de 9 septiers de froment sur ces biens au chapitre St-Georges. — Ce lieu, en 1587, était cité parmi les estaigers du moulin de la Fontaine-de-Gondré. — Au XVIII^e s., il appartenait à la famille Frédureau. — (Cart. *Blésois de Marm.*, 285. — Cart. *Trinité*, 834. Arch. Mairie de Montoire, Papiers des Emigrés).

Mercerie (La), f., c^e de Morée. — *La Morchière*, XIII^e s. — *La Mercerie* (Cassi-

ni). — En 1256, Hervé, chevalier, seigneur de la Morchière, avec le consentement de ses frères Guarin et Herland et de sa mère Catherine, et s'engageant pour son jeune frère Foucher, donna au prieuré de Morée la dime de Villepot. — En 1610 la M. est à une famille Damours (Adr. Thibault). Cette ferme aujourd'hui appartient à l'hôpital de Morée. — (Cart. *Dunois de Marm.*, 261. Journal *Le Patriote Vendômois*, 2 janv. 1902).

Merdelaise (La), anc. mét., psse St-Mars du-Cor. Elle était dans la censive du prieuré du lieu. — (Arch. Nat., P^o 704, n^o 116).

Merdeuse (La), ruisseau. — Il prend sa source c^e de St-Mars-du-Cor et se jette dans la Grenne à Cormenon après avoir arrosé les communes de St-Mars, Choue et Cormenon).

Merderon (Le), cours d'eau marécageux qui n'est qu'une branche du Loir coupant la vallée entre St-Jacques-des-Cuérêts et Artins ; il reçoit la Cendrine, ruisseau qui vient des Hayes. — Le Merderon forme ainsi avec le Loir une grande île d'environ 200 hectares, qui est toute de la commune d'Artins.

Mère ou Mer aux Puits (La), lieu-dit, commune de Rhodon. — Il est probable que c'était là la *Terre des Sept-Puits*, située sur la paroisse de Rhodon et qui fut à la fin du XI^e s. donnée à Marmoutiers par Haimeri le Poitevin, avec le consentement de Thomas de Châteaurenault son seigneur, et de Payen, fils de Thomas. — Voir *Sept-Puits*. — (Cart. *blésois de Marm.*, 57).

Méré (Famille de). — *La Borde-Hamard*, XVIII^e siècle. — Armes : *D'argent à la croix ancrée de sable*. — (Adr. Thibault).

Méreaux (Famille). — *Les Bancherries*, XVIII^e et XIX^e siècles.

Mérierie (La). Voir *Mairerie* ou *Mairie*.

Mergé (Le), anc. mét., psse St-Martin de Sargé, proche la Grande-Barre.

Merger-Pichon (Le), écart de Chante-loup, c^e de Villerville.

Mériaux (Famille). — *Le Haut-Feu*, XVIII^e siècle.

Mérie (La), anc. mét., psse de Fortan.

Elle appartenait à l'abbaye de St-Calais qui la donna à cens et rente, au plus tard au XVI^e s. — Au XVII^e s. elle est à la famille de la Fons et au XVIII^e à celle de la Ferrière. (Proger, *Histoire de St-Calais*, p. 90. Collection Eug. Vallée, ms. Pasty, Familles de la Ferrière et de la Fons).

Mérie (La), anc. mét., à St-Jean Frémontel. Elle faisait partie de la terre

de Rougement et fut vendue national^l en 1794 pour 8,400 livres. — (Arch. L. et Cher, O [Émigrés de Vendôme], 849).

Mérellière (La), h., c^e d'Azé, 53 hab. Anc. mét., appartenant en 1697 à Nicolas Baudot de Jully, l'historien (voir sa notice). (Collection de l'abbé Bernault, Titres de la Frédonnière).

Mérellon (Famille). — *La Forte Pièce*, XVII^e siècle.

Merle (Famille du). — *Bois Breton, Monceaux, Marilly* ; *La Mollière*, XIV^e siècle. — Armes : *De gueules à trois quinfeuilles d'argent*. (La Chesnaye des Bois).

Merlet (Famille de). — *Limeray*, XVII^e siècle. — Armes : *D'argent au chef de gueules chargé de 3 coquilles d'or*. — (Adr. Thibault).

Merlin (Famille). — *Le Coudray* ? Armes : *De sable à trois besans d'or*. (Le chanoine Hubert donne cette famille comme étant chartraine et vendômoise et ayant possédé le Coudray. Quel Coudray ?)

Mérotière (La). — Voir *Morottière*.

Merville, h., c^e d'Ambloy, 36 hab. *Villa-Maras, Villemalast, Villa-Mahardi, Villemalart*, XI^e siècle. (Cart. vendomois de Marm.). — *Marville* (Cassini). *Merville*, (État-Major). Ce lieu fut donné à Marmoutiers au XI^e siècle par le chevalier Bettelin, de Blois, puis par Rainard, Odon et Hersende, enfants de Fulcrade, avec leurs alleux du Mas et de Villebadin et encore par un certain Roston. Mais il se peut que ce lieu soit confondu avec Villamalard près Fossé, arrondissement de Blois. — (Trégnault, *Cart. vendomois de Marm.*, 63, 112, 116 bis, 116 ter, 171, 174).

Mervilliers (Famille de). — *Les Mesles, Melles*, ou *Maises et Pampelune*, XVII^e s. — Armes : *D'azur fretté d'argent* (Bennet).

Méry (Famille). — *Le Marchais* (de Droué), XVII^e siècle.

Méry (Famille de). — *Le Breuil Fontenay*, XVII^e siècle.

Mésange ou Mésenge (Famille de) *La Cour de Souday*, XV^e et XVI^e s. Armes : *D'azur à la bande d'argent cotoyée de deux étoiles de même*. (La Chesnaye)

Alias : *D'argent à la fesse d'azur accompagnée de 3 quintefeuilles de même* (Vitral de Souday). Alias : *De gueules à 3 merlettes d'or, à la bordure de sable*. (La Vieuville, *Le Billet de Part*, 1917)

Peut être y a-t-il là deux familles, différentes, *Mésange* et *Mésenge*.

Mésardière (La), f., c^e de Sargé. Ce lieu était dans la censive du Fief Corbin et appartenait en 1635, à Claude Despagne, écuyer, sieur de Launay et Fran-

çorse de St Méloir, son épouse. (Arch. L. et Cher, E. 215).

Mésièrè (La) et les *Mésièrès*. Voir *Mésièrè* et *Mésièrès*.

Mesland ou **Mesliand** (Famille de).

La Cuissardière, Brévande (de Fortan), XVIII^e s. Armes : *D'azur à une croix d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une aigle éployée, aux 2 et 3 d'une ruche, le tout d'or.* (De Maude).

Meslay (Famille de). — *Fréval*, XII^e s. — Armes : *De... à l'orle de merlettes...* — (Seeau, *Cartul. blésois de Marmouier*).

Meslay, château, bourg et commune du canton de Vendôme, à 4 kil. nord de cette ville. — *Manliacum, Megliacum*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Merlium, Manleium, Menli*, XI^e s. — *Meslainum, Merleia, Manleium, Menlé, Meigliacum, Merlium*, XII^e s. (Cart. Trinité). — *Melliacum, Melliachum*, XII^e s. (Cart. de St-Lomer) — *Merleium*, XII^e s. (Cartul. de Fontaines-Blanches). — *Manleium*, XIII^e s. (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Mellay* XIII^e s. (Cart. Trinité). — *Mellé, Meiné*, XIV^e s. ; *Mellé, Meslé*, XV^e s. (Aveux féodaux). — *Meslé* (Cassini). — *Meslay*, XV^e au XIX^e siècle. — *Meslay* (État-Major et Cadastre).

Cette commune est limitée au nord par St-Firmin ; à l'est par Rocé, au sud par Coulommiers et Arènes, à l'ouest par St-Ouen. — Elle est arrosée par le Loir qui la borde à l'ouest et la sépare de St-Ouen et par le ruisseau du Réveillon qui la limite au nord. — Elle est traversée par le chemin de Vendôme à Renay. — Ses stations les plus proches sont Vendôme (3 kil.) et Arènes, (1.500 mètres) cette dernière étant sur le tramway de Vendôme à Orléans par Oucques.

Lieux habités. — Les Dérompés. — La Fosse aux Noyers. — Le Haut et le Bas-Fontenay. — Le Verger.

Lieux-dits : Le Clos-Perreux, les Champs-Émoineaux, l'Ormeau-au-Chat, le Bois-du-Perray, le Bois-Béral, les Ursules, l'Huis-de-Fer, la Croix de la Hutte, les Époneux, les Noues-Maillet, les Claories ou les Sept-Muriers, les Noues-l'Hôpital, l'Arpent-Chabot, les Carquelins, les Vellaines, les Équattes, l'Allée-de-Monfils, Herbault, l'Ormeteau, anc. fief., le Clos-Hory (ou Clahoris ?), le Pré du Crouteau, le Pré des Angers, le Pré-Fauvieu, le Pré du Buisson-Chevalier, la Grosse-Pierre (près Herbault sur le chemin de Fontenay), le Pré-Gaillard, le Pré-Barday, la Boire ou Bouhaire, le Bois de la Madeleine de Vendôme, Herbault, l'Écoton, le Poirier d'Étranglard, le Patrau, la Haye-Poullain, la Septérée-Mahault, le Poirier Mollier, Chauvigny, la

Vandrette, la Noue des Auvemats, le Champs au Borgne, la Vallée Gabilleau, le Clos-Chéron, le Paradis, la Vallée aux Roys, le Gros Chaillon, le Gué de Villeporcher, la Gressendinerie, les Daveniers, la Grosse-Pierre (2^e) proche le chemin de St-Firmin et du Réveillon, la Salle Adam, la Noue-Nivelet, Vauvrette, le Bois de la Comtesse, Vauruhart.

Superficie : 719 hectares. — Cadastre terminé en 1811 par Bourdilleau, géomètre. — Altitude du bourg, 81 mètres. — Poste de Vendôme. — Perception de Villetrun. — Assemblée le premier dimanche de juillet.

Population. — 40 feux au XIII^e siècle. — 180 communiens au XVIII^e siècle. — 30 feux en 1770 (Jaspilly). — 272 habitants en 1806. — 271 en 1812. — 277 en 1824. — 277 en 1831. — 297 en 1836. — 275 en 1841. — 281 en 1846. — 269 en 1851. — 276 en 1856. — 264 en 1861. — 250 en 1866. — 250 en 1872. — 242 en 1876. — 225 en 1881. — 221 en 1886. — 205 en 1891. — 209 en 1896. — 223 en 1903. — 238 en 1906. — 215 en 1911.

Les registres paroissiaux de Meslay commencent en l'année 1608. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Fromentières, Montigny, Renty, Bodineau de Meslay, Darde, Tellier de Paradis, La Sansonnière, Neilz, Guyonneau, Trémault, Lebreton de la Rigaudière, Rossard de Chatenay, de la Porte, Bonnevie, Rochembeau, Bégon, du Vivier, de la Châtre, Milcolomb-Drummond de Melfort, Lefebvre de Caumartin, Meulan, Duprez d'Audnay, Biderau, Josse de la Pagerie.

Curés : Guillaume Girard, 1549. — Marc Asselin, 1562. — Jérôme Raoul, 1595. — Julien Bellanger, 1608. — N. Lasne, 1612. — Jean Beauvils, 1614. — Mauclerc, 1630. — P. Fouquet, ancien vicaire de St-Ouen, 1640. — Buffereau, 1603, inhumé en 1732. — Nicolas Fouquet, 1732, inhumé dans l'église en 1742 à 47 ans. — Élie J. Savatier, 1743, doyen rural de Selommes, inhumé en 1760 à 64 ans. — Robert-François Chapeau, bachelier en Sorbonne, 1760. — Morin, desservant, 1784. — Chéron, 1784. — Moulmier, 1791. — Chaumont, vers 1804 (Voir sa notice aux *addenda*). — Rousseau, 1837. — Mollard, 1838. — Renou, 1850. — Guinebaud, 1876. — Moriceau, 1895. — Lechable, 1897.

Maîtres : Josse, 1790. — Pelletier, 1792. — Charles Chéreau, 1793. — Pierre Savonneau, an III. — Josse, an IV. Théodore Moulmier, an VIII. — Jean-Baptiste-François Delaporte, 1810. Hippolyte Delaporte, 1818. — Bozérien,

1833. — Brillant, 1834. — Gagnebien, 1839. — Delatoche, 1847. — Hippolyte de la Porte, 1849. — Trillot, 1852. — Lizot, 1860. — Trillot, 1863. — Adrien de Lavau, 1872. — Louis de Lavau, 1893.

Avant la Révolution, la paroisse de Meslay était du doyenné de Selommes, du bailliage et de l'élection de Vendôme. L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure qui était dite au XIII^e s. d'un revenu de 18 livres et de 600 livres au XVIII^e s. — Le bourg possédait un maître d'école, entretenu par une fondation de 100 livres faite par M. de la Porte, seigneur de Meslay, au XVIII^e siècle.

L'église de Meslay a été bâtie en 1734, dans le style adopté à cette époque. Ses peintures murales sont de la fin du XIX^e siècle. Elle a pour patron saint Calais. — (Pour la vie de ce saint, voir *Fortan*).

Il y a dans l'église de Meslay deux très belles pierres tombales (classées) qui doivent provenir de l'ancien édifice. — La première est ornée de décorations dans le style le plus brillant de la Renaissance et représente un chevalier debout et tout armé, avec cette inscription entourant son effigie : « *Ci gist le corps de Noble home André de Fourmantière en son vivant seign... décéda le XIX^e jour de novembre l'an Mil cinq cens XXI. Priez Dieu pour son âme* ». Aux quatre angles de cette pierre se trouve l'écu du chevalier, mais les meubles en sont effacés.

La seconde pierre représente aussi un chevalier, mais il est simplement entouré d'une inscription, sans autres ornements, dont voici la teneur : *Cy gist messire Jean de Fourmantières en son vivant seigneur de Melley, Fai et la Grapperie, qui trépassa le vendredi saint XI de mars 157[0]. Priez Dieu pour lui.* Aux quatre angles, l'écu du chevalier : *Parti au 1^{er} à 3 fasces ; au 2 à 3 bandes.* Ce second parti devait représenter les armoiries de sa femme, Catherine d'Anthemaise.

Une statuette en bois représentant la Vierge et l'enfant (XVI^e s.) est aussi classée.

La cloche de M. porte cette inscription : *Claudius Regin Avernianus, episcopus Olorensis, capicevius ecclesie collegiatae sancti Georgii de Vindocino. — Petrus Sallier cantor ejusdem ecclesie. — M. A. Lucas ma jaché, 1585.* Un sceau représente les armoiries de cet évêque d'Oloron, chevevier de St-Georges. (Voir ces armoiries au mot *Régin*). Cette cloche doit provenir de l'ancienne église St-Georges.

L'ancienne cloche datait de 1721 et avait été baptisée le 28 juin, avec, comme parr. et marr., Mess. François de la Porte

de Fétacourt, écuyer, Sgr de Meslay et dame Marie Mineau, épouse de M^e François de Bonnevie, cons^t du roi, ancien receveur au grenier à sel de la Charité-sur-Loire.

Le bourg actuel de Meslay est à peu près tout entier du XVIII^e siècle, ayant été transporté là où il se trouve aujourd'hui, en 1733 et années suivantes, par Jean-François de la Porte, seigneur du lieu, qui venait d'hériter de son frère. La transcription de l'acte qui constate l'événement se trouve au chartrier de Meslay, au reg. d'*Inventaire des titres* de la terre, avec la date du 5 juillet 1733 et cela dans les termes dont la teneur suit :

« Acte d'assemblée du Général des habitants de la paroisse de Meslay, M. de la Porte, seigneur de Meslay, présent, par lequel lesdits habitants reconnaissent que l'église dudit Meslay qui est située au dessous de l'ancien château de Meslay au nord, près la rivière du Loir, est en ruine et qu'ils sont dans l'impuissance de la faire rétablir, pour quoy supplient M. de la Porte de leur donner sur son domaine une portion de terrain dans un lieu comode et élevé pour y construire une nouvelle église, un cimetière et un logement pour le curé et de leur faciliter les secours et moyens nécessaires pour la grosse dépense à faire pour construire et édifier la nouvelle église, clôture du cimetière et pour le logement du curé, grange, autres bâtiments et jardins convenables, aux offres de lui abandonner les fonds et matériaux qui proviendront de la démolition de l'église et cimetière et d'une grange dimeresse y attenante pour retourner et demeurer unis au domaine de la dite terre de Meslay d'où ils sont originellement sortis ».

« Et M. De la Porte, au moyen de l'abandon à lui fait du fond et matériaux de lad. église cimetière et grange donne de son fond un terrain contenant 1064 toises superficielles, scavoir 671 pour la nouvelle église et cimetière et 393 toises pour les bâtiments cour et jardins du Presbytère et s'engage de faire seul et à ses frais toute la dépense nécessaire pour la construction desdits édifices et clôtures de murs à chaux et sable dudit cimetière, le tout pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, soit pour réédifier ou réparer, sinon dans les cas de droit, par contribution avec les habitants et autres propriétaires des biens de la dite paroisse, et encore à la charge de tenir le terrain cy-dessus accordé et les bâtiments qui seront édifiés sur iceluy dudit seigneur de Meslay, scavoir l'église et cimetière à rétribution du service divin, et le pres-

bytère à 1 den. de cens chacun an, jour de St Calais. Ce qui a été consenti par les S. Curé et habitants led. acte signé en fin de la grosse en parchemin : *Barré*, noté passeur ». (Extrait des reg. d'Inventaire des titres de Meslay au chartrier du lieu, fol. 8 et 9).

En cette année 1733, René de Latouche avocat, était bailli de la justice de Meslay.

Le château de Meslay est tel encore qu'il a été construit en 1740 par M. de la Porte. Il forme une masse imposante du plus pur style Louis XV, flanqué de charmilles et soutenu du côté du couchant par une fort belle terrasse dominant la rivière du Loir. Il est à peu près sur l'emplacement de l'ancien château qui, d'après un aveu au Bouchet-Touteville en date du 21 juillet 1579, était « joignant d'un côté au chemin tendant d'Areine à l'église de Meslay, d'autre au ruisseau [de St-Calais] et pré des Angers d'un bout au pré Fauveau et au cimetière de Meslay, d'autre bout à la rivière du Loir et autres ». (Chartrier de Meslay, Registre Inventaire, fol. 246, v^o). Le château était ainsi en avant du village vers sud, probablement au pied de la terrasse actuelle à son angle Nord.

Voici comment cet ancien château est décrit dans l'acte sus indiqué de 1579 : «... Composé d'un corps de logis, tours, tourelles, fossés à eau vive, grange, étables, bergeries, cours, coulombier, jardins, aubrais, clôtures et circuit dudit lieu contenant trois septerées », etc...

C'est dans ce château que le roi Henri IV logea pendant plusieurs jours en novembre 1589 alors que ses troupes assiégeaient la ville de Vendôme occupée par les Ligueurs et dont il s'empara après 3 jours de siège.

Plus tard, en 1729, ce même manoir, non encore rebâti, était ainsi décrit dans une note conservée à la Bibl. de Vendôme (Fonds Trémault, cartons des fiefs), au moment de la vente de Meslay par la famille Bodineau à J. F. de la Porte. « Quant à la maison, c'est une ancienne forteresse située sur le bord du Loir avec des fossés pleins d'eau tout autour, un pont-levis est flanqué de tours en fort bon air et qui à Vendôme au point de vue. Pour la basse-cour, [elle] est bâtie tout à neuf et est fort belle ; il y a aussi une belle avenue plantée depuis 10 ans et une belle grille de fer qui la ferme ».

Seigneurie. — La seigneurie et la moyenne et basse justice de Meslay relevaient du Bouchet-Touteville à foy et hommage lige et une paire d'éperons dorés de service. Une partie de la justice moyenne relevait pourtant de Vendôme,

celle comprenant précisément le village même de Meslay, qui au XIII^e siècle appartenait à Raoul ou Arnoul du Quartier. Mais ces justices furent unies lors que les seigneurs de Meslay, au XIV^e siècle, devinrent en même temps seigneurs du Chatel de Lisle dont les droits furent confondus avec ceux de Meslay. En sorte que dès le XIV^e s., Meslay rendait aveu pour sa justice moyenne et basse au Bouchet-Touteville et pour sa haute justice provenant de son union avec le Chatel de Lisle, il reportait à Vendôme, ainsi que pour la roue d'un de ses moulins qui était sur St-Ouen et encore pour le pont-levis de son ancien château, détruit au XVIII^e siècle.

C'est par erreur que la charte XIV du *Cartulaire vendémois de Marmoutier* indique un moulin à Meslay comme donné à ce couvent, ou plutôt à son prieuré de St-Mars-lez-Vendôme. La charte a été mal lue par Trémault, ou plutôt mal copiée. Elle est plus correcte dans l'abbé Simon qui la reproduit, t. III, p. 298, et qui dit ceci : « *Condonavit eidem loco, hugo miles, molendinum [et] vineam apud Megliacum* »... etc. C'est-à-dire que Hugues donna un moulin (à St-Mars), et en plus une vigne à Meslay, etc. — Le *Cart. Trémault*, dit *Molendinum UNUM*, au lieu de *VINEAM*. — Les moines n'ont jamais eu de moulin à Meslay.

La censive de Meslay s'étendait sur presque toutes les terres de la paroisse, et aussi en partie sur les paroisses environnantes. Elle s'étendait même jusqu'à Vendôme où il existait au faub. Chartrain un petit fief relevant censivement de Meslay, proche la Porte Chartraine. L'auberge de la Cloche rouge était de ce fief, et semble déjà exister au XVI^e s. — Il y avait là aussi un four banal pour ce fief et aussi pour les habitants de Meslay. Mais ce four banal fut abandonné quand on construisit en 1734 (?) celui du bourg de Meslay. — (Chartrier de Meslay, Inventaire, fol. 228).

Quant au domaine même de Meslay, il se composait en 1647 des terres et métairies suivantes : La mét. du Verger ; la mét. de Meslay près l'église (ancienne) ; mét. d'Ahaut ; celle des Dérompées et la mét. de la Mélotière. Il avait aussi deux fours à chaux, l'un au village même de Meslay et l'autre à Vendôme près la Porte Chartraine (à la Cloche rouge). — (Reg. terrier).

SEIGNEURS DE MESLAY

I. — *Balduinus de Manliaco, de Menli, ou de Manleio*, paraît vers le milieu du XI^e siècle, et pour la première fois avant

1010, dans plusieurs chartes de la Trinité et de Marmoutier, comme témoin de la donation faite par des chevaliers vendémois. Il a pour fils Bouchard et Maynard qui paraissent mourir avant lui, et pour successeur le suivant (Marm. vend. 90).

II. — *Odon Balduinus de Manliaco*. Il paraît vers l'an 1100 dans une pièce où il est vassal de Pierre Chotard, avec Girois de Thoré et Bernard des Roches, on ne dit pas pour quelles terres. (Trin., 392).

III. — Galebrun de Meslé semble son successeur à Meslay et paraît dès 1135 dans une Charte de St-Laumer sous le nom de *Galobromus de Melliacho*. Il est témoin vers 1150 du don des bois de la Chapelle Vicomtesse, fait à la Madeleine de Chateaudun, et vers la même époque il est encore témoin dans une charte relative au Temple de Mondoubleau. On l'appelle là *Galebrunus de Menleico* et on le qualifie Sénéchal de Gosbert du Bouchet, seigneur du Bouchet qui depuis s'appela *Le Bouchet-Touteville*, fief suzerain de celui de Meslay. (Arch. St-Lomer, p. 361. *Cart. Madeleine*, 7 et 27).

IV. — *Orricus de Meiglio* paraît vers le troisième quart du XII^e s. comme témoin du don fait à la Trinité de la dime de Gombergeau par Philippe du Quartier (Trin. 598). Et c'était peut être sa femme cette *Dominia Martha de Mesleio*, qui en 1192 était témoin du don de terres à la Guinière près Vendôme, fait à l'Abbaye de Fontaines les Blanchés par Eudes, père de Salomon. La charte constate que cette dame suivit à cheval les arpentiers chargés de délimiter ces terres. (Charte de Font. les Blanchés à la *Revue des Soc. savantes*, juillet, 1874, pp. 67 et 71 et Trin. 598).

D'autres personnages du nom de Meslay ou Meslé paraissent encore dans les chartes de la Trin., mais ils semblent être de la famille des Sgrs. de Meslay-le-Vidame en Chartrain.

Au XIII^e s. la terre de Meslay arrive à la famille du Quartier qui paraît tirer son nom du fief dit du *Quartier* à Blois et à laquelle appartenait le susdit Philippe du Quartier.

V. — Gradulle du Quartier est Sgr de Meslay en 1269. Avec ses frères Hugues et Bouchard, il donne à l'abbaye de Cîteaux une rente de trois setiers de blé du meilleur qui sera cueilli sur la terre de Meslay près Vendôme (Péan, Hist. ms. de Marchenoir, t. II, [d'après Trémault]).

VI. — Raoul, *alias* Arnoul du Quartier, paraît son successeur. Il est cité

(au passé en 1385), comme avant eu jadis la voirie de 60 sous à Meslé (A. N., P 611, n^o 36).

VII. — Robert Lespine est Sgr de Meslé en 1338. Il amortit au profit du chapitre St-Sauveur de Blois plusieurs héritages qui appartenaient autrefois à Messire Jehan de Villebaron (Arch. L. et-Cher, G 139). Il doit être le père ou le grand père du suivant :

VIII. — Pierre de Lespine, Sgr de Meslay et du Chatel de Lisle (qu'il avait eu par héritage ou achat de Jehan de Lisle). Il est déjà seigneur de Meslay en 1374 (Chartrier de Meslay, Inventaire de 1758, fol. 225), et rend aveu au comte de Vendôme en 1385, 1397, 1406, 1409 et 1416. Son aveu de 1385 porte sur « La voirie de 60 sous et le dessous au terrouer de Meslé ès-choses qui furent Raoul du Quartier et la roe d'un de ses montins de Mellé, de celui qui est devers St-Aouan, pour ce que la dite roe est assise au fil du Loir ». (Arch. Nat., P 621, n^o 36).

On le voit paraître dès 1416 avec son fils Bouchard, époque où il est cité comme exécuteur testamentaire de feu Macé du Plessis, Sgr de la Chaise et Périgny, lequel Macé semble être son cousin germain.

D'Isabeau de la Forest, sa femme, Pierre de Lespine avait eu deux enfants : 1^o) Bouchard, mort avant son père et dont suivent la femme et les enfants ; 2^o) Anne de Lespine qui en prem. nocces épousa Jehan de Beaumont, et en secondes nocces Jaëques de Montigny, Sgr du Plessis, Godehous. — Bouchard avait épousé Jeanne de Trou qui est dite dame de Meslé en 1440 dans l'aveu du Bouchet-Touteville porté à cette date au comte de Vendôme, et qui énumère les vassaux de cette seigneurie (A. N., P 611, n^o 57, fol. 17). Mais elle ne pouvait avoir Meslay qu'en usufruit, car son fils était déjà marié. Elle même était veuve déjà en 1429 (A. N., P 629, n^o 5 et P 627, n^o 57). Avant 1437 elle avait hérité de son frère Jean de Trou (*Id.*, P 618, n^o 55), lequel était Sgr de la Flotte et se rencontre comme tel déjà en 1410 (Arch. L. et-Cher, E 110) et aussi comme Sgr de Fontenaille (A. N., P 625, n^{os} 83 à 85) et de la Galoche (*Id.*, 629, n^{os} 3, 6 et 7). On a pu croire cette dame héritière de la Flotte à la mort de son frère qui avait possédé cette seigneurie ; mais il est de fait que ce dernier avait vendu la Flotte à Jean du Bellay, dès avant 1410.

Jeanne de Trou eut de Bouchard de Lespine au moins trois enfants qui sont copropriétaires en 1449 de la métairie des Burets de Crucheray : 1^o) Jean de Lespine l'aîné, qui suit ; 2^o) Jean de Lespine, le

jeune, qui fut Sgr de Faye et la Galoche ; 2^o) une fille qui épousa Jean de La Tousse à qui elle porta Fontenaille.

IX. — Jean de Lespine l'aîné, Sgr de Meslay comme nu-proprétaire à la mort de son grand-père entre 1436 et 1440. L'usufruit restant à sa mère proclamée dame de Meslay en 1440. En 1442, lui-même rend aveu pour Meslay au Bouchet-Toutville. Et dans une déclaration faite en 1445 par le Sgr du Bouchet au Comte de Vendôme, il est formellement dit seigneur de Cléreau et vassal du Bouchet pour son hébergement de Meslé, ses moulins, etc., et comme ayant pour Meslé trois vassaux dont les fiefs ne sont pas désignés mais qui portent les noms de Pierre Raoulleau, Pierre Callu, prêtre, et Jean Mahon.

C'est ce Jean de Lespine qui fit en 1445 l'acquisition de la Grapperie dont le manoir devint le chef-lieu de la seigneurie du Chatel de Lisle pour cause de destruction de ce dernier manoir. Il mourut en 1479. Il avait épousé le 7 décembre 1435 Agnès, fille de Pierre d'Illiers, sgr d'Illiers. Maisoncelles, etc., et de Marguerite de Taillecul. Cette Agnès mourut en 1500 et avait eu de lui trois filles qui se rencontrent au partage des biens de leur père en 1479. — Ce sont : 1^o) Isabeau, qui eut Meslay et Cléreau et qui suit ; 2^o) Marguerite de Lespine qui épousa Jacques de Renty, Sgr de Montigny-le-Ganelon et plus tard fut dame de Faye par héritage de sa cousine Jeanne (voir Faye) ; Dans ce partage des biens paternels elle eut des cens et rentes en la ville et faubourgs de Vendôme, avec la garenne et les pescheries du Pont St-Bié, valant la somme de 30 livres tournois de rente ; 3^o) Jeanne de Lespine qui était alors décédée, épouse de Jean de Fromentières, seigneur de Bouveret (?) et qui laissait deux enfants : Guillaume et Hardouine de Fromentières, qui tous deux eurent à se partager la somme de 60 sols tournois et 6 anguilles de rente sur le chatel de Lisle, avec certaines terres à Arènes. (Inventaire Meslay, p. 61).

X. — Isabeau de Lespine, fille aînée de Jean de Lespine et d'Agnès d'Illiers, dame de Meslay par suite du partage de 1479, épouse de René de Fromentières, écuyer d'écurie du roi (Louis XI). Il était déjà par sa femme, seigneur de Cléreau avant 1479. En 1494, René de Fromentières est mort, et sa femme veuve rend aveu au château de Vendôme pour la partie relevant du comté, de même en 1487 ; en 1497, elle porte sa foy au seigneur du Bouchet-Toutville pour son domaine et sa justice moyenne et basse.

Elle paraît avoir eu pour enfants : 1^o) Guy ou Guyon de Fromentières, Sgr de Cléreau, né en 1462, qui en 1474, par contrat passé devant Michel Juge, notaire à Châteaudun, épousait à l'âge de 12 ans, sa cousine Jeanne de Fromentières, elle-même alors âgée de quatre ans, fille unique de René de Fromentières, seigneur de Beaumont la Ronce et de Christine de Daillon (Voir journal *l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, t. LIX, 1^{er} sem. de 1909, p. 884). Il devint aussi Seigneur de Beaumont la Ronce, puis du Plessis-St-Amand qu'il hérita de son oncle Jean de Fromentières, 2^o) André de Fromentières, qui suit ; 3^o) Jacques, qui fut prêtre, chanoine de Chartres et seigneur de la Grapperie.

XI. — André de Fromentières, second fils de René et d'Isabeau de Lespine, seigneur de Faye et de Meslay vers l'an 1512 à la mort de sa mère. En 1512, il cédait les bois de Meslay à son frère Jacques, seigneur de la Grapperie et se réservait le reste de la terre. — Le 13 Juin 1516, il rend aveu à Charles, duc de Vendôme en ces termes : — « C'est assavoir ma haulte justice du dit lieu de Meslé avec l'eau et la roe de l'un de mes moulins a bled, celle du costé de devers St-Onan, desquelles choses vous suis tenu payer par chascun an à vostre recepte du dict Vendôme, sept sols six deniers tournois de service. Et pour ce que, par fortune de feu (incendie), aulcunes maisons ont esté bruslées, esquelles étaient plusieurs papiers et enseignements de ma diete terre, au moyen de quoi, mon dict sieur, ne vous en puis bailler plus ample déclaration, mais en ce, comme je puis et qu'il est venu à ma connaissance, me rends vostre homme et subject ». — La justice moyenne et basse de la seigneurie de Meslay était devenue haute justice, par suite de la confusion qui s'était produite entre ce fief et celui du Chatel de Lisle, tous deux ayant été dans les mêmes mains et étroitement mis au xv^e siècle. Meslay depuis ce temps, conserva le droit de haute justice.

En 1517, avec son frère cadet Jacques, seigneur de la Grapperie, il abandonnait à leur aîné Guy ou Guyon tous leurs droits successifs sur la terre du Plessis-St-Amand par suite de la mort de Jean de Fromentières leur oncle. La même année il rendait aveu pour Meslay au seigneur du Bouchet-Toutville. Il mourut le 21 novembre 1521, ainsi que l'indique sa pierre tombale en l'église de Meslay. De sa femme Jeanne de Montailly (qui vivait encore en 1537), il avait eu pour enfants : 1^o) Jean, qui suit ; 2^o) Charles, seigneur de

Faye ; 3^o) Ysabeau, femme de Jacques Savary, seigneur du Fresne de Rorthe ; 4^o) Renée, femme de Jean d'Épeigné, seigneur de Pray ; 5^o) Louise, qui épousa le 11 septembre 1525 Jean de Mailly, seigneur de Ruillé, dont elle fut la seconde femme, et en secondes noces Jean de la Roussière, Sgr de la Roussardière, demeurant paroisse de Ruillé-sur-Loir.

XII. — Jean de Fromentières, seigneur de Meslay après son père André en 1521, puis de la Grapperie et du Chatel de Lisle en 1523 à la suite d'arrangements avec son oncle Guy, principal héritier de feu Jacques de Fromentières, frère dudit Guy, et enfin seigneur de Faye vers 1530, après la mort de son frère cadet Charles, qui possédait cette terre. Il rend aveu en 1522, 1530 et 1536 au château de Vendôme. Il est qualifié en 1552, dans un titre de la Grapperie, à Meslay, *Maistre d'Hostel de Monseigneur le Révérendissime Cardinal abbé de la Trinité de Vendôme*. Il demeurait à cette époque à la Grapperie. Il mourut le 11 mars 1570, laissant de sa femme Catherine d'Anthonaise deux enfants : 1^o) René qui suit ; 2^o) Charles de Fromentières, Sgr de Faye, 2^e du nom. Il fut enterré en l'église de Meslay où se rencontre encore sa pierre tombale.

XIII. — René de Fromentières, d'abord Sgr de Faye, puis de Meslay, la Grapperie, Chatel de Lisle, etc., par suite de partage fait en 1570 avec son frère Charles qui fut Sgr de Faye. Le compte de la recette du Duché de Vendôme fait en 1583 l'appelle à tort *Jean*. (*Bull. vend.*, 1879, p. 87).

C'est chez lui que logea le roi Henri IV en nov. 1580 pendant le siège de Vendôme. Il mourut en 1599 après avoir épousé Anne de Renty, fille de Urbain de Renty qui lui avait apporté la moitié de la seigneurie de Montigny-le-Ganelon, et en secondes noces Marguerite de Girard qui reste sa veuve en 1599.

Le nombre de ses enfants est resté quelque peu embrouillé par suite d'erreur de copie de l'Inventaire des titres de Meslay au charrier de ce château ; cet inventaire oublie des noms et même passe au moins une ligue. Mais voici ceux qui paraissent au partage de 1599 : 1^o) Joachim, qui suit ; 2^o) Gabrielle de Fromentières qu'on voit en 1651 (?) femme de André de Courtarvel, Sgr de St-Rémy, fils de Jacques de Courtarvel et de Suzanne Toison ; 3^o) Jacqueline de Fromentières, femme de Pierre de Renty, Sgr de Torio ; 4^o) Anne de Fromentières, alors mineure et sous la curatelle de Léonard de Renty, 6^e Sr de la Bullière ; 5^o) Odard, dit encore François de From.

aussi mineur et sous la curatelle de René de Vimenc, 6^e Sr de Rochambeau.

A ce partage Joachim l'aîné eut la terre de Meslay et ses annexes ; et les deux mineurs eurent la Grapperie qui devait être plus tard à François Odard avec le moulin de Fosse-Darde et des prés et bois. Quant aux autres enfants, ils étaient pourvus ailleurs.

XIV. — Joachim de Fromentières, Sgr de Meslay et de partie de Montigny-le-Ganelon, fils aîné des précédents. On l'appelle encore Jonathan. Il meurt le 5 avril 1642 et est inhumé à Montigny. Il avait épousé le 7 janv. 1594, Marie de Courcelon ce qui ferait croire qu'il était huguenot. Il en eut deux filles : 1^o) Anne qui suit ; 2^o) Lucrèce de From., qui épousa d'abord Jacques des Ligneris, et en sec. n. Isaac du Raynier, Sgr de Droué.

XV. — Anne de Fromentières, dame de Montigny pour moitié, de Meslay, la Grapperie, le Chatel-de-Lisle, etc., d'abord épouse de Louis des Ligneris, frère du susdit Jacques et Sgr des Diorières et de Courville, puis de Louis du Teil, baron de Samois, dont elle était séparée de biens. Elle rendit aveu au Bouchet-Toutville en 1642 et 1650. Les terres susdites furent saisies sur elle en 1651 et le 1^{er} avril 1650 furent adjugées au suivant :

XVI. — Louis-Paul-Urbain Bodineau, 6^e Sr de Cuisay, conseiller du roi et son médecin ordinaire par quartier, époux de Elisabeth Darde. Ces deux époux devinrent ainsi Sgrs de Meslay, la Grapperie, etc. Urbain Bodineau rendit aveu au Bouchet en 1666 et mourut avant 1676, époque à laquelle sa veuve rend elle-même aveu au Bouchet. Il laissait pour fils et héritier le suivant :

XVII. — Pierre-Paul Bodineau, 6^e Sr de Meslay, la Grapperie, etc., président aux Grands-Jours du Vendomois. Il rend aveu au Bouchet en 1677. Le 3^e février 1686, il épousait à la Madeleine de Vendôme Marie Guyonmeau, qui mourut à 78 ans en 1747. Lui-même était mort en 1709 laissant pour enfants : 1^o) Louis-Pierre-Urbain, qui suit ; 2^o) Louis, mineur en 1710.

XVIII. — Louis-Pierre-Urbain Bodineau, Sgr de Meslay en 1709 à la mort de son père. Il rend alors aveu au Bouchet-Toutville. Il était dit en 1718 secrétaire du roi de l'ancien collège et encore, Secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances. Il était encore propriétaire de l'Hotel du Bellay Langey à Vendôme, anj. *Le Saillant*, qu'il venait d'acheter en cette même année 1713.

En 1710, la terre de Meslay était une

en vente. A cette occasion, il fut fourni une note donnant l'état du château tel qu'il est établi au commencement de cet article. Le détail de la terre portait qu'elle se composait alors de sept fermes, cinq à six cents arpens de bois, deux moulins, 72 quartiers de prés, une tuilerie, plusieurs maisons dans le village. Le revenu était estimé 10.650 livres, plus des bois de haute futaie valant 40 mille livres.

Les vendeurs étaient : Dame Marie Guyonneau, veuve Pierre-Paul Bodineau, chevalier, seigneur de Meslay, au nom et comme tutrice de Louis Bodineau, son fils mineur, et encore Urbain-Louis Bodineau, sieur de Meslay et dame Angélique de Partière son épouse, à qui cette terre était venue de la succession du sieur Pierre-Paul Bodineau, en son vivant Sgr de Meslay, leur mari et père, auquel défunt sieur de Meslay elle appartenait, tant de son propre, qu'au moyen du délaissement à lui fait par sa sœur Marie Bodineau, épouse du sieur Charles-Laurent de Chénévières, Sgr de Glatigny, près Souday, président en l'Élection de Paris. Elle fut vendue pour le prix de 400 mille livres avec la Grapperie, le Chatel de Lisle et la ferme de la Hougaise (paroisse de la Chapelle-Anschéry) par acte devant Tarbé, notaire à Paris, le 10 décembre 1719. L'acquéreur étant le suivant :

XIX. — François de la Porte de l'éraucourt, écuyer, directeur de la Compagnie des Indes, troisième fils de Jean de la Porte, fermier général, et d'Élisabeth des Ruelles. — L'acquéreur « consentait que nonobstant la présente vente, la dite dame de Meslay mère, et le sieur de Meslay fils, et la dame son épouse, continuent à porter et prendre le nom de Meslay, leur vie durant, sans que leurs enfants puissent le prendre et porter ». Il rendit avis au Bouchet-Touteville en 1722 et mourut avant 1730 laissant pour héritier son frère aîné le suivant :

XX. — Jean-François de la Porte, écuyer, né le 20 juin 1675, fermier général en 1695. — Il rendit avis au château de Vendôme le 16 août 1730, comme héritier de son frère, pour la seigneurie de Meslay « dont le pont-levis du château et une des roues du moulin, et la justice de Meslay, le fief du Châtel de Lisle, à présent en ruine, relèvent de Sa Majesté à cause de son duché de Vendôme ». En 1742 il faisait encore son aveu au Bouchet-Touteville.

C'est à ce personnage qu'on est redevable de l'établissement du grenier à sel d'Herbault. C'est lui qui fut le constructeur du château actuel de Meslay dont la première pierre fut posée en 1732 par

Adrien Henri de la Porte, chanoine de Ste Croix de la Bretagne, frère cadet dudit seigneur, et lui encore qui transporta le village dans son emplacement actuel, en 1734, ainsi que l'indique la pièce transcrite plus haut. Il établit encore au bourg de Meslay une fabrique de cotonnade dont il sera parlé à la fin de cet article. Il avait acheté en 1736 la seigneurie de Lignéres (Voir *Tertre*). Il mourut à Paris en 1743, laissant de Catherine Soubeyran, qu'il avait épousée en 1709, deux fils : 1^o) Pierre-Jean-François, qui suit ; 2^o) Louis-Charles, connu sous le nom de Delaporte de Montval qui le 5 juin 1744 acheta de son frère la fabrique de Meslay. — (Inventaire de Meslay, 1758).

XXI. — Pierre-Jean-François de la Porte, né le 2 juin 1710, avocat du roi au Châtelet en 1728, conseiller au parlement en 1733, maître des requestes en 1734, intendant du Bourbonnais en 1740, du Dauphiné en 1744, de l'armée d'Italie en 1745 et 1746, conseiller d'État en 1767, mort à Meslay le 5 juillet 1793. Il avait reçu la terre de Meslay en 1742 de la main de son père par suite de donation entre vifs. On le voit qualifié ainsi : Marquis de Presle, seigneur de Sarzay, Meslay, La Ferté-Aurain, le Magnet, Lignéres et autres lieux.

En 1770, il avait acheté du roi Louis XV les droits honorifiques que les ducs de Vendôme possédaient dans les églises de Rocé, Arènes et St-Ouen, qui ne servaient de rien à la couronne, et cela pour 45 livres de rente. Il y faisait joindre les droits de pêche et de rivière appartenant au même duché, dans le Loir, entre Moncé et le moulin de Villeporcher, puis entre ce moulin et Meslay et encore au-dessous de Meslay jusqu'à la Chape, et de plus, à partir des Moulins-le-Comte, rue de la Grève à Vendôme, jusqu'à l'embouchure du ruisseau de St-Mars, pour 400 livres par an.

Il avait épousé : 1^o en 1734, Marie-Anne-Colette Morgan, dont il n'eut pas d'enfants ; 2^o le 30 juillet 1739, Anne-Élisabeth Lefebvre de Caumartin (Voir le Presne d'Authon) dont vinrent : 1^o) Jeanne-Élisabeth, née le 28 juillet 1742, mariée le 31 janvier 1749 à Louis Drummond, Cte de Melford ; 2^o) Jean-Baptiste-François, qui suit :

XXII. — Jean-Baptiste-François de la Porte, né le 17 octobre 1713, propriétaire de Meslay après son père en 1793. Il avait été avocat du roi au Châtelet le 5 février 1763, conseiller au parlement le 22 juillet 1766, maître des requestes le 31 décembre 1767, intendant de Roussillon en 1773 et de Nancy en 1778. Il mourut à Meslay le

16 février 1818 laissant veuve sa femme Anne-Marie Meulan Destoutaines qu'il avait épousée le 10 mars 1768, qui mourut elle-même en 1823, et dont il avait eu deux enfants : 1^o) Anne-François-Hippolyte, qui suit ; 2^o) Anne-Louise-Félicité, née le 19 octobre 1775, mariée le 20 janvier 1796 à Charles-Marie d'Irumberry de Salaberry qui fut député de Loir-et-Cher en 1815. Elle mourut elle-même à Fossé, près Blois, en 1809.

XXIII. — Anne-François-Hippolyte de la Porte, propriétaire de Meslay après son père, né en 1770, mort en 1852 (Voir sa notice). Il légua sa terre de Meslay à sa nièce, la suivante :

XXIV. — Anne-Louise-Charlotte d'Irumberry de Salaberry, née en 1797, fille de Charles-Marie d'Irumberry de Salaberry et de Anne-Louise Félicité de la Porte, décédée en 1868, épouse de Guy-Marie-Jean-Baptiste de Lavau, conseiller d'État, préfet de police (voir sa notice), qui décéda en 1874, dont trois enfants : 1^o) Marie-Anne-Louise-Félicité, née en 1819, morte en 1907, veuve de Charles-Louis-Paul de Patouillet, Cte de Deservillers ; 2^o) Adrien, qui suit ; 3^o) Marie-Charlotte-Élisabeth, née en 1826, décédée en 1856, épouse de François, marquis de Roussy de Sales.

XXV. — Guy-Marie-Hippolyte-Adrien de Lavau, né en 1824, mort en 1892, époux de Marie de Chazot (voir notice de son père) dont deux fils : 1^o) Louis, qui suit ; 2^o) René de Lavau, demeurant au château de Missy (Calvados).

XXVI. — Louis de Lavau, ex-capitaine d'infanterie, propriétaire de Meslay depuis la mort de son père, époux de Mlle Marie-Cadeau d'Acy.

C'est lui qui possède encore aujourd'hui le château de Meslay.

Il existe à Meslay, de la main du curé Chéron une liste récapitulative et numérique de tous les actes de l'état civil depuis l'année 1701 jusqu'à 1790,

Le total, en 90 ans, forme 1564 actes soit 17 à 18 par an. La première année donne 18 actes, en 1701, et la dernière 10, en 1790, avec un maximum de 43 en 1738 et un minimum de 5 en 1725. Les années qui ont suivi le transport du village en son nouvel emplacement sont les plus fécondes et indiquent vers 1733 une grande augmentation de population provenant sans doute de l'établissement de la fabrique de Siamois qui pouvait occuper une cinquantaine d'ouvriers.

Le pont de Meslay dans son emplacement actuel est dû à M. Hippolyte de la

Porte. Il a été construit en 1846 en remplacement d'un autre qui était sur le grand bras du Loir en face la grille du potager du château, ce qui exigeait en venant de Vendôme, un détour pour revenir au village, et le chemin qui allait sur Renay contournait le potager du château. Le pont actuel raccourcit ainsi la distance de Vendôme au village et de là à Renay, d'environ 400 mètres.

Manufacture de Meslay. — Elle fut fondée en 1731 comme celle d'Issoudun, par Jean-François de la Porte, deuxième seigneur de Meslay de ce nom. Il en construisit les bâtiments en même temps que le château actuel, l'église, le presbytère, et la plus grande partie du village. — M. de la Porte en fut lui-même le premier directeur. Elle fabriquait des Siamois (toiles tissées de fil et coton), des tapisseries, etc.

Le fils du fondateur hérita de cette fabrique avec la terre de Meslay et la vendit le 5 juin 1744, à son frère cadet Louis-Charles de la Porte de Montval ; mais ce dernier ne tarda pas à la recéder à son frère qui alors la vendit à Jean-Baptiste Nettelet, bourgeois de Paris, et consorts ; et le 10 décembre 1763, elle fut de nouveau vendue au sieur René Josse qui était l'inspecteur de la dite fabrique et y demeurait.

En 1823 MM. Josse y avaient comme co-propriétaire M. Beaunier-Bellenoue. Elle était estimée 30 mille francs les bâtiments, et 56.600 fr. le mobilier et les ustensiles. MM. Josse et consorts la revendirent en 1835 à un sieur Delaroche.

Elle prit fin vers 1865. La maison fut achetée alors comme maison de campagne par M. Moisson, banquier, qui fut maire de Vendôme en 1870 et 1871, et à sa mort, vers 1875, fut rachetée par le propriétaire du château de Meslay. Elle en reste une dépendance.

Voici ce que dit sur la fabrique de Meslay, Duchemin de la Chesnaye dans ses mémoires manuscrits : « Ce qui rend le bourg de Meslay plus intéressant encore et plus renommé, quoique la population n'excède pas 270 habitants, c'est la manufacture des cotonnades ou Siamois qui y est établie. Tous les bâtiments de cette fabrique renfermant trois grandes salles et plus de cent métiers (en réalité, seulement 45 métiers d'après l'annuaire de L.-et-Cher de 1807), méritent l'attention des curieux, ainsi que le bâtiment particulier destiné pour la calandre. Ces différents édifices ont été construits à la même époque que le château et sont dus au fermier général, citoyen qui par là surtout a droit à la reconnaissance des

habitants d'une paroisse dont il était Seigneur. Les étoffes qui sortent de cette manufacture ont toujours porté le nom de *Siamois de La Porte*, ce qui ne peut manquer de perpétuer la mémoire de celui à qui est dû un aussi utile établissement. On les connaît cependant aussi sous le nom de *Siamois de Meslay* ».

Jusqu'au XVIII^e siècle, l'école de Meslay se tenait à la Grapperie et était destinée à instruire aussi bien les enfants de la paroisse de St-Firmin que celle de Meslay. — Voir pour sa fondation : *St-Firmin* (école). — Au XVIII^e s., M. de la Porte fonda à Meslay même une école qui fut dotée d'un fonds de 100 livres de rente. Cette école subsista, confiée à un frère de St-Joseph de Ruillé jusqu'en 1880 (?). Et vers 1820, Madame de la Porte, née Meulan-Desfontaines avait elle-même fondé une école de filles tenue par des religieuses de l'ordre de la Providence. Cette école libre, aujourd'hui laïcisée, existe toujours.

Cart. Trinité, 34, 52, 103, 104, 108, 120, 121, 132, 136, 156, 161 (note 1), 196, 197, 201, 392, 493, 499, 524, 550, 598, 721 (note 2), 733, (note 1, p. 152), 856. — Chartrier de Meslay (*passim* et surtout Inventaire ms. des titres fait en 1758). — Abbé Simon, III, p. 298. — *Cart. vendômois de Marm.*, 90. — *Cart. blésois de Marm.*, 611. — *Cart. de Perseigne*, appendice, note de la page 225. — Arch. Nat., P 609, n^o 19, 611, n^o 32 et 37 f^o 17 ; P 62, n^o 36 à 46 ; P 627, n^o 52 à 58 ; P 714, n^o 153, 155, 159 ; Série PP 50, vol. 23, n^o 36, 39, 44 à 50 ; vol. 114, n^o 76 ; vol. 116, n^o 225, 227 et 228. — Arch. L.-et-Cher, E 228, 320, 549 ; G 159, 273 et 1737. — Arch. du Loiret, A 1655. — Dupré, *Histoire de St-Lomer par Noel Mars*, p. 361. — Expilly, *Dictionn. géographique*, 1770. — *Cart. de St-Père de Chartres*, Prolégomènes, p. 297. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 7 et 27. — *Bulletin vendômois*, 1874, p. 54 ; 1879, pp. 41, 87 et 180 ; 1887, p. 260 ; 1894, p. 94 ; 1902, p. 147. — *Bulletin Dunois*, V, p. 64, note. — Chartrier de Meslay, *passim* et Inventaire de 1758. — *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1874, pp. 67 et 71. — *Bibl. Vendôme* : 1^o Terrier du Bouchet-Toutteville au XVIII^e s. — 2^o Mémoires de Duchemin, II, p. 75 ; 3^o Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 4, pièce 3 et dossier 5, pièce 1 ; 4^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs, aux mots *Bouchet*, et *Meslay* ; 5^o Album Lannay, I, p. 10 ; 6^o Péan, Histoire ms. de Marchenoir, II (an 1269). — Père Anselme, IV, p. 746 et VII, p. 514. — St-Allais, *Dictionnaire de la Noblesse*, XIII, p. 179 (Courtarvel) et XX, p. 26 (Delley). — Bordas, I, p. 373. — Registres de Meslay, *passim* ; de Fontaine-Raoul, 19 juin 1612 ; de la Madeleine de Vendôme, 1546, 1601, 5 février 1688, 5 juillet 1716, 9 mai 1747 ; de St-Martin de Vendôme, 1696, etc. — Abbé Simon, I, p. 424. — Passac, pp. 69 et 266, p. 59. — Pétigny, pp. X, 470, 504, 629. — Rochembeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 171 à 184. — Abbé Peschot, *Recherches historiques sur Cloyes*, p. 300. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 227. — Lannay, *Répertoire*, p. 140. — Abbé Plat, curé de Lantenay, Notes manuscrites sur les bénéfices du diocèse de Blois au XVIII^e

siècle. — *Annuaire de Loir et Cher*, 1806, p. 121. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 38, (1435). — Notes manuscrites de M. de Lavan à Meslay.

Meslerie (La), éc., c^e de Prunay.

Meslerie (La), h., c^e de Savigny. — *La Mérie*, XVI^e siècle. — Ce lieu était en 1520 une borde appartenant à la chapelle Ste-Catherine de Savigny. — (Arch. Nat., P 667, n^o 4).

Meslerie (La), h., c^e de Savigny. —

Mesles (Les), éc., c^e de Périgny. — *Melle* XVII^e siècle, (Reg. de Périgny et de Ville-romain). — *Les Maizes* (Cadastre). — Ancien fief dont le manoir était à Pampelune. — A la fin du XVI^e s. ce fief est à la famille de Mervilliers. René de Mervilliers et Jacqueline de Grattemesnil, Sgr et dame de Melle habitent le manoir de Pampelune et ont plusieurs enfants : Anne, baptisée à Périgny le 21 sept. 1604, René, baptisé le 11 juin 1607, Jacques, Yolande et Marie. — Cette famille disparaît du lieu dans le second quart du XVII^e siècle et paraît aller habiter Cigogne, vers St-Léonard. — Voir *Pampelune*. — (Registres de Périgny, 1603, 1604, 1606, 1607, 1626, 1737 ; de Villeromain, XVII^e siècle).

Mesmin (Famille). — *La Barre de Sasnières, Pierrefitte* (de St-Ouen), XVII^e siècle. — *La Lissardière*, XVIII^e siècle.

Mesnard (Familles). — *Villemarchais*, XV^e siècle. — *Conichard, La Mandrousière, La Salle-Marion*, XVII^e s. — *La Rondellière*, XVIII^e siècle.

Mesnil (Famille du). — *Le Ménil des Vallées*, XVI^e siècle.

Mesnil de Maricourt (Famille du). — *La Thierraye*, XIX^e s. — Armes : *D'azur à la bande d'or accompagnée de deux roses d'argent*. — (Arm. ms.).

Mesnil des Vallées (Le). — Voir *Ménil des Vallées*.

Messetière (La), anc. mét., psse de Choue, ou St-Agil, ou Boursay. — Elle relevait féodalement de St-Agil, et en 1405 appartenait à Jean Peschard ; en 1469, aux héritiers Jean Peschard. — (Arch. Nat., P 700, n^o 86 et 87).

Mestrière (La), anc. mét., psse d'Azé. — Elle relevait a foy et h. du château de Vendôme. — Elle appartenait en 1396 à Jehan Pastureau. — (Arch. Nat., P 629, n^o 95).

Mesurière (Famille de la). — *Challay, La Guérie*, XIV^e s.

Métairie (La Grande), c^e de Lavardin, appelée aussi *La Fuye*. — Voir *Fuye*.

Métairie (La Haute). — Voir *Haute Métairie*.

Métairie (La), éc., c^e de Choue.

Métairie (Le lieu de la Basse), psse de Romilly. — Il était dit *bordage* en 1701

et appartenait à Jean Chaillon, maréchal au Temple. — (Arch. L. et Ch., E 403).

Métairie (La), f., c^e de St-Agil.

Métairie (La), éc., c^e de Ternay.

Métairie Cochin (La), anc. mét. parais-
sant située psse de Choue. — Au XV^e s. elle était aux héritiers Peschard. (Aveu de St-Agil en 1469).

Métairies (Les), f., c^e de Danzé. — *Les Vieilles Métairies*, XVIII^e s. Ancien hief avec haute justice relevant de Mondoubleau. Sa haute justice était en réalité celle de Neufmanoir qui lui était proche et qui étant abandonné comme manoir des le XV^e s. dut être confondu avec les Vieilles Métairies. Une pièce conservée au dossier *Mondoubleau*, à la Bibliothèque de Vendôme, donne la liste des hautes justices seigneuriales relevant du bail-
lage de Mondoubleau au XVIII^e siècle, parmi lesquelles celle des Vieilles Métairies. — En 1610, la f. des Vieilles Métairies appartenait à la famille Grimaudet de la Croiserie. Elle l'avait achetée de la veuve Nicolas Darde. — Au XVIII^e s. ce fief est au seigneur de Neufmanoir, près de la Ville-aux-Cleres. — Au XIX^e s. on découvrit en ce lieu un trésor antique. (Voir *Danzé*). — (Arch. Nat., P 773, 65 (Dossier *Danzé*) ; O¹ 433 — Arch. Loir-et-Cher, E 207. — Bibliothèque de Vendôme, manuscrits, Dossier *Mondoubleau*).

Compte rendu des séances du Congrès de Vendôme en 1872, pp. 93 et 141).

Métairies (Les), f., c^e de Lunay.

Métairies (Le lieu des), c^e de Naveil.

Ce lieu, en 1539, était composé de deux *estages* et manoirs et plusieurs pièces en labour et friche et avait appartenu à Macé Le Proust et à Gabrielle sa femme, ensuite à Jacques Proust et à Michel Thouart. Il était dit situé près de l'église de Naveil. — Les M., en 1539, appartenaient à M. Jehan Dagnyver, partie en qualité de tuteur de Catherine Proust.

Ce lieu devait un muil de blé par an au prieur de Lunay. (Chartrier de Renay, pap. de Naveil).

Métairies (Les), h., c^e d'Oigny.

Métairies (Les), f., c^e de Rahard, au h. du Ronillis. — Ce lieu, en 1619 est aux héritiers Bernyver, dont Gillebert de Vietve, éc. archer de la garde du Corps du Roi. — En 1725, il est à Jean Simoneau, Sgr de Boisvinct, et à Dlle Marie-Anne Simoneau, enfants mineurs de feu Gilles Simoneau et de Marie Anne Grimaudet, sous la tutelle de Charles Grimaudet, Sgr du Buisson ; de même en 1738. — A la fin du XVIII^e s. il est à la famille Godineau, et notamment à Henri Godineau de la Bretonnerie, cons. du roi honoraire à Vendôme. — En 1801 cette

ferme est à Henri Jacques Godineau, médecin, qui la vendit à cette date. — (Arch. L. et Cher, E 408 et 533. — Chartrier de l'Épau, pap. de la famille Godineau).

Métairies (Les), villa et ferme, c^e de la Ville-aux-Cleres. — Cette villa au commencement du XIX^e s. était à M. Rouge de Montant. Elle appartient ensuite à la famille Montéage, puis à la famille Bozérian. Elle est aujourd'hui à M. Gorteau.

Métais (Charles), né aux Moutiers, sous-Chantemerle, près Parthenay (Deux Sèvres), mort à Chateaufou en Thimerais (Eure-et-Loir) en 1912. Il fut élève du séminaire de Blois, puis vicaire à la Trinité de Vendôme (1880), curé de St-Rimay (1883), secrétaire de l'évêché de Chartres (1890), chanoine honoraire de la Cathédrale de Chartres (1895), puis curé de Lèves près Chartres (1907).

L'abbé Métais était un archéologue, historien, et un érudit éprouvé. Ses publications sont fort nombreuses, et une grande partie en a été inscrite dans le *Bulletin de la Soc. archéol. du Vendômois*. Parmi ces dernières, les principales sont : *Jeanne d'Albret et la spoliation de l'Eglise St-Georges en 1562* (1881). — *Les derniers jours de la Collégiale de St-Georges*, (1885). — *L'Eglise et l'Abbaye de la Trinité pendant la Révolution* (1886). — *Etat blissement du collège de l'Oratoire à Vendôme* (1889). — *Templiers et Hospitaliers dans le Vendômois*, (1894). — *Procès en cour de Rome entre Vendôme et Lavardin au XIII^e s.* (1912).

D'autres publications plus nombreuses sont éparses dans les divers recueils de la région, parmi lesquelles on peut citer : *Urbain II et Geoffroy de Vendôme* (semaine religieuse de Blois, 1881-82).

— *Les Petites Ecoles à Vendôme et dans le Vendômois*, (id. 1885-86). — *Les procès de la St-Larme à Vendôme* (id. 1887-86). — *Les Saintes Reliques de Vendôme* (id. 1887-88). — *Le Nécrologe de Pont Levois* (Bulletin de l'Orléanais, 1891-91).

La plupart de ces publications ont été réunies par l'auteur en volumes sous le titre de *Etudes et Documents* (5 volumes, de 1882 à 1907, ne comportant pas moins de 61 notices ou articles).

Mais ses travaux les plus importants étaient ailleurs. Ce sont les *cartulaires* auxquels il a attaché son nom, et qui sont au nombre de 7 (et même 8 en comprenant le petit cartulaire de l'Eglise de Souday). Les voici par ordre de dates : *Cartulaire Blésois de Marmoutier*, (1889-91).

Cartulaire de l'Abbaye cardinale de la Sainte-Trinité de Vendôme, 6 volumes,

(1893 à 1900) y compris le *Cartulaire Santongeois* de la même abbaye. — *Cartulaire de St-Denis de Nogent-le-Rotrou et Histoire de cette abbaye*, avec la collaboration du V^e de Souancé (1895). — *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de l'Épau* (1908). — *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de Josaphat*. — *Recueil de Chartes vendômoises* (1905 à 1910).

Ces diverses publications ont rendu d'immenses services aux historiens épris des annales du moyen âge.

L'abbé Métais a en outre attaché son nom à une publication périodique importante intitulée, *Archives du diocèse de Chartres*; cette publication, à sa mort, ne comptait pas moins de 16 volumes déjà parus, et qui se continuent depuis.

Mais l'œuvre qui fait le plus d'honneur à l'abbé Métais, c'est la découverte, en 1905, à Lèves où il était curé, des substructions de l'ancienne église de l'abbaye de Josaphat, avec un monument de premier ordre qui est le tombeau encore assez bien conservé de Jean de Salisbury, fameux philosophe scholastique et évêque de Chartres, mort en 1180.

Toutes ces recherches de l'abbé Métais représentent un travail énorme. Mais on a pu lui reprocher avec quelque raison de trop viser à la quantité sans mettre suffisamment de temps à soigner la qualité. Aussi ses publications hâtivement achevées, laissent-elles échapper des fautes et des erreurs dont le nombre excède parfois la normale. Ceci soit dit sans faillir à l'hommage que l'on doit à sa grande érudition et sa prodigieuse activité. Il mourut subitement, le 9 mai 1912, chez un ami, écrasé par une congestion au cerveau, résultat du surmenage intense auquel il s'était soumis toute sa vie.

Une notice sur l'abbé Métais a paru en 1913 aux *Archives historiques du Diocèse de Chartres*, par M. le chanoine Sainsot, notice suivie de la liste de ses publications et travaux; — Une autre, de l'abbé Bouilliau, dans la *Semaine religieuse de Blois* en 1912, p. 469; — Une autre sous la signature R. de St-Venant, au *Bulletin vendômois*, 1913.

Méteau (Le), h., c^e de Coulommiers. — Il a donné son nom au ruisseau de Coulommiers. — (Arch. Nat., P 608, f^o 61).

Meulle (Famille de). — *Pinoches*, xvii^e siècle. — Armes : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de trois besans de même*. — (Rochambeau).

Meusnier (Famille). — *La Galetière*, xviii^e siècle.

Mezange ou Mezenge (Famille de). — *Soudav, Les Essarts*, xv^e s. — Armes : *De sable à un écu de gueules chargé de*

trois merlettes d'or. (De Maude).

Alias : *D'azur à la bande d'argent, colorée de 2 étoiles de même*. (Mouillard).

Mézé, éc., c^e de Gomburgean.

Mézeries (Famille des) ou *des Mézeris*.

— *Les Bruyères* (d'Authon), xvi^e siècle. — **Mézézerie** (La), h., c^e de Romilly. — *La Mézaiserie* (Cassini). — *La Mézerie* (Service vicinal). — En 1604 Charles de St-Méloir, éc^r, sieur de la Reine-Bourgère, demeurait à la Mézézerie, psse de Romilly. — L'hospice du Mans avait là une ferme, de même qu'au bourg de Romilly. — En 1627 y résidait Charles Rollandin, notaire à Romilly. — (Arch. L.-et-Cher, E 496. — Collection Bernault, Titres de la Fredomnière. — *Journal Le Loir* du 28 mars 1845).

Mézière (Famille de). — *La Tuinière*, xiv^e s. — Armes : *De... à la fasce de... accomp. de 6 annelets de... 3 en chef et 3 en pointe*. — (Adrien Thibault).

Mézière (La), château et chapelle, c^e de Lunay. — Ancien fief relevant à foy et hommage simple et les deux tiers d'un cheval de service de celui de la Gésinière aux Roches-Lévesque, qui lui-même appartenait à l'Hôtel-Dieu de Vendôme. De la M. relevait aussi à foy et h. le fief des Bordes, psse de Villiersfaux.

On a découvert à la Mézière, au xix^e s. des restes de substructions présumées gallo-romaines et de nombreux débris de la même époque.

Au xiv^e siècle, la Mézière paraît appartenir avec le Breuil, à la famille d'Arquené.

En 1418 ce fief est à Berthelot Dupin qui le vend à Pierre Gillette. — En 1439 et 1442 il est à Gilles de Vesinus qui se déclare homme de foy de la Gésinière pour son habergement de la Mézière ainsi que pour celui des Monts relevant de la Mézière. — En 1477 et 1480, à Pierre Bataille, écuyer, sieur de la Mézière et des Monts. — Dans la première moitié du xv^e s., à Adrien Bataille. — En 1548, à René Bompart, écuyer. Celui-ci, le 23 mai de cette année-là, vendait le domaine, métairie, terre et Sgie de la Mézière et dépendances, tout ainsi que feu Adrien Bataille son oncle en jouissait, pour 1260 écus d'or, 112 pistoles, 6 nobles à la rose blanche, au suivant :

Raphaël Taillevis, docteur en médecine, de la religion réformée, acquéreur avec sa femme Marie Rouer, fille de Jean Rouer, seigneur d'Authon et marchand à Lavardin, et de Marguerite de Genmes. Ledit Raphaël était médecin d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme. (Voir sa notice).

C'est lui qui bâtit le château de la Mé-

zière dans le style de la Renaissance et qui en 1565 obtint du roi Charles IX la permission de l'entourer de fossés. — Il laissa six enfants : 1^o) René, qui suit ; 2^o) Pierre, seigneur de la Gidouinière, des Tourelles et de la Salle de Lancé ; 3^o) Henri, prêtre ; 4^o) Raphaël II, seigneur de la Petite Mézière, des Bordes (à Villiersfaux) de la Touche et de Fleurigny ; 5^o) Françoise, d'abord femme de Edmond de la Chataigneraie, puis de Gilles de Ronsard de Glatigny ; 6^o) Jeanne, qui fut la troisième femme de Jean de Thizard, seigneur de la Montellière. Elle était remariée avant 1687 avec Jacques de Salmon, sieur du L'éhon.

René de Taillevis, écuyer, d'abord Sgr de la Perrine, puis Sgr de la Mézière après son père, vers 1600, décédé le 8 septembre 1608, et inhumé dans la chapelle de la Mézière. D'abord écuyer du roi de Navarre (Henri IV), gentilhomme de sa chambre. Il était catholique et se rencontre plusieurs fois comme parrain à Lunay. Il avait épousé Yolande de Beaufils, fille de Jean de Beaufils, seigneur de Villepion près Pathay-en-Bauce et de Marie d'Allonville. Elle lui survécut. Ils eurent pour enfants : 1^o) Yolande de Taillevis qui fut dame des Ventés à St-Mars-du-Cors ; 2^o) Claude de Taillevis, baptisé à Lunay, le 15 janvier 1589 et qui paraît n'avoir pas vécu ; 3^o) Abel, qui suit ; 4^o) Geoffroy, baptisé à Lunay le 15 févr. 1597 ; 5^o) René, qui fut seigneur du Breuil puis de la Petite Mézière après son oncle Raphaël ; 6^o) Marie, dame de la Perrine, épouse avant 1608 de Valentin de Marcé, seigneur de la Loupe ; 7^o) Renée, qui mourut en 1670 ; François de Taillevis son neveu étant dit alors son héritier.

Abel de Taillevis, fils aîné de René et de Yolande de Beaufils, Sgr de la Mézière en 1608, à la mort de son père. Il fut baptisé à Lunay le 30 déc. 1590 et mourut après 1649. De sa femme Marie de Marcé, décédée en 1628 et inhumée dans la chapelle de la Mézière, il eut : 1^o) François, qui suit ; 2^o) César-René, seigneur du Breuil ; 3^o) Barbe, qui est marraine à Lunay en 1620.

François de Taillevis, fils aîné des précédents, d'abord Sgr de la Perrine, puis de la Mézière après la mort de son père, du Breuil, Quinceampois, Courtenjon, le Ruau, la Marpaudière, Langlier, etc. En 1663, il partageait avec ses frère et sœurs la succession de Nicolas de Beaufils son oncle. Il épousa : 1^o) Renée d'Auceau ; 2^o) Marie Pœques ou Pœquet qu'on a aussi écrit Loëquin, par erreur. De cette dernière il était séparé de biens en 1683 ; et elle fut saisie les biens de son mari en

1684 pour cause de reprise de ses apports matrimoniaux. Il dut mourir vers 1690 avant en de sa première femme les enfants suivants : 1^o) Radegonde qui est marraine à Lunay en 1634 et épouse à Lunay en 1660 René Le Constellier, chev. Sgr de Mourié, psse de Vouvoin au Maine ; 2^o) François, qui suit ; 3^o) René qui fut seigneur des Chatelliers et de la Dianière ; 4^o) Françoise, baptisée à Fontaine Raoul en 1649.

François II de Taillevis, Sgr après son père de la Mézière, du Breuil, la Perrine, etc. Il mourut en 1702. Il avait épousé Catherine-Henriette de Goulard, dont il eut pour enfants : 1^o) Raphaël-François, qui suit ; 2^o) Marie Radegonde, baptisée à Lunay le 23 mars 1687 ; 3^o) Alexandre Rolland, Sgr de la Perrine ; 4^o) Pierre, seigneur de la Quesnière.

Raphaël-François de Taillevis, Sgr de la Mézière en 1703 à la mort de son père, et sous la tutelle de César-René de Taillevis, Sgr du Breuil son grand oncle. Il épousa Marie Neilz de Bréviande, fille de André Neilz, Sgr de Bréviande, lieutenant général criminel au bailliage de Vendôme et de Catherine Crosneau. Marie Neils était sa veuve en 1720 et rendait alors aveu pour la Mézière aux pères de l'Oratoire, au regard de leur seigneurie de la Gésinière aux Roches. Elle mourut à 46 ans et fut inhumée à Lunay le 4 février 1737. Elle laissait pour fils le suivant :

François-René de Taillevis, Sgr de la Mézière, baptisé à Montoire le 7 décembre 1711. Il épousa : 1^o) Marguerite Morin, fille de François Morin, sieur de Boydan, conseiller du roi et de son Altesse et de Françoise Plastrier, veuve de Henri Guimont, sieur de la Guinetière. Elle mourut en 1759, sans enfants ; 2^o) à St-Martin de Vendôme, le 11 septembre 1760, alors âgé de 49 ans, Marie-Madeleine Hognu, fille majeure de Nicolas-François Hognu de la Sauverie, écuyer, seigneur de Fargot, et de Françoise Morisset. Il était inhumé à la Mézière le 10 avril 1770 à 68 ans ne laissant pas d'enfants. Sa veuve était sa légataire universelle et avait un procès avec ses héritiers naturels, les Taillevis de la Perrine et les Neils de Bréviande.

Par suite de transaction, elle abandonna la Mézière au cousin germain de son mari, le suivant :

Alexandre-Jean-François de Taillevis de la Perrine, lieutenant d'Infanterie, époux de Jeanne Thorcau, laquelle fut assermenter un garde pour la Mézière en 1760, en vertu de la procuration de son mari. Ce Taillevis vendit la Mézière, vers 1780 à son cousin, le suivant :

Elisabeth Denis de Trémault, Sgr de la

Blotinière, mousquetaire noir de la garde du Roi Louis XVI, époux de Marie-Jeanne-Élisabeth de Taillevis de Périgny-Jupeaux. Eux-mêmes donnèrent en dot la Mézière à leur fille Marie-Genèveve, née en 1770, qui le 23 mai 1800, épousait le suivant :

Augustin-Charles-Antoine, vicomte de Sarrazin, né à Bezay, psse de Nourray, le 7 février 1777, fils de Gilbert, C^{te} de Sarrazin, seigneur de Bezay et de Bromplésé, officier de cavalerie, qui fut député de la Noblesse du Vendômois en 1789, et de Marie-Suzanne de Gallois de Bezay, et mourut à la Mézière en 1838. — De ce mariage deux enfants : 1^o) Denis-Paul-Alfred, qui suit ; 2^o) Adrienne-Marie-Denise de Sarrazin, née en 1806, morte en 1849, épouse de Francisque Barbat du Closel.

Denis-Paul-Alfred, vicomte de Sarrazin, né à la Mézière le 3 novembre 1810, élève de l'école de St-Cyr en 1829, démissionnaire en 1830, qui fut sous-préfet de Langres, de Nogent-sur-Seine et de Fontenay-le-Comte de 1851 à 1863, époux de Elisée-Julie-Charlotte Enlart de Grandval. — La Mézière, en 1849, fut saisie sur eux et vendue le 14 octobre 1859 au suivant :

Charles-Paul de Patouillet, C^{te} de Deservillers, époux de Marie-Anne-Louise Félicité de Lavau, lequel décéda à la Mézière le 7 novembre 1887. Il rebâtit presque entièrement le château et l'agrandit de tout un corps de bâtiments dans le même style de la Renaissance. — Après sa mort, ses enfants vendirent la Mézière à M. Cottreau, époux de Mlle de Vaussay, qui possède auj. ce château et lui a consacré aussi des travaux importants.

Il existe à la Mézière une chapelle fondée, dédiée à saint René et sainte Radegonde, dans laquelle se trouvent plusieurs tombes de la famille de Taillevis. Le présentateur du chapelain était le seigneur lui-même. — Charles Foussard, prêtre, en était chapelain en 1740 (Pouillé Manceau).

Arch. Nat., P 610, f^o 184 ; P 611, n^o 22 (Aveu du Bouchet-Toutteville). — Arch. des Basses-Pyrénées, E 887. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 58. — Arch. L.-et-Cher, Série B, Maitrise des E.-et-Forêts, (1780) ; G 275 ; GG 10, p. 87 ; H Inventaire des titres de la maison de l'Oratoire, pp. 145, 269, 280, 296, 297. — *Carl. Trinité*, 468 note 1. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 181 ; 1864, p. 75 ; 1874, pp. 112 à 114 ; 1878, p. 380. — Pouillé du doic. du Mans, XVIII^e s., fol. 300. — Reg. de Lunay (*passim*) ; de Fontaine-Raoul, 1649 ; de Montoire 7 déc. 1711 ; de St-Rimay 1644, etc. — Titres des terres des Minières, de la Blotinière, de la Roulière, de Sasinières. — Titres de la fabrique de l'église de

Périgny. — Passac, p. 77. — Périgny, p. 608. — Rochambeau, pp. 554 à 557. — Launay, *Repertoire*, p. 113. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. VIII. — Collection R. de St Venant, Liasse des Familles Vendômoises, Généalogie ms. des Taillevis. — Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1^o Ms. 283, pp. 88, 104, 109, 193 ; 2^o Ms. 286, pp. 4, 18, 37 ; 3^o Fonds Bouchet, chemise X, pièce 17 ; 4^o Fonds Trémault, Cartons Fiefs (La Mézière) ; Cartons Familles (Taillevis) ; 5^o Titres de la terre de Sasinières 6^o Album Launay, III, pp. 96 et 97 ; 7^o Mémoires de Duchemin, II, pp. 70 et 189. — *Journal Le Loir* du 9 juin 1848 et du 1^{er} décembre 1849.

Mézière (La Petite). — Voir *Les Mézières*.

Mézières, h., c^{te} de Périgny. — *Macerias*, 1222, (Charte de Fontaine-les-Blanches, Chartes Vendômoises, n^o 245). — *Macerias-Villa*, 1245 (Charte de St-Laumer). — *Maizière*, XVI^e s. (Aveu de St-Georges). — *Mézières* (Cassini et État-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. du château de Vendôme et aussi en partie du Bouchet-Toutteville.

Les moines de St-Laumer de Blois avaient là une métairie qui en 1245 est citée comme étant en leur possession par une bulle du pape Innocent IV, sous le nom de *Macerias Villa*. — De plus les Frères de la Maison-Dieu de Vendôme, et après eux, les Pères de l'Oratoire, possédaient au hameau de Mézières une métairie qui leur avait été donnée avant 1334 par un certain Berthelot Boursier. — Dans ce même hameau se trouvait aussi une métairie appelée *La Salle-Marion*. (Voir ce nom).

Le fief principal de Mézières, relevant du château de Vendôme était au XI^e s. à une famille de ce nom de Mézières. — En 1370 ou environ, Jean de Mézières, fils de Geoffroy de Mézières se rencontre comme vendeur, à Faye, de la métairie de la Tuynière.

En 1448, il est à Jeanne de Lespine veuve de Jean Pescheau qui laisse au chapitre de St-Georges une rente sur ses héritages de *Mazières* (Arch. L.-et-Cher, G 245). — En 1461, il est à Thibault Brachet. — En 1472 à Jean de Lespine, Sgr de Cléreau et de Mézières (ms. 31920). — En 1486, à Louis Dardenton ; — En 1516, à Thibault Denizot, Sgr de la Nourraie (de Montrieux) ; — En 1522, à Jacques Denizot ; — En 1583 à Mathurin Quélain et Philippe Denizot, sa femme ; — En 1588, à Anne Quélain, veuve de Louis-François Damours, lieutenant général du Vendômois. — En 1610, à Michel Vivet, qui fait sa déclaration au bureau des Francs-fiefs. — En 1659 et 1660 le fief et métairie de Mézières était vendu, la première moitié le 31 oct. 1659, par Michel

Vivet, procureur fiscal à Chateaufrenault, moyennant 2.800 livres devant Drouin, notaire ; la deuxième moitié en 1660 par Jean Gilles de Montfort, élu en l'Élection d'Amboise, par acte devant Guenet, notaire à Vendôme. L'acquéreur était Léonard Ranvail, époux de Barbe Poiréan. Il en fit donation le 8 sept. 1688 à son fils Bernard Ranvail, bourgeois de Paris, époux de Catherine Vanquelin. Ce dernier fait baptiser un fils, Bernard-Jacques, le 28 nov. 1698 à Périgny. — Bernard-Jacques Ranvail en fait l'aveu à Vendôme le 4 février 1718 et meurt en 1731.

En 1731 Mézières est ou partie à la famille Audebert dont la mère est Agnès Ranvail et aussi à Marie et Michel Ranvail.

Cette famille Ranvail vend le fief, terre et seigneurie de Mézières en 1756 à Hercule-Charlemagne de Taillevis, Sgr de Jupeaux, Périgny, etc. Il en fait la foy en 1759. — Ce fief reste alors à la terre de Périgny.

Arch. Nat., P 621, n^{os} 96 à 99 ; P 714, n^o 208 ; P 773, 6^o (Périgny) ; PP 50, vol. 23, n^{os} 105 à 108. — Arch. du Loiret, Série A, n^o 1624, 1625, 1643. — Arch. L.-et-Cher, G 245. — Chartier de Mangué, Aveu de Jean de Beauvoit, vers 1470. — Bibl. Vendôme : 1^o Ms. 285, p. 13 ; 2^o Ms. 286, p. 130. — Titres de la fabrique de l'église de Périgny. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 94. — Notes manuscrites sur Mézières fournies en 1805 par le M^{is} de Taillevis-Périgny. — Reg. de Périgny, 28 nov. 1698. — Dupie, *Histoire de St-Laumer de Blois*, par Noël Mars (Bulle d'Innocent IV), p. 178. — *Charles vendômoises*, 148, (1757). — *Mémoires de la Société des Sciences et lettres de Blois*, VI, p. 60. — Bibl. nat., ms. français, 31920, fol. 91, recto.

Mézières (Les), deux fermes, c^{te} de St-Mars du Cor. — *La Petite Mézière*, anciennement *Les Fontaines*, XVI^e s., (Titres des Mézières). — Ancien fief relevant de Mondoubleau en partie à foy et hommage lige, et en partie censive.

Ce lieu qui possède encore son enceinte de douves de 45 m. de côté a été créé par Raphaël de Taillevis, Sgr de la Mézière, sur un défrichement de terres vagues appelées *Les Fontaines*, provenant de la forêt de Mondoubleau et du Fief-Bouchet. Lesquelles terres, d'une quantité de 230 arpents environ lui avaient été concédées en 1563, avec d'autres dans les mêmes parages, par Jeanne d'Albret, agissant comme tutrice de son fils mineur Henri, duc de Vendômois, et sire de Mondoubleau.

Raphaël de Taillevis mourut vers 1590 (Voir *la Mézière de Lunay*), laissant la Petite Mézière avec ses annexes qui

étaient Mairay (auj. la Petite Mairie), le Moulin à Vent et les Ventes, à son quatrième fils le suivant :

Raphaël II de Taillevis, écuyer, mestre de camp d'Infanterie, Sgr des Bordes, (psse de Villierstaux), de Fleurygny, de la Touche (à Romilly ?) et de la Petite Mézière, marié le 28 sept. 1593 avec Louise d'Espierres ou des Pierres, âgé de 17 ans, fille de Louis des Pierres, Sgr des Matras.

Il fut assassiné le 19 mars 1594, en son logis de la Petite-Mézière. Il sortait de table en compagnie de sa femme sur les 8 h. 1/2 du soir, et traversait sa cour pour regagner sa chambre, lorsque quatre hommes casqués, masqués et cuirassés, surgirent tout à coup et se jetèrent sur lui. Un coup de pistolet l'étendit par terre. Les assassins traînèrent le corps sur un tas de fumier et pour l'achever le lardèrent de coups d'épée. Puis ils firent main basse sur sa montre et sur ses vêtements et emmenèrent les deux chevaux de l'écurie.

L'instruction de cette affaire poursuivie à la requête de René de Taillevis, Sgr de la Mézière, frère aîné de la victime, dura 8 ans et n'aboutit à rien. Mais on eut l'impression que les assassins avaient été soudoyés par Louis des Pierres, beau père de la victime, dans le but de débarrasser sa fille d'un mari extrêmement jaloux et brutal. (Note communiquée par M. Adr. Thibault, d'après les Arch. de L.-et-Cher, série B, année 1894 et suiv.).

Ce Raphaël de Taillevis ne laissant pas d'enfants, sa succession passa à René, Sgr de la Mézière son frère aîné, et encore à sa sœur Françoise et ses neveux. En 1595, René de Taillevis rendait aveu à Mondoubleau pour la Petite Mézière et métairies annexées, tant en son nom qu'en nom de ses cohéritiers qui étaient : 1^o Françoise de Taillevis sa sœur, veuve d'Edmond de la Chataigneraie et remariée alors à Gilles de Ronsard, seigneur de Glatigny ; 2^o Raphaël de Taillevis, troisième du nom, son neveu, comme étant fils de feu Pierre de Taillevis, sieur de la Salle de Lancé aussi frère du décédé.

La Petite Mézière fut alors attribuée par moitié à chacun des deux suivants : René de Taillevis, sieur de la Mézière de Lunay et Françoise, sa sœur. René laissa sa moitié à son fils cadet le suivant :

René de Taillevis, 2^e du nom, seigneur du Breuil (de Lunay) et de la Petite M., époux, d'abord (après 1634) de Marguerite Rousseau, veuve de Pierre Crosneau, avocat à Vendôme, puis en seconde noces, (avant 1645), de Marguerite de Bitermay, fille de Charles de Bitermay,

seigneur dudit lieu, paroisse de Lignéres, de la Chambre, paroisse de la Bosse, et de Marie Le Mesureur, sa première femme. En 1631, il avait racheté à sa tante François et au fils de celle-ci, Jean de Ronnard, leur moitié dans la terre de la Petite-Mézière et devenait ainsi seigneur du tout. Il rendit aveu en 1633 au seigneur de Mondoubleau pour la Petite-Mézière, consistant en deux métairies contenant environ 112 arpens de terre. — Il mourut avant 1669. — De son premier mariage, il eut Jean-René de T. qui fut Sgr du Breuil, et de son second mariage il eut sept enfants : 1^o) Marie-Anne de Taillevis, baptisée à St-Mars le 21 juillet 1646, qui fut dame de la Loupe après son cousin Charles de Taillevis, prieur de Françay ; 2^o) Marguerite, le 15 octobre 1647 ; 3^o) Renée, le 26 août 1649 ; 4^o) Jeanne, dite encore Catherine, le 21 septembre 1654 ; 5^o) René-César, qui suit ; 6^o) Jean-René, né le 3 août 1656 et baptisé le 15 octobre 1657 à St-Mars ; 7^o) Alexis, né le 17 août et baptisé à St-Mars le 8 octobre 1658.

René-César de Taillevis, cinquième enfant des précédents, Sgr de la Petite-Mézière, né le 25 janv. 1653 et baptisé à St-Mars du Cor le 26 nov. 1654. Il fut convoqué en 1689 avec l'arrière ban du Vendômois comme seigneur de la Petite Mézière.

En 1693, la terre et seigneurie de la Petite Mézière fut saisie sur lui, vendue par décret et adjugée à la suivante :

Dame Gabrielle Certain, veuve de Pierre Crosneau, avocat à Mondoubleau, lequel était fils de Pierre Crosneau, possesseur de la métairie de la Forte Pièce, joignante de la Petite Mézière, et fils de Pierre Crosneau et de Marg. Rousseau première femme du père du dit René-César. A la mort de Gabrielle Certain, il fut fait partage de sa succession entre ses deux enfants qui sont : 1^o) Pierre Crosneau, 3^e du nom, procureur du roi en l'Élection de Vendôme, 2^o) Marie-Catherine Crosneau, épouse de Maître André Neilz de Bréviande, lieutenant particulier à Montoire, puis lieutenant général criminel à Vendôme. La Petite Mézière avec la Forte Pièce fut adjugée à cette dernière.

En 1727 La Petite Mézière et la Forte-Pièce sont à Catherine Neilz de Bréviande, fille des précédents, épouse de Léonard-François Cadot, conseiller au bailliage de Vendôme, par suite de partage entre elle et ses frères et sœurs, une partie restant à Catherine Crosneau leur mère qui vendit cette part le 8 novembre 1730 à son gendre Léonard-François Cadot.

Le 27 avril 1751, cette terre était donnée

en dot à Marie Catherine Cadot, fille unique des précédents, qui épousait Corentin Billoart de Kervaségan, Chev., Sgr de la Montellière. M^{me} de Kervaségan étant morte sans enfants, la Petite Mézière avec la Forte-Pièce, fut par suite de licitation entre ses héritiers, adjugée à son mari le susdit Kervaségan. — (Voir la *Montellière*)

Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly-St-Mars, Dossier *Les Mézières*. — *Bulletin vendômois*, 1878, pp. 49 et 55 (1689). — Général. ms. des Taillevis, d'après les *Cahiers d'Hoziér*. — Reg. de Romilly, 18 mars 1595, 1687, 1694, 1718. — *Id.* de St-Mars-du-Cor, 1623, 1625, 1637, 1645, 1646, 1647, 1649, 1654, 1657, 1658, 1659, 1664, 1672, 1673. — Titres de la terre des Minières, Papiers des Taillevis. — Notes ms. de H. de la Vallière, généalogiste blésois. — Notes ms. de M. Adr. Thibault d'après les Arch. de L.-et-Cher, Série B (non inventoriée). — *Bulletin vendômois*, 1914, 2^e trim. (en cours de publication).

Miannerie (La), anc. mét., psse d'Artins. (Cassini)

Miaulat (Le), h., c^e de St-Hilaire. — *Meolus* (Cassini).

Miauterie (La), — Voir *Amiotteries*.

Micard (Famille). — *Fleurigny*, XIX^e s.

Michaud (Famille). — *Les Ronces* (de Romilly) XIX^e s.

Michaux d'Arbouville (Famille). — *Villez*, XVIII^e s.

Michel ou **Michael**, 24^e abbé de la Trinité, de 1342 à 1350, du temps du C^{te} Bouchard VI. — Il était prieur de St-Saturnin-sur-Loire lorsqu'il fut élu en 1342 en remplacement de Jean de Buffa qui venait de mourir. — Il eut des difficultés dont il triompha, avec l'Archevêque de Sens, métropolitain de celui de Chartres, au sujet du droit de procuration sur les prieurés de l'Abbaye, situés dans le diocèse de Chartres. — C'est lui qui décida l'union du prieuré de Cormenon avec celui de Savigny en 1345, pour que les revenus en soient affectés à la réédification de l'église abbatiale. — Il mourut le 27 mars 1350 et fut remplacé par Guillaume III, dit *du Plessis*. — (*Cart. Trinité*, 471, note 1 ; 674, note 1 ; 769, et t. IV, pp. 89, 90, 96, 97, 101, 102, 106, 282, 387. — Abbé Simon, t. II, p. 251. — *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1373).

Michelet de la Chevalerie (Famille). — *Le Fief-Corbin*, XIX^e s.

Michein (Famille). — *Les Fourneaux* (de St-Arnoul), *La Richardière* (de Prunay), XVII^e s.

Micheine (La), ou *Michelinère*, f., c^e de St-Gourgon.

Michetterie (La), f., c^e de Bouffry. — *La Micheletterie*, XVIII^e s. — Au XVIII^e s. ce lieu est aux Sgrs des Diorières. — Au XIX^e s., aux propriétaires de Bourepos.

(Collection R. de St-Venant, Liasse de Chauvigny, Notes ms. sur les archives des Diorières par le Chev. de Mechenheim. Journal *Le Patriote vendômois*, 28 décembre 1899).

Michonnière (La), anc. mét., psse de la Chapelle V^{tesse}. — Sur elle, le curé Bailleau légua à la fabrique, en 1599, une rente de 20 s. — (Arch. de L.-et-Cher, G 1232).

Miétière (La), f., c^e de Baillou. — *La Miotige*, (Cassini).

Mignardière (La), ancien fief, psse de Lunay. Il relevait de la Montellière, et appartenait en 1463 à Julien Rorteau. Arch. Nat., P. 639, n^o 20).

Migneray, h., c^e de Pray, 138 hab. Ce fief appartenait à Marmoutier depuis l'an 1250, époque où Geoffroy et Gervais d'Asnières, chevaliers, avaient donné aux moines de Pray le droit de gîte et de pacage sur Migneray. — Le hameau de Migneray se composait de plusieurs métairies parmi lesquelles celle des Gaillards, celle des Ménards, et celle des Gallois ou des Ormeaux. Toutes trois en 1626 étaient acquises par Léonard Huet, md, demeurant à Périgny, de Dine Françoise Gallois, veuve de Louis de la Bonnière, mais reprise par retrait, par Martin de Bruet des Boulets, au nom de sa fille Louise de Bruet. Une partie tout au moins de M. relevait du Bouchet-Toutteville. (*Cart. blésois de Marm.*, ch. 295 [1259]. — Arch. L.-et-Cher, E 3, année 1626. — Bibl. Vendôme, Terrier du Bouchet-Toutteville, p. 445).

Mignon (Famille). — *Allevay*, XVIII^e s. — Armes : *D'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même cantonnée de 4 étoiles de gueules et un croissant d'or brochant sur le fût de l'arbre*. — (Adr. Thibault).

Mignonnerie (La), closerie, écart de Bourlebur, c^e de Marçilly.

Mignonnerie (La), éc. ou f., c^e de Troo. **Mihadouin**, f., c^e de Villeromain. — *Mihadouin*, XIV^e s. (aveu du chatel de Lisle). *Mihardouin*, XVI^e s. (Comptes du Duché 1583). — Anc. mét. et fief relevant du château de Vendôme à foy et h. simple et pour moitié du seigneur de la Rivière de Lisle, qui la reportait à Vendôme. Elle était composée de 30 septérées de terre par saison.

Jusqu'au XVII^e siècle, elle est aux seigneurs du fief de Villebazin dont elle paraît un démembrement et qui, comme elle, relevait à foy et h., pour moitié du château de Vendôme, et pour l'autre moitié des seigneurs de la Rivière de Lisle. (Voir *Villebazin*).

En 1637 elle est à Jacques de Postel,

Chev., Sgr d'Ormoy, d'Ailly et de Mhaulouin, demeurant au lieu d'Ormoy en Bruc, héritier avec d'autres de dé^l Mess. Louis de Postel, Sr des dits lieux, lui même fils aîné et principal héritier de défont mess. Georges de Postel Sgr des mêmes lieux. — Vers 1640, à François Anne de Postel, prêtre de l'Oratoire. — En 1643 à Jean Boutault conseiller Élu à Blois. — En 1671 à Claude Boutault, avocat au Parlement. — En 1725, à Claude-René Boutault, comme héritier de Claude Boutault, secrétaire du roi, son père. — En 1758 à Léonard Jabre de Malitourne, gouverneur du Lude, demeurant à Vendôme, de même en 1769.

— En 1779 à la succession du précédent, cette métairie était alors composée de 30 septérées de terre par saison. — En 1780, au sieur Martin des Touches, avocat à Vendôme. — (Arch. Nat., P 621, n^o 48, P 623, n^{os} 92 à 98 ; P 629, n^{os} 1, et 9 à 11 ; P 627, n^o 57 ; P 714, n^o 48. Arch. du Loiret, A 1625, [XVIII^e s. (*Bulletin vendômois*, 1869, p. 272 ; 1879, p. 91. — Arch. de Loir et Cher, G 287 et 301. — Titres de la terre de la Jousselinère).

Milèsse (La), anc. mét., psse d'Arville. — (Cassini).

Milleterie (La), anc. mét., psse de Bourguérin-Boisseleau (aujourd'hui c^e de Droué). — En 1668, ce lieu est habité par une famille Jarry. — (Arch. L. et Cher, G 221, dossier 9, pièce 7).

Milleret (Famille). — *La Borde* (de Danzé), XIX^e siècle.

Milletière (La), f., c^e du Gault. **Milleville** (Famille de). — *Fains*, XVI^e s. — Armes : *De gueules au sautoir d'argent cantonné de 3 glands d'or*, t et 2. (La 1a Chesnaye).

Millochins (Famille). — *Les Belleserres*, XVIII^e s. — Armes : *De... au chevron de accompagné de trois cygnes de ...* (Pla que mortuaire en l'église d'Azé).

Milloterie (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle était dans la censive de La Fertière. — (Arch. Nat., P 700, n^o 9).

Milly (Famille de). — *Pontblosset*, XIII^e s. — *D'argent au lion de gueules, ou de gueules au lion d'or*. (Arm. char train).

Milsan (Famille de) ou *Millean*. *Boislureau*, *La Ribochère*, XVII^e siècle.

Miltière (La), f., c^e du Gault. — *La Millière* (État-Major). — *La Milleterie* (Cadastre). — Anc. mét. relevant censiv^l de Courtalain. — (Arch. Nat., G 95, P 31, v^o).

Minauderie (La Petite), h., c^e de Cormenon.

Minauderie (La Grande), f., c^e de Mondoubleau.

Mindeiz, lieu dit ancien, psse de Lavardin. Les moines de Lavardin avaient là une propriété qu'ils cédèrent à Salomon de Lavardin au XI^e s. — (*Cart. blésois de Marm.*, 90. — *Cartul. vendômois de Marm.*, 114).

Mineray (Le), h., c^e de Fontaines.

Mineray (Le), h., c^e de Sargé. — Ce lieu était dans la censive du Pief-Corbin. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 215).

Mines de Fer (Les), lieu-dit, c^e d'Oigny.

Mingres (Famille). — *Orgis*, XV^e s. — Armes : *D'azur au chevron accomb. de 3 roses ligées et surmonté d'une étoile, le tout d'argent.* — (Adr. Thibault).

Minières (Famille des). — *L'Oisellerie*, (de Sasières), XVI^e siècle.

Minières (Les), château, c^e d'Azé. — Ancien fief relevant à foy et h. du Bouchet-Touteville.

En 1494, ce fief est aux frères Jean-Pierre et Nicolas Sallier qui l'avaient acquis de Jeanne Hutine, dame de Champlain et de Jean Poulleur, écuyer, son fils. Ils vendent les Minières en 1494 pour 55 livres tournois, au suivant :

Guillaume Guyonneau, frère de Marie Guyonneau, épouse de Guillaume du Brouillard. Tous deux, au moment de cet achat devaient au fief des Minières un cens annuel de cinq sous tournois rendu au pied d'un chêne le dimanche après la mi-carême. Le 15 janvier 1502, Guillaume Guyonneau vendait le cens des Minières avec sa métairie pour 50 livres tournois avec 20 sols de vin de marché au suivant :

Nicolas de Rougemont, bourgeois et marchand à Vendôme, époux de Marguerite Boucher et fils de Pierre de Rougemont, Sgr de la Montellière. Ils augmentent leur domaine des Minières par de nombreuses acquisitions alentour. — En 1507 les officiers du Comté de Vendôme reconnaissent aux Sgrs des Minières leur droits sur les bois de Motteux, psse de Danzé et que pour leur part et portion de la métairie et appartenances des Minières, ils ayent leur usage es boys de Motteux pour bastir et édifier au-dedans de leur métairie des Minières seulement, en leur montrant et marquant les bois à eux nécessaires pour leurs dits édifices par le maître des eaux et forêts de mondit seigneur le duc ou son lieutenant et les autres lieux d'usage à prendre bois à chauffage en boys mort et mort boys seulement et pour l'usage de leurs bestes à paître, pessonner et pasturer en tout et chascuns lesdits bois de Motteux et autres lieux dépendans de ladite seigneurie de Motteux... » etc. (Extrait des titres de la terre des Minières).

En 1512 et 1515 Marguerite Le Bouchet, dame de Vareilles et des Minières, est dite veuve de Nicolas de Rougemont et tutrice de ses neuf enfants (qui sont énumérés à l'article de la *Montellière*). Ils héritent de la Montellière attribuée à Jean, unique fils, qui est encore mineur en 1516. Les Minières vont au suivant, pour les six huitièmes, en vertu d'un partage entre les huit filles de Nicolas de Rougemont, en date de 1522.

Thibault Vallée, marchand à Vendôme, Sgr de la Varanne, époux de Ambrosine de Rougemont, seconde fille de Nicolas et de Marguerite Le-Boucher. En 1516, à la mort de Pierre de Rougemont, grand-père de sa femme, il est curateur ordonné par justice à la personne de Jean de Rougemont, son beau-frère mineur. En 1531, il achète à ses belles-sœurs les deux huitièmes restant de la Sgie des Minières. En 1543 Ambroise de Rougemont est veuve.

En 1549 les Minières appartiennent à René Vallée, fille du précédent, et épouse de Pierre Hardouin le jeune, sieur du Petit-Mas psse de Nourray. En 1578, elle est veuve et meurt en 1589 ou peu après, étant dame des Minières et de la Métairie de Naveil. Elle avait eu pour fille Marie Hardouin qui le 24 février 1542 avait épousé devant Perrotet, notaire à Vendôme, le suivant :

Pierre Barentin, sieur des Gats et de Subleines, conseiller secrétaire du duc d'Alençon, dont les enfants, peu après 1589, se partageaient la succession de leur grand-mère Renée Vallée et parmi lesquels le suivant :

Pierre Barentin, 2^e de nom, sieur des Gats, des Caves et des Minières, receveur général des Tailles à Vendôme, époux avant 1587 de Louise de la Beauce ou la Beausse, fille de Mathurin de la Beauce, Sgr de la Roche-Bourgogne. Il mourut avant 1595, et sa veuve, Louise de la Beausse, vers l'an 1596 épousait en secondes noces Benjamin Rigoreau, bailli du Vendômois, dont un fils appelé aussi Benjamin Rigoreau. Elle était veuve pour la seconde fois en 1604 et en troisièmes noces épousait Antoine Lelarge, écuyer, sieur de la Chaussonnée, dont elle était encore veuve en 1619. De son premier mariage elle avait eu : 1^o) Pierre Barentin, qui suit ; 2^o) Claude Barentin, qui suivra après son frère ; 3^o) Joseph Barentin, capucin.

Louise de la Beausse, comme tutrice de ses enfants du premier lit, avait vu la terre des Minières saisie sur eux et adjugée en 1609, pour 4.000 livres à noble homme Jean de la Fosse, sieur de Ville-

moisan et de Ste Genevieve des Bois, conseiller du roi, surintendant général des vivres des armées, munitions et magasins de France. Il semble avoir fait cette acquisition pour Louise de la Beauce elle-même, car son troisième mari Antoine Lelarge est déclaré Sgr des Minières en 1616.

Pierre Barentin, 3^e du nom, d'abord Sgr de l'Ardoise, puis Sgr des Minières en 1623, après la mort de sa mère, baptisé à St Martin de Vendôme le 2 juillet 1587 avait eu pour parrain Pierre Barentin, sieur de Subleines, son grand-père. Il vit encore en 1631 et paraît n'avoir pas été marié. Il laisse les Minières à son frère, le suivant :

Claude Barentin, sieur de l'Ardoise et de Chissay, puis des Minières, prévôt de la Maréchaussée à Vendôme en 1616, lieutenant d'une C^o de Carabins en 1630. On ne sait pour quelle cause il fut condamné à mort avec son fils Gilles, par sentence du bailli de Vendôme du mois de juillet 1658, sans doute pour avoir pris part aux troubles de la Fronde. Leur grâce fut entérinée le 9 juin 1659. Il épousa l'Espérance Luillier, fille de N. Luillier et de l'Espérance du Méc et en eut les 4 fils suivants : 1^o) Claude, Sgr de Subleines et de l'Ardoise ; 2^o) Barnabé, qui suit ; 3^o) Gilles, Sgr en partie de la Salle ; 4^o) Joseph, Sgr de Chissay et de la Salle en partie.

Barnabé Barentin, Sgr de Chissay, puis des Minières (voir *Chissay*), fils de Claude Barentin, sieur de l'Ardoise et de l'Espérance Luillier. Il épouse à St-Martin de Vendôme le 12 oct. 1665 Madeleine Lefebvre, fille de Philippe Lefebvre, Sgr des Petites-Bellesevries et des Bourguignières, procureur fiscal de Son Altesse et de Françoise Cadot. Elle est veuve en 1685 avec deux enfants : 1^o) Joseph Barentin, qui suit ; 2^o) Catherine Barentin, qui posséda une partie des Minières.

Joseph Barentin, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier de St-Louis, capitaine d'une compagnie franche de marine et lieutenant du roi en la ville de Vendôme. Il épousa dans la ville d'Aix, le 26 déc. 1703, Elisabeth Laugier, fille de Jacques Laugier, bourgeois de la ville d'Hyères et de Thérèse Arènes. Il eut pour enfants : 1^o) Madeleine, baptisée à la Madeleine de Vendôme le 11 oct. 1706 ; 2^o) François Joseph, né le 25 déc. 1713 ; 3^o) Elisabeth-Suzanne, née le 4 avril 1715 et reçue à St Cyr le 23 nov. 1723. — Avec sa sœur Catherine Angélique, en l'année 1712 il avait vendu « les fief, seigneurie et métairie des Minières, relevant du fief du Bouchet-Touteville à foy et hommage

simple et cheval de service quand le cas y eût, à la réserve d'une pièce de 30 arpents appelés les Coutis, qui relèvent de Mondoubleau, et une petite pièce de terre située à Chartelain, qui relève du fief de Lépau (l'abbaye de l'Épau), chargés lesdits 30 arpents de 3 livres 12 sols envers Mondoubleau, et le Chartelain, et 2 bois sceaux de seigle envers Lépau, et en outre ladite terre chargée de 3 livres de rente envers les Cordeliers de Vendôme ». Le prix était de six mille livres, dont 3.600 au sieur et à la dame Barentin et 2.400 à la Dlle Catherine (Titres des Minières).

L'acquéreur était le suivant :

Gabriel-Charles Ferrand, c^{er}, sieur de la Bretonnerie, puis des Minières. De sa femme Marie Déodeau, il a les trois fils suivants : 1^o) Charles-Jacques, qui suit ; 2^o) Louis-Toussaint, Sr de la Bretonnerie, puis de Buissay, qui suivra après son frère ; 3^o) François-Nicolas, baptisé à St-Martin de Vendôme le 4 mars 1705.

Charles-Jacques Ferrand, baptisé à la Madeleine de Vendôme le 18 déc. 1701, qui épousa Olive-Basile-Anastase, 2^e fille, née en 1710, de Jean-Bapt. Bégon, receveur des tailles à Vendôme et de Jeanne Claire Jabre. Elle était sœur cadette de la marquise de Rochambeau, mère du maréchal. Elle décéda à Vendôme en 1754 à 54 ans, et lui-même fut inhumé à Vendôme (la Madeleine) le 31 janvier 1740. Ils avaient eu deux filles qui paraissent mortes dans l'enfance : 1^o) Charlotte-Claire, baptisée à St-Martin de Vend. le 24 nov. 1731 ; 2^o) Louise-Claire-Anastase, baptisée à la Madeleine le 24 déc. 1733. Les Minières allèrent au suivant :

Louis-Toussaint Ferrand, frère cadet du précédent, baptisé à la Madeleine de Vendôme le 3 nov. 1703, Sgr de Buissay et de la Bretonnerie, puis des Minières, après son frère aîné. Il fut capitaine au régiment de Touraine et épousa à l'âge de 47 ans, étant veuf de Marie-Anne Baudry, le 15 septembre 1750, à la Madeleine de Vendôme, Marie-Suzanne Hugu de Bercy, née en 1717, fille de Nicolas Hugu de la Sauverie, chev., Sgr de Burogot, secrétaire honoraire du roi et de Suzanne Morisset. Elle lui apporta la terre de Belair, psse de St-Ouen. Elle décéda avant 1770 laissant de son mariage avec Louis-Toussaint Ferrand, une fille qui suit :

Marie-Suzanne-Ursule Ferrand, dame des Minières, de Buissay, de la Bretonnerie et de Belair, née en 1752, qui le 9 oct. 1770 épousa à la Madeleine de Vendôme Anne Durant, chevalier de Pérignat, lieutenant-colonel de cavalerie, major au régiment, Colonel général, chevalier de St Louis, fils

de François Durant de Pérignat, Sgr baron de Pérignat et de Lassièrre, et de Marie St-Julien, de la psse de Pont, diocèse de Clermont. Elle décéda, étant dame des Minières, le 16 mai 1785 âgée de 33 ans. Lui-même devint en 1787 brigadier des armées du roi. Ils avaient eu pour enfants : 1^o) Marie-Louise-Sophie, qui suivra après sa sœur cadette ; 2^o) Gabrielle-Françoise-Adélaïde, qui suit ; 3^o) Anne-Alexandre, baptisé à la Madeleine, le 9 février 1779 et qui paraît n'avoir pas vécu.

Gabrielle-Françoise-Adélaïde Durant de Pérignat. — En 1797 elle est dite majeure et propriétaire des Minières. Elle mourut en 1814 sans avoir été mariée, laissant les Minières à sa sœur aînée la suivante :

Marie-Louise-Sophie Durant de Pérignat, baptisée à la Madeleine, le 5 août 1771, propriétaire de Bélair, puis des Minières en 1814 après la mort de sa sœur cadette. Elle épousa le 20 germinal an IV (9 avril 1896), François-Bernard de Marescot de la Noue, fils de Samuel de Marescot, Sgr de la Noue et de Anne Colas de Malmusse. Il décéda le 4 février 1835 à l'âge de 66 ans, laissant deux filles : 1^o) Augustine-Julie-Sophie, qui suit ; 2^o) Louise-Sidonie, qui épousa le 24 sept. 1831 le V^{te} de Monterno à qui elle apporta Bélair et Buissay.

Augustine-Julie-Sophie de Marescot de la Noue, née à Vendôme le 8 octobre 1799, propriétaire des Minières et de la Noue. Elle épousa en 1827 Emile-Auguste, C^{te} de Querhoent (voir la Noue de St-Amand), et donna les Minières à sa fille Pauline-Sidonie-Félicie de Querhoent, qui l'apporta elle-même en dot à son mari Louis Frédéric-Ernest, C^{te} de Tarragon, lequel mourut aux Minières, la laissant veuve, le 6 janvier 1905 à l'âge de 81 ans. Elle est encore ppre des Minières (1912).

C'est à ces derniers qu'est due la reconstruction du château des Minières actuel dans l'enceinte de douves de l'ancien manoir.

Chartrier du château des Minières. — Titres de la terre de la Roulière. — Bibl. Vendôme, Mémoires de Duchemin, II, p. 97. — Reg. d'Azé, *passim* ; de St-Martin et de la Madeleine de Vendôme, *passim*. — Passac, p. 60. — Rochembeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 152. — Collection R. de St-Venant, Liasse St-Onen (Bélair).

Minières (Les) éc., c^e de Baillou.

Minières (Les Grandes), f., c^e de Sargé. — Anc. mét. appartenant à l'abbaye de St-Calais, vendue nationale^t en 1796 pour 22.700 livres. — (Arch. L.-et-Cher, O, Mondoubleau, 202.)

Minières (Les Petites), l. ou éc., c^e de Sargé.

Minières (Les), anc. mét., psse de Savigny. — Elle était située au-dessous de Connival et relevait de ce fief à six deniers de cens. — Elle appartenait en 1673 à Denis Marin, conseiller du Roi, aumônier de l'abbaye de St-Calais. — (Reg. des recettes de Montmarin, note ms. Eug. Vallée).

Minsonnière (La), anc. mét., psse de Lignièrres. — Elle faisait partie du domaine du Breuil. — (Chartrier de Renay, Minutes des notaires. — Titres de la fabrique de l'église de Lignièrres).

Minthier (Famille). — A *Coutures*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à la croix engrêlée d'argent*. — (Malardier).

Miotise (La), f., c^e de Baillou.

Miotières (Les), h., c^e de Choue. — La tenue des Miotières et de la Martinière relevait à foy et h. du fief du Petit-Bouchet et devait faire au prieur et à la fabrique de Choue une rente annuelle de 12 boisseaux de blé valant seigle, fondation faite par Guillemine La Grasse, dame du Petit-Bouchet, vers 1500. La ferme des Miotières sert encore annuellement à l'église de Choue 2 boisseaux de blé, et la fabrique reste obligée à 2 messes pour dame Guillemine La Grasse (1895). — En 1595, les Miotières et la Petite Martinière appartenaient à Jean Deniau et Jean Lubineau qui en faisaient la déclaration au bureau des francs fiefs. — (Arch. nat., P 773, n^o 65 a, Dossier de Choue. — *Abbé Chéramy*, curé de Choue, notes manuscrites, d'après le Chartrier de St-Agil).

Miranderie (La), anc. mét., au hameau des Huttes, c^e de Prunay. — Elle appartenait à l'hospice de Montoire et fut vendue en détail en 1854, pour 7.858 fr. — Elle avait été donnée à cet hospice par Thérèse Joubert en 1747. — *Bulletin vendômois*, 1890, pp. 76 et 116.

Mirleau de Neuville (Famille). — *Les Radrets de Sargé, Le Tertre-Foureau*, XVIII^e siècle. — Armes : *De gueules au cygne nageant sur une rivière, accompagné en chef de deux étoiles, le tout d'argent*. — (G. de Trémault).

Miron (Famille). — Cléreau (de St-Amand), XVI^e s. — *Le Breuil et Lignièrres*, XVI^e et XVII^e s. — Armes : *De gueules à un miroir rond d'argent pommeté et cerclé d'or*. — (*Encyclopédie*, Blason).

Miron (François), Sgr du Breuil (de Lignièrres), né et mort à Paris, 1560 à 1609. — Il était fils de Gabriel Miron, Sgr de Beauvoir-sur-Cher et du Breuil de Lignièrres, conseiller au Parlement, lieutenant civil à Paris, et de Madeleine Bastonneau. Il fut lui-même lieutenant

civil, Maître des Requetes, et enfin occupa la charge de Prévot des Marchands, de 1604 à 1606. Dans ces fonctions, il sut se rendre populaire, et gagner la confiance du roi Henri IV qui l'appelait familièrement *Mon compère Miron*. On lui doit une bonne organisation de la police, la construction des premiers quais de Paris, et enfin celle de la façade de l'Hôtel de Ville, édiflée à ses frais, celle qui a été détruite par la commune de Paris en 1871. On l'avait surnommé le *Père du peuple*. — Sa statue est parmi celles qui décorent la façade nord de l'Hôtel de Ville actuel, sur la rue de Rivoli.

Il avait épousé Marie Brisson, veuve d'Edme-Jean de la Chambre, baron de Ruffey, et fille de Barnabé Brisson, seigneur d'Épinay-sur-Orge, avocat général au Parlement, puis conseiller d'État et ambassadeur à Londres. Il en eut un fils, Jean Miron, qui fut conseiller au Parlement de Bretagne.

La vie de François Miron a été écrite de nos jours par un membre de sa famille, M. A. Miron de l'Éspinay. — (A. Miron de l'Éspinay, *François Miron et l'Administration municipale de Paris sous Henri IV*, [1885]. — Collection R. de St-Venant, Liasse de Lignièrres, Titres du Breuil).

Mixitia (La vigne de), située au-dessus de Vendôme. Elle semble être à Villessur (Villa Domini). Elle appartenait au prieur de Lavardin, du don fait par un certain *Randennus*, de Vendôme, en 1040. — (*Cartul. Blésois de Marm.*, 92).

Mocquerie (La), ancien lieu habité en 1655, situé paroisse de Lisle, sur le chemin de Vendôme à Lessert. — (Chartrier de l'Épau, Titres de la Rondellière).

Mocquot de Chavanne (Famille). — *La Roulière* (d'Azé) XVIII^e s.

Moges (Famille) de). — *Courdétain*, XVII^e s. — Armes : *De gueules à trois aigles à 2 têtes d'argent*. — (De Maude).

Moine-Brun (Le), éc., c^e de St-Hilaire.

Moinerie (La), anc. mét., c^e de Périgny. — Elle appartenait à l'abbaye de Fontaine les Blancches ; elle ne se trouve pas sur les cartes. — (Carré de Busserolle, *Dictionnaire d'Indre-et-L.*, *Cart. de Fontaine les Blancches*).

Moinerie (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse du Plessis Dorin, entre la Hestière et Vocary.

Moinerie (La), l. c^e de Sargé. — *La Monnerie*, (Cassini).

Moinerie (La), anc. mét., psse de Savières (?) Elle était dans la censive de la Rivière. — (Arch. Nat., P 630, n^o 50).

Moinerie (La), h., c^e de Villechauve, 45 hab. Quelques maisons de ce ha-

meau sont sur la c^e de St-Gougon. Il forme un écart de Villethion.

Moinetièrre (La), éc., c^e de Chauvigny. — *La Monellièrre* (Cassini).

Moiré (Famille) de). — *La Guitardière* (de Villerable) XVII^e s.

Moisson (Famille). — *Meslay*, village, XIX^e s.

Moissons (Les), ancien fief, sans manoir, psse de Brévainville. — Il relevait censiv^t de Rougemont. — (Arch. L. et Cher, Titres de Rougemont).

Moisy, c^e du canton d'Orzouer le Marché, arrond^t de Blois. — C'était, avant la Révolution, une des paroisses du doyenné de Prétéval.

Molière (La), anc. mét., psse de Savigny. — Elle relevait censiv^t d'Auvine. En 1582, elle appartenait aux héritiers feu Siméon Lejeune, éc^t, Sgr de Monteaux — (Arch. Nat. P 695, n^o 6).

Molière (La), éc. ou f., c^e de Villedieu.

Molineuf, moulin et h., situés sur la limite des deux départements de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, c^e de Brévainville et de Romilly-sur-Aigre.

Mollerat (Famille). — *Courcelles* (Moulin) XVIII^e s.

Mollière (Famille). — *La Haie aux Chats*, XVIII^e et XIX^e s.

Mollière (La), éc. c^e de Rocé, et gué sur le Réveillon. — *La Molièr*, XV^e s.

Le Gué de Molière, (État-Major). — Anc. mét. qui appartenait au XIV^e s. à Foucault du Merle, Sgr de Monteaux et de Boisbretton. Elle relevait, avec Boisbretton, de Lavardin. — Au XV^e s. ce lieu était habité par Guillaume Bourgoigne. Pour ce fait il devait au Sgr de Chanteloup de Renay, 10 sols de rente et 6 deniers de cens. — Des prés à la Mollière étaient dans la censive de la Cour de Rocé. — (Arch. Nat., P 610, f^o 85 et suiv. — Chartrier de Renay, liasse de Chanteloup).

Moloré (Famille) de). — *Glatigny* (de Savigny) XVIII^e s. — Armes : *D'azur à une ancre renversée d'argent, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or*. (La Vallière, *Bulletin*, 1876, p. 125).

Monbaril, éc., c^e de Paye.

Moncé ou Monçay (Famille) de). *Moncé*, XI^e s. — *La Toise*, XIV^e s.

Moncé, château, moulin et h., c^e de St-Firmin, 45 hab. — *Monciacum*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Moncaicum* 1090 (Cart. blésois de Marm.) — *Moncaium*, XII^e s. (Cart. de Fontaine-les-Blanches). — *Monçay*, XIV^e s. (Cart. Trinité). (*Monçay*, XV^e siècle (Arch. de L. et Cher, B 192).

Monssay, XVI^e s. (Anciens Titres). — *Le Moncé* (Cassini). — *Moncé* (État Major

et Cadastre). Ancien fief relevant à loy et li. de la seigneurie de Lisle.

Aux XI^e et XII^e s. on rencontre des personnages du nom de Moncé, mais sans qu'il soit prouvé qu'ils aient tenu leur nom du Moncé de St-Firmin. — Vers 1090, Alberius de Monciaco est témoin du don de l'église de Lancé fait à Marmoutier par Raoul de Montfollet. — En 1097, Mainardus de Monciaco paraissait parmi les bourgeois de Vendôme comme témoin de l'accord entre Geoffroy de Preuilly, C^{te} de Vendôme, et Geoffroy, abbé de la Trinité.

En 1190 *Philippus Lancelini*, (Philippe fils de Lancelin) donnait aux frères de Fontaine-les-Blanches tout ce qu'il avait au lieu de la Goutte, près Vendôme, ainsi que deux sous de cens à Moncé, et cela du consentement de sa mère Dogana, de ses sœurs Agnès et Mathilde et de sa fille, autre Mathilde (femme de Geoffroy de Pray) et encore de ses petits enfants Hervé, Lucette et Alix, qui sont enfants de Geoffroy de Pray. — En 1192 le même Philippe, fils de Lancelin, donnait encore à Fontaine-les-Blanches le lieu de la Guinetière, près Vendôme. Comme témoin de l'acte on voit intervenir un certain *Aubertus de Monciaco*. — Il y a quelque apparence pour que ce Lancelin qui était père de Philippe, ait été le même que Lancelin fils cadet de Jean I^{er}, C^{te} de Vendôme, et frère du Comte Bouchard IV, ce qui constituerait ce Philippe, neveu du dit Comte Bouchard.

A ce Philippe succéda *Matheus Lancelini*, appelé ailleurs Geoffroy, qui paraît son fils (?) Il avait pour femme Aremburge ou Elengburge; ses fils sont Robert et Pierre et ses filles Aline et Agnès. Il est bien Sgr de Moncé, puisqu'il donne en 1234 à la chapelle de la Jousselinière une rente de trois setiers de seigle assise sur la métairie de Moncé. Il était stipulé que dans le cas où la métairie de Moncé ne ferait pas la quantité de 3 setiers de seigle, le seigneur de Moncé devait en faire lui-même la différence. Le but de cette donation était l'entretien d'un curé pendant toutes les messes qui se feraient dans cette chapelle de la Jousselinière. Il paraît aussi dans une charte relative au Temple de Mondoubleau, et dans une autre concernant un don fait par lui, de biens à Ouzouer-le-Doyen, en faveur du du couvent de St-Avit de Châteaudun, en 1223.

En 1250 un autre *Philippus Lancelini* donnait aux religieuses de Moncé en Touraine deux setiers de seigle de rente à prendre sur ses dîmes de Moncé. C'est probablement à cette famille Lancelin

que doit son nom le *Bos Ancelin*, c^{te} de St-Firmin, qui était encore aux mains du seigneur de Moncé au XVI^e siècle.

Au XIV^e siècle un Boyer de Moncé possédait le fief de la Toisse psse de Pray et son fils en 1364 rendait aveu pour ce fief à un certain Fouquet Poinvillain.

En 1447 Mahiet ou Mathieu, dit encore Michel Ficquet, est Sgr de *Monzay*, comme époux de Jeanne Rebours héritière en partie de feu Jehan de Beauvoir, lui-même fils d'autre Jean de Beauvoir et d'Agnès Copelet, veuve Malon. — Il possède aussi Flammesec, psse de Villetrun.

Dans la seconde moitié du XV^e s., Moncé est à Jehanne Ficquet, épouse en prem. n. de Louis Lepelletier, cons. en cour-laye, puis en 2^e n. de Duncan Abrames ou Abraham, écuyer. Celui-ci en 1470 reconnaissait devoir à Monseigneur 10 deniers de cens pour une cave au faub. St-Bienheure. (Notes ms. de l'abbé Métais sur la Trinité). Sa femme est veuve en 1487 et en 1499 elle épousa en 3^e n. Jehan Martin. (Voir Beauvoir d'Épuisay).

En 1490 Moncé est à autre Duncan Abraham, écuyer, probablement le fils des précédents; un certain Loys Chevalier était son chapelain à Moncé. — En 1500 il est à N. Ficquet, sœur de Jeanne Ficquet susdite, qui ratifie le 8 janvier 1500, un legs fait par sa sœur Jeanne Ficquet, veuve de Duncan, à la Maison-Dieu de Vendôme, d'une rente de blé sur le lieu de Beauvoir à Épuisay (Bibl. Vend. ms. 285, p. 115).

Dans le premier quart du XV^e siècle, Moncé est à Jehan Thizart, trésorier des Écossais de la Garde du roi, puis plus tard secrétaire de la Reine Mère (Catherine). — Il est aussi Sgr de la Picottière à Villetrun et de la Montellière à Lunay. Il se maria trois fois : 1^o avec Jacqueline Boursier, fille de Nicolas Boursier et de Renée d'Argouges, Sgr et dame de la Picottière, Flammesec, et sans doute aussi de Moncé qu'ils auront hérité de la famille Ficquet; de cette Jacqueline Boursier il eut 4 enfants; 2^o avec Hélène Leroy, dont il eut 8 enfants; 3^o avec Jeanne de Taillevis, dernière fille de Raphaël de Taillevis, Sgr de la Mézière et de Marie Rouer dont il n'eut pas d'enfants. (Voir *Montellière*). — Il mourut vers 1575. Sa succession donna lieu à de nombreux procès et fit mettre sous séquestre une partie de ses biens. La liquidation de cette succession n'était pas encore terminée en 1600.

Dans le second quart du XVII^e s., Moncé est à René Jourdain, écuyer, Sgr de Bellasise, premier président en l'Élection

de Vendôme. Il épousa en première nocces, Claude de la Livre, puis en sec. n., le 12 octobre 1618, Claude Marguerite de Trémault, née à Pau le 8 juillet 1600, fille et quatrième enfant de Claude René de Trémault, écuyer, Sgr de Morillon et Bellatour et de Geneviève Charpentier.

René Jourdain décéda en 1648, étant bailli du Vendômois, et sa femme en 1667. Ils avaient eu les 9 enfants suivants : 1^o) Ignace Jourdain, né à Bellatour, le 10 septembre 1620, et qui paraît n'avoir pas vécu longtemps; 2^o) Marguerite, baptisée à St-Martin de Vendôme le 3 juin 1621, qui épousa Nicolas Ganery, sieur de Belair, conseiller en l'Élection de Vendôme; 3^o) Anne, qui suivra après son frère César; 4^o) Elisabeth-Geneviève, baptisée à St-Martin de Vendôme le 18 mars 1629, qui épousa : 1^o) le 20 février 1647, Nicolas-Adolphe Pimprenelle, huissier ordinaire de la Chambre du roi, et 2^o) le 18 juin 1654, à St-Firmin, Henri de Bruct, chevalier, Sgr de la Chesnaye, dont elle eut deux filles mortes en bas âge; 5^o) Marie, le 18 juillet 1631, morte jeune; 6^o) César-René qui suit; 7^o) Louis, le 12 février 1638, mort jeune; 8^o) Elisabeth, le 20 juillet 1639, qui décéda le 17 février 1663, religieuse; 9^o) Françoise, le 31 janvier 1641, aussi religieuse.

César-René Jourdain, écuyer, Sgr de Moncé après son père, baptisé à St-Martin de Vendôme le 2 déc. 1634. Il fut capitaine appointé des gens d'armes de la garde du roi et épousa Marie Rossard, fille de Louis Rossard, sieur de Menainville, conseiller élu en l'Élection de Châteaudun et de Marie Guérineau, dont une fille, Marie Elisabeth, baptisée à St-Aignan de Châteaudun le 3 août 1670. Il fut inhumé à St-Firmin le 5 juillet 1697. Sa fille était morte avant lui, il laissait Moncé à sa sœur, la suivante :

Anne Jourdain, baptisée à St-Martin de Vendôme, le 3 sept. 1626; elle épousa avant 1652 François Ganery, sieur de Monthusard, qui en 1656 était premier président en l'Élection de Vendôme, et qui décéda le 24 juin 1662; et elle fut inhumée à St-Firmin le 5 décembre 1719 à 93 ans. Ils avaient eu les enfants qui suivent : 1^o) François Ganery, qui fut prêtre et inhumé à St-Martin de Vendôme le 22 janvier 1696; 2^o) René Ganery, né le 10 août 1654 et baptisé à St-Martin le 10 nov. 1656; 3^o) Anne, baptisée le 10 mars 1657, qui épousa à St-Martin de Vendôme le 28 oct. 1662, René Chabot, chevalier, seigneur de la Fontenelle, fils de feu Jacques Chabot, Sgr de Boisgirard, pasc de Lagnères la Carrelle et de Mar-

guerite des Pierres; elle fut inhumée à St-Martin de Vendôme le 11 janv. 1701, laissant pour enfants : a) René II, qui suit; b) Anne; c) François, ce dernier né en 1698; d) et e) René et Marie-Madeleine, jumeaux, baptisés à St-Martin le 14 oct. 1659; f) Henri, le 15 nov. 1661.

René II de Chabot, Sgr de la Fontenelle et de Moncé après sa grand-mère Anne Jourdain en 1719, et de la Roche-St-Firmin, par suite d'acquisition. Il épousa vers 1720 Marie-Élisabeth de la Goupillière qui fut inhumée à St-Firmin le 19 oct. 1767; et lui, à St-Martin, le 20 janvier 1770, sous le nom de René de Chabot, Sgr de Bellasise, la Hardouinière et Bois-St-Germain. Ces deux époux, dès 1753 paraissent s'être retirés à Bellasise, terre qu'ils avaient acquise de la famille de Girondeau et avoir abandonné Moncé à leur fils aîné. Ils avaient eu les enfants suivants : 1^o) Marie-Élisabeth, qu'on trouve déjà marraine en 1728 et qui le 11 mai 1745 épousait à St-Firmin Jacques Georges de Launay de Cohardon, Sgr de la Brière, Boischevreux et St-Pierre de Bazoches, St-Pierre-l'Hermitage, les Marais, etc.; 2^o) Anne, baptisée à St-Firmin le 13 mars 1724; 3^o) le suivant :

René III de Chabot, baptisé à St-Firmin le 27 avril 1735, décédé vers 1807. En 1778 il était qualifié ainsi : René de Chabot, chev., Sgr de Moncé, la Roche, St-Germain, la Hardouinière, Bellasise, Champs, Haye de Champs, la Charlottière et autres lieux. — Le 17 sept. 1753 il épousait à St-Firmin Marie d'Ajon, fille majeure de Paul-Louis d'Ajon, chevalier, Sgr de Haie de Champs, la Chalottière, Champs et autres lieux et de Elisabeth d'Eschallard, et en 2^{es} nocces, en 1785, Marie-Françoise de Brossard, veuve de François Le Petit de la Boulaye. De son premier mariage, il avait eu les enfants suivants : 1^o) René IV, qui suit; 2^o) Marie-Élisabeth, baptisée à St-Firmin le 29 sept. 1758. Elle épousa à St-Firmin, le 14 octobre 1779, Jacques-Louis de Phelines, éc^r, Sgr de Villiersfaux, les Bordes, la Grisardière et Fief-Jumier, capitaine au corps royal du Génie; il fut Sgr de Haie de Champs qu'il céda à Paul-Louis; 3^o) Pierre-Paul, baptisé le 24 oct. 1761; 4^o) Paul-Louis, le 21 avril 1764, qui fut Sgr de Haie de Champs et lieutenant au régiment d'Armagnac, émigré en 1793; 5^o) Marie-Thérèse-Victoire, le 17 juill. 1769, elle épousa Pierre-Louis Chapuisy, avec lequel elle demeura à la Roche en 1827; 6^o) Marie Anne, baptisée le . qui, étant encore mineure, épousa à la Chapelle-Vicomtesse, le 2 septembre 1784, Jean-Alexandre Silvain Bulté de Chéry, écuyer,

ancien officier de cavalerie, fils mineur du seigneur des Chauvellières ; 7°) Joseph, qui mourut à la Vallée de Villiers le 11 avril 1832 âgé de 65 ans, époux de Louise-Elisabeth Chapuisy ; 8°) Victoire-Rosalie, le 5 septembre 1768 ; elle épousa un sieur Guérin de Villiers et décéda à Courtalain en 1858 ; 9°) Anne-Gabriel, baptisé à St-Martin, le 2 février 1771.

René IV de Chabot, né en 1754, propriétaire de Moncé, en 1807. Il vendit cette terre vers 1820 (?) à Charles-Alexandre Bessirard de la Touche, fabricant de papiers, demeurant au Marais, à Coulommiers (en Brie), et à Lucie-Amélie-Sophie Böhling, son épouse. Ceux-ci, par acte devant Gendron, not. à Vendôme, revendaient Moncé le 9 août 1831 pour 115 mille francs à Jean-Camille de Loynes d'Autoche, demeurant au château de Touchaillou, commune de Thiville, près Cloyes, époux de Cécile-Elisabeth de Chastenot de Puységur.

Les 4 enfants de ces derniers se partagent leur succession en 1848 et Moncé fut attribué à Jean-Camille-Edmond de Loynes d'Autoche, capitaine au 4^e hussards, lequel vendit la terre en détail et le château et le parc avec le moulin furent acquis vers 1858 par M. Guy-Joseph-Henri-Gaston de Lavau, époux de Mad. Valentine-Antoinette-Catherine de Villequier. C'est lui qui restaura le château et en construisit les beaux bâtiments de service et la jolie chapelle dédiée à St-Michel, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du lieu. Il décéda le 26 juillet 1894, laissant Moncé à son fils Octave-Aimé-Marie-Bernard de Lavau qui lui-même décéda le 13 avril 1908 laissant Moncé à sa veuve, Mme Berthe Artur de la Villarmois qui en est actuellement propriétaire.

Cart. blésois de Marm., 89. — *Cartul. Trinité*, 355, 629, 771, 776, 857. — *Chartes vendômoises*, 247 et 250. — *Bibl. de Tours*, Recueil de chartes sur la Touraine par André Salmon, n° XI, p. 290. — *Cartul. Madéleine de Châteaudun*, 99. — *Revue des Sociétés savantes*, VIII [juill. 1874], pp. 67 à 71. — *Bibl. d'Orléans*, ms. 489 (Dom Verminac), f° 119, v°. — *Arch. nat.*, P 618, n° 64. — *Arch. L.-et-Cher*, E 192 dossier 3, 508, 509, 551, 588 ; série H (Oratoire) 1^{re} liasse de St-Barthélémy, pièce 23 ; 2^o Terrier de l'Oratoire, p. 304 ; série Q, Vendôme-Emigrés, 928 à 975. — *Bibl. Vendôme*, manuscrits : 1^o Fonds Trémault, Carton des familles (Thizard) et Carton fiels (Divers) ; 2^o Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 8, pièces 1, 2 et 3 ; 3^o Manuscrit 285, pp. 44 et 115 ; 4^o Le Trésor des familles par G. de Trémault (Généalogie de Trémault) ; 5^o Mémoires de Duchemin, II, p. 171. — *Merlet, Inventaire des Archives communales de Châteaudun*, GG 34. — *Bulletin vendômois*, 1862, p. 20 ; 1868, p. 58 ; 1873, p. 68 ; 1877, p. 216 ; 1881, p. 291. — *Bulletin Dunois*, X (1898), p. 181 ; 1906, p. 399. — *Collection R. de St-Venant*, liasse de Lunay,

dossier de la Montellière. — *Chartiers d'Huchigny et de l'Épau (Rondellière et Haie-aux-Chats)*. — *Reg. de St-Martin de Vendôme*, 12 oct. 1618, 4 sept. 1626, 26 fevr. 1647, 28 oct. 1692, 22 janv. 1696, 11 janv. 1701, 20 janv. 1720, 2 fevr. 1771. — *Reg. de St-Firmin*, 5 déc. 1719, 17 sept. 1753 et *passim*. — *Reg. de Lisle*, 1783. — *Passac*, p. 67. — *Lunay, Répertoire*, p. 86. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, II, p. 368. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 272. — Titres de l'ancien hôtel des Sgrs de Moncé, rue Guesnault, n° 9 à Vendôme.

Moncé en Touraine (Les religieuses de), dont l'abbaye était située psse de Limeray, près Amboise. — Les armes de cette abbaye étaient : *D'azur à une vierge d'or tenant un enfant Jésus de même et accostée à dextre d'un pied humain, contournée d'argent et à senestre d'un bourdon mis en pal et d'une main renversée de même.* — (Carré de Busserolle).

Ces religieuses avaient quelques biens en Vendômois, et en font l'aveu à diverses époques, entre autres en 1497. Elles possédaient alors : 1^o Des rentes en deniers sur le péage de la ville de Vendôme, avec la maison d'un franc-bourgeois, du don du C^{te} Jean IV en 1222 ; 2^o 50 sous de rente donnés par Renault de Lisle et Geoffroy son frère, assis sur Savateau (1222) ; 3^o Une demi-mouée de terre appelée *La Couture* contre le Pont d'Huisseau ; 4^o L'Aitre de la Masnière (ou Marmery) psse d'Ambloy, donné par Philippe Sauvegrain, en 1242 ; 5^o Les roches et les caves de la rue Ferme, devers le Château de Vendôme, et la place de la maison qui est devant la fontaine, que leur donna *Guillemus de Maluado* (Maugué, XIII^e s.) ; 6^o Un demi-muid de grains de rente que leur donna feu Jehan Turbault sur les dîmes de Berthault, psse de Lancé ; 7^o Une rente sur leur terre donnée en 1250 par Gillet de Noyers et Ysabeau sa mère ; 8^o Une rente de 2 setiers de seigle sur les dîmes de Monssay (Moncé), donnée en 1250 par Philippe Lancelin, chevalier ; 9^o Quatre sous de rente sur la métairie des Murats, donnés en 1222 par feu Philippot du Quartier ; 10^o La moitié de la dîme sur la psse St-Bienheure, donnée par Barthélemy du Plessis, en 1224 ; 11^o Deux setiers de seigle de rente sur les dîmes de la paroisse de Villiers appartenant à St-Père de la Court (du Mans) ; 12^o Une rente de ... sur les dîmes de Villeromain que leur donna feu M. de St-Brisson, comme il appert par lettres de 1222 (plutôt 1322)... etc. — Toutes ces rentes et biens relevaient directement en une seule foy-hommage du château de Vendôme. (Extrait des *Arch. Nat.*, P 618, n° 64 à 67).

Monceau. — Voir *Mousseau*.

Monceau (Le), ancien manoir du fief de Boisbretton, psse d'Épiais. — Il en reste les douves circulaires, en plein bois, au dessus de l'Étang Rompu, vers l'est. Vers 1370, Foucault du Merle, Sgr des Bois Bretons, en laisait l'aveu dans une pièce non datée, en ces termes : ... « C'est assavoir mon habergement du Moceau et les appartenances, tant en terres qu'en prés et en noes et en pastures o (avec) l'estang et o la fuy et la mestoierie du Moceau et de la Malière (?) et les Bois-Bretons contenant environ XII cens arpens et les cens, et les tailles, etc. ». — Les bois ont envahi ces métairies et le manoir dont il ne reste plus auj. que les douves. (Voir *Boisbretton*). — (*Arch. Nat.*, P 621, n° 20).

Monceaux (Famille de). — *La Barre* (de Lunay), XIV^e et XV^e s. — *Asnières*, XV^e s. — *La Denisière*, *La Barre de Sannières*, XVI^e s. — *Le Bouchet-Touteville*, XVIII^e s. — Armes : *Echiqueté d'or et d'azur* — (Adr. Thibault).

Monceaux, ancien fief, aujourd'hui disparu, psse d'Ambloy. — *Moncelli*, XI^e s. (Cart. de Marmoutier). — Il relevait de Lavardin à foy et h. — Au XI^e s. il est à Hubaldus de Moncellis, puis à Fulcradus, fils de Hubertus de Moncellis, qui tous deux sont témoins de dons faits à Marmoutier. — Au XVI^e et XVII^e s., aux Sgrs d'Ambloy. — L'Hôtel-Dieu de Vendôme en avait une partie qui était en 1687 tenue en fief de l'Oratoire, successeur de l'Hôtel-Dieu, par René Petit, sieur de la Boulaie. — (*Cartulaire vendômois de Marm.*, 74 et 170. — *Arch. Nat.*, P 607, n° 1 [1688] ; P 639, n° 5 [1520] ; P 661, nos 9 et 21 ; P 712, n° 215).

Mondan (Moulin de), cité au *Cart. blésois de Marm.* — Il paraît avoir été situé rue de la Grève à Vendôme auprès du moulin de Lavardin et avoir appartenu au XVI^e s. à la famille de Lespine. — Il est encore cité en 1756 comme situé psse St-Lubin et avoir pour meunier Claude Renaud, époux de Marie David, laquelle est en prison pour rébellion. — (*Cart. blésois de Marm.*, 607. — *Arch. Nat.*, B, Maîtrise des E.-et-Forêts du Vendômois, 1756).

Mondétour, halte du chemin de fer de Blois à Pont-de-Braye, sur la c^e de Naveil.

Son vrai nom devrait être *Maudétour*. Cette halte dessert les villages de Chanteloup, Varennes, Bordebeurre, Marcilly, etc. — Là se trouve le raccordement des lignes de Tours à Vendôme et de Pont-de-Braye à Blois par Vendôme. — Voir *Maudétour*.

Mondoubleau (District de). — Il a duré 6 ans, de 1790 à 1795, et fut composé des cinq cantons suivants : Mondoubleau avec

7 communes ; Le Gault avec 7 communes ; la Ville aux Cleres avec 6 communes ; Droué avec 6 communes ; Savigny avec 4 communes, soit au total 33 communes.

Beauvais de St-Paul donne la nomenclature de ces communes. Cette nomenclature comprend quelques noms attribués depuis aux départements voisins, d'Èure-et-Loir et de la Sarthe.

Les 33 communes qui composaient en 1792 le district de Mondoubleau, d'après l'Almanach ou Annuaire de Loir et Cher pour cette année-là, étaient, par ordre alphabétique : Arville, Baillou, Beauchêne, Bouffry, Boursay, Cellé, Chapelle Vicomtesse, Chauvigny, Choue, Cormenon, Danzé, Droué, Épiais, Fontaine-Raoul, la Fontenelle, Fortan, le Gault, Mondoubleau, Oigny, le Plessis-Dorin, le Poislav, Romilly, le Rouillis, Ruan, St-Agil, St-Avit, St-Mars-du-Cor, Sargé, Savigny, Souday (avec Glatigny), le Temple, la Ville-aux-Cleres, Villebout.

Le Directoire du District fut d'abord composé des administrateurs suivants : Quesnot, curé constitutionnel de St-Cyr de Sargé, président ; Derest, secrétaire ; Martin Destouches, père ; le notaire Hervet ; Labouverie ; le notaire Trécul ; Martin Destouches, jeune. — Gheerbrandt, ex-bailli, fut nommé procureur syndic ; Martin Destouches le jeune, substitut et Boulay, receveur-trésorier.

En 1792, nouvelles élections qui portèrent Bégenne comme président, et comme juges : Lorieux (de Limonerie), Pommard (de Souday) ; et Martin (du Mauvais-Pas). Derest restait secrétaire et Destouches, procureur syndic.

Le tribunal du district fut d'abord composé de : Courtin, président ; Martin Destouches père, Lorieux, Doublet, Guenepin, juges ; Vié, père, commissaire du roi, et Leroy, greffier.

En 1792 nouvelles élections : Martin Destouches père, président ; le Curé Quesnot, Courtin, Lorieux et Duval, juges.

En l'an II (1793) François Petit, président, Legrand, Durand et Chevê, juges, Doublet, accusateur public.

Ce district fut supprimé en 1795 et les communes qui le composaient furent réunies à celles du district de Vendôme pour former avec elles l'arrondissement de ce nom. — (Beauvais de St-Paul, *Essai sur Mondoubleau*, pp. 58, 207, 208, 210, 211, 217. — *Almanach ou Annuaire de Loir et-Cher*, 1792, p. 144 (il oublie St-Mars du-Cor).

Mondoubleau (Canton de). — Un des huit cantons de l'arrondissement de Vendôme situé au nord ouest du chef lieu

de cet arrondissement. — Il a pour limites : au nord le canton d'Authon (Eure et Loir) ; à l'est, ceux de Droué et de Moré ; au sud ceux de Vendôme et de Savigny ; à l'ouest ceux de St-Calais, de Vibraye et de Montmirail (Sarthe). — *Superficie* : 24.786 hectares. — *Population* en 1911 : 10.503 habitants.

À l'époque révolutionnaire, le canton de Mondoubleau était du district de ce nom et comprenait les sept communes suivantes : Mondoubleau, Baillou, Choue, Cormenon, St-Mars du Cor, Sargé et le Temple.

Les 14 communes qui composent aujourd'hui son canton sont celles suivantes : Mondoubleau, Arville, Baillou, Beauchêne Choue, Cormenon, Oigny, le Plessis-Dorin, St-Agil, St-Avit, St-Mars-du-Cor, Sargé, Souday et le Temple. — Il a ainsi pris au canton du Gault supprimé, six communes qui sont : Arville, Oigny, le Plessis-Dorin, St-Agil, St-Avit et Souday ; et au canton de la Ville-aux-Clercs, supprimé aussi, la commune de Beauchêne.

On trouve comme conseillers généraux du canton de Mondoubleau : Desvaux-Lousier, 1834. — Cte d'Arsigny, 1849. — Edouard Bezar, 1861. — Prillieux, 1890.

Conseillers d'arrondissement : Docteur Trécul-Alardet, 1834. — Edouard Bezar, 1849. — G. Desvaux, 1861. — Docteur Komorowski, 1890. — Bretheau, 1900.

Juges de Paix du canton de Mondoubleau : Roullier, 1799. — Beauissier, 1805. — Néel, 1835. — Ferrant, 1839. — Laya, 1842. — Bourgoin, 1849. — Foyer, 1869. — Leguay, 1871. — Bove, 1886. — Raget, 1889. — Alexandre, 1893. — Narjoux, 1913. — (Annuaire de Loir-et-Cher).

Mondoubleau, ville et commune, chef-lieu de canton, ancien chef-lieu de district, à 27 kil. N.-E. de Vendôme. — *Mons-Dublellus*, XI^e et XII^e s., (Cart. Trin.). — *Monsdoblit* (Cart. St-Vincent et de Marm.). — *Mons-Dupleix*, *Mons-DublTellus*, XII^e et XIII^e s. (Cart. Madeleine et Trin.). — *Mons-Doblet*, 1205, (Chartes vendômoises). — *Mons-Dubelli*, XIII^e s. (Cart. Trin.). — *Mondoublet*, *Mondoublel*, XIII^e s. (Chartes vend.). — *Mondoublo*, XV^e s. (Cart. Trin.). — *Montdoubleau*, XVII^e s. (Expilly). — *Mondoubleau*, (Cassini et État-Major).

Les armoiries de la ville de Mondoubleau, d'après de Mauvé, étaient : *Une tour sommée d'un dôme surmonté d'une croix*. Mais les modernes ont cru devoir simplifier et prendre pour écu : *De gueules au monde ou globe d'argent surmonté d'une croix de même*. Depuis 1876 (?) la municipalité a cru devoir en supprimer la croix. En sorte que les armoiries de M.

sont présentement : *De gueules au globe d'argent*.

Cette commune est bornée au nord et à l'est par celle de Choue, au sud par celle de Cormenon, à l'ouest par celles de Sargé et de Baillou. — Elle est arrosée par la Grenne qui alimente ses tanneries. Elle est traversée par la route de St-Calais à Bron, par celle de Vendôme à la Ferté-Bernard et par celle de Cloyes à St-Calais. — Elle a une station sur la grande ligne de l'État de Paris à Bordeaux et est tête de ligne du tramway de Mondoubleau à Vendôme.

Lieux habités. — La ville de Mondoubleau qui en 1906 compte 400 maisons et 1649 habitants. — Rocheux, ancien manoir et fief. — La Malécliche (villa, ancien fief). — Virboulain-Brulé. — La Tuaudière. — Le Tertre. — La Carbonnière. — Le Pavillon. — Les Mussonnières. — La Bonde. — La Rousselière. — La Grande-Borde. — La Grange. — La Borde-Jacquinet ou Petite-Borde. — Les Bordes-aux-Breteaux. — La Borde-du-Puits. — La Minauderie. — La Gare.

Lieux-dits : 1^o Dans la ville : Place du Marché, place St-Denis, rue de la Tour, rue Basseville, place des Patis (ancien^t Basseville), rue du Pont de l'Horloge, carrefour de l'Ormeau, r. du Marché-aux-Chevaux, (anc. Neuve des Fossés), r. des Ménageries, r. de Taillefer, r. de Prazé, r. des Grands-Moulins, r. des Sables-d'Olonne, r. de la Gare, r. Chrestien (anc. de la Halle ou de la Herse), r. Bisieux (anc. de la Croix-Verte), r. Jonquet (anc. du Croissant), r. St-Pierre, r. Louis Girard (anc. rue Suzanne ou des Béguines), r. Leroy (anc. de l'Hôtel-Dieu), r. Courtin (anc. de la Détourbe), r. de la Grange, r. Lecomte frères (anc. des Grands-Jardins), r. Hervet, (anc. du Cul-d'Oison), r. Neuve, r. Doré (anc. du Lion-d'Or), r. Gheerbrandt (anc. Grande-Rue), rue Vendômoise (anc. de la Porte-Vendômoise) rue Creuse, r. Beauvais-de-St-Paul (anc. du Guettelet), r. de la Borde des Tailles et la promenade du Trocadéro. — 2^o Hors la Ville : Les Dolonges, le Champ de Groisil, le Ruisseau du Parc, le ruisseau du Cul de Sac de l'Étoile, le Pré-Jacquemiau, l'Entonnoir, les Chopinettes, les Grandes-Haitelles, la Fosse-Hallouin, les Grosses-Pierres (menhir).

Superficie. — 490 hectares. — Cadastre terminé en 1819 par Crépin. L'altitude de la Ville est de 113 mètres. — Poste, télégraphie et téléphone. — Chef-lieu de perception qui comprend les communes de Mondoubleau, Baillou, Beauchêne, Choue, Cormenon, St-Mars du Cor, Sargé et le Temple. — Bureau de Contributions in-

directes. — Bureau d'enregistrement. — Résidence de deux notaires. — Siège d'une Justice de Paix et d'une brigade de gendarmerie à cheval. Foires le 2 octobre, le 1^{er} lundi de carême, le mardi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, le 3^e lundi d'août. — Marché le lundi.

Mondoubleau possède des tanneries très vastes qui se succèdent sur le cours de la rivière de Grenne et se continuent sur le territoire de la paroisse de Cormenon. Son marché est un centre important de l'élevage du cheval de gros trait, renommé sous le nom de *Cheval perchevon*.

Population. Environ 500 communiants et 150 feux au XVIII^e siècle (Piganiol). — 205 feux en 1770 (Expilly). — 1733 habitants en 1805. — 1784 en 1808. — 1900 en 1824. — 1871 en 1830. — 1917 en 1834. — 1853 en 1836. — 1671 en 1841. — 1675 en 1846. — 1658 en 1851. — 1726 en 1856. — 1621 en 1861. — 1585 en 1866. — 1405 en 1872. — 1500 en 1876. — 1886 en 1881. — 1682 en 1886. — 1714 en 1891. — 1806 en 1896. — 1813 en 1901. — 1748 en 1906. — 1725 en 1911. — (La population de Mondoubleau augmente ou diminue suivant la plus ou moins grande prospérité de la tannerie).

Les registres de l'état civil de Mondoubleau commencent en 1597. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : Bautin, Gillette, Contance, de Regnard, Quélan, Chenu, Barré de Villeneuve, Peschard, Poitevin, Haudry, Escoubleau de Soudis, Babou, Rochebouet, Lasneau, Bussat, Hallot, de Gennes, Grimaudet, Rousseau des Ventes, Lepelletier, Boutraye, Le Tessier, Gamery, Robion, Brossier, de la Bauce, Tissart, Vallot, Hamille, Guillemeau, Dupont de la Halle, Berziau, Vaucé ou Vanssay, Denizot, Angeneau, d'Illiers, de Maillé, Lermite, Lelièvre, de Vendômois, d'Amilly, Bry, Mousu, Gauthier de la Moussière, Mont-lue, La Bruyère, Le Bercher, de Guibert, Drouin, Lochon, Geslin, Angeneau, Glandas, Trajan, Rotelle, Leschalla, Bordin, Massac, Barré de Grimondard, Houellet, Ferrand de la Bretonnerie, Courtarvel, Anachepeid ou Arragepeid ou du Raichepeid, Lejeunehomme, Graffard, Descorman, de Guézin, Denique, de Lourière, Houdebert, de Piles, Bégon, de Lestoile, Heryet de la Borde, Crosneau, Marin de la Trouzène, d'Arrot, Le Breton, Étiennevram, Taillevis, Cosnier de Montigny, de Gagan, Rambourg, Drouin de Beaulieu, Lucas, des Fontaines, Chabot, Gheerbrandt, ou Gheerbrandt, Rotron, Elan, chef de Langron, Frédeurau de la Beucharderie, Martin de La Marie, Chollin, d'Hehand, Mouchon, de Rocheux, de

Fonteny, Dabou de Rocheux, Phelimes, Le Petit de la Vandoumière, Georget de la Chouparrière, Le Breton de la Louitière, Mousseron de la Chaussée, Colbert.

Prieurs et cures de Mondoubleau. — Iseu bardus, prior de Monte Dubello, fin XI^e s. (Chartes Vendômoises). — Garnier, prior, 1163, (Cart. St-Vincent). — Radulfus monacus, prior de M. vers 1200, (St-Vincent). — A partir de l'an 1238, le prieur de M. fut transporté à Guériteau. Voir *Guériteau*. (Mais les curés furent prieurs de St-Denis de Mondoubleau et continuèrent à s'appeler Prieurs curés.)

Girard Cousin, curé, 1468. — Jacques de St-Méloir, 1544. — Jean Henry 1606. — Olivier Desourdines ou des Hourdines, 1614. — Jean Guichelin, 1630. — Thomas Mestayer, 1633, décédé le 24 février 1657.

Julien Gauthier, vicaire desservant, 1657. — Charles Grosian, 1658. — N. Descorman, 1659. — Honoré Taverne, 1661. — Louis de Roigny 1663. — Honoré Taverne, d'archevêque, 1663, décédé en 1680 à 50 ans. — Julien Gauthier, 1680, inhumé dans l'église en 1708 à l'âge de 80 ans. — Jean-Baptiste Thiénot, prieur de Martavel, desservant en 1708 et curé en 1709. — Noël Le Berché, 1710.

— Jean Picart, desservant 1739, meurt en 1740. — François-Achille Moricau, desservant, 1740. — Michel Chabault, 1743. — Thomas Aliez, 1745. — Michel Chrestien, 1749. — Claude-Pierre Buffin, 1751. — Jean-François Verné, 1756. — Pierre-Honoré Jouin, vicaire desservant, vu l'état d'infirmité du sieur Verné, 1759.

Ét. de Gironde génovéfin, curé nommé, n'a pas pris possession, 1759. — Jean François de la Place, 1759, janséniste ardent, éloigné de Mondoubleau par lettre de Cachet en 1768, rentré en possession de sa cure en 1775, mort en 1782. — N. Boissel, desservant, puis curé en 1782, à la mort de M. de la Place. — Mouluet, vicaire desservant, 1790. — Louis Auguste-Nicolas Le Boucher, curé assermenté en 1791. Il se maria en 1794 âgé de 40 ans, avec sa servante Jeanne Richard, âgée de 70 ans, et qui avait été sa nourrice. — Gillot, ancien curé de Cloyes, 1796. — Jean-François de Labroze, 1799, anc. curé de Muides. — Noyers, (ancien curé du Temple), 1802. — Dubois, 1818. — Besnard, 1819. — Garapin, 1837. — Chapon, 1848. — Biotet, 1853. — Auger, 1860. — Pasquier, 1886. — Auger, 1890. — Turmeau, 1910.

Maires. — Destouches, père, 1790. — Bureau, 1791. — Beauissier, 1800. — Leroy, 1802. — Bardin Quentin, 1808. — Derest, 1813, (100 jours). — Bardin Quentin, d'archevêque, 1814. — Chalmet

Bézard, 1823. Desvaux Louzier, 1830.
Bureau, 1838. Bézard Trécul, 1849.
Charles Félix Doré, 1865, tué par les
Prussiens en 1870. Jouquet, 1872 (?).
L'homme, 1877. Girard, 1890.

Avant la Révolution la paroisse de Mondoubleau était de l'évêché de Chartres, puis de Blois à partir de 1697. Elle était chef-lieu d'un doyenné qui fut de l'Archidiaconé de Dunois jusqu'en 1697 puis de Vendôme depuis cette date où fut créé le diocèse de Blois. Il se composait des huit paroisses suivantes : Mondoubleau, Boursay, la Chapelle-Vicomtesse, Choue, Cormenon, Epuisay, St-Agil, et St-Mars-du-Cor. Elle fut au XVII^e s., pendant quelques années, le siège d'une sous-élection ressortissant à Château-du-Loir. — Elle était aussi le chef-lieu d'un Grenier à sel. — L'abbé de la Madeleine de Châteaudun présentait à sa cure qui au XVIII^e s. était dite d'un revenu d'environ 1.000 livres.

D'après l'abbé Expilly, qui écrivait en 1760 son fameux dictionnaire géographique de la France, (et qui est répété par Beauvais de St-Paul et d'autres), jusqu'au XV^e s. la paroisse de Mondoubleau ne fut qu'une succursale de celle de Choue. Cette tradition repose sur la vraisemblance, car Choue existait bien avant Mondoubleau, et le territoire de Mondoubleau a tout l'air d'être formé d'un démembrement de celui de Choue. — En 1211, l'église du lieu était tout simplement nommée *Capella beati Dionisii de Mondubello*. (Cart. Magd. de Châteaudun). Cette chapelle appartenait aux religieux de Châteaudun qui y constituèrent un petit prieuré ; mais ce prieuré paraît bien en effet être succursale de celui beaucoup plus important de Choue appartenant à la même abbaye. Le Pouillé du diocèse de Chartres, du XIII^e s., n'en fait aucune mention, alors qu'il cite Choue et St-Mars-du-Cor.

Les prieurs de M. furent toujours pris parmi les religieux de Châteaudun, sauf au cours du XVIII^e s. où la pénurie de sujets força à avoir recours aux prêtres séculiers pour desservir la cure. Le titre de prieur n'était plus alors qu'un vain titre. Le curé était assisté de deux vicaires.

Ce prieuré St Denis de M. relevait en fief à foy et h. directement du château de M. et à rétribution du divin service. Il avait pour armoiries, d'après Beauvais de St-Paul, *D'azur au vais d'escarboüe pommeté et fleurdelisé d'or.*

Monuments de Mondoubleau. — L'église paroissiale de Mondoubleau a pour

patron St Denis, évêque de Paris et martyr au troisième siècle. (Pour sa vie, voir *Chapelle St-Denis à Vendôme*). Cette église a remplacé, en 1517, la primitive chapelle du prieuré (*Capella beati Dionisii de Mondubello*) qui était devenue paroissiale pour les maisons qui se bâtirent à la longue autour de la forteresse et du prieuré, et qui constituèrent le village de Mondoubleau. Elle devint alors le chef-lieu du doyenné. Nous n'avons aucune mention du nom du chef-lieu du doyenné dont dépendaient jusque là les églises de la région. (Peut-être Choue [?]).

Le bâtiment de cette église n'a rien de remarquable : les sculptures assez rares de son portail indiquent son époque, mais sans flatter l'œil autrement. Elle possède un beau rétable du XVIII^e s. et quatre grandes et belles statues en terre cuite du XVI^e s. qui sont classées comme objets historiques.

On remarque dans cette église deux inscriptions : La première, entre le sanctuaire et la chapelle de la Vierge, est du XVIII^e s. ; la voici :

D. O. M.

Etablissement de deux écoles de charité, pour l'instruction gratuite et à perpétuité, de dix garçons et dix filles de cette ville, suivant les clauses portées par les actes, des 4 juin 1743 et 16 juin 1745, passés devant Chasselou, notaire royal, à l'effet de quoy le présent tableau demeurera ici exposé, afin qu'en cas d'infraktion des dites clauses ou de négligences notables dans le gouvernement des dites écoles, un chacun puisse librement faire ses remontrances à Messieurs les directeurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, pour y rétablir le bon ordre ainsi qu'ils y sont tenus par les dits Actes. — Pineau Talmu ... sculptisit.

Une autre inscription se trouve dans le bas de l'église sur une plaque de marbre, et est ainsi libellée : « *A la mémoire de M. Louis Leroy, propriétaire, né à Mondoubleau, décédé à Vendôme le 29 janvier 1865, âgé de 87 ans, et de Mme Marie-Madeleine-Hélène Buffereau, son épouse, décédée à Vendôme le 3 juillet 1820, âgée de 35 ans, qui ont fondé une messe pour chaque mois et une messe solennelle par an à perpétuité dans cette église pour eux et leurs parents. Priez Dieu pour eux.* »

Les cloches de cette église, au nombre de deux, sont du XIX^e s. La plus petite, de 1823, a été nommée Marie-Thérèse-Caroline par M. Jean Chalmet, chev. de la lég. d'honneur, maire de Mondoubleau, et par Mme Marie-Louise de Lambert, Mise de Courtarvel.

La seconde, plus grosse, bénite en 1857 par Mgr Pallu du Parc, évêque de Blois, est nommée Marie-Joseph-Hyacinthe-Elisabeth par M. François-Hyacinthe-Bézard, maire, et dame Elisabeth Ferriand, épouse de M. Laya, président du Conseil de Fabrique.

Le petit cimetière qui entourait cette église a été supprimé en 1780.

En outre de cette église, Mondoubleau possédait une chapelle dans le cimetière hors la ville, appelé *Grand Cimetière*. C'est à tort que Beauvais de St-Paul appelle ce cimetière, *Cimetière de l'Hôtel-Dieu*. Il existait là avant l'établissement de l'Hospice de Mondoubleau. On a aux archives de Loir-et-Cher un titre de cette chapelle datant de 1640, plus de quarante ans avant la fondation de l'Hôtel-Dieu. Cette chapelle dédiée à Notre-Dame des Sept Douleurs fut convertie en salpêtrière au moment de la Révolution. Reprise par le culte à l'époque du Concordat, elle est encore aujourd'hui abandonnée. Elle possède une cloche bénite en 1773.

La chapelle de l'hospice, dédiée à St-Jean Baptiste, existe encore aujourd'hui à l'intérieur de cet établissement.

Une autre chapelle se trouvait encore hors de la ville, sur le territoire de la paroisse de Baillon. C'était la chapelle de la Maladrerie de Mondoubleau. Mais cette chapelle a été détruite en 1737.

Le château avait aussi sa chapelle. (Voir *Château et Seigneurie*).

Les Halles, d'après Beauvais de St-Paul seraient fort anciennes. Au-dessus était l'auditoire du bailliage. — Aujourd'hui ce bâtiment au-dessus des halles sert de mairie et de justice de paix.

L'ancienne demeure baronniale, aujourd'hui *l'Hôtel du Grand Monarque*, dut être bâtie à l'époque où le château, tombant en ruine, fut abandonné. Cette maison ne fut habitée par les seigneurs que par intermittence et dans les rares moments de leurs séjours à Mondoubleau. Elle était généralement occupée par leurs intendants. Elle a servi de Mairie à l'époque de la Révolution, et aussi de caserne de Gendarmerie à cheval, tandis que le dessus des halles était le palais du tribunal du District.

Une maison de grande dimension sur la place St-Denis était jadis le Grenier à Sel. Elle a été vers 1830 habitée par l'écrivain Alphonse Karr et a inspiré son fameux roman : *Sous les Tilléuls* (1823). Au milieu du XIX^e s. elle appartenait au docteur Jouquet (voir sa notice).

En face cette maison est le Petit Mail, planté de tilleuls, ancien emplacement

d'une pièce d'eau établie là comme provision d'eau pour les incendies.

Hors la ville, vers nord-est se trouve la belle promenade, plantée de tilleuls d'environ 200 mètres de long, dominant la vallée. Elle a été établie en 1821, et on lui a donné le nom de Trocadéro en souvenir de la victoire de ce nom.

Sources, pour statistique, monuments et paroisse. — Registres paroissiaux et d'état civil de Mondoubleau. — Annales de Loir-et-Cher. — Cadastre de Mondoubleau. — Bibl. de Blois, ms. 173. — Notes manuscrites conservées par l'abbé Plat, sur les benches du diocèse de Blois au XVIII^e siècle. — *Bulletin vendôme*, 1863, p. 136 ; 1866, p. 11 ; 1868, pp. 91, 97 ; 1878, p. 177. — Beauvais de St-Paul, pp. 57 à 108 ; 129 à 184. — Pignone de la Force, *Description de la France*, 3^e ed. (1779), t. VI, p. 497. — Rochambeau, *Le Vendôme*, *topographique*, t. I, pp. 317 et suiv.

Justice ancienne de Mondoubleau.

Le Bailliage de Mondoubleau paraît ne dater que de la fin du XIV^e siècle. Il succédait à une sénéchaussée héréditaire qui elle-même avait succédé à une prévôté. Jusqu'au commencement du XIII^e s., il n'est question que d'une prévôté.

Renauld (Raginaldus) était prévôt de Mondoubleau en 1204. Il paraît comme témoin dans une charte de la Madeleine de Châteaudun, et c'est sur la prévôté de Mondoubleau que se trouvaient assis les 30 sous de rente donnés en 1209 par le seigneur de Mondoubleau, à la chapelle des Chauvellières, à l'effet d'entretenir la lampe du sanctuaire.

Cette prévôté fit place à une sénéchaussée héréditaire qu'on trouve établie dès 1219, date à laquelle Henri de Montreuil est pourvu de cette charge. (*Bull. Soc. Eure-et-L.*, XII, p. 187). En 1334, le même Henri de Montreuil fait foy et h. au sire de Mondoubleau, Ingelger d'Amboise, pour sa *Sénéchaussée de Mondoubleau*, relevant de la Chatellenie à foy et h. lige et à lige-estage en la ville de Mondoubleau... il avouait en outre être obligé de « bailler sergent pour faire l'office de ladite sénéchaussée » et en 1395, cette sénéchaussée est encore à un Henri de Montreuil ; mais elle paraît, après lui, avoir été supprimée et le sénéchal fit place au bailli. En 1381, Jean Peschaud était dit *Bailli* de Mondoubleau.

D'après Beauvais de St-Paul, la corporation des avocats de M. avait pour armoiries : *D'argent à un St-Yves de carnation, vêtu d'une robe de Palais, de sable.* (Arm. ms).

Le tribunal du Bailliage se composait du bailli, juge, d'un procureur fiscal et d'un greffier. L'appel de ses sentences allait tout d'abord au président du Mans, puis,

au commencement du XVI^e siècle au bailliage de Vendôme parce que la baronnie de Mondoubleau avait été réunie au comté de Vendôme pour former un duché. Seuls les cas royaux furent réservés et continuèrent à être reportés au présidial du Mans. — En 1593 la baronnie de Mondoubleau ayant été aliénée par Henri IV, les appels de sa justice cessèrent d'être portés à Vendôme pour ressortir nuelement au Parlement de Paris.

Plus tard encore, en 1752, par suite de l'arrêt du Conseil d'Etat qui déclare la baronnie de Mondoubleau domaniale, son bailliage, de seigneurial qu'il était, devint bailliage royal. Les officiers du bailliage furent à la nomination du roi, mais sur la présentation du seigneur engagiste de Mondoubleau ; alors les appels de cette justice en vertu d'un édit du roi, de septembre 1771, au lieu d'aller directement au parlement, furent enfin portés au Conseil supérieur de Blois.

Voici quelles étaient les paroisses dont la justice était du ressort de Mondoubleau 1^o Mondoubleau, Baillou, Beauchêne, Choue, Cormenon, Romilly, St-Agil, St-Cyr de Sargé, St-Mars-du-Cor. (Ces neuf premières paroisses en entier).

2^o Et pour partie seulement : Azé, Bouffry, Boursay, Chapelle-Vicomtesse, Danzé, Epuisay, Fontaine-Raoul, Glatigny, Ruan, St-Martin de Sargé, Souday, Le Temple.

3^o En plus, encore pour partie, les six paroisses suivantes situées aujourd'hui dans la Sarthe : Lavaré, Le Luart, St-Aignan, St-Maixent, Semur et Valennes.

4^o Et encore, pour partie, les paroisses de Cormeray (près de Blois) et de Lutz (près Châteaudun) dont le ressort féodal était Mondoubleau.

Au XVIII^e s. les seigneurs de la Chapelle-Vicomtesse et du Temple étaient en contestation avec les barons de Mondoubleau au sujet de leur justice et faisaient reporter leurs appels au présidial du Mans. Cette affaire était encore en litige à la fin de l'ancien régime.

La Chatellenie de St-Aignan dans le Maine, dont la haute justice relevait de Mondoubleau, avait elle-même juridiction sur 5 ou 6 paroisses.

Baillis de Mondoubleau rencontrés. (Ces Baillis prenaient parfois le titre de Châtelains et encore de Lieutenants du Bailli du Vendômois à Mondoubleau) : — Jean Peschard, 1381. — Jean de Vallemér, 1398. — Michel Perrot, 1442. — Jean de Courcillon, 1467. — Jean Perrot, 1489. — Jean de Courcillon 2^e, 1503. — Jean Bautru, licencié ès lois, lieutenant de M. le Bailli du Vendômois et châtelain de

Mondoubleau (Jacques de Courcillon est son greffier), 1541. — Pierre Poitevin, vers 1570. — François Quélain, époux de Marie Peschard, 1575. — François Quélain, fils, sieur de Loginière, époux de Marie Barré, 1602. — Claude de Chenu, époux de Jeanne Aubert, 1604. — Jean Brossier, Sr de la Morandière ou Morandais, président aux Grands Jours du Vendômois et bailli de Mondoubleau, époux (le 16 mai 1617) de Marie Quélain (sans doute en secondes noces), 1617. — Jean Brossier 2^e, époux de Françoise Nozillé, (inhumé en 1649), 1630. — Jean Brossier, 3^e, Sr de la Roulière, époux de Marie Glandas, 1655. — Jean-Ferdinand Brossier, bailli, (puis lieutenant général à Belême en 1687), 1680. — Charles Savigny, sieur de Thorigny, 1687. — Pierre Rotrou, sieur du Mesnil-Foucher, 1714. — Lubin-René Martin, Sr de la Mairie, époux de Marie Levacher, 1723. — Lubin Martin fils, époux en 1737 de Jeanne Simon, 1753. — Jean Laurent Gheerbrandt, 1764.

On trouve encore comme procureurs ducaux ou procureurs du roi au siège de Mondoubleau : — Macé Vaumour, procureur du roi (de Navarre), 1560. — Louis Hallot, procureur fiscal, 1604. — Gabriel Rousseau, *id.*, 1608. — Michel Rousseau, *id.*, 1638. — Gabriel Rousseau, 2^e, *id.*, 1657. — Jacques Bodineau, *id.*, 1717. — Jean-Laurent Gheerbrandt, *id.*, 1743. — Jacques Vié, procureur du roi, 1769.

Sources, pour la Justice de Mondoubleau. — Collection Bernault, Titres de la Freddonnière pour les années 1554, 1575, 1624, 1786. — Titres de la Roulière (1619, 1683) ; *id.* des Minières (1560) ; *id.* de Villeporcher pour l'an 1602. — Bibl. de Vendôme, Manuscrits : 1^o Dossier de Mondoubleau, XVIII^e s. ; 2^o Dossier Leroy sur Mondoubleau (1753) ; 3^o Fonds Trémault, Cartons Fiefs (Mondoubleau) ; 4^o Fonds Bouchet, chemise VIII, etc. — Malardier, pp. 520, 523 (XVII^e s.). — Registres paroissiaux : De la Chapelle-Vicomtesse, 1717 ; de St-Martin de Vendôme, 1679 ; de Mondoubleau, *passim*. — Beauvais de St-Paul, pp. 98, 99, 132, 186. — *Almanach de MONSIEUR*, 1782, p. 116. — Arch. L.-et-Cher, E 79, 345, 191 (1503) ; G 230, 960 (1714). — Arch. Nat., P 667, n^o 5 (1467) ; P 704, n^o 60, 129 et 130 (1334 et 1365) ; P 714 n^o 61 (1667 et 1704). — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, Article St-Calais, p. 119 (1463). — Bibl. nat., ms. latins, n^o 4712, f^o 37 (Cartulaire de l'Épau). — Arch. du Cognier, E n^o 14, 19, 40 (1503 et 1617). — Bulletin de la Soc. Archéol. d'Eure-et-Loir, XII, p. 187 (an 1219). — J. Alexandre, *Lettres Percheronnes au Carillon de Vendôme* (53^e lettre). — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 111 ; 1868, pp. 97 à 99 ; 1882, p. 51 ; 1891, p. 20 ; 148 et 152 ; 1894, p. 35 ; 1901, p. 245 (1541) ; 1903, pp. 97 et 98. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles en Vendômois*, p. 38 (1743). — Pigniol de la Force, *Description de la France*, 2^e éd^{ition} (1722), V, p. 498. — Collection Eug. Vallée, manuscrits Pasty (1503).

Notariat de Mondoubleau. — D'après Beauvais de St-Paul (p. 186), la Baronnie de Mondoubleau comptait quatre notaires royaux en la Court du Maine. Il y en avait même eu jusqu'à cinq ; mais le cinquième était un notaire spécial qui dans les premiers temps avait été attaché au Grenier à Sel. Le Chapitre du Gué de Mauny au Maine avait le privilège de nommer à ces charges de notaires royaux à Mondoubleau. Ce droit lui fut contesté en 1647 par Charles d'Escoubleau de Sourdis, baron de Mondoubleau ; mais le chapitre finit par avoir gain de cause. Néanmoins à la fin du XVII^e s., pour une raison inconnue, les seigneurs de Mondoubleau avaient récupéré le droit de nomination des notaires de leur baronnie, et en 1692 Henri d'Escoubleau nommait à cette charge le sieur Pierre Bizieu.

Furent notaires en la cour de Mondoubleau, (quelques-uns ne résidaient pas) : Rousseau, 1381. — Jean Guibert le jeune, 1450. — Jean Dubois, not. et tabellion, 1475. — Guillaume Hauldry, 1525. — Pierre Girard, 1547. — François Pôhu, 1550. — Macé Cadaine, 1551. — Georges Girard, 1554. — François Bouquet, 1573. — Mathurin Grandin, 1587. — René Boynard, 1595. — Jacques Girault, 1601. — Jacques Servant, 1601. — Mathurin Rousseau, 1607. — Pasquier Chervy, 1607. — Louis Breteau, 1607. — Noël Gaillard, 1607. — Michel Deniau, père et fils, 1607 à 1686. — Jacques Ferrand, 1610. — Mathurin Robion, 1612. — Baillet, 1615. — Simon Dahuron, 1615. — Daniel Hudan, 1620. — Elisée ou Antoine Coudrette, 1620 et 1622. — Gatien Mesnard, 1624. — Nicolas Jacquineau, 1630 à 1650. — François Gauthier, 1633. — Laurent Quentin, 1635. — Auguste Lesure, 1637. — Desvaux, 1640, 1643. — François Fouquet, 1643. — Charles Barré, 1652 et 1670. — Jean Chasseloup, avant 1660. — Jean Chasseloup le jeune, 1660 et 1678. — Jean Froger, 1661. — Daniel Hudan, 1662 et 1696. — Glandas, 1663 et 1702. — Rousseau, 1669 et 1699. — Cheron, 1672. — Mathurin Henri, 1673. — Chasseloup (plusieurs), 1678 à 1764. — Louis Martin, 1683. — Jacques Bodineau, 1689. — Rousseau, 1704 et 1705. — Chasseloup, 1709 à 1751. — Jean-Laurent Gheerbrant, 1713 à 1721. — Desvaux, 1717 à 1782. — Glandas, 1700 à 1745. — Courtin, 1715 à 1773. — Lhermite (plusieurs), 1738 à 1782. — Chasseloup, 1751 et 1764. — Louis Boucher, 1773 et 1781. — Michel-Moise Hervet, 1776 à 1813. — Renault, 1774 à 1776. — Trécul, 1774 à 1796. — Leroy, 1777 à 1814. — Hubert, 1782. — Hervet, 1792. — Héry, 1796 à

1816. — Renard, 1814 à 1828. — Laya, 1816 à 1836. — Godefroy, 1838 à 1845. — Pigalle, 1828 à 1847. — Motteau, 1847 à 1855. — Hamon, 1845 à 1863. — Gohier, 1856 à 1892. — Richard, 1863 à 1868. — Juigniet, 1868 à 1896. — Le Plet, 1892 à 1893. — Chamaillard, 1893. — Gaignai-son, 1897.

Sources, pour le notariat de Mondoubleau. — Collection Bernault, papiers de la Freddonnière. — Titres de la terre du Grand-Bouchet. — Registres de Mondoubleau, *passim* ; d'Epuisay, 1666 ; de la Chapelle-Vicomtesse, etc. — Arch. nat., P 700, n^o 55 ; P 713, n^o 4. — Arch. L.-et-Cher, E 79 et 191 ; G 230 et 960. — Etat sommaire des notaires de l'arrond^{issement} de Vendôme établi en 1861. — Bibl. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise VIII, dossier 5, pièce 4. — *Bulletin vendômois*, 1901, p. 164. — *Almanach de MONSIEUR*, 1782, p. 118. — Arch. de la Sarthe, H 1427. — Collection R. de St-Venant, Liasse St-Mars du Cor, Titres de la Petite-Mézière ; liasse de Cormenon ; liasse de Baillou, titres de la Tabaise, de Fosse-Ronde et de la Mussuère, etc.

Municipalité. — La municipalité de Mondoubleau se composait de deux échevins, d'un procureur du roi et d'un greffier. Le procureur du roi au bailliage ou au Grenier à sel remplissait généralement les mêmes fonctions à l'Hôtel de Ville.

L'institution de la Mairie de M. ne date que de 1692. C'est le bailli qui remplissait jusque là les fonctions de maire de la ville. Le premier maire fut Charles Savigny, sieur de Thorigny, bailli. Il prenait le titre de maire perpétuel de la ville et communauté de Mondoubleau.

Beauvais de St-Paul ne donne pas d'autres noms d'échevins que ceux des derniers élus, en 1789, qui furent Destouches père et Courtin, tous deux juges au district.

Les armes des officiers de la Maison de Ville étaient *D'argent à une fasce de sable accompagnée de trois roses de gueules, deux en chef et l'autre en pointe.* — (Beauvais de St-Paul, p. 191).

Hôtel-Dieu et Petites Ecoles. — L'Hôtel Dieu de Mondoubleau a été fondé en 1680. Les bâtiments en furent construits sur un terrain cédé par le seigneur du lieu, moyennant 55 livres tournois de rente dont le capital fut bientôt remboursé.

À la suite d'une pétition des habitants de Mondoubleau, un arrêt du Conseil du Roi du 4 mai 1697 unit à cet Hôtel-Dieu les biens de la Maladrerie de la même ville dont les bâtiments étaient devenus inutiles et qui se composaient d'une métairie et d'une petite borde appelée Le Boulay. Le tout pouvait rapporter 4 septiers de blé par an. Cet Hôtel-Dieu avait non seulement à pourvoir aux soins des malades pauvres mais encore à ceux des

petites écoles gratuites de Mondoubleau. (Voir à la suite : *Petites Ecoles*).

En 1743 et 1745 les deux frères Lecomte, dont l'un était prêtre et curé de Romorantin, donnèrent à l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau une somme de 4.700 livres pour réparer ses bâtiments et aussi pour augmenter les ressources de l'école de charité.

Au moment de la Révolution, l'Hospice de Mondoubleau jouissait du fermage de cinq métairies situées dans les communes de Baillon, Choue et Mondoubleau. Ses ressources étaient évaluées à environ 4.000 livres de revenus, ce qui lui permettait d'entretenir 7 lits pour les pauvres, dont 6 entièrement gratuits et une école de charité pour les enfants pauvres. En 1793 il fut dépouillé de presque tous ses biens. Il resta fermé jusqu'en 1806.

A cette époque, son revenu n'était que de 242 francs. C'est alors qu'un sieur Courtin lui légua une terre, un bordage et une maison situés communes de Choue et de St-Mars-du-Cor, à la charge de tenir deux lits disponibles pour les malades de ces deux communes. L'Etat dota en outre cet établissement de quelques rentes qui avaient appartenu à divers ordres religieux et encore de deux portions de bois, dont l'un appelé Bois de la Pinterie, commune du Plessis-Dorin, avait appartenu à la Commanderie d'Arville et l'autre appelé Bois de la Guignardière, commune de la Bosse, avait été la propriété de l'abbaye du Petit-Citeaux. Ces bois ont été, depuis, vendus et convertis en rentes sur l'Etat.

Aujourd'hui l'hospice de Mondoubleau jouit d'environ 13 mille francs de revenus et entretient 12 lits pour malades, plus un certain nombre d'enfants assistés et quatre logements de dames pensionnaires. Il est toujours dirigé par des religieuses de St-Paul de Chartres.

Petites Ecoles. — Une des deux sœurs chargées des malades avait encore, dès l'époque de la fondation, à apprendre à lire et à écrire aux petites filles de la ville. — Une fille laïque appelée Nicole Bizieux se proposa d'elle-même en 1687 pour se charger de ce soin et fut acceptée.

Le revenu spécial de cette école fut encore augmenté dans la première moitié du XVII^e s. par un legs de près de 2.000 livres de la part du curé Noël Le Berché et de sa sœur. Enfin les frères Leconte, en 1743 et 1745 par leur don de 4.700 livres à l'Hôtel-Dieu de Mondoubleau dont 1100 livres spécialement destinées à ce sujet, contribuèrent à la fondation de l'école gratuite de Mondoubleau qui comprit dès lors 20 enfants (10 garçons et

10 filles). C'est ce que constate l'inscription commémorative, sur plaque en cuivre rouge, placée contre un des murs de l'église de Mondoubleau, reproduite plus haut.

De plus, en 1745, une Dlle Anne Rousseau légua entre autres à l'école de charité de M. une somme de 1.000 l. et en outre le bordage de la Bonde, et sa propre maison dans la ville. Mais une sentence du bailliage de M., en date de 1753, déclarait nul ce legs de la Bonde et de la maison. (Arch. L.-et-Cher, G. 1750).

Un autre bienfaiteur, prêtre, appelé Michel Chrestien, originaire de Mondoubleau augmenta encore les revenus de cette école en 1785, par le don d'une somme de 10 mille livres. Mais ces fondations furent annulées et les écoles fermées à la Révolution.

Sources, pour l'Hôtel-Dieu et les Petites Ecoles : — Beauvais de St-Paul, pp. 93 à 98. — J. Alexandre, *Lettres percheronnes au journal Le Carillon* du 8 juin 1988. — Abbé Métais, *Les Petites Ecoles à Vendôme et dans le Vendômois*, pp. 35 à 42. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, 1806, p. 55.

Grenier à sel. (Armes : *De gueules à trois fasces d'or*). — Le grenier à sel de Mondoubleau a été établi à une époque indéterminée, antérieure au XVII^e siècle. Il était dépendant de la direction générale de Tours. Il portait sur les 28 paroisses suivantes : Arville, Baillon, Beauchêne, Berfay (Sarthe), Boursay, Chauvigny, la Chapelle-Vicomtesse, Choue, Conflans (Sarthe), Cormenon, Epuisé, La Fontenelle, le Gault, Marolles (Sarthe), Mondoubleau, le Plessis-Dorin, Rahay (Sarthe), Romilly, St-Agil, St-Calais (Sarthe), St-Cyr de Sargé, St-Mars-du-Cor, St-Martin de Sargé, Savigny, Souday, le Temple, Valennes (Sarthe).

Son Tribunal dont le siège était à Mondoubleau se composait : 1^o d'un président ; 2^o d'un grénétier ; 3^o d'un contrôleur ; 4^o d'un procureur du roi ; 5^o d'un greffier ; 6^o d'un huissier audientier ; 7^o d'un sergent ; 8^o d'un garde sédentaire.

Vers la fin du XVII^e s. il fut établi à St-Calais une chambre du sel à laquelle on avait affecté certaines paroisses soustraites au ressort de Mondoubleau. Les mêmes officiers la géraient et se disaient alors *officiers au grenier à sel de Mondoubleau et chambre de St-Calais* ; mais cette chambre fut supprimée par édit du roi en 1727.

Voici par ordre de dates les noms de quelques officiers de ce Grenier à sel, tels que nous avons pu les rencontrer : Charles Lasneau, Sr de Plainchamp, vers 1600. — Lenormand de la Mancellière, contrôleur,

1602. — François Brisset, sieur de Valleron, secrétaire du roi en sa maison de Navarre, grénétier, 1604. — Jacques Grimaudet, contrôleur, 1604. — Mathurin greffier, 1607. — Nicolas Ganery, receveur, époux de Marie de la Beauce, 1613. — Nicolas de Rochebouet, sieur de la Touche, grénétier, 1614. — Claude Ganery, procureur du roi. époux de Marie de Courtembré, 1619. — Gentien Barré, époux de Madeleine Rousseau, 1621. — Lucas Guillemeau, receveur, 1613. — Louis Robion, contrôleur, époux de Françoise Guillard, 1628. — Nicolas Ganery, receveur pour le roi au grenier à sel, 1629. — François Moussu, lieutenant au grenier à sel de Mondoubleau, 1633. — Henri Lasneau, Sr de Villeneuve, président, inhumé en 1655, époux de N. Quélain, 1635. — Michel Drouin, grénétier, 1649. — Louis de Rochebouet, grénétier, 1646, époux de Anne de Rotelles. — Odet Lochon, sieur de la Cassetière, Elu à Château-du-Loir et receveur au grenier à sel de M., 1653. — René Ganery, sieur du Chêne-Bouchet, époux de Marie Robion, 1652. — Jean Drouin, sieur de Beaulieu, époux de Anne Rochebouet, grénétier, 1655. — Henri Lasneau fils, époux de Rose Taverne, président, 1656. — Claude Roger, époux de Madeleine Ganery, procureur du roi, 1659. — François Robion, contrôleur ancien et mi-triennal au grenier à sel de M., époux de Marguerite Rambourg, 1666. — Louis Gauthier, avocat au parlement, conseiller du roi au grenier à sel, 1665. — Louis Etienrvain, grénétier, 1671. — Michel Lasneau, sieur de la Chouardière, époux de N. de la Guyonnie, président au grenier à sel de Mondoubleau et chambre de St-Calais, 1674. — Denis Drouin, époux de Anne Taverne, grénétier, 1691. — Jean Drouin, grénétier, 1693. — Michel Deniau, procureur du roi audit grenier, 1693. — Adam Joseph Besnard de Montafilant, receveur au grenier à sel, 1693. — Julien de Pille, receveur, époux de Jeanne Neveu, 1697. — François Breton, époux de Renée Méhabert, président au grenier à sel de Mondoubleau et chambre de St-Calais, 1696. — Jean Drouin, officier du grenier à sel de M., époux de Marie Lasneau, vers 1696. — Gabriel Rousseau, grénétier et procureur fiscal au Bailliage, époux de Marie-Madeleine Cosnier de Montigny, 1704. — Charles Grillon, receveur, 1744. — Michel Pierre Lebreton, grénétier, époux de Jeanne-Françoise du Buisson, 1743. — Alexandre de Pille, époux de Elisabeth-Angélique Jabre, contrôleur, 1755. — Laurent-Julien Gheerbrandt, receveur, 1758. — N. Lebreton, président, 1782. —

Nivault de Nully, grénétier, 1782. — N. Lucas, contrôleur, 1782. — Charles Claude Aubert, procureur du roi, 1782. — René-Pierre-Martin, président, époux de Marie-Marguerite-Mélanie Hême, 1789.

Les derniers officiers du grenier à sel de Mondoubleau furent, d'après Beauvais de St-Paul (p. 189) MM. Martin, président, Aubert, procureur du roi ; Germond, greffier ; Gheerbrand (bailli), receveur ; Lucas, contrôleur.

Sources pour le grenier à sel : — Beauvais de St-Paul, pp. 187 à 189. — *Bulletin Vendômois*, 1866, p. 117 ; 1903, p. 97 ; 1906, p. 87. — Bibl. de Vendôme : 1^o Dossier Leroy sur Mondoubleau ; 2^o Fonds Trémault, Carton Familles (Généalogie des Rochebouet) ; 3^o Titres de la terre de Vaulouzeran. — Notes manuscrites de l'abbé Chéramy sur Vaulouzeran et sur Choue. — Registres de Mondoubleau, *passim*. — Arch. du Cognier, E 15, n^o 13. — Abbé Métais, *Les Petites écoles en Vendômois*. — *Almanach de MONSIEUR*, pour 1782, p. 116. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 1650, 1659. — Collection Eug. Vallée, manuscrits *Pasty de la Hilaire*, II, f^o 28. — Arch. L.-et-Cher, E 191. — Collection R. de St-Venant, liasse de Baillon, Dossier de la Mussuère. — *Journal Le Carillon*, du 13 avril 1899 (Lettres Percheronnes.) — Titres de la terre de la Roullière d'Azé.

CHATEAU ET SEIGNEURIE.

Le château de Mondoubleau est aujourd'hui totalement en ruine et ce qui reste de sa tour est tellement penché qu'on peut redouter son effondrement total dans peu d'années.

Au commencement du XIX^e s. le donjon était encore debout presque en son entier. Mais on a permis à un chausournier de tirer de la pierre sous la motte sur laquelle ce donjon était construit. Le sol s'est alors affaissé et a fait pencher la tour. La partie surplombant a fini par s'écrouler le 10 août 1818. Une autre partie s'est encore effondrée le 20 janvier 1873. Il ne reste plus qu'un tiers à peine de cette vieille tour et ce tiers n'est pas lui-même bien solide. — Déjà au XVIII^e s., c'est-à-dire en janvier 1739 le M^{lre} de Sourdis, baron de Mondoubleau, avait vendu une partie des *garennes* ou anciens fossés.

Quant aux murs d'enceinte devenus propriété de la ville à la Révolution, ils ont été donnés par elle en location à divers particuliers. Ils ont alors subi les appropriations qu'il a convenu de leur faire subir de la part de leurs locataires respectifs. Deux des tours de cette enceinte ont servi longtemps de geôle. Il est bien regrettable que la ville de Mondoubleau n'ait pas conservé ces lieux comme promenade publique.

Ces ruines ont été plusieurs fois décrites et reproduites en plan et en gravure,

notamment par Beauvais de St-Paul dans son *Essai sur Mondoubleau*, pp. 60 à 79; par Bouchet et Launay dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1873, pp. 78 à 81 et 145; par le même Launay dans son *Répertoire archéologique de l'arrond^{is} de Vendôme*, p. 19; et aussi dans son fameux *Album des Monuments du Vendômois* à la Bibliothèque de la ville, t. II, pp. 33 et 35; par Rochembeau dans son *Vendômois épigraphique*, t. II, p. 307. Aussi n'y reviendrons-nous plus.

Ce château avec ses dépendances et ses fossés couvrait à peu près deux hectares de terrain. Il a été construit dans les commencements du XI^e siècle (vers 1010), par un chevalier appelé Hugues, surnommé Doubleau (Hugo Dublellus), un des fidèles du comte de Chartres.

On a prétendu que cet Hugues Doubleau était fils de Bouchard le Vénéral, ou fils de Bodon de Nevers et d'Adèle, qui fut comtesse de Vendôme en sa qualité d'héritière de son oncle l'évêque Renauld; mais c'est là une erreur reconnue par Pétigny et aussi par Trémault au *Bulletin vendômois*, 1886, p. 285.

Hugues Doubleau était simplement un chevalier vendômois au service du comte de Chartres et de Blois et c'est en qualité de Comte de Chartres, qu'Eudes de Champagne lui donna l'autorisation de construire sur les bords de l'Égrenne le château qui prit son nom de *Mont-Doubleau*.

Peu de temps après la construction du château, Hugues Doubleau fonda dans son enceinte même une chapelle dédiée à Notre-Dame et un collège de cinq chanoines pour la desservir. Et il la confia au monastère de Tuffé au Maine qu'il venait de rétablir. Ce monastère ayant été réuni depuis à celui de St-Vincent du Mans, la chapelle du château de Mondoubleau forma une obédience de ce dernier.

En 1238 cette chapelle fut démolie par le sire de Mondoubleau sous prétexte qu'elle nuisait aux fortifications de son château et le petit collège de moines fut transporté non loin de là, à Guériteau, où une chapelle leur fut bâtie avec un prieuré.

Une autre chapelle dédiée à St-Yves fut alors construite dans l'enceinte du château mais éloignée de la muraille.

On ne connaît qu'une prise du château de Mondoubleau, c'est celle qui eut lieu en 1189, de la part du roi Philippe-Auguste, soucieux de venger son féal, le C^{te} de Vendôme, qui venait d'être traîtreusement attaqué par Hugues le Rusé, V^{te} de Châteaudun et sire de Mondoubleau, dans un guet-apens ou Geoffroy,

fils du comte, avait été grièvement blessé.

Ce château fut complètement abandonné au XV^e siècle lorsque les comtes de Vendôme devinrent seigneurs de Mondoubleau. Seule resta habitable dans son enceinte une maison qui fut occupée par les capitaines gouverneurs et qui porte encore le nom de Maison de Courcillon, du nom d'un capitaine du château qui vivait au XV^e siècle.

L'abandon et le défaut d'entretien firent s'effondrer les toitures et les planchers des tours et bâtiments sans qu'il y ait jamais eu démantèlement à la suite d'opérations de guerre. La vieille tour resterait encore debout, à peine écritee par le temps, si le stupide affouillement de la butte ne l'avait fait s'écrouler.

Les sires de Mondoubleau aux XVII^e et XVIII^e siècles, pendant leurs rares séjours dans le chef-lieu de leur seigneurie, habitèrent le logis baronial, devenu aujourd'hui l'Hôtel du Grand Monarque.

C'est donc bien certainement du comté de Chartres ou peut-être du Comté de Dunois, que relevait dans le principe la châtellenie de Mondoubleau qui ne prit la qualification de baronnie qu'au XIII^e siècle, au plus tôt.

Ces premiers seigneurs de Mondoubleau battaient monnaie, d'après Beauvais de St-Paul et leur monnaie avait cours dans toute l'étendue de leur baronnie, concurrentement avec la monnaie royale (Beauvais de St-P., p. 200). On ignore à quelle époque prit fin la frappe des monnaies de Mondoubleau. Nous n'en connaissons pas le type.

Vers 1050, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, du Maine et de Vendôme dut s'emparer de Mondoubleau, car on le voit faire acte de suzeraineté sur cette seigneurie qui passa dès lors sous la vassalité des comtes de Vendôme.

En juillet 1205, Geoffroy, IV^e du nom comme vicomte de Châteaudun et neuvième seigneur de Mondoubleau, par suite d'un accord passé à Mont-Trichard (*apud Montem-Trichard*) avec Jean (Jean II), C^{te} de Vendôme, se reconnaissait homme lige du dit comte de Vendôme, pour la tour, le château et toute la ville de Mondoubleau ainsi que pour différents fiefs situés dans cette seigneurie. La pièce constatant cet accord est conservée aux Archives Nationales sous la cote K 27 B, n^o 38 (Chartes vend., 160).

En 1242 eut lieu un autre accord entre Pierre, comte de Vendôme et Jean, sire d'Estouteville avec Agnès de Châteaudun, sa femme, d'une part, et Geoffroy V de Châteaudun, sire de Mondoubleau, d'autre part, afin de régler les limites de

leurs seigneuries. Par cet accord, il était abandonné au sire de Mondoubleau, un fief, non nommé, sis à Chauvigny, celui de Romilly, le Fai-Boschet, Motteux, Moret, les Bretonnières, la Fredonnière, etc. Et d'autre part le sire de Mondoubleau abandonnait au C^{te} de Vendôme et au sire d'Estouteville le fief de Villeporcher et les fiefs situés à Vendôme tenus par Jean de Souday, de l'héritage de Guillaume de St-Martin, et celui de Lise, dame d'Azé, situé aussi à Vendôme.

Une charte subséquente, datée de juin 1248, fait savoir que les comtes de Vendôme reportaient l'hommage qu'ils recevaient de cette seigneurie de Mondoubleau, non plus au comte de Chartres, mais bien à l'évêque du même lieu. Mais cette vassalité était à ce point contestée que cette même charte faisait savoir que le sire de Mondoubleau avait fait hommage pour sa seigneurie, directement au roi de France, et cela par trois fois au moins, une fois au roi Philippe (Philippe-Auguste), une autre fois au roi Louis (VIII), une troisième fois à Louis IX lui-même, de qui la charte émane. (Cart. N.-D. de Chartres, 292). — Le litige fut terminé par l'accord établi par cette charte même qui stipule que : Dorénavant le Vicomte de Châteaudun, seigneur de Mondoubleau, tiendra son fief du Comte du Maine auquel ce fief paraît en effet appartenir, pour que le comte du Maine le reporte à la couronne avec son comté. Pour indemniser le comte de Vendôme, il lui était alloué une somme de 1.000 livres. Pour désintéresser l'évêque de Chartres, le comte du Maine qui était en même temps comte d'Anjou (c'était le frère du roi saint Louis) abandonnait audit évêque l'hommage qu'il recevait de la seigneurie des Roches l'Évêque appartenant au comte de Vendôme et que celui-ci reportait jusqu'alors en hommage au comté d'Anjou.

En vertu de cet accord, la seigneurie de Mondoubleau releva dans la suite à foy et hommage des comtes du Maine qui furent les comtes d'Anjou.

On voit ainsi que jusqu'à cette époque la féodalité de la seigneurie de Mondoubleau était restée indéterminée, passant de l'un à l'autre suivant les nécessités des guerres et des alliances.

Le baron de Mondoubleau était au nombre des huit barons qui devaient porter la chaise sur laquelle siégeait l'évêque du Mans le jour de son intronisation et son entrée dans sa cathédrale. Les sept autres étant les sires du Breil, de Blin, de Montfort, de Vaux, de Sillé-le-Guillaume, de Neuville-sur-Sarthe et de Pilmil, tous barons manceaux. Mais ce n'est pas

en qualité de baron de Mondoubleau que celui-ci faisait partie des huit, mais bien comme possesseur des *Fiefs Doubleaux* au Maine relevant de Touvoie dont la seigneurie appartenait à l'évêque du Mans.

La seigneurie de Mondoubleau fut vendue en 1406 par Charles Bureau de la Rivière, Sgr de Mondoubleau et Blanche de Dammartin, sa femme, à Louis de Bourbon, C^{te} de Vendôme. Depuis cette époque jusqu'en 1593, la baronnie de M. resta partie intégrante du comté, puis duché de Vendôme; et les comtes de Vendôme la reportaient en hommage aux comtes du Maine. On en a des aveux pour les années 1473 et 1483. Mais en mai 1484, une ordonnance royale réunit définitivement la seigneurie au comté de Vendôme, avec exemption d'hommage direct. Ce fut l'hommage même du comté qui porta celui de la baronnie annexée. — (*Hist. de Charles VIII*, par G. de Jaligny [1684], p. 428).

En 1438, Louis de Bourbon avait assigné sur la terre et seigneurie de Mondoubleau une rente de 40 livres constituée par lui en faveur de l'église collégiale St-Georges de Vendôme, à l'effet d'entretenir huit chanoines hebdomadiers. Cette obligation fut contestée plus tard par les seigneurs de Mondoubleau, qui furent néanmoins condamnés à en faire le service perpétuellement.

Pour savoir quelles étaient les paroisses relevant de la seigneurie de Mondoubleau, il faut se reporter à la nomenclature de celles qui se trouvaient dans le ressort de son bailliage; mais Beauvais de St-Paul dans son *Essai sur Mondoubleau*, donne les noms des diverses seigneuries situées dans ces paroisses qui relevaient du château même de Mondoubleau à foy et hommage, quelquefois lige, le plus souvent simple; [nous en ajoutons quelques-unes]. Ce sont les suivantes : — St-Calais, St-Aignan, Le Luart, Semur, toutes quatre situées paroisses du même nom au Maine; Boisguinand et la Corvée, paroisse de Lavaré, même province. Toutes les seigneuries ci-dessus s'appelaient *Les Fiefs-Doubleaux* et étaient reportées féodalement par les seigneurs de Mondoubleau à la châtellenie de Touvoie, appartenant aux évêques du Mans. L'avènement de Henri, duc de Vendôme (le roi Henri IV) à la couronne de France fit tomber cette vassalité; ces fiefs relevèrent alors directement de Touvoie et non plus par le moyen de Mondoubleau. — La Tour-Carrée de Courgady, paroisse de Valennes (Sarthe); — la seigneurie de Saugeville, paroisse de Lutz-en-Dunois; — les fiefs

de la Motte-Cormery et de la Chauvellière, paroisses de Chitenay et de Cellettes en Sologne ainsi qu'une partie de la seigneurie de Fougères en Blésois; — la seigneurie de St-Jacques d'Aigrefin, paroisse de Bouffry; celles du Grand et du Petit-Gratteloup, paroisse de la Ville-aux-Clercs et Chauvigny; — la seigneurie des Chauvellières, paroisse de la Chapelle-Vicomtesse, qui jusqu'au XVI^e siècle (ou auparavant) avait été du domaine propre des sires de Mondoubleau, et fut aliénée par eux à cette époque et tomba dans leur mouvance; — les seigneuries du Moulin-au-Voyer, de la Berruère (aujourd'hui les Radrets), de la Varenne, du Fief-Corbin, de Conillon, etc., psse de St-Cyr de Sargé; celle de Baillou avec la Tabaise et Fosse-Ronde, situées dans la même paroisse de Baillou; — celle de Souday avec sa haute justice; — celle de St-Agil. — Celle de Courtemblay, paroisse d'Epuisay; — celle de la Fredonnière, paroisse du Temple; — les fiefs de la Mabillière, des Berruères, de l'Épinay, du Petit-Bouchet, de la Ralluère, etc., psse de Choue; — les terres de Motteux, de Neufmanoir avec les Vieilles-Métairies, du Clos-Rouge (appelé aussi la Maillardière) et de la Croiserie, paroisse de Danzé; — le manoir de Rocheux, paroisse de Mondoubleau avec la Maléclèche; — la Vove, psse de Beauchêne; — enfin, une foule d'autres petits fiefs qui pour la plupart s'étaient constitués par des défrichements sur l'ancien domaine propre de la baronnie et sa forêt.

Et en outre, les divers prieurés suivants qui tous relevaient de la Tour de Mondoubleau à foy et h. simple et à rétribution du service divin; — ceux de St-Denys, de Mondoubleau, de Choue, de St-Mars-du-Cor, de Beaulieu (paroisse d'Azé), de Cormenon, de la Chapelle-Vicomtesse, de Guériteau et de Ste-Catherine de Beaufeu (paroisse de Choue), de Romilly au Perche et de St-Cyr de Sargé. Tous ces fiefs relevaient encore du château de Mondoubleau en 1789.

En 1593 le roi Henri IV qui était duc de Vendôme et sire de Mondoubleau, vendit la baronnie à François d'Escoubleau de Sourdis, pour la somme de 100 mille écus, et cela par acte dont la teneur suit :

Par contrat passé par devant Macé Aubin, notaire juré en la Cour du Roy à Tours le vingt-troisième jour d'octobre mil cinq cent quatre vingt et treize.

Hault et puissant seigneur maître Philippe de Mornay, chevalier, seigneur du Plessis, conseiller du roy en ses conseils privé et d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et surintendant aux affaires de l'ancien domaine et finances de Navarre, gouverneur pour

Sa Majesté en la ville de Saumur au nom et comme procureur spécia dudit seigneur Roy, par lettres patentes en forme de commission datées du dix-septième jour de décembre, mil cinq cent quatre vingt et douze, signés par le Roy, duc de Vendosme et qui sont insérées à la fin dudit contrat.

A vendu, cédé, quitté et transporté et promis au dit nom garantir à perpétuité envers et contre tous, de tous troubles, hypothèques et autres empeschements généralement quelconques.

A haut et puissant seigneur M^e François Descoubleau, chevalier des ordres du Roy, comte de la Chapelle, sieur de Sourdy, conseiller en ses conseils privé et d'Etat, capitaine de cinquante hommes de ses Ordonnances, gouverneur pour Sa Majesté à Chartres, absent. Dame Isabeau Babou son épouse, présente, stipulant et acceptant, tant pour ledit sieur que pour elle, estant par iceluy autorisée, leurs hoirs, successeurs et aians cause :

La Baronnie, terre et seigneurie de Mondoubleau consistant en chasteau, ville et justice, fiefs, anciens fiefs, droit de Patronnage, cens, rentes, hommes, sujets et autres droits seigneuriaux, domaine, bois, forest de haute futaine et taillis et généralement tous autres droits et choses qui sont en dépendance de la dite terre, seigneurie et baronnie de Mondoubleau, dont ledit seigneur roy et ses receveurs et entremetteurs avaient accoutumé jouir ez années dernières prendre en la dite vente les bois qui au devant et auparavant le dit jour ont été vendus à M^{re} Jean Grimaudet, Sgr la Croiserie, élu en l'Élection de Vendôme, du nombre et quantité de onze arpens, et outre, le dit sieur vendeur, au dit nom, qui peuvent compéter et appartenir à la dite Majesté à cause des dites choses par lui vendues, laquelle baronnie, terre et Sgr de Mondoubleau, appartenances et dépendances sera tenue et mouvante du Roy à foy et h. à cause de son chasteau et duché de Vendosme, à la charge des droits et devoirs Seigneuriaux et féodaux quand le cas y écherra suivant la coutume et néanmoins a été accordé que les dits sieurs et dame acquéreur ne seront tenus de payer aucuns droits ni profit de fief pour la dite vente.

Et ne seront les appellations interjetées des juges et officiers de la dite baronnie de Mondoubleau devant les officiers de Vendôme, ains consent le dit sieur vendeur pour et au nom du dit sieur Roy pour obvier à la diversité des ressors et pour le soulagement des sujets de la dite baronnie de Mondoubleau, appartenances et dépendances, que les appellations des juges de Mondoubleau ressortissent nueument en la cour du parlement, à la charge de l'amende du fol appel de soixante sols parisis.

La dite vente faite moyennant le prix et somme de cent mille escus sol, de la quelle somme la dite dame et dits noms en a payé comptant la somme de vingt six mille six cents escus en un mandement et acquit patent, par lequel le sieur Gobelin, conseiller du roy trésorier de son épargne confesse avoir reçu pareille somme de vingt six mille six cents escus de M^e Jean Mallet, trésorier général de la maison de Navarre, sur et en déduction de la dite somme de cent mille escus et icelle avoir employée pour les urgentes affaires du roy, et la somme de trente-six mille sept cents escus sol, dont en a esté baillé comptant en l'acquit de sa Majesté à M. Nicolas Girard conseiller du Roi et trésorier des Lignes des Suisses et Grisons.

Lesquels mandements et quittance seraient insérées à la fin du dit contrat, et le reste de la somme montant à la somme de trente six mille sept cents escus, la dite dame au dit nom a payé et baillé comptant aux créanciers du dit sieur Roy dénommés au contrat fait et passé entre le dit sieur de Plessis au dit nom et des dits créanciers du dix-neuvième décembre lors dernier passé par devant Denis notaire en la même cour, ainsi qu'il est porté au dit contrat, sur une expédition du quel estant en parchemin, signé du dit Aubin. Ce que dessus a été extrait et collationné par les notaires au Chatelet de Paris soussignés, ce fait par eux rendu le dix-septième de janvier q v j C soixante six (1666). Signé : *Lodé et Platrier*.

(Extrait des Arch. de L.-et-Cher, E 79, pièce 2 du dossier 1).

Mondoubleau conserva néanmoins, au moins quelque temps, un gouverneur pour le roi, car le 1^{er} août 1596 on voit paraître comme parrain, à La Madeleine de Vendôme, un sieur François Gilles, qui se dit sieur des Sablonnières et gouverneur pour le roi à Mondoubleau.

Au XVII^e s., la terre et seigneurie de Mondoubleau fut donnée à ferme générale à des particuliers du lieu. En 1626 Charles Lasneau, sieur de Plainchesne ou Plainchamp en était le fermier général.

En 1661 la seigneurie de Mondoubleau consistait en ces choses : Le château et basse-ville de Mondoubleau, les Greffes ordinaires et le domaine d'icelle avec l'office de notaire y joint; le taillis des Cateilas, la Métairie de la Brethonnière ou Bretonnerie, paroisse de Choue, les moulins de Taillefer, de Guettelet et du Charme, le four banal, le pré de Courcelles, les Closeaux et le pré de Mazé, le pré de Vendosme, les droits de prévosté et étalonnage poids et aulnage, d'étalage en la boucherie, geosle, droits de charrois et corvées, droit de langage des pores, la chasse, les cens et rentes et autres profits de fiefs. Le tout était donné à bail pour un fermage annuel de 7650 livres (Min. des not. du Dunois).

SEIGNEURS DE MONDOUBLEAU

I. — Hugues Doubleau, (Commencement du XI^e s.). C'est lui qui bâtit la forteresse de Mondoubleau vers 1010. Il était chevalier « Vir armis militaribus deditus » (Cart. vend. de Marm. 62) seigneur de Bezay en Vendômois. C'est à tort que *l'Art de vérifier les dates* le fait fils de Bouchard le Vieux, C^{te} de Vendôme. Il était peut-être de sa famille, mais collatéral. C'était un fidèle du C^{te} de Chartres et c'est comme tel qu'il construisit le château de Mondoubleau; et vers 1030, il donna au monastère de Tuffé au Maine la chapelle qu'il avait fait construire dans son château de Mondoubleau.

— D'une première femme dont le nom est inconnu, il eut les trois enfants suivants : 1^o) Hugues, archidiacre de Vendôme, qui, étant l'aîné, aurait du hériter de la Seigneurie; il est probable qu'il était affligé d'une tare physique qui le fit entrer dans les Ordres; 2^o) Eudes ou Odon qui suit; 3^o) Hervé dont le sort est inconnu, mais qui paraît avec ses frères dans la charte 180 de St-Vincent.

Hugues Doubleau eut une seconde femme appelée Adèle, fille de Foucher le Riche, premier du nom, et de Hildegarde; elle était veuve de Roger de la Tour, et de son premier mari avait deux enfants, Foucher de la Tour, auteur des seigneurs de Lisle, et Agnès, femme de Gilduin de Maille. De cette seconde femme, sans doute, il eut les deux autres enfants qui sont nommés comme étant ses fils dans la Charte 62 du Cartulaire Vendômois de Marmoutier, appelés Geoffroy et Gillebert, et encore Adam et un second Eudes qui tous deux semblent être moines et apparaissent dans la Charte 250 de la Trinité. — Il eut encore une fille appelée Emeline, femme de Guismand, chevalier Vendômois, et probablement une autre appelée Guitburge qui devint femme de Bouchard de Karismot. — Hugues Doubleau dut mourir vers 1040.

II. — Odon ou Eudes Doubleau, deuxième fils de Hugues et de sa première femme, seigneur de Mondoubleau après la mort de son père, vers 1040. Aussitôt son avènement, de concert avec son frère aîné Hugues l'archidiacre, il se montra généreux envers la Trinité de Vendôme en lui donnant la forêt de Varenne près Mondoubleau et la terre que tous deux possédaient à Cormenon et encore l'église St-Bienheure de Vendôme. Vers 1050 il donna aussi l'église de St-Médard (St-Mars du Cor) à l'abbaye de Tuffé près du Mans.

Eudes fit un voyage à Rome et périt au retour, assassiné, vers 1057. Il fut enterré dans l'église du monastère St-Vincent au Maine. Il avait épousé Placentia, fille unique de Nihard, seigneur de Montoire, qui, après la mort de Eudes, épousa Alberic, chevalier du château de Montoire, lequel par ce moyen devint lui-même seigneur de Montoire. De cette Placentia de Montoire, Eudes eut trois enfants : 1^o) Helvise ou Adierne, qui suivra après son frère Hugues; 2^o) Frédesende qui épousa Nivelon-Payen, le plus jeune des fils de Nivelon le Chartrain, premier seigneur de Fréteval. (Il était frère de Payen qui avait épousé Helvise, sœur aînée de sa femme). On le trouve ayant contestation avec les moines de la

Trinité en 1063 au sujet de la forêt de Varenne. On le confond parfois avec son frère aîné Payen ; 3^o) Hugues, qui suit.

III. — Hugues II ou Hugues le jeune, fils de Odon et de Placentia, encore mineur au moment de la mort de son père, mis par Geoffroy-Martel sous la tutelle de son oncle Hugues l'archidiacre. Arrivé à l'âge adulte, il fait don aux moines de la Trinité de la dime de tous les revenus de sa terre de Mondoubleau. Il part pour Rome peu après sa majorité, non sans avoir confié à ses oncles Adam et Eudes le moine, le soin de régler différentes choses avec la Trinité de Vendôme. Il mourut vers 1065, retiré au couvent de St-Vincent du Mans où il fut enterré. Il n'avait pas d'enfants et ne fut peut-être même pas marié. Sa sœur Helvise ou Adierne lui succéda.

IV. — Helvise, Héloïse ou Adierne, dame de Mondoubleau en 1065, veuve alors de Payen, fils aîné de Nivelon le Chartrain, premier seigneur de Fréteval et de Ermentrude. Ce Payen était frère aîné de Nivelon-Payen, qui épousa Frédéscende de Mondoubleau, sœur de sa propre femme, les deux frères ayant épousé les deux sœurs.

Payen fut tué vers 1044 en voulant reprendre la tour de Fréteval appartenant à son père et dont les hommes de Geoffroy-Martel s'étaient emparés au temps de la guerre avec Thibault, C^{te} de Blois. Si ce Payen eut vécu, il eut porté par droit de naissance ou par mariage trois couronnes baronniales, celles de Fréteval, de Montoire et de Mondoubleau.

Helvise en effet avait hérité de la seigneurie de Montoire à la mort de sa mère Placentia. Après la mort de Payen, elle épousa Hamelin de Langeais, qui par elle, devint seigneur de Montoire et en eut : 1^o) Gauthier, qui mourut enfant ; 2^o) Pierre, qui fut la tige de la Maison de Montoire-Langeais, (lesquels accédèrent au Comté de Vendôme en 1218). Il gouverna aussi au nom de sa femme la seigneurie de Mondoubleau et c'est lui qui donna au monastère de St-Vincent du Mans la chapelle St^e-Marie de son château.

De son mariage avec Payen de Fréteval, Helvise avait eu un fils, Ilbert-Payen, qui aurait dû être seigneur de Fréteval comme étant fils de l'aîné ; mais sans doute par la volonté de Nivelon 1^{er}, encore vivant, ou bien encore de Thibault, C^{te} de Blois, ce fut Foucher, second fils de Nivelon, qui devint après lui seigneur de Fréteval, l'aîné devant être pourvu de la Sg^{ie} de Mondoubleau.

V. — Ilbert-Payen, seigneur de Mondoubleau, à la mort de sa mère Hélvise. Il dut déjà gouverner la seigneurie du temps de sa mère, dès qu'il eut atteint sa majorité. C'est-à-dire vers 1065. Le surnom de Payen, qui chez quelques uns de ces seigneurs devenait leur véritable nom, leur était donné par le peuple parce que, ondoyés à leur naissance, on différait pour eux la cérémonie du baptême pour une cause quelconque. La foule pour laquelle la cérémonie visible seule comptait, prenait l'habitude de les appeler *le payen*, c'est-à-dire *non encore chrétien* et le nom leur restait.

Payen de Mondoubleau guerroya toute sa vie, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre des grands feudataires de l'époque qui se disputaient le sol des provinces de la Normandie, du Maine et du Perche. C'est lui qui donna, vers 1105, à Marmoutier, l'église de St-Hilaire-la-Gravelle, qui devait être dans son bien patrimonial. Il dut mourir vers l'an 1110. De sa femme Aïga, nommée au cart. de St-Vincent (ch. 207), il laissait trois filles : 1^o) Helvise, qui suit ; 2^o) Guiburge qui épousa Barthélemy le Riche ou Barthélemy de Vendôme, riche seigneur Vendômois, fils de Geoffroy-Payen et petit fils d'Ingelbaud le Breton ; 3^o) Agnès, dont on ne connaît pas l'époux, mais qui paraît avoir pour fils *Willelmus de Porchevia*, qui paraît au Cartulaire de Tiron comme neveu de la vicomtesse Helvise (Cart. Tiron, 185).

VI. — Héloïse ou Helvise, fille aînée de Ilbert-Payen et dame de Mondoubleau après lui, épousa vers 1100 Geoffroy, Vicomte de Châteaudun, III^e du nom, son cousin au 5^e degré, fils de Hugues Capelle, Vicomte de Châteaudun et de Agnès de Fréteval, surnommée Comtesse, et porta cette seigneurie de Mondoubleau dans cette famille de Châteaudun ou elle devait rester pendant deux cents ans et plus. Ce Geoffroy avait pour sœur Mathilde, qui, veuve de Robert, vicomte de Blois, devait en 1105 épouser Geoffroy Grisegonelle, C^{te} de Vendôme.

Geoffroy, en 1134, donna à la Trinité la terre de Cormenon au-dessous de son château de Mondoubleau. En 1136, il fut fait prisonnier dans un combat par son cousin germain, Ursion de Fréteval. Il parait, après sa délivrance, être parti pour la croisade et mourut peu après son retour vers 1140. Sa femme lui survécut sans doute quelques années. C'est à elle, après son veuvage ou pendant la captivité de son mari ou son voyage en terre sainte, qu'on attribue la fondation de l'église de la Chapelle-Vicomtesse. Ils

laissent plusieurs enfants qui signent les chartes de leur père : 1^o) Hugues, qui suit ; 2^o) Hubert, qu'on appelle Hubert-Payen ; 3^o) Guillaume ; et en outre trois filles, Alpes ou Aspasia, Héloïse et Mathilde.

VII. — Hugues de Châteaudun, 5^e du nom comme vicomte et 3^e comme seigneur de Mondoubleau.

Il dut être seigneur de M. après la mort de sa mère vers 1150. Il se croisa en 1159, probablement par remords d'avoir fait périr dans les supplices Sulpice d'Amboise qu'il maintenait prisonnier à Châteaudun par ordre de son suzerain Thibault, C^{te} de Blois et de Dunois. — A son retour de la croisade, il exempta les habitants de Mondoubleau de toute espèce de corvées (1163). — En 1176 il donna aux Chanoines de Châteaudun la dime de son four de Choue pour les religieux de ce couvent qui desservaient la chapelle de son château de Mondoubleau, chapelle qu'il venait de reconstruire à l'instigation de son fils aîné Geoffroy qui venait de mourir. Il fit encore une donation aux templiers d'Arville et mourut vers 1180. — Il avait épousé Marguerite, fille de Silvestre de St-Calais, dont il eut 5 enfants : 1^o) Geoffroy, qui mourut avant lui ; 2^o) Hugues, qui suit ; 3^o) Eudes ; 4^o) Héloïse ; 5^o) Payen, connu encore sous le nom de Payen de Mondoubleau qu'on rencontre en 1190, gratifiant les religieux de Bouches-d'Aigre de sa pêcherie du Loir.

VIII. — Hugues de Châteaudun, surnommé *Callidus* (le Rusé), 6^e du nom comme vicomte et 4^e comme seigneur de Mondoubleau, (1180 ? à 1191). C'est lui qui donna à l'abbaye de St-Denis l'église St-Cyr de Sargé (1183). En 1189 il tendit un guet-apens près Mondoubleau au C^{te} de Vendôme et blessa grièvement son frère Geoffroy de Vendôme, malgré la foi jurée au roi Philippe-Auguste, qui l'année même, pour punir l'agresseur, s'empara du château de Mondoubleau. On ignore les suites de cette affaire pour le V^{te} Hugues. En 1190 il fonda le prieuré de St-Agil. En 1191 il fut, avec Geoffroy de Rancogne, donné comme otage à Philippe-Auguste, par Richard-Cœur de Lion, en garantie de sa promesse d'épouser Alix, sœur du dit Philippe. La promesse n'ayant pas été tenue, les deux chevaliers restèrent à la cour du roi Philippe et passèrent à sa cause. Hugues mourut en 1191. Il avait épousé Jeanne, fille de Gausbert ou Josbert de Freully, seigneur du Bouchet de Crucheray qu'on appelait Jeanne du Bouchet ou Jeanne de la Guerche parce qu'elle était dame de cette seigneurie en Touraine. Cette Jeanne,

devenue veuve, épousa en secondes nocces Robert, comte d'Alençon, et en eut trois enfants. Elle était la cousine issue de germain de son premier mari, vu qu'elle était fille d'Adèle, fille de Guiburge, laquelle avait épousé Barthélemy-le-Riche et était fille elle-même de Ilbert-Payen de Mondoubleau, et sœur de Héloïse, la grand'mère dudit Hugues, époux de ladite Jeanne. Elle mourut vers 1211. De leur mariage étaient issus trois enfants, mineurs à la mort de leur père, qui étaient 1^o) Geoffroy qui suit ; 2^o) Marguerite ; 3^o) Agnès.

IX. — Geoffroy de Châteaudun, 4^e du nom comme vicomte et 2^e comme seigneur de Mondoubleau (1191 à 1218). Il était aussi seigneur du Bouchet de Crucheray et de la Guerche. Il est surtout connu par ses libéralités envers les diverses maisons religieuses de la contrée. La Madeleine de Châteaudun, l'abbaye de Tiron, les Dames de St-Avit de Châteaudun, l'abbaye de Vendôme, les chevaliers du Temple eurent tour à tour leur part dans ses largesses.

C'est lui qui passa en 1205 à Mont-Trichard un accord avec Jean II, comte de Vendôme, en vertu duquel il se reconnaissait l'homme lige dudit comte pour sa seigneurie de Mondoubleau.

Il avait épousé la cause des Anglais, et étant au service de Jean-Sans-Terre, il fut fait prisonnier en 1203 par Philippe-Auguste. Rentré en grâce auprès du roi de France il assista à la bataille de Bouvines (1214).

Vers la fin de sa vie, malgré ses générosités envers les couvents, Geoffroy fut excommunié pour cause de déprédations au préjudice des Templiers. Il mourut en 1218.

Il s'était marié deux fois : 1^o avec Adèle de Nevers, sœur du comte de Nevers avec laquelle il paraît en 1207 dans une charte relative au couvent de St-Avit ; 2^o avec Alix de Fréteval, fille de Ursion II seigneur de Fréteval et de Gricie de Faye-la-Vineuse, sa cousine au XII^e degré. Il eut de sa première femme au moins les quatre enfants suivants : 1^o) Geoffroy, qui suit ; 2^o) Elisabeth ou Isabelle, qui épousa Jean d'Estouteville, le jeune (?), cousin de celui qui épousa sa sœur Agnès ; elle eut plus tard des difficultés avec son frère au sujet de son douaire ; 3^o) Adèle ou Adélice, qui épousa Hervé de Galardon ; 4^o) Jeanne, dont la destinée est inconnue. — Ces quatre enfants paraissent en 1205 dans une charte de St-Avit, pour donner avec leur mère leur consentement au don fait par leur père, de la terre de Romilly à cette abbaye.

De sa seconde femme, il eut encore au moins trois enfants : 5^o) Philippe qui dut mourir jeune ; 6^o) Etienne de Mondoubleau, clerc et chanoine de Rouen ; 7^o) Agnès, qui épousa Jean d'Estouteville, cousin et sans doute aîné de son beau-frère Jean d'Estouteville, époux d'Isabelle ; elle lui porta la Sgîe du Bouchet de Crucheray, qui à cause de lui s'appela *Le Bouchet d'Estouteville* ou *Bouchet-Touteville*.

X. — Geoffroy, 5^o du nom comme vicomte de Châteaudun, dixième seigneur de Mondoubleau (1218 à 1249) et Sgr du Bouchet de Crucheray qu'il passa à sa sœur Agnès. Il est Geoffroy III de Mondoubleau. Il fut en outre par sa femme seigneur de Château-du-Loir, de Mayet, de la Suze et de Loupelande dans le Maine. Il fut un des plus ardents parmi les chevaliers qui combattirent les Albigeois.

Les comtés de Blois, de Chartres et de Dunois ayant été vendus au roi, le vicomte de Châteaudun devint ainsi vassal direct du roi pour sa vicomté de Châteaudun et compta dès lors parmi les grands du royaume.

C'est lui, qui au retour de la Croisade, en 1238, rasa dans l'enceinte de son château de Mondoubleau la chapelle Notre-Dame et l'hébergement des moines chargés de la desservir, sous prétexte que ses bâtiments en gênaient les fortifications. Pour indemniser ces moines, il leur donna le fief de Guériteau avec plusieurs autres terres. La légende veut qu'il ait accompli cet acte par jalousie à l'égard du prieur de cette église S^{te}-Marie du château, lequel aurait eu sur la vicomtesse, une influence qu'il ne put tolérer. Mais rien ne se trouve à l'appui de cette légende, et les relations continues qu'il eut encore avec sa femme sont dans tous les cas en faveur de l'innocence absolue de celle-ci. Il bâtit alors à la place de cette chapelle le petit oratoire de St-Yves.

Il fut choisi par le roi saint Louis, ainsi que le sire Jean de Beaumont, pour commander l'armée envoyée contre le vicomte de Béziers en 1240. En 1242 il fut encore chargé par le roi d'aller combattre le comte de la Marche.

En cette année 1242 il fit un accord avec Pierre, C^{te} de Vendôme, et Jean d'Estouteville, époux de Agnès, sa propre sœur à lui vicomte, au sujet de la possession de leurs fiefs respectifs tant vers Mondoubleau qu'à Vendôme même. (Voir ci-dessus à la note sur la seigneurie).

En 1248 il obtint du roi Louis IX un jugement qui l'affranchissait de la vassalité des comtes de Vendôme pour son château de Mondoubleau, lequel à partir

de cette date, releva directement du comté du Maine. Le comte de Vendôme eut 1.000 livres de dédommagement et l'évêque de Chartres qui avait des prétentions de suzeraineté sur Mondoubleau reçut comme compensation la suzeraineté sur la chatellenie des Roches-L'Évesque qui appartenait au C^{te} de Vendôme.

Partant pour la croisade en 1248 il partagea ses biens entre ses deux filles et ne reparut plus. Il dut mourir en 1249 en Égypte. Il avait épousé vers 1220 Clémence, fille de Guillaume des Roches, sénéchal héréditaire d'Anjou, du Maine et de Touraine et de Marguerite de Sablé. Elle était veuve de Thibault VI, comte de Blois. Ce mariage mit le sire Geoffroy de pair avec les plus grands seigneurs du royaume.

De Clémence qui lui survécut, il eut deux filles : 1^o) Jeanne de Châteaudun, qui en premières nocces épousa en 1249 Jean, C^{te} de Montfort l'Amaury ; et en secondes nocces Jean de Brienne, fils du roi de Jérusalem ; 2^o) Clémence, qui suit.

XI. — Clémence de Châteaudun, fille cadette des précédents, vicomtesse de Châteaudun et dame de Mondoubleau (1249 à 1260). Elle était encore mineure à la mort de son père et resta sous la tutelle de sa mère jusqu'à son mariage.

Elle mourut en 1259 après avoir épousé avant 1253 Robert de Dreux, seigneur de Nesle en Tardenois, de Beu, de Longueville et de Quincy, qui lui-même épousa en secondes nocces Isabelle de Villebéon, dame de Château-Gauthier-en-Brie, etc., veuve de Mathieu de Montmirail. Ce Robert de Dreux mourut en 1274, étant tuteur de ses filles. De son second mariage il eut un fils qui continua la famille des seigneurs de Beu. Du premier il laissait trois filles, les suivantes : 1^o) Alix, qui suit ; 2^o) Clémence de Dreux qui épousa d'abord Gauthier de Nemours, seigneur d'Achères ; puis Jean des Barres, seigneur de Champrond ; 3^o) Isabelle de Dreux, qui fut la première femme de Gaucher de Châtillon, comte de Porcien, connétable de France.

Les seigneuries appartenant à ces trois filles restèrent indivises entre elles durant leur minorité, leur père étant resté jusqu'à sa mort en 1274 vicomte de Châteaudun. Après partage, la vicomté de Châteaudun et la baronnie de Mondoubleau furent attribuées à Alix, l'aînée.

XII. — Alix de Dreux, dite Alix de Nesle, vicomtesse de Châteaudun et dame de Nesle et de Mondoubleau (1260 à 1302). On doit la compter comme dame de M. dès la mort de sa mère, bien que les partages ne fussent pas encore faits à cette

époque et que les Sgîes de Mondoubleau et St-Calais comme la vicomté de Châteaudun fussent en la puissance de Robert de Dreux comme père et tuteur.

Étant encore mineure en 1274 à la mort de son père, elle dut être mise sous la tutelle de Simon de Dreux, son oncle, qui battit monnaie comme V^{te} de Châteaudun (1264).

Elle épousa à une date inconnue, Raoul de Clermont, fils de Simon de Clermont qui prit part à l'expédition de Tunis où mourut St-Louis et fut nommé connétable de France par Philippe le Hardy, à la suite d'une expédition contre le roi d'Aragon. Il fut tué à la bataille de Courtray en 1302. — On ne sait au juste l'époque de la mort d'Alix de Dreux.

XIII. — Alix de Clermont-Nesle, vicomtesse de Châteaudun, dame de Mondoubleau et de St-Calais (1302 [?] à 1320), fille aînée des précédents. Elle rendit aveu au roi pour Châteaudun et Mondoubleau en 1302. Elle était alors femme de Guillaume de Dampierre, seigneur de Tenremonde et de Richebourg, second fils de Guy de Dampierre, comte de Flandre et de Mahaut de Béthune, sa première femme. (Elle l'avait épousé vers l'an 1291). Ce Guillaume de Dampierre, dit *de Flandre*, battit encore monnaie à Châteaudun. Il prit parti pour son père le C^{te} de Flandre dans sa querelle avec le roi Philippe le Bel, fut arrêté avec lui à Paris et relâché à la paix en 1305. Il mourut en 1312, et elle seulement en 1330, après avoir partagé ses seigneuries dès avant 1320. Elle avait épousé en secondes nocces Jean de Châlon, Sgr d'Arly, dont elle semble n'avoir pas eu d'enfants. De son premier mariage elle en avait eu six, parmi lesquels Guillaume, qui suit, et Jean, qui suivra après son frère.

XIV. — Guillaume de Dampierre-Flandre, fils aîné de la précédente, seigneur de Tenremonde, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau et St-Calais, mort vers 1320 sans enfants de Marie de Vianne qui se remaria avec Enguerrand de Coucy, vicomte de Meaux.

XV. — Jean de Dampierre-Flandre, vicomte de Châteaudun et seigneur de Crèvecœur et de Mondoubleau, etc., après son frère Guillaume (1320 à 1325). Il mourut des blessures reçues dans un combat où périt le comte de Flandre en 1325. Il avait épousé en 1315 Béatrix, fille de Guy de Chatillon-St-Paul. Il en eut six enfants : Jean et Guy, qui moururent jeunes, et quatre filles : 1^o) Marie, qui suit ; 2^o) Marguerite, qui épousa Guillaume de Craon auquel elle porta la Vicomté de Châteaudun que lui vendit sa

sœur aînée Marie ; 3^o) et 4^o) Isabelle et Mathilde dont nous ne savons rien.

XVI. — Marie de Dampierre-Flandre, vicomtesse de Châteaudun et dame de Nesle, de Mondoubleau et de St-Calais (1325 à 1355 [?]). Elle épousa d'abord, en 1312, Robert, VIII^e du nom, comte de Boulogne. Devenue veuve, elle épousa en secondes nocces Ingelger I^{er}, seigneur d'Amboise, de Bléré, de Montrichard et de Chevreuse, dit *Ingelger le Grand*. Ce second mariage se fit, non vers 1337 ainsi que le rapportent les auteurs, mais avant 1334, car Ingelger à cette époque, en sa qualité de seigneur de Mondoubleau recevait l'aveu de Thomas Richard pour son moulin d'Ardon. (Arch. Nat., P 704, n^o 1, et P 700, n^o 45).

Étant encore épouse de Robert de Boulogne, elle vendit à sa sœur Marguerite la vicomté de Châteaudun, mais resta dame de Mondoubleau. Elle mourut après 1350 mais avant 1356. — D'Ingelger d'Amboise, mort en 1372, elle eut trois enfants : 1^o) Jean, seigneur d'Amboise ; 2^o) Jeanne, qui suit ; 3^o) Marie, dame de St-Calais, (1369), femme d'Olivier d'Ussé ; 4^o) (d'après Moréri, article S^{te}-Maure), une troisième fille appelée Marguerite qui fut la seconde femme de Pierre de S^{te}-Maure, Sgr de Montgaugier.

XVII. — Jeanne d'Amboise, dame de Nesle et de Mondoubleau à la mort de sa mère, la précédente, vers 1355. Elle épousa vers cette époque Charles de Trie, C^{te} de Dammartin qui en 1356 fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers. En 1368, il fut, avec le maréchal de Montmorency, un des parrains du roi Charles VI. — Le Père Anselme le fait vivre jusqu'en 1394, mais il confond avec son gendre Charles de la Rivière qui se fait aussi appeler Charles, C^{te} de Dammartin.

De ce mariage étaient nées deux filles : 1^o) Jeanne, qui suit ; 2^o) Blanche, qui suivra après sa sœur.

XVIII. — Jeanne de Trie de Dammartin, fille aînée des précédentes. Elle est omise par les auteurs qui la passent sous silence. Mais son titre de dame de Mondoubleau est prouvé : 1^o par des pièces conservées aux Archives nationales, (Q 424 à 427) qui donnent le titre du *Livre rouge* de Mondoubleau fait en 1381 au temps où *Mgr Jacques de Vienne* en est seigneur ; 2^o par une pièce des Archives de la fabrique de Sargé en date de 1383 qui constate qu'en cette qualité, avec son mari Jacques de Vienne, elle fonde une chapellenie en cette même église au bénéfice du curé ; 3^o par un aveu daté de cette même époque (Arch. Nat., p. 704, n^o 99), où Jeanne, veuve

Regnart Fortier, rend aveu à Jacques de Vienne, baron de Mondoubleau à cause de son épouse, pour la métairie de Varenne relevant de cette Chatellenie.

Jeanne de Trie avait du recevoir cette terre de Mondoubleau à l'occasion de son mariage, accompli avant 1381, avec le dit Jacques de Vienne, Seigneur de Longwy.

Beauvais de St-Paul ne compte pas ce Jacques de Vienne dans sa nomenclature des seigneurs de Mondoubleau, bien qu'ailleurs (p. 83), il dise que c'est à lui, comme seigneur de cette baronnie, qu'on dut la confection du Rouge-Livre ou registre terrier de la baronnie (disparu à la Révolution), en l'année 1383.

Jeanne de Dammartin dut mourir peu après l'année 1383 et la baronnie de Mondoubleau retourna à sa mère Jeanne d'Amboise et à sa sœur la suivante :

XIX. — Blanche de Trie-Dammartin, épouse de Charles, fils de Jean Bureau de la Rivière, premier chambellan des rois Charles V et Charles VI, filleul du roi Charles V. Charles de la Rivière porta le titre de C^{te} de Dammartin et c'est lui et non son beau-père qui est cité sous ce nom par Pierre de Savigny, évêque du Mans, dans son aveu rendu au roi, le 23 janvier 1394, pour sa baronnie de Touvois, et dans lequel il indique que parmi ses vassaux (pour les Fiefs-Doubleaux), se trouve le C^{te} de Dammartin, qui avec d'autres, doit le porter à sa Cathédrale du Mans le jour de son intronisation.

C'est encore lui qui, en 1399, reçoit aveu pour la forêt de Baillou, sous le nom de Charles, C^{te} de Dammartin, et encore en 1404 sous le nom de Charles de la Rivière, C^{te} de Dammartin et seigneur de Mondoubleau. Le même prénom et le même titre que son beau-père font qu'on l'a confondu avec lui.

Vers 1400, Charles de la Rivière et sa femme, de concert avec leur mère Jeanne d'Amboise qui y avait conservé des droits, avait vendu la baronnie de Mondoubleau pour 1600 livres à Hervé de Mauny, seigneur de Torigny. Mais le C^{te} de Dammartin en exerça le retrait lignager le 18 sept. 1403 (P. Anselme) ; et revendit définitivement en 1406 au suivant.

XX. — Louis de Bourbon, C^{te} de Vendôme depuis 1403 (même depuis 1393, comme associé de sa mère), fils cadet de Jean de Bourbon, C^{te} de la Marche et de la Comtesse Catherine de Vendôme, seigneur de Mondoubleau de 1406 à sa mort en 1446. (Voir sa notice). Il avait épousé d'abord Blanche de Roucy, puis Jeanne de Laval. Depuis cette époque jusqu'en

1593, la baronnie de Mondoubleau resta dans la maison de Bourbon-Vendôme.

(Nous ne donnerons plus ici que la nomenclature chronologique des seigneurs, comtes de Vendôme, dont le détail sera pour chacun à sa notice propre).

XXI. — Jean de Bourbon, VIII^e du nom comme C^{te} de Vendôme, seigneur de Mondoubleau de 1446 à 1478, fils du précédent et de Jeanne de Laval, époux de Isabelle de Beauvais.

XXII. — François de Bourbon, Comte de Vendôme et Seigneur de Mondoubleau (1478 à 1495) époux de Marie de Luxembourg, Comtesse de St-Paul, etc.

XXIII. — Charles de Bourbon, fils aîné des précédents d'abord Comte puis à partir de 1515 *Duc de Vendôme* et seigneur de Mondoubleau (1495 à 1537) époux de Françoise d'Alençon.

XXIV. — Antoine de Bourbon, fils aîné des précédents, duc de Vendôme puis roi de Navarre, seigneur de Mondoubleau (1537 à 1562) époux de Jeanne d'Albret. C'est lui qui en 1561 commença l'aliénation du domaine de Mondoubleau. (Arch. Nat. ; P 986).

XXV. — Henri de Bourbon, duc de Vendôme et roi de Navarre, puis roi de France sous le nom de Henri IV, seigneur de Mondoubleau de 1562 à 1593. — Le roi Henri IV vendit la baronnie de Mondoubleau le 23 octobre 1593, par acte établi ci-dessus, pour la somme de 100 mille écus au suivant :

XXVI. — François d'Escoubleau de Sourdis, marquis d'Alluye, sieur de Jouy en Jozas et d'Auneau, conseiller d'État, capitaine de 50 hommes d'armes, premier écuyer de l'écurie du roi, gouverneur de Chartres, chevalier des Ordres du roi, seigneur de Mondoubleau de 1593 à 1602, fils de Jean d'Escoubleau et d'Antoinette de Brives, et époux de Isabelle Babou, fille de Jean Babou de la Bourdaisière, et de Françoise Robertet, dame d'Alluye.

La seigneurie de Mond. fut saisie sur lui en 1598 à la requête de dame Marie Goury, veuve de déf. Pierre Mérault, vivant conseiller au Parlement. C'est alors que les chanoines de Vendôme mirent opposition à la vente pour obtenir paiement d'une rente de 40 livres qui leur avait été octroyée en 1428 par Louis de Bourbon ; cette saisie fut sans doute suivie de main-levée, car il mourut en 1602, laissant Mondoubleau à son troisième fils, âgé de 14 ans, le suivant :

XXVII. — Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis et d'Alluye, seigneur de Mondoubleau de 1602 à 1665. — Ses ti-

tres, à sa mort, étaient ainsi libellés : ... Marquis de Sourdis et d'Alluyes, baron d'Aumont et de Mondoubleau, Sgr de Jouy en Jozas, Chateaufort, Magny, Les-sart, La Tour du Pin, Chissay, Montrichard, etc., chev. des Ordres du Roi et Conseiller en ses conseils d'Etat et privé, gouverneur et lieutenant général pour S. M. des ville et duché d'Orléans, ville et château d'Amboise, Pays Chartrain, Blésois et Vendômois. — Il mourut à Paris le 21 décembre 1666 à 78 ans, ayant épousé Jeanne de Montluc, comtesse de Carmain, princesse de Chabonais, qui mourut elle-même à Paris le 2 mai 1657. — Ils laissaient sept enfants : 1^o) François d'Escoubleau, qui fut tué au siège de Renty en 1637 ; c'est tout ce que l'on sait de lui ; 2^o) Paul, qui est qualifié marquis d'Alluye et de Sourdis, comte de Montluc, etc. Il fut gouverneur de l'Orléanais, Chartrain et Blésois, et épousa le 16 févr. 1667, Bénigne de Meaux du Fouilloux, dont il ne laissa pas d'enfants ; il mourut en 1690, (et sa femme en 1721), laissant pour héritier son frère Henri ; 3^o) Henri, qui va suivre ; 4^o) Elisabeth, qui épousa Antoine Ruzé, marquis d'Effiat, fils aîné de Antoine Coeffier dit Ruzé, Maréchal de France ; 5^o) François, deuxième de ce nom, né probablement après la mort de son aîné, qui devint marquis de Sourdis après son frère Paul, et fut seigneur de Gaujac et d'Estissac, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de l'Orléanais et du pays chartrain, puis de Bordeaux, capitaine des chasses d'Amboise, époux de Marie-Charlotte de Béziade d'Avary ; il mourut en 1707, laissant une fille unique, Angélique d'Escoubleau, qui suivra après son oncle Henri ; 6^o) et 7^o), deux filles religieuses.

XXVIII. — Henri d'Escoubleau, troisième fils de Charles et de Jeanne de Montluc. Il dut hériter de Mond. après la mort de son père. Il est qualifié ainsi qu'il suit, dans son aveu pour Mondoubleau porté en 1667 au duc de Vendôme : comte de Montluc, baron de Mondoubleau, seigneur de Champoux et des Basses Marches. En 1682 il est dit prince de Chabonais. En 1700, la baronnie de Mondoubleau était saisie sur lui, et donnée à bail judiciaire à Joseph Hervet, bourgeois de Paris.

Il mourut sans enfants, le 6 juin 1712, laissant pour veuve Marguerite Lelièvre fille de Thomas Lelièvre, marquis de la Grange, président au Grand-Conseil, et qui mourut elle-même le 10 avril 1720. — A la mort d'Henri d'Escoubleau, la baronnie de Mondoubleau fut vendue et adjugée à un sieur de la Ferté, mais re-

prise, sans doute par retrait lignager, par la nièce d'Henri d'Escoubleau et son héritière, ou plutôt sa créancière, qui suit :

XXIX. — Angélique d'Escoubleau, nièce du précédent et fille de François et de Charlotte de Béziade. Elle avait épousé le 24 mars 1702 François-Gilbert Colbert, marquis de St-Pouange et de Chabonais, maréchal des camps et armées du roi, maître de camp de cavalerie, qui mourut lui-même le 11 novembre 1719.

Ils eurent pour fils :

XXX. — François Gilbert Colbert, M^{is} de Chabonais, 2^e du nom, né le 7 nov. 1705, mort en 1765, époux de Marie-Jeanne Colbert de Croissy, sa cousine ; 2^o) Antoine-Alexandre Colbert, M^{is} de Sourdis, tous deux seigneurs indivis de Mondoubleau. La baronnie fut reprise sur eux à certaines conditions par le roi Louis XV, sous prétexte que la vente consentie par ses ancêtres ne l'avait été qu'à titre précaire et que par conséquent ils n'étaient seigneurs qu'engagistes de la baronnie, et que celle-ci était sujette à rachat perpétuel. L'arrêt du Conseil d'Etat déclarant ces choses, était du 25 janvier 1752. Son exécution fut ordonnée par lettres patentes en date du 3 avril 1761, enregistrées au Parlement le 6 mai suivant et au greffe du balliage royal de Mondoubleau le 22 mars 1762.

Le bureau des finances de Tours fut alors désigné pour recevoir les foys et h. des fiefs mouvant de Mondoubleau. La justice fut depuis rendue au nom du roi, qui fut ainsi baron de Mondoubleau.

XXXI. — Le Roi Louis XV, B^{ou} de Mondoubleau.

XXXII. — Louis-Stanislas Xavier, C^{te} de Provence, dit MONSIEUR, frère du roi Louis XVI, eut dans son apanage les duchés d'Anjou, du Maine et de Vendôme. Mondoubleau fit partie de cet apanage comme dépendance, non du duché de Vendôme, mais bien du Maine, ainsi qu'il appert pour les ports de foy rendus à Mondoubleau pour différents fiefs en relevant (Collection R. de St-Venant, liasse Romilly, dossier *Les Mézières*).

MONSIEUR, frère du roi, (qui fut depuis le roi Louis XVIII) était encore possesseur de cet apanage au moment de la Révolution.

Le domaine de Mondoubleau fut alors dépecé et vendu à différents particuliers.

Le château en ruine resta du domaine de l'Etat pendant quelque temps, puis fut remis à la Commune de Mondoubleau. — Le titre de baron de Mondoubleau est ainsi éteint et ne sera vraisemblablement jamais relevé.

Gouverneurs et Capitaines du Château de Mondoubleau : — Guillaume de St-Amand, 1381 (*Rev. de L.-et-Cher*, 1904, p. 135) — Jean de Courcillon, de la famille des seigneurs de Dangeau, xv^e s. (*Bulletin vendômois*, 1866, p. 116). — Pierre de Chenu, capitaine de Mondoubleau, époux de Marguerite de Maugrenier, 1557. (Froger, *Généalogie Vanssay*, p. 28). — Pierre de Chenu, époux de Marie de Marescot, xvi^e s. (Généalogie ms. de la famille Marescot). — Jean de Livingston ou Lévison, capitaine du château de Mondoubleau, vers 1570. (La Chesnaye-des-Bois, art. *Livingston*). — Le Sr d'Estouteville, 1591. (Chartrier de Glatigny). — François Gillette, gouverneur pour le roi à Mondoubleau, 1596, (Reg. paroiss. de la Madeleine de Vendôme). — Elisée Brossier, sieur de Belair, capitaine du château de Mondoubleau, 1697, (Registres paroiss. d'Arville).

En 1865 on a découvert à 500 m. au nord-ouest de Mondoubleau un polissoir qui a été décrit par Launay au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 177. Il a été offert par le maire de Mondoubleau à l'abbé Delaunay qui l'a cédé au musée de Vendôme où il se trouve encore.

Sources pour château, seigneurs et seigneurie de Mondoubleau. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 56 ; 1866, pp. 11, 54, 116, 117 ; 1868, pp. 94, 99 ; 1873, 78 et 99, 145 et 146 ; 1869, pp. 262 et 279 ; 1874, pp. 77 à 81, 125 et 126 ; 1886, pp. 283 à 303 ; 1905, p. 253. — *Cart. N. D. de Chartres*, 292, 340, 375. — *Cart. Dunois de Marm.* 69, 72, 184. — *Cart. blésois de Marm.* 174. — *Cart. vendômois de Marm.* 186 note. — *Cart. Trinité*, 45, 46, 118, 121 note, 154, 155, 169, 230, 250, 302, 319, 325, 326, 389, 471, 603 note, 639 n. 5, 761 note, 800, 822. — *Cart. de Tiron*, 21, 69, 150, 157, 185, 227, 269, 293, 326, 334. — *Cart. St-Vincent du Mans*, 175, 176, 179, 180, 186, 194, 197, 198, 207, 840, 844. — *Chartres vendômoises*, 33, 160, 328. — *Cart. de St-Calais*, 36. — *Cart. Madeleine de Châteaudun*, 50, 52, 72. — *Cart. de la Maison-Dieu de Châteaudun*, n^{os} v à viii. — *Arch. Nat.*, K 27 b, n^{os} 36 et 38 ; P 700, n^{os} 1, 19, 20, 44, 45 ; P 704, n^{os} 15 et 99 ; P. 986, (1561) ; PP 50, vol. 115, n^{os} 1 et 2 ; vol. 116, n^{os} 11 et 11 bis, 12, 13, 41, 79. X^{is} 4786, fol. 37 et 38 ; S 5000 a, n^{os} 33 et 34 ; S 5001 b, n^o 27. — *Arch. L.-et-Cher*, E 79, 313 ; G 330, 1745 à 1747. — *Arch. du Loiret*, A 1625, 1708. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, E 847. — *Arch. d'Indre-et-Loire*, H 503. — *Bibl. nat.*, manuscrits latins, n^o 5441, t. I, fol. 392 ; n^o 9067, fol. 367. — *Bibl. Vendôme* : 1^o Fonds Bouchet, chemise II, dossier 2 pièces 11 et 28 ; chemise V, dossier 2, pièce 9 ; 2^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 116. — *Abbé Froger, Histoire de St-Calais*, pp. 170 à 179. — *Revue de Loir-et-Cher*, 1904, pp. 134 et 135 (Art. J. Alexandre, sur l'année 1381). — *Expilly, Dictionnaire géographique...*, etc., de la France. (Mondoubleau). — Decamp, t. 103, p. 186. — *Piganiol de la Force, Description de la France*, 2^e éd. (1722) t. v, pp. 497 et 498.

Compte rendu du Congrès archéologique de Vendôme en 1872, pp. 150 à 155. — *Bibl. d'Orléans*, ms. 435 bis, fol. 235 ; ms. 489, fol. 67 ; ms. 556, fol. 327. — *Bordas*, I, pp. 152, 161, 193, t. II, pp. 5, 9, 210, 223, 225. — *Bulletin dunois*, t. VII, pp. 388 à 403, t. VIII, *Chronologie des Vicomtes de Châteaudun*, par Ch. Cuissard, pp. 68 à 120, t. X, p. 179. — *Revue du Maine*, t. XXVIII, p. 126, — *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 460. — *Beauvais de St-Paul*, pp. 57 à 80 ; 137 à 178 et passim. — *Arch. Sarthe*, H 222. — *Passac*, p. 71. — *Abbé Simon, passim*. — *Ro-chambeau, Le Vendômois épigraphique*, I, pp. 305 à 319. — *Fleury-Vindry, 1^{re} partie, Gendarmerie*, p. 489. — *Pétigny*, pp. 33, 37, 78, 218 à 223, 229, 255, 256, 317, 355 à 358, 361, 448, 449, 460, 466, 467, 477 à 479, 495, 496, 499, 521, 528, 538, 539, 561, 635, 639, 654. — *Armand Brette, Atlas des Bailliages de 1789*. — *Carré de Busserolle, Dict. d'Indre-et-Loire, aux mots Amboise, Bibré, etc.*

Mondoucet ou Montducet (Famille de). — *La Mabilière, la Griselière, le Fief-Corbin*, xv^e s. — *La Jacquelinère, la Ste-Jamieère, les Proustières*, xvi^e s. — *Armes* : D'argent à trois fasces de gueules et 18 croisettes de l'un dans l'autre posées 4, 4, 4, 3, 2, 1. — (C^{te} de Souancé).

Monetière (La), anc. mét., psse de Choue, Boursay ou St-Agil. — Elle relevait féodal^t de St-Agil et appartenait en 1469 aux héritiers Jehan Peschard. — (*Arch. Nat.*, P 700, n^o 87.)

Monetière (La), anc. mét. sur la Carte de Cassini, située psse de St-Firmin, au dessous de la Grapperie. — Cette métairie paraît être devenue la ferme même de la Grapperie.

Monguérêt (Famille). — *Le Coudray* (de Villiers) xix^e s.

Monidée, éc., c^o de Souday.

Monidée, éc., c^o de la Ville-aux-Clercs, (entre Maluni et Lessert).

Monnerie (La), f., c^o de Sargé.

Monnetière ou Moinetière (La), h., c^o de Bouffry. — *La Monillière* (Cassini) — Ce lieu relevait à rente du Couvent des religieuses de St-Avit de Châteaudun. — En 1683, Isaac Beaugendre, sieur de la Monnetière et Denise Denyau, son épouse, demeureraient non loin de là à St-Jacques d'Aigrefin. — En 1745 Jacques Vinxot, qui possédait les Petits Plumaviers demeurait à la Monnetière. — (Reg. de Bouffry, 1683. — *Arch. L.-et-Cher*, G 221, dossier 9, pièce 12. — *Collection R. de St-Venant, Dossiers Chéramy, Droué* 1676).

Monneveu (Famille de). — *Faye*, xvii^e et xviii^e s.

Monplaisir, éc., c^o de Pezou. — *Montplaisir*, (Feuilles de recensement de Pezou). — *Le Détour* (parler local). — En ce lieu se trouve le passage à niveau n^o 47

de la grande route sur le chemin de fer de Paris à Tours par Vendôme.

Monplaisir, h., c^o de Sargé, 69 hab. — Ce hameau est situé au croisement des routes de Vendôme à St-Calais et de Saigny à Mondoubleau. — Près de ce lieu en 1865, on trouva des fondations d'une villa gallo-romaine importante dans un terrain appelé La Petite-Pommeraière. Cette découverte fut l'objet d'un rapport à la Société archéologique de Vendôme, par G. Launay. — (*Bulletin Vendômois*, 1865 p. 173. — *Compte rendu du Congrès archéologique de 1872 à Vendôme*, p. 91).

Monplaisir, ancienne maison de campagne aujourd'hui disparue, paroisse de la Madeleine de Vendôme, à l'Islette. Elle était située, d'après M. Martellière, sur l'emplacement du champ de foire et appartenait à François Nourry, père du Bienheureux Agathange Nourry, au commencement du xvii^e siècle. — (*Bulletin Vendômois*, 1906, p. 43).

Monscel (Famille de). — *Thoré*, xii^e s. **Monsell** (Famille). [Lords Emly]. — *Drouilly*, xix^e s. — *Armes* : D'argent au chevron de sable, chargé d'un trèfle d'or et accompagné de trois étoiles de sable 2 et 1. — (Rietstapp.)

Monseraut-Valleya, lieu cité comme étant situé au Gault, au Polypticon du cartulaire de N.-D. de Chartres, t. II, p. 375, et qu'on peut peut-être, identifier avec la Vallée-Bordebure, mais qui cependant semble s'être perdu. — « *Ilem apud gaudum sunt plures pecie bosci que vocantur Haie, site apud Monseraut-Valleyam et retro domos hospitem capituli* ». — La moitié de ces bois était au Chapitre de Chartres. On avait l'habitude de couper ces bois de trois en trois ans, et la moitié appartenant au Chapitre valait environ 30 sols. — (Voir Montfrat). — (*Cartul. N.-D. de Chartres. Polypticon*, t. II, p. 375).

Monsumier. — Voir *Montcimier*.

Montafillant, f., c^o de St-Avit, dans le bourg.

Montagne (Le fief de la), à Vendôme. — Il était situé psse St-Bienheure. — En 1610, Louis de Rotelles faisait sa déclaration au bureau des Francs-fiefs pour le fief de la Montagne, psse St-Bienheure, consistant en 20 livres de cens et en vignes à l'Oisellerie, sur Naveil. Il relevait directement du château de Vendôme. — (*Arch. Nat.*, P 773, 65 a, [Naveil]).

Montaigu ou Montagu, ancien manoir et fief, psse de Naveil. — Il comprenait dans son censif le hameau de la Lézonnière. Il relevait de Courtiras à foy et h. simple etc. — En 1364 le bois de Mon-

tagu était à Pierre de Villebresme, Sgr de Villemarchet. — En 1674, Montagu, autrement la Lézonnière, était à Jacques de Rotelles, qui à cette date fournissait aveu et dénombrement à l'Oratoire pour son fief. — En 1697 à Marie et Marguerite de Rotelle, sœurs, dont la première avait épousé Nicolas Sonnet lequel rendait hommage pour ce fief. — Au xviii^e siècle, à la famille Viau d'Orsonville. — Ce manoir a entièrement disparu. — (*Arch. L.-et-Cher*, H, Liasse de l'Oratoire, [1364 et 1697]. — *Arch. Nat.*, P 607, [1687]. — *Collection R. de St-Venant*, Liasse de Sasnières, 1752).

Montaillé (Famille de). — *La Hallaudière*, xv^e s. — *Armes* : D'azur à trois bandes d'or, au chef cousu de sable chargé de 3 croisettes d'argent. — (De Maude).

Montaillé, f., en partie de la c^o du Plessis-Dorin, et en partie de Melleray (Sarthe). — Ce lieu paraît avoir donné son nom à la famille de Montaillé, (à moins qu'il ne l'ait reçu d'elle), qui posséda le fief de la Hallaudière de Souday au xv^e s. — Voir *Hallaudière*.

Montainville, ancien fief, psse de St-Jean Frémentel. — Il relevait du Buisson et appartenait, en 1738, au Sgr du Buisson lui-même. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 162 et 171).

Montais (Famille de). — Voir *Labbé de Montais*.

Montalembert (Famille de). — *L'Aumône et les Radrets* (de Villeromain) *La Savinière*, xvii^e s. — *Armes* : D'argent à la croix ancrée de sable. (La Chesnaye).

Montalais (Pierre de), baron de Chambellé, prieur de la Chapelle-Vicomtesse, xvii^e s. — *Armes* : D'or à 3 chevrons de gueules, à la fasce d'azur brochant. — (J. Denais, *Armorial de l'Anjou*).

Montant-rouge, éc., c^o de St-Jean-Frémentel. — *La Vallée de Mantuan*. (Cassini).

Montabanerie (La), éc., c^o de Ville-dieu.

Montaut-Navailles (Famille de). — *Langey et Bouffry*, xvii^e s. — *Armes* : Ecartelé au 1 et 4 d'azur au lion d'or au 2 et 3 losangé d'argent et de sable. — (Rietstap).

Montaux, ancienne seigneurie, citée comme située à Brévainville et dont relevait le fief du Clos, même paroisse, (1603). — (Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 984).

Montautin, h., c^o de la Fontenelle. — *Montotin*, xvii^e s. — *Montautin*, (Cassini) — *Montautin* (État-Major). — Ce lieu relevait censiv^t de la seigneurie de la Fontenelle. — (*Arch. L.-et-Cher*, E 34, pièce 24).

Montballière. — Voir *Mauballière*.

Montbaril, éc., c^o de Faye.

Montbenoit, anc. mét., psse de Thoré.

— Elle relevait du château de Vendôme, et, dès le xv^e s., appartenait à la Virginité. — (Arch. Nat., P 609, n^o 18. — Arch. Loiret, A 1625).

Montcalvy ou Montgalvy (Famille de). — *La Guettière* (de Villiersfaux), *La Guinebaudière*, xviii^e s. — Armes : *De gueules, à une montagne d'argent, parti d'or, à une coquille de sable.* — (Trémault).

Montcontour (Famille de). — *Coullonniers*, xi^e s.

Montcorbon, h., c^o de Savigny. — Ce lieu relevait de la seigneurie d'Auvine, à 22 deniers de cens et deux corvées à faner et à bianner. — (Arch. L.-et-Cher, E 17).

Mondoubleau, orthographe logique de Mondoubleau, comme provenant de *Mons-Dubléli*. — Mais l'habitude est, paraît-il, de supprimer le t devant le d, dans les noms de cette sorte. — Voir *Mondoubleau*.

Montdoucet. — Voir *Mondoucet*.

Montéage (Famille). — *Les Métairies* (de la Ville-aux-Clercs) xix^e s.

Monteaux, f., c^o de Selommes. — *Montault*, *Montault*, xiv^e et xv^e siècles. — *Monhault*, (Cassini). — *Monteaux*, (Etat-Major). — Ancien fief relevant à foy et h. de la sgrie du Bouchet-Touteville et en partie de celle de la Salle de Vieuxpont. Cette dernière part consistait en 60 sèptérées de terre non logée et un petit fief. — En 1583, le fief de Montault était dit relever féodalement du duché, mais par erreur et en tant que le manoir était devenu le chef-lieu de la seigneurie de Selommes à laquelle il était annexé comme domaine. Le receveur du Vendômois le considérait alors comme relevant du duché à foy et hommage lige pour raison de sa haute justice et péage, choses qui ne peuvent s'appliquer qu'à Selommes même.

Ce fief en 1375 est à Geoffroy de Vendôme, écuyer, seigneur de Montault, Puyfons et Selommes. A partir de cette date, il fut toujours réuni à celui de Selommes sauf en 1562 qu'il est à Louis de Vauldray et en 1574 à Artus de Vauldray, probablement alliés des seigneurs de Selommes, tous deux désignés comme seigneurs de Montault dans les aveux du Bouchet-Touteville.

Dans le troisième quart du xvi^e s. après la destruction de Poinfons ou Puyfons, Monteaux devient le manoir et la résidence des seigneurs de Selommes et paraît l'être resté jusqu'à la Révolution. — Voir *Selommes*.

Le bois de Monteaux, appelé aussi le

Bois de la Bataille, faisait partie de la terre de Monteaux et au xix^e siècle appartenait encore aux représentants de la famille de Bucy ou Bussy qui avaient possédé Selommes. — C'est-à-dire à Jeanne-Marguerite de Bucy, veuve de Charles Guislain de Landas, c^o de Louvigny, à Pierre Mombles des Marquettes, chevalier de Beaumont et Marguerite de Brion son épouse; à Alexandre-Marie Gueloin (Ghislain), c^o de Landas et Honorine de Saisseval son épouse; à Louise-Thérèse de Bucy de Watenis, épouse de Charles de Servins, c^o d'Héricourt, etc. (Journal *Le Loir*, 1848). Une partie de ce bois, contenant 18 arpens avait appartenu avant la Révolution au Chapitre St-Georges (1763). — Voir *Bois de la Bataille*.

Arch. Nat., P 611, n^o 37, f^o 6; P 621, n^o 6 à 9; PP 50, vol. 114, n^o 91. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 86; 1880, p. 259. — Titres de la terre du Plessis-Signac (Paulze d'Ivoy), Hiasse du Bouchet-Touteville. — Bibl. Nat., Fonds Decamp, ms 103, f^o 188. — Eug. Vallée, *Généalogie de la famille d'Illiers*, p. 79. — Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, Cartons des Fiets (Le Bouchet-Touteville); 2^o Ms 286, Extrait des titres de l'Oratoire, p. 215. — Chartier de Remy, Titres des moulins de Pezou (1584). — Titres de la terre de la Jousselière et de la Salle de Vieux-Pont).

Montecler (Famille de). — *Neufmanoir*. — *Les Motteux*, xv^e et xvi^e s. — Armes : *De gueules au lion couronné d'or.* — (D'Achon, *La seigneurie de Courciers*, p. 46).

Montellière (La), château, c^o de Lunay. — Ancien fief relevant de la chatellenie de Montoire à foy et hommage et à un mois de garde au château de Montoire. Il avait droit de justice et grosse voirie.

De la Montellière relevaient un certain nombre de terres hommées : La Bourmandière avec la Joncheperie; la Rochethieffrain; Chiporchien ou Chimporchien; la Chalopinière et le Moulin du Pot en la paroisse d'Azé; St-Hilaire de Varennes, paroisse de Villiers. (Arch. Nat., P 639, n^{os} 20 à 28).

En 1285 cette terre est à Simon de la Montellière. — En 1376 à dame Luce de la Montellière qui, dans le quatrième quart du xiv^e s., est dite héritière, avec Jeanne de Rougemont, de Geoffroy de St-Antoine, sgr du Rocher-St-André. — Vers 1400 à Pierre de Rougemont (aveu). — En 1437 à Jean de Rougemont (aveu), mort avant 1444. — En 1461 et 1463 à autre Jean de Rougemont (aveu); il vend en 1461 le manoir de la Perrine. — En 1469, 1484 et 1514 à autre Pierre de Rougemont, fils aîné et principal héritier

du susdit Jean, (aveux). Il a pour fils Nicolas, mort avant 1512, laissant pour veuve Marguerite Le Boucher, avec neuf enfants qui sont : 1^o) Jeanne de Rougemont, épouse de Guillaume Rebours, dont elle est veuve avant 1516; 2^o) Ambroise de Rougemont, femme de Thibault Vallée; 3^o) Martine de Rougemont, femme de Nicolas Rouy, (ou plutôt Rouer); 4^o) Philippe de Rougemont, femme de Michel de Meules; 5^o) Mathurine de Rougemont, femme de Jean Cadiou; 6^o) Perrine de Rougemont, femme de Pierre Richard, dont les enfants en 1526 tiennent à cens le moulin de la Montellière; 7^o) Marguerite de Rougemont, femme de René Pronst; 8^o) Jacquine de Rougemont, religieuse à Glatigny en Berry, qui laisse sa part à ses sœurs Mathurine et Philippine en 1522; 9^o) Jean de Rougemont, mineur en 1516.

En 1516, Thibault Vallée, marchand, demeurant à Vendôme, époux de Ambroise de Rougemont, rendait aveu à Montoire comme curateur ordonné par justice à la personne de son beau-frère mineur Jean de Rougemont, fils de Nicolas et de Marguerite Le Boucher et petit-fils du susdit Pierre. — En 1521 le dit Jean de Rougemont rend lui-même son aveu et se dit marchand, demeurant à Blois et héritier de son père Nicolas, qui demeurait à Vendôme. En 1526 il donne procuration à Gillet Gilles, licencié ès lois, pour rendre encore son aveu. Dans ce dernier aveu, il est dit que Thibault Vallée est son homme de foy pour St-Hilaire de Villiers et que les enfants de Pierre Richard (et de Perrine de Rougemont), tiennent de lui à cens le moulin de la Montellière.

En 1535 la Montellière est à Jean Thizart, trésorier de la garde écossaise du roi, puis secrétaire de la reine-mère, seigneur du Coudray-Turbot, la Grand-Cour de Gomerville, la Picottière, Moncé, la Montellière, Courtegeon, la Dame-d'Asnières, la Vaucelle, la Bezardière, Chemiron, Pont, etc. Il fut en outre possesseur à Vendôme, de l'Hôtel de Courtenvaux, aujourd'hui le Musée.

Il épousa en premières noces en 1523 Jacqueline Boursier, fille de feu Nicolas Boursier, sieur de la Picottière et de Renée d'Argouges et veuve de Louis Tiercelin, bailli du Vendômois; en deuxième nocés, après 1540, Hélène Leroy; en troisième nocés, enfin Jeannette de Taillevin, qui devenu veuve, épousa Jacques de Salmon, sieur du Léhon. — De ses deux premières femmes il eut de nombreux enfants.

De Jacqueline Boursier il eut : 1^o) Jean

Thizart, dit le jeune, seigneur du Coudray du vivant de son père; il mourut sans hoirs, époux de Jeanne de Salmon qui se maria avec Louis de Hellant, éc^l, sieur du Gué; 2^o) Emery Thizart qui fut seigneur du Coudray-Turbot après son frère Jean, et de la Grand-Cour de Gomerville; 3^o) Jeanne Thizart, épouse d'abord, en 1550, de Nicolas Belot, conseiller aux Grands jours du Vendômois, puis de René Boyvin, éc^l, demeurant aux Mornas, psse de Danzé; 4^o) Françoise Thizart, femme de François du Bouchet, sieur de la Guichardière, qui fut seigneur de la Picottière et de la Perrigne (de Villetrun).

De sa seconde femme, Hélène Leroy, il eut : 5^o) Philippe Thizart, écuyer, sieur de la Dianière, qui paraît avoir pour fils Urbain Thizart aussi sieur de la Dianière; 6^o) Samson Thizart, éc^l, sgr des Moulins, qui épousa Elisabeth de la Bodinière, fille de Guillaume de la Bodinière, écuyer, Sgr de la Pommeraie en la paroisse de Lhommes-sur-Loir; il paraît veuf en 1577; 7^o) Renée Thizart, femme de Jacques de la Roche; 8^o) Hélène Thizart femme de Jacques Mégret écuyer, sieur des Arpents et de la Buronnière, demeurant aux Chesne-Breteau, psse de Busloup; elle vendit à Raphaël de Taillevin ses droits successifs sur la Montellière et autres terres circonvoisines; 9^o) Antoinette Thizart, baptisée à la Madeleine de Vendôme le 3 mars 1545; 10^o) Louise Thizart, baptisée à id, le 23 janvier 1546; 11^o) Claude Thizart (fils), baptisé à la Madeleine le 15 sept. 1549; 12^o) Jean Thizart, 2^e, baptisé à la Madeleine le 26 Janvier 1550; 13^o) Camille Thizart, (fille), baptisée à la Madeleine, le 23 février 1551.

De sa troisième femme, Jeanne de Taillevin, Jean Thizart n'eut pas d'enfants.

La succession de ce Jean Thizart, dit le Trésorier, qui semble mort vers 1575, donna lieu à de nombreux procès entre ses héritiers. — En 1587 la terre de la Montellière et annexes était encore sous sequestre et affirmée judiciairement. Les héritiers ou ayant-droits étaient alors, chacun à des degrés divers, les suivants :

1^o) Emery de Thizart, écuyer, époux de Marie de la Porte, sieur du Coudray-Turbot et de la Grand-Cour de Gomerville, fils aîné depuis la mort de Jean, et saisissant et poursuivant l'exécution du jugement de sequestre; 2^o) Jeanne de Thizart, veuve en seconde nocés de René Boyvin et dont la fille unique est mariée à Pierre Douleron, sieur des Places; 3^o) Françoise de Thizart, épouse de François du Bouchet, sieur de la Guichardière; 4^o)

Philippe de Thizart, écuyer, sieur de la Dianière; 5^o Samson de Thizart, écuyer, sieur des Moulins, époux de Elisabeth, fille de Guillaume de la Bodinière avec lequel il demeure paroisse de Lhomme sur-le-Loir (Maine); 7^o Jeanne de Salmon, veuve de Jean de Thizart le Jeune (fils aîné du trésorier) et alors remariée à Louis de Hellant dont elle était séparée; elle était là comme poursuivant le règlement de son douaire; 8^o Raphaël de Taillevis, seigneur de la Mézière, comme ayant acheté les droits dans la dite succession de Hélène Thizart, femme de Jacques de Mégrat qui les lui avait vendus peu après la mort de son père; 9^o Jeanne de Taillevis, fille du précédent et veuve du décédé, alors remariée à Jacques de Salmon, sieur du Léhon.

En 1600 et 1604, la Montellière est en la possession de Simon de Thizart, écuyer, protestant de religion, qui est le troisième fils de Emery de Thizart, sgr du Coudray. Il réglait à cette époque les droits de Raphaël de Taillevis alors défunt et représenté: 1^o par son fils René de Taillevis de la Mézière, qui avait acheté en plus les droits des Boyvin; 2^o par son gendre, Gilles de Ronssart, Sgr de Glatigny et de la Linotterie; 3^o par son autre fille Jeanne de Taillevis, alors femme de Jacques de Salmon, Sgr du Léhon, et qui était veuve et troisième épouse du trésorier, de *cujus successioe agitur*, laquelle ainsi se présentait non seulement comme fille et héritière de Raphaël de Taillevis, mais encore comme veuve (troisième femme) de Jean de Thizart, pour le règlement de son douaire non payé.

Tous ces intérêts ne furent définitivement réglés qu'en 1622, époque où le huguenot Simon de Thizart devint seigneur incontesté de la Montellière en sa qualité de petit-fils de Jean de Thizart, le trésorier, et de second fils de Emery de Thizart, sieur du Coudray, l'aîné du susdit trésorier. Ce Simon paraît être veuf de Régine de la Motte et avait en secondes noces épousé Suzanne Turquan, sœur de N. Turquan et veuve de Jean Danger ou d'Angier, Sgr de la Touche-Chenard. Il en eut une fille, la suivante:

Sidonie de Thizart, fille de Simon de Thizart et de Suzanne Turquan, dame de la Montellière après son père, et appelée Mademoiselle de la Guyonnière, du vivant de son père. Elle épousa en 1624 ou auparavant, Samuel de Plins, écuyer, sieur de Banteleu et mourut sans postérité en 1628, laissant la Montellière à ses oncles: Mathieu de Thizart, sieur du Coudray, époux de Suzanne d'Orthe,

et Philippe de Thizart, sieur de la Grand-Cour de Gomerville.

En 1652 la Montellière était saisie sur ces personnages et donnée à bail judiciaire; de même en 1658. — En 1670 elle est à Mathieu de Thizart sieur du Coudray qui paraît fils de Suzanne d'Orthe et à Benjamin de Thizart, sieur de la Grand-Cour, fils de Philippe, tous deux cousins germains et à Madeleine de Thizart, sœur de Benjamin.

En 1674 Mathieu de Thizart, seigneur du Coudray, paraît seul seigneur de la Montellière. Il est époux de Marie de Mouliard ou de Montléart; ils ont pour fils Louis-Joseph de Thizart, époux de Marguerite Louet qui est qualifié Sgr du Coudray et de la Montellière en 1714. Il laisse la Montellière à sa fille, Bonne-Charlotte de Thizart, baptisée à Villero-main le 3 avril 1715 et qui épouse à Lunay, le 13 mars 1748, Corentin Billoard de Kervaségan, chevalier, commissaire d'Artillerie, âgé de 26 ans, fils de feu Corentin Billoard, chevalier, seigneur de Tréouguay et de feu Anne-Marie-Madeleine Mesnard. Elle apporte en dot à son mari la terre de la Montellière et ses annexes.

Bonne-Charlotte décédait à Vendôme le 11 novembre 1749, sans enfants, et laissait à son mari l'usufruit de la Montellière. Celui-ci en rachetait la nue-propiété aux sœurs de la décédée, qui étaient: 1^o Marie-Hélène de Thizart, dame du Coudray, femme de Charles de Reviers de Mauny; 2^o Marie-Geneviève de Thizart, dame de Blanchamps, femme de Hercule-Charlemagne de Taillevis-Perigny. — M^o de Kervaségan se remariait à St-Martin de Vendôme le 27 avril 1751 avec Marie-Catherine Cadot, fille de feu Léonard-François Cadot, conseiller au bailliage de Vendôme et de Catherine Neilz de Bréviande. Cette seconde femme était inhumée à Lunay, le 27 mai 1773, à l'âge de 50 ans, sans laisser d'enfants, léguant à son mari les terres de la Petite Mézière (aujourd'hui les Mézières) paroisse St-Mars-du-Cor.

Corentin Billoard de Kervaségan, ancien capitaine d'Artillerie, seigneur de la Montellière et autres lieux, se remarrait pour la troisième fois, à Fossé près Blois, le 20 décembre 1773, avec Françoise-Thérèse du Lac de Milourdin, fille de feu Messire Claude du Lac, chevalier, seigneur de Montizambert, Milourdin et autres lieux, ancien enseigne de vaisseaux du roi et de Marie-Louise-Françoise de Radin. — Il mourut à Vendôme le 12 Germinal an IX (12 avril 1801) étant veuf de sa troisième femme et lais-

sant d'elle pour fils unique le suivant:

Louis-Corentin Billoard de Kervaségan, né le 28 mars 1776, propriétaire de la Montellière depuis la mort de son père en 1801, mort d'une chute de cheval le 9 août 1807, époux de Anne-Joséphine-Constance de Brossard, fille de Jean-Nicolas de Brossard, éc^t, seigneur de Boismalet, et de N. Mathieu de Noyant, décédée en 1862, laissant une fille unique qui suit:

Constance Billoard de Kervaségan, née à Noyant le 9 avril 1797, morte en 1859, héritière de la Montellière à la mort de son père; elle épousa le 7 janvier 1807 son cousin germain, Abel de Brunier, garde du Corps du roi Charles X et officier au 22^e Chasseurs, né à Vendôme le 6 mai 1796, fils de Jacques-Philippe-Abel de Brunier et de Marie de Brossard (sœur de Anne-Joséphine-Constance). De ce mariage vinrent onze enfants dont trois moururent en bas âge et les autres furent: 1^o Paul-Abel de Brunier, né à la Montellière le 24 novembre 1819, élève de l'École polytechnique et sous-intendant militaire, mort en 1871, époux en 1836 de Antonia Navarro, dont entre autres, un fils, André-Jacques, actuellement officier d'Administration; 2^o Louis-Georges de Brunier, né à la Montellière le 30 août 1821, officier d'Infanterie, blessé à St-Privat et retraité comme chef de bataillon, mort en 1908, époux: 1^o de Marie-Elisabeth Laurent de Mézières décédée en 1862; 2^o de Thécle-Jeanne-Angélique de Ligniville, dont entre autres enfants Joseph-Marie-Raoul de Brunier, né le 28 février 1875, moine bénédictin; 3^o Charles de Brunier, né à la Montellière en décembre 1825, décédé célibataire le 20 mars 1858; 4^o Paris-Philippe-Abel-Henri, né à la Montellière le 9 juin 1829, décédé à Dreux le 13 octobre 1892 époux de Laure Maréchal, dont entre autres, Abel-Philippe-Augustin, né en 1875, avocat; 5^o Marie-Catherine-Alix de Brunier, née à la Montellière le 2 mars 1832, décédée célibataire à Vendôme le 20 mai 1909; 6^o Berthe de Brunier, née à la Montellière le 17 janvier 1835, religieuse; 7^o et 8^o) 2 filles mortes célibataires.

M. Abel de Brunier décéda à la Montellière le 14 octobre 1869. Après sa mort, la Montellière fut vendue en détail. Le château et le noyau de la terre furent acquis vers 1872 par M. Demanche, ancien préfet, dont la veuve et les enfants viennent de le vendre à nouveau en 1907.

Il y avait au-dessous de la Montellière un moulin qui était tenu à cens de la seigneurie. — En 1526 il était aux enfants de Pierre Richard; — En 1641 à

Louis Pineau, qui le donnait à rente à Louis Le Chesne, apothicaire à Vendôme, son gendre, époux de Marie Pineau; — En 1643 Louis Le Chesne le vendait à son beau-frère François Pineau, sieur de la Barre de Villiers; — En 1669 Robert Pineau, sieur de la Barre, le vendait à Michel Mercier, curé de Lunay, avec les banniers de la Montellière et ceux du fief de la Dame d'Asnières; — Les seigneurs de la Montellière finirent par le racheter et l'unir à leur terre. Il est aujourd'hui détruit.

Arch. Nat., P 626, n^o 1; P 639, n^o 20 à 28; P 656, n^o 1; P 714, n^o 238. — Arch. L.-et-Cher, H, Layette de la Virginité; E 192; E, supplément, GG 4, page 31 de l'Inventaire (1753). — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 93. — Collection R. de St-Venant, liasse de Lunay, Dossiers de la Montellière et de la Dame d'Asnières. — Archives du château de Renay, liasse de Champlain. — Reg. de Lunay *passim*; de St-Martin de Vendôme, le 9 janvier 1674. — *Cart. Trinité*, 361, note 1. — P. Clément, Notes ms. sur la Roche-Turpin, (année 1376). — Pétigny, *Notice généalogique sur la famille de Brunier*. — Titres de la terre des Minières. — Bibl. de Vendôme, Fonds Trémault, Carton Vendôme-Ville (rue Poterie, le Musée ou logis Courtenvaux).

Montellière (La Basse), f., c^o de Lunay. — Elle fait partie du domaine du château de la Montellière.

Montempaille, f., c^o de Savigny. — Ce lieu a donné son nom au ruisseau qui s'appelle aussi de la *Roncherie* et d'*Ecoute-s'il-pleut*. — Voir *Ruisseau d'Ecoute-s'il-pleut*.

Montenarderie (La), f., c^o de Villédieu. — *La Montenarderie*, XVII^e s. — Elle faisait jadis partie de la terre de la Ribochère. — (Notes ms. de M. l'abbé Brisset sur la Ribochère).

Montereau (Famille de). — *La Guigne-bourdière*, XV^e s.

Monterno (Famille de). — Voir *Penet de Monterno*.

Montesquiou (Famille de). — *Courtenvaux, Bonnevaux*, XVIII^e s. — *Le Fresne d'Authon*, XIX^e s. — Armes: *D'or à deux tourteaux de gueules en pal*. — (La Chenaye).

Montesson (Famille de) qui a fourni trois abbés de l'Etoile de 1480 à 1557, nommés Guillaume, Jean et Ambroise. — *La Bachonère*, 1404. — Armes: *D'argent à trois quintefeuilles d'azur 2 et 1*. — (Armorial du Maine).

Montesson (Ambroise de), 25^e abbé de l'Etoile de 1516 à 1557. — Il était fils de Guillaume de Montesson et de Louise Bouchard. — Il remplaçait Jean de Montesson et eut pour successeur Jean de Lavardin. — Il fut le dernier abbé élu. — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 8).

Monteynard (Famille de). — *La Guignière* (de Boursay), XIX^e s. — Armes : *De vair au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or.* — (Gourdon de Genouillac).

Montfenaïs. — Voir *Montfenaïs*.

Montfollet (Famille de). — *Lancé*, XI^e siècle.

Montfort (Famille de). — *Bonneveau*, XVI^e s. — *Mézières*, XVII^e s.

Montfort (Eléonore de), femme du C^{te} Jean V. — Voir *Eléonore* et *Jean V.*

Montfrat, h., c^o du Gault, 31 hab. — *Montfracq*, XVII^e s. — *Montferrat* (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^t de la Sgrieure du Gault. — En 1549 il est à Robert de Montlibert, l'aîné, sieur de Montfrat, la Barre et la Rotaisière. — Au XVII^e s., on voit Alexandre d'Alès, sieur de Corbet, céder au chapitre de Chartres tout ce qu'il possédait dans la tenue de Montfracq, de la Hidousière et de la Gélousière. — En 1641 ce fief est à Nicolas Boulay, sieur de Montfrat. — En 1669 à Isaac de Phelines, écuyer, époux de Charlotte Le Courtois; ils demeurent au Grand-Chitoup. Elle est inhumée au Gault en 1679. — (Arch. Eure-et-Loir, G 1104 et 1106. — Couverture parchemin du premier registre paroiss. de St-Avit. — Reg. de St-Avit et du Gault, 1641, 1669, 1673, 1676, 1679).

Montfribault, ferme, c^o de Baillou. — *Montflipaix* (Cadastre). — En 1615 Montfribault est aux seigneurs de St-Agil qui en font bail le 6 septembre. — (Notes de l'abbé Chéramy, d'après l'Étude de St-Agil).

Montfusignard, lieu-dit, c^o de Bouffry, ou Fontaine-Raoul, ou mieux de Ruan, au territoire de Cormont. Il est cité au *Cartulaire dunois de Marmoutiers*, comme le nom du lieu où existait une vigne donnée à Marmoutiers par un prêtre appelé Fulcon, « apud Curtum-Montem in loco quem Montem-Fusignardum appellant ». — (*Cart. dunois de Marm.*, 12).

Montgelée, ancien fief, psse de Pezou. — Il relevait du Tertre de Lignéres et avait justice et voirie de soixante sous. Il était joignant les terres de la Secrétainerie et la métairie de St-Père la Motte. En 1462, il appartenait à Jean Deschamps. — (Arch. Nat., P 610, f^o 974. — Arch. L.-et-Cher, G 273, Titres du Tertre).

Montgentil, lieu-dit, non loin de Fréteval. — *Mons Gentilis*, XI^e s. — Ce lieu est cité au Cartul. de Marm. comme formant limite de la donation faite vers 1101 par Nivelon de Fréteval au prieuré du lieu. — (*Cart. dunois de Marm.*, 84).

Montgreffier, f., c^o de Busloup.

Montgreffier (Le clos de), lieu-dit, c^o de Naveil. — Ce clos appartenait à la Trinité. — (*Cartul. de la Trinité*; 856, p. 482).

Montgreffier, f., c^o de Savigny, proche le bourg. — Ancien fief relevant à foy-h. du château de Savigny. — Jusqu'au XVI^e siècle, ce fief est uni à celui de la Roche-Grignon et dans les mêmes mains. Au milieu de ce XVI^e s., il est vendu aux Sgrs du Chatellier. — En 1687, Urbain de Salmon, Sgr du Chatellier, en rend aveu au duc de Vendôme, Sgr de Savigny, et déclare que ses prédécesseurs l'ont acquis jadis de René Le Tessier et Jacqueline Bouchet, sa femme, Sgrs de Beaumont, du fief de la Roche et du dit fief de Montgreffier. — Au XVIII^e s., M. est retourné aux Sgrs des Pâtis et de la Roche-Grignon. — (Arch. Nat., P 639, n^o 42; P 691, n^o 82; P 695, n^o 4; P 696, n^o 1. — Arch. L.-et-Cher, E 90. — *Bulletin vendômois*, 1900, p. 231. — Abbé Métais, *Les Petites écoles en Vendômois*, p. 54. — D'Hozier, *Registre IV, Généalogie Salmon*).

Montgrenon, h., c^o de Brévainville, 21 hab. — En 1594, un certain maître Jean Vassour demeurait à Montgrenon. — (Collection Bernault, Papiers de Morée)

Monthabert, ancien fief, psse d'Ambloy. — *Monthubert*, XV^e s. (?). — Il a aujourd'hui disparu. — En 1477 il était acheté par Gilles de Vimeur, seigneur d'Ambloy. — En 1527, il appartenait à Jean de Vimeur, écuyer, sieur de Monthabert. — En 1572 à Pierre de Vimeur, éc^r, sieur de Rocquigny et de Monthabert, époux de Elisabeth de Vimeur. — En 1579 à autre Pierre de Vimeur, sieur de Monthabert et de Rocquigny, époux de Renée de l'Étang. — En 1604 et 1620 à Rolland de Vimeur, époux de Marie Rambourg. Ces époux ont au moins six enfants : 1^o Marie, marraine à Ambloy en 1631; 2^o Alexandre, baptisé même lieu en 1620; 3^o Renée en 1621; 4^o René en 1627; 5^o Anne; 6^o Madeleine, en 1629. — Marie Rambourg est dite veuve en 1660. Leurs filles Anne et Madeleine se marient à Ambloy, la première en 1655 avec François Le Petit, sieur de la Vaudourière; la seconde en 1660 avec René le Petit, sieur de la Boulaie, frère du précédent. — (Titres de la terre de Sasnières, 1527 et 1541. — Reg. de Villiersfaux, 1572 à 1582; *id.* de St-Amand; 1620, 1648; *id.* d'Ambloy, *passim*. — D'Hozier, reg. II, 2^e partie, *Généalogie de Vimeur*. — *Le Loir-et-Cher Historique*, 1891, p. 119. — A. de Rochembeau, *Monographie de Thoré*).

Monthean (Famille de). — *La Billerie et la Dalvoudière*, XVIII^e s.

Monthenri, h., c^o de Pezou, 30 hab. — *Mons Henricus*, XI^e s. (*Cart. Trin.*). — Au

XI^e s., Monthenri, avec d'autres terres à Pezou et à Lignéres, appartenait à Gisbert le Riche, et pour cela il devait fournir la garde du château de Vendôme au mois de décembre. — En 1629 ce fief, avec la Barattière, appartenait à Charles de la Haye, écuyer. En 1670, sa veuve Marie Chaufourneau se remariait avec Nicolas du Bouchet. — En 1782, Abel-Philippe de Monthenri et de la Barattière. — Quelques terres de Monthenri relevaient de la Barattière. — (*Cart. de la Trinité*, 2, p. 7. — Collection R. de St-Venant, liasse de Pezou. — Titres de la terre de Chichery. — Arch. L.-et-Cher, E 513. — Reg. de St-Hilaire, 3 févr. 1660).

Monthodon, commune du canton de Châteaurenault (Indre-et-Loire), à la source du Rondy, ancienne paroisse du doyenné de St-Amand. — L'église appartenait à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. — On a parfois confondu ce Monthodon avec le Monthodon de Savigny. — La paroisse de Monthodon sur le Rondy faisait partie de l'ancien vendômois et était un prieuré de la Trinité. — *Cart. Trinité*, voir table au mot *Monthodon*.

Monthodon lieu-dit, ancien fief, psse de Savigny. — Il relevait féodalement de Savigny. — De lui relevait à foy et h. le fief de moyenne et basse justice de la Flotte dont la haute justice relevait de Savigny. — Dès 1472, Monthodon était avec Auvine, aux sires de Crassay. — En 1489, il était à Jean de Crassay, écuyer, fils aîné de feu Nicolas de Crassay qui l'avait obtenu dans la succession de son oncle Georges de Crassay en son vivant seigneur d'Auvine et Monthodon. — En 1538, à René de Crassay. — Au XVI^e s. à Guillaume Le Barillet, époux de Marie de Crassay. — En 1570, à François Le Barillet. — En 1614 il est encore aux mains des Barillet. — Au XVII^e s. il était à la famille de Gaignot et fut partagé. Un tiers revint aux Sgrs du Chatellier et les 2 tiers aux Sgrs de Marcé. — Il paraît avoir été ensuite réuni à Marcé dont il suivit le sort. — (Voir *Auvine* et *Marcé*). — Il reste, du château de Monthodon, une motte de 25 mètres environ de diamètre entourée de fossés de 6 mètres. — (Arch. Nat. PP 50, vol. 102, n^{os} 14 à 17. — *Bulletin Vendômois*, 1866, p. 171; 1900, pp. 153, 252, 323, 330, 337, 339. — Archives du Cognier, E, 34.)

Montigny (1^{re} famille de). — *Montigny le Ganelon* XII^e au XV^e s. (?), *Baigneux* XII^e s. — *St-Amand*, *La Bullière*, *La Musse* (de Lancé), *Droué*, *La Fontenelle*, *La Jouselinère*, *Bourg-Robert*, XIII^e et XIV^e s. — *L'Habit*, *Le Plessis-*

Godehous, *La Morellerie*, XV^e s. — *Villeprover* (de Morée), *Les Essarts*, *Les Hayes*, XVI^e s. — Armes : *D'or à un écu de gueules, à l'orle de 8 coquilles d'azur*, ou encore *De gueules à la bordure d'or chargée de 8 coquilles d'azur*. — Ces Montigny portaient généralement *Ecartelé de Montigny et de Vendôme ancien*, depuis l'alliance avec Vendôme au XIV^e s. — Voir leurs armoiries sculptées sur la porte de l'ancienne église de l'Étoile. — (*Armorial chartrain* d'après l'armorial du XIV^e s. de Douet d'Arc, n^o 71. — Rochembeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 428. — *Bulletin Dunois*, VII, p. 412. — *Bulletin vendômois*, 1888 p. 244. — Bibl. Vendôme Album Launay, III, p. 51, d'après Gaignières, Bibl. Nat. Estampes, V a 81).

Montigny (2^e famille de). — *Drouilly-Les-Hayes*, *Ternay*, *Le Coudray-Turbault*, *Blanchamps*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *Echiqueté d'argent et d'azur à la bande engreslée de gueules brochant*. — (Arm. ms).

Montigny (3^e famille de). — *La Tasse-tière*, XVII^e s.

Montigny, h., c^o de Villechauve, 20 hab. — Nous ne savons si c'est de ce Montigny qu'étaient seigneurs les personnages suivants : 1^o Jehan Tesnière, sieur de Montigny, bailli du Vendômois, en 1548; il signe *Montigny* en 1569 aux titres de la Rocheturpin. — 2^o Pierre Cosnier, sieur de Montigny qui paraît à Montoire au XVII^e s. — Au XVIII^e s. ce lieu appartient aux Crignon, qui en prennent le nom. — En 1785 il est à Anselme Crignon de Montigny, Sgr de Clesle et de Montigny. — (*Bulletin vendômois*, 1890, p. 59 [1648]. — Reg. de St-Oustrille de Montoire, 1650 — Abbé de Prévile, *notice sur Madame de Sourdis*, p. 42 [1785]).

Montigny-le-Ganelon, commune du canton de Cloyes (Eure-et-Loir). — Ancienne chatellenie qui était parmi les plus considérables du comté de Dunois, et prieuré important de Marmoutier.

Le ressort de cette chatellenie s'étendait sur un territoire très étendu et comprenait (dans le Loir-et-Cher actuel) les paroisses de Droué (anciennement Bourguérin et Boisseleau), d'Oigny, de la Fontenelle, de Villebout et peut-être aussi de Ruan.

Aucune monographie sérieuse, à notre connaissance, n'a encore été essayée sur Montigny; mais le cartulaire dunois de Marmoutier donne les noms de ses premiers seigneurs dont le plus ancien connu est Rahier, qu'on trouve en possession de Montigny en 989. Il eut pour successeur Ganelon, trésorier de la Cathédrale de

Tours qui donne son nom à Montigny. Celui-ci possédait aussi la seigneurie du Gault qui par lui s'appela *Le Gault du Trésorier*. Les descendants de ces personnages, du nom de Montigny, gardèrent ce domaine jusqu'au xv^e s.

Montigny fut après eux possédé par les familles de Fromentières, du Raynier, d'Etampes, de Renty, etc.

Les du Raynier au xvii^e s. possédaient la moitié de la seigneurie de Montigny. Isaac du Raynier, Sgr de Droué réussit dans la première moitié du xvii^e s. à faire de son château de Droué le chef-lieu de la moitié de Montigny dont il avait la possession et à partir de cette date la Chatellenie fut coupée en deux pour la justice, et les baillis de Droué, prirent la qualité de *Baillis de la Justice de Montigny, pour moitié de Droué*.

Le château de Montigny, au xix^e s. fut acheté par la famille de Lévis-Mirepoix qui le possède encore aujourd'hui (1913). Il a été réparé et quasi reconstruit vers 1875 (?) par le Marquis de Lévis-Mirepoix.

Montiron. — Voir *Montrec*.

Montjoie, f., c^o de Nourray. — Cette ferme relevait du Chapitre St-Georges de Vendôme, à 20 sous de rente envers le chevécier du Chapitre. — En 1634, ce lieu est à Alexandre Girard. — En 1772 à M. de Sanlot, Sgr de Fontenaille. — (Arch. L.-et-Cher, G 280. — Arch. du Loiret, A 1624, p. 42).

Montjoie, lieu-dit, c^o de St-Ouen. — Le tertre de Montjoie était traversé par la route de Vendôme à Paris par la Ville-aux-Clercs. La grande route nationale n^o 10, de Paris en Espagne, gravit encore ce tertre. — Voir *Crbix-Montjoie*.

Montjoly ou Montjoli (Famille de). — C'est un nom qui appartenait à la famille Le Gallais de Souday, par suite de la possession par des cadets du fief de Montjoly, psse de Souday. — Voir *Le Gallais*.

Montjoly, éc., c^o de Bouffry.

Montjoly, f., c^o de Souday. — *Montjoly, xv^e s.* (Chartrier de Glatigny). — Ancien fief et sgr, relevant à foy et h. simple de Mondoubleau. — Au xiv^e s. ayant été donné en partage à une fille de la maison de Souday, il releva en fief du Petit-Souday, et les Sgrs de Souday le reportaient alors à Mondoubleau comme arrière-fief.

En 1466, le domaine de Montjoly se composait des métairies des Petites Landes, du Quétron, des Maisons rouges, et des bordes de la Fouardière et de Girondeau. L'aveu de Souday à Mondoubleau qui énumère ces lieux, fait savoir que

les dites choses de Montjoly sont venues de la Sgrie de Souday et tenues en parage par les prédécesseurs de l'avouat.

Montjoly au xiv^e s. fut donné en dot par Jehan Le Gallais, Sgr de Souday, à sa sœur Perrette, qui épousait Jehan de Laleu (et non Jehan d'Alluies, comme à tort quelques uns l'ont nommé).

C'est près du bois de Montjoly, qu'en 1485, fut assassiné Jean de St-Berthevin, Sgr de Souday, sur l'ordre de sa femme adultère, Renée de Vendômois.

Au xviii^e s. ce fief passa aux mains des Sgrs de Glatigny auxquels il appartenait encore au moment de la Révolution. Il fut vendu national, en 1793 sur le condamné Bochard de Saron, ci-devant sgr de Glatigny, pour 13.000 livres. — La ferme de Montjoly fait aujourd'hui partie du domaine de la Cour de Souday. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102. — *Bulletin vendômois*, 1891, p. 272. — *Revue du Maine*, 1884, 2^e sem., p. 80. — Arch. de L.-et-Cher, L 931, n^o 151. — *Journal Le Loir*, 5 mars 1847. — Archives de la Cour de Souday et de Glatigny).

Montlibert (Famille de). — *Arras, Carcassonne, Montfrat, La Girouardière, La Rotasière*, xvi^e s. — *La Grassetière, La Broudière, Le Vivier* (de Droué), *Les Herbages, La Gale*, (de St-Avit), xvii^e s. — *Marigny, La Thierraye, Bois-la-Lande*, xvii^e xviii^e s. — *La Thierraye* xix^e s. — Armes : *D'argent à une fasce de gueules accompagnée de 3 roses de même, 2 et 1.* — (De Maude).

Montlion, anc. mét. psse St-Pierre-du-Bois. — Elle appartenait à l'abbaye de St-Georges du Bois, et fut au xvii^e s. réunie à celle de la Brosse. — (Arch. L.-et-Cher H., Titres de St-Georges, chem. viii, p. 2).

Montlivaut (Famille de). — Voir *Guyon de Montlivaut*.

Montlivaut (Eléonor-Jacques-François Guyon, C^o de), né à Montlivaut près Blois en 1763, mort à Blanchamps, c^o d'Authon en 1857. — Il possédait Blanchamps par suite de son mariage avec Marie-Geneviève de Taillevis-Périgny. Il a été officier de marine, et a laissé un certain nombre d'ouvrages relatifs à la cosmologie, une *Grammaire générale et philosophique, précédée d'un coup d'œil sur la nature et le mécanisme des langues*, (Paris, Pihan-Delaforest, 1828, in-8^o); et encore : *Considérations sur le renouvellement par cinquième de la Chambre des Députés* etc., (Paris, Egron, 1821; et encore : *De la septennalité* (Id). — Sa fille épousa en 1841 M. de la Taille dont les enfants ont encore Blanchamps. — (Quérard, *La France Littéraire*, [1834]).

Montluisard, éc., c^o de Choue, au-dessus la vallée des Pirouettes et de l'étang de Montluisard. — Au xvii^e s. ce lieu est à la famille Ganery dont était le Premier Président en l'élection de Vendôme (1682) — En 1664 Montluisard était habité par un sieur Denis Houdebert. — (Reg. de Mondoubleau et de St-Martin de Vendôme, 1626, 1653, 1664, 1682 et *passim*).

Montluizerne. — *Mons Luiserni*, xii^e s. (Cart. de Tiron). — Ce lieu reste à déterminer et peut être situé dans le canton de Droué ou celui de Cloyes. Il est souvent cité au Cart. de Tiron, au xii^e s. On a pu croire que c'était le nom primitif de la Chapelle-Vicomtesse. — Mais ce peut être aussi Montluisard, c^o de Choue. — (Cart. de Tiron, [Voi table], et *Bulletin vendômois*, 1900, pp. 183 et suiv.).

Montmalery, lieu-dit, c^o de Villavard. — Ce lieu est situé sur l'ancien chemin de Lavardin à Vendôme. — *Maleri, Malleri*, 1255. (Cart. bles. de Marm.). — En 1253, un accord survenait entre Philippe de Lavardin-Raney, chevalier, et les moines de Lavardin, au sujet des vignes de *Vecbourse* et de *Mallevi*, situées dans le fief du dit chevalier, en la psse St-Genès de Lavardin. — (Cart. blésois de Marm., 280 et 620).

Montmarin (Famille de). — Voir *Marin de Montmarin*.

Montmarin, château, c^o de Sargé, ancienn^t *La Tuaudière*. — Ce château est bâti sur l'emplacement de la Tuaudière et est formé en partie de l'ancien bâtiment de ce manoir.

Denis Marin qui fut Intendant des finances (Voir sa notice), ayant acheté la Trousserie en 1645, la Tuaudière et les Vaux en 1646, réunit ces trois fiefs en un seul. Ils formèrent ainsi une terre et seigneurie qu'il passa de son vivant à son second fils le suivant :

Pierre Marin, Sgr de la Trousserie, des Vaux et de la Tuaudière, conseiller d'Etat, puis maître des requêtes, mort en 1697. Il obtint du roi des lettres patentes en date du 21 février 1677 qui instituaient en une seule seigneurie les trois fiefs de la Trousserie, des Vaux et de la Tuaudière (voir ces trois noms) et lui attribuaient le nom de *Montmarin*. Cette seigneurie releva à foy et h. de celle de la Cour du Bois au Maine comme les trois fiefs qui l'avaient formée.

Pierre Marin épousa en premières noces le 29 oct. 1662 Catherine Bouhier, veuve de Bénigne Joly, Sgr d'Escutigny; 2^o, Anne-Angélique Aubert du Chesne. Il eut pour enfants entre autres les suivants : — Du premier lit : 1^o Pierre-Jean, qui suit ; 2^o Louis-Claude,

qui paraît comme parrain en 1695 et est alors qualifié écuyer ; — Du second lit : 3^o Jacqueline-Eugénie qui est inhumée à St-Martin de Sargé le 11 oct. 1695 âgée de 9 ans ; 4^o Anne-Angélique, baptisée le 12 oct. 1690 à St-Martin de S. âgée de 3 mois, qui épousa en 1715 Jacques de Coutance, seigneur du Fief-Corbin ; 5^o Anne-Catherine, baptisée le 15 janvier 1692 ; 6^o Madeleine-Eugénie, baptisée le 9 juillet 1695, dame de la Roche-Morotière, qui épousa François de Barbançois, Mis de Sarzau, dont elle vivait séparée en 1723 ; 7^o Denis, baptisé le 2 août 1696 et décédé le 24 octobre suivant.

Pierre-Jean Marin, chevalier, Sgr de Montmarin, la Trousserie, Connival, St-Martin de Sargé, né en juin 1667, capitaine de cheveu-légers, blessé à Fleurus en 1690, mort le 3 janvier 1719. — Il avait épousé en 1693 Jeanne-Louise-Albertine de Launay, dont la sœur Catherine-Françoise de Launay, décédée à Montmarin le 28 déc. 1752 a son mausolée ou sa plaque mortuaire dans l'église St-Martin de Sargé. Il en eut : 1^o Pierre-François, qui suit ; 2^o François-Jacques, baptisé à St-M. de Sargé, le 12 février 1699.

Pierre-François Marin, Sgr de Montmarin, Connival, St-Martin de Sargé, etc., baptisé à St-Martin le 12 oct. 1697. Il épousa le 4 déc. 1734 Marguerite de Gallois, née en 1717, fille de Jacques-Honorat de Gallois, Sgr de Bezay et de Bonne-Madeleine de Thizard du Coudray. Elle mourut en 1780, et lui était mort en 1768, après avoir cédé à son fils la terre de Montmarin. Il laissait pour enfants : 1^o Catherine-Aimée, née en 1737, qui épousa à Sargé le 19 mars 1753 Charles-Alexandre de Salmon, chevalier, cornette au régiment de cavalerie de Bellefond, fils du Sgr du Châtellier ; 2^o le suivant :

Pierre-Palamède Marin, C^o de Montmarin, Sgr de Connival, St-Cyr et St-Martin de Sargé, né en 1739, capitaine au régiment de cavalerie de Chartres, émigré, soldat à l'armée des Princes, mort le 7 janvier 1831. Le 27 mars 1767 il avait obtenu du roi, Sgr de Mondoubleau, le titre de seigneur de St-Cyr de Sargé et les droits honorifiques dans l'église de la paroisse. Il devenait ainsi seigneur des deux paroisses. Il épousa à Membrolles (près d'Ouzouer-le-Marché), le 18 février 1772 Marie-Louise d'Alès, fille de Pierre-Alexandre d'Alès, V^o de Corbet et de Anne Daguet de Beauvoir. Pierre Palamède de Montmarin au moment de la Révolution, fut nommé maire de Sargé, mais les événements le forcèrent à quitter la France.

La terre de Montmarin fut vendue comme bien d'émigré en 1794 (?). La basse-cour du château pour 35 mille livres, et la Trousserie pour 25.800 livres, le reste du domaine se composait des biens suivants : Le moulin de Crouteau, vendu 16.900 livres ; Connival, 33.000 l. ; La Vallée, 20.000 ; la Morotière, 20.800 ; la Bissèze, 18.400 ; les Vaux, 18.000 ; les Touches, 21.100 ; la Burèze, 16.200, soit au total 219.000 livres, payées en assignats. — Le château fut conservé parce qu'il avait été choisi comme caserne et résidence de l'Etat-Major du bataillon des recrues du district de Mondoubleau sur la levée de 300.000 hommes décrétée à cette époque.

Pierre Palamède de M. entra en France en 1801 et recouvra son château de Montmarin non vendu. Il fut obligé de reconstruire la terre. Il mourut en 1831 à l'âge de 91 ans laissant pour fils unique le suivant :

Pierre-Etienne Marin de Montmarin, baptisé par Sargé le 16 nov. 1778, émigra avec son père et servit aussi dans l'armée des princes. Il fut ensuite officier de cavalerie et mourut en 1821 après avoir épousé en 1806 Marie-Anne-Françoise de Meulle qui mourut aux Radrets en 1864 et dont il eut : 1°) Pierre-Raoul, qui suit ; 2°) Hugues-Edouard, né le 3 décembre 1810, qui mourut en 1895, ancien ingénieur des mines ; 3°) Louis-Palamède, né le 4 sept. 1812, mort aux Radrets le 14 février 1891, ancien officier de marine, célibataire ; 4°) Marie-Clotilde, née le 31 mai 1819 qui épousa en 1840 (?) M. Charles de Waresquiel et vit encore aujourd'hui (1910) aux Radrets.

Pierre-Raoul-Marie, M^{ls} de Montmarin, né le 25 octobre 1808, officier de cavalerie, démissionnaire en 1830, marié en 1839 à Marie-Madeleine-Lydie-Camille du Gaigneau de Champvallins, décédée le 21 octobre 1855. Il recueillit Montmarin de la succession de son grand-père et mourut le 18 mai 1886, ayant eu pour enfants, entre autres : 1°) Pierre-Alexandre René, qui suit ; 2°) Gaston, officier de cavalerie, actuellement propriétaire du Fief-Corbin ; 3°) Albert, zouave pontifical, mort des fatigues de la guerre en 1871 ; 4°) M^{me} de Lacombe ; 5°) Céline, qui mourut célibataire.

Pierre-Alexandre-René Marin, marquis de Montmarin, né en 1841 mort en 1906, ministre plénipotentiaire. — La terre de Montmarin est aujourd'hui en usufruit à sa veuve Marie-Marguerite de Saur et en nue-propiété à son frère le M^{ls} de Montmarin actuel, propriétaire du Fief-Corbin (1910).

Arch. L.-et-Cher, E 19 ; L. (Révolution), n° 95 à 106. — Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 125. — *Bulletin vendômois*, 1901, pp. 73 à 77 et 163 (Eug. Vallée). — Eug. Vallée, notes sur le chartrier de Coulonges. — Reg. de Sargé, (St-Cyr et St-Martin), *passim*. — Arch. du Cognier, E n° 4 et 32. — R. Graffin, *La Seigneurie de la Cour du Bois*, p. 31. — Collection Eug. Vallée, Ms Pasty de la Hilaire, *passim*. — Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue, d'après les minutes de l'Etude Gohier et autres. — De Magny, *Généalogie de la famille Marin de Montmarin*, etc.

Montmirail, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mamers (Sarthe), 675 hab. — Siège d'une ancienne baronnie et chef-lieu du Perche-Gouet, cette baronnie relevant en fief de l'Evêché de Chartres. — Après avoir passé par les mains de plusieurs grandes maisons, elle arriva au XVIII^e siècle en la possession de la famille Havet de Neuilly, qui la légua à N. Guillebon, négociant à Rouen dont la fille la porta en mariage à N. Le Pezant de Boisguilbert. — Elle passa au XIX^e siècle par mariage à la famille de Fayet qui possède encore aujourd'hui le château et la terre de Montmirail. — La seigneurie de Montmirail comprenait dans sa directe les fiefs de Lisle et du Rouillis en Vendôme. Sa justice à partir de 1602 ressortissait à Janville en Beauce. — (Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, IV [Montmirail]. — L. Merlet, *Inventaire des Arch. municip. de Châteaudun*, FF, 1602. — *Cartul. de la Trinité*, 785, p. 260, 789 p. 270, 857 p. 490).

Montmirail (Les sires de), au XII^e siècle, sgrs suzerain de Lisle et du Rouillis. — Armes : *De... à trois annelets de... — Alias : D'azur, à la bande emmanchée d'argent sur gueules.* — Souchet, *Hist. de Chartres*, 2^e vol., p. 538).

Montmorency (Famille de). — *Coutalain et Le Poislav*, XVI^e au XIX^e s. — *St-Amand*, XVII^e s. — *Fréteval et la Gaudinière*, XIX^e s. — Armes : *D'or à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur, 4 à chaque canton.* — La branche de Laval, porte la croix chargée de cinq coquilles d'argent.

Montoire (Les sires de), au XII^e s. — Armes : *D'argent (?) au lambel de sable (?) à 6 pendants.* — (Seeau au *Cart. de la Trinité*, Charte 660, d'après Arch. Nat., J 394, n° 9).

Montoire (Canton de). — Un des huit cantons de l'arrondissement de Vendôme, situé à l'ouest de Vendôme. — Il a pour limites, au nord, le canton de Savigny ; à l'est, ceux de Vendôme et de St-Amand ; au sud, ceux de Châteaurenault et Neuville-Roi (Indre-et-Loire) à l'ouest, ceux de Château-du-Loir et de la Chartre (Sarthe).

Superficie : 23.238 hectares. — Population en 1906 : 12.035 habitants.

A l'époque révolutionnaire, le canton de Montoire comptait 20 paroisses qui étaient les suivantes : Montoire, Artins, Authon, Bonneveau, Fontaines, Houssay, Lavardin, Lunay, Prunay, Les Roches, St-Arnoult, St-Jacques-les-Guérets, St-Martin-des-Bois, St-Pierre-des-Bois, St-Quentin, St-Rimay, Sasnières, Sougé, Troo et Villavard.

Le canton actuel a été définitivement formé au moment de la réunion des districts de Vendôme et de Mondoubleau. Il se composait des 20 communes suivantes : Montoire, Artins, Couture, les Essarts, les Hayes, Houssay, Lavardin, Marcé, Montrouveau, Les Roches, St-Arnoult, St-Jacques-les-Guérets, St-Martin-des-Bois (avec St-Pierre réuni), St-Quentin, St-Rimay, Ternay, Tréhet, Troo, Villavard et Villedieu. — (Marcé en 1811 a été réuni à Montrouveau).

On trouve comme conseillers généraux du canton de Montoire : Besnier-Vaslin, 1834. — Chauvin, 1852. — B^{on} de la Tournelle, 1874. — Tessier, 1877. — Georges, 1883. — Garnier, 1887. — Ajam, 1907.

Conseillers d'arrondissement : Rouleau 1834. — Chauvin, 1837. — Huron-Doré, 1852. — Rouleau, 1866. — Bourreau, 1871. — Quris, 1873. — Pichot, 1886. — Chaintron, 1893.

Juges de Paix : Pierre Augis, 1792. — Jean-Victor Raymond, 1799. — Louis-François-Toussaint Pothée, 1808. (Il avait été maire de Montoire). — Henri Juinet-Augis, 1810. — Jean-Victor Raymond, 1815 (pour la seconde fois). — Huron, ancien notaire, 1833. — Emile Beauvallet, 1865. — Pierre-Louis Malardier, notaire honoraire, 1869. (Voir sa notice). — G. Durand, 1883. — J.-J. Tessier, 1886. — Baudouin, 1889. — Bégu, 1901. — (*Annuaire du département de L.-et-Cher.* — Malardier, p. 377).

Montoire, ville et commune, à 18 kil. ouest de Vendôme, chef-lieu de canton. — *Montorius* ou *Montorium*, *Mons Aureus*, 1070 et 1071 (Cartul. Vendômois de Marm., chartes 53, 161). — *Mons-Aureus*, XI^e s., (*id.*, 12, 65, 87). — *Aureus mons*, XII^e s. (*id.*, 32 A). — *Montorius*, XIII^e s., (*id.*, 45 A). — *Montorius* ou *Montorium*, 1131 (Cartul. de Tiron). — *Querhoent*, XVIII^e s., (Cassini). — *Montoire* (Etat-major et cadastre).

On a disserté bien des fois sur l'étymologie du nom de Montoire. — De ce qu'on l'appelait *Mons-aureus* dans les vieux cartulaires, il s'en suit que l'abbé Simon

(III, p. 273), Pétigny (2^e éd^{on}, p. 211) ; l'abbé Voisin. (*Notice historique sur le Bas-Vendômois*, p. 12), en ont conclu tous que ce nom de Montoire vient de *Mont-Doré* ou *Montagne-d'Or*. Mais, dans les chartes 53 et 161 du Cartulaire vendômois de Marmoutiers, chartes datées de 1070 et 1071, on donne le nom écrit des deux façons *Montorium* et *Mons-Aureus* ; de plus le Cartulaire de Tiron en 1131 (ch. 151) donne *Durandus* de *Montorio*. Cela infirme l'opinion de Pétigny, à savoir que ce nom de *Montorium* ne date que du XIII^e siècle.

Il nous paraît bien plus vraisemblable que cette appellation ait pris naissance d'un nom propre d'homme, comme *Orius*, *Aurius*, *Dorius*, et qu'alors Montoire ait été *Mons Orii*, *Aurii* ou *Dorii* (le mont d'*Orius*). Il se pourrait même qu'il ait été le *Dorii Vicus* de la carte numismatique de Ponton d'Amécourt qu'il déclare être au sud du *Cenomanicum* et qu'il identifie avec Troo. — *Mons Orii* ou *Dorii* serait semblable à *Mons Ruelli* (Montrouveau), à *Mons Dublelli* (Mont-Doubleau), à *Mons Riulphi* (Montrieux), etc. — Et il nous paraît que si *Montoire* venait de *Mont-Doré*, il ferait plutôt aujourd'hui *Ormont* ou *Oirmont* (*Aureus Mons*).

Cette commune est bornée au nord par Lunay et les Roches ; à l'est par Villavard et Lavardin, au sud par St-Martin-des-Bois, à l'ouest par St-Quentin et Fontaines ; elle est arrosée par le Loir qui la traverse dans toute sa largeur et coupe la ville en deux, et par le ruisseau de Fargot ou de la Virginité. Elle est traversée par les routes de Vendôme à Château-du-Loir, de Châteaurenault à St-Calais, etc. — Elle possède une station de croisement des chemins de fer de l'Etat, de Blois à Pont-de-Braye et de Sargé à Tours.

Lieux habités : La ville elle-même qui compte 2562 hab. en 1906. — La Grande-Touche ou Touche-Sereine, ancien fief. — Prazé, ancien moulin et fief. — Fargot, château, ancien fief. — Le Piquet, Valleron, 98 hab. — La Pinçonnière. — Fosse, 148 hab. — Le Gros-Buisson. — Le Tertre, ancien fief, 81 hab. — La Grand-Maison, anc. manoir. — La Boderie. — L'Ormeau. — Champigny, ancien fief. — La Pointe, 73 hab. — Villeneuve. La Forêt-Bourgoin. — La Forêt-Couty. — La Forêt-Rouleau. — La Borde. — Les Reclusages. — Roquinvert. — L'Hermitage. — La Couture. — Baucé. — La Madeleine, ancienne maladrerie et chapelle. — Les Charmiers. — Les Charmiers. — La Petite-Forêt. — Et en plus les maisonnettes de passage à niveau n° 19 à 23 sur la ligne de Pont-de-Braye à

Blois et celles n^{os} 23 à 25 sur la ligne de Sargé à Tours.

Lieux-dits. — Le Bourg-de-Lasche, les Bois-Blanche, les Bredalles, les Chauvinières, la Bellonnière, Mizé, la Fontaine du Bignon, la Fosse de la Douillardière, le Clos-Potelain, les Cartes, les Trousseries, la Fabrice, les Clos, les Morines, la Croix-St-Genès, les Moques-Barils, les *Tournemons*, la Chevardière, le Pont-St-Gilles, le Bois-Carré, les Piliers, les Nigaudières, les Loges, les Paris, le Vieux-Cimetière, le Clos-Compan, les Blanchetières, les Forêts, le Chesneau, les Clayes, le Grand-Bouet, les Chauverières, le Clos-Souchay, le Bois-Poulain, la Cave-Hilaire, la Tabaise, la Voie-Blanche, Villet, les Petites-Marguerites, les Blanchetières, le Clos-Baratte, la Fosse du Riveau, le Clos-Tessier, les Pécaudières, le Haut des Rues, l'Ouzière, les Galliennes, les Fredonières, l'Aître-aux-Chesnaux, Valboyer, les Gibets, le Tertre de la Rue-Reine, *La Pierre de Mauconseil*, etc.

Superficie : 1.592 hectares. — Plan cadastral dressé par Lecoq, terminé en 1836. — Altitude, 74 m. — Poste T. T. du lieu. — Chef-lieu de perception qui comprend les communes de Montoire, Housay, Lavardin, St-Rimay, Les Roches et Villavard. — Résidence de deux notaires. — Brigade de gendarmerie à cheval. — Caisse d'épargne, succursale de celle de Vendôme. — Il se tient à Montoire annuellement six foires qui ont lieu les premiers mercredis de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, et deux assemblées, l'une à St-Laurent de Montoire, le lundi de la Pentecôte et l'autre à St-Oustrille, le premier dimanche de septembre. — Le marché à lieu le mercredi de chaque semaine.

Il y avait autrefois à Montoire un certain commerce qui a bien diminué de nos jours ; c'était celui des chandeliers à ressorts (transporté à Orléans en 1804), puis des fabriques de serges, bonneteries de laine, toiles et cotonnades. — (Passac, p. 19. — Duchemin, II, p. 68).

Population. — 458 feux en 1770 (Expilly). — 2878 hab. en 1806. — 2920 en 1811. — 2926 en 1819. — 2938 en 1825. — 3014 en 1830. — 3072 en 1836. — 3061 en 1841. — 3051 en 1846. — 3180 en 1851. — 3256 en 1856. — 3099 en 1861. — 3193 en 1866. — 3054 en 1872. — 3167 en 1876. — 3439 en 1881. — 3278 en 1886. — 3295 en 1891. — 3210 en 1896. — 3086 en 1901. — 3115 en 1906, dont environ 2560 pour la ville. — 2970 en 1911.

Les registres de l'état civil de Montoire, contenus dans les deux paroisses de St-Oustrille et St-Laurent, commencent

en 1535. Ils sont donc les plus anciens du Vendômois, mais ils comportent de nombreuses lacunes, surtout au XVI^e s. — Ils sont du reste dans un désordre déplorable. — Voici, selon Malardier, les noms principaux qui s'y rencontrent, d'après l'ordre alphabétique : — Allard, Arnoul, Aubert, Augis, Badère, Baglan, Balleux, Bellamy, du Bellay, Belot, Bénier, de Bernardon, Berthin, Bertrand, Bigot, Blanchecotte, Blanchet, Bordier, Boulay, Boulton, Bouvard, Breton ou Le Breton, La Bucaille, du Buisson, Chartier, Chéron, Chesneau, Chevalier, Clairiau, Cochon, Cosnier, de Courcelles, Damour, Daulier, Denizot, Derume, Desnoyers, Desvaux, Dolbeau, Dubois, Dumans, Dumur, Dupin, Dupuis, Duverger, Duvivier, Eschalard, Esnault, Forasteau, Fournier, Fredureau, Galland, Garault, Gaudineau, Gautier, de Gennes, de Gilbert, Gilles, Gohier, Groisil, Guimont, Guyard, Haguenier, Hogu, Hue de Montaigu, Jouvert, Juigné, de Launay, Leroux, Leroy, Levasseur, de Lory, Margonne, Marion, Martin, Mauclerc, Manguéret, de Méhabert, Méliant, de Montigny, Moreau, Marin, Mousseron, Neilz, Nepveu, Olivier, Pageau, Pallu, Percheron, Le Perdoux, Peschard, Poischy, Pothier, Proust, de Querhoent, Renou, de la Rivière, Rochebouet, Ronsard, Rouleau, Rousseau, Satis, Savare, Sonnet, Souchay, Soulas, Taffu, du Tertre, Tessier ou Le Tessier, Tissart, Toutans, de Vaucelle ou Vocelle, Vaumour, Vié, de Vouge, Ygnart.

Sources (pour la statistique, etc.). — Arch. de la Mairie de Montoire, *passim*. — *Annuaire de L.-et-Cher, passim*. — Malardier, *passim*. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 94. — Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 67. — Lepaige, II, p. 336. — Expilly, *Dictionn.* (en 1760).

Maires de Montoire : André Neilz, sieur de Bréviande, lieutenant civil et criminel, maire perpétuel de Montoire, 1695. — Philippe Frédureau, sieur de Villedrouin, la Pommeraye, etc., bailli et maire de Montoire, 1724. — Pierre-René-Charles Arnould, avocat et bailli de Montoire, maire en 1780. — *Nouveau régime* : Louis-François-Toussaint Pothée, député à l'assemblée nationale, nommé maire le 9 février 1790. — Pierre-René-Charles Arnould, derechef, 25 février 1790. — Gobert, 14 juillet 1790. — Louis-François-Toussaint Pothée, pour la seconde fois, 14 nov. 1791. — Louis Marin, contrôleur des actes, 17 floréal an III (6 mai 1795). — Jacques-Louis Chartier de la Daulerie, 29 juin 1800. — Jacques Moriceau, 18 août 1800. — Henri Junet-Augis, 18 novembre 1802. — Michel-Pierre-René-Marie Lebreton du Buisson, 18 mai 1806. — Jacques-Pierre-

Louis Chartier, 30 août 1815. — Couturier, septembre 1830. — Simon Chesneau, 1833. — Louis-Frédéric Guellier, 1847. — René Chauvin, 1848 à 1870. — Debourges 1871. — Audebert-Bazin, 1876. — Georges, 1882. — Louis Pichot, 1888. — Théophile Chaintron, 1892. — Victor Pilette, 1907. — (Malardier, p. 380. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Montoire. — *Annuaire de Loir-et-Cher*, 1870 à 1912).

Avant la Révolution, Montoire était dans le ressort de l'Élection de Vendôme ; il faisait partie de l'Archidiaconé de Château-du-Loir et du doyenné de Troo. — L'abbé de St-Calais présentait aux deux cures de St-Oustrille et de St-Laurent. — Il formait un sous-bailliage avec un bailli qui prenait le titre de lieutenant particulier au bailliage de Montoire ou au bailliage du Bas-Vendômois. A partir de 1718, époque où la seigneurie de Montoire fut vendue à des particuliers, Montoire relevait de la Tour du Louvre et les appels de sa justice allaient directement au parlement de Paris. — Pendant une partie du XVII^e siècle, il fut le siège d'une sous-élection, dépendant de celle de Vendôme et la résidence du receveur des tailles pour tout le Vendômois. — (Duchemin, II, p. 67).

La ville de Montoire devrait avoir pour armoiries celles de ses premiers seigneurs ; ainsi en fut-il pour Vendôme. — Par insouciance, ignorance ou négligence, les administrateurs de Montoire ont omis de se servir de cet emblème qui donne la consécration au titre de *Ville*, dont se prévalait Montoire avec raison. — Ces armoiries sont : *D'argent au lambel à six pendans de sable, montant en chef.* — Arch. Nat., J 394, n^o 9).

ÉDIFICES RELIGIEUX

Il y avait, avant la Révolution, deux églises paroissiales à Montoire ; celle de St-Oustrille, qui comprenait comme paroisse toute la partie située sur la rive gauche du Loir avec le château ; et celle de St-Laurent qui était sur la rive droite. Cette dernière a fini par absorber l'autre qui pourtant était la plus ancienne.

Église St-Oustrille. — Le saint dont cette église porte le nom, appelé *Oustrille*, *Oustrille*, *Oussille* et *Austrégisille*, vivait aux VI^e et VII^e s. Sa vocation fut éclairée par une pensée philosophique curieuse. Comme ses amis le pressaient de se marier, « A quoi bon, répondit-il, en me mariant, je cours la chance de prendre une femme bonne ou mauvaise ; bonne, je crains de la perdre, et mauvaise, au contraire, je dois la garder par devoir ». C'est

sur cette pensée, frappée au coin d'une haute et morose sagesse, qu'il entra dans les Ordres, devint moine, se fit remarquer par les plus hautes vertus, fut nommé abbé de St-Nizier dans le Lyonnais, puis évêque de Bourges. Il eut là pour disciple Amandus (St-Amand). On le fête le 20 mai. (*Petits-Bollandistes*).

Cette église de St-Oustrille était située au pied du château, elle est aujourd'hui quasi en ruine, désaffectée et convertie en grange et magasin. Sa construction pourrait dater du XI^e ou XII^e s. Mais elle fut transformée au XIV^e et on y a ajouté au XV^e deux chapelles latérales.

Une plaque en ardoise encastrée dans le pilier de l'ancienne chapelle St-Jacques de cette église porte cette inscription : *L'an 1590 furent les sièges des châteaux de Montoire et de Lavardin, et l'église de ceans brûlée. L'an 1605 et 1606 a été par les habitants réédifiée.* — Au-dessus d'une arcade, on lit encore *Jésus, Marie, Joseph, Deus protector meus*, 1646.

Les huguenots avaient fait de cette église une véritable forteresse en 1576. Ils avaient édifié des remparts de terre jusqu'à hauteur de la toiture.

L'église St-O. fut vendue révolutionnairement en 1794 pour 20.100 livres. La paroisse fut en même temps supprimée et son territoire réuni à celui de St-Laurent, devenue ainsi seule paroisse de la ville. On établit dans le bâtiment de St-Oustrille une fabrique de salpêtre.

Quant au presbytère du lieu, il était en face l'église de l'autre côté de la rue. On en voit encore les restes entourés de murailles garnies de tourelles. Sur une cheminée de ce manoir on distinguait encore il y a 30 ans un portrait d'évêque.

Le temporel de la cure de St-Oustrille relevait du château de Montoire à foy et hommage simple et rétribution du divin service. — En 1550 Simon Chartonnet, curé de St-Oustrille, avouait au duc de Vendôme pour le temporel de sa cure et s'exprimait en ces termes : « C'est assavoir mon presbitaire fort ancien, situé près votre dit chatel ». — Il déclarait en outre pour les terres de la cure dont quelques-unes joignaient la métairie de la Couture appartenant au duc.

Curés de St-Oustrille. — Christophe de Vendôme, 1480. — Antoine Martin, 1496. — Simon Chartonnet, 1550. — Martin Riant, 1590. — Frouard, 1597. — Jean Dumans, 1625. — Claude Lallier, 1637. — René Guilloiseau, 1663. — Perchaud, 1680. — René Percheron, 1706. — Pierre Juignet, 1712. — Urbain-Jérôme-François-Jean Jamin, avant 1750. — François Fouret de Boisgauthier, 1750,

assermenté en 1791. Le 9 août 1793 il affirme renoncer à ses fonctions ecclésiastiques ; le 9 août 1795, il déclara vouloir les reprendre dans la commune de Montoire. Il les exerça à nouveau le 30 janvier 1796 dans la chapelle St-Gilles.

Eglise St-Laurent. — Saint Laurent (Laurentius) sous l'invocation duquel est consacrée cette église vivait au III^e siècle de l'ère chrétienne, à Rome, où il était archidiacre. Il était espagnol, né dans une maison de campagne appelée Loret près de la ville de Huesca (Aragon). Il fut nommé archidiacre à Rome en remplacement de Sixte (St-Sixte), lui-même devenu pape. L'archidiacre était alors le chef des sept diocèses préposés aux sept quartiers de la ville. Il était chargé d'administrer les domaines naissants de l'église. C'est ce fait qui lui valut le martyre. L'empereur Valérien voulut s'emparer des trésors qu'on le soupçonnait de cacher, alors que les revenus de l'église allaient annuellement aux pauvres, et il ordonna de lui faire subir la torture.

Les supplices auxquels fut condamné saint Laurent sont les plus longs et les plus cruels que l'imagination des bourreaux ait pu concevoir, et finalement il fut condamné à brûler à petit feu sur un lit de fer en forme de gril. C'est pourquoi on le représente à l'ordinaire avec un gril. — Il est honoré aujourd'hui dans une foule d'églises en Italie, en Espagne et en France. A cause précisément de son martyre spécial, on l'invoque tout particulièrement pour être guéri des brûlures. — Sa fête est le 10 août.

L'ancienne église ou plutôt la chapelle de St-Laurent de Montoire, comprise dans l'enceinte du cimetière, est aujourd'hui entièrement ruinée ; il en reste quelques pans de murailles où Launay a cru voir des restes de constructions du XI^e s. auxquelles on a ajouté une chapelle au XIV^e s. Cette église devait être primitivement une simple chapelle mesurant 10 m. sur 5, puis, à partir du XIV^e s., environ 18 m. On y voit encore des vestiges de clocher. Le prieur de St-Gilles avait le titre de curé primitif de St-Laurent avec le droit de présentation du desservant. Cette chapelle dut devenir paroissiale au moment où la ville de Montoire s'étendit sur la rive droite du Loir.

Le temporel de la cure de St-Laurent relevait du château de Montoire à foy et hommage simple et à rétribution du divin service. On l'appelait parfois St-Laurent de la Varenne. Les moines de St-Calais avaient les dîmes de la paroisse et nombre de droits sur les prémices, les offrandes en l'église, etc.

Même depuis son transfert comme église paroissiale, dans le lieu où elle se trouve actuellement, l'ancienne église St-Laurent, redevenue simple chapelle annexe, servait encore au culte, et tous les ans, le 10 août, jour de la fête patronale, on y disait la messe jusqu'à l'époque de la Révolution. Mais, à cette époque, le bâtiment resta sans usage jusqu'en 1803. A cette date, le Conseil municipal de Montoire demanda à acheter à l'Etat ce bâtiment afin d'en utiliser les matériaux. Quant au presbytère, le 17 août 1794 il avait été donné en location à Louis Chaillou, voiturier, pour 100 fr. par an.

Aujourd'hui l'ancien cimetière St-Laurent agrandi est le cimetière de toute la ville de Montoire et les ruines de l'ancienne église lui servent de clôture en partie, vers l'est.

En 1491, les habitants de Montoire firent à François de Bourbon, comte de Vendôme, la demande d'un terrain, dans l'intérieur des murailles de la ville nouvelle à l'effet de leur permettre de réédifier l'église St-Laurent située hors les murs et d'ailleurs beaucoup trop petite pour contenir tous les paroissiens. Celui-ci à la date du 23 mai, leur accorda leur demande et leur permit même de prendre des pierres à bâtir dans la carrière lui appartenant, et il ordonna à Pierre Tesnières, son argentier, de délivrer aux habitants de Montoire la somme de six vingt livres tournois pour les mettre à même de faire l'acquisition du terrain. Cette ordonnance est du 25 mai 1492. Le 8 août de la même année, Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, permit d'y célébrer la messe sur un autel provisoire, durant la construction. En 1519, on la qualifiait d'église nouvellement construite. (Arch. L.-et-Cher, G 1818).

Cette nouvelle église fut érigée sous le vocable de *Notre-Dame de Pitié*, ce qui n'empêcha pas d'y transférer le titre et l'office paroissial de St-Laurent. C'est l'église actuelle de St-Laurent, sur la place de Montoire.

Dans cette nouvelle église furent instituées plusieurs confréries : 1^o la Confrérie de St-Jacques le Majeur, le 11 juin 1521 ; 2^o celle du Rosaire, le 30 août 1618 ; 3^o celles de la Vierge et de St-Jean en 1641 ; 4^o celle du St-Sacrement en 1658. Il est à remarquer que dans l'ordonnance qui approuve les statuts de cette confrérie, l'évêque du Mans donne à cette église le nom de *Eglise St-Laurent*, et non plus de *N.-D. de Pitié*.

En 1567, l'église Notre-Dame de Pitié avait été entièrement détruite par un incendie qui ne laissa subsister que les mu-

raillles et qui s'étendit à tout un quartier de la ville. L'église resta sans charpente une quarantaine d'années. On continua d'y dire la messe à l'autel St-Sébastien abrité par un petit appentis couvert en bardeaux. On refit la couverture en l'année 1597 mais l'église ne fut réellement remise en état qu'en l'année 1631, époque où l'archidiacre de Château-du-Loir en vint faire l'inspection. En 1633, on ajouta à l'église une chapelle destinée à la confrérie du Rosaire.

Au moment de la Révolution, le Directoire de Vendôme prescrivit de désaffecter l'église St-Laurent et de transporter l'exercice du culte en celle des Augustins. Mais sur les réclamations des habitants, le Directoire par sa délibération du 18 juin 1794 décida quand même sa conservation ; elle fut seulement convertie en halle aux grains.

Mais en 1795, l'église fut affichée pour être vendue en la salle du directoire du district à Vendôme. La commune de Montoire s'en porta acquéreur pour la somme de....

En 1804, on refit la sacristie ; mais l'église restait délabrée, et était d'ailleurs trop petite pour contenir toute la population chrétienne de Montoire.

En 1868, on refit le chœur et le clocher ; enfin dans ces dernières années, 1896 et 1897, la nef de cette église St-Laurent fut rebâtie sur un plan nouveau et agrandie telle qu'elle est aujourd'hui (1907). dans le style du XV^e s.

Au-dessus de la porte de la sacristie se trouve un tableau représentant la Sainte Famille, qui paraît provenir du don d'un membre de la famille Dubois (de l'Étourmière) car ses armoiries sont peintes dans l'angle de ce tableau.

Un pilier de la chapelle de la Vierge porte une plaque de marbre noir qui contient cette inscription :

« Siste lector, si tibi sit in pretio mors sanctorum »

*Hic jacet Antonius Daulier
Qui nullibi praterquam in tumulo jacet.
Pastor hujus ecclesiae per 27 annos.
Animas pavit et corpora,
Animas verbo quod processit ab ore Dei,
Corpora pane quem subduxit sibi,
In paupertate quae ejus comes fuit individua
Dives tamen semper fuit aliis,
Natus annos 63, mortuus est mundo
In quo post mortem vivit
Ut nasceretur carlo, propter quod semper
vixerat,
Oves quae sunt errantes, si non peperit
omnes,
Apud eas saltem sibi recte famam peperit*

*Bene illi precare
Et sacros ejus cineros non lacrymis
Sed hymnis prosequere »*

Une autre plaque de marbre blanc encastrée dans le mur de droite sous le porche d'entrée porte l'inscription suivante :

*« Du testament de Messire Jacq. Ph. Desvaux, ancien
Rt des fferres de Romorantin, décédé à Paris, le 4 may
1739, fait olographe le 30 mars 1738, déposé à Michelin le
J^{me} nov^{bre} à Paris le 4 may 1739 Cè et insinué le 13 juin et
23 juillet 1739, a été extrait ce qui suit : Je donne et lègue
par ce présent testam. à l'Hotel-Dieu de Montoire, lieu de
ma naissance, 100 fr. de rente annuelle et perpétuelle pour
le soulagement des pauvres à commencer la jouissance du
jour de mon décès. Je donne et lègue 50 fr. de rente aussi
annuelle et perpétuelle à la paroisse de St-Laurent de
Montoire, à condition que pour le repos de mon âme, il sera
dit tous les 7^{es} de chaque mois de chaque année une messe
basse. Plus, il sera encore dit le 4 dèc. de chaque année, 7^e
de ma naissance, et le jour de mon décès, une grande messe
de Requiem pour le repos de mon âme, aussi à perpétuité.
Plus, il sera chanté dans lad. P^{ar} de St-Laurent un Libera
tous les jeudys chaque année après le salut du Saint-Sacre-
ment aussi à perpétuité, sans qu'il puisse être rien changé
de ce que j'ordonne.*

*Je charge la conscience de M. le Curé de lad. P^{ar} de
l'exécution de mon intention, et si les conditions cy-dessus
ne conviènt pas à la fabrique de lad. P^{ar}, les 50 fr. de rente
seront pour l'Hotel-Dieu de lad. Ville en faveur de la Ville de
Montoire et pour le soulagement des pauvres qui ne sont pas
en état de faire instruire leurs enfants.*

*Je donne et lègue 300 fr. de rente annuelle et perpétuelle
pour l'établissement d'un m^e d'école des garçons, soit
prestre, soit laïque, mais de bonnes mœurs, pour enseigner
et instruire sans exiger aucune rétribution des enfants des
pauvres gens des deux P^{ar}, à l'égard des parents qui se-
ront en état de payer pour leurs enfants, ils payeront un
m^e ce qui sera convenable et suivant leurs facultés.*

*Led. m^e sera nommé par acte d'assemblée des h^{ommes} des
deux P^{ar} de lad. Ville, il sera capable d'enseigner le latin
aux enfants qui souhaiteront l'apprendre.*

*Je prie les h^{ommes} de lad. Ville d'exempter le m^e d'école, s'il
est laïque de tailles et autres impositions et de passer par
aucune charge de ville, afin qu'il soit plus en état de veiller
à l'instruction des enfants.*

*Et faute par les h^{ommes} de vouloir consentir à l'exemption
des impositions et charges de ville en faveur du m^e d'école,
je veux que la rente de 300 liv. soit donnée à l'hôpital gé-
néral de Paris, pour en jouir à perpét. à la fin de chaque an-
née. Il sera envoyé par MM. les juges de Montoire à M. le
Proc^{ureur} g^{énéral} du Parlement de Paris un ext. du legs cy-dessus
au pied duquel il sera donné un certificat signé tant par le
juge de Montoire que M. le curé des deux P^{ar} portant
que les écoles ont été exactement faites et les enfants instruits
pendant l'année. Et si led. écoles n'étoient pas exactement
faites et les enfants bien instruits suivant mon intention, lad.
rente de 300 liv. appartiendra à l'hôpital g^{énéral} de Paris, à
qui j'en fais don à ce défaut.*

*Pour l'acquiescement des rentes de 100 liv., 50 liv. et 300
liv., je veux qu'il soit pris sur le plus clair du bien que je
laisseray, de quoy acheter des biens fonds, c'est-à-dire des*

terres et domaines, et non des maisons et rentes si elles ne sont foncières, attendu que les autres rentes sont nature de biens périssables. Je veux en outre que lesd. terres, domaines et rentes foncières soient données franches et quittes, c'est-à-dire que sur les biens de ma succession, il soit pris « ce quoy acquitter les droits qui seront dus à quelques (sommés) qu'ils fussent monter ».

* Priez Dieu pour son âme ».

La cloche de St-Laurent de M. date de 1780 et a pour port. et marr. Mgr Louis-Joseph de Kerhoan (sic), brigadier des armées du roi et T. H. et P. dame Félicité de Lopriac de Donges, son épouse, Sgr et dame de cette paroisse.

Curés de St-Laurent de Montoire. — Ambroise de St-Mars, 1495. — Jean Morin, 1538 et 1548. — Pierre Gerberon, 1568. — N. Sanson, date indéciée. — N. Malesina, date indéciée. — Pierre ou Gilles Cochon, chanoine de St-Georges, 1584. — Jean Cochon, 1614. — Pierre Périer, 1615. — Antoine Daulier, 1626 et doyen rural de Troo en 1641, mort en 1652 (?). Une plaque de l'église fait son éloge. — Margrit, parrain, 1653. — Antoine Moreau, 1656 (Voir notice à son nom). — Jean Derume, 1698 à 1738. — Nicolas Antoine Derume, 1738 à 1780. — François Jouin, 1780, assermenté, se marie à Montoire le 24 novembre 1792 avec Renée Vaubouan. Il devient angerbiste à Montoire. — Jean Tabareau, 1796..... — Cassé, 1812. — Chenu, 1824. — Chaffolt, 1853. — Grandjean, 1863. — Moreau, 1875. — Hahusseau, 1889. — Lefebvre, 1895. — Hulin, 1902. — Regnard, 1906.

Sources pour les églises de M. — Launay, *Répertoire*, p. 45. — Reg. de Montoire, *passim*. — Arch. nat., P 648, n° 63; PP 50, vol. 114, n° 134; vol. 94, n° 10 et 11; vol. 50, n° 65; vol 54. — Arch. L.-et-Cher G, 1810 à 1819; Q (Vendôme), n° 1555. — Abbé Froger, *Cartulaire de St-Calais*, 27. — *Annuaire de Loir-et-Cher* (XIX^e siècle). — Pétigny, pp. 542 et 625. — Passac, p. 71. — *Congrès archéologique de Vendôme de 1872*, *Cpte-rendu*, p. 486. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 194 à 196; 1873, pp. 154 à 170; 1883, p. 291; 1889, pp. 250 et 251; 1891, p. 256; 1896, p. 195; 1899, p. 209. — Le Paige, II, p. 337. — *Bibl. de Vendôme*, manuscrits : 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 66; 2^o Album Launay, II, pp. 67 et suiv.; 3^o Malardier, pp. 82 à 111, 474.

Couvent des Augustins. — Il avait pour armoiries : *Tiercé en bande d'azur, d'hermines et de vair* (Arm. ms.). Il était situé sur la Place de Montoire, là où se trouve aujourd'hui le dépôt de remonte de cavalerie. L'entrée de l'établissement est sur l'emplacement même de l'ancienne église dont il ne reste plus que les murs latéraux.

La fondation de ce couvent eut lieu en mars 1427. Les fondateurs étaient Louis de Bourbon, comte de Vendôme et Jean

Georget, seigneur de la Voute de Troo. Cette fondation fut confirmée le 1^{er} juin 1428 par le roi Charles VII et approuvée le 5 juillet de la même année par le pape Eugène IV.

Le temporel du couvent des Augustins relevait directement du château de Montoire à foy et h., etc. — Dans leur déclaration en date de 1551, ils détaillent leurs possessions. On voit que leur couvent contient une île et îlot sur le Loir, avec droit de pêcherie et de moulin. Et pour ces choses, ils doivent dire, par chaque jour, certains offices, la première messe pour le comte, et cinq anniversaires solennels, pour lui, ses prédécesseurs et successeurs.

Le couvent compta dans les commencements plus de 30 moines. Il s'y tint plusieurs chapitres provinciaux.

En 1463, Olivier de Ronsard, le grand-père du poète, fonda plusieurs services religieux dans cette chapelle des Augustins.

C'est dans l'église des Augustins de Montoire que se trouvait une tête en bois, grotesque, à mâchoire mobile. Elle passait pour être l'image d'un prêtre nommé Galimard qui aurait été brûlé au xv^e siècle, sans doute pour cause de sorcellerie, et dont le supplice aurait eu lieu à Vendôme. Cette tête servait d'épouvantail aux enfants et représentait le diable. On lui faisait claquer des dents à chaque morceau de chant. Elle était, dit-on, placée devant l'orgue.

Au XVI^e siècle, ces moines Augustins furent accusés de pactiser avec la Réforme et l'un d'eux, le P. Moré, fut même jugé et condamné au Mans à cette occasion.

En 1766, il était question de la suppression des Augustins de Montoire, en vertu d'une ordonnance du roi prescrivant la réforme des réguliers. Les échevins de Montoire réclamèrent leur maintien et eurent gain de cause. Les religieux n'étaient plus que quatre ou cinq dans le couvent qui en avait compté autrefois jusqu'à 30. — A une commission nommée en cette année 1766 pour enquêter sur leur utilité et leurs moyens d'existence, ces religieux firent cette réponse : Nous pouvons vivre sans quêtes; nos revenus consistent en 18 quartiers de vigne, 16 arpents de terre, cinq maisons, et le manège des cuirassiers qui faisait autrefois notre réfectoire, pour lequel on nous paie 150 livres par an ». (Revue des questions historiques).

A la suppression des Ordres religieux, le Couvent des Augustins contiend d'abord l'Hôtel de Ville de Montoire. La bibliothèque fut transportée au district de Vendôme ainsi que les meubles et ornements.

— En 1792, on y installa la Gendarmerie. Le couvent fut vendu par adjudication le 14 août 1792 et acheté par des particuliers qui le détaillèrent.

La commune de Montoire n'entra en possession de la partie du couvent qui sert aujourd'hui d'établissement militaire que le 20 juillet 1803, puis, par délibération des 7 et 9 août de la même année, la ville de Montoire céda à l'Etat la jouissance des bâtiments, à condition que celui-ci s'en servit pour le logement d'une garnison de cavalerie, ce qui fut accepté.

— En 1804 commencèrent les travaux d'aménagements nécessaires à cette destination. Depuis, cet immeuble a toujours été affecté au logement de la garnison. On lui a donné le nom de *Quartier Marescot* en 1890 (?).

Voici les noms de quelques prieurs des Augustins de Montoire d'après les vieux registres paroissiaux et autres titres divers : — Pierre Patarin, 1490. — André Brossier, 1551. — Nicolas Crude, 1577. — Fulgence de la Poirière, 1678. — Florent Cabart, 1691. — Gabriel Lemaire, docteur en Théologie, 1698. — Pierre-Noel Barré, 1704. — Jean-Baptiste Thuault, 1710. — André Coatguen, 1720. — Charles Marquis, 1723. — Henri Gendrot, 1729. — Nicolas Lion, 1735. — Basile Robillard, 1738. — François Courtin, 1740. — Guillaume-Sidoine Hérault, 1769. — Jean Nicolas Vernier, 1780.

Bibl. Vendôme : 1^o Malardier, pp. 111 à 130; 2^o Album Launay, II, p. 77. — Reg. de Montoire, *passim*. — Abbé Simon, III, p. 280. — Pétigny, p. 564. — Carvin, *Géographie ancienne du diocèse de Mans*, p. 22. — *Congrès archéologique à Vendôme en 1872*, *compte rendu*, pp. 487 et 555. — Rochambeau, *La famille de Ronsard*, p. 265. — *Revue des questions historiques*, janv. 1877, pp. 52 et 53. — Arch. Nat., O, 506; P 648, n° 66 à 68; PP 50, vol. 50, n° 68. — *Bulletin vendômois*, 1865, pp. 195 et 196; 1866, p. 54; 1867, pp. 94 à 118 (Salles); 1871, p. 84; 1889, p. 251; 1899, p. 204. — Arch. L.-et-Cher, liasse de Montoire, série Q, Biens nationaux du District de Vendôme, 292 et 1036. — Le Paige, II, p. 337.

Prieuré et Chapelle St-Gilles : — Saint Gilles, le patron de cette chapelle vivait au VII^e s. et était abbé d'un monastère qui depuis porte son nom au diocèse de Nîmes. Mais il demeura quelques temps à Orléans d'où son grand renom de sainteté se répandit dans tout le pays. On le fête le 1^{er} septembre et on prit l'habitude de l'invoquer contre l'incendie, le mal caduc, la folie et la peur.

Il reste, de ce prieuré, la chapelle très curieuse du XI^e s. (classée) et une partie des bâtiments d'habitation qui paraissent du XIII^e s. (d'après Launay), sur l'ancienne paroisse de St-Oustrille. C'était

un prieuré simple dépendant de l'abbaye de St-Calais dont l'abbé était le présentateur.

D'après une tradition locale, Charlemagne lui-même serait le fondateur du prieuré de St-Gilles. Une métairie appelée le Pas-Charlemagne ou Parc-Charlemagne, située sur la c^o de St-Quentin, qui passe pour avoir appartenu à l'empereur Charlemagne, était en effet dans les dépendances du prieuré de St-Gilles. C'est peut-être là la cause de la légende.

Le pouillé du diocèse du Mans dit que le prieuré St-Gilles fut fondé par les seigneurs du lieu, c'est-à-dire les sires de Montoire. Sa fondation ne remonterait pas alors au delà du XI^e s. et le caractère de son architecture s'accorde bien avec ces données.

Le temporel de ce prieuré de St-Gilles relevait en fief de la châtellenie de Montoire. Le prieur avait le titre de curé primitif de l'église St-Laurent de Montoire. Il avait le droit de présentation à cette cure. Ce prieuré était d'un revenu de 800 livres au XVIII^e s.

La chapelle St-Gilles de Montoire est une des grandes curiosités archéologiques du Vendômois. Elle a été maintes fois décrite, notamment par Salies au *Congrès archéologique de Vendôme en 1872* (p. 489); par le *Bulletin archéologique de l'Orléannais* (t. I, pp. 70 à 74); par Launay dans son *Répertoire archéologique* (p. 44); par le *Guide du Touriste dans le Vendômois* (p. 354); par Malardier dans ses *Recherches historiques sur le canton de Montoire*, (t. I, p. 157); par Laffilée dans son ouvrage : *La Peinture décorative en France* (*Bulletin vendômois*, 1892, p. 170); par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*, t. II, pp. 23 à 32, avec de nombreux et curieux dessins; et enfin, tout dernièrement, par M. Hallopeau, aux *Annales fléchoises*, 1907, p. 313.

Des fouilles pratiquées dans cette chapelle en 1879 ont révélé que son carrelage primitif était à 1 m. 20 plus bas que son sol actuel. Ce sont évidemment les inondations du Loir qui obligèrent à la exhausser. De sorte que le plan primitif comportait une hauteur de voûte de 1 m. 20 plus grande.

Ce prieuré avait comme possessions les métairies de Beauvoir à Ternay, le Pas-Charlemagne à St-Quentin, des terres et près à Villavard et à Montoire et une maison à Montoire. Le prieuré même fut vendu nationalement en 1791 pour 6.025 livres et les biens en dehors tant à Montoire qu'aux environs, 58.210 l., soit au total 64.235 livres. Le prieuré était dit

alors, probablement par erreur, appartenir aux Bénédictins de Tours. (Arch. L.-et-Cher, série Q [Vendôme], n° 309 à 315, 328 à 329, 331).

La chapelle St-Gilles de Montoire reçoit encore aujourd'hui la visite de quelques pèlerins ; on peut encore y dire la messe.

Voici les noms de quelques prieurs de St-Gilles de Montoire : — Pierre de Gis, 1411. — Philippe Ronsard, 1454. — Jehan Ronsard, fils de Philippe et frère d'autre Jehan Ronsard seigneur de la Denizière. Il résigna en faveur du suivant pour devenir abbé de St-Calais en 1480. — Jehan Millette, abbé de St-Calais, résigna son abbaye en faveur de Jehan Ronsard en 1480, afin de se retirer dans le prieuré de St-Gilles. — Christophe Mondoucet 1538. — N. Cochon XVI^e s. — Pierre Ronsard, le poète, 1566. — Jean Galland, principal du Collège de Boncourt, résignataire de Ronsard, 1586. — Philippe Galland, neveu du précédent et principal du même collège, 1618. Il fait l'aveu du temporel de son prieuré et meurt en 1639. — Nicolas Bailly, 1647. — Léonard Arrondeau, 1732. — Dom Jean-Baptiste, 1740. — Dom François Le Merle, 1778 ; il rend son aveu au M^{is} de Querhoent, seigneur de Montoire, en 1785.

Arch. du Cognier, H 68 (1411). — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe* (art. St-Calais, fiefs de l'abbaye). — Le Puige, *Art. Montoire*, p. 337. — Pétigny, pp. 165, 214, 459. — *Bulletin orléanais*, I, pp. 70 à 74 (Salies). — Malardier, pp. 130 à 139. — *Bulletin vendômois*, 1875, p. 167, (XVII^e s.) ; 1899, p. 25 ; 1892, p. 158. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 353. — Arch. de L.-et-Cher, District de Vendôme, n° 309 à 315, 328 et 329, 331. — Arch. nat., PP 50, vol. 114, n° 131. — Bibl. de Vendôme : 1^o Mémoires de Duchemin, I, p. 111 ; II, p. 65 ; 2^o Album Launay, II, pp. 71 et 72. — Froger, *Histoire de St-Calais*, p. 72. — Launay, *Répertoire*, p. 44. — *Congrès archéologique à Vendôme, 1872, compte rendu*, p. 488. — *Annales fléchoises*, 1907, p. 313. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 190. — Pasty de la Hilaire, *Le Bas-Vendômois historique et monumental*, p. 9. — *Revue du Maine*, 1884, p. 206. — Rochambeau, *Le Vendômois*, etc. II, pp. 23 à 32.

Communauté des Sœurs de la Charité. — Elles étaient établies dans le bâtiment qui sert aujourd'hui d'hospice à Montoire, rue St-Laurent. Cette communauté fut fondée en 1662 par M. Moreau, curé de St-Laurent de Montoire, pour continuer l'œuvre commencée par une pieuse dame de la ville appelée Marguerite Dolbeau de la Touche qui venait de mourir et qui s'occupait du soulagement des pauvres. L'abbé Moreau consentit en faveur de cet établissement une dotation de 10 mille livres et la jouissance de

la maison de St-Laurent. Les religieuses nouvelles prirent le nom de *Sœurs de la Charité de Montoire*. En l'année 1678 elles furent autorisées par l'évêque du Mans à adjoindre à leur établissement des petites écoles pour les jeunes filles de la ville. En 1680, les sœurs obtenaient la même autorisation du Roi par lettres patentes en date de janvier de cette année-là.

La communauté prospéra et la maison mère restée à Montoire essaima dans plusieurs villes de France, notamment à Bourges où fut établi un noviciat. — En 1789 la Communauté comptait environ 150 Sœurs. Elle avait trois établissements dans le diocèse du Mans et quarante cinq dans six autres diocèses, Blois, Orléans, Bourges, Paris, Rennes et la Rochelle.

L'abbé Moreau, le fondateur, (voir sa notice), fut inhumé dans la chapelle du Couvent le 26 mars 1702, et son épitaphe fut gravée sur une plaque de marbre, qui ornait encore au milieu du XIX^e s. une salle de l'Hospice du lieu. La voici :

*« Cy gyst le bon pasteur que l'amour de son Dieu
Comme un astre brillant a fait luire en ce lieu
Les raisons de vertu qui sortaient de son âme
Jusque sur son prochain ont fait voler leur flamme
D'un feu si saint, Moreau vivement pénétré,
Du vice et de l'erreur fut l'ennemi juré ;
Partout il combattit ces deux monstres horribles,
Qui cédèrent enfin à ces efforts terribles.
Si l'ardeur de son zèle et de sa charité
A soumis les grands seigneurs à son activité,
Du même feu sortit une lumière vive
Une foi douce et pure et qui sans cesse active
Lui fit apercevoir son Dieu dans l'indigent,
Et mépriser pour lui son or et son argent
En donnant à ses filles une règle assurée
Il en fit de Jésus les épouses sacrées.
Il repose où ce Dieu par ses soins est servi
Mort comme il a vécu, son amour l'a suivi.
Que dis-je ? Il n'est pas mort, il a changé de vie,
Meurt-on quand par l'amour, l'âme aux cieux est ravie ? »*

En 1791, les Sœurs de Charité de Montoire furent invitées à prêter serment à la Constitution. Sur 25 sœurs, onze seulement prêtèrent d'abord ce serment et en 1793, dix autres s'y soumièrent pour conserver leur établissement, mais Anne-Madeleine de Constantin, la Supérieure, refusa ce serment. Cet acte de soumission des sœurs n'empêcha pas leur dissolution. Elles se reformèrent à Bourges après la Révolution.

Le bureau de bienfaisance de Montoire fut mis en possession de l'immeuble des Sœurs de la Charité en messidor an II. — Le 17 pluviôse an XIII, l'Hôtel-Dieu ou Hospice fut installé dans leur maison ;

il y est encore aujourd'hui. En 1809 les Sœurs de la Charité de Montoire établies à Bourges où elles s'étaient reformées demandèrent le privilège de desservir cet hospice et l'obtinrent. Mais elles en furent encore renvoyées en 1817 et remplacées par des sœurs de la Providence.

En 1826, la chapelle de l'Hospice ayant été transformée en salle de Justice de Paix, les sœurs de Bourges réclamèrent alors les cendres de leur vénérable fondateur Moreau, ce qui leur fut octroyé, moyennant paiement d'une somme de 7.000 fr. pour fonder un lit.

Le transfert des cendres de M. Moreau eut lieu le 24 mai 1866.

La maison des Sœurs de la Charité de Montoire possédait entre autres les fermes de Fosse-Claire et Fosse-Morand situées paroisse de St-Martin-des-Bois, et celle de la Porcherie, paroisse de Lunay.

Voici les noms des Supérieures de la Communauté des sœurs de la Charité de Montoire : — Renée Barbier, de Lavardin, 1671. — Marie-Anne de Guillot, 1700. — Lucile Blissard, 1716. — Marthe-Madeleine Piozet de la Valette, 1723. — Marie-Angélique Osse, 1726. — Jeanne Gautard, dite sœur Marie-Joseph, 1731. — Jeanne Burjon, dite sœur Solange, 1748. — Germaine Doucineau, dite sœur Catherine, 1751. — Louise Berou, dite sœur Anastasie, 1757. — Marie Lejeune, dite Marie de la Croix, 1782. — Anne-Madeleine de Constantin, dite sœur Constance, 1787. — Rosalie Merceter, 1791. — Solange Dessert, 1791. — A cette liste, Malardier ajoute les noms d'environ 160 religieuses qui ont servi dans la Communauté de Montoire. — (Arch. de l'Hospice de Montoire. — Cauvin, *Géographie ancienne du dioc. du Mans*, p. 229. — Arch. municipales de Montoire. — Passac, p. 79. — Malardier, pp. 140 à 174).

Prêche protestant. — Le protestantisme fut très puissant à Montoire au XVI^e s. Il y avait été introduit par un certain Lancelot, ministre venant de Tours en 1556. Ses coréligionnaires y devinrent assez forts pendant les conférences qui précédèrent la paix de 1576 pour arriver à s'emparer de l'église St-Oustrille et s'y fortifier en élevant jusque'à la hauteur du toit les redoutes en terres qui en bouchaient toutes les issues. (Pétigny).

Henri IV leur donna, le 13 mai 1576, pour y établir leur Prêche ou Temple, une place qui s'appelait la Vieille-Blasterie. Sur cette place, un Temple fut construit, un prêche s'y installa et il fonctionna jusqu'en 1663, époque où le prêche fut

fermé. La Boucherie de Montoire vint alors s'y installer avant son transfert dans la rue du Boel.

En 1684 l'abbé Moreau, fondateur des Sœurs de la Charité, obtint l'abandon en partie de ces biens en faveur de son établissement nouveau.

L'hospice de Vendôme hérita du reste. Mais, par lettre patente de novembre 1700, le roi attribua à l'Hôtel-Dieu de Montoire les biens de l'ancien prêche de cette ville dont les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Vendôme s'étaient emparés. Ceux-ci furent condamnés à restituer ces biens par arrêt du 5 juillet 1706. Peu d'années après, l'emplacement fut vendu par l'Hôtel-Dieu de Montoire à René Hugué et Marie Meslier sa femme. Le Grenier à Sel y était déjà installé.

On a les noms de quelques ministres protestants ayant exercé à Montoire : — Lancelot, 1556. — Guillaume Martin, ministre, qui abjura solennellement le 1^{er} juin 1649 entre les mains de l'Archevêque de Tours dans l'église même de St-Laurent de Montoire. Sa femme Catherine Arnoul, adjura elle-même avec Judith Bardin leur servante le 4 du même mois. Il décéda en 1673. — Jean de Labat, ministre, mort avant 1663, époque où son fils Jean, âgé de 12 ans, abjura en l'église St-Martin de Vendôme le 4 novembre. Sa femme était Marie de la Ferrière, sœur de Henri de la Ferrière, seigneur de la Turlière, de la famille des seigneurs de la Blotinière. Il eut pour fille Marie de Labat qui épousa Jacques de Vancé, Sgr de la Braudière, avec laquelle il vivait en la métairie d'Asnières-St-Calais (Voir St-Calais de Lunay). — Daniel de Lerpinière, 1667.

Malardier, pp. 244 à 250. — Pétigny, p. 625. — *Bulletin vendômois*, 1894, p. 256. — Collection Eug. Vallée, notes ms de Pasty de la Hylaie, t. I des notes diverses, p. 299. — Archives du Cognier, E 39, n° 3 et 4. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 4 nov. 1663. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Divers, Dossier des Protestants).

Hospice. — L'Hôtel-Dieu ou Maison-Dieu de Montoire a été fondé, à une époque inconnue, par un des Comtes de Vendôme dont le nom est lui-même ignoré. Son temporel relevait en fief du Château même de Montoire.

En 1516 Grégoire Peschard rendait aveu à Charles de Bourbon duc de Vendôme pour le temporel de l'Hôtel-Dieu de Montoire dont il était l'administrateur. Il rendait encore aveu au duc Antoine le 7 décembre 1548 pour le même objet. La Maison-Dieu était alors établie rue du Boel. Elle se composait « d'une

petite chapelle estant en la chambre basse servant pour la recepte (réception) et logis des pauvres ; une chambre haulte à cheminée et une autre chambre sans cheminée, cour, jardin et appartenances... joignant ... d'un bout à la rivière du Loir ». (Arch. Nat., P 652), n° 9. S'ensuivait la déclaration des biens formant la dotation du dit Hôtel-Dieu, quelques morceaux de terres et vignes et quelques rentes, entre autres 30 sols tournoys sur la prévosté, voyerie et travers du dit Montoire, fondation des Comtes de Vendôme.

Grégoire Peschard faisait encore aveu pour le même objet en 1564.

Pierre Chartier, prêtre et administrateur de l'Hôtel-Dieu faisait encore sa déclaration en 1572.

Une autre déclaration de 1634 donnait encore le détail des biens de l'Hôtel-Dieu et spécifiait que, sur le censif déclaré, le Maître et administrateur avait droit de justice foncière. Cette maison était encore établie rue du Boel, mais à la fin du XVII^e s., elle était tombée dans la plus grande détresse. Ses bâtiments étaient en ruine, et même il est probable qu'elle avait cessé de fonctionner.

La réorganisation de l'Hôtel-Dieu eut lieu en vertu de lettres patentes de Louis XIV données en novembre 1700, prescrivant un établissement nouveau et unissant aux biens du premier Hôtel-Dieu : 1° Ceux de l'ancien ; 2° ceux de la Maladrerie de Troo ; 3° ceux de la Maladrerie des Roches ; 4° ceux de la Maladrerie de Lavardin ; 5° ceux de la Maladrerie de la Madeleine de Montoire ; 6° les biens de l'ancien prêche de Montoire dont les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Vendôme s'étaient emparés parce qu'il n'y avait plus d'Hôtel-Dieu à Montoire ; 7° les fondations faites à la confrérie des pauvres de Montoire.

L'Hôtel-Dieu fut alors transféré rue du Rouan (devenue la rue de la Corne, et plus tard rue Lemoine), puis en 1705 dans la maison de la Vacherie sur la Place (cette maison était à M. de Lescotay, maison Guiochain aujourd'hui), puis en 1714 dans une maison rue St-Denis.

En 1714, les biens principaux de l'Hôtel-Dieu étaient : 1° La ferme de la Maltôte unie aux Quatre-Vents à St-Quentin, louée 200 livres ; 2° L'ancien Hôtel-Dieu de Montoire rue du Boel, loué 35 livres ; 3° La ferme de l'Aumonerie de Lavardin, 85 livres ; 4° La ferme de l'Hôtel-Dieu des Roches, 105 livres.

Le 29 août 1714, l'Hôtel-Dieu, jusque-là à loyer, acheta la maison de M. Isaac Pothier, président du Grenier à sel de

Vendôme, située rue St-Denis (aujourd'hui la Gendarmerie) moyennant une rente perpétuelle de 75 livres. On appelle cette maison Maison de Luxembourg.

En 1739 l'Hôtel-Dieu ne possédait encore que quatre lits fondés à perpétuité. Mais le nombre en augmenta progressivement jusqu'à dix. — En 1790, le Conseil Municipal devint seul administrateur de l'Hôtel-Dieu. — En 1798 le nombre des lits gratuits fut réduit de 10 à 8. — En l'an XIII, l'Hospice quitta son logement de la rue St-Denis pour aller s'installer dans celui qu'avaient occupé les sœurs de la Charité de Montoire, supprimées, et qui appartenait au bureau de bienfaisance, lequel perçut pour le fait une location. Plus tard les administrateurs de l'Hospice augmentèrent ces bâtiments par d'importantes constructions et les mirent dans l'état où ils existent actuellement.

En 1809 les Sœurs de la Charité de Montoire qui y avaient été fondées par le curé Moreau et s'étaient réfugiées à Bourges au moment de la Révolution, furent admises à desservir cet hospice établi dans les anciens bâtiments de leur Communauté. — En 1838 elles furent remplacées par les religieuses de la Communauté de Ruillé. — En 1880 l'Hospice fut laïcisé.

Les lits, en 1852 étaient au nombre de onze. — En 1853, ils furent augmentés de sept par suite de la fondation testamentaire de Mme Manguéret, née Marion. Elle laissait entre autre à l'hospice la ferme de Villebouzon. — En 1856, l'Hospice acquit la ferme et les bois de la Champignelle, c^e de Danzé. — En 1860, il reçut un legs de 20 mille fr. de la part de Charles Lemoine, greffier de la justice de paix. Pour ce fait on donna le nom de *rue Lemoine* à la rue de la Corne.

L'hospice reçut encore de nombreux dons : En 1817, de MM. d'Espies et Gérard de la Fosse ; en 1861 de M. et Mme Aubin ; en 1863, de la C^{tesse} de Marescot ; en 1866, des sœurs de la Charité de Bourges en reconnaissance de ce qu'elles avaient reçu la permission de transporter dans leur maison de Bourges les cendres de leur fondateur, l'abbé Moreau ; en 1871, de M. Blaise, de Rocquentuf ; en 1872 de Madeleine Guérineau, veuve Renou, de Houssay. De cette sorte les lits pour les pauvres purent être portés à 25. En 1878 les sœurs hospitalières étaient au nombre de six.

Les immeubles vendus par l'hospice étaient les suivants : 1° La ferme de la Maltôte unie aux Quatre-Vents, vendue en 1802, 30.740 francs ; 2° La ferme des

Roches, ancienne Maladrerie des Roches, vendue en 1852, 26.733 fr. ; 3° La ferme de la Miranderie ou des Huttes, paroisses de Prunay et St-Arnoult, vendue 7.858 fr.

En 1878, l'hospice de Montoire possédait : 1° Les bâtiments de l'établissement et leurs accessoires, y compris la mairie et la justice de paix ; 2° 3 hectares de terres éparses ou environ ; 3° les terres restant de la Miranderie, non vendues ; 4° La ferme et les bois de la Champignelle, c^e de Danzé ; 5° La ferme de Lavardin, ancien Hôtel-Dieu et ancienne Maladrerie du dit lieu ; 6° La ferme de la Madeleine de Montoire, ancienne Maladrerie ; 7° La ferme de Villebouzon, c^e de Villefranceur.

Les Administrateurs connus de l'Hospice, avant la Révolution furent : Georges Peschard, 1516. — Pierre Chartier, 1572. — Geoffroy Taulpin, 1585. — Gilles Boisvinet, 1634. — Philippe Frédureau de Villedrouin, 1700.

Arch. Nat., P 712, n° 137 ; P 652, n° 9 ; P 773, 654 (Montoire) ; PP 50 vol. 54, n° 8, 9 et 31 ; vol. 114, n° 137. — *La Province du Maine*, 1894, t. II, p. 243. — *Bulletin vendômois*, 1890, pp. 53 à 79 et 109 à 120. — Malardier, pp. 175 à 213. — Abbé Augis, *Hist. de la Ferté-Villeneuil*, p. 428. — Reg. St-Oustrille de Montoire, 1603.

PLACES, PONTS, RUES, MAISONS

La Grande Place de Montoire qui fait honneur à la Ville est due, paraît-il, à l'initiative de M. le duc de Tallard qui fut seigneur de Montoire et de Lavardin de 1737 à 1740 ; mais nous n'avons pas pu savoir les moyens qu'il employa pour le créer. — En 1766, le niveau de cette place avait été exhausé par les soins du chevalier de la Tour, commandant l'escadron de cuirassiers, par ordre de l'Intendant militaire, afin de faciliter les exercices militaires. — Au XIX^e s. M. Chauvin, maire de Montoire, entoura cette place d'un rang d'arbres, et y fit édifier une fontaine publique dont l'eau est alimentée par une source sous le Château.

Le grand pont de Montoire, établi sur le Loir, et qui fait communiquer les deux parties de la Ville, existe depuis un temps immémorial. Il était en bois. Il avait 28 toises de long sur 15 pieds de large. En 1598, il avait été question de le remplacer par un pont en pierre, dont le devis se montait à 60 mille livres. Le projet avait reçu l'approbation des trésoriers des généralités de Paris, Orléans, Tours et la Rochelle ; mais il n'y fut pas donné suite. Il fut reconstruit en bois ; de même en 1782, puis encore en bois en 1807 (Duchemin) ; enfin en pierre, après la guerre de 1870, époque où il avait été détruit.

Le pont de la rue St-Laurent, sur le fossé de la Ville fut construit aux frais de M. Desnoyers de Lorme, seigneur de Montoire, en 1720. — Il existait là un corps de garde.

Le pont de la rue St-Denis sur les fossés de la Ville fut construit en 1734.

Rues. — Au moment de la Révolution, la Municipalité crut devoir changer le nom des rues de Montoire sous prétexte que la plupart d'entre elles portaient des noms qui rappelaient la féodalité ou la superstition. — La Place de Montoire fut appelée, *Place de la Liberté*. — La rue St-Laurent, *Rue de l'Egalité*. — Le faubourg St-Laurent, *Faubourg du Repos* (à cause du cimetière qui s'y trouvait). — La rue St-Denis, *Rue de l'Humanité*. — La rue de Ruan ou de la Corne aujourd'hui rue Lemoine, *Rue de l'Union*. — La rue St-Jacques, *Rue des Sans-Culottes*. — L'impasse du Ludon, *Cul-de-sac du Four*. — La rue du Grand Derrière, *Rue de la Paix*. — La rue du Boel, *Rue du Pont*. — La rue St-Oustrille, *Rue de la Fraternité*. — La Place St-Oustrille, *Place la Fraternité*. — La rue de Baucé, *Rue de l'Unité*. — La rue de la Reine, *Rue de la Montagne*. — La ruelle partant du milieu de la rue S-Oustrille, *Rue du Coq*. — La première rue qui part près le Pont allant à la rue de Baucé, *Rue de la Baleine*. — La rue qui prend dans la rue du Coq, *Rue de la Fontaine*. — La rue allant de celle de Baucé à celle de la Baleine, *Rue Libre*.

La rue Ronsard est une rue nouvelle qui a été ouverte sous l'Administration de M. Chauvin, maire de Montoire, en 1855. — Le nom de rue Lemoine a été donné à la rue de la Corne en reconnaissance du don fait à l'hospice par Charles Lemoine, greffier de la Justice de paix de Montoire en 1860. En 1544, on l'appelait *la rue du Rouan* « a tirer du Marché de Montoire, joignant la maison de la Croix blanche aux Pastils » (Titres de Sasières).

On rencontre encore à Montoire des noms d'anciennes rues qui se sont perdus pour la plupart ; Ce sont les rues : des Brandeaux, du Barillet, Patet, du Tabouret ou Tarabouret, des Gâtineaux ou des Marguerittes, St-Catherine (à St-Oustrille).

Maisons remarquables : La Maison du Luxembourg, rue St-Denis. Elle paraît être due à Marie de Luxembourg, veuve de François de Bourbon, C^{te} de Vendôme, laquelle vivait aux XV^e s. et XVI^e s., ou bien à Thibault de Luxembourg, évêque du Mans au XVI^e s. C'est la maison qui fut l'hospice et est aujourd'hui la gendarmerie. — La maison Lemoine, rue St-

Laurent. C'est aujourd'hui la maison d'école laïque de filles. — Une maison, style renaissance, rue St-Oustrille, à côté de l'impasse qui conduit à St-Gilles, remarquable par sa colonnade et aussi par son tuyau de cheminée décrit par Launay dans son *Répertoire Archéologique* (p. 47), et par Salies au *Compte rendu du Congrès* de 1872, p. 488.

La maison dite *Maison Busson*, sur la Grande Place, style XVI^e s., pure Renaissance. Dans la cour se trouve une tourelle d'escalier avec un écusson aux armes des Frédureau. Mais cet écusson semble plus moderne que la tour. Cette maison depuis le XVI^e s. appartenait à la famille Frédureau.

La maison dite *des Trois Rois* ou *Maison Roulleau* se trouve aussi sur la Grande Place à côté de la précédente et contient actuellement au rez-de-chaussée un magasin de quincaillerie. Elle se fait remarquer par un Cadran Solaire assez curieux avec cette devise originale :

Hic nec jura juvat meritis acquirere certa, Nam malis oritus Sol, pariter que bonis. (Ici bas, rien ne sert d'acquiescer des droits certains par ses mérites, puisque le soleil luit tout aussi bien pour les méchants que pour les bons).

Cette maison et celle d'à côté appartenant aux Frédureau faisaient partie d'un fief vassal du château de Montoire et en relevaient à foy et h., sous le devoir d'une paire de gants blancs de service.

— En 1641, celle-ci appartenait à Jeanne Bénier, veuve Joachim Simon ; — en 1672 à Charles Fleurant ; — en 1691, la famille Fleurant la vendait à André Neilz, sieur de Bréviande, lieutenant au siège du Bas-Vendômois, et Marie-Catherine Crosneau sa femme, qui la revendirent le 19 mai 1716 à Jean Guimont, sieur de Champgars. Cette maison avait un colombier, signe de fief noble. — Desnoyers de Lorme la prit à loyer de la famille Guimont quand il vint dans sa seigneurie de Montoire en 1724 ; le château depuis longtemps en ruine, ne pouvant le loger. — En 1734 elle devint la propriété de Marie Guimont, fille de Jean Guimont, épouse de Christophe-Joseph de Jupille, chevalier, seigneur de Bretignolles, à titre de remploi des biens lui provenant de Florence Dubreuil, sa mère. Ceux-ci pour cette maison, rendaient foy et h. à M. de Lorme en 1736. Madame de Jupille décéda en 1744 et la maison passa par succession à Elisabeth, Madeleine et Jeanne-Françoise Guimont.

En 1756 Pierre David, notaire à Suèvres et Jeanne-Françoise Guimont son épouse, rendaient aveu pour la maison

des Trois-Rois, et en 1758 ils vendaient à Jacques Boulay, avocat au Parlement. Elle était dite alors joindre d'un côté à M. Philippe Frédureau et de l'autre à l'Hôtel de M. le M^{re} de Querhoent. Elle fut alors louée à M. de Querhoent. En 1777 elle était à Thérèse-Geneviève Boulay, fille de Jacques Boulay et épouse en 1781 de Pierre de Vouges, chevalier de St-Louis. De Madame de Vouges, cette maison passa à ses sœurs et à Madame Roulleau, l'une d'elles. De là son nom de *Maison Roulleau* qu'elle porte encore, mais elle est plus connue encore sous le nom de *Maison du Cadran Solaire*.

D'autres maisons à Montoire relevaient en fief du Château : La maison de l'Écu de France, située sur la place (?) qui appartenait vers 1600 à Nicolas de Marescot, lequel en rendait aveu, et plus tard à Marie Mosnerie, comme ayant la garde de ses enfants. Elle était veuve feu Michel Doucet, conseiller du roi, élu en l'Élection du Bas-Vendômois. (Arch. Nat.)

L'Hôtellerie des Trois-Rois située en face du couvent des Augustins, était à Denis Le Vénier qui en faisait l'aveu en 1634 après Mathurin Queslain qui l'avouait pour partie en 1543. — En 1638 elle était à la famille Denizot.

La maison dite de la *Vacherie*, appartenait à M. de l'Escotais. Elle fut l'Hôtel-Dieu, de 1705 à 1714. — Elle devait avoir appartenu aux seigneurs de la Vacherie.

Les Fossés — Ces fossés existent depuis le moyen âge, on ignore la date de leur établissement. En 1652, un ordre du duc de Vendôme prescrivait aux habitants des paroisses de Lavardin, des Roches, St-Rimay, Villavard, St-Arnould, St-Pierre-du-Bois, St-Martin, St-Quentin, et Fontaines, de travailler par corvée à la réparation de ces fossés lorsqu'ils seraient mandés par le lieutenant au siège de Montoire. — La largeur des fossés fut sensiblement réduite en 1803 lorsqu'on se déterminait à les border d'une promenade publique plantée d'arbres.

En 1808, le M^{re} de Querhoent, propriétaire de la terre de Montoire encore existante, revendiqua les fossés de la ville comme sa propriété propre. Il fut débouté de sa demande. — Ces fossés du côté Midi aboutissent à une place appelée la Salle à Briolay, où les fabricants de Montoire faisaient sécher leurs laines quand Montoire possédait des fabriques. (Malandier, p. 220).

La prison de la Ville se trouvait rue St-Oustrille. Le duc de Vendôme, seigneur de Montoire, en avait fait l'acqui-

sition par bail à rente, en 1704, de la famille Picard de l'Escotay, moyennant 50 livres par an ; et en 1766, Louis-Joseph de Querhoent, seigneur de Montoire, renouvelait ce bail de 50 livres au profit des représentants des bailleurs. Cette maison paraît être restée appliquée à ce même but jusqu'à la Révolution.

Trois fours banaux existaient dans la ville de Montoire ; un, au lieu dit *Les Grands Derrières* et un autre à St-Oustrille appartenait au seigneur de Montoire. Un troisième, situé au Ludon, rue St-Jacques, était au seigneur de Fargot.

Il y avait aussi dans la ville plusieurs Corps de Garde ; un situé sur le Pont St-Laurent, un autre aux Patis sur la route de Montoire à Lavardin.

Sources pour rues et maisons : — Bibl. de Vendôme, ms. : 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 67 ; 2^o Titres de la terre de Sasnières. — Malardier, pp. 213 à 223 ; 234 à 243. — Arch. L.-et-Cher, Série G, Liasse St-Georges-des-Bois. — Launay, *Répertoire*, p. 47. — Salies, *Excursion à Montoire*, au *Compte rendu du Congrès* de 1872, p. 488. — *Bulletin vendômois*, 1875, p. 218 ; 1878, p. 132 ; 1878, p. 96 ; 1890, p. 66 ; 1896, p. 196. — Arch. Nat., P 652, n^o 78 ; PP 50, vol. 114, n^o 48 et 56 ; vol. 54, n^o 76 et 77.

JUSTICES

Bailliage. — Le Bailliage de Montoire relevait de celui de Vendôme. Le Bailli avait le titre de lieutenant particulier du bailli de Vendôme, lequel portait celui de Lieutenant général. Mais le chef de la Justice de Montoire prenait aussi tout simplement celui de Bailli du Bas-Vendômois. Les appels allaient à Vendôme jusqu'à ce que la terre de Montoire-Lavardin eût été vendue au XVIII^e s. A partir de cette époque, ils allèrent au Parlement de Paris.

Montoire était tribunal d'appel pour toutes les justices inférieures de son ressort.

Voici les noms des officiers du Bailliage de Montoire que nous avons pu rencontrer, *passim*. — N. de la Béchie, 1474, bailli. — Jehan Lopin, bailli du Bas-Vendômois, 1478. — Nicolas Corbin, bailli de Montoire, 1509. — Jean Souchay, lieutenant particulier de M. le Bailli, à Montoire, 1532. — Louis Damour, licencié es lois et l^{er} partic. de M. le Bailli du B.-Vend., 1544. — Gilles Taffu, sieur de la Vacherie, époux de Jacqueline Longuet, lieut^e, 1557. — Jean Tesnières, bailli, 1558. — Charles Ollivier, procureur général, 1558. — Jean Chevallier, procureur fiscal, 1558. — Léger Souchay, châtelain et lieutenant, époux de Françoise Chaus-

setier, 1569. — Mathurin Morin, sieur de Villechenard, époux de Catherine Gilles, procureur fiscal, 1572. — Jacques de Gennes, sieur de la Ribochère, (fils du sieur de Charchenay), lieutenant, 1583. — Jean Blanchecotte, bailli du Bas-Vendômois, 1595. — Jean Aubert, sieur de Bissaye, procureur fiscal, 1609. — Paul Blanchecotte, époux de Fidèle Peschard, l^{er}, 1620, 1647. — Jacques Buisson, époux de Marguerite Desvaux, proc. fiscal, 1622. — Olivier de la Rivière, époux de Jeanne Dolbeau, *id.*, 1642. — Jacques Frédureau, sieur du Gué, époux de Madeleine Lecomte, lieut^e, 1642. — André Neilz, sieur de Bréviande, époux de Marguerite Méhabert, 1659. — Jean-Baptiste Luneau, époux de Marie Soulas, procureur fiscal, 1663. — André Neilz, époux de Catherine Crosneau, 1668 et 1698. — Pierre-Claude Blanchet, procureur fiscal, époux de Madeleine Luneau, 1701. — Jean Guimont, l^{er} g^{ral} civil, criminel et de police au siège royal du Bas-Vendômois, veuf de Florence de Bray et époux en 1716 de Elisabeth Martin, 1706 et 1716. — Antoine-Amable de la Gardette, l^{er}, époux de Françoise Baillet de la Roche, 1724. — François Bellamy, procureur fiscal, 1724. — Philippe Frédureau, sieur de Ville-drouin et Fleurigny, lieutenant, 1729. — Jacques Lemoine, sieur du Tremblay, époux de Marie Mouchard, 1736. — Jacques Lemoine, époux de Marie Boulay, 1745. — René Lemoine, sieur de la Guichardière, procureur fiscal, époux de Marie-Françoise Arnoul, 1746. — Jean-Jacques Lemoine, sieur de la Pilonnière, avocat fiscal, époux de Marie-Anne Boisseau, 1762. — Jacques-Louis Chartier, procureur fiscal, époux Louise Arnoul, 1715. — Philippe Frédureau de Ville-drouin, sieur de la Pommeraye, Fleurigny et Vaubuisson, bailli et maire perpétuel de Querhoent, époux de Marie-Anne Culère, 1776. — Pierre-René-Charles Arnoul, l^{er}, juge civil et criminel, etc., et maire perpétuel de Montoire, 1786.

Sources pour Justice : — Malardier, pp. 27 et 28, 352, 353 et 395. — Reg. état civil de Montoire et paroisses environnantes, *passim*. — Archives des terres des Minières, de la Blotinière, de la Godelinière, de Sasnières, etc. — Arch. L.-et-Cher, Série G, Liasse de St-Georges-du-Bois et de la Virginité. — Arch. Nat., P 606 et 644. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 121 ; 1875, p. 167 ; 1878, p. 329 ; 1886, p. 156 ; 1889, p. 75 ; 1890, p. 72 ; 1893, p. 226 ; 1900, p. 252.

Grenier à sel. — Il dépendait de la direction d'Orléans. Son siège était composé d'un président, un grenetier, un contrôleur, un procureur du roi et un greffier et de plus un huissier audientier. Nous igno-

rons combien de paroisses composaient son ressort.

Le grenier à sel de Montoire était d'abord établi rue St-Denis, puis en 1663, il fut transporté sur partie de l'emplacement du prêche des protestants sur la place de Montoire.

En 1758, il fut transféré à nouveau rue St-Denis sur un terrain appartenant aux religieuses de la Charité de Montoire qui en passèrent bail.

Noms d'officiers du Grenier à sel de Montoire, (d'après Malardier [p. 229] et registres paroissiaux divers) : — Philippe Dolbeau, sieur de Villeneuve, époux de Jeanne Saultier, grénétier, 1578. — Gilles Vaumour, sieur du Bourg de Galles, époux de Marie Pasquier, receveur, 1582. — Jacques Frédureau, époux de Rebecca Desvaux (ou Roberde Desneux), grénétier, 1603. — Antoine Dolbeau, sieur de Villeneuve, fils de Philippe, contrôleur, 1559, 1635. — Jacques Harouard, époux de Jeanne Gasnier, grénétier, 1606, 1635. — Germain Margonne, sieur de la Roble, époux de Marie Frédureau, grénétier, 1608. — N. de la Fosse, fruitier de la reine Marguerite (de Valois, veuve divorcée de Henri IV), époux de Catherine Boullay, grénétier, 1613. — Jacques Moyreau ou Moreau, receveur, 1618. — Jean Lubin, sieur de la Noue, époux de Jeanne Saultier, receveur, 1623, 1642. — Noël-Louis Frédureau, sieur de Grand-Lé, fils de Jacques, ci-dessus, époux de Renée Toutant, grénétier, 1623, président, 1635. — Antoine Frédureau, sieur de Champoiseau, fils de Jacques et époux de Michelle Bigot, contrôleur, 1629. — René Dolbeau, époux de Jeanne Harouard, contrôleur, en 1634. — Jean Dubré, époux de Jeanne Thillier, procureur du roi, 1650. — Louis Vié, procureur du roi, 1650. — René Vié, sieur du Bois-Margron, époux de Marie Bonvalet, procureur du roi, 1659, 1684. — Jacques Desvaux, conseiller au grenier à sel de Montoire, 1652. — Claude Marché, époux de Anne Bourgogne, receveur, avant 1654. — Etienne Plastrier, receveur, avant 1654. — François Perdoux, receveur, 1666. — Jacques Desvaux, sieur de Blanchefontaine, époux de Jeanne Duchesne, grénétier, 1669. — Philippe Desvaux, avocat, fils de Jacques, époux de Anne Rochebouet, président en 1684. — Jean-Pierre Marjon, époux Marguerite Dumur, contrôleur, 1686. — Claude Frédureau, fils d'Antoine, époux de Catherine Pineau, contrôleur en 1668. — Olivier de la Rivière, grénétier en 1694. — Mathurin Frédureau, époux Marie Gillet, grénétier en 1694. — Pierre Dumur, sieur de Belle-Allée, époux Marie Garault, con-

trôleur en 1694 et président en 1700. — époux de Marie Marais, puis de Louise Boulay, président en 1702 (il est fils de Philippe et de Anne Desvaux). — André-César Esnault, sieur de la Touche, époux de Françoise Haguenier, grénétier, 1704 à 1751. — Léonard de Vaucelles, procureur du roi en 1704. — René Guyard, sieur des Cartes, époux de Jeanne Garault puis de Jeanne Segris, procureur du roi, 1705, 1708. — Noël Le Breton, époux de Marie Chape, vérificateur général, en 1705. — Pierre Duclos, contrôleur en 1708. — Nicolas Boulay, sieur de la Barre, époux de Françoise Leconte, receveur, 1709. — Nicolas Chevais ou Chevaye, époux Anne Jacquineau, grénétier, 1710, 1712. Par arrêt de la Cour des Aydes rendu à Orléans le 17 janvier 1715, il fut condamné à 200 livres d'amende, à 30 livres d'aumône et à se défaire de sa charge avec interdiction d'en exercer d'autres. — Joseph Boulay, commissaire enquesteur au grenier à sel et notaire, 1714. — Louis Esnault, greffier en chef, en 1718. — François Arbinet, receveur, 1727. — René-Louis Gasselin, sieur de la Borde, époux de Anne Percheron, fils de Simon, sieur de Bompard, et de Renée Bigot, contrôleur, 1720, 1733. — Daniel Gittard, receveur en 1731. — Eustache Desnoyers, greffier en chef avant 1744, époux Marguerite Garault. — Jacques-Claude Chartier, sieur de la Touche, greffier en chef en 1745. — Charles-Laurent-François Mousseron, grénétier, 1753. — Michel-Pierre Lebreton, époux de Jeanne du Buisson, grénétier avant 1753. — Pierre Julien Lebreton, époux de Victoire Blanchet de Langeron, 1753. — Jean-Baptiste-Pierre Blanchet de Langeron, fils de Jean-Baptiste et de Marie-Anne Frédureau, contrôleur en 1753. — Sébastien Canham, époux de Geneviève-Victoire Boudin, receveur en 1759. — Jean Desnoyers, greffier avant 1762, époux Marguerite Garault. — Claude Guyard, époux de Madeleine-Anne de Méhabert, procureur du roi en 1760, 1781. — Louis-Charles-Etienne Lemaitre, contrôleur, 1782, 1786. — Etienne-René Loiseau du Buisson, époux Aimée Mousseron, 1755, 1785.

Sources pour Grenier à sel : — Malardier, I, pp. 224 à 233. — Reg. de Montoire, *passim*. — Arch. L.-et-Cher, H, Virginité et St-Georges des Bois. — *Bulletin vendômois*, 1889, p. 253; 1890, p. 75; 1897, p. 179. — Notes posthumes de l'abbé Haugon sur Troo. — Arch. du Cognier, E 1825.

Noms de quelques notaires de Montoire. (Mais il se peut que quelques-uns d'entre eux aient été simplement notaires en la cour de Montoire et colloqués en des pa-

roisses environnantes) : — Jean de Golant, tabellion et garde sceaux aux contrats de la châtellenie de Montoire, 1418. — Nittlez, 1446. — Henri Damour, 1452. — Rouillon, 1464. — Tesnières, 1478. — Vié, 1492. — Croisé, 1501. — Pigulant, 1502. — Duvivier, 1502. — Pineau, 1510. — Vigneau, 1526. — Parrain, 1530. — Morin, 1533. — Loiseau, 1548. — Thibault Allard, 1557. — Mathurin Souchay, 1569. Laillerie, 1570. — Jean Fortin, 1570. — Hercule Berthin, 1573. — René Franquelin, 1563. — Pierre Bertrand, le jeune, 1574. — Jean Blanchecotte, 1593. — Jamet, 1595. — René Repusseau, 1595. — Etienne Harouard, 1602. — François Godineau, 1608. — Gilles Fouquet, 1610. — Jacques Labbé, 1610-1656. — René Bertin, 1611. — Charles Tissart, 1613, 1614. — Louis Drouet, 1615. — Marin Crosnier, 1617. — Pierre Bertrand, 1619. — Jean Rossignol, 1619. — Nicolas Fouquet, 1620. — Pierre Coumon, 1622. — Louis Proust, 1624. — Belot, 1628. — Jean Branchu, 1638. — Jacques Labbé, 1647, 1660. — Jacques Lallier, 1647. — Louis Lemoine, 1647. — Adam Joubert, 1646. — Philippe Boulay, 1650. — Pierre Hervé, 1655. — François Hubert, 1657-1696. — Louis Morin, 1659. — Jean Deschamps, 1662. — Begin, 1664. — Soulas, 1665. — Garçon, avant 1668. — Jacques Labbé, 1670. — François Sucher, 1674. — Michel Bienfait, avant 1678. — Jean Juinet, 1678. — François Rouvelin, 1678. — Roche, 1682. — René Rochebouet, 1679. — Dupleix, 1685. — Noël Lemaitre, 1686. — Nicolas Chevais, 1698-1709. — Jusseau, 1710. — Jacques Lemaitre de la Forêt, seul notaire et tabellion royal en titre, 1710-1726. — Sébastien Rousselin, 1707-1722. — René Godet, 1717-1730. — Sarradin, 1721-1728. — Mathurin-René Frédureau, 1724-1728. — Jacques Rignon, 1727-1732. — Julien Pichéré, 1728-1730. — Louis-Charles Cohier, 1731-1737. — Jean Thenon, notaire royal, 1735-1755. — Augustin Huet, 1732-1760. — Claude-Daniel Sonnet, 1749, 1773. — Etienne-Benjamin Gobert, 1755-1814. — Michel Huet, 1760-1781. — Augis, 1764-1816. — Michel Quentin, 1769-1788. — Claude-Denis Sonnet, 1773-1816. — Michel-Augustin-François Huet, 1789, 1816. — Jacques-François-Hubert Sonnet, 1816. — Louis-Jacques Sonnet, 1816-1822. — Chautard, 1816-1824. — Huron, 1822. — René Chauvin, 1824-1834. — Imbault, 1822-1841. — Guion, 1834. — Guellier, 1841-1850. — Boureau, 1850. — Diet, 1858. — Norguet, 1868. — Raimbault, 1879. — Chevallier, 1888. — Soubret, 1906.

Sources pour les Notaires : — Malardier, pp. 385 à 389. — Collection Bernault, papiers de la Frédonnière. — *Bulletin vendômois*, 1871, p. 79; 1883, p. 379; 1890, p. 182; 1899, p. 207; 1901, p. 241. — Archives du château des Minières. — Titres de la Blotinière. — Arch. L.-et-Cher; H, Liasses de St-Georges des Bois et de la Virginité, etc. — Collection Eug. Vallée, manuscrits Pasty, notes diverses, I, p. 301. — Registres de l'état civil de Montoire et environs, *passim*. — Titres de la fabrique des Roches, 1418. — G. de Trémault, *Le Tréneur des Familles* (ms, à la Bibl. de la Soc. Archéol.). — Annuaire de L.-et-Cher, depuis 1858.

Ecoles. — Il y avait des écoles à Montoire, dès l'an 1572 et le maître de ces écoles s'appelait alors Nicolas Baron. — En 1607, « Mons Chevalier », était maître de pension. — En 1682, les « Maîtres écrivains de Montoire » étaient dits recevoir des pensionnaires. (Malardier).

En 1737, la ville de Montoire bénéficia d'un legs de 300 livres de rente dont le but était de servir à la fondation et l'entretien d'une école de charité pour les garçons des deux paroisses de Montoire. Le directeur de l'école, dans l'idée du fondateur devait être nommé par un conseil composé des curés de Montoire, du Bailli, son lieutenant, le procureur fiscal et les fabriciers. Le titulaire devait pouvoir donner des leçons de latin et pousser les élèves jusqu'à la classe de 3^e. Les enfants pauvres ne devaient pas payer et les autres devaient payer par mois suivant les classes 5 sous, 10 sous, 20 sous et 30 sous.

Ce legs est porté à la connaissance de tous par l'inscription reproduite ci-dessus à l'article *Eglise St-Laurent*.

Voici les noms des titulaires de l'emploi de maître d'école : Etienne Oury, granmaïrien, 1737. — Champion, diacre, 1741. — André Jean Fournier, « grandmaïrien », époux de Madeleine Sonnet, 1763. (Il avait le titre de principal du collège de Montoire). — André Jean Fournier, fils du précédent, 1770. — Louis-Augustin Moreau, 1788.

En outre de l'école qui précède, on voit encore à Montoire être maître de pension : Jean Drouet, sieur de Saintray, 1718. — En 1801 il existait encore à Montoire deux écoles de garçons. (Pour les écoles de filles, voir *Communauté des Sœurs de Charité*, ci-dessus). — (Malardier, pp. 284 et 285. — Métais, *Les Petites Ecoles dans le Vendômois*, pp. 30 à 35).

Faits historiques. — Montoire, ou plutôt son emplacement qui peut-être n'était pas encore habité, faisait partie de la *Conditio Labricinensis* (le Labricin) sous la période gallo-romaine. Une voie romaine suivait la rive droite du Loir et reliait Vendôme

d'un côté à Troo de l'autre, en passant par Montrieux, Villiers, le Gué-du-Loir, les Roches et Montoire (rive droite). La rive gauche du Loir était à peu près impénétrable et inhabitée.

Au XI^e siècle, le prieuré de St-Gilles avait, dit-on, été fondé par Charlemagne. Mais cette assertion ne repose sur rien que sur une vague tradition.

Ce n'est qu'à la fin du X^e siècle qu'on commence à trouver trace de l'existence de Montoire en ce sens que ce lieu est dit appartenir à *Bouchardus Vetulus*, comte de Vendôme, ainsi que Lavardin. Encore les chartes qui en témoignent sont-elles déclarées fausses. Mais au XI^e s., on rencontre le premier seigneur de Montoire, appelé Nihard.

En 1189, le roi Philippe-Auguste, vainqueur de Henri II d'Angleterre, vit s'ouvrir devant lui les portes des villes situées, sur le Loir, parmi lesquelles les Roches, Montoire, Troo, etc.

Ayant été encore repris par les anglais, Montoire ainsi que Lavardin furent assiégés par Dreux de Mello en 1193, sans que nous sachions l'issue de ce siège.

En 1218, eut lieu la réunion de la seigneurie de Montoire au comté de Vendôme par suite de l'avènement au comté de Jean de Montoire, héritier de son oncle Jean III, frère de sa mère Agnès de Vendôme. Il est dès lors connu sous le nom de Jean IV.

En 1315, le C^{te} Jean V crut devoir partager le pays en Haut et Bas Vendômois; Montoire alors fut la capitale du Bas-Vendômois qui prenait à l'étang de Berger, au-dessus de Thoré, et finissait à la Chartre sur le Loir, dont une partie était même du Vendômois.

En 1324, le roi Philippe V octroya au comte Bouchard (VI) de Vendôme une foire de 8 jours en la ville de Montoire (Decamp).

Vers 1360, Robert Marcault, capitaine de routiers et de Tard-venus, s'empara de Montoire comme il s'était emparé de Troo. Il saccagea le pays jusqu'à ce qu'enfin lui et sa bande eussent été écrasés à Touvoie, dans le Maine.

Peu d'années après, le château de Montoire servit de retraite à Alix de Bretagne, née en 1297, fille puinée d'Artus de Bretagne, qui elle-même était veuve d'un roi d'Ecosse. Cette Alix de Bretagne étant veuve de Bouchard VI, comte de Vendôme, mort en 1353, et mère du comte Jean VI, testa à Montoire en 1369 et mourut au même lieu en 1377, âgée de 80 ans. En 1371 elle avait acheté pour la somme de 112 florins d'or, à Pierre de Beaumont, seigneur d'Angeville, et René

du Merle, sa femme, les droits « qu'ils souloient avoir sur les foires, marchés et étallages de Montoire ». (Decamp, 103, f^o 182).

En 1447, Charles VII occupa Montoire pendant que Charles d'Anjou assiégeait le Mans sur les Anglais. Il s'y était rendu pour être plus à portée des opérations. Il y resta plusieurs jours. (Corvaisier).

En 1465, alors que se formait la Ligue appelée *Du Bien Public*, des Bretons profitant du désordre, parcouraient le pays. Au nombre de quatre ou cinq cents, ils pénétrèrent dans Montoire, s'emparèrent du château en mauvais état de défense et commirent de nombreux excès.

En 1549, Antoine de Bourbon, comte de Vendôme et Jeanne d'Albret sa femme, séjournèrent pendant trois mois à Montoire (Michel Garault).

En 1551, le 3 mars (n. st.) le roi Henri II, la reine et Madame Marguerite, sœur du roi, couchèrent à Montoire (*id.*).

En 1559, le 4 Juin, René Maurice fut rompu sur la roue et Julien Hazon son complice fut pendu sur la grosse motte de Troo pour vol commis par eux dans l'église de Troo.

En 1576, le roi Henri de Navarre était logé à Montoire, au milieu des Protestants qui formaient la majorité dans la ville. Il se trouvait là pour être à portée des conférences pour la paix qui avaient lieu à Blois et à Loches, et qui eurent pour résultat la paix de 1576 entre Protestants et Catholiques. Les Protestants de Montoire à cette époque étaient si puissants qu'ils avaient réussi à s'emparer de l'église St-Oustrille et s'y fortifier en élevant jusqu'à la hauteur du toit des redoutes en terre qui en bouchaient toutes les issues. Le roi de Navarre était logé au Couvent des Augustins. Il se préparait à assiéger Troo qui résistait au prince protestant. La paix fut publiée pendant qu'il était là le 24 mai 1576, au grand contentement du peuple qui en manifesta sa joie.

En 1581, Montoire subit une épidémie terrible de peste qui enleva jusqu'à 500 habitants.

En avril 1589, Savigny de Rosne, lieutenant du duc de Mayenne, chef des Catholiques, s'empara de Lavardin et Montoire. C'est en ce dernier lieu qu'il apprit une victoire de son parti, le duc de Mayenne ayant défait, vers Amboise, six à sept compagnies de gens de pied et 300 chevaux.

Le roi Henri IV ayant pris d'assaut la ville de Vendôme, le 19 novembre 1589, envoya ses lieutenants le lendemain pour s'emparer de Lavardin et de Montoire.

Lavardin se rendit le 20, mais Montoire ne capitula que le 21.

En 1590, les Ligueurs reprirent Lavardin et Montoire. Gilles de Chambray seigneur de Ponce, gouverneur du Château pour Henri IV se défendit vaillamment; forcé de se rendre il obtint le 12 septembre 1590 une capitulation honorable. Jean de Vallée seigneur de Passy ou Passé commandait la troupe de siège.

Plus tard Henri IV fit démanteler tous ces châteaux du Vendômois de peur de les voir servir à nouveau à des guerres civiles. C'est ce qui causa les ruines entre autres, du château de Montoire, comme de celui de Lavardin.

En 1651, au moment des troubles de la Fronde, la prieure du Boulay vint avec ses religieuses, craignant le désordre dans les campagnes, se réfugier à Montoire où elle se crut plus en sûreté. Mais elle n'y resta pas longtemps et se réfugia à Tours.

En 1652, Montoire eut à souffrir encore du passage des troupes, notamment de celles de l'armée royale combattant celles de la Fronde. Elles étaient surtout composées de Croates et d'Allemands.

En 1662, par suite de famine et de maladies, les registres paroissiaux de Montoire constatent 212 inhumations au lieu de 30 en 1663.

En 1711, le 6 octobre, entre 8 et 9 heures du soir, eut lieu à Montoire un tremblement de terre qui causa la chute de l'hôtel des Trois-Rois. Un homme fut tué.

En 1713, Montoire devint le siège d'une justice royale inférieure, ainsi que St-Calais. Ces deux justices ressortissaient au bailliage royal et prévosté unis de Vendôme. Les paroisses des Roches et de Lavardin étaient de la juridiction de Montoire sauf l'appel au bailliage de Vendôme qu'elles n'avaient pas. A cette époque le sieur Frédureau de Villedrouin prenait le titre de lieutenant particulier, mais son successeur, le sieur Arnoul, prit le titre de bailli de Montoire. Ces deux titres s'équivalaient.

Il y avait aussi à Montoire à cette époque un siège particulier d'Élection où résidait, comme chef-lieu, le receveur des tailles de tout l'arrondissement.

En 1718, la seigneurie de Montoire fut cédée par le Régent au comte de Belle-Isle, avec d'autres terres, en échange du comté même de Belle-Isle-en-Mer. A partir de cette date, Montoire fut le siège d'une châtellenie baronnie qui souvent été qualifiée comté. Les appels de sa justice allèrent directement au Parlement de Paris.

En 1743, Montoire vit son nom échangé contre celui de Querhoent et sa sei-

gneurie fut érigée en Marquisat en faveur de Jean-Sébastien de Querhoent-Kerkournadech qui venait de l'acheter.

Sources pour faits historiques : — Mslardier, pp. 29 à 38. — Pétigny, pp. 85, 211, 547, 610, 635, 653. — Abbé Simon, I, p. 151. — Abbé Métais, *Etudes et Documents*, IV, p. 266. — Delaunay et Morancé, *Guide du Touriste dans la Vallée du Loir*, p. 161. — Salies, *Compte rendu du Congrès de Vendôme en 1872*, p. 486. — *Chronique de l'abbaye de Beaumont-les-Tours*, p. 168. — *Le Loir-et-Cher Historique*, 1890, p. 112. — *Le Courvaisier, Héd. des Evêques du Mans*, pp. 465 et 493. — *Bulletin vendômois*, 1878, pp. 203, 231, 238, 245; 1883, pp. 278, 285, 300, 301. — *Bibl. de Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin*, II, pp. 67 et 68; III, p. 1.

CHATEAU ET SEIGNEURIE

Du Château de Montoire il ne reste que des ruines qui ont été décrites par Pétigny, par Launay dans son *Réper-toire* et par Salies dans le *Compte rendu du Congrès de 1872* (p. 493). Ces ruines couvrent une superficie d'environ un demi-hectare, entourée par sa première enceinte; une seconde enceinte formait ceinture au donjon carré qui subsiste encore presque en entier. Il paraît que ce château a des souterrains plus vastes encore que ceux de Lavardin; nous n'avons pas été à même de contrôler ce dire. Ces ruines appartiennent aujourd'hui à la ville de Montoire qui les acheta, en 1847, à M. Pierre-Sébastien, M^{re} de Querhoent, encore propriétaire alors de la terre de Montoire-Lavardin. — On y voit des traces de constructions de différentes époques. Tandis que le donjon paraît bien être du XI^e s., certaines parties des murailles semblent être du XIII^e s. Celles-ci sont attribuées à Jean V, comte de Vendôme de 1271 à 1315. Enfin la partie du midi paraît avoir été refaite au XV^e s. C'est dans cette partie que se trouve la porte cavalière encore béante, par laquelle on entra dans la forteresse en passant sur un pont jeté sur le fossé. Ce pont à tout à fait disparu. Il n'en reste pas vestige.

Le roi Henri IV vendit en 1593 les grands jardins du château de Montoire qui paraissent s'étendre au midi. On trouve à la *Bibl. de Vendôme* (Engagements du domaine) la trace de ces ventes; un sieur Gilles Parrain achète la « première mon-trée des Grands jardins du château de Montoire, soit 3 boisselées et demi, pour 100 livres » (*Bibl. de Vendôme*, ms 325, p. 3).

La chatellenie de M. s'étendait sur une grande partie du Bas-Vendômois, et même en dehors, vers le Maine et la Touraine. — Voici, autant que nous

ayons pu nous en rendre compte, d'après les aveux rencontrés aux Archives Nationales, quels étaient les principaux vassaux de Montoire, en suivant les paroisses par ordre alphabétique :

Ambloy. — La sgrie de Beauchesne.
Artins. — La sgrie même d'Artins avec la cure et la Commanderie du lieu, le fief du Fresne et celui de Pineau.

Authon. — L'Abbaye de l'Etoile, le Plessis-Godehoust (devenu le Fresne), la Chaise, la Bellangerie, la Taradonnière, le Moulin de Côttereau, le Luisant, Clairmarchais, la Guérie, le Fref-Bardon, les Sublés, la Chardonnerie et toutes les terres d'Authon, à l'exception toutefois de Blanchamp qui relevait de Courtras.

Couture. — L'église même du lieu et les Hamelières.

Bonnevau. — Le fief de Beaumont.
Les Essarts. — La Sgrie même du lieu, avec la cure et le Plessis-Desrées.

Fontaines. — Le prieuré de Grandry, la Roberdière, le fief de Chesneroud et la très importante seigneurie de la Roche-Frondebœuf, qui finit par être absorbée par la baronnie et faire corps avec elle. Elle lui apportait les fiefs et seigneuries de Fontaines même, la Fosse-Champoiseau, la Bécheronnière, Vaux, les Epineaux, Bois-Poulain, etc.

Gombergean. — La cure et les fiefs de la Chesnaye, de Soigny et de Putereau.

Les Hayes. — Les fiefs de l'Habit, de la Touche et de la Roche-Perdriel.

Huisseau. — Le fief de l'Aitre aux Bossins.

Lavardin. — Le prieuré St-Eloi de Fosse-Pouldrière.

Longpré. — Le prieuré lui-même.

Lunay. — Le fief de Taiforeau et celui de Villeprouvaire en partie, le fief de la Montellière.

Marcé, (auj. Montrouveau). — Le Plessis-Marcé qui comportait la seigneurie même du lieu de Marcé.

Mazangé. — La Chalopinière.

Montoire même. — Tous les fiefs ecclésiastiques ou laïques, sauf pour ces derniers, les fiefs du Tertre et de Fargot qui relevaient de Lavardin.

Montrouveau. — La cure, les fiefs du Plessis-Ravenier et de la Verrerie et les fiefs des Sergenteries de la forêt de Gastines, dont 2 sur les 4 paraissent relever de Montoire, et aussi le fief appelé l'Usage en la forêt de Gastines.

Prunay. — Le fief de la Housserie.

St-Firmin. — Les fiefs de Champs en partie, et partie de celui de Haye-de-Champs, y compris le Colombier et la Chaltotière.

St-Gourgon. — Le fief de la Chesnaye, et celui de l'Ormeau (?).

St-Jacques. — La cure du lieu.

St-Martin-des-Bois. — La Sgrie de Ranay, celle de Villemalour et les fiefs de la Morellerie et des Bruyères.

St-Pierre-du-Bois. — Le prieuré-cure de St-Pierre lui-même et l'Abbaye de St-Georges.

St-Quentin de la Varenne. — La cure et le fief de la Touche-Serenne qui finit par être incorporé au domaine de la Baronnie, les Sgies de Chaslé (Challay) des Créneaux et de Papillon, et encore les fiefs déjà énumérés à Fontaines, répandus aussi sur St-Quentin et qui relevaient de la Sgrie de la Roche-Frondebœuf.

Sasnières. — Le prieuré de la Hubaudière et une partie des terres du Plessis-Sasnières.

Ternay. — La cure et la seigneurie du lieu, déclarée sous cette forme : « *Turné ou la Roche-Baudouin* ».

Tréhet. — La cure, avec les fiefs de l'Étournière et de la Freslonnière.

Troo. — Une partie de la paroisse St-Martin, et la partie basse du bourg qui comprenait N.-D. des Marchais, le manoir de la Voute, le prieuré Ste-Catherine ou Hôtel-Dieu de Troo, etc., et sur le haut, en la campagne, le fief de Beaumont, qui était en partie sur Bonnevau.

Villavard. — Le fief de Langeron, en partie.

Villedieu. — Le fief de la Dindorière.

En dehors de l'arrond. de Vendôme actuel, la baronnie de Montoire comptait encore de nombreux fiefs dont les principaux étaient :

La seigneurie de Monthonod, celle d'Epeigné sur Dême et le prieuré du Boulay, le fief de Pessé, psse de Chemillé, tous auj. dans l'Indre-et-Loire ; le fief de la Vallée-Ranay dite aussi La Vallée d'Aubemare, psse de Chatillon de la Chartre, et celle de l'Isle qui paraît être auj. *La Grande Ile*, c^e de Chahaigne (?) ces deux derniers lieux situés dans le Maine.

La nomenclature de ces lieux est certainement incomplète et est tirée presque en entier des Arch. nat., Série PP 50, volumes 41, 45, 54, 59, 63, 93, 106, 113 et 114.

On voit par là, que loin d'être de moindre importance que celle de Lavardin, la seigneurie de Montoire au contraire, malgré le dire de l'abbé Simon (t. I, p. 123), comptait un nombre de vassaux plus considérable encore.

Nous ne connaissons que trois gouverneurs de Montoire : le premier est Gilles de Chambray, présumé époux de Louise d'Altonville. Il capitula devant les troupes de

la Ligue le 12 septembre 1590. — En 1699 le gouverneur était Pierre de Chambray. — Enfin en 1733 un édit du Roi, rétablit cette charge de gouverneur pour le roi, qui avait été supprimée. Mais il n'y fut pas pourvu avant l'année 1766, époque où Claude Arnault de Bellombre, capitaine de grenadiers dans le régiment de la Tour du Pin fut nommé gouverneur de Montoire par provision de Sa Majesté. Il ne lui fut pas donné de successeur.

SEIGNEURS DE MONTOIRE

La série des seigneurs de Montoire peut être divisée en trois parties distinctes :
1^o Les seigneurs du nom de Montoire. —
2^o Les comtes et ducs de Vendôme ; —
3^o Les seigneurs particuliers au XVIII^e s.
Burchardus - Vêlulus, dit Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme, passe pour avoir possédé directement la seigneurie de Montoire, comme celle de Lavardin. C'est ce qui résulte de la chronique du Moine de St-Maur. Mais il nous paraît évident qu'il les posséda comme seigneur suzerain, en qualité de comte de Vendôme ainsi que le firent ses successeurs. Le château de Vendôme ayant toujours été fief dominant de ceux de Lavardin et de Montoire tout au moins depuis l'an 955, époque présumée de l'achat des 64 paroisses du Bas-Vendômois par le comte Bouchard Ratepilate.

Le premier seigneur connu de Montoire est réellement le suivant :

I. — Nihard (Nichardus ou Nihardus) premier seigneur de Montoire, neveu de Ganelon, seigneur de Montigny, lequel fut trésorier de la cathédrale de Tours. Nihard était avec le seigneur de Lavardin, forestier de la forêt de Gastines pour le comte de Vendôme. C'était donc le féal du comte de Vendôme mais il ne fut pas toujours fidèle à sa foi. Il le trahit en 1036 au profit de l'évêque de Mans, alors en guerre avec le comte ; toutefois il rentra en grâce et assista en 1040 à la dédicace de la Trinité de Vendôme. Il ne laissa qu'une fille, Placentia, qui hérita de la seigneurie de Montoire.

II. — Placentia de Montoire, fille unique de Nihard. En premières noces, elle épousa, du vivant de son père, Eudes ou Odon, fils du seigneur de Mondoubleau, qui plus tard hérita de cette dernière seigneurie. Elle en eut Hugues qui fut seigneur de Mondoubleau, Helvise ou Adierne, qui suit, et Frédésende, femme de Nivelon de Fréteval, dit Nivelon-Payen. Eudes de Mondoubleau étant mort vers 1057, c'est-à-dire avant Nihard, ne gouverna pas la seigneurie de Montoire.

Placentia en deuxième nocces, épousa Alberic, dit de Montoire, qui paraît être sorti de la famille des seigneurs de Nouâtre. Il était, ainsi que Mathieu et Drogo, ses frères, appelés de Montoire, sans doute parce que tous trois étaient des chevaliers du château de Montoire sous les ordres de Nihard. De ce second mariage, Placentia n'eut pas d'enfants. Elle semble être morte avant son second mari, car celui-ci paraît encore sous le nom d'Alberic de Montoire avec ses frères Mathieu et Dreux en 1070, c'est-à-dire la septième année abbatiale de l'abbé Barthélemy de Marmoutier.

III. — Helvise ou Adierne, fille de la précédente, femme d'abord de Payen de Fréteval, frère de Nivelon-Payen qui lui-même épousa sa sœur Frédésende. Il fut tué en voulant reconquérir le château de Fréteval qui appartenait à son père et qui était tombé aux mains de Geoffroy Martel, vers l'an 1044. Elle en eut un fils appelé Ilbert-Payen qui devint seigneur de Mondoubleau. En secondes nocces, elle épousa Hamelin de Langeais, fils de Gauthier, seigneur de Langeais qui avant 1039 avoir possédé le Moulin du Pont-Perrin à Vendôme. Hamelin, par ce fait fut appelé Hamelin alternativement de Montoire et de Langeais, car il eut aussi la seigneurie de Langeais.

Hugues, seigneur de Mondoubleau, frère d'Helvise, étant mort sans enfants, Helvise hérita de la seigneurie de Mondoubleau. Son mari Hamelin de Langeais gouverna les deux seigneuries jusqu'à ce que son beau-fils, Ilbert-Payen, fut en âge de régir la seigneurie de Mondoubleau. L'abbé Métais dans une note du *Cartulaire de la Trinité* (Charte 397, p. 148) croit que cet Hamelin vécut 100 ans, parce qu'il le confond avec un autre Hamelin de Langeais, fidèle de Foulques Nera, probablement son grand-père.

On rencontre Hamelin de Langeais comme seigneur de Montoire en 1071, 1075, 1100 et 1107 ou environ. Il avait, de son mariage avec Helvise, en trois fils : 1^o Philippe, qui disparaît après avoir apparu vers 1100 et 1107 ; 2^o) Pierre, qui suit ; 3^o) Odon, surnommé Duplex, qui ne paraît, comme son aîné qu'en 1100 et 1107.

IV. — Pierre de Montoire, second fils des précédents. On le rencontre vers 1100 assistant son père dans un accord avec la Trinité, puis vers 1107 dans un accord avec les moines de Morée ; en 1108 encore avec son père faisant leur soumission à l'abbé Geoffroy, puis en 1121, à propos du pont Perrin, en 1126 et vers 1135, époque où il fait un don de rente à la Tri-

nité. Sa femme se nomme Ada. Il a pour fils Philippe, qui suit, et Harduin.

V. — Philippe de Montoire, époux de Aanor, puis de Letitia, dame de Savonnières. Cette dernière vivait encore en viduité en 1207. De cette seconde femme il eut pour fils le suivant :

VI. — Pierre II de Montoire. Il épousa Agnès, fille de Bouchard IV, C^{te} de Vendôme. Cette Agnès fut enterrée à Fontaine-les-Blanches en 1202. Sa belle-mère lui a donc survécu. De Pierre et d'Agnès naquit Mathilde, femme de Geoffroy de Palluau, et le suivant :

VII. — Jean de Montoire, époux de Eglantine, dont on ne sait pas le nom de famille. Il est dit d'abord seigneur de Savonnières. En 1218 il devint comte de Vendôme comme héritier du frère de sa mère Agnès, Jean, dit l'Ecclésiastique, connu sous le nom de Jean III, C^{te} de Vendôme, mort cette année-là sans enfants.

A partir de cette époque, les comtes de Vendôme furent seigneurs de Montoire, et la baronnie de Montoire fut annexée au comté de Vendôme, jusqu'au XVIII^e siècle.

Sources pour premiers seigneurs. — Bouzel de la Roncière, *Vie de Bouchard le Vénéral*, d'après le moine de St-Maur. — *Cart. hîsois de Marm.*, 92, 93, 96, 98, 104, 105, 128, 129, 150. — *Cart. vendômois de Marm.*, 4, 12, 32, 49, 53, 55, 65, 86, 87, 105, 120, 32A. — *Bibl. de Vendôme*, ms 325, p. 3 (1593). — *Cart. de la Trinité*, 7, 77, 95, 118, 125, 127, 128, 129, 153, 154, 155, 157, 158, 173, 174, 190, 210, 216, 229, 239, 230, 258, 277, 281, 295, 302, 306, 320, 325, 391, 418, 438, 450, 483, 615, 660, 662, 695, 701. — *Carré de Bussrolle, Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, art. *Langeais*. — Pétigny, pp. 200, 211, 212, 213, 247, 289, 353, 356, 385, 433, 489, 535, 542, 545, 653. — *Abbé Simon*, I, pp. 2, 11, 14, 37, 117, 123 à 128, 257 ; t. II, pp. 54, 57, 211 ; t. III, pp. 273 à 284, 291. — *Compte rendu du Congrès archéol. de Vendôme en 1872*, p. 493. — *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. 24, p. 363 ; t. 16, pp. 28, 137, 173 ; t. 14, pp. 32, 23, 235. — *Pasty de la Hilaire, Le Bas-Vendômois historique et monumental*, p. 8. — *Bulletin vendômois*, 1876, pp. 12 et 110. — *Lannay, Répertoire*, p. 43. — *Malardier*, pp. 38 à 57, et 394. — *Cart. dunois de Marm.*, 70 (1107).

DERNIERS SEIGNEURS DE MONTOIRE

Après la mort de Louis-Joseph, duc de Vendôme, survenue le 11 juin 1712, le roi Louis XIV s'empara du duché de Vendôme pour le réunir à la couronne. Le roi Louis XV ou plutôt le Régent en disposa le 2 octobre 1718 en faveur de Charles Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, auquel il désirait reprendre la seigneurie de Belle-Isle-en-Mer, en Bretagne.

L'acte d'échange en a été reproduit

dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 1871, p. 128, et par Rochambeau dans son *Vendômois épigraphique*, t. II, p. 17. Contre cette seigneurie de Belle-Isle, le roi céda, outre Montoire, Lavardin, les Roches, Savigny, etc., les terres ci-après : *Le comté de Gisors, les Andelys, Vernon et Longueil* (en Normandie) ; *Auwillars* (en Gascogne) ; *Beaucaire* (en Bas-Languedoc), ainsi que des rentes et autres droits divers.

La terre de Montoire était ainsi détaillée : « Le domaine terre et seigneurie de Montoire avec toutes les paroisses qui en dépendent, y compris les chastellenies de Troo, des Roches, Lavardin et Savigny, et les paroisses de Prunay, St-Rimé, Houssay, Villavard, Sarnières, St-Quentin, Fontaines, et la paroisse de Lunay en entier, toutes lesquelles paroisses étaient autrefois du siège de Montoire et celle de Lunay en partie de St-Calais, consistant ledit domaine et seigneurie en plusieurs métairies, droits d'aunage, marque des toiles, droits de prévosté, billettes et seilleries, languayage des pores, droits de minage, droit de moulins et fours banaux, droits de boucheries, notariats, cens et rentes, prairies, manoirs, bastiments, droits de pesche en la rivière du Loir et Boisle », etc.

Et les nouveaux comtes de Montoire furent ainsi les suivants :

I. — Auguste Fouquet, chevalier, comte de Belle-Isle, maréchal des camps et armées du roi, maître de camp général des dragons de France, époux de Henriette-Françoise de Durfort-Civrac, devenu seigneur de Montoire par suite d'échange avec sa Majesté le 2 octobre 1718.

Il vendit sa terre de Montoire et annexes, le 10 novembre de la même année, par contrat passé devant Meusnier notaire à Paris, au suivant :

II. — Jean-Amédée Desnoyers de Lorme, qui par suite fut qualifié chevalier, seigneur comte de Montoire, baron de Lavardin, Troo, les Roches, Savigny et autres lieux, conseiller du Roi, premier président en la chambre des comptes de Blois de 1726 à 1736, commandeur et intendant de l'ordre militaire de St-Louis, intendant des maisons, domaine et finances de S. A. S. Mgr le duc d'Orléans (avant 1737). — (Voir sa notice).

Au détail donné ci-dessus au moment de la vente du roi à Fouquet, l'acte ajoute ceux-ci : « Ensemble les bois dépendant dudit domaine de Montoire, savoir le bois appelé la Forêt de Montoire, contenant 80 arpents ou environ, le bois de Gastines, situé paroisse de Montrou-

veau contenant environ 400 arpents ; les bois appelés les Grands Deffaits de Prunay contenant environ 300 arpents, tous les dits bois en taillis, ...étant lesdits domaine terre et seigneurie de Montoire en la mouvance du roi à cause de son château et tour du Louvre. (La terre de Montoire-Lavardin était ainsi soustraite à la mouvance du duché de Vendôme)..... et encore lesdits domaine terre et seigneurie de Montoire chargés de 125 livres de gages effectifs au sieur lieutenant de la juridiction royale de Montoire et de 75 livres au procureur du roi... » (Le prix d'acquisition n'est pas indiqué dans l'extrait reproduit ici).

Desnoyers avait épousé le 16 décembre 1720 Louise-Françoise Malet de Gravelle, fille de Louis, marquis de Valséné en Normandie, lieutenant général, et de Marguerite de Sonning.

En 1737, par un acte qui ne nous est pas parvenu, Desnoyers de Lorme et sa femme vendaient les terres de Montoire-Lavardin et Savigny au suivant :

III. — Louis-Charles d'Hostun de Tallard, né le 4 février 1716, fils de Marie-Joseph d'Hostun, duc de Tallard et de Marie-Louise de Rohan, et époux de Marie-Victoire de Prie, fille de Louis, M^{re} de Prie, qu'il avait épousée le 21 décembre 1732, morte sans enfants le 3 août 1739. Il était colonel du régiment de son père depuis le 7 juillet 1732.

Le 28 avril 1737 le nouveau seigneur affirmait la recette des cens et rentes de la terre de Montoire moyennant 770 livres. — C'est lui qui passe pour avoir créé la grande place de Montoire, vers l'an 1738. Il était mort en 1740 laissant pour héritiers son père et sa mère qui suivent :

IV. — Marie-Joseph d'Hostun, duc de Tallard et Marie-Louise de Rohan, héritiers du précédent leur fils, et aussi Louis, marquis de Prie, héritier de sa fille Marie de Prie, épouse dudit défunt Louis Charles de Tallard. Ils vendirent, par acte qui nous est inconnu, au suivant, en 1740.

V. — Pierre-Christophe Le Tessier, conseiller du roi en ses Conseils, garde des rooles des offices de France, secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, rue Tiquetonne, paroisse St-Eustache, qui en l'année 1743, par acte du 2 avril, vendit encore les terres de Montoire, Lavardin, Savigny, etc., moyennant 310 mille livres, au suivant :

VI. — Jean-Sébastien, marquis de Querhoent-Coetanfao et Kerkournadec, comte de Penhoet, marquis de Fougeray, la Roche-Giffart, baron de Vienne-le-Château, etc., brigadier des armées du

Roi, gouverneur des ville et château de Morlaix, demeurant à Paris, rue du Regard, fils de Sébastien de Querhoent, M^{re} de Coetanfao et de Marie-Renée de Kergoet. Il avait pour frères François-Toussaint de Querhoent, aussi brigadier des armées du roi ; Rolland-François, évêque d'Avranches, et Maurice-Sébastien, qui avait été tué en 1706 à la bataille de Ramillies.

Il fit ériger cette terre de Montoire en marquisat par le roi Louis XV en 1743 (*Bulletin vendômois*, 1884, pp. 45 à 49), sous le nom de *Querhoent* que porta ensuite officiellement la terre de Montoire jusqu'à la Révolution. (La ville ne reprit le nom de Montoire que par décret du Directoire de Vendôme le 23 nov. 1791).

Il avait épousé le 16 avril 1729, Innocente-Catherine de Rougé du Plessis-Bellière dont il n'eut pas d'enfants et qui, après sa mort épousa en secondes noces le 6 juin 1747 Emmanuel-Maurice de Lorraine, duc d'Elbeuf, âgé de 70 ans. Elle avait alors 40 ans. Elle vivait encore, veuve de ce second époux en 1788.

Jean-Sébastien de Querhoent décéda sans postérité le 9 avril 1744 à Paris où il fut inhumé dans l'église des Jacobins-St-Honoré. — A sa mort, on fit l'inventaire de ses papiers et entre autres des titres féodaux de la seigneurie de *Montoire-Querhoent*. Il eut pour successeur son neveu Louis-Joseph, qui suit et qui était son légataire universel :

VII. — Louis-Joseph de Querhoent, fils de Louis-René de Q., chev., Sgr de Locmaria, capitaine de Dragons, et de Marie de Rumeau. Il fut lui-même brigadier des armées du roi et épousa en 1752 Félicité de Lopriac de Donges, fille de François de Lopriac, comte de Donges, brigadier des armées du roi et de Félicité de Roye de la Rochefoucauld. Ne pouvant se loger en son château de Montoire en ruine, non plus que dans celui de Lavardin en ruine aussi, il acheta le 5 juillet 1758 le château de la Ribochère, psse de Ville-dieu et y fixa sa résidence. Il y mourut sans enfants, le 26 mai 1782, ayant pour héritier dans son marquisat son frère le suivant :

VIII. — Pierre-Louis de Querhoent-Boisruault devenu marquis de Q. en 1782, après la mort de son frère aîné. La veuve de ce frère aîné continua à habiter la Ribochère dont elle avait hérité de son mari et le nouveau marquis paraît avoir habité Montoire même. Il mourut le 1^{er} mai 1788 laissant ses biens à son dernier frère le suivant :

IX. — Jean-Sébastien, marquis de Querhoent, capitaine de Vaisseaux, de-

meurant au Bois-Ruau, paroisse de Caro en Bretagne.

Il était frère de Pierre-Louis et héritait de lui en 1788. Ne pouvant se loger ailleurs, il acheta de la Nation, en 1791, les bâtiments de l'Abbaye de St-Georges, à St-Martin-des-Bois et en fit sa résidence.

En 1793 ses immeubles furent placés sous séquestre sous prétexte du crime d'émigration qui s'est trouvé démenti. Il avait épousé Marie-Joséphine Audet, qui lui survécut.

Le domaine de Montoire, au moment de la Révolution se composait de : — 1^o Un grand bâtiment rue du Boel, servant d'auditoire ; — 2^o Une maison rue des Grands Derrières, servant de four banal ; — 3^o Autre maison sur la place, servant d'auberge ; — 4^o La Métairie de la Grand-Touche ; — 5^o La Métairie du Bordage ; — 6^o La Métairie de la Couture ; — 7^o Une maison rue St-Oustrille, servant de prison ; — 8^o Un four banal avec caves au bas des masures du ci-devant château ; — 9^o 90 arpents de bois taillis dans la forêt de Montoire ; — (10^o Les Bois de Gastines et des Deffaits de Prunay [oubliés]).

Jean-Sébastien décéda à St-Georges le 10 septembre 1821 et fut inhumé dans la chapelle de St-Georges. Il laissait trois fils et une fille : — 1^o Pierre-Sébastien qui suit ; 2^o Emile-Auguste, comte de Querhoent, Capitaine d'Infanterie, qui recueillit dans la succession de ses père et mère la terre de St-Georges et les ruines de Lavardin ; de son mariage avec Julie-Sophie de Marescot, décédée en 1875, il laissa trois filles, Mesdames de la Rue du Can, de Tarragon et de Lozé (Voir Lavardin) ; il mourut le 27 avril 1838 ; 3^o Louis-Joseph, V^{te} de Querhoent, capitaine de Hussards ; 4^o Marie-Joséphine, épouse de Paul-Jean-Félix de la Haye, chef de bataillon.

X. — Pierre Sébastien, devenu marquis de Querhoent à la mort de son père en 1821. Il était conseiller de préfecture du Morbihan.

Par suite du partage de la succession de ses père et mère fait avec ses frères et sœur, il eut la terre de Montoire, le château et ses dépendances. Il vendit le Château en ruine à la Commune de Montoire le 15 octobre 1847, par acte devant Guellier notaire à Montoire. — Tout le reste fut vendu au détail, sauf la Forêt de Gastines, appartenant encore aux descendants des Querhoent.

Voir Lavardin et St-Georges pour la suite de la famille de Querhoent.

Pour tout ce qui regarde les seigneurs de Montoire au XVIII^e siècle et les propriétaires au XIX^e, voir : Ma-

lardier, pp. 63 à 81. — Le Paige (*Montoire*). — Généalogie manuscrite des Marescot, au château des Minières. — Arch. du Loiret, A, n^o 1625. — *La Chesnaye des Bois*, articles *Hostun* et *Querhoent*. — Plaques mortuaires de l'église de St-Martin-des-Bois. — *Cart. de la Trinité*, 406, note. — Titres de la Noue au chartrier des Minières, etc. — *Bulletin de la Soc. archéol. de Touraine*, 1871, pp. 125, et 126.

Montorson, lieu-dit, c^e de Pezou. — Ancien fief censif, uni au Boil. (Voir Boil). — Sur ce fief se trouve une belle fontaine, la Fontaine de Montorson, dans un pré sur le bord du Loir. La profondeur de cette fontaine a donné lieu à des légendes plus ou moins vraisemblables. — (Arch. Nat., P 627, n^o 69, XIV^e s.)

Montotin, h., c^e de la Fontenelle.

Montpensier, ancien fief-censif, psse St-Bienheure de Vendôme. — Il paraissait situé au dessus de la Chapelle, et relevait directement du château. Il formait un clos qu'on appelait parfois le Clos-Montpensier. Philippe de Lisle avait là des vignes en 1280. — (Arch. L.-et-Cher, G 238. — Arch. Nat., P 953, *passim*).

Montpitière (La), — Voir *Maupitière*.

Montrée, f., c^e d'Ambloy. — *Montiron*, XV^e et XVI^e s. — *La Montrée*, (Cassini). — Ancien fief relevant de Lavardin. Il devait à celui de Poulines un cens de 10 septiers de froment et 5 septiers de seigle jusqu'au XVI^e s. ; ce cens paraît avoir été transporté à Ambloy quand les seigneurs d'Ambloy eurent acheté Poulines.

En 1400, Gervais Ronsard était seigneur de Montiron. — En 1520 François Carreau, seigneur d'Ambloy rendait aveu à Lavardin pour Ambloy, Montiron et Monceaux. — Au XVI^e siècle, Macé de Ternay, écuyer, Sgr de Poulines l'était aussi de Montiron.

Montiron devint ensuite *Montrée* et fit partie de la terre d'Ambloy. — Cette ferme en était encore au XIX^e siècle et en fut détachée par M. Lucas. — (Titres de Poulines, 1503. — Arch. Nat., P 639, n^o 9 et PP 50, vol. 41, n^o 5. — Rochambeau, *La Famille de Ronsard*).

Montrieux, village, c^e de Naveil, 246 habitants avec la Vallée de Montrieux et avec le Haut-Montrieux qui en compte 38. — *Musteriolum*, *Mons-Riol*, *Mons Riulfus*, XI^e s., (Cartul. de la Trinité). — *Montriu*, XIV^e s., (Arch. Nat., P 627). — *Montrieul*, (Aveu du XV^e et XVI^e s. — *Montrieul*, XVII^e s. (Registres paroissiaux divers). — *Maurieu*, XVIII^e s. (Arch. L.-et-Cher, E 736). — *Morieu*, parler local. — *Courtiras* (nom improprement donné à Montrieux par la Carte de Cassini). — *Montrieux* (Cartes de l'Etat-

major et du service vicinal et cadastre). — *Mons Ridens* (nom impropre, dans un distyque latin du XVII^e siècle, au *Bulletin vend.*, 1880, p. 262). — Ancien fief relevant à foy et h. de Fleurigny-Cherchenois, mais dont la haute justice relevait directement de Vendôme, aussi à foy et h. simple et une paire de gants, rendue le jour de Noël.

Sous le nom de *Musteriolum* qu'on traduit par *Montrieux*, ce village est cité au *Cartulaire de la Trinité* comme appartenant au XI^e s. à un appelé Eudes Rufin (Odo Rufinus), et comme se trouvant dans la directe du comte de Vendôme auquel il devait, comme service féodal des droits de fourrage et de charrois.

Dans ce même lieu, en 1055, une noble dame appelée Aremburge, veuve de Teduin le Borgne après la mort de ses fils tués par les ennemis donnait à la Trinité tout ce qu'elle avait dans l'alleu appelé *Mons-Riol* et encore *Mons-Riulfus* et aussi à Ville-Chatain.

D'après les archives du Loiret (A 1656), Montrieux, en 1364, aurait appartenu aux enfants de Gervais Mâlon, qui cette année là, partageait les biens de leur père décédé. Il est probable que ce fief fut le lot de Jean, l'aîné des fils de Gervais et de Agnès Copelet sa seconde femme, lequel Jean l'aîné est indiqué par Trémault dans sa généalogie manuscrite des Mâlon comme ne figurant pas dans le partage de 1364, dont il rend compte. Il devait avoir été pourvu en sa qualité d'aîné dans une pièce antérieure indiquée par ce même numéro des Archives du Loiret.

En 1403 et 1435, Montrieux est à Jean Beauxoncles, sans doute comme époux d'une Mâlon. — En 1468, à Robert de Beauvilliers, époux de Catherine de Beauxoncles ; il fait l'aveu au comté pour sa justice de *Maurieu* ainsi que pour sa rivière et ses prés avec la moitié de deux moulins à Pezou, et pour le lieu de Faye, avec 18 boissellées de terre au Bouchet-Poilgruau, et encore pour la métairie de la Vacherie à Ste-Anne.

En 1495 et 1496 Montrieux est à Philippe Mâlon, seigneur de Villemarest, Villeclèche et Montrieul, qui donne procuration à Jean son fils pour en faire la foy ainsi que pour le fief de la Boissière de Faye. — En 1516 et 1517 à Jean Mâlon, fils aîné et principal héritier du précédent. — En 1530 et 1541 à Guillaume Mâlon, ainsi que la Boissière de Faye et Villemarest. Il est époux de Anne Chalopin, dont deux fils, Charles et Claude, ce dernier baptisé à St-Lubin de Vendôme, le 5 avril 1544. — En 1583 à Charles Mâlon, époux de Louise Péan. — En 1600

et 1623 à Claude Mâlon, qui en 1617 épouse Marguerite, fille de Pierre Guesdron, seigneur de Hourville ; et en 2^o noces, le 30 mai 1623, Catherine de Coutance, qui était veuve dès avant le 8 nov. 1628. Elle testait le 25 oct. 1651 à Rahay où elle demeurerait et léguait une rente de 15 sous à la fabrique de Baillou. A la mort de Claude Mâlon, Montrieux paraît indivis entre les deux suivants : 1^o Elisabeth Mâlon, épouse de Robert le Forestier, sieur du Tertre, bailli du Vendômois ; 2^o Charles Mâlon, sieur de Villemarest. Tous deux font leur aveu pour Montrieux en 1634.

Il paraît qu'une branche des Mâlon continua à s'appeler *De Montrieux*, attendu qu'on voit dans la généalogie de la famille de Vauloger, par R. de Vauloger, p. 21 (*Bulletin héraldique*, année 1890) qu'en 1698, Adélaïde-Jeanne-Catherine de Vauloger de Plainville épousa le 18 sept. 1798, Jean-Baptiste Malon de Morieux, *alias* Demorieux d'une branche des Mâlon de Bercy, qui décéda le 13 juin 1846.

En 1638 et 1639 Montrieux est à Mathurin ou Mathieu Rouget, président en l'Élection, qui en fait l'aveu et déclare avoir acquis ce fief par contrat du 27 avril 1637, de Dlle Renée de Robert, veuve de défunt Charles Mâlon, Sgr de Villemarest, laquelle agissait au nom de ses enfants. Il est époux de Marie de Morée.

En 1663, à Michel Roger, ou Rouget, sieur de Montrieux et de l'Evenage, fourrier de la Maison du roi ; il épouse à St-Martin de Vendôme le 18 mars 1675 Catherine Ferrand, fille du seigneur de Teillé.

— En 1686 à Louis Rouget, sieur de Montrieux et de la Nourraye, conseiller aux Grands Jours, époux de Rose Poulard, dont une fille, Louise, qui le 24 septembre 1687 épousait à St-Martin de Vendôme Guillaume Michau, écuyer, sieur de Villebris ; c'est ce Louis Rouget qui fonda la chapelle St-Faustin de la Nourraye. — Le 29 mars 1688, les susdits vendaient leur terre, fief, closierie et seigneurie de Montrieux au suivant :

Louis-Auguste Bellanger de Lespinay, fourrier des logis du roi, époux de Marie-Madeleine Foreau, laquelle en secondes noces épousa à St-Martin de Vendôme le 16 avril 1716, Benoit de Marescot, chevalier, seigneur de Challay. Marie Foreau mourut en 1732 sans laisser d'enfants et sa succession comme celle de son premier mari furent partagées entre leurs héritiers par acte devant Barré, notaire à Vendôme, le 24 février 1733. Montrieux fut attribué à deux sœurs, petites nièces de Louis-Auguste Bellanger, comme filles de Jeanne Bellanger (elle-même fille du

capitaine Bellanger de l'Espinay, dont voir la notice), appelés Jeanne et Catherine Le Courtois, la première étant femme de Pierre Bernardon, écuyer, seigneur de Bouville, qui, d'après Neils demeurait à Montrieux dans cette maison à mi-côte pourvue d'une tourelle; la seconde, Catherine, femme de René Le Musnier de Nantouillet, Sgr de la Jouslinière. — Toutes deux possédèrent, d'abord indivisément, le fief de Montrieux qui fut finalement attribué à la seconde; celle-ci le vendit par acte devant Courtin notaire à Vendôme, le 18 juin 1744 à Louis Lesourd, marchand papetier, époux de Marie Petit, veuve Lhomme, lequel possédait le moulin à papier, dit de la Ville. — La veuve Lesourd et sa fille du premier lit, Marie-Jeanne Lhomme, vendirent Montrieux avec le Gué-de-la-Ville et les moulins, par acte en date du 13 décembre 1769, au suivant :

Claude Vandeborgue au Van den Berg, écuyer, seigneur de Villiers. Il était aussi raffineur à Orléans. Sa fille Suzette Vandeborgue épousa le baron Crignon des Ormeaux, dont la fille Marie Crignon des Ormeaux fut la C^{tesse} Timoléon de Goisard de Villebresse. — En 1776 Claude Vandeborgue vendit Montrieux avec la Nourraye et la seigneurie de Villiers, le Gué-de-la-Ville et les Moulins, au seigneur de Rochambeau.

Depuis le XVII^e s., le chef-lieu du fief de Montrieux était au Haut-Montrieux qu'on appelait aussi la Nourraye ou Noeraye. On y rencontre encore aujourd'hui les restes d'une chapelle dédiée à saint Faustin. Un buste de vierge provenant de cette chapelle se trouve actuellement au musée de Vendôme. (Voir *La Nourraye*).

Une tradition, assez vague prétend que c'est dans une cave de Montrieux que Sébastien Hyp, imprimeur à Vendôme, imprima clandestinement, en 1656, tout au moins quelques unes des fameuses *Lettres Provinciales* de Pascal.

L'abbé Thoissier, curé insermenté de Vendôme, possédait à Montrieux une closerie dans laquelle en 1791 il avait organisé une chapelle où il disait la messe. Cette messe clandestine attirait des fidèles et fut cause de quelques désordres. Des femmes revenant de cette cérémonie furent, dit-on, fustigées sur la route de Montrieux à Vendôme par des Sans-culottes.

D'après Neilz il aurait existé jadis au profit du seigneur de Montrieux un droit assez singulier. Le possesseur de certaines terres relevant de Montrieux était tenu, outre le cens annuel de deux deniers, de fournir au moment du mariage de l'ainé

des enfants mâles du seigneur, « un chapeau fin brodé en or de la valeur de 60 livres et une épée à poignée d'argent de la valeur de 90 livres avec un bouquet de fleurs de saison et à défaut d'ainé mâle, de fournir à l'ainée des filles au moment de son mariage quatre paires de bas de soie d'une valeur de 48 livres et une écharpe de dentelles de 102 livres avec un bouquet de fleurs. Après la cérémonie du mariage il était admis à l'honneur d'embrasser la mariée, après quoi on lui offrait un repas.

Pour une autre pièce de terre, son possesseur devait dans les mêmes conditions, outre le cens de six deniers, offrir une assiette d'argent armoriée d'une valeur de 150 livres. (Neilz, pp. 99 à 101).

Une convention en date du 31 décembre 1776 annula ces conditions, après l'achat de la seigneurie de Montrieux par M. de Rochambeau. Et ces droits furent rachetés, le premier pour 220 livres et le second pour 240 livres.

Cart. Trinité, 2 (p. 8 et p. 9, note), 111, 112. — *Arch. Nat.*, P 627, n° 60; P 629, n° 15 à 23 et 32; P 63, n° 7; P 638, n° 1; P 704, n° 157 (1403); PP 50, vol. 114, n° 85 (1600). — *Arch. L.-et-Cher*, E 736. — *Arch. d'Eure-et-Loir*, E 586. — *Arch. Loiret*, A 1625 et 1636 (XIV^e et XVIII^e s.). — *Bulletin vendômois*, 1875, p. 335; 1879, pp. 41, 89, 181, 266; 1880, p. 262. — *Bibl. de Vendôme*; *Manuscrits*: 1^o Album Launay, I, p. 106; 2^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs (*Montrieux et Divers*), Carton des familles (*Malon*); 3^o Le Trésor des Familles par Gédéon de Trémault, Généalogie d'Argouges; 4^o Dossier de la Maison de Courtenvaux; 5^o Extraits des titres de l'Oratoire, p. 181; 6^o Dictionnaire des biens de l'Oratoire, p. 74; 7^o Mémoires manuscrits de Duchemin; 8^o Fonds Bouchet, chemise VII^e, dossier 2. — *Merlet, Inventaire des Minutes des Notaires du Dunois*, E 534, pp. 220 et 589. — *Bulletin Dunois*, VIII, p. 363 (1617); IX, p. 472. — *Reg. paroissiaux*: De St-Martin de Vendôme, 1547 et 18 mars 1675; de St-Lubin, 5 avril 1544. — *Neils, Histoire de la Condié de Naveil*, pp. 92 à 101. — *Passac*, p. 63. — *Pétigny*, p. 85. — *Rochambeau, La Famille de Ronsard*, p. 281. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, I, p. 188. — *Launay, Répertoire*, p. 40. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 231. — *Le Loir-et-Cher historique*, 15 oct. 1892.

Montrieux (Moulin de). — Voir *Moulins de la Ville*.

Montrognon de Salvart (Famille de). — *La Frédonnière, Neufmanoir, Bellande* (de Villebout), XIX^e s. — Armes: *D'azur à la croix ancrée d'argent*. — (Armorial du Maine).

Montrobin (Famille de). — *Marcilly, Villaria*, XVIII^e s.

Montrotterie (La), éc., c^o de St-Martin-des-Bois.

Montrouveau, bourg et commune du canton de Montoire, à 13 kil. ouest de ce chef-lieu et 32 kil. O. de Vendôme. —

Mons Rivelli ou Revelli, 1193 (Cart. Trinité). — *Mons Rubelli, Mons Rivelli*, XII^e s., (Cartul. de Tiron).

Cette commune est bornée au nord par celles de Couture, des Essarts et d'Artins; à l'Est par celles de Ternay et des Hayes; au sud par celles des Hermites et de Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire), à l'ouest par celle de Villedieu. — Elle est arrosée par un ruisseau, affluent de la Cendrine qui prend sa source près du bourg et que Passac appelle improprement le Ruisseau d'Ingrandes. — La route de Ternay à Chemillé traverse son bourg. — Sa station la plus proche est Sougé, (7 kilomètres), chemin de fer de l'Etat, de Blois à Pont-de-Braye.

Lieux habités. — Son bourg qui compte 15 maisons et 62 hab. — Villedrouin, ancien fief, manoir et chapelle. — Les Landes. — La Guinendière. — L'Aitre-Richer. — Port-Gandon. — Les Galouderies. — La Cuverie. — La Roussinière. La Brosse. — Les Landes (2^e). — La Courterie. — La Vacherie, anc. fief. — Le Clos du Bourg. — Les Fuselières. — Les Glonnières. — Le Vau de la Raye ou de Larré. — Le Gué de la Barre. — Richeborde. — La Bretonnerie. — La Picarderie. — Les Renardières. — La Ville-Mélerié. — Les Marcières. — Le Chêne aux Bourreaux. — Moquepoche. — Le Vigneau. — La Coudrairie. — La Cuverie. — La Baucerie. — Les Fosses-Rouges. — La Grande-Halle. — Le Petit-Bois. — La Nivetterie. — Le Bois-Cadet. — La Vente. — Les Brenaudières. — La Rutarderie. — Les Grande et Petite Crétonderies. — La Boutinière. — Marcé, ancien chef-lieu de paroisse et commune. — La Guillonnerie. — Le Plessis. — La Closerie. — La Verrerie, château, ancien fief. — La Pichonnerie. — L'Aitre-Funais. — La Grambaudière. — Le Carroi. — La Duboiserie. — La Hutte. — La Maison-Rouge. — La Ratellerie. — La Vigne.

Lieux-dits. — Le bois de Gastines, les Paradis, les Gastines, la Croix-Rondeau, les Fonds, la Jouterie, la Butte-Carrée, la Croix-Daumas, les Rompeiges de la Brosse, la Bruyère-Rigault, le Parc-Guérin, les Prés-Préjean, le Houssère, les Romelières, les Saignards, la Bergondrie, les Lunetteries, les Montrées, Clos-Reaux, la Louppe, le Bois du Lut, les Grandes Failles, les Morineaux, le Grand Parc, la Bataillerie, les Minerets, la Bourrelière, la *Bauchardière* (anc. fief), les Louvres, les Galaudries, les Blutières, le Bois de la Peutière, les Pinardons, St-Martin, les Débats, la Huberdière, le Parc-Pasquier, les Champs-Grimonts, les Monts-Javelles, la Fosse-Quenillère.

Superficie. — 1592 hectares, dont 700 de bois. — Altitude: 140 m. — Poste et perception de Couture. — Assemblée le dimanche 3 février ou le dimanche suivant.

Population. — 41 feux en 1760 (Expilly). — 282 habitants en 1792. — 280 en 1806. — 442 habitants en 1812 (avec Marcé qui lui avait été réuni). — 438 en 1826. — 491 en 1831. — 430 en 1836. — 492 en 1841. — 506 en 1846. — 456 en 1851. — 411 en 1856. — 415 en 1861. — 385 en 1866. — 354 en 1872. — 373 en 1876. — 357 en 1881. — 375 en 1886. — 370 en 1891. — 380 en 1896. — 363 en 1901. — 336 en 1906. — 310 en 1911. — (Cette commune depuis le milieu du XIX^e s. a perdu plus du quart de ses habitants).

Les registres de Montrouveau commencent en l'année 1676. Mais une note insérée dans celui de l'année 1676 dit qu'ils existaient à Montrouveau dès l'année 1609. — Voici les noms principaux qui s'y rencontrent: Bongars, de la Haye, Chevalier de la Cuverie, de Mégrét, Bongars d'Etourville, Forasteau, des Landes, Frédureau, Renouard, du Mortier, Neils de Bréviande, de la Chartre, d'Argy de la Raudière, du Bellay, Blanchet de Langeon, Jacquet de la Tuffière.

Curés. — Guillaume Moreine, 1615. — Jacques Chesneau, 1632. — Michel Martin, 1676. — N. Norjeu, 1696. — Nicolas Reboulleau, 1697. — François Drouin, 1710. — Louis Frédureau, sieur de Beauvallon et de Granlay, fils de Jean Frédureau, sr de la Verrerie, 1731. — François Lebouc, 1735, inhumé dans l'église en 1738, âgé de 36 ans. — Julien Vitelle, 1739, inhumé dans l'église en 1741 âgé de 28 ans. — Julien Lebouc, 1741, inhumé dans l'église en 1748. — Jacques Carré, 1748, inhumé dans l'église en 1754. — Didyme Boistard, du dioc. de Bayeux, 1755, inhumé à 63 ans le 15 sept. 1780. — Mathurin Joubert, ancien chapelain de la Ribochère, 1777.... — François Guénoust, ancien curé de Marcé, 1803. — Salmon, 1824. — N., 1828. — Normand, 1830. — François Serbelle, 1834. — Rouchausse, 1847. — Maupetit, 1870. — Depuis cette époque la cure est desservie par le curé des Essarts.

Maires: Antoine Daumas, 1792. — Jacques Tondu, 1793. — Noël Hogou, an II. — Pierre Gautron, 1824. — Jacques Tondu, 1847. — Louis Tondu, 1892. — Joseph Morineau, 1904.

Avant la Révolution la paroisse St-Blaise de Montrouveau faisait partie, d'abord du doyenné de Troo, et depuis 1706 de celui de la Chartre, archidiaconé de Château-du-Loir, diocèse du Mans. Elle était de l'élection de Vendôme jusqu'en

1731, puis de Château-du-Loir, et du bailliage de Vendôme. L'abbé de Tiron présentait à la cure qui au XVIII^e siècle était dite valoir 600 livres de revenu (Pouillé manceau).

L'église de Montrouveau est sous l'invocation de saint Blaise qui fut évêque de Sébaste en Arménie et souffrit le martyre vers l'an 315. Elle était, avec Croixval, Ternay et Grandry, au nombre des possessions de l'abbaye de Tiron dans le Bas-Vendômois. Elle a dû être bâtie au XIII^e s., mais remaniée à différentes époques. D'après Launay, sa longueur serait de 19 m. 40 sur 6 m. 40 de largeur. Elle a des fenêtres du XVI^e siècle.

Le 15 octobre 1640, le doyen rural de Troo faisait l'inspection de cette église de Montrouveau et enjoignait au curé « d'ôter le crucifix parce qu'il était fort indécent, et d'en avoir un autre, quoique petit, pourvu qu'il soit honnête ». (Malardier).

La cloche de Montrouveau est de 1833, et a pour parrain Philippe-Auguste-Louis-Guillaume, C^{te} de Montigny, ancien officier supérieur de cavalerie, chev. de la lég. d'honn. et de St-Ferdinand de seconde classe, résidant aux Hayes ; et marraine, Marie-Léontine de Colbert, épouse de M. Denis-Ferdinand, M^{is} de La Rochebousseau, en son château de la Flotte, etc.

Le véritable seigneur de Montrouveau était le prieur curé du lieu. Il était, dans le principe, moine de l'abbaye de Tiron, au pays chartrain, et Montrouveau n'a jamais cessé d'être un prieuré de cette abbaye. Son temporel relevait de Montoire à foy et h. simple.

On ne sait quand ce lieu a été donné à Tiron et par qui. On le rencontre pour la première fois cité parmi les possessions de l'abbaye de Tiron sous le nom de Mons-Rivelli dans une bulle du pape Eugène III en date de 1147. Il est donc probable que ce prieuré fut fondé en même temps que celui de Croixval qui lui était voisin, qu'il procédait des dons des mêmes personnages et qu'il fut formé d'un défrichement de la forêt de Gastines. — Une bulle du pape Alexandre III confirme encore cette possession en 1179 ; et en 1516 Montrouveau figure encore dans l'état des prieurés dépendant de Tiron. Il appartenait encore à cette abbaye à la Révolution ; mais le tableau des ventes des biens nationaux aux Arch. de L.-et-Cher, série Q, ne fait pas mention de la vente de biens d'église à Montrouveau.

La famille de Musset, au XVI^e siècle et aussi au XVII^e, avait dans ses possessions une seigneurie de Montrouveau qui paraissait autre que celle-ci et que La

Chesnaye des Bois dans son armorial pense être en Blésois, nous ne savons en quel lieu. Elle ne nous paraît pas être le *Mons-Rivelli* du Bas-Vendômois.

Au XVIII^e s., les Sgrs de Drouilly-les-Hayes et Ternay se disaient aussi seigneurs de Montrouveau en vertu de droits que nous n'avons pas pu définir. Les seuls seigneurs suzerains de Montrouveau, comme de toute la contrée à cette époque étaient les seigneurs de Montoire dont relevait féodalement Montrouveau.

Il y avait à Montrouveau un étang qui en 1615 était vendu par Claude de Gennes, Sgr du Vigneau et Anne Gilles, sa femme, à Gilbert II de la Curée, Sgr de la Roche-Turpin.

Une grande quantité de places à fourneaux qui se rencontrent épars dans cette commune indiquent qu'elle a été formée tout entière d'un défrichement de la forêt de Gastines.

La commune de Marcé ayant été supprimée en 1811, son territoire fut réuni à la commune de Montrouveau.

Arch. Nat., PP 50, vol. 54, n^{os} 21 à 23 ; vol. 114, n^o 139. — Arch. L.-et-Cher, E 10, 31, 129, 430. — *Cart. de Tiron*, 292, 328, 419. — Pouillé du doc. de Mans, XVIII^e s., fol. 281. — *Cart. Trinité*, 613. — *Bulletin vendômois*, 1865, p. 197 ; 1866, p. 169. — Passac, p. 85. — Pétigny, pp. 33, 50. — Launay, *Répertoire*, p. 47. — St-Allais, *Dictionn. de la Noblesse*, III, p. 50 (Musset). — *Annuaire de Loir-et-Cher du XIX^e s.* (Statistique). — Lepaige, *Dictionnaire... du Maine*, II, p. 350. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, p. 159. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 393. — Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1^o Album Launay, II, p. 121 ; 2^o Mémoires de Duchemin, I, p. 59 ; — Expilly, *Dictionnaire géographique*, 1770. — Malardier (Montrouveau).

Monts (Les), h., c^{te} de Lunay, 53 hab. — Ancien fief uni à celui de la Mézière et relevant comme lui de la Gésinière à foy et h., et en partie censivement de St-Georges de Vendôme. — En 1907, il a été créé là une école publique et municipale pour desservir les hameaux d'Asnières, la Boissière les Clouseaux, la Couanéterie, les Granges, le Grès, Martray, la Mézière, Nonais, la Praserie et Villeprouvaire. — (Arch. Nat., P 610, f^o 97. — Bibl. de Vendôme : 1^o ms 285, p. 109 ; 2^o ms. 286, p. 136. — Titres de la Blotinière. — *Journal Le Patriote vendômois*, n^o du 7 février 1907).

Mont-St-Père, f., c^{te} de Savigny. — Elle appartenait à l'abbaye de la Trinité de Vendôme et fut vendue national^e en 1791 pour 6.500 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 51. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 121).

Montsainville, f., c^{te} de St-Jean-Frémentel.

Montsimier, f., c^{te} de Savigny (Le Petit-S.). — *Montsumier*, (Cassini). — Ancien fief relevant à foy et h. de St-Calais et des Mézangères (psse de Vic) et aussi de Romigny à Bessé. — En 1474 il est à Henri Leclerc qui en rend aveu à N. Ronsart, Sr de Romigny. — En 1621 il est vendu par le seigneur du Chatellier à René de la Louppe sieur du Chesne. Il fut saisi sur ce dernier en 1638 à la requête de ses nombreux créanciers et adjugé à Oudin Breton, marchand à St-Calais. — En 1794 Montsimier appartenait à Henri Poitou, de St-Gervais, acquéreur de Victor Quentin, notaire à Bessé. — (Arch. du Cognier, E 32, n^o 42. — Abbé Froger, *La famille de Ronsard*, (1474), *Revue du Maine*, 1884, p. 96. — D'Hozier, reg. IV, *Généalogie Salmon*. — R. Graffin, *La Sgrie de la Cour du Bois*, p. 20).

Montsoreau (Famille de). — *Frêteval*, XIII^e s. — Armes : D'or à une croix pattée de gueules. — Alias : *De gueules au griffon d'or*.

Montsouays, anc. mét., avec garenne, psse de Nourray. — Elle relevait directement du château de Vendôme. — (Arch. du Loiret, A 1625).

Monyer (François), originaire de Tournon (Dauphiné). — Il fut le dernier oratorien que la maison mère de Paris ait envoyé à l'Oratoire de Vendôme où on le chargea de la classe de sixième. En plaisantant, les pères de l'Oratoire avaient décidé que le professeur de sixième aurait toujours le titre de *Baron de Courtiras*. — La Révolution étant venue, le Père Monyer se disait plaisamment le dernier baron de Courtiras. — M. Monyer devint plus tard un des fonctionnaires principaux du lycée de Turin. Sous la Restauration il obtint une place de commissaire de police à Paris. Mais il était botaniste et poète. Il publia plusieurs ouvrages dont le meilleur portait le titre suivant : *Le Chevalier chrétien, ou les Chastes amours de Ponce de Meyrueis et de Rose de Roquedol*, légende du XII^e siècle en 12 chants, traduction libre du poème d'un troubadour du XIII^e siècle. Il laissa de plus un manuscrit : *Rapsodies historiques*. — Il passe pour l'auteur des paroles sur le *Carillon de Vendôme*. — (Lettre d'un élève de M. Monyer [M. Flavien Roy], insérée au *Bulletin vendômois*, 1878, p. 94 et 1881, p. 199).

Moquepoche, h., c^{te} de Montrouveau.

Monvalet. — Voir *Mauvalet*.

Moquerie (La), anc. mét., psse de Lisle, proche le Désert. — Elle appartenait au XVII^e s. aux seigneurs du Désert. — (Arch. L.-et-Cher, E 482).

Moquet (Famille de). — Voir *Réméon de Moquet*.

Morache (La), f., c^{te} de Droué.

Morainville (Famille de). — *Villechauve*, XVII^e s.

Moran, (le lieu de), situé paroisse d'Ambloy était cité comme lieu habité au XVI^e s. — (Titres de la Noue aux Minières).

Moranaçais (Famille). — *Boisseleau*, (de Rhodon), XIX^e s.

Morandière (La), f., c^{te} d'Artins, (tout près de Ternay) — *La Marandière*, *La Mérandière* ou *la Chevenne*, XIV^e et XVI^e s. — Ancien fief relevant de la Rocheturpin à foy et h., demie livre de cire de service et 12 deniers de cens.

En 1365, ce fief appartenait à Jean Tuffeau, qui rendait hommage à la dame de la Rocheturpin. — En 1554, le 6 octobre, Jacques Aubry, avocat, portait foy et h. au Sgr de la Rocheturpin pour son fief de la Mérandière situé paroisses d'Artins et de Ternay. — En 1570, André Brossier rendait encore hommage pour la Mérandière, autrement appelée *la Chevenne*, qu'il avait acquise de Jacques Aubry ; le même en était encore possesseur en 1600. A cette époque le domaine contenait 27 arpents. — En 1608, la Morandière était à Nicolas Brossier ; — en 1612 à André Brossier ; — en 1658, à Jacques Laistre ; — en 1674, à Marie Brossier, veuve de Jacques de Laistre. La même rend aveu en 1704. A cette époque, la Morandière est déclarée maison inhabitable et la terre en friche. Elle était toujours de 27 arpents. — En 1711, Pierre-Marie de Laistre en était seigneur et la maison était en ruine. — En 1720, Jean-Ferdinand Brossier président au bailliage de Bellême en est devenu seigneur. — En 1734, ce fief est à Pierre-Christophe d'Avesgo, mari de Françoise Brossier. La maison en a disparu. Le domaine tient d'un côté aux tailles de Pineau, au parc de Tuffeau, aux bruyères et parc de la Houssairie, d'autre au chemin de Villedieu à Ternay ; d'un bout au chemin de Croixval à la Borde, au chemin de l'Aillerie aux Caves et d'autre bout à l'aitrise des Caves. — Au moment de la Révolution cette ferme était habitée par une famille Rousselet qui cacha l'abbé Jacquet de la Haye, curé insermenté de Ternay, et d'où celui-ci continuait en cachette les devoirs de son ministère. — (Malardier, p. 525. — *Bulletin vendômois* 1899, p. 250, [Art. P. Clément]. — P. Clément, *Monographie de Ternay*, p. 36. — Arch. L.-et-Cher, Titres de la Rocheturpin).

Morandière (La), h, c^{te} de Boursay. — Ce lieu relevait de St-Agil à foy et h.

et en 1405 appartenait à Jehan Peschard. — En 1644 il est à Bonaventure Geslin, sieur de la Morandière, dont la fille, en 1656 épousait à Mondoubleau François Ferrand, sieur de la Bretonnerie. — (Arch. Nat. P 700, n° 86 [1405]. — Reg. de Mondoubleau, 1644 et 1656.).

Morandière (La), f., c^e de St-Martin-des-Bois. — Cette ferme fut réunie à celle des Vallées et faisait partie de la terre de St-Georges en 1846. — (Journal *Le Loir* du 21 août 1846.).

Morchière (La), f. — Voir la *Mercerie*.

Moreau (Familles diverses du nom de). — *Bonne-Fontaine, Les Deffaits, Ville-marest*, XIV^e et XV^e s. — *La Simonnière* (de Chauvigny), *Villeclèche, Villeuisant*, XV^e s. — *Villée* (de Sougé), *Le Plessis-Godehous*, XVI^e s. — *Cornille, Les Granges* (de Troo), XVII^e s. — *La Boinière*, XVIII^e s.

Moreau de Faverney (Famille). — *Droué*, XIX^e s. — Armes : *D'or à 3 têtes de more de sable*. — (Magny, t. XIII^e).

Moreau de Montmirail (Famille). — *La Chénaie* (de Souday); *Pigray*, XV^e s. — Peut-être cette famille avait elle pour armoiries les suivantes indiquées de nos jours comme étant celles d'une famille Moreau au Maine : *De gueules à 2 fasces d'argent*. — (Rietstap).

Moreau (Antoine), né à Paris en 1625, mort à Montoire en 1702. — Il fut d'abord officier, puis entra dans le clergé. Il fut curé de St-Laurent de Montoire de 1656 à 1698. La connaissance qu'il avait faite de Vincent-de-Paul dans sa jeunesse lui inspira des sentiments de charité qui lui donnèrent un grand crédit sur les habitants de Montoire et lui permirent de fonder l'Etablissement des *Filles de la Charité de Montoire*. Cette institution prospéra grandement et en 1790 comptait 48 maisons répandues dans sept diocèses de France et jusqu'à 150 religieuses. La Congrégation des filles de la Charité fut après la Révolution reformée à Bourges. C'est aujourd'hui la maison des Sœurs de la Charité de Bourges. — Antoine Moreau mourut en odeur de sainteté à Montoire le 25 mars 1702. Il fut inhumé dans la chapelle de la maison de Charité qu'il avait fondée. Cette chapelle sert aujourd'hui de salle de justice de paix. Ses cendres ont été transférées à Bourges dans le couvent des Sœurs de Bourges le 24 mai 1866. — Sa plaque mortuaire se trouvait encore encadrée dans le mur de l'hôpital de Montoire au milieu du XIX^e s. — (*Bulletin vendômois*, 1867, p. 47. — Abbé C. Bourgogne, *Antoine Moreau*, etc. — Abbé S. Clément, *id.* — Malardier, pp. 140 à 147).

Morée (Famille de). — *Rocheux* (de Fréteval), *Morville, La Borroue et l'Épicière*, XVI^e s. — Armes : *D'argent, à une croix d'azur en forme de fer de moulin*. — (Pasty de la Hilais) — Alias : *D'or à 6 annelets de sable*, 3, 2 et 1. — (Adr. Thibault).

Morée (Canton de). — Un des huit cantons de l'arrondissement de Vendôme, situé dans le Nord de l'arrondissement. — Il a pour limites : Au Nord, le canton de Droué et celui de Cloyes (Eure-et-Loir); à l'Est, ceux d'Ouzouer-le-Marché et de Marchenoir (arrond^t de Blois); au Sud, celui de Vendôme; à l'Est, ceux de Savigny, de Mondoubleau et de Droué. — *Superficie* : 24.955 hectares. *Population* : 9.744 habitants en 1911.

A l'époque révolutionnaire, le canton de Morée était du district de Vendôme et comprenait les 14 communes suivantes. — Morée, Brévainville, Busloup, la Chapelle-Enchéry, Fréteval, Lignéres, Lisle, Pezou, Renay, St-Claude-Frémentel, St-Firmin-des-Prés, St-Hilaire-la-Gravelle, St-Jean-Frémentel, St-Lubin-des-Prés.

Les 13 communes qui composent aujourd'hui son canton sont les suivantes : Morée, Brévainville, Busloup, Danzé, Fréteval, Lignéres, Lisle, Pezou, Rahard, St-Firmin des Prés, St-Hilaire-la-Gravelle, St-Jean-Frémentel, et la Ville-aux-Clercs.

Les communes de St-Claude-Frémentel et St-Lubin-des-Prés sont supprimées depuis 1811 et les communes de la Chapelle-Anschéry et de Renay sont rattachées au canton de Selommès. — Le canton de la Ville-aux-Clercs supprimé céda ainsi à celui de Morée les communes du Rouillis (devenu Rahart), de la Ville-aux-Clercs, et de Danzé.

On trouve comme conseillers généraux de Morée : — Bessirard-Latouche, 1834. — De Malartic, 1837. — V^{te} de Villebresme, 1843. — Crosnier, 1845. — Larochehoucault, duc de Doudeauville, 1867. — Milleret, 1880. — Cantagrel, 1886. — Gaston Bozérian, 1890. — Cheureau, 1899. — Piédallu, 1905.

Conseillers d'arrondissement : Martellière, 1834. — Henrion, 1848. — Bruère, 1874. — Moreau, 1886. — Godard, 1890. — Piédallu, 1893. — Dumans, 1905.

Juges de Paix : — Simon Connabert, résidant à Bitermay, c^e de Lignéres, 1790. — Bois, 1791. — Cochereau, an IV. — Méreaux des Bancheries, 1827. — Bourgogne, 1844. — Henrion, 1845. — Duvau, 1869. — Silly, 1875. — Jamain, 1895. — Deleuze, 1897. — Roulin, 1897. — Jolly, 1907.

Morée, ville et commune, chef-lieu de canton, à 21 kil. au Nord-Est de Vendôme. — *Moriae*, 1074 (Cart. de la Trinité). — *Morea, Moreia, Franca-Villa*, XI^e s. (Cart. de Marm.) — *Maroill*, 1214, (Cart. de la Trinité). — *Morchica*, XIII^e s., (Cart. de Marm.) — *Moriers, Mores* XIII^e s., (Pouillé Chartrain). — *Mores et Morées*, XV^e s. — *Morée* (Cartes de Casini et de l'Etat-Major). — La ville de Morée doit avoir pour armoiries celles de son ancien prieuré autour duquel elle a été fondée. *D'argent à 3 fasces d'azur*.

Cette commune est limitée au Nord par celle de Brévainville, à l'Est par celle de Moisy (arrondissement de Blois), au Sud par Ecoman (même arrondissement) et par Fréteval, à l'Est par Fréteval et St-Hilaire. — Elle est arrosée par le Loir qui la limite à l'Est et par le ruisseau d'Ecoman appelé le Baignant qui arrose le bas du bourg. — Le bourg de Morée est traversé par la grande route du Mans à Orléans. — Les stations de chemin de fer les plus proches de Morée sont au Nord St-Hilaire à 4 kil. et au Sud, Fréteval (3 kil.). Une nouvelle route de Morée à Fréteval, actuellement en construction, (1909) avec pont sur le Loir, va raccourcir cette distance d'au moins un kilomètre.

Lieux habités : — Son bourg qui compte 234 maisons et 574 habitants (1911). — La Corbonnière, 80 hab. — La Bosse, 50 hab. — La Petite-Haie, 51 hab. — La Bliinière, 48 hab. — Villepot, 38 hab. — Les Ruelles, 28 hab. — La Maugerie, 34 hab. — Villeprover. — l'Autruère. — La Grande et Petite Haie. — Girondin. — Belair. — La Houssaye. — La Coffinière. — La Charronnière. — Les Girardières. — Cheverny. — Thireau. — La Boissière. — Les Bretonnières. — Le grand et le petit Chatelet. — La Brouillerie. — Les Fongerets, anc. fief. — La Coutancellerie. — Glatigny. — La Rousinière. — Fosse-Fée. — Le Chéneteau. — La Mercerie. — Le Ménil des Vallées, anc. fief. — Poule. — La H^{te} et Basse Filière. — La Vallée-Verte. — La Perrine, anc. fief. — Le Prieuré. — La Tuilerie-Nord et la Tuilerie-Sud. — La Bertinière.

Lieux-dits. — Malevin, les Hagards, la Bican, la Bruyère-Solmeaux, les Fouhnes, la Vallée de Rouge-Crotte, le Bas de la Passe, Varise, la Panterne, la Grande-Queue, le Poirier-de-fer, les Pots, la Butte de la Thibaudière, la Vallée-Mordret, les Fontenelles, la Chaussée-du-Langault, la Fontaine-effondrée, le *Dué* ou Duet, le Cul de la Foureine, les Ternes, les Pierres-des-Fées, le Chemin-Touin, les Aiguillères, les Neolles, les Souciaux,

le Jardin-Jameau, l'Aspic, l'Oratoire, le Ruyarouge, le Buisson-Genieux, les Petits-Glénargants, la Rue-du-Gat, les Thibaudières, Malabry, la Côte de la Rabinière, le Poirier-de-Cabillol, la Fosse-du-Foisne, la Haie-Bélière, la Butte-du-Sicot, le Bois-Chartier, la Fosse-Bodet, le Puits de la Vignière, la Sarroie, les Bézards, la Bézardière, la Michauderie, la Barthenière, le Portail-de-Beauce, la Marche, Chaleau, les Foyards, la Fosse-Effraye, le Clos-Marchand, le Compas, la Bonne-Œuvre, la Diablière, la Vallée-Fauvellière, les Barbeaux, la Fosse-aux-Soucys, Haute-Voix, la Brèche, Queue-Lévé, la Grosse-Pierre, la Vallée-Guilbardeau, le Bois-du-Hazon, la Commune, la Haie-Guizon, Lutériaux, Villeborée, la Perronnière, la Hupinière, le Château-Flourion, la Pucelle, l'Audrière, le Bois-Griche, la Jolivière, le Bois-du-Refuge, la Rue-Chèvre, la Noue-Clouet, la Tournelle-des-Champs, la Croix-Breton, la Pelle-à-Four, la Noue-Lapin, la Vallée-Gironde, la Croix-Rouge, Gandelaine, le Carré-de-Bretagne, la Poissetière, la Grosse-Borne, la Fosse-Richard, les Gondrées, la Bouelle-des-Compagnons, les Prés de la Nation, la Colaie, les Prés-Bugnons, St-Cyr, anc. chapelle, le Gué-St-Lubin, le Gouffre, le Bois-Jameau, le Murger-Mordret, le Mont-Barry, le Chio, les Hatris, les Fortières, les Craux, la Potironne, le Soufflet, les Caves, la Vigne d'Amour, Pierre-de-Loups, le Bois de la Guille, le Clos-Godard, l'Avant-Porte, l'Ouche, la Butte-du-Fougeret, Pierre-Paroche, le Buisson de la Trique, le Davenier, le Marchais-Blin, la Noue-Villebout, la Gouzie, le Guinier-Berteaux, la Queue-de-Chien, la Guerroye, la Pierre-des-Manceaux, la rue du Gat, le Pré-du-Roi ou Prix-du-Roi, ou encore *Prairie-du-Roy*, la Détourne, la Maison-au-Loup, la Trippetierie, la Roue-Frieure, les Mazuvières, le Bray, la Servoie, les Eteées, les Prés-du-Ran, la Haie-Bélière, la Butte-aux-Signaoux, la Cornetterie, la Noue-Forest, les Dordaises, Villeborée, le Croc-des-Tonnes, la Blandinière, la Cloiterie, Joguelet, la Rue-Escare, Bégault, la Morillière, la Boulardière, les Fontenailles, la *Fontaine de Pissaison*, la Pairégue, le Bois-Grisché, Vaupavouer, le Merisier-Breteaux, le Gault, le Gaudré, les Vignes-Brenetières, Liénargan, les Harteries, Fosse-Brenière, Miaslé, le Hutereau, les Vénétières, Lardéze, le Buisson de la Ripe, les Bézards, Pillé, Chesnereau, la Futaie-Buissonnaye, la Couture, Vigny, la Fosse en Lay, le Haut-Proué, les Agathes, le Cul de la Foussière, le Pré de la Buffe, le Terroir, la Fosse-Fée, etc.

Superficie. — 2506 hectares. — Altitude du bourg (église) 139 m. — Cadastre terminé en 1832 par Lamotte et Wantot. — Poste du lieu. — Chef-lieu de perception qui comprend les communes de Morée, St-Hilaire, Brevainville et St-Jean Frémentel. — Assemblées le 15 aout et le dimanche qui suit le 15 septembre. — Marché le lundi.

Population. — 80 paroissiens au XIII^e s. — 200 feux en 1770. (Expilly). — 1040 habitants en 1792. — 877 hab. en 1816. — 922 en 1821. — 101 en 1826. — 1233 en 1831. — 1229 en 1836. — 1283 en 1841. — 1325 en 1846. — 1309 en 1851. — 1300 en 1856. — 1327 en 1861. — 1401 en 1866. — 1379 en 1872. — 1539 en 1876. — 1387 en 1881. — 1424 en 1886. — 1354 en 1891. — 1309 en 1896. — 1267 en 1901. — 1244 en 1906. — 1139 en 1911. — (Cette commune a perdu 400 habitants depuis 1876, soit un tiers de ses habitants).

Les registres paroissiaux de Morée commencent en 1612. — Noms principaux qu'on y rencontre : Reffuge, du Couldré, Duru, Renty, Beauxoncles, Carmelet, du Chesne, Tergnier, Mervilliers, Poulain des Touches, Lenfant de Mosny, Du Regnier, Fromentière, La Noue, Calouet, Costé de la Roche, Malier, Marchand d'Escoman, Vannier de Lisle, de Gille, de Megret, Marescot, de Bienvenu de la Pierre, Deschelles, de Brie, Chéreau, Poullard, Duboys, Vignon, de la Fosse, Coutance, Béquignon, de Vallande, du Buis de la Planche, Guernard, Souin, Leviston, Lhospital, de Bruet de la Chesnaye, de Robineau, Thiville, Bernardon de Bouville, de Lorin, Pilverdiér, Meslin, Le Barbier, Huard des Landes, Daussoin, de Chartres, Michau de Coligny, Vimeur d'Aupuy, Rossignol de Montcheux, Giimaudet, de Morre ou Morée, Ragot, Clermont, Gillebert de Chesnevert, Deschallards, de la Garanne, Roger, de Merlin ou Meslin, Brossard, de Villiers, Le Courtois de la Musse, du Plessis de Beaujeu, de la Mire, Laurain ou Lorrin, des Fougereais, Noyer des Fougereais.

Curés. — Henri Corbeau, 1579. — Jean Aurain, 1580. — Macé Clergeau, 1592. — Michel Poussin, 1612. — François Camus, 1626. — Julien Lestillard, 1628, mort le 5 juin 1663. — Jean Basset, 1671, mort 25 novembre, 1678. — Javelle, 1687. — Jean Costet, 1697, mort 25 nov. 1708. — Lucquet, 1713. — Jean-Baptiste Sorin, 1727. — Melchior Magrath, prêtre irlandais, desservant, vers 1735. — L. Céleste, prieur de Seillac et desservant de Morée, 1737. — Boutault de Russy, desservant, 1738. — Challine, bachelier en Sorbonne, prieur de Villemardit, des-

servant la cure de Morée, 1742. — Fausabry, desservant, 1746. — Jean-Baptiste Sorin derechef, rentré dans sa cure le 28 février 1748, inhumé à 62 ans, le 7 décembre 1758. — Caillard, 1758. — Jacques Roquefore, 1763, inhumé le 9 octobre 1791. — Fatio desservant 1791, puis officier public. — Couturier, mort en 1800. — Plessis 1800. — L. S. Morais, 1817. — Vincent Leroux, 1825. — Menard, 1842. — Gauthier, 1877. — Baloge, 1883. — Pasquier, 1894. — Leroy, 1901. — La paroisse est restée en interdit pendant plusieurs années de 1908 à 1911. — Pasquier, derechef, 1912.

Maires. — Fatio, curé et officier public, 1792. — Louis Trio, agent, an VI. — André Courcimault, an VII. — Bernardon, maire, an VIII. — Hermelin, maire, an IX. — Jean-Baptiste-Mathurin Leroy, maire, instituteur et sacristain, 1810. — Martin Gentien, 1832. — Alex Rentien, 1838. — François Hénault, 1845. — Alex Rentien, 1848. — Martin Gentien, 1857. — Louis-Georges Duru, 1864. — Simon Halé, 1870. — Adr. Neilz, 1879. — André Godard, 1884. — Antoine Daubignard, 1892. — Gustave Savigny, 1900.

Notaires. — Pierre Fiquet, 1491. — Jean Fesqué, le jeune, 1567. — Jean Fesqué l'aîné, 1576. — Jean Duru, 1594. — Louis Dupui, 1595. — Nicolas Duru, 1608. — Charles Béquignon, 1612. — Duru père et fils, 1653 à 1706. — François Raymon, 1697. — Pierre Guichard, 1702. — Duru, 1707 à 1732. — Jean-Pierre Drivet, 1754 à 1768. — Jean-Louis Chaillou, 1768 à 1799. — Clément, 1799 à 1812. — Gardien, 1812 à 1816. — Mestivier, 1816 à 1824. — Yvon 1824 à 1836. — Chaufon, 1837. — Butard, 1841. — Yvon jeune, 1847. — Cruchet, 1872. — Rentien, 1895.

Avant la Révolution, la paroisse de Morée était du doyenné de Fréteval, de l'archidiocèse de Vendôme, du diocèse de Chartres et depuis 1697, de celui de Blois. Elle était du Bailliage de Blois, de l'Élection de Châteaudun. Sa moyenne et basse justice appartenait au prieur du lieu, mais la haute justice était au comte de Dunois. — L'archidiacre de Vendôme présentait à la cure, qui au XIII^e s. était d'un revenu de 24 livres et de 600 l. au XVIII^e s.

L'église de Morée est aujourd'hui détruite (1912). Il n'en reste que les quatre murs et le clocher. Un incendie l'a fait disparaître le 3 octobre 1906. Elle avait été réparée entièrement en 1868, et son clocher bâti tout à neuf.

L'ancienne église, en mauvais état elle-même, datait du XII^e s. et possédait

des peintures dont on trouve encore les traces sous le badigeon plaqué sur les vieux murs encore debout. Cette église était dédiée à Notre-Dame ; on l'appelait, à cause de sa position et de ce qu'elle avait été bâtie sur un emplacement défriché, *Notre-Dame des Hautes Forêts*.

C'était tout d'abord la chapelle même du prieuré, agrandie au XVII^e s., quand elle est devenue paroissiale à la suite de la destruction de l'église St-Martin du bourg. Pour construire le clocher il y a 50 ans environ, on a détruit un remarquable narthex qui se trouvait devant le portail. Ce portail était roman et très ornementé. La voûte ancienne portait inscrits les noms suivants : *François Halé et Etienne Breton* ; probablement les charpentier et menuisier constructeurs. La cloche est de 1833, bénite par M. Simon-Laurent Morais, vicaire général (ancien curé de Morée) et a eu pour parrain M. Vincent Leroux, curé, et pour marraine, M^{me} Joséphine du Courdray, épouse de M. de Jouffrey de Villars. La petite cloche, plus ancienne, porte simplement cette inscription : « J'ai été fondue en 1767 » avec la signature de *D. Darblay*. Le clocher très élevé se dresse sur cette éminence des Hautes Forêts et se distingue de très loin. Il est d'une assez heureuse architecture, imitant le style du XIII^e s.

Il paraît que la municipalité en fonctions au moment de l'incendie (1906), se décida à attribuer à d'autres dépenses qu'à la reconstruction de l'église, la somme payée par l'assurance. Aussi l'évêque de Blois a-t-il cru devoir mettre la paroisse de Morée en interdit.

À côté de cette église sont les bâtiments de l'ancien prieuré, aujourd'hui habitation particulière, appartenant à la famille de Groulard. — Au bas de l'église se trouve l'ancienne ferme du prieuré avec grange des dîmes, dont l'architecture présente des détails intéressants. Au milieu du bourg, là où est aujourd'hui la place, se trouvait l'église paroissiale dédiée à St-Martin. Cette église fut la proie des flammes, partageant le sort de la plus grande partie de la ville, en 1652. On l'abandonna et elle acheva sa ruine au XVIII^e s. Pendant longtemps Morée n'eut en son enceinte pour tout oratoire que la chapelle de son hospice. Cette vieille église s'appelait au XIII^e s. *St-Martin de Lande*, d'après le Pouillé chartrain.

Le bâtiment actuel de la mairie et justice de paix était un manoir du XV^e s. appartenant à la famille Noyer. — Voir *Hospice*.

Morée était de longue date réputée ville et fut fortifiée au XVI^e s. On voit encore des vestiges de ses remparts qui s'ouvraient par quatre portes : La porte Dunoise, la porte Blésoise, la porte Vendômoise et la porte des Prés ; et en outre la poterne du Trou-au-Cordier. — La permission de se clore de murs avait été donnée aux habitants de Morée par le roi François I^{er} avant 1547.

La petite ville se compose de six rues principales qu'on appelle rue des Prés, rue de la Tuilerie, rue de la Grande-Fontaine, Grande rue, rue du Mail et rue de Derrière, plus la *Place*.

Justice de Morée. — La haute justice de Morée appartenait au comte de Dunois. En fait, c'était tantôt le bailli de Marchenois, tantôt celui de Fréteval qui exerçaient les fonctions de bailli à Morée. — La moyenne et basse justice appartenaient aux moines de Marmoutier, c'est à dire au prieur de Morée. De là vint qu'à Morée on rencontre deux baillis. Celui du comte, et celui du prieur du lieu. Cette justice, au moyen âge, était exercée par un prévôt.

Les appels de ces justices allaient directement à Blois, puis au parlement de Paris, quand le comté de Blois fut réuni à la couronne. C'est là, du moins, ce qu'une lecture des textes assez vagues et souvent contradictoires fournit d'indications au sujet de ces justices.

Deux Sergenteries fieffées, c'est à dire possédées en fief, dépendaient de la justice de Morée.

Le bailli général du comté de Dunois au XVIII^e s. était en même temps bailli de Marchenois, Morée et Fréteval.

Noms de quelques officiers de justice de Morée. — Les officiers du fief laïc et ceux du fief ecclésiastique sont ici confondus, car il est souvent fort difficile de les distinguer. — *Radulfus, prepositus de Moreis*, 1191, (Cartul. blés. de marm. 188). — *Crispinus, id.*, 1239, (*id. id.*). — Louis Vignon, lieutenant de Madame (la D^{esse} de Longueville) au balliage de Morée, 1616, (reg. paroissiaux). — François Rayneau, juge de la justice du prieuré, 1626 (*id.*). — Etienne Béquignon, Sgr de la Bretonnière et de la Mangerie, juge de la justice du prieuré en 1668, (Arch. L.-et-Cher, G. 1828). — Jacques Orry, bailli du prieuré 1679, (*id.* 1826). — Jean Noyer, procureur fiscal, 1697 (Collection Bernault). — Philippe Baudron, lieutenant général de Fréteval et Morée, 1726, (Arch. L.-et-Cher, 733). — Jacques-Henri-François Cadot, lieutenant général de Fréteval et Morée, 1788, (Collect. Bernault).

Histoire et Faits divers. — La présence des Romains à Morée n'est pas douteuse. La grande route romaine du Mans à Orléans passait là le Loir, à gué souvent, et à une certaine époque sur un pont dont on voit encore les restes. Elle gagnait la plaine de Beauce en traversant le lieu ou fut édifié le bourg de Morée. Les fondations d'une villa gallo-romaine y ont été découvertes en 1873 ou 1874 au lieu appelé le Dué ou Duet.

Mais le bourg de Morée lui-même doit sa naissance et sa prospérité première à l'établissement du prieuré du lieu. Il se forma vers la fin du XI^e s., au moment de la grande donation du comte et la comtesse de Blois.

La population de ce bourg fut assez dense au XVI^e s. pour qu'on lui permit de prendre le nom de *Ville* et de s'entourer de murailles. Ce fait eut lieu sous le règne de François I^{er}, attendu qu'en 1547 une assemblée d'habitants parle de la cotisation due par le curé du lieu « pour le fait de l'enclosure de la ville de Morée ».

Ces clôtures servirent principalement au temps des guerres de religion, où Morée eut particulièrement à se soustraire aux exactions des gens de guerre. Les habitants ne tinrent pas moins de 34 assemblées (de 1491 à 1611) dont les procès verbaux sont conservés aux archives d'Eure-et-Loir. La plupart de ces assemblées eurent lieu au temps des troubles et avaient pour but de pourvoir à la défense de la ville, à la réparation des murs d'enceinte et à la façon de se libérer des exigences des chefs de guerre passant par le pays.

On trouve en 1585 un gouverneur de Morée nommé par le roi. C'est Pierre du Rouillet, Sgr de Richebourg. On le voit à cette date faire un accord avec le Sgr de Romilly-sur-Aigre au sujet de la pêche. Ce Pierre du Rouillet, en 1599, tint pour le roi Henri IV. Mais les murailles de Morée n'empêchèrent pas le sieur de la Chastre, gouverneur d'Orléans pour la Ligue de mettre les habitants de la ville de Morée à forte contribution. Il exigea d'eux le paiement de la somme de 700 écus, ce que les habitants refusèrent. Et il leur aurait fait un mauvais parti, ayant menacé de brûler leur ville, faute de paiement, si les gens du parti du Roi n'étaient venus s'y opposer. Le fait est constaté par le procès verbal d'assemblée d'habitants le 11 novembre 1592.

Le 10 avril 1632, veille de Pâques, Morée fut envahie par une troupe de gens armés qui tua le sieur Soefve, chirurgien et capitaine de la bourgeoisie de Morée et

saccagea la ville. Mais la pauvre ville eut particulièrement à souffrir au temps de la guerre de la Fronde, ce que constate l'insertion suivante faite aux registres paroissiaux de 1652 : « Le dimanche 7 avril 1652, a été enterré en l'église de Fréteval le corps de la défunte femme d'honneste personne M^{re} Jacques Vassour, de cette paroisse, laquelle est décédée en la ville de Vendôme pour avoir évité les rages, passions, violences et ruynes totales des armées du roy. Et Mazarin son conducteur à la ruyné la mise... (ici plusieurs mots illisibles) de mons. de Beaufort party contraire contre Mazarin qui ont tous pillé avec viols femmes et filles, entièrement saccagé, violé, sacrilège et profané toutes les Saintes églises partout où ils ont passé dans le mois de mars 1652 dont tout est perdu sans aucune réserve que ce soit et à environ la feste de Pasques, la semaine de la Passion et la Semaine Sainte. » — (Ce factum n'est pas signé mais est de l'écriture du curé Estillart).

Le 19 septembre de cette même année 1652, un autre malheur vint achever la ruine de Morée. Il est raconté aux mêmes registres dans les termes suivants : « Le 19 septembre 1652, la ville a été brulée entièrement et a commencé en la maison du nommé Toussaint Fiquet, par ses enfants qui ont mit le feu à la maison par du chaume qui était en icelle maison qui est la cause efficiente de l'incendie générale (sic) dont tous les pauvres habitants de la ville ont tout entièrement perdu et ont été contraints de s'en aller la plus grande partie mendier leur pauvre vie. La dite incendie (sic) n'a duré pas plus de quatre heures. » — (Cet écrit, non signé, paraît être de la main du vicaire).

La ville de Morée paraît ne s'être jamais remise de ce désastre. C'est à ce fait sans doute qu'on doit de ne l'avoir pas vue prospérer et s'étaler hors de ses remparts du XVI^e s. dont les vestiges subsistent encore.

Morée était pourvue d'une municipalité composée de deux échevins nommés par les habitants. Nous n'avons rencontré qu'un seul d'entre eux : Nicolas Périgault, qui exerçait, en 1589.

Au XIX^e s. un bourgeois de Morée appelé Hilaire Noyer donna sa maison qui formait un joli manoir du XV^e s. pour en gratifier l'hospice. C'est l'Hôtel de Ville actuel, où l'on conserve le portrait du donateur et différents tableaux et gravures lui ayant appartenu. L'acte de donation fut passé devant M^e Bercéon, notaire à Paris, le 9 avril 1823.

En 1909, la commune de Morée vient de construire un pont sur le Loir et une route allant rejoindre directement la station du ch. de fer à Fréteval.

Écoles de Morée. — Une école existait à Morée dès le XVI^e s. En l'an 1584, un appelé Julien Leclerc était maître d'école et une assemblée d'habitants lui votait une rente de 3 setiers et mine de blé méteil, assise sur le lieu des Hauts-Vents, autrement dit la Touche, rente qui jusqu'alors appartenait à l'église. On rencontre parfois les noms de ces maîtres d'école aux registres paroissiaux. Mais les petites écoles de Morée ne furent réellement fondées qu'en 1658 par une dame appelée Marie Amelot, marquise de Boutteville, épouse séparée de biens de M. Charles de Béon de Luxembourg de Macé, qui le 16 mai de cette année-là, donnait 200 livres de rente au capital de 4000 livres « pour l'entretien d'un précepteur maître et d'une maîtresse d'école au bourg de Morées » La donatrice ajoutait ensuite 50 livres de rente annuelle au sieur curé et à ses successeurs pour obtenir d'eux la surveillance sur cette maison.

Elle était fille de Denis Amelot, sieur de Chaillou qui fut conseiller d'Etat et de Marguerite de Drac, et sœur de Jean-Baptiste Amelot, maître des requestes, et prieur commendataire de Morée. Elle mourut le 15 janvier 1702 à 97 ans.

L'école, étant venue à périliter, fut l'objet d'une nouvelle générosité de la part de messire Jean Amelot de Chaillou, conseiller et aumônier du roi, aussi prieur commendataire de Morée et neveu de la bienfaitrice. En l'année 1717, il passait contrat avec les filles de la Charité de St-Vincent de Paul qui tenaient l'hôpital, et réunissait les biens de l'école à ceux du dit hôpital. Les sœurs étaient alors chargées du soin des deux établissements, l'école et l'hôpital. Il en fut ainsi jusqu'à la Révolution.

Rétablie en 1815, cette école religieuse de filles dura jusqu'à notre époque contemporaine. Elle est aujourd'hui laïcisée.

Hôpital de Morée. — Il existait à Morée, sans doute de longue date « une maison destinée pour les œuvres de charité envers les pauvres malades » Mais on ne sait quel était son fonctionnement, lorsqu'il vint à un prieur commendataire de Morée l'idée généreuse d'organiser d'une manière durable cet établissement et de le pourvoir des revenus nécessaires. C'était messire Jean Amelot de Chaillou, maître des Requestes, qui était prieur commendataire de Morée et frère de la fondatrice de l'école. L'acte de fondation de l'hôpi-

tal fut passé à Paris devant Desnot et Manchon, notaires au Chatelet, le 9 septembre 1675. Cet acte portait accord avec les filles de charité de St-Vincent de Paul lesquelles s'engageaient à entretenir là deux sœurs de leur ordre qui non seulement étaient destinées à prendre soin de l'hôpital mais encore, dans certains cas, à soigner les malades à domicile. Le fondateur, pour cela, dotait l'établissement d'une rente de 1000 livres. On l'appela depuis la maison de charité de M. de Chaillou. (Collection Bernault, papiers de Morée).

Par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 4 mai 1697, le roi réunissait à l'hôpital de Morée les biens de la Maladrerie de Fréteval et de celle de St-Christophe de Viévy qui n'avaient plus d'utilité, la lèpre ayant disparu. Le revenu de l'hôpital de Morée était peu de temps après estimé valoir 2.500 livres. C'est alors que le prieur de Morée, petit neveu du fondateur appelé Henri de Béon de Luxembourg crut devoir en 1717 ajouter une troisième sœur pour la charger des soins de l'école des filles et annexer aux revenus de l'hôpital ceux qui avaient été destinés par M^{me} de Béon à la primitive école fondée en 1658.

En 1772 une ordonnance du Conseil d'Etat créait un bureau d'administration de l'hôpital composé du bailli du lieu, du procureur fiscal, du syndic des habitants, du curé, du vicaire, du prieur et de deux habitants élus pour six ans par l'assemblée de la Communauté. Il existait à cet hôpital une chapelle fondée, dédiée à St-Etienne. Son revenu au XVIII^e s. d'après le chanoine Ditley était de 100 livres.

Cet hôpital fut laïcisé au moment de la Révolution. Les Gardes Nationaux du lieu expulsèrent les sœurs garde-malades et la maîtresse d'école et les injurièrent de telle sorte que le 23 janvier 1792, le Directoire de Vendôme crut devoir commettre deux de ses membres, les nommés Arnoul et Bordier, pour venir faire une enquête sur ces faits odieux. Nous en ignorons le résultat. Les biens de cet hôpital et de l'école furent vendus nationalement en l'an IV.

Le 9 juillet 1815 un nouveau contrat fut passé avec les religieuses de la Sagesse établies à St-Laurent sur Sèvre (Vendée). Celles-ci prirent soin de l'hôpital et de l'école. Mais l'école leur fut retirée ces dernières années. Elles sont encore à la tête de l'hôpital.

Cet hospice de Morée bénéficia en 1823 d'un don fort important. Par acte devant Bercéon, notaire à Paris, M. Hilaire Noyer,

« désirant rendre plus salubre l'hospice de Morée » lui faisait donation entre vifs de la maison qui lui appartenait, et qui était connue sous le nom de *L'ancien Château*, sans doute résidence des anciens gouverneurs de la ville.

D'autres dons et legs vinrent encore enrichir l'hospice de Morée ; notamment en 1856, de la part de M^{me} de Jouffrey de Villars, (12 mille frs.)

Les bâtiments de l'hospice furent alors augmentés, et finalement reportés dans les dépendances agrandies de l'ancien château où il est encore aujourd'hui, tandis que le château lui-même, avec sa tourelle d'escalier d'un gracieux effet, sert d'Hôtel de ville et de Justice de paix.

Prieuré de Morée-Francheville. — Armes : *D'argent à trois fasces d'azur* (Loir-et-Cher historique, 1889, p. 53). — Il relevait pour la justice de la baronnie de Marchenoir. — La fondation de ce prieuré, où du moins l'établissement primitif des moines de Marmoutier en ce lieu, passe pour avoir comme origine la donation faite vers 1045 par une dame de la ville de Châteaudun, appelée Emeline. Elle donnait aux moines de Marmoutier la moitié de l'église (c'est-à-dire du produit de l'église) de St-Lubin de Morée, qui depuis devint St-Lubin des Prés, avec la moitié de tout ce qui appartenait à la dite église, dîmes, offrandes, sépulture, etc. et encore 4 arpents de prés et combres en la rivière du Loir, et de plus la moitié de la terre d'une charruée qui appartenait aussi à cet autel. Cette terre d'une charruée passe pour avoir été la première assise de leur obédience.

Emeline était approuvée là par son fils Herbert, sa fille Rotrude, et Hervé, fils de celle-ci, et encore par son frère Guillaume avec la fille de celui-ci appelée aussi Rotrude. Hugues, vidame de Chartres, suzerain du lieu, donnait son consentement, ainsi que Thibault, comte de Blois (Thibault III), seigneur dominant.

Les moines eurent racheter incontinent l'autre moitié de cette église car on les voit peu après en être les maîtres incontestés.

Mabille, dans son *Introduction au Cartulaire dunois de Marmoutier*, nous apprend que cette primitive obédience de Morée n'étant pas assez importante pour constituer un prieuré, fut rattachée au prieuré de Chamars, près Châteaudun.

Cet établissement primitif s'augmenta encore de différentes donations ou ventes faites par divers personnages habitant la contrée. C'est ainsi que Nivelon de Fréteval, fils de Foucher, offrit tout le bois

s'étendant de Fréteval jusqu'aux lieux appelés *Petra Sigillaria*, avec le bois du Comte et Mongentil. Puis encore Hubert, fils de Mannon ou Magnon, du consentement de Hesceline son épouse et de ses filles Auburge et Agnès, donna une terre sise en la Forêt-Longue proche le château de Fréteval en un lieu où jadis s'élevait un castel appelé *Foliolum*. Pour cela Hubert recevait 30 sous, sa femme Hesceline 10 sous et chacune de ses filles 5 sous. La charte consacrant ces choses était datée de 1098.

Le même Hubert, fils de Magnon, au moment de marier sa fille Auburge à Geoffroy Norman, offrit encore aux moines toute la terre appelée la Chaintre, située entre les moulins des moines et la chapelle de St-Cyr. Geoffroy Norman approuvait ces choses, ce qui ne l'empêcha pas plus tard de les revendiquer, ainsi que celles données par son propre père Hubert le Prévot. Mais les moines finirent par lui faire abandonner ses injustes prétentions.

Environ le même temps, deux frères, Robert Michael et Almare, offrirent encore une aire de moulin à côté de celui des moines à Morée même et en outre des terres et prés entre Fréteval et Vernouillet. Et ces terres et prés passent pour être ceux qui en partie donnèrent lieu à l'établissement du prieuré St-Nicolas de Fréteval.

Encore vers la même époque, une femme appelée Guilburge, et ses enfants appelés Hervé-Grivelle, Reginald, Hugues Morel et Genta leur sœur, donnèrent tout ce qu'ils possédaient de la Forêt-Longue entre Fréteval et Vernouillet. Et pour cela Hervé eut 13 livres, sa mère 10 sous, Reginald 4 sous, Hugues Morel et sa sœur Genta, chacun deux sous.

Mais le véritable fondateur du prieuré de Morée est le Comte Etienne de Blois, avec sa femme Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Wantant favoriser les moines de Marmoutier dans l'abbaye desquels étaient enterrés ses parents, il leur donna, de son patrimoine, un large terrain pris dans le bois appelé *Silva Lonnia* (qu'on a appelé depuis la Forêt-Longue), lequel terrain était situé entre le château de Fréteval et Froid-Mantel (Frémenteau) proche le fleuve appelé Loir (*inter castrum quod vocatur Fracta Vallis et Frigidum Mantellum, juxta fluvium qui Leda nuncupatur*).

Comme le Comte partait pour la Palestine, il chargea son épouse de faire délimiter ce terrain. Cette terre était offerte aux moines complètement franche et libre de toutes charges, envers les seigneurs donateurs.

Adèle, en l'absence de son mari, se chargea de faire borner la nouvelle concession et elle appela *Francheville* (Franca-Villa) le prieuré que grâce à ses générosités, les moines de Marmoutiers purent édifier en ce lieu.

C'est alors que Yves, évêque de Chartres, en l'année 1099, permit aux moines de construire une église au lieu appelé *Francheville*. On donna plus tard à cette église, d'après Pétigny, le nom de *Notre-Dame des Hautes-Forêts*.

Ce nom de *Francheville* donné au prieuré naissant persista tout le cours du moyen âge, mais peu à peu lui fut substitué le nom de *Morée* pris par le village édifié tout d'abord par les moines.

Pour jouir en paix des terres concédées par le Comte de Blois et sa femme Adèle, les moines de Marmoutier eurent encore composer avec ceux de St-Calais qui possédaient une dime en ce lieu. Pour les satisfaire, la Comtesse Adèle donna à ces moines de St-Calais une certaine quantité de terrain, ce qui leur fit abandonner leurs prétentions (1101).

Les limites de la concession de la comtesse de Blois agissant au nom de son mari, sont données dans une charte datée de 1104 (Cart. Dunois de Marm. 77). — Elles portaient de la Vallée-Probat (ou Vallée-Prouvé) qui était vers Sécheray pour aboutir au Loir vers le midi, et vers le nord allaient gagner les taillis de Vernouillet sans comprendre toutefois les possessions du fief qu'on appelle *Frigidum Mantellum* (Frémenteau). Il est visible que c'était là tout le territoire de la paroisse, aujourd'hui commune de Morée.

En 1107, le jeune comte de Blois, fils d'Etienne et d'Adèle, l'année même où il fut armé chevalier, approuva toutes les donations de la Comtesse sa mère et le prieuré de *Francheville* fut ainsi définitivement constitué.

Vers la même année les moines eurent encore à régler un litige avec Hamelin de Langeais, seigneur de Montoire, qui avait de ce côté certains fiefs sur les deux rives du Loir, fiefs qu'il abandonna aux moines. Ils étaient situés entre Fréteval et Frémenteau dans la vallée de Lagueit ; et encore avec Geoffroy Grisegonelle, comte de Vendôme et Eschivard de Preuilly son frère, qui prétendaient avoir des droits sur les fiefs de la contrée. Les moines les apaisèrent en donnant à Geoffroy 15 sous de monnaie angevine et 20 sous à Eschivard son frère ; et en outre, avec Nivelon de Fréteval, qui revint sur ses concessions et avec lequel on fit un nouvel accord en 1119, moyennant quoi, Nivelon ayant reçu 1100 sous de deniers

dunois, et sa femme Béatrix 20 sous, tous deux laissèrent aux moines de Morée la faculté de bâtir, de pêcher dans le Loir, etc, mais ils gardèrent le droit de marché à Morée. Ce ne fut qu'après cet accord de 1119, dont la Charte est établie par ordre du Comte Thibault, que les moines de Morée eurent vraiment la paisible possession de leurs biens et la jouissance de leurs privilèges.

Leurs propriétés s'augmentèrent encore au cours des XIII^e et XIII^e s. de la part des seigneurs de la contrée, vers la Morchière, (la Mercerie), vers Villeprover, et ailleurs.

En 1261 eut lieu une enquête contradictoire entre le mandataire du Comte de Blois et le prieur de Morée au sujet de la justice du lieu. De cette enquête il résulte ; 1^o que la haute justice de Morée appartient au Comte, mais que la justice particulière du prieur va directement en appel au Roi, (c'est-à-dire au Parlement de Paris). L'aveu du C^o de Dunois en 1586 porte cependant que le prieuré relève en fief de Marchenoir (A. N., Q¹ 1495, f^o 3, v^o). Le droit de garde duprieuré appartient au seigneur ; mais le Comte a le droit de requérir le serment de fidélité de la part de quiconque. — Certains autres droits étaient encore là réglés entre eux.

Dans les 25 premières années du XIV^e s., l'Abbaye de Marmoutier ayant envoyé des inspecteurs pour visiter les divers prieurés dépendant d'elle, trois visites furent faites au prieuré de Morée en 1316, 1322 et 1325. Il fut trouvé en bon état, et les moines au nombre de quatre ou cinq, compris le prieur, menaient une vie exemplaire selon les règles religieuses.

Une pièce du XV^e s. reproduite tout au long par Bouchet au *Bulletin Vendômois* (1873, p. 296 et suiv.), donne le détail de l'état du prieuré, de ses possessions et revenus. Bouchet résume cette pièce en les lignes suivantes reproduites ici textuellement. « Le prieuré de Morée était riche comme on le voit : En fait de biens, il possédait : Deux grands corps de logis, une pièce de terre de trois setiers de blé, une noue de 8 livres de revenu, une métairie assez considérable, 24 arpents de pré, une partie du Cours du Loir (de Villeprover au Gué-St-Lubin), au moins deux moulins à blé, un à draps, 2 arpents de vigne, un muid de terre, 20 [autres] quartiers de pré, une autre pièce de pré, de grands jardins, enfin une rente de 47 sous 6 deniers et deux poules. — En fait de droits seigneuriaux il avait : le droit de justice en partie, la banalité du four, du pressoir et du moulin (de Morée), le ban

à vin, les cens, les gants et ventes, le terrage des orges et des avoines dans l'énorme proportion d'un sur six en général. Le terrage des blés appartenait il est vrai, à l'abbé de Marmoutier; mais le prieur avait au moins les pailles et balles qui rapportaient encore 80 livres. Enfin il avait la dîme sur tous les grains et le menu bétail. C'étaient à peu près tous les grands droits féodaux ».

Sur ces revenus le prieur devait payer les gages du juge qui se montaient à 5 escus et ceux du procureur de la seigneurie, cent sols tournois. Quant au greffier il n'avait point de gages fixes. — Le curé de Morée recevait du prieur, pour son gros, trois muils de bled, deux tiers froment et un tiers seigle, et quatre poinçons de vin, etc.

En 1520 le prieuré possédait encore trois compagnons (outre le prieur qui ne résidait pas toujours). Il devait le logement à ceux des moines qui passaient pour se rendre au chapitre général. Il devait payer annuellement au couvent 100 sous, aux officiers claustraux 49 sous, et pour la dîme de ses biens 60 sous.

Au XVIII^e s., le prieur passait pour avoir un revenu de 3.000 livres avec 1.500 livres de charges. Ce prieur était alors à la nomination du roi.

Au XVIII^e s. les bâtiments du prieuré étaient loués à Pierre de Bernardon, éc^r, Sgr de Bouville et de la Musse, et Jeanne Le Courtois, son épouse, qui y demeuraient en 1752.

Eglise et prieuré étaient dans une enceinte défendue du côté de la ville par un fossé large et profond que traversait un pont de pierre, jadis pont-levis. Ce fossé subsistait encore, vestige pittoresque du moyen-âge, jusqu'au commencement du XX^e s. Mais ces temps derniers, une municipalité aussi mal avisée qu'enemie du passé, vient d'en ordonner le comblement.

Le Prieuré a gardé son nom de *Prieuré* et est aujourd'hui habitation particulière. — Voir *Prieuré*.

Prieurs de Morée : (Ces prieurs jusqu'au XVI^e s. se rencontrent au Cartul. de Marmoutier). — Radulfus 1101. — Laurentius 1123. — Hugo 1139. — Buchardus 1186. — Lambertus 1191. — Henri Megrein 1302. — Geoffroy Malefroy 1322. — Jean Faugeais 1383. — Guillaume de Bray 1399. — Guillaume Brestel 1415. — Briant Pasquier 1442. — Regnault de la Tour 1468. — Pierre de Cornilly 1515. — Nicolas de Louviers 1523. — Jean de Salignac 1552. — Jean Amelot, entre 1597 et 1601. — Jean-Baptiste Amelot, Conseiller au Grand

Conseil, puis maître des Requestes. Il est prieur de Morée avant 1647 et encore en 1658, il meurt en 1687; il est frère aîné de M^{me} de Béon de Luxembourg, la fondatrice de l'École, et fonde lui-même l'hôpital, 1647 à 1687. (Arch. de l'hôpital de Morée). — Henri Auguste de Béon de Luxembourg, fils de la susdite fondatrice et petit neveu du précédent, 1687 (?) à 1699. (*Bulletin vendômois*, 1866, p. 195, et *La Chesnaye des Bois*). — Jean-Jacques Amelot, neveu breton du précédent 1700 à 1717 et plus tard. — Gabriel-François Moreau, évêque comte de Mâcon, abbé commendataire de St-Sauveur d'Aumane (diocèse de Montpellier), aumônier de sa Majesté, ancien conseiller au Parlement, prieur commendataire du prieuré et seigneurie de Notre-Dame de Morée, 1776 et 1789 (Arch. L.-et-Cher, G, Liasse de St-Claude Frémontel, et Mémoires de Duchemin, t. II, p. 171).

Cart. St-Père de Chartres, p. CCCXXXVII et CCCXXXIX (Pouillé du diocèse de Chartres). — *Cart. dunois de Marm.*, 63, 64, 67, 68, 70, 72, 77, 78, 84, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 151, 155, 158, 163, 173, 182, 202, 242, 251, 262, 265, 266, 277, 281, et *Introduct.*, p. XIII. — *Cart. blésois de Marm.*, 44, 146, 159, 187, 188, 213, 215, 264, 245, 292, 320, 347, 374, 375, 390 à 393, 400, 696 à 719. — *Cart. vendômois de Marm.*, 180, 188, 81A. — *Archives d'Eure-et-Loir*, E 4209, 4219, 4221. — Arch. L.-et-Cher, E 725, 733; G (St-Claude-Frémontel, 1776); — Merlet, *Inventaire des Minutes des notaires du Dunois*, E 1007, 1008, 1015, 1017, 1021, 1022, 1026, 1029. — Arch. Nat., Q1 495, fol. 3, v^o. — Reg. : De Morée, 7 avril et 19 sept. 1652; couverture du cahier I (XVII^e siècle); 14 juin 1634; 9 sept. 1675; et *passim*; Reg. de Fréteval, 1643; Reg. de Lignéres, 1737; Reg. de St-Amand, 1736. — Bordas, t. II, p. 139. — *Bulletin Dunois*, 1900, pp. 498 et 499. — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 167; 1865, p. 97; 1866, pp. 112 et 195; 1873, pp. 294 à 308; 1874, pp. 91 et 96; 1878, pp. 385 à 393; 1882, p. 79. — *Bibl. de Vendôme* (Manuscrits) : 1^o Mémoires de Duchemin, t. II, p. 171; 2^o Album Launay, III, pp. 506. — Passac, p. 65. — Pétigny, pp. 20, 31, 35, 73, 79, 343, 361, 403, 404, 429. — Launay, *Répertoire...*, p. 79. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, II, pp. 275 à 281. — *Le Loir-et-Cher Historique* (Revue), n^o du 15 oct. 1894. — *Etat sommaire des Notaires de l'arrondissement de Vendôme* (1861). — Merlet, *Des assemblées de communautés d'habitants dans le Dunois*, pp. 283 à 304. — Abbé Métais, *Les Petites écoles à Vendôme et dans le Vendômois*, pp. 28 et 29. — Abbé Augis, *Histoire de la Ferté-Villeneuil*, p. 287. — Notes manuscrites du XVIII^e siècle sur les bénéfices diocèse de Blois, conservées au XIX^e s. par les abbés Plat. — *Bibl. de Blois*, ms. 123 (chanoine Ditley sur les bénéf. du dioc. de Blois). — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, pp. 282 à 284. — La Chesnaye des Bois, aux mots *Amelot*, *Béon* et *Luxembourg*. — Abbé de Prévillé, *L'Hospice et les Ecoles de Morée au XVIII^e siècle*, (brochure). — *Annuaire de Loir-et-Cher pour l'an 1806*, p. 54. — C^{te} Adr. de Tarragon, *Romilly-sur-Aigre*, p. 40. — Titres de la maison Lemercier, rue Parisienne, 24, à Vendôme. —

Expilly, *Dictionnaire géographique*, au mot *Morée*. — Notes ms. de M. P. Launay, instituteur à Morée, 1912.

Morellerie (La), h., c^e de St-Martin des Bois. — Ancien fief, relevant à foy et h. de Montoire. — En 1407 ce fief est à Huet de Montigny. — En 1437 à Jacques de Montigny, de même en 1458. — En 1506 et 1523 à autre Jacques de Montigny. — (Arch. Nat., P 648, n^{os} 55 à 59).

Morerie (La), f., c^e de Prunay. **Moretlière** (L'Aître de la), à Lavardin (ville), cité dans l'aveu du prieur de St-Genest (1467). — (Arch. Nat., P 661, n^o 67).

Morice (Famille). — *Sasnières*, XV^e s. **Moriceau** (Famille). — *Le Pavillon* (de Mondoubleau), XVIII^e s.

Moricet ou **Morisset** (Famille). — *Pierrefitte*, XVII^e s.

Morière (La), anc. mét., psse de Couture. — Elle était dans la censive du Portau. — Claude Foussard, Sr de la Morièrre, chef de fourrière de la reine-mère, époux de Marie Vaumour qu'il a épousée en 1624, fait baptiser son fils Gilles à Couture en 1625, et meurt en 1628. — Dans la seconde moitié du XVII^e s., ce lieu est à la famille Guillory; Charles Guillory, Sr de la M., exempt des Gardes du Corps de la Reine-mère, testait en 1666. — (Arch. Nat., P 635, n^o 1. — Reg. de Couture, 1624, 1625 et 1626).

Morière (La Petite), éc., c^e du Gault, cité comme bordage, au journal *Le Loir* du 18 nov. 1894.

Morière (La), deux fermes, c^e du Poislav.

Morillon (Pierre), conseiller élu à Vendôme, XVII^e s. — Armes : *D'or à un casque de sable*. (Arm. ms.).

Morillon, château et ferme, c^e d'Azé, ancien fief. — Le château est une construction moderne, de style incohérent, inachevée et bizarre. Sur la façade on a apposé comme provenant de l'ancien manoir, l'écusson de la famille d'Argonges qui posséda ce manoir au XVI^e s. Le fief de Morillon relevait de Vendôme, à foy et h. simple, etc.; il consistait, au XVI^e s. en une métairie avec droit de chasse, colombier sur piliers, etc. — De lui relevait à cens le fief de Limeray, au hameau de Buissay, paroisse d'Azé.

En 1421 il était à Jean Pastureau, écuyer, qui portait le titre de sieur de Morillon. — En 1470, Augustin Dargouges, bourgeois de Tours, était curateur de la veuve Jean Beauvarlet pour ses biens de Morillon. — En 1490, ce fief est à Jean Denis. — En 1497, à Germain d'Argonges, frère de Florent d'Argonges, md bourgeois à Paris. Il est président aux Grands Jours du Vendômois. En sa qualité de

Sgr Morillon, il est cité aux titres des Minières comme étant parmi les usagers des bois de Motteux. Mais il semble qu'à cette époque ce fief ait été partagé, car une partie en appartient en 1507 à Martine de Brion, veuve de Michel Lelarge qui le 16 juillet de cette même année, portait son aveu au comte de Vendôme pour Bellatour et Morillon.

En 1531 on voit Morillon entre les mains de Jean d'Argonges, avocat général, puis bailli du Vendômois. Il était fils de Charles d'Argonges et d'Anne Cueillette. Il se maria trois fois; la première avec Charlotte de la Coste dont il eut un fils, Charles d'Argonges; la deuxième avec N. de Sygnac dont pas d'enfants; la troisième avec Claude de Renazé qui, en 1556, étant veuve, donnait à bail Morillon au nom de ses enfants mineurs qui étaient Germain, Jean, Florent et Marie. Cette dernière eut Morillon par suite de partage en 1561, et en 1562 épousa Maugis Trémault qui était ou devint sommelier ordinaire du roi Charles IX. Elle lui porta Morillon en mariage. Mais une partie de ce fief était encore à la famille Lelarge ou ses représentants, car en 1583, on voit N. Lefebvre, subrogé au lieu des héritiers de défunt Denis Daviré, au lieu de Martine de Brion, veuve de Michel Lelarge, obligé de rendre foy et h. au duc de Vendôme pour raison de la métairie et seigneurie de Bellatour et Morillon. Et encore à la fin du XVI^e s., Hélyette de Merlet, femme de chambre de la Reine douairière, veuve de Toussaint Lefebvre, vivant écuyer et valet de chambre de la dite reine, rendait son aveu pour Morillon.

En 1573, René de Trémault est seigneur de Morillon. Il avait épousé vers cette époque Geneviève Charpentier, veuve d'Isaac Doreau. Il était secrétaire de la Chambre du roi et contrôleur de sa maison. Il était en outre Conseiller au Parlement de Rennes. Il était mort en 1626. Sa veuve, la *Demoiselle de Morillon* (Geneviève Charpentier) donna aux Capucins de Vendôme en 1628, une somme de 200 écus à l'occasion de la profession du père Anselme de Vendôme, son fils. En 1636 elle faisait aveu pour Morillon.

Gilles de Trémault, fils des précédents, seigneur de Morillon et Bellatour en partie. Né le 4 février 1602, il fut secrétaire de Marie de Médicis, avocat au parlement de Paris, lieutenant particulier au présidial de Blois, et en 1656 conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé; il décéda en 1663. Il avait épousé en 1627 Marguerite Alliphonse, fille de François Alliphonse, seigneur de Guigeraut et de Mi-

chelle Cresmier, dont il eut le suivant :

Gilles-César de Trémault, sgr de Morillon et de Bellatour, etc. — Depuis cette époque jusqu'à la fin du XVIII^e s. Morillon fut dans les mains des Trémault, seigneurs de Bellatour. — (Voir *Bellatour*).

En 1788 Morillon fut au second fils de Gilles-François de Trémault sgr de Morillon et Bellatour (l'aîné ayant Bellatour) lequel second fils se nommait Elisabeth-Denis de Trémault et était appelé *M. de Morillon*. Il était aussi seigneur de la Blotinière. Il fut mousquetaire noir et chevalier de St-Louis. Il était né en 1751 et décéda en 1829, époux de Marie-Jeanne Elisabeth de Tailleviss de Périgny, dont il eut :

Charlemagne-Louis-Joseph de Trémault, né en 1784, époux en 1811 de Marie-Aimée-Henriette de Montigny de Boulainvilliers. Il eut encore Morillon, et décéda en 1861.

Cette terre alla alors à son fils Just-Marie-Joseph de Trémault, né en 1818, mort en 1875, époux en 1857 de Marie-Léonie Sarrandé de la Charpenterie, dont deux filles, qui après la mort de leur père, vendirent Morillon à M. Chesneau-Delage, négociant.

Celui-ci étant mort vers 1895, Morillon fut vendu par ses héritiers à M. Bernard Courvoisier qui le possède encore aujourd'hui (1907).

Arch. Nat., P 712, n° 105. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 101 ; 1889, p. 138. — Bibl. de Vendôme : 1^o Mémoires de Duchemin, II, p. 92 ; 2^o Fonds Trémault, Généalogie de la famille Trémault. — Titres des terres de Buissey, des Minières, de la Roulière, d'Huchigny, etc. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 152. — Pas-sac, *Vendôme et le Vendômois*, p. 60. — Arch. du Loiret, A 1641. — Arch. de la Sarthe, H, 1427. — G. de Trémault, *Le Trésor des Familles*, (aux ms. de la Soc. arch. du Vendômois), Général. de la famille de Trémault.

Morin (Famille). — *Le Plessis* (de Sargé), *Les Aunaies* (de Sougé) XV^e s.

Morin (2^e Famille). — *Boydan*, *La Guetterie* (de Villiersfaux), XVII^e s. — Armes : *Tiercé en bande de gueules, de vair et d'argent*. — (Arm. ms.). — Alias : *D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux tourteaux d'or et en pointe d'un croissant de même* (Pasty, d'après Bernier).

Morin de la Basme (Famille). — *Noyers*, XVI^e s.

Morinière (La), anc. mét., psse d'Azé. — Ce lieu, en 1654, était vendu par Jeanne de Mesliant, veuve de Mathieu de Planché, au nom de ses enfants, héritiers de Paul de Planché, à Jean Brossier, sieur de la Roulière, avec la petite métairie

même de la Roulière. — (Titres de la terre de la Roulière d'Azé).

Morinière (La), ancien fief qui est dit situé psse du Poislay, et dont était seigneur au XVII^e s., César de Lardière, capitaine du Château de Courtalain, époux en 1645 de Marie Moussu d'Andillou. — (*Bulletin dunois*, X, p. 48).

Morinière (La), anc. mét., psse St-Mars-du-Cor. — Elle était dans la censive du prieuré du lieu. — Elle paraissait en 1692, être aux mains de Pierre Rambourg, sieur de la Morinière, chef de Gobelet du roi, époux de Françoise Ganery. — (Arch. Nat., P 704, n° 116. — Reg. de Mondoubleau, 1692).

Morinière (La), f., c^e de Savigny (le Petit S.). — Ce lieu relevait d'Auvine, au moins en partie. — En 1637 il est à Marguerite Hanguet, dame de la Morinière, qui est marraine à Savigny. — Au XVIII^e s. à la famille Liger de la Morinière, et en 1745 à René-François Liger de la Morinière, fils de René Liger, lieutenant au bailliage de Bonnetable et de Marie-Françoise Boulay, qui le 5 juillet, épousait à St-Laurent de Montoire, Marie-Madeleine Lemoine, fille de Jacques Lemoine, lieutenant au siège de Montoire, et de Marie Mouchard. Il décéda à Montoire en 1783, âgé de 63 ans et sa femme en 1785. — (Arch. Nat., P 695, n° 6. — Arch. de L.-et-Cher, E 17. — Reg. de Savigny, 1637, de St-Laurent de Montoire 5 juillet 1745, 1783, 1785).

Morinnes (Les), h., c^e de Houssay. — *Les Morines*, 1587 (Cartul. Trinité). — Ce lieu était cité en 1587 comme étant des estagers du moulin de la Fontaine de Gondré. — (Cart. de la Trinité, 834).

Morisseau (Famille). — *Orgis*, XVII^e s.

Morlière (La), f., c^e d'Arville. — *La Morlière*, 1695. — *La Mortière*, (Cassini). — Ce lieu en 1659 est à René de Lancé, fils de Louis de Lancé, sieur de Montso-reau. — Dans la seconde moitié du XVII^e s., à Jacques de Lancé, époux de Marie du Buisson ; en 1688, leur fils Jacques est baptisé à Arville. — En 1711 et 1722, à autre Jacques de Lancé, qui en 1722 a pour frère François de Lancé, sieur de Montso-reau et pour fils un troisième Jacques de Lancé. — (Arch. de L.-et-Cher, G, n° 923. — Reg. d'Arville et du Gault. — Collection R. de St-Venant, Liasse Mondoubleau, 1695).

Morlière (La), h., c^e de Prunay, 36 hab.

Mornas (Les), trois fermes, c^e de Danzé, ancien fief. — *Mornesium* XIII^e s. (Cartulaire de N.-Dame de Chartres et de la Madeleine de Chateaudun). — *Les Mornards, Mornais, Les Mornas*. — Beau-

renard, (Cassini). — *Mornas, les Mornas*, (Etat-Major).

Ce lieu composé de trois fermes dont l'une s'appelle *Le Grand Mornas*, l'autre *le Petit Mornas*, et la 3^e *Mornas*, est formé d'un défrichement dans la forêt du Perche, et le bois de Mornas était encore appelé *Bois du Perche* au XV^e s. — Le tout relevait de la seigneurie de Lisle et Rouillis.

La Trinité avait déjà des droits en ce bois dès l'an 1076, époque où Foucher de la Tour lui donne, dans la forêt du Perche, le bois nécessaire aux constructions et au chauffage dans le Monastère.

En 1201, Robert, Sgr de Lisle, un descendant du susdit Foucher, réglant avec les chanoines de Chartres leurs intérêts communs situés à la Déconfiture, abandonnait aux dits chanoines l'usage dans ses bois, sauf dans les enceintes défendues (entourées) à Lisle et à *Mornesio*. — La même année, le même Robert, avec Renaud son frère, donnèrent aux chanoines de la Madeleine de Chateaudun le droit de prendre chaque semaine trois charretées de bois mort dans leur forêt de *Mornesio*. Ce que l'auteur du Cartulaire traduit improprement par *Morée*, et qui est *Mornais*.

En 1231, ces trois charretées de bois mort par semaine furent échangées contre 40 sous de rente annuelle à prendre sur les cens de Lisle, par suite d'un accord entre le Chapitre de la Madeleine et Geoffroy de Lisle, fils cadet de Robert, qui était devenu seigneur de ces lieux. — La Trinité resta alors le seul couvent ayant des possessions aux Mornas.

En 1372, Renaud de Graçay, Sgr de Savigny, fils bâtard de Renaud de Graçay, Sgr de Lisle et du Rouillis, qui l'année d'avant avait reçu de son père deux cents arpens de bois aux Mornais, les céda alors à la Trinité. Aussi voit-on, en 1494, les moines avoir là un fief important appelé les *Bois de Mornays* ou *Bois du Perche* uni à celui du Deffait, et le droit de justice haute, moyenne et basse.

En 1511, Charles de Bourbon, comte de Vendôme et baron de Mondoubleau faisait faire un bornage avec les moines de la Trinité pour fixer les limites des Bois de Mornais contigus à ceux qu'il possédait dans ce lieu, dépendant du domaine de Mondoubleau et qu'on appelait les bois du Fief-Bouchet et de Motteux.

Entre 1560 et 1565, la Trinité ayant besoin d'argent, l'abbé Charles de Bourbon, frère d'Antoine, duc de Vendôme, était obligé de demander au roi lui-même (Charles IX) l'autorisation de faire couper des arbres dans les bois de Mornas pour

les vendre et en employer les deniers au profit de l'Abbaye.

Cette autorisation lui fut accordée ainsi que le constate une pièce sur parchemin, tronquée, servant de couverture au registre de l'an 1716 de la paroisse de la Chapelle-Vicomtesse, portant la date de mil cinq cent soixante... (le reste déchiré).

La Trinité dut, vers cette époque, permettre des défrichements dans ces bois de Mornas et en donner certaines parties en fief à des particuliers. — En 1575 on voit demeurer aux Mornas, René de Boyvin, écuyer, et Jeanne de Thysart, sa femme. — En 1702 une des métairies des Mornas était en la possession de Pierre Fleuriau. Il la donnait à bail en déclarant qu'il la tenait à rente de messire Gabriel de Bélessar (?), écuyer, seigneur de la Chapelle en Ligny.

En 1715, Julien Bois et Marie Blanchard, sa femme, possédaient une des métairies des Mornas. En 1726 cette métairie, ou une autre au même lieu, était possédée par Dlle Geneviève Vié, veuve de Louis Fournier, officier du duc d'Orléans.

La Trinité ne devait plus avoir là un fief au XVIII^e siècle et ce fief devenait naturellement caduc en 1789 ; c'est ce qui explique pourquoi on ne voit rien vendu nationalement en ce lieu en 1791.

Les fermes des Mornas sont aujourd'hui à M. Joseph Lemaire.

Cart. de la Trinité, 256, 325, note 2 ; 528, note 1 ; 684 ; 786, note. — Arch. L.-et-Cher, E n° 499, 504, 516. — Couverture parchemin sur le registre de 1716 de la paroisse de la Chapelle-Vicomtesse. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 120. — Bibl. Vendôme, Titres de propriété de la maison de Courtenvaux, à Vendôme. — *Cart. de la Madeleine de Chateaudun*, 45, 93. — *Cart. de N.-D. de Chartres*, 146.

Mornay ou **Mournay** (Famille de). — *Le Bouchet-Touteville*, XV^e s. (Voir *Addenda*). — Armes : *Burelé d'argent et de gueules, au lion de sable couronné d'or brochant*. — (De Maude).

Mornay (Louis III de), 39^e abbé de la Trinité et 7^e commendataire, 1595 à 1598, du temps du duc Henri (le roi Henri IV). — Il fut nommé par le roi Henri IV lui-même, le 6 décembre 1594. Celui-ci permit de procéder à son installation avant qu'il eut ses bulles, parce qu'il était alors défendu d'aller en cour de Rome ; aussi Louis de Mornay prit possession le 25 février 1595 par procureur. L'abbé Simon fait erreur en mettant cette prise de possession au compte d'un compétiteur de Louis de Mornay. — La Cour de Rome ne reconnut pas cette nomination, pas plus que celle de Charles de Bourbon le jeune. — Louis de Mornay ne fut abbé

qu'un an. — (Pour ses armoiries voir famille de Mornay). — (*Cartul. Trinité*, IV, pp. 250 à 252. — *Abbé Simon*, II, p. 373. — *Gallia Christiana*, VIII, p. 1379).

Mornay (Pierre de) ou *Mournay*, surnommé *Gauluet*, né vers 1360, mort en 1423. Il était fils de Pierre et de Jeanne de Vendôme, fille du Sgr de St-Germain-sur-Loire. — Il se rattache au Vendômois en ce sens qu'il fut le second mari de Robine de St-Brisson qu'il avait épousée peu après 1400, et que cette Robine était veuve de Robert d'Estouteville, Sgr du Bouchet-Estouteville.

En sa qualité de tuteur de son beau-fils Jean d'Estouteville, il a procès, vers 1404, et dans tous les cas avant 1414 avec le prieur de Lancé ; mais au cours du procès, son beau-fils meurt et le Bouchet-Touteville va à la sœur du décédé, Marguerite d'Estouteville, femme de Guillaume de la Roche.

Pierre de Mornay était à l'époque de son mariage, Sénéchal de Carcassonne et de Béziers, puis en 1402 fut nommé capitaine de Beaugency. S'étant attaché à la fortune du duc d'Orléans, il devint son chambellan et son ami. Comme tel il eut le gouvernement de l'Orléanais, et après la mort de son maître, resta le conseiller de Valentine de Milan, sa veuve. Après la mort de celle-ci il resta fidèle à son fils. Il semble avoir échappé au désastre d'Azincourt, et fut un des meilleurs capitaines du parti des Armagnacs dans la guerre contre le parti des Bourguignons. Il passe pour s'être ruiné au service des d'Orléans (P. Anselme). Il fut encore fidèle au Dauphin qui devint Charles VII et eut pour compagnons d'armes et comme amis Tanneguy du Chastel, Lahire et Xaintrailles. Il mourut le 3 mai 1423 au château de la Ferté-Hubert en Sologne, château qu'il paraît tenir de sa femme. Sa veuve fut obligée de renoncer à sa succession.

Nous avons omis de compter ce Pierre de Mornay au nombre des seigneurs du Bouchet-Touteville parce que la chartre de Marmoutier qui le donne comme tel, alors qu'il passe un acte avec le prieur de Lancé, assigne à cet acte la date de 1434 et cette date est évidemment fautive, la seigneurie appartenant alors à Alizon d'Estouteville. — Mais le travail de M. P. Clément l'a bien identifié. — Voir aux *errata* à la fin du Dictionnaire. — (*Cart. blésois de Marm.* 590. — *Bulletin vendômois*, 1913, pp. 28 à 32 [Art. P. Clément sur Gauluet]. — Père Anselme, *Général. de Mornay*. — La Chesnaye des Bois, art. *Mornay*. — Bibl. nat., ms. français, n° 31945 [Dom Villevieille, vol. 62]).

Mornières (Les), deux fermes, c^o de St-Mars-du-Cor. — *La Grande et la Petite Mornière* (Cassini). — En 1765 ce lieu est à Alex. de Pille, contrôleur au grenier à sel de Mondoubleau. — En 1767 il était vendu par J.-Bapt. Pouget, avocat au parlement, à Jean Grégoire, meunier à Monvallet, psse de Choue. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy, curé de Choue).

Morottière (La), f., c^o de Sargé. — *La Mauratière*, xv^e s. (Anciens titres). — *La Mouratière*, 1502, (Arch. de L.-et-Ch. E 193). — *La Mérotterie*, xvii^e s. — *La Morottière*, (Cassini). — *La Mérotière*, (Cartes modernes). — Ancien fief relevant de St-Calais. De lui relevaient le lieu du Plessis de Sargé, à foy et h., et le fief des Gâneries, censivement. — Il consistait en maison, etc... et terres labourables dans l'une desquelles « estoit autrefois une aistrise appelée la Pignardièrre ». (Pasty, ms., Dictionn. des fiefs de St-Calais).

En 1410, la borde de la Mauratière appartenait à Marguerite la Reyne (ou plutôt La Robine) veuve de Geoffroy de la Bruyère, écuyer, (et non de la *Truye* ainsi que le dit l'*Inventaire des Archives de Loir-et-Cher*, série E 193), après avoir été à feu Drouet Challeau. — En 1481, elle est à Jeanne de la Bruyère, veuve de Ferrand Chabot, en son vivant écuyer, sieur du Vivier. — En 1502 à Guillaume Chabot, écuyer, et Germaine d'Herbillé, sa femme, de même en 1521. — En 1526 à Marin Chabot, sieur du Vivier et de la Mauratière. — En 1600 elle est encore à la famille Chabot.

En 1616, elle est habitée par Claude Despaigne, écuyer, sieur de Launay, époux de Françoise de St-Méloir. — En 1626, elle est à René de Vanssay, écuyer. — En 1636 à Charlotte de Prévault, veuve de messire René de Vancé, chevalier, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, seigneur de la Bastrie, la Mérotière, la Bissaye, le fief de Bazille, etc.

En 1681, la famille Marin de Montmarin, qui possédait la Morottière avec la Trousserie, fit l'acquisition de la terre de la Roche, près St-Calais, et unit ces deux terres pour relever directement de St-Calais, sous le nom de la Roche-Morottière. A partir de cette époque la Morottière, comme fief, resta dans les mains de la famille de Montmarin et elle fut vendue nationalement sur l'émigré Montmarin en 1793 pour 20800 livres. — (Arch. L.-et-Cher, E 193, 375, 413 ; L 931, n° 102. — Collection Eug. Vallée, Manuscrits Pasty de la Hilais : 1^o Inventaire féodal de St-Calais ; 2^o Dictionnaire des fiefs de St-Calais ; 3^o Notes diverses, II, f° 47. — *Bul-*

letin vendômois, 1901, p. 73. — Adrien Thibault, notes manuscrites).

Morris (Famille). — *La Moussardièrre*, xix^e siècle.

Mortier (La), h., c^o de St-Avit, 20 hab. — Ce lieu relevait d'Arras à foy et h. Il appartenait aux xiv^e, xv^e et xvi^e s. aux seigneurs de Boisvinet. Ceux-ci le donnèrent à cens au xvii^e s. — Il était déjà divisé en 1688. — (Chartrier de Glatigny, Aveux de Boisvinet à la Sgrie d'Arras).

Mortier (Le), f., c^o de Beauchêne.

Morville, f., c^o de Fréteval. — *Morvilla*, xii^e siècle (Cart. N.-D. de Chartres). — Ancien fief et manoir relevant à foy et h. de la baronnie de Fréteval, sauf une pièce qui relevait de même de la Sgrie de Rougemont et une autre relevant encore de même de celle des Détrêts. — Les bâtiments de cette ferme conservent encore quelques appareils de défense qui suffisent à lui donner un cachet artistique particulier et qui datent du xvi^e siècle.

On a confondu ce Morville avec un autre fief du même nom, situé paroisse de Hanches, près Maintenon, et encore avec un autre situé psse d'Yèvres, toutes deux aujourd'hui en Eure-et-Loir.

On rencontre au xii^e s. plusieurs Sgrs de Morville qui peuvent l'être de ce Morville. — En 1128 *Gunherius de Morvilla* est témoin d'un don fait par Thibault, C^o de Blois à N.-D. de Chartres. Il avait pour frère Guillaume. — En 1139 Guillaume de Morville est témoin d'un accord entre Ursion de Meslay, Sgr de Fréteval et le Chapitre N.-Dame au sujet des droits de certains vassaux du chapitre. — En 1170 Hugues de Morville est avec Renauld Fitz-Urse, parmi les assassins de Thomas Becket. Ce Renauld Fitz-Urse pourrait bien être le fils d'Ursion de Fréteval. Mais ces personnages peuvent être Sgrs des autres Morville.

Dès le xvi^e siècle, Morville est aux seigneurs de Rocheux. — En 1585 Claude de Morée, Sgr de Morville, faisait son testament. Il était descendant des Sgrs de Rocheux, mais ne semble pas lui-même avoir possédé cette terre. — Morville, après lui, revint aux seigneurs de Rocheux.

En 1659, François de Rochechouart, fils du Sgr de Rocheux, se faisait appeler le comte de Morville. — Au xviii^e siècle, le fils de Guillaume-Prosper Letrosne, Sgr de Rocheux, s'appelait *Letrosne de Morville*.

De Morville dépendait la rivière du Loir entre St-Lubin-des-Prés et Fréteval, avec le droit de moulin à fouler les draps et de moulin à tan. De même en relevait à foy et h. un fief appelé les *Vaux-Villagou*. — La ferme de M. avait été affectée à la ga-

rantie d'une rente de 114 livres constituée en faveur de l'église de Lignériers par M. et Madame de Baillehache, seigneurs de Rocheux, par acte devant Maussion, notaire à Fréteval, le 26 janvier 1645. — Elle est encore aujourd'hui de la terre de Rocheux. — Rochambeau, dans son *Vendômois épigraphique* a donné un dessin de Morville, d'après Launay qui lui-même l'a dessiné dans son fameux album à la Bibl. de Vendôme.

Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, I, p. 329. — Arch. d'Eure-et-Loir, E 994, 1018. — Bibl. de Vendôme, Album Launay, III, p. 6. — *Cart. N.-D. de Chartres*, 43, 51. — *Cart. St-Père de Chartres*, p. 478. — *Cart. de Tiron*, 242, note. — *Cart. blésois de Marm.*, Introduction, p. 118. — Merlet, *Inventaire des minutes des notaires du Dunois*, 994, 1018, 1054. — Arch. L.-et-Cher, E 40. — Arch. d'Eure-et-Loir, G 1110, 1509. — Notes manuscrites de M. Bonnin, instituteur à Fréteval. — *Annales Fléchoises*, janvier 1904, p. 26. — Titres des terres de Rougemont, de Rocheux, etc. — Collection R. de St-Venant, *Liasse Lignériers*, Titres du Breuil et de la fabrique de Lignériers.

Morvilliers (Famille de). — *La Toise*, xiv^e s. — *La Grapperie et Chamors*, xv^e s. — *Le Breuil* (de Lignériers), xvi^e s. — Armes : *D'argent à une luie passante de sable*. — (P. Anselme, VI, p. 490).

Mosland (Famille de). — Voir *Mesland*.
Motelière (La), f., c^o de St-Avit. — *La Motellerie*, (Cassini). — En 1657 et 1661, ce lieu appartient à Jacques de Brossard, écuyer, sieur de la Motelière, époux de Marie de Poupaille. — (Registres de St-Avit).

Motheux. — Voir *Motteux*.

Motte (Famille de la). — *Villechatain*, xii^e s. — *Les Roches de Sougé*, *Le Charmois* (de St-Avit), xv^e siècle.

Motte (La), lieu-dit, c^o de Fréteval. — Ce nom vient de la motte féodale du Plessis qui existe encore. C'était l'emplacement du manoir du Plessis-Hamelin. — Un certain Michel du Plessis, fils ou frère du seigneur des Boulets est dit en 1653 seigneur de la Motte. — Voir *Plessis-Hamelin*. — (Reg. de Lignériers et de Fréteval, 1653).

Motte (La), h., c^o de Mazangé. — Ce lieu relevait du Fief-Rorteau. — En 1461 il appartenait, avec la Papillonnière, à Pierre Breton, chanoine de St-Georges et Sgr du Boulon. — (Arch. Nat., P 611, n° 23).

Motte (La), h., c^o de Pray, 29 hab.

Motte (La), lieu-dit, c^o des Roches. — *La Motte-St-Gervais*, 1634 (Aveu). — Cette Motte, située aux Roches, au-dessus de la chapelle St-Gervais et du château de Boydan, passe pour être l'assise de l'ancien château des Roches. Mais d'aucuns la conçoivent comme simple butte à si-

gnaux du temps des Gaulois, et correspondant avec la butte de Troo. — Des fouilles pratiquées sous cette butte au XIX^e s. n'ont rien révélé de son rôle primitif. — En 1634 Gilles Cochon, curé des Roches, dans son aveu à la chatellenie des Roches, pour les terres de sa cure, spécifiait ainsi : « plus, la Motte St-Gervais, sise au-dessus de la chapelle St-Gervais, relevant des Roches au devoir de deux deniers de cens ». — (Arch. Nat., P 639, n^o 31).

Motte (La), h., c^e du Temple.

Motte de Beauchêne (La), f., c^e de Beauchêne. — Ancien fief relevant de Mondoubleau à foy et h. simple. Cette ferme s'est constituée du domaine de l'ancien château de Beauchesne. La Motte ou Fort de Beauchesne est dans sa dépendance.

La motte féodale de B., aujourd'hui couverte de bois de haute futaie et sur laquelle se trouvait bâti l'ancien château de Beauchesne dont on voit encore les soubassements, avait environ 40 mètres de diamètre et 10 mètres de hauteur et était entouré de douves fort larges aujourd'hui comblées en partie. Le puits, situé au milieu de la Motte, est également comblé. Ces ruines, déjà nommées en 1501 *La Motte*, furent à cette date données à cens et rente à un nommé Jean Cadaine, par Marie de Luxembourg alors veuve de François de Bourbon, en sa qualité de tutrice de ses enfants mineurs, comme telle, dame de Mondoubleau, et cela pour deux sols de cens et cinq sols tournois de service annuel. Le terrain ainsi baillé se composait du lieu de La Motte, appelé *Château de Beauchesne*, contenant un arpent et demi-quartier de terre.

Mais la métairie du lieu, aujourd'hui ferme de la Motte qui constituait le domaine de ce château avait été donnée à cens par la même Marie de Luxembourg dès 1493, au nom de son mari François de Bourbon, C^o de Vendôme, à Jean Poilpied, moyennant 6 deniers de cens et 40 sols tournois de rente au jour de la Toussaint.

Aux XVI^e et XVII^e siècles, les possesseurs de la Motte ou métairie de Beauchesne sont les seigneurs de la Maillardière, du nom de Coutance, qui demeuraient au Clos-Rouge, paroisse de Danzé.

Au XVIII^e s. cette ferme est à une famille Lorieux. En 1774 elle est, avec la vieille Motte, à un sieur Lorieux-Boulay qui l'avait par héritage (Arch. Loiret A, 1708). — En 1790 elle est à André Lorieux qui paraît en 1791 y annexer le presbytère du lieu avec les biens de la cure qu'il achète pour 4.750 livres. Au

XIX^e siècle cette Motte ou Fort de Beauchêne est avec la ferme elle-même à la famille Desvaux, de Mondoubleau.

Launay donne le plan de ce fort dans son album sur le Vendômois à la Bibliothèque de Vendôme.

Beauvais de St-Paul, pp. 289 à 294. — Arch. du Loiret, A 1708. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n^{os} 285 et 286. — Bibl. Vendôme : 1^o Album Launay, II, p. 31 ; 2^o Mémoires de Duchemin, p. 59. — Launay, Répertoire, p. 15. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 310. — Collection R. de St-Venant, liasse de Beauchêne.

Motte de Fer (La), f., c^e de St-Mars-du-Cor. — Une motte située auprès de cette ferme lui a donné son nom et la tire elle-même de scories de fer dont elle est couverte. Cette motte, d'après Pétigny porterait les ruines d'un vieux fort. On appelle le lieu ou elle s'élève *Le Champ du Trésor*. Pétigny y voit l'existence d'une ancienne localité celtique. — Au XVIII^e s., la Motte de fer appartenait à une famille du Buisson. (Il semble que la Motte de fer dont parle Pétigny ne soit pas la même que celle actuellement existante). — (Pétigny, p. 34. — Abbé Blanchard, *Perche et Percherons*, p. 484. — Collection R. de St-Venant, Liasse Romilly-St-Mars. — M. Florance, *Les scories ferrugineuses... de L.-et-Cher*, p. 2).

Motte des Mussets (La), anc. mét., psse de Busloup, détruite au XVII^e siècle. — Elle faisait partie de la terre des Mussets. Elle passe pour avoir été l'emplacement de l'ancien château des Mussets, à l'est de ce lieu. On la nomme encore en 1605 dans l'acte de vente des Mussets. — (Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*. — Renseignements locaux).

Motte-Hamelin (La). — Voir *Plessis-Hamelin*.

Motte-St-Léonard (La), lieu-dit ancien, situé psse St-Lubin de Vendôme. — Ce lieu était situé sur le coteau au-dessus de l'ancienne chapelle St-Léonard. On y accédait par le *Tertre au Curé*. Il relevait censivement du château. Il y avait là une croix de pierre qui donnait aussi son nom à un terroir. — Pétigny place dans le plateau de la Motte le lieu appelé jadis *Campus-Martius* dans une charte où le comte Troannus donne des terres à Marmoutiers près le château de Vendôme, en 833. Mais il paraît plutôt que ce Campus-Martius serait St-Mars, près Courtiras. — (*Cart. Vendômois de Marm.*, I A. — Pétigny, p. 37. — Arch. Nat., P 952, n^o 257 [1554]. — *Journal Le Loir*, 22 mai 1845, et 30 mars 1849).

Motteux, h., c^e de Danzé 65 hab. — *La Touche* (Cassini). — *L'Usage des Motteux* (État-Major). — Ce hameau a été formé

de défrichements sur le bois dit de *Motteux*. Il formait un fief qui au XVII^e s. était entre les mains de la famille Grimaudet de la Croiserie. — Une grande partie de ce hameau aurait été pris sur un bois qui appartenait aux Sgrs de la Sauverie et que ceux-ci auraient laissé défricher par négligence. Il en est résulté que par jugement de la Cour d'Orléans en 1816, ils ont été définitivement déboutés de leurs prétentions sur ce lieu et le hameau des Motteux a été régulièrement constitué. — (Voir *La Touche-en-Motteux*). — (Arch. L.-et-Cher, E 161, dossier 20 ; GG 1, et 4. — Bibl. Vendôme, Mémoires ms. de Duchemin, II, p. 176).

Motteux (Les bois de). — Voir *Bois de Motteux*.

Motteux (Le) ancien fief, psse de Prunay. — Il relevait du Colombier, psse de Landes en Blésois, et appartenait au XVII^e s., avec les Grandes-Brosses au sieur de Seillac. — (*Alcide Couette*, Notes ms. sur Landes).

Motteux, f., c^e de Villechauve.

Mouchard de Chaban (Famille). — *Ruan ; La Bullière ; Pontblossier*, XIX^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois mouches de même.* — (Carré de Bussierolle, et Musée de Vendôme, portraits des Chaban).

Mouchetière (La) f., c^e de Baillou. — Au XVII^e s., ce lieu appartenait à Louis Etienvrain, grènetier au grenier à sel de Mondoubleau. — (Reg. de Baillou, 2^e moitié du XVII^e s.).

Mouchetière (La), f., c^e de Choue. — Ancien fief relevant du Petit-Bouchet à foy et h. simple. — En 1393 et 1405 il était à Jean du Bouchet, frère de Guillaume du Bouchet, Sgr du Petit-Bouchet. — En 1458, « il n'est alors a aucun homme ». — En 1570, il est à Michau Vaumour. — En 1575, il est par moitié à Françoise Brion, veuve de Louis Drouin, et à Louis Houdebert. — Au XVII^e s., il est à une famille Lenormand. — En 1660 à Pierre du Noyer, bourgeois de Château-du-Loir et Marie Le Normand, sa femme. — (Arch. Nat., P 700, n^{os} 30, 32 et 33 ; P 702, n^o 1. — (Collection R. de St-Venant, Dossier Chéramy [Choue]).

Mouchetière (La), f., c^e de Souday. — *La Mouchetière* (Cassini). — Ce lieu relevait à foy et h. de la Hallaudière. — En 1466 il est à M^e Dreux-Budé, Sgr de Rougemont. — En 1680 aux héritiers ou bien-tenants de Anne de Rotelle, veuve de Louis de Rochebouet. — La Mouchetière en 1900 est à M. Barrault. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102. — Chartrier de Glatigny).

Mouchy (Famille de). — *St-Agil* XVIII^e s. — Armes : (?) — *Mi-parti d'azur au chevron d'or brisé, et palé de 6 pièces.* — (Armorial Chartrain).

Mouée-St-Martin (La), lieu-dit, c^e de Villeromain. — Ancien fief relevant de la Sgie de Villeromain à foy et h. et une paire de gants blancs de service à muance de seigneur. — Au XV^e s., cette terre est à la famille Quoiquant, puis à la fin du même siècle à la famille d'Illiers. — En 1504 à Jean d'Illiers. — En 1635 à N. Leroux, élu en l'élection de Blois. — (Arch. Nat., Aveu de Villeromain, P 618, n^o 53 ; P 619, n^o 1).

Moulay (Le), Ancien fief, psse d'Ambloy. — Il appartenait aux Religieuses de Monçay ou Moncé en Blésois. — (Arch. du Loiret, A, 1625).

Moulin (Famille). — *Pican* XIX^e s.

Moulin (Le Grand), c^e d'Authon. — Il appartenait au Couvent de l'Étoile et fut vendu national¹ en 1791 pour 18.400 livres. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 384).

Moulin (Le), éc., c^e de Baigneaux, ancien moulin a vent aujourd'hui disparu. — Il est encore marqué comme moulin sur la carte de Cassini. — Il appartenait à l'abbaye de la Trinité. Celle-ci l'avait affermé à rente perpétuelle et on le voit entre les mains des gentilshommes du pays depuis le XVI^e s. — En 1551 il est à Antoine Chartier, licencié ès lois, bailli de Viévy-le-Rayé ; — En 1559 à François de Thibivilliers, sieur de Beaulieu et Françoise de Rigny, sa femme, qui devenue veuve, le vendit en 1586 à François de Racine, sieur de Villegomblain. Il resta ensuite aux mains des seigneurs de Villegomblain. — (*Cartul. de la Trinité*, 589, note 1).

Moulin (Le Petit), éc., c^e de Sargé. — Ancien moulin sur la Grenne au bas du bourg. Il a aujourd'hui disparu.

Moulin (Le), éc., c^e de Villetrun. — Ce lieu est sur l'emplacement de l'ancien moulin de Flammesec sur le ruisseau de ce nom, en face la Picottière. Il en reste des traces. — Voir *Flammesec*.

Moulin à Bois (Le), scierie, c^e de St-Martin-des-Bois. — Voir *Le Cailleteau*.

Moulin au Voyer (Le), moulin sur la Grenne, c^e de Choue. — *Alérium*, XIII^e s., (Cartulaire de la Madeleine de Château-dun). — *Alléré*, XIV^e et XV^e s., (Aveux). — *Le Moulin au Voyer*, XV^e s. (Aveu d'Alléré). — *Le Moulin au Voyer* (Cassini et État-Major). — Jusqu'au XV^e siècle, ce fief portait le nom d'Alléré. Il relevait de la baronnie de Mondoubleau à foy et h. lige et 2 mois de garde au château de Mondoubleau.

En 1240 Lucas de Alerio (que la table du *Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun* traduit par Alleré) fait un don audit couvent de la Madeleine. Mais il est possible que ce soit là un autre Alleray.

En 1334 Guillaume Le Maçon, prêtre, avoue tenir à foy et h. lige et à deux mois de garde en la ville de Mondoubleau « les chouses et le fié d'Alleré o les appartenances » qu'il a acquises de feu monsieur Pierre de Courteny.

Le 21 février 1425 Geoffroy Renard (plutôt Gervais Ronsard) rend aveu « pour un fié appelé Alleré au regard duquel fié le seigneur d'Alleré est mon homme de foy lige à rachat, vente, cheval de service, etc... » tel que souloit tenir feu Jehan de Valaines, écuyer. (Arch. Nat., P 700, n° 38).

En 1434, sous le nom d'Alleré, situé en la psse de Choue et de Sargé, ce fief est à Jeanne Vendômoise, femme de Jean de Bourbon, Sr de Carency. (Bibl. Nat. Ms 20688 [Ronsart]). Elle était veuve de Gervais Ronsard.

En 1461, ce fief s'appelle Le Moulin au Voyer, et le nom d'Alleray reste à son fief servant situé sur Choue. Le moulin appartient à Pierre de Cloteaux, bourgeois de Mazangé, qui cette année-là reçoit aveu de Françoise de Crassay dame d'Alleray, veuve de Michelet de Vendômois.

Au xvi^e s., le Moulin au Voyer fait partie du domaine de Mondoubleau, et en 1541, François de Vendômois rend aveu à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, seigneur de Mondoubleau et du Moulin au Voyer pour Alleré (de Choue).

À une époque inconnue de nous, ce Moulin au Voyer passe dans les dépendances du domaine de la Berruère des Radrets de Sargé. Il y était encore en 1789 (Arch. L.-et-Cher, C. 36). — Une partie de l'Aistrise de Vausson, paroisse du Temple relevait aussi du Moulin au Voyer.

Bibl. nat., ms. 20688, fol 37 (1434). — Arch. Nat., P 700 n° 36 et 38 ; P 704, n° 96. — Chartier de St-Agil, aveux d'Alleray. — Collection R. de St-Venant, liasse de Choue, (Alleray). — *Bulletin vendômois*, 1890, p. 211. — Henri Longnon, *Pierre de Ronsard* (1912), p. 475.

Moulin aux Proust (Le). — Voir *Moulin de Lisle* à l'art. *Vendôme* moulins.

Moulin à Vent (Le), psse de Lancé. — Il a aujourd'hui disparu. Le prieuré de Lancé avait sur ce moulin une rente de 2 setiers de froment. — (*Cart. blésois de Marm.*, 300).

Moulin à Vent (Le), f., c^e de Romilly. — La *Métairie Neuve du Moulin à Vent*, xvi^e s. — Ce lieu faisait partie des terres vagues de la forêt de Mondoubleau qui

furent cédées en 1563 à Raphaël de Taillevis lequel y créa un moulin à vent et une métairie. — Au xviii^e s. (seconde moitié) cette ferme appartenait à une famille Le-fevre d'Ivry qui possédait aussi les Ronces. — (Arch. du Loiret, A 1708. — Collection R. de St-Venant, liasse Romilly-St-Mars, dossier de la Petite-Mézière).

Moulin à Vent (Le), f., c^e de St-Avit.

Moulin à Vent (Le), éc., c^e de la Ville-aux-Clercs.

Moulin-Bernard (Le), ancien moulin, c^e de Ruan. — *Molendinus, dictus Moulin-Bernard de Spineta... inter Pontem-Belooier et Bulloeriam*, xiii^e s. (Cart. de la Madeleine). — En juin 1243, Jean de Montigny abandonnait aux chanoines de la Madeleine de Châteaudun tous les droits qu'il pouvait avoir sur cette place de moulin qui se trouvait naguère située entre la Bullière et Pontblossier. — (*Cartul. de la Madeleine de Châteaudun*, 130).

Moulin-Bezard (Le), c^e de Périgny, moulin sur la Houzée. — Ancien fief relevant à foy et h. du Bouchet-Touteville. — Il appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme et fut donné par lui à rente au xvi^e ou xvii^e s. — En 1728 il est à Claude Cottereau et à la veuve Dejours. — En 1760 à René Renou et André Cuvier. — Il devait à la fabrique de Selommies 12 boisseaux de mouture. — (Arch. L.-et-Cher, G 282 et 1264. — Chartier de Meslay, papiers du Bouchet-Touteville).

Moulin-Bureau (Le), c^e de Droué. — Moulin sur l'Eggonne. — Peut-être a-t-il disparu aujourd'hui.

Moulin-Cheveau (Le), h., c^e de Cellé. — *Le Moulin-Cheveau*, xviii^e s., (Archives de Cellé). — *Mⁱⁿ à chevaux*, (Etat-major). — *Le Moulin à Cheveau*, (Cadastre). — Il existait là un moulin sur le ruisseau de Cellé qui appartenait au prieuré du lieu. Il paraît avoir déjà disparu comme moulin au xviii^e s. Il fut vendu nationalement, comme métairie, en 1791, pour 6.000 livres. — Son nom lui provenait du nommée *Cheveau*, meunier au xvi^e s. — (Arch. paroiss. de Cellé. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Mondoubleau, n° 58. — Notes ms. de M. R. de Chauvigny).

Moulin-Cottereau. — Voir *Cottereau*.

Moulin de Cormenon, psse de Cormenon. — On l'appelait aussi le Petit-Moulin. Il était dit en 1575 être situé à Pirouette. Il faisait partie du domaine du Petit-Bouchet. — (Arch. Nat., P 700, n° 30 ; P 702, n° 1).

Moulin de Courtiras à Vendôme. — Voir *Moulin de Lisle* à l'art. *Vendôme*, moulins.

Moulin de Danzé (Le), situé paroisse de Danzé sur le ruisseau du Gouffre. — Il a aujourd'hui disparu. Il appartenait au prieuré de Danzé (Abbaye de la Trinité). — (Arch. L.-et-Cher, E 580).

Moulin de Glatigny (Le), c^e de Souday, sur le Coitron. — Il est du domaine du château de Glatigny.

Moulin de Houssay (Le), c^e de St-Rimay. — Voir *Fontaine de Gondré*.

Moulin de la Déconfiture (Le), aujourd'hui disparu. Il était situé sur le Gratteloup au bas du bourg de la Ville-aux-Clercs. Ce nom lui était encore donné au xvi^e siècle. Il le tenait du lieu même de la Ville-aux-Clercs qui s'appelait *Desconfiture* jusqu'au xiii^e s. — Ce moulin était obligé d'envoyer ses banniers mou-dre à Fortunas pour le cas où l'eau lui manquait. Mais les banniers n'étaient tenus d'attendre au plus qu'un jour et une nuit à Fortunas leur mouture, et si, après ce délai, il leur fallait encore attendre, ils avaient droit d'aller faire moudre où ils voulaient. — En 1575, la famille de Courcillon céda au Sgr de Forgirard les bois de Richeray et Corbigny et prenait en échange les moulins à eau et à vent de la Ville-aux-Clercs. Ces moulins étaient encore à vent et à eau au xviii^e s. — Ils firent retour aux Sgrs de Forgirard. (Voir *Domaine*). — (*Bulletin vendômois*, 1889, p. 85, note [1200]. — Collection J. Martellière, Papiers de Courtiras [xvi^e s.]. — Notes de G. de Trémault sur les reg. de l'état civil des communes, p. 120).

Moulin de Longpré (Le), sur la Brenne. — Le 29 mai 1798, un orage fit grossir la rivière de Brenne à tel point que les eaux montèrent de 5 mètres et emportèrent le moulin de Longpré qui servait alors de mairie et appartenait au citoyen Fouquet, maire. Les papiers municipaux furent emportés. Ce moulin a été rétabli et fonctionne toujours. — (Abbé Landault, *Notre-Dame de Villetthiou*, p. 11, note).

Moulin d'Oigny (Le), sur le Coitron. — Il appartenait au prieuré du lieu. Il a aujourd'hui disparu. — (Collection R. de St-Venant, liasse d'Oigny, 1635).

Moulin des Quatre-Barbes ou **Quatre-Barbons**, sur le Boulon. — Il faisait partie de la terre de la Ripopière. Il était déjà en ruines en 1517. Il était situé en amont d'un moulin de la Virginité. — C'est le moulin actuel de la Ripopière. — (Aveux de la Ripopière, xvi^e siècle, Arch. Nat., P 611, n° 27 et P 617. — Arch. du Loiret A 1625 [an 1634]).

Moulin de St-Lubin des Prés. — Il est cité comme étant moulin à tan, vers l'an 1500, dans les titres de la fabrique St-

Nicolas de Fréteval qui possédait sur ce moulin une rente léguée par Pasquière, femme de Jean Barville. — Nous ne savons où se trouvait au juste son emplacement. Il paraissait dépendre du domaine de Morville. — (Arch. L.-et-Cher, G 1512).

Moulin de St-Mars. — Voir *St-Mars*.

Moulin de St-Rimay (Le), sur le ruisseau de Gondré en aval du bourg, c^e de St-Rimay. — Il était dans le fief uni à la Sgrie de Faïns à Ternay. — (Arch. L.-et-Cher, E 102, p. 453).

Moulin de Sasnières (Le), c^e de Sasnières. — Il appartient à la maison du Plessis-Sasnières, aujourd'hui château de Sasnières.

Moulin de Ternay (Le), — Il était situé au bas bourg de Ternay sur la Cendrine et constituait un fief dont relevait le moulin de la Marpaudière à Lunay. Il appartenait aux Sgrs de Ternay. — (Arch. du Cognier, E 52, n° 12).

Mouline (La), f., et ancien moulin, c^e de St-Firmin. — *La Mouline*, 1471, (Cartul. de la Trinité, 806). — *La Mouline*, 1619, (Arch. L.-et-Ch., E 586). — Ancien fief relevant à foy et h. de la *Rivière de Lisle*, incorporé à la seigneurie de la Jousseinière, sauf l'écluse et les chaussées tenues de la seigneurie même de Lisle. — De ce fief de la Mouline relevait féodalement un autre fief situé à Fortan qu'on appelait *Le Cou-dray*.

On voit au xi^e s. un certain Hainric, de Vendôme, donner à St-Martin (Marmontier), une place de moulin à la Mouline, laquelle place de moulin paye à Guismand, de Vendôme, un cens de 12 deniers. Mais il est possible que cette Mouline ne soit pas celle de St-Firmin.

En 1429, ce fief est aux hoirs Jean Guérineau. — En 1455 à Jean Esnault, dit Buissay, époux de Nicole Guérault qui la vend cette année-là à Mathurin Maslon. — En 1530 il est aux héritiers Jean Cueillette, Sgr de Chichery. Il se composait alors de « hostel, manoir et appartenances de la Mouline,.... coulombier, garene à connins, viviers à eau, et 82 arpens de terre.... moulin à bled avec la petite rivière appelée *le Bieil* ».

En 1639 La Mouline est sans doute par suite du bail des seigneurs de Chichery à Jean Esnault, marchand. — En 1619 et 1648 encore aux seigneurs de Chichery. — En 1652 à Pierre Jabre, conseiller élu à Vendôme et secrétaire de Mgr le Duc.

Au xviii^e s., la Mouline est acquise par les Sgrs de Meslay. En 1779, le manoir était de construction nouvelle et la terre se composait d'un moulin à bled et d'environ 35 septérées de terre par saison et 50 quartiers (10 hectares) de prés. — Ce

lieu a fait partie de la terre de Meslay jusque vers 1872, époque où elle fut vendue par la famille de Déservillers qui l'avait de la succession de Madame de Lavau de Meslay. L'acquéreur était M. Gaston de Lavau, propriétaire de Moncé. Elle est aujourd'hui réunie à la terre de Moncé. — (*Cartulaire vendômois de Marm.* XI^e s. — Arch. Nat., P 603, n^o 1 [1530]; P 627, n^o 57 [1429]. — Arch. L.-et-Cher, E 509 [1639]; E 586 [1619]; G 245 [1455]. — Reg. de la Madeleine de Vendôme, 23 nov. 1652. — Chartier de Renay [1648]. — *Cartul. Trinité*, 537, note).

Moulinet d'Hardemare (Famille du). — *La Fontenelle*, XIX^e s. — Armes : *D'argent à 3 fers de moulin de sable*. — (Maugny).

Moulinet (Le), h., et ancien moulin, c^e de Chauvigny et de la Ville-aux-Clercs. — *Moulin de la Barre*, (Cassini). — Ce lieu fut donné en 1216 aux moines de Chauvigny par Ursion de Meslay, Sgr de Fréteval en ces termes : « L'étang du Moulinet et le pré qui lui est joint ainsi que quatre deniers de cens qui lui étaient dus à la fête de St-Jean-Baptiste pour le susdit pré... etc. » Mais le donateur réservait pour lui et ses héritiers le droit de pêche dans l'étang ainsi que le droit de lever la bonde, mais non de rompre la digue. Il n'était pas alors question du moulin qui sans doute était détruit et fut rétabli par les moines. — (*Cart. Dunois de Marm.*, 226).

Moulinet (Le Petit), éc., c^e de la Ville-aux-Clercs.

Moulinet (Le), écart du bourg, c^e de Thoré, 112 hab.

Moulineuf, moulin sur la Houzée, c^e de Coulommiers. — *Moulin-neuf*, (Cassini). — Ce moulin appartenait à l'abbaye de la Trinité et fut vendu nationalement en 1791 pour 17.900 livres. — Il fait aujourd'hui partie de la terre d'Huchigny. — Arch. L.-et-Cher, E 580; Q, District de Vendôme, 739. — *Bulletin vendômois*, 1886, p. 124).

Moulin-Frabort (Le). — Voir *Ilot et Moulin-Frabort*.

Moulin-Fulbert (Le), ancien moulin sur le ruisseau de Ranay, psse de St-Martin des Bois. — Au XI^e s., il y avait là deux moulins; l'un qui en 1062 fut vendu à Marmoutier par Hilgod, fils de Bouchard de Caremo et à propos duquel une contestation surgit entre les moines et Constant de Ranay au sujet d'un certain cens que ce dernier prétendait lui être dû sur ce moulin. A la suite d'un duel judiciaire où le champion de Constant fut vaincu, celui-ci dut abandonner ses prétentions. Mais il se révolta plus tard contre la sentence qui le condamnait, et dut encore une

fois payer l'amende. — Au cours de ce procès, un de ses fils avait tué le meunier du Moulin-Fulbert. — L'autre moulin, au même lieu, appartenait à Fulbert (de Lavardin), qui donna son nom aux deux. Il l'avait possédé avant de se faire moine. — Ce moulin a disparu. — (*Cart. Vendômois de Marm.*, 87 et 89).

Moulin-Gouin (Le), sur la Brenne, c^e de Villechauve.

Moulin-Guillon (Le), ancien moulin, situé paroisse d'Azé. — *Moulin Guyon, Moulin Quillon*, (Titres de la Roulière). — Il relevait à foy et h. du duché. On l'appela aussi *Moulin de Galette* et il paraissait situé en amont de ce hameau sur le Boulon. — En 1539 Charles Bruneau et en 1551 Jacques Bruneau rendaient aveu pour ce fief. — Au XVIII^e s., les agents du domaine de MONSIEUR le nommaient dans un inventaire et le déclaraient *Inconnu*. Il devait être alors depuis longtemps détruit. — (Voir *Galette*). — (Arch. Nat., P 629, n^{os} 92 et 93. — Arch. du Loiret, A 1624 et 1625).

Moulin-Neuf (Le), psse d'Azé, sur le Boulon, proche le bourg. — Il appartenait aux religieuses de la Virginité. Le meunier devait en entretenir le pont pour aller à la Fosse d'Azé. — On l'a confondu avec le moulin de Fay ou Fée, situé plus bas sur la même rivière. — Il est cité dans l'inventaire des titres produits en 1631 par le sieur des Bellesevries contre le sieur de la Mézière au sujet de la pêche du Boulon « depuis le Moulin-Neuf jusqu'au moulin de Galette ». — (Arch. L.-et-Cher, H, Titres de la Virginité. — Titres de la Roulière, 1631).

Moulin-Neuf (Le), moulin sur la Grenne, c^e de Choue. — Il y avait là anciennement moulin à blé et moulin à tan. Au moyen-âge, il appartenait au couvent de la Madeleine de Châteaudun; le moulin à tan « qui souloit être placé près du Moulin-neuf à la Madeleine de Châteaudun », relevait censivement de la Ralluère. — En 1520, il est à Michel Peschard, Sgr de la Ralluère. — Au XIX^e siècle il est à M. Beauvais de St-Paul, historien de Mondoubleau. — Au XVII^e s. il est à la famille de Courtavel de Boursay. — (Arch. Nat., P 704, n^o 16; P 705, n^o 1. — *Journal Le Loir*, 15 oct. 1852, [annonces]. — Notes sur Choue de l'abbé Chéramy).

Moulin-Neuf (Le), moulin sur la Houzée, c^e de Coulommiers. — Il appartenait à l'abbaye de la Trinité et fut vendu national^e en 1791 pour 17.900 livres. — Il fait aujourd'hui partie de la terre d'Huchigny. — (Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, 739).

Moulin-Neuf (Le), moulin, qui était dit être situé psse de St-Ouen, dans une résiliation de bail faite par Pierre Bodineau, écuyer, Sgr de Meslay, Berfay et autres lieux. C'était évidemment le moulin de Meslay actuel qui, à cheval sur la rivière du Loir pouvait être pris comme étant de St-Ouen et non de Meslay. Une planche le faisait en effet communiquer avec St-Ouen. — (Chartier de Renay, minutes des notaires, 1695).

Moulin-Plessis (Le), lieu-dit, c^e de St-Amand... — Voir *Villoisons*.

Moulin-Ronsart (Le), ancien moulin, psse d'Arènes. — Voir *Ronsart*.

Moulin-Ronsard (Le), ferme et auberge, c^e de Couture. — *Le Moulin-Roschard*, vers 1650, (Arch. Nat.). — *Ronsard*, (Cassini). — *M^{me} Ronsard* (Carte de l'Etat-Major). — Ancien fief mouvant à foy et h. de Lavardin. — En 1484 eut lieu un aveu à Lavardin pour « le moulin de la Possonnière, autrement dit de *Ronsard* ». — Il y a quelque apparence que ce moulin, qui faisait partie de la terre de la Possonnière, dut former le lot de Pierre de Ronsard, le poète, dans les partages de la succession paternelle et qu'il fut habité par lui. (Annales fléchoises). — Ce moulin resta aux seigneurs de la Possonnière jusqu'à la Révolution. Il faisait encore partie de la P. en 1793, et est auj. du domaine de la Flotte et transformé en établissement producteur d'électricité. — (Arch. Nat., P 661, n^o 95; P 712, n^o 178 et 179. — *Annales Fléchoises* (article Laumonier), 1904, 2^e sem., p. 62. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 94).

Moullins (Famille des). — *La Bergerie* (de St-Agil), xv^e s.

Moullins (Famille de). — *Villebadin*, xv^e s. — *La Touche-Chenard*, XVI^e s. — *Chanteloup* (de Villerable), *Villesus*, XVII^e siècle. — *Bois-la-Barbe*, XVII^e et XVIII^e s. — Armes : *D'argent à 3 croix nillées de sable* (Sceau, *Cartul. ville de Blois*).

Moullins (Famille). — *Boydan*, XVIII^e s.

Moullins (Les Grands), à Artins. — Ils appartenait à la seigneurie d'Artins et furent vendus nationalement en 1795 sur l'émigré La Rochebousseau. — (Arch. L.-et-Cher, Q, Emigrés du district de Vendôme, 679).

Moullins (Les Grands), moulin sur la Braye, c^e de Mondoubleau.

Moullins (Les Grands), c^e de Savigny. — *Les Gds Moullins*, (Etat-Major). — Ces moulins dépendaient du domaine de la seigneurie du lieu, ils sont sur la Braye, au bas du bourg. — Ils furent vendus en 1731 pour 300 livres de rente foncière par Amédée Desnoyers de Lorme, alors seigneur de Savigny (comme possédant le

comté de Montoire), à Georges-Louis de Maumeschin du Lac, seigneur des Pâtis et la Pertière. Avec ces moulins étaient cédées des prairies d'une certaine étendue, dépendant des dits moulins, et de plus, le droit de billette (péage) sur les marchandises passant par Savigny, selon la coutume d'Anjou, et avec cela la présentation aux offices de notaire et sergent dans la chatellenie de Savigny qui comptait alors deux notaires et deux sergents. — Il est dit dans l'acte que ces moulins étaient tenus de la rente de 12 septiers de blé envers le curé de Savigny et 12 boisseaux de mouture envers l'abbé de St-Calais, plus trois boisseaux envers la fabrique du dit Savigny. La rente appartenant aux bénédictins de St-Calais, au moment de la Révolution fut d'abord perçue par l'Etat, comme ayant succédé aux droits des moines de St-Calais. L'Etat, en 1844, en consentit le transport à l'hospice de Limoges en remboursement d'une créance. — Depuis cette époque, le propriétaire des moulins de Savigny, M. Lebatteux a racheté cette rente. — (*Bulletin vendômois*, 1876, pp. 133 à 138).

Moullins (Les Grands) à Vendôme. — Voir *Moullins le Comte*.

Moullins (Les Vieux), lieu-dit, c^e de Ruan. — Ce nom est donné à une ancienne chaussée qui coupe la rivière d'Egronne et dont l'étang pouvait couvrir 3 ou 4 hectares. Le tout appartenait au prieur de Ruan. — (Renseignements locaux).

Moulin de la Ville, ou du *Gué de la Ville*, c^e de Vendôme et de Naveil. — *Les Moulins de Montrieux* ou de *Lubidé*, *La Papeterie de Montrieux* (Parler local). — *La Papeterie* (Cadastre de Vendôme).

Ces moulins sont sur la rive du Loir à l'extrémité Ouest de la commune de Vendôme, proche Montrieux, en dessous de Lubidé; l'île formée par les eaux de leur déversoir est sur la commune de Naveil.

Ces moulins relevaient en fief à foy et h. du fief de *Conan* ou du *Gué de la Ville*. Ils s'appelaient, sans doute au XI^e s., *les Moulins de Villenoble* ou *Villemoble* ainsi que le fief lui-même du *Gué de la Ville*.

En 1375 les moulins de la Ville, près *Montriau*, étaient à Jean Peschard le jeune, à cause de sa femme, fille de feu Jean de Lespine. Pour un de ces moulins, celui qui était situé vers le chemin du Mans, il devait au seigneur du *Gué de la Ville* foy et h. et 20 sous de taille chacun.

En 1459 ces moulins sont à Jean de Gaignon, lui-même seigneur du *Pief du Gué de la Ville*. — En 1484 à Gilles Gas-

ton qui les tient du seigneur du Fief du Gué de la Ville et de Conan (A. N. P 627).

En 1505 ils sont à Louise de Villiers, dame du Gué de la Ville, comme veuve d'Etienne Gaignon et tutrice de ses enfants. Elle devait tenir ces moulins en sa main par retrait féodal. Elle donne procuration à Rubeclerc de Villiers, son parent, pour, au nom de ses enfants mineurs, faire la foy au C^{te} de Vendôme pour ses fiefs et ses « *Moulins du Gué-du-Loir* (sic) ». Mais le sire de Villiers en cette même année 1505 porte la foy susdite en vertu de cette procuration « pour les *Moulins de la Ville* », et non ceux du Gué-du-Loir. (Ce qui prouve que c'est par erreur qu'on les avait appelés Moulins du Gué-du-Loir). Ceci est tiré des Archives Nationales, série P 627, n^{os} 62 et 63; et l'inventaire de ces mêmes aveux conservé aux Archives nationales, série PP 50, vol. 29, n^o 63, commet une autre faute en disant « *Les Moulins à papier du Gué-du-Loir* (1505) »; ce qui a induit en erreur M. de Trémault dans son travail sur le Régime ancien du Loir Vendômois (*Bulletin vendômois*, 1889, p. 65), où il dit qu'à cette époque il y avait au Gué-du-Loir un moulin à papier.

En 1583 ces moulins sont à Jacques de la Forest à cause de sa femme, ayant les droits cédés de messire Georges de Gaston, prêtre, Sgr de Bellefontaine. Il est dit qu'il doit chacun an « pour les moulins du Gué de la Ville sur la rivière du Loir, près St-Mars », une demie rame de papier au duc de Vendôme.

En même temps que le moulin à papier, existait aussi un petit moulin à blé qui en 1610 appartenait à Louise Deniau, veuve de Jean Olivier, archer de la Garde du Corps du roi.

Le moulin à papier en 1744 appartenait ainsi que le fief du Gué de la Ville à Louis Lesourd, papetier, époux de Jeanne Petit, veuve de Etienne Lhomme. La veuve Lesourd et sa fille du premier lit, Marie-Jeanne Lhomme, vendaient le moulin ainsi que le Fief du Gué de la Ville et la haute justice de Montrieux à Claude Vandeborgue ou Van den Berg, négociant raffineur à Orléans, par acte du 13 décembre 1769. Cette vente consistait en : 1^o Le Moulin à Papier appelé de la *Ville de Vendôme*, situé sur la rivière du Loir, au Gué de la Ville, paroisse de la Madeleine de Vendôme consistant en différents bâtiments tant pour l'habitation que pour la manufacture à papier avec tous les tournants, etc. — 2^o « Les droits de pêche, chasse, bié, rivière, épié, ponts, billettes, allées, cour, jardin devant et derrière, et généralement tout ce qui dépend du dit moulin ». Ce moulin étant chargé de 7 de-

niers de cens, 7 livres en argent, une rame de papier fin, 6 anguilles ou 10 deniers par anguille au choix du seigneur hypothécaire solidaire, et 12 livres de rente. Le dit moulin encore chargé de trois livres de rente foncière payable le jour de St-Jean Baptiste envers la fabrique de la Madeleine de Vendôme et d'une demi rame de papier envers le domaine du roi à cause de son duché de Vendôme. (Arch. Loiret, A 1656). Claude Vandeborgue paraît avoir vendu en 1776 ses moulins de Montrieux au seigneur de Rochambeau, en même temps que le Fief du Gué de la Ville et la haute justice de Montrieux.

La manufacture fut dirigée, après Vandeborgue, par un sieur Boutrais qui, paraît-il, l'améliora et la passa à la famille Pothée.

En 1878 le personnel de la papeterie de Montrieux se composait d'un directeur, un sous directeur, deux contremaitres et 70 ouvriers ou environ. — (Arch. Nat., P 627, n^o 59 à 63; P 773, 65 [Villiers]; PP 50, vol. 29, n^o 63 [1505]. — *Bulletin vendômois*, 1879, pp. 90 et 173 [1583]. — Arch. Loiret, A 1625 [1744]; A 1656 [1769]. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton des Fiefs [Montrieux en 1776 et 1778]. — Neilz, *Histoire de la Condita de Naveil*, pp. 98 et 99).

Moulins de Montrieux (Les) — Voir *Moulins de la Ville*.

Moulins de Naveil (Les). — Ils appartenaient à la Trinité et se trouvaient situés sur le Loir au-dessus du Gué de Villars en face Prépatur. — Ils sont indiqués ainsi : « Apud Navolium duo [Molendina] » au Cartulaire de la Trinité, charte 36, XI^e s. — On ignore l'époque de leur disparition; Mais Neilz, qui dans sa *Condita de Naveil*, parle de ces moulins comme étant proche le gué, d'après la tradition, commet une grosse erreur en les rapportant à l'époque romaine, cette époque ne connaissant pas les moulins mécaniques. — (Neilz, *Histoire de la Condita de Naveil*, p. 40).

Moulins le Comte (Les), appelés aussi *Les Grands Moulins*, c^o de Vendôme. — C'est le moulin situé au bout de la rue de la Grève, à l'extrémité de la passerelle du Pré-aux-Chats. — Ces moulins appartenaient tout d'abord aux C^{tes} de Vendôme, d'où leur nom de *Moulins-Le-Comte*.

Au XV^e s., le C^{te} Louis de Bourbon les céda au seigneur de la Jousnelinière en échange de la rente de 17 muids de grains que payaient les comtes de Vendôme aux descendants de Mathilde de Vendôme fille du C^{te} Jean IV et d'Eglantine, laquelle Mathilde avait reçu cette rente en dot, entre autres choses, alors que, vers

l'an 1228, elle épousait Hugues de Montigny, seigneur de Viévy, à qui elle apportait la Jousnelinière. Depuis cette époque ces moulins restèrent toujours dans les mains des seigneurs de la Jousnelinière et suivirent leur fortune.

Comme fief, ils relevaient à foy et h. du château de Vendôme. — Ils étaient chargés envers le Chapitre St-Georges de 30 septiers de blé de rente. — En 1779 on les affermaient 600 livres. — (Titres de la Jousnelinière. — Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds Trémault, carton I des Fiefs, (La Jousnelinière); 2^o Ms 285, p. 49. — Arch. Nat., aveux de la Jousnelinière, P 603, n^{os} 1 et 2).

Moulin-Vieux (Le), moulin sur le Loir, moitié sur St-Jean-Frémentel et moitié sur Brévainville (autrefois St-Claude). — Il fait presque partie du bourg de St-Jean. — Il appartenait jadis aux sires de Fréteval. — En 1493, le C^{te} de Dunois donna par bail du 12 avril à Guillaume Moine, meunier, une place sur le Loir, appelée Moulin-Vieux, pour y bâtir un moulin à blé, moyennant une rente de deux muids de blé, mesure de Dunois et 25 anguilles. — En 1596 la duchesse de Longueville le vendit à Thomas Bellanger, sieur de Bellande, moyennant 400 écus sol et à la charge de cinq sols tournois de cens envers la baronnie de Fréteval. — Il appartient ensuite aux Sgrs de Rougemont avec droit de chasse (meunière) sur la baronnie de Marchenoir et le droit de faire pâturer quatre mulets et quatre vaches dans le bois de St-André (forêt de Marchenoir). — Il fut vendu nationalement en 1793 au citoyen Louis Gaillot, sur l'émigré Montsoreau pour 26.700 livres. — (Arch. L.-et-Cher, E, 162, 164 et série Q, (Emigrés du district de Vendôme), n^o 90).

Moulinier (Famille). — *La Croix-Briffault* XIX^e s.

Moulotterie (La), h., c^o de Lunay.
Moussardière (La), villa, c^o de Ville-dieu. — Ce lieu paraît avoir appartenu en 1630 à Henri de Buzelat, écuyer, sieur de la Moussardière. — Au XIX^e s., il est à la famille Petit de Gastines et par elle, au capitaine Morris ou Mauris. — (Arch. de la Sarthe, GG 2. — Renseig^t locaux).

Mousseau (Le), h., c^o de Lancé. — *Moncellum, Moncelliacum*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Monceau*, XVII^e s. — *Monsseau* (Cassini, Etat-Major et Cadastre). — *A Monceau* (Moncellum, au XI^e s.), le comte de Vendôme possédait tous les droits féodaux. « *Vicarium, carrigium et lenseamentum* ». (Trin. 2, p. 8).

Rainard de Lancé fils de Eudes de Dameray y avait des terres qu'il donna vers

la même époque aux moines de Marmoutier résidant à Lancé; et Ingelband le Breton ayant manifesté des prétentions sur la viguerie du lieu, les moines le firent s'en désister moyennant 60 sous. Ces derniers paraissent alors y avoir établi une Mairie dont furent titulaires : *Johannes major de Moncellis*, au XI^e s.; et en 1282, un appelé Renaud, qui vend aux moines des terres à Lancé en un endroit appelé *Corneia*. Nous ignorons ce que devinrent ces terres dans la suite; elles furent évidemment annexées au prieuré de Lancé.

Les Ursulines de Vendôme avaient en ce lieu de Mousseau, au XVIII^e s., une métairie qui fut vendue national^t en 1791 pour 17.000 livres. Cette métairie relevait en partie de Courtiras. — (*Cart. Vendômois de Marm.* 74, 75, 76, 124, 125. — *Cart. blésois de Marm.* 355. — *Cart. Trinité*, 2, p. 8. — Bibl. vendôme, ms 283, p. 139. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 257. — *Bulletin vendômois* 1876, p. 104).

Mousseron de la Chaussée (Famille). — *La Bardouillière*, XVIII^e s. — *Le Pin* (de Couture), XVIII^e s. et XIX^e s. — Armes : *Ecartelé au 1 et 4 d'or à trois roses de gueules boutonnées et feuillées de sinople, au 2 et 3 d'azur à la tête de lévrier arrachée d'argent lampassée de gueules*. — (Maldrier et de Maude).

Moussuère (La) — Voir *Mussuère*.
Moustière (La), éc., c^o de Bonneval. — *La Mousselière*. (Cassini).
Moussière (La), psse de Baillou. — (Voir *Moussuère*).

Moussière (La), h., c^o de Droué, 20 hab. — *La Moustière*, (Cassini). — En 1787 ce lieu est à Jean de Glapion, sieur de la Ballerie, la Moussière et autres lieux, ancien brigadier des Gardes du roi. — (Arch. L.-et-Cher, G 1427).

Moussonneries (Les), h., c^o du Gault, 20 hab. — *Les Moussonnières*, XVI^e s. — Ce lieu relevait censivement de Courtalain. — (Arch. Nat., Q 495, p. 31, 1^o).

Moussu (Famille). — *Le Pavillon*, (de Sargé), *La Jouannière* (de Savigny). XVII^e s. — Armes : *De gueules, à une massue d'argent*. — (Pasty de la Hilaïs).

Moustier (Famille du). — *La Rougorie* (de St Anne) XVIII^e s.

Mouton, ancien fief, psse de Lavenay (Sarthe) et par extension sur Sougé. Il relevait de St-Calais à foy et h. simple et 2 deniers de cens. — En 1478, il était à Jean des Coutis qui en 1502 le vendit au seigneur de la Flotte. Il a toujours été depuis uni à la sgrie de la Flotte. — Arch. L.-et-Cher, E 122.

Moutonnerie (La), f., c^o de Selommes.
Moutonnerie (La), c^o de Tréhet.

Moutonnerie (La), éc., c^o de la Ville-aux-Cleres.

Moutonnerie (La), éc., c^o de Villedieu.

Moutonnière (La), anc. mét. paraissant située psse de Boursay, et qui au xv^e s., appartenait à la famille Peschard. — (Aveu de St-Agil, 1469).

Mouton-rouge, éc., c^o de St-Jean-Frémentel.

Moy ou Moui (Famille de). — *Rougemont*, xvi^e s. — Armes : *De gueules fretté d'or de 6 pièces*. — (Busserolle).

Moyreau de Boisfranc (Famille). — *Chawigny* (de Cellé), xvii^e s.

Mualtière (La), f., c^o de Droué.

Muffetières, (Les), f., c^o de Savigny (le Petit).

Mulerie (La), éc., c^o de St-Mars-du-Cor. — (Carte d'Etat-Major).

Mulle (Le bordage de la), à Sargé. — Il appartenait à la fabrique St-Cyr de Sargé et fut vendu nationalement. — (Arch. L.-et-Cher Q, Mondoubleau, n^o 124).

Mulonnrière (La), f., c^o de Villechauve. — Elle est aujourd'hui détruite. — On l'appelait aussi la Calbaudière.

Mulotterie (La), h., c^o de Brévainville, 21 hab. — *La Mulotière*, (Etat-Major).

Muloterie (La), c^o de Vendôme, écart de Courtiras. — Voir la *Paqueraie*.

Mulotterie (Le lieu de la), c^o de Villeboub. — C'est un écart de l'Estriverde, qui compte 2 maisons. — Ce lieu relevait de la sgrie de Rougemont à 8 sous de cens et 48 sous de rente foncière et seigneuriale. — (Arch. L.-et-Cher, E, 164 et 725. — Collection Bernault. Titres de la Freddonnière, 1763).

Munière (La), anc. lieu habité en 1697, psse de Morée. — (Collection Bernault, Papiers de Morée).

Mur (Famille du). — *Belle-Allée, La Grassetière* (de Couture), xvii^e s.

Murat (Marie de), abbesse de la Virginité, 1789. — Armes : *Losangé d'azur et d'argent* (ou d'or) ; ou encore : *Parti d'azur à 6 besans d'or (?) et de gueules à une molette d'épave (d'argent) en cœur*. — Cachet de 1781 d'une lettre de Marie de Murat, aux Arch. de L.-et-Cher, liasse de la Virginité.

Murats (Les), f., c^o de Villeromain. — *Le Grand et le Petit Murat*, (Cassini). — Ancienne métairie relevant à foy et h. de Courtiras. Pour le tiers de ce fief, la seigneurie de Courtiras devait 100 sous de devoir au C^{te} de Vendôme à chaque mutation de seigneur de Courtiras.

En 1222 la métairie des Murats est à Philippe du Quartier, qui constitue sur elle une rente de quatre setiers de blé en faveur des religieuses de Moncé. — Sur cette métairie était encore assise une

rente inféodée de 3 muids de froment et un muid d'avoine. Au xiv^e s., cette rente appartenait à Philippot Le Picart, qui pour cela devait foy et h. à Pierre Giroyne de Berry, lequel reportait cette foy à Courtiras. — Dans le troisième quart du xiv^e s., la métairie des Murats est à Jeanne de la Brosse, dame du Quartier de Blois. Elle en tient l'hommage des familles Copelet et Maslon et aussi de Geoffroy Belon, bourgeois de Blois. — En 1367 elle est à Macé Copelet qui en ayant reçu de Geoffroy Belon l'expose pour la partie qui lui appartenait, la céda aux frères de la Maison-Dieu de Vendôme qui en étaient suzerains comme étant possesseurs, depuis 1362, de la seigneurie de Courtiras. — En 1789 elle était affermée 30 setiers de blé. — Elle était encore à l'époque de la Révolution aux Pères de l'Oratoire qui avaient succédé aux frères de la Maison-Dieu comme seigneurs de Courtiras et fut vendue national^t en 1793 pour 27.700 livres. — Au xix^e siècle elle est à la famille Boutrais. — (Arch. Nat., P 618, n^o 64. — Arch. de L.-et-Cher, Série H, Terrier de l'Oratoire, p. 304 ; Série Q, District de Vendôme, n^o 113. — Bibl. de Vendôme, 1^o ms. 285, pp. 46, 61 et 74 ; 2^o ms. 286, p. 19. — *Bulletin vendômois*, 1887, p. 346 ; 1905, p. 211. — Titres de la terre des Murats, etc).

Murgers (Le champ des), à Coulommiers. — Là se rencontre un amas de pierres formant un carré de 12 mètres environ de côté sous lequel on a trouvé les fondations d'une maison divisée en plusieurs pièces dont l'une contenait un bassin de 2 m. sur 1 m., à fond et parois cimentés et bâtis en briques. Ce bâtiment étant présumé gallo-romain. — *Compte rendu du Congrès archéologique de 1872 à Vendôme*, p. 92.

Murotières (Les), éc., ou ferme, c^o de Villechauve.

Murs (Les), éc., de Vendôme, 103 hab. — On appelle aussi ce lieu *Pulibal*. — (Voir ce nom).

Musardière (La), h., c^o de St-Hilaire, 28 hab.

Musardière (La), f., c^o de Souday.

Musse (Le lieu de la), c^o de Fréteval, ancienn^t psse de St-Lubin des prés. — Ancien fief et manoir où se rencontrent encore des douves. — Il devait relever à f. et h. de Fréteval bien que nous n'en ayons pas vu la preuve.

En 1509, la Musse est à Jean Yvon qui vend à cette date un jardin au bout du pont de Fréteval, à Jean Grosholain dit de *Fontaine-Marie*. — En 1586 elle est à feu Jean Yvon. — En 1613 à Pierre de Carmel, baron du Chesne, époux de Ma-

rie du Poirier qui ont pour enfants : 1^o François ; 2^o Louis ; 3^o Marie ; 4^o Anne. Cette dernière épousa, avant 1635, Jean de Bernardon, écuyer, sieur de Bouville qui est rencontré comme seigneur de la Musse en 1645.

Vers la fin du xvii^e s., la Musse est à autre Jean de Bernardon de Bouville fils aîné des précédents, époux de Catherine de Vanssay. — Au xviii^e s., à Charles Le Courtois, écr, fils de feu Charles le Courtois, écr, sieur de la Grande-Haie et de Françoise de Bernardon, qui épousa à St-Martin de Vendôme, le 21 février 1708, Jeanne Bellanger, fille de Louis-Auguste Bellanger de l'Épinay et de Marie Bastard, laquelle Jeanne Bellanger, fut inhumée à St-Martin de Vendôme le 4 juin 1719 et dont il eut deux filles : 1^o Jeanne-Elisabeth, qui suit ; 2^o Catherine, laquelle épousa à St-Martin de Vendôme le 12 octobre 1740, René Le Musnier de Nantouiller, seigneur de la Jousseinière et mourut en 1741.

Jeanne-Elisabeth Le Courtois née vers 1710, inhumée à Morée le 6 février 1775, après avoir épousé vers 1735 son cousin Pierre de Bernardon, écuyer, Sgr de Bouville qui mourut avant 1767 et dont elle eut : 1^o Pierre-Alexandre qui suit ; 2^o Catherine, qui naquit en 1737 et mourut sans enfants en 1806 ; 3^o Marie-Anne, jumelle de la précédente ; 4^o Charles-Alexandre qui suivra après son frère ; 5^o Jean-Baptiste-Paulin, sieur de la Jacquinière, né en 1746.

Pierre-Alexandre de Bernardon, Sgr de la Musse, né en 1736. Il épousa : 1^o à St-Avit, en 1777, Marie-Anne de Neveu, fille majeure de Gabriel-Jacques de Neveu, Sgr des Proustières et de Marie de la Roche ; 2^o à Montoire (?) le 18 juillet 1780, Marie-Rose-Victoire, fille de Jean-Baptiste-Pierre Blanchet de Langeron, contrôleur au Grenier à Sel de Montoire, et de Françoise-Rose Gasselin de la Borde. Il était encore seigneur de la Musse en 1785 et mourut sans enfants. Il laissa la Musse à son frère qui suit :

Charles-Alexandre de Bernardon de Bouville, né en 1743, décédé à la Musse le 8 avril 1807, époux de Anne-Françoise Blanchet de Langeron, sœur de la femme de son frère, dont il eut : 1^o Charles-Alexandre, né le 31 août 1783 ; 2^o Hippolyte, né le 14 février 1784. — En 1849, la Musse appartenait à la succession de ce dernier, et fut alors vendue à M^{me} Louise-J. Lesueur du Coudray, demeurant à Morée, épouse séparée de biens de M. René de Jouffrey de Villard, demeurant à Troo.

Arch. Nat., Q¹ 495, n^o 97. — Arch. L.-et-Cher, G 1512.

— *Bulletin vendômois*, 1893, p. 82. — Reg. de St-Martin de Vendôme, 21 février 1708, 4 juin 1715, 12 oct. 1740, 1741 ; de Pezou, 1780 ; de St-Avit, 1777 ; de Morée, *passim*. — St-Allais, *Nobiliaire universel*, III, article *Bernardon*. — Collection Bernault, liasse de Morée. — Péan, *Armorial ms. de Marchenoir* (Biblioth. de la Société archéol. du Vendômois).

Musse (La), h., c^o de Lancé, 21 hab. — *La Muce*, xiii^e s. — Anc. mét. appartenant au prieuré de la Hubaudière. Elle lui avait été donnée au xiii^e s. par Guillaume de Marçilly. Elle était dans la censive du sgr de St-Amand. — En 1283, Hugues de Montigny, Sgr de St-Amand, accorde aux frères l'amortissement de ses droits sur la Musse moyennant 42 livres. Les frères, en 1288 obtinrent du comte Jean V des lettres d'amortissement pour le même lieu. — (Arch. de la Sarthe H 1112 et 1118. — Bibl. de Vendôme, Ms., Fonds Bouchet, Chemise V, dossier 2, pièce 7. — *Chartes vendômoises*, 409).

Musse (la maison de la), au bourg de Lisle. — C'était le lieu des recettes des seigneurs de Bellasisse, la Hardonnière et St-Germain appartenant à César Graudeau, sgr de Champs en 1749, suivant aveu rendu à lui à cette date par Jean Breteau et Marie-Magdeleine Edde pour différents héritages situés pses de Lisle et Pezou. — (Chartier de l'Épau, titres de la Rondelière).

Musse (La), f., c^o de Rahart. — En 1607 ce lieu est à Louis Lechesne et Jean Pineau. — En 1635 à Louis Lechesne et Marie Pineau sa femme. — En 1671 à César Saincton, fils de Jean Saincton, valet de chambre du duc de Beaufort et de Suzanne Chasteau, et époux lui-même de Ambroise Renard. Il demeurait à Poitiers, psse St-Ouen. — (Arch. Nat., P 625 n^o 45, [1607] — Reg. d'Espereuse, 1635. — Reg. d'Épiais, 1670. — Reg. St-Ouen, 6 juillet 1671).

Musse (La), anc. mét. psse de St-Amand. — *La Muce*, xiii^e s. (Chartes vend. 409). — Ce lieu appartenait au xiii^e s. au seigneur de Buressart et fut donné ou vendu au prieur de la Hubaudière qui en 1288 obtenait de Jean, Comte de Vendôme, l'amortissement féodal du lieu. — (*Chartes vendômoises*, 409).

Musse (Le lieu de la), écart du bourg, c^o de Selommes. — *La Muce* xv^e s. (Aveu du Bouchet-Pellegruau) — *La Musse*, (Cassini). — Il y avait là plusieurs fiefs ; Un d'eux relevait du Bouchet-Touteville, un autre du Bouchet-Pellegruau ; un troisième de la Pierre d'Huchigny.

En 1224 Hugues de la Ferté donnait à l'abbaye de l'Aumône ou Petit-Citeaux une métairie située à la Musse. — En 1436

Jean Regnard, héritier de Agnès de Beauvoir était seigneur de la Muce, relevant du Bouchet-Pellegruau ; ce lieu était auparavant à Jean de la Muce. — En 1440 Pierre de Tibivilliers, Sgr de Montault, possédait la Muce, mais le seigneur du Bouchet-Toutteville, la gardait dans sa main par défaut d'aveu. — En 1445 ce fief est à Bertier Regnard à cause de sa femme, fille de feu Pierre Asseline, ainsi que le four a ban du dit lieu, le tout relevant du Bouchet-Toutteville. — En 1458, Jean Belin est donné comme homme de foy de la Pierre pour son fief de la Musse, paroisse de Selommes. — En 1501, Charlotte de Boc (sic) dame de la Musse était marraine d'Yvonne de Beauvilliers, fille du seigneur du Plessis St-Martin.

Ce fief en 1610 et probablement déjà en 1595 était à Raymond de la Livre, sieur des Bordes, apothicaire et valet de chambre du Roi, à cause de Esther Authier, sa femme, héritière de feu Joachim Authier, qui était au lieu de Jean de Bois-martin. Une partie de la Musse était aussi à Mathurin de Cuigy, beau frère du dit de la Livre, déchargeur de l'Artillerie de France, à cause de Marie Authier sa femme. Ils étaient dits, pour cette terre, avoir pour joignants M. de Rochambeau pour sa terre de Villarscean, les terres de Preuilly et le sieur de Courtemblay (Bertier Regnard). — En 1619 la Musse est à Jacques de la Livre, fils des précédents, baptisé à St-Martin de Vendôme le 22 juin 1598, il est déjà en 1619 apothicaire du roi et époux de Judith Grimaudet. — En 1637 à Judith de la Livre, dame de Faye et de la Musse.

Nous ignorons les possesseurs de la Musse dans la seconde moitié du XVII^e et tout le XVIII^e s. — (*Bulletin dunois*, IV, p. 431 [1224]. — Arch. Nat., P 611, n^o 32 et 36 [1440 et 1445] ; P 621, n^o 72 [1458] ; P 631, n^o 3 [1436] ; P 773, n^o 65 a et 66 b [Naveil, 1610]. — Reg. St-Martin de Vendôme, 1598 et 1619 ; de Faye, 1637. — Arch. du Loiret, A 1644. — *Le Loir-et-Cher historique*, année 1894 [1501].)

Musset (Famille de). — *La Bonaventure*, XVI^e au XIX^e s. — *La Massuère* (de Bessé), Pray, XVI^e s. — *Le Boulon*, La Ripopière, XVII^e s. — *Rocquentuf*, La Vaudoulière, Echoiseau, Le Puits (de Savigny), XVIII^e s. — *Les Mussets*, XIX^e s. — Armes : D'azur, à l'épervier d'or, chaperonné, longé et perché de gueules. — (D'Hozière).

Musset (Louis-Alexandre-François-Marie de), appelé le M^{is} de Cogners, né à la Bonaventure de Mazangé en 1753, mort à Cogners (Sarthe) en 1839. — Il fut d'abord officier d'Infanterie, puis en

1790 devint syndic de St-Calais, membre du Corps législatif en 1810, et de la Chambre des Députés en 1814, etc. Il fut auteur de plusieurs ouvrages : — *Le Duel et l'Amitié à l'épreuve de l'amour*, 1822. — *De la Religion et du Clergé catholique en France*, 1797. — *Correspondance d'un jeune militaire ou Mémoires du M^{is} de Luzigny et d'Hortense de St-Just*, Roman, 1778. — *Mémoires sur la Confrérie de St-Georges en Franche-Comté*, etc. — (Desportes, *Bibliothèque du Maine*, au mot *Musset*. — Quérard, *La France littéraire*. — *Bulletin de la Soc. d'Agriculture de la Sarthe*, 1840, pp. 73 à 77. — M^{is} de Beauchesne, *Les Musset dans le Maine*, etc).

Musset-Pathay (Victor-Donatien de) né à la Vandoulière, psse de Lunay, en 1768, mort à Paris, en 1832. — Il était second fils et 3^e enfant de Alexandre-Joseph de Musset-Pathay et de Jeanne-Catherine de Besnard d'Harville. — Elève de l'école militaire de Vendôme, il servit pendant onze ans dans le Génie, et fut le secrétaire du général Marescot. Il fut incarcéré en 1793 comme suspect et frère d'émigré, mais ne resta que quelques jours en prison. Il entra alors dans l'Administration, et devint chef de bureau au ministère de la Guerre de 1805 à 1818, époque où il fut destitué pour une cause inconnue. — Il se livra alors exclusivement à des travaux littéraires. Il eut, en 1827, des difficultés avec la police au sujet d'un pamphlet qui lui était attribué, relatif au règne de Louis XVI. Mais cela ne l'empêcha pas de reprendre encore ses fonctions en 1828 en qualité de chef de bureau de la justice militaire. Il mourut du choléra.

Il avait épousé, le 2 juillet 1801, Edme-Claudette Guyot des Herbiers, fille de Claude-Antoine, avocat au Parlement, puis membre du Conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif. Il en eut trois enfants : 1^o Paul de Musset, né le 24 janv. 1804 ; 2^o Alfred de Musset, le fameux littérateur et poète, né le 11 déc. 1810 ; 3^o Hermine de Musset, née le 1^{er} nov. 1819, qui devint M^{me} Lardin de Musset.

Victor-Donatien de Musset avait débuté dans les lettres par un roman : *La Cabane Mystérieuse* (2 vol. in-12) ; il publia ensuite un grand nombre d'ouvrages en tous genres, histoire, légendes, poésies, etc. — L'œuvre qui fit sa réputation fut surtout, *la Vie et les Ouvrages de J.-J. Rousseau*, (Paris, 1821, 2 vol. in-8^o). Il collabora aussi à la *Biographie Michaud*, et à l'*Almanach dédié aux dames* (1813). Il publia encore : *La Vie militaire et privée de Henri IV*, d'après ses lettres inédites (1803) ; *Recherches historiques sur*

le Cardinal de Retz (1807) ; *Chronique amoureuse de la cour de France* (1826) etc. Mais son principal mérite fut d'être le père d'Alfred de Musset.

Octave Tessier, *Alfred de Musset, Documents généalogiques* (Latiil. — Dranguignan 1903). — Reg. de Lunay. — *Bulletin vendômois*, (Art. Bonheur, 1908, p. 246). — *Annuaire de L.-et-Cher*, année 1806, pp. XXV et suiv. — *L'Intermédiaire des Chercheurs et curieux*, vol. LXIV, p. 162. — Quérard, et Biogr. diverses, etc.

Mussetière (La), f. c^e de Savigny (Le Petit S.). — Ce lieu est peut être le même que *Mulcerum* du Cartulaire de St-Calais. — L'Abbaye de St-Calais percevait certaines dîmes in *parochia de Savignio, in Mulcero*. — (Cart. de St-Calais 27.)

Mussets (Les), château, c^e de Busloup. — Ancien fief relevant probablement de Groschesne. — Ce manoir qui, semble être du XVI^e s. (?) paraît avoir remplacé un autre situé plus près du hameau de Beauregard. Il est réputé avoir eu droit de haute justice ; mais ce fait ne dut se produire qu'au XVIII^e s., époque où le seigneur des M. devint baron de Busloup par suite d'acquisition des droits du prieur du lieu. Un endroit de la cour du château qu'on appelait la Porte-Rouge passerait pour être la place où on exposait les délinquants condamnés par la justice du lieu.

Au XVI^e s., les M. étaient composés d'un manoir comprenant « Deux corps de logis à un pavillon, couverts en tuiles, composés de dix chambres à feu, grange, étable, pressoir, colombier sur 8 piliers, le tout enfermé dans une enceinte rectangulaire formée de douves avec tourelle à chaque angle. »

En 1537, Jacques de Gaston était Sgr des Mussets. Il est nommé dans un titre relatif au château de Diziers en Blésois. Comme la famille de Gaston possédait peu avant cette époque le château du For-Girard à côté des Mussets, nul doute qu'il ne s'agisse ici des Mussets de Busloup.

En 1585, Les Mussets appartiennent à Guillaume de Beaufile, écr, sieur de Gommiers, époux de Catherine du Houssay. Sur ces époux, la terre des Mussets augmentée de celles de la Buroinière, de Richeray et des Thurets fut saisie en 1603 et adjugée en 1605 pour 11.000 livres au suivant, frère de M^{me} de Beaufile :

Pierre du Houssay, sieur de la Vallée, conseiller au Parlement. Celui-ci, fut enfermé au For-l'Evêque à Paris, sans doute pour cause de dettes et vendit en 1620 les Mussets qu'il avait arrondis du moulin de Palleau, au suivant :

Nicolas Boursier, secrétaire du Roi,

maison et couronne de Navarre, Sgr des M. en 1620. Il vendit en 1622 au suivant, pour 1600 livres :

Abel du Bouchet, écr, Sgr du dit lieu (psse de Condé, près Nogent-le-Rotrou), Sgr des Mussets, la Motte, Palteau, Richeray, la Buroinière et les Thurets. Le nouveau seigneur des Mussets était fils d'Arthur du Bouchet et de Françoise de Beaufile, fille elle-même de Claude de Beaufile et de Louise des Cartes. Il était gentilhomme ordinaire du duc de Vendôme et maître des Eaux et forêts de Preuilly en Touraine ; il épousa Jeanne de Villers dont il n'eut pas d'enfants et laissa les Mussets à son frère qui suit :

Lancelot du Bouchet, Sgr de la Bouverie et de la Vrillais, puis des Mussets (1652). Il avait été lieutenant de son oncle Geoffroy de Beaufile au gouvernement du Vendômois et épousa Geneviève de Tours, fille de la seconde femme de Geoffroy de Beaufile. Il en eut 9 enfants : 1^o Arthur-Louis, qui suit ; 2^o Louis, sieur du Bouchet et de la Salle d'Artins en partie ; 3^o Pierre, aussi Sgr de la Salle en partie ; 4^o Nicolas, Sgr de Chavaigne, qui paraît mort avant le partage de 1668 ; 5^o Charles, Sgr des Essarts ; 6^o Henri, Sgr des Forêts ; 7^o Geneviève ; 8^o Angélique ; 9^o Anne. Sur ces 3 dernières on ne sait rien.

Arthur-Louis du Bouchet, fils aîné des précédents, commissaire de l'artillerie dès 1646, d'abord Sgr de la Vrillais, puis Sgr des Mussets par suite de partage avec ses frères et sœurs par acte devant Barré not. à Mondoubleau, passé à la Petite Mezière, chez Messire René de Taillevais, sieur de Breuil, le 5 juillet 1668, moyennant paiement des dettes paternelles. Il avait épousé en 1645 Antoinette Bardin qui, veuve de lui, épousa Gaspard de Massard. Il abandonna les Mussets à ses créanciers en 1691. Parmi ceux-ci se trouva un certain comte de Vaire qu'on voit à cette date qualifié *seigneur des Mussets*. La terre était alors en fort mauvais état et la maison toute délabrée. La métairie de la Motte, dépendant des Mussets disparut à cette époque. Elle tirait son nom de l'ancienne motte féodale des Mussets. — Les créanciers, parmi lesquels, outre le comte de Vaire, était un certain sieur Nau, vendirent alors les Mussets, dont la Buroinière était détachée en 1692, au suivant :

Gaspard de Massard, écr, Sgr de Misgrande, demeurant pour lors à la Bruslonnière, psse de Busloup et possesseur du *Domaine* à la Ville-aux-Cleres, devint acquéreur des Mussets, en 1692. Il était fils d'Horace de Massard, fils lui-même

de Joseph et de Marguerite du Buisson (de Fontaine-Raoul) ; et sa mère était Denise, fille de Jean Martial, éc. sieur du Bois et de Denise Rossin, de Busloup. Gaspard avait épousé Antoinette Bardin, veuve de Arthur-Louis du Bouchet, dont deux fils, Abel et Michel. Gaspard de Massard unit la Hersonnière à la terre des Mussets. A la mort de sa femme en 1724, il vendit sa terre au suivant et paraît s'être retiré à l'hospice de Vendôme ou on lui bénit une chapelle en 1733. Il mourut en 1734 à l'âge de 79 ans.

Pierre-Nicolas de Crémainville, éc. Sgr de Jutigny, les Mussets, Richeray et la Bullonière, fils de Elie de Crémainville, sieur de Souette et de Marie de St-Méloir, acquit les Mussets de Gaspard de Massard. — Veuf de Marie de Braquemont, fille de Léonard de B. sieur de Montdoucet, Pierre-Nicolas de Crémainville était en 2^{es} noces époux (en 1723) de Anne-Geneviève Lefebvre, fille d'Alexandre L. procureur du roi au bailliage de Dourdan. — Il acheta des droits honorifiques dans l'église de Busloup et fit peindre une litre à ses armes autour de l'édifice. Il mourut en 1745, laissant pour fille la suivante :

Marie-Anne de Crémainville, dame des Mussets, fille des précédents, épousa vers 1750 René de Paris, chev., Sgr de Noyers-Sic-Gemme, Beaulieu, etc., ancien capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie. Il devint Sgr baron de Busloup par l'acquisition (évidemment temporaire) des droits et prérogatives attachés au prieuré baronnie. Il porta depuis le titre de Baron de Busloup. Il vendit les Mussets en 1791. Elle-même, veuve, décéda à Vendôme en 1815, âgée de 90 ans.

En 1791, Mesdemoiselles Marie-Françoise et Marie-Elisabeth de Lévy deviennent propriétaires du château et de la terre des Mussets. La première ayant survécu à sa sœur (qui mourut avant 1802), vendit le domaine en 1813 au suivant :

Adolphe-Louis de Musset, acquéreur de M^{lle} de Lévy, était né à Vendôme le 29 sept. 1791, fils de Charles-Joseph-Louis de M., Sgr de Signac, lequel lui-même, né à Vendôme en 1760, avait été major d'infanterie de l'armée royaliste de Bretagne et avait été tué en 1796, laissant veuve Marie-Emilie Compaignon de Floyville. Le nouvel acquéreur des Mussets était cousin issu de germains du célèbre Alfred de Musset qui fit chez son cousin un séjour, pendant lequel il composa, dit-on, son fameux roman *La Confection d'un enfant du siècle*.

Adolphe-Louis de Musset, fut maire de Busloup de 1814 à 1827. On lui doit,

aux M., l'établissement du terre-plein qui servit de salle de danse champêtre. Il avait épousé en 1814 Ursule-Caroline de Saligny, dont deux fils, Louis, né en 1816, et Charles, né en 1819. Il vendit en 1827 au suivant :

Anne-Abel de Malartic de Fondat, ancien officier au 11^e chasseurs. Il épousa Louise-Henriette-Emilie Hême, et décéda à Léon, Morbihan, le 25 février 1849. Il laissait une fille, Marie, qui épousa le comte Jean-Marie de Massol de Rebetz auquel elle porta les Mussets.

Aujourd'hui, cette terre est au second fils des précédents, le comte Georges de Massol, époux en premières noces de Madeleine Lemire de Vilers, et en sec. noces de Simone de Clinchamps. Il est aujourd'hui propriétaire des Mussets (1012).

C'est par erreur que l'abbé Bordas qui vivait au XVIII^e s., présente cette terre des Mussets comme étant possédée par la famille de Musset de la Bonaventure. Il a confondu les *Mussets* avec le nom de la famille de Musset. Mais chose bizarre, si l'abbé Bordas avait vécu 50 ans plus tard, son assertion aurait été vraie, la famille de Musset ayant alors possédé les Mussets.

Abbé Gauthier, *Monographie de Busloup*, pp. 87 à 98. — Reg. de Busloup, de St-Firmin, de Lisle, de la Ville-aux-Clercs, de Chauvigny, etc. — Arch. L.-et-Cher, E, 518, 521, 531. — *Bulletin vendômois*, 1866, p. 116 ; 1870, pp. 142 et 146 ; 1886, pp. 151, 158. — St-Allais, t. III, *Généalogie de Musset*, p. 68. — Manuscrit de 1537 de la Soc. archéol. du Vendômois, don de M. l'abbé Plat (1906). — *Le Trésor des Familles*, ms. de G. de Trémault, (Soc. archéol. du Vendômois) *Général. Bonvoust*. — D'Hozier, reg. 1^{er}, 1^{re} partie, *Général. Crémainville*. — Bordas, t. II, p. 51. — *Journal Le Loir* du 14 janvier 1842 (Article sur famille de Musset). — *Bulletin Dunois*, t. V, pp. 211 et 242. — Archives du château des Mussets. — Passac, p. 98. — Launay, *Répertoire*, p. 71. — Pétigny, p. 74. — Rochambeau, *Le Vendômois épigraphique*, t. II, p. 297. — Notes ms. de H. de la Vallière sur le reg. terrier de la Ville-aux-Clercs.

Mussonnière (La), ou les *Mussonnières*, éc., c^o de Mondoubleau. — C'est dans ce lieu, qui forme comme un faubourg de Mondoubleau, qu'a été bâtie la gare du chemin de fer.

Mussuères (Les), fermes, c^o de Baillou. — *La Moussière, la Moussuère*, xv^e et xvi^e s. — Ancien fief relevant de la Sgrie de Baillou à foy et h. et cinq sols de service. — En 1468 il est à Thibault Denizot, à cause de Anne Flourey sa femme. — Il se composait de plusieurs métairies qui au xvi^e et xvii^e siècles appartenaient à diverses familles appelées Chrestien, Denizot, Briant, Vivet, Duclos, Etienvrain, Gauthier, etc. Toutes ces métairies furent

rémises à la fin du xvii^e et au commencement du xviii^e entre les mains d'Angélique de Mauroi, veuve de Jean Lemaigre, dame de la Tabaise, qui en fit la Grande et la Petite Mussuère. — Depuis ce temps la Mussuère suivit le sort de la Tabaise. — (Arch. Nat., P 700, n^o 23 ; P 701, n^o 1. — Collection R. de St-Venant,

liasse de Baillou, dossier de la Mussuère). **Mutto** (La), autrement dit *Les Brianeries*, h., c^o de Sargé. — *La Bulle* (Etat-Major). — Anc. mét. appartenant à la fabrique de St-Cyr de Sargé. — Elle fut vendue national^e en 1793. — (Arch. L.-et-Cher, L. 927, n^o 124).

Myre (Famille de la). — *Baillé*, xvii^e s.

N

Nace. — voir *Nasse*.

Nadaillac (Famille de). — Voir *Pouget de N.* (du).

Nadaillac (Jean-François du Pouget, M^{le} de), Anthropologiste, né à Londres en 1818, mort en son château de Rougemont (arrond^t de Vendôme) le 1^{er} octobre 1904. D'abord élève de St-Cyr, puis licencié en droit, il fut préfet des Basses-Pyrénées, puis de l'Indre-et-Loire, de 1871 à 1876. Retiré de l'administration à la chute de Mac-Mahon, il se consacra entièrement à ses travaux d'érudition. Pendant le cours de sa longue vie il ne publia pas moins de 285 ouvrages d'importances diverses, d'abord au *Bulletin de la société Archéologique du Vendômois* dont il fut président en 1869, puis dans des périodiques français et étrangers, notamment dans *la Nature* et le *Correspondant*, *l'Anthropologie* etc. Il fut élu membre correspondant de l'Académie des Inscriptions en 1884. Son éloge a été publié dans *l'Anthropologie* par Albert Gaudry, dans le *Correspondant*, par Edouard Trogan. Une notice sur Nadaillac et ses œuvres a paru en 1905 dans le *Bulletin de la société Archéologique du Vendômois* (pp. 95 à 112) sous la signature J. de St-Venant, avec la liste de ses nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Les Premiers Hommes, L'Amérique préhistorique, l'Homme tertiaire, Mœurs et monuments des Peuples préhistoriques*, etc. — Nadaillac avait épousé M^{lle} Roussel de Courcy, sœur du général qui commanda l'expédition de l'Annam en 1885. — (*Bulletin vendômois*, 1905, pp. 95 à 112.)

Nadaud, éc., c^o de Ternay. — *Nados* (Etat-Major).

Nailerie (La), h., c^o de Tréhet.

Nambu (Famille de). — *Courtozé*, xvii^e et xviii^e s. — Armes : *Echiqueté d'or et d'azur, au canton d'hermines*. — (Busserolle).

Nantonville (Famille de). — *Rougeterre, le Buisson* (de St-Jean) xv^e au xvii^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'argent,*

accompagné de trois dards de même. — (Armorial Chartrain).

Nantouillet, (Famille de). — Voir *Le Musnier de N.*

Nardoux (Les), anc. mét., psse de Fontaine-Raoul. — Elle relevait censiv^t du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse. — (Arch. L.-et-Cher, G. 220).

Nardoussière (La), f., c^o de Fontaine-Raoul. — *La Grande Nardoussière*, xv^e s. — *La Nardozerie*, (Cassini). — *La Nardoussière* (Cadastre). — Ce lieu relevait censivement du prieuré de la Chapelle-Vicomtesse.

En 1492 la Nardoussière est à Barthélémy Tessier qui la possède comme ayant succédé à Robin Picault, lequel avait jadis fait prise de la Nardoussière de MM. les religieux de Tiron (prieurs de la Chapelle). — A la fin du xvi^e s. elle est à Mathurin Picault, prêtre. — En 1620 à Claude de Louy (Loys) ; il est inhumé à cette date à Fontaine-Raoul. — En 1625 à Daniel de Louy, sieur de Vallière et de la Nardoussière époux de Catherine de Roux. — En 1640 à Catherine de Roux, veuve du précédent. — En 1655 à Antoinette de Thiville, fille mineure de Jacques de Thiville et de Renée d'Allouye (Loys), qui elle-même possédait ce lieu par échange avec Catherine de Roux. — En 1669 à Jean de Pons, chevalier, Sgr du Breuil-Gaffault, demeurant au Vivier, psse de Cloyes, époux de Antoinette de Thiville, héritière de sa mère Renée d'Allouye, femme en premières noces de Jacques de Thiville. — En 1688 à Claude du Plessis, sieur de Champ-Chabot, époux de Antoinette de Thiville, veuve du précédent. — En 1733 ce lieu était acquis par Mathurin Girard, de dame Marie-Marguerite Lesueur de Vaupouteau, veuve de mess. René du Plessis, pour elle et comme fondée de procuration de dame Jeanne du Plessis-Chatillon, épouse de messire Philippe Potin ; la dite dame Lesueur ayant la garde-noble de sa fille Marguerite du Plessis-Chatillon Dumée, héritière des

du Plessis. — En 1742 la Nardoussière est aux héritiers Girard.

Il y avait aussi à côté de la Nardoussière une métairie qui s'appelait La Petite Nardoussière et en 1653 était à Jacques Madaire, boucher. — (Arch. de L.-et-Cher, G. 220).

Nasse, f., c^o de St-Martin-des-Bois. — *Nasse*, xvii^e s. — Ce lieu semble un démembrement de l'ancien fief d'Asse. — Au xvii^e s. il appartenait déjà aux Sgrs de Bois-Freslon. — (Arch. Nat., P 651, n^o 1. — *Bulletin vendômois*, 1899 p. 247).

Nasteau ou Natheau (Famille de). — *Les Deffaits* (de Selommes) xvii^e s. — *Lancé* (de St-Jacques-les-Guérêts), xvii^e s. **Nau** (Famille). — *Alleray*, xvii^e s. — Armes : *De gueules à la gerbe d'or, soutenue de deux lionceaux affrontés de même.* — (De Maude et Busserolle).

Nauderie (La), éc., c^o de Prunay.

Naudières (Les), éc., c^o de Fortan. — Ce lieu était dans la censive du prieuré de Fortan.

Naveil, c^o du canton de Vendôme, à 3 kil. ouest de ce chef-lieu. — *Navoliensis condita*, an 833 (Cart. vendômois de Marm., ch. 1 A.) — *Naveil*, *Navolium*, xi^e s. (*id.*). — *Navelleium*, *villa Navigella*, xi^e s. (Cart. de la Trinité). — *Navulleium*, *Nevel*, xii^e s. (*id.*). — *Naval* xiii^e s. (*id.*). — *Narveil*, 1322, (Cart. blésois de Marm.) — *Naveil* xvi^e s. (*id.*). — *Nave*, xviii^e s. (registres paroissiaux du lieu). — *Naveil* (Cassini et Etat-Major).

Cette commune est limitée au nord par celles de Villiers et de Vendôme, (le Loir entre deux pour Vendôme); à l'est par celle de Vendôme, au sud par Villevalle et Marcilly, à l'est par Thoré et Villiers. — Le Loir la baigne dans toute sa longueur et la traverse dans sa partie ouest. Elle est en outre arrosée au sud par la fontaine de Brénère dont les eaux se perdent dans les terres après de nombreuses irrigations. — Elle est traversée dans sa partie nord par la route de Vendôme à Savigny et dans sa partie sud par celle de Vendôme à Montoire et Château-du-Loir.

Sa station de chemin de fer la plus proche est Vendôme (4 kil.), mais elle possède aux villages de Montrieux et de Prépatour des stations de tramways, sur la ligne de Vendôme à Mondoubleau et Droué.

Lieux habités : — Son chef-lieu qui ne peut prendre le nom de *Bourg*, se compose seulement de 8 feux, y compris la mairie et les écoles, et compte 29 habitants. — Montrieux ou Vallée de Montrieux, village 208 hab. — Le Haut-Montrieux 38 hab. — Varennes (en partie) 68 hab. — la Lézouinière 77 hab. — la Chaise, 76 hab.

— Villaria, 101 hab. — La Foliette, 22 hab. — Le Bois aux Moines, 61 hab. — La Vove, 22 hab. — Prépatour, 31 hab. anc. fief. — Les Vénages. — Picolet. — La Tarote. — La Maison Blanche. — Mondétour ou Maudétour, halte du ch. de fer, anc. fief. — La Gemmetière (en partie) — La Foucaudière. — Villepoupin (en partie). — Le Vau. — La Bouchardière, anc. fief. — La Guinebaudière. — La Béguinière. — Les Amiotteries. — Et en plus, les maisonnettes du Chemin de fer de Paris à Tours, n^{os} 129 et 130. (C'est par erreur que la carte d'Etat-Major donne *Les Coulis* comme étant en partie de Naveil. Ce lieu est tout de Vendôme).

Lieux-dits : — Les Prés-Charriés, la Graverie, la Baliette, les Terres du Vicariat, *Tourteline*, ou la *Tourtelière*, *Brénère*, Monturion, Montgrelier, les Grilles, la Guignardière, le Cul-Blanc, les Chambrières, Mongreffier, le Marchaux, les Blottes, La Croix de Pierre, les Hublettes, le Pérouard, le Bois-Bigot, la Grabette, les Goujennes, les Bidières, Long-Blin, les Perris du Crochet, la Gourdinère, *le Gué de Villars*, Léva, la Vallée-Giloteau, l'Aigrillière, Bondrée, les Portières, la Jeunesse, Riotte, le Clos-Foucher, la Bastienne, le Pavillon, les Salmons, la Haise, la Cadette-Chevaillie, Frileuse, le Tertre aux Lalliers, le Parc, le Clos-Colin, les Evaloirs, le Gros Merger, la Croix du Vau, la Bodinière, la Ruelle-Boucher, les Gobinettes, les Colasses, la Plante aux Huets, les Crochettes, la Fosse-Longuin, les Moulards, les Auberts, la Devallerie, Bagné, *le Gué de la Ville*, les Jacquarts, la Candières, les Salmons, les Hubettes, Serais ou la Bartaudière, le Clos-Bigot, la Fosse-Gauthier, les Garrils ou Gavrils, les Trotelles, le Clos-Montagu, l'Aigrillière, la Croix-Hautier, la Cave à la Huette la Cave-Mérainville, Vandallé, la Pinellerie, les Haies-Jouanneau, Porte-Joie, les Barentines, l'Aubus, l'Évat, la Rotte-St-Georges, le Gavril, la Chancellerie, *Boisrichard*, ancien fief, Villeguimont, la Ruelle-Baron, Baudrée, la Ville, Paux, le Bois-Rouget, la Fontaine-Crachaye ou Crasseuse, les Prés-Ronsart.

Superficie : 3,600 hect. — Cadastre terminé en 1811 par Lecoy. — Altitude au pied de l'église, 78 mètres. — Poste de Vendôme. — Perception de Villiers. — Assemblée le dimanche 19 juin ou le dimanche suivant; autre assemblée à Villaria le dernier dimanche de mai. — Cette commune est essentiellement agricole mais il y a une fabrique de papier qui la borde à Lubidé-Montrieux, sur Vendôme, et dont une partie des ouvriers demeure sur la commune de Naveil.

Population : 80 paroissiens au xiii^e s. — 850 communiants en 1723. — 251 feux en 1770 (Expilly). — 800 communiants vers la fin du xviii^e s. — 953 habitants en 1806. — 1053 en 1812. — 1155 en 1824. — 1208 en 1831. — 1200 en 1836. — 1206 en 1841. — 1167 en 1846. — 1184 en 1851. — 1182 en 1856. — 1160 en 1861. — 1143 en 1866. — 1116 en 1872. — 1116 en 1876. — 1163 en 1881. — 1128 en 1886. — 1024 en 1891. — 1016 en 1896. — 967 en 1901. — 960 en 1906. — 1014 en 1911.

Les registres paroissiaux de Naveil commencent en 1639. Voici les noms principaux qu'on y rencontre : — Le Forestier, de Morin, Daussouin, Rougé, Jourdain, Trémault, Le Breton, Vacquere, Morillon, Picheray, Cadot, Bourgogne, Grimaudet, Bellanger, La Livre, Fousteau, de la Touche, Lefebvre du Boullay, Viau, Chauffourneau, Hersant, du Portail, du Pont, Allard de Cointras, Pineau de la Barre, Caillault, de Rottes, Angeneau ou Langeneau, Dolard, Beruyer, Guimont, Goislard, Fresneau, Hognu, Jabre, Plastrier, Taffu, Parrain, Trehorié, Salmon, Champion, de Clinchamp, Damiot, Vaumour, Frédureau, Olivier, Pothier de la Bouchardière, Souin, La Chesnaie de Beurepos, de Gallois, Huard de la Poterie, Godineau, Bourdilleau, Lardière, Bucheron, Boutrais, Henriau, Thoinier, Rénusson, Gasselid de Bompard, Buffereau de la Rougerie.

Curés : — Michel de Moncler, 1609. — Solard, 1639. — Louis Sanson, 1641, inhumé en 1646 étant en outre chapelain de la Chapelle du Crucifix en l'église St-Georges. En 1637 il était qualifié aux registres de Villiers *Promoteur de l'officialité*. — Pierre Hucher, 1647. — Jean Morin, 1654, mort en 1674. — Louis Ménard, 1674. — Graffart, 1680. — Jacques Gaulard, 1683, mort en 1717. — Théophile Regnard, bachelier en théologie, 1717, doyen rural de St-Amand en 1746. — Buffereau, 1749, mort en 1754. — Gassant, 1754. — Huet de la Poirière, 1761. — François Boucher, 1777, assermenté en 1791. — Chahumeau, 1791. — Buron, 1795. — Barbot, 1803, mort en 1850. — Boulay, 1819. — Franchet, 1820. — Papillon, 1842. — Moriceau, 1876. — Guilleméau, 1885. — Garnier, 1909.

Maires : — Chahumeau, curé et off. public. — François Pinel, *id.* — François Latron, *id.* an IV. — Gervais Moreau, *id.* an IV. — François Pinel, maire, an VIII, décédé le 31 août 1809. — Jean Haye 1809, décédé le 14 août 1830. — Louis Norguet, 1830. — Pascal Aubert, 1838. — Jean-Pierre Loiseau, 1845. — Charles Blondel, 1848. — Jean-Jacques

Roussineau 1850. — Claude Noulin, 1851. — Gervais Chaillou, 1851. — Anatole Péguillet, 1865. — Octave Dujardin-Beaumont, 1870. — Michel Roulleau, 1874. — Octave Dujardin-Beaumont, 1876. — Jacques Roussineau, 1878. — Charles Buffereau 1878, décédé le 21 décembre 1893. — Charles Colas, 7 février 1894. — Ernest Latouche, 4 mars 1894.

Noms de quelques notaires de Naveil : — Jacques Salmon, époux de Perrine Brisset, 1643. (Reg. Naveil). — Jean Brisson, 1669 (Reg. de Villiers). — Michel Fraïn, 1680 (Reg. Naveil). — Marin Maillet, 1712 (Titres de la Roulière).

Un maître d'école, appelé Claude du Breuil, exerçait à Naveil en 1673 (Registres paroissiaux).

Avant la Révolution la paroisse de Naveil était du doyenné de St-Amand, du Bailliage et de l'Élection de Vendôme. L'abbé de Marmoutier présentait à la cure; (dans le fait le prieur de St-Mars-lez-Vendôme). — La Sgrie de la psse relevait à foy et h. du château de Vendôme.

L'église est dédiée aux saints Gervais et Protas. Ces deux saints étaient frères jumeaux, fils d'un magistrat à Ravenne (Italie). Ils vivaient au premier siècle de l'église. Leur père et leur mère avaient été martyrisés sous le règne de l'empereur Néron. Eux mêmes subirent le martyre à Milan dans le troisième quart du 1^{er} siècle, probablement vers l'an 80. Ces deux saints sont toujours accouplés dans le culte qu'on leur porte. On les fête le 19 juin. Un grand nombre d'églises en France sont sous leur invocation.

Cette église de Naveil se compose de deux parties tout à fait distinctes; la nef est du xii^e s. avec fenêtre romane dans son pignon et l'abside est du xv^e et beaucoup plus élevée que la nef. Cette dernière possédait une litre intérieure peinte au xviii^e s., aux armes de la famille de Rochambeau.

Une grande verrière du xvi^e s. se trouve au-dessus de l'autel. Elle représente une scène du crucifiement. On y voit les armes d'un Bourbon-Vendôme qui a certainement donné cette belle verrière, ainsi que celles de Françoise d'Alençon, la première duchesse de Vendôme.

Sur les tirants de la charpente de cette église, on lit le nom de Martin, sculpteur, et la date de 1541.

L'ancienne cloche de Naveil était de 1813 et avait pour parrain François-Charlemagne de Chabot, pp^{re} (de Prépatour), et dame Ursule Renou, épouse de M. Lazare-François Mareschal, directeur du collège de Vendôme. — Cette cloche en 1883 a été remplacée par une autre ayant

pour parrain M. Philippe-Donatien-Paul Lacroix de Vimeur de Rochambeau, et pour marraine Madame Félicie de la Serre, née de St-Venant.

Le presbytère de N. était dit situé « sur le chemin du Moulin à papier », et relevait censivement du château de Vendôme à deux deniers tournois de cens et trente sols de devoir à chaque mutation de curé. (Arch. L.-et-Cher, G 1845).

La municipalité de Naveil à la fin du XIX^e s. a cru devoir bâtir une mairie de proportions monumentales, destinée à une population double ou triple de celle d'aujourd'hui. Mais cette construction qui semble prévoir un avenir prospère, coïncide au contraire avec une dépopulation tout à fait inquiétante (1909).

Le Bourg même de Naveil n'existe pas, et ce chef-lieu de commune ne se compose que de l'église, de la mairie, des écoles, de l'ancien presbytère et de deux autres maisons.

Naveil est une des localités les plus anciennement habitées du pays, celle où l'on rencontre le plus de traces antiques. Une sépulture de l'âge du bronze y a été découverte en 1865, dans une carrière de sable. Le nom même de Naveil paraît bien provenir de *Navolium* (le Bac), qui sans doute existait en cet endroit pour passer la rivière du Loir.

Les traces de la domination romaine s'y trouvent en grand nombre, notamment au lieu appelé Tourteline (voir ce nom). On y a, de plus, découvert un cimetière présumé mérovingien où les cercueils de pierre s'alignent par centaines sur un espace de plusieurs hectares. Ce cimetière antique entoure l'église actuelle et fait penser que le chef-lieu de la *Condita* de Naveil se trouvait non loin de là, à Tourteline même où gisent de multiples débris de ruines antiques.

En 833, un certain Troannus et sa femme Bova (lequel Troannus était comte, sans doute comte de Vendôme pour le service du roi), firent don au monastère de Marmoutier de terres situées au territoire de Naveil « in condita Navoliense » au lieu appelé *Marciagum* et qu'on croit être Marcilly et encore à *Villa Heivedis*, qui paraît être devenu Villaria, et aussi à *Campus Martius*, devenu depuis St-Mars.

C'est sur ce fait que s'appuie l'archéologue Neiz dans son livre *La Condita de Naveil*, pour faire de Naveil le véritable chef-lieu du pays alors qu'il n'était que le chef-lieu d'une région comprenant un territoire où depuis se sont formées plusieurs paroisses et dont il n'était que la paroisse mère ou primitive.

Cette donation à Marmoutier était faite avec réserve d'usufruit pour les donateurs et leur fils Troandus. En revanche ils priaient les moines de Marmoutier de leur donner la jouissance d'une terre appelée le Vieux Mans, près le Mans, et une autre appelée Villemuffe ou Muffeville dans l'Avranchin, moyennant un cens de deux sous. Ils ajoutaient 41 pièces d'étoffe pour les serviteurs du monastère et d'autres offrandes. Cet acte était daté du mois de mars de l'année vingtième du règne de Louis le Débonnaire, soit l'an 833. C'est là l'origine de l'établissement de Marmoutier à Naveil.

Vers 1025, Fulbert qui était alors évêque de Chartres (de 1007 à 1029) permit aux moines de Marmoutier d'acheter l'église même de Naveil qui était encore en des mains laïques. Mais cette autorisation ne produisit son effet que bien des années plus tard, attendu que les vendeurs furent Hilgod, fils de Gillebert de Mondoubleau, lui-même fils de Hugues, premier seigneur de Mondoubleau, mort vers 1040, Robert de Marcilly qui y avait aussi des droits avec ses fils Arnulfe et Robert et aussi leur mère, lesquels tous tenaient leurs droits de Gauthier, fils de Hamelin de Langeais, leur suzerain en cette partie.

Il est clair que cette charte première du Cartulaire vendômois de Marmoutier, porte sur des faits qui se sont déroulés durant l'espace d'au moins 25 ans. Il en est de même des suivantes qui sont toutes de la seconde moitié du XI^e s. et portent sur les revendications faites par les donateurs eux-mêmes et leurs fils. Les moines eurent ainsi à se défendre contre les prétentions de Hugues l'archidiacre de Vendôme, frère aîné du susdit Gillebert, de Arnulfe de Marcilly, de Hamelin de Langeais, père du susdit Gauthier, qui soutenait avoir le droit de *viciorat*, c'est-à-dire de nomination du *vicar* desservant de Naveil. Les moines apaisèrent ces revendications généralement à prix d'argent. En 1072 ils avaient encore un procès avec Thibault, fils de Leterius de Vendôme ; ce Thibault, en sa qualité de gendre de Robert de Marcilly, réclamait certaines dîmes sur Naveil ; les moines lui firent abandonner ses prétentions moyennant 50 sous, trois sous à sa femme Elia et pour ses enfants des sommes qui pour chacun variaient de 3 à 6 deniers.

Ce n'est qu'après cet accord que l'abbaye de Marmoutier paraît être en possession paisible de l'église de Naveil et des dîmes et droits féodaux y afférents.

Elle fit encore diverses acquisitions autour de Naveil, notamment le moulin du lieu qui paraît avoir été établi sur

le Loir en face Prépatour au-dessus du Gué de Villars.

L'abbaye rattacha alors cette église au prieuré de St-Mars-lez-Vendôme dont elle devint une dépendance et c'est le prieur de St-Mars qui présentait à l'archidiacre le curé à nommer pour régir la paroisse de Naveil.

Cette paroisse était au XIII^e s. taxée à une somme de 24 livres, représentant la dime qu'elle devait au couvent de Marmoutier.

L'abbaye de la Trinité avait aussi quelques possessions à Naveil entre autres deux moulins, (en un seul corps probablement) dont l'emplacement s'est perdu, mais qui devaient être aussi au-dessus du Gué de Villars (?).

Le Chapitre de St-Georges de Vendôme avait dans cette paroisse une dime portant sur le blé, le vin, le chanvre et le lin, les postaiges, etc., dime qui en 1302 lui avait été vendue par Jean Le Gallais, sieur de Souday. Il avait en outre la métairie de la Vove, celle de Villaria et une autre, non logée, appelée la Grelordière. Tous ces biens sis en la paroisse de Naveil ont pu engager le Chapitre à contribuer à la construction du clocher de Naveil en 1744. Mais nous n'avons pas trouvé de preuves de ce qu'avance l'auteur de la *Condita de Naveil*, à savoir que les moines de Marmoutier au XVIII^e s. cédèrent au Chapitre la possession de l'église même de Naveil. Les titres de la Collegiale conservés aux Archives de Loir-et-Cher ne parlent point de cela. Le Chapitre était seulement gros décimateur dans la paroisse. — Une autre dime à Naveil relevait en fief de la seigneurie de Courtiras et appartenait au Chapitre St Pierre du Mans.

Une charte de la Trinité (ch. 1^{re}) constate que sur Naveil, le comte de Vendôme avait toute la justice. Elle était donc rendue en son nom sur la seigneurie de Naveil dont les seigneurs relevaient de lui expressément pour cette justice ou viguerie (*vicariam*).

Plusieurs personnages du nom de Naveil paraissent au XI^e s. comme témoins des chartes de Marmoutier. Ils détenaient sans doute la Sgrie même du lieu comme viguiers héréditaires. C'est de cette viguerie que se sera constituée la Sgrie de Naveil qu'on rencontre plus tard.

Vers 1050, Bernardin de Naveil est témoin du don fait à Marmoutier par un certain dunois appelé Renaud de Fougères, d'un colibert (serf) lui appartenant. — En 1065, le chevalier Guismand, Sgr de la Chape et gendre de Hugues Doubleau, donna à Marmoutier son alleu de

Courtouzé ; Roger de Naveil est témoin du fait. — Vers la fin du XI^e s., Foulques de Naveil signe une charte par laquelle Hugues le prévôt, fils d'Archambault, donne un serf appelé Renaud Balin. — Ce sont là les seuls personnages du nom de Naveil que nous ayons pu rencontrer.

Une lettre d'accord, en date de l'année 1269, entre le comte de Vendôme et le sire de Lisle et du Rouillis, à propos du cours de la monnaie de Vendôme dans ces deux paroisses, semble indiquer que le sire de Lisle qui était alors Renaud de Lisle 3^e du nom, possédait la métairie de Naveil.

Au XIV^e s. la seigneurie de Naveil est déjà partagée entre plusieurs particuliers. Mais le noyau paraît appartenir à une famille qui le possède par hérité pendant deux siècles. En 1374, Guillaume Louet ou Houet porte sa foy et h. au château de Vendôme pour son fief de Naveil. — En 1396, il en est de même de la part de Jacquelin Houet, à cause de Gilette sa femme, pour son fief de Naveil et sa justice de sept sous six deniers. — En 1409, de même de la part du même Jacquelin Houet pour sa métairie de Naveil et celle de Villerart, psse de Touraille. — En 1438, Macé Le Proust faisait de même pour son hébergement de Naveil. — En 1454, Jean le Proust et Gabrielle, veuve Macé le Proust, chacun pour moitié. — En 1486, Jacques le Proust pour son fief et métairie de Naveil. — En 1520 René Proust a encore la métairie de Naveil.

Au XVI^e s. cette seigneurie est déjà partagée. Et les aveux rendus au château de Vendôme indiquent un grand nombre de propriétaires.

Différents particuliers portent aussi leur aveu pour *biens* ou *terres* à Naveil. — Jean Mauchaussée en 1498, 1505 et 1521. — Jacques Quélain en 1505 à cause de sa femme veuve de René Proust et aussi Jacques Lemarié à cause de Jeanne Proust sa femme. — Pierre Gohier en 1507. — Michel Thouart en 1516.

En 1539, les métairies de Naveil étaient dites « composées de deux estaiges ou manoirs » ayant appartenu à feu Macé Proust et à Gabrielle sa femme par l'acquêt qu'ils avaient fait durant leur mariage ; « et de leur temps y avait seulement un manoir et habergement et maintenant deux manoirs et habergements et après leur décès et de leurs héritiers dont l'un fut Jacques Le Proust, les dites métairies sont arrivées par succession aux enfants de feu Jacques Le Proust dont Philippe Le Proust, femme de Pasquier Thibault et en 2^e noces de Thibault Pavy,

mère de la femme de feu Thouart. Ces métairies étaient alors indivises entre Michel Thouart, Nicolas Cochon et Jean Mauchaussé. — Geneviève Poussin en 1552 et 1553, comme veuve Crespin Mauchaussé en fait l'aveu pour sa part. — En 1583, les enfants de Pierre Hardouin, l'aîné qui sont au lieu et place de Michel Thouart, sont appelés à faire leur aveu « pour raison d'une métairie située en la paroisse de Naveil et faisant partie des métairies et seigneurie de Naveil ». De même les enfants de Pierre Hardouin le jeune, au lieu de feu François Allard, à cause de sa femme, fille de René Proust.

En cette même année 1583, Guillaume Gauvain devait foy et h. pour sa portion de cette même métairie qu'il avait par dépié de fief; de même Hélié Mauchaussé à cause de Marguerite Proust sa femme. De même Jean et Pierre les Amiot enfants de feu Emery Amiot et de Jacqueline Mauchaussé.

Le 5 mars 1591, Nicolas Barentin, sieur des Gats, receveur des tailles en l'élection de Vendôme faisant foy et h. au duc de Vendôme pour raison de « son lieu et seigneurie de Naveil situé près de l'église dudit lieu consistant en manoirs, granges, cour, courtil etc. le tout enclos de murailles avec environ 50 septérées de terre etc., auquel nombre sont comprises les terres, vignes et maisons dépendantes du lieu des Amyotteries comme acquises par feu Renée Vallée son ayeule maternelle, veuve de feu Pierre Hardouin, des enfants feu Pierre Amyot, etc., avec le droit de faire combes en la rivière du Loir le long des dites terres dépendant de la seigneurie de Naveil; étant lesdites terres... de l'hypothèque d'un muid de blé-froment de rente foncière envers le prieur de Lunay ». Cet aveu fait pour le trépas de défunts Hardouin et Renée Vallée ses ayeux dont il était héritier, sans moyen, à cause de défunte Marie Hardouin sa mère. — Une autre portion en 1609 est de François Hardouin.

Le lieu, terre et seigneurie de Naveil, appelé la Grande Métairie de Naveil, était saisi en 1609 sur Louise de la Bausse, veuve en premières noces de Nicolas Barentin, et en secondes noces de Benjamin Rigoreau et alors épouse de Antoine Le-large, sieur de la Chaussonnée (dont elle devint encore veuve en 1619) et aussi sur ses enfants.

En 1634 la grande métairie de Naveil est à Claude Barentin, écuyer, sieur de l'Ardoise, Rainnay (?) la Salle, la Touche, Villemardy, Naveil et les Minières, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, lieutenant de carabins, époux d'Espérance

Luillier. — En 1644, 1645 et 1659 à Gilles Barentin qui est dit sieur de Naveil. Il est aussi Sgr de la Salle de Selommes. — Par sentence du bailli de Vendôme il était condamné à mort en 1658 ainsi que son père Claude Barentin, sieur de l'Ardoise. Leur grâce fut entérinée le 9 juin 1659. Ils avaient été dans les troupes de la Fronde.

En 1670, la grande métairie de Naveil, avec la Fortinière, sont à François Pichéré qui pour ce fait en dit Sgr de Naveil. — Vers 1700, elle est à Nicolas-François Hugu, éc^r et Denise-Françoise Morisset son épouse qui en 1719 la vendent au suivant :

Louis-Philippe, Desvieux, éc^r, sieur de Naveil, les Bégotières, etc., époux de Bonne Madeleine Le Couturier. Il meurt en 1735. La dite terre est saisie en 1738 sur sa veuve, faute de foy.

En 1755 la métairie de Naveil est au seigneur de Rochambeau ainsi que la Fortinière. Les Sgrs de Rochambeau prirent alors le titre de seigneurs de Naveil et firent peindre dans l'église une litre à leurs armes. Cette seigneurie leur resta jusqu'à la Révolution.

D'autres biens à Naveil étaient détachés de la seigneurie dès le XIV^e s. Ces biens formaient une terre qui prit au XVI^e s. le nom de Métairie des Maillets.

En 1377 cette terre est à Roulet Rabier. — En 1429 à Jean Raimbault. — Au XVI^e s. elle arrive à la famille Maillet. Nicolas Maillet rend aveu pour le tiers de cette métairie en 1516. — En 1634, elle paraît être à François Pineau et Pierre Buffereau et se divise alors entre plusieurs; c'est l'origine de l'extrême division des terres de la plaine de Naveil. Cette métairie des Maillets était au-dessous de Brénrières.

D'après Neilz, le pont de Naveil qui s'appelait primitivement le Pont-Rouge aurait été construit là où il est aujourd'hui en 1786. Il succédait à la passerelle de Montrieux, dite *Le Vieux pont*, situé proche le moulin pour lequel l'Etat lui-même, (c'est-à-dire l'Intendance d'Orléans) avait dépensé 2.000 livres en réparations en 1722. Mais les crues, peu après, eurent raison de cette passerelle.

Le terrain pour faire la route qui de Naveil conduisait à ce pont de 1786, avait été donné aux habitants par le Sgr de Rochambeau sur la ferme duquel il se trouvait. Il a été reconstruit en 1832; et à cette occasion, la commune abandonna l'ancien gué tombé en désuétude, pour obtenir du sieur Pothée, propriétaire du moulin, qui achetait ce gué, le

terrain nécessaire à l'élargissement de la route allant de Montrieux au dit pont.

Cart. vendômois de Marm., 1 à 12, 33, 41, 69, 160, 184, 1 A, 49 A. — *Cartul. blésois de Marm.*, 27, 397, 398, 400, 591. — *Cart. Trinité*, 2 page 8, 36, 38, 70, 79, 379, 529. — *Arch. Nat.*, P 714, n° 99; PP 50, vol. 31, n° 25 à 69. — *Arch. du Loiret*, Série A, n° 2614, 1625, 1656, 1734. — *Arch. L.-et-Cher*, G 279 et 316 (1302); 1845 (1589). — *Compte-rendu du Congrès Archéologique de Vendôme en 1872*, pp. 87 et 141. — *Arch. du Cognier*, E, n° 5 et 6. — *Reg. de Naveil*, *passim*; de Marcellly, 1651; de St-Martin de Vendôme, 12 oct. 1668. — *Potier de Courcy, Généalogie des Barentins*. — Titres des terres des Minières, de Renay, de Buissey, etc. — *Collection R. de St-Venant*, liasse de Naveil. — *Bibl. de Vendôme*: 1° *Extrait des titres de l'Oratoire*, p. 211; 2° *Album Launay*, I, p. 105; 3° *Mémoires de Duchemin*, II, p. 77. — *Abbé Simon, passim*. — *Passac*, p. 63. — *Pétigny*, pp. 44, 166, 260, 298, 342. — *Expilly, Dictionnaire géographique de la France*, XVIII^e s. — *Launay, Répertoire*, p. 140. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, I, p. 187. — *Guide du touriste dans le Vendômois*, p. 236. — *Neilz, Histoire de la Conditte de Naveil* (1867). — *Bulletin vendômois*, 1863, p. 203; 1865, pp. 176 à 179 et 198; 1866, p. 139; 1867, p. 95; 1869, p. 65; 1877, pp. 27 et 31; 1879, pp. 97, 100, 101, 253, 275; 1887, pp. 243 à 272; 1888, p. 35; 1900, p. 199; 1901, p. 237; 1906, p. 61.

Neils (Famille). — *Fleurigny, Asnières, Puteaux, Bréviande* (de Villetrun), *La Henrière, St-Calais* (de Lunay), *Les Tourelles, La Galougère, Putibal, La maison du cadran solaire* (à Montoire), *Le Bois-Ancelin*, XVII^e s. — *La Petite Mézière, La Beauvairie, Bréviande* (de Villetrun), XVIII^e s. — *Armes*: *De sinople au lion d'or, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent*. — (Malarquier). — Mais l'armorial manuscrit donne à cette famille: *De gueules à la fasce d'or chargée de trois têtes d'aigle de sable et accompagnée en chef de deux coqs affrontés d'argent et en pointe d'un lion de même*. — (Arm. ms. Orléanais [Vendôme], n° 281). — Il est à remarquer que ce sont les mêmes armes que celles des Godineau et des Gasselins.

Neilz (Stanislas), cultivateur, archéologue et historien, né et mort à Lubidé, près Vendôme, 1819-1889. — Neilz n'avait reçu qu'une éducation primaire assez sommaire, mais il était né avec l'amour des questions historiques et archéologiques. Toute sa vie il a travaillé l'histoire locale, et non sans succès. — Dans la publication de ses ouvrages, il se faisait généralement aider par de plus lettrés que lui; mais les idées venaient de lui, quelque peu coordonnées par ses collaborateurs. Une éducation littéraire plus soignée en aurait fait un archéologue remarquable. — On a de lui *l'Histoire de la Conditte de Naveil*, 1867. — *Le Journal d'un Vendômois pendant cinq mois et 10 jours d'In-*

vasion, 1870-71 (1887). Cet ouvrage est parmi ceux qui ont le plus contribué à l'histoire de la guerre dans nos contrées. — *Rapport sur la fouille de Villarcéau* (1848); *Notice sur Beaufou* (1864). Ces deux derniers ouvrages sont insérés au bulletin de la Société archéologique du Vendômois.

Neilz n'était pas seulement membre de la Société vendômoise; il l'était encore de la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques. La secte des *Théophilantropes* le comptait parmi ses membres, ce qui ne contribuait pas peu à accentuer encore cette figure curieusement originale de cultivateur illettré et savant. Il a laissé ses livres à la bibliothèque de Vendôme. — (*Bulletin vendômois*, 1889, p. 152).

Néronière ou **Nésionière** (L.a). — Ancien nom de la Lézonnière. — Voir *Lézonnière*. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 177).

Nerra (Foulques) — Voir *Foulques*.
Neuchaise ou **Nuchèze** (Louis et Jean de), Commandeurs d'Artins; l'un en 1567, l'autre en 1697. — *Armes*: *De gueules à neuf molettes d'éperons d'argent* 3. 3. 3. — (De Maude).

Neufmanoir, ferme et villa, c^e de Danzé. — *Le Grand Neufmanoir*, (Cassini). — *Le Grand Menoir* ou *Le Grand Manoir*, (État-Major). — Ancien fief relevant de la tour de Mondoubleau.

Ce fief, au XIV^e s., était à Simon de Vendôme, fils du comte Bouchard VI, et frère de Jean VI. Simon de Vendôme mourut vers 1366 laissant veuve sans enfants Jeanne Savary, dame de Montbazou, fille de Renaud Savary, seigneur de Montbazou et d'Eustache d'Anthénaise, laquelle, avant 1371 se remaria avec Guillaume de Craon, fils du vicomte de Chateaudun, qui devint plus tard, en 1381, vicomte de Chateaudun après son père.

En 1379 le comte Jean VII de Vendôme régla le douaire de Jeanne de Montbazou qui était veuve de l'oncle de sa femme, Catherine de Vendôme. On ne voit pas dans cette pièce que Neufmanoir fit partie de ce domaine, ce qui laisse supposer que ce Neufmanoir était à Jeanne Savary, de ses propres.

Ménage, dans son *Histoire de Sablé*, dit que Guillaume de Craon acheta la terre de Lessart, située dans la même paroisse de Danzé où était Neufmanoir, afin d'y bâtir, et de soustraire son habitation à la juridiction des comtes de Vendôme; car ce fief de Lessart relevait des sires du Perche-Gouet, Sgrs du Rouillis. Il abandonna donc Neufmanoir pour Lessart, mais à sa nouvelle habitation il don-

na le nom même de Neufmanoir. Le nom de Lessart fut ainsi abandonné. Le nouveau manoir bâti par Guillaume de Craon s'appela le *Petit-Neufmanoir*, parce qu'il n'était pas aussi considérable que l'autre. On l'appelle aujourd'hui le *Petit-Ménoir* ou le *Ménoir*. — Voir *Manoir* (Petit). — Cette appréciation de Ménage paraît fautive en ce sens que le Vieux Neufmanoir n'était pas alors sous la juridiction des comtes de Vendôme, mais bien sous celle des barons de Mondoubleau, qui alors étaient de la famille de Trie de Dammartin. Or la mère de Guillaume de Craon, Marguerite de Flandre, vicomtesse de Châteaudun, était sœur de la mère de la dame de Mondoubleau. Il ne convenait donc pas à ce Guillaume d'être sous la juridiction de sa cousine germaine, Jeanne d'Amboise, dame de Mondoubleau, épouse de Charles de Trie, comte de Dammartin.

Neufmanoir dut être abandonné par Guillaume de Craon quand il devint vicomte de Châteaudun en 1381. — Au xv^e s., il est à la famille de Montecler. — En 1496, Marie d'Assé (Assé de Riboul), veuve de Jean de Montecler, en son vivant écuyer, est alors tutrice de ses enfants mineurs; elle passe en cette qualité un contract relatif aux bois de Motteux. Ces bois de Motteux étaient possédés par moitié, peut-être indivisément, entre le baron de Mondoubleau et le seigneur de Neufmanoir.

Vers 1515 (ou 1520), Neufmanoir est à Pierre de Vauloger, écuyer, Sgr de St-Pierre-des-Bois, comme époux de Guyonne, *alias* Christoflette de Montecler, fille des précédents. En 1541 la dite Guyonne est dite veuve et gardienne noble de ses enfants qui suivent :

Pierre de Vauloger, écuyer, Sgr de Neufmanoir en 1541; il mourut sans enfants en 1554 et eut pour successeur son frère, qui suit :

Louis de Vauloger, chevalier, seigneur de Neufmanoir et Danzé en partie, époux en 1555 de Suzanne de Beaumanoir-Lavardin, veuve de Jacques de la Beccane, et fille de François de Beaumanoir, seigneur de Lavardin (au Maine) et de Jeanne de Tucé. Il était maître d'hôtel du roi et mourut vers 1563.

Neufmanoir en 1565 est à Pierre de Vauloger, curé de Danzé, cousin et héritier du précédent, fils de Jean de Vauloger et de Marguerite Le Maire de la Roche-Jacquelin. Il fut d'abord curé d'Anvois au Maine. Il avait pour sœur Antoinette de Vauloger, mariée à Melchisédech Le Bariller, Sgr d'Oustrebourg. Il testa en 1566 en faveur de son neveu qui suit :

Louis de Vauloger, fils de N. de Vauloger, frère consanguin du précédent. Il fut conseiller, maître d'hôtel et chambellan du Roi de Navarre, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et épousa Radegonde de St-Berthevin. Il mourut vers 1572, laissant Neufmanoir à son fils aîné qui suit :

Jean de Vauloger, Sgr de Neufmanoir, un des officiers du roi Henri. Il épousa en 1581 Gabrielle de Gouy et mourut avant 1608. Il avait du louer Neufmanoir à Jacques Douleron, écuyer, Sgr des Places, et à Judith Boyvin sa femme; ceux-ci demeurèrent à Neufmanoir en 1600. A sa mort, Neufmanoir fut vendu et on le rencontre en 1610 indivis entre les mains d'une famille bourgeoise de Vendôme qui en faisait au bureau des Francs-Fiefs la déclaration dans les termes suivants :

Déclaration de « Gabriel Rasteau, curateur aux biens vacquants de Jean Darde, Jean Vallée, mari de Jacquette Darde, Marie Darde, veuve de défunt René Lefèvre, M^e Pierre Taifu, notaire, Marie et Jeanne les Taffus, héritières bénéficiaires de défunt Pierre Taifu leur père, Nicolas Lefèvre, tant pour lui que pour M^{re} Arnould Deniau, pour les choses qu'ils tiennent en fief à foy et h. en l'élection de Vendôme... C'est à savoir le lieu, fief terre et seigneurie de Neufmanoir en plusieurs logis, la plupart en ruine... jardin, terres labourables jusques au nombre de 20 septerées, bruyères et terres non labourables au nombre de 60 septerées et la moitié d'un petit estang à eau en non valloir, le tout en un tenant, appelé le *Neufmanoir*, situé paroisse de Danzé, joignant d'un côté aux terres des Mornas, un ruisseau entre deux, d'autre côté aux terres des Vieilles-Métairies, le ruisseau entre deux, d'un bout au chemin tendant de Motteux à Romilly et d'autre bout aux terres de la Débatterie, etc... »

Ce Neufmanoir dut être alors soumis au retrait lignager de la part du suivant : Louis de Tascher, écuyer, seigneur de Boisgonthier, époux de Mathurine de Vaussé, fille de Claude de Vaussé seigneur de la Gaudrière et de Louise de Vauloger, fille elle-même de Louis de Vauloger et de Radegonde de St-Berthevin. Elle était nièce de Jean de Vauloger susdit. On voit ces époux de Tascher en possession de Neufmanoir en 1632, et en 1642 ils font baptiser leur fille Marie à Danzé.

Au commencement du xviii^e s., Neufmanoir est à Jean Grison, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, lequel en 1730 achète la seigneurie de la Ville-aux-Clercs. Il est alors seigneur chatelain

de la Ville-aux-Clercs, Richeray-Corbigny, le Grand-Gratteloup, la Champignelle, les Vieilles-Métairies, le Neufmanoir, la Couetterie, St-Martin de Briconnart et autres lieux (1746).

En 1775, Louis-Nicolas Mallet, fils de feu Nicolas Mallet, bailli de la Ville-aux-Clercs, possède Neufmanoir. Il porte le nom de Mallet de Neufmanoir et vend en 1777 au Sgr de la Ville-aux-Clercs, Louis-Auguste Fournier de la Chataigneraie, dont la fille épousa en... M. Louis-Marie Jouanne de la Carre, marquis de Saumery, bailli de Blois et gouverneur de Chambord.

Leur fille, en 1832, vendit Neufmanoir au vicomte de Salvart de la Fredonnière, dont la veuve, M^{me} Adélaïde de Laurens des Ondes, avec sa fille M^{me} de la Barre, vendirent Neufmanoir en 1867 à M. Renault-Charpentier, ancien négociant à Vendôme, dont le fils M. Georges Renault, conservateur du Musée de Vendôme en est actuellement propriétaire. Ce dernier a découvert à Neufmanoir même en 1902, un atelier néolithique sur lequel il a publié une note au Bulletin archéologique du Vendômois en 1882 (p. 282).

Arch. Nat., P 700, n^o 56; P 773, layette 65* (Danzé). — Ménage, *Histoire de Sablé*, I, p. 266. — Bertrand de Broussillon, *Documents inédits sur l'Histoire du Maine*, n^o 226 (année 1379). — *Bulletin vendômois*, 1888, p. 199; 1896, p. 12. — R. de Vauloger, *Généalogie de la famille de Vauloger*. — Reg. de Danzé, *passim*. — H. de la Vallière, *Notes manuscrites sur la seigneurie de la Ville-aux-Clercs*. — G. Renault, *Notes manuscrites sur Neufmanoir extraites des titres de la propriété*. — Bibl. Vendôme, Fonds Trémault, Carton II des fiefs (Motteux). — *Cart. Trinité*, 528 note. — Titres de la Montellière, Mémoire n^o 1 sur le fief de la Dame d'Asnières, p. 7 (1600). — Abbés Ledru et Denis, *Généalogie de la Maison de Maillé*, I, pp. 67 et 68. — Père Anselme, VIII, *Généalogie de la Maison de Craon*.

Neully, h., c^e de Sougé, 24 hab. — *Nueyllé*, xvi^e s. (Titres des Nones de Sougé). — *Le Grand et le Petit Nuilly*, (Cassini et Etat-Major). — *Neully*, (Cadastré). — Ancien fief, tenu de l'abbaye de l'Etoile à cause des son fief du Quart des Quatre Seigneurs à Sougé. Il lui devait foy et h. et 25 sous de service à mutation de seigneur et d'homme. Il relevait aussi censiv^t de la sgie des Roches de Sougé. — (Arch. L.-et-Cher, E 123 et suiv.)

Nevers (Maison de), Comtes de Vendôme au xi^e s. — Ils ont eu, depuis, pour armoiries : *D'azur, semé de billetes d'or, au lion du même armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout*. — (La Vallière). **Nevers** (Odon ou Bodon de). — Voir *Odon*.

Nevers (Guy de), frère du comte Poulques-l'Oison. — Il était le dernier des trois fils d'Odon de Nevers et d'Adèle d'Anjou dont les deux premiers furent les comtes Bouchard le Chauve et Poulques l'Oison. Il fut régent du comté de Vendôme pendant la minorité de Bouchard le Jeune son neveu, de 1066 à 1075. Pour ce fait, on le regarde comme ayant été comte de Vendôme, en ce sens qu'il gouverna le comté. — Il était seigneur de Nouâtre en Touraine, mais devait être possessionné aussi en Nivernais. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 11 et 12. — *Cart. Trinité*, 188 [note], 249 et 256. — Busserolle, *Dictionnaire*, au mot *Nouâtre*).

Neveu ou Nepveu (Famille de). — *Arras*, *La Thierraye*, *Le Boulay* (d'Oigny), *Les Proustières*, *Les Loges* (de St-Avit), *La Jacquelinrière*, *La Perrière*, (du Plessis-Dorin), *La Joubardière*, *La Griselrière*, xvii^e s. — *Arras*, *Le Boulay* (d'Oigny), *Les Proustières*, *La Roncherie*, *La Poissetière*, *Le Plessis-Dorin*, *Le Désert* (de St-Avit), xviii^e s. — *Les Proustières*, *La Grappée*, xix^e s. — Armes : *D'azur au lion d'or surmonté d'une fleur de lys de même*. — (Rochambeau).

Neveu (François-Edouard de), né en 1809 à Savigny (?), mort en Algérie en 1870 ou 1871. — Il était fils aîné de François-Joseph de Neveu, Sgr des Proustières, fameux capitaine de chouans (voir Proustières), et d'Elisabeth Monnoir. — Il fut élève du collège de Vendôme, reçu à St-Cyr, puis devint officier d'état-major. Il fit toute sa carrière en Algérie où il arriva au grade de général de division. — Il fit partie de la commission scientifique d'Algérie, fut directeur des affaires arabes à Constantine, chef de bureau politique à Alger, etc. « Le général de N. a publié une étude remarquable sur les *Ordres religieux d'Algérie* et laissés dans l'armée le souvenir d'une haute intelligence et d'un esprit très subtil ». (Dufay). — (Docteur Dufay, *Les Anciens élèves du collège de Vendôme*, p. 23. — *Bulletin vendômois*, 1911, p. 153, Art. Bonheure).

Nézement (Famille de). — *Le Breuil* (de Lignières), xiv^e s. — Armes : *D'azur au chevron d'or accompagné de trois molettes de même, 2 et 1; celle de la pointe surmontée d'un croissant aussi d'or, au chef d'argent*. — (Péan, *Armorial de Marchenoir*).

Niauderie (La), éc., c^e de Houssay. **Niauderie** (La), anc. mét., sur la carte de Cassini, psse de Prunay, entre Glatigny et la Férasse.

Nibellerie (La), éc., c^e de St-Arnoul. **Niclos** (Le), ruisseau à Villedieu. — On l'appelle plus souvent *La Bouillante*. (Voir ce nom). — (*Le Loir* du 22 sept. 1848).

Nicolai (Famille de). — *Chauvigny-les-Diorières*, XVII^e s. — *Courcelles*, XVIII^e s. — Armes : *D'azur au lévrier courant d'argent colleté d'un collier de gueules, bordé, bouclé et cloué d'or.* — (La Chesnaye des Bois)..

Nicollerie (La), éc., c^e de Prunay.

Nid de Loup (Le), c^e de Beauchêne. — Ce lieu est devenu le bourg même de Beauchêne depuis que l'on y a transporté l'église et la mairie. Le vieux Beauchêne s'appelle maintenant *La Motte*.

Nid de Loup (Le), éc., c^e de St-Jean-Frémentel.

Nid de Merle (Le), éc., c^e de Villedieu.

Nid de Pie (Le), f., c^e de la Ville-aux-Clercs. — *Le Nid des Pies* (Cassini). — Ce lieu relevait censiv^e de la Sgie de la Ville-aux-Clercs. — En 1695 une métairie au Nid de Pie était saisie par Eustache-Auguste Leclerc de Lesseville, Sgr du Grand-Bouchet, sur Louis Chaufourneau, ancien bailli de la Ville-aux-Clercs. — En 1717 cette métairie est à Charles-Nicolas Leclerc de Lesseville, maître des requestes, intendant de Limoges, à cause de sa femme Charlotte Leclerc de Lesseville. — Au XIX^e s., elle fit partie de la terre de Fort-Girard, puis de la Gaudinière. — (Collection abbé Bernault, liasse de la Ville-aux-Clercs. — Bibl. Soc. archéol., Cahiers Gédéon de Trémault sur l'état civil des communes, pp. 120 à 122).

Niellerie (La), éc., c^e des Hayes.

Nigeot, f., c^e de Souday. — *Nyot*, (Etat-maj.).

Nioche, h., c^e de St-Ouen. — Ce lieu relevait à foy et h. du château de Vendôme. — En 1376 il est à Jean Peschard qui en rend aveu au comte de Vendôme. Il passa ensuite dans la main des comtes de Vendôme. — Le 22 nov. 1516, le duc Charles cédait cette mét. au chapitre de la Collégiale de Vendôme avec la Foucardière de Naveil, toutes deux en remplacement de 12 deniers par livre que le chancelier dudit chapitre avait droit de prendre sur les ventes de bois du duché et le droit qu'il avait de païsson et glandée sur ces mêmes bois. — Jean Bruneau, chancelier de la Collégiale en rendait aveu et hommage en 1520, et Remy Doulcin en 1557. Elle fut vendue nationalement en 1791 pour 10.700 livres. — Elle a appartenu ensuite au savant Yvon-Villarceau qui la vendit vers 1880. — Elle fait aujourd'hui partie de la terre de Moncé. — Une autre métairie à Nioche avait été achetée par la Trinité le 9 sept. 1903 pour 40 l. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 78 ; 1885, p. 214. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 332. — Arch. Nat., P 629, n^o 86 et 100 ; PP 50, vol. 31, n^o 87. — *Cart. Trinité*, 820, note p. 338 [1593]).

Nissas (Famille de). — *Rocquentuf*, XIX^e siècle.

Nivelet (Famille). — *La Touche* (de Coulommiers), *La Rougerie* (de Ste-Anne) *Tarché*, *La Folie* (de Villerable), *La Gueltière* (de Villiersfaux), XVII^e s.

Nivetterie (La), f., c^e de Montrouveau.

Nivetterie (La), h., c^e de Prunay.

Nivetterie (La), f., c^e de Villavard.

Noailles (Famille de). — *La Fontenelle*, XVIII^e et XIX^e s. — Armes : *De gueules à la bande d'or.* — (La Chesnaye).

Nocé (Famille de). — *La Roche* (de St-Firmin), XIV^e et XV^e s. — *Teillé*, XV^e s. — Armes : *D'argent à 3 fascés de sable accompagnées de 10 merlettes d'azur*, 4, 3, 2, 1 — (La Chesnaye des Bois).

Nocterie (La), anc. mét., psse d'Authon, près la Guyerie. — Elle était dans la censive de la Guyerie. — (Arch. Nat., P 648, n^o 51).

Nœuds (Les), éc., c^e de Mazangé.

Nœuds (Les), h., c^e de Souday.

Nœuds (Les), éc., c^e de Villedieu.

Noizieu (Famille). — *La Cochetière*, XVI^e siècle.

Nonais, h., c^e de Lunay, 62 hab. — *Aunoys*, *Aunays*, XV^e s. (Arch. nat., P 686, n^o 12 et 30). — *Naunays*, XVI^e s. (*id.*, n^o 28). — *Nonas*, *Nonmais*, XVIII^e s. (Titres de la fabrique des Roches). — Ancien fief et manoir, relevant censivement des Roches-l'Évesque. Du manoir de Nonais il reste encore une maison d'aspect bourgeois et un jardin en terrasse.

La terre de Nonais, ou *Aunoys*, paraît avoir primitivement constitué le domaine de la seigneurie des Roches.

Au XII^e s., Ada, femme de Pierre de Montoire (et non de Hamelin de Montoire comme le dit à tort l'abbé Simon) avait fait à l'abbaye de la Pélice le don d'une rente assise sur Nonais. La collégiale de St-Georges de Vendôme avait acquis cette rente en échange d'autres biens vers le commencement du XIII^e s. — En 1225, Jean de Montoire confirma le don de cette rente, moyennant quoi les chanoines lui avancèrent certaine somme qui lui était nécessaire pour arriver à payer au roi Philippe-Auguste, alors comte d'Anjou, le prix du rachat féodal du comté de Vendôme dont il avait hérité quelques années auparavant.

Encore au XV^e siècle, la métairie d'Aunoys appartenait à monseigneur le comte et c'est dans la grange du lieu que se payaient les cens dus pour ce fief. Sur cette grange, le curé des Roches avait, en 1444, à prendre une rente de 106 sous.

Ce fief semble avoir été aliéné vers 1630 par le duc de Vendôme. En 1627 il appartenait encore au duc ; mais en 1634 il est au Sgr de la Mézière, Abel de Taillevis, et à son cousin germain, Raphael III de Taillevis, sieur de la Blotinière.

En 1649, il est à Jacques Denis, sieur de Tierceville, de Nonais et de Villerable, anobli cette année-là sur la recommandation du duc de Vendôme ; — En 1671 à Louis du Bouchet, sieur de la Salle d'Artins, époux de Anne de Beauvils, veuve du susdit Jacques Denis. Les mineurs Denis avaient en 1664 une rente de 21 septiers de froment assise sur la partie du fief de Nonais appartenant aux chanoines de St-Georges qui cette année-là même rachetèrent ladite rente.

En 1695 il est à Pierre du Bouchet, Sgr de la Salle d'Artins, qui y demeurerait avec son frère Charles du Bouchet, Sgr des Essarts. — En 1741 à Charles-Louis du Bouchet, Sgr de Lancé, Nonais, etc., capitaine-major au régiment de Chartres, époux de Elisabeth-Charlotte d'Albouin ; ils font baptiser cette année-là, le 24 mai, leur fils François-Louis à Lunay. Ils allèrent peu après demeurer à Courtozé qu'ils venaient d'acheter. Ils vendirent alors Nonais à Gilles-François de Trémault, époux de Françoise Canet du Guay, qui peu après (1746) achetait la Blotinière. — Nonais resta alors à la famille de Trémault jusqu'au second quart du XIX^e siècle. — En 1789 ce manoir appartenait à Henri de Trémault, écuyer, sgr de Nonais, Ste-Cérotte et autres lieux, né à la Guinebaudière le 6 septembre 1719, sixième fils de Joseph-François de Trémault et de François Guimont, commandant au régiment de Bourbon-Infanterie, mort à Vendôme en 1809 à 89 ans. Il avait épousé : 1^o en 1764, Elisabeth-Jeanne de Salmon du Chatellier ; 2^o Marie-Catherine Margonne. De son premier mariage il eut deux enfants : 1^o Elisabeth-Françoise, née en 1764, morte en 1826, qui avait épousé le 11 mai 1794 Georges-Pierre Amaury, commissaire des guerres ; 2^o Henri-Charles, Sgr de Ste-Cérotte, près St-Calais, né à Nonais en 1770, officier d'infanterie, qui émigra, puis devint chevalier de St-Louis et épousa Marguerite Elisabeth-Marie de Giraudeau de la Noue. Il décéda en 1821, sans enfants.

Dans le second quart du XIX^e siècle la terre de Nonais était à Auguste-François de Trémault, 6^e enfant de Elisabeth Denis et de Marie de Taillevis, né à la Blotinière le 23 novembre 1787, mort à Vendôme le 1^{er} avril 1866, qui épousa le 9 mars 1815 Adrienne de Cambis, née le 24 septembre 1794, laquelle mourut à Vendôme

le 7 sept. 1894 à l'âge de 100 ans moins 17 jours.

La terre de Nonais fut vendue au détail en 1842.

Il y avait encore à Nonais une métairie qui fut vendue national^e en 1794 sur le sieur Bourgeois, prêtre reclus, pour 25.865 livres.

Cart. Blésois de Marm., 128. — *Cart. Trinité*, 483. — *Cart. Vendômois de Marm.*, 33 A. — Arch. Nat., P 609, n^o 30 ; P 639, n^o 29 et 30 ; P 686, n^o 12, 28 et 30. — Arch. L.-et-Cher, Q (Vendôme-Émigrés), n^o 1043 à 1049. — Bibl. Vendôme, manuscrits : 1^o Fonds Bouchet, chem. XI doss. 1, p. 12 ; 2^o Fonds Trémault, Cartons Fiefs, *Le Breuil* ; 3^o Mémoires de Duchemin, p. 32 ; 4^o Le Trésor des Familles, par G. de Trémault, *Généalogie de Trémault* ; 5^o Le Calendrier historique du chanoine du Bellay. — Abbé Simon, p. 125. — Titres de la terre de la Blotinière. — Titres de la fabrique des Roches. — Reg. de Lunay, 1741. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 48 ; 1886, p. 153, note ; 1891, p. 194.

Nonant (Famille de). — Voir *Leconte de Nonant*.

Nonant-Brétonnelles (François Leconte de) 29^e Abbé et 5^e Commandataire de l'Etoile de 1669 à 1680. — Il succéda à Valentin du Raynier et eut pour successeur Alexis-Léonor de Bellemare. — C'est l'abbé de Nonant qui fit exécuter, pour le généalogiste d'Hozer, des recherches dans les archives de l'Etoile, lesquelles recherches furent consignées par Gaignières. — (*Annales Norbertines*, 1888, p. 156).

Nonnetière (La), éc., c^e d'Arènes. — *La Monettière*, (Cassini). — Ancien fief et métairie paraissant relever de la prévôté de Mazangé. — Ce fief appartenait au couvent de la Virginité. Il s'étendait sur plusieurs maisons au bourg d'Arènes puis en longueur vers la colline et remontait jusqu'à Villetrun. Il avait un cens de deniers sur le four aux Nonains à Vendôme (XVI^e s.). Il devait à l'Abbaye de Vendôme trente trois setiers de blé et un setier au curé de St-Bienheure. La seigneurie de Noyers lui devait une redevance de 12 setiers de blé. — La métairie de la Nonnetière a été vendue national^e en 1791 sur les dames de la Virginité pour 35.000 livres. — L'église d'Arènes avait été construite sur ce fief. — (*Bulletin vendômois*, 1865, pp. 45 et 46. — Chartrier de Meslay, carton n^o 9. — Arch. Nat., P 604, n^o 13 à 22 ; et P 608. — Arch. L.-et-Cher Q, District de Vendôme, n^o 336).

Norjeu (Famille). — *Pins-et-Turnay*, *La Filonnière*, XVII^e s.

Norman (Famille). — *Le Bois-Normand* (?), XII^e s.

Normandière (La), anc. mét., psse de

St^e-Anne. — (Collection Bernault, titres du Plessis de Crucheray).

Notoglaume, h., situé autrefois psse de Sasnières, ainsi qu'il résulte d'un acte sur les registres paroissiaux de cette paroisse, de 1770, signé *Chambrier*, prêtre.

Notonville, f., c^e de Rocé. — Ce nom est donné comme étant celui d'une ferme située dans le bourg de Rocé, par le journal *Le Loir* du 7 mars 1845, et vendue par la faillite Marganne.

Notre-Dame de Chesne-Gallon. — C'est un lieu donné par A. Dupré comme étant prieuré à Mondoubleau. Mais il est probable qu'il a confondu avec la Chapelle N.-D. de Pitié ou du Cimetière, ou encore avec le prieuré de Beaufeu. — (Congrès archéol. de 1872 à Vendôme, *Compte rendu des séances*, p. 296).

Notre-Dame de l'Annonciation. — Ancienne église collégiale ou prieuré, dans l'enceinte du château de Mondoubleau. — C'est l'ancienne chapelle du château qui, en 1238 fut transférée à Guériteau. — Voir *Guériteau*.

Notre-Dame de Lorette, chapelle, c^e des Hayes. — *St^e Lorette*, (Cadastré des Hayes). — *Chapelle*, (Etat-Major).

La dévotion à Notre-Dame de Lorette prit naissance au XIII^e s., sur la légende que la maison de la Vierge Marie, mère du Christ, avait été transportée par les Anges, de Nazareth où elle était, d'abord en Dalmatie, puis à Lorette en Italie, et cela pour la soustraire au contact des infidèles qui venaient de s'emparer à nouveau de la Terre-Sainte abandonnée par les Chrétiens.

Cette chapelle de la paroisse des Hayes fut édifée sur le territoire du fief de la Roche-Perdriel, appartenant à l'abbaye de l'Etoile. Comme revenu, elle avait seulement celui de cinq boisselées de terre au Clos-Coitte, mais de nombreuses offrandes des fidèles. Ces cinq boisselées au XVII^e s. étaient devenues un arpent; et la ferme des Bruyères, paroisse d'Au-thon, était de ses dépendances au XVIII^e s. Etant tombée en ruines au XVII^e s., elle avait été rebâtie en 1726, par les soins de M. Haubois, prieur-curé des Hayes, qui procéda à sa bénédiction le 17 octobre de cette année-là.

Après de cette chapelle se trouvent quelques traces de substructions qui paraissent être celles du logement du chapelain. Vendue national^t à la Révolution, elle entra dans les possessions de la famille de Querhoent dont les descendants la possèdent encore aujourd'hui (M. de Canecaulde propriétaire de la forêt de Gastine). — On y célébrait encore de temps en temps la messe jusqu'à la *Loi*

de Séparation (1907). — Au bas du coteau où est bâtie cette chapelle, se trouve une belle fontaine appelée *Le Gouffre*.

Voici quelques noms des chapelains de N.-D. de Lorette : — Frère Louis Lucas, prieur de St^e-Radegonde de l'Éco-tière et de N.-D. de Lorette, 1668. — Jacques Briand, procureur de l'Etoile et chapelain de N.-D. de L., 1730. — François Pin, prieur curé de St-Germain de la Blanche-Herbe, paroisse de Bayeux, et chapelain de N.-D. de L., 1769 : il donne à bail le temporel de cette chapelle, moyennant 115 livres par an. — François Gallier, prieur-curé de St-Firmin-des-Prés et chapelain de N.-D. de L., 1771.

Arch. Nat., P 606, Avenu de l'Etoile. — Arch. L.-et-Cher, G, Liasse de la fabrique des Hayes. — *Bulletin vendômois*, 1870, pp. 133, 139 ; 1899, p. 198. — *Annales Norbertines*, 1888, pp. 159, 177, 200. — Reg. des Hayes, XVIII^e s. — P. Clément, *Monographie de la psse des Hayes*, au *Bulletin vendômois*, 1905, p. 172 et suiv. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s., fol. 263).

Notre-Dame de Lorette, chapelle du Château de la Voûte, à Troo. — Voir *La Voûte*.

Notre-Dame de Pitié, ou du Grand Cimetière, c^e de Lunay, près le bourg. — On ignore l'époque de sa fondation. — On l'appelle aussi N.-D. des Douleurs. — (*Bulletin vendômois*, 1874, p. 111).

Notre-Dame de Pitié, ancienne chapelle à Montoire. — Elle est devenue l'église St-Laurent de Montoire. — Voir *Montoire* (Eglises).

Notre-Dame de Pitié à Vendôme. — Voir *Vendôme* (Eglises et chapelles).

Notre-Dame de Pitié, ancienne chapelle à Villedieu. — Voir *Villedieu*.

Notre-Dame des Douleurs, ancienne chapelle à Lunay. — On l'appelle aussi N.-D. de Pitié. C'est la chapelle du cimetière. — (*Bulletin vendômois*, 1865, p. 155).

Notre-Dame des Douleurs, Chapelle du Grand cimetière à Mondoubleau, on l'appelle aussi N.-D. de Pitié. — (*Bulletin vendômois*, 1865, p. 157).

Notre-Dame des Essarts, ancienne chapelle, située paroisse des Essarts. — *N.-D. des Essarts* (Cassini).

Cette chapelle, ruinée bien avant la Révolution avait complètement disparu lorsque son emplacement vint d'être découvert de nos jours par M. P. Clément, instituteur à Artins. Elle se trouvait bien sur le territoire de la paroisse des Essarts et non sur Artins, ainsi que le croyait Malardier. Son bénéfice relevait de Montoire à foy et h. simple.

Il y a apparence pour que cette chapelle ait du sa naissance à une fondation des sires de la Rocheturpin dont le châ-

teau se trouvait à un kil. à l'Est du lieu, et qui étaient eux-mêmes seigneurs du pays.

Le chapelain de N.-D. des Essarts devait tous les lundis faire dire la messe pour les seigneurs de la Rocheturpin.

Au XVIII^e s., le bénéfice de cette chapelle était estimé à 100 livres de rente, provenant, de 10 arp. de terre, 3 arp. de pré, 13 boiss. de vigne, 5 arp. de taillis et d'un pacage de 2 arpens. Il formait une annexe du prieuré de St-Etienne de Pautrolle ou d'Épautrolle, au diocèse de Chartres, qui lui-même était une dépendance de l'Abbaye de Beaulieu en Anjou, (aujourd'hui arrond^t de Chinon). Ceci est prouvé par l'inventaire des titres de la Sg^e de la Rocheturpin, aux Arch. de L.-et-Cher (t. III de l'Inventaire, p. 777 [?]) reproduite par Dupré au *Bulletin vendômois*, 1865, p. 146; mais le Pouillé du dioc. du Mans déclare cette chapelle dépendante de la Trinité. Il doit être dans l'erreur.

En 1772 cette chapelle, quasi en ruine, était sans porte ni fenêtre, ni devant d'autel, ni gradins, ni cloche. La cloche avait été enlevée par le curé des Essarts, de peur qu'elle ne fut volée. Un procès-verbal constatait que les réparations à faire au bâtiment se monteraient à 558 livres.

Ses titres furent brûlés sur la place publique à Couture, avec ceux des châteaux voisins, en 1793. Elle avait été vendue national^t en 1791 pour 10.100 livres.

La croyance populaire, toujours amie du mystérieux, voulait que de la Rocheturpin à la Chapelle des Essarts il existât un souterrain qui permettait aux seigneurs d'aller à couvert y entendre la messe. La vérité est que le flanc du coteau qui sépare les deux endroits est creusé de nombreuses grottes qui ont servi de carrières de pierre, et peut-être de logements dans les temps antiques.

Voici les noms de quelques prieurs de N.-D. des Essarts, qui furent commendataires sans doute, à partir du XV^e s. Les curés des Essarts étaient chargés par eux de desservir la chapelle : — Jean Papi, religieux de Bourgueil, 1453. — André Coulon, 1478. — Jacques de la Couture, 1515. — Jean de Chambré ou Chambray, 1551. — Guillaume Hennequin, 1579. — Léonard Le Féron, (mineur), 1654. — Guillaume-François de Guillonier, 1720. — Jean-Anne-Alexandre d'Haudrive d'Aigreville, vicaire général et chanoine de Soissons, 1771. — François de Lorme, avant 1772. — Claude-Pierre Maurize, 1772.

Des fouilles entreprises par M. P. Clément, instituteur à Artins, et plusieurs

collègues, en 1910, ont mis à jour les sou-bassements des murs de cette chapelle et ses peintures murales quelque peu effacées.

Bulletin vendômois, 1865, p. 146 ; 1899, p. 196 ; 1911, p. 44 et suiv. — Bibl. de Vendôme, ms. 322, p. 110. — Malardier, p. 497. — Carré de Bussrolle, Dictionnaire d'Indre-et-Loire au mot *Bourgueil*, p. 362. — Arch. L.-et-Cher, Q, District de Vendôme, n^o 40. — Pouillé du dioc. du Mans, XVIII^e s. (1771), fol. 165. — Arch. Nat., PP 50, vol. 114, n^o 144. — *Bulletin vendômois*, 1911, p. 99, (art. P. Clément).

Notre-Dame des Hautes Forêts. — Nom ancien de l'église de Morée. — Voir *Morée*. — (Carte de Cassini).

Notre-Dame des Marchais. — Voir *Troo*, *Les Marchais* (prieuré).

Notre-Dame des Plains. — Nom ancien de l'église de Bouffry. — On l'a cru à tort le nom de l'église de la Chapelle-Vicomtesse. — Voir *Bouffry* et *Chapelle-Vicomtesse*.

Nouant, f., c^e de St-Amand. — *Nojentus*, *Noientum*, XI^e s., (Cartul. de Marm.) — Cette ferme appartenait au prieuré de Lavardin. Elle lui avait été vendue au XI^e s. par Fouiques de Banasta qui avait en même temps vendu à Marmoutiers plusieurs alleux situés à *Nojentus*, à Chasotes, à Rigny et à Villoison. — Cette terre fut agrandie peu après par Herbert, prêtre de Lavardin, qui donna au même prieuré sa main-ferme en ce même lieu de *Noientum*. Elle paraît avoir passé ensuite au prieuré de Lancé et fut vendue sur lui nationalement en 1791 pour 23.500 livres. — (*Cart. vendômois de Marm.*, 106. — *Cart. blésois de Marm.*, 23. — *Bulletin vendômois*, 1876, pp. 271 et 275).

Noue (La), château et ferme, c^e de St-Amand. — *Alnosa*, 1122, (Cart. Blésois de Marm.). — *La Noe* XVI^e s., (Titres de la Noe). — Ancien fief relevant censiv^t de St-Amand.

En 1566, ce fief appartenait à Jean Rabot, dit *de la Noe*, fourrier des logis du duc d'Anjou, frère du roi (Charles IX), demeurant au lieu de la Noe, paroisse de St-Amand. — En 1587, il est à honorable homme Jean Rabot l'aîné, dit de la Noe, qui paraît époux de Marie Poullain. — En 1592, à Pierre Rabot, sieur de la Noe, fourrier ordinaire de la maison du Roi, frère de Thomas et de Mathurin Rabot, et époux de Renée Gilles. Pierre et Thomas sont tous deux fourriers du roi et tous deux sieurs de la Noe en 1600. Pierre Rabot en 1610 est époux de Adrienne N., qui est marraine à Ambloy.

En 1645, Gilles Cottin, sieur de Martigny, époux de Adrienne Rabot, demeu-

rait à la Noue. Cette dernière était veuve en 1654. — En 1670, la succession de Gilles Cottin et de Adrienne Rabot fut partagée entre leurs trois enfants : Pierre Cottin, sieur de Martigny, Marie Cottin, épouse de Jacques de Passac, chevalier, Sgr de la Haute-Métairie, et Geneviève Cottin, épouse de Louis de Ronsard, tous demeurant au lieu de la Noue. Cette succession était estimée valoir 4,584 livres.

En 1691, Louis de Ronsard, sieur de la Linottière, époux de Geneviève Cottin, rendait aveu à la dame de St-Amand pour le lieu de la Noue, en ces termes : « Ma maison, cour et jardin de la métairie de la Noue, tenue de vous sous le devoir de 4 deniers de cens et 12 sols de rente ». — C'est ce Louis de Ronsard dont la noblesse fut contestée en 1667, bien que son père ait été en 1635, *conducteur* de la noblesse du Vendômois et que ses ancêtres aient été très régulièrement reconnus comme nobles. Leur fille unique, Geneviève de Ronsard, épousa le 22 févr. 1693 le suivant :

Benoît de Marescot, chev., Sgr de Challay, Vaux, les Créneaux, etc., capitaine au régiment de la Châtre. Sa femme, Geneviève de Ronsard, mourut en 1714 après lui avoir donné 12 enfants énumérés à l'article *Challay* et parmi lesquels le suivant :

Samuel de Marescot, chev., Sgr de la Massuère, Ternay, l'Archidiacrerie, Servigny, la Noue et après son frère Balthazar, mort en 1785, seigneur aussi de Challay, Vaux, les Créneaux, Vallembourg, etc. (voir *Challay*). Il épousa le 13 juin 1757 Anne-Elisabeth Collas de Malmusse, née le 5 avril 1735, dame de la Perrine en Touraine, dont entre autres :

Bernard-François de Marescot, chev., Sgr de la Noue, né le 20 avril 1767, à la Massuère, lieutenant d'artillerie, qui épousa le 10 avril 1796 Louise-Sophie Durant de Pérignat, décédée à la Noue en 1837. Lui, mourut à Vendôme le 4 février 1835, colonel du Génie, chevalier de St-Louis et membre du Corps législatif. — Il eut trois filles : 1^o) Anne-Louise-Ernestine, décédée sans postérité ; 2^o) Augustine-Julie-Sophie, née à Vendôme le 8 octobre 1799, qui épousa à Vendôme en juillet 1827 Emile-Auguste, C^{te} de Querhoent ; 3^o) Louise-Sidonie, née à Vendôme le 1^{er} septembre 1813 qui épousa le 24 septembre 1831 Jacques-Marie Penet, V^{te} de Monterno, ancien capitaine de cavalerie.

Emile-Auguste, comte de Querhoent, capitaine d'infanterie, propriétaire de la Noue par sa femme, décéda à St-Georges, c^{te} de St-Martin-des-Bois, le 27 avril 1838. Sa femme décéda à Challay le 4 avril

1875, laissant trois filles : 1^o) Augustine-Marie-Françoise, née à St-Georges le 25 novembre 1828, qui épousa à St-Amand le 10 juin 1847 Louis Amable de la Rue du Can ; 2^o) Louise-Marie, née à St-Georges le 6 juin 1830, qui épousa le... N. de Lozé ; 3^o) Pauline-Sydonie-Félicie, née à St-Georges le 3 novembre 1831 qui épousa à St-Amand le 7 novembre 1848 Ernest de Tarragon.

En 1875, Mme de la Rue du Can, à la mort de Mme de Querhoent, sa mère, devint propriétaire de la Noue. M. de la Rue du Can, fut maire de St-Amand et conseiller général, de 1859 à sa mort qui survint en 1878. — A la mort de Madame de la Rue du Can, ses sœurs vendirent la Noue au comte de Gomer, qui lui-même revendit vers 1900 au docteur Ravailier, médecin à St-Amand, lequel en 1909 revendit enfin au marquis de Vivés, propriétaire actuel, époux de M^{lle} de la Rue du Can. — (*Cart. blésois de Marm.*, 149. — Archives du château des Minières, titres de la Noue et généalogie Marescot. — Arch. L.-et-Cher, E 4 [1670]. — St-Allais, *Dictionnaire encyclopédique de la Noblesse de France*, article *Passac*. — Passac, p. 272. — Reg. St-Amand, *passim*; d'Ambloy, 1610, etc.).

Noue (La), anc. mét., psse de St-Avit. — Là demeurait en 1627 un certain Gabriel Cuiller, laboureur, qui vendait des terres en ce lieu. — (Reg. de St-Avit, 13 avril 1610 et couverture parchemin du reg. de 1693 [pour l'année 1627]).

Noue de Téliigny (Famille de la). — Armes : *De... à la croix pattée de sable*. — (Bernier).

Nouel (Ernest-Marie), botaniste, physicien, météorologiste et archéologue, né à Eppe-Sauvage, arrond. d'Avesnes (Nord), en 1831, mort à Vendôme en 1900. — Il était le troisième enfant, sur onze, d'un officier d'artillerie devenu professeur de mathématiques à l'École de Pontlevoy. — Élève lui-même de Pontlevoy, puis du collège Rollin, il entra à l'École Normale, et devint agrégé des sciences physiques et naturelles en 1856. C'est en cette qualité, qu'après avoir été professeur adjoint au Mans, puis à Orléans, il fut nommé à Vendôme professeur de physique au lycée. Il ne devait plus quitter cette situation qu'à sa retraite, en 1894, après avoir été nommé chev. de la Lég. d'honneur en 1886.

C'était un professeur remarquable, et son cours de physique et de chimie au lycée de Vendôme est devenu légendaire. Il savait merveilleusement, par ses saillies originales, fixer l'attention de ses auditeurs, et fort nombreux furent les élèves

qui durent à Nouel la réussite de leur carrière.

Il se trouva parmi les fondateurs de la Société archéologique du Vendômois qui le nomma conservateur de son musée naissant. Il fut même président en 1875, puis bibliothécaire archiviste en 1876, puis enfin secrétaire en 1887. Il cumula ces fonctions avec celles de bibliothécaire de la Ville jusqu'à sa mort, et mérita l'épithète de *cheville ouvrière* de la Société Archéologique à laquelle il consacra tous ses loisirs et le temps qui n'était pas pris par les soins de sa classe au lycée. Toutes ses publications ont été pour le *Bulletin Vendômois*. Il lui a fourni un nombre considérable de travaux, de 1862 à 1900. Il collaborait encore, l'année de sa mort, au travail intitulé *Le Journal de Pierre Bordier*.

La plupart de ses travaux sont relatifs aux sciences physiques et naturelles ; mais il s'en faut que là se soient bornées les recherches de son esprit, ouvert à toute science, à toute curiosité intellectuelle. On a de lui plusieurs notes sur l'histoire locale, très judicieuses et très documentées ; et encore des notices biographiques très étudiées sur plusieurs de ses amis et collègues. On peut citer, parmi ses publications, les suivantes : — *Notice sur la théorie du givre et du verglas*, 1862. — *Note sur la trombe des Hayes*, 1872. — Commentaires sur le *Journal d'un vigneron Vendômois*, etc., 1875. — *Un cas de tonnerre en boule*, 1876. — Commentaires sur *La Chronique de Michel Garrault*, 1878. — *Notes sur l'hiver de 1879-80*. — Et encore les notices biographiques sur Victor Dessaignes (1885), Charles Bouchet (1886), et G. Launay (1891).

Mais sa production la plus remarquable est relative à ses observations sur le climat de Vendôme. Car il avait créé une station météorologique, connue dans le monde savant sous le nom de *Station de Vendôme*. C'était là le résultat de 40 années d'études ; l'ouvrage était divisé en sept chapitres commençant par un historique de la météorologie à Vendôme. Ces divers chapitres sont imprimés dans le Bulletin de la Société, aux années 1885 à 1888, et un dernier chapitre, posthume, en 1901, p. 65.

Nouel était un véritable savant dont la réputation comme météorologiste et physicien était répandue bien en dehors de la région où se trouvait le centre de ses travaux. Il était cité partout avec éloges. Son caractère était des plus heureux. Nul mieux que lui n'a su cultiver l'amitié et laisser derrière lui le souvenir d'une nature d'élite, éminemment sympathique à

ses collègues, à ses élèves, et à tous ceux qui l'ont connu.

Une notice biographique sur Ernest Nouel a paru, sous la signature R. de St-Venant, au *Bulletin Vendômois*, année 1900, pp. 290 à 313, avec la liste de ses publications par ordre de dates, et un appendice sur Nouel botaniste, dû à M. Legué (de Mondoubleau), en 1901, pp. 230 et suiv. Son portrait, au crayon, par Renouard, est parmi ceux qui ornent la salle des séances de la Société archéologique, au musée de Vendôme. Dans cette même salle se trouve son herbier qui fut remis après sa mort, à la même société, par sa veuve et ses enfants. — Une autre liste de ses publications, plus complète, vient de paraître dans *La Table méthodique...* des 50 premières années de la susdite société, par M. E. Peltrean, en 1912.

Noue-Pelgrau ou **Pelgrau** (La), ancien fief, sans domaine, psse de Selommes. — Il relevait à foy-hommage du château de Vendôme et avait droit de haute, moyenne et basse justice. — En 1329 il appartenait à Huet Pelgrau qui sans doute lui donna son nom. — En 1347 à Jean de Vendôme. — Il appartient ensuite aux seigneurs de la Salle de Vieuxpont à qui il était encore au moment de la Révolution. — On l'a confondu avec le Bouchet-Pelgrau qui paraît avoir été détaché de lui. — Il avait comme vassaux : Le Bouchet-Pelgrau, les Maisons-Rouges, Villeluisant en partie, et le fief de Bigras, tous quatre dans la psse de Selommes et le fief du Valet, psse d'Azé. — (Archives Nat., P 603, P 631, n° 5 ; P 712, n° 117. — *Bulletin vendômois*, 1879, p. 85 ; 1880, pp. 258 et 259. — Titres de la terre de la Jousselinière).

Noues (Les), ancien fief, psse de Souday. — Il relevait de Baillou à foy et h. et était uni à l'Ormois au XVII^e s. — En 1390, la borde des N. était à Jean Peschard, fondateur de la chapelle des Peschards en l'église de Souday. — Sur ce lieu, en 1491, Jean Beauchamp léguait une rente de 9 sous à l'église de Souday. — En 1507 il est à Antoine de la Vove, Sgr des N. et de Briolas. — En 1758, il est à Laurent-Julien Géherbrand, avocat, receveur des gabelles à Mondoubleau, Sgr des Noues, la Chaluère et l'Ormois. — A la fin du XVIII^e s., il est annexé à St-Agil. — (Chartrier de Glatigny. — *Bulletin vendômois*, 1903, pp. 97 et 107, [1390 et 1758]. — Blanchard, *Notice sur Souday*, p. 68 [1691]. — Titres de la fabr. de Souday, 1507. — Terrier de St-Agil, XVIII^e s.).

Noues (Les), Grandes et Petites, f. et h., c^{te} d'Epuisay, 28 hab., ancien fief relevant de la Sgrie de Vibraye, au Maine. — En

1609, ce fief est aux seigneurs de Courtemblay. — (Arch. Nat., P 773, layette 65 a, Dossier 8^e [Epuisay]).

Noues (Les), lieu-dit, c^o de Lignières. — *Les Noes* (Cassini). — Ancienne métairie, qui faisait partie de la terre du Breuil. Elle en fut détachée dans le troisième tiers du XVI^e siècle, par suite des partages de la famille de Morvilliers. — Le 19 août 1613, devant Michel Grandin, notaire à Mondoubleau, elle était vendue par inconnu pour 3.600 l. à Elisée d'Illiers, Sr des Radrets et du Tertre, et Marguerite de la Vove. Elle rentra ainsi dans la terre du Breuil au moment de l'acquisition faite par ceux-ci de cette dernière terre en 1635. — (Collection R. de St-Venant, Notes ms. de l'abbé Chéramy sur famille de la Vove d'après minutes Gohier, notaire à Mondoubleau, et Titres de la terre du Breuil).

Noues (Le lieu des), c^o de Sougé. — Ancien fief et manoir, qui relevait à foy et h. de la Sg^{ie} des Roches de Sougé. — Au XV^e s., ce manoir est à la famille Macé. — Vers 1480 à Pierre Macé qui a pour sœur Catherine, épouse d'Olivier Rolland, éc^r. — En 1478 et 1486 à Jean Macé, fils dudit Pierre Macé qui est époux de Guyonne du Mesnil et a pour fils Jean Macé, décédé en 1545, lequel laisse pour enfants : Pierre, Olivier, Jacques, Jeanne, épouse de Frémin du Noir, Alizon, épouse de Mathieu Baussan, notaire en court laye, Guillemette, épouse de Louis Aubert, tous enfants de Jean Macé et de Marguerite Bède. Ceux-ci partagent en 1545 l'héritage de Jean Macé leur père, sauf Guillemette alors défunte et représentée par son fils Marc Aubert, alors mineur.

Les Noues vont à l'ainé, Pierre Macé, archier de la Garde du roi, qui avait été seigneur de Pourchassy par sa première femme Marie de Boutillac, batarde, décédée au château de Bonnevan sans enfants en 1536, et dont les biens par droit d'aubaine étaient allés au duc Charles de Bourbon. Ledit Pierre Macé, remarié à Antoinette Level en 1546, rachetait alors à son frère, Jacques Macé, devenu impotent, les biens qu'il possédait sur la paroisse de Sougé, moyennant son entretien, sa vie durant. — En 1551 il déclare au duc de Vendôme que son fief en la paroisse de Sougé relève de la seigneurie des Roches de Sougé, laquelle relève de la chatellenie de St-Calais, laquelle relève de la baronnie de Mondoubleau, laquelle est tenue du château de Vendôme, qui est tenu du roi. Ce qui faisait un cinquième arrière-fief. Il déclara en outre que pour son dit fief (des Noues) il lui est du deux sols trois deniers tournois de cens par chacun an.

C'est à ce Pierre Macé ou plutôt son fils, appelé de même Pierre, qu'étaient octroyées les lettres royales datées, l'une du 24 juin 1587 et l'autre du 22 nov. 1589, par lesquelles le roi Henri IV donnait (par la première), permission au sieur des Noues de fortifier son castel des Noues, d'y creuser des fossés pour y faire venir l'eau du Loir et (par la seconde) l'exemptait du logement des gens de guerre. Malheureusement ces lettres nomment seulement le seigneur des Noues « le sieur des Noues, maître d'hostel de notre très cher et très aimé cousin le prince de Conty » en sorte qu'il n'est possible de savoir si ces lettres concernent ledit Pierre Macé le père ou son fils et successeur ; mais probablement ce dernier à cause de l'âge trop avancé dudit Pierre déjà veuf en 1536.

En 1630 le manoir des Noues est à Jacques Lasne, aussi archer des gardes du corps de Sa Majesté, époux de Catherine, fille de N. Durand, chirurgien à Sougé, laquelle fut inhumée en l'église de Sougé en 1641. Il était lui-même à cette époque maître d'hôtel de Madame de la Flotte. Il devint dans la suite secrétaire de la reine. Il eut pour enfants : 1^o) Catherine-Renée Lasne, qui épousa le 13 mai 1655 Nicolas Boullay, sieur de la Barre et de la Brosse, garde du corps de la reine, dont un fils, Dominique Boullay, baptisé à Sougé le 25 nov. 1658 ; 2^o) le suivant :

Augustin Lasne, Sgr des Noues, baptisé dans la chapelle de la Flotte le 6 octobre 1640. Il épousa Catherine Olivier, dont la famille paraît être de Vendôme. Ils restent aux Noues jusqu'en 1675, puis se retirent à Villiers près Vendôme. Ils eurent pour enfants : 1^o) Marguerite, baptisée à Sougé le 19 oct. 1668 ; 2^o) Augustin, baptisé à Sougé en 1669 ; 3^o) François, baptisé à Sougé la même année 1669 ; il devint curé de St-Mars-du-Cor vers 1700 et bénit en 1709 à Sougé le mariage de sa sœur, la suivante ; 4^o) Catherine-Gabrielle Lasne, qui en 1709 épousait Alexandre César de la Ferrière, écuyer, Sgr de Villemisson. Chacun des époux apportait en dot 4.000 livres. Ils avaient vendu dès avant 1708 au suivant :

Jean Buisson, qui se dit sieur de Launay et des Noues et syndic perpétuel de Sougé. Il est époux de Jeanne-Honorée Pailard, dont la fille Jacqueline Buisson, épousait à Sougé, en avril 1782, Etienne Arrondeau, praticien, demeurant à Paris, paroisse St-Leu, et lui apportait le fief des Noues.

Le manoir des Noues paraît avoir appartenu à la famille Arrondeau pendant la première moitié du XIX^e siècle. Il devint ensuite la propriété de plusieurs particu-

liers dont un vendit les vieux titres des Noues à la Société archéologique du Vendômois en 1890 (?).

Le vieux logis des Noues, couvert de lierre, a fait place, ces dernières années, à une maison toute neuve, pour laquelle on a comblé en grande partie les vieilles douves creusées en 1587 avec l'autorisation du roi Henri IV. Il ne reste plus là, de monuments anciens, qu'un vieux pigeonnier et une tour d'angle aux murs de la cour des Noues.

Bibl. de Vendôme : 1^o Fonds de la Société archéologique, Titres de l'ancien manoir des Noues ; 2^o Fonds Trémault, Dossier des comtes et ducs. — Abbé Métais, *Etudes et documents*, t. IV, p. 265. — Hallopeau, *Le Bas-Vendômois*, p. 129. — Reg. de Sougé, *passim*. — *Le Loir-et-Cher historique*, 15 août 1893. — Launay, *Répertoire...*, p. 119. — Arch. L.-et-Cher, Série E, Titres de la Flotte et de Sougé, *passim*.

Noues-le-Comte (Les), lieu-dit, c^o de Thoré. — Ancien fief relevant du château de Vendôme à foy et h. simple et demi cheval de service. — Il appartenait en 1583 aux héritiers feu Jean de Lespine. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 93).

Noue-Traversinière (La), lieu-dit, c^o de Huisseau. — C'était un lieu fieffé pour 22 septentrées de terre qui devaient foy et h. au château de Vendôme avec trois deniers tournois de cens au jour de la mi-carême et 40 sols tns de taille payable au jour de St-Remy, le tout paroisse d'Huisseau. Les héritiers de Jean de l'Espine en étaient possesseurs en 1583. — (*Bulletin vendômois*, 1879, p. 92).

Novette (La), éc., c^o de Crucheray.
Novette (La), écart du bourg, c^o de Thoré, 50 hab. — La dime de ce lieu appartenait au chapitre St-Georges de Vendôme. — (Arch. L.-et-Cher, G 300).

Nouraye (La), ancien fief, psse de Naveil, aujourd'hui *Le Haut-Montrieux*. — *La Nouraye*, XV^e s. ; *La Noueraye*, XVI^e s. (Aveux aux Arch. Nat.). — *La Nouraye*, *La Nourraye*, XVI^e s. (Titres de l'Oratoire). — *La Noiras*, 1695, (Chartrier de Renay). — *Le Haut-Montrieux*, XVIII^e s. — Ancien fief et manoir situé au haut de Montrieux.

La Nourraie, comme fief, relevait de Vendôme à foy et h. Ce fief possédait un nombreux censif répandu sur les paroisses de Naveil et Villiers et sur plusieurs maisons situées à Vendôme, rues St-Jacques et des Béguines. De lui relevait celui de la Richevaudière. — En 1466, la Nourraie est à Isabeau Fortière ; — En 1487 à Thibault Denizot, Sgr de Mézière et de la Nouraye ; — En 1522 à Jacques Denizot ; — En 1600 à Louis de Rotelle. — Dans la seconde moitié du XVII^e s., la Nourraie paraît acquise par les Sgrs de Montrieux qui en

font le chef-lieu de leur fief (Voir Montrieux), et l'appellent *Le Haut de Montrieux ou Haut-Montrieux*.

Par acte du 3 mars 1681, Louis Rouget, Sgr de Montrieux, érigeait dans l'enclos de la dite maison seigneuriale du Haut de Montrieux une chapelle sous l'invocation de saint Faustin et saint Jovite, martyrs, lesquels deux saints étaient frères, natifs de Brescia en Lombardie, le premier prêtre et le second diacre ; ils évangélisèrent les environs de leur ville natale, et furent mis à mort le 20 février de l'an 120 ou 122, après avoir été longuement tourmentés. Ils sont aujourd'hui patrons de la ville de Brescia ; on les fête le 15 février.

La chapelle dédiée à ces saints fut dotée par Louis Rouget de quatre livres de rente foncière afin qu'il y fut célébré la messe tous les ans le jour de saint Faustin, celui de St-Jean-Baptiste et les trois fêtes de la Vierge. Elle fut bénite le 18 juin de cette même année 1681. La rente de 4 livres était assise sur une maison relevant de la Nouraye, située rue des Béguines.

Dans l'ancien manoir du Haut-Montrieux, aujourd'hui habitation rurale, on trouve encore trace de cette chapelle St-Faustin. Le musée de Vendôme possède un buste de Vierge qui en provient.

Le manoir de la Nourraie resta aux mains des Sgrs de Montrieux jusqu'à la Révolution.

Arch. Nat., P 621, n^o 99 ; P 624 ; P 629, n^o 12 à 14 ; P 712, n^o 115 ; PP 50, vol. 23, n^o 108 bis ; vol. 31, n^o 13, 14 et 15 ; vol. 114, n^o 115. — *Bulletin vendômois*, 1870, p. 94 ; 1880, p. 266 ; 1887, p. 238. — Bibl. Vendôme, Manuscrits : 1^o Ms 285, pp. 307 et 310 ; 2^o Fonds Trémault, Cartons des fiefs (Montrieux). — Collection Eug. Vallée, Notes ms. de Pasty de la Hilais (Famille Denizot). — Chartrier de Renay, Minutes des Notaires, 1693, pièce 5. — Arch. du Loiret, A 1624. — *Annales Fléchoises*, X (1909), p. 30. — *Petits Bollandistes*, vies des saints Faustin et Jovite (15 février). — Papiers du Bouchet-Touteville aux titres du Plessis Barthélemy, (à M. Paulze-d'Ivoy).

Nouraye (La), près Rocé. — Citée comme lieu habité sur un plan de la terre de Meslay en 1750. — (Chartrier de Meslay).

Nouricière (La), anc. mét., psse de Souday. — Elle relevait féodal^l du Petit-Souday, et en 1466 appartenait à la veuve Jean des Pézeries. — (Arch. Nat., P 704, n^o 102).

Nourray, bourg et commune du canton de St-Amand, à 5 kil. N.-E. de ce chef-lieu et à 11 kil. sud de Vendôme. — *Noredun*, *Nareit*, XI^e s. (Cart. Trinité). — *Nuceriaceum*, *Nucerium*, *Nuceria*, *Terra de Noers*, XI^e s. (Cart. de Marm.). — *Nuce-*

reium, Nucariacum, Nucarium, Nucarium, XII^e s., (id.). — Nourrey, 1209 (Cart. de Perseigne). — Noerium, Naray, XIV^e siècle; Nourreium, XVI^e s.; Noray, XVII^e siècle (Cart. de Marm.). — Nouray (Cassini). — Nourray (Etat-Major).

Cette commune est bornée au nord par celles de Villerable et de Crucheray; à l'est par celles de Lancé et de St-Amand; à l'ouest par celle d'Huisseau. — Aucune rivière ne l'arrose, mais une petite fontaine, à Fontenaille, donne naissance à un petit cours d'eau qui se perd dans le vallon l'été, mais l'hiver va rejoindre la Brice sur la commune d'Huisseau. Ce ruisseau fournissait l'eau à l'étang du Grand-Mat, aujourd'hui desséché. — La commune est traversée par le chemin d'intérêt commun n° 64, d'Oucques à St-Amand. Sa station la plus proche est St-Amand (5 kil) sur la ligne Paris à Tours par Vendôme.

Lieux habités. — Son bourg qui compte 21 maisons et 75 hab. (en 1890). — Le grand Fontenaille, ferme et colonie agricole, 45 hab. — Bezay, ancien fief, 44 hab. — Fontenaille, aujourd'hui le petit Fontenaille, ferme, ancien château et seigneurie. — Montjoie. — La Plouterie. — Martigny, ancien fief. — Le Petit-Perseigne. — Le Grand-Mat, ancien fief. — L'Enfer. — Le Paradis. — Le Purgatoire. — La Touche. — Braimpléssé, ou Brumpléssé, ancien fief. — Villemarchais, ancien fief.

Lieux-dits : — Les Débats, Les Hardouines, les Mèles, le Bourdigal, le Four de la Pinaudière, la Blette, la Fosse à l'Argent, la Fontaine-Nossieux, le Pré-Vautré, le Buisson-Hu, les Rous-Girault, les Anglais, les Belles (ancien fief), la Quinaudière, les Ondanes, Mirecon, les Banelles, les Etions, Fosse-Brault, les Grèves, le Beignon (étang), la Montjoie, la Violette, la Fardière, les Mirebeaux, les Tatonneries, les Crotteaux, la Croix-Raimbault, le Pont-Moreau, les Ganches, le Faux-Berson, les Bedanes, les Plate-reaux, les Mannes, les Luizerets, Barbin, Fosse-Jouan, les Rabotteries, la Picarde, le Pommereau, Chauffrouze, la Fontaine-Nocieux, la Chapelle, la Picarde, la Fontaine de Normandie, la Mescuirie, la Brannette, la Croix-St-Amand, la Fontenette, Morbeau, *Barbigault*, les Mèzes, Clos-Ferrand, Charmilly, Pilloran, le Nuisseau-Guérinet, Grattépetit, la Noue-Bailleu, la Rivière de Granrieze, etc.

Superficie : 1.218 hectares. — Cadastre fini par Lamary en 1835. — Altitude du bourg, 132 mètres. — Poste et perception de St-Amand. — Assemblée le 15 août.

Population : 66 paroissiens au XIII^e s. — 58 feux en 1760 (Expilly). — 195 hab. en 1806. — 198 en 1812. — 197 en 1824. — 181 en 1835. — 185 en 1836. — 180 en 1841. — 200 en 1846. — 191 en 1851. — 192 en 1856. — 192 en 1861. — 218 en 1866. — 235 en 1872. — 218 en 1881. — 209 en 1886. — 224 en 1891. — 222 en 1896. — 216 en 1901. — 211 en 1906. — 192 en 1911. (La diminution de 20 hab. provient de la dispersion de la colonie de Nourray ou de Fontenaille, (en 1908 ?).

Les registres paroissiaux ne commencent qu'en 1671, avec plusieurs interruptions. Noms principaux qu'on y rencontre : — Noret de Vieillemaison, Juston, Houdan, Gallois de Bezay, de Mahy, Ollivier, Buggy, Passac, Cottin, Bourgogne de Boisrond, du Plessis-Chatillon de Beaujeu, de Brossard, Cuperly de Jany, Reviers de Mauny, Thizard du Coudray.

Curés : — Louis Bourdin, 1601. — Jacques Mousset, 1637; il fait son testament en 1658. — Michel Mercier, 1666. — V. Souchay, 1681. — René Denizot, 1710. — Fr. du Plessis de Beaujeu, qui se fait intituler François du Plessis-Chatillon, chevalier, seigneur de Beaujeu, curé de cette paroisse, « C'était un homme entiché de sa noblesse », (d'après le livre ou liève des recettes générales des prieurs de Marmoutier, aux Archives d'Indre-et-Loire), 1740. — Marin de la Brosse, 1762. — Caillot de Jully, prêtre de l'Oratoire, 1773. — Leconte, 1792. — ... (Vacance jusqu'en 1840). — Souchay, 1840. — (Vacance 1844). — Potier, 1860. — Lebreton, 1863. — Crièz, 1878. — Kéritel, 1887. — Fabre, 1892. — Pothée, 1894. — Mercier, 1904. — Hême, 1910.

Maires : François Blin, agent principal, an V. — François Coillot, an IX. — François Blin, maire, an XI. — Morin, 1817. — Fouchard, 1821. — François Blin, 1830. — Pierre Dhuit, 1858. — François Tardiveau, 1860. — Jean-Baptiste-Auguste Fouchard, 1865. — Denis Descouts, 1870. — Jean-Baptiste Rozet, 1898. — Jean Vaudous, 1900.

Avant la Révolution, la paroisse de Nourray était du diocèse de Blois, archidiaconé de Vendôme, doyenné de St-Amand, bailliage secondaire d'Herbault, présidial de Blois. — Elle était de l'Élection de Vendôme. — L'abbé de Marmoutier présentait à la Cure qui au XIII^e s. était d'un revenu de 25 livres et de 700 livres au XVIII^e s. En ce dernier siècle, les Sgrs du Plessis-Fortia et de Fontenaille disputaient à Marmoutier le droit de présentation à la cure.

L'église (classée), est placée sous le vocable de Notre-Dame. C'est une des

plus anciennes et des plus curieuses églises du Vendômois. Elle est des XI^e et XII^e s. et se compose de deux parties distinctes : la nef, le chœur avec le sanctuaire. La nef a été remaniée à différentes époques. Le chœur est divisé en deux travées par des doubles colonnes jointives engagées. A l'extérieur, l'abside est divisée en trois compartiments séparés par des contre-forts terminés par deux colonnes accolées couronnées de chapiteaux. A la partie supérieure et dans chaque compartiment, trois fenêtres aveugles sont surmontées d'une corniche avec une série de petits arceaux reposant sur des modillons à figures.

Cette église menaçait ruine vers le milieu du XIX^e s. Des restaurations de la voûte du chœur furent alors entreprises et confiées à un architecte tourangeau, M. l'abbé Brisacier. La voûte qui avait près d'un mètre d'épaisseur fut remplacée par une voûte en brique, plus légère. Mais ces restaurations ont donné lieu à de nombreuses critiques formulées au *Bulletin vendômois*, 1874, p. 20, et 1876, p. 97. Aujourd'hui (1900), il reste encore des craintes au sujet de sa conservation. L'autel, du XVII^e s., avait été construit par M. Jacques Mousset, curé de la paroisse, mort vers 1658, et à ses frais.

Cette église contient plusieurs belles pierres tombales. La plus curieuse comme aussi la plus ancienne (elle est la plus ancienne du pays et classée), est celle d'un chevalier, figuré debout, tenant du bras gauche un écu chargé d'un sautoir. On l'a crue du XIII^e s. mais elle est en réalité du commencement du XIV^e s. portant la date de 1308 et non comme on l'a lue jusqu'à présent, 1208. De même le nom du chevalier a été mal lu. Il s'appelait *Hugo Bisolii* et non *Yrsolii*. L'inscription est en bordure et fait le tour de la pierre. La voici : — HIC JACET HUGO BISOLII MILES DOMINUS DE FONTENAILLE, ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. DIE MERCURII ANTE FESTAM BEATI BRICII OBIT DICTUS MILES ANNO DOMINI MILLESIMO CCC OCTAVO.

— (Ici git Hugues de Bisol [ou Besou], chevalier, seigneur de Fontenaille. Que son âme repose en paix ! Le dit chevalier décéda le mercredi avant la fête de St-Brice, l'an du Seigneur 1308).

Une autre pierre tombale (aussi classée), incrustée dans la pavé de la nef, porte cette inscription : « *Ci gist et repose le corps de noble homme Octavian de Juston, vivant escuier, seigneur de Villanmoy et de Brimpléssé, qui décéda le 12 de novembre 1582. Priez Dieu pour son âme.* » Cette pierre porte en outre l'écu du person-

nage : *Une bande accompagnée de 3 étoiles.*

Une troisième pierre (classée de même) est encadrée dans le couloir qui mène au clocher. En voici l'inscription : « *Ci gist damoiselle Marie Olivier, vivante femme de Jean de Juston, escuier, sieur de Brumpléssé, laquelle décéda le 8 de janvier 1651. Priez Dieu pour son âme, et le dit sieur décéda le 8 octobre 1654. Priez Dieu pour son âme.* » Les armoires accolées de Juston et Olivier ornent cette épitaphe; l'écu d'Olivier, est chargé de 3 branches d'olivier.

Enfin, une quatrième pierre tombale forme la marche du sanctuaire. On y distingue encore l'inscription suivante : « *Cy gisent les corps de Pierre Le Gallois escuier, sieur de Besay, décéda le 12 d'avril 1550, et de damoiselle sa femme décédée au mois d'août 1572, fondatrice de la chapelle ou se dit tous les dimanches la messe, et de Pierre Le Gallois, escuier, sieur de Besay, son fils, décéda le 16 de mars 1584, et damoiselle Marie de Menou, sa femme, décédée le 14 de septembre 1585 et de damoiselle Renée Olivier, femme de Jean de Gallois, escuier, sieur de Bezay, décédée le 16*

La cloche de Nourray porte cette inscription : « *Jesus Maria, 1643. Je fus béniste par M. Jacques Mousset, pbrre curé, Ht et puis. segr M^{re} Jean Damilly, chev des Ordres du roi, segr de Nourray Fontenaille et autres lieux et haulte et puis. dame Denise de Vendosmois son épouse. Charles du Luc escuier, Sr de Villeneuve, Bénédic Crosnier, et Mathurin Balleux, gagers. — Ad tua, dum pulsor, Jesu, plebs templa ricurvat, ut pulserum tela procul precibus.* » Cette dernière phrase pouvant se traduire ainsi : « Tandis que je suis mise en branle, Jésus, le peuple accourt dans tes temples, afin que par ses prières il obtienne de toi d'éloigner les traits des démons. »

Une autre cloche, datant de 1756 (d'après Rochambeau), avait pour parrain René-Aignan-Victor Goury, écuyer, seigneur du Plessis de Claireau, de cette paroisse, avec dame Marie-Charlotte Baroueil, épouse de Messire Jacques-Honorat de Gallois, chevalier, seigneur de Bezay.

A deux kilomètres à l'ouest de Nourray, se rencontrait encore en 1878 un dolmen qui a disparu. On voyait aussi, au même lieu, un grand nombre de silex taillés. Vers le même endroit, en 1879, on fit la découverte d'un énorme polissoir proche le Petit-Fontenaille. On a fait de vains efforts pour le transporter à Vendôme, et finalement on l'a laissé sur place. — On a rencontré aussi une monnaie gauloise

en or et un petit poignard à lame de bronze, puis des monnaies carolingiennes.

Le plus ancien titre où il soit question de Nourray, est la charte deuxième du Cartulaire de la Trinité, où il est parlé de la manière dont le comte de Vendôme avait réglé la garde de son château. (2^e moitié du XI^e s.). On y voit qu'un seigneur appelé Foucher (Foucher le Riche), devait fournir la garde pendant le mois de mars (plutôt mai), pour ce qu'il tenait de lui (du comte) les églises de *Noerreit* et *Lancé*, mais qu'à Nourray, le comte avait un domaine propre, « *Parcum, carugam pariter cum orrea* » (un parc [à bestiaux], une remise à charrues (?) et une grange).

Vers 1066, Hildearde, femme du susdit Foucher le Riche, donnait à Marmoutier une pièce de vigne située à Nourray. C'était là le commencement des possessions de Marmoutier en ce lieu. — A peu près à la même époque, c'est-à-dire entre 1064 et 1071, un certain Arnulfe, gendre d'Otbert, ainsi que Hiélende, femme du même Otbert, donnaient aux moines une terre à Nourray, terre que la dite Hiélende avait reçue en dot de la part de son oncle Geoffroy Le Fort. C'est probablement là l'origine de la métairie d'Enfer à Bezay, et de la terre du Mat, où Mas. Mais en 1071, Raoul le vicomte prétendit des droits sur ces terres qui se trouvant, paraît-il, dans son fief, auraient été données sans son autorisation. Les moines le firent se désister de ses prétentions moyennant cinquante sols et un denier d'or pour sa femme Agathe.

Un autre alleu situé à Nourray, fut encore donné à Marmoutier au XI^e s. par Ameline, femme de Dreux, fonctionnaire du Château de Vendôme. Ce don fut fait avec le consentement de ses trois fils Foucher, Renauld et Dreux. Les terres données provenaient de son père; elles étaient censées récompenser les moines pour avoir donné à Dreux la sépulture.

Mais l'église de Nourray était restée en des mains laïques. Or, en 1122, à la demande de Guillaume, abbé de Marmoutier, Geoffroy, évêque de Chartres, étant à Blois, donna au monastère les deux églises de Crucheray et de Nourray, situées dans l'archidiaconé de Vendôme et possédées par Barthélemy le Riche qui les tenait lui-même de ses prédécesseurs; car ce Barthélemy était tout disposé à s'en défaire en faveur de Marmoutier, si l'évêque y consentait. Ce dernier commit alors l'archiprêtre de Vendôme pour recevoir ces églises des mains de Barthélemy et les remettre à l'abbé Guillaume.

Dès lors Marmoutier rattacha les égli-

ses de Crucheray et de Nourray au prieuré de Lancé et les possessions des moines à Nourray y furent définitivement consacrées.

Mais une partie de la seigneurie de Nourray restait toujours en des mains laïques, attendu qu'en 1209, Jeanne du Bouchet, veuve de Hugues, vicomte de Châteaudun et dame du Bouchet et de la Guerche, donnait à l'abbaye de Perseigne au Maine la terre de *Nourrey* en Vendômois. Cette terre fut depuis appelée le *Petit Perseigne*. C'est l'origine de la métairie de Perseigne ou Persanne, à Nourray.

Encore en 1214, il restait un *Petrus de Nœria*, qui figurait dans une charte de la Trinité, relative à un don fait aux châteaux (Castellis) sans doute Château-la-Vallière; mais ce peut être là un lieu différent de ce Nourray.

En 1248, un certain Philippe Chevalier vend à Marmoutier les dîmes qu'il possédait paroisses de Nourray et Ussais (Huisseau) au diocèse de Chartres, avec le consentement de Alice sa femme et de ses héritiers Philippe de Lavardin, chevalier, Hugues Clérie et Hémerly, écuyers. (Cart. blésois de Marm. 261). Mais une famille de Nourray subsistait encore à la fin du XIII^e s. Une certaine Isabelle, veuve de Jean de Nourray, et Philippe de Nourray qui paraît être son fils, traitent avec le Couvent de St-Sauveur de Blois, au sujet de biens situés paroisse de Landes, et cela avec le consentement de leur suzerain, Robert d'Estouteville, seigneur du Bouchet (1283).

En 1316, l'église de Nourray est dite positivement relever du prieuré de Lancé. Elle rapportait 25 livres à la dime de Marmoutier. Nous n'avons pas vu qu'il ait été question nulle part de cette paroisse de Nourray pendant le cours des siècles suivants.

Au XVIII^e s. il était constaté que Marmoutier, c'est-à-dire le prieuré de Lancé, possédait là les dîmes de la Plouterie, de Persanne (Perseigne), de Brumpléssé et de des Belles.

Malgré ces preuves certaines de la possession de la seigneurie de la paroisse par les prieurs de Lancé, les sires de Fontenaille ne laissèrent pas de se dire toujours Seigneurs de Nourray. Sans doute ils l'étaient pour partie. Au XVIII^e s., ils se prétendaient même le droit de présentation à la cure.

A cette époque, les décimateurs de la paroisse étaient, avec les moines de Marmoutier, les seigneur de Bouchet-Toutteville, l'Oratoire de Vendôme et aussi le curé du lieu. Le revenu de la cure était

estimé 700 livres, et celui de la fabrique cent livres.

La commune de Nourray possédait une colonie agricole fondée par le C^{te} de Gouvello, au lieu du Grand-Fontenaille, en 1863, et dirigée par les frères de S^{te}-Croix du Mans. Elle a été dissoute par suite de la loi contre les Congrégations vers 1908 (?). — Voir *Colonie*.

Cart. vendômois de Marm., 34, 73, 93, 94, 95, 66 A, 67 A. — *Cart. blésois de Marm.*, 94, 147, 160, 261, 386, 387, 400, 591, 596. — *Cart. Trinité*, 2 et 654. — *Pesche, Dictionnaire de la Sarthe*, IV, p. 399. — *Bulletin vendômois*, 1867, p. 62; 1868, p. 55; 1874, pp. 20, 43, 225, 274; 1876, pp. 97, 206, 271, 273; 1877, pp. 25, 26, 160, 161, 164, 167, 1878, pp. 174, 200; 1879, p. 292. — *Passac*, p. 87. — *Petigny*, pp. 225, 430, 431. — *Launay, Répertoire*..., p. 99. — *Rochambeau, Le Vendômois épigraphique*, II, p. 471. — *Guide du Touriste dans le Vendômois*, p. 265. — *Bibl. Vendôme*: 1^o Mémoires Manuscrits de Duchemin de la Chesnaye; 2^o Album Launay, II, pp. 63 et 65. — *Expilly, Dictionnaire géographique*. — *Registres paroissiaux de Nourray et Crucheray, passim*. — *Bibl. Vendôme, Terrier de Bouchet-Toutteville de 1690*, p. 442.

Noury ou Nourry (Famille). — *La Vallée de Villeporcher*, (à St-Ouen) *Le Boile et les Hameaux* (de Pezou). *La Picotière*, XVII^e s. — Armes: *Parti d'or au caducée de sable, et de sinople au lion d'argent tenant une épée de même*. — (St-Allais). — Alias: *D'azur à deux bandes d'argent, au chef d'argent chargé d'une aigle éployée de sable*. — (Gourdon).

Noury (François). — Voir *Agathange*.

Nouvel ou Nouvet, ancien moulin, sur le Rondy, aujourd'hui ferme, c^e d'Authon. — Comme fief, il relevait de l'Etoile et du Plessis-Godehoust. — En 1523, il appartenait, peut-être en vertu d'un bail, aux héritiers feu Richard Morice. — En 1535, Pierre de la Curée, Sgr de la Rocheturpin, le céda à Jean de la Curée, son fils, étudiant à Poitiers, mais en retenant la foy et h. et les droits de fief. Jean de la Curée le vendit à Pierre Devezen, puis il fut au sieur Drouyn Lecomte. — Il appartient ensuite en 1634 à Pierre Lecomte, sieur de la Taradonnière et Nouvet. — Au XVII^e s., il était à Macé Lecomte; il devait alors 12 deniers de cens à la Rocheturpin. — Il était tenu envers l'Etoile à une rente de 5 sols et 2 poules par an, « pour la tolérance de l'eau qui descend des étangs de l'Etoile au dit moulin de Nouvet ». — (Arch. Nat., P 605 et 606; P 649, n^o 1. — *Bulletin vendômois*, 1899, p. 277).

Nouvelinière (La), anc. mét., psse d'Authon. — Elle appartenait au prieuré Notre-Dame des Marchais de Troo. — (Arch. d'Indre-et-Loire, II 358).

Nouvellon (Famille). — *La Cour* (de Coulommiers), XIX^e s.

Nouvet, moulin, sur le Coitron, c^e de Souday. — Il était déjà au XVI^e s. du domaine de Glatigny et y est encore aujourd'hui. — (*Bulletin vendômois*, 1897, p. 262).

Nouzillière ou Nouzillerie (La), éc., c^e de Villedieu.

Novion (Famille de). — *Le Vivier* (d'Epuisay); *Champlain*, XVI^e s. — Armes: *D'azur à la bande d'or, accompagnée de trois colombes d'argent, deux en chef dans le sens de la bande, et une en pointe*. — (G. Gourdon).

Noyer (Famille). — *Les Petits Plumauviers*, XV^e s. — *La Galardière, Les Etreils, Le Fougeret*, XVII^e et XVIII^e s. — *La Perrine*, XVIII^e et XIX^e s. — *Le Vieux Château* (de Morée), XIX^e s.

Noyer (Le), f., c^e de St-Hilaire. — Ancien fief relevant à foy et h. de la baronnie de Fréteval. — En 1586 il est à Philippe Péan. — Au XVII^e s. il est à la famille Grimaudet. — Y demeurait en 1667 Dlle Marie Poirier veuve de défunt Jacques Grimaudet, sieur de la Chesnaye, qui marie son fils Honoré avec Renée Bigot. — En 1669 il est à Antoine Grimaudet, éc^r, sieur de Villez, du Noyer et des Vaux, époux de Louise de Jamet, dont une fille, Jeanne, est baptisée le 8 août à St-Hilaire. — Ce Noyer paraît alors partagé entre les deux familles Grimaudet et de Sarcilly. — (Arch. Nat., Q¹ 495, fol. 96. — Arch. L.-et-Cher, E 163. — Reg. de St-Hilaire, 8 aout 1669).

Noyer (Le), f., c^e de Sargé. — En 1659 ce lieu est à Gabriel Rousseau, procureur fiscal de la baronnie de Mondoubleau. — (Notes ms. de l'abbé Chéramy sur Bailou).

Noyer-Motteron (Le), éc., c^e de St-Martin-des-Bois. — *Le Noyé-Motron*, (État-Major). — *Le Noyer-Motteron*, (Cadastre).

Noyer-Motron (Le), écart de la Grande-Voie, c^e de Sougé.

Noyers (Famille de). — *Noyers, Baingneaux, Azé, La Fosse d'Azé, Abalais* (*Les Allets* [?] de Danzé), *Le Bourg-St-Bié*, XIII^e s.

Noyers, f., c^e de Fontaines. — *Le Noyer* (Cassini). — *Noyé* (État-Major). — En 1647 ce lieu est à Michel de Méhabert. — En 1653 à François Conard ou Coisnard. — (*Bulletin vendômois*, 1890, p. 60. — Registres de Savigny, 1647, et de Ternay, 1653).

Noyers (Les), éc., c^e de St-Agil.
Noyers, h., c^e de Ste-Gemme, 39 hab. — *Nuceri*, XI^e s. (Cart. de Marmoutier). — [*Domus*] de *Nœris* ou *Narvorum* ou de *Noers*, XIII^e s. (Cart. N.-Dame de Chartres).

— *Noiers*, XIII^e s. (Cart. Trinité). — *Nouer*, 1672 (Aveu). — Ancien manoir et seigneurie relevant directement du château de Vendôme à deux foyes et hommages liges et à un mois de garde au dit chastel de Vendôme quand le cas y échéait.

Cette terre était de celles qui au moyen-âge relevait de Beaugency et ne fut des fiefs vendômois qu'à partir de 1329.

Il ne reste du manoir de Noyers que sa ceinture de douves larges et profondes formant *castrum* et *castellum* avec un petit pavillon qui paraît avoir fait partie des anciens bâtiments de service du château ; mais là existait encore au commencement du XIX^e s. une chapelle domestique très ornée qui a été détruite à cette époque. Le service en était fait par le curé de Ste-Gemme.

Les fermes qui constituaient jadis le domaine de la seigneurie s'appelaient *La Haye* et *Courbenion*. Elles existent encore dans le hameau même de Noyers. Elles avaient été séparées du domaine dès les XV^e ou XVI^e s. Le domaine actuel se compose encore d'une belle ferme nouvellement construite à quelque 300 m. de l'ancien château et qu'on appelle *La Ferme-Neuve*.

L'état de la seigneurie de Noyers est connu par une déclaration faite en 1439, dans les termes suivants :

« De vous très hault et puiss. et mon très redouté seigneur Mons^r Loys de Bourbon, comte de Vendosme, Je, Jehan de Marzay (ou Marray), escuier, seign^r de Noiers tient et advoce à tenir à cause et par raison des accords japiéca faits entre mes^{tes} les comtes de Vendosme et de Bloys au regard de votre chastel et chastellenie de Vend. et au ressort du siège et bailliage et prévosté de vos fiefz appelés les *fiés blés* à deux foyes et hommaiges liges et à ung mois de gardes en v^{re} dit chastel de Vendosme quand le cas y echerra par la coustume des dits fiefs, les choses qui s'ensuivent dont je suis en vos fois et hommages liges :

C'est assavoir mon houstel et habergem^t de Noiers ainsi comme il se poursuit au dedans des foussés, les foussés, court, maisons, granges et la demourance de mon mestair de mon dit houstel, les courtis et la tousche de boys environ mon dit houstel, contenant toutes ces choses environ cinq arpens de terre.

Item terres appart^s à ma dite mestairie en cinq pièces, la première pièce séant sur le chemin allant de Noiers à Ste-Jame, joignant au bois des hoirs feue Agnès la Tierrie, contenant vinct septrées de terre ou environ ; la seconde pièce séant sur le chemin appelé la Levoir joign. aux boys de Noiers contenant sept septrées ou environ ; la tierce pièce séant sur le chemin allant de Noiers à Ste-Jame, joignant aux héritiers de la dite f^e Tierrie contenant huit mouées ou environ ; la quarte pièce séant sur ledit chemin joign. aux terres des héritiers feu Jean Bouchard contenant un septier ou env^{on} ; la cinquième pièce séant

au terrouer de Aubespain joign. aux terres des héritiers du dit feu Bouchard d'une part, et d'autre part aux vignes de Noiers et abutant sur le chemin allant de Noiers à Ste-Jame.

Item, ma mestairie de la Haye ainsi comme elle se poursuit en grande maison, verger et courtis séant au dit lieu de Noiers avec les terres appartenant à la dite métairie en plusieurs pièces dont la déclaration s'ensuit :

La première pièce contenant XIII septrées ou environ séant sur le chemin allant de Noiers à Villetrun et sur le chemin de Noiers à Vendosme. La seconde pièce conten^t demi mouée appelée les Fraiches joig^t à la Tousche de la dite métairie et au chemin allant de Noiers à Villetrun ; la tierce pièce contenant demy moée séant sur le chemin allant de Noiers à Villetrun, joign^t aux terres des h^{tes} feu Denis Prieur (?) ; la quarte pièce contenant quatre septrées ou environ appellée Prêchesne (?), abutant au chemin allant de Noiers à Vendosme et à la terre des héritiers feu Colin Coulon, à cause de sa feue femme ; la cinq^e pièce contenant sept septrées de terre ou environ abutant sus le chemin péageau, joignant aux terres dudit feu Coulon ; la six^e pièce conten^t quatre septrées de terre appelée la terre de la Noe ou Croix de Crevecé, joign^t au chemin péageau et au chemin allant de Noiers à la Chapelle-Enchérye ; la sept^e pièce conten^t huit septrées ou environ joig^t au chemyn comme lon va de Noiers à la Chapelle-Enchérye et aux terres des héritiers de la dite feue Tierrie ; la huit^e pièce conten^t huit septrées ou env^{on} séant à Richoust joig^t aux terres des h^{tes} de la dite feue Tierrie et aux terres des héritiers feu Denis Chrestien la neuf^e pièce contenant quat septrées ou env^{on} joig^t aux terres des h^{tes} feu Jean Moreau, de Ste-Jame et aux terres des h^{tes} dudit feu Coullon ; la dix^e pièce contenant demie mouée de terre ou environ appelée la terre de la Noue joig^t aux terres des h^{tes} au fils feu Guill. Chartreau et aux terres de Duperier (?). La onz^e pièce contenant dix-huit septrées de terre ou env^{on} appelées les Bruières de Chiqueau joig^t aux terres des héritiers feu Guill. Malon et au chemin allant d'Espiers à la Chapelle-Enchery ; la douzième pièce contenant quatre septrées et minée ou environ appelée la terre de Lourmeau, joig^t aux terres des h^{tes} dudit feu Chrestien et au chemin allant de Noier à Ste-Jame ; la XIII^e pièce conten^t trois septrées ou environ appelée la terre des Fossereaux joignant aux terres des h^{tes} dudit feu Bouchard et à mes terres de ma métairie de mon houstel de Noiers, à la Touche de boys de la dite métairie contenant un arpent et demi ou environ.

Item, mon boys de Noiers contenant soixante arpens ou environ en une pièce joig^t au boys de l'abbé de Vendosme d'une part à cause du prieur de Baugnault et d'autre part aux bois des h^{tes} de la dite feue Tierrie et d'autre costé aux terres de Noyers et d'un bout à la Tousche de mon houstel de Noiers.

Item, dix arpens d'autre boys au lieu appelé Villejumar, joig^t au long du chemin Péageau et aux bois du seigneur de Clevecé (?).

Item, vingt arpens de bois ou environ appelés les bois de Fousseaux, joig^t d'une part audit boys de Villejumar et abutant aux boys des h^{tes} feu Pierre de Lespine.

Item, sept arpens de boys ou environ appelé le petit Souchay, joig^t au Chesne-Courbe et aux bois de Fosse-Prie.

Item, deux arpens de vigne ou environ enclous de noiers.

Item, huit oblies foncières, chacun de ung septier d'avoine, ung pain, ung denier et ung chapon p. la coustume.

Item, vinct-cinq sous tournois de cens ou environ à ventes et reliefs deues chacun an à Noiers le jour de la natiuité S^t Jehan-Baptiste au lieu de Noiers, de plusieurs personnes et domaines qu'ils tiennent de moi à Noiers et du terrouer d'environ.

Item, huit livres de tailles dus chacun an audit lieu le jour de la décollation S^t Jean-Baptiste.

Item, mon four à ban o les banniers et cuisants d'iceluy valant chacun an quarante sols de rente.

Item, nos hommes de foy tiennent de nous à cause de ma dite terre de Noiers : Premièrement, la femme feu messire Foucques de Maulay, bail de ses enfants, tient de moy à foy sa terre d'Oschiné (Huchigny) ainsi comme elle se poursuit en habergement et en XII arpens de boys au-dessus dudit houstel et sept arpens de pré ou environ, neuf septrées de terre au-dessus des dits boys et la disme en icelles, le clous des vignes du Crochet et de Bois-la-Barbe, ainsi comme lequel chemin allant d'Oschiné à Vendôme le départ en venant de l'Arche-Pommier tout droit par le val de Corbeuse au chemin qui va au bois la-Barbe, et aussi comme l'Estre-Beauxoncles le départ, qui sont à présent partie en friche et au domaine dudit Foucques partie, et partie que plusieurs personnes tiennent de lui à cens qui sont à ventes et reliefs et sa disme des dits clous, son four du pont S^t-Blé et la..... avec les cens qui sont à ventes sans reliefs et plusieurs places qui lui sont demeurées ; onze deniers de cens sur la maladrerie d'Oschiné et les coustils derrière sa garenne de poisson en la rivière d'Houée dès le pont d'Oschiné jusqu'aux lies (?). des bois beauxoncles et sa garenne à conins, lièvres et goupils et ses bois et domaines et censives dessus dits de Crochet et du Bois-la-Barbe, et sa justice de sept sols six deniers et le dessous.

Item, Dehis Hurault à cause de sa femme, est mon homme de foy pour ses censifs de periers (Poiriers) c'est à savoir trente sols de cens à la my-caresse, et soixante sols de tailles à la décollation de saint Jean-Baptiste et quatante sols à la saint Martin d'hiver, dix-huit septiers de blé de terraiges avec six oblies foncières le jour de Nouel et sa justice de sept sols six deniers et le dessous.

Item, Philippot Moreau, bourgeois de Vendosme, est mon homme de foy pour les choses de la Potronnie en la paroisse de Fay et pour la Trochonerie, son four à ban, vignes, prés, terres et vingt sols de cens à ventes et reliefs, et env^{on} cent sols de tailles et plusieurs corvées une fois l'an de ses subjets (?) et sa justice de sept sols 12 deniers esdites choses et le dessous.

Item ledit Philippot Moreau est mon homme de foy pour terres entre Rocé et Faye et de xxxviii arpens de boys à boys de Bonnefontaine et la justice de sept sols et demy et les dessous.

Item Philippot Moreau, bourgeois de Vendosme est mon homme de foy pour ses choses de Villemarest pour le Colombier dudit lieu et plusieurs pièces de terre au terrouer de..... et sa justice de sept sols et demi esdites choses et le dessous.

Item ledit Ph^{ot} Moreau, bourgeois dessusdit est mon

homme de foy pour demie mouée de terre ou environ séant à Fay qu'il tient à rente de ladite Morelle.

Item le chevecler et chapitre de St-Georges de Vendosme tiennent de moy en garde et ressort plusieurs landes et domaines séant à Champlain et la Chapelle-Echérye avec le habergement et boys de Briquesart et de Bonnefontaine avec les justices de sept sols six deniers et le dessous.

Item, ma justice esdites choses tant en mes domaines, fiefs et censifs, comme autres de grosse voierie et le dessous tout comme à justice de grosse et petite voierie appartient sauf les trois cas qui vous appartiennent.....

Et est ma dite terre de Noiers chargée de deux muids de froment de rente envers les dames de la Virginité.

En tesmoins de la quelle chose, etc.....

(Extrait d'un *vidimus* fait en 1462 de cet aveu du 20 sept. 1439, conservé à la layette de la *Virginité* aux arch. de L.-et-Cher, Série H).

Une autre déclaration au bureau des francs-fiefs, en date de 1610, faisait connaître l'état du château de Noyers à cette époque. Il consistait en un grand corps de logis de plusieurs chambres hautes et basses... cour, colombier, chapelle..... fosse pleine d'eau, portail », etc... Les terres en relevant à foy-hommage étaient : La Haye, Huchigny, Briquesart, Poiriers, Villemarest, le Perray, les Souris (à Ste-Gemme), etc.

La terre de Noyers était donc chargée d'une rente de deux muids de blé envers le couvent de la Virginité. Bien que l'aveu de 1439 la désigne d'une manière expresse, les seigneurs de Noyers contestèrent plusieurs fois cette rente ; mais toujours ils furent condamnés à la payer. Il semble que ces seigneurs de Noyers, au XIII^e siècle, auraient bénévolement remis aux mains des religieuses ladite quantité de 2 muids de blé annuellement à titre de don gracieux, ce qui fait que les dites religieuses, plus tard, purent exciper d'une possession plus que trentenaire qui valut titre. La rente de 2 muids de grain leur fut servie jusqu'à la Révolution par les seigneurs de Noyers.

Seigneurs de Noyers. — *Johannes de Noeris* ainsi que *Milo, dominus Narvorum* font dans la première moitié du XIII^e siècle des dons à Notre-Dame de Chartres.

En 1227 Archambaud de Noyers faisait accord avec la Trinité au sujet des haies de Baigneaux. Le même en 1242 possédait la terre de *Abalais* vers Danzé. Il la tenait en fief de Montoire.

En 1250 Gillet de Noyers et Ysabeau sa mère donnaient aux religieuses de Moncé une rente sur les dixmes de Ste-Gemme.

En 1261 Noyers est à Archambaud-

Philippe dont le fils aîné a des contestations avec la Trinité au sujet de son fief du Bourg-St-Bié proche la ville de Vendôme et du cours de la rivière du Loir au même lieu, ainsi que de la fontaine St-Bié.

En 1270, cette terre est à Philippe de Noyers qui amortit aux religieuses de la Virginité leur fief de la Fosse d'Azé qui relevait de lui. Le même Philippe et Geoffroy sans doute son frère, amortirent encore aux mêmes religieuses, au lieu du Ponceau en la ville de Vendôme, le fief qu'elles tenaient de lui (1278) — C'est sans doute ce même Philippe de Noyers qui aura établi encore au profit du Couvent de la Virginité, la rente de 2 muids de grain dont il est question plus haut.

En 1329 la seigneurie de Noyers fut parmi les fiefs qui passèrent du comté de Blois au comté de Vendôme, à la suite du bornage des comtés. Elle est alors au même ou autre Philippe de Noyers.

En 1340 cette terre est à Huet de Courbenton qui est dit Sgr de N. et époux de Ysabeau. Il vend à la Trinité la métairie de la Fortinière à Gombergean. Le même personnage paraît posséder aussi la seigneurie de Mont-Trieux en Sologne.

En 1404 Huet de Courbenton rend aveu au C^{te} Louis pour Noyers.

Plus tard Noyers est à Jean de Courbenton qui paraît laisser N. à sa sœur, la suivante :

Marie de Courbenton, veuve de Jean Dupuis. En 1439 elle est femme de Jean de Marray qui fit à Louis de Bourbon, C^{te} de Vendôme, l'aveu et déclaration dont le détail est donné ci-dessus. En 1461 elle est veuve pour la seconde fois, et en 1462 est condamnée à payer la rente de deux muids de grain de la terre de Noyers devant d'ancienneté à la Virginité. L'enquête, prescrite par le Bailli de Chartres, établit que la dite rente avait déjà été payée par la dite Marie, veuve alors de son premier époux et que cette rente était déjà établie dès avant l'an 1315 époque où elle était amortie par Guy de Chatillon, comte de Blois, alors suzerain des fiefs blésois devenus vendômois depuis 1329. De son premier mariage, Marie de Courbenton avait eu un fils, Jean Dupuis, qui paraît n'avoir pas vécu, et du second, elle eut une fille qui suit :

Catherine, dite aussi Ambroise de Marray, dame de Noyers. Elle rend aveu en 1484, étant alors veuve de N. de Tibivilliers. Elle meurt en 1499 laissant au moins 8 enfants : 1^o) Pierre qui suit ; 2^o) Jean, seigneur de Beaulieu ; 3^o) Charles ; 4^o) François qui fut prêtre ; 5^o) Margue-

rite ; 6^o) Michelette ; 7^o) Jeanne ; et 8^o) Catherine.

Tous ces enfants se partagent sa succession en 1500, et Noyers reste entre eux indivis pendant les premières années du XVI^e siècle. C'est en cette qualité de seigneurs indivis de Noyers qu'ils sont attaqués par les religieuses de la Virginité en paiement de la rente de 2 muids de blé. Ils mettent en cause trois personnages qui paraissent posséder partie de la seigneurie de Noyers et qu'on appelle Jacques, Jean et Catherine Le Bordier. — Ils sont tous condamnés à payer la rente susdite aux religieuses de la Virginité en faveur desquelles intervient en 1500 un arrêt du roi Louis XII.

Pierre de Tibivilliers seigneur de Noyers et de Poiriers rend aveu en 1499 comme aîné et au nom de ses copartageants. Il meurt avant 1503, époque où sa veuve Louise du Mesnil rend aveu pour Noyers au nom de ses cinq enfants non nommés dans l'acte, qui sont 3 fils et 2 filles.

En 1507 Noyers est à Galliot de Tibivilliers, probablement fils des précédents ; de même en 1516. Il partage Noyers avec Louis de Lucienne (?), éc^r, sieur du Buisson, demeurant paroisse de Chatillon au Perche à cause de Isabelle de Grandmont sa femme. Ce dernier rend aveu en 1521 pour portion de la terre de Noyers qui revient à sa femme de la succession de Jeanne de Tibivilliers sa mère.

En 1532 Galliot de Tibivilliers est encore seigneur de Noyers. Il est époux de Marie de Marescot fille de Jean de Marescot, éc^r, Sgr de la Source (du Loiret), échanson du roi Charles VIII et de Marie de Ste-Marie.

En 1547 cette terre est à Pierre II de Tibivilliers, fils probable du précédent. Il prend à bail les moulins de Pezou appartenant à la Trinité. Il est mort avant 1571. Ses héritiers sont dits alors posséder le moulin de Pezou.

En 1584 elle est à Jean de Tibivilliers, gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

En 1588 la terre et seigneurie de Noyers était saisie et administrée par les créanciers du précédent. Ces créanciers, possesseurs de Noyers, paraissent être les suivants : 1^o) Galliot Chamot, qui est commissaire ordonné par justice au régime et gouvernement de la dite terre ; 2^o) Nicolas Morin, sieur de la Basme, paroisse de Coudes, près St-Aignan, conseiller du roi, grand maître enquesteur et réformateur des Eaux et Forêts des départements de Touraine, Anjou et Maine, époux de Geneviève Chardon. Ce dernier en reste

seul seigneur, et le 6 mai 1592 vendait Noyers au suivant :

Pierre Chamot, seigneur de Marçon, demeurant à Blois qui porte son aveu au château de Vendôme le 10 juillet 1592. Il est époux de Marie Chasserat ou de Chasserez.

En 1609 et 1610, N. est à Marie de Chasserez, veuve du précédent et à ses fils Pierre Chenu (sic), naguères conseiller élu à Vendôme, et Louis Chanu, Sgr de Marçon. Elle rend aveu avec ses deux fils.

En 1616 à Louis Chanu devenu seul seigneur de Noyers par suite du décès de sa mère et de son frère aîné.

En 1672 à Pierre de Juglart, seigneur de Noyers, Beaulieu et Cheverny.

Dans la première moitié du XVIII^e s., Noyers est à la famille de Thiville. — En 1738, Elisabeth de Thiville, veuve de Nicolas Pâris de Rougemont, capitaine de dragons, en fait l'aveu, tant pour elle que pour René de Pâris son fils.

En 1779, à René de Pâris de Rougemont, écuyer, cap^e au rég^t de la Marche, Sgr de Noyers, la Haye, Beaulieu, les Mussets et baron de Busloup, ancien capitaine au régiment de Bourbon-Infanterie, époux de Marie-Anne de Crémainville, dame des Mussets. Cette dernière décéda en 1815 à Vendôme à l'âge de 90 ans (Duchemin). Noyers en 1781 était à son fils (?) René-Luc-Abel Pâris de Rougemont, anc. cap. au rég^t de la Marche qui laisse pour veuve en 1790 Bonne-Dorothée de Menou ou Menon.

Cette terre en 1815 appartient aux héritiers Pâris de Rougemont, non nommés par Duchemin qui constate le fait.

Au XIX^e siècle, la terre de Noyers est à la famille Bourdonneau. Le manoir ne se compose plus que d'une maisonnette entourée de douves. C'est un membre de cette famille qui construisit la ferme de Noyers qu'on appelle *La Ferme Neuve*, à 500 m. de Noyers.

Arch. Nat., P 618, n^o 61 ; P 629, n^o 69 à 73 ; P 630, n^o 1 ; P 714, n^o 370 ; P 773, 65b (Ste-Gemme) ; Q 1, n^o 432. — Arch. du Loiret, A 1625. — Cartul. blésois de Marm., 356. — Cartul. N.-D. de Chartres, II, pp. 111 et 406. — Bulletin de la Soc. des Sc. et lettres de Blois, VIII (Déc. 1872) *Bornage des Comtés de Blois et de Vendôme et Ratification en 1340.* — Bibl. Nat., 1^o fonds latins, n^os 9067 ; 2^o Cabinet d'Hoster, n^o 199, fol. 5117. — Arch. L.-et-Cher, H, layette de la Virginité, (dossier de la rente de Noyers). — Bibl. Vendôme, Manuscrits, 1^o Fonds Trémault, Cartons des Piefs (Azé) ; 2^o Mémoires de Duchemin, II, p. 194. — Chartier des Minères, Généalogie de la famille Marescot. — Chartier de Renay, Dossier des moulins de Pezou, et passim. — Cart. Trinité, 671, 731 et 791. — Dom Housseau, Recueil de Chartes sur la Touraine, XIII, n^o 10856. — Notes n^os de MM. de la Vallière et

Bernard sur Courbenton (de Sologne). — Launay, Répertoire, p. 129. — Rochambeau, Le Vendômois épigraphique, II, p. 670. — Guide du touriste dans le Vendômois, p. 406. — Bulletin vendômois, 1865, pp. 37 et 39 ; 1880, p. 261. 1913, p. 58 (art. Martellière).

Noyers (Les), 2 fermes, c^o de Souday.

Noyers (Les), f., c^o de Villerable, proche l'église.

Nuchèze (Famille de). — Voir *Neuchèze*.

Nucièze (La), anc. mét., psse de Morée.

— *Nucaria* (Cart. de Marm.). — Ce lieu est cité dans la charte 77 du Cartulaire Dunois de Marmoutier comme formant la limite de la donation faite en 1101 par la Ctesse de Blois, Adèle, au prieuré de Francheville ou Morée.

Nuisance, h., c^o de Busloup, 26 hab. — La demeurait en 1614, Dlle N. de Brosart, veuve de Jacques Sallay. — (Chartier de Renay).

Nuisement, aujourd'hui simple lieu-dit, c^o d'Azé. — *La croix de Nuisement* (Cadastré). — C'était une métairie avec fief sans justice dont les bâtiments ont entièrement disparu. Ce fief relevait de la Sgr de Villeporcher (à St-Ouen) à foy et h., quint, requint, rachapt et demi-cheval de service, plus deux sols six deniers de cens.

— En 1440 il était à Catherine, veuve de Jean Belloneau ; — En 1499, à Thomas Braudeau, bourgeois et marchand à Vendôme et Sgr en partie de Buissay ; en 1513 par partage de la succession de ce Braudeau, Nuisement échut à Denis Buffereau, auditeur en la chambre des comtes de Vendôme, comme époux de Colette, fille de Thomas Braudeau. — En 1549 et 1552, il est à Claude Buffereau, époux de Perrette de Loigny, cleric au greffe du Palais à Paris ; celui-ci vend à son frère, N. Buffereau, une rente sur ce même fief, qu'il aliène en 1563 à Martin Lefebvre l'aîné, marchand bourgeois à Vendôme et Sgr de Ste-Gemme, époux de Michelle Buffereau. — En 1602, Nuisement était aux enfants et héritiers de Hélié Lefebvre ; en 1610, Hélié et Martin Lefebvre en font la déclaration comme franc-fief. — Michelle Lefebvre, épouse séparée de biens de François Bodineau, en vend la tierce partie à M^o Louis Préjent. — En 1630, M^o Louis Bodineau, assesseur en l'élection de Vendôme prend possession de la tierce partie du lieu de Nuisement à lui vendue par M^o Louis Préjent, prêtre. — En 1638 François Bodineau est dit sieur de Nuisement dans les titres de Buissay. — En 1697, ce fief était, au moins en partie, à M^o François Olivier qui se disait sieur de Nuisement, comme mari de Anne Bodineau. — En 1712, il est aux mains de M^o Claude-Antoine

de Renusson, bachelier en droits canon et civil et de Françoise Goislard son épouse, demeurant à Lisle (Lépau). Ils l'avaient hérité de Jean Goislard Sgr de Lépau et de Marguerite Bodineau, père et mère de la dame Renusson. — En 1734, Nuisement est vendu par Françoise-Jeanne de Renusson, fille majeure, demeurant à Lépau, comme provenant de Françoise Goislard, sa mère. A cette époque le logis en était déjà ruiné; l'acquéreur était Messire Pierre Christophe d'Arvesgo de Coulonge, Sgr de la Roulière. Il en fit la foy et hommage en 1735 à Louis Joubert, Sgr de Villeporcher. — En 1789 Antoine de Trémault, doyen de la Collégiale St-André de Château-du-Loir paraît seigneur de N. — Aujourd'hui les terres de Nuisement font partie pour la plupart de la terre de la Roulière (ferme des Petites Bellesevries).

La métairie de Nuisement était char-

gée d'une rente de trois setiers froment, trois setiers seigle et douze deniers tournois de cens envers les chanoines de St-Georges de Vendôme et 20 sols de rente envers l'église St-Martin de Vendôme, legs de Thomas Braudeau au XVI^e s., pour avoir une messe par semaine en cette église. — (Arch. Nat. P 773, 65 b [Dossier St^e-Gemmel. — Titres de la Roulière, de Buissay, de Villeporcher, etc. — Généalogie de la Famille de Trémault, Fonds Trémault, Bibl. de Vendôme).

Nully (Famille de). — *La Biotinière*, XIX^e siècle.

Nuras (Le Ravin de la), c^e d'Azé et par extension sur celle de Fortan, commence à la Renardière et aboutit à la Vallée et en amont de Mazangé. — (Carte de l'Etat-Major).

Nuzilly (Famille de). — *Villechatain*, XII^e siècle.

Nyot. — Voir *Nigeot*.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 28 OCTOBRE 1983
PAR L'IMPRIMERIE
DE LA MANUTENTION
A MAYENNE
N°8418